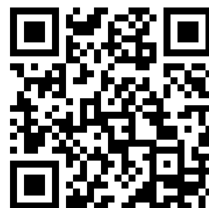
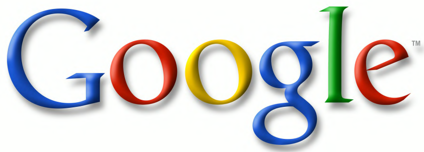
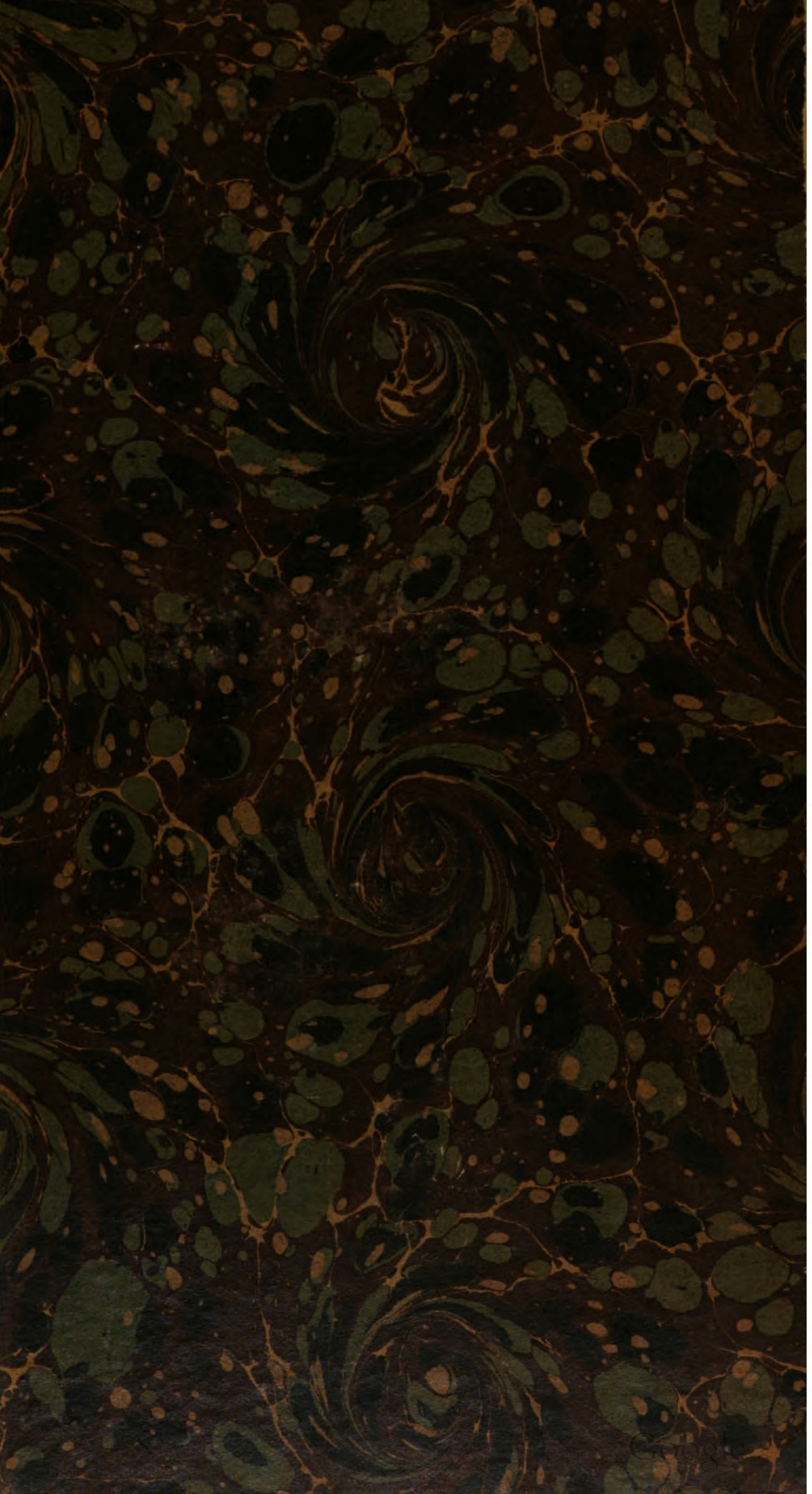
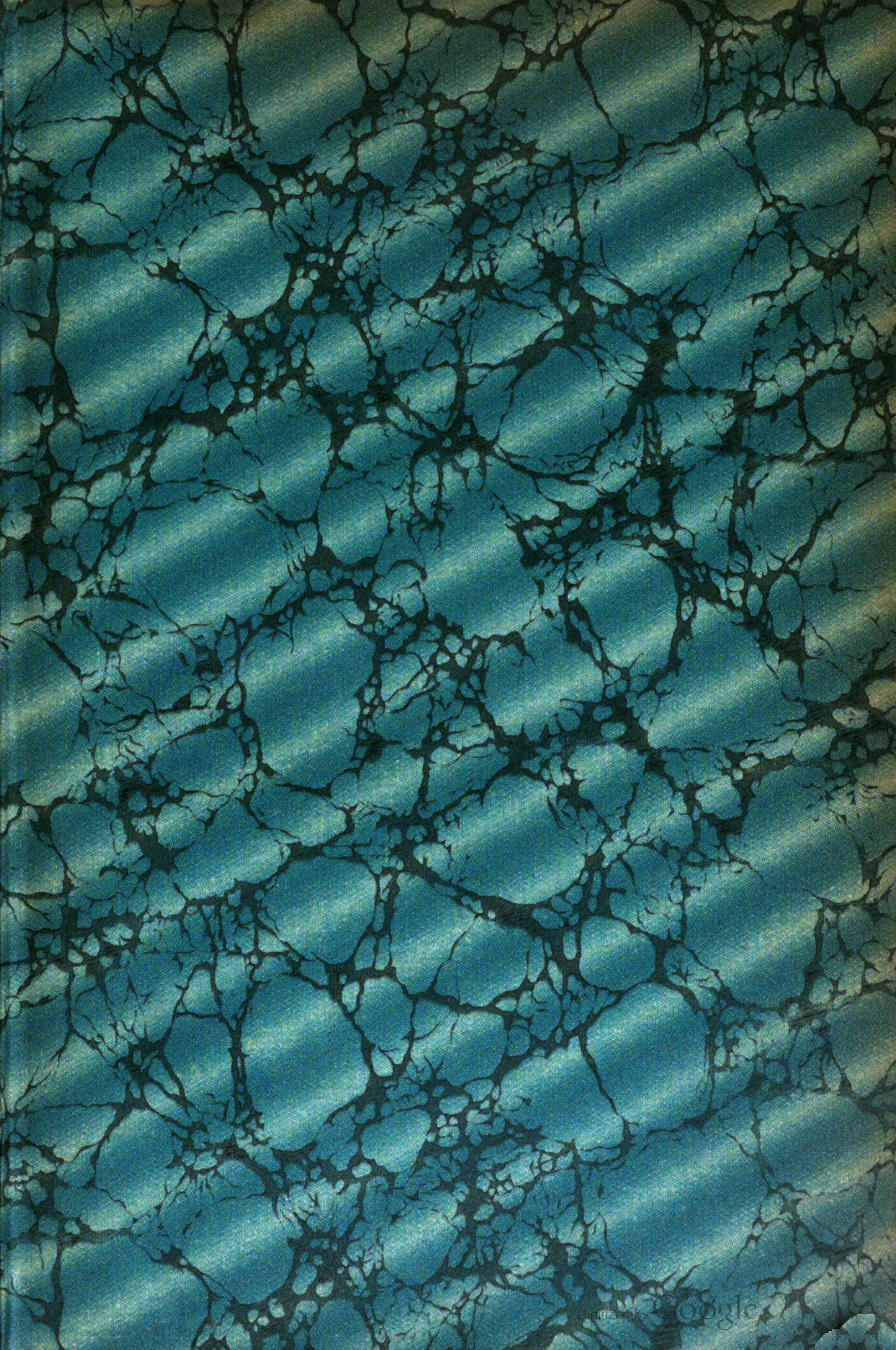







SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT
LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



REVUE

DE

L'ORIENT LATIN

REVUE

DE

L'ORIENT LATIN

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

MM. LE MARQUIS DE VOGUÉ ET CH. SCHEFER
Membres de l'Institut.

AVEC LA COLLABORATION DE

MM. A. DE BARTHÉLEMY, de l'Institut;
J. DELAVILLE LE ROULX; L. DE MAS LATRIE, de l'Institut;
PAUL MEYER, de l'Institut; E. DE ROZIÈRE, de l'Institut;
G. SCHLUMBERGER, de l'Institut.

Secrétaire de la Rédaction : M. CH. KOHLER.

TOME Ier. — 1893

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1893



Le Comte Riant
Membre de l'Institut

NOTES ET OBSERVATIONS

SUR LES ACTES DU NOTAIRE GÉNOIS

LAMBERTO DI SAMBUCETO

I

Motifs de la publication de ces actes. Les archives des notaires à Gênes; leur importance

Le registre des actes de Lamberto di Sambuceto, dont la seconde partie, comprenant des documents des cinq derniers mois de l'année 1300, a été publiée dans le tome I[er] de notre *Revue,* appartient à la collection d'actes de notaires que possèdent les Archives de l'État à Gênes. Cette importante collection contient plus de 17,500 registres et layettes, commençant à l'année 1154. Le plus ancien registre, celui de Giovanni Scriba [1] (1154-1164), a été publié *in extenso* dans les *Monumenta historiae patriae, Chartae,* t. II [2].

Les actes datant du moyen âge sont écrits sur papier en cursive minuscule, avec plus ou moins d'abréviations suivant les siècles. Le papier, dont se sont servis les notaires de l'époque la plus ancienne, est presque toujours celui que l'on appelle communément papier de coton, bien qu'il semble prouvé que cette sorte de papier soit également du papier de

1. *Gênes,* Archives de l'État, ms. original, n° 754, sur papier.
2. Turin, 1854, col. 285-987.

fil, différant seulement par le mode de fabrication [1]. Quoi qu'il en soit, la nature du papier a nui beaucoup à la conservation des registres, dont plusieurs, soit par les détériorations qu'ils ont subies, soit simplement à cause de leur vétusté, sont devenus illisibles ou sont à peine maniables. Tel, heureusement, n'est pas le cas pour le registre de Sambuceto, qui est en très bon état de conservation. Comme la plupart des autres, il contient nombre de renseignements précieux non seulement pour l'histoire privée des familles, mais pour l'histoire du commerce et l'histoire politique. Tout récemment, un savant allemand, auteur d'un excellent mémoire sur les podestats de la commune de Gênes [2], désirant poursuivre ses études pour l'époque des capitaines, a pu combler bien des lacunes de nos documents politiques et judiciaires au moyen des registres des notaires du temps; d'autres chercheurs y ont recueilli des bulles pontificales, des diplômes impériaux, des actes officiels importants émanés des magistrats de la cité. On sait qu'alors surtout, les notaires étaient souvent requis d'enregistrer toutes sortes de déclarations, avis, requêtes d'ambassadeurs, insertions d'office, etc...

On s'étonnera, sans doute, que seule, croyons-nous, parmi toutes les cités italiennes, Gênes possède une collection aussi ancienne et aussi considérable d'actes notariés. Les changements de gouvernement avec toutes leurs conséquences, les dissensions politiques, les révolutions, les incendies y ont été fréquents : de là vient sans doute, qu'à l'exception de quelques volumes et de quelques actes sur parchemin, toutes les séries de documents politiques antérieurs à la seconde moitié du XIVe siècle aient complètement disparu des archives de la République. Mais les archives des notaires ont, de toute antiquité, été déposées dans le palais archiépiscopal, et c'est sans doute au respect qu'inspirait cette demeure qu'elles doivent de s'être conservées. Elles nous eussent été transmises presque intactes sans le malencontreux bombardement que Louis XIV fit subir à la ville en 1684. Les archives des

1. BRIQUET, *La légende paléographique du coton* (*Journ. de Genève*, 29 oct. 1884); — ID., *Recherches sur les papiers employés en Occident et en Orient, du* Xe *au* XIVe *siècle* (*Mém. de la Soc. des antiq. de Fr.*, t. XLVI, pp. 188 et suiv.).
2. CARO, *Die Verfassung Genuas zur Zeit des Potestat;* Strassburg, Heitz, 1891.

notaires eurent beaucoup à en souffrir, comme on le voit par l'inventaire des pertes qui fut fait alors, et qui a conservé jusqu'ici le nom de *Pandetta combustorum*. Des registres manquent, d'autres sont mutilés; il y a des cahiers détachés, ou reliés sans ordre dans des volumes factices qui ne portent point de nom de notaire ou portent un nom erroné. Quand nous avons recueilli les actes de L'Aias, publiés par nous dans le tome I[er] des *Archives de l'Orient latin,* nous les avons trouvés dans des registres portant les noms des notaires Antonino di Quarto et Nicolò Dente, alors qu'ils appartenaient aux notaires Federico di Piazzalunga et Pietro Bargone.

II

Anciens statuts relatifs à la conservation des archives des notaires.

Ce qui a contribué aussi à la bonne conservation de nos actes de notaires, ce sont les lois très sages édictées à leur endroit par le gouvernement génois. Dans les Statuts des années 1375, 1403, 1414, qui, comme tous ceux des XIV[e] et XV[e] siècles, reproduisent certainement des dispositions des siècles précédents, nous trouvons des articles relatifs à la conservation des actes des notaires défunts [1] : « *De cartulariis notariorum defunctorum. Infra quod tempus cartularia notariorum defunctorum custodi debeant consignari.* » Le gouvernement de la République préposait aux archives notariales des gardes, appelés *Custodes volte* (chambre à voûte) *Notariorum.* Ces gardes ordonnent des enquêtes et des procès, ou des criées (bans) pour faire réintégrer dans leurs dépôts les actes volés ou dispersés. C'était là une des plus sages mesures prises par la jeune commune génoise, qui, en même temps qu'elle s'illustrait par la guerre maritime et le commerce, ne négligeait aucun détail d'administration inté-

1. *Statut* du doge Domenico Fregoso, de 1375 (*Gênes,* Arch. de l'État, ms, n° 123, fol. 129), contenant des rubriques de statuts plus anciens. — *Statut* du gouverneur Boucicaut, de 1403, chapitre 945 (960 dans l'*Index général* placé en tête du texte des *Monum. hist. patriae. Leges municipales*, t. III, actuellement sous presse).

rieure et faisait écrire l'histoire officielle de la cité (1100-1294) par des écrivains graves et véridiques, dont le premier, le croisé Caffaro (1080-1166), avait été consul, et dont le dernier, Giacomo Doria, collectionneur et commentateur de documents historiques et généalogiques, fut pendant quelque temps garde des archives de la République.

III

Notaires génois en Orient.

Nous avions eu déjà l'occasion, en 1881, de publier dans les *Archives de l'Orient latin* [1] les actes, ou, pour mieux dire, les fragments des registres ci-dessus cités de Federico di Piazzalunga (an. 1274) et de Pietro Bargone (an. 1279), tous deux notaires à L'Aias, dans la Petite-Arménie. Nous avons ensuite publié, dans le même recueil [2], la première partie du registre de Lamberto di Sambuceto (déc. 1299-août 1300), et nous avons poursuivi cette publication jusqu'à la fin de l'année 1300 dans la *Revue de l'Orient latin.*

On sait que la République, en envoyant ses représentants, consuls, podestats ou recteurs, dans les pays orientaux, les faisait toujours accompagner par un notaire qui leur servait de chancelier et qui, de plus, était, pour son propre compte, au service de ses concitoyens et des membres d'autres colonies et dressait leurs contrats. Quand le gouverneur, avec lequel ils étaient partis, avait fini son temps, ils rentraient avec lui dans la mère patrie en emportant leur registre, et, à leur mort, ce registre, conformément aux statuts de la République, était déposé dans les Archives des notaires défunts. Le successeur de Sambuceto à Famagouste fut un nommé Antonio Ferroni, dont le registre, commençant en 1302, est comme la continuation de celui de Sambuceto, où le dernier acte transcrit est du 27 octobre 1301. Nous ne possédons malheureusement que des fragments d'un registre écrit en 1266, à Tyr, par le notaire Manuel Loco, fragments joints à des

1. *Archives de l'Orient latin*, t. I (Gênes, 1881), pp. 443-534.
2. *Ibid.*, t. II, pp. 1-120.

actes du notaire Corrado di Capriata. Nous n'avons pu, faute de temps, poursuivre nos recherches dans ce domaine, mais nous sommes heureux d'annoncer la publication prochaine par un de nos élèves paléographes, dans les *Atti della Societa Ligure di Storia patria,* d'un registre moins considérable du même Sambuceto, transcrit en 1289 à Caffa, en Crimée, pendant le consulat du génois Paolino Doria [1]. Ce registre permet de rejeter, d'une façon définitive, l'opinion, déjà réfutée d'ailleurs par M. Heyd, d'après laquelle les vaisseaux envoyés par Doria au secours de Saint-Jean-d'Acre, en 1289, et qui arrivèrent trop tard, seraient venus de la ville syrienne de Caifa, et non de Caffa sur la Mer Noire [2].

IV

Les colonies génoises en Orient et leurs plus anciens consuls-vicomtes. Les jurés. La Curia.

Le continuateur de Caffaro avait déjà noté dans sa Chronique le fait que les Génois, partout où ils se fixaient, avaient coutume de se constituer en société sous la direction de leurs propres consuls ou recteurs [3]. On rencontrait de ces groupes, plus ou moins denses, aussi bien dans les régions occidentales, comme la Flandre, l'Angleterre, les îles Canaries, que dans l'extrême Orient, à Zaytoun (auj. Tsuen-tcheou-fou) en Chine, à Tauris en Perse, en Crimée, sur les côtes de la Mer Noire, en Bulgarie, en Asie-Mineure, en Palestine, à Constantinople, dans l'Archipel. Rappelons que, dès 1104, les Génois, pour prix des importants subsides qu'ils avaient fournis à la croisade, avaient reçu en don la ville de Gibelet (Gebail), en Syrie, où, suivant l'antique usage, ils avaient placé un vicomte (*visconte*), c'est-à-dire un administrateur financier. En 1169, Acre est devenue la capitale de leurs possessions de la côte de

1. *Cartularium instrumentorum compositorum per me Lambertum de Sambuceto, notarium, tempore domini Paulini de Auria, honorab. consulis pro Januensibus in Caffa,* 1289 (Orig. aux Archives des notaires, à Gênes).
2. *Die Italiener am Schwarzen Meer; histor. Briefe an H. Phil. Bruun in Odessa* (*Mélanges russes,* tirés du *Bull. de l'Acad. imp. de Saint-Pétersbourg,* t. IV, 1868, pp. 577-78). Cf. Heyd, *Hist. du commerce du Levant au moyen âge;* Leipzig, 1885, t. II, p. 164.
3. *Annales Januenses* (*Mon. germ. SS.*, t. XVIII, p. 267).

Syrie, et nous y trouvons un Cacciabove, consul-vicomte, qu'avait déjà précédé, comme administrateur, un personnage nommé Burdino [1]. Nous y voyons de plus fonctionner, sous le nom de jurés de la cour (*jurati curiae, giurati della curia*), un conseil de notables, assistant le consul dans les affaires les plus importantes. Les Génois ont à Acre leur propre rue ou quartier, qu'ils ont appelée la *Ruda Sancti Laurentii,* du nom du patron de l'église cathédrale de la métropole. De même à L'Aias, dans la Petite-Arménie, leur quartier porte le nom de Saint-Laurent.

Les jurés de la Cour d'Acre apparaissent de nouveau, en 1206, pour autoriser deux membres de la famille Embriaco à vendre une maison bâtie par le défunt vicomte Ugo Ferrario [l'aîné (?)], leur ancêtre [2]. Nous les voyons fonctionner encore en 1212 sous le gouvernement de Simone Bufferio [3], en 1213 sous le gouvernement de Oberto di Ranfredo, et en 1215 sous celui de Ugo Ferrario [le jeune (?)], qui, tous, portent le titre de consuls-vicomtes. En Syrie, les documents nous font connaître les noms de beaucoup de ces consuls-vicomtes, sans mentionner, d'ailleurs, à côté d'eux, les jurés de la cour. Déjà, en 1190, nous y trouvons un « Maurinus, olim consul »; en 1192, un Guglielmo Riccio; et, la même année, un Nicolò Cartofigo avec son collègue Ugo Lercari. En 1203, à Tripoli de Syrie, fonctionnent comme consuls-vicomtes Lamberto Fornaro et Belmosto Lercari; en 1211, nous y voyons figurer, avec le même titre, Giacomo de' Marini et Lanfranco de Mari. A Beirout, en 1221, nous trouvons Filippo Embriaco avec Amico Stregghiaporco, et, en 1222, Ugo Cancelliere. En 1225, les consuls-vicomtes de cette même ville sont mentionnés, mais, sans indication de nom; en 1232, la même charge y est tenue par Ingo Ferrari et Guglielmo dell'Orto, et, en 1233, par Pietro de Mari et son collègue Piccamiglio. — En 1249-1250, un

1. Poch, *Miscellanea di storie Liguri* (*Gênes*, Biblioth. civica, ms. IV, Reg. 3e, p. 26) : acte copié sur un original en parchemin. — Cf. Ughelli, *Italia sacra*, t. IV, p. 795.

2. Poch, *ibid.*, également d'après un acte sur parchemin, mais dont il ne donne que des fragments. Ces actes furent authentiqués, on ne sait à quelle date, par Rainaldo Sardina et Pagano di Carmadino, consuls-vicomtes à Acre, personnages qui doivent être ajoutés à la liste de ces magistrats.

3. Ughelli (loc. cit.) écrit par erreur Rufferio, au lieu de Bufferio.

recensement des maisons et des biens des Génois en Syrie fut commencé par les soins des consuls Guglielmo Bulgaro et Simone Malocello, et terminé par le même Malocello et son collègue, Ogerio Riccio. Un certain Alessandro était à cette époque consul des Génois à Tyr. En 1258, encore, nous voyons à Acre les consuls Giacomo Frixone et son collègue, au sujet desquels le roi Manfred de Sicile adressa des plaintes au podestat de Gênes. Cette même année, peut-être à cause des discordes sanglantes qui maintes fois avaient éclaté à Acre entre les Vénitiens et les Génois, ceux-ci quittèrent la ville pour se fixer à Tyr, où, en 1260, dans le « palais de la commune de Gênes », nous rencontrons les consuls-vicomtes Giacomo Spinola et Guglielmo di Savignone, et, en 1265 ou 1266, Lanfranco Cicala et Pietro Gabernia, avec dix-huit Génois [1].

A partir de cette époque, vu la pénurie de documents, les mentions de consuls deviennent rares. Pourtant, en 1272, nous trouvons à Tyr, comme consul-vicomte, Simone Guercio, capitaine des Génois de Syrie, tandis qu'à Acre, apparaît comme consul un Laurentano [2]. Le consul de Tyr fut remplacé par un podestat : en 1274, nous trouvons dans la ville un podestat anonyme [3]; en 1282, un podestat-vicomte, Guglielmo Doria, fait authentiquer les copies de deux diplômes [4]. Entre temps, nous voyons encore à Acre, en 1277, un consul Ughetto de' Rainaldi [5], et un autre, Guglielmo Bixa Spinola, à Beirout, en 1279.

Nous voici arrivés aux derniers temps de la domination des

1. Reg. du notaire Manuele Locho, joint à un reg. de Corrado di Capriata (*Gênes*, Arch. des notaires, fol. 75). Les consuls-vicomtes pour lesquels nous ne donnons pas de récension sont cités par RŒHRICHT, *Regesta regni Hierosol.* (Innsbruck, 1893), sous les nos 1209, 701, 704, 707, 792, 849, 858 (Bufferius, avec l'orthographe Rufferius), 875, 950, 956, 963, 970, 1047, 1049, 1181-1188, 1209, 1268, 1294, 1430. Voy. aussi HEYD, *Hist. du commerce*, à l'index général.

2. Archives de l'État, *Materie politiche*, mazzo V, 28 août 1272.

3. Sur ce podestat anonyme, voy. *Arch. de l'Or. latin*, t. I, p. 451, n. 15.

4. Le podestat Guglielmo Doria authentique, en 1282, une copie d'un diplôme du roi Henri Ier de Chypre en faveur des Génois, de 1232 (parchemin vu par POCH, *ouvr. cité*, V, p. 442). Donc, ce dut être en cette même année 1282 que le même podestat authentiqua, sans date, la copie d'un diplôme de Boémond III en faveur des Génois, et non en 1277 environ, comme le suppose RŒHRICHT (*ouvr. cité*, no 695). Dans les deux confirmations, figurent comme témoins les mêmes trois illustres personnages : Bonaccourse, archevêque de Tyr, Barthélemy, évêque de Beyrout, Jean de Montfort, seigneur de Tyr, qui y ont appliqué leurs sceaux.

5. Archives de l'État, *Materie politiche*, mazzo VI, 17 août 1277.

croisés en Syrie. A ce moment, commence pour Gênes une période de grande activité commerciale. C'est à cette période qu'appartiennent les actes passés à L'Aias et à Famagouste que nous avons publiés.

V

Les anciens statuts relatifs à l'administration des colonies génoises en Orient.

Nous sortirions du cadre qui nous est tracé en parlant longuement ici des stations génoises de Péra à Constantinople, de Caffa en Crimée et des autres ports de la Mer Noire. Mais il ne sera pas inutile de dire quelques mots de la législation en vigueur dans les colonies génoises d'Orient et dans celle d'Alexandrie d'Égypte.

Les plus anciens statuts de ces colonies qui nous soient parvenus sont ceux qui furent publiés à Péra en 1304 et en 1316. Ils ont été imprimés par M. Promis dans les *Miscellanea di storia italiana* [1]. Viennent ensuite les statuts de l'*Uffizio di Gazeria* (Office de la Marine) des années 1313 et 1344, publiés par Sauli dans les *Monumenta historiae patriae* [2]. Ces premiers statuts sont bien connus; mais il en existe d'autres, encore inédits, et qui paraîtront dans le prochain volume des *Monumenta*. Ce sont les statuts politiques édictés en 1363 par le doge Gabriele Adorno, et qui, outre des dispositions générales, en contiennent de particulières à l'Orient [3]. C'est encore, en 1403-1404, la constitution génoise, élaborée et réformée par ordre du roi de France sous le gouvernement du maréchal Boucicaut, constitution qui renfermait quarante-neuf chapitres relatifs à l'Orient [4]. Malheureusement, une partie, comprenant entr'autres ces quarante-neuf chapitres, manque, sauf les rubriques, dans le manuscrit mutilé qui nous l'a

1. Turin, 1871, t. XI. *Statuti della colonia genovese di Pera*, ch. 248-49, 252 et suiv., du XIIIe siècle et du commencement du XIVe.
2. *Leges*, I. *Impositio officii Gazarie*, col. 306-430.
3. *Ibid.*, *Leges*, III, ch. 108-127, col. 350-362.
4. *Ibid.*, p. 457 et suiv.; non encore publié, d'ailleurs incomplet. Dans l'index qui précède le texte, on trouvera les rubriques des ch. 150-199.

conservée. Le statut politique suivant, qui est de l'année 1413 [1] et est également inédit, ne contient qu'un petit nombre d'articles relatifs aux offices d'Orient.

La perte par Gênes de ses colonies du Levant finit par rendre inutile la rédaction de nouveaux statuts. Pourtant nous avons eu la bonne fortune de trouver récemment un statut élaboré en 1447 pour Famagouste, possédée alors par les seuls Génois. Jusqu'ici, ce statut était absolument ignoré. Il appartenait à la célèbre collection de livres réunie au commencement du XVI[e] siècle par Giulio Pallavicino, et cette collection depuis longtemps n'avait point été explorée. Mise en vente il y a quelques années, elle fut achetée en grande partie par la municipalité de Gênes. Mais plusieurs manuscrits avaient déjà été vendus, et parmi eux le statut de Famagouste, acquis par le regretté comte Riant. Celui-ci a bien voulu, d'ailleurs, en laisser faire une copie, qui est actuellement déposée dans les archives de l'État à Gênes [2].

L'un de ces statuts génois, celui de 1403, nous montre quels soins les Génois prenaient pour la conservation de leurs archives orientales. Il contient un chapitre intitulé : « *De archivis publicis instituendis in partibus Orientis pro custodia scripturarum publicarum* [3]. » Et ces précautions s'étendaient à toutes les autres écritures publiques, y compris celles concernant la Corse, comme nous avons eu l'occasion de le prouver dans un précédent travail [4].

VI

Les actes notariés considérés comme un complément des textes législatifs. Attributions des consuls ou recteurs et des notaires ou chanceliers.

Si l'histoire, les chartes, les statuts ne nous font connaître que les grandes lignes de l'organisation des colonies génoises,

1. *Gênes*, Arch. de l'État, ms. 133, fol. 150 v°-152. Cf. OLIVIERI, *Carte e cronache;* Gênes, 1855; cf. p. 163 pour les rubriques du Statut.
2. *Gênes*, Arch. de l'Etat, ms. n° 680.
3. *Mon. hist. patr. Leges*, III : *Statuts* de Boucicaut, 1403; cf. l'index en tête du texte, ch. 165.
4. *Di alcuni recenti giudizi sulla patria di Cr. Colombo;* Genova, 1890, p. 74.

nous trouvons heureusement à ce sujet un sérieux complément d'informations dans les actes des notaires qui nous sont parvenus en grand nombre. Ces actes nous retracent, de la façon la plus vivante, la plus personnelle, les faits et gestes, les lois, l'activité merveilleuse de nos aïeux. Ils nous fournissent à ce sujet des matériaux d'une importance capitale et absolument nouveaux. Sans doute Canale, dans sa *Nuova storia di Genova* [1], en a tiré quelque parti; mais il n'a point recouru aux originaux : il s'est contenté d'un inventaire sommaire, où abondent les erreurs de date, inventaire que l'on désigne généralement soit sous le titre de « *Pandette Richeriane* », du nom de son auteur, soit aussi sous celui de « *Fogliazzo de' Notari* ». L'importance des actes que nous avons publiés *in extenso* — moins certaines formules toujours les mêmes — a été mise en lumière par M. Heyd, dans son *Histoire du commerce du Levant au moyen âge* [2]. Dans les chapitres où il s'occupe de l'organisation des colonies occidentales en Orient, des attributions et du nombre des consuls qui les administraient, Heyd se réfère aux actes du notaire Sambuceto, dont une partie seulement avait paru alors dans les *Archives de l'Orient latin*, et il déclare qu'il ne sera pas possible de tracer un tableau complet de la vie commerciale dans l'île de Chypre, à cette époque, tant que notre publication ne sera pas terminée. De fait, les actes du notaire nous font assister aux délibérations tenues dans la *loggia* de la commune, où se réunissaient le conseil communal et le peuple; nous y relevons les mentions de maisons, de fondoucs, de magasins, soumis à l'administration du consul, du recteur ou du baile, ceux-ci aidés dans leurs fonctions par des lieutenants ou viguiers, par les jurés de la cour, ou par les notables, y compris l'abbé du peuple, comme à Gênes et à Péra. Ces fonctionnaires se réunissent dans leur loggia, où ils ont à leur service des notaires ou chanceliers, des greffiers, des huissiers (*placerii*), des bâtonniers (*bastonerii*) [3],

1. Canale, *Nuova storia della Repubblica di Genova* (Florence, 1858, 4 vol.), *passim*.
2. Heyd, *Hist. du commerce*, t. II, pp. 7-8.
3. Registre de Sambuceto, nos 244, 280, 281, 331. Le titre de *bastonerio* vient du bâton que portaient ces fonctionnaires comme insigne de leur autorité. Les Génois qui avaient quitté Acre en 1258, à la suite de conflits avec les Vénitiens et les Pisans, n'y avaient plus « *ne cort ne baston* », dit le continua-

des sergents et des gardes de l'édifice. La commune a également son médecin, son chirurgien, son docteur ès arts libéraux, son maréchal. Elle reproduit ainsi l'image de la mère patrie.

Le consul, indépendamment du seigneur du lieu, avait, sauf quelques exceptions, droit de juridiction sur ses concitoyens; il recevait leurs plaintes, jugeait ou renvoyait le débat à l'examen de la cour. On pouvait toujours en appeler de sa sentence au jugement du magistrat suprême de la République, mais non à celui des consuls ou podestats d'autres colonies. Lui et son conseil, qu'il convoque au besoin et préside, représentent dans la colonie ce magistrat suprême. Le consul veille à la conservation des actes publics du consulat, il en authentique les expéditions. Il peut être requis de donner acte à un débiteur du dépôt de sa dette, lorsque le créancier ne s'est pas présenté [1]. Il publie les lois de la mère patrie, comme, par exemple, cela eut lieu à Péra en 1304 [2]; il fait déclarer par le conseil l'existence d'un statut, comme le fit le baile dans un conseil des Vénitiens tenu à Famagouste, le 29 novembre 1300 [3].

Une des principales attributions du consul consistait dans la liquidation des successions de ses concitoyens défunts. C'était lui qui se chargeait de la tutèle des héritiers, faisait l'inventaire, ordonnait la vente aux enchères des biens — en particulier des bateaux — par ministère d'huissier, payait les dettes contractées par le défunt dans la colonie, réunissait l'actif de la succession et en envoyait le montant à Gênes par le premier bateau en partance [4]. Là, l'argent reçu était réduit en monnaie génoise et mis en sécurité dans une banque [5]. Le roi Manfred

teur de Guillaume de Tyr. Dandolo et Sanuto traduisent : *nè curia, nè preco.* Cf. HEYD, *ouvr. cité,* t. I, p. 350. Le terme *placerius* désignait plus spécialement l'huissier. L'*abbas* est aussi mentionné dans les statuts génois. Voy. d'ailleurs notre édition des actes de Sambuceto, nº 244.

1. On trouvera des exemples de la juridiction des consuls et de leurs actes dans Sambuceto, nºs 33, 127, 134-5, 339, 370, 380, 381, 423, 459, 473, et dans les *Arch. de l'Or. latin,* t. I, pp. 445, 451, 482, 496, 500, 501, 505, 524, 526, 527.

2. Voy. aussi le statut de Péra, dans Promis, p. 232.

3. Pour le statut vénitien, voy. Sambuceto, nº 459.

4. R. RŒHRICHT, *Regesta regni Hierosol.,* nº 955 : charte des archives de Gênes. — Pour le roi Manfred, dont il sera question ci-dessous, voy. *Lib. jurium,* dans les *Mon. hist. patr.,* t. I, p. 1286.

5. Archives des notaires. *Reg.* de Rolando Belmusto, 1300, fol. 74 : « Deposite in banco Consulatus libre 127, 17 jan., que sunt pro cambio perperorum 227 auri, quos Gasparinus Marionus habuit a Bernabove Spinula, vicario

de Sicile invoque le statut génois sur ces matières, à propos d'une succession recueillie par un consul et à laquelle un de ses sujets prétendait avoir droit [1]. C'est exactement la législation de la République de Gênes qui, pour ces cas-là et pour d'autres semblables, est mise en pratique dans les colonies [2]. Avec le temps des perfectionnements s'y introduisent. Ainsi, dans les actes, l'on indique les faits qui en ont motivé la confection, on ajoute de nouvelles formules; les attributions de chaque fonctionnaire sont mieux déterminées.

Comme je l'ai déjà souvent observé, Gênes recueillit le fruit d'une civilisation précoce et hardie, née du grand courant d'affaires qu'elle entretenait et des instincts aventureux de ses habitants. Bien avant les autres peuples, les Génois avaient introduit chez eux l'usage des noms de familles [3], et, ce qui est plus digne de remarque, dès le XII[e] siècle, leurs sentences juridiques étaient accompagnées de considérants indiquant les motifs du jugement [4]; parfois ces sentences mitigeaient au nom de l'équité le droit strict [5]. Dès 1144, on voit apparaître chez eux l'institution des témoins publics, qui confirment les actes des notaires ou les testaments [6]; on y trouve des édiles chargés de veiller à l'embellissement de la cité [7].

Les notaires, qui étaient les instruments des opérations des consuls et de la cour, veillaient à ce que ces opérations fussent faites avec toute la régularité possible. Ils empêchaient le lieutenant de toucher aux biens d'une succession avant d'en avoir fait dresser l'inventaire, et ils donnaient la raison de cette

Januensium in toto imperio Romanie et sunt de bonis quondam Accellini... qui dicitur decessisse in viagio Romanie. »

1. Cf. ci-dessus, p. 11, n. 4.

2. « De his qui extra Januam moriuntur ». — « De accipiendo bona defunctorum ». — « De salvandis bonis defunctorum extra Januam » (*Statut de Péra*, cité ci-dessus, chap. 155, 213, 230; *Statut* de Boucicaut, ch. 809 de l'index précédant le texte; *Statut* de 1414 (éd. Bologne, 1498, liv. IV, ch. 9).

3. Cibrario, *Economia polit. del med. evo* (Turin, 1861), I, 70; II, 214, 218.

4. Exemples dans Sambuceto, n[os] 42, 101 (« *quia cognovi* », « *cognoverunt* »). — *Mon. hist. patr. Chartar.* II, col. 254, n° 211; col. 268, n° 228; col. 281, n° 236.

5. Déjà au XII[e] siècle : « *providentes potius misericordie quam juri* » (*Mon. hist. patr. Chartarum*, II, col. 281, n° 236).

6. *Liber jurium* (*Mon. hist. patr.*, I, col. 95).

7. *Mon. hist. patr. Chartarum*, II, col. 338, n° 327. Fréderic Barberousse, dans ses vers au comte Bérenger, dit : « J'aime la civilité des Génois. J'aime la courtoisie castillane. » L'opposition, qu'a voulu établir l'auteur entre les expressions civilité et courtoisie, montre que la première doit être prise dans son sens propre.

prohibition, en citant le chapitre afférent du statut. C'est ainsi que nous voyons alléguer l'article relatif aux marins fugitifs, qui se trouve effectivement dans le statut du XIII[e] siècle, publié par Vincenzio Promis [1], ainsi que nous voyons invoquer un article sur les formes à observer dans les enchères publiques [2], un autre sur les trois convocations qui doivent être faites pour légaliser une citation par devant le consul [3]. Pareillement, dans des actes privés, il arrive que le notaire indique les raisons pour lesquelles est fait un prêt ou un échange d'objets de navigation [4], opérations peut-être irrégulières en soi, mais qui sont nécessaires à la conservation d'un bateau, parce qu'elles permettent de payer les arrérages ou de fournir la solde des mariniers, sans contrevenir aux règlements du Consulat de la mer [5].

VII

Le gouvernement de Famagouste avant l'époque de la domination génoise.

A Famagouste, dans l'île de Chypre, qu'intéressent tout spécialement nos documents, nous ne trouvons, avant l'époque de Sambuceto, que la mention d'un podestat-vicomte, Matteo Zaccaria, en 1292 [6]. Les privilèges antérieurs accordés aux Génois par la reine Alice de Chypre, en 1218, et par le roi Henri I[er], en 1232, furent reçus au nom de la commune par des commissaires spéciaux, les premiers par Pietro Gontardo et ceux de 1232 par les consuls-vicomtes de Syrie, Ingo Ferrario et Guglielmo dell'Orto [7]. Mais, en 1300, nous trouvons la colonie génoise de Chypre gouvernée par des recteurs au nombre de trois, Giacomo Rosso, Pasquale de' Mari et Giacomo Signago [8].

1. *Statut de Péra*, ch. 188. — Sambuceto, n° 192.
2. *Arch. de l'Or. latin*, t. I, p. 503, n. 18.
3. Sambuceto, n[os] 370, 473.
4. Sambuceto, n[os] 101, 304, 376, 384, 462, 464. L'expression énergique « *dico et protestor* » est destinée à prévenir les objections possibles pour irrégularité dans la reddition de comptes.
5. *Consolato del mare*, colla spiegazione di G. M. Casaregi (Venise, 1737), ch. 46, 56, 104, 106.
6. *Mon. hist. patr.*, t, II, col. 275-6: *Charte* de Henri II, roi de Chypre.
7. *Lib. jurium* (*Mon. hist. patr.*, *Leges*, I, col. 625-6, 899-902).
8. Sambuceto, n[os] 42, 329, 370, 380, 440.

Ce dernier porte le titre de recteur de Famagouste, ce qui semble montrer que les deux autres exerçaient leurs fonctions dans d'autres villes ou districts de l'île. Giacomo Signago apparaît quatre fois en qualité de recteur, et plus souvent sans ce titre. Ces recteurs sont représentés par des lieutenants exerçant chacun leur fonction à une époque déterminée de l'année : Bartolomeo di Savignone en septembre, Giovannino Massone en octobre, personnages que nous voyons dresser des inventaires, faire des ventes et procéder à divers autres actes de juridiction. Cette organisation subsista jusqu'au moment où Famagouste devint la propriété des Génois, époque à partir de laquelle la ville fut gouvernée par un podestat. Avant ce temps-là, la souveraineté de Famagouste, comme d'ailleurs celle des autres colonies occidentales, appartenait au roi de Chypre, qui, lui aussi, avait sa *loggia* et ses conseillers, et qui exerçait la justice par l'intermédiaire d'un vicomte, d'un châtelain, d'un sénéchal et des jurés de la cour, ayant à leur service un greffier et un huissier. C'était au roi que revenait le produit des impôts; c'était de lui que dépendaient les autorisations aux patrons de bateaux de sortir du port. Les contrats passés dans son « Office du commerce » étaient reconnus comme pièces authentiques. Dans les quelques testaments que reproduit le registre de Sambuceto, on trouvera des renseignements sur les banques, sur le change, sur les églises, sur les ordres religieux, sur les hôpitaux de Famagouste et quelquefois aussi sur la topographie de la cité.

VIII

Les familles des colons et les personnes notables.

La qualité et le nombre des personnes qui se meuvent sur ce théâtre méritent d'attirer l'attention. Les Génois y figuraient plus nombreux certainement que tous les autres peuples d'Occident. En ne tenant compte que des familles nobles, nous en avons compté plus de quarant-cinq, intervenant comme parties dans des actes commerciaux du registre de Sambuceto, et parmi elles des Spinola, des Doria, des De Mari, des

De' Marini, des Adorni, des Grimaldi, entre autres le fameux Rabella Grimaldi, des Di Negro, des Boccanegra, des Zaccaria et leurs collatéraux, des De Castro, des Della Volta, des Salvago, des Negrone, des Pinello, familles consulaires pour la plupart et toutes illustres déjà par leurs entreprises guerrières et maritimes. Les mêmes noms et d'autres d'égale noblesse figurent également dans les actes passés à L'Aias, en Arménie, par les notaires Piazzalunga et Bargone. D'où l'on peut conclure que les nobles, à cette époque, ne dédaignaient pas le commerce en grand et s'y livraient, non pas tant pour augmenter leur fortune que parce qu'ils y trouvaient un motif à des entreprises généreuses et utiles à leur patrie.

Nous trouvons dans les actes des notaires des mentions, peu importantes sans doute, mais intéressantes néanmoins, sur certains personnages historiques. Ainsi, dans le registre du notaire Bargone et dans le registre tenu à Caffa par Sambuceto, apparaît le nom de Buscarello Ghizolfo [1], ancêtre des seigneurs de l'île de Taman dans la mer Noire, qui fut plusieurs fois ambassadeur du Khan de Perse auprès du pape et auprès des rois de France et d'Angleterre, pour les affaires de la croisade. Les actes de Famagouste font mention de Segurano Salvago, que nous trouvons, vers l'an 1320, ambassadeur de Gênes auprès du roi de Chypre, et qui est probablement le même que le personnage de ce nom dont Guillaume d'Adam se plaint si fort dans sa *Relation* au pape, de l'année 1316 [2]. Giacomo Tornello, cité comme amiral d'Arménie, paraît, d'après son nom, être un Génois. Quant à Nicolò di Camulio, doyen de la cathédrale de Nicosie, il l'était certainement.

Venise, elle aussi, possède une loggia à Famagouste, et nous voyons des membres de ses premières familles occupés dans cette ville à des opérations commerciales, sous l'administration de leur baile ou consul. Nous rencontrons, par exemple, les noms des Magno, des Sanudo, des Polo. Je ne pense

1. *Arch. de l'Or. latin*, t. I, p. 525, nº 58. — RŒHRICHT, *Regesta*, nº 1485. — Sambuceto, *Reg. de Caffa* (fol. 102 vº), acte du 4 juillet 1289.
2. Sambuceto, nº 277. — *Archivio stor. ital.*, 1887, XX, p. 133. — Guillaume d'ADAM, 1316 (ms. inédit qui sera publié dans le t. Ier des *Hist. arméniens des croisades*, par M. L. de MAS LATRIE).

pas que le Marino Sanudo mentionné dans un acte doive être identifié avec son homonyme Marino Sanudo Torsello, le fameux voyageur et auteur d'une description de la Palestine ; car celui-ci se dit être du quartier de San Severo, tandis que le personnage cité par Sambuceto déclare être du quartier de San Tommaso. Mais peut-être serait-il permis de conjecturer que ce dernier appartenait à la branche des ducs de l'Archipel. Nicolò Polo serait peut-être un cousin du célèbre Marco, dit Milione. Nous laissons aux érudits vénitiens le soin de répondre à ces questions [1].

Les Pisans sont également nombreux en Chypre ; le siège de leur consulat est non point à Famagouste, mais à Limisso *(Nemocia, Nemocium)*, car c'est de là que sont datées les lettres du consul munies du sceau de la communauté. A Limisso, résident aussi leur greffier et leur huissier.

Ancône a deux consuls à Famagouste. Nous parlerons plus loin des importantes sociétés commerciales de Florentins et de quelques sociétés de Plaisantins, qui y ont leur siège. De Sicile, nous y voyons arriver un des vaisseaux du célèbre amiral Ruggerio de Loria, mort en 1305 [2]. Amalfi, célèbre par les hauts faits maritimes de ses habitants, y envoie souvent ses navires.

Outre les colonies d'Italiens, nous trouvons à Famagouste d'autres colonies occidentales. Narbonne y a son consul, et nous y rencontrons des gens de Tarragone, de Marseille, de Montpellier. Les Allemands ne manquent pas : nous en voyons un originaire d'Augsbourg. D'ailleurs, les Chevaliers teutoniques y ont un hôpital [3]. La mention des Templiers [4] et de leur grand-précepteur revient souvent dans nos actes, et nous pouvons rappeler déjà un important contrat de nolis passé entre le commandeur ou précepteur de la maison du Temple et un nommé Bartoli, dont nous reparlerons ci-dessous. Les Chevaliers de Saint-Jean [5] sont, eux aussi, cités souvent, avec

1. Sur les Sanudo, voy. Sambuceto, nos 389, 401, 402, 459; — sur les Polo, ibid., nos 135, 146, 163, 249, 250.
2. Sambuceto, no 332.
3. Sambuceto, nos 36, 120, 269, 452 ; — *Arch. de l'Or. latin*, t. I, p. 501, no 12.
4. Sur le Temple, voy. Sambuceto, nos 74, 76, 221, 222, 306, 460, 482.
5. Sambuceto, no 118; — *Arch. de l'Or. latin*, t. I, pp. 511, 519, nos 32, 46.

le bateau attaché au service de leur hôpital. Nous relevons ce fait qu'un seigneur d'Arsuf, en Syrie, possède à Famagouste un magasin [1]; et nous rencontrons dans cette même ville un seigneur « de Pillis », apparenté à la maison de Gibelet [2] et un prince de Tabarie, c'est-à-dire de Tibériade, qui a dû émigrer en Chypre après la perte de la Terre-Sainte, sans que l'on sache s'il possédait un fief dans l'île [3]. Nous noterons aussi un certain Bernardo, comte d'Emprenza, certainement un Espagnol, qui navigue entre Barcelone et Famagouste, moyennant une redevance de 1,000 livres de Barcelone, équivalant à environ 15,000 livres tournois d'argent [4]. On peut, enfin, signaler quelques ecclésiastiques, qui sont en fonctions dans le pays, mais dont les noms révèlent l'origine occidentale : un frère Andrea da Perugia, qui par ses discours inspire tant de remords à un usurier qu'il l'amène à restituer le bien mal acquis [5]; un Andrea di Vercelli, notaire de l'évêque de Famagouste, et un chanoine de Nicosie [6], « magister Balduinus ». Un Thibaut de Vienne, de l'ordre de Saint-Antoine, absout un pénitent, frère Simon de Tortose qui, violant la loi pontificale, s'était permis, au grand scandale de divers prélats, de célébrer les divins offices en Terre-Sainte [7].

Parmi les religieux mentionnés, nous trouvons en outre deux archevêques de Tarse, l'un, Jean, dont le bateau fut vendu en 1279 par l'intermédiaire des deux prieurs de l'église génoise de Saint-Laurent à L'Aias, munis de sa procuration; l'autre, nommé Nicolò, mort vers 1300 à Famagouste. Tous deux étaient en relations avec des Génois, parmi lesquels David Ferro, exécuteur testamentaire de Nicolò. Dans ma courte préface à l'édition des actes de Federico di Piazzalunga et de Pietro Bargone, j'avais supposé que l'archevêque Jean, de 1279, pouvait être identifié avec un homonyme qui assistait aux conciles de 1304 et de 1316. Mais du moment que dans l'inter-

1. Sambuceto, nº 364.
2. *Arch. de l'Or. latin*, t. I, p. 472, nº 53.
3. Sambuceto, nº 41. — Cf. Heyd, *Hist. du commerce*, t. I, p. 370; Rœhricht, *Regesta*, à l'Index.
4. Sambuceto, nºˢ 460, 478, 482.
5. Sambuceto, nº 148.
6. Sambuceto, nºˢ 213, 109.
7. Sambuceto, nº 374.

valle nous trouvons un Nicolò, mort vers 1300, nous sommes obligés de reconnaître que notre identification n'a pas de raison d'être [1].

La cité de Tarse, l'antique capitale de la Petite-Arménie, était très fréquentée par les Génois, comme le prouvent les nombreuses lettres de commandite (*accomenda*), envoyées de Famagouste à des habitants de ce port. Et l'on sait que, déjà en 1215, les Génois y avaient obtenu du roi un privilège qui fut confirmé, le 21 septembre 1288, grâce à l'influence du fameux amiral Benedetto Zaccaria, privilège par lequel ils étaient autorisés à y fonder une colonie, avec consul et jurés ayant juridiction sur leurs nationaux [2].

Il serait long d'énumérer toutes les échelles que fréquentaient les habitants européens de Famagouste pour leurs affaires commerciales : en Syrie, Acre, Tyr, Tortose et Tripoli; en Asie Mineure, les Palli [3], Macri, Satalie, Candelor; en Chypre, Limisso, Papho et le port des Salines (Larnaca); en Italie, Cagliari, les villes du golfe de Venise, Manfredonia, Amalfi, Positano et toute la Pouille.

IX

Les esclaves.

Un commerce barbare, infâme, celui des esclaves, était chose courante à cette époque. Dans nos actes, nous voyons de nombreux exemples d'achats, de ventes, de cessions d'esclaves; nous y voyons aussi de nombreux affranchissements. Dans ces siècles de passions furieuses, mais en même temps de foi ardente, la conscience, le désir de travailler au salut de son âme, remédiaient en quelque mesure au déchaînement des instincts pervers. Le croisement de tant de nations diverses était favorable au développement de la civilisation, tandis que la proportion toujours grandissante de gens du

1. Sambuceto, nos 280-284; — *Arch. de l'Or. lat.*, t. I, p. 496, nos 502, 503, 519, 534.
2. *Charte* de Henri II, roi de Chypre et de Jérusalem (*Lib. jurium.*, t. II, col. 275-6). — Ce privilège fut abrogé le 17 mai 1292 à la requête des Génois eux-mêmes (même charte : *Lib. Jurium*, II, 275-6).
3. Sur le port des *Palli*, voy. *Arch. de l'Or. latin*, t. I, p. 436; et Sambuceto, nos 69, 401.

peuple et la meilleure éducation des hautes classes tendaient à faire disparaître cette plaie sociale de l'esclavage. Le registre de Sambuceto nous montre des esclaves blancs d'Esclavonie, des esclaves noirs d'Espagne, des esclaves mozarabes, olivains ou sarrasins bruns de Tunis, des grecs (*griffoni*) de Malvoisie, et six esclaves juifs qui furent rachetés par un coreligionnaire, auquel ils promirent, par serment prêté selon leur loi, de rembourser ses dépens.

X

Les actes et contrats et leur nature. Testaments. Sociétés. Nolis. Change maritime. Commandite.

Le registre de Sambuceto, comme d'ailleurs ceux de Federico di Piazzalunga et de Pietro Bargone, renferme des actes de toutes sortes. Les testaments sont nombreux et importants, et l'on remarquera quel soin le notaire prend d'établir un ordre rationnel dans les dispositions du testateur. Il énumère minutieusement les legs, les dettes, les créances, l'actif de la succession. Il termine en indiquant le nom de l'exécuteur testamentaire ou du fidéicommissaire et ceux des héritiers. Il se conforme à la coutume nationale en engageant le testateur à concourir par un don à l'œuvre patriotique de l'entretien du port et du môle de Gênes. Il veille à ce que le nombre des témoins ne soit pas inférieur à cinq, comme le veut le statut. L'obligation où il est de décrire exactement tous les legs nous fournit une nomenclature très riche d'objets divers, vêtements, ustensiles, meubles, objets de luxe, à l'aide de laquelle il serait facile d'enrichir le glossaire de Du Cange: Parmi ces testaments il en est un de nuncupatif, c'est-à-dire fait de vive voix en présence de témoins et répété par ceux-ci au notaire qui l'insère dans son registre. Cette pièce, du reste, vu sa longueur et la multiplicité des dispositions qu'elle renferme, n'a pu être rédigée de mémoire. Un des témoins, sans doute, avait dû mettre le tout par écrit sous la dictée du testateur. D'après le statut, la déposition de cinq témoins suffisait pour la validité d'un acte de ce genre. Dans un second testament, ainsi que dans un autre acte, une femme figure parmi les témoins, ce qui

d'ailleurs n'était pas défendu par le statut, pourvu, en ce qui touche les testaments, que la majorité des témoins fussent des hommes [1].

Les contrats que nous rencontrons le plus souvent dans le registre sont ceux de *Société*, de *Nolis*, de *Change maritime* et de *Commandite*. On trouve tant à L'Aias qu'à Famagouste les sociétés plaisantines des Scotti, des Bagarotti, celle-ci avec une loggia et un huissier, des Bernardi, des Taio, et, d'autre part, celles des Rustigazzi, des Groppi, des Gatti, des Diano et des Pàllastrelli; ces derniers sont les ancêtres de Barthélemy, le colonisateur de Porto Santo, qui fut beau-père de Christophe Colomb. Florence y est représentée par les Mozzi. Mais aucune de ces compagnies n'atteignit à la célébrité et à la puissance des sociétés florentines des Bardi et des Peruzzi, qui apparaissent à plusieurs reprises dans nos actes [2]. C'est à celle des Peruzzi qu'appartient le nommé Giannuccio Bartoli, que nous voyons passer un contrat avec les Templiers, figurer dans une affaire relative aux vaisseaux des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem et participer à d'autres actes, soit comme acteur, soit comme garant. Parmi les sociétés génoises, nous trouvons celles des Doria, des Spinola, des Bestagno, enfin, celles des Castro et des Pessagno, qui arrivèrent à Famagouste au commencement de l'an 1300 et que concernent divers actes intéressants [3]. Un des membres de cette dernière société, Salveto Pessagno, ancêtre de la famille des amiraux perpétuels du Portugal, mourut vers la fin de janvier 1300. Le consul se chargea de liquider sa succession, il paya les dettes et envoya l'actif à Gênes par un navire en partance, et il fit dresser à cette occasion un acte où étaient exposés exactement les motifs de sa façon de procéder. Sambuceto n'eut pas à enregistrer d'autre pièce relative à cette succession; mais le

1. Sambuceto, nº 457. — Sur le chiffre de cinq témoins exigé, voy. le statut de Gênes de 1414 (éd. 1498), liv. IV, chap. 1; le statut de 1588, liv. V, chap. 12; et déjà pour le XIIIe-XIVe siècle, le statut de Péra, ch. 144. — Sur les deux femmes servant de témoins, voy. Sambuceto, nos 120, 329.

2. Sur les Bartoli, Bardi et Peruzzi, voy. Sambuceto, nos 109, 117, 118, 222, 376, 386, 389, 363, 373, 389, 439. — Cf. LIONTI, *La Società dei Bardi, Peruzzi, Acciajoli, in Sicilia*; Palerme 1889; — HEYD, *Hist. du commerce*, t. I, pp. 529, 545. — Sur les sociétés commerciales plaisantines et autres, voy. PITON, *Les Lombards en France*; Paris, 1892.

3. Sambuceto, nos 17, 25, 33, 35, 40.

registre du notaire Rolando Belmusto, à Gênes[1], nous fournit de nouveaux détails à ce sujet, dans des actes qui nous font connaître les fils et les frères du défunt. Ces actes rappellent la mort de Salveto dans les pays d'outre-mer; ils nous font connaître la procédure suivie en pareil cas : l'invitation aux parents à accepter la succession, leur refus ou leur non comparution et la nomination d'un curateur des biens à administrer. L'inventaire, qui est fait, de ces biens dénote chez leur ancien propriétaire une richesse considérable et un luxe en conséquence. Nous y voyons figurer des vêtements fourrés de vair, de poil de renard ou d'once (*lonza*), des boutons d'ambre, du linge, des chapeaux, des bourses dorées ou façonnées de fil d'or et de soie, des ceintures garnies d'argent et marquées des armoiries de la famille, vases à pieds d'argent, également aux armes, des cuillers et des coffrets d'argent, des serviettes brodées d'or, une boîte d'ivoire, un cachet en forme d'anneau portant comme empreinte un lion.

Les contrats de *Nolis* sont également nombreux et dignes d'attention. Ils décrivent exactement les diverses parties du vaisseau, les objets, les épices qu'il contient, les conditions imposées par le loueur, qui sont généralement fort compliquées. Ils prévoient les circonstances qui peuvent se produire dans le cours du voyage et indiquent les endroits où le bateau peut faire escale. Quelques-uns, passés avec les Templiers ou relatifs aux vaisseaux des Chevaliers de Saint-Jean, sont importants surtout à cause de la qualité des contractants. Un des plus importants est passé « *ad scarsum*[2] », expression que Du Cange a faussement interprétée, mais que le Consulat de la mer dit signifier « *a tempo e prezzo saputo* », c'est-à-dire à forfait et moyennant une somme ou plusieurs sommes déterminées pour les divers cas prévus, le bateau devant être fourni en bloc de tout le nécessaire. Nous appellerons encore l'attention sur un contrat de nolis du 21 juillet 1301, qui se trouve dans la

1. *Gênes*, Archives des notaires, 9 avril 1300, fol. 35, et aussi 28 novembre, et suivants.

2. Sambuceto, nº 74. — L'expression de nolis « *ad scarsum* » (en bloc), se dit par opposition à celle de nolis « *ad canteratam* », qui implique un tantième sur chaque quintal de colis composant la cargaison. Cf. *Consulat de la mer*, ch. 81, 129, 130, 183, 185, 186, 272. Voy. un nolis « *ad canteratam* » dans les *Arch. de l'Or. latin*, t. I, pp. 511-512.

partie non publiée du registre de Sambuceto et qui a été édité déjà par mon regretté collègue M. Doneaud, dans son étude intitulée : *Il commercio e la navigazione dei Genovesi nel medio evo* [1].

Pour en finir avec ce qui concerne le contrat de nolis, rappelons un usage, dont il est question dans nos actes et d'après lequel le capitaine du bateau était tenu de donner passage gratuit à un représentant — marchand ou serviteur — du propriétaire du gage ou de la marchandise embarquée. Le Consulat de la mer fait mention de cet usage, en disant que le propriétaire peut prendre lui-même passage gratis sur le bateau, ou se faire remplacer par un tiers : « *sive alius pro eo* » [2].

Le *Change maritime* et la *Commandite* sont les contrats qui apparaissent le plus fréquemment dans le registre de Sambuceto, comme d'ailleurs dans tous les registres des notaires du temps.

Le *Change maritime* reproduit les dispositions essentielles du *Fœnus nauticum* du droit romain. Si les marchandises ou l'argent confié au capitaine ou au passager pour être négociées avec bénéfice outre-mer périssent dans la traversée sans la faute du mandataire, elles sont perdues pour le créancier. Si elles parviennent à bon port, le prêteur reçoit, outre son capital, l'usure nautique, qui peut dépasser l'intérêt légal, et cette infraction est permise parce qu'elle est considérée comme le prix légitime d'un voyage périlleux.

La *Commandite* produit les mêmes effets juridiques que le change maritime, si ce n'est que le commandité, en cas de réussite, ne paie pas d'intérêts : il abandonne le gain au créancier, et en retient seulement une partie, le quart ordinairement, à moins de convention contraire entre les parties, stipulant, par exemple, que le commandité n'aura droit à aucune partie du gain, ou que sa part sera fixée par le commanditaire. La commandite est un contrat *sui generis*, très commun à Gênes jusqu'à une époque récente, et que l'on ne retrouve pas dans le droit moderne; car il ne faut pas la confondre avec notre

1. Oneglia, 1883, pp. 137-143. Nous le publierons à nouveau dans un prochain article.
2. Sambuceto, nos 218, 219, 228, 401. — *Consulat de la mer*, ch. 74, 75.

contrat de Société en commandite [1]. Le contrat d'*accomenda,* en effet, ne constitue pas une société; la chose est expressément déclarée dans le statut génois de 1588 [2], lequel a également défini exactement la personnalité juridique du commandité et du commanditaire, ainsi que la différence entre la *commandite* et le *contrat d'emplette*, notions qui étaient un peu vagues et confuses dans les statuts génois antérieurs. Du reste, tous ces statuts, depuis ceux du XIIIe siècle, publiés par V. Promis, jusqu'à celui de Boucicaut de 1403, et à celui de 1414, publié en 1498 par Visdomini, tous ces statuts, disonsnous, traitent avec détail, dans douze ou treize chapitres, du contrat de commandite.

XI

Le Zaterio.

Il nous faut mentionner ici une expression employée trois fois par Sambuceto et dont nous n'avons pas trouvé d'exemple ailleurs : nous voulons parler du terme « *Zaterio* », qui paraît désigner un contrat très voisin du contrat de commandite, peut-être identique même à celui-ci, et qui ne serait alors que la traduction en une langue étrangère, orientale sans doute, du mot « *accomenda* ». Je me permettrai de faire à ce sujet une observation qui me semble intéressante. Dans les actes de Federico Piazzalunga publiés par moi, se rencontre le terme *Jateno,* que jusqu'ici j'avais cru s'appliquer à un contrat spécial de commandite. Je ne serais pas éloigné de croire que *Zaterio* et *Jateno* ne sont qu'une seule et même expression : le z et le j, en effet, sont souvent employés indifféremment dans la latinisation des noms étrangers, et le changement de *ri* en *n* peut provenir d'une erreur de lecture d'un copiste. Dans la note

1. Sambuceto, nos 288, 424, 471. Sur les principes essentiels de la commandite, voy. en particulier : PARODI, *Lezioni di diritto commerciale*, Gênes, 1854, t. II, p. 80.

2. Liv. IV, ch. 13. La commandite, cependant, est déjà en usage au XIIe siècle. Voy. le *Reg.* de Giovanni Scriba, dans les *Mon. hist. patr. Chartarum*, II, col. 324, 416, etc. Plusieurs articles des statuts génois du XIIIe et du XIVe siècle y sont relatifs (Voy. PROMIS, *ouvr. cité*, chap. 211-232). *Statut* de Boucicaut, ch. 104-114. *Statut* de 1414, liv. IV, ch. 43-56.

que j'ai jointe à mon édition des actes de Piazzalunga, à propos du terme *jateno,* j'ai adopté, pour l'étymologie de ce mot, une explication que m'avait fournie le comte Riant, d'après laquelle *jateno* dériverait d'un mot turc et signifierait cargaison. Mais l'étymologie ne m'avait pas paru très satisfaisante. Peut-être les linguistes en trouveront-ils une meilleure à l'aide de la leçon *zaterio* [1].

Soit dans le *zaterio* ou *jateno,* fait *secundum morem et consuetudinem Syrie,* soit dans le contrat de commandite, il était stipulé généralement que le preneur de la marchandise ou de l'argent ne devait pas s'écarter de l'itinéraire fixé : « *viagio non mutato* », disent les actes. Dans l'un comme dans l'autre contrat, on voit apparaître certaines conventions spéciales, suivant le plus ou moins de confiance que le débiteur inspirait au créancier. Le preneur avait la faculté d'envoyer au commanditaire des acomptes pendant la durée du voyage ou de payer à son retour seulement : « *possim mittere ante me seu post me;* d'autres fois, au contraire, il devait payer intégralement le commanditaire avant son retour : « *ante me tantum* », « *ante nos, sed non post nobis* », « *non dimittere post me* »; ou bien il pouvait déposer la somme dans telle ou telle localité, mais il devait le faire en personne : « *non sine me in loco Ermenie* » [2].

XII

L'assurance.

Ni dans cette législation commerciale, ni dans les actes notariés avant le milieu du XIVe siècle, on ne trouve de trace du contrat d'assurance, qui devint plus tard d'un usage si fréquent. C'est par erreur que M. Doneaud [3] a cru le recon-

1. La forme *Jatenum* se rencontre dans un acte de L'Aias, du 7 mars 1271 (*Arch. de l'Or. latin*, t. I, p. 453, n° 19); la forme *Zaterium*, dans Sambuceto, nos 125, 140, 157.

2. Pour les expressions : *mittere ante me, post me,* voy. Sambuceto nos 46, 67, 83, 106, 141, 215, 368, et divers actes de L'Aias (*Arch. de l'Or. lat.*, t. I, p. 453, 509, 510, 513).

3. *Del commercio.....*, p. 129 : « *ad naulizandum... et ad securitatem* [*prestandam*] *de ipso ligno salvando.* Ce n'est pas l'assurance dans le sens légal, comme le remarque justement M. le professeur Bensa.

naître dans un acte de Barthélemi Fornari, de 1218. Jusqu'à ces derniers temps l'origine historique de l'assurance était demeurée obscure. Mais des documents, découverts par nous et publiés par le chevalier Vallebona [1], ont jeté tout d'abord quelque lumière sur le sujet et rendu très probable l'origine génoise de ce contrat, contrairement aux prétentions de Barcelone et d'autres cités. De fait, dans les statuts du doge Gabriele Adorno, de 1363, il y avait un chapitre soutenant la légitimité du change contre ceux qui le taxaient d'opération usuraire; en outre, une loi de 1369 établissait plus formellement encore cette légitimité en matière de change et d'*assurance;* tandis qu'un statut intermédiaire, celui de 1366, s'appuyait sur le droit canon pour déclarer que le change n'était autre chose que de l'usure. Le statut de 1383 et celui de Boucicaut, de 1403, portent aussi la trace de ce compromis entre les scrupules de la conscience et les nécessités du commerce. Dans un premier article l'assurance y est défendue; puis, dans un appendice, on revient sur cette défense et il est dit : « *Januenses possint assecurare et se assecurari facere.* » De nouvelles lois vinrent confirmer cette autorisation en 1418, 1420 et années suivantes, et l'on finit par imposer une gabelle sur cette innovation.

La matière a été étudiée depuis avec beaucoup d'ampleur et de méthode par mon ami le professeur Enrico Bensa, dans deux mémoires [2] qui contiennent plusieurs documents inconnus jusque-là, auxquels l'auteur a joint un commentaire des plus instructifs. D'après M. Bensa, le plus ancien notaire génois qui fasse mention du contrat d'assurance est Tomaso di Casanova, en 1347. On pourrait cependant en trouver déjà un exemple dans un acte daté de Sienne, en l'année 1329, où l'un des contractants est un génois appelé De' Marini, et l'autre la société florentine des Acciaioli [3]. Peut-être même serait-on autorisé à en faire remonter l'existence jusqu'à l'époque du *Bref de Cagliari,* c'est-à-dire à l'année 1318. Ce qui est certain c'est

1. « *Delle assicurazioni...* dans sa *Giurispr. commerc. ital.;* Gênes, 1890.
2. *Studi di diritto commerciale;* Gênes, 1882, p. 39-54. — Id., *Il contratto d'assicurazione nel medio evo, con documenti inediti,* ibid., 1884. — Voy. aussi Bosco, *Consilia;* Loano, 1620, pp. 837 et suiv.
3. Publié dans Bensa, *Il contratto...*, pp. 190-191.

qu'à partir de 1347, on trouve des contrats d'assurances parmi les actes des notaires génois, et que le nombre de ces contrats va sans cesse en s'accroissant, si bien qu'ils finissent par remplir des registres entiers. En résumé, on peut fixer sinon l'origine, du moins la généralisation de son emploi, entre les années 1330 et 1350.

L'assurance est encore indiquée dans les *Consigli* de Bartolomeo Bosco (1390-1435), un jurisconsulte resté cher aux Génois pour ses institutions philanthropiques, qui ont donné naissance au grand hôpital actuel de Pammatone. Tels sont les résultats des recherches du professeur Bensa, résultats admis maintenant par la plupart des juristes italiens et étrangers.

XIII

Coutumes. Usages légaux. Particularités diverses.

Diverses coutumes, diverses lois, nombre de renseignements spéciaux apparaissent dans nos actes. Il y est question de la division du temps dans la journée, établie suivant le rite ecclésiastique, du son de la cloche indiquant les heures des offices, de la qualité et de la valeur relative des monnaies en circulation, des poids et mesures, dont nous reparlerons dans un mémoire spécial, du genre et de l'origine des marchandises, balles et pièces d'étoffe, draps d'Avignon et draps Lombards, soies de France, toiles de lin de la longueur *légale*. Pise fournit les coffrets, les chapeaux, les cervelières (casques ouverts) doublées de soie; Florence, les épées; Gênes, les couteaux. Une ceinture d'argent d'environ 600 grammes provient de cette dernière ville.

Un acte public est indiqué comme ayant été signé : *signo populi*. Cette même signature, sous la forme « *Populus* », se trouve apposée à la fin du statut civil de 1375 et en deux endroits de l'*Ufficio di Gazeria*, ainsi que sur beaucoup d'autres chartes publiques. Le mot « *populus* » [1] placé à côté de la signature

1. On trouvera la signature *Populus*, suivie de celle du chancelier, à la fin des *Statuts de Péra* (p. 232) et de ceux de 1375 (ms. cité, 123) et encore dans l'*Impositio officii gazarie* (*Gênes*, Archives de l'État, ms. nº III, original sur

du chancelier indique que l'on se trouvait alors à l'époque du gouvernement dit du Peuple, créé en 1270, en même temps que furent institués les capitaines, supérieurs hiérarchiquement aux antiques podestats de la commune. — L'incendie d'un vaisseau génois par les Vénitiens dans un port neutre a donné lieu à un procès et à l'estimation du dommage consignée dans le registre de la commune de Gênes, tandis que la réclamation d'une indemnité par les propriétaires du vaisseau incendié suit son cours en justice [1]. Un personnage vole de l'argent dans une galère : il est condamné à payer une indemnité à la partie lésée et s'excuse en disant qu'il a cru que l'argent appartenait à des Provençaux [2]. Relevons, enfin, dans le registre de Sambuceto, certaines formes orthographiques et certaines expressions qui ne se rencontrent pas, croyons-nous, chez d'autres notaires : « *clepusculum* », « *flancus* », « *pena heris et personarum* ».

XIV

Forme extrinsèque des actes notariés.

Il est facile au lecteur de se rendre compte de la forme extrinsèque de nos actes, puisque ces actes ont été publiés *in extenso*. Nous ne présenterons à ce sujet que deux ou trois observations. Au moyen âge comme aujourd'hui, il était d'usage de faire deux ou plusieurs copies des contrats synallagmatiques, que l'on remettait à chacune des parties intéressées [3]. Il était permis en outre, ce qui n'est plus autorisé aujourd'hui, d'intercaler dans le registre, après un intervalle de plusieurs mois ou même de plusieurs années, des actes relatifs à une affaire réglée déjà par un acte précédent, comme, par exemple, une quittance, une clause nouvelle, une déclaration

parchemin). L'éditeur de ce dernier texte (*Mon. hist. patr. Leges*, I) l'a mal lu : col. 386, il imprime « *Paulus Lanfrancus* », au lieu de *Populus*, et, col. 359, il a tout à fait omis la signature qui devait se lire : « *Populus. Lanfrancus de Vallario.* »

1. Sambuceto, n° 463.
2. Sambuceto, n° 232.
3. Sambuceto, n°s 202, 323, 423.

de nullité. Il arrivait même que dans des pièces officielles, comme des inventaires après décès, on laissait un espace en blanc pour pouvoir rajouter, dans l'énumération des biens, ceux dont on n'avait pas eu connaissance tout de suite[1]. — Les actes, dans nos registres de notaires, se suivent généralement par ordre chronologique; parfois, cependant, cet ordre n'est pas strictement observé et il y a des interversions d'un ou de plusieurs jours. Cela provient, sans doute, de ce que les actes non placés à leur date n'avaient pas été copiés dans le registre immédiatement aprés avoir été rédigés, soit par oubli, soit parce qu'on n'avait pas eu le temps de les mettre au net sur le moment même, avec toutes les formules voulues.

Les expressions, « *ut dico* », « *ut dicis* », « *heres, ut dico* », « *de quibus dicis esse instrumentum* », que nous rencontrons souvent, indiquent que le notaire n'entendait nullement garantir l'authenticité des faits relatés dans l'acte.

A plusieurs reprises nous trouvons mention de l'*instrumentum incisum* (coupé)[2]. C'est un cas prévu par les statuts; il indique que l'obligation contractée a été annulée soit moyennant indemnité, soit par consentement mutuel des parties, etc. Les actes très importants ou très compliqués étaient d'abord rédigés en minute ou dictés par un jurisconsulte (*in laude sapientis*)[3]. Le registre de Sambuceto, comme celui des autres notaires, porte souvent, dans la marge à côté d'un acte, une lettre F., qui est l'abréviation de *factum*, c'est-à-dire délivré en copie authentique (grosse) — et sans doute le plus souvent sur parchemin — à l'intéressé. Cette interprétation n'est pas une simple conjecture; elle nous est fournie par une note placée en tête de certains registres, comme celui du notaire Rolando Belmusto, de l'an 1300, et celui de Lamberto di Sambuceto, rédigé à Caffa en 1289.

Nous mentionnerons encore l'usage très fréquent que font nos notaires des formules du droit romain, comme la renonciation au bénéfice du sénatus-consulte Velléien, à l'épître d'Adrien, aux exceptions *non numerate pecunie, rei; nove*

1. Sambuceto, nº 370.
2. Sambuceto, nºs 26, 40, 147, 190. — *Statut* de 1414 (éd. de 1498), liv. IV, ch. 59. — *Statut* de 1375.
3. Sambuceto, nºs 196, 218, 219, 228.

et veteris constitutionis de duobus reis, juri solidi, juri de principali, etc. Il est curieux aussi de les voir rappeler l' « *acceptilatio solemniter in verbis deducta in Aquilianam stipulationem* », antique formule du droit des Quirites, devenue de nulle valeur, depuis l'époque où l'empereur Léon avait aboli la « *solemnitas verborum* » et où les fictions légales durent céder la place à l'équité et à la bonne foi. Ces renonciations et ces formules se rencontrent déjà chez le notaire Giovanni Scriba, au milieu du XIIe siècle; mais je n'ai pu trouver dans les siècles précédents les intermédiaires par lesquels elles sont parvenues jusqu'à nous. Il n'en est dit mot ni dans les formules de Marculfe, ni dans celles de Sirmond, ni dans aucun autre recueil similaire, à ma connaissance. Nos actes, pourtant, sont issus d'une école, d'une tradition qui avait traversé les siècles de fer, jusqu'à la renaissance de l'activité communale. L'existence de cette école de notaires se manifeste encore par l'observation stricte des lois et statuts en ce qui concernait les mineurs et les femmes ayant besoin de l'assistance de leurs proches. Nous en verrons plus loin deux exemples, où le statut afférent à ce cas particulier est mentionné.

Je pense que la conservation de ces formules empruntées au droit romain est due aux clercs, qui occasionnellement faisaient fonctions de notaires pour la rédaction d'actes privés. Nous pouvons citer trois actes de ce genre, deux pour Venise et un pour Pise, les premiers dressés par Michele Costantino qui se déclare prêtre notaire, et par Marino Vitale, notaire et prêtre de l'église de Saint-Basile, le dernier par Lotto Pisano, prêtre de l'église de Saint-Thomas [1]. A l'appui de cette opinion, d'ailleurs très naturelle, je puis invoquer certains actes du cartulaire de l'église de Santa Maria di Castello à Alexandrie [2], récemment publié par mon ami, le professeur Gasparolo, actes ecclésiastiques privés des XIIe et XIIIe siècles, où se rencontrent les mêmes exceptions et renonciations, y compris l'*acceptilatio*.

1. Sambuceto, nos 390; 127, 452.
2. *Rivista di storia... ed archeologia della provincia di Alessandria*, 1892-1893.

XV

Forme intrinsèque des actes.

La forme intrinsèque des actes notariés, leur contenu en général, l'esprit qui les anime, les innovations juridiques qu'ils contiennent et qui sont nées soit de l'extension du commerce en général, soit des relations maritimes avec l'Orient, tout cela nous intéresse plus directement. Les nécessités nouvelles ont entraîné la modification, la suppression même de certains usages de l'ancien droit romain, qui d'ailleurs, en ces matières, n'était guère allé plus loin que le *Nauticum foenus*, la *lex Rhodia de jactu*, ou la loi Théodosienne *de Naviculariis*. Quand, à partir de l'époque des croisades, les marchands pénétrèrent dans les contrées les plus lointaines, ils éprouvèrent le besoin d'aller vite en besogne, ils durent traiter à longue échéance. Alors, on fut obligé de renoncer aux antiques précautions; il fallut laisser beaucoup au hasard, compter davantage sur la bonne foi, se contenter de preuves et de procédés sommaires. Tantôt on admettait comme preuve suffisante la parole seule du débiteur, sans témoins ni serment; tantôt on déclarait ajouter foi à la parole du créancier, en ce qui touchait le gain produit par une affaire[1], et cela même jusqu'au 50 0/0 [2], du capital engagé. Dans certains cas, on dispensait l'acquéreur de la nécessité, d'ailleurs légale, de dénoncer le fait de l'éviction à prononcer par autorité de justice [3]. On éprouva le besoin d'user de prescriptions plus brèves et de multiplier les renonciations au bénéfice du for *(forum)*, pour qu'il fût possible de poursuivre partout le débiteur. Les affaires se traitaient avec des garanties minimes; aussi introduisait-on dans les contrats toutes sortes de clauses destinées à écarter les risques devenus trop nombreux. Le commanditaire consentait à accorder foi au livre de bord [4]; mais il exigeait qu'on y copiât le contrat, qu'on y décrivît la cargaison et les événements survenus pendant la traversée,

1. Sambuceto, 178, 187. — *Arch. de l'Or. latin*, t. I, p. 461, n° 32, etc.
2. *Statut* de 1414 (éd. 1498), liv. IV, ch. 52. — *Statut* de 1588, liv. IV, ch. 13.
3. Sambuceto, n°s 20, 86.
4. Sur le livre de bord, voy. le *Consulat de la mer*, ch. 103, 220, et Sambuceto, n°s 98, 99, 192.

que la responsabilité fût partagée entre le capitaine et les passagers, qu'on dressât des procès-verbaux et qu'on les soumît le plus tôt possible à l'autorité compétente. En revanche, il était nécessaire de concéder au capitaine la faculté d'échanger, d'engager, de vendre une partie de la cargaison, même sans le consentement des marchands, lorsqu'il s'agissait de pourvoir à la sécurité du navire ou à la paie des matelots [1]. Ainsi s'étendirent d'autres privilèges semblables, que les Romains avaient commencé à reconnaître dans l'axiome : *pecunia sua salvam fecit totius pignoris causam*. Les biens meubles, acquis en commandite, eussent-ils même été transformés en d'autres produits, sont déclarés devoir être consignés, par une sorte de fiction extra-légale, entre les mains du commanditaire [2] : la propriété mobilière s'immobilisa donc au profit des membres des sociétés commerciales. Ceux-ci, d'autre part, au lieu de n'être responsables que pour leur part d'intérêt, étaient déclarés solidaires envers les créanciers de la société [3]. Il était permis au créancier, et cela contrairement au droit commun, de s'emparer du gage à lui remis et qui n'avait pas été racheté à temps, de le vendre de sa propre autorité et sans l'intervention du magistrat. Le même principe était appliqué pour d'autres pactes ou promesses non exécutés.

La possibilité de former un contrat s'étendait, d'après le statut, aux mineurs âgés de plus de dix-sept ans et aux femmes, ce dont nos actes nous fournissent plusieurs exemples [4]; mais il fallut mettre des entraves à cette extension des privilèges juridiques, au moyen des protêts, des lois sur la faillite, etc. Dans certains cas on admettait comme prouvée la faute présumée; enfin, on vit apparaître encore d'autres *presumptiones juris*, ou *juris et de jure*, lesquelles, comme on sait, ou tenaient lieu de preuve complète, ou suffisaient si la preuve contraire n'était pas faite [5].

1. Sur les prêts, dans le *Consulat de la mer* et les actes notariés, voy. ci-dessus, p. 13, notes 4 et 5.
2. *Statuts de Gênes* de 1414 (liv. IV, ch. 43) et de 1588 (liv. IV, ch. 13) : « Bona acquisita ex ipsis [accomendis], seu processus rerum predictarum, consignari debeant accomendatariis ut possint de ipsis satisfieri. »
3. *Statut* de 1588, liv. IV, ch. 12.
4. *Statut* de 1414 (éd. 1498), liv. IV, ch. 43. — *Statut* de 1588, liv. IV, ch. 12.
5. Sambuceto, nos 100, 196, 206, 218. — *Mon. hist. Patr.*, *Chartae*, II, p. 285. Les

La conséquence de ces diverses nécessités fut l'établissement d'une pratique maritime et commerciale qui graduellement devint le droit et fut admise par l'ensemble des nations. De cette pratique sont issus les règlements connus sous les noms de *Consulat de la mer*, d'*Ordonnance de Wisbuy*, de *Rôles d'Oleron*, de *Guidons de la mer*, et les *Ordonnances* des rois de France sur la matière; et, en Italie, le même *Consolato del mare* et les *Statuts* des communes d'Amalfi, de Trani, de Gênes, de Pise et de Venise. Comme le disent clairement les statuts de Gênes, la loi ordinaire génoise repose sur le droit romain, et les prescriptions édictées pour certains cas exprès sont des exceptions à ce droit, exceptions nécessitées par l'évolution des temps et des besoins. Plus tard vinrent des spécialistes en la matière, qui expliquèrent et commentèrent les diverses clauses des statuts. Parmi eux on compte trois illustres génois : le chancelier Roccatagliata, auteur des *Decisiones Rotae Genuensis de commercio;* Targa, auquel on doit les *Ponderazioni maritime,* et qui pendant soixante ans régla à Gênes la juridiction des *Conservateurs de la mer;* enfin Casaregi, le maître de tous ceux qui ont travaillé dans ce domaine, l'auteur des *Discursus legales de commercio* et du commentaire perpétuel de l'antique compilation du *Consolato del mare* [1]. La nécessité d'édicter des lois exceptionnelles en matière commerciale n'est pas propre, d'ailleurs, au moyen âge. Elle apparaît encore de nos jours où, à côté du Code civil, existe un Code spécial de commerce.

XVI

Le « Risicum » et le « Salvum in terra ».

Une des clauses qui revient le plus souvent dans les actes notariés est celle qui concerne le Risque (*Risicum*). Le risque, sous le nom de *periculum*, apparaît déjà dans le droit romain,

actes des notaires stipulent généralement la peine du double en cas d'inexécution du contrat, sans préjudice de peines plus fortes, parfois indiquées.

1. ROCCATAGLIATA, *Decisiones rotae Genuae, de mercatura;* Gènes, 1582. — TARGA, *Ponderazioni sopra la contrattazione maritima;* Gênes, 1692. — CASAREGI, *Discursus legales de commercio;* Venise, 1740, 3 vol.

dans les cas de prêt, d'achat, de vente, de dette et quelques autres. Mais, le *periculum* romain est limité à des cas particuliers, dans lesquels on recherche surtout à qui est restée ou à qui est passée la propriété de la chose en péril. Le risque du moyen âge est infiniment plus général, et l'on peut dire qu'il est présent dans tous les contrats. Deux formules contradictoires en sont issues. Le *Salvum in terra* et le *Risicum et fortuna Dei, maris et gentium*. La seconde de ces formules est la plus claire; elle implique l'abandon du navire et de la marchandise au hasard, à la Providence, et elle annule la responsabilité du débiteur du change maritime ou de la commandite, à l'égard du propriétaire de la chose perdue, à moins toutefois que la perte n'ait été causée par sa faute. Si le contrat est passé sous cette clause, le débiteur n'aura à payer que le gain promis ou l'usure et encore à certaines conditions : « *Sana eunte et redeunte re, frumento, navi vel majore parte ejus*[1]. »

Le *Salvum in terra*, au contraire, auquel s'engage le débiteur, est une sorte d'assurance contre les dangers des voyages sur terre ferme; et la marchandise ou la valeur qu'elle représente est toujours due au propriétaire, quoi qu'il arrive à celui qui la transporte.

Cette clause ne se rencontre guère dans des documents autres que les actes notariés. Pourtant le professeur Bensa en a trouvé, en dehors de ces actes, deux exemples caractéristiques. Un Balducci Pegolotti, du XIVe siècle, voyageur de la Société des Bardi, parle du change de marcs d'Angleterre « *assalvi in terra*[2] ». Et la *Cour des Bourgeois* des *Assises de Jérusalem*[3], traitant de la matière, décide que la marchandise confiée au hasard de la mer et des nations (*maris et gentium*), qui se perd dans une tempête ou par suite de la destruction du vaisseau, est perdue pour le propriétaire; mais que, si le débiteur l'a reçue sous une clause l'obligeant à la transporter « *salvam in terra* », celui-ci est tenu d'indemniser

1. Se trouve déjà dans le registre de Giov. Scriba (*Mon. hist. patr. Chartae*, col. 382, 387, 415), etc., puis dans Sambuceto et dans les actes génois de L'Aias (*Arch. de l'Or. lat.*, t. I).
2. *La pratica della mercatura*, dans l'ouvrage intitulé : *Della decima et altre gravezze*, t. III, p. 200, 132; Lucques, 1766.
3. *Assises de Jérusalem. Lois*, II, ch. 47, et Préface, p. XXXVII, an. 1173-1187.

son créancier, quelle que soit la cause qui ait amené la perte de la marchandise ou de l'argent.

M. Doneaud a signalé [1] un acte de procuration dressé par un notaire génois, en 1338, et donnant au fidéicommissaire la faculté de contracter suivant sa convenance soit « *salvum in terra* », soit « *ad risicum maris et gentium.* » Ces deux formules se rencontrent dans les statuts génois du XIIIe siècle publiés par Promis et dans le statut de 1414 publié en 1498 par Visdomini. Plus tard, vers l'époque de la Renaissance, avec les progrès de la langue, l'expression « *salvum in terra* » finit par tomber en désuétude, pour faire place à un terme plus propre, celui de « *salvum in bonis* », que l'on rencontre dans le statut génois de 1588 [2]. Et cependant les locutions anciennes servent encore de nos jours : l'éminent jurisconsulte Parodi [3], dans un ouvrage récent, fait remarquer que dans le change maritime le changeur ne supporte pas les « *rischi di terra* », à moins qu'ils ne viennent de la « *fortuna di mare* ».

(A suivre.)

C. DESIMONI.

1. *Del commercio....*, p. 129.
2. Sur le *Salvum in terra*, voy. : *Statut de Péra*, ch. 210; — *Statut* de 1414 (éd. 1498), l. IV, ch. 45, 55. — Sur le *Salvum in bonis*, voy. le *Statut génois* de 1588, l. IV, ch. 13.
3. *Lezioni di diritto*, t. IV, p. 25.

ÉCLAIRCISSEMENTS

SUR QUELQUES POINTS DE L'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

DE BETHLÉEM-ASCALON[1]

XVI

BIBLIOGRAPHIE DE L'ÉGLISE DE BETHLÉEM-ASCALON, DE SES ÉVÊQUES, DE SES POSSESSIONS ET DE SES RELIGIEUX.

Cette bibliographie aurait pu être beaucoup plus considérable, surtout si j'y avais compris les notices biographiques, souvent étendues, que consacrent les nombreux historiens dominicains, franciscains, augustiniens et carmes, aux évêques bethléemitains, appartenant à chacun de ces deux ordres, notices qui sont dispersées dans leurs ouvrages; elles ont été citées, pour la plupart, soit dans le cours de mes *Études* et du présent mémoire, soit dans le livre de M. Chevalier-Lagénissière.

Pour les manuscrits, je ne donne, en général, que l'indication de pièces inédites, dont plusieurs sont mentionnées dans les notes de mes *Études* et du mémoire qui précède ; mais je n'ai pas répété les renvois aux pièces qui ont été déjà publiées *in extenso,* la plupart récemment, dans les recueils d'actes relatifs à l'Orient latin, et dont j'ai donné la bibliographie

1. Voy. *Rev. de l'Orient latin,* t. Ier, pp. 140-160, 381-412, 475-525.

exacte, à mesure que j'avais à m'y référer. Enfin, je n'ai pas cru devoir mentionner une seconde fois les actes tirés des archives de *Gênes* (Arch. di Stato, *Arch. notarile*), de *Savone* (Arch. capit.) et de *Varazze*, qui constituent l'*Appendice IV* de mes *Études*.

On s'étonnera peut-être de ne point voir figurer, dans cette liste, des dépôts publics importants; mais les uns, contre toute attente, comme ceux de Turin, d'Asti, de Pavie, de Verceil, de Vicence, n'ont rien donné; d'autres, comme ceux de Trévise et Palerme, où l'on a la certitude qu'il se trouve des pièces intéressantes, n'ont pu être encore l'objet de recherches sérieuses.

Restent les registres vaticans qui forment, je puis le dire, la véritable base de mon travail; j'ai jugé superflu de donner ici une seconde fois l'indication des pièces que je leur ai empruntées; je les ai toujours scrupuleusement cités. Mais, d'autre part, je crois devoir dresser, en tête du relevé qui va suivre, la liste des renvois que les *fiches* GARAMPI m'ont fournis pour les évêques de Bethléem et d'Ascalon postérieurs à l'époque dont j'ai eu à m'occuper. Ces renvois, bien que visant pour la plupart des registres inaccessibles au public, ne seront pas inutiles à ceux qui voudraient continuer mes investigations au-delà des limites chronologiques que je m'étais tracées. Ils serviront, de plus, de justification aux dates et aux noms nouveaux qu'offre, en grand nombre, le *Tableau* de l'*Appendice* I de mes *Etudes,* seule partie de mon travail où j'aie eu occasion de me servir de ces renseignements.

1. *Fiches* Garampi-Pistolesi [1]
relatives aux évêques de Bethléem et d'Ascalon utilisées seulement pour le Tableau de l'Appendice I (Études).

A. — *Évêques de Bethléem. Série française.*

JEAN II LAMI. — Prov. per ob. Geraldi [II] (1403, 30, VII).
BENED. XIII, XXX, f. 58 *a. b*.

1. Sur ces fiches, voy. *Études*, p. 10, n. 1.

ID. — (Sine nota, 1406, 15 et 17, VII).
BENED. XIII. AA, *in primis*.

MICHEL LE DOYEN. — Prov. per ob. N. (1411, 15, VII).
[JOH. XXIII]. AB. III, 3, f. 138. — *Prov. S. C.*, f. 31 *b*.

JEAN III MARCHAND. — Prov. per ob. N. (1412, 24, XII).
JOH. XXIII. AB. III, 9, f. 218. — *Prov. S. C.*, p. 218.

LAURENT PIGNON. — Prov. per ob. Johannis (1423, 5, III).
Prov. S. C., f. 135 *b*.

ID. — Solut tax. (1423, 21, V).
Lib. intr. et ex. S. Palatii, 595.

JEAN IV-RAIMOND DE LA ROCHAZ. — Solut. tax. pro transl. ad eccl. Cavallic. (1433, 16 et 24, IX).
Oblig., 596, f. 157 *a* ; 597, f. 3 *b*.

DOMINIQUE. — Prov. per transl. Johannis (1433, 24, IX).
Lib. provis. 566, f. 5 *b*.

ID. — Sol. tax. (1433, 21, X).
Oblig., 596, f. 160 *b*.

ID. — Florentiæ (?) (1434).
29. 3. 19, f. 20 *b*, 22.

ID. — Prov. hospitalis in diœc. S. Andreæ.
EUG. IV. AB, XI. 12, f. 13; II, 11, f. 132.

ARNAUD-GUILLAUME IV DE LIMONE. — Prov. per ob. Dominici (1436, 26, XI).
Lib. provis. 566, f. 30 *a*; EUG. IV. AB, XIII, 6, f. 156; EUG. IV, 65, f. 231 *b*.

ID. — Solut. tax. (1436, 1, XII).
Oblig., 596, f. 239 ; 597, f. 30.
Officium pœnitentiarii.
EUG. IV. AB. XIII, 45, f. 5.

JEAN VI PILLORY. — Consecratio (1477, 1, X).
SIXTI IV *Liber format.*

ID. — (Sine nota, 1480.)
R. C. 715, f. 21.

HUBERT LIÉNARD. — (Sine nota, 1489, 1492.)
R. C. 732, f. 87 *b*; 736, f. 108 *b*.

JEAN VII DE L'APOSTOILE. — Solut. tax. (1497, 12, IV).
Oblig. C. A., f. 171 *b*.

MARTIN BAILLEUX. — Solut. tax. (1513, 23, VIII).
Oblig. C. A., f. 13 *a*.

URBAIN REVERSY. — Prov. per ob. Philiberti (1560, 4, IX).
Cons., 158, f. 61.

LOUIS II DE CLÈVES. — Prov. per ob. Philiberti (1605, 3, VIII).
Cons., 129, f. 7.

ANDRÉ DE SAUZÉA. — Prov. per ob. Ludovici (1623, 23, X).
Cons., 130, f. 7.

CHRISTOPHE V D'AUTHIER. — Consecratio (1651, 26, III).
Consist., 157, f. 218 *b*.

FRANÇOIS II DE BATAILLIER. — Prov. per cessionem Christophori (1664, 28, IV).
Consist., 132, f. 236.

LOUIS III CHÉRUBIN LE BEL. — Prov. par obit. Francisci (1713, 11, XII).
Cons., f. 158.

LOUIS IV BERNARD DE LA TASTE. — Prov. (1739, 23, II).
Cons., f. 189 *b*.

CHARLES-MARIE DE QUÉLEN. — Prov. (1754, 4, VII).
Nominat., III, f. 171.

B. — *Évêques de Bethléem. Série italienne.*

LANFRANCO. — Adest consilio Pisano, 1409.
63, t. LXXXV, f. 69 *b*.

FRANCESCO I DE CAVALLERIIS. — Prov. per obit. Fabricii (1468, 1, VI).
Provis., 569, f. 18 *b*.

CRISTOFORO II AMICI. — Solut. tax. (1473. 12, II).
Oblig., 81, f. 163.

ID. — Resign. (1500, 18, VII).
Oblig. C. A., f. 86 *b*.

MATTEO. — Solut. tax.
Oblig. C. A., f. 91.

CRISTOFORO III DEL MONTE. — Prov. (1517, 21, VIII).
Cons., 108, f. 18.

TOMASO II ALBIZZI. — Prov. (1525, 10, II).
Misc. Arm. XII, t. CXXII, f. 110; *Cons.*, 108, f. 133 *b*.

LUIS I SOLER. — Prov. per obit. Thomæ (1535, 28, IV).
Cons., 108, f. 265.

CRISTÓBAL IV DE ARGUELLADA. — Prov. (1550, 4, VII).
Cons., 109, f. 36 *b*.

MARIO BELLOMO. — Prov. (1585, 23, IX).
Cons., 128, f. 122.

ID. — Coadjut. Casertanus (1596, 26, VIII).
Cons., 120, f. 137.

C. — *Évêques d'Ascalon-Bethléem.*

JACQUES I[er] FLUCTRE. — Prov. (1455, 17, XI).
Intr. et ex., 431, ff. 31, 567, 568.

BERTRAND BRÛLART D'ALBIGEY. — Solut. tax. (1481, 1, X).
Intr. et ex., 505, f. 13 *b*.

GASPAR GRÜNWALD. — Prov. certo modo (s. a.).
Arch. Datar., ALEX. VI, XII, t. I, f. 243.

ID. — Solut. tax. (1498).
Intr. et ex., 755, f. 18; *Oblig. C. A.*, f. 13.

ID. — Coadj. Herbipolensis (1501).
Brev. minut., I, n. 135.

PAULUS DE HUTHEN. — Prov. certo modo (s. a.).
Arch. Datar., JUL. II, IX, t. II, ff. 117, 118.

ID. — Solut. tax. (1509, 7, II).
Intr. et ex., 516, f. 16; *Oblig. C. A.*, f. 4 *b*.

MARTINUS PICTOR. — Prov. (1534, 19, I).
Consist., 108, f. 239.

WOLFGANG WESTERMEIER. — Prov. (1551, 5, X).
Consist., 109, f. 68. — *Arch. Datar.*, JUL. III. — *Provis.*, t. II, ff. 232-234.

ID. — Consecratio (1552, 22, III).
Arm., 42, t. LXIII, f. 199.

PEDRO IV DE CODEROS. — Prov. (1570, 10, II).
Consist., f. 6.

ID. — Resign. (1570, 20, II).
Consist., f. 8.

JOHANN II. — Prov. (1574, 28, VII).
Consist., f. 20 *b*.

NICOLAS ELGARD. — (Sine nota, 1577, 3, VI.)
Consist., 142, f. 49; 144, f. 140.

JOHANN III-VALENTINUS MOHR. — Prov. per ob Nicolai (1606, 31, VII).
Consist., 129, f. 26 *b*.

CORNELIUS GOBELIUS. — Prov. (1609, 14, XII).
Consist., 129, f. 71.

CHRISTOFER WEBER. — Prov. per ob. Cornelii (1615, 9, II).
Consist., 129, f. 143.

WOLTER HENRIQUEZ DE STREVERSDORF. — Suffragan. Moguntinus (s. a.).
V. S., 39, f. 158.

D. — *Évêques d'Ascalon seul. 1re Série.*

GIOVANNI II BERNARDINO VACCA. — Prov. per obitum N. (1489, 27, XI).
Arch. Datar., INN. VIII, V, 12, f. 109.

ID. — Solut. tax. (1489, 27, XI).
Intr. et ex., f. 28 *b*; *Oblig. C. A.*, f. 35 *b*.

ID. — (Sine nota, 1490).
INN. VIII. *Brev.* IV, f. 286 *b*.

Id. — (Sine nota, 1508).
 Jul. II. *Brev.* V, f. 661.

Johann III Spitzer. — Prov. (1518, 28, I).
 Misc. Arm. XII, t. CCXXII, f. 18 *a; Arch. Datar.*, Leon. X, I, t. XLVIII, f. 121.

Id. — Solut. tax. (1518, 3, II).
 Intr. et ex., 557, f. 112 *b; Oblig. C. A.*, f. 90.

Melchior Fattlin. — Prov. per resign. Johannis (1518, 5, XI).
 Consist., 108, f. 37.

Id. — Solut. tax. (s. a.).
 Intr. et ex., 558, f. 81; *Oblig. C. A.*, f. 122.

Id. — Suffr. Constantiensis (1530).
 Arm. 29, t. LXXXIII, f. 158; *Arch. Datar.*, Leon. X, 8, t. XXI, f. 350.

Jacob II Eliner. — Prov. per obit. Melchioris (1551, 19, I).
 Consist., 109, f. 357.

Id. — Suffrag. Constantiensis (1560, 18, VIII).
 Arm., 29, t. CC, f. 339.

Balthasar Wührer. — Prov. per ob. Jacobi (1574, 27, VII).
 Consist., 143, f. 81.

Id. — Suffrag. Constantiensis (1585).
 Arm., 44, t. XXX, f. 111 *b*.

E. — *Évêques d'Ascalon seul. 2e Série.*

Ralph III Heylesden. — Prov. (s. a.).
 Arch. Datar., Alex. VI, XII, t. I, ff. 96-97.

Id. — Solut. tax. (1503).
 Intr. et ex., 533, f. 50 *b*.

Id. — Vicaria Wigorniensis (s. a.).
 Arch. Datar., Leon. X, 3, t. XV, f. 125.

Pierre IV « de Albo ». — Prov. certo modo (1518, 12, VII).
 Consist., 108, f. 33; *Arch. Datar.*, Leon. X, 8, t. XXI, f. 246, 247.

Id. — Solut. tax. (1518, 29, VII et 9, VIII).
 Intr. et ex. 558, f. 49 *a; Oblig. C. A.*, f. 112.

Janos II Toldy. — Prov. certo modo (1525, 19, VI).
 Misc. Arm. XII, t. CXXII, f. 117 *a; Consist.*, 108, f. 142; *Arch. Datar.*, Clem. VII, I, t. LIX.

Id. — Retentio canonicatus Warradinensis (s. a.).
 Arch. Datar., Clem. VII, II, t. LIX.

William III Duffid. — Prov. (1531, 3 et 10, VII).
 Misc. Arm. XII, t. CXXII, f. 187 *a.; Consist.*, 108, f. 217 *b*.

F. — *Évêques titulaires d'Ascalon.*

Geronimo Gonzalès. — Prov. (1622, 26, X).
 Consist., 129, f. 250; 144, f. 138.

FRANCISCO I GARCIA MENDEZ. — Prov. certo modo (1636, 23, VI et 1638, 13, VII).

Misc. Arm. XII, t. CXXX, ff. 86 *b*, 233, 244.

ALVARO DE BENAVENTE. — Vicar. apost. Kiang-Si (1702).

CLEM. XI, ann. 2, f. 307 *b*.

2. *Manuscrits.*

AMIENS. — Biblioth. de la ville, n° 563 (ch. s. XVIII).

Fol. 356 : *Mandement de* JACQUES, *évêque de Bethléem,* en vers.

Ce mandement, dont la paternité est attribuée à un évêque supposé, est dirigé contre les Jansénistes. Il doit avoir été composé vers 1710.

IBID. — Ibid., n° 564 (ch. s. XVIII).

Fol. 53 et 61 : Deux exemplaires de ce même *Mandement.*

Fol. 85 : Autre *Mandement* du même, en vers.

IBID. — Ibid., n° 880 (ch. s. XVIII).

Pièces 68 et 121 : Même *Mandement* que dans les mss. 563, fol. 356, et 564, fol. 53 et 61.

ARLES. — Biblioth. de la ville, n° 117 (ch. s. XVII).

Lettre de LOUIS BERNARD DE LA TASTE, *évêque de Bethléem, au sujet des dames Carmélites d'Arles; 1754.*

AUTUN. — Archives diocésaines. — Voy. MACON.

AUXERRE. — Arch. de l'Yonne. — E. 371 (fol. 15 *a*-16 *b*).

Mention (1490) de JEAN OSDRY, *archidiacre d'Auxerre, auparavant évêque intrus de Bethléem.*

IBID. — Ibid. — E. 485. Paquet I, n° 9.

Pièce de 1632 (16 sept.). relative à ANDRÉ de SAUZÉA, *év. de Bethléem.*

IBID. — Ibid. — G. 1094 (fol. 74 *b*).

Mention de FRANÇOIS II de BATAILLIER, *év. de Bethléem (1690-1691).*

IBID. — Ibid. — G. 1592 (fol. 300).

Hôpital de Bethléem. — Mention de lettres, de 1461, relatives à des contestations entre Auxerre et Bethléem.

Opposition de Mgr FRANÇOIS DONNADIEU, *év. d'Auxerre, contre l'installation de* LOUIS II DE CLÈVES, *év. de Bethléem (1606, 11 mai).*

IBID. — Ibid. — G. 1753 (fol. 1 *a*).

Taxe de Bethléem pour les décimes (1566).

IBID. — Ibid. — G. 1785 (fol. 78 *b*).

Bulle de FRANÇOIS III CAMILLE de DURANTI, *év. de Bethléem (1788).*

IBID. — Ibid. — G. 2239 (fol. 111 *a*).

Mention de PHILIBERT de BEAUJEU, *év. de Bethléem (1555, 9 mai).*

IBID. — Ibid. — G. 1637.

Pièces relatives à Bethléem-Clamecy (1394-1460).

Mémoire sur l'évêché de Bethléem, 1769.

M. CHEVALIER-LAGÉNISSIÈRE cite encore, comme se trouvant aux Archives de l'Yonne, les actes suivants d'évêques de Bethléem :

P. 149. LAURENT PIGNON (1445, 4 sept.).
» 155. ARNAUD de LIMONE (1441, 26 sept.).
» 161. ÉTIENNE Ier PILLERAND (1464, 30 juin et 12 juillet).
» 253. FRANÇOIS II de BATAILLIER (1669, 5 sept. et 1672, 4 févr.)
» 273. *Une correspondance, de 1731*, relative à Bethléem-Clamecy.

IBID. — Biblioth. de la ville. — N° 141 (ch. s. XVIII).

Recueil de mémoires et de documents sur l'histoire de l'Auxerrois.

Fol. 118 :

Documents divers sur les évêques de Bethléem aux XVIIe et XVIIIe siècles.

IBID. — N°s 152-155 (ch. s. XVII).

VIOLE (Dom Georges). — *Histoire du diocèse d'Auxerre* (Pap., XVIIe s., 4 vol. in-fol.). — Passim et en particulier t. IV, pp. 1130-1143.

IBID. — Ibid. — N°s 156-158 (ch. s. XVII).

VIOLE (Dom Georges). — Mise au net de l'ouvrage précédent (Pap., XVIIe siècle, 3 vol. in-fol.). — Passim et en particulier t. III, pp. 2606-2641.

IBID. — Ibid. — N°s 148-149 (ch. s. XVII).

BARGEDÉ (Charles-Henri), assesseur au siège criminel d'Auxerre. — *Histoire de la ville et des diocèse et comté d'Auxerre,* 2 vol. in-fol.

T. I, p. 393 : *Clamecy.*

BOLOGNE. — Arch. di Stato, *S. Cristina*, Buste : A. 4, 6 ; B. 4, 15-21 ; C. 24, 33, 36, 40 ; E. 22 ; J. 22 ; K. 31 ; L. 32 ; M. 42, 49 ; N. 50 ; O. 1, 16, 20, 21 ; P. 1, 5, 10 ; Q. 29 ; R. 9, 16.

Nombreuses pièces relatives à l'église de S. M. de Biliemi ou Biliemme, possession de Bethléem à Bologne.

CAMBRIDGE. — Corpus Christi College, n° 170.

Pièce de 1503, relative à

RALPH HEYLESDEN, *év. d'Ascalon seul.*

CHARTRES. — Arch. d'Eure-et-Loir.

Pièces relatives à LOUIS DE SANLECQUES, *év. nommé de Bethléem, prieur de Garnay.*

CLAMECY. — Biblioth. paroissiale.

Visite de l'évêque d'Auxerre à Bethléem (1782).

DIJON. — Archives de la Côte-d'Or. — *Chambre des comptes.* — B. 463.

Quittances de GUILLAUME de VALLAN, *év. de Bethléem (1382, 2 mai), et de* LAURENT PIGNON, *évêque de Bethléem (1415, 3 févr.; 1420, 22 juill.; 1422, 1er mars; 1423, 16 nov.).*

IBID. — Ibid. — B. 1445 (fol. 27), 1460, 3155 (fol. 14 *b*), 3574, 3581.

Mentions, en 1371, 1377-1382, de GUILAUME II de VALLAN.

IBID. — Ibid. — B. 1465 (fol. 121), 1484 (fol. 38 *b*), 1490 (fol. 8 *b*), 1503 (fol. 63 *b*, 91), 1508 (fol. 67 *b*).

Mentions, en 1386, 1391-1392, 1392-1393, 1395, 1396, de PHILIPPE FROMENT, *évêque supposé de Bethléem.*

IBID. — Ibid. — B. 1605 (fol. 47).

Mentions, en 1419-1420, de JEAN III MARCHAND, *év. de Bethléem.*

IBID. — Ibid. — B. 1606 (fol. 104), 1617 (fol. 45), 1622 (fol. 54), 1651 (fol. 49), 4280 (fol. 21), 6307 (fol. 77).

Mentions, en 1420, 1422, 1423, 1433-1435, DE LAURENT PIGNON.

IBID. — Ibid. — B. 4344 (fol. 16).

Foire de Bethléem, en 1375-1376.

IBID. — Ibid. — B. 4627 (fol. 13), 4628-4641.

Paiement d'une rente ducale annuelle de 60 l. à Bethléem-Clamecy (1377-1381).

IBID. — Ibid. — B. 4633, 4635; cf. 4637.

Mentions, dans des comptes de 1390-1391, 1391-1392, 1393-1394, 1394-1395, 1395-1396, de GUILLAUME III MARTELET, *év. de Bethléem.*

Ces comptes (Châtell. de Donzy) ne sont pas foliotés.

IBID. — Ibid. — B. 5245 (fol. 13).

Mention, en 1397-1399, d'un évêque blanc, suffragant d'Autun, peut-être évêque de Bethléem.

Ces mentions ont été relevées dans l'*Inventaire sommaire des Archives de la Côte-d'Or* (Paris,

1863-1878, 5 vol. in-4°); malheureusement cet inventaire est loin de signaler tous les textes relatifs aux évêques de Bethléem. En identifiant les cotes données par les *Mémoires de France et de Bourgogne* (II, pp. 2 et 166) avec les numéros actuels des registres, il a été possible d'augmenter le nombre des indications ci-dessus; mais il y en a certainement beaucoup d'autres.

FLORENCE. — Arch. di Stato. — *Montepulciano.*

Lettres d'indulgences délivrées par HUGUES de TOURS, *év. de Bethléem (1290, 15 juill.).*

Voy. *Études*, p. 43, n. 1.

GÊNES. — Arch. di Stato. Sala 42. *Registro* n° 342. *Cartulario del 1410. Compera pacis [quartiere] S[usilia]*, n° 113. — *Registro*, n° 364. *Cartulario del 1420.*

Pièces (1410-1420) *relatives à un usufruit que possédait l'évêché italien de Bethléem dans le quartier Susilia à Gênes.*

Cf. *Études*, *App.* IV, n°s VI-VIII, XX, XXIX-XLIV, LIV-LVI, LIX, LX, LXI et p. 217.

GUERCHY (Château de), comm. de Treigny, Yonne. — Archives de M. de VATTIAIRE de GUERCHY. — *Titres de la Motte-Josserand.*

Pièce (1450, 29 août) soussignée par quatre religieux bethléémitains.

Communiquée par M. de FLAMARE.

LA ROCHELLE. — Biblioth. de la ville, n° 637 (ch. s. XVII).

Fol. 6 : *Acte de collation dans les ordres mineurs, concédé par les mains de* FRANÇOIS de BATAILLIER, *évêque de Bethléem, à Hubert Musnier, clerc de Châlons*; *7 juin 1675.*

LILLE. — Archives du Nord. — *Comptes de la recette générale des finances.* — B. 1894 (fol. 172 *a*, 298 *a*), 1897 (fol. 177 *a*).

Mentions en 1411-1412, 1412-1413 de JEAN III MARCHANT, *év. de Bethléem.*

IBID. — Ibid. — B. 1917, n° 22.

Quittance du même, (1317, 1er oct.).

IBID. — Ibid. — B. 1923 (fol. 196 *a*-200 *a*); 1925 (fol. 108 *a*, 113 *a*); 1927 (fol. 180, 182, 193 *b*, 196 *a*. *b*, 198); 1929, (fol. 153 *a*-154 *b*); 1931 (fol. 179 *a*-180 *a*); 1933 (fol. 176 *a*); 1935 (fol. 139 *a*); 1938 (fol. 96 *b*-98 *a* 118 *b*-119 *a*, 187); 1941 (fol. 66, 103, 115, 121, 128, 215); 1942 (fol. 110 *b*, 114 *a*, 199 *a*, 200 *b*); 1945 (fol. 33 *b*, 65 *b*, 103 *a*, 122 *a*, 141 *b*, 215 *a*, 217 *a*, 218 *a*); 1948 (fol. 48 *b*, 161 *b*, 225 *a*, 323, 325 *b*, 328 *b*, 329 *a*).

Mentions, en 1420-1421, 1421-1422, 1422-1423, 1423-1424, 1425-1428, 1431-1433, de Laurent Pignon, *év. de Bethléem.*

Ibid. — Ibid. — B. 1947, n° 42.

Quittance de Laurent Pignon *(1432, 3 nov.).*

Londres. — Brit. Mus. — *Cotton.*, Cleop. E. 2, fol. 53.

Mention de William II de Bottisham, *év. de Bethléem.*

Voy. *Études*, p. 74, n. 4.

Ibid. — Ibid. — Harl., 539 (fol. 96); 862, (fol. 131); 6961 (p. 126); 6955; 6963, (pp. 5, 39, 104, 112, 116, 176).

Pièces relatives à l'hôpital et aux prieurs de S.-M. de Bethléem, à Londres.

Ibid. — Ibid. — *Add. charters*, n° 13941.

Compte de 1296 (1er nov.) mentionnant Hugues de Tours, *év. de Bethléem.*

Voy. *Études*, p. 43, n. 5.

Ibid. — Record Office. — *Patents*, 3 Edw. III, p. 2; 11 Edw. III, p. 2, n. 24; 22 Edw. III; 48 Edw. III; 4 Henri IV; 1 Henri VI, p. 5, n. 6; 49 Henri VI, n. 14; 19 Edw. IV; 3 Edw. VI; 4 Edw. VI, p. 1, n. 23; 3 Charles Ier, p. 3, n. 1.

Ibid. — Ibid.— *Rot. Parlam.* 1381, 1382; 5 Ric. II, n° 7.

Pièces relatives à S.-M. de Bethléem, à Londres.

Ibid. — Ibid. — *Patents*, 40 Henr. III, n. 4*d*.

Lettre adressée à Godefrido de Prefetti, *év. de Bethléem, 1256.*

Voy. *Études*, p. 37, n. 3.

Ibid. — Ibid. — *Patents*, 10 Rich. II, p. 1, n° 32.

Mention de William II de Bottisham, *év de Bethléem.*

Voy. *Études*, p. 74, n. 4.

Ibid. — Archives de Guildhall. — *Lettons Book*, F. (1338-1353), fol. 1, 128; — H (1376-1399), fol. 132, 236; — I (1399-1422), fol. 114.

Pièces relatives à la maison bethléémitaine de Londres; la première mentionne Guillaume Ier, év. de Bethléem.

Lucques. — Arch. di Stato. — *Anziani*, Reg. 530, fol. 130, 202 *b*; —*Cons. gener.*, IX, fol. 20; — *Arch. notar.*, *Contr. di F. Scortica, 1380-1381.*

Pièces de 1380 à 1384, relatives à Giovanni Salvuzzi, *év. de Bethléem, transféré à Lucques.*

Voy. *Études*, p. 74, n. 2, 3.

Ibid. — Arch. arcivescovile, †† SS. 34.

Bulla qua Urbanus VI ecclesiæ Bethleemitanæ de persona JOHANNIS [SALVUZZI] *providet.*

Ce document n'a pas encore été retrouvé ; Voy. *Études*, pp. 59, n. 1; 72, n. 2; 117, n. 1; 126.

IBID. — Ibid. — *Reg. litt. apostol.*, XXXVI, fol. 7-8.

Bulla qua Urbanus VI JOHANNEM SALVUZZI *de Bethleem ad Luccam transfert (1383, 9 oct.) et acta ad eamdem rem spectantia.*

Voy. *Études*, pp. 74, 208.

MACON. — Archives de Saône-et-Loire. — *Fonds de l'évêché d'Autun.*

Rien.

Le diocèse de Bethléem-Clamecy ayant été réuni au moment du Concordat (1801) à celui d'Autun, les archives du premier ne pouvaient être régulièrement versées que dans deux dépôts : les Archives départementales de la Nièvre, où elles ne sont point, et celles de l'évêché d'Autun, réunies en 1884 à celles de Saône-et-Loire, sauf quelques liasses envoyées à Dijon et un certain nombre d'autres, laissées à Autun, mais qui ne paraissent rien contenir de relatif à Bethléem. De plus, au moins pour les procès communs à Auxerre, Autun et Bethléem-Clamecy (1211, 1465-1469) (voy. *Études*, p. 13, n. 3; plus haut, p. 41, et plus loin, p. 49, 50-51), Autun devait avoir en expédition les pièces qu'a conservées Auxerre, en sorte qu'outre les archives Bethléémitaines, le fonds de l'évêché d'Autun devrait fournir au moins une liasse d'origine autunoise propre, et relative à Clamecy, et avoir même certaines pièces du triple procès à deux exemplaires, l'un venant de Clamecy, l'autre d'Autun. Il n'en est rien, et je ne puis que signaler cette étonnante lacune à la curiosité des chercheurs.

MARBOURG. — Arch. de la Commanderie Teutonique.

Lettre d'Hugues de Tours, év. de Bethléem (1283, août).

Voy. *Études*, p. 42, et plus haut, notice VI.

MARSEILLE. — Arch. de la Ville.

Vidimus (1248, 3 nov.) d'une charte de RAOUL Ier, *év. de Bethléem (1163, 2 sept.).*

Voy. *Études*, p. 20, n. 1 ; 93.

IBID. — Bibl. de la ville. — N°s 458 et 459 (ch. s. XVIII).

Œuvres de CHRISTOPHE D'AUTHIER DE SISGAU, *évêque de Bethléem* (1651-1653).

En tête du ms. 458, il devait y avoir une courte biographie de l'évêque; elle a été arrachée.

IBID. — Ibid. — N° 1277 (ch. s. XVIII).

Fol. 94 : *Mandement attribué à Mgr l'évêque de Bethléem.*

C'est probablement l'un des mandements attribués au Pseudo Jacques (cf. Amiens, Biblioth. de la ville, n°s 563, 564, 880. — Paris, Bibl. Ste-Geneviève, Suppl. H. in-4°, 600.).

MUGRON (Arr^{t} de Dax, Landes). — Arch. de la paroisse.

Lettre de PHILIBERT de

BEAUJEU *(1547, 4 sept.), év. de Bethléem.*

NEVERS — Arch. de la Nièvre.

Pièces diverses, baux et quittances de 1410 à 1768.

IBID. — Ibid.

Copie (1444, 19 mars) du mandement de Charles VI (1413, 9 févr.); voy. *Rev. de l'Or. latin,* t. I, p. 520, n. 4. — *Déclaration de* PHILIBERT de BEAUJEU *(1547, 11 avril).*

IBID. — Ibid.

Extrait des titres de l'évêché de Bethléem, trouvés au chartrier du prieuré de la Charité (1694).

IBID. — Ibid.

Expertise des biens de l'évêché de Bethléem (1780, 6 nov.).

IBID. — Ibid. — *Présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier.*

Pièces de 1740, 21 août, relatives à LOUIS IV-BERNARD de LA TASTE, *évêque de Bethléem.*

IBID. — Ibid. — Non classé, provenant de Chassy-en-Morvan.

Pièce de 1529, 4 déc., relative à PHILIBERT de BEAUJEU, *év. de Bethléem.*

IBID. — Bibliothèque de la Ville. — *Fonds nivernais,* n° 153, ch., s. XIX, 352 pp. in-4°.

PARMENTIER (Antoine-Charles). — *Histoire sommaire des évêques de Nevers.*

Pp. 245-247.

Voy. plus haut, notice XV, où sont signalés d'autres mss. de cette *Histoire*, mss. qui paraissent être des éditions successives de l'ouvrage, plusieurs fois mis à jour par l'auteur, de 1774 à 1789. En différents endroits, Parmentier touche l'histoire des évêques de Bethléem-Clamecy; aux pp. 245-247, se trouve une notice sur PHILIPPE FROMENT, év. de Bethléem puis de Nevers, et aux autres, il est parlé de GUILLAUME III MARTELET, év. de B., de DOMINIQUE PHIZELIN et de SIMÉON JOURDAIN, évêques *nommés* de Bethléem.

PARIS. — Bibl. Nat. — *Franc.* 5043 (anc. Colbert 2135, ch., s. XVI).

Extraits (1487) des registres de la Chambre des comptes de Nevers.

Cf. LELONG, *Bibl. hist. de la Fr.*, t. III, n° 35567. — Au fol. 175 de ce ms., se trouvent trois pièces relatives à l'église de Bethléem, mais publiées dans le *Gallia.*

IBID. — Ibid. — *Franc.* 9073 (ch., s. XVIII).

Fol. 73.

Copie du vidimus de la charte de RAOUL Ier, *conservé à Marseille;* voy. plus haut, p. 46.

IBID. — Ibid. — *Franc.* 11876-11877 (ch., s. XVIII).

Copie des tomes I et V de l'Inventaire de l'abbé de Marolles.

Voy. plus loin, p. 49.

IBID. — Ibid. — *Franc.* 15742 (ch., s. XVI).

Fol. 44 *b.*

Décimes payés par l'évêché de Bethléem, en 1516.

IBID. — Ibid. — *Franc.* 23178 (ch., s. XVII).

Fol. 101 *b.*

Analyse de la pièce des Arch. de France, J. 443, n° 2.

IBID. — Ibid. — *Franc.* 25966 (membr., s. XVII).

Nos 264-267.

Pièces diverses, quittances, etc. (1691-1693), relatives à FRANÇOIS II BATAILLIER, *évêque de Bethléem.*

IBID. — Ibid. — *Lat.* 5458 (membr. s. XIV).

Fol. 141 *b.*

Charta RADULPHI I, *ep. Bethleemitani (1170).*

Voy. *Études*, p. 20, n. 1 et plus haut, notice II, et ci-dessous, p. 50.

IBID. — Ibid. — *Lat.* 5486 (ch., s. XVII).

Fol. 52-53.

BERNARDUS GUIDONIS. — *De prœlatis ord. FF. Prœdicatorum.*

Liste contenant les notices ou les noms de six évêques de Bethléem; voy. *Études*, pp. 42, n. 1; 46, n. 4; 47, n. 1; et plus haut, notice VII.

IBID. — Ibid. — *Lat.* 8963-8987 (ch., s. XVII).

SUAREZ (Henri de). — *Orbis christianus*, 25 vol. in-f°.

T. XXXI, fol. 204 : *Episcopi* [*grœci*] *Ascalonenses.* — Fol. 243 : *Episcopi* [*latini*] *Bethleemitani.*

Simple notice, avec trois cotes de bulles de Jean XXII et d'Innocent VI, publiées dans les *Arch. de l'Or. Lat.*, I, pp. 275, 281 et 282.

IBID. — Ibid. — *Lat.* 12556 (ch., s. XVII).

Fol. 486 v°.

Mention consistoriale (1533, 27 août) de WILLIAM III DUFFID, *év. d'Ascalon seul.*

IBID. — Ibid. — *Lat.* 12665 (ch., s. XVII-XVIII).

Fol. 81.

Epistolœ ALEXANDRI III (1170-1180, Jaffé-Lœw. 13516) *et* CŒLESTINI III (1196, 5 aug.), *ad* RADULPHUM I *et* ANONYMUM I, *Bethleemitanos episcopos.*

Voy. *Études*, pp. 20, n. 1; 23, n. 5.

IBID. — Ibid. — *Lat.* 12764 (ch., s. XVII).

Fol. 70.

GUIDO de BLAVONE. — *Epistola (1146-1157), ubi de* [GERARDO I] *episcopo Bethleemitano agitur.*

Voy. *Études*, p. 19, n. 8.

IBID. — Ibid. — *Lat.* 14582 (ch., s. XV).

LAURENTIUS PIGNON, ep. Bethleemitanus. — *Catalogus FF. spectabilium ordinis S. Dominici.*

Au fol. 137 b, se trouvent les noms

de plusieurs évêques de Bethléem ; voy. plus haut, notice VII.

IBID. — Ibid. — *Lat.* 16954 (ch. s. XVII).

Fol. 316.

Nota de episcopis Bethleemitanis.

IBID. — Ibid. — *Lat.* 16955 (ch. s. XVII).

Fol. 146.

De fundatione ecclesiæ et hospitalis de Bethleem apud Clameciacum.

IBID. — Ibid. — *Lat.* 17024 (ch., s. XVII-XVIII).

Fol. 80-87.

Copies et analyses de titres divers relatifs à divers évêques de Bethléem-Clamecy, du XIVe *au* XVIIIe *siècle.*

Dessin du sceau de PHILIBERT DE BEAUJEU, év. de Bethléem, et épreuves des gravures des blasons de deux autres évêques de Bethléem (FRANÇOIS II DE BATAILLIER et LOUIS III LE BEL) ; ces blasons ne sont point des *ex-libris* ; ils paraissent avoir été gravés pour illustrer quelque armorial du clergé de France.

IBID. — Ibid. — *N. acq. lat.*, 2125 (ch., s. XVIII).

Fol. 127.

Copie du vidimus d'une charte de RAOUL Ier, *év. de Bethléem (1163, 2 sept.).*

Voy. *Études*, p. 20, n. 1 ; 93.

IBID. — Ibid. — *N. acq. lat.*, 2160 (membr., s. XIII).

Lettre scellée de GAILLARD D'OSSAU, XVe *év. de Bethléem.*

Voy. *Études*, p. 41, n. 6, et plus haut, notice V, où sont énumérés les exemplaires de cette lettre conservés à Carlsruhe, Königsberg et Vienne.

IBID. — Ibid. — *Baluze* 71 (ch., s. XVII).

Fol. 120 *b*.

Copies des pièces du procès entre Autun et Auxerre, au sujet de Bethléem-Clamecy (1211).

Voy. *Études*, p. 13, n. 3.

IBID. — Ibid. — *Baluze* 74 (ch., s. XVII).

Fol. 421-422.

Copies de pièces relatives à Bethléem-Clamecy (toutes publiées dans le *Gallia christ.*, t. XII, *Instr.*).

IBID.—Ibid.— *Cinq-cents Colbert*, nos CCLXXXI-CCLXXXVII (ch., s. XVII).

MAROLLES (Abbé de). — *Inventaire des titres de Nevers* (rédigé en 1638-1641).

Vol. CCLXXXI, pp. 628 (no 2289), 631 (nos 2298, 2301-3), 637 (nos 2321-2, 2324), 638 (no 2325), 641 (sans no), 643 (no 2345). — Vol. CCLXXXIV, pp. 2747 (no 13607), 2766 (no 13749). — Vol. CCLXXXV, p. 3255 (no 17323).

Cotes de titres de l'évêché de Bethléem.

Je ne donne ici que celles de

ces cotes qui ont été omises par Soultrait dans son édition de cet *Inventaire* et dont plusieurs sont très importantes.

Ibid. — Ibid. — *Moreau*, 76 (ch., s. xviii).

Fol. 124.

Privilège de Guillaume, *évêque d'Acre, en faveur de l'abbaye de Cluny, 1170, souscrit entre autres par* Raoul Ier, *év. de Bethléem.*

Voy. *Études*, p. 20, n. 1.

Ibid. — Biblioth. de l'Arsenal. — N° 3128 (ch., s. xviii).

Fol. 125 et 129 : *Mandement de* Louis Bernard de la Taste, *évêque de Bethléem, et épigramme sur le même.*

Ibid. — Biblioth. Sainte-Geneviève. — Suppl. H. in-4° 600 (ch., s. xviii).

Fol. 21 et 34 : *Mandements en vers du* Pseudo-Jacques, *évêque de Bethléem. Pièces satiriques contre les Jansénistes,* déjà signalées dans les mss. 563, 564 et 880 d'Amiens.

Ibid. — Ibid. — Suppl. L. in-4°. 640 (ch., s. xvi).

Fol. 35 : *Entrée à Nevers de Marie d'Albret, première duchesse de Nevers, et de son fils François de Clèves* (vers 1539).

Mentionne la présence, à la cérémonie, de « l'evesque de Bethléem » [Philibert de Beaujeu].

Ibid. — Archives de France. — *Carton* J. 443.

N° 2.

Pièce scellée du sceau de Rainerio, *év. de Bethléem.*

Voy. *Études*, p. 27, n. 3, et plus haut, notice XIV.

Ibid. — Ibid. — *Carton* J. 448.

N° 81.

*Lettre d'*Urbain IV *à Gilles, archev. de Tyr (1264, 7 janv.), mentionnant* Tomaso Agni, *év. de Bethléem.*

Voy. *Études*, p. 210.

Ibid. — Ibid. — *Reg.* JJ. 128.

N° 75.

Don fait par le Roi à Guillaume de Vallan, *évêque de Bethléem, d'une rente de 24 livres tournois; Vincennes, 2 févr. 1385* (v. s.).

Ibid. — Ibid. — *Cart.* L. 728.

Notes relatives aux évêques de Bethléem des xviie *et* xviiie *siècles.*

Ibid. — Ibid. — *Cart.* M. 81.

Nos 6 et 7.

*Testament olographe (1643, 24 juill.) et généalogie d'*André de Sauzéa, *évêque de Bethléem.*

Ibid. — Ibid. — *Cart.* S. 4229.

N° 54.

*Charte d'*Hugues de Tours, *év. de Bethléem.*

Voy. *Études*, p. 43, n. 3.

Ibid. — Ibid. — *Cart.* S. 4828.

Extraits des registres du

Parlement, relatifs à l'église de Bethléem-Clamecy (1468-1565).

PLAISANCE. — Arch. commun., *Reg. med.*, fol. 91 *b*, 119 *a*. — *Reg. magg.*, fol. 134 *b*, 166 *b*.

IBID. — Arch. cattedr., *Concess.*

N° 3 et D. fol. 290-291.

Acta ad Bethleemitanas in Pavia, Placentia, Voghera possessiones spectantia.

V. *Études*, pp. 56 n.; 97-98 n.; et *Rass. nazionale*, 1887, XXXIII, pp. 55-59 [Gaët. TONONI].

PRIVAS. — Arch. de l'Ardèche. — B. 1301.

Fondation du collège d'Annonay par ANDRÉ de SAUZÉA, *év. de Bethléem (1641, 24 déc.).*

ROME. — Arch. di Stato. — Arch. Camerale, *Congregaz. Concistoriali.*

Dossier du procès de l'intrus François Servier contre FRANÇOIS II BATAILLIER, *év. de Bethléem (1670).*

Ce dossier comprend d'importantes pièces, dont quelques-unes remontent au XVI[e] s. — Voy. plus haut, notice XV.

IBID. — Ibid. — *Obligationes Cameræ Apostolicæ.*

Mentions des sommes dues ou payées, pour les taxes apostoliques, par les évêques de Bethléem (série française) :

Oblig. 1489-1493, fol. 19 : HUBERT LIÉNARD, év. de Bethléem.

Oblig. 1492-1498, fol. 18 : JACQUES HÉMERÉ.

Oblig. 1492-1498, fol. 171 : JEAN L'APOSTOILE.

Oblig. 1498-1502, fol. 51 *b* : ANTOINE de CRINEL.

Oblig. 1524-1531, fol. 16 *a* : PHILIBERT de BEAUJEU.

Oblig. 1623-1639, fol. 3 *b* : ANDRÉ de SAUZÉA.

Oblig. 1706-1715 : LOUIS III CHÉRUBIN LE BEL.

Oblig. 1763-1783, 1777, 23, XI : FRANÇOIS-CAMILLE de DURANTI. — *Même mention pour un évêque de Bethléem, série italienne.*

Oblig. 1534-1540, fol. 54 *b* : LUIS I[er] de SOLER. — *Même mention pour un évêque d'Ascalon-Bethléem.*

Oblig. 1498-1502, fol. 13 *b* : GASPAR GRUENWALD. — *Même mention pour un évêque d'Ascalon seul (1[re] série).*

Oblig. 1487-1492, fol. 33 *b* : GIOVANNI II BERNARDINO VACCA. — *Même mention pour un évêque d'Ascalon seul (2[e] série).*

Oblig. 1524-1531 : JANÓS II TOLDY.

IBID. — Bibl. Barberina,

XXXVII. — *Registra consistorialia,* 1 (non folioté).

Provisions consistoriales d'évêques de Bethléem-Ascalon :

1° *Bethléem (série française) :*

1492. — HUBERT LIÉNARD.
1525. — MARTIN BAILLEUX (2 pièces).
1536.—PHILIBERT de BEAUJEU.

2° *Bethléem (série italienne):*

1517. — ANTONIO DEL MONTE.
1517. — CRISTOFORO III DEL MONTE.
1525. — THOMAS II ALBIZZI.
1525. — LUIS Ier de SOLER (2 pièces).

3° *Ascalon-Bethléem:*

1534. — MARTINUS PICTOR.

4° *Ascalon seul (1re série):*

1518. — JOHANN III SPITZER.

5° *Ascalon seul (2e série):*

1518. — PIERRE IV de ALBO.
1525. — JANÓS II TOLDY.
1531. — WILLIAM III DUFFID.
1533. — WILLIAM III DUFFID.

IBID.—Ibid.—XXXVII, *Reg. consistorialia,* 37.

Fol. 19 *b.*

Provisio ADHEMARI de RUPE, *episcopi Bethleemitani (1363).*

SIENNE. — Arch. di Stato, *S. Sebastiano; Riformazioni; Borghesi; Spedale di S. Maria della Scala.*

Acta XIV *et* XV *s., ad Bethleemitanas in diœcesi Senensi possessiones, et ad* DURANDUM de SAUZETO, JOHANNEM IV-RAIMUNDUM *et* GUILLIELMUM IV, *episcopos Bethleemitanos, spectantia.*

Voy. *Études*, pp. 50, n. 6; 73, n. 2; 88, n. 2; 190, n. 1.

STUTTGART. — Staatsarchiv. *Denkendorfer Urkunden.*

Kass. 41, fasc. XXIV.

Pièces relatives à la possession bethléémitaine de Dürkheim, au diocèse d'Augsbourg.

TOULOUSE. — Bibl. de la Ville, n° 488, fol. 5 *b*, 9 *a*; n° 489, fol. 10 *c*, 11 *d*, 12; n° 490, fol. 15 *b*, 23 *b*, 33, 138 *a*.

BERNARDUS GUIDONIS. — *De prælatis ord. FF. Prædicatorum.*

Notices sur six évêques de Bethléem; voy. plus haut, notice VII.

TROYES. — Bibl. de la Ville. — N° 362.

Fol. 3 *b*-63 *b*.

Dimissoires (1513-1518) de l'évêque de Troyes, Jacques Ra-

guier, portant exception contre Martin Bailleux, *évêque de Bethléem.*

Communiqué par M. le chan. Lalore.

Ibid. — Arch. de l'Aube. — G. 56, fol. 140 *b* ; — G. 57, fol. 4 *b* ; — G. 118, fol. 200 à 204.

Pièces relatives à Charles-Marie de Quélen, *évêque de Bethléem (1754-1777).*

Ibid. — Ibid. — C. 1442; — G. 124, fol. 25 *a*; — V. 4011 et 4022.

Varazze.

Voy. *Études*, App. IV, n° 49 et p. 217.

Vienne. — Arch. centrales de l'Ordre Teutonique.

N° 618.

Lettre d'indulgences scellée par Hugues de Tours, *évêque de Bethléem* (1283, 1er août).

Voy. plus haut, notice VI, § 2.

York. — Arch. de la cathédrale. — *Registrum archiep. Greenfield.*

I, fol. 163-164.

Lettre de Vulfran d'Abbeville, *évêque de Bethléem (1308, 24 juillet).*

Voy. *Études*, p. 47, n. 5 et p. 212.

Ibid. — Ibid. — *Registrum Bowet.*

Pièce de 1401, 8 sept., relative à l'hôpital de Bethléem à Londres.

3. *Manuscrits perdus.*

Paris. — Bibl. nat., mss. *Gaignières*, n° 133/3.

Compte de 1384 faisant mention d'une ambassade confiée à Guillaume de Vallan, *évêque de Bethléem, confesseur du roi.*

Ce compte, mentionné sur une fiche de la collection dite des Guizotins à la Bibliothèque nationale, a disparu depuis l'époque de la rédaction de la fiche. On suppose qu'il a fait partie des vols de Libri.

Dollet (Claude-Louis). — *Histoire de la province de Nivernois.*

Cité dans la 1re éd. du P. Lelong (1719), n° 14914, comme se trouvant entre les mains de l'auteur à Saint-Martin-des-Champs. — La 2e éd. (n° 35570) dit, d'après Parmentier, que le volume ne se retrouve nulle part.

Gonzague (Louis de), duc de Nivernais. — *Memoire pour les choses qu'il vou-*

loit faire en sa ville de Nevers... et pour accroistre le revenu de son hôpital et l'evesché de Bethleem (1575).

Cité dans : **Marolles** (abbé de), *Inventaire des titres de Nevers* (publ. par le c[te] de Soultrait), col. 482.

Inventaire des titres de l'évêché de Bethléem, dressé en 1701.

Cet *Inventaire*, qui a dû être fait à la mort de l'évêque, **François** II de **Bataillier**, est cité par M. **Chevalier - Lagénissière**, (pp. 80, n.; 166, n.), sans que l'on puisse savoir s'il l'a consulté lui-même ou s'il s'y réfère d'après une source intermédiaire.

Memoire de ce qui est requis pour l'union que l'on desire faire de divers benefices, chapelles et prieurés, pour l'augmentation du revenu de l'eglise de Bethleem (xvi[e] s.).

Cité dans : **Marolles** (abbé de), *Inventaire des titres de Nevers*, col. 609.

Parmentier (Charles-Antoine), avocat de Nivernois. — *Suite chronologique de tous les évêques de Bethléem, qui ont possédé cette chapelle ou hôpital, depuis Régnier en 1223, jusqu'à présent* [1754, date de la mort de Louis IV-Bernard de la Taste, év. de Bethléem (?)].

« C'est sur ces mémoires et autres « preuves du même auteur que l'ar- « ticle [de Bethléem] est rédigé au « *Gallia christiana* des Bénédic- « tins » (**Lelong**, *Bibl. hist. de la France*, I, p. 658, n° 10187); c'est probablement aussi la source consultée par M. **Chevalier-Lagénissière**; voy. plus haut, notice XV. Sur les autres œuvres manuscrites de **Parmentier**, qui peuvent toucher à Bethléem-Clamecy, voy. plus haut, même notice; il est impossible d'en avoir communication.

Smith. — Voy. plus loin, *Ouvr. imprimés :* Newcourt.

Taegius (Ambrosius). — *Opera*, t. IV. — *De insigniis ordinis Prædicatorum.*

Dist. II, cap. xxiii, fol. 101 *b*-102 *a* : *De episcopis in provincia Jerosolimitana, ex ordine Prædicatorum assumptis.*

Ce chapitre contient des notices sur six évêques de Bethléem des xiii[e] et xiv[e] siècles (voy. plus haut, notice VII); ces notices se retrouvent abrégées au t. III, fol. 105 *a*, dans la *Chronica minor. ord. Prædicatorum*. J'ai eu communication d'extraits modernes de cet important ouvrage, autrefois conservé au monastère de S. M. delle Grazie, à Milan.

4. *Ouvrages imprimés.*

Account (An) of Bethlehem hospital, abridged from the *Report of the late charity commissioners.* — London, Pickering, 1853, 44 pp. in-8°.

Les premières pages traitent de cette possession bethléémitaine, située à Londres (Bishopsgate).

ALBANÈS (abbé). — *Histoire des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au* XVe *siècle.*

[*Bull. eccl. des dioc. de Valence,* etc., 1884-1885, pp. 383-408; 1885-1886, pp. 5-34, 50-70, 105-124]. — Tirage à part, Montbéliard, 1885, 62 et 36* pp. in-8°.]

Pp. 38-42, 25*-28 du tir. à part.

Notice sur AIMAR DE LA ROCHE, év. de Bethléem.

AMMAN (Jost). — *Habitus præcipuorum populorum.* — Antwerpiæ, 1577, in-fol.

ANDERHALTEN (Franz). — *Die Pfarrei Seelisberg.*

[*Der Geschichtsfreund,* 1853, IX, pp. 54-72].

P. 63.

Pièce (1587, 7 juillet) et mention de BALTHASAR WUEHRER, év. d'Ascalon seul (1re série).

Année dominicaine ou vies des saints... et des autres personnes illustres... de l'ordre des Frères Prêcheurs, 2e éd. — Lyon, Jevain, 1884-86, 6 vol. in-8°.

Mars, t. II, p. 118.

Liste, avec notices abrégées, de dix-huit évêques dominicains de Bethléem.

Apologies de Mgr l'évêque d'[*Ascalon, puis*] *de Babylone,* DOMINIQUE-MARIE VARLET. — Amsterdam, 1728 et 1729, 2 pièces, in-4°.

ASTENGO. — Voy. VERZELLINO.

AUBERT (Édouard). — *Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune.* — Paris, Morel, 1872, XII-264 pp. in-4°.

Pp. 117-119, 252-254.

Notices sur l'union des églises de Bethléem et de Saint-Maurice d'Agaune et sur l'év. de Bethléem, ÉTIENNE BAGNOUD.

AUBRY (G). — Voy. *Mémoires pour servir...*

BŒLSTERLI (Jos.). — *Urkundliche Geschichte der Pfarrei Rüswill.*

[*Der Geschichtsfreund,* 1871, XXVI, pp. 67-229].

Pp. 138-139, 154.

Mentions de MELCHIOR FATTLIN (1530, 28 août) et de BALTHASAR

WUEHRER (1593, 18 oct. et 1576, 13 oct.), évêques d'Ascalon seul (1re série).

BŒLSTERLI (Jos.). — *Die bischœflich-constanzischen Visitationen im Kanton Lucern.*

[*Der Geschichtsfreund,* 1873, XXVIII, pp. 48-178.]

Pp. 51-53, 114.

Mentions (1574, 20 nov.; 1576, 18 sept. et 1577, 14 janv.) de BALTHASAR WUEHRER.

BŒLSTERLI (Jos.). — Voy. *Jahrzeitbücher.*

BORÉLY (Nicolas), docteur en théologie. — *Vie de* CHRISTOPHLE D'AUTHIER DE SISGAU, *évêque de Bethléem, instituteur de la Congrégation du S. Sacrement* — Paris, 1667, in-8°. — Lyon, Certe, 1703, in-12.

BOSSERT (G.). — *Geschichte der Weihbischœfe von Würzburg.*

[*Archiv des histor. Ver. von Unterfranken und Aschaffenburg,* 1891, t. XXXIV.]

Additions à l'article de REININGER. Cf. ci-dessous.

BOWEN (Rev. Thomas). — *An historical account of the origin, progress and present state of Bethleem hospital* [*Bishopsgate*]. — London, 1783, 16 pp. in-4°, 1 pl.

Relatif à la seule possession bethléémitaine d'Angleterre; l'auteur rappelle (p. 2) la donation de 1247; voy. *Études,* p. 36, n. 5.

BRUIN (Abraham de). — *Imperii ac sacerdotii... diversarum gentium vestitus.* — Coloniæ, 1578, in-4°.

ID. — *Omnium gentium habitus.* — Antverpiæ, 1581, in-fol.

Bullœ quibus ecclesiœ Bethleemitanœ possessiones confirmantur [GREGORII IX, *1227, 21 aug.;* CLEMENTIS IV, *1266, 11 mai*]. Textus corrigendus. — S. l. n. a. [Genevæ, J.-G. Fick, 1886], 8 pp. in-4°.

BURTON (William). — *A catalogue of the religions Houses within the realme of England and Wales, with the Orders, Founders, Benefactors and Values, most of them being suppressed by King Henry the eigth.* [Dans : John SPEED, *The History of Great Britain under the conquests of the Romans...* 2d ed. — London, 1623, in-fol., fol. 1059-1101].

Fol. 1080.

Mention de S. M. de Bethléem, à Bishopsgate, près Londres.

BUSSE (Joach.). — Voy. STRAUCHIUS.

CANCELLIERI (Francesco). — *Notizie intorno alla novena, vigilia e festa di Natale, con una bibliotheca di autori che trattano delle questioni spettanti alla nascita del Redentore.* — Roma, Stamp. Vaticana, 1788, in-8°., 164 pp.

Cap. XXVIII, pp. 92-93 : *Storia del vescovato di Betlemme e della cappella della B. Vergine di Betlemme in Francia.*

Simple résumé de l'histoire de l'église de Bethléem, de 1110 à 1211. L'auteur, qui croit à tort que N. D. de Bethléem, à Ferrières en Gâtinais, était une dépendance de l'église de Bethléem en Palestine, ignore complètement l'existence de la série bethléémitaine d'Italie et ne connait qu'imparfaitement celle de France.

CAVALARIUS (Johannes). — *Litteræ confraternitatis hospitalis S. Marie de Bethleem in Londinis (Bishopsgate).* — S. l. [Londin.], 1519, in-fol. 1 f. (Black letters).

CENTURIATORES MAGDEBURGENSES. — *Historia ecclesiastica, integram ecclesiæ christianæ conditionem juxta sæculorum seriem exponens.* — Basileæ, typ. Lud. Regis, 1624, 3 vol. in-fol.

T. III, p. 650; cf. p. 2.

Histoire de cinq évêques de Bethléem, de 1110 à 1186.

CHEVALIER-LAGÉNISSIÈRE (Louis). — *Histoire de l'évêché de Bethléem.* — Nevers, Michot; Paris, Dumoulin, 1872, XVIII-340 pp., in-8° (3 pl.).

Histoire complète de l'Église de Bethléem-Ascalon, depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours.

CLAVEL (Le chanoine) de Saint-Geniez. — *Histoire chrétienne des diocèses de France, de Belgique, de Savoie et des bords du Rhin,* t. Ier. — Paris, L. Vivès, 1855, in-8°.

Pp. 279-291 :
Courte histoire du diocèse suivie d'une liste des évêques du XIIe siècle à la fin du XVIIIe siècle.

CLEMENTIS IV. — *Bulla (1266, 11 mai) qua possessiones ecclesiæ Bethleemitanae confirmantur.* — S. l. n. a. [Genevæ, J.-G. Fick, 1885], in-4°., 4 pp.

Congregatione (Sac.) concistoriali Bethleemitana episcopatus pro illustrissimo et excellentissimo d. duce Niuernen. et d. FRANCISCO SERUIER *contra r. d.* FRANCISCUM BATTAGLIER. *Facti et iuris.* — Romæ, ex tipographia rev. Cameræ apostolicæ, 1670, in-fol. 4 ff.

Congregatione (Sac.) concistoriali Bethleemitana episcopatus pro illustrissimo d. duce Niuernen. et d. FRANCISCO SERUIER *contra r. d.* FRANCISCUM BATTAGLIER. *Summarium.* — Romæ, ex tipographia rev. Cameræ apostolicæ, 1670, in-fol. 4 ff.

Ces deux pièces, probablement uniques, sont reliées dans un registre de l'Archivio di Stato, à Rome (*Congregazioni concistoriali*, ff. 239-249, 262-265 ; voy. plus haut, notice XV. La seconde est importante parce qu'elle reproduit des bulles de provision du XVIe siècle. La partie adverse, FRANÇOIS II de BATAILLIER, év. de Bethléem, a dû produire des pièces analogues : on en trouve, en effet, dans le même registre. Ont-elles été imprimées ? je l'ignore ; mais elles doivent se trouver en partie à Auxerre dans le G. 1637) voy. plus haut, p. 42. Je n'ai pu les retrouver.

CONTI (V. de). — *Notizie di Casale*. — Casale, 1839, 11 vol. in-8°.

T. IV, p. 385 :

Mention de GIOV.-GIACOMO COLOMBO, év. italien de Bethléem (1465-6).

COQUILLE (Gui). — *Histoire du pays et duché de Nivernais*. — Paris, 1612, in-4° ; 1665 et 1666, in-fol. [*Œuvres* de G. Coquille, t. I] ; Bordeaux, 1703, in-fol.

T. I[er], p. 409, de l'éd. de 1665.

Courte notice sur Bethléem-Clamecy ; pas de listes d'évêques.

CROSNIER (Mgr Augustin-Joseph), archidiacre de Clamecy-Bethléem. — *Notre-Dame de Bethléem-lès-Clamecy*.

[*Semaine religieuse de Nevers*, 1869, VI, pp. 44-48, 58-60, 71-72, 95-96, 103-106, 115-117, 131-132, 142-143. — Tir. à p., Nevers, 1869, in-8°, 23 pp.]

Après un court résumé des origines de l'église de Bethléem-Clamecy, l'auteur donne des notices sur les évêques de Bethléem qui ont résidé en Nivernais.

DESSALLES (Dom.). — Voy. *Mémoires pour servir...*

DETTEY (l'abbé). — Voy. *Vie de* M. DE CAYLUS.

Dictionnaires historiques ou géographiques ; encyclopédies :

1. BENOÎT (M.). — *Dictionnaire de géographie sacrée et ecclésiastique*, 3 vol. in-4°.

[*Encyclopédie Migne*, t. XXVIII à XXX (1848-1854).]

T. II, col. 374-6 :

Notice sur Clamecy avec une courte histoire de l'évêché de Bethléem-Clamecy.

2. BEYERLINK (Casparus). — *Magnum theatrum vitæ humanæ*. — Lugduni, Huguetan et Ravaud, 1665, 8 vol. in-fol.

T. III, p. 247.

Courte notice sur l'évêché de Bethléem-Clamecy.

3. CORONELLI (Fra Vincenzo). — *Biblioteca universale, sacro-profana, antico-moderna.* — Venezia, Ant. Tivani, 1701-1707, 7 vol. in-fol.

T. I, col. 1057; t. V, col. 1372-1376.

Notices sur Ascalon et Bethléem.

4. *Dictionnaire de Trévoux.* — Paris, 1771, 8 vol. in-fol. Aux mots BETHLÉEM, BETHLÉÉMITES, CLAMECY.

Notices sur l'église de Bethléem-Clamecy et sur les Bethléémites.

5. EXPILLY (Abbé d'). — *Dictionnaire géographique de la France.* — Paris, 1762-1770, 6 vol. in-fol.

T. I, p. 621; II, p. 358.

Articles sur Bethléem et Clamecy.

6. LALANNE (Ludovic). — *Dictionnaire historique de la France*; 2e éd. — Paris, 1877, in-8o.

P. 281.

Histoire abrégée et liste des évêques de Bethléem, de 1110 à 1792.

7. LA MARTINIÈRE (BRUZEN de). — *Le grand dictionnaire géographique, historique et critique.* — 1re éd. Paris 1726-1739, 9 volumes in-fol.; — 2e éd. Paris, 1768, 6 vol. in-fol.

1re éd., t. II, p. 285; 2e éd. t. I, p. 217 : *Bethléem.*

1re éd., t. III, p. 663; 2e éd. t. II, p. 442 : *Clamecy.*

8. MORÉRI. — *Dictionnaire.* — Paris, 1759, 20 vol. in-fol.

Voy. aux mots BETHLÉEM, CLAMECY.

9. MORONI. — *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica.* — Venezia, 1840, 65 vol. in-8o.

T. III, p. 49 : *Ascalon et ses évêques.*

T. V. pp. 192-196 : *Bethléem et les Bethléémites.*

10. RICHARD et GIRAUD (RR. PP.). — *Bibliothèque sacrée.* — Paris, 1760-1765, 6 vol. in-fol. et 1821-1827, 29 vol. in-8o.

1re éd., t. I, p. 354 et 2e éd., t. II, p. 137 : *Évêques grecs d'Ascalon.*

1re éd., t. I, pp. 657-658 et 2e éd., t. IV, pp. 431-433 : *Évêques latins de Bethléem.*

1re éd., t. I, p. 658 et 2e éd., t. VI, p. 156 : *Bethléémites.*

La seconde des deux listes épiscopales est empruntée au *Gallia.*

11. SANGRIN (Cl. Maria). — *Dictionnaire universel de la France.* — 1726, 3 vol. in-fol.

T. I, p. 403 :

Notice sur Bethléem-Clamecy.

DU CANGE (Charles DU FRESNE, Sr). — *Les familles d'Outremer* (composé vers 1670), publ. par Emm.-Guillaume REY. — Paris, 1869, in-4o.

Pp. 784-793 : *Les evesques de Bethléem.*

Notices sur les évêques de Bethléem-Ascalon, puis de Bethléem-Clamecy, de 1110 à 1665.

DUFOUR. — Voy. LONGUERUE.

DUGDALE (Sir W.) et DODSWORTH (Rogerius). — *Monasticon Anglicanum.* — London, 1655-1673, 3 vol. in-fol.

T. II, I, pp. 381-383.

Notice et deux chartes sur la possession bethléémitaine de Londres; mais l'auteur mêle ces pièces à des documents relatifs à un autre hôpital.

— *Monasticon anglicanum, a history of abbies... in England and Wales.* — London, 1817-1830, 6 vol. in-fol.—London, 1846-1849, 6 vol. in-fol.

Éd. de 1849, t. VI, pp. 621-622.

Notice plus étendue et plus correcte que celle de l'édition latine : les deux hôpitaux de Bishopsgate sont distingués.

FAZIO (Bartolomeo). — *I vescovi di Bethlemme in Varazze.*

[*La Epoca (di Varazze)*, 1874, I, nos 12, 13, 15, 17, 19, 26, 27, 29, 31, 33.]

Voy. *Études*, pp. 3-5.

FISQUET (H.). — *La France pontificale, histoire chronologique et biographique des archevêques et évêques de tous les diocèses de France.* — Paris, Repos, s. d. [1864-1873], 18 vol. in-8°.

T. XII (1866 : *Métropole de Sens*), pp. 143-172 : *Évêques de Bethléem.*

Notices consacrées aux évêques latins de Bethléem de 1110 à 1790; presque toutes celles qui sont antérieures au XVIe siècle fourmillent d'erreurs ; plusieurs évêques de la série italienne sont mêlés à la série française.

FRANKEN VON WŒRD (Sebastianus). — *Chronica, Zeytbuch und Gechycht-Bibel von Anbegyn biss im diss gegenwertig MDXXXI Jar.* — Strassburg, Balth. Beck, 1531, in-fol.

Fol. 478 : *Sternmünch Orden. — Sternbrüder Orden.*

Description du costume des religieux étoilés.

Gallia Christiana, éd. de 1626, voy. ROBERT ;—éd. de 1656, voy. SAMMARTHANI.

Gallia christiana, 2e éd. — Paris, 1715-1865, 16 vol. in-fol.

T. I (1715), col. 104, 722, 1180 :

Mentions de BERTRAND BRULARD d'ALBIGEY, d'AIMAR de la ROCHE et de PHILIBERT de BEAUJEU, évêques de Bethléem.

T. II (1720), col. 95, 297, 889, 1354, 1519-1520 :

Mentions de MARTIN BAILLEUX, BERTRAND BRULARD, ANTOINE II de CRINEL, PHILIBERT de BEAUJEU

et Jean III Lami, évêques de Bethléem, et de Pierre III de Albo, év. d'Ascalon seul (2e série).

T. IV (1728), col. 419, 420, 428, 433, 437, 446, 474, 475, 478, 498, 634; *Instr.*, 110-123 :

Mentions d'Antoine Ier du Buisson, Philibert de Beaujeu, Erard de Rochefort, François II de Bataillier, évêques de Bethléem.

Ibid., *Instr.*, col. 95 :

Acte de renonciation (1211) de Gauthier, év. d'Autun, à l'hôpital de Bethléem-Clamecy.

T. V (1731), col. 525, 927, 1020 :

Mentions de Christofer Weber, év. d'Ascalon-Bethléem, et de Balthasar Wuehrer, év. d'Ascalon-Ueberlingen.

T. VI (1739), col. 403, 424 :

Mention de François II de Bataillier, év. de Bethléem.

T. VII (1744), col. 489, 1030, 1037 :

Mentions de Louis IV de La Taste, év. de Bethléem; notices sur François II Deydier et Dominique-Marie Varlet, évêques d'Ascalon.

T. IX (1751), col. 218, 374-376, 504, 842, 936, 950-951 :

Mentions de Philibert de Beaujeu, Renaud de Fontaines, Antoine Trusson, Louis II et Jean VII de Clèves, Louis III Le Bel, Louis IV de La Taste, évêques de Bethléem.

T. X (1751), col. 1203 :

Mention d'Étienne Ier Pillory, év. de Bethléem.

T. XI (1759), col. 74, 324, 599; *Instr.*, col. 39 :

Mention d'Hugues de Tours, de Guillaume de Vallan, et pièce relative à Vulfran d'Abbeville, évêques de Bethléem.

T. XII (1770), col. 328-329, 335, 354, 355, 398, 411, 458, 601, 651, 652, 662; *Instr.*, col. 222, 353 :

Mentions de Guillaume III Martelet, Philippe Froment, Renaud de Fontaines, Laurent Pignon, Philibert de Beaujeu, Louis II et Jean VII de Clèves, Érard de Rochefort et Charles-Marie de Quélen, évêques réguliers ou non de Bethléem.

Ibid. col. 686-699; *Instr.*, col. 237-246, 371-776 : *Episcopi Bethleemitani :*

Notices étendues sur cinquante évêques réels ou imaginaires de Bethléem (série française); quatre évêques de la série italienne : Giovanni II Salvuzzi, Giovanni V Berratino, Francesco I de Cavalleriis et Cristoforo II Amici y sont mêlés, col. 693.

Ibid., *Instr.*, col. 150 :

Pièces de 1211 relative à l'hôpital de Bethléem-Clamecy.

T. XIII (1774), col. 467 et *Instr.*, col. 363 :

Mention de Wilhelm II, év. d'Ascalon-Bethléem, et pièce relative au même.

T. XV (1860), col. 641 :

Mention d'André de Sauzéa, év. de Bethléem.

T. XVI (1865), col. 432 :

Mention d'Aimar de la Roche, év. de Bethléem.

Gams (Pius Bonifacius). — *Series episcoporum ec-*

clesiæ catholicæ. — Ratisponæ, Manz, 1873-1886, 2 vol. in-4°.

T. I (1873), p. 453 : *Ecclesia [græca] Ascalonis.* — Pp. 516-517 : *Ecclesia [latina] Bethleem - Ascalon* (1110-1778).

Simples listes : dans la seconde, quelques évêques de la série italienne sont mêlés à la série française de Bethléem-Clamecy.

GILLET (P.). — *Clamecy, Claminiciacum ou Clameciacum.*

[*Annuaire du département de la Nièvre pour 1807* (Nevers, 1807, in-8°), pp. 45-73]. Pp. 61-66.

Notice succincte sur Bethléem.

GREGORIUS IX. — Voy. *Bullae.*

HACHETTE (Abbé), grand-vicaire de Reims. — *Lettre circulaire sur la mort de Dom* LOUIS-BERNARD de LA TASTE, *évêque de Bethléem.* — 1754, in-4°.

HAID (Wendelin). — *Die Constanzer Weihbischöfe.*

[*Freiburg. Diœcesan Archiv,* 1873, VII, pp. 199-229, 1875, IX, pp. 1-31.]

VII, pp. 227-229 ; IX, pp. 1-8.

Notices sur les quatre évêques d'Ascalon seul (1re série) qui furent coadj. de Constance (Ueberlingen).

HÉLYOT (P.). — *Histoire des ordres religieux.* — Paris, 1714-1719, 8 vol. in-4°.

T. III, pp. 347-348.

Notice inexacte et insuffisante sur les religieux bethléémites.

Histoire abrégée de DOMINIQUE MARIE VARLET, *év. d'Ascalon, puis de Babylone.*

[*Nouvelles ecclés.*, *1742, 8 juillet.*]

HOLZER (Carolus-Jos.). — *De proepiscopis Trevirensibus..... expositio historica.* — Confluent., Fr.-J. Dubois, 1845, in-8°, VI-137 pp.

Pp. 52, 120-123.

Notices de WILHELM II et de JEAN IV-MARIE CUCHOT d'HERBAIN, évêques d'Ascalon, coadj. de Trèves.

HOSPINIANUS (Rodolphus). — *De monachis, hoc est de origine et progressu monachatus, et ordinum monasticorum equitumque militarium omnium, libri sex.* — Tiguri, 1588, in-fol.

Fol. 243 *b*.

Courte notice sur les religieux dépendant de Bethléem.

Jahrzeitbücher der Pfarrkirche in Rüswil, herausg. von JOS. BŒLSTERLI.

[*Der Geschichtsfreund,* 1861, t. XVII, pp. 1-38.]

P. 26.

Mention (1593, 18 oct.) de BALTHASAR WUEHRER, év. d'Ascalon seul, 1re série. Une autre mention du même (1575, 27 avril) se trouve dans le même volume, p. 60.

JOANNIDÈS (Benjamin). — Ἡ Ἁγία Βηθλεέμ, καὶ τὰ αὐτῆς περίχωρα. — Jérusalem, Impr. du S. Sépulcre, 1867, 160 pp. in-8° (2 pl.).

Pp. 11, 23, 160.

— Προσκυνητάριον τῆς Ἁγίας Γῆς, t. I. — Jérusalem, 1877, in-4° (Pl.).

P. 300, n.

L'auteur ignore les évêques latins de Bethléem et parle seulement, aux ll. cc., de l'un des métropolitains grecs de ce diocèse.

KELLER (P.). — *Index episcoporum ordinis eremitarum S. Augustini Germanorum.* — Münster, 1876, 40 pp. in-8°.

Pp. 25-27 : WOLTHER HENRIQUEZ de STREVERSDORF, év. d'Ascalon-Bethléem.

P. 38 : MATTHÆUS de FRANCKENBERG, év. d'Ascalon-Bethléem.

KOCH (Friedr.-Aug.). — *Die Erfurter Weihbischœfe.*

[*Zeitschrift d. Vereins für thüring. Geschichte und Alterthumskunde,* 1865, VI, pp. 31-126].

Pp. 86-109 :

Notices des évêques d'Ascalon-Bethléem suffragants de Mayence (Erfurt).

LANTERI (Fr. Jos.). — *Eremus sacer Augustinianus.* — Rome, B. Morini, 1874-5, 2 vol. in-8°.

T. II, pp. 53, 119-121 :

Mentions de WOLTER HENRIQUEZ DE STREVERSDORF, évêque d'Ascalon-Bethléem († 1674) et de ALVARO de BENAVENTE, évêque d'Ascalon seul († 1709).

— *Postrema saecula VI religionis Augustinianae...,* Tolentino, ex typogr. Guidoni, 1858-1860, 3 vol. in-8° :

T. I, pp. 386, 387 ; II, pp. 285, 456 ; III, p. 196.

Mentions de JUAN de OPHIUSA (J. de FORMENTERA) év. ital. de Bethléem († 1453) ; de MATHIEU de FRANKENBERG (1390-1), évêque d'Ascalon-Bethléem ; de WOLTER HENRIQUEZ de STREVERSDORF, év. d'Ascalon-Bethléem († 1674) ; de ALVARO de BENAVENTE. év. d'Ascalon († 1709).

LE BEUF (Abbé) — *Lettre aux auteurs du Mercure françois, touchant l'évêché de Bethléem.*

[*Mercure françois,* janv. 1725, pp. 101-112.]

Relative à la situation ecclésiastique de l'évêché de Bethléem par rapport à ceux de Nevers et d'Auxerre; histoire abrégée du diocèse (Cf. LELONG, *Bibl. hist. de la Fr.*, n° 5416).

ID. — *Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre.* — Paris, 1743, 2 vol. in-4°.

T. I, pp. 345, 520, 548, 686; II, pp. 98, 101, 150.

Mention de LAURENT PIGNON, év. de Bethléem. Fondation de Bethléem-Clamecy.

LE FORT (Charles). — *Adhémar, évêque de Genève (1385-1388), d'après de nouveaux documents.*

[*Anzeiger für Schweizer. Geschichte*, 1887, t. XVIII, IV, pp. 61-66. — Tir. à part, 8 pp. in-8°.]

Notice très intéressante sur cet évêque de Bethléem.

LELONG (Le P. Jacques). — *Bibliothèque hist. de la Fr.*, éd. de FEVRET de FONTETTE. — Paris, 1768-78, 5 vol. in-fol.

T. I, pp. 354 (n° 5416), 658 nos 10186-10188).
T. III, p. 415 (n° 35567).
T. IV, p. 324 (nos 10171-10186).

Indication d'ouvrages relatifs à l'évêché et aux évêques de Bethléem-Clamecy.

LE MAISTRE (L.) — *Nouveaux détails sur* PHILIBERT de BEAUJEU, *évêque de Bethléem.*

[*Semaine religieuse de Nevers*, 1869, VI, pp. 368-378.]

LE QUIEN (Michael). — *Oriens christianus.* — Parisiis, Typ. reg., 1740, 3 vol. in-fol.

T. III, pp. 598-602: *Ecclesia [græca] Ascalonis* (315-939).
— p. 602: *Ecclesia [græca] Majumæ Ascalonis* (518).
— pp. 642-643: *Ecclesia [græca] Bethleem* (1616-1733).
— pp. 1275-1286: *Ecclesia [latina] Bethleem et Ascalonis* (1109-1391).

Notices sur les premiers évêques grecs d'Ascalon, sur un évêque grec du Port d'Ascalon, sur quelques métropolitains grecs modernes de Bethléem et sur vingt-quatre évêques latins de Bethléem-Ascalon, d'ASCHÉTIN à JEAN de GENENCE.

LONGUERUE (L. DUFOUR de). — *Description historique et géographique de la France ancienne et moderne.* — Paris, 1719, 2 t. en un vol. in-fol. (9 cartes).

T. I, p. 121.

Notice sur l'évêché de Bethléem.

MARION (Jules). — *Liste des archevêques et évêques de France, distribués par provinces ecclésiastiques.*

[*Annuaire hist. de la Soc. de l'hist. de France;* Paris, 1837-1863, 27 vol. in-8°; t. XIII, pp. 27-151.]

Pp. 133-136: *Bethléem.*

Notice sur l'église et liste épiscopale de Bethléem (1110-1790) d'après le *Gallia.* — L'article en-

tier a été réimprimé dans MIGNE, *Encyclopédie théologique*, t. IX: *Dictionnaire de statistique religieuse* (Paris, 1851, in-8°). Cf. pour Bethléem, pp. 123-144.

MAROLLES (Abbé de). — *Inventaire des titres de Nevers* (rédigé en 1638-1641), publ. par le comte de SOULTRAIT. — Nevers, P. Fay, 1873, in-4°.

Col. 24, 45, 100, 101, 105-109, 115, 423, 481, 482, 515, 532-533, 558, 560, 561, 588, 605, 609.

Cotes de titres nivernais (1147-1623) relatifs à Bethléem-Clamecy, aujourd'hui perdus, grâce à l'incurie de préfets du commencement de ce siècle.

MAZIÈRE-BRADY (Rev. William). — *Episcopal succession of England Scotland and Ireland* (1400-1875). — Roma, 1876-7, 3 vol. in-8°.

T. I, p. 115-6:

Mention consistoriale (1531, 10 juil.) de WILLIAM III DUFFID, év. d'Ascalon seul (2e série).

MAS-LATRIE (Cte L. de). — *Trésor de Chronologie*. — Paris, Palmé, 1889, in-fol.

Col. 1391-1394:

Liste des évêques de Bethléem et d'Ascalon, d'après le tableau de l'App. I de mes *Études*.

Mémoires du clergé de France, 1832.

T. VIII, II, p. 740.

Procès entre Bethléem et Auxerre, 1770.

Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne [compilés par Dom DESSALLES et Dom G. AUBRY, publ. par LA BARRE]. — Paris, 1729, 2 vol. in-4°.

T. II, pp. 2 et 166.

Contient quelques détails relatifs à PHILLIPPE FROMENT, GUILLAUME de VALLAN et LAURENT PIGNON, évêques de Bethléem ; voy. plus haut, DIJON (p. 43-44).

MITTARELLI (N. J.). — *Annales Camaldulenses*. — Venetiis, 1755-1773, in-4°.

T. VIII, pp. 86, 88.

Notices sur ANTONIO CASPARE del MONTE, évêque de Bethléem.

MODIUS (Franciscus). — *Cleri totius ecclesiae subjecti seu pontificiorum, ordinum omnium omnino utriusque sexus habitus*.. Francforti, 1585, in-4°.

Ff. signés : H et Miij : Gravures représentant des moines de l'ordre des *Stellati* ou religieux étoilés.

NÉE DE LA ROCHELLE (J.). — *Mémoire pour servir à l'histoire du Nivernois et du Donziois*. — Paris, Moreau, 1747, in-12.

Pp. 131-146.

NÉE DE LA ROCHELLE (J.-Fr.). — *Mémoires pour servir à l'histoire du départe-*

ment de la Nièvre. — Bourges et Paris, 1827, 3 vol. in-8°.

T. I, pp. 103, 185; t. II, pp. 18-25.

A pu consulter les manuscrits de Parmentier, appartenant à M. Bourdereau; voy. plus haut, notice XV.

NEWCOURT (Richard). — *Repertorium ecclesiasticum: an ecclesiastical parochial History of the diocese of London.* — London, 1708-10, 2 vol. in-fol.

Cite une notice ms. de SMITH sur les Bethléémites d'Angleterre, qui parait perdue.

NOTARAS (Dositheos). — Ἱστορία περὶ τῶν ἐν Ἱεροσολύμοις πατριαρχευσάντων. — Bucarest, 1715, 2 vol. in-fol.

T. II, pp. 752, 1187-1118, 1213.

Renseignements sur quelques métropolitains grecs modernes de Bethléem.

PARMENTIER (Ant.-Charles). — *Histoire abrégée de la province de Nivernois*, t. I[er] et unique. — Nevers, Lefèvre, 1765, in-4°.

Cf. le P. LELONG, *Bibl. hist.* n° 35578.

PAGANETTI (Pietro). — *Storia ecclesiastica della Liguria,* t. I et II — Genova, 1764-1766, in-8°. — *Partie manuscrite* : *Gênes*, Bibl Civica, D. IV. 5. 15.

T. II (partie inéd.), pp. 123-124

T. III (inédit), p. 67.

T. IV (inédit), pp. 27-29.

Notices relatives à Varazze et aux évêques de Bethléem.

PENNOTTUS (Gabriel). — *Generalis totius ordinis clericorum canonicorum historia tripartita;* 1[re] éd. — Romae ex typographia. Camerae apostolicae, 1624, in-fol. — 2[e] éd. Coloniae, apud Michaelem Demenium, 1645, in-fol.

Liv. II, ch. 41, § 4 (p. 411 1[re] éd.; p. 419-420, 2[e] éd.).

Courte notice sur l'évèché de Bethléem en Palestine.

PIGANIOL DE LA FORCE (J. A.) — *Nouvelle description de la France.* — Paris, 1753-1754, 15 vol. in-12.

T. X, pp. 371-372.

Notice sur l'évêché de Bethléem-Clamecy.

PIRRUS (Rochus). — *Sicilia sacra disquisitionibus et notitiis illustrata.* — Catanea, 1630-1638, 3 vol. in-fol. — Ibid. 1644-1647, 3 vol. in-fol. — Palermo, 1733, in-fol. (éd. Ant. MONGITORE).

3[e] éd. pp. 584, 670-671, 682, 689, 1317-1321.

Notices sur les possessions bethléémitaines de Sicile.

PORTAL (Ch.). — *Lettre missive de* JEAN ROQUES, *évêque de Cavaillon, aux consuls d'Albi.*

[*Ann. du Midi,* 1894, VI, pp. 86-90.]

Donne la date exacte du transfert, de Bethléem à Cavaillon, de JEAN ROQUES (JEAN IV-RAIMOND DE LA ROCHAZ, 9 sept. 1433).

Portraits d'évêques de Bethléem et d'Ascalon :

LOUIS III-CHÉRUBIN LE BEL, év. de Bethléem, par THOMASSIN, 1713, format in-fol. — LOUIS IV-BERNARD de LA TASTE, év. de Bethléem; s. n. n. d., format in-4°. — DOMINIQUE-MARIE VARLET, év. d'Ascalon, par POLKEMA, d'après POLHOVEN ; format in-4°.

REININGER (Dr N.) — *Die Weihbischœfe von Würzburg.* — Würzburg, L. Woerl, 1865, IV-428 pp., in-8°.

[*Archiv. d. hist. Vereins v. Unterfranken,* 1865, t. XVIII.]

Pp. 96-99, 103-106.

Notices sur GASPAR GRUENWALD et PAULUS de HUTHEN, évêques d'Ascalon-Bethléem, suffragants de Würzburg.

Reports of the commissioners appointed in pursuance of an act of Parliament, 5 et 6 William IV, cap. 71, intituled « An « act for appointing com« missioners to continue the « inquiries concerning cha« rities in England and Wa« les umtil 1 march 1837. » — *Report XXXII, part VI. — City of London; Bridewell and Bethleem hospitals* (30 june 1837). — London, 1840, in-fol.

Pp. 471-613 : *Bethleem Hospital.*

Contient (pp. 471-474) un aperçu, avec indication de nombreux documents inédits, de l'histoire de l'hôpital bethléémitain de Bishopsgate, de 1247 à 1707. A l'*Appendice III* (pp. 606-607), se trouve le rapport d'une inspection faite à l'hôpital par des commissaires de Henri IV (1399-1413).

RIANT (Comte). — *Une charte provenant des archives de la grande commanderie de l'ordre Teutonique en Terre-Sainte* (Bois).

[*Bulletin de la Soc. des Antiquaires de France,* 1877, pp. 61-69. — Tir. à part, Paris, 1877, in-8°, 8 pp.].

Notice sur GAILLARD d'OSSAU, évêque de Bethléem, et sceau de ce prélat.

ID. — *La part de l'évêque de Bethléem* [PIERRE Ier] *dans le butin de Constantinople, en 1204.*

[*Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France,* 1886,

XLVI, p. 225-237. — Tir. à part, Nogent-le-Rotrou, 1886, in-8°, 16 p.; — 2e éd., ibid., 1886, in-8°, 20 pp.].

Contient deux lettres d'Honorius III et une lettre d'Innocent IV.

Id. — *Les possessions de l'Église de Bethléem en Gascogne.*

[*Revue de Gascogne,* 1887, XXVIII, pp. 97-118. — Tir. à part, Auch, 1887, in-8°, 27 pp.].

Contient une lettre de Jean XXII.

Robert (Claude). — *Gallia christiana.* — Paris, 1626, in-fol.

P. 533.

Ne contient (p. 535) que deux ou trois lignes, renvoyant à la notice générale d'Alb. Miræus (*Geografia ecclesiastica* [Lugduni, 1620, in-8°], pp. 70-71) sur Bethléem; Miræus à son tour se réfère, en le copiant, à Choppinus (Renatus), *De sacra politia forensi,* t. II, tit. IV, n° 18 (Paris, 1577, in-4°), p. 347.

Robolini (Gius.) — *Notizie della storia patria Pavese.* — Pavia, 1822-1848, 8 vol. in-4°.

T. III, p. 343.

Notice (d'après Girol. Bossi, *Chiese pavese* [ms.]) sur les possessions et les religieux de Bethléem à Pavie.

Roedingius (P.). — Voy. Strauchius.

Rœhricht (Dr Reinhold). — *Syria sacra.*

[*Zeitschrift des deutschen Palæstinavereins*, 1887, X, pp. 1-48. — Tir. à part, Leipzig, 1887, in-8°, 48 pp.].

Pp. 24-26 : *Episcopi Bethleemitani.*

Excellente liste des évêques de Bethléem-Ascalon (1110-1300), renvoyant à tous les témoignages contemporains.

Rossi (Girolamo). — *Varazze, residenza dei vescovi di Bethlemme* (1136-1414).

[*Archivio stor. italiano*, 1885, 4me sér., XV, pp. 55-56.]

Voy. *Études*, pp. 4, 5; je n'ai pu savoir si ce travail avait été tiré à part.

Sammarthani (Scævola et Ludovicus). — *Gallia christiana,* ed. P. A. et N. Sammarthani. — Lutetiæ Paris., ap. P. Ménard, 1656, 4 vol. in-fol.

T. II, pp. 296-299.

Courtes notices sur les évêques de Bethléem, de 1223 à 1644.

Schnabl (K.). — *Bethleem, eine historisch-geographische Uebersicht.*

[*Vaterland* (Wien), 1880, nos 352-354.]

N° 354, p. 12.

Parle de l'inscription de Raoul Ier, év. de Bethléem ; voy. *Études*, p. 202, n. 4.

Schneller (A.). — *Bischœflich Constanzische Urkundenlese.*

[*Der Geschichtsfreund*, 1857, XIII, pp. 239-251.]

Pp. 250-251, 255.

Lettre d'indulgences (1520, 1er oct.) de MELCHIOR FATTLIN, év. d'Ascalon seul (1re série).

SCHOONEBECK. — *Histoire des ordres religieux.* — Amsterdam, 1700, 2 vol. in-8°.

T. I, p. 138.

Notice sur les religieux bethléémites.

SOULTRAIT (Comte de). — *Armorial de l'ancien duché de Nivernais.* — Paris, V. Didron, 1847, in-8°.

Pp. 22-27.

Notice sur l'Église de Bethléem et liste de ses évêques de 1223 à 1792; la planche III contient les blasons de huit de ces prélats.

ID. — *Armorial du Nivernais*, 2e éd. — Nevers, 1879, 2 vol. gr. in-8°.

T. I, pp. 58-68.

Liste avec notices des évêques de Bethléem de 1223 à 1792; la planche IV contient les armes de douze évêques de Bethléem.

SPEED (John). — Voy. BURTON.

STOW (John). — *The Survey of London, enlarged and continued with Life of Stow....* by John STRYPE. — London, 1720, 2 vol. in-fol.

Notice sur S.-Marie de Bethléem, à Bishopsgate.

STEVENS (John). — *History of the ancient abbeys, monasteries, hospitals...* — London, 1723, 2 vol. in-fol.

T. II, pp. 274-275.

Notice sur les Bethléémites et leur hôpital de Londres; mais l'auteur confond, comme Dugdale, cet hôpital avec un autre.

STRAUCHIUS (Ægidius). — *Bethleem, seu patria Messiæ, dissertatione historico-geographica descripta*, quam, sub præsidio Ægidii STRAUCHII..... exhibet Joachimus BUSSE, mense decemb. anno MDCLIX.

— *Bethleem, seu annales Bethleemitici, dissertatione historico-chronologica descripti,* quam, præsidio Ægidii STRAUCHII,... exhibet Petrus RŒDINGIUS, d. XIV januar., anno MDCLX. — Wittebergæ, typ. Michaelis Wendt (?), 1659-1660, in-4°.

Les deux pièces ci-dessus sont réunies dans le même volume.

— 2e éd. — Wittebergæ, typ. Michaelis Wendt, 1661, 22 fol. in-4°, n. chiffr., sign. A-F, 2 titres.

Je n'ai pu voir la première édition de cette double pièce, édition qui est probablement perdue; la seconde, qui n'a qu'une seule pagination, est conservée à la biblio-

thèque de l'Université de Heidelberg. La dernière feuille de celle-ci contient un abrégé de l'histoire de Bethléem au XII[e] siècle; mais il n'y est pas question des évêques de ce diocèse.

TANNER (Thomas). — *Notitia monastica, or an account of all the abbeys... in England and Wales.* — Oxford, 1695, in-8°; — London, 1744, in-fol.; — Cambridge, 1787, in-fol.

Éd. de 1695, p. 138.

Notice sur S.-M. de Bethléem à Londres.

TOBLER (D[r] Titus). — *Bethleem in Palaestina, topographisch und historisch, nach Anschau und Quellen geschildert.* — S. Gallen, Huber, 1849, XII-276 pp. in-8° (1 plan).

Pp. 106-109.

L'auteur donne sur les évêques de Bethléem et d'Ascalon, antérieurs au XVI[e] siècle, et sur quelques métropolitains grecs modernes, une courte notice, empruntée en grande partie à LE QUIEN.

TONONI (Arcip. Gaëtano). — *La « Société de l'Orient latin » e i suoi lavori considerati in rapporto all' Italia.*

[*Rassegna nazionale*, 1886, XXXI, pp. 393-416; 1887, XXXIII, pp. 32-60; XXXV, pp. 3-36. — Tir. à part, Firenze, 1887, in-8°, 88 pp.]

T. XXXIII, pp. 54-58 [pp. 48-52 du tir. à part].

L'auteur traite (l. c.) le même sujet que mes *Études* et publie plusieurs actes inédits relatifs aux possessions bethléémitaines d'Italie.

VERPOORTENIUS (Albertus-Menno). — *Bethleemum medii et recentioris aevi* (Dissert. Gymnasii Coburgensis. — [Coburgæ (?)]).

Première édition perdue du numéro suivant.

ID. — *Fasciculus dissertationum [LIV] ad theologiam maxime exegeticam et philologiam sacram pertinentium, ad illustranda varia veteris ac novi Testamenti aliorumque scriptorum loca.* — Coburgæ, E. R. Fischer, 1739, in-8°, 16-794 pp., XII fol.

N° XIX, pp. 309-320 : *Bethleemum medii et recentioris aevi.*

Ce recueil est rarissime. Les pp. 310-320 contiennent une histoire de l'Église latine de Bethléem-Ascalon, en partie empruntée à la 1[re] édition du *Gallia*.

VERZELLINO (Giov.-Vincenzo), † 1638. — *Delle memorie particolari e specialmente degli uomini illustri della città di Savona,* curate e documentate dal canon. arciprete Andrea ASTENGO,

t. I. — Savona, Bertolotto e Isotta, 1885, 678 pp. gr. in-8° (1 fac-sim.).

Appendice de M. ASTENGO, I, pp. 509-510, 557-562, 575-577, 582-596 :

Pièces relatives aux querelles entre les églises de Bethléem et de Savone, au sujet de Varazze, toutes citées et reproduites en partie dans mes *Études*, App. IV, n^os I, XIII-XVII, XXIII, XXIV, XXVII, LXI, LXIV.

Pp. 185, n°s 257, 273, se trouvent quelques lignes de Verzellino relatives aux évêques de Bethléem.

Vie de M. de CAYLUS, [*évêque d'Auxerre*], (par l'abbé DETTEY, chanoine d'Auxerre). — Amsterdam (Paris), 1765, 2vol. in-12.

T. I, pp. 409-412.

Plaidoyer pour Auxerre contre Bethléem-Clamecy (voy. LELONG, *Bibl. hist. de la Fr.*, n° 10170 et Suppl.).

VIELMIUS (Hieronymus). — *Lucubratio de episcopis quos titulares appellant.* — Venet., 1580, in-4°.

5. *Ouvrages qui, malgré leur titre, ne parlent point de l'église de Bethléem-Ascalon, ni des religieux Bethléémites.*

BOSIO (Antonio). — *La capella di S. Maria in Bethlem, detta di Balermo, presso Chieri.* — Torino, 1869, in-8°.

Relatif à une possession bethléémitaine du diocèse de Turin (voy. *Études*, p. 117, n. 4) ; l'auteur ignore l'origine de ce sanctuaire.

CHENU (Joannes). — *Archiepiscoporum et episcoporum Galliæ chronologica historia.* — Paris, N. Buon, 1621, in-4°.

CRESCENZI-ROMANI (Gio. Pietro de'). — *Presidio Romano overo della milizia ecclesiastica et delle religioni si caualleresche come claustrali, libri III.* — Piacenza, G.-A. Ardizzoni, 1647-1648, 3 vol. in-fol.

L'auteur (I, pp. 367-468 ; cf. pp. 226, 250, 328) ignore l'histoire des Bethléémites qu'il confond, d'une part avec les anciens ermites de saint Jérôme, de l'autre avec les Hiéronymites de Toscane.

MACDUFF (J. R.). — *Story of Bethlehem*, 2^d ed. — London, J. Nisbet, 1859, in-8° (Fig.).

MARULI ou MAUROLICO (D. Silvestro). — *Historia sagra intitolala Mare Oceano di tutte le religioni del mondo.* — Messina, P. Brea, 1613, VII ff. et 438 pp., in-4°.

TEMS (Hugues du). — *Le clergé de France.* — Paris, 1774-1778, 4 vol. in-12.

Ne s'étend pas à l'évêché de Bethléem.

TERZI di LAURIA (Abbate Biagio). — *Siria Sacra.* — Roma, Bernabo, 1695, in-fol., 5 ff. et 448 pp.

Plusieurs chapitres sont consacrés à Ascalon (l. II, c. LXVI, pp. 267-268) et à Bethléem (l. II, c. XCIX-CI, pp. 299-301), mais ne contiennent rien de relatif, ni à l'église, ni aux évêques de Bethléem-Ascalon.

Comte RIANT.

HISTOIRE DU PATRIARCHE MAR JABALAHA III

ET DU MOINE RABBAN ÇAUMA

TRADUITE DU SYRIAQUE

CHAPITRE VI

Calomnies subies par Mar Jabalaha sous le roi Ahmed.

Nous ne nous étendrons pas longuement sur les événements qui survinrent [1].

Au roi défunt succéda son frère, nommé Ahmed, fils du roi Houlaghou [2]. Il manquait d'éducation et d'instruction et il per-

1. Voici comment D'Ohsson (III, 550) résume (d'après Raschid) les événements auxquels il est fait ici allusion : « Après la mort d'Abaca, les Khatounes, les princes du sang et les généraux présents à Méraga, s'assemblèrent pour rendre les derniers devoirs au monarque défunt et délibérer sur le choix de son successeur. Le prince Argoun, qui avait été mandé par son père, reçut en route la nouvelle de sa mort et se rendit à Méraga, où les Khatounes et les princes du sang lui présentèrent la coupe suivant l'usage. Le général Boucaï, dévoué à ce jeune prince, ordonna aux officiers de la maison d'Abaca de faire leur service auprès d'Argoun..... Mais bientôt Tagoudar (appelé Tangoudar par Haïton et Nagoudar par Wassaf), frère d'Abaca et septième fils d'Houlagou, arriva de Géorgie..... D'après le *Yassa* (code de Gengis-Khan), c'était l'aîné de la famille qui devait succéder au trône... Cette considération prévalut. » Tagoudar fut proclamé, le 6 mai 1282, d'une voix unanime, car Argoun, sur les conseils d'un de ses partisans, ne fit alors aucune opposition ouverte, voyant la majorité des officiers favorable à Tagoudar qui, à son élévation au trône, prit le nom d'Ahmed et le titre de sultan.

2. Houlaghou ou Khoulagou-Khan, prédécesseur d'Abaka, était le cinquième fils de Touloui, le plus jeune fils de Gengis-Khan. Sa mère était Souirkoukteni, nièce du chef Kéraïte Ouang-Khan et fille de son frère Jakembo. Il était ainsi le propre frère des deux grands Kakhans Mangou et Khoubilaï, et de

sécuta beaucoup les chrétiens à cause de ses relations avec les Hagaréens [1], vers lesquels il était enclin, et aussi parce que deux évêques envieux avaient trouvé l'occasion de satisfaire leur passion.

Ils furent introduits devant le roi Ahmed par l'intermédiaire de deux hommes pervers, dont l'un s'appelait Schams ed-Din [2], maître du tribunal, c'est-à-dire chef des scribes, ou du Diwan, et l'autre [était] le scheïk Abd er-Rahman [3].

Arikbouka qui contestait les prétentions de Khoubilaï à l'empire du monde mongol. Il était né vers l'an 1216. Quand l'expédition de Perse eut été résolue dans un *kouriltaï* (assemblée générale), au commencement du règne de Mangou, Houlaghou fut chargé de la commander. Après avoir fait massacrer presque toutes les populations ismaïliennes, il engagea la guerre contre le khalife, prit et saccagea Bagdad, conquit la Mésopotamie, et fit plusieurs expéditions en Syrie où il ne put se maintenir. Il est le véritable fondateur de l'empire des Mongols de la Perse. Il mourut en 1265.

1. Hagaréens est le nom que les écrivains chrétiens donnent souvent aux Mahométans. Cette appellation est dérivée du nom de Hagar, la servante d'Abraham, qui lui enfanta Ismaël et fut ensuite chassée avec son fils (*Gen.*, XVI; XXI). Celui-ci est regardé par les écrivains ecclésiastiques comme le père des Arabes; et, de même qu'ils emploient souvent le nom d'*arabe* comme synonyme de *musulman*, ils se servent aussi en ce sens du nom de *hagaréen*, par lequel ils croient mieux exprimer leur idée de mépris pour les sectateurs de la religion de Mahomet. Devenir hagaréen signifie donc se convertir à l'islamisme.

2. Le Sahib Schams ed-Din Mohamed, de Djouveïn, fils du Sahib Behaï ed-Din Mohamed, avait exercé la charge de premier ministre sous Abaka. Il eut auprès de ce prince une grande influence et lui rendit, par son habileté, des services signalés. Vers la fin du règne, cependant, son crédit commença à diminuer par l'effet des intrigues d'un certain Madjd el-Moulouk qui sut s'insinuer dans les bonnes grâces d'Argoun, fils d'Abaka, et accusa le vizir de détourner à son profit des sommes considérables et de comploter avec le sultan d'Égypte. Ce Madjd fut associé à Schams dans l'administration de l'État. Lors de la mort d'Abaka, Schams ed-Din était resté près d'Argoun, mais, à la première sommation, il passa du côté d'Ahmed qui lui laissa le ministère des finances et lui accorda ses faveurs par la protection d'Erméni Khatoun. Il mit alors tout en œuvre pour perdre son rival Madjd el-Moulouk et y réussit par le moyen d'accusations calomnieuses et avec l'aide du scheïk Abd er-Rahman que notre auteur lui associe également dans l'affaire de Jabalaha. — A la première nouvelle des insuccès d'Ahmed, il prit la fuite; puis, confiant dans l'influence de son ancien ami Boukaï, très en faveur près d'Argoun, il alla se livrer à ce prince qui lui accorda sa grâce et le nomma lieutenant de Boukaï. Mais, des officiers qu'il avait mécontentés au temps d'Ahmed persuadèrent à Boukaï qu'il était éclipsé par l'ancien vizir; Boukaï l'accusa alors près d'Argoun qui le fit mettre en jugement. Il fut condamné et exécuté le 16 octobre 1285 (Cf. BAR HÉBRÉUS, *Chron. syr.*, éd. Bruns, p. 573).

3. Le scheïk Abd er-Rahman était, selon BAR HÉBRÉUS (*Chron. syr.*, éd. Bruns, p. 575), le fils d'un domestique ou esclave du khalife Mostassem, et roumien de nation. Ayant échappé au massacre de Bagdad, il passa à Mossoul où il exerça quelque temps la profession de menuisier; de là il se rendit à Ahmadiyeh et fit accroire au seigneur de ce château que les esprits lui avaient révélé l'art de la magie. Ce seigneur le mena à la cour d'Abaka. Admis devant le souverain il lui dit que, s'il voulait le faire conduire au château de Tala,

Ils accusèrent le Catholique Mar Jabalaha et Rabban Çauma. « Ils sont, disaient-ils, les partisans d'Argoun, fils du roi Abaka, et ils ont écrit et agi contre toi, ô roi, près du Roi des rois, Khoubilaï-Khan. L'émir Yaschmout a pris part à l'accusation. »

Ce dernier était un moine et un nazir, alors gouverneur de la ville et de la région de Mossoul [1].

Les deux personnages susdits prirent donc Ahmed comme instrument en se servant des deux évêques précités qui étaient Jésusabran, métropolitain de Tangout, et Siméon, évêque d'Arni [2]. Ils avaient comploté tous les deux ensemble pour devenir, le premier, patriarche, et l'autre métropolitain et visiteur général. Et quand cette pensée leur fut venue, par le

il montrerait ce qu'il savait faire. Il fit fouiller à un endroit où l'on découvrit un anneau orné d'une pierre très précieuse. Ce fait ayant confirmé les paroles du prétendu magicien, on ajouta foi à tout ce qu'il disait. A l'entendre, il avait le pouvoir de chasser les démons et connaissait leurs secrets. Placé auprès d'Ahmed depuis sa première jeunesse, il exerçait un grand ascendant sur l'esprit de ce prince qui lui était fort attaché et lui donnait le nom de Baba (père). On peut dire que ce fut lui qui administra l'État, sous le court règne d'Ahmed, avec le vizir Schams ed-Din. Ahmed le chargea d'une ambassade en Égypte. La mort d'Ahmed survint pendant cette mission. Les ambassadeurs furent emprisonnés à Damas, par le sultan Kélavoun, et le scheik Abd er-Rahman mourut pendant sa captivité, le 8 décembre 1284.

1. Vers 1276, Alem ed-Din Yakoub, grand marchand chrétien, natif de Berkout dans le district d'Arbèle, s'était rendu à la cour de Koubilaï-Khan. Il mourut dans le Khoraçan pendant son retour. Il avait pour compagnon de route un émir, envoyé en mission par le Khakan, homme de grande naissance, d'origine ouïgoure, qui était chrétien et avait été moine : il se nommait Yaschmout. Cet homme prit soin des fils du marchand. Il les conduisit à la cour d'Abaka qui confia à l'ainé, Maschoud, le gouvernement de Mossoul et d'Arbèle : Yaschmout devint alors son premier ministre. Après deux ans environ, un persan nommé Papa, accusa Maschoud de ruiner la province par sa mauvaise administration. Abaka ordonna une enquête ; Papa cita de faux témoins et corrompit les juges : les deux chrétiens furent destitués et Papa nommé gouverneur de Mossoul. Ils se rendirent à la cour d'Abaka, purent se justifier et furent rétablis dans leur charge : Papa eut la tête tranchée, ainsi qu'un seigneur persan nommé Djelal ed-Din Touran qui l'avait favorisé. Les parents de celui-ci accusèrent Maschoud d'avoir détourné de la succession une grande quantité d'or et de pierreries. Il est probable que c'était au commencement du règne d'Ahmed et qu'ils profitèrent des dispositions malveillantes du prince vis-à-vis des chrétiens pour formuler leurs plaintes. Maschoud prit la fuite et fut plus tard rétabli dans sa charge par Argoun. C'est sans doute pour cela que nous voyons Yaschmout seul incriminé dans l'affaire de Jabalaha. Peu de temps avant l'avènement d'Argoun, cet émir fut assassiné par les fils de Djelal ed-Din qui voulurent venger sur lui la mort de leur père. Ce fut une grande perte pour les chrétiens (BAR HÉBRÉUS, *Chron. Syr.*, p. 562, 601).

2. Arni, ancienne ville épiscopale, aujourd'hui Arna, dans le diocèse chaldéen de 'Aqra (BEDJAN). Cfr. HOFFMANN *Auszüge aus syrischen Akten*, etc., p. 204.

conseil de Satan, ils firent la démarche criminelle dont nous avons parlé.

Le roi qui était peu intelligent et avait abandonné Dieu, ne soupçonna pas que ces hommes n'étaient point sincères dans cette démarche; mais il crut à leurs paroles frauduleuses.

Par son ordre, on amena le Catholique Mar Jabalaha au grand tribunal, avec Rabban Çauma et l'émir Yaschmout.

D'après les prescriptions qu'il avait données, on avait repris au patriarche la *païza*. Quand ils entrèrent devant le tribunal, ils ne savaient pas ce qu'on leur voulait. Ils demeuraient dans l'étonnement et se disaient : « Qu'avons-nous donc fait? »

L'envoyé leur dit : « Vos évêques, vos scribes et vos conseillers sont venus à la cour et vous ont accusés près du roi d'avoir comploté contre lui et de l'avoir dénoncé au Roi des rois, Khoubilaï-Khan, comme ayant abandonné la voie de ses pères et étant devenu musulman [1]. »

Le patriarche répondit : « Je ne pense pas. »

Mais ils lui dirent : « Tes scribes t'accusent de ces choses. »

On les fit venir et on les interrogea séparément. Chacun répondit ce qu'il savait.

Le patriarche dit à ses juges : « O princes, pourquoi prenez-vous tant de peine? Faites revenir le courrier qui est

1. On voit que l'accusation reprochait surtout à Ahmed sa conversion au mahométisme. Ce prince, en effet, avait abandonné non pas « la voie de ses pères », mais le christianisme pour embrasser cette religion, car il avait été baptisé sous le nom de Nicolas. On comprend que les excès du fanatisme auquel il se laissa aller après son avènement, aient mécontenté les chrétiens, et tous ceux qui professaient une religion autre que celle de Mohammed, car il ordonna que les temples des idoles et les églises fussent convertis en mosquées. Son zèle indisposa contre lui les généraux mongols et ne contribua pas peu à sa perte. — Voici comment s'exprime HAÏTON (chap. XXXVII) à ce sujet : « Tagoudar avait été baptisé dans sa jeunesse et appelé Nicolas, mais lorsqu'il fut parvenu à l'âge viril, parce qu'il avait été élevé avec les Sarrazins, il devint très méchant sarrazin lui-même et, renonçant à la foi chrétienne, il se fit appeler Mahommet-Khan et fit tous ses efforts pour faire renoncer à tous les Tartares le christianisme et leur faire embrasser la secte de Mahommet et ceux qu'il n'osait pas y contraindre par violence, il leur faisait des présents, des grâces et des honneurs pour les corrompre. Il y eut alors une infinité de Tartares qui se convertirent au mahométisme. Il fit détruire toutes les églises chrétiennes à Tauriz et ailleurs; en sorte que les pauvres chrétiens n'osaient plus professer leur religion. » On s'étonne après cela, comme le fait observer D'OHSSON (t. III, p. 562), de lire dans BAR HÉBRÉUS (*Chron. syr.*, éd. Bruns, p. 567) que, fidèle aux préceptes de ses aïeux, Ahmed montra de la bienveillance aux ministres de tous les cultes et surtout aux chrétiens.

parti avec les lettres, et examinez-les. Si l'accusation portée contre moi est vraie, je mourrai sans pitié dans mon propre sang. Sinon, c'est à vous de juger et de me venger. »

Les émirs acceptèrent cette proposition qu'ils communiquèrent au roi. Le roi envoya après le courrier; on rapporta toutes les lettres qu'il avait avec lui, lorsqu'il était sur le point d'entrer dans le Khoraçan. On ouvrit ces lettres, on les lut, et on n'y trouva absolument rien de semblable aux accusations. Les juges ne dirent rien aux calomniateurs et par là nous comprenons qu'ils avaient saisi un prétexte [1].

Le Catholique demeura donc en prison une quarantaine de jours, plongé dans une grande affliction, une cruelle douleur et une inquiétude continuelle, jusqu'à ce que Dieu le visitât dans ses miséricordes et le délivrât de ses liens.

Le roi Ahmed, en effet, brûlait de colère contre lui et avait soif de verser son sang. Il l'aurait répandu si l'ange de la Providence qui dirige ce saint siège n'avait fait en sorte que la mère du roi [2] et les émirs le détournassent de la pensée qu'il méditait.

Ensuite, par l'intervention des personnes que nous avons nommées, le patriarche rentra en grâce aux yeux du roi qui lui donna un diplôme avec la païza, le consola et le renvoya.

Il se sépara donc du roi et s'en alla à la ville d'Ourmiah [3].

Là, il eut un songe dans l'église de Madame Marie, et il apprit qu'il ne reverrait plus le roi.

Après quelques jours il gagna, ainsi que les évêques ses accusateurs, la ville de Maragha.

1. Le sens est peut-être : « qu'ils avaient reçu de l'argent. »

2. Koutouï-Khatoun, de la tribu des Kounkourat, femme intelligente et très considérée, comme dit plus bas notre auteur lui-même. Selon quelques écrivains elle aurait été chrétienne (cf. D'Ossohn, III, 561).

3. *Ourmiah*, ou *Ourmí*, est une ville de la province de l'Adherbaidjan à 107 kilom. O.-S.-O. de Tauriz, au pied des montagnes, près de la rive occidentale, et à une petite distance, d'un tributaire du lac d'Ourmiah, le Schaer Tchaï. La ville compte environ 50,000 habitants. Elle est entourée de jardins qui séparent les faubourgs et pénètrent entre les différents quartiers presque jusqu'au bazar. Les environs sont très fertiles, on y cultive même le cotonnier. Le district renferme plus de trois cents villages de l'aspect le plus gracieux, nichés dans la verdure, que limite par d'élégantes courbes le bleu des eaux lacustres. Une grotte voisine est désignée comme ayant été la demeure de Zoroastre. La presque totalité des habitants sont de langue et de race turque. Ils appartiennent à la secte des schiites. On y compte un millier de juifs et à peu près autant de chrétiens, tant nestoriens que catholiques.

Le roi Ahmed partit à la tête de ses troupes pour entrer dans le Khoraçan, afin de s'emparer du roi Argoun, fils du roi Abaka [1].

Il était convenu entre lui, les deux personnages susdits [2] et les chefs des Arabes, qu'après s'être emparé du prince il mettrait à mort les autres membres de la famille royale et deviendrait Khalife de Bagdad. Il devait aussi faire périr le Catholique.

Mais son projet devint inutile et son dessein sans résultat.

Le Seigneur, en effet, anéantit les projets des hommes, et accomplit sa volonté. Il affermit ou fait disparaître les rois, et son royaume demeure à jamais.

Les troupes du roi Ahmed furent mises en déroute et beaucoup se tournèrent du côté du roi Argoun. Ahmed lui-même fut pris et mis à mort, l'an de Notre-Seigneur 1284 [3].

Une nuit, avant d'avoir appris la nouvelle de ce qui était arrivé au roi Ahmed, le Catholique Mar Jabalaha eut un songe.

1. Ahmed partit de Moughan le 26 avril 1284, à la tête de 80,000 hommes de cavalerie : mongols, musulmans, arméniens et géorgiens. Une grande bataille eut lieu dans la plaine d'Ak-Khodja. Argoun fut défait et se retira dans la forteresse de Kélatkoukh, au nord de Thous. La plupart de ses généraux, croyant sa cause perdue, avaient passé au camp d'Ahmed. Sur ces entrefaites, des pourparlers eurent lieu entre des officiers d'Argoun et d'Ahmed qui cherchait à attirer son neveu à sa cour pour s'emparer de sa personne; il y réussit. Argoun se rendit au camp le 20 juin. Il ne fut pas introduit tout de suite dans le pavillon du sultan : on le laissa en plein air exposé aux ardeurs du soleil, la sueur coulait de son visage. Sa sœur Tougan, qui l'aimait tendrement, sortit de la tente royale et alla l'abriter de son parasol. Le sultan sortit ensuite pour chasser dans les environs du camp. A son retour Argoun fut introduit, il entra, plia le genou, et rendit hommage au sultan selon la manière usitée chez les Mongols. Ahmed l'embrassa. Il dit ensuite à Argoun qu'il conserverait en apanage le Khoraçan. Néanmoins, il le fit garder à vue. Pendant ce temps un projet se forma à la cour même d'Ahmed pour détrôner ce prince et délivrer Argoun.

2. Schams ed-Din et Abd er-Rahman.

3. Après la défection de ses troupes entraînées par leurs officiers, Ahmed, qui s'était enfui, fut atteint dans la tente de l'une de ses femmes, par les karaounass qui se saisirent de sa personne et le conduisirent à Argoun. On le mit en jugement, on l'accusa d'avoir maltraité Koungkourataï et Argoun. Comme les juges avaient été choisis parmi les émirs qui avaient eu le plus à se plaindre de lui et qui venaient d'être délivrés de prison, il fut condamné. On dit cependant qu'Argoun inclinait à l'indulgence, à cause de la mère d'Ahmed qui était fort respectée, mais la mère et les frères de Koungkouratai réclamèrent la peine du talion, et à la nouvelle qu'une armée venait prendre le parti d'Ahmed, Argoun le condamna à périr de la même manière que Koungkouratai : il eut les reins cassés le 10 août (le 16, selon Bar Hébréus) 1284.

Il voyait un beau jeune homme qui entrait vers lui, portant dans ses mains un plateau recouvert d'un linge. Le jeune homme lui dit : « Lève-toi et mange ce qui est dedans. » Après avoir enlevé le linge, il trouva sur le plateau une tête cuite. Il la mangea en entier et ne laissa que les os des mâchoires. Alors le jeune homme lui dit : « Sais-tu ce que tu as mangé? »

« Non », répondit-il.

« C'était, lui dit le jeune homme, la tête du roi Ahmed [1]. »

Aussitôt le Catholique s'éveilla effrayé.

Quelques jours après, la nouvelle du meurtre du susdit Ahmed et de l'avènement du roi Argoun arriva. La joie du Catholique fut grande, non pas à cause de la mort de celui-là, mais à cause de l'avènement de celui-ci [2].

Il alla alors, avec les évêques et les moines, féliciter le roi Argoun et remplir les devoirs que les chrétiens rendent au roi selon le précepte de l'Apôtre [3] : « Que chacun soit soumis aux puissances supérieures : car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu. »

En voyant le roi Argoun, il le félicita et pria pour la prolongation de son règne.

Le roi le combla d'honneurs et le traita magnifiquement en apprenant ce qui lui était arrivé de la part du roi précédent, ainsi que le fait des évêques qui travaillaient à le perdre, comme nous avons dit.

Il ordonna de mettre ceux-ci à mort [4]. Mais le Catholique Mar Jabalaha dit : « Vive le roi à jamais! Nous autres, chré-

1. Il existe encore, m'a dit M. BEDJAN, une expression analogue dans la langue chaldéenne vulgaire. « Manger la tête à quelqu'un » signifie être la cause morale de sa mort.

2. Après l'exécution d'Ahmed, selon les historiens Raschid et Vassaf, les Khatouns et les princes du sang s'étant assemblés à Ab-Schour élurent unanimement Argoun, fils ainé d'Abaka, né de Katsmisch, une de ses trois concubines. Son premier soin fut d'affermir son trône en faisant mourir plusieurs officiers qui s'étaient montrés dévoués à Ahmed, bien qu'il eût rendu une ordonnance pour défendre d'inquiéter ceux qui avaient servi ce prince. Son avènement eut lieu le 11 août 1284. Il reçut, en 1286, au mois de février, un ambassadeur qui arriva de la Chine, lui apportant de Khoubilaï le titre de Khan et la confirmation de son élection au trône de son père. A cette occasion il renouvela les fêtes et cérémonies de son inauguration.

3. *Rom.*, XIII, 1.

4. Probablement bien plus pour avoir embrassé le parti d'Ahmed que pour s'être montrés hostiles au Catholique.

tiens, nous avons nos lois. Quiconque ne les observe pas est appelé transgresseur du précepte. Notre loi ne demande pas la mort d'un homme, mais sa condamnation, et il y a plusieurs manières de punir les malfaiteurs. D'après notre loi, ces évêques ne doivent pas mourir, mais seulement être totalement privés de la dignité du ministère qui leur avait été confié. »

Cela fut agréable aux yeux du roi qui renvoya le Catholique en grand honneur. Celui-ci revint à sa résidence, plein de joie et d'une vive allégresse.

Quand les vénérables évêques furent réunis auprès du Catholique pour le saluer et le consoler, il y eut une délibération au sujet des évêques dont nous avons parlé. Après une longue discussion, lorsque ceux-ci eurent confessé leur méfait, ils lancèrent contre eux deux une sentence d'excommunication, et les privèrent de toute fonction ecclésiastique.

CHAPITRE VII

Départ de Rabban Çauma pour le pays des Romains au nom du roi Argoun et du Catholique Mar Jabalaha.

Le Catholique Mar Jabalaha acquérait de l'influence près du prince et sa considération grandissait de jour en jour devant les rois et les reines.

Il démolit l'église de Mar Schalita [1], à Maragha, et la reconstruisit à grands frais. En remplacement des poutres,

1. D'après les *Actes* de ce saint, publiés en syriaque par M. Bedjan (*Acta martyrum et sanctorum*, t. I, pp. 424-465), il était né en Égypte au temps de Constantin, de parents païens qui se convertirent lorsque lui-même était âgé d'environ cinq ans. Il eut plus tard beaucoup à souffrir de la part de Valerianus, préfet d'Alexandrie, qui était arien. Ses miracles lui attirèrent un grand nombre de disciples, mais il les quitta pour s'en aller au monastère de saint Pacôme. Ayant fait la rencontre de Mar Eughin (Eugène), il partit avec lui en Mésopotamie et fut témoin des prodiges qu'il opéra à Nisibe et dans les environs. Il accompagna saint Jacques de Nisibe et saint Eugène à la montagne de l'Arche. Il passa ensuite dans le Beth Zabdai où sa renommée grandit avec le nombre de ses miracles. Il mourut le 19 septembre, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

il la fit voûter en deux nefs. Il se fit aussi construire à côté d'elle une résidence.

Son affection pour le roi Argoun était très vive, car ce prince aimait les chrétiens de tout son cœur [1], et songeait à pénétrer dans les régions de la Palestine et de la Syrie pour les soumettre et s'en emparer; mais il se disait : « si les rois occidentaux, qui sont chrétiens, ne me viennent en aide, je ne pourrai accomplir mon dessein. » Il demanda donc au Catholique de lui donner un homme sage, apte à remplir une ambassade, pour l'envoyer auprès de ces rois. Le Catholique, voyant que personne ne savait la langue, excepté Rabban Çauma, et sachant qu'il était capable de cela, lui ordonna de partir.

Rabban Çauma dit : « Je désire moi-même et souhaite cela. »

Aussitôt le roi Argoun lui écrivit des *ordres* [2] pour les rois des Grecs et des Francs, c'est-à-dire des Romains, et il lui remit des *yarliks* [3], des lettres et des présents pour chacun des rois. Il donna à Rabban Çauma pour lui-même deux mille mithqals d'or [4], trente excellentes montures et une *paiza*.

Rabban Çauma vint ensuite à la résidence du patriarche Mar Jabalaha, pour prendre un écrit et lui faire ses adieux. Il lui demandait la permission de s'éloigner. Mais quand le

1. Argoun paraît avoir traité les chrétiens avec faveur, non seulement à cause du motif indiqué ici, c'est-à-dire dans l'espoir d'obtenir par leur intermédiaire du secours des Occidentaux pour la conquête de la Palestine, mais aussi par une sorte de respect religieux. Ce prince semble avoir été d'ailleurs assez superstitieux. Nous nous étendrons plus longuement sur ce sujet dans notre *Étude sur les relations du roi Argoun*, etc.

2. C'est le titre, traduit en syriaque, des lettres des souverains mongols qui commençaient par ces mots *Ordre du Khan* ou *Parole du Khan*. Ce terme désigne donc les messages qui devaient être remis aux princes occidentaux.

3. Le mot *yarlik*, écrit en arabe, en persan et en turc *yarligh*, est dérivé du mongol *yarlikh* (= loi, décret, ordonnance, de *yar*, *loi*) ou plutôt *dcharlig* selon les anciennes inscriptions. Il arriva cependant à être employé spécialement pour un ordre, ou lettre patente, émanant directement du souverain. Le missionnaire Ricold de Mont-Croix, parlant de ces ordres, décrit une particularité qui, selon Quatremère, est parfaitement exacte. « Les Tartares, dit-il, honorent tellement leurs législateurs qu'ils n'insèrent pas leur nom avec les autres mots, mais laissent un blanc et insèrent le nom dans la marge » (éd. Laurent, p. 115). Les *yarlighs*, ou lettres patentes, étaient généralement accompagnés de tablettes de métal appelées *paizê*, comme nous avons dit plus haut (chap. V).

4. Le *mithqal* d'or arabe équivalait, selon Bernstein (*Lexicon syr.*, p. 568), au dinar d'or; mais il n'est pas certain que la monnaie mongole désignée ici par ce mot eût la même valeur, qui d'ailleurs a beaucoup varié selon les époques.

moment de la séparation fut venu, le Catholique ne voulait plus. « Comment est-ce possible? disait-il. C'est toi qui gouvernais ma maison; tu sais que par ton départ mes affaires vont se brouiller. »

Après s'être répandus en paroles de ce genre, ils se séparèrent l'un de l'autre en pleurant, et le Catholique lui donna des lettres, des dons et des présents convenables pour Monseigneur le Pape, selon ses moyens.

Rabban Çauma à Byzance.

Rabban Çauma se mit en route. Des hommes honorables d'entre les prêtres et les diacres du patriarcat allèrent avec lui [1]. Il parvint aux frontières des Romains sur les bords de la mer de Mika [2] et visita l'église qui se trouve là; puis il descendit dans un navire avec ses compagnons. Il y avait dans ce navire plus de trois cents personnes. Tous les jours Rabban Çauma leur procurait des consolations par ses discours sur la foi. La plupart des passagers étaient Romains. A cause du charme de sa parole ils le tenaient en grand honneur.

Après un certain nombre de jours, il parvint à la grande ville de Constantinople. Avant d'y entrer, il envoya deux de ses serviteurs au palais royal pour faire savoir qu'un ambassadeur du roi Argoun arrivait. Le roi ordonna à ses hommes d'aller au-devant de lui et de l'introduire avec pompe et honneur.

Quand Rabban Çauma fut arrivé, on lui assigna pour demeure une maison, c'est-à-dire un palais [3].

1. Dans ses lettres à Argoun, le pape Nicolas IV nomme, outre Bar-Çauma, le noble Sabadin surnommé l'*Archaon*, c'est-à-dire, en mongol, le *Chrétien;* Thomas de Anfusis, et un interprète appelé Ougueto, dont le nom semble être le mot mongol qui désigne sa fonction. Nous reviendrons ailleurs sur ces noms.

2. Il s'agit de la mer Noire. Au XIII[e] siècle, le Pont-Euxin était appelé *Mer Majeure*. La carte maritime levée à cette époque dont l'original est à la Bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, l'appelle *Mar Maor*. D'après cela, le mot *Mika*, employé par notre auteur, est peut-être la transcription littérale du grec μέγα. On pourrait aussi, en vocalisant différemment, lire notre texte « *yama damka* », *la mer dormante, tranquille,* ce qui serait la traduction de la métaphore renfermée dans l'appellation Πόντος Εὔξεινος.

3. Littéralement : *une cour*, c'est-à-dire une maison entière avec ses dépendances.

Lorsqu'il se fut reposé, il alla vers le roi *Basileus* [1] et après qu'il l'eut salué, le roi l'interrogea : « Comment te trouves-tu des fatigues de la mer et des peines de la route? »

Rabban Çauma répondit : « A la vue du roi chrétien la peine a disparu et la fatigue s'est évanouie, car je désirais beaucoup voir votre royauté : que Notre-Seigneur l'affermisse! »

Après s'être délecté en mangeant et en buvant, Çauma demanda au roi de voir les églises, les tombeaux des Patriarches et les reliques des saints qui se trouvaient là [2]. Le roi confia Rabban Çauma à des grands de son royaume qui lui montrèrent tout ce qu'il y avait en ce lieu.

Il entra premièrement dans la grande église de ἡ Σωφία [3].

1. On remarquera ici, et encore plus bas, que notre moine fait un nom propre d'un nom commun. Il a pris le titre de βασιλεύς pour le nom du prince. Le monarque qui régnait alors à Constantinople était Andronic II (1282-1328).

2. Ce que Rabban Çauma nous apprend au sujet des monuments et des reliques qu'il visite est fort intéressant et peut servir à éclaircir l'origine de quelques légendes touchant certaines reliques. — Je regrette de ne pouvoir indiquer en détail ce qui concerne chacune des données hagiographiques ou archéologiques rapportées par l'auteur; je me bornerai à faire quelques observations sommaires et à renvoyer aux sources. A propos des reliques de Constantinople on trouvera tous les renseignements désirables et l'indication des sources à consulter dans les *Exuviae Sacrae*, de RIANT, et les *Dépouilles religieuses enlevées à C. P. au* XIIIe *siècle par les Latins*, du même auteur (*Mém. de la Soc. nat. des Antiquaires de Fr.*, t. XXXVI). Je me contenterai de faire remarquer ici que la quantité de reliques et d'objets vénérables que l'on montrait à Rabban Çauma, à la fin du XIIIe siècle, après le pillage des sanctuaires par les Latins, peut s'expliquer par plusieurs considérations : 1° un quart des reliques avait été attribué à l'empereur, et un quart et demi aux Vénitiens qui laissèrent une partie de leur trésor dans leur église de Pantocrator et les perdirent lors de la reprise inopinée de C. P. par les Grecs; 2° il n'est pas douteux que l'on ait, dans plusieurs cas, substitué de fausses reliques à celles qui avaient été enlevées, soit pour éviter l'irritation du peuple, soit pour empêcher l'affluence des fidèles (et par suite les offrandes) de diminuer. Il n'y a guère que les grandes reliques que l'on savait avoir été envoyées officiellement par l'empereur, que l'on n'ait pas osé remplacer. En général, pour les reliques doubles (S. Jean Chrysostome, par exemple), il y a beaucoup plus de probabilité pour l'authenticité de celles qui ont été apportées en Occident que pour l'authenticité de celles que l'on montre en Orient. On peut voir, dans les ouvrages cités plus haut, les précautions que prirent les Croisés pour éviter d'être trompés sur ce point; 3° enfin, il ne faut pas oublier que les mots *bras*, *tête*, *doigt*, désignent souvent *des parties* seulement de ces membres, et que plusieurs fois des saints *homonymes* ont été confondus.

3. Cette célèbre basilique fut édifiée pour la première fois, en 325, par Constantin le Grand, et dédiée non pas à une sainte du nom de Sophie, mais à la *Sagesse divine*. Elle fut brûlée d'abord en 404, puis une seconde fois en

Elle avait trois cent soixante colonnes, toutes taillées dans le marbre. Quant au dôme de l'autel, personne ne peut en parler à celui qui ne l'a pas vu, ni dire quelle est son élévation et sa grandeur.

Il y avait dans cette église l'image de Notre-Dame Marie, peinte par l'évangéliste Luc [1].

532, sous le règne de Justinien qui fit reconstruire l'édifice visité par Rabban Çauma, édifice formant encore la principale curiosité architecturale de Constantinople. Cet empereur voulut que le monument fût le plus magnifique que l'on eût vu depuis la création. Il fit apporter de toutes les parties de l'empire les matériaux précieux, les marbres, les colonnes, les sculptures des temples les plus renommés. Deux architectes grecs, Anthemius de Tralles et Isidore de Millet, furent chargés de la direction des travaux et de l'exécution du plan qui, selon la légende, avait été révélé à Justinien par un ange. Dix mille ouvriers maçons furent employés à la construction qui dura seize ans. Les murs furent construits en briques, mais on bâtit les piliers en grandes pierres calcaires. Tous les murs intérieurs furent revêtus de tables de marbre. Quand Justinien en fit l'inauguration, en l'an 548, il s'écria : « Gloire à Dieu qui m'a jugé digne d'accomplir cet ouvrage; je t'ai vaincu, Salomon ! » La coupole, bien qu'on eût fait faire à Rhodes, pour sa construction, des briques spéciales très légères, s'écroula, en 559, par l'effet d'un tremblement de terre. Elle fut aussitôt reconstruite et fut de nouveau restaurée en 987. Dans le sanctuaire était l'autel fait d'or et d'argent, de fer et de platine, de perles et de diamants, et incrusté des pierres les plus rares. La table reposait sur quatre colonnes d'or. Au-dessus s'élevait le *ciborium*, où l'on conservait la sainte hostie. Ce ciborium me paraît être « le dôme de l'autel » dont parle Rabban Çauma, bien qu'on puisse appliquer ses paroles à la grande coupole. Le ciborium était formé de quatre colonnes et de quatre arcs d'argent, portant une coupole d'or surmontée d'un bloc, pesant, selon les auteurs anciens, 118 livres et d'une croix, également d'or, de 80 livres.

L'édifice, converti en mosquée depuis la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, est entouré de constructions subséquentes destinées soit à le consolider, soit à l'aménager pour sa nouvelle destination. Le plan primitif n'apparait plus extérieurement. On le reconnait mieux à l'intérieur. L'église est bâtie sur un plan carré de 75 mètres de long (avec l'abside) sur 70 de large. Au centre, s'élève la coupole, de 31 mètres 38 de diamètre au niveau du tambour; sa hauteur est de 65 mètres au-dessus du sol. La mosquée compte en tout 107 colonnes, dont les plus remarquables sont les quatre grandes de brèche verte (placées entre les piliers qui soutiennent la coupole), provenant du temple de Diane à Éphèse, et les huit colonnes de porphyre provenant du temple du Soleil à Balbeck.

L'ensemble de la basilique produit un effet grandiose et saisissant, bien supérieur à celui que produit la vue de Saint-Pierre de Rome. Les mosaïques à fond d'or qui ornaient Sainte-Sophie et représentaient des sujets bibliques ont été badigeonnées par les musulmans partout où l'on voyait des figures humaines; ce qui en reste suffit à donner une idée de la magnificence de l'ancienne basilique.

1. Le pape Innocent III, par une bulle datée de Rome (13 janvier 1207), confirme la sentence d'excommunication portée par le patriarche de Constantinople contre les Vénitiens qui avaient enlevé de force : « *quamdam iconam in qua beatus Lucas evangelista imaginem beate Virginis propriis manibus dicitur depinxisse, quam ob ipsius Virginis reverentiam tota Graecia veneratur* » (Cf. RAYNALDUS, *Ann.*, ad ann. 1207, nº 19; *Exuviae sacrae,* II, 76).

L'image vénérée que les Vénitiens avaient voulu transporter dans leur

Il vit aussi les reliques de Lazare et de Marie-Magdeleine [1], ainsi que la pierre qui avait recouvert le sépulcre de Notre-Seigneur, lorsque Joseph le Noble le descendit de la croix. Marie pleura sur cette pierre et jusqu'à présent la place de ses larmes est humide; aussi souvent qu'on essuie cette humidité elle réapparaît [2]. Il vit aussi une urne de pierre

couvent de Pantocrator, leur fut reprise par les Grecs et se voyait encore à C. P. en 1453 (Du Cange, *C. P. Chris.*, II, 61). Il y a lieu de supposer que c'est la même image décrite par Antonius Novgor, en ces termes : « Multas alias reliquias in hoc palatio (*Bucoleon*) venerati sumus, inter quas imaginem purrissimae Dei Genitricis, cognomento *Hodigritiam*, a b. Luca apostolo depictam, super quam, dum per civitatem et per regionem Petri patricii defertur usque ad Blachernas, Spiritus sanctus descendit » (Cf. *Exuviae sacrae*, II, 224). On voit, par les termes mêmes de la bulle, avec quelle réserve le pape parle de l'origine de l'image en question. On sait qu'il existe, en effet, sept images de la Vierge attribuées à saint Luc, et chaque église qui en possède une prétend avoir la seule authentique.

Cette légende d'une vierge peinte par saint Luc est évidemment d'origine byzantine, à en juger par le caractère des prétendus tableaux de l'Évangéliste. Saint Paul, qui nous a appris que saint Luc était médecin, ne nous a point parlé de son talent pour la peinture. De plus, il est remarquable que tous les tableaux attribués à saint Luc représentent la Sainte-Vierge avec des traits de jeunesse qui ne conviennent pas à l'âge où l'évangéliste, converti par saint Paul, aurait pu la voir et la peindre.

1. Voici ce que nous lisons dans la *Chronographie* de Léon le Grammairien (Migne, *Patr. Graeca*, t. CVIII, col. 1107)... « Pariter ad Topos sancto Lazaro dicatam aedificavit [ecclesiam imperator Leo VI] et virile eunuchorum monasterium esse disposuit : ad quod *sancti Lazari et Mariae Magdalene translatum corpus deposuit*, ejusdem ecclesiae celebrata dedicatione ». Combefis ajoute en note : « Addit Cedrenus : *ex Epheso*, ubi nempe creditus S. Mariae Magdalenae tumulus, uti Lazari in Cypro ». — La tradition des Grecs, consignée ici, ne paraît pas reposer sur des fondements bien anciens. Il est cependant à remarquer qu'elle est antérieure à la tradition occidentale qui fait venir saint Lazare et sainte Magdeleine à Marseille (Voir *Acta Sanctorum*, xxii *julii*, t. V, p. 187 et suiv. ; L. Duchesne, *La légende de S. Marie-Madeleine*, [*Ann. du Midi*, t. V, p. 1]).

Ce couvent aurait été construit, en 809, selon de Hammer, près de l'ancien port de guerre des *Sophion*, comblé par les Turcs 62 ans après la prise de Constantinople, et dont l'emplacement répond à la place actuelle de *Kadriga-Liman*. C'est le plus ancien *lazaret* connu.

2. Il me semble que notre rédacteur, en abrégeant le récit primitif, a introduit ici une confusion, en prenant pour une seule deux reliques différentes : la pierre qui avait recouvert le sépulcre, et la pierre sur laquelle on déposa le corps de Jésus-Christ en le descendant de la croix. On montrait, en effet, les deux objets à Constantinople au moment de la quatrième croisade. Le premier était à Sainte-Sophie : « In capella prope magnum altare muro affixa sunt *tabula superior Sepulchri Dominici*..... Tabula autem in qua de cruce fuit depositus asservatur in monasterio Pantocratoris » Antonius Novgor., apud Riant. *Exuviae sacrae*, II, 222, 225. — Robert de Clari est aussi explicite : « Si estoit la *Tavle de marbre* ou Nostres Sires fu estendus, quant il fu despendus de la crois ; et si paroient encore les *lermes* que Nostre Dame avoit plouré deseure... » (*ibid.*, 232).

On sait que l'on montre actuellement, à Jérusalem, dans l'église du Saint-

dans laquelle Notre-Seigneur changea l'eau en vin à Kana en Galilée [1], ainsi que la châsse d'une sainte qu'on expose chaque année, — et tout infirme qu'on place au dessous est guéri; — la châsse de Mar Jean Chrysostome [2]; la pierre sur laquelle se tenait Simon Pierre lorsque le coq chanta; il vit le tombeau de l'empereur Constantin le Victorieux, qui était de matière rouge, et le tombeau de Justinien, qui était en pierre verte [3]; il vit également le tombeau des trois cent dix-huit Pères qui

Sépulcre, la *pierre de l'onction*, et que les Arméniens schismatiques de la même ville présentent la pierre de leur maitre-autel comme celle qui recouvrait le Saint-Sépulcre, tradition qu'ils ont prise, avec l'église, aux catholiques.

A propos des « *larmes* de Notre-Dame », je me souviens qu'on m'a montré l'an dernier à Sainte-Sophie, à gauche en entrant par la porte du nord, la *colonne qui sue*. Elle est revêtue de bronze, mais une petite ouverture permet de toucher du doigt le marbre toujours humide.

1. Il est digne de remarque que cette relique ne figure dans aucun des documents cités dans les *Exuviae sacrae;* il y a donc lieu de croire qu'elle fut introduite à Constantinople après la quatrième croisade. Même observation pour « la pierre où se tenait Simon quand le coq chanta », dont il est parlé un peu plus bas. — On montre aujourd'hui, à Kephr-Kana (le *Cana* évangélique), dans l'église des grecs schismatiques, deux des urnes du miracle, qui ne sont autre chose que les cuves baptismales de deux églises abandonnées au XVIII[e] siècle.

2. Cet illustre Père de l'Église, trop connu pour que j'aie à faire ici sa biographie, mourut pendant son exil, à Comane, le 14 septembre 407. Son corps fut transporté à Constantinople par les soins de l'empereur Théodose II. Au moment de la prise de cette ville par les croisés, le corps de saint Jean Chrysostome était dans l'église des Apôtres : « Porro in eccl. Apost... in sanctuario jacent *S. Iohannes Chrysostomus* ..... » ANT. NOVGOR. (*loc. cit.*). On le montre maintenant à Saint-Pierre de Rome où il fut transporté à une époque évidemment antérieure (au moins quant au départ de Constantinople), à celle où Rabban Çauma visita Byzance. Voir sur cette translation *Acta Sanct.*, Jan. III, 376 et Sept. IV, 694.

3. Le corps de Constantin, au témoignage d'EUSÈBE (*Vita Const.*), fut déposé après sa mort dans un cercueil d'or; il fut transporté plus tard dans l'église *des Apôtres*, fondée par Constantin et édifiée sous son fils Constance pour servir de sépulture aux empereurs. Elle occupait l'emplacement de la mosquée actuelle de Mohammed le Conquérant (Mehmediyeh), construite en 1469. Il ne reste plus trace de l'église ni des tombeaux.

Voici un texte curieux de ROBERT DE CLARI (éd. Hopf, p. 68), qui mérite d'être rapproché du nôtre : « Après, ailleurs en le chité, avoit j autre moustier que on apeloit le moustier des VII Apostres... Si i jesoient en chu moustier vij cors d'apostres... et se disoit ou que Constentins li empereres, i jesoit et Helaine et asses autre empereur... » Voir les autres témoignages cités par RIANT, *Exuviae sacrae*, II, pp. 212, 215, 225. Les auteurs à peu près contemporains de Rabban Çauma qui parlent du tombeau de Constantin, s'accordent à dire qu'il était de porphyre. On peut voir sur ces deux tombeaux, leur forme et leurs transformations, de longues citations d'auteurs dans DU CANGE, *Constantinopolis Christiana*, t. II, pp. 108, 109. Il donne aussi la liste des personnages impériaux qui furent inhumés dans ce lieu, souvent désigné sous le nom de Ἡρῷον.

furent tous déposés dans une grande église et dont les corps ne sont pas corrompus, parce qu'ils ont confirmé la foi [1].

Ils virent encore de nombreux reliquaires des saints Pères, beaucoup de chefs-d'œuvre et une image formée de bronze et de pierre.

Or, Rabban Çauma se rendit près du roi et dit : « Vive le roi, à jamais! Je rends grâces à Notre-Seigneur de m'avoir jugé digne de voir ces saintes reliques. Maintenant, si le roi permet, j'irai accomplir l'ordre du roi Argoun qui m'a prescrit de pénétrer chez les Francs. »

Le roi le combla alors de bienfaits et lui donna des présents d'or et d'argent.

Rabban Çauma en Italie et dans la grande Rome.

De là, il descendit à la mer et il vit sur le rivage un monastère des Romains [= Latins] dans le trésor duquel se trouvaient deux châsses d'argent : dans l'une était la tête de Mar Jean Chrysostome, dans l'autre celle du pape qui baptisa l'empereur Constantin [2].

1. ANTONIUS NOVGOR. (dans *Exuviae sacrae*, II, 230) mentionne hors la ville, au-delà du monastère de saint Michel et en-deça de celui des Géorgiens, l'église des Pères de Nicée, en ces termes : « Ulterius, XXXCVIII *Patres* cum eorumdem *reliquiis.* »

2. On ne peut affirmer avec certitude de quel monastère il s'agit ici, mais il est très vraisemblable que c'est du couvent attenant à l'église des saints Serge et Bacchus qui se trouvait, en effet, près du port des *Sophion*. Nous savons, d'après DU CANGE (*C. P. Christ.*, p. 136) que ce couvent était de rite latin et que les moines reconnaissaient, même après le schisme, l'autorité du pape. La tête de saint Jean Chrysostome avait été apportée en France, avant cette époque, si nous en croyons les témoignages explicites de plusieurs auteurs : « *Capita B. Johannis Chrysostomi et S. Dimistri*... cum multis aliis reliquiis attulit (Claravalli) de transmarinis partibus Artaudus, Templi miles, monachus Clarevallis et cellarius. Nota quod caput sancti Iohannis Chrysostomi, quod fuit in magno scrinio, deportatum est apud Parisios tempore domini Stephani, XIX abbatis Clarevallis (1242-1257) ubi est in collegio S. Bernardi... » (LALORE, *Trésor de Clairvaux,* pp. 52-54). — Quant au pape qui baptisa Constantin, dans un *monastère des Latins*, ce mot ne peut désigner que le pape saint Sylvestre, mort en l'an 335, dont l'église Latine célèbre la fête le 31 décembre. La tradition, d'après laquelle Constantin aurait été baptisé par ce pape, ne paraît guère solide et est en opposition formelle avec les témoignages d'Eusèbe de Césarée et de saint Jérôme, qui assurent que l'empereur fut baptisé à la fin de sa vie par Eusèbe de Nicomédie. Comme, d'un côté, il n'y a pas d'exemple que les Ariens aient réitéré le baptême, et que, d'autre part, la coutume de différer la réception de ce sacrement jusqu'au lit de mort était assez répandue, l'assertion d'Eusèbe ne paraît guère pouvoir être mise en doute, d'autant mieux que la tradition latine entoure le prétendu

Or, il s'embarqua et, parvenu au milieu de la mer, il vit une montagne de laquelle s'élevait de la fumée pendant le jour, et sur laquelle on voyait du feu pendant la nuit [1]. Aucun homme ne pouvait s'avancer dans son voisinage à cause de l'odeur de soufre qui s'en exhalait. On dit qu'il y a là un grand dragon. Cette mer s'appelle mer d'Italie. Elle est redoutable et des bateaux portant des hommes y ont péri.

Après deux mois, il parvint au rivage, ayant éprouvé beaucoup de peines, de tribulations et de fatigues. Il débarqua dans une ville appelée *Napoli,* dont le roi se nommait *Irid Chardalou* [2]. Il alla trouver le roi [3] et lui fit connaître le motif de son arrivée. Le roi le reçut avec joie et honneur. Or, il était alors en guerre avec un autre roi qui s'appelait *Irid Arkoun* [4]. Leurs troupes étaient prêtes à engager le combat. Ils en vinrent aux mains et *Irid Arkoun* vainquit *Irid Chardalou;* il lui tua douze mille hommes et fit couler ses vaisseaux dans la mer [5]. Cependant Rabban Çauma et ses compagnons étaient

baptême par saint Sylvestre de circonstances dont le caractère légendaire ne saurait être contesté.

Dans les inventaires de reliques de Constantinople, à l'époque de la quatrième croisade, nous trouvons chez ANTON. NOVGOR. (*Exuviae sacrae,* II, 223), la mention d'un *Corpus S. Sylvestri* à Sainte-Sophie, mais rien n'indique qu'il s'agisse du pape de ce nom. On ne voit pas non plus à qui cette relique a été attribuée dans les partages.

1. Il s'agit de l'Etna, selon la note de M. BEDJAN. Je crois, d'après le contexte, qu'il est plutôt question du Stromboli. Cependant rien ne s'oppose à ce qu'on l'entende de l'Etna, si la conjecture que j'émets un peu plus bas, sur la date du séjour de Rabban Çauma à Naples, est vraie; car nous savons par BARTOLOMEO DI NEOCASTRO (*Script. rer. ital.*, XIII, 1138), que le grand volcan sicilien était en éruption le lundi 18 juin 1287.

2. M. BEDJAN propose de lire *Al ri Charldanchou* (le roi Charles d'Anjou) et il ajoute avec raison : « Cependant ce prince était mort à cette date, et son fils Charles II était alors en prison. » La correction proposée par M. VAN HOONACKER nous semble beaucoup plus logique. Elle consiste dans une simple transposition des lettres *l* et *r*, facile à expliquer. Il lit *Al ri Charladou :* le roi Charles II. Cf., ci-dessus, page 83, n. 1.

3. Ce ne pouvait être Charles II, car à l'époque de l'arrivée de Rabban Çauma, c'est-à-dire en 1287, ce roi était prisonnier, en Espagne, de Jacques II d'Aragon qui, après avoir gouverné la Sicile, sous le règne de son père Pierre, était devenu lui-même roi de cette ile à la mort de son père en 1285, avant de devenir roi d'Aragon, par celle de son frère Alphonse (1291). Il ne s'agit donc vraisemblablement de Charles Martel, fils de Charles II, régent du royaume sous la tutelle de Robert comte d'Artois. On est cependant surpris de le voir désigné sous le nom de *Chardalou.*

4. Le roi d'Aragon, ou plutôt Jacques II alors seulement roi de Sicile, comme je viens de dire.

5. En consultant les historiens, je n'ai pu trouver qu'une bataille navale répondant aux données de notre auteur : celle qui fut livrée dans le golfe

assis sur la terrasse d'une maison, et ils admirèrent la coutume des Francs qui ne faisaient de tort à personne en dehors des combattants [1].

A partir de là, ils allèrent à cheval par la route de terre.

Ils rencontrèrent nombre de villes et de villages; ils s'étonnaient de ne point trouver d'endroit dépourvu d'habitations.

En route ils apprirent que Monseigneur le Pape était mort [2].

de Naples, le 23 juin 1287. Voici d'après VILLANI (MURATORI. *Script. rer. ital.*, XIII, 316) les circonstances qui amenèrent ce combat :

Le 22 avril 1287, le comte d'Artois, régent du royaume et gouverneur de Charles-Martel, le plus jeune fils de Charles II, avait expédié de Naples une flotte de cinquante navires qui débarqua une armée en Sicile et s'empara d'Agosta. Jacques d'Aragon voulut reprendre la ville, mais ayant appris qu'une nouvelle flotte se disposait à amener de Naples des renforts aux partisans de Charles, il le fit savoir à son amiral Roger de Loria qui « incontanente, come savio Amiraglio et maestro di guerra, si delibero di venire adossa a l'armata di Napoli per sottrarli a battaglia... et cosi li vene fatto che, il di san Gioanni del mese di Giugno del detto anno, vene infino nel porto di Napoli, facendo saettare nella terra, e con grida et villane parole commincio a svergognare il Conte d'Artese et suoi Franceschi ». L'historien NICOLAUS SPECIALIS (MURATORI, *Scriptores rer. ital.*, X, 954) nous a laissé de la bataille la description que voici : « Demum cum venissent Siculi ante Napolim sese in vexillis explicitis et celeumatibus ostentantes et, quasi delphines ad adspectum hostium, per horam exiguam alarum remigio colludentes, subitam fugam pro reditu simulabant, quo casu paratam jam classem hostium in duri Martis certamine provocarunt. Igitur Carolo juniore, quem Martellum agnomine titulabant, et Atrebatensi comite, Balivo regni, jubentibus, comites Flandriae, Brehennae, Avellinae, et Guido, comes de Monteforti, cum pluribus aliis regni primatibus, jam paratas ad bellum rates, quasi properantes ad epulas, ascenderunt, exiguum Siculorum numerum tumenti animo despectantes. Erant quippe Siculorum rates numero quadraginta, hostium vero classis in septuaginta ratibus consistebat. Quisque suam stationem deseruit. Napolitani de superabundanti numero confidentes ad bellum properant; Siculi assueti vincere non diffidunt; clangor tubarum, clamores et incurrentium sibi nautarum celeumata in aurea sidera ferebantur. Pugna itaque inter partes cruenta committitur, ac inferorum ducibus multo sanguine immolatur. Anceps fortuna belli magno diei spatio suspensa est. Ultimo... Siculi tam gloriosam victoriam consequuti sunt quod quadraginta galeas ex victis hostibus habuerunt. Cetera vero classis, cum Henrico de Mari, qui jam remedia fugae apud scopulos Formicarum dediderat, beneficio remorum evasit. Comites omnes et Naryo admiratus eorum cum pluribus magnis viris in eo bello capti sunt. Rogerius cum triginta galeis ante Neapolim residens reliquam classem cum quatuor millibus captivorum in Siciliam et debellata signa transmisit. »

D'après VILLANI *(loc. cit.)* le combat s'engagea à six milles de Naples; il y eut plusieurs galères de coulées, surtout parmi celles des barons francs, qui luttèrent avec courage, mais qui n'étaient point expérimentés dans l'art de combattre sur mer et furent complètement déroutés par la fuite de leur amiral.

1. La chose devait assurément paraître bien étrange à ces hommes habitués aux horreurs des guerres mongoles, où chaque combat était suivi ordinairement d'une dévastation générale de la contrée, accompagnée de meurtres et de pillages.

2. Le pape Honorius IV mourut le Jeudi saint, 3 avril 1287. Si, comme je viens de le dire, nos voyageurs étaient à Naples à la fin de juin, ils ont dû

Après quelques jours ils parvinrent à la grande Rome et ils entrèrent dans l'église de Pierre et Paul, car c'est là que se trouve la résidence et le siège de Monseigneur le Pape.

Après le décès de Monseigneur le Pape, il y a douze hommes qui administrent ce siège et qu'on appelle *Kardinalé* [1]. Ils tenaient conseil pour élire un pape. Rabban Çauma leur fit dire : « Nous sommes les envoyés du roi Argoun et du Catholique d'Orient. »

Les Cardinaux ordonnèrent de les introduire, et les Francs [2] qui étaient avec Rabban Çauma leur apprirent qu'en entrant dans la chambre de Monseigneur le Pape ils trouveraient un autel, qu'ils devraient d'abord le vénérer, puis aller

sans aucun doute apprendre dans cette ville la mort du pape, car si réellement ils l'ont apprise entre Naples et Rome, il faut dire qu'ils ont quitté la première ville dès le commencement d'avril. Mais alors de quelle bataille navale serait-il question? Le texte dit positivement que Çauma a assisté au combat du haut d'une terrasse, et il n'est pas susceptible d'une autre interprétation. J'aime mieux donner ce sens à la phrase présente : « Or, pendant le voyage, ils avaient appris la mort du pape. » Le récit a d'ailleurs été très écourté en cet endroit, par le traducteur syriaque.

1. Dans tous les diocèses, dès l'origine de l'Église, l'usage s'établit que l'évêque se constituât, dans la personne des principaux clercs, une sorte de conseil, avec l'aide duquel il administrait les affaires de sa juridiction. A Rome, au moins depuis le XIe siècle, plusieurs évêques furent admis dans ce *collège,* et tout d'abord les sept évêques les plus voisins de Rome qui étaient presque continuellement mêlés au clergé romain, assistaient le souverain Pontife quand il officiait, et, en son absence, célébraient les offices dans la basilique de Saint-Jean de Latran, à tour de rôle, par semaine. De là vint qu'on les appela *évêques de Latran*, *cardinaux de Latran*, *collatéraux du souverain Pontife*, *évêques hebdomadaires*. Le collège de l'Église romaine se trouva donc dès lors composé d'*évêques,* de *prêtres* et de *diacres*. Mais le nombre des *cardinaux* à l'origine ne fut pas déterminé d'une manière précise. Certains documents permettent de croire qu'au XIIe siècle il y avait sept cardinaux-évêques, vingt-huit prêtres et dix-huit diacres. Puis le nombre diminua et à l'élection de Nicolas III (1277) il n'y eut que huit cardinaux présents. Il n'y a donc aucune invraisemblance dans le chiffre de douze présenté par Rabban Çauma comme étant celui des cardinaux réunis pour l'élection du successeur d'Honorius IV — l'un d'eux, l'évêque de Tusculum, était sûrement absent. — Le nombre des cardinaux s'accrut pendant le schisme d'Avignon, chaque prétendant ayant les siens. Sixte Quint régla, en 1586, qu'à l'avenir le nombre des cardinaux serait fixé à soixante-dix (six cardinaux-évêques, cinquante cardinaux-prêtres et quatorze cardinaux-diacres), en souvenir des soixante-dix vieillards donnés par Dieu à Moïse, pour conseillers (*Num.*, XI). Cette règle est encore observée aujourd'hui.

2. Ces Francs étaient sans doute des Italiens, probablement le maître des cérémonies de la cour papale, mais, comme je l'ai dit plus haut, à cette époque, comme encore aujourd'hui en Orient, malgré tous les efforts des rivaux de la France, et souvent malgré l'incurie de ceux qui pourraient les combattre, le prestige de notre pays est tel que tous les Occidentaux sont désignés sous le nom de Francs.

saluer les Cardinaux [1]. Ils firent ainsi et cela plut à ces derniers.

Quand Rabban Çauma se rendit près d'eux, personne ne se leva devant lui, car ce n'est pas la coutume de ces douze, à cause de la dignité de ce siège. Ils firent asseoir Rabban Çauma avec eux, et l'un d'entre eux [2] lui demanda : « Comment es-tu après les fatigues de la route? »

Il répondit : « Grâce à vos prières je suis bien portant et dispos ».

Le cardinal lui dit : « Pourquoi es-tu venu ici? »

Rabban Çauma reprit : « Les Mongols et le Catholique d'Orient m'ont envoyé près de Monseigneur le Pape, à propos de Jérusalem. Ils m'ont aussi donné des lettres. »

Les Cardinaux lui dirent : « Pour le moment, repose-toi; nous parlerons ensuite ensemble. »

Ils lui assignèrent une demeure et l'y firent conduire.

Après trois jours les Cardinaux le firent mander. Quand il fut venu près d'eux, ils commencèrent à l'interroger : « De quel pays et pourquoi viens-tu? »

Il leur tint le même langage [que le jour précédent].

Ils lui dirent : « Quelle foi professe votre Catholique? Quel est celui des Apôtres qui a évangélisé votre région? »

Rabban Çauma leur répondit : « Mar Thomas, Mar Adai et Mar Maris ont évangélisé notre région, et les rites qu'ils nous ont enseignés nous les tenons encore [3]. »

1. Bien que Grégoire X eût établi récemment (1274) une constitution sévère touchant le conclave ou réunion des cardinaux, destinée à empêcher la prolongation de la vacance du siège apostolique, nous savons qu'elle ne fut pas toujours rigoureusement observée, surtout à l'origine. Honorius IV déclare dans une lettre que les cardinaux l'ont élu librement et sans être enfermés. A la mort d'Honorius, les cardinaux s'enfermèrent pour l'élection dans le palais du pape défunt, près de Sainte-Sabine, mais l'air s'y trouva si malsain durant l'été que plusieurs tombèrent malades : il en mourut cinq ou six et les autres se retirèrent chacun chez soi. Le cardinal Jérôme d'Ascoli fut le seul qui demeura dans ce palais sans être attaqué par la maladie.

2. Le cardinal Jérôme d'Ascoli, évêque de Palestrina, général des Frères Mineurs, qui fut ensuite élu pape sous le nom de Nicolas IV.

3. Saint Thomas, un des douze apôtres, après être resté un certain temps en Palestine, partit prêcher l'Évangile aux Indes, enseignant sur sa route les Parthes, les Mèdes, les Perses, les Bactriens. Parvenu aux Indes, grâce à ses miracles, il s'attira la confiance du roi dont il baptisa la fille et le frère. Ayant obtenu la permission de prêcher en liberté, il répandit la parole de Dieu dans le Malabar et les îles avoisinantes. Enfin, il fut mis à mort par un brahmane, vers l'an 52, dans une ville que les textes syriaques appellent *Qalamina*. Ses

Les Cardinaux lui dirent : « Où est le siège du Catholique? »

Il leur répondit : « A Bagdad [1]. »

Ils reprirent : « Et toi, qu'es-tu là? »

« Je suis, répondit-il, l'administrateur de la résidence patriarcale, le maître des disciples, et visiteur général. »

Ils dirent : « C'est étonnant que toi, chrétien et serviteur du siège patriarcal d'Orient, tu sois venu en ambassade de la part du roi des Mongols. »

Rabban Çauma dit : « Sachez, Pères, que beaucoup de nos pères sont entrés dans les contrées des Mongols, des Turcs et des Chinois, et les ont instruits. Aujourd'hui, beaucoup de Mongols sont chrétiens; il y a des enfants des rois et des reines qui sont baptisés et confessent le Christ. Ils ont avec eux des églises dans le camp [2]. Ils honorent grandement les chrétiens et il y a beaucoup de fidèles parmi eux. Comme le roi est uni d'amitié avec Monseigneur le Catholique, qu'il a la pensée de s'emparer de la Palestine et des régions de la Syrie, il vous demande du secours pour prendre Jérusalem. Il m'a choisi et envoyé pour cette mission, parce que, étant chrétien, ma parole aurait plus de crédit auprès de vous. »

Ils lui dirent : « Quelle est ta profession de foi? Quelle voie suis-tu? Tiens-tu aujourd'hui celle de Monseigneur le pape ou une autre? »

reliques furent transportées à Édesse sous l'épiscopat d'Eulogius (387-396). Tel est le résumé très succint de la tradition des églises syriennes. — Voir sur ce point, BAR HÉBRÉUS, *Chron. eccl.*, II, 2-12. On trouvera dans les notes des éditeurs tous les renseignements bibliographiques nécessaires sur les ouvrages à consulter pour l'éclaircissement de ces traditions. Ajouter la nouvelle édition du texte syriaque des *Actes de saint Thomas* (BEDJAN, *Act. mart. et sanct.*, t. III).

Saint Adée ou Thaddée est représenté dans la tradition de l'église syrienne comme le disciple de saint Thomas. Après l'Ascension, il vint à Édesse, au temps où régnait le roi Abgar. Celui-ci attendait le royaume de Dieu et la guérison de sa lèpre qui lui avait valu le nom de *Noir* par ironie, car tout son corps était blanchi. Ayant appris l'arrivée d'Adée il l'accueillit avec joie, crut, reçut le baptême et fut guéri de sa maladie. Adée bâtit à Édesse des églises aux frais du roi Abgar. Puis il partit vers l'Extrême-Orient, pour y prêcher l'Évangile, avec deux de ses disciples, Aghée et Maris. Lors de leur retour à Édesse, le roi Abgar était mort, et son fils, qui lui avait succédé, était ennemi des chrétiens. Ce prince mit à mort Adée. Il fut enseveli dans l'église qu'il avait fait construire à Édesse. Cfr. BAR HÉBRÉUS, *Chron. eccl.*, II, 14.

Sur saint Maris, voir ci-dessus, chap. IV.

1. Bagdad était la résidence de fait, mais le titre était celui de Séleucie-Ctésiphon. Cf. ci-dessus, chap. V.

2. Nous verrons que la reine Dokouz-Khatoun avait, en effet, une église dans sa résidence.

Rabban Çauma répondit : « Personne n'est venu chez nous autres, Orientaux, envoyé par le pape. Les saints apôtres ci-dessus nommés nous ont instruits, et aujourd'hui encore nous tenons ce qu'ils nous ont transmis. »

Ils lui dirent : « Comment crois-tu? Récite ta profession de foi? »

(Profession de foi que les Cardinaux lui demandèrent)

Il leur répondit [1] : « Je crois en un seul Dieu caché, éternel, sans commencement et sans fin, Père, Fils et Esprit Saint : trois personnes égales et inséparables, entre lesquelles il n'y a ni première, ni dernière, ni jeune, ni vieille; qui sont un en nature et trois en personnes [2] : le Père qui engendre, le Fils qui est engendré et l'Esprit qui procède.

« Dans les derniers temps, une des personnes de la Trinité royale, le Fils, *a revêtu* un homme parfait, Jésus-Christ, de Marie la Vierge sainte, s'est uni à lui personnellement [*parçôpaïth*] et en lui a sauvé le monde [3]; selon sa divinité il est engendré du Père de toute éternité; selon son humanité, il est enfanté par Marie, dans le temps; mais l'union est indivisible

1. Il est probable que cette profession de foi constitue le symbole des nestoriens persans, transcrit en syriaque, tel qu'ils le récitaient à la fin du XIIIe siècle. Elle renferme, comme on le verra, deux parties bien distinctes. La première contient leur doctrine sur la Trinité, la seconde sur l'Incarnation. Sans aucun doute, cette profession dut paraitre ambiguë aux Cardinaux, surtout traduite par la bouche d'un interprète. C'est ce qui donna lieu à l'interrogatoire qu'on fit ensuite subir à Rabban Çauma. Le traducteur syriaque en a probablement supprimé plusieurs passages. L'interrogatoire se rapporte seulement à la Trinité, et il semble que les Cardinaux ont été surtout préoccupés de savoir si Rabban Çauma ne professait pas l'erreur des Grecs touchant la procession du Saint Esprit.

2. Dans toute cette première partie le mot *personne* répond au mot syriaque *qnouma*. Le texte serait donc rigoureusement orthodoxe, si les nestoriens avaient employé le mot *qnouma* dans son sens obvie. Mais il n'en était pas ainsi. RICOLDO DI MONTE CROCE qui avait étudié les doctrines de ces hérétiques nous dit qu'ils partageaient les erreurs des Jacobites sur la Trinité : « Errant eciam Nestorini cum Jacobinis et quasi cum omnibus orientalibus in misterio Trinitatis. Dicunt enim, quod Pater et Filius et Spiritus Sanctus sint *thelathe fatfat* quod interpretatur tres qualitates, cum tamen in caldeo dicant eos *thelathe achanum* [*qnoume*] et in arabico dicant esse *thelate sciax* quod interpretatur tres personnae vel tria supposita » (éd. Laurent, page 126). Leur erreur provenait donc de ce qu'ils faisaient du syriaque *qnouma* (= personne), le synonyme de l'arabe *fattu* (= qualité). Il ne semble pas que les Cardinaux aient songé à interroger Rabban Çauma sur ce point.

3. Il faut corriger le texte ainsi pour le rendre orthodoxe : « .... le Fils *a pris* un homme parfait de Marie la Vierge sainte, s'est uni à lui personnellement [*qnômaïth*] et dans son propre sang a sauvé le monde. » Voir le Concile d'Éphèse, can. 2 et 3; le Concile de Constantinople, can. 3 (P. BEDJAN).

et inséparable pour l'éternité, union sans mélange et aussi sans confusion ni composition. Ce fils de l'union est Dieu parfait et homme parfait, deux natures [*kianin*] et deux personnes [*qnômin*], un personnage [*parçôpa*] [1]. »

Les Cardinaux lui dirent : « Le Père, le Fils et l'Esprit sont-ils unis ou séparés quant à la nature? »

1. Ces dernières phrases contiennent l'expression formelle du dogme nestorien; voir le deuxième concile de Constantinople, can. 4, et le concile d'Éphèse, can. 3. On pourra, à l'aide des deux citations suivantes, comprendre le sens des paroles de Rabban Çauma dans la bouche d'un nestorien :

« Omnino attendendum est ad magnum discrimen quod ponunt [Nestoriani] inter *qnouma* (= *hypostasin*) et *parçôpa* (= *prosôpon*). Apud graecos latinosque voces *persona*, *hypostasis*, *prosôpon*, fere promiscue usurpantur et quoad mysterium Incarnationis eumdem habent sensum, scilicet : substantiae in se subsistentis et proinde incommunicabilis. Nestoriani vero [per] *qnouma*, intelligunt naturam per se subsistentem quae tantum mente percipiatur (Cf. Pet. Strozza, *De dogmatibus Chaldeorum*, p. 145); *parçôpa*, autem intelligunt ipsam eamdem naturam ut sensui patet et per sensum cognoscitur, paulo immutata graeca voce quæ communiter significat uniuscujusque faciem. Propterea Christi Domini *prosôpon* appellant humanum ipsius adspectum, sub quo latebat persona Filii; et Spiritus Sancti *prosôpon* dicunt columbam et ignem quibus sub speciebus apparuit; imo et Patris *prosôpon* ignem rubi quem viderat Moses. Hunc modum loquendi induxit Nestorius qui, ubi de personis sermonem habet, vocem *hypostasin* usurpat, cum vero ex homine Jesu et Deo Verbo unam personam conflatam asserit, vocem *prosôpon* adhibet, et sic duas in Christo *hypostases* et unum *prôsopon* admittere potuit (Assémani, *Bibl. or.*, t. III, part. 2, p. 218-219).

Cette observation générale est complétée par celle de Ricoldo (éd. Laurent, p. 127) qui nous présente l'enseignement des Nestoriens à l'époque même de notre Jabalaha : « Sunt autem Nestorini heretici sequentes et Theodorum. Et licet in multis errent, maxime tamen in Christo errant, quem dicunt natum de virgine purum hominem, postea vero adeptum fuisse filiationem Dei..... Unde licet concedant Christum esse verum Deum et verum hominem, et confiteantur Christum de virgine natum, non tamen volunt confiteri quod Deus sit natus de virgine vel virginem esse genitricem Dei, sed hominis genitricem tantum. Unde dicunt, quod non est idem qui natus est ex Deo patre ab eterno et ex virgine matre ex tempore. Et ne cogantur eum propter hoc dividere in duos filios, dicunt esse unum *sciax* [*schachs*] scilicet unam personam ; et ne cogantur dicere Deum natum ex virgine dividunt eum in duo *acuum* [*uknum*] i. e. duo supposita. Unde ipsi omnes dicunt Christum esse unum *sciax* et duo *acuum*, quod secundum Nestorium, qui fuit graecus, sonat una persona et duo supposita. Ipsi tamen Nestorini orientales sunt Caldei, et in caldeo legunt et orant. Unde nullo modo sciunt, que est differentia inter *acuum* et *sciax*, et igitur valde utile est querere ab eis, que est inter *acuum* et *sciax* diffinicio et que est differencia inter *acuum* et *sciax*. Et secundum veritatem penitus nulla est differencia, nisi *sciax* est nomen arabicum et sonat idem quod persona, et *acuum* est nomen caldeum et sonat idem quod persona vel suppositum, vel individuum. Et secundum hoc ipsi dicunt in arabico Christum esse unam personam et in caldeo Christum esse duas personas... »

On voit par là quelle est la signification bien différente qu'il faut attribuer à l'adverbe *personnellement* selon qu'il traduit les adverbes syriaques *qnômaïth* ou *parçopaïth*.

Ils répondirent [1] : « Ils sont unis dans la nature mais séparés dans les propriétés. »

Lui demanda : « Quelles sont leurs propriétés? »

Ils répondirent : « Du Père : la paternité (génération active); du Fils : la filiation (génération passive); de l'Esprit : la procession. »

Il interrogea encore : « Qui d'entre eux est cause de l'autre? »

Ils répondirent : « Le Père est la cause du Fils et le Fils la cause de l'Esprit. »

Rabban Çauma dit : « Mais puisqu'ils sont égaux en nature, en opération, en vertu, en puissance, et que les trois personnes ne sont qu'un absolument, comment est-il possible que l'une soit cause relativement à l'autre? Il est donc nécessaire que l'Esprit soit aussi cause de quelque chose autre. Nous ne trouvons pas la démonstration de choses semblables à celles que vous dites. Voici l'âme qui est cause de l'intelligence et de la vie, et non l'intelligence qui est cause de la vie. La sphère du soleil est cause des rayons et de la chaleur, et non la chaleur cause des rayons. Ainsi, nous pensons avec raison que le Père est la cause du Fils et de l'Esprit, et que tous les deux sont causés par lui. Adam a engendré Seth et a produit Ève : et ils sont trois; car la génération et la production, en ce qui est de l'humanité, ne diffèrent en rien. »

Les Cardinaux lui dirent : « Pour nous, nous croyons que l'Esprit procède du Père et du Fils, non pas comme nous avons dit, te mettant [2] à l'épreuve par ce langage. »

Il répondit : « Il n'est pas juste qu'une seule chose ait deux, trois ou quatre causes; je pense que cela n'est pas conforme à notre foi [3]. »

1. Probablement que Rabban Çaume ne put donner de réponse à cette question.

2. Littéralement : en mettant *ta Religiosité*, à l'épreuve.

3. Il semble d'après ces paroles de Rabban Çauma qu'il ait professé la doctrine des Grecs touchant la procession du Saint Esprit. On sait que l'Église catholique enseigne que le Saint Esprit procède du Père et du Fils, comme d'un même principe. Les Grecs, au contraire, tiennent que le Saint Esprit procède seulement du Père. « Rabban Çauma, dit M. Bedjan (page 56, note) ignorait sans doute le concile de Séleucie-Ctésiphon, tenu en 410, sous le patriarche Isaac, dont le deuxième canon est ainsi conçu : « Nous croyons au « Saint Esprit, au Paraclet vivant qui [procède] du Père et du Fils. » — Voir Lamy, *Concilium Seleuciae et Ctesiphonti habitum, anno 410;* Louvain, 1868.

Mais les Cardinaux lui fermèrent la bouche par de nombreux arguments.

Cependant ils l'honoraient à cause de son langage ; mais il leur dit : « Je suis venu des pays lointains non pour discuter ou faire savoir ce qui concerne la foi, mais pour vénérer Monseigneur le Pape et les reliques des saints, et pour faire connaître la parole du roi et du Catholique. Si cela vous est agréable, laissons les discussions. Veuillez donner ordre à quelqu'un de me montrer les églises et les tombeaux des saints qui sont ici ; c'est une grande grâce que vous accorderez à votre serviteur et disciple. »

Les Cardinaux appelèrent le gouverneur de la ville et quelques moines auxquels ils ordonnèrent de lui faire voir les églises et les lieux saints de l'endroit. Ils sortirent aussitôt visiter les lieux que nous mentionnons maintenant.

Premièrement, ils entrèrent dans l'église de Pierre et Paul[1]. Il y a, au-dessous d'un trône, un tombeau dans lequel est placé le corps de saint Pierre et au-dessus du trône est un autel. Le grand autel qui est au milieu du temple a quatre portes. A chaque ouverture, il y a une porte à deux battants en fer ouvré.

1. D'après la tradition, après le martyre de saint Pierre sous Néron, son corps fut transporté par les fidèles dans les *grottes vaticanes;* l'an 90, Anaclet, successeur de Pierre, érigea en ce lieu un modeste oratoire. En 324, Constantin jeta les fondements d'une superbe basilique. Il prit une pioche, ouvrit le sol et porta lui-même douze corbeilles de terre, en l'honneur des douze apôtres, au lieu où on devait placer la première pierre du nouvel édifice. Pour mieux comprendre la description donnée par notre auteur il faut rapprocher le texte d'une description plus technique de cette ancienne basilique, qui fut remplacée, au xve siècle, par la basilique actuelle. La *Confession* ou crypte, renfermant la châsse de saint Pierre, ne recevait la lumière que par une ouverture pratiquée dans le pavé du temple. On y descendait par un escalier de marbre. Le dallage était fait par des lames d'or et les parois étaient revêtues de mosaïques. La châsse du saint, en argent, était renfermée dans une autre châsse en bronze doré surmontée d'une croix d'or fin pesant 150 livres. Léon III (795-816) l'avait fait entourer d'une grille d'argent. Bien que toutes les richesses eussent été enlevées par les Arabes sous le pontificat de Sergius II (844-847) la disposition des lieux était restée la même. La basilique elle-même présentait une ordonnance architecturale très simple. On peut en voir la figure assez exacte dans l'*Incendie du bourg* de Raphaël. Les cinq nefs coupées en croix latine par un transept étaient séparées par quatre-vingt-seize énormes colonnes de marbre. Les portes et les poutres étaient plaquées de lames d'argent. Le grand autel entouré de ciselures d'or et d'argent et de pierreries, surmonté d'un baldaquin de vermeil que supportaient des colonnes de porphyre, avait un éclat incomparable. Douze colonnes torses en marbre blanc qui le précédaient passaient pour provenir du temple de Jérusalem. Après la dévastation des Arabes, les richesses de l'ornementation avaient été réparées en partie.

Monseigneur le Pape seul célèbre la messe sur cet autel et personne autre que lui ne monte sur le siège de cet autel [1]. Ensuite ils virent le siège de saint Pierre, sur lequel on fait asseoir Monseigneur le Pape quand on le sacre [2]. Ils virent aussi le morceau de linge pur sur lequel Notre-Seigneur imprima son image et qu'il envoya au roi Abgar d'Édesse [3]. La

1. Encore aujourd'hui le maitre-autel de Saint-Pierre, appelé *autel papal*, est réservé au souverain pontife.

2. La véritable *Chaire de saint Pierre* se trouve aujourd'hui enfermée dans la *Chaire* en bronze doré du Bernin, qui surmonte l'autel de la sainte Vierge au fond de l'abside de la basilique. — En 1867, la *Chaire de saint Pierre* a été exposée pendant plusieurs jours dans la basilique vaticane. A cette occasion, M. DE ROSSI en donna la description que voici (*Bolletino di archeol. crist.*, 1867, nº 3) : « L'antique *Chaire* est un fauteuil en bois orné d'incrustations d'ivoire et d'or. Les quatre pieds ont la forme de pilastres carrés, les barres transversales qui les relient et les tiges du dossier sont en bois de chêne jaunâtre. A chacun de ces piliers est attaché un anneau en fer à travers lequel on passe des brancards, de manière à avoir une véritable *sedia gestatoria*. Ce sont là proprement les parties du siège dont s'est servi le prince des Apôtres. Les espaces compris entre les deux pieds de devant et entre les deux côtés latéraux qui y correspondent, ainsi que le dossier, sont recouverts de bois d'acacia de couleur foncée. Ces planches d'acacia sont ornées de bordures ou bandes d'ivoire, sculptées en relief, qui font de la chaire un monument de style byzantin. La partie de devant qui reçoit le corps de celui qui s'assied est partagée en dix-huit compartiments disposés sur trois lignes. Chacun de ces compartiments possède un bas-relief en ivoire et représente les travaux d'Hercule. Le dossier est formé de cinq pilastres reliés entre eux par des arcatures; deux des pilastres ont disparu. Sur les arcatures repose une corniche ou bande horizontale ornée d'arabesques et sur celle-ci un fronton triangulaire ou tympan. Ces arabesques représentent des combats d'animaux, de centaures, d'hommes. Au milieu de la bande horizontale du fronton ou du tympan, se trouve le buste d'un empereur couronné, tenant de la main droite un sceptre brisé, et de la main gauche, un globe; il a des moustaches et point de barbe; peut-être est-ce Charlemagne ou un de ses premiers successeurs. Viennent ensuite deux anges, un de chaque côté, portant chacun une palme. Les arabesques en relief sont grossièrement faites et semblent être antérieures au vᵉ siècle. Les travaux d'Hercule et les représentations de divers monstres peuvent être considérés comme étant d'une plus haute antiquité; toutefois il faut les rapporter à une époque bien postérieure au siècle d'Auguste. »

3. On raconte qu'Abgar, roi d'Édesse, avait envoyé un peintre pour faire le portrait de Jésus, mais que, ébloui par l'éclat surnaturel qui brillait dans sa personne, l'artiste ne put réussir. Alors Notre-Seigneur prenant un suaire en essuya son visage qui resta figuré sur ce linge. Cette image était déjà célèbre à Édesse au vıᵉ siècle, elle y resta jusqu'au xıᵉ, époque où elle passa à Constantinople, puis à Rome où on la vénère à Saint-Sylvestre in Capite (TROMBELLI, *De cultu sanctorum*). — Sur l'origine de cette légende, voir RUBENS DUVAL, *Histoire d'Édesse*, chap. V.

L'image de Rome dont parle notre récit me paraît être l'image nommée *Volto Sancto*, *Sainte-Face* ou *Véronique*. Selon la tradition occidentale, dans le trajet du Prétoire au Calvaire, une pieuse femme essuya la figure du Sauveur, couverte de sueur et de sang, avec un linge sur lequel les traits de Jésus-Christ demeurèrent miraculeusement imprimés. Ce voile ne serait autre que l'image

grandeur de ce temple et sa magnificence sont inexprimables. Il est soutenu par cent quatre-vingts colonnes. Il y a dedans un autre autel sur lequel leur Roi des rois reçoit le sacre et est proclamé *Amprôr,* Roi des rois, par le Pape. On dit qu'après les oraisons, Monseigneur le Pape prend avec ses pieds la couronne et en revêt l'empereur, c'est-à-dire la place sur sa tête; afin, disent-ils, que le sacerdoce domine sur la royauté[1].

même qu'on conserve encore actuellement à Saint-Pierre de Rome. On l'expose du haut d'une tribune à la vénération des fidèles plusieurs fois par an, mais les chanoines de Saint-Pierre ont seuls le privilège de voir cette relique insigne, qui est cachée même aux Cardinaux. Cependant il y a eu une exception. Voici ce que dit, à ce sujet M. BARBIER DE MONTAULT, (*Ann. Archéolog.*, XXIII, 234): « Le 8 décembre 1854, on fit descendre la relique sur l'autel du Saint-Sacrement, entre la sainte Lance et le bois de la vraie Croix. La sainte Face est enfermée dans un cadre d'argent, doré par endroits et de forme carrée, sévère d'aspect et peu rehaussé d'ornements. La simplicité du relief fait d'autant plus ressortir l'intérieur du tableau, que protège un épais cristal. Malheureusement, par une de ces coutumes trop fréquentes en Italie, une lame de métal couvre l'intérieur et ne laisse dégagée que la figure dont elle dessine les contours. Aux contours, franchement accusés, l'on soupçonne de longs cheveux qui retombent sur les épaules et une barbe courte qui se bifurque en deux mèches peu fournies. Le reste des traits est si vaguement dessiné, ou plutôt si complètement effacé, qu'il m'a fallu la meilleure volonté du monde pour apercevoir la trace des yeux et du nez. Ce qui augmente encore la confusion est une résille à mailles espacées, placée là dans le but d'empêcher le linge de tomber par morceaux. En somme, on ne voit pas le fond de l'étoffe, cachée par une application de métal inutile, et à l'endroit de l'empreinte, on n'aperçoit qu'une surface noirâtre et ne donnant pas de forme de figure humaine. » La tradition occidentale n'est pas très ancienne. « Le premier monument, dit BERGIER (*Diction. de Théol.*, v. Véronique), dans lequel il est parlé de cette image, est un cérémonial dressé l'an 1143, par Benoit, chanoine de Saint-Pierre de Rome, et publié par MABILLON dans le *Museum Italicum.* » Je crois que cette tradition latine a son origine dans la légende du portrait de Jésus envoyé à Abgar, roi d'Édesse. Notre texte confirmerait ces conjectures. Il est remarquable que la légende romaine ait pris naissance à l'époque même ou l'image d'Édesse était transportée à Constantinople, et avant qu'elle n'en fût enlevée, car elle s'y trouvait encore à la fin du XII[e] siècle. « In capella imperatoris (Bucoleon) est Mantille quod visui Domini applicatum imaginem vultus ejus retinuit. » (*Cat. de reliques du milieu du* XII[e] *siècle:* RIANT, *Exuviae sacrae*, II, 212, 217, 231.) — « In capella imperatoris... Manutergium, regi Abgaro, a Domino, per Thadeum Apostolum Edessae missum, in quo ab ipso Domino sui ipsius transfigurata est imago. » (*Cat. de la fin du* XII[e] *siècle: ibid.*) — On ne trouve aucun texte qui, en Orient, attribue aux *vraies images* du Christ une origine différente. Je me propose d'ailleurs de traiter à part cette intéressante légende.

1. Je n'ai trouvé aucune mention de cette particularité dans les anciens Rituels, où les cérémonies et les prières du couronnement des empereurs sont décrites. On y lit seulement que l'empereur, après avoir reçu la couronne, se met à genoux devant le pape et lui baise le pied. C'est peut-être de cette cérémonie, dont il ne fut pas témoin, que Rabban Çauma a voulu parler, et que lui ou son interprète ont mal comprise ou mal décrite. J'ai entendu dire, sans avoir pu vérifier cette assertion, qu'au couronnement du tsar, le métropolite

Après avoir vu toutes les églises et les couvents qui sont dans la grande Rome, ils allèrent hors de la ville, à l'église de Mar Paul l'apôtre [1] : sous l'autel se trouve aussi son tombeau. Là est la chaîne par laquelle Paul était lié quand on le traînait en ce lieu. Dans l'autel se trouve encore un reliquaire d'or qui renferme la tête de Mar Étienne le martyr [2] et la main de Mar Ananias [3] qui baptisa Mar Paul. Le bâton de l'apôtre Paul est aussi en ce lieu.

De là ils allèrent à l'endroit où l'apôtre Paul fut couronné [du martyre]. On dit que quand sa tête fut coupée elle sauta en haut par trois fois, criant à chaque fois : « Christ! Christ! » et, des trois endroits où elle retomba, il sortit des eaux qui ont la vertu de guérir et de soulager tous ceux qui souffrent [4]. Il y

russe pose son pied sur la couronne avant de la placer sur la tête du souverain. Le fait, s'il est exact, permettrait peut-être de supposer l'existence de quelque cérémonie analogue dans le couronnement des empereurs d'Occident.

1. Suivant la tradition, après la mort de saint Paul, Lucine, noble dame romaine disciple du grand Apôtre, fit transporter le corps de son maitre dans sa villa située à peu de distance et le déposa dans le lieu où s'élève aujourd'hui la basilique *Saint-Paul hors les Murs*, à 2 kilom. de la ville. La basilique actuelle fut fondée par Constantin et remplace l'oratoire édifié, dit-on, par le pape Anaclet. Elle fut reconstruite par les empereurs Valentinien II, Théodose, Arcadius, et terminée sous Honorius, mort en 423. Elle fut détruite en 1823 par un incendie et remplacée par la riche basilique actuelle. Les antiques portes de bronze apportées de Constantinople, splendide monument de l'art byzantin (1070), subsistent encore.

Le corps de saint Paul est sous le maitre-autel, mais la tête est à Saint-Jean de Latran.

2. Saint Étienne, premier martyr, l'un des sept diacres ordonnés par les Apôtres, fut mis à mort par les Juifs environ neuf mois après l'Ascension de Jésus-Christ. (*Act. des Ap.*, VI-VIII.) Son culte fut toujours très répandu, tant en Orient qu'en Occident; ses reliques furent découvertes au commencement du ve siècle. Voir *Acta sanctor.*, au 2 août. — L'Église latine célèbre sa fête le 26 décembre.

D'après le témoignage d'Antoine de Nowgorod, la tête de saint Étienne était conservée dans l'église de ce saint, à Constantinople; dans le partage des dépouilles qui suivit la prise de cette ville elle fut attribuée à Nivelon de Chérisy qui en fit don au chapitre de Soissons. Elle fut brûlée au xvie siècle par les huguenots (Cf. Riant, *Exuviae sacrae*, II, 338; *Les dépouilles religieuses enlevées à C. P.*, p. 190-191).

3. Saint Ananias, d'après ses Actes grecs publiés dans les *Acta Sanctorum*, (janv. tome III, nouv. éd., p. 227), après avoir baptisé saint Paul (*Act. des Ap.*, IX), prêcha l'évangile à « *Bethgaure Eleutheropoleos* » où il fut arrêté et conduit devant le préfet Lucianus qui, ayant essayé en vain par des menaces et des caresses de lui faire abjurer la foi du Christ, le livra aux bourreaux. Il eut le corps labouré par des crocs de fer; on commença à le brûler à petit feu, et enfin on le lapida. Les chrétiens recueillirent son corps et l'ensevelirent près de Damas, dans la maison de son père. Les Grecs célèbrent sa fête le 1er octobre; les Latins le 25 janvier.

4. L'endroit appelé *Trois-Fontaines* se trouve à trente minutes environ de

a dans ce lieu un grand tombeau [1] dans lequel se trouvent les ossements de martyrs et de Pères illustres : ils les vénérèrent.

Ils allèrent aussi à l'église de Madame Marie et de Monseigneur Jean-Baptiste [2] où ils virent la tunique sans couture de Notre-Seigneur [3]. Il y a encore dans cette église la table sur laquelle Notre-Seigneur consacra l'Eucharistie et la donna à ses Apôtres. Chaque année Monseigneur le Pape consacre sur cette table les mystères de Pâques [4]. Il y a dans cette église quatre colonnes de bronze qui ont chacune six pieds d'épaisseur. On dit que les rois les ont apportées de Jérusalem [5]. Ils

la basilique. L'église de *San Paolo alle Tre Fontane* fut bâtie, en 1590, sur le lieu où saint Paul fut décapité et où sa tête fit jaillir, en bondissant, les trois fontaines dont parle la très ancienne légende rapportée par notre auteur. Ces trois fontaines sont aujourd'hui renfermées dans l'église; sur chacune d'elles est un autel.

1. Mot à mot : il y a un grand *naos*. Ce terme désigne, en syriaque, comme en grec, soit un temple, soit un sépulcre, soit une châsse à reliques. Je pense qu'il désigne ici le cimetière de Saint-Zénon qui se trouve, en effet, tout près de l'église des Trois Fontaines, ou peut-être la catacombe de Sainte-Lucine, qui n'en est pas très éloignée.

2. L'église Saint-Jean de Latran est la cathédrale de Rome. Le lieu doit son nom à Plautus Lateranus qui conspira contre Néron et fut mis à mort par ce prince. Ses biens furent confisqués et le palais qui en faisait partie et s'élevait sur le lieu où est actuellement l'église, fut donné par Maximien à sa fille Fausta, femme de Constantin. Cet empereur y jeta les fondements de la basilique actuelle qui fut consacrée par le pape saint Sylvestre, en 324, sous le vocable du Sauveur. Ce fut Lucien II qui, en 1144, y ajouta le titre de Saint-Jean (-Baptiste) sous lequel elle est plus connue. — La basilique constantinienne subsista près de mille ans à l'aide de réparations successives. C'est elle que vit Rabban Çauma. Elle fut détruite par un incendie, en 1308, puis de nouveau en 1361. La basilique actuelle est formée de constructions de différentes époques, dont l'ensemble présente un effet imposant mais bizarre.

3. On montre encore aujourd'hui dans le trésor de l'église de Saint-Jean de Latran une partie du vêtement de Notre-Seigneur; non pas de la tunique sans couture (conservée à Trèves), mais du vêtement de pourpre dont il fut habillé par dérision pendant la Passion.

4. Cette table est aujourd'hui encore conservée dans la basilique, dans la petite chapelle qui se trouve près de la sacristie, où on la voit derrière des grilles de fer, sous de larges feuilles de cristal. Elle se compose de deux panneaux de bois de cèdre, dont chacun a 60 centimètres de large sur 1 mètre 20 de long (ROHAULT DE FLEURY, *Mém. sur les instruments de la Passion*, p. 281). — Nous voyons dans un *Ordo Romanus*, publié dans le *Museum Italicum* de MABILLON (t. II, p. 179) que le pape célébrait la messe sur cette table, ainsi que le dit Rabban Çauma, le jour du Jeudi Saint, que les Nestoriens appellent jour de Pâques, comme je l'expliquerai plus bas.

5. Ces quatre colonnes sont sans nul doute les quatre colonnes en bronze doré soutenant une architrave et un fronton de même métal, dans la chapelle de la nef latérale de gauche dite chapelle Aldobrandini, et dédiée au Saint-Sacrement. On croit qu'elles proviennent du temple de Jupiter Capitolin et qu'Auguste les avait fait fondre des rostres qui décoraient les vaisseaux pris à la bataille d'Actium.

virent là la vasque dans laquelle Constantin, l'empereur victorieux, fut baptisé. Elle est en pierre noire polie [1]. Ce temple a cent quarante colonnes en pierre de marbre blanc; car l'église est grande et vaste.

Ils virent la place où Simon Pierre disputa avec Simon le Magicien, et dans laquelle celui-ci tomba et se brisa les os [2].

Ensuite ils allèrent à une église de Madame Marie [3], où

1. Comme je l'ai dit plus haut (p. 87, n. 2), la tradition romaine veut que Constantin ait été baptisé à Rome par le pape saint Sylvestre. En 323, Constantin ayant rendu un édit qui permettait de consulter les augures, fut frappé soudainement de lèpre. Il eut lui-même recours aux augures. Ces imposteurs lui conseillèrent de faire égorger un certain nombre d'enfants et de prendre dans leur sang un bain qui, disaient-ils, lui rendrait la santé. Constantin rejeta avec horreur cet épouvantable conseil, et, la nuit suivante, il vit apparaitre les apôtres saint Pierre et saint Paul qui lui ordonnèrent de faire rappeler de son lieu d'exil le pape Sylvestre et de recevoir de ses mains le bain vraiment salutaire, qui non seulement remettrait son corps en son premier état, mais qui effacerait aussi toutes les taches de son âme. Constantin obéit. Le pontife, à qui il raconta sa vision, lui présenta les images des Apôtres. L'empereur les reconnut et demanda aussitôt à recevoir le baptême, mais il désira que ce fût dans l'un des vestibules de son palais de Latran, parce qu'il lui répugnait de se montrer en public dans l'état hideux où la lèpre l'avait mis. Ayant reçu le baptême, il fut guéri et montra sa reconaissance en favorisant le développement du christianisme. Tel est le récit de la tradition romaine. Il semble néanmoins qu'on doive lui préférer le témoignage formel d'Eusèbe et de saint Jérôme. — Je ne trouve dans les descriptions actuelles de Rome aucune mention de la vasque dans laquelle l'empereur aurait été baptisé. Peut-être a-t-on simplement montré à Rabban Çauma le baptistère, en lui disant que c'était celui où l'empereur Constantin reçut le baptême. La cuve actuelle, à laquelle on descend par un escalier de trois marches, est formée d'une urne en basalte vert.

2. Simon le Magicien, originaire de Samarie, avait été le disciple du thaumaturge Dosithée; il opérait lui-même des prodiges et s'intitulait *la Vertu de Dieu*. Il se fit baptiser par le diacre Philippe, puis demanda à saint Pierre de lui transmettre, moyennant argent, le pouvoir d'opérer des miracles semblables aux siens (de là vient le nom de *simonie* pour désigner le trafic des choses saintes). Il fut repoussé et maudit par le chef des Apôtres. Il se sépara alors des chrétiens et se rendit en Italie, ayant à sa suite une tyrienne appelée Hélène. Il prêcha à Rome une sorte de gnosticisme imparfait et chercha à rivaliser de zèle avec saint Pierre, qui était venu lui aussi dans la capitale de l'empire. On raconte qu'il lutta avec l'Apôtre devant Néron. Il voulut s'élever dans les airs à l'aide de la magie, mais saint Pierre s'étant mis en prière, il retomba à terre et se brisa les membres. Quant au lieu où la tradition place cet événement, il était fixé d'une manière très précise à l'époque où Rabban Çauma passa à Rome. Voici ce que nous lisons dans l'*Ordo Romanus* (Mabillon, *Museum Italicum*, II, 143) dans la description de l'itinéraire de la procession pontificale du lundi de Pâques « ... Progrediens inter forum Trajani et forum Caesaris subintrat arcum Nerviae inter templum ejusdem Deae et templum Jani, *ascendit ante asylum per silicem ubi cecidit Simon Magus*, juxta templum Romuli; pergit sub arcu triumphali Titi et Vespasiani qui vocatur Septem Lucernarum..... »

3. L'église de Sainte-Marie-Majeure, ainsi appelée parce qu'elle est la plus ancienne et la plus célèbre des basiliques romaines dédiées à la mère du Sau-

on leur montra un reliquaire de cristal dans lequel était le vêtement de Madame Marie et un morceau du bois sur lequel Notre-Seigneur dormait lorsqu'il était enfant [1]. Ils virent aussi la tête de l'apôtre Matthias dans une châsse d'argent [2]. Ils virent encore le pied de l'apôtre Philippe et le bras de Jacques, fils de Zébédée, dans l'église des Apôtres qui se trouve là [3].

veur. Elle doit son origine au *miracle des neiges*. Au commencement du IVe siècle vivait à Rome un illustre patricien nommé Jean. Privé d'enfants, il résolut, de concert avec sa femme, de consacrer son riche patrimoine à des œuvres pieuses. La Sainte-Vierge leur fit connaitre par un songe qu'elle-même voulait être leur héritière. « Vous me bâtirez, leur dit-elle, une église sur la colline qui demain sera couverte de neige. » La même nuit elle apparut au pape Libère et lui ordonna de faire construire, avec la coopération du patricien Jean, une église sur la portion du mont Esquilin qu'il trouverait couverte de neige. Or c'était la nuit du 4 au 5 août, époque de grande chaleur en Italie. Le lendemain, en effet, on trouva de la neige sur le mont Esquilin; et l'église fut bâtie aux frais des pieux époux. Le pape Libère la consacra vers 352. Elle fut connue d'abord sous le nom de *Sainte-Marie des Neiges* ou de *Basilique Libérienne*, et plus tard de *Sainte-Marie de la Crèche*. Par la suite, celui de *Saint-Marie-Majeure* a prévalu. Elle a subi depuis son origine des agrandissements et des restaurations successives dont la dernière date de Benoit XIV. Dans la chapelle dite Borghèse, se trouve une des sept images de la Vierge que la tradition attribue à saint Luc.

1. La relique que l'on présente comme étant celle de la Crèche est actuellement dans la Chapelle dite du Crucifix, dans la nef latérale de droite de la basilique. Selon la tradition, sainte Hélène aurait rapporté d'Orient à C. P. et fait recouvrir de plaques d'argent le bois de la crèche transféré ensuite à Rome, en l'an 642, avec le corps de saint Jérôme. Le reliquaire actuel représente Jésus-Christ enfant couché sur un berceau de vermeil enrichi de bas-reliefs et de ciselures. La crèche ne conserve plus sa forme primitive; les cinq petites planches qui en formaient les parois sont réunies ensemble. Les plus grandes ont 2 pieds et demi de longueur sur 4 ou 5 pouces de largeur, elle sont minces et d'un bois noirci par le temps. On ne l'expose aux regards des fidèles qu'une fois chaque année, le 24 décembre. — Il semblerait que Rabban Çauma désigne le morceau du vêtement de la Sainte-Vierge comme ayant été placé dans un même reliquaire avec *un morceau* du bois de la crèche. Cette disposition aurait été modifiée depuis, et j'ignore si on prétend encore aujourd'hui avoir une partie des vêtements de la Sainte-Vierge, à Sainte-Marie-Majeure (Cf. ROHAULT DE FLEURY, *Mém. cité*, p. 278).

2. Aujourd'hui encore, sous le maitre-autel de Sainte-Marie-Majeure, se trouve la confession de saint Matthias. C'est donc dans cette église que Rabban Çauma a dû vénérer le corps de cet Apôtre. Nous ne savons rien de bien certain sur les détails de la vie de S. Matthias. On croit, d'une manière générale, qu'après avoir été adjoint au collège apostolique pour y remplacer Judas (*Act. des Ap.*, I, 23), il consacra le reste de sa vie aux travaux de la prédication. Les Grecs prétendent, d'après une tradition exprimée dans leurs ménologes, qu'il prêcha la foi vers la Cappadoce et les côtes de la mer Caspienne, et ils ajoutent qu'il fut martyrisé dans la Colchide, qu'ils appellent Éthiopie. On garde une partie de ses reliques à l'abbaye de Saint-Matthias de Trèves. D'après les Bollandistes, il se pourrait que les reliques de Sainte-Marie-Majeure, qui portent le nom de saint Matthias, ne fussent point celles de l'apôtre, mais d'un autre saint du même nom, évêque de Jérusalem vers l'an 120.

3. L'église des Saints-Apôtres, sur la place du même nom, fut fondée, selon la tradition, par Constantin et elle a conservé jusqu'à ce jour le nom de basi-

Après cela, ils virent des édifices qu'il est impossible de décrire par la parole, et les histoires qui concernent ces monuments sont trop longues à raconter; c'est pourquoi elles ont été omises.

Rabban Çauma et ses compagnons se rendirent ensuite près des cardinaux; il leur rendit grâces de ce qu'ils avaient daigné lui faire voir et vénérer ces saintes reliques. Rabban Çauma demanda la permission d'aller trouver les rois qui sont au-delà de Rome.

Les cardinaux lui donnèrent la permission de partir et lui dirent : « Pour nous, nous ne pouvons vous donner de réponse avant l'élection du pape. »

De là, Rabban Çauma et ses compagnons gagnèrent le pays de *Thouzkân* (Toscane) et y furent reçus avec honneur. Ensuite ils allèrent à *Ginouha* (Gênes). Ce pays n'a point de roi;

lique constantinienne. Pélage Ier la fit reconstruire au VIe siècle et Jean III la termina et la dédia (560) aux saints apôtres Philippe et Jacques, dont les corps furent placés sous le maître-autel où ils ont été retrouvés en janvier 1873. Il n'est donc pas surprenant que notre pieux visiteur ait pu voir deux reliques distraites de ces corps sacrés et placées dans des reliquaires, pour satisfaire à la dévotion des fidèles, si réellement les corps des apôtres se trouvaient dans la crypte. — D'après des documents authentiques, on montrait à Constantinople, à la fin du XIIe siècle, en diverses églises, le corps de saint Jacques le Mineur, la tête et un bras de saint Jacques le Majeur, le corps de saint Philippe, qui furent attribués à différents seigneurs dans le partage du butin qui suivit la prise de la ville (Cf. Riant, *Exuviae Sacrae*, t. II, passim).

D'après Théodoret et Eusèbe, l'apôtre saint Philippe alla prêcher dans les deux Phrygies. Il a dû vivre jusqu'à un âge très avancé puisque saint Polycarpe, qui ne se convertit qu'en l'an 80, put converser avec lui. Un passage de ce dernier, cité par Eusèbe, semble prouver qu'il fut enterré à Hiéraple en Phrygie. Cette ville se croyait redevable de sa conservation aux miracles continuels qui s'opéraient par la vertu des reliques du saint apôtre. Les orientaux honorent celui-ci le 14 novembre et les latins le 1er mai. Voir Tillemont, *Mém.*, t. I, p. 384; Eusèbe, *Hist. eccl.*, liv. III, 31; V, 24. *Acta sanct.*, 1er mai.

Saint Jacques, fils de Zébédée et de Salomé, était frère de saint Jean l'évangéliste et proche parent de Jésus-Christ. Il est souvent difficile de distinguer dans les documents s'il s'agit de cet apôtre ou de son homonyme saint Jacques, dit le *Mineur;* et encore les monuments des premiers siècles nous disent-ils peu de chose sur les travaux de ces apôtres. Selon une tradition, le *Majeur* serait allé prêcher la foi en Espagne et y serait mort. D'après une autre, il aurait été martyrisé à Jérusalem, onze ans après l'Ascension, et son corps aurait plus tard été transporté en Espagne, où il est encore aujourd'hui en grande vénération à Compostelle. Comme Rabban Çauma ne nous parle que d'un bras de saint Jacques, son récit ne contredit point la tradition. Il est impossible en quelques lignes de faire même un simple exposé des difficultés que soulèvent les questions relatives à la distinction des deux saints Jacques et aux traditions qui se rapportent à leur vie et à leurs reliques. On les trouvera traitées dans les *Acta sanctorum* au 1er mai et au 25 juillet.

mais le peuple établit pour chef du gouvernement l'homme qui lui plaît [1].

Quand les Génois apprirent qu'un envoyé du roi Argoun arrivait, leur chef et tout le peuple sortirent au-devant de lui pour l'introduire avec honneur dans la ville. Il y avait là une grande église, sous le vocable de Saint-Laurent, dans laquelle se trouve le corps sacré de Monseigneur Jean-Baptiste, dans une châsse d'argent pur [2]. On leur fit aussi voir un vase hexagonal en émeraude, et on leur dit que c'était celui dans lequel Notre-Seigneur avait mangé la Pâque avec ses disciples, qui fut apporté de Jérusalem lors de la prise de cette ville [3].

1. Gênes était, dès le XI[e] siècle, une des principales villes de l'Italie et même de l'Europe. Elle avait été jusqu'alors gouvernée par des consuls, auxquels succédèrent des podestats, assistés, pour le gouvernement, d'un conseil de huit membres. Cette constitution bizarre fut changée en 1270. Une nouvelle constitution, qui dura jusqu'à la création des *doges* (en 1339), fut mise en œuvre; le gouvernement, plus démocratique, appartint à deux *capitaines du peuple* et à un *abbé du peuple*, charges qui furent disputées pendant plus d'un siècle entre les familles Doria et Spinola (gibelins), Fiesque et Grimaldi (guelfes). Au moment où Rabban Çauma arriva dans cette ville, les *capitaines du peuple* devaient être Conrado Doria et Alberto Spinola. Le personnage qui se rendit au devant des ambassadeurs mongols était probablement l'*abbé du peuple*.

2. L'église Saint-Laurent est encore aujourd'hui la cathédrale de Gênes, elle fut construite au commencement du XI[e] siècle et restaurée plusieurs fois, notamment en 1550, par Galeas Alessi. Elle est revêtue extérieurement de marbre blanc et noir disposé en assises alternatives. La nef principale est décorée de seize colonnes d'ordre composite en marbre blanc et noir de Paros.

La chapelle de Saint-Jean-Baptiste (quatrième à gauche) est décorée d'ornements en marbre et en stuc doré ainsi que de bas-reliefs et de statues. Ces décorations datent du XV[e] et du XVI[e] siècles. Sous un édicule porté par quatre colonnes de porphyre est placée la châsse de saint Jean. Mais la châsse dans laquelle on montre actuellement les reliques du Précurseur, ornée de figurines d'un travail délicat, n'est pas celle qu'a pu voir Çauma, car elle ne fut achevée qu'en 1438.

Saint Jean-Baptiste ayant été mis à mort à Macheronte, « ses disciples emportèrent son corps et l'ensevelirent » (MATTH., XVI, 12) à Sébaste, près de Samarie, selon la tradition universellement acceptée dès le règne de Julien l'Apostat, même par les païens. On y montre encore son tombeau dans l'église transformée en mosquée. Au temps de Julien l'Apostat, les païens violèrent le tombeau et jetèrent au loin les ossements qu'ils ramassèrent ensuite pour les brûler avec des ossements d'animaux. Des moines venus de Jérusalem ramassèrent une partie de ces cendres et quelques-uns des ossements qui, pour la plupart, passèrent après diverses vicissitudes à Constantinople. Une partie des cendres fut transportée de Mira à Gênes, à l'époque de la première croisade, peut-être en 1098. (Voyez RIANT, *Date de la translation à Gênes des reliques de s. Jean Baptiste; Giorn. ligust.*) Une bulle du pape Innocent VII, *in vendetta* de la fille d'Hérodias qui demanda la mort du Précurseur, interdit aux femmes l'entrée de cette chapelle si ce n'est un seul jour dans l'année. — (Cf. *Acta sanctorum* au 24 juin et au 29 août.)

3. Ce vase, appelé le *Sacro Cattino*, est encore actuellement conservé dans la

Ils apprirent que les gens de ce pays ne jeûnaient point la première semaine du carême. Ils demandèrent : « Pourquoi faites-vous cela et vous distinguez-vous ainsi de tous les chrétiens? » Ceux-ci répondirent : « Telle est notre coutume. A l'origine de notre conversion, nos pères dans la foi étaient faibles et ne pouvaient jeûner. Ceux qui les ont convertis leur ont ordonné de jeûner seulement quarante jours[1]. »

sacristie de l'église de Saint-Laurent. On en trouve l'histoire et la description dans la *Revue archéologique* de 1845, d'où j'extrais ce qui suit : « Il est d'une couleur d'émeraude, d'une forme agréable, les angles sont bien tranchés, les anses prises dans la matière sont bien placées, les ornements qui consistent seulement en des rangées de points creux sont de bon goût, les soufflures sont peu nombreuses. Il est aisé de voir qu'après avoir été fondu en entier il a été habilement réparé au touret. Lors de la prise de Césarée, il passa au pouvoir des Génois comme faisant la portion du butin à laquelle ils avaient à prétendre. Déposé dans l'église de Saint-Laurent il n'était offert aux regards des fidèles qu'une fois par an et de loin, par un prélat qui le tenait avec un cordon tandis qu'il était surveillé lui-même par des chevaliers nommés *clavigeri*, chargés de veiller à sa conservation qui étaient choisis parmi les premiers citoyens de la République. Des amendes, et en certains cas la mort, étaient prononcées contre ceux qui auraient osé toucher cette précieuse relique. On la regarda longtemps comme étant une émeraude d'une gigantesque dimension. Mais au XVIIIe siècle plusieurs observateurs affirmèrent que ce n'était que du verre. Il fut pris par les Français, transporté à Paris et examiné par une commission de l'Institut qui décida que ce n'était que du verre coloré. Il retourna à Gênes en 1816 et se trouva brisé à son arrivée. »

L'arrivée en Europe de cette célèbre relique est signalée dans une légende, rapportée par Geoffroy de Montmouth, au XIIe siècle, qui présentait ce vase comme taillé dans une émeraude, et comme ayant été présenté au roi Salomon par la reine de Saba. (Cf. ROHAULT DE FLEURY, *Mém. sur les instruments de la Passion*, p. 277; le *Sacro Cattino* est représenté dans ce volume, pl. XXIII.)

1. Outre le jeûne du mercredi et du samedi de chaque semaine, les Nestoriens, au temps de Bar Çauma (car depuis lors ils ont modifié un peu leurs coutumes), observaient sept jeûnes dans le cours de l'année : — 1° Le *jeûne dominical* qui correspond à notre carême et qui dure sept semaines entières, depuis notre dimanche de la Quinquagésime, qu'ils appellent l'*Entrée du jeûne*, jusqu'à Pâques, sans en excepter les samedis ni les dimanches; — 2° Le *jeûne des Apôtres*, depuis le mardi de la Pentecôte jusqu'à la première semaine de l'été, qui est la septième après la Pentecôte, en laquelle ils célèbrent la fête des douze Apôtres; — 3° Le jeûne de l'*Assomption de la Vierge*, depuis le 1er jusqu'au 15 août; — 4° Le jeûne d'*Élie* ou de la *Croix* qui durait aussi sept semaines, depuis le quatrième dimanche de l'été; — 5° Le jeûne de la *Nativité ou de l'Annonciation*, depuis le premier dimanche de l'Annonciation (Avent) jusqu'au 25 décembre; — 6° Le *jeûne des Ninivites* ou de la *Rogation* pendant trois jours, le lundi, mardi et mercredi avant le carême; — 7° Le *jeûne des Vierges*, les trois jours qui suivent la fête de l'Épiphanie.

Aujourd'hui, les jeûnes de la *Croix* et des *Vierges* sont supprimés. Celui de la *Nativité* commence le 1er décembre, et celui des Apôtres finit au 29 juin. Les jeûnes des *Apôtres*, de la *Croix*, de la *Nativité* n'étaient point obligatoires pour les laïques. (Cf. ASSÉMANI, *Bibl. Or.*, t. III, part. 2., p. 284 et suiv.)

Puisque Rabban Çauma, qui n'est certainement pas arrivé à Gênes pendant le carême, a eu occasion de parler du jeûne, il est naturel de supposer que ce sujet de conversation a été amené par la coïncidence d'un jeûne nestorien avec

Rabban Çauma en France.

Ils s'en allèrent ensuite dans la région de *Pariz*, près du roi de *Phransis*.

Ce roi [1] envoya au-devant d'eux une escorte nombreuse qui les conduisit dans la ville avec honneur et en grande pompe. Son pays a l'étendue de plus d'un mois de marche. On leur assigna une demeure, et, après trois jours, le roi de France envoya un de ses *émirs* appeler Rabban Çauma.

Lorsque celui-ci arriva, le roi se leva devant lui et le traita avec honneur. Il lui dit : « Pourquoi es-tu venu? Qui t'envoie? »

Rabban Çauma répondit : « C'est le roi Argoun et le Catholique d'Orient qui m'ont envoyé au sujet de Jérusalem. »

Il fit connaître au roi tout ce qu'il savait, lui donna les lettres qu'il avait avec lui [2] et les cadeaux, c'est-à-dire les présents, qu'il avait apportés.

Le roi de France reprit : « Si les Mongols, qui ne sont pas chrétiens, luttent avec les Arabes pour s'emparer de Jérusalem, à plus forte raison convient-il que nous nous combattions, et, s'il plaît à Notre-Seigneur, nous irons avec une forte armée. »

Rabban Çauma dit au roi : « Maintenant que nous avons vu la gloire de votre royauté et que nous avons considéré de nos yeux corporels la merveille de votre puissance, nous vous prions d'ordonner aux habitants de la ville de nous faire voir

l'époque de son séjour dans cette ville. Il aura remarqué que les Génois ne jeûnaient point et se sera informé des motifs de leur manière d'agir. On peut supposer qu'il se trouvait là pendant le *jeûne de l'Assomption*, c'est-à-dire du 1er au 15 août.

1. Philippe IV le Bel, qui régnait depuis l'an 1285.

2. Il existe encore actuellement aux Archives nationales une lettre, en mongol, du roi Argoun à Philippe le Bel, mais ce n'est pas, comme l'avait compris ABEL RÉMUSAT, celle qui fut apportée et présentée par Rabban Çauma. D'ailleurs la date (1289) s'y oppose. C'est une réponse à l'ambassade que Philippe envoya à Argoun après avoir accueilli Rabban Çauma. Elle est accompagnée d'une note, en français de l'époque, rédigée par le messager du roi mongol, un certain Buscarel. Telle est du moins la forme de son nom dans le document, dont nous parlons. Je reproduirai *in extenso* et j'étudierai ces textes dans mon *Essai sur les relations du roi Argoun*, etc. ; je montrerai comment ils concordent avec notre récit, et quelles modifications il est nécessaire d'introduire dans le *Mémoire* d'ABEL RÉMUSAT.

les églises, les châsses et les reliques des saints, et tout ce qu'il y a chez vous qui ne se trouve point ailleurs, afin que, quand nous retournerons, nous puissions raconter et faire connaître dans notre pays ce que nous aurons vu chez vous. »

Le roi donna ordre à ses émirs : « Allez, faites-leur voir tout ce qu'il y a de remarquable chez nous ; ensuite je leur montrerai moi-même ce que j'ai près de moi. »

Les émirs sortirent donc avec eux.

Ils restèrent un mois et quelques jours dans cette grande ville de *Pariz* et virent tout ce qu'elle renfermait.

Il y avait là trente mille (*sic*) écoliers [1] qui étudiaient les sciences ecclésiastiques et profanes, c'est-à-dire l'interprétation et l'explication de tous les livres saints ; la sagesse, c'est-à-dire la philosophie et la rhétorique avec la médecine, la géométrie, l'arithmétique et la science des planètes et des étoiles ; ils sont constamment occupés à écrire, et tous reçoivent du roi la nourriture.

Ils virent aussi dans une grande église qui se trouve là les cercueils des rois défunts et leurs images, en or et en argent, placées sur leurs tombeaux [2]. Il y a pour le service funèbre de ces rois cinq cents moines qui mangent et boivent aux frais du roi [3]. Ils persévèrent dans le jeûne et la prière sur

1. Le nombre est sûrement exagéré, mais moins que l'on ne pourrait supposer. Il suffit de compter les collèges et maisons destinés à recevoir les écoliers, pour constater qu'à cette époque Paris était le rendez-vous d'une multitude d'étudiants qui y étaient attirés par la renommée de son Université et aussi par les nombreux avantages attachés aux privilèges de cet établissement. (Voir DUBARLE, *Hist. de l'Univ. depuis son origine*, Paris, 1829.)

2. L'église de Saint-Denis dont le chœur et le chevet venaient d'être terminés (1281). Quant aux expressions de l'auteur : « *leurs images en or et en argent* » elles sont pleinement justifiées par les descriptions de l'ancienne basilique. La châsse de saint Louis était recouverte de plaques d'argent ciselées ; les sarcophages de Louis VIII et de Philippe Auguste étaient de vermeil et ornés de figures en bas-relief ; le tombeau de Charles le Chauve était de cuivre et portait la statue du prince revêtu des ornements impériaux, etc. (Voir J. DOUBLET, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, Paris, 1625.)

3. Le chiffre des religieux est peut-être un peu exagéré. Nous savons cependant pertinemment que sous l'administration de l'abbé Mathieu de Vendôme, qui gouverna le royaume de France pendant la seconde croisade, leur nombre s'élevait à deux cents. « Ils mangeaient et buvaient aux frais du roi » en ce sens qu'ils vivaient des riches revenus des dotations royales, dont jouissait l'abbaye, revenus qui, d'ailleurs, auraient amplement suffi, à l'époque où Rabban Çauma visita la basilique, à faire vivre plusieurs milliers de moines, et qui se sont encore accrus par la suite jusqu'à la Révolution (Voir l'ouvrage cité à la note précédente).

les tombeaux de ces rois. Les couronnes de ces princes, leurs armes et leurs vêtements sont placés sur leurs tombeaux.

En un mot, tout ce qu'il y a de grandiose et de remarquable [dans Paris], ils le virent.

Après cela, le roi lui-même les fit appeler. Ils se rendirent donc près de lui, à l'église. Ils le virent qui se tenait du côté de l'Orient et ils le saluèrent.

Le roi demanda à Rabban Çauma : « Avez-vous vu tout ce qu'il y a chez nous? Ne vous reste-t-il plus rien à voir? »

Rabban Çauma lui rendit grâces. Et aussitôt il monta avec le roi vers un tabernacle d'or que le roi ouvrit. Il en tira un reliquaire de cristal dans lequel se trouvait la Couronne d'épines que les Juifs placèrent sur la tête de Notre-Seigneur lorsqu'ils le crucifièrent. La Couronne se voit à l'intérieur du reliquaire, sans que celui-ci soit ouvert, grâce à la transparence du cristal. Il y avait aussi dedans une partie du bois de la Croix [1].

Le roi leur dit : « Quand nos ancêtres ont pris Constantinople et ont pillé Jérusalem, ils en ont rapporté ces objets de bénédiction [2]. »

1. On sait que ce fut pour abriter la Couronne d'épines et les autres reliques qu'il avait reçues de Constantinople, que le roi saint Louis fit bâtir la Sainte-Chapelle. Sur la translation de ces reliques on peut lire les documents contemporains réunis dans le tome II des *Exuviae sacrae* de Riant. — En confirmation du récit de Rabban Çauma, Gosselin (*Notice historique sur la sainte Couronne*, p. 102), nous dit que, depuis la fondation de la Sainte-Chapelle jusqu'en 1656, les clefs en étaient gardées par le roi lui-même ou par un seigneur délégué qui ne pouvait les prêter sans l'ordre du roi.

Le reliquaire que Rabban Çauma a pu admirer n'existe plus. — La Couronne est actuellement conservée à Notre-Dame, dans un anneau de cristal, en six pièces, attachées par trois agrafes en bronze doré et par des fils de soie rouge, passant par des trous percés dans les rebords saillants du cristal et formant une espèce de couture pour retenir les sceaux. Elle se compose d'un anneau de petits joncs réunis en faisceaux. Le diamètre intérieur de l'anneau est de 210 millimètres; la section a 15 millimètres de diamètre. Les joncs sont reliés par quinze ou seize attaches de joncs semblables. Un fil d'or court au milieu de ces attaches. Le diamètre des joncs varie de 1 millimètre à 1 mm. 1/2; ils sont creux et leur surface apparait, à la loupe, sillonnée de petites côtes. D'après les conclusions de Rohault de Fleury, à qui j'emprunte ces détails (*Mém. cité*, p. 206 et suiv.), la couronne était tressée de jonc *(juncus balticus)* et d'épines du genre *rhamnus*, probablement du *zizyphus spina Christi*.

2. Les expressions du roi sont vraies quant au fond. La plupart des reliques de la Passion avaient été rapportées de Jérusalem à Constantinople, soit à l'époque de la première croisade, soit même à une époque antérieure. Cependant, elles ne laissent pas soupçonner que les reliques de la Sainte-Chapelle vinrent à Paris tout autrement que par droit de conquête. — Baudoin II, empereur de Constantinople, avait emprunté aux Vénitiens une somme de 13,075 hyper-

Nous avons béni (=remercié) le roi et l'avons prié de nous donner la permission de nous en retourner. Il nous répondit : « J'enverrai avec vous un des principaux émirs de mon palais pour aller rendre réponse au roi Argoun [1]. »

Le roi donna à Rabban Çauma des présents et des vêtements princiers.

Rabban Çauma en Angleterre [2].

Ils partirent donc de là, c'est-à-dire de Paris, pour aller près du roi *Alanguitar* en *Kasonia* [3].

pères (environ 156,900 livres) ; ne pouvant se libérer, il s'adressa au roi de France qui, en 1238, paya la dette et devint possesseur des reliques, parmi lesquelles se trouvait la « Couronne d'épines », que l'empereur avait consignées comme gage entre les mains de ses prêteurs. Ayant ensuite obtenu de l'empereur une portion de la vraie Croix avec d'autres reliques, il fit construire la Sainte-Chapelle pour les y déposer.

1. Le roi envoya, en effet, des ambassadeurs au roi Argoun, comme nous l'apprenons par la note de Buscarel que j'ai signalée plus haut. « Ces ambassadeurs, dont le nom ne s'est pas conservé et dont le voyage, dit A. Rémusat, n'est pas même indiqué par nos historiens, se conduisirent auprès d'Argoun avec une hauteur dont ce prince adressa à Philippe le Bel des plaintes remplies de modération. Ils refusèrent de lui rendre les honneurs que le roi de Perse attendait d'eux, sous prétexte que ce prince n'étant pas chrétien, ils manqueraient à ce qu'ils devaient à leur maitre, s'ils consentaient à lui prêter hommage, c'est-à-dire, suivant toute apparence, à se prosterner devant lui. comme il les en fit requérir par trois fois. A la fin, Argoun les reçut comme ils l'entendirent et leur fit beaucoup de caresses » (*Mém. cité*, p. 120). C'est ce qui résulte du passage suivant de la note de Buscarel : « Encore, sire, vous fait assavoir ledit Argoun que les vos grans messages que vous antan li envoyates ne li voudrent faire redevance ne honneur tels comme il est acoustume de faire de toutes mennieres de gens, roys, princes et barons qui en sa cour viennent. Car, si comme ils disoient, ils ne feroient pas votre honneur dagenoiller soy devant li pour ce quil nestoit mie baptise ne leve crestien, et si les en fist-il par trois fois requerre par ses grans barons ; et quant il vit qu'il nen voloient autre chose faire, il les fist venir en la maniere qu'ils voudrent et si leur fist grant joie et mout les honnoura si comme il meisme scevent. Si vous fet assavoir, sire, ledit Argon que se ledit votre message firent ce par votre commandement, il en est tous liez, car tout ce qui vous pleist li plait ausing, priant vous que si vous li envoiez yceuls ou autres messages, que vous voulliez souffrir et commander leur que il li facent tele reverence et honneur comme coustume et usage est en sa court sanz passer par feu. » — J'expliquerai ce que signifient ces dernières paroles en annotant le document.

2. Cette rubrique, insérée dans le texte par M. Bedjan, ne parait pas justifiée.

3. C'est-à-dire : « près du roi d'Angleterre, en Gascogne ». Ce roi était Édouard Ier (1272-1307), qui se trouvait alors effectivement en Gascogne. Il avait quitté l'Angleterre au commencement de cette année 1287, selon l'auteur de l'*Historia anglicana* (*Chronica monast. S. Albani*, t. Ier, p. 28) : « Anno gratiae 1287..... Papa Honorius Quartus moritur, cui successit Nicholaus Quartus..... Hoc anno Rex Angliae in Gallis transiens, Ambianis cum honorifica

En vingt jours ils arrivèrent à la ville [1]. Les habitants sortirent au-devant d'eux et leur demandèrent : « Qui êtes-vous ? »

Ils leur répondirent : « Nous sommes des ambassadeurs qui venons ici des mers orientales, envoyés par le roi [Argoun], le Patriarche et les princes Mongols. »

Ces hommes s'empressèrent d'aller annoncer la chose au roi qui les reçut avec joie et les fit venir près de lui.

Les familiers de Rabban Çauma remirent au roi le diplôme et les présents que le roi Argoun lui envoyait, ainsi que la lettre de Monseigneur le Catholique.

Le roi fut très content, mais sa joie s'accrut vivement quand on parla de la question de Jérusalem. « Nous, dit-il, rois de ces villes, nous avons pris le signe de la croix sur nos corps et nous n'avons d'autre préoccupation que cette affaire. Mon cœur s'est dilaté en apprenant que ce que je pense, le roi Argoun le pense aussi. »

Le roi ordonna à Rabban Çauma de célébrer la messe. Celui-ci célébra donc les glorieux mystères; le roi et la cour y assistèrent. Le roi communia et donna ce jour-là un grand festin.

Après cela, Rabban Çauma dit au roi : « Nous vous prions, ô roi, d'ordonner qu'on nous montre tout ce qu'il y a en ce pays [en fait] de reliques et d'églises, afin que nous puissions en faire l'histoire lorsque nous retournerons chez les Orientaux. »

Le roi répondit : « Vous parlerez ainsi au roi Argoun et à

turba pervenit; cui occurrit ibidem, honoris gratia, Rex Francorum..... Expectavit autem Rex Edwardus Parius (*sic*) ad festum Pentecostes, circa quod tempus Fratres Praedicatores ibidem suum Capitulum Generale tenuerunt; quod uterque Rex, Francorum et Anglorum, et utraque regina, diebus diversis sua præsentia honorarunt. Post Pentecosten vero Rex Angliae de Parisio Wasconiam est profectus. » Bien mieux, la *Chronique de Saint-Denis* (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XX, p. 654), reproduisant le texte de Guillaume de Nangis (*ibid.*, p. 571), fixe le passage d'Édouard à Paris en 1286. En toute hypothèse, Édouard ne retourna pas en Angleterre avant 1290. Les témoignages de l'*Historia Anglicana* sont formels : « Anno gratiae 1288..... *cum adhuc Rex Angliae in Wasconia moraretur*, etc. — Anno gratiae 1290..... Circa tempus istud, Rex Angliae, de Wasconia reversus, Londoniis solemniter recipitur a clero totaque plebe... » (*op. cit.* pp. 28, 30, 31). Nous avons d'ailleurs plusieurs lettres d'Édouard, du mois de juin 1289, datées de diverses villes de Gascogne (*Doc. inéd. sur l'Hist. de Fr. Lettres de rois*, etc., t. Ier). C'est donc bien pour la Gascogne que Rabban Çauma partit de Paris.

1. Le texte porte littéralement : « à leur ville ». Il s'agit sans doute de Bordeaux.

tous les Orientaux : « Il n'y a rien de plus admirable que ce « que nous avons vu, à savoir que dans les pays francs il n'y a « pas deux confessions, mais une seule profession de foi en « Notre-Seigneur, que tous les chrétiens confessent [1]. »

Il leur donna de nombreux présents et de quoi subvenir aux dépenses du voyage.

Rabban Çauma retourne à Rome.

De là, Rabban Çauma et ses compagnons revinrent passer l'hiver à Gênes, ville d'Italie [2].

Quand ils y arrivèrent, ils virent ce jardin, semblable au paradis, sans hiver rigoureux, sans été trop chaud. On y trouve de la verdure en toute saison et les arbres n'y restent pas sans fruits. Une espèce de vigne donne des fruits sept fois par an, cependant on n'en tire pas de vin.

A la fin de l'hiver arriva d'Allemagne un personnage important : c'était le périodeute [3] de Monseigneur le Pape qui se

1. La chose devait, en effet, paraître extrêmement singulière dans un pays où, non seulement des hommes professant les cultes les plus divers occupaient le même territoire, mais où la religion chrétienne elle-même était divisée en plusieurs sectes presque toujours en lutte entre elles, soit pour des raisons dogmatiques, soit, plus souvent encore à l'époque dont nous parlons, pour des questions d'intérêt matériel.

2. D'après les indications vagues éparses çà et là dans le récit, nous pouvons établir approximativement la chronologie du voyage de Rabban Çauma de la manière suivante :

Rabban Çauma était à Naples le 24 juin et dut quitter cette ville assez promptement. En supposant qu'il mit trois semaines pour traverser l'Italie et qu'il s'arrêta autant de temps à Rome, il dut passer à Gênes avant le 15 août. En moins d'un mois il était à Paris, c'est-à-dire au plus tard le 10 septembre. Il passa un mois entier dans cette ville et dut par conséquent en partir vers le 10 octobre. Il rejoignit le roi d'Angleterre, en Gascogne, après vingt jours de marche, c'est-à-dire dans les premiers jours de novembre. Il a donc pu facilement être de retour à Gênes dans la première quinzaine de décembre, ou même dans les premiers jours de ce mois.

3. Ce personnage, qualifié de *Périodeute* ou *Visiteur*, n'était autre que le célèbre cardinal-légat Jean de Tusculum, qui avait été envoyé en Allemagne par le pape Honorius IV, à la fin de l'année 1286, dans le but de régler les dispositions du couronnement de l'empereur Rodolphe de Habsbourg, qui était fixé au 2 février 1287, et de voir quels remèdes on pourrait apporter à certains abus qui régnaient en ce pays. Il présida, le 18 mars 1287, un concile à Wurzbourg, à la suite duquel il eut des difficultés avec les prélats d'Allemagne, à propos des contributions qu'il demandait pour la nouvelle croisade. Ces affaires n'étaient pas encore réglées quand le pape mourut, ce qui contribua peut-être à hâter son départ. En tous cas, aussitôt qu'il apprit la mort d'Honorius IV, il s'empressa de quitter le pays et de retourner à Rome. V. MANSI, *Coll. Concil.*, tome XXIV, p. 943. — BARON., *Annal.*, ad ann. 1287.

rendait à Rome. Ayant appris que Rabban Çauma se trouvait là, il alla le voir et le saluer. Quand il entra chez celui-ci, ils se saluèrent mutuellement et s'embrassèrent dans la charité du Christ.

Le périodeute dit à Rabban Çauma : « Je suis venu te voir, car j'ai entendu dire que tu étais un homme vertueux et sage, et que tu avais l'intention d'aller à Rome. »

Rabban Çauma lui répondit : « Que te dirai-je? cher et vénérable. Je suis venu en ambassade près de Monseigneur le Pape de la part du roi Argoun et du Catholique de l'Orient, à propos de Jérusalem. Voici une année entière d'écoulée. Le siège papal est vacant. Que dirai-je et que répondrai-je aux Mongols, à mon retour? Ceux qui ont le cœur plus dur que le roc veulent s'emparer de Jérusalem et ceux à qui elle appartient ne se préoccupent pas de cette affaire; ils n'y attachent aucune importance! Que dire à notre retour? Nous n'en savons rien. »

Le visiteur lui dit : « Tes paroles sont vraies. Pour moi, je pars. J'exposerai exactement aux Cardinaux tout ce que tu m'as dit, et je les presserai d'élire un pape. »

Ce visiteur partit donc de Gènes et alla à Rome.

Il exposa ces choses au Roi, c'est-à-dire à Monseigneur le Pape, qui envoya le même jour un messager à Rabban Çauma et à ses compagnons pour les faire venir. Ceux-ci, le jour même de l'arrivée du messager, prirent avec empressement le chemin de Rome, où ils parvinrent en quinze jours.

Ils demandèrent qui était ce pape qu'on avait élu. On leur dit que c'était l'évêque qui avait parlé avec eux lors de leur première arrivée et qu'il s'appelait Nicolas [1]; ce qui les réjouit vivement. Quand ils arrivèrent, Monseigneur le Pape envoya

1. Jérôme d'Ascoli (voir ci-dessus, page 91, n. 2), qui fut élu le 20 février 1288 et couronné le 25 du même mois. Né à Ascoli, dans la marche d'Ancône, il entra dans l'ordre des Frères Mineurs, devint docteur en théologie, fut nommé par saint Bonaventure, alors général de l'ordre, provincial de Dalmatie, d'où il fut envoyé comme nonce à Constantinople par le pape saint Grégoire X. Pendant cette fonction il fut élu général de son ordre, au chapitre général tenu à Lyon, en 1274. Il donna sa démission qui ne fut pas acceptée. En 1278, le pape Nicolas III le fit cardinal-prêtre du titre de Sainte-Potentienne, et c'est en mémoire de ce pape qu'il prit le nom de Nicolas IV. Martin IV l'avait fait évêque de Palestrina, en 1281. Ce fut le premier pape de l'ordre des Frères Mineurs.

au-devant d'eux un métropolitain avec plusieurs personnes.

Rabban Çauma fut aussitôt introduit près du Pape qui siégeait sur son trône. Il s'approcha de lui avec révérence, lui baisa les pieds et les mains et se retira à reculons les mains croisées sur la poitrine.

Il dit à Monseigneur le Pape : « O père, que ton trône soit exalté à jamais ! Qu'il soit béni au-dessus de tous les rois et de tous les peuples! Puisses-tu régner en paix toute ta vie, sur toute l'Église jusqu'aux extrémités de la terre. Maintenant que j'ai vu ton visage, mes yeux se sont illuminés de joie de n'être pas retourné dans mon pays le cœur brisé [de douleur]. Je rends grâces à Dieu de ce qu'il m'a jugé digne de te voir. »

Il lui offrit les présents et les lettres du roi Argoun [1] ainsi que les présents de Mar Jabalaha le Catholique, c'est-à-dire son offrande et ses lettres [2].

1. Nous ne croyons pas que cette lettre d'Argoun soit celle qui nous a été conservée dans une mauvaise traduction latine, et qui est datée du mois de mai 1285. Nous étudierons cette dernière dans notre *Étude sur les relations du roi Argoun*, etc.

2. Que contenaient ces lettres de Jabalaha au pape? Il est impossible de le dire, à moins qu'une découverte ultérieure ne vienne nous apporter soit le document original, soit une traduction, comme pour la lettre d'Argoun. On peut conjecturer qu'elles n'avaient pas un caractère dogmatique. C'étaient simplement des lettres de convenance, de relations amicales, sans rapport avec la réunion des Nestoriens à l'Église romaine. Il est d'ailleurs permis de se demander si Jabalaha soupçonnait que le Pape tint une autre doctrine que lui.

RAYNALDUS (*Ann.*, ad ann. 1304) rapporte que Jabalaha fit acte de soumission au Saint-Siège, par une lettre dont il donne la traduction latine, et que nous étudierons de plus près. A cette époque les papes et les rois d'Occident furent souvent mal informés sur les affaires d'Orient, et les chrétiens de ces contrées cherchaient par toute sorte de moyens à provoquer de nouvelles croisades. Qui nous assure d'ailleurs que les lettres de Jabalaha furent bien interprétées?

En tous cas, il est curieux de rapprocher des faits rapportés dans notre Histoire, le texte suivant de RICOLDO DI MONTE-CROCE ; le patriarche dont parle RICOLDO est évidemment Jabalaha III, puisque ce missionnaire arriva en Perse après le règne d'Argoun et revint mourir à Florence en 1309 :

« Cum igitur pervenimus ad eos [Nestorianos] in Baldacum [= Bagdad], ubi est sedes eorum, receperunt nos gratanter prima facie; sed audito, quod praedicavimus virginem Dei genitricem... nos de eorum ecclesia turpiter ejecerunt, et ipsam ecclesiam, in qua praedicaveramus contra Nestorium lavarerunt cum aqua rosacea, et celebraverunt solempnem missam, ut eum placarent..... »

« Post hec veniens [probablement de Maragha] patriarcha eorum, qui distabat per decem dietas et amplius, dum sederet ipse patriarcha in *ioserchiarcha*, in sua sede deaurata, et ad pedes ejus episcopi et archiepiscopi et religiosi, nos autem armati gracia Dei ita confudimus omnes, ut ipse patriarcha coram omnibus mentiretur, et negavit se esse Nestorinum, nec imitatorem Nestorii. Et versi sunt omnes in stuporem de taciturnitate eorum et silencio. Post hec archiepiscopi et episcopi ipsosmet adinvicem arguentes de silentio tantae con-

Monseigneur le Pape tressaillit de joie et d'allégresse; il fit à Rabban Çauma plus d'honneur que de coutume et lui dit : « Il faut que tu passes la fête avec nous. Tu verras nos usages [1]. »

C'était, en effet, le jour de la mi-carême.

Rabban Çauma répondit : « Votre ordre est grand et sublime. »

Monseigneur le Pape lui assigna une demeure et lui donna des serviteurs chargés de lui procurer tout ce qui lui serait nécessaire.

Après quelques jours Rabban Çauma dit à Monseigneur le Pape : « Je veux dire la messe, afin que vous aussi voyez notre coutume. »

Le Pape lui accorda la permission de célébrer comme il le demandait. Ce jour-là il y eut une affluence de peuple considérable pour voir comment célébrait l'envoyé des Mongols. Ils virent et se réjouirent en disant : « La langue est différente, mais le rite est le même [2] ».

Le jour où il consacra et célébra les divins mystères était le dimanche *aynau asia*. Il entra ensuite chez Monseigneur

fusionis, et ipsum patriarcham verbis asperimis increpantes et improperantes, quod esset Francus et adversarius Nestorii, jactaverunt se quod possent nos disputatione publica superare..... Cum autem turpiter et totaliter deficerent..... maxime majores et magis intelligentes, videntes quod eorum perfidiam non poterant defendere nec fidem nostram aliqualiter impugnare dixerunt : « Confi- « temur, quia hec est veritas fidei quam praedicatis, sed non audemus aliis « dicere publice, ne ab eorum contubernio repellamur ». Dilexerunt enim magis gloriam hominum quam Dei. Patriarcha eciam contra voluntatem episcoporum ordinavit quod in eorum locis verbum Dei libere praedicaremus, et ita inceperunt audire et ad fidem redire, et venientes peccata sua confitebantur. » (Éd. Laurent, pp. 130-131).

1. Rabban Çauma suivit, en effet, les cérémonies de la Semaine Sainte avec tant d'attention qu'il nous en a laissé une description très fidèle, bien qu'abrégée, dans les lignes suivantes. Pour donner une idée de l'exactitude et de la précision du récit de notre voyageur, jusque dans les moindres particularités, je n'ai rien trouvé de mieux que de mettre ici en note les extraits correspondants des *Rituels romains*, à peu près contemporains de Bar Çauma, publiés dans le tome II du *Museum Italicum* de Mabillon (Paris, 1689). C'est à ce volume que renvoient les indications de pages. Ceux qui désireraient de plus amples détails sur ces cérémonies liturgiques pourront recourir au savant commentaire de l'éditeur, placé en tête du même tome.

2. Il est fort douteux que les Romains aient trouvé une si grande conformité de rite entre le leur et le rite nestorien qui a d'ailleurs conservé les plus anciennes traditions de la liturgie syriaque. Mais ils ont pu, sans difficulté, reconnaitre les principales cérémonies extérieures de la messe, comme la lecture de l'Épitre et de l'Évangile, la consécration, l'élévation, la communion.

le Pape pour le saluer. Celui-ci dit à Rabban Çauma : « Que Dieu reçoive ton sacrifice et qu'il te bénisse, qu'il te pardonne tes fautes et tes péchés ! »

Rabban Çauma répondit : « Avec l'absolution de mes fautes et de mes péchés que j'ai reçue de toi, ô Père, je demande encore à ta Paternité, ô Saint-Père, à recevoir la communion de tes mains, afin que mon pardon soit complet. »

Le Pape répondit : « Ainsi soit-il. »

Le dimanche suivant était la fête des Palmes.

Des milliers et des milliers de fidèles, qu'il est impossible de compter, se rassemblèrent de bon matin devant le trône papal et apportèrent des branches d'olivier que le Pape bénit et distribua à tous les ordres, depuis les métropolitains et les évêques, de même qu'aux émirs et aux notables, et enfin à tout le peuple. Il se leva ensuite de son trône et on le conduisit en grande pompe à l'église. Il entra au chœur, changea de vêtements et prit les ornements sacrés de pourpre, tissus en or et ornés de pierres précieuses et de perles fines, même les chaussures de ses pieds, c'est-à-dire ses souliers [1].

Il alla à l'autel, ensuite à l'ambon, d'où il parla au peuple en l'instruisant et l'exhortant ; puis il célébra les saints mystères. Il donna la communion, en premier lieu à Rabban Çauma après que celui-ci eut confessé ses péchés. Il lui accorda l'indulgence de ses péchés et de ses fautes ainsi qu'à ses pères.

Rabban Çauma se réjouit beaucoup d'avoir reçu la commu-

1. « *Dominica in Palmis*... mane statio ad Lateranum, ubi palmae sunt ab acolythis collectae in basilica sancti Silvestri... Palmas autem unus de cardinalibus sancti Laurentii basilicae in palatio benexit quos ostiarii portant in basilicam Leonianam ad Pontificem. Indutis omnibus ordinibus palatii, Pontifex, expendit palmas. Postea exit inde cum processione... Quibus finitis, aperto ostio, intrant ecclesiam cantando *Ingrediente Domino*. In secretario Pontifex induitur et intrat ad Missam sine mappula » (p. 136). — Les anciens Rituels ne parlent pas de la couleur des ornements usités en ce jour. On peut croire que sur ce point les usages ont varié avec le temps. Petrus Amelius (*de Ceremoniis*, cap. LXI), s'exprime ainsi : « Si Papa hac die Palmarum celebraret, portare debet paramenta violacea, vel viridis coloris sine perlis, et sandalia sine perlis ; mitram simplicem de garnello et chirothecas sine perlis et palmam. Verum est quod modernis temporibus consueverunt portare mitram sollemnem et preciosam et chirotechas preciosas, omnia alia simplicia. » On voit par notre texte que la coutume nouvelle n'était pas si moderne que le supposait cet auteur. Il dit aussi qu'en ce jour-là « non consuevit esse sermo, nec Romani Pontifices officiare consueverunt... licet aliquando *modernis temporibus* celebrent ».

nion des mains de Monseigneur le Pape; il la reçut avec des larmes et des sanglots, en rendant grâces à Dieu et en pensant aux miséricordes que [le Seigneur] avait répandues sur lui.

Le jour de la Pâque sainte [1], Monseigneur le Pape alla à l'église de Mar Jean-Baptiste. Quand le peuple y fut assemblé en grand nombre il monta à une salle spacieuse et ornée qui se trouve là et devant laquelle il y a une grande place. Les cardinaux, les métropolitains, les évêques entrèrent avec lui et commencèrent la prière. Lorsqu'elle fut terminée, Monseigneur le Pape prêcha et exhorta le peuple selon la coutume. A cause de la grande foule, on n'entendait pas un mot si ce n'est : *Amen*. Et quand ils disaient : *Amen*, ils faisaient trembler la terre de leurs clameurs [2].

Le Pape descendit devant l'autel et consacra l'huile du baume, c'est-à-dire l'huile de l'onction [3]. Il célébra ensuite les saints mystères et distribua la communion au peuple [4];

1. C'est-à-dire le *Jeudi Saint*, jour où l'Église célèbre la mémoire de la dernière Pâque que Jésus-Christ fit avec ses Apôtres et pendant laquelle il institua le sacrement de l'Eucharistie. Les Orientaux appellent notre jour de Pâques, avec plus de raison, le jour de la *Résurrection*.

2. « *Feria quinta in Coena Domini*, descendit dominus Papa ad ecclesiam sancti Johannis Lateranensis cum mitra sine frisio, hora sexta : et, facta oratione ante cruces, pergit ad secretarium, ad ecclesiam sancti Thomae, cum episcopis, cardinalibus et aliis ordinibus, ibique cantat Nonam. Deinde vero induit se usque ad Dalmaticam... Præsentatur ampulla cum oleo... et miscet balsamum cum oleo... Quo facto induit se dominus Pontifex planetam et mitram aurifixiatam pergitque ad Missam (p. 178)... Post prædicationem vero domini Papae, diaconi cardinales levant *mensam* de altari et nudato altari ponunt eam in secreto loco » (p. 179). Il s'agit de la relique dont il a été question ci-dessus, p. 100, n. 5.

3. On remarquera que Rabban Çauma ne parle que de la consécration de l'*huile mêlée de baume* qui forme le *saint Chrême*, avec lequel on administre le sacrement de Confirmation. Cependant les rituels romains sont très explicites et nous apprennent que l'on consacrait aussi ce jour-là l'*huile des Catéchumènes*, qui est employée, dans les cérémonies du baptême, pour les onctions que l'on fait au néophyte sur la poitrine et entre les épaules, avant l'immersion ou l'infusion de l'eau, et qui sert aussi à l'ordination des prêtres pour l'onction des mains, et au sacre des rois et des reines. Mais comme ces deux bénédictions ne constituent qu'une seule cérémonie et que la bénédiction du Chrême est la plus solennelle, il n'y a rien de surprenant qu'il n'ait parlé que d'une seule Huile. Aujourd'hui, le jour du Jeudi saint, l'évêque bénit encore, avant le Chrême, l'*huile des malades*, qui est la matière du sacrement de l'Extrême-Onction; mais, dans l'antiquité, la bénédiction de cette huile n'était pas plus affectée au Jeudi saint qu'à tout autre jour.

4. Les expressions de l'auteur ne sont pas tout à fait exactes. Ce n'est pas *avant* la messe, comme il l'insinue, mais bien *pendant*, que le Pontife consacrait les huiles saintes. Dans l'*Ordo Romanus* (p. 179), on explique très longuement que le Pape communiait d'abord seul, qu'on lui apportait ensuite

puis il sortit de là et se rendit dans un grand édifice où il distribua à chacun des vénérables Pères deux *tharphé* d'or et trente *parparé* d'argent [1]; et enfin il se retira.

Monseigneur le Pape réunit aussi ceux de sa maison, leur lava les pieds et les leur essuya avec le linge qu'il avait attaché autour de ses reins.

Quand il eut achevé l'office de Pâques [2], au milieu du jour, il fit un grand banquet; les serviteurs placèrent devant chaque convive une portion de nourriture. Le nombre des convives était d'environ deux mille. Quand on enleva le pain des tables, il ne restait plus que trois heures de jour [3].

Le lendemain, qui était la Passion du Sauveur, Monseigneur le Pape revêtit une chape noire et tous les évêques pareillement. Ils sortirent pieds nus et allèrent à l'église de la Sainte-Croix adorable. Monseigneur le Pape l'adora, la baisa et la

l'ampoule contenant l'huile mêlée de baume et qu'il la consacrait avec de longues cérémonies (qui ne diffèrent pas de celles encore usitées aujourd'hui), et qu'ensuite il consacrait l'huile simple (ou huile des catéchumènes), après quoi il donnait la communion au peuple.

1. « Dum ista geruntur summus Pontifex ita presbyterium largitur. Uniquique episcoporum Romanae ecclesiae duos marabotinos (= monnaie d'or espagnole selon Du Cange, s. h. v.) et duos solidos denarios Papienses. Si forte archiepiscopus interesset tantumdem. Unicuique episcoporum forensium, et presbyterorum cardinalium unum marabotinum et duodecim denarios Papienses... (p. 181). — Les deux mots employés ici par notre auteur ne se trouvent point dans les lexiques syriaques avec le sens de monnaie. Cependant on peut rapprocher du premier, qui signifie *feuille*, le mot arabe *warâq*, *feuille*, aussi usité dans le sens de monnaie. Ce même mot signifie *or*, en éthiopien. Quand au mot *parpara*, j'ignore son étymologie et sa signification.

2. « Missa tandem finita, Pontifex indutus cum ceteris ad palatium in basilica Sancti Laurentii revertitur, ibique exspoliat se usque ad dalmaticam; et apposita chlamyde rubea ipsi ad collum, sedet. Cubicularii ergo parant aquam calidam pro abluendis pedibus subdiaconorum et ponunt pelvim coram eo et diaconus cardinalis qui servit ei ponit toaleam, quam camerarius dat pro ipso servitio, super genua domini Papae. Duodecim autem subdiaconi cum priore remanent extra basilicam discalceati; et schola ostiariorum et mappulariorum accipiunt priorem basilicæ et alios undecim subdiaconos in ulnis suis; sicque per ordinem portant eos unum post alium ante dominum Papam, Pontifex autem lavat pedes eorum et tergit cum linteo : et postmodum osculatur : et dat unicuique duos solidos denarios Papienses » (p. 180).

3. « Quibus finitis vadunt ad coenam in basilicam Sancti Theodori, quæ est Panetaria, ubi fit continua lectio a subdiacono. Perfecta cœna, redit [Pontifex] in cameram ubi se expoliat » (p. 137) ....« Sic Dominus Papa, cum aliis omnibus supradictis, vadit indutus ad basilicam Zachariæ, quæ Panetaria diebus his nuncupatur; ibique indutus cum dalmatica et pluviali sedent ordinati cum mitris, lavantes manus supra mensam, sicut moris est. Sed dominus Papa solus est in mensa. Archiepiscopus vero, si adfuerit, debet ex uno latere primus sedere, deinde episcopi et presbyteri cardinales : ex alio latere diaconi cardinales cum primicerio » (p. 180-181).

présenta à chacun des évêques. Quand les assistants la virent, ils se découvrirent la tête et l'adorèrent en se mettant à genoux.

Monseigneur le Pape instruisit et exhorta le peuple, et il fit le signe de la croix aux quatre points cardinaux [1].

La prière achevée, Monseigneur le Pape apporta une partie de la consécration de Pâques, mit du vin avec elle et communia seul à cette oblation, car ce n'est pas la coutume des chrétiens de s'approcher de la communion le jour de la Passion de Notre-Sauveur. Il retourna ensuite à son palais [2].

Le jour du Samedi de lumière, Monseigneur le Pape se rendit à l'église. On lut les livres des prophètes et les prophéties touchant le Messie. Monseigneur le Pape en personne disposa les fonts baptismaux, plaça autour des branches de myrthe, consacra l'eau du baptême, baptisa trois enfants et les signa [3] Puis il alla au chœur, changea ses vêtements d'affliction, revêtit des ornements sacrés d'un prix inexprimable et célébra les saints mystères [4].

1. « *Feria Sexta Parasceve :* Hora sexta conveniant omnes ad Lateranensem ecclesiam, vel ad aliam, et dicant septem psalmos. Tunc dominus Papa induat se ornatu suo quadragesimali tantum, episcopi pluvialibus, presbyteri, diaconi, subdiaconi planetis..... omnes discalceati, sine cantu psallendo ad Ecclesiam Sanctæ Crucis, quæ est Jerusalem, ubi statio fieri debet, ordinate procedant.... finitis [precibus] adorat crucem. Deinde representat eam populo cantans antiphonam *Ecce lignum crucis.* » (p. 102-103).

2. « Adorata cruce, diaconus expandat corporale super altare : super quo posito corpore Domini, et calice cum vino et aqua, dicat Pontifex plena voce ut mos est, sine *per omnia sæcula sæculorum : Oremus. Præceptis salutaribus moniti,* etc... « Communicat autem solus Pontifex sine ministris non ad sedem solemniter sed ibi tantum eo die ante altare ob humilitatem reverentiæ Dei et passionem Christi (p. 103)... expletoque officio, exuit se cum aliis, et deinde revertitur ad palatium : et intrans basilicam sancti Laurentii, crucem quam acceperat ab altari reponit et hinc ad cameram suam accedit. »

3. C'est-à-dire, les confirma.

4. « *In sabbato sancto :* Hora sexta conveniunt omnes ad ecclesiam, excusso novo igne de crystallo sive de lapide... Interim Pontifex cum cardinalibus procedit ad altare et facta reverentia ascendit ad ornatam sedem. Subdiaconus vero finita benedictione cerei incipit legere... Et sic per ordinem, XII latine et XII graece, sicut domino Papae placet, vicissim leguntur... Finitis lectionibus et orationibus, et canticis decantatis, Pontifex cum omni schola clericorum descendit ad benedicendos fontes, praecedentibus subdiaconibus cum cruce et facula... » (p. 105).

« Benedictione completa, secedit paululum ibi in secretario juxta fontes, et, abstracta planeta et pallio, acolythi præparant eum, sicut consuetudo est. »

« Praeparatus vero regreditur ad fontes et praesentatis sibi in fontibus, Johanne scilicet sive Petro et Maria, interroget offerentem. Tunc baptizat eum sub trina immersione sanctam Trinitatem semel tantum invocando... His vero *tribus* baptizatis, immantatus manto supra dalmaticam Pontifex vadit ad chrysmarium, juniore diaconorum cardinalium et sacerdotibus canonicis bapti-

Le jour du dimanche de la Résurrection, Monseigneur le Pape alla à l'église sainte de Madame Marie [1]. Lui, les cardinaux, les métropolitains et l'assemblée se donnèrent mutuellement la paix. Ils se baisèrent la bouche, les uns les autres [2]. Le Pape célébra les mystères sacrés, leur donna la communion, puis il retourna à sa résidence.

Il fit un grand festin avec une joie immense [3].

zantibus reliquos parvulos... Per ordinem dispositis ante Pontificem ipse Pontifex, imposita manu super capita singulorum, dicat orationem... tunc, intincto pollice in chrismate et interrogato uniuscujusque nomine, faciat crucem in frontibus singulorum » (p. 107).

« Interim vero diaconi cardinales reportant mensam altaris, et aptant eam super ipso altari sicut prius fuerat, Pontifex autem cum processione et litania vadit ad altare et celebrat missam » (ibid).

1. « *In die Paschae* mane... Pontifex induit planetam albam, pallium, et mitram sollemnem, descendensque de palatio usque ad exitum porticelli, ubi albus palafredus cum nacco scarlatae superposito et argenteo freno sollemniter præparatus est a magistro senescalo et ab adextratoribus, imponitur ei regnum ab archidiacono, et ita coronatus palefredum ascendit et equitando incedit, praecedentibus in ordine suo bandulariis, archiepiscopis, episcopis, cardinalibus, presbyteris, abbatibus, subdiaconis, diaconis cardinalibus, et subsequentibus praefecto, aliisque nobilibus Romanorum, usque ad sanctam Mariam Majorem » (p. 185).

2. « Finita vero Tertia, prior episcoporum qui ei [Pontifici] debet servire in Missa, ducitur ante Pontificem a duobus episcopis, et tertio postulata benedictione, accedit ad pacem Pontificis, et surgens ponit se in ordine ad dextrum latus ejus. Deinde secundus episcopus accedit ad pacem Pontificis et porrigens osculum priori suo, stat in filo ab alio latere Pontificis. Ceteri vero episcopi similiter faciunt; accedendo ad pacem Pontificis, et ponendo se in filo. Prior quoque presbyterorum cardinalium ductus ante Pontificem a duobus presbyteris, et tertio postulata benedictione, accedit ad pacem Pontificis et episcoporum et dirigit se in filo. Subsequuntur ceteri presbyteri cardinales; praefectus quoque, judices, praefecti navalium, advocati, scrinarii, senatores, majorentes, qui vocantur schola Stimulati, ac ceteri laïci majores et minores in ordine suo, ad pacem suscipendam. His vero completis, surgit Pontifex et resumpta planeta, pallio et mitra, processionaliter vadit ad altare et incipit Missam de more » (p. 186).

3. « Finita vero missa coronatur, reditque cum processione ad palatium, et, acceptis laudibus a cardinale sancti Laurentii, ducitur a primicerio et secundicerio judicibus, cum mitra, in basilica magna Leoniana, quæ dicitur casamajor, ubi sunt praeparata undecim scamna circa mensam Pontificis, presbyteris, diaconis, primicerio, et lectus ipsius Pontificis ibidem sollemniter praeparatus, in figura XI Apostolorum recumbentium circa mensam Christi. Transiens Pontifex per ipsam basilicam intrat cameram ; ubi recepto presbyterio a camerario in scypho argenteo, et dato, sicut in Nativitate Domini, surgit et ducitur a magistro senescalco et pincerna ad locum qui dicitur Cubitorium : ibique a juniori presbytero cardinali agnus assus benedicitur; et exinde redit ad praeparatum lectum mensae. Et accipiens idem Pontifex parum de ipso agno porrigit priori basilicario... Reliquum vero agni distribuit discumbentileus et aliis circumstantibus. In medio vero convivii, surgit unus de diaconis cardinalibus, de mandato archidiaconi, et legit ad mensam. Finito autem convivio, cantores prosam cantant. Postea vero descendit Pontifex in ecclesiam Lateranensem ad Vesperas » (p. 187).

Le dimanche suivant, Monseigneur le Pape fit une ordination et imposa les mains à trois évêques.

Rabban Çauma et ses compagnons virent ainsi leurs usages et prirent part avec eux à ces saintes fêtes [1].

Après ces fêtes, Rabban Çauma demanda à Monseigneur le Pape la permission de retourner.

Celui-ci lui dit : « Nous voulons que tu restes chez nous ; tu seras avec nous, nous te garderons comme la prunelle de nos yeux. »

Rabban Çauma répondit : « Pour moi, ô Père, je suis venu en ambassade auprès de vous ; mais si je retourne et que j'expose aux rois de là-bas les bienfaits que vous m'avez accordés, tout indigne que je suis, je crois qu'il en résultera pour les chrétiens une grande tranquillité. Or, je prie Votre Sainteté de daigner m'accorder quelque peu des reliques qui se trouvent chez vous. »

Monseigneur le Pape lui dit : « Si nous avions la coutume de donner de ces reliques à chacun, alors même qu'elles eussent été grandes comme des montagnes, elles seraient épuisées ; mais, puisque tu es venu des pays lointains, nous t'en donnerons un peu. »

Il lui donna une petite parcelle du vêtement de Notre-Seigneur le Christ ; une du mouchoir, c'est-à-dire du voile de Madame Marie, et des petites parties des reliques des saints qui se trouvaient là.

Il envoya à Mar Jabalaha le Catholique sa propre tiare [2], en or pur, ornée de pierres précieuses, des ornements sacrés couleur de pourpre, tissus d'or, des bas et des souliers enrichis de petites perles précieuses et aussi l'anneau de son doigt et une lettre patente, qui contenait l'autorité patriarcale sur tous les Orientaux. Il donna à Rabban Çauma une patente de visiteur sur tous les chrétiens et le bénit. Il lui fit remettre pour les dépenses de la route mille cinq cents mithquals d'or rouge.

1. Pâques se trouvait cette année là (1288) le 28 mars.

2. Ceci paraîtra moins extraordinaire si on se rappelle que la tiare papale ne différait pas beaucoup alors, par sa forme, de celle en usage chez les évêques orientaux, car à cette époque elle ne se composait que d'une seule couronne et non pas de trois comme aujourd'hui. La seconde fut ajoutée par le pape Boniface VIII († 1303) et la troisième par Benoit XII († 1342).

Il envoya également au roi Argoun quelques présents [1].
Il embrassa et baisa Rabban Çauma et le congédia.
Rabban Çauma rendit grâces à Notre-Seigneur de ce qu'il l'avait jugé digne de tels bienfaits.

Rabban Çauma revient de Rome, de chez Monseigneur le Pape, Catholique, Patriarche des pays romains et de tous les Occidentaux [2].

Il revint en passant les mêmes mers qu'à l'aller, et arriva en paix, le corps sain et l'âme préservée, près du roi Argoun. Il lui remit les écrits de bénédiction et les présents qu'il lui apportait de la part de Monseigneur le Pape et de tous les rois des Francs; il lui exposa avec quelle affection ils l'avaient reçu et comment ils avaient accueilli favorablement les propositions qu'il leur avait transmises; il raconta les merveilles qu'il avait vues et la puissance de leur royaume.

Le roi Argoun se réjouit et tressaillit d'allégresse. Il remercia Rabban Çauma et lui dit : « Nous t'avons causé beaucoup de fatigues, car tu es un vieillard; désormais, nous ne te laisserons plus te séparer de nous; mais nous ferons élever, à la porte de notre résidence royale, une église dans laquelle tu feras l'office et la prière. »

Rabban Çauma dit au prince : « S'il plaît à Monseigneur le Roi, qu'il ordonne au patriarche Mar Jabalaha de venir recevoir les présents qui lui sont envoyés par Monseigneur le Pape, ainsi que les ornements sacrés qu'il lui a destinés; lui-même fera construire l'église que le roi veut élever à la porte de sa résidence et la consacrera. »

Les choses se passèrent ainsi.

Comme nous ne nous sommes pas proposé de raconter ou de transcrire tout ce que Rabban Çauma a fait ou a vu, nous avons omis beaucoup de ce qu'il avait écrit lui-même en persan; et, parmi les choses que nous avons citées ici, les unes

1. Nous donnerons, dans notre *Étude sur les relations du roi Argoun*, le texte des lettres remises par le pape à Rabban Çauma pour le roi et le patriarche, et nous y étudierons de plus près ces intéressants documents.
2. Ces mots, comme il est facile de s'en apercevoir, font partie du texte original.

sont plus abrégées, les autres moins, selon que les circonstances l'exigeaient.

CHAPITRE VIII

Bienfaits du roi Argoun; sa mort.

L'an 1598 des Grecs [1], le roi Argoun donna ordre de faire venir au camp le Catholique Mar Jabalaha, comme Rabban Çauma l'avait demandé. Pour l'honneur du Catholique et la consolation de tous les chrétiens qui confessent le Christ, et pour accroître leur affection à son égard, Argoun fit élever l'église très proche de la tente royale, au point que les cordes de celle-ci s'enchevêtraient avec celles de l'église.

Il donna un grand festin qui dura trois jours; lui-même personnellement servit à manger au Catholique et lui présenta la coupe ainsi qu'à ceux qui l'accompagnaient. Or, beaucoup d'évêques, de pères saints, de prêtres, de diacres, de moines, persévéraient dans les veilles et l'office sacré, car le roi Argoun avait ordonné que le son de la cloche [2] ne cessât pas dans cette église.

L'honneur des chrétiens, tant Orientaux qu'Occidentaux, fut si haut placé que tous unanimement s'écriaient [3] : « Béni soit le Seigneur qui nous a enrichis ! Le Seigneur a visité son peuple et lui a procuré le salut ! »

Quand le camp changeait de place, les prêtres transportaient aussi l'église et tout ce qui en dépendait [4].

1. Cette date, qui nous reporte à l'année 1287 de notre ère, est une erreur évidente, comme le fait observer M. Bedjan. Rabban Çauma quitta Rome après les fêtes de Pâques 1288; il a donc dû arriver au camp d'Argoun à l'automne, c'est-à-dire au commencement de l'année 1600 des Grecs. Cette erreur se répète encore deux fois, un peu plus bas, où on lit 1599 et 1600 des Grecs, au lieu de 1601 et 1602, puis elle disparait et le récit présente de nouveau les vraies dates.

2. Il ne s'agit pas d'une véritable cloche, mais de l'instrument dont on se sert encore dans beaucoup d'églises orientales pour appeler les fidèles à l'office. Il consiste dans une simple planche de bois, suspendue par des cordes, que l'on fait résonner en la frappant à l'aide d'un marteau également en bois.

3. Zach., XI, 5. — Luc, I, 68.

4. On saisira mieux le sens de ces passages en les rapprochant des lignes suivantes tirées du tableau que D'Ohsson (*Hist. des Mongols*, I, p. 12 et suiv.) a tracé, d'après les récits des voyageurs, des mœurs et des usages mongols :

« Les Mongols habitaient des huttes construites avec des claies de la hau-

Rabban Çauma fut le recteur de cette église, le procureur et l'administrateur qui distribuait le traitement aux prêtres, aux diacres, aux employés et aux intendants. Le roi Argoun, en effet, avait ordonné, à cause de sa grande affection pour Rabban Çauma, qu'on ne cessât de dire la messe et de prier pour lui[1].

L'année suivante, c'est-à-dire l'année 1599 des Grecs[2], au mois d'Iloul (septembre), le roi Argoun se rendit à la résidence de la ville de Maragha, pour voir Monseigneur le Catholique. Il avait fait baptiser son fils[3] au mois d'Ab (août) et voulait lui faire recevoir la sainte communion.

La prédication vivifiante de l'Évangile grandit et la bonne nouvelle du royaume des cieux fut répandue par tout l'univers, au point que l'on venait de tous côtés à la résidence du patriarche pour en obtenir des secours, et que ce n'étaient plus seulement les chrétiens confessant la foi qui venaient solliciter l'appui de Monseigneur le Catholique pour obtenir ce qu'ils désiraient.

Peu de temps s'était écoulé depuis les choses que nous venons de raconter, lorsque le Dieu tout puissant, maître de la mort et du trépas, transporta le roi Argoun au festin

teur d'un homme, posées en cercle et supportant des perches dont les extrémités étaient fixées dans un anneau de bois. On couvrait ce mince échaffaudage de pièces de feutre liées ensemble et assujetties par des cordes de crin qui entouraient la hutte. La portière, également en feutre, était toujours tournée vers le midi. Le cercle supérieur restait ouvert pour donner passage à l'air et à la fumée du foyer qui occupait le centre de cette habitation où se tenait toute une famille. — Leurs troupeaux qui consistaient en chameaux, bœufs, moutons, chèvres et surtout en chevaux, fournissaient à leur subsistance et composaient toute leur richesse... La nourriture de leurs troupeaux (et aussi le climat) obligeait ces peuples pasteurs à émigrer sans cesse. Dès que le district où ils se trouvaient était épuisé d'herbages, on défaisait les huttes, on en chargeait le dos des animaux qui transportaient aussi les meubles, les ustensiles de ménage, les plus jeunes enfants, et la horde allait chercher de nouveaux pâturages... »

Le camp royal n'était, en réalité, que le lieu de campement du prince et de ses principaux chefs, dont les migrations ne différaient pas beaucoup de celle qui vient de nous être décrite.

1. On lit dans la note de Buscarel : « Jour de Pâques proche passé, ledit Argoun fit chanter la messe en une chapelle qu'il fait porter à soi à Rabanata, évêque nestorin, que l'autre an vous vint en message ».

2. Lire 1601 (1289). Voir ci-dessus, page 122, note 1.

3. Ceci est confirmé par le témoignage des ambassadeurs d'Argoun près du pape Nicolas IV qui l'en félicite dans une lettre que nous reproduirons. Il s'agit de son troisième fils Kharbandé, né en 1281, qui devint plus tard roi sous le nom de Oldjaïtou. Voir ci-dessous, chap. XVII.

joyeux dans le sein d'Abraham [1]. Ce trépas plongea dans le deuil toute l'Église qui est sous les cieux; car les affaires qui avant lui étaient en mauvais état furent bien conduites de son temps [2].

Qui donc ne s'affligerait du changement de royauté? Comment cet événement ne serait-il pas pénible pour tous et difficile à exprimer? Car quand on connaît les grands du roi et les familiers du palais il est plus facile de trouver accès auprès du roi lui-même [3].

CHAPITRE IX

LE ROI KAIKHATOU ET MAR JABALAHA.

L'Église passa quelque temps en cet état [4], puis tout à coup

1. Argoun tomba malade à sa résidence d'hiver à la fin de l'année 1290. Comme il allait déjà mieux, un bakhchi, prêtre lamite, lui fit prendre une potion qui lui causa une rechute suivie de paralysie. Les médecins désespérèrent de sa guérison. On rechercha les causes de cette rechute. Les magiciens consultés déclarèrent qu'elle était l'effet d'un sortilège. On en accusa l'une des femmes d'Argoun, nommée Toutchac. On la fit comparaître avec les autres Khatouns; elle fut mise à la torture, et déclara, que pour s'attirer la tendresse du prince elle avait employé, comme font les femmes, un charme consistant en quelques mots écrits. Cet aveu fut sa perte; on la noya, le 19 janvier 1291, avec d'autres femmes.

Cette mort n'amena pas d'amélioration dans l'état de la santé d'Argoun, et, malgré les aumônes, les actes de bienfaisance, les remises d'impôt, l'élargissement des prisonniers, les grâces nombreuses que son ministre prodiguait dans le but de détourner la colère du ciel de la tête du souverain, le mal empira. Enfin, après cinq mois de maladie, ce prince mourut le 7 mars, dans sa résidence de Bagtché-Arran. Il fut inhumé sur la montagne de *Sidjas* que les Mongols appellent *Avizé* (D'OHSSON, t. III, p. 53-58).

2. Nous parlerons plus amplement de la conduite d'Argoun, vis-à-vis des chrétiens, des faveurs qu'il leur accorda, de la liberté dont ils jouirent sous son règne, dans notre *Étude sur les relations du roi Argoun avec les princes chrétiens*.

3. Traduction douteuse de ce paragraphe dont le texte parait fortement altéré.

4. *En cet état*, c'est-à-dire dans l'état de perturbation et de trouble qui suivit la mort d'Argoun, comme l'insinuent les dernières lignes du chapitre précédent.

Déjà, avant la mort du Khan, les seigneurs mécontents, dès qu'ils surent que tout espoir de le rendre à la santé était perdu, firent périr les principaux favoris et le premier ministre Sa'd ud-Dévlet. Dès que la mort du roi fut connue dans sa résidence, les soldats coururent piller les habitations des Musulmans et des Juifs qui s'y trouvaient. On désigna des gouverneurs pour toutes les provinces afin de maintenir l'ordre, mais malgré cela l'anarchie fut complète. Ceux qui exerçaient l'autorité refusaient d'obéir. Le souverain du Lour s'empara même

le frère cadet du roi, qui s'appelait *Irindjin Tourdji* [1], fut proclamé roi sous le nom de Kaïkhatou [2]; il prit le sceptre de la royauté et s'assit sur le trône de son frère.

Il commença à régner l'an 1600 des Grecs, au mois d'Ab (août) [3]. Tout l'univers fut en paix; le trouble prit la fuite et se cacha, la lumière de justice se leva et se manifesta, car Kaïkhatou, ce roi béni, ne s'écarta pas de la voie de ses pères. Il maintint chacun dans son emplói et honora tous les chefs de religion, soit chrétiens, soit arabes, soit juifs, soit même païens. Il ne fit pas acception de personne; il ne s'écarta pas de la justice. L'or était à ses yeux comme du fumier. Ses aumônes et ses dons n'avaient point de limite. Quiconque lui demandait recevait — comme il est écrit [4] — et quiconque cherchait [près de lui] trouvait, comme cela est vérifié par l'expérience [5].

Il commença donc à régner dans ce mois [d'août] de l'année susdite.

Or, le jour de la fête de Madame Marie — que sa prière protège le monde! — qui se célèbre à la moitié du mois, il entra dans l'église que la reine Dokouz Khatoun [6] avait fait élever

d'Ispahan, et toute la région avoisinante fut dévastée par la guerre qui suivit cette révolte. Cinq jours après la mort du roi, des messagers furent expédiés : un à Cazan, fils d'Argoun, qui était dans sa principauté du Khoraçan, un autre à Baïdou, neveu d'Abaka, qui se trouvait à Bagdad, et un troisième à Kaïkhatou, frère du roi défunt, qui était alors dans le Roum (Asie-Mineure). On voit par là que les seigneurs étaient très partagés sur le choix du futur souverain.

1. Ce prince était fils d'Abaka et de Toukdan Khatoun, née de race Tartare; il fut placé sur le trône dans un lieu situé près d'Akhlatt, où les Khatouns, les princes du sang et les généraux s'étaient assemblés.

2. Ce nom signifie en mongol, l'*étonnant*, l'*admirable*.

3. Lire 1602 (1291). Voir la note 1, page 122. D'après les écrivains persans cités par D'Ohsson il fut placé sur le trône le 24 du mois de redjab de l'année 690 de l'hégire, qui correspondait au dimanche 22 juillet 1291.

4. Luc, xi, 10.

5. A ce point qu'il épuisa complètement ses finances par ses prodigalités, comme nous dirons bientôt.

6. La célèbre reine Dokouz Khatoun, première femme de Houlaghou, exerça une très grande influence en faveur du christianisme soit directement, soit par l'intermédiaire de plusieurs princesses de ses parentes qu'elle fit élever dans la religion chrétienne et qui épousèrent ensuite les Khans ou les grands de leur cour. Elle était fille d'Itiko, ou Ikou, second fils de Ouang Khan, et était, par celui-ci, nièce de la mère de Houlaghou. Elle avait d'abord été fiancée au père de Houlaghou, Touloui, peu de temps avant la mort de ce dernier. Suivant la coutume mongole, Houlaghou épousa sa belle-mère. Elle mourut le 19 juin 1265. Voici les témoignages parfaitement concordants de divers historiens à son sujet : « Cette princesse, dit l'historien persan Raschid ed-Din, née dans le christianisme que professe la nation Kéraïte, à laquelle elle

dans le camp béni. On était dans la montagne appelée Ala-tagh[1]. Quand notre père le Catholique célébra les saints mystères, le roi en fut réjoui et tressaillit d'allégresse; il donna au Catholique pour présents vingt mille dinars et neuf riches *dibag*[2]. Ce jour-là, les fils des rois et les filles des reines[3], les émirs, les chefs et les armées se réunirent. La gloire de la sainte Église catholique grandit comme auparavant, et plus encore. Le cœur des chrétiens fut encouragé et réconforté quand ils connurent les dispositions de ce roi victorieux et qu'ils entendirent ses paroles, car ils touchaient des mains ses bien-

appartient, protégeait constamment ses corréligionnaires, et, par égard pour elle, Houlaghou favorisait, distinguait les chrétiens qui, profitant de cette époque de prospérité, bâtirent des églises dans toutes les provinces de sa domination. A l'entrée de l'ordou de Dokouz Khatoun, il y avait toujours une église, dans laquelle retentissait le son des cloches. » Aussi la mort de cette princesse fut-elle déplorée des chrétiens de l'Asie. « Au commencement du carême, dit BAR HÉBRÉUS (*Dyn. XI*, p. 512), mourut Houlaghou dont la sagesse, la magnanimité et les hauts faits ne souffrent point de parallèle. L'été suivant, la reine très fidèle Dokouz Khatoun quitta ce monde. Par la disparition de ces deux grands astres qui étaient les protecteurs de la foi chrétienne, les chrétiens, sur toute la terre, furent plongés dans le deuil. » — « Ils furent tous deux empoisonnés par l'artificieux Sahib Kodja [le vizir Schams ed-Din Mohamed]. Le Seigneur sait qu'ils n'étaient guère inférieurs en bienfaisance à Constantin et à sa mère Hélène..... » (*Hist. des Orpélians* dans les *Mém. sur l'Arménie* de SAINT-MARTIN, t. II, 123). « Houlaghou avait une femme chrétienne nommée Dokouz Khatoune..... Cette dame était une très dévote chrétienne, elle employait toute son attention à détruire les temples des Sarazins, qu'elle fit détruire de fond en comble, et réduisit les Sarazins dans une si grande servitude qu'ils n'osèrent plus montrer le nez » (HAÏTON, *Hist. orient.*, ch. 27).

1. Nous savons par l'historien persan RASCHID ED-DIN, que Kaïkhatou retourna le 7 août à Ala-dagh où il reçut le lendemain les hommages de plusieurs princes qui s'étaient montrés opposés à son élection, et auxquels il avait fait grâce. Il en partit le 1er septembre pour aller étouffer une révolte dans le Roum.

Ala-tagh, ou mieux *Ala-dagh*, avait été la résidence d'été de Houlaghou, et fut celle de plusieurs de ses successeurs. « Il est souvent fait mention de ce lieu dans l'histoire de la dynastie Ilkhanienne. Raschid nous apprend que Houlagou étant parti de Tébriz, pour son expédition en Syrie, et se dirigeant sur Akhlatt, passa par les prairies d'Alatac dont il fut charmé. Selon le *Djiham-Numa*, l'Alatag est la chaine de montagnes où le Mourad-tchaï, c'est-à-dire l'Euphrate, prend sa source. Elle est par conséquent à une vingtaine de lieues au nord du lac de Van, et non loin du mont Ararat. *Ala-tag* veut dire, en turc, *mont bigarré*. » (D'OHSSON, t. III, p. 380). Le missionnaire RICOLDO DI MONTE CROCE passant par le même endroit, fut aussi frappé de la beauté de ce site : « Inde [ex *Mogano*] procidentes per regnum Persarum pervenimus ad terram gratissimam et planiciem pulchram quae dicitur planicies *Delatacta*. Ibi sunt lapides, qui habent a Deo virtutem sanandi et consolidandi omnem inscissuram, ut non sit opus medico nec alia medicina. — Inde venimus im *Thaurisium*... » (éd. Laurent, p. 122).

2. *Dibag*, c'est-à-dire vêtement de soie (BEDJAN).

3. Les princes et les princesses.

faits et ses faveurs. De jour en jour ils étaient plus honorés, et leur église croissait en magnificence; et cela surtout par la sollicitude extrême et la sage administration de Monseigneur le Catholique et à raison de son habileté pour l'orgueil des enfants du royaume [1].

Rabban Çauma avait déjà beaucoup vieilli; il était fatigué du genre de vie pénible des Mongols et de son séjour dans le désert. Il obtint du roi victorieux Kaïkhatou la permission de bâtir une église dans la ville de Maragha et d'y placer les ornements sacrés de cette église que le roi défunt Argoun avait fait élever dans le camp. Dès qu'il eut reçu du roi une réponse favorable à sa demande, Rabban Çauma se transporta avec les ornements sacrés de Monseigneur le Catholique dans la ville de Maragha, où il jeta les fondements d'une magnifique église sous le vocable de Mar Maris [2] et de Mar Georges le glorieux martyr [3]. Il y plaça des reliques des Quarante martyrs [4], de Mar Étienne [5], de Mar Jacques l'In-

1. C'est-à-dire par la glorification des chrétiens, souvent désignés, dans les auteurs ecclésiastiques, par l'expression « fils du royaume de Dieu. »

2. Sur Mar Maris voir ci-dessus, chap. III.

3. Saint Georges, « le grand martyr », comme l'appellent les livres liturgiques des Grecs, est plus connu par la célébrité de son culte que par la certitude de son histoire. Ses *Actes latins* sont certainement apocryphes; il se cache un peu de vérité sous les légendes dont sont ornés les *Actes grecs*. Dans ses légendes orientales, il est généralement représenté comme un prince de Cappadoce qui aurait été martyrisé sous Dioclétien après avoir soutenu de longues luttes contre un magicien nommé Athanase; dans une autre, il délivre au bord d'un lac, grand comme une mer, une jeune fille qui allait être la proie d'un monstre. D'anciennes peintures grecques le représentent perçant ce monstre (dragon ou crocodile) à coups de lance et monté sur un cheval ailé : ce qui a fait rapprocher cette légende de celle de Persée. Quelle que soit la personnalité du héros chrétien qui se cache sous ces images, son culte se répandit de bonne heure dans tout l'Orient, et aussi en Occident, surtout après les croisades. Les Russes ont adopté son image avec le dragon pour emblème de leurs armoiries et ont donné son nom au premier de leurs ordres militaires. Les Anglais et les Génois l'ont pris pour patron.

On montre encore aujourd'hui dans l'église de Saint-Georges à Lydda (l'ancienne Dyospolis) en Palestine, le tombeau de ce saint qui aurait souffert le martyre en cet endroit, selon une tradition qui n'est pas dénuée de tout fondement. (Cf. *Acta sanctorum* au 23 avril, jour où se célèbre la fête de saint Georges.)

4. Il s'agit des Quarante Martyrs persans mis à mort pendant la persécution de Sapor II, en l'an 356, qu'il ne faut pas confondre avec les Quarante Martyrs de Sébaste, en Arménie, qui souffrirent le martyre sous Licinius, en 320 (voir sur ces derniers *Acta sanctorum*, au 10 mars). Les *Actes* syriaques des Quarante Martyrs persans ont été publiés par BEDJAN, *Acta mart. et sanct.*, t. II, pp. 325-347.

5. Saint Étienne, premier martyr, l'un des sept diacres ordonnés par les

tercis[1] et aussi de Démétrius le martyr[2]. Il l'enrichit de précieux ornements et lui assura des revenus, à l'aide desquels on pût pourvoir à ses besoins, et tout cela avec l'aide de l'illustre Catholique Mar Jabalaha.

Pendant l'été de l'année suivante, le roi victorieux Kaïkhatou vint deux fois à cette résidence de Maragha. Il resta trois jours près de Monseigneur le Catholique et fut extrêmement satisfait et content. Il donna à Monseigneur le Catholique de grands présents, une paiza d'or, c'est-à-dire la tablette appelée *sônqor*[3], et sept mille dinars.

CHAPITRE X

Mort de Rabban Çauma et des rois Kaikhatou et Baidou.

Rabban Çauma travailla nuit et jour à cette église qu'il bâtissait et dont il acheva la construction. La totalité des dépenses employées pour l'église avec les pieuses fondations, c'est-à-dire les waqfs[4], fut, plus ou moins, de cent cinq mille zouz[5]. Il était appliqué à l'office et à la prière et faisait tous ses

Apôtres, fut mis à mort par les Juifs environ neuf mois après l'Ascension de Jésus-Christ. (*Act. des Ap.*, VI-VIII.)

Son culte fut toujours très répandu en Orient, mais surtout après la découverte de ses reliques faite au commencement du v[e] siècle. (Voir *Acta sanctor.*, au 2 août.) L'Église latine célèbre sa fête le 26 décembre.

1. Saint Jacques, surnommé l'*Intercis*, à cause du genre de mort qu'on lui fit subir, fut martyrisé le 27 novembre 421, sous le règne de Warharan V, roi des Perses, selon ses *Actes* syriaques publiés par Assémani, *Act. martyr. Orient.*, t. I[er], p. 237, et reproduits dans Bedjan, *Act. martyr. et sanct.*, t. II, pp. 539-549. Il était né à Beth Lapéth, en Perse. D'abord chrétien, il apostasia sous le règne de Izdegerde; mais, après la mort de ce prince, il revint au christianisme. Wahraran lui reprocha sa conversion et le pressa d'abjurer. Sur son refus, il le condamna à être attaché à un chevalet et à avoir tous les membres coupés successivement.

2. Il y a un si grand nombre de martyrs du nom de Démétrius qu'il est impossible de conjecturer duquel il s'agit ici.

3. Voir ci-dessus, chap. v.

4. Les *waqfs* sont les biens appliqués à des fondations pieuses, comme les biens et les revenus des mosquées; ces biens jouissaient de certains privilèges, tels que l'exemption d'impôts, l'inaliénabilité, etc. On peut conjecturer, par le terme employé ici, que les biens des églises furent assimilés à ceux des mosquées et jouirent des mêmes privilèges sous les princes mongols.

5. Il n'est pas dit ici si ce sont des zouz blancs dont il fallait six pour un dinar. Le mot zouz est quelquefois employé par notre auteur dans le sens de dinar.

efforts pour que le sacrifice fondé par lui dans cette église y fût célébré perpétuellement. Il jouissait d'un grand repos dans la résidence qu'il avait établie à côté de l'église qu'il avait fondée, dont il fut toujours l'ornement, et où l'on continue à prier et à faire célébrer la messe. Que Notre-Seigneur lui donne, pour récompense de son labeur, les délices du royaume céleste et une part avec les saints dans les hauteurs sublimes !

Après avoir achevé l'église dont nous avons parlé, Rabban Çauma descendit à Bagdad en accompagnant Monseigneur le Catholique. C'était en l'an des Grecs 1605, au mois de Teshri premier (octobre 1293).

Le roi Baïdou, fils d'un frère du roi Abaka [1], donna, dans le lieu appelé *Siarzour* [2], un grand banquet en l'honneur du Catholique. Il avait réuni toute sa cour à ce festin [3]. Rabban Çauma se leva de ce banquet saisi de douleurs d'entrailles et ayant la fièvre. Dès le lendemain, il prit congé du roi Baïdou. Il parvint avec difficulté à la ville d'Arbèle, où il fut reçu avec aménité par les clercs. Sa maladie cependant augmentait et il s'affaiblissait; il traîna jusqu'à l'arrivée du Catholique à la ville de Bagdad. La maladie s'aggrava et la santé s'éloigna; tout espoir de vivre disparut, et enfin, il émigra de ce monde de frivolité et de douleur dans le monde de la sainteté, dans la ville des saints, la Jérusalem céleste, la nuit du dimanche après l'Épiphanie, où l'on chante l'antienne *l'édtak louqdam*, le 10 du mois de Kanoun second de cette même année 1605 (janvier 1294).

Son corps sacré fut enseveli dans le monastère de Dârat Roumayé [4], au nord-nord-est, dehors, dans la cour intérieure,

1. Baïdou était le fils de Tarakaï, cinquième fils de Houlaghou. Comme nous l'avons dit, une faction lui offrit le trône à la mort d'Argoun; mais, prudent et timide, il refusa et fit acte de soumission à Kaïkhatou.

2. Aujourd'hui le nom de *Scheherzour* ou *Scheherzoul*, désigne une province du Kurdistan méridional dont la ville principale est *Koulambar*. L'ancienne capitale, qui portait le nom actuel de la province, et que nous trouvons mentionnée ici, est depuis longtemps ruinée. Elle était connue dès le VIIe siècle sous le nom de *Siazuros*. L'opinion du pays, rapportée par M. Rich (*Récit d'un séjour dans le Kourdistan*, 1836), est que le village actuel de *Kiz Kalassi*, à 2 heures d'Arbèle et à 5 de Souleïmanïeh, en marque l'emplacement.

3. A cette époque Baïdou était encore en bonne intelligence avec Kaïkhatou. Leur dissentiment ne commença, comme nous le dirons bientôt, qu'à partir du séjour de Baïdou à la résidence d'Ala-dagh pendant l'été de 1294.

4. Le célèbre monastère nestorien de *Dârat-Roumayé* (= *Aedes Romaeorum*), aussi appelé monastère d'*Abad* ou de *Çaboë*, fut restauré, en 889, par le

au sud de cette église. Qu'il ait sa part avec les patriarches [1], au milieu desquels il est déposé; que Notre-Seigneur lui accorde le repos, et qu'il le place à sa droite au grand jour de la rétribution, quand, au poids d'une balance de justice et d'équité, il rendra à chacun selon ses œuvres !

Le Catholique Mar Jabalaha conçut une grande tristesse de cette mort. Il fit monter ses pleurs jusqu'au ciel et, pour qu'on ne dise pas qu'il pleura seul, il fit son deuil avec le peuple [2]. Les notables de la ville de Bagdad, les dignitaires eux-mêmes et tous les pères vinrent le consoler. A peine accepta-t-il leurs condoléances le troisième jour; puis il retourna à son siège.

Il avait certes raison de s'affliger; la loi de la nature le commandait, car le défunt était un homme de cœur, le soutien et le secours de la résidence patriarcale, non seulement de Monseigneur le Catholique, mais de tout chrétien qui venait le trouver.

Le Catholique passa cet hiver à Bagdad. Le jour de la grande fête [3] il partit pour le camp. Il rencontra le roi victorieux Kaïkhatou à Ala-dagh, lieu de campement royal. Celui-ci l'honora de nombreux présents : il lui donna une pelisse de prix, deux mules remarquables, un *soukôr*, c'est-à-dire un parasol, et le gratifia de soixante mille zouz [4]. En un mot il ne

patriarche Jean Bar Narsès, et, en 1057, par Jean Bar Targal. Il servit souvent de résidence aux catholiques avant la prise de Bagdad par les Mongols. Il était placé sous le vocable de saint Siméon Bar Çaboë. Cf. Assémani, *Bibl. or.*, t. III, part. 2, p. 629.

1. Il n'y avait point de lieu destiné spécialement à l'inhumation des patriarches. Ils choisissaient le plus souvent pour lieu de sépulture le couvent qu'ils avaient édifié ou restauré, ou celui auquel les circonstances les avaient plus particulièrement attachés pendant leur vie. Beaucoup furent enterrés dans le couvent de Darat-Roumayé antérieurement à l'époque de Jabalaha, entre autres Emmanuel († 960), qui avait fait restaurer la vieille église et bâtir la nouvelle sous le vocable de Sainte-Marie, Israel († 962), Marès († 999), Jean Bar Nazoul († 1020), Jésujab († 1025), Jean Bar Targal († 1057), Sabarjésus († 1072), Makika († 1110), Elias II († 1131), Ebedjésus († 1138). Voir Assémani. *Bibl. or.*, t. III, part. 2, p. 629.

2. Littéralement : *luctum indixit*; c'est-à-dire qu'il assista à ces réunions funèbres qui se font chez les Orientaux, pendant les jours qui suivent l'enterrement. Des pleureuses chantent sur des airs plaintifs les qualités du défunt et les regrets des siens, et interrompent leurs chants par des cris de douleur auxquels tous les assistants mêlent leur voix.

3. La fête de Pâques, 18 avril 1294.

4. Il s'agit ici de zouz blancs, car il est dit plus loin qu'on réclama du patriarche les dix mille dinars que lui avait donnés Kaïkhatou.

refusa rien à Monseigneur le Catholique de tout ce qu'il demanda; celui-ci n'eut qu'à ouvrir la bouche [1].

Le Patriarche, revenu d'auprès du roi victorieux, posa les fondements du saint couvent de Mar Jean-Baptiste, dans la région au nord de la ville de Maragha, à la distance d'environ deux tiers de parasange [2], en ladite année, à la fin du mois de Haziran (juin 1294). Il fit élever le mur presque complètement, et le temple lui-même jusqu'à la naissance des voûtes.

Bientôt s'élevèrent des orages, la commotion et la confusion régnèrent à la cour, les émirs tendirent des embûches aux rois, des tempêtes d'afflictions s'appesantirent sur le monde [3].

1. Ces largesses correspondent bien avec ce que les historiens persans nous ont laissé touchant le caractère du roi Kaïkhatou. Il fut excessivement prodigue et débauché. L'historien Vassaf dit qu'il aimait à la fois le vin, les femmes et les garçons. Il abusait sans retenue des filles et des fils des seigneurs mongols. Beaucoup de femmes s'éloignèrent de la cour ou envoyèrent au loin leurs enfants pour les soustraire à ses désirs. D'un autre côté, on n'avait jamais vu un prince si libéral depuis Ogotaï. Les caisses de l'Etat, remplies sous Argoun, furent vidées en largesses, et les joyaux conservés dans le trésor des Khans distribués aux Khatouns et aux princesses. Il fit des aumônes en quantité et accorda de nombreuses exemptions d'impôts. Bientôt les revenus furent épuisés; c'est alors qu'il établit le papier-monnaie, institution qui produisit un très vif mécontentement et ne contribua pas peu à sa chute.

2. Le farsank ou parasange est une mesure sur la valeur de laquelle on n'est pas fixé très exactement. On s'accorde généralement à lui donner une longueur d'environ cinq kilomètres.

3. Nous connaissons, par les historiens persans et par Bar Hébréus (*Chron. syr.*, éd. Bruns, p. 561), les événements auxquels on fait ici allusion. Baïdou vint à la cour, à Ala-dagh, au mois de juin 1294. Dans un banquet nocturne, Kaïkhatou s'étant enivré, selon sa coutume, qui fut celle de presque tous les Khans mongols, il se prit de paroles avec Baïdou et dit à l'un de ses officiers de lui donner un coup de poing. Le lendemain, ayant appris ce qu'il avait ordonné, il en eut un vif regret, manda Baïdou, lui fit ses excuses, le combla de marques d'amitié et, ôtant son propre koulah (bonnet), il le mit sur la tête de ce prince. Voici comment Bar Hébréus raconte l'événement: « En l'an 1605, au mois de Tamouz (juillet 1294), un des cousins de Kaïkhatou appelé Baïdou, qui avait un fils d'une belle figure, s'était rendu auprès de ce prince. Comme ils étaient ensemble à un banquet, buvant, mangeant et riant, Kaïkhatou dit des injures à Baïdou, qui les lui rendit, l'appelant fils d'adultère. Kaïkhatou, enflammé de colère, cria à ses gens de le traîner hors de l'ordou (campement) et de le faire mourir sous les coups. Ces gens se jetèrent sur lui, l'emmenèrent et le déposèrent dans une petite tente avec intention de le tuer; mais, après avoir dormi quelques instants, Kaïkhatou chargea ses grands officiers d'aller l'interroger sur son délit et sur l'audace qu'il avait eue de dire une pareille injure au Roi des rois. Baïdou feignit l'ivresse, et Kaïkhatou trompé par cet artifice lui fit demander s'il savait ce qu'il avait dit. Il le nia et pria qu'on le lui fit connaître. Il parut stupéfait et vanta la bonté de Kaïkhatou « qui ne l'avait pas fait, sur l'heure, couper en morceaux ». Kaïkhatou alla alors lui-même le trouver, l'embrassa, le revêtit de vêtements précieux

Le trouble envahit l'univers. Les hommes furent mis à mort injustement. Beaucoup de villages furent pillés violemment par les armées.

A l'hiver de l'an 1606 des Grecs (1294-95), tandis que les routes de l'Adherbaidjan à Bagdad et à Diarbekir [1] étaient coupées, les perturbateurs ne cessèrent de susciter des troubles, jusqu'à ce qu'on eût fait périr par la violence le roi Kaïkhatou et livré son royaume au roi Baïdou [2].

et lui fit de grands cadeaux, en or et en argent, en habits, chevaux et mulets. Il ne voulut pas suivre les conseils de ses officiers qui lui conseillaient de mettre à mort ou du moins de retenir prisonnier Baïdou qui, disaient-ils, lui garderait rancune des mauvais traitements qu'il avait subis. Kaïkhatou se contenta de demander à Baïdou de lui laisser son fils. Baïdou retourna à son ordou et envoya son fils à la cour, puis il passa dans les monts de Hamadan comme pour chasser et dépêcha un exprès à Cazan, fils d'Argoun, auquel il se plaignit amèrement de ce qu'il avait eu à souffrir de la part de Kaïkhatou. »

1. Diarbekir, actuellement capitale du Turkistan turc, est située dans un pli du Tigre supérieur, à une petite distance de la rive droite du fleuve, par 37° 55′ de lat. N. et 37° 35′ de long. E. La ville est séparée du fleuve par de beaux et vastes jardins et s'élève en amphithéâtre sur le flanc d'un rocher basaltique qui a fourni en grande partie les matériaux des maisons et des fortes murailles crénelées et bastionnées qui forment l'enceinte. Vue du dehors avec le fleuve qui l'entoure et les jardins qui l'enserrent, la ville offre un coup d'œil assez pittoresque, mais, à l'intérieur, la pierre noire qui forme les premières assises de toutes les maisons à deux étages et à toit plat, lui donne un aspect presque lugubre qui lui a valu le nom de *Kara-Amida*. « Amida la Noire ». Ce nom d'Amid ou Amida est l'ancien nom de la ville, celui sous lequel elle fut connue dans l'histoire, depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'au VIIe siècle. On le retrouve dans les inscriptions cunéiformes. Son nom actuel lui vient du général arabe Bekr qui s'en empara, sur les Byzantins, au VIIe siècle. L'enceinte de la ville a huit kil. environ de circuit; quatre grandes portes la mettent en communication avec le dehors. Elle a beaucoup perdu de son ancienne prospérité, mais cependant elle compte encore près de 80,000 habitants et a un commerce d'industrie assez fourni. Sa population se compose de Kurdes, de Turcs, d'Arméniens, de Chaldéens, de Nestoriens, de Bulgares exilés. On y trouve à peine quelques Jacobites, quelques Grecs ou quelques Juifs. L'histoire de cette ville, comme celle de Nisibe, exigerait un volume.

2. Baïdou avait dissimulé son ressentiment tant qu'il était près de Kaïkhatou; mais, de retour dans son quartier d'hiver près de Dakouka, il en fit part à ses officiers et gagna plusieurs généraux qui avaient leurs cantonnements dans la province de Bagdad. Les seigneurs mongols indignés du libertinage effrené et des prodigalités de leur souverain s'attachèrent à Baïdou qui assembla des troupes et se rendit à Mossoul dont il fit arrêter et tuer le commandant. Il fit également mettre à mort le gouverneur de Bagdad, et ces actes audacieux attirèrent d'autres chefs militaires à son parti. Kaïkhatou fut averti que plusieurs généraux qui se trouvaient à Bagdad favorisaient les rebelles : il les fit arrêter et les remit entre les mains de Togatchar qui devait les emprisonner à Tauriz; mais celui-ci était le partisan secret de Baïdou. Il passa avec l'armée qu'il commandait au service de ce prince et quand Kaïkhatou connut sa défection, il voulut s'enfuir dans le Roum. Ses courtisans le détournèrent d'abandonner le trône par une fuite honteuse tandis qu'il avait encore des ressources puissantes. Il prit la route de l'*ordou* (campement)

Ce malheureux prince ne l'accepta que par crainte pour sa vie. Il resta sur le trône depuis le 24 de Nisan (avril) jusqu'au 25 d'Iloul (septembre) de la même année, à peu de chose près. Il ne gouverna et ne régna que dans le trouble et traîna ses jours dans la crainte.

Il est impossible d'exposer maintenant, sans allonger le récit et sans nous écarter du but de notre Histoire, les fraudes, les perfidies, les embûches, tous les artifices que les ennemis mirent en œuvre pendant ces cinq mois de dispute entre Baïdou et le roi victorieux Cazan, fils du défunt roi Argoun [1].

En un mot, les meurtriers du roi béni Kaïkhatou cherchèrent aussi la mort de son successeur, le roi Baïdou. Survint alors la division; la terre fut troublée. La nation des Arabes se souleva pour tirer vengeance, sur l'Église et ses enfants, des pertes que le père de ces rois leur avait infligées.

Alors, tout à coup, le dimanche *dla mça pouma*, qui se

dans l'Arran. A Moughan, il descendit au quartier de ses écuyers, mais les généraux qu'il croyait enfermés à Tauriz, se dirigeaient vers l'ordou royal, avec intention de le piller; ils arrivèrent en ce lieu, fondirent sur Kaïkhatou et se saisirent de sa personne. Le prince leur demanda grâce de la vie, promettant de se contenter du sort qu'on voudrait lui assigner. Ces chefs militaires ne lui répondirent que par de grossières injures; ils finirent par le traîner dans une tente, où il fut étranglé, avec une corde d'arc, le jeudi 23 avril. Le 6 mai suivant, les généraux, assemblés dans un lieu situé au confluent des rivières Kouraga et Djagatou, députèrent des envoyés à Baïdou pour le presser de venir prendre possession du trône. Tel est le récit de la chute de Kaïkhatou d'après Raschid ed-Din. (Cf. D'Ohsson, t. IV, p. 112-114.)

1. Cazan était le fils aîné d'Argoun et devait le jour à la femme de ce prince, Koutlouk Ikadji, qu'Argoun épousa étant âgé de douze ans. Elle mit au monde Cazan l'année suivante, le 30 novembre 1271. Le prince fut élevé par les soins de son grand-père Abaka qui en fit un excellent guerrier. Quand Argoun alla prendre possession du trône, il laissa son apanage du Khoraçan à son fils, qui eut à y réprimer plusieurs révoltes, entre autres celles suscitées par l'émir Naurouz dont nous parlerons tout à l'heure. Quand Kaïkhatou fit une émission de papier-monnaie, Cazan refusa d'en introduire l'usage dans le Khoraçan. Lorsqu'il apprit la révolution qui avait mis Baïdou sur le trône, il tint conseil avec ses officiers et prit la route de l'Adherbaidjan, laissant à Naurouz, dont il venait de recevoir la soumission, le gouvernement du Khoraçan avec un pouvoir absolu. Guidé par les conseils de cet habile et peu scrupuleux officier, il engagea une lutte ouverte contre Baïdou qui lui avait fait déclarer cependant — comme cela est confirmé par notre histoire — « qu'il n'avait jamais songé au trône, mais qu'après la mort de Kaïkhatou, comme Cazan était éloigné, pour mettre fin aux troubles, les princes du sang et les Khatouns avaient réuni sur lui leurs suffrages », et qu'il lui accorderait tout ce qu'il voudrait. On fit un traité dont l'exécution nécessita diverses négociations laborieuses et qui ne mit point fin aux hostilités. Plusieurs des officiers de Baïdou, mécontents de ce prince, favorisèrent les projets et les succès de Cazan qui finit, grâce à sa conversion du Bouddhisme à l'Islamisme, par s'attirer de nombreux adhérents et par s'emparer du pouvoir.

trouvait cette année-là (1295) le 25 du mois d'Iloul (septembre), on apprit la nouvelle de la fuite et de la mort du roi Baïdou [1], et avec elle arrivèrent les épreuves.

En vérité, c'était l'abandon de Dieu!

CHAPITRE XI

Persécution contre Mar Jabalaha et les chrétiens, a Maragha.

Un des émirs nommé Naurouz [2], qui ne craignait point Dieu, s'agita et envoya des lettres avec des messagers qui devaient

1. La plupart des généraux et des officiers de Baïdou l'avaient abandonné soit par trahison, soit par crainte. Cazan, toujours sur les conseils de Naurouz, fit proclamer en tous lieux qu'il marchait à la tête d'une forte armée pour se mettre en possession du trône de son père et que quiconque prendrait les armes contre lui serait regardé comme rebelle et mis à mort avec sa famille. Naurouz, qui était à la tête des troupes de Cazan, rencontra l'armée de Baïdou le 22 septembre. Pendant la nuit le généralissime de celui-ci s'enfuit avec plusieurs officiers dans le camp de Naurouz. Baïdou, voyant cette défection chercha son salut dans la fuite et voulut se réfugier en Géorgie. Mais Naurouz le poursuivit avec ardeur et détacha contre lui un de ses officiers qui s'empara du roi et l'amena devant le général qui eut la cruauté de le railler. Baïdou demanda à être conduit devant Cazan. Celui-ci, informé des événements et peu soucieux d'avoir cette entrevue, expédia un de ses écuyers avec des gardes pour mettre à mort Baïdou. Ils le rencontrèrent au delà de Tauriz et, suivant l'usage mongol, après lui avoir donné un festin qui se prolongea jusqu'à la nuit, pendant lequel on lui rendit les honneurs dus à sa naissance, on lui ôta la vie dans la nuit du mardi au mercredi 5 octobre. (D'Ohsson, IV, 140.)

Bar Hébréus (*Chron. syr.*, p. 609), dont le témoignage est confirmé par celui de Haïton (*Liv. des hist.*, ch. 40), dit aussi que ce fut principalement le mahométisme qui renversa Baïdou. « C'était, dit-il, un prince doux, modeste, humain, qui accueillait les hommes savants et distingués de quelque nation qu'ils fussent, et leur donnait des marques de générosité. Il avait puisé dans la société de la princesse grecque, épouse d'Abaka, qu'il avait fréquentée, une bonne opinion des chrétiens, et il leur permettait d'avoir des chapelles et de sonner les cloches dans son *ordou*. Il leur disait même qu'il était chrétien et portait une croix suspendue à son cou; mais il n'osait pas montrer trop ouvertement sa prédilection pour eux parce qu'il s'était fait mahométan, à l'exemple de la plupart des mongols de Perse qui, à cette époque, se convertirent à l'Islamisme. Toutefois, il n'observait guère les pratiques de cette religion et les Mahométans lui en voulaient de son penchant pour les chrétiens qui, sous son règne de si peu de durée, obtinrent beaucoup d'emplois civils. »

2. Cet émir était fils de l'administrateur Argoun-aka mort à Thous, en 1278. Il avait été le lieutenant de Cazan, tandis que celui-ci était gouverneur du Khoraçan, et lorsque ce prince partit pour s'emparer du trône, il laissa à Naurouz le gouvernement de cette province. A la suite d'une des révoltes de ce pays, craignant d'être disgràcié, quoiqu'il fût resté fidèle, Naurouz prit le parti de ne

voler aux quatre coins des possessions de cet empire. Il ordonnait que les églises soient détruites, que les autels soient renversés, que les sacrifices cessent, que les chants et la sonnerie soient abolis ; que les chefs [spirituels] des chrétiens et de la synagogue des juifs soient mis à mort avec les principaux d'entre eux [1].

plus se confier qu'à ses propres forces et, refusant de se rendre au camp de Cazan, où il avait laissé sa femme, fille d'Abaka, il excita contre lui plusieurs officiers. Il mit à la torture un messager de ce prince et commença la guerre. Les troupes du roi désertèrent, mais un nouveau renfort lui permit de mettre en fuite le rebelle qui se réfugia près du roi Kaïdou (v. ci-dessus, chap. III), dont il offusqua tous les officiers par sa fierté. Il en obtint une armée avec laquelle il jeta la terreur dans le Khoraçan au point que, d'après l'historien persan Wassaf, quand les bestiaux se mettaient à courir on disait : « Ils ont donc vu l'image de Naurouz ! » Malgré cela il fut défait par le général Koutlouk-schah et se retira dans le Sistan d'où il faisait, de temps à autre, des incursions dans le Khoraçan. Après une tentative de révolte infructueuse contre Baïdou, il prit le parti de recourir à la clémence de Cazan. Celui-ci, heureux de ramener au devoir ce chef turbulent, l'accueillit avec bonté et lui promit de le combler de bienfaits s'il voulait lui rester fidèle. Ils se jurèrent une amitié inaltérable. Il seconda de toute son habileté ce prince dans sa guerre contre Baïdou. Ce dernier s'étant emparé de Naurouz, lui déclara dans un entretien secret, qu'il attendait de lui un dévouement égal à son courage, et lui promettait la liberté à la condition qu'il s'engageât par serment à livrer Cazan pieds et mains liés. Naurouz jura sans hésiter et reçut en présent dix mille dinars. Il rejoignit Cazan en quatre jours, et alors, pour tenir son serment, envoya à Baïdou un chaudron lié avec des cordes dans un sac, car *Cazan*, signifie *chaudron* en langue turque. Il finit par décider Cazan à embrasser l'Islamisme, lui attira ainsi de nombreux partisans et fit triompher sa cause. Cazan le récompensa de ses services en le nommant lieutenant général du royaume et en lui ordonnant de demander une faveur. Comme ce prince était un fanatique musulman, ainsi qu'il l'avait déjà montré par les efforts inouïs qu'il avait faits pour convertir Cazan, il fléchit le genou et demanda au prince de mettre en tête des ordonnances royales le nom de Dieu et celui de Mahomet. On comprend qu'un homme de ce caractère n'ait rien eu de plus pressé que de persécuter les chrétiens et les juifs.

1. « Déjà, dit BAR HÉBRÉUS (*Chron. syr.*, éd. Bruns, p. 609), Naurouz, lorsqu'il poursuivait Baïdou (ce qui concorde très exactement avec les dates données ici) avait prescrit de détruire tous les édifices prohibés en pays musulmans (églises, synagogues, temples d'idoles) ; de tuer les prêtres bouddhistes ; de traiter avec mépris les ecclésiastiques, de ne les exempter ni des impôts, ni des autres charges ; de ne pas permettre que les chrétiens se montrassent en public sans être ceints du *zonar*, ni les juifs sans porter un signe distinctif sur la tête. Alors la populace de Tauriz détruisit toutes les églises de cette ville, et il est impossible de décrire les persécutions et les insultes que les chrétiens eurent à subir, principalement à Bagdad, où, dit-on, aucun d'eux n'osait se montrer dans les rues ; c'étaient leurs femmes qui sortaient pour acheter ou vendre parce qu'on ne pouvait les distinguer, à l'extérieur, des femmes mahométanes, mais si par hasard on les reconnaissait elles étaient insultées et frappées..... Cette persécution ne se borna pas à nous seuls, elle s'étendit aussi sur les juifs et les prêtres idolâtres, et dut même paraître à ces derniers encore plus dure, après les grands honneurs qu'avaient coutume de leur rendre les souverains mongols, qui leur livraient la moitié des fonds versés dans le trésor pour en faire des idoles d'or et d'argent. »

Ils s'emparèrent, cette nuit-là même, de Monseigneur le Catholique, dans sa résidence de Maragha; au dehors, personne ne s'en aperçut avant l'aurore. Dès le matin de ce jour, un lundi, ils envahirent la résidence et pillèrent tout ce qu'il y avait dedans, soit vieux, soit neuf; ils ne laissèrent pas une cheville dans le mur.

Dans la nuit du lendemain mardi, qui était le 27 septembre, le Catholique fut continuellement maltraité par ceux qui s'étaient saisis de lui. Quand aux évêques qui étaient près de lui, les uns furent enchaînés tout nus, d'autres abandonnèrent leurs vêtements et prirent la fuite, d'autres se précipitèrent du haut des étages.

On suspendit le Catholique la tête en bas; on prit un linge, c'est-à-dire un mouchoir que l'on remplit de cendres, et on le lui lia sur la bouche. L'un de ces malfaiteurs lui lardait la poitrine en disant : « Abjure ta religion actuelle, afin de ne pas périr; fais-toi hagaréen et tu seras sauvé. »

Le patriarche pleurait sans répondre un mot. On le frappa, avec un bâton sur les cuisses et sur la partie postérieure. Ils le firent ensuite monter sur la terrasse de la résidence en lui disant : « Donne-nous de l'or et nous te laisserons; montre-nous tes trésors, fais-nous voir ce que tu as dissimulé, découvre ce que tu as caché et nous te sauverons. »

Comme il était revêtu d'un corps faible et débile, Monseigneur le Catholique eut peur de la mort. Il se mit à crier sur la terrasse : « Où sont les disciples? Comment ceux que nous avons élevés ont-ils pris la fuite? A quoi nous serviront les biens? Venez, rachetez votre père à ces cruels vendeurs; délivrez votre maître! »

Or, tout le peuple : hommes, femmes, jeunes gens et enfants, faisait entendre, dans l'obscurité du milieu de la nuit, d'amers gémissements; cependant, par crainte, personne ne s'approchait; mais ils eurent recours aux larmes et aux supplications; ils disaient : « Montagnes! tombez sur nous, et vous, collines, couvrez-nous [1]! » — Et la prophétie du prophète des Syriens [2] fut accomplie : « Parce que nous avons méprisé

1. Luc, XXIII, 30.
2. Les Syriens donnent ce titre à leur grand docteur, saint Ephrem. Ce pas-

notre voie — et que nous l'avons tournée en dérision, — Dieu a fait de nous un sujet de dérision pour ceux du dehors — qui nous font boire la coupe de moquerie. — Des hommes immondes ont dévasté nos églises — parce que nous n'y avons pas prié convenablement; — ils ont profané l'autel devant lequel — nous n'avons pas servi dignement. »

Bref, pour ne pas allonger l'histoire, un des disciples de la résidence emprunta quinze mille zouz[1] et les leur donna dans l'espoir de délivrer le Catholique. Quand ceux qui l'avaient saisi eurent reçu peu à peu la somme de cinq mille dinars et, avec cet argent emprunté, les calices, les patènes et tout ce qu'il y avait dans la résidence, ils sortirent du couvent ce jour de mardi, à midi.

Il y eut alors une grande émeute. Le peuple arabe vint attaquer avec impétuosité la grande église du saint martyr Mar Schalita[2] et la dévasta. Ils s'emparèrent de tout ce qu'elle renfermait, même des tentures et des vases sacrés. Peu s'en fallut que l'éclat de leurs clameurs et la tempête de leurs vociférations n'ébranlassent la terre et ses habitants.

Peut-être que le lècteur de cette histoire, qui ne s'est pas trouvé au milieu de cette tempête, pensera que l'écrivain raconte simplement une fable; mais celui qui raconte cela prend Dieu à témoin qu'il est impossible de dire et d'écrire, en toute vérité, un seul mot de ce qui s'est passé.

Le roi Haïton *Takavôr* des Arméniens[3] était descendu

sage est tiré de son hymne insérée dans l'office du mercredi de la Rogation, 1re *leçon*, 2e *session*, selon les termes du bréviaire nestorien.

1. Il semble bien qu'il s'agit ici de dinars. (Voir la *Chron. syriaque*, de BAR HÉBRÉUS, éd. Bruns, p. 612).

2. Voir ci-dessus, p. 80 n.

3. Il existait à cette époque sous le nom de Petite Arménie un petit État qui a été très mêlé à l'histoire des Mongols. Protégé par les monts du Taurus, il comprenait les anciens districts de Cilicie et Comagène, avec plusieurs villes de Cappadoce et d'Isaurie. La capitale était Sis. Cet état fut fondé par Rupen, parent de Kakig II, dernier roi de l'Arménie propre. Les descendants de Rupen élargirent leurs frontières aux dépens de l'empire grec et s'allièrent aux premiers croisés dans la lutte avec les Seljoukes du Roum. Léon IX, successeur de Rupen, obtint du pape et de l'empereur Henri VI le titre de roi. Haïton II, dont il est ici question, avait succédé, en 1289, à son père Léon III. Après la prise d'Acre, en 1291, il envoya des ambassadeurs au pape Nicolas IV, ainsi qu'aux principaux souverains de l'Europe pour implorer leur assistance; mais, malgré les exhortations du pontife, les occidentaux restèrent sourds à ses supplications. En 1293, il traita avec le sultan d'Égypte et dut lui céder plusieurs places fortes. Au bout de quatre ans, Haïton abandonna

dans l'église même que Rabban Çauma avait fait bâtir; grâce à ses nombreux présents et à ses troupes, il la préserva de la dévastation. Le Catholique, étant parvenu à s'échapper des mains de ceux qui s'étaient emparés de lui, se réfugia et se cacha près de ce roi cette nuit-là.

Le lendemain mercredi, au matin, un des émirs envoyés par le susdit Naurouz apporta l'ordre écrit de mettre à mort le Catholique. Il s'empara de plusieurs des hommes de Haïton et leur dit: « Faites-moi voir le patriarche; car j'ai un mot à lui dire. »

En entendant cela, Monseigneur le Catholique trembla dans son cœur, s'enfuit de là et abandonna le roi *Takavôr*. Celui-ci contenta l'émir avec quelques présents et partit de Maragha.

Peu de jours après, *Takavôr* gagna Tauriz [1]. Monseigneur

la couronne à son frère Thoros et se retira dans un couvent, où il prit l'habit de saint François et le nom de Jean. Cédant aux sollicitations de Thoros et des grands du royaume, il reprit le gouvernement en 1295. A l'avènement au trône de Baïdou, il était parti pour rendre hommage à ce souverain et traiter avec lui un grand nombre d'affaires. Il arriva à Siah-kouh, où se trouvait Baïdou, lorsque Naurouz s'avançait contre ce prince qui, dans ce moment critique, fit prier le roi d'Arménie de retourner à Maragha, où il recevrait, dès que les circonstances le permettraient, l'invitation de se rendre à l'ordou. C'est sur ces entrefaites qu'eurent lieu la mort de Baïdou et les massacres dont nous venons de parler.

Le mot *Takavôr* signifie, en arménien, *celui qui porte la couronne*. Il semble que notre auteur l'ait prit pour un nom propre, comme plus haut, le titre de βασιλεύς. Cfr. p. 83, n. 1.

1. Tauris ou Tebriz, chef-lieu de la province de l'Adherbaidjan, est une ville de plus de 100,000 habitants, et qui en a eu, dit-on, jusqu'à 500,000. Elle est située par 44° 12′ de long. E. et 38° 5′ de lat. N. Le géographe arabe Yakout (XIIIe siècle) la décrit en ces termes : « Ville principale de l'Azerbaïdjân, florissante et bien peuplée; elle est entourée de murs en briques cuites et reliées à la chaux. Plusieurs petites rivières la traversent : elle est environnée de jardins et les fruits s'y vendent à vil prix. On y fabrique des étoffes, de beaux satins et des tissus qui sont exportés partout. Lorsque les Tartares envahirent la province, l'an 618 (de l'hégire, 1221 de notre ère), les habitants parvinrent à les séduire à force de présents, et ils échappèrent ainsi à une ruine inévitable. »

Cette ville fondée, selon une légende arabe, en 791 de notre ère, par Zobeïdeh, femme du fameux khalife Haroun ar-Raschid, contemporain de Charlemagne, fut la résidence des princes Atabeks avant de devenir la capitale de la Perse sous les premiers princes Mongols, jusqu'à la fondation de Soultaniyeh, au commencement du XIVe siècle. Elle fut alors très florissante. Cazan l'entoura d'une seconde enceinte qui avait six portes et cinq mille pas de tour. En dehors de ce mur, le même prince fit construire, pour y placer sa sépulture, un vaste faubourg qu'il décora d'édifices élevés et d'une grande beauté. Le célèbre ministre et écrivain persan Raschid ed-Din bâtit en haut de cette métropole, sur la colline de Oueliàn, un autre faubourg auquel il donna le nom de Raschidiyeh, et qu'il embellit de plusieurs monuments remarquables.

Tauriz fut dévastée par les Turcs en 1532. En 1721, elle fut renversée

le Catholique changea complètement de vêtements et, étant sorti seul, accompagna Haïton, comme un de ses serviteurs, jusqu'à la ville de Tauriz où le roi Cazan venait d'arriver [1].

Le Catholique se tint caché pendant sept jours, jusqu'à ce que *Takavôr* se fût rendu près du roi Cazan pour lui faire connaître l'affaire. Il pressait le patriarche d'aller voir le roi [2].

Comme les serviteurs de sa maison étaient dispersés, il n'était resté avec le Catholique que quelques enfants pauvres qui l'avaient suivi et entrèrent avec lui près du roi Cazan. Ce

par un tremblement de terre et près de 100,000 habitants y périrent. Voici le chapitre de Marco Polo dans lequel « ci devise de la noble cité de Tavriz » (XXIX) : « Tavriz est une grant cité et noble qui est en une grant province qui s'appelle Yrac..... Il est voirs que les hommes de Tavris vivent de marchandise et d'art; car ils labourent de toutes manieres draps de soie et dorés, de pluseurs façons moult beaux et de grant vaillance. La cité est si bien assise que d'Inde et de Baudas (= Bagdad) et de Mausul et de Cremesor, et de mainz autres lieus y viennent les marchandises. Si que, pour ce y viennent pluseurs marchans latins et proprement genevois, pour acheter et pour faire leur afaire; car il s'y treuve aussi grant quantité de pierrerie. Elle est cité, que les marchans y font moult leur profit. Ils sont gent de povre afaire, et sont moult mellées de maintes manieres. Il y a Hermins (= Arméniens), Nestorins, Jacobins, Jorgans (= Géorgiens), Persans : et encore hommes qui aourent Mahommet et c'est le peuple de la cité. Et sont moult mauvaises genz, et s'appellent *Touzi*, La ville est toute avironnée de moult beaux jardins et delitables, plains de moult beaux fruiz de pluseurs manieres moult bons, et assez de grant maniere. »

Chardin (*Voyage en Perse*, t. II, p. 327) s'exprime ainsi à propos de notre ville : « Le nombre d'étrangers qui se trouvent là en tout temps est fort grand. Il y en a de tous les endroits de l'Asie, et je ne sais s'il y a sorte de marchandises dont l'on ne puisse y trouver magasin. La ville est remplie de métiers en coton, en soie et en or. Les plus beaux turbans de Perse s'y fabriquent. J'ay ouy assurer aux principaux marchands de la ville qu'on y fabrique tous les ans six mille balles de soie. Le commerce de cette ville s'étend dans toute la Perse et dans toute la Turquie, en Moscovie, en Tartarie, aux Indes et sur la mer Noire. »

1. Le roi Cazan fit son entrée solennelle dans Tauriz le mercredi 5 octobre 1295, et quitta cette ville bientôt après pour aller prendre ses quartiers d'hiver à Moughan. Les fêtes de son intronisation ne furent célébrées que le 3 novembre, premier jour favorable, selon les astrologues. (D'Ohsson IV, 144, 153.)

2. Pour bien comprendre ces deux paragraphes, il faut préciser les dates. Le Catholique s'échappa le mercredi 28 septembre. Cazan entra à Tauriz le 5 octobre. Il est donc exact de dire que le patriarche dut attendre sept jours; et l'entrevue eut lieu à Tauriz. Mais, Haïton n'attendit pas sept jours pour voir Cazan, car nous savons qu'il alla lui faire sa cour et lui offrir des présents sur la colline d'Okma, près de Dihbourkan, où le vainqueur était campé : « Tu es venu pour Baïdou et non pour moi », lui dit Cazan. — Haïton répondit : « Il est de mon devoir d'honorer tout descendant de Gengis-Khan. » Cazan fut content, lui donna des vêtements royaux et promit de lui accorder tout ce qu'il demanderait. Haïton pria Cazan d'arrêter la destruction des églises. Cazan lui accorda l'objet de sa demande, révoqua les édits précédents et statua que les temples des idoles seraient seuls convertis en mosquées. Le roi d'Arménie quitta le camp, satisfait du service qu'il venait de rendre à la religion.

roi ne le connaissait pas. Après l'avoir salué, il lui adressa ces deux questions : « D'où es-tu? Quel est ton nom? » et ce fut tout. Le Catholique lui rendit réponse et le félicita.

Quand il sortit, le tremblement s'empara de tous ses os, non pas uniquement parce qu'il craignait la mort, mais parce qu'il voyait à quelle extrémité les chrétiens étaient parvenus. Cependant, l'ange consolateur et une claire intuition lui donnaient cet avertissement : « Aucune tentation ne vous est survenue qui n'ait été humaine [1]. » Déjà il s'encourageait par ses larmes et ses lamentations : « Qui donnera, disait-il, de l'eau à ma tête, à mes yeux une fontaine de larmes, et je pleurerai jour et nuit sur le brisement de la fille de mon peuple [2]. »

C'est ainsi que se sont passées les choses.

Il faisait froid à cette époque et le camp fut transporté à Moughan, station d'hiver [3]. Le maudit Naurouz était à Tauriz.

Le Catholique, sans ressources, sans monture, sans bête de somme, revint à Maragha. Il demeura quelques jours dans sa résidence et bientôt de nouveaux perquisiteurs arrivèrent. Il s'échappa de leurs mains par la fuite et [et au prix de] dépenses considérables.

De jour en jour il reculait, car on sait que toute gloire humaine conduit finalement à une humiliation envoyée par Dieu, et que l'humiliation, au contraire, endurée pour Dieu, est finalement suivie de gloire.

Le patriarche envoya au camp, cet hiver-là, un de ses disciples pour faire changer les ordres et exposer comment les choses se passaient. Celui-ci s'en revint fugitif. Il n'y avait personne qui voulût prendre en main la cause des chrétiens ou qui eût pitié des opprimés. Le disciple put à peine s'échap-

1. I. *Cor.* X, 13.
2. JÉRÉM. IX, 1.
3. La plaine de *Moughan*, *Moghân* ou *Moukân*, est située entre la rive droite du cours inférieur de l'Araxes, le Kour et les montagnes de Talich ou Talichah. Elle portait autrefois le nom arménien de *Taran* ou *Tahin*, et faisait partie de la province de P'haïdagaran. Comme elle offre d'excellents pâturages, elle a souvent servi de campement aux armées mongoles et persanes » (KLAPROTH, *Jour. as.*, sept. 1833, t. XII, p. 200). Elle fait aujourd'hui partie du district de Lenkoran, dans le gouvernement de Bakou (Russie méridionale). RICOLDO DI MONTE CROCE (éd. Laurent, p. 122) parle de ses sources de pétrole : « In eadem quoque provincia sunt fontes olei, maxime in *Mogano*. Unde omnes ille provincie usque Baldacum et usque in Indiam utuntur sale terre et oleo fontis. »

per des mains d'un apostat qui avait abandonné sa religion et s'était fait hagaréen.

Après la fête de Noël de l'année 1607 des Grecs (1295), le dimanche *markoul kad badmouta,* des envoyés du maudit Naurouz descendirent encore trouver le Catholique, tenant à la main des ordres. « Donne-nous, Catholique, lui dirent-ils, les dix mille dinars que tu as reçus du roi Kaïkhatou; voici le *tamga* [1], c'est-à-dire l'écrit scellé par ordre de l'émir qui en ordonne la restitution. »

Or, la résidence était déjà vide et dépouillée depuis longtemps. Les serviteurs en entendant cela se dispersèrent promptement et prirent la fuite. Le Catholique resta aux mains de ces Mongols hagaréens et de ceux qui les avaient fait venir. La crainte s'empara des disciples. Les évêques eux-mêmes, qui se trouvaient dans la résidence, s'enfuirent, et Monseigneur le Catholique demeura seul entre les mains de ces maudits arrogants.

Il leur proposa, cette nuit-là, de leur donner un village; mais ils ne voulurent accepter que de l'or. Dès qu'ils le menacèrent de le frapper, il se mit à emprunter et à leur donner. Ils reçurent, dans la soirée de ce dimanche, deux mille dinars.

Quelques-uns des disciples s'entendirent avec le patriarche pour le faire fuir et l'arracher aux mains de ces Mongols. Il avait peur, mais ils le forcèrent d'accepter et il céda. Au chant du coq ils le tirèrent de la maison dans laquelle il était enfermé, par une petite lucarne — dont la dimension, ne permettait pas même de supposer qu'un enfant pût en sortir — et ils le firent descendre. Il alla se cacher en d'autres lieux.

A l'aurore, les Mongols furent remplis de confusion et ne savaient que faire. Ils craignaient aussi que quelqu'un vînt pour leur demander compte du patriarche et leur dire : « Vous l'avez

1. *Al-tamga,* « c'est-à-dire un diplôme portant l'empreinte en or du sceau du grand Khan » (Dulaurier, *Fragments relatifs aux Mongols, Journ. as.*, avril-mai, 1858, p. 432). Cette explication peut être vraie, mais elle est, je crois, trop restreinte. Les khans de la Perse, lors de leur avènement, recevaient du grand Khan de Chine, leur suzerain nominal, un sceau en or, portant des caractères chinois dont ils se servaient pour sceller leurs diplômes. Mais, à l'instar de ce souverain, ils donnaient eux-mêmes à ceux de leurs sujets auxquels ils confiaient des charges importantes, des sceaux portant leurs propres insignes, et les pièces marquées de ces sceaux étaient aussi appelées *tamga.*

fait périr. » Au moment même, ils quittèrent la ville et reprirent le chemin de Bagdad.

Ceux-ci étaient à peine sortis, lorsqu'arriva un autre envoyé, homme tout à fait méchant, de la part de Naurouz le maudit. Il était accompagné d'un chrétien qui s'était fait hagaréen et apportait un nouvel ordre pour se faire remettre [par le patriarche] trente-six mille dinars. Comme Monseigneur le Catholique s'était caché, ces envoyés cruels se saisirent de quelques-uns des disciples de la résidence et exténuèrent leurs corps par des tourments et des blessures nombreuses. Il les suspendirent la tête en bas, en ces jours de froid et de neige tels qu'on n'en avait jamais vu. Après que toute la ville se fut réunie pour leur délivrance, on parvint à peine à les arracher aux mains de ces impies moyennant seize mille dinars.

Le Catholique et ceux qui s'étaient attachés à lui, soit évêques, soit moines, soit séculiers, continuèrent à être persécutés par tout le monde et à se cacher dans les demeures de ces séculiers. Dès qu'on savait qu'ils étaient dans une maison, ils s'en allaient aussitôt dans une autre [1].

Cela dura jusqu'à la grande fête de la Résurrection (1296) [2].

1. Rien n'est plus propre que les événements racontés dans ce chapitre et les suivants, à mettre en évidence les judicieuses réflexions que fait ABEL RÉMUSAT (*Mémoire cité*, p. 124) : « Par malheur, dit-il, les Mongols, toujours indécis entre les deux religions [mahométane et chrétienne]; ou peut-être voulant ménager les partisans qu'elles avaient dans les contrées qui leur étaient soumises, n'étaient pas un peuple qu'il fût aisé de convertir, et, quoique les princes, guidés par leur intérêt, eussent peut-être une bonne volonté plus marquée pour le christianisme, il se trouvait un bon nombre de chefs qui, plus particulièrement soumis à l'influence des musulmans, passaient dans les rangs des ennemis des chrétiens, tandis que le gros de la nation, attaché par habitude à l'antique croyance Tartare, voyait les deux cultes de l'Occident avec une égale indifférence. Sans cette indécision qui ne tarda pas à leur être fatale, les Mongols auraient sans doute fini par se faire un appui de l'un ou de l'autre. S'ils n'eussent pas dédaigné ce moyen facile de grossir le nombre de leurs partisans, on peut croire que la destruction du pouvoir des Il-Khans, en Perse, n'aurait été ni si prompte ni si complète. Les Turks, introduits en Occident comme esclaves, ont occupé tous les trônes de l'Islamisme et fondé des dynasties durables; et les Mongols, après avoir soumis l'Asie et fait trembler l'Europe, purent à peine se maintenir en Perse pendant soixante années, et n'y ont pas laissé une seule des tribus de leur race. La ferveur des Turks dans la croyance qu'ils avaient embrassée, l'indécision des Tartares et leurs variations perpétuelles doivent être comptées parmi les causes qui peuvent expliquer cette différence. »

2. Pâques se trouvait, cette année là, le 25 mars.

Dr J.-B. CHABOT.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

I. — PÉRIODIQUES SPÉCIAUX

Revue biblique trimestrielle, 3e année, 1894 :

No 1, janvier. — Lettre encyclique de notre Saint-Père Léon XIII à tous les patriarches, primats, archevêques et évêques..... De l'étude de l'Écriture sainte (pp. 1-28). — P. Batiffol, Le symbole des Apôtres (pp. 30-51). — R. P. Van Kasteren, S. J., Analecta exegetica (pp. 52-70). A côté de dissertations purement théologiques, le présent article contient un chapitre consacré à l'itinéraire des apôtres, dans la région de Génésareth, après la première multiplication des pains, et un autre à l'emplacement de Bethsaida. — Fr. B.-M. Haghebaert, L'époque du second avènement du Christ (pp. 71-93). — L'abbé Azibert, Le sermon « *in monte* » selon S. Mathieu (V, VI, VII); « *in loco campestri* » selon S. Luc (VI, 20-49) (pp. 94-109). — C. Douais, S. Augustin et la Bible; suite de l'article paru dans le t. II, pp. 62-81 (pp. 110-135). — F. M.-J. Lagrange, Lettre de Jérusalem (pp. 136-141). Il y est question d'un second miliaire arabe d'Abd-el-Melik; du casal de Fontenoid et de l'emplacement d'Emmaüs; enfin, de diverses localités qui ne figurent pas sur la grande carte anglaise de la Palestine. = **Bibliographie** (pp. 143-151) : Paul de Loe, L'exégèse catholique en Allemagne. C'est une liste des exégètes catholiques allemands contemporains et de leurs œuvres. — Abbé Rohart, *De oneribus biblicis contra gentes* (J.-M. Lagrange). = **Revue des Revues** (pp. 151-158) : *Le Muséon,* janv., avril et août 1893. — *La Civilta cattolica,* nos 1031, 1033, 1035, 1037. — *Der Katholik,* 1893, t. I, nos 4, 5. — *Theol. Quartalschrift*, 1893, no 3. — *Zeitschrift des D. Palæstina-Vereins,* t. XV (1893), 4e fasc.; t. XVI (1893), fasc. 1 et 2. — *La science catholique,* nov. 1892; janvier à sept. 1893. — *L'Univer-*

sité catholique, janv. à sept. 1893. = **Nécrologie :** Le R. P. Savi, Barnabite (pp. 159-160).

N° 2, avril. — Ch. ROBERT, La révélation du nom divin Jéhovah (pp. 161-181). — J. SEMERIA, Cosmogonie mosaïque (pp. 182-199). C'est la suite de l'article paru dans le t. II, n° 4. — Fr. M.-J. LAGRANGE, L'apocalypse d'Isaïe, à propos des derniers commentaires (pp. 200-231). — Fr. A. MONTAIGNE, L'apparition de Dieu à Moïse sur le mont Horeb (pp. 232-247). — GERMER-DURAND, Épigraphie Palestinienne : I. Épigraphie chrétienne ; II. Antiquités romaines trouvées à Jérusalem ; III. Inscription grecque découverte récemment à Sébaste (pp. 248-260). Il s'agit surtout d'inscriptions grecques et hébraïques, trouvées à Gaza, à Sidon, à Emmaüs-Nicopolis et à Sébaste. Ce sont presque uniquement des inscriptions funéraires. Les plus récentes paraissent être celles de Gaza (VIIIe siècle). — Paul-M. SÉJOURNÉ, Une inscription grecque sur les murs de Jérusalem (pp. 260-262). Inscription mentionnant un Equitius, consul, qui est peut-être celui de 375. — Fr. M.-J. LAGRANGE. Chronique. Excursion à Sebbé (Masada), janv. 1894 (pp. 263-276). — Le P. L. CRÉ, Une découverte eucharistique (pp. 277-291). L'auteur, dans une excursion à Oumm-Thouba, a acquis d'un habitant de la contrée une poterie en forme d'oiseau, qu'il pense être une colombe eucharistique. = **Bibliographie** (pp. 292-302) : Card. MEIGNAN, *Les prophètes d'Israël et le Messie, depuis Salomon jusqu'à Daniel* (Fr. Em. JANVIER). — FUNK, *Die apostolischen Constitutionen* (BATIFFOL). = **Revue des Revues** (pp. 302-309) : *Revue sémitique d'épigraphie et d'histoire ancienne,* 1893 et janv. 1894 (M.-J. LAGRANGE). — *Palestine Exploration Fund. Quarterly Statement,* 1892. — *Revue de l'Orient latin,* 1893, n°s 1 et 2 (Fr. Paul-M. SÉJOURNÉ). = Listes des **Publications récentes.**

Revue illustrée de la Terre-Sainte et de l'Orient catholique, 1893, t. X et 1894, t. XI.

1893, n° 21, 1er novembre. — La presse catholique en Orient. Extrait du *Moniteur de Rome* (pp. 321-322). — A. LOTH, La Russie et Rome (pp. 322-324). — Les séminaires indigènes de la Congrégation de la Propagande (pp. 324-325). — Fréd. AMOURETTI, L'union des Églises et les Ruthènes (pp. 325-326). — Magyars et Roumains (pp. 326-327). — La Russie à Lourdes. Extrait du *Moniteur de Rome* (pp. 327-8). — R. P. PHILPIN DE RIVIÈRE, Les catacombes, leur origine orientale, leurs destinées. Suite (pp. 328-331) ; suite au n° 22. — Paul FÉVAL, fils, Des villes mortes à la mer (pp. 331-334) ; suite aux n°s 22,

23, 24; 1894, n°s 1, 3, 4, 6. = **Échos d'Orient** (pp. 334-336): Le bateau de Pierre le Grand. — L'union des Églises et la Russie. — Le catholicisme en Russie. — Le nouveau patriarche syrien, Mgr Cyrille Benham Benni. — Mort de Mgr Poyet. — Les mariages clandestins dans l'église grecque de C. P. — Projets de réforme du clergé en Grèce. — L'Autriche en Orient. — Les monastères grecs de Roumanie. — Accident survenu au P. général des Franciscains, à Jérusalem. = **Gravures :** Environs de Jéricho. — La carène construite par Pierre le Grand, premier bateau de guerre des Russes.

N° 22, 15 novembre. — Les écoles italiennes en Orient. Extrait du *Moniteur* de Rome (p. 341). — Nilo, Lettre d'Égypte; Ismaïlieh du Caire, 12 sept. (pp. 341-342). — Germer-Durand, Mgr Poyet (pp. 342-343). — C. Tondini de Quarenghi, L'unification du calendrier et l'heure universelle (pp. 363-364). = **Échos d'Orient** (pp. 348-352): Grave incident à Bethléem (cf. ci-dessus, p. 636). — Les protestants à Jérusalem. — France et Russie. — Égypte; le clergé schismatique; l'Asile Couvreux à Port-Saïd. — La Roumanie et le panslavisme. — Troubles à Samos. — Le calendrier primitif oriental. — Congrès eucharistique de Jérusalem. = **Gravures :** Une rue à Jérusalem. — Fontaine d'Élisée.

N° 23, 1er décembre. — Léon XIII et l'Église grecque (pp. 353-355). — A. Raboisson, La grande mosquée de Damas, ancienne basilique chrétienne du IVe siècle (pp. 355-357). — L'hellénisme chrétien en Italie. Extrait du *Moniteur de Rome* (pp. 358-359). — H.-G. Fromm, Le baptême du prince royal de Roumanie (pp. 359-360). — Le catholicisme en Russie (pp. 360-362). — F. Romanet du Caillaud, Le chapelet russe. Extrait du *Pèlerin* (pp. 362-364). = **Échos d'Orient** (pp. 366-368) : Mission archéologique du R. P. Scheill en Mésopotamie. — Souvenirs de la croisade de S. Louis à Tunis (monnaies). — Incident à Bethléem (cf. ci-dessus, p. 636). — Mort de Mgr Doumani, évêque grec-melchite de Saint-Jean-d'Acre. — L'Église anglicane et l'Orient. — Un lazaret à la Mecque. = **Gravures :** Fontaine des apôtres, sur le chemin de Jéricho. — Intérieur de la grande mosquée de Damas.

N° 24, 15 décembre. — Clergé russe et clergé français (pp. 370-371). — L'orthodoxie et les fêtes franco-russes (pp. 371-372). — Syrie. Diocèse grec-catholique de Bostra et Hauran. Lettre de Mgr Nicolas Cadi, archevêque du diocèse (pp. 372-373). — Vicomte Oscar de Poli, Nobiliaire des croisades : la famille d'Orléans (pp. 375-380). = **Échos d'Orient** (pp. 380-384): Le catholicisme en Perse. — Attentat de Bethléem (cf. ci-dessus, p. 636). — L'école épiscopale grecque-

catholique de Baalbek. — Projet de rattachement de l'Église de Bosnie au patriarcat autrichien de Carlovitz. — Agitation pan-roumaine. — L'Église grecque-catholique en Syrie.

1894, nº 1, 1er janvier. — A propos du congrès de Jérusalem. Lettre du R. P. MICHEL à la revue *Das Heilige Land* de Cologne (pp. 1-4). — L'abbé V. DAVIN, Inscription bilingue, trouvée en Lycie, reproduisant le texte d'une supplique contre les chrétiens, présentée en 311 à l'empereur Maximin (pp. 4-6). — Le catholicisme en Russie (pp. 6-7). — Vicomte Oscar de POLI, Nobiliaire des croisades : La Noue (pp. 7-10); suite au nº 2. = **Échos d'Orient** (pp. 14-16) : Pèlerinage protestant à Jérusalem. — Le commerce français en Anatolie. — Fouilles d'Aboukir. — Les jardins dans l'ancienne Égypte. = **Gravures** : Le Jourdain. — Basilique de Sainte-Hélène, au-dessus de la grotte de la Nativité, à Bethléem.

Nº 2, 15 janvier. — Le P. Léon CRÉ, Custode eucharistique des premiers siècles de l'ère chrétienne, trouvée à Oum-Thouba, en Palestine (pp. 17-22). — A propos de l'union des Églises (pp. 22-23). — A. RABOISSON, L'autorité de l'hégoumène russe Daniel (pp. 23-26). — N. NICOLAÏDÈS, L'union des deux Églises. Lettre au pape Léon XIII. = **Échos d'Orient** (pp. 30-32) : Les fêtes de Noël à Bethléem. — Les églises autocéphales de rite grec, avec les noms de leurs chefs hiérarchiques actuels. — Les œuvres de Dom Bosco en Terre-Sainte. — L'Union des Églises de Reims et de Jérusalem. Lettre de Ludovic PIAVI, patriarche de Jérusalem au chapitre de Reims. = **Gravures** : Custode eucharistique trouvée à Oum-Thouba. — Bethléem. Citerne de David.

Nº 3, 1er février. — H.-D. GALERAN, Excursion à Hébron (pp. 33-36). — P. MICHEL, Quelques décisions de la S. C. de la Propagande sur les rites orientaux (pp. 36-39). — Notre-Dame de Lépante (pp. 39-40). — Lettre pastorale de Mgr Ignace BENHAM BENNI, patriarche d'Antioche des Syriens, au clergé de la nation syrienne, à l'occasion de son élection (pp. 40-43). — L'Alliance française et la Ligue de l'enseignement (pp. 43-44). — France et Russie (pp. 44-45). = **Échos d'Orient** (pp. 47-48) : Obsèques de la vénérable sœur Renault, fondatrice de l'orphelinat de Galata. — Attentat contre le catholicos Khrimian dans l'église d'Edch-Miadzin. — Les Anglais en Mésopotamie et en Chypre. = **Gravures** : Hébron. — Tombeau d'Abraham, à Hébron.

Nº 4, 15 février. — P. MICHEL, Les résultats du congrès eucharistique de Jérusalem (pp. 49-54). — L. de MAS LATRIE, Les patriarches latins de Jérusalem (pp. 54-56); suite aux nºs 5, 6, 7. Reproduction de l'article paru dans la *Revue de l'Or. latin*, t. I, pp. 16-41.

H.-G. FROMM, Rome et la Pologne (pp. 56-58). — Abbé PANNIER, La science dans l'ancienne Chaldée (pp. 58-60). = **Échos d'Orient** (pp. 63-64) : Le P. Maxime Malataky et l'union des Églises. — L'attentat de Bethléem. — La sainte maison de Lorette. = **Gravures :** Birket Mamilla, près de Jérusalem. — Jérusalem ; première station de la Voie douloureuse.

Nº 5, 1er mars. — Les espérances d'union des Églises. Extrait du *Moniteur de Rome* (pp. 65-66). — La Russie est-elle schismatique ? (pp. 66-72). Reproduction d'une brochure publiée par « un Russe orthodoxe », peu après la guerre de Crimée ; suite au nº 6. — H.-G. FROMM, Les Russes de l'Ukraine (pp. 72-74). = **Échos d'Orient** (pp. 77-80) : Les missions protestantes et catholiques d'Ourmiah, en Perse. — Le chemin de fer de Beyrouth-Damas-Hauran. = **Gravures :** Palais des Comnènes, près de Trébizonde. — Jérusalem ; troisième et quatrième stations de la Voie douloureuse.

Nº 6, 15 mars. — L. FÉDERLIN, Découvertes des laures de S. Euthyme le Grand et de S. Théoctiste dans le désert de Judée, à l'est de Jérusalem. = **Échos d'Orient** (pp. 94-96) : La fête de S. Jean Chrysostome à Jérusalem. — Promotion du R. P. Jérôme de Sijean, vicaire custodial de Terre-Sainte, à la dignité d'ex-Ministre provincial.

Œuvre des Écoles d'Orient, 1893, 1894.

Nº 199, novembre-décembre 1893. — D. SALOMON, prêtre de la Mission, Lettre sur la revendication d'églises catholiques par les Nestoriens, à l'instigation des missionnaires anglais en Perse ; Ourmiah, 28 octobre 1893 (pp. 198-204). — Lettre de sœur DUPUY, fille de la Charité, à M. le directeur des Écoles d'Orient ; Khosrova, 29 août 1893 (pp. 205-206). — Lettre de sœur PHILOMÈNE, fille de la Charité, sur l'orphelinat Saint-Joseph de la Porte de Casbine, à Téhéran ; s. d. (pp. 206-208). — Lettre du R. P. GIANNANTONIO, préfet apostolique de la Mission des Capucins à Malatia [Mélitène], sur les tremblements de terre qui ont presque détruit les œuvres de cette mission ; Malatia, 15 septembre 1893 (pp. 208-209). — Lettre du R. P. BARNIER, S. J., supérieur de la mission de Homs, sur les écoles de cette mission ; s. d. (pp. 210-217). — Rapport de sœur GÉLAS, supérieure des Filles de la Charité à Beyrouth ; s. d. (pp. 217-219). = **Nécrologie.**

Nº 200, janvier-février 1894. — **Chronique et nouvelles** (pp. 227-232) : L'hôpital de la Sainte-Famille et l'asile des orphelines à Bethléem. — La misère dans la Tripolitaine. — Les frères des Ecoles chrétiennes à Rhodes. — L'Institut des noirs afri-

cains, à Malte. = Lettre du R. P. Féderlin, supérieur du séminaire grec-catholique de Sainte-Anne, à Jérusalem; 6 décembre 1893 (pp. 232-235). — Lettre de Dom A. Belloni, sur l'œuvre des Orphelins de la Sainte-Famille à Bethléem; 20 novembre 1893 (pp. 235-237). — Extrait du journal le *Tijd*, sur les œuvres de Dom Bosco en Terre-Sainte (pp. 237-238). — Le diocèse grec-catholique de Césarée de Philippe, aux sources du Jourdain. Lettre de P. Géraïgiry, évêque de cette ville ; s. d. (pp. 239-244). — Lettre de M. Malaval, missionnaire Lazariste, sur la fondation d'une école normale pour procurer des maîtres aux écoles de la mission de Perse; Ourmiah, 2 décembre 1893 (pp. 244-246). — Deux lettres du Fr. Olbien, directeur de l'école de Saint-Grégoire, l'Illuminateur, à Trébizonde, sur la disette à Trébizonde; s. d., et 15 décembre 1893 (pp. 247-249). — Lettre de sœur Marie Véronique, supérieure des religieuses oblates de l'Assomption, à Karagatche, près Andrinople; s. d. (pp. 249-251). — **Nécrologie.**

N° 201, mars-avril 1894. — La famine et le typhus en Tripolitaine (Syrie). Lettre de sœur Mônier, supérieure des sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition à Benghazi ; 30 janvier 1894 (pp. 253-256). — Rapport du R. P. Joseph Barnier, S. J. sur les écoles de Homs et sur les progrès de l'apostolat catholique; 15 décembre 1893 (pp. 256-267). – Léon Roland, La crise orientale (pp. 267-274). — Rapport du R. P. Duval, pro-préfet apostolique de la mission dominicaine à Mossoul; 16 janvier 1894 (pp. 274-278). = **Chronique et informations** (pp. 279-281) : Notre carte du Levant : les missions latines du Levant et les diocèses indigènes des différents rites orientaux. = **Nécrologie.**

Palestine Exploration Fund. Quarterly Statement; 1893 et 1894.

Janvier 1893 : — Notes and News (pp. 1-8). Nouvelles archéologiques et bibliographiques touchant la Palestine. — Fred. Jones Bliss, Report of the excavations at Tell-el-Hesy during the Spring season of the year 1892 (pp. 9-20); avec gravures. — Letters from Herr Baurath C. Schick. I : The railway from Jaffa to Jerusalem ; avec une carte. — II : On the site of Calvary (pp. 20-25). — A. H. Sayce, The cuneiform and other inscriptions found at Lachish and Elsewhere in the south of Palestine (pp. 25-32). — Id., On an inscribed bead from Palestine (pp. 32-33). — Id., The site of Kirjath-Sepher (pp. 33-35). — G. E. Post, Narrative of a second journey to Palmyra (pp. 36-43); avec une vue de Salamyeh et une carte. — G. Glaisher, On the strength or pressure of

the wind at Sarona, recorded daily by Herr Dreher, in the years 1880 to 1889 (pp. 43-63). -- Ch. Fox, The latitude of mount Horeb (pp. 63-67). — Id., Notes and queries (pp. 67-69); questions sur divers sujets archéologiques relatifs à la Palestine. — J.-E. Hanauer, Mud showers and their effect on buildings in Palestine (pp. 69-70). — W. F. Birch, Ancient Jerusalem Zion or Acra, south noth north of the Temple (pp. 70-76). — Rev. Canon Brownlow, Identification of saints in the Maronite calendar (p. 77). — C. R. Conder, Notes on the « *Quarterly Statement* » (pp. 78-79); à propos d'articles parus dans ce périodique en 1892 : 1° sur les Hittites; 2° sur la situation de la région appelée Dabbasheth. — R. F. Hutchinson, The tomb of our Lord (pp. 79-80). -- The site of the Holy Sepulchre (pp. 80-91); reproduction d'une série de lettres adressées au journal le *Times*, sur l'emplacement du Saint-Sépulcre par les personnages suivants : H. A. Campbell et J. Murray, C. R. Conder, Haskett Smith, H. B. Tristram, Th. Chaplin, C. W. Wilson, J. Glaisher.

Avril 1893. — Fred. Jones Bliss, Report of the excavations at Tell-el-Hesy during the Autumn of 1892 (pp. 103-119); avec gravures. — Letters from Herr Baurath Schick (pp. 119-127). I : Reflections on the site of Calvary. — II : The Tombs of the Prophets. — III : On Things which were expected to be found in making the Railway. — IV : Newly discovered Rock-cut Passages. — V : The Seb'a Rujûm. — VI : Old Remains at the Sanatorium. — VI : Khurbet Ras el-Alweh and Burj el-Tut. — VIII : Answers to Queries. — F. Robinson Lees and A. S. Murray, Antiquities from Caesarea (pp. 137-141). — Letter from Rev. J.-E. Hanauer : S. Martin's Church and other mediæval Remains. The Maladrerie (pp. 141-143). — James Glaisher, On the strength or pressure of the Wind at Sarona, recorded daily by Herr Dreher in ten years, 1880 to 1889 (pp. 143-147). — George E. Post, Narrative of a second journey to Palmyra, including an exploration of the Alpine regions of Lebanon and Anti-Lebanon (pp. 147-164). — Sir Charles W. Wilson, Ancient Jerusalem. Acra North, not South of the Temple (pp. 164-167). — C.-R. Conder, Sinai and Syria before Abraham (pp. 167-179).

Juillet 1893. — Letters from Herr Baurath C. Schick (pp. 191-203). I : The second Wall of ancient Jerusalem (Plan). — II. Arabic building Terms. — Philip J. Baldensperger, Peasant Folklore of Palestine (pp. 203-219). — George E. Post, Narrative of an expedition to Lebanon, Anti-Lebanon, and Damascus (pp. 219-239). Grav. — Prof. Sayce, The Phoenician Inscriptions on the vase handles found at Jerusalem (pp. 240-242). — James Glaisher,

Meteorological report from Jerusalem for year 1892 (pp. 242-244). — Notes by major CONDER (pp. 245-255) : Shishak's List ; — Recent Hittite litterature ; — Palestine under the Crusaders (à propos des *Regesta* de R. Rœhricht). — G. ROBINSON LEES, Jacob's well (pp. 255-257). Grav. — CLERMONT-GANNEAU, Note ou professor Theodore F. Wright's inscribed weight or bead (p. 257).

Octobre 1893. — Annual meeting (pp. 269-281). — Letters from Herr Baurath C. von SCHICK (pp. 282-299). I : Old Jerusalem, an exceptional city. — II : S. Martin's Church at Jerusalem. — III : Tabitha ground at Jaffa. — IV : Baron Ustinoff's collection of Antiquities at Jaffa. — V : Excavations on the Rocky Knoll north of Jerusalem. — A.-S. MURRAY, Note on the inscriptions found at Tabitha, near Jaffa (pp. 300-301). — Rev. J.-E. HANAUER, The churches of S. Martin and S. John the Evangelist (pp. 301-305). — CLERMONT-GANNEAU, Note on an ancient weight found at Gaza (pp. 305-306). — Note on the inscription on the monument of Red Stone, with reclining female figure, described by M. Schick at p. 296 (p. 306). — Philip.-J. BALDENSPERGER, Religion of the Fellahin of Palestine (pp. 307-320). — Major C.-R. CONDER, Tadukhepa's dowry (pp. 321-322). — C. R. CONDER, Notes on the July « *Quarterly Statements* » (pp. 323-324). A propos de l'article de Baldensperger. — Rev. W.-F. BIRCH, Zion (or Acra), Gihon, and Millo (pp. 324-330). — J. M. TENZ, Paving stones of the Temple (pp. 330). — G. SCHUMACHER, Discoveries during the construction of the Acre-Damascus railway (p. 331). — James GLAISHER, Meteorological report from Jerusalem for year 1883 (pp. 331-334).

Janvier 1894. — Letters from Herr Baurath C. von Schick. I : Tabitha's Tomb and S. Peter's Church at Jaffa. — II : Excavations by the Augustinian Brethren of Mount Zion. — III : Notes of changes in Jerusalem buildings (pp. 13-21). — Notes by the Rev. J.-E. HANAUER (p. 21). Sur le « El-Heidhemiyeh » ou grotte de Jérémie ; sur le cimetière de Saint-Étienne à Jérusalem ; sur une inscription récemment trouvée près de l'église du Saint-Sépulcre. — P.-J. BALDENSPERGER, Orders of holy men in Palestine (pp. 22-38). — James GLAISHER, On the fall of rain at Jerusalem, in the 32 years from 1861 to 1892 (pp. 39-44). — James GLAISHER, Meteorological report from Jerusalem for year 1884 (pp. 44-46). — V. SCHEIL, Une tablette palestinienne cunéiforme (p. 47). — Major C.-R. CONDER, The Jews under Rome (pp. 47-79). — ID., Notes on the October « Quarterly Statement » (pp. 81-82). — ID., The city Sehlala (pp. 82-83). — C. FOX, Circle and serpent antiquities (pp. 83-87).

Avril 1894. — F.-J. BLISS, The recent pilgrimage to Jerusalem

(pp. 101-108). Pèlerinage anglais conduit par l'évêque de Worcester. — F.-J. BLISS, The church at Jacob's Well (pp. 108-113). — F.-J. BLISS, A Lebanon cliff castle (pp. 113-120). Grav. — Rev. C.-G. CURTIS, The Sidon sarcophagi (pp. 120-126). Phototypies. — P.-J. BALDENSPERGER, Birth, marriage, and death among the Fellahin of Palestine (pp. 127-144). — James GLAISHER, Meteorological report from Jerusalem for year 1885 (pp. 144-146). — Notes from Herr Baurath C. von SCHICK. Winged figure from Palestine (pp. 146-148). — J.-E. HANAUER, Notes on the winged figure at Jaffa, on Bether (pp. 148-150). — George St. CLAIR, Jerusalem topography (pp. 150-151). — Archibald HENDERSON, Cana and Megiddo in Tatian's Diatessaron (pp. 151-152).

Zeitschrift des deutschen Palaestina Vereins, 1893, t. XVI, fasc. 4 :

H. GUTHE, Nachrichten über die Angelegenheiten des Deutschen Vereins zur Erforschung Palæstinas (pp. I-XXIII). — C. SCHICK, Die Baugeschichte der Stadt Jerusalem in kurzen Umrissen, von den ælteslen Zeiten bis auf die Gegenwart dargestellt (pp. 237-246). — Dr A. EINSLER, Beobachtungen über den Aussatz im heiligen Lande (pp. 247-255). Ce sont des notes médicales sur diverses formes de la lèpre observées en Palestine. — P. ASMUSSEN, Die zehn Stæmme (pp. 256-268). — R. RŒHRICHT, Zur *Bibliotheca geographica Palaestinae* (pp. 269-295). Important supplément à l'ouvrage du même auteur paru sous ce titre. — H. GUTHE, Berichtigungen (pp. 296-297). Note sur la distinction à établir entre Theodoricus, moine de Hersfeld, et Theodoricus, auteur du *Libellus de locis sanctis,* publié par T. Tobler. = **Bücheranzeigen** (pp. 298-300) : M.-J. Schiffers, *Amwâs, das Emmaüs des hl. Lucas, 160 Stadien von Jerusalem;* 1890 (H. GUTHE). — Th. STOCKMAYER, Register zu Band XI-XV der *Zeitschr. d. D. Pal. Vereins.*

Byzantinische Zeitschrift[1], 1894, t. III.

Fasc. 1 : J. STRZYGOWSKI, Inedita der Architektur und Plastik aus der Zeit Basilios' I, 867-886 (pp. 1-16); avec quatre planches. — J. NICOLE, Une ordonnance de l'empereur Alexis Comnène Ier, sur les privilèges du Χαρτοφύλαξ (pp. 17-20). Texte de cette ordonnance d'après le cod. Genevensis, no 23, qui contient aussi le Livre du

1. Une erreur s'est glissée dans notre sommaire du précédent fascicule de la *Byz. Zeitschr.*, à propos de l'article de M. A. PAPADOPOULOS KÉRAMEUS, intitulé : *Mitteilungen über Romanos.* Il s'agit dans cet article de Romanos, le mélode du VIIe siècle, et non de Jean Romanos, l'érudit.

Préfet (édit de l'empereur Léon le Sage), publié récemment par M. Nicole. L'ordonnance est du mois d'août 1094. — H. GELZER, Byzantinische Inschriften (pp. 21-25). L'une de ces inscriptions, très mutilée, est de Justinien, dont elle nous a conservé seulement les titres; l'autre, qui paraît appartenir à la première moité du VIII[e] siècle, nous fait connaître un évêque de Thasos, du nom d'Alexandre. — A. KARNEJEV, Der Physiologus der Moskauer Synodalbibliothek. Ein Beitrag zür Lœsung der Frage nach dem Vorlage des armenischen und eines alten lateinischen Physiologus (pp. 26-63). — E. LENTZ, Uebergang Venedigs von faktischer zu nomineller Abhængigkeit von Byzanz (pp. 65-115). — J.-R. ASMUS, Theodorets Therapeutik und ihr Verhæltnis zu Julian (pp 116-145). — O. GUENTHER, Zu den « *Gesta de nomine Acacii* » (pp. 146-159). Sur diverses particularités de cette œuvre consacrée, comme on sait, à l'histoire du Brigandage d'Éphèse. — J. van den GHEYN, Note sur un *Agraphon* (pp. 150-151). Il s'agit d'un passage de la vie de S. Joannice par S. Sabas, donnant une leçon spéciale d'un passage de la lettre aux Philippiens (II, 16). — E. KURTZ, Das Adverbium καχιγκάκως (pp. 152-155, 395). — Sigm. FRAENDEL, Orientalisches im Byzantinischen (p. 152). A propos de mots orientaux grécisés. — G. MEYER, Etymologisches (pp. 156-164). Ce sont des discussions étymologiques sur divers termes de la langue grecque du moyen âge. — Spyr. P. LAMBROS, Ein byzantinisches Volkslied (pp. 165-6). Chant populaire copié sur un feuillet liminaire d'un manuscrit des œuvres de Procope conservé à Venise (Zanetti 398). — ID., Zu Glykas (p. 166). Rectification de deux passages de cet auteur dans l'édition de Bonn. = **Besprechungen :** C. E. Zachariæ a Lingenthal, *Paralipomena ad Basilica;* Leipzig, 1893 (compte rendu par l'auteur lui-même). — A. Dmitrijevskij, *Les règles claustrales de S. Sabas* [dans les *Travaux de l'Académie ecclésiastique de Kiew,* janvier 1890] (Ed. KURTZ). — F. Lampe, *Qui fuerint Gregorii magni papae temporibus in imperii Byzantini parte occidentali exarchi et qualia eorum jura atque officia ;* Berlin, 1892 (L. M. HARTMANN). — Eustathii Macrembolitae *quae feruntur aenigmata* edidit Maximilianus Treu; Breslau 1893 (Is. HILBERG). — J. Sozonovic, *La Lenore de Bürger et les œuvres analogues dans la poésie populaire européenne et russe;* Varsovie, 1893 [en polonais] (W. WOLLNER). — D. Ruzic, *Die Bedeutung des Demetrios Chomatianos für die Gründungsgeschichte der serbischen Autokephalkirche;* Iena, 1893 (M. RESETAR); — St. Novakovic, *Les origines de la littérature slave chez les Slaves des Balkans. La légende de S. Vladi-*

mir; Belgrade, 1893 [en serbe] (M. Resetar). — D. Matov; *Études gréco-bulgares;* Sofia, 1893 [en bulgare] (G. Meyer). — Dr Iv.-D. Sismanov, *Étymologie populaire bulgare* [en bulgare] (G. Meyer). — Μανουὴλ Ἰω. Γεδεών, Ἔγγραφοι λίθοι καὶ κεράμια; Constantinople, 1892 (J. Strzygowski). — N. Petrovskij, *Peinture murale des anciennes églises grecques et russes;* Moscou, 1893 [en russe] (A. Pavlovskij). = **Bibliographische Notizen und kleinere Mitteilungen :** A signaler, outre des notices qui seront indiquées plus loin, avec les ouvrages auxquels elles se rapportent, les recensions des ouvrages et articles suivants : V. Semenov, *Die griechische Quelle der Sprüche des Isichii ;* 1893 (E. Kurtz). — R. Reitzenstein, *Inedita poetarum graecorum. Rostocker Index lectionum für das Wintersemester 1892-93;* Rostock, 1892 (K. Krumbacher). — Theod. Koch, *Komikerfragmente im Lexicon Sabbaiticum,* 1893 (K. Krumbacher). — A. I. Σακκελίων, Ἐπιστολαὶ Βυζαντιναί; 1892 (Ph. Meyer). — E. Rostagno et N. Festa, *Indice dei codici Greci Laurenziani non compressi nel catalogo del Bandini ;* 1893 (K. Krumbacher). — Alb. Ehrhard, *Die griechischen Handschriften von Genua ;* 1893 (Id.). — Th.-W. Allen, *The greek manuscripts of Perugia ;* 1893. — E. Motta, *Demetrio Calcondila, editore ;* 1893 (K. Krumbacher). — Hubert Grimme, *Der Strophenbau in den Gedichten Ephraems des Syrers* (K. Krumbacher). — Pan. Gritsanès, Στιχουργικὴ τῆς καθ' ἡμᾶς νεωτέρας ἑλληνικῆς ποιήσεως..... ; Ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, 1891 (K. Krumbacher). — V. Bolotov, *Spuren der alten Menologien einzelner Kirchen*; 1893 (M. Speranskij). — Petri Tacchi-Venturi, S. J., *Commentariolum de Joanne Geometra ejusque in S. Gregorium Nazianzenum inedita laudatione...;* 1893 (K. Krumbacher). — A. J. Sakkeliôn, Γρηγορίου Θεσσαλονίκης τοῦ Παλαμιᾶ ἀνέκδοτος διάλεξις ; 1892 (Ph. Meyer). — Jos. Brunsmid, *Eine griechische Ziegelinschrift aus Sirmium* (580-c. 582); 1893 (K. Krumbacher). — K.-E. Zachariæ von Lingenthal, *Einige ungedruckte Chrysobullen* (Id.).

Fasc. 2 : P. N. Papageôrgiou, Αἱ Σέρραι καὶ τὰ προτάστεια τὰ περὶ τὰς Σέρρας καὶ ἡ μονὴ Ἰωάννου τοῦ Προδρόμου (pp. 225-329). Important mémoire sur les antiquités et les monuments remarquables de Serrès en Macédoine, accompagné de sept planches. — E. Gerland, Die persischen Feldzüge des Kaisers Herakleios (pp. 330-373). Héraclius fit trois expéditions contre les Perses. Dans la première, qui eut lieu en 622, il débarqua à Πύλαι, sur la mer Noire, et livra à l'armée perse plusieurs combats heureux dans la région du Pont et de l'Arménie ; il fut rappelé subitement à C. P. par une invasion des Avares. La seconde dura de 624 à 626; la troisième, de la

fin de 626 à la fin de 627. — C. NEUMANN, Ueber zwei unerklærte Vœlkernamen in der byzantinischen Armee (pp. 374-385). Il s'agit des termes Κουλπίγγοι et Τουλμάτζοι ou Ταλματζίοι, qui désignent deux tribus des Petchénégues. L'auteur fait suivre l'explication de ces noms de renseignements sur l'histoire des Petchénègues, peuple de race turque. — K. DIETER, Zur Glaubwürdigkeit der Anna Komnena (pp. 386-390). A propos de son récit de la guerre contre les Petchénègues (1084-1091). — H. GELZER, Die vorflutigen Chaldaeerfürsten des Annianos (pp. 391-393). — ID., Zu Africanus und Johannes Malalas (pp. 394-396). — G. MEYER, Zu den mittelgriechischen Sprichwœrtern. = **Besprechungen** : G.-E. Maurogiannès, Βυζαντινὴ τέχνη καὶ βυζαντινοὶ καλλιτέχναι μετὰ εἰκόνων τῶν σπουδαιοτέρων ἀρχιτεκτονικῶν καὶ γραφικῶν μνημείων... ; 1893, in-8° (J. STRZYGOWSKI). — M. Réniéris, Μητροφάνης Κριτόπουλος καὶ οἱ ἐν Ἀγγλίᾳ καὶ Γερμανίᾳ φίλοι αὐτοῦ (1617-1628)... ; 1893, in-8° (J. DRÆSEKE). — Joh. Scheftlein, *De praepositionum usu Procopiano...;* 1893, in-8° (H. BRAUN). = **Bibliographische Notizen und kleinere Mitteilungen** : A signaler, outre les notices qui seront indiquées plus loin avec les ouvrages auxquels elles se rapportent, les recensions des travaux suivants : E. Narducci, *Di un codice archetipo dell' opera di Giorgio Pachimere :* Περὶ τῶν τεσσάρων μαθημάτων ; 1891 (K. KRUMBACHER). — Sp. P. Lampros, Ἑλληνικὰ χειρόγραφα ; 1893 (K. KRUMBACHER). Description de mss. des monastères du Mont Athos, entre autres d'un ms. de Barlaam et Joasaph (K. KRUMBACHER). — Bratke, *Das Schicksaal der Handschriften in Rodosto bei Konstantinopel ;* 1894 (ID.). — Jan Krystyniacki, *Ueber die griechische Sprache der byzantinischen Schriftsteller im allgemeinem, und im besonderen über die Art slavische Namen auszudrücken ;* 1890 (ID.). — G. Reinhard, *Der Tod des Kaisers Julian ;* 1891. — ID., *Der Perserkrieg des Kaisers Julian ;* (ID). — Ph. Meyer, *Die Haupturkunden für die Geschichte der Athosklœster ;* 1894 (ID.) — Jos. Strzygowski, *Die Säule des Arkadius in Konstantinopel* ; 1893 (ID.). — P.-N. Papageôrgiou, Τῆς Ἁγίας Σοφίας τῆς ἐν Θεσσαλονίκῃ τρεῖς ἀνέκδοτοι ψηφιδωταὶ ἐπιγράφαι ; 1892 (ID.).

Das Heilige Land. — 37e année 1893 :

N° 1. — Philippus Cardinal Krementz, Erzbischof von Kœln. Portrait (p. 1). — Der eucharistische Congress in Jerusalem (pp. 5-21) ; suite au n° 2 (pp. 33-57).

Nos 2 et 3. — Dr Joh. Ant. Fried Baudri, Titularbischof von Arethusa, Weihbischof von Kœln, † 29 juin 1893. Portrait (p. 32). — Dr J. DRAMMER, Merkwürdige Orte bei Jerusalem : Bireh, Bethel,

le tombeau de Josué, Silo, Lubbân, Dschifna (pp. 57-64); suite au n° 5 (pp. 153-159) : Bethleem, Djebel Fureidis ou montagne des Francs, la laure de S. Chariton, Thecua. — Rückblick auf die Gründung und die 38 jährige Wirksamkeit des Vereins vom h. Grabe (pp. 64-76). — G. GATT, Das Schulwesen in der Türkei (pp. 76-82). — Ein Besuch in Husson (pp. 82-95). Husson est une mission catholique fondée en 1885 dans la région au-delà du Jourdain par le patriarche Vincent Bracco.

N° 4. — Pilgerfahrt des ANTONIUS von CREMONA zum Grabe des Herrn, 1327 und 1330 (pp. 99-114). Version allemande de ce récit de pèlerinage, d'après le texte du manuscrit de la Bodléienne publié par M. R. Rœhricht. — G. GATT, Die Ebene des Philisterlandes (pp. 115-121). — G. GATT, Der Getreidemarkt von Gaza (pp. 121-125).— Der eucharistische Congress in Jerusalem (pp. 126-129). Programme des séances. — P. W. STEVEN, Die deutschen Katholiken in Constantinopel (pp. 129-133). — Graf Paul Riant (pp. 133-138). Reproduction de l'article publié par M. R. RŒHRICHT dans la *Zeitschrift des d. Pal. Vereins.* — Zur Erinnerung an verstorbene Freunde des heiligen Landes : Franz Martin Strom, Definitor und Oberpfarrer an S. Marien im Kapitol zu Kœln; Dr Karl Joseph von Hefele, Bischof von Rottenburg; Joseph Bachem.

N° 5. — Joseph MANFREDI, Beduinerkæmpfe zu Madaba im Ostjordanlande (pp. 143-153). — Die Resolutionen des eucharistischen Congresses zu Jerusalem (pp. 159-161). — Die Pilgerfahrt der heiligen Angela von Merici nach Jerusalem, 1524 (pp. 161-170). — Gegenwærtiger Bestand der jüdischen Colonien in Palaestina (pp. 171-177). Reproduction d'un article paru dans le *Zeitschrift des d. Pal.-Vereins.* — Palaestina, das Land, das von Milch und Honig fliesst (pp. 177-178). Sur les régions de la Palestine et de la Syrie où les abeilles sont les plus nombreuses.

N° 6. — Rede des Cardinals LANGÉNIEUX bei Erœffnung des eucharistischen Congresses in Jerusalem (pp. 183-190). — Die Krankenpflege im Dienste des Missionswesen (pp. 190-192). — Die griechisch-orthodoxe (schismatische) Kirche (pp. 193-195). — Schwester M. KATHARINA, Allgemeine Uebersicht und Jahresbericht der deutschen katholischen Schule in Alexandrien, von 1 Januar bis 31 December 1893 (pp. 195-199). — Dr M. SCHIFFERS, Programm des Pilgerzuges des Palæstina Vereins deutscher Katholiken im Jahre 1894 (pp. 199-201). — KÜNZER und G. GATT, Nachrichten aus dem heiligen Lande. = **Gravures** : Das Grab des h. Sabas. — Cæsarea Palaestinae.

Der Bote aus Zion, 9e année, 1893.

N° 1. — Erlebnis in einem orientalischen Hafen [Alexandrien] (pp. 2-5). — Jerichorosen (pp. 5-9). — Nachrichten aus Jerusalem und dem heiligen Lande (pp. 9-12).

N° 2. — J.-L. Schneller, Jahresbericht des Syrischen Waisenhauses in Jerusalem, 1892. Nachrichten aus Jerusalem und dem heiligen Lande (pp. 17-29).

N° 3. — Zur Topographie Jerusalems. Tyropœon, Millo, Morija, Zion (pp. 33-38). — Orientalische Formen guter Lebensart (pp. 38-42). — Neueste Nachrichten (pp. 43-46). Il y est question en particulier du congrès eucharistique tenu à Jérusalem du 14 au 21 mai 1893.

N° 4 : Wallfahrt zum Grabe Moses (pp. 49-56). — Hut und Fes im Orient (pp. 59-68). — Laufende Nachrichten (pp. 58-61) : brigandage, météorologie et constructions nouvelles en Syrie et Palestine.

1894. N° 1. — F.-N., Von Jerusalem nach Brasilien. Reisebeschreibung eines früheren Zœglings des Syr. Waisenhauses (pp. 10-12). — Laufende Nachrichten (fol. 13-14).

Neueste Nachrichten aus dem Morgenlande, 37e année, 1893.

N° I. — Weser, Bericht (pp. 1-7). — Rapport sur les établissements du *Jerusalem-Verein* en Palestine.

N° II. — Ernst Schrecker, Eindrücke aus der evangelischen Diaspora Aegyptens (pp. 21-25). — Fraülein E. Stein, Die deutsche Kleinkinderschule zu Alexandrien (pp. 25-31). — Mitteilungen aus Briefen des Reiseunternehmers J. Riske, in Jerusalem (pp. 32-38). — Aus dem Jahresbericht des syrischen Waisenhauses von 1892 (pp. 38-50).

N° III. — Brief des Pastor Fritze aus Beirut (pp. 53-59). — Pastor Hampartsum-Kalijan und Hagopian Hagopiaian, Tarsus (pp. 59-66). — W. Steiger, Aus Syrien (pp. 66-68). Lettre de Beirut. — Franzœsisch-papistische Orientpolitik (pp. 68-70). — Extrait de la *Münch. Allg. Zeitung*. — Vermischtes (pp. 71-72). Nouvelles des communautés du *Jerusalem-Verein* en Palestine.

N° IV. — Pastor C. Schlicht, Die Einweihung des neuen Betsaales der deutschen evangelischen Gemeinde in Haifa, am 3 Juli 1893 (pp. 73-79). — Ferdinand Palmer (pp. 79-72). Article nécrologique. — C. Schlicht u. K. Schubert, Bericht über das Ausætzigenasyl in Jerusalem, vom Jahre 1892 (pp. 82-96). — O. Fritze, Jahresbericht der evangelischen Gemeinde Beirut, 1891-1892 (pp. 97-98).

N°s V-VI. — Die Einweihung der evangelischen Kirche in Bethlehem (pp. 101-105). — C. Schlicht, Die Grundsteinlegung der deutschen evangelischen Kirche in Jerusalem (pp. 105-114). —

C. Schlicht, Die Einführung des Pastor W. Deckert in Haifa (pp. 114-118). — Ernst Schrecker, Geistiges Leben in Alexandrien (pp. 118-129). — Ad. Hoffmann, Die Verfolgungen der evangelischen Armenier in Marsowan (pp. 130-144). — Brief von Pastor O. Fritze in Beirut; 14 nov. 1893 (pp. 144-149). — Uber das Privateigenthum des Sultans in der Jordan Ebene (pp. 149-155).

Die Warte des Tempels, *Wochenblatt zur Belehrung über die wichtigsten Fragen unserer Zeit;* 1893, octobre-décembre; 1894, janvier-avril.

1893. — Christoph Hoffmann, Christoph Paulus; n° 43 (article nécrologique). — Erzæhlungen über Hiob; n°s 43, 44, 48, 51; année 1894, n°s 1, 6, 7, 8, 13, 14. — Biblische Poesien aus dem Neuen Testament; n°s 43, 49, 51. — Wetterbericht von Jerusalem, mai-juillet 1893; n°s 44, 47, 50. — Jerusalem; n° 45 (pièce de vers, signée R. S.). — Pastorales aus Palaestina; n° 45. — Dankfestfeier in Jaffa-Sarona, am 24 September 1893; n° 46. — Offentliches Schreiben an die Aeltesten und Mitglieder der Tempelgesellschaft, betreffend die Gedächtnissfeier des Todestags Christoph Hoffmanns, beziehungsweise die Feier des Hoffmannstiftungsfestes im Jahre 1893; n° 47. — Christoff Hoffmann, Orientpost. Grundsteinlegung der evangelischen Kirche auf dem Muristan; n°s 47, 52 (à propos de l'église bâtie sur l'emplacement de la maison de l'Hôpital à Jérusalem).

1894. — Wetterbericht von Jerusalem, août 1893-janvier 1894; n°s 1, 4, 8, 14, 15. — Bericht uber die Feier des Ernte-Dankfeiers der Tempelgemeinde Orbelianowka (Kaukasus), am 24 October 1893; n°s 2, 3. — Christoph Hoffmann, Der biblische Begriff vom Königreich Gottes; n°s 3, 11, 12, 14 (cf. 1893, n°s 28, 29, 39, 40). — Dr Graeter, Herr Stadtpfarrer Kolb und Geschichtschreibung; n°s 4, 5, 6, 7, 8, 10 (intéressant pour l'histoire de la Société du Temple et en particulier de son fondateur Christoph Hoffmann). — Orientpost. Jerusalem; n° 5 (nouvelles diverses). — Steuerverhältnisse im Orient; n° 7. — Fr. Klenk, Jahresbericht über das deutsche Krankenhaus des Tempels zu Jaffa, n° 8. — Ueber Apostelgeschichte (X, 25-35); n° 9 (discours prononcé à Jérusalem par le Dr Jonathan Hoffmann). — Fr. Klenk, Jahresbericht der Tempelgemeinde Jaffa; n° 9. — H.-G. Aberle, Bericht über die Generalversammlung der Volkswirtschaftsræte, am 25/26 September 1893, zu Jaffa; n° 11. — F. Læmmle, Jahresbericht der Tempelgemeinde Sarona, n° 11. — Dr Jon. Hoffmann, Bericht über die Konferenz in Jaffa, am 26 und 27 September 1893; n° 12.

— Chr. HOFFMANN, Ein Intermezzo; n° 13 (polémique avec le Dr Fr. Braun, à propos du rôle de la Société du Temple). — Dr GRÆTER, Offener Brief an Herrn Hofprediger Dr Fr. Braun; n° 13; cf. n° 16 (sur le même sujet). — Dr R. LORCH, Krankenbericht; n° 14 (sur les malades de l'hôpital allemand de Jaffa). — Ein Glaubenszeuge aus dem Ende des zweiten Jahrhunderts; n° 15 (sur le martyre d'Apollonius à Rome, d'après un récit arménien). — Eine christenfeindliche Eingabe aus alter Zeit; n° 16 (sur une inscription, du IVe siècle, contre les chrétiens, trouvée à Arykanda, en Lycie).

II. — LIVRES ET ARTICLES DIVERS

ALBOUY (Augustin). — **Jérusalem et les sanctuaires de la Judée.** — Paris, Firmin-Didot, 1893, in-4°. — Gravures.

ALISHAN (P. Léon). — **L'Armeno veneto. Compendio storico e documenti delle relazioni degli Armeni coi Veneziani :** 1° periodo; sec. XIII-XIV. — Venezia. Stab. tip. armeno, S. Lazzaro, 1893, 2 vol. in-8°, VIII-84 et VI-224 pp.

Compte rendu : *Nuovo archivio veneto*, 1893, t. VI, pp. 254-6 (R. PREDELLI).

Anecdota graeco-byzantina, collegit, digessit et recognovit A. VASSILIEV. Pars prior. — Mosquae, 1893, in-8°, LXXII-345-II pp.

Voici la liste des textes inédits publiés dans ce recueil : 1. Narratio de praeciso Joannis Baptistae capite. — 2. Diaboli Jesu Christo contradictio. — 3. Quaestiones S. Bartholomei apostoli. — 4. Christi epistola de die dominica. — 5. Visiones Danielis. E revelationibus Methodii Patarensis. Visio Danielis. — 6. Vaticinia de rebus Byzantinis. — 7. Quomodo Jesus Christus sacerdos factus sit. — 8. Narratio de rebus in Persia gestis. — 9. Apocalypsis Deiparae. — 10. Vita S. Macarii Romani. — 11. Vita S. Zozimae. — 12. Panagiotae cum Azymita disputatio. — 13. Palaea historia. — 14. Mors Abrahami. — 15. Narratio de Hierusalem capta. — 16. Quaestiones Jacobi fratris Domini ad S. Joannem Theologum. — 17. Orationes falsae. — 18. Exorcismi sive incantationes.

Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, p. 190-191 (K. KRUMBACHER).

ARMSTRONG (G.). — **Raised map of Palestina,** constructed from the surveys of the Palestine Exploration Fund and other sources. — London, Palestine Explor. Fund, 24, Hanover Square, 1893.

Compte rendu : *Rev. crit.*, 29 janv. 1894, XXVIIIe année, n° 5 (CLERMONT-GANNEAU).

BACK (S.). — **Die Geschichte des jüdischen Volkes und seiner Litteratur vom babylonischen Exile bis auf die Gegenwart;** 2te verbesserte Auflage, bereichert mit Anhang: **Proben der jüdischen Litteratur.** — Francfurt-a/M., J. Kaufmann, in-8°, XVIII-546-104-XII pp.

BÆTHGEN (D.-F.). — Voy. ZŒCKLER (O.).

BARROIS (Th.). — **Sur la profondeur et la température du lac de Tibériade.**

[*Société de géographie. Comptes rendus des séances*, 1er déc. 1893, pp. 449-460.]

La plus grande profondeur ne serait pas supérieure à 40 mètres. La température de surface observée du 20 avril au 5 mai 1890 a varié de 14° à 40°.

BELIN (A.). — **Histoire de la latinité de Constantinople...** 2e éd... revue, augmentée et continuée... par le

R. P. Arsène de Chastel... — Paris, A. Picard, 1894, in-8°, 547 pp. (Pl. et grav.).

Comptes rendus : *Rev. crit.*, 22 janv. 1894, XXVIII° année, n° 4 (A. Joubin). — *Rev. hist.*, 1894, t. LIV, pp. 365-366 (L. Farges).

Beljajev (D.). — **Byzantina, esquisses, matériaux et notices sur les antiquités byzantines,** t. II. — Saint-Pétersbourg, 1893, in-8°, viii-xlvii-308 pp. (en russe).

Compte rendu : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, pp. 184-186 (Th. Uspenskij).

Βίος τοῦ ἁγίου καὶ δικαίου Εὐδοκίμου, ἐκδόθεις ὑπὸ Χρυσάνθου Λοπαρέβου. [*Monuments de l'ancienne littérature* (russe), n° XCVI ; S. Pétersbourg, 1893, xv-39 pp.]

S. Eudocime mourut vers 840. Sa vie n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la querelle des iconoclastes. Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, pp. 424-425 (K. Krumbacher).

Bonneville de Marsangy (Louis). — **Le chevalier de Vergennes et son ambassade à Constantinople.** — Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1893, 2 vol. in-8°.

Cf. ci-dessous : Desjardins (A.).

Bouvy (P. Edmond). — **Canon à la louange du patriarche de C. P. Euthyme II.**
[*Rev. des études gr.*, 1893, t. VI, pp. 271-2.]

Prouve que Euthyme II est mort en 1416 et non en 1406, comme le croyait E. Legrand.

Brakenheimer (P.). — **Des Alexios Komnenos** Ποίημα παραινετικόν, **verglichen mit dem russischen Domostroi** (livre d'économie domestique, du xvi° siècle). — Odessa, 1893, in-8°, 302 pp.

Burnichon (J.). — **A travers le Taurus. De Césarée de Cappadoce à Adana. Souvenirs de voyage.**
[*Études relig., Rev. des PP. de la Compagnie de Jésus,* 15 mars et 15 avril 1893, t. LXI, pp. 476-499, 664-687.]

Burnichon (J.). — **Les capitulations et les congrégations religieuses en Orient.**
[*Études religieuses*, 15 déc. 1893, XXX° année, t. LX, pp. 555-578.]

Buettner-Wobst (Théodor). — **Der codex Peirescianus. Ein Beitrag zur Kenntiss der Exzerpte des Konstantinos Porphyrogennetos.**
[*Berichte der k. sächs. Gesellschaft der Wiss.*, 1893, 6 déc., pp. 261-352.]

Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, p. 414-415 (K. Krumbacher).

Butyras (S.-J.). — Τοπογραφικά (Τὰ Προμώτου. Πρόοχθοι ἢ Βρόχθοι. Τὰ Βορραδίου. Τὰ 'Ανθεμίου. Βασίλεια ἐν Βρόχθοις. Μετάνοια Θεοδώρας. Αἱ Σοφιαναί. Ἡ Χρυσοκέραμος).
[Νεολόγος, suppl. au n° du 16 mai 1893.]

Carte ecclésiastique de l'empire ottoman, d'après les *Missiones catholicae,* 1893, 1/350,000. Avec texte : **État du catholicisme dans l'empire ottoman.** — Cartouches : Préfecture de Bagdad 1/370,000. — Paroisses de C. P. et de ses environs 1/100,000°.
[Supplément du journal *Les Missions catholiques,* Lyon, 1893.]

Catergian (Jos). — **De fidei symbolo quo Armenii utuntur observationes.** — Viennae, typis PP. Mechitharistarum [1893], 54 pp., in-8°.

Chabot (Dr J.-B.). — **Notice sur les manuscrits syriaques conservés dans la Bibliothèque du patriarcat grec orthodoxe de Jérusalem.**
[*Journ. asiat.*, sér. IX, t. III, 1894, pp. 92-134. — Tir. à part, Paris, Leroux, 45 pp.]

Description de 50 mss. provenant de l'ancien couvent des Syriens nestoriens de Sainte-Marie-Madeleine, à Jérusalem.

CHATZIDAKI (G.-N.). — Περὶ τῆς λέξεως Μωρέας. — Ὁ Μορεὰς καὶ ἐν Κρήτῃ. — Cf. *Rev. Or. lat.*, t. I, p. 625.

Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, p. 420 (K. KRUMBACHER).

Chemins (Les) de fer de Syrie.

[*Revue d'Orient et de Hongrie*, 11 févr. 1894, IXe an., n° 6.]

CLERMONT-GANNEAU (Ch.). — **Une inscription romaine de Bettir.**

[*Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus des séances*, 19 janv. 1894.]

Bettir, l'ancien Bethar ou Bether, est une localité voisine de Jérusalem. L'inscription qu'on y a trouvée mentionne les noms de deux centurions appartenant aux légions chargées de réprimer l'insurrection de Barcochébas, en 135 après J.-C.

CORDIER (H.). — **L'extrême-Orient dans l'atlas catalan de Charles V, roi de France.**

[*Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus des séances*, 9 et 16 févr. 1894.]

L'atlas a été dressé en 1375, surtout à l'aide des données fournies par Marco Polo.

CORDIER (H.). — **Jean de Mandeville.** — Leyde, Brill, 1893, in-8°, 38 pp.

Les prétendus voyages de Jean de Mandeville seraient l'œuvre d'un géographe en chambre, le médecin Jean de Bourgogne.

COUDERC (C.). — **Journal de voyage de L. de Rochechouart.**

Recension dans : *Ann. du Midi*, oct. 1893, 5e an., p. 554-5.

CUMONT (Franz). — **Chroniques byzantines du manuscrit 11376 de la bibliothèque de Bruxelles.**

[*Anecdota Bruxellensia* I. *Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie de l'Université de Gand*, 9e fasc. — Gand, Clemm, 1894, in-8°, 54 pp.].

Ce manuscrit contient une petite chronique byzantine inédite allant de Jules César à Romanos III (1028-1033). Il contient, en outre, une copie, qui paraît importante, de la *Chronique* de Manassès.

Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, pp. 415-6 (K. KRUMBACHER).

De Constantinople à Angora.

[*Rev. d'Orient et de Hongrie*, 12 nov. 1893, 8me an., n° 46.]

DELEHAYE (Hipp.). — **La vie de Saint-Paul le Jeune († 956) et la chronologie de Métaphraste.**

[*Rev. des q. hist.*, juil. 1893, pp. 49-85.]

Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, pp. 210-211 (K. KRUMBACHER).

DESJARDINS (A.). — **L'ambassade de M. de Vergennes à Constantinople à propos du livre de M. Bonneville de Marsangy.**

[*Séances et trav. de l'Acad. des sc. mor. et pol.*, 28 janv. 1894, pp. 436-446.]

DESJARDINS (Ernest). — **Géographie de la Gaule romaine ;** t. IV **: les sources de la topographie comparée.** — Paris, Hachette, 1893, gr. in-8°, IV-293 pp., 13 planches.

Reproduit (ch. IV) l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem ;* (ch. V) l'*Itinéraire d'Antonin*, et (ch. VI) la *Table de Peutinger*.

Cf. *Rev. hist.*, 1894, t. LIV, pp. 332-334 (C. JULLIAN).

DESTOUNIS (G.). — **Remarques pour la correction du texte des deux chroniques de Phrantzès.**

[*Journal* (russe) *du ministère de l'instruction publique*, 1894, t. CCXCI. Partie de philologie classique, pp. 1-11.]

DMITRIJEVSKIJ (A.-A.). — **Recherches archéologiques dans l'île de Patmos.**

[*Travaux de l'Académie théologique de Kiev* (en russe), mars, pp. 316-371 ; juin, pp. 205-225.]

Dans le premier article de ce travail, qui doit être continué, l'auteur décrit les trois principales églises de Patmos et le trésor du couvent de Saint-Jean ; dans le second il s'occupe des mss. que possède ce même couvent.

DONNET (F.). — **Pierre l'Hermite et la famille Lhermite d'Anvers.** — Anvers, de Backer, 1893, in-8°, 102 pp.

FÉVAL (Paul), fils. — **En terre réprouvée. Galilée, Samarie, Jérusalem (El-Cods).** — Paris, Bureaux de l'Œuvre des Écoles d'Orient, 1893, in-8°.

FRANCO (M.). — **Les Juifs de l'empire ottoman, au XIXe siècle.** [*Rev. des ét. juives*, 1893, t. XXVI, pp. 111-130.]

Sera continué.

FREY (Carl.). — **Ursprung und Wesen Westeuropæischer Kunst im Mittelalter.** [*Deutsches Wochenblatt*, 12 et 19 oct. 1893, nos 41 et 42, pp. 486 et suiv., 499 et suiv.]

S'occupe spécialement de l'influence de l'art grec sur l'art occidental.
Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, pp. 220-221 (K. KRUMBACHER).

GEOFFROY (A.). — **Lettres de Marino Sanudo le Vieux,** 1334-1337. [*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 1893, t. LIV, p. 413.]

Cf. plus loin, p. 171, notre *Chronique*.

GHALIB-EDHEM (J.). — Voy. **Musée impérial ottoman.**

GOTTLOB (Ad.). — **Die pæpstlichen Kreuzzugssteuern.....** (Cf. *Rev. de l'Or. latin*, I, 627).

Comptes rendus : *Hist. Zeitschr.*, 1894, t. LXXII, pp. 314-5. — *Mitteil. des Instituts f. œster. Gesch. Forschung*, 1893, t. XIV, n° 3. — *Arch. stor. ital.*, 1893, 5e sér., t. XII, pp. 395-406 (G. PAPALEONI).

GOTTLOB (A.). — **Aus den Rechnungsbüchern Eugens IV, zur Geschichte des Florentinums.** [*Historisches Jahrbuch der Görres Gessellsch.*, t. XIV, 1893, pp. 39-66.]

Il s'agit du concile de Florence (1438-1439) réuni, comme on sait, pour discuter la question de la réunion des deux Églises.

Recension dans : *Hist. Zeitschr.*, 1893, t. LXXI, p. 177.

GRAETZ (H.). — **Geschichte der Juden, ins Hebræische übertragen** von P. RABINOWITZ ; 2e part. fasc. 4-8 ; 3e part. fasc. 1-2. — Varsovie, impr. Israël Alpin, 1893, in-8° de pp. 193 à 512 et 1 à 128.

ID. — **Histoire des Juifs,** t. IV. De l'époque du gon Saadia (920) à l'époque de la Réforme (1500). Traduit de l'allemand par Moïse BLOCH. — Paris, A. Durlacher, 1893, in-8°, 472 pp.

Comptes rendus : *Rev. des ét. juives*, 1893, t. XXVII, pp. 279-280. — *Rev. crit.*, 15 janv. 1894, XXVIIIe an., pp. 54-56 (M. VERNES). — Les ch. IV et V sont consacrés à l'histoire des Juifs pendant la première et la deuxième croisades.

GRUNEBAUM (P.) — **Les Juifs d'Orient, d'après les géographes et les voyageurs.** [*Rev. des ét. juives*, 1893, juil.-sept., pp. 121-135.]

Suite d'articles parus dans la *Rev. des ét. juives*, t. XVIII (1889), pp. 101 et suiv. ; XX (1891), pp. 88 et suiv.

HAURÉAU (B). — **De recuperatione Terrae Sanctae. Traité de politique générale par Pierre Dubois,** publié par M. Ch. V. Langlois, 1891, in-8°. [*Journ. des savants*, févr. 1894, pp. 117-123.]

Intéressante analyse de l'écrit de Pierre Dubois, où l'on montre en particulier ce qu'avaient de chimérique les vues de cet auteur sur les moyens de reconquérir la Terre-Sainte.

HEINEMANN (Lothar von). — **Geschichte der Normannen in Unteritalien und Sicilien, bis zum Aussterben des Normannischen Kœnigshauses.** Iter Band. — Leipzig, Pfeffer, 1894, in-8°, IV-404 pp.

Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, pp. 427-428 (K. KRUMBACHER).

Hermeneumata Vaticana emendavit, illustravit Immanuel DAVID.

[*Commentationes philol. Jenenses*, V, 1894, pp. 197-238.]

Important pour l'étude de la langue grecque du moyen âge.

Herrera (Fernand de). — **L'hymne zur Lépante,** publié et commenté par A. Morel-Fatio. — Cf. *Rev. Or. latin*, t. I, p. 628.

Compte rendu : *Rev. crit.*, 26 févr. 1894, XXVIII° an., n° 9 (Mérimée).

Hourwitz (Isaac). — **Récit d'un voyage en Palestine et particulièrement dans les colonies juives.** — Varsovie, impr. Schuldberg, 1893, in-16, 64 pp. — En hébreu.

Joubin (André). — **Catalogue des sculptures grecques, romaines, byzantines et franques du Musée impérial de Constantinople.** — Constantinople, 1893, in-8°.

Recension dans : *Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus des séances*, 8 déc. 1893, 4° sér., t. XXI, p. 487.

Jullien (R. P. M.). — **Sinaï et Syrie. Souvenirs bibliques et chrétiens.** — Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1893, 1-300 pp., gr. in-8°. — Gravures dans le texte. Cartes de la Palestine, du Sinaï et de la Syrie.

Compte rendu : *Revue biblique trim.*, 1894, t. III, pp. 142-145 (Fr. P.-M. Séjourné).

Kapp-Herr (Hans von). — **Zur Entstehung des [Meeres]consulats in Italien.**

[*Deutsche Zeitschr*, *f. Gesch. Wiss.*, 1893, t. IX, pp. 288-289.]

A propos de l'article de Schaube. Cf. ci-dessous.

Karapet Ter-Mkrttschian. — **Die Paulikianer im byzantinischen Kaiserreiche und verwandte ketzerische Erscheinungen in Armenien.** — Leipzig, J.-C. Hinrichs, 1893, in-8°, xii-163 pp.

Kiréef (A.). — **Le patriarche Photius d'après M. le professeur Ivantzoff-Platonoff.**

[*Revue internationale de théologie*, I (1893), pp. 651-659 ; II (1894), pp. 80-107.]

Cf. *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, p. 210.

Klentschli (J.) und Zeller (E.). — **Das Deutschordenshaus in Beuggen, einst und jetz,** 1246-1894. — Basel, Jaeger u. Kober, 1894, gr. in-8°, 110 pp.

Krumbacher (K.). — **Mittelgriechische Sprichwœrter.**

[*Sitzungsber. der philos.-philol. und der hist. Cl. der k. bayer. Akad. der Wiss.*, t. II, 1893, pp. 1-272. — Tir. à part, München, G. Franz, 1893, 272 pp.]

Recension par l'auteur lui-même dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, pp. 195-196.

Lauriotès (Alexandros E.). — Λόγιοι Ἁγιορεῖται.

[Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, 1893, t. XIII, p. 229.]

L'auteur donne quelques détails biographiques sur Athanase, fondateur de la laure du Mont Athos.

Lauriotès (Alexandros E.). — Ἀνέκδοτα Σιγίλλια.

[Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, 1893, t. XII, pp. 386-387.]

Publie une lettre du patriarche Nicolaos Chrysoberges, du mois d'avril 989, munie d'une bulle de plomb.

Lauriotès (Alexandros E.). — Χρυσόβουλλον τοῦ αὐτοκράτορος τῶν Ῥωμαίων Ἰωάννου Παλαιολόγου (1342).

[Νεολόγος (Constantinople), suppl. au numéro du 3 janv. 1893.]

Il s'agit d'une bulle originale de 1342, donnée à propos de biens-fonds acquis pour le monastère de la Laure à C. P.

Lauriotès (Alexandros E.). — Ἀνέκδοτον Χρυσόβουλλον Ἰωάννου τοῦ β' τῶν Παλαιολόγων.

[Νεολόγος, suppl. au n° du 21 févr. 1893.]

LAURIOTÈS (Alexandros E.). — Περὶ τῆς Χιακῆς οἰκογενείας Καλοθέτου.
[Νεολόγος, suppl. au nº du 14 mars 1893.]

D'après une bulle d'Andronic II, de 1314.

LAURIOTÈS (Alexandros E.). — Λειτουργικὰ καὶ διάφορα ἱστορικὰ ἐξ ἐγγράφων τῆς ἐν Ἄθῳ ἱέρας Μόνης Μ· Λαύρας.
[Ἐκκλησιαστικὴ Ἀλήθεια, 1893, pp. 170-172.]

LEA (Ch.). — **The absolution formula of the Templars.**
[*Papers of American church history Soc.*, 1893, t. V.]

Recension dans : *Rev. crit.*, 1er janv. 1894, XXVIIIe an., nº 1, p. 19.

LEGRAND (Emile). — **Lettres de l'empereur Manuel Paléologue,** publiées d'après trois manuscrits. — Fasc. I : texte grec. — Paris, Welter, 1894, 1 vol. in-8º.

Plusieurs de ces lettres furent écrites de Paris pendant le séjour qu'y fit le monarque byzantin (1400-1402), venu en France pour implorer du secours contre les Turcs. — Le 2e fasc., qui contiendra les variantes, notes et commentaire, paraîtra prochainement.

LŒRSCH (H.). — Voy. RAUSCHEN (G.).

LOPAREBOS (Chr.). — Voy. Βίος...

LUDWICH (A.). — **Zu den Fragmenten der Kaiserin Eudokia.**
[*Berliner philol. Wochenschrift*, 1893, t. XIII, pp. 770-772.]

Il s'agit de fragments d'œuvres poétiques de la femme de Théodose II.

MALISEVSKIJ (J.-J.). — **Les grandes actions des prêtres d'Antioche à l'époque des luttes de l'arianisme, sous le gouvernement de Valens.**
[*Travaux de l'Acad. de Kiev*, juil. 1893, pp. 355-378.]

Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, p. 213.

MARMIER (G.). — **Recherches géographiques sur la Palestine.** — Versailles, 1893, in-8º.

MAS LATRIE (L. de). — **Les seigneurs de la ville d'Arsur en Syrie.**
[*Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus des séances*, 22 déc. 1893.]

MAUROGIANNIS (G.-E.). — Βυζαντινὴ τέχνη καὶ Βυζαντινοὶ καλλιτέχναι μετὰ εἰκόνων τῶν σπουδαιοτέρον ἀρχιτεκτονικῶν καὶ γραφικῶν μνημείων. — Athènes, A. Constantinidès, 1893, 279 pp., in-8º. Illustrations.

Comptes rendus : Νέα Ἡμέρα, 11/23 septembre 1893. — *Byzant. Zeitschr.*, 1893, t. IV, fasc. II (J. STRZYGOWSKY).

MILIARAKIS (Ant.). — Μεσσαριά.
[Δελτίον τῆς ἱστορ. καὶ ἐθνολογ. ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος, t. IV, 1893, pp. 423-474.]

Ce nom, sous lequel sont désignées plusieurs localités de la Grèce, viendrait, suivant l'auteur, du latin *massa*, *massara*, *masseria*, *messara* (domaine rural), et aurait été apporté dans le pays par les Francs, au début du XIIIe siècle.
Recensions dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, p. 218 (K. KRUMBACHER). — *Rev. crit.*, 4 déc. 1893, p. 436.

METCALFE (W.). — Voy. PASPATIS (A.-G.).

MEYER (Gust.). — **Neugriechische Studien. I : Versuch einer Bibliographie der neugriechischen Mundartenforschung. — II : Die slavischen, albanischen und rumænischen Lehnworte im Neugriechischen.**
[*Sitzungsber. der k. Akad. der Wiss. in Wien. Phil.-hist. Classe*, 1894, t. CXXX, 104 pp.]

Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, pp. 202, 420-421 (K. KRUMBACHER).

MUELLER (H.-C.). — **Beitræge zur mittelalterlichen griechischen Sprache.**
[Ἑλλάς, t. V, 1893, pp. 77-83.]

Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, p. 203.

Musée impérial ottoman. Section des monnaies musulmanes. Catalogue des monnaies turcomanes : Beni Ortok, Beni Zengui, Frou' Atabeqyeh et Méliks Eyoubites de Meiya farikin, par J. GHALIB-EDHEM. — Constantinople, 1894, in-8°, XVII-175 pp. Huit planches et photogravures.

Compte rendu : *Rev. crit.*, 30 avril 1894, XXVIII° année, n° 18 (E. DROUIN).

NŒLDEKE (Th.). — **Die von Guidi herausgegebene syrische Chronik,** ubersetz und commentirt.

[*Sitzungsber. d. k. Akad. d. Wiss. in Wien; philos. hist. Classe*, 1893, Bd. CXXVIII, n. 9, 48 pp.]

Cette chronique, publiée en 1889 parmi les travaux du Congrès des orientalistes de Stockholm, traite de l'histoire des Sassanides depuis Hormisdas IV (590) et des conquêtes des Arabes jusqu'en 670 environ. L'auteur est un nestorien qui a dû écrire entre les années 670-680, environ.

OBERHUMMER (E.). — **Kypros.**

[*Jahresber. über d. Fortschritte der klass. Altertumswiss.*, t. LXXVII, 1893, pp. 29-96.]

Indique de nombreux travaux parus dans ces dernières années sur l'histoire de Chypre au moyen âge.

PANAGIOTIDIS (D.-A.). — Χρονολογικὸς κατάλογος τῶν ἐπισκόπων Παραμυθιάς μετὰ τῶν ἀρχαιοτέρων τῆς Εὐροίας, Φωτικῆς καὶ Βουθρωτοῦ.

[Νεολόγος, suppl. au n° du 7 févr. 1893.]

PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS (A.). — **En quelle année le métropolite de Smyrne, Daniel, visita-t-il la Terre-Sainte.**

[*Communications de la Société russe orthodoxe de la Palestine*, octobre, 1893. — Tir. à p., 7 pp.]

Établit que le voyage de Daniel eut lieu entre les années 1476 et 1481, probablement vers la fin de cette période.

PARIS (G.). — **La légende de Saladin...** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, 1893, t. I, p. 631.

Compte rendu : *Rev. crit.*, 8 janv. 1894, XXVIII° année, pp. 22-24 (TAMIZEY DE LARROQUE).

PARIS (G.). — **Jaufré Rudel.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. I, p. 631.

Comptes rendus : *Annales du Midi*, VI° année, 1894, avril, p. 250 (A. THOMAS). — *Rev. crit.*, 8 janv. 1894, XXVIII° année, pp. 24-25 (TAMIZEY DE LARROQUE).

PASPATIS (A.-G.). — **The great Palace of Constantinople.** Translated from the Greek by William METCALFE. — London, Al. Gardner, 1893, in-8°, IX-381 pp. — Plan.

C'est la version de l'ouvrage de Paspatis paru en 1885 sous le titre : Τὰ Βυζαντινὰ Ἀνάκτορα.

Comptes rendus dans : *The imperial and asiatic quarterly Rev.*, 1893, oct., 2° sér., vol. VI, n° 12. — *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, p. 219 (K. KRUMBACHER).

PHILIPPOV (Sergius). — **Constantinople, ses environs et les îles des Princes.** — Moscou, 1893, in-8° (en russe).

Compte rendu sous le titre : *Eine neue Schilderung von Konstantinopel von einem russischen Touristen*, dans : *Der theol. Bote*, juin 1893, pp. 587-600.

POKROVSKY (N. V.). — **Monuments de l'iconographie orthodoxe. Monuments de la première époque chrétienne. Monuments de l'iconographie et de l'art byzantin.**

[*Les lectures chrétiennes* (russe), 1893, janv. févr., pp. 38-73; mai-juin, pp. 426-477; juil.-août, pp. 13-45; sept.-oct., pp. 185-221; nov.-déc., pp. 385-404.]

PORTAL (Ch.). — **Lettre missive de Jean Roques, évêque de Cavaillon, aux consuls d'Albi.**

[*Annales du Midi*, 1894, t. VI, pp. 86-90.]

Dans cette lettre, Jean Roques ou Jean Raimond de la Roche demande que la ville d'Albi lui aide à payer les frais résultant de sa translation du siège de Bethléem à celui de Cavaillon. Il devint évêque de Cavaillon le 9 septembre 1433,

PORTMANS (A.-M.). — **Pèlerinage en Terre-Sainte. Impressions et souvenirs;** 4e éd. — Liège, Dessain, 1893, in-8°, VI-324 pp.

La 1re édition de cet ouvrage a paru en 1885 (Paris, Ve Magnin, in-8°).

PRÉTEXTAT (L.). — **Les arts et métiers en Turquie. La broderie, les vitraux colorés, les parfums, le kalemker** (étoffe peinte), **les locoums et les halvas, la confiserie.**

[*Rev. d'Orient et de Hongrie*, 26 nov., 3, 17, 31 déc. 1893, VIIIe an., nos 48, 49, 51, 53; 14 janv., 4 mars 1894, IXe an, nos 2, 9.

PSICHARI (J.). — **Études de philologie néo-grecque. Recherches sur le développement historique du grec.** — Paris, Bouillon, 1893, in-8°.

[*Biblioth. de l'Éc. des Hautes Études*, t. XCII.]

Outre une importante préface, dans laquelle M. Psichari fait ressortir l'utilité de la connaissance du néo-grec pour les études byzantines, ce volume contient plusieurs mémoires dus aux élèves de M. Psichari. Nous signalerons en particulier les suivants : *Influence du latin sur le grec,* par M. LACASCADE ; — *Lexique des mots latins dans Théophile et les Novelles de Justinien,* par M. TRIANTAPHYLLIDIS.

RAABE (Richard). — **Die Geschichte des Dominus Nâri, eines Apostels des Orients, aus dem Syrischen übersetzt.** — Leipzig, Hinrichs, 1893, in-8°, 63 pp.

Recension dans : *Rev. crit.,* 26 mars 1894, XXVIIIe an., no 13 (R. D.).

RAUSCHEN (G.). — **Die Legende Karls des Grossen im XI und XII Jahrhundert;** mit einem Anhang von H. LŒRSCH. — Leipzig, Dunker et Humblot, 1893, in-8°.

L'auteur donne une nouvelle édition de la *Vita Karoli Magni* et de la légende du voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople. Les deux parties de cette dernière œuvre ont été composées dans la deuxième moitié du XIIe siècle. M. R. les attribue l'une et l'autre à un même auteur, de nationalité française.

ROBERT (Paul). — **En Terre-Sainte, notes et croquis d'un peintre.** — Lausanne, Mignot et Grassart, 1893, gr. in-8°, X-196 pp.

Compte rendu : *Revue critique,* 4 déc. 1893, p. 405 (CLERMONT-GANNEAU).

RŒHRICHT (R.). — **Der Untergang des Kœnigreichs Jerusalem.**

[*Mittheil des Instituts f. œsterr. Gesch. Forschung,* 1894, t. XV, pp. 1-58. — Tir. à p., 58 pp., in-8°.]

Cet article est une suite des études publiées par l'auteur sur les derniers temps du royaume de Jrlm, dont le commencement a paru dans les *Archives de l'Orient latin* et les *Forschungen zur deutschen Geschichte.* La partie principale du récit embrasse la période comprise entre la chute de Tripoli (1289) et la chute d'Acre (1291). Elle est précédée de quelques indications sommaires sur les événements qui précédèrent l'attaque de Tripoli par les Musulmans, et suivie d'un exposé assez rapide des projets de croisade formés en Occident depuis le deuxième concile de Lyon (1274) jusqu'aux premières années du XIVe siècle. On peut dire qu'en dehors des sources orientales qui n'ont pas été traduites dans une langue européenne, M. Rœhricht a mis à profit tous les documents connus, imprimés et manuscrits d'un intérêt quelconque pour la matière. Il en a tiré une narration substantielle, où l'abondance du détail ne nuit en aucune façon à l'effet d'ensemble, et qui, dans sa simplicité, laisse au lecteur une impression des plus saisissantes. S'il nous est permis, de lui adresser une critique, toute subjective d'ailleurs, nous regretterons que dans cette histoire des derniers jours du royaume de Jérusalem, l'auteur ne se soit pas attaché à mettre en pleine lumière les causes réelles de l'effondrement des possessions latines de Terre-Sainte. L'histoire de ces possessions à la fin du XIIIe siècle est autant, sinon plus, en Occident qu'en Orient. Abandonnées par les puissances occidentales, elles sont irrémédiablement perdues. L'exposé de ce qui se passait en Europe aurait dû, nous semble-t-il, former le centre du récit au lieu d'être relégué à la fin dans quelques pages trop brèves. Mais, peut-être, M. R. se réserve-t-il de traiter avec plus d'ampleur ce point spécial, et nous donnera-t-il ainsi le complément indispensable des remarquables travaux qu'il a consacrés à l'histoire du royaume de Jérusalem dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

RŒSEL (Georg.). — **Juden und Christenverfolgung bis in die ersten Jahrhunderte des Mittelalters.** — Münster, A. Russel, 1893, in-8°, 88 pp.

SCHAKY (Jacques). — **Quelques notes historiques sur les us et coutumes des Juifs de Constantinople.**

[*Archives israélites*, 54e an., 1893, nos 44, 45, 46, 48, 50.]

SCHAUBE (Adolf). — **Neue Aufschüsse ueber die Anfænge des Consulats des Meeres.**

[*Deutsche Zeitschr. für Gesch. Wiss.*, her. von. L. Quidde, t. IX, 1893, pp. 223-258.]

SCHAUBE (Adolf). — **Zum byzantinischen Meeresconsulat.**

[*Deutsche Zeitschr. f. Gesch. Wiss.* (Quidde), 1893, t. X, pp. 127 et suiv.]

Réponse à l'article de KAPP-HERR (voy. ci-dessus).

SCHLICHT (Pastor C.). — **Die evangelische Jerusalem Stiftung und der Jerusalems-Verein.**

[*Evangelische Blætter aus Bethlehem*, 4e an., 1894, n° 1, pp. 3-7.]

SCHLICHT (Pastor C.). — **Eine Bitte für Jerusalem.**

[*Evang. Blætter aus Bethlehem*, 4e an, 1894, n° 1, pp. 10-11.]

A propos du nouvel hôpital des diaconesses à Jérusalem.

SCHMITT (John). — Ποίημα ἀνέκδοτον ... Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 632.

Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, pp. 196-97 (K. KRUMBACHER).

SCORRAILLE (R. de). — **Le tombeau de François Suarez, retrouvé.**

[*Études religieuses... Revue des PP. de la Compagnie de Jésus*, 15 janv. 1894, t. LXI, pp. 182-188.]

Le tombeau a été découvert dans une chapelle de l'église Saint-Roch, maison professe des Jésuites à Lisbonne, où est mort Suarez.

SKIAS (Andreas N.). — Ἡ γένεσις τῆς νεοελληνικῆς γλώσσης.

['Εστία, 11 juill. 1893, pp. 17-21.]

Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, p. 201 (K. KRUMBACHER).

STRAKOSCH-GRASSMANN (Gust.). — **Der Einfall der Mongolen in Mittel-Europa,** 1241-1242. — Innsbruck, Wagner, 1893, in-8°, VI-227 pp.

Compte rendu : *Rev. crit.*, 1893, n° 50.

STAVE (E.). — **Sjœn Gennesaret och dess nærmaste omgifningar, ett bidrag till det heliga landets geografi and topographi.** — Stockholm, Norstedt, 1893, in-8°, 122 pp.

Étude sur Génésareth et ses environs immédiats.

STERNBACH (Leo). — **De Georgio Pisida, Nonni sectatore.**

[*Analecta Graeco-Latina. Philologis Vindobonae congregatis obtulerunt collegae Cracovienses et Leopolitani.* — Krakau, 1893, pp. 38-54.]

L'auteur prouve que le poème en 90 hexamètres intitulé : Εἰς τὸν ἀνθρώπινον βίον, attribué par E. Miller à Manuel Philé, et où sont adoptées les théories scientifiques de Nonnus, est de Georges Pisida.

Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1894, t. III, pp. 192-193 (K. KRUMBACHER).

STRAMBIO (Aless.). — **Dal Nilo al Giordano. Note di viaggio.** — Torino, Candeletti, 1893, in-8°, 120 pp.

STRAUSS (F.-A.). — **Sinaï und Golgotha. Reise in das Morgenland;** 4te wohlfeile Auflage. — Berlin, W. Schultze, 1893, in-8°.

TANNERY (Paul). — **Fragments de Jean Damascène.**

[*Rev. des ét. grecques*, 1893, t. VI, pp. 85-91, 273-277.]

Recension dans : *Byzant. Zeitschr.*, 1893, t. II, pp. 637-638 ; 1894, t. III, pp. 193-94 (K. KRUMBACHER).

THERIANOS (D.). — Ὀλίγα περὶ τῆς λαλουμένης καὶ γραφομένης γλώσσης.

[Νέα Ἡμέρα, n° 957, 3/15 avril 1893.]

L'auteur entre autres choses propose une étymologie du mot γασμοῦλος par lequel on

désignait au moyen âge le fils d'un père franc et d'une mère grecque, et qu'il dit venir du français gas = garçon et mulus = mulet.

TREPPNER (Max). — **Das Patriarchat von Antiochien von seinem Entstehen bis zum Ephesinum, 431.** — Wurzburg, Goebel, 1893, in-8°.

Uebersicht über die deutsch-evangelischen Arbeiten im heiligen Lande.
[*Evangelische Blætter aus Bethlehem*, 4e ann., 1894, n° 1, pp. 7-9.]

VOGÜÉ (marquis de). — **Une inscription coufique trouvée sur la route de Jaffa à Jérusalem.**
[*Acad. des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances*, 5 janv. 1894.]

Cette inscription mentionne le nom d'Abdel-Mélik, 5me calife, qui vivait à la fin du VIIe siècle de notre ère.

VIVIEN DE SAINT-MARTIN et L. ROUSSELET. — **Nouveau dictionnaire de géographie universelle**, fasc. 66 : **Syrie.** — Paris, Hachette, 1893, in-4°.

WATBLED (M.-E.). — **La France et les Barbaresques au XVIe siècle.**
[*La Nouvelle Revue*, 1893, 1er et 16 sept., t. LXXXIV, pp. 49-66, 368-388.]

WIRTH (Alb.). — **Aus orientalischen Chroniken.** — Frankfurt a. M., M. Diesterweg, 1894, in-8°, LXVI-276 pp.

ZELLER (A.). — **Jahresbericht von Bischof Gobats Waisenhaus auf Zion.** — Basel, Pilgermissions-Buchdrukerei, 1893, in-8°, 7 pp.

ZŒCKLER (Otto). — **Evagrius Pontikus. Seine Stellung in der altchristlichen Literatur-und Dogmengeschichte.** Nebst einem Anhang von D. F. BÆTHGEN : **Evagrius grœssere Schrift von den acht Lastergedanken aus dem zu Berlin bruchstückweise erhaltenen syrischen Texte übersetzt.** — München, Beck, 1893, 125 pp.
[*Biblische und kirchen-historische Studien*, n° 4.]

CHRONIQUE

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — Séances :

22 décembre 1893. — M. de Mas Latrie lit une note sur les seigneurs d'Arsur, en Syrie. Il relève la confusion qui s'est faite entre les villes d'Arsur et d'Azot qui sont une seule et même localité. Donc tous les prétendus seigneurs d'Azot sont des seigneurs d'Arsur.

5 janvier 1894. — M. le marquis de Vogüé communique l'estampage d'une inscription coufique, gravée sur une borne miliaire au lieu dit Bab-el-Ouady, sise au point où la route de Jaffa à Jérusalem quitte la plaine pour entrer dans la région des montagnes de Juda. L'inscription mentionne le cinquième calife ommiade Abd-el-Mélik (685-704 après J.-C.). On y peut constater la tendance des premiers califes à continuer les traditions de l'administration romaine.

19 janvier 1894. — M. Clermont-Ganneau lit un mémoire sur une inscription latine qu'il a découverte à Bettîr (cf. ci-dessus, p. 160).

16 février 1894. — M. G. Schlumberger fait passer sous les yeux de l'Académie des photographies de la croix byzantine des Zaccaria, conservée depuis cinq siècles au trésor de la cathédrale de Gênes. Cette croix d'argent doré, enrichie de plusieurs centaines de perles et pierres précieuses, porte à son centre deux fragments de la vraie croix. Des médaillons et une inscription votive en décorent le revers. Elle passait pour avoir appartenu à saint Jean l'Évangéliste, patron d'Éphèse. Restaurée aux frais de l'évêque de cette ville, Isaac, directeur de Michel Paléologue et son ambassadeur à Rome, prise par les Turcs et mise par eux en gage à Phocée, elle fut reconquise à l'assaut de cette ville (1308) par un des membres de la famille génoise des Zaccaria, qui

furent princes de Chio et des deux Phocée. Un autre membre de la même famille en fit don à la cathédrale.

2 mars et 6 avril 1894. — M. Oppert lit un mémoire sur la date de la destruction des temples de Jérusalem. La destruction du premier temple n'a pu avoir lieu que le vendredi 28 juillet ou le dimanche 27 août 587 avant J.-C. Celle du second temple par Titus est du 5 août 70 après J.-C.

16 mars 1894. — M. Schlumberger présente à l'Académie les reproductions de deux bas-reliefs d'ivoire byzantins du xIe siècle représentant quatre apôtres. Ces deux volets d'un même tryptique, jadis publiés par Gori, étaient conservés l'un à Florence, l'autre à Padoue. L'un d'eux est aujourd'hui à l'Antiken-Cabinet de Vienne; le second, que l'on croyait perdu, a été retrouvé par M. Schlumberger au musée du Palais ducal de Venise. Le panneau central est encore à découvrir. Le donateur de ce monument fut un des empereurs byzantins du xIe siècle, du nom de Constantin.

20 avril 1894. — M. Clermont-Ganneau présente divers objets antiques provenant des fouilles faites à Saïda, l'ancienne Sidon, par M. Darighello. — M. J. Delaville le Roulx lit un mémoire sur les Hospitalières de Saint-Jean de Jérusalem. Cet ordre, fondé au xIIe siècle, possède encore deux monastères en Espagne.

— Parmi les récentes acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. fr. n° 4735), nous signalerons une « *Relation de quelques circonstances de la vie d'un pieux hermite, Henri-François de Bertrand, né le 20 décembre 1742 au village de Bussy, diocèse de Soissons* ». On y trouve (fol. 192-345) le récit d'un pèlerinage fait par ce personnage en Terre-Sainte dans les années 1774 à 1776. Un autre exemplaire du même ouvrage a été signalé par M. R. Rœhricht (*Bibliotheca geogr. Palaest.*, p. 326), comme se trouvant dans la Bibliothèque de M. le comte Riant.

— Nous recevons de M. le Dr Cl. Klein, de Berlin, un tirage à part de l'article qu'il a consacré dans les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft* (Berlin, R. Gaertner, 1893, IIIe part., pp. 271-288) à la bibliographie des croisades pendant les années 1891-1892. C'est un excellent résumé des travaux récents sur la matière, et nous le signalons tout spécialement à l'attention de nos lecteurs. M. le Dr Klein a bien voulu, à la fin de son travail, annoncer la publication de la *Revue de l'Orient latin,* appelée, dit-il, à devenir l'organe central, longtemps attendu, des études

sur les croisades. — Le même volume des *Jahresberichte* contient un compte rendu de Ferdinand Hirsch sur les publications relatives à l'empire byzantin parues en 1892 (t. XV, III, pp. 250-264) et un compte rendu de Sp. Lambros sur les publications relatives à la Grèce moderne, depuis 1453, parues en 1892 également (III, pp. 264-270).

— M. le professeur R. Rœhricht a fait tirer à part le Supplément de sa *Bibliotheca geographica Palaestinae,* qu'il a publié dans la *Zeitschrift des deutschen Palaestina Vereins* (cf. ci-dessus, p. 151). Avec l'important compte rendu de l'ouvrage donné par MM. Neumann et Mühlau dans la même revue (t. XIV, pp. 113-114; t. XVI, pp. 208-234), ce supplément comble la majeure partie des lacunes qu'on a pu signaler dans la *Bibliotheca.* Il serait à souhaiter, pour la commodité du lecteur, que M. le professeur Rœhricht se décidât à fondre en un supplément général toutes les additions et corrections consignées tant dans ce supplément que dans le compte rendu de MM. Neumann et Mühlau et dans les diverses notices bibliographiques dont son livre a été l'objet.

— On annonçait, au mois de février dernier, l'arrivée à Jérusalem d'un pèlerinage de cent vingt protestants de toute nation venus, disait-on, pour tenir dans la ville sainte un congrès anti-eucharistique. Nous ne sachons pas que cette nouvelle, qui avait vivement ému le monde catholique, se soit confirmée.

— Un incendie, qui a duré douze heures, a détruit le 14 octobre 1893, la grande mosquée de Damas, ancienne basilique chrétienne du ɪᴠ^e siècle. Elle contenait une grande quantité d'objets d'art et de manuscrits précieux qui ont été détruits.

— Le chanoine Laurent de Saint-Aignan, bien connu par ses travaux sur l'histoire et la géographie de la Palestine est mort, à la fin de l'année 1893. Il possédait une bibliothèque remarquable où étaient réunis de nombreux et précieux livres relatifs à ce pays. Son principal ouvrage est le suivant : *La Terre-Sainte, Syrie, Égypte et isthme de Suez. Description topographique, historique et archéologique de tous les lieux célèbres de ces contrées, avec cartes et plans*, précédée d'une lettre de N. S. P. le Pape. — Paris, Dillet, 1864-68, 2 volumes, in-8°.

— La *Bibliothèque de droit ottoman* vient de publier son deuxième fascicule. Il contient une étude détaillée du droit mari-

time ottoman par Costaki Vayanni, effendi, avec une introduction par Adil bey.

— Le nouveau port de Beyrouth sera terminé dans les premiers mois de cette année. La jetée du large n'attend plus, pour être achevée, que le couronnement de son mur de garde sur une certaine longueur. Les quais, la douane, les bâtiments de la Santé et des Phares ont été livrés à l'État ottoman depuis un an. La traverse et le grand quai, où pourront accoster aisément dix paquebots du plus grand modèle, sont à fleur d'eau (*Rev. d'Orient et de Hongrie*, 11 février et 11 mars 1894, IXe an., n°s 6, 10). — Un habitant de cette même ville a demandé au gouvernement ottoman l'autorisation d'y créer un musée zoologique.

— Le musée ottoman de Tschinli-Kiosk vient d'acheter une collection importante de monnaies byzantines (IVe-XVe siècle). Cette collection appartenait au général Dr C. Macridi pacha.

— La *Vie de Mahomet* de Irving WASHINGTON vient d'être traduite en langue arménienne. La traduction est due à M. VARDANIAN.

— Le tombeau du prophète Daniel, à Tarsous, vient d'être complètement restauré aux frais de la cassette particulière du Sultan (*Rev. d'Orient et de Hongrie*, 28 janv. 1894).

— Dans sa séance du 22 décembre 1893, le *Syllogue littéraire grec de Constantinople* a entendu une communication de M. Emmanuel Gédéon sur la correspondance de Mathieu, patriarche d'Alexandrie (1712-1746). Cette correspondance comprend non seulement les lettres de Mathieu, mais aussi celles qui lui ont été adressées.

— M. Aug. Castaing avait légué à la Société d'ethnographie de Paris le manuscrit d'une œuvre considérable qu'il avait composée sur *Mahomet*. La publication de cette œuvre a été décidée par la Société dans la séance du 27 novembre 1893. La *Vie de Mahomet* formera l'un des volumes de *Mémoires* publiés par le comité oriental et africain de la Société.

— M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, dans une lettre adressée le 13 juin 1893 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, annonce en ces termes la découverte de lettres de Marino Sanudo le Vieux, dont deux au moins intéressent l'histoire des croisades dans la première moitié du XIVe siècle :

« M. Léon Dorez, membre de notre École française, a décou-

« vert chez un libraire de Rome deux feuillets, peut-être autogra-« phes, très probablement inédits, d'un registre de lettres en « minutes de Marino Sanudo le Vieux. On ne connaissait jusqu'ici « que deux lettres de Sanudo postérieures à 1326; les feuillets « retrouvés offrent des fragments de cinq autres lettres, de 1334 « à 1337, et de trois mémoires de la même date. Un autre membre « de l'École, M. de la Roncière, a pu étudier rapidement ces let-« tres et les croit très intéressantes.

« L'une d'elles, postérieure au 17 septembre 1334, en fran-« çais, retrace la campagne maritime de cette même année, cam-« pagne jusqu'à présent peu connue, et pendant laquelle toutes « les escadres chrétiennes obéissaient à l'amiral de France Jean « de Chepoy.

« Une autre, de l'hiver 1336-1337, également en français, adres-« sée à Guillaume Ier de Hainaut, parle de la signification d'une « figure d'un « soutilissime maistre de peinture, qui estoit clamez « Joth » (évidemment Giotto);

« La troisième est adressée à Paulin, l'évêque bien connu de « Pouzzole, et retrace l'itinéraire des ambassadeurs envoyés par « le Khan de la Horde, au pape.

« Les autres lettres, aussi en français, sont adressées à Jean « Musaut et à un personnage qui se trouvait en France (1335). « Les mémoires (en vénitien et en latin) sont relatifs à la Cour « de Rome et au schisme de Louis de Bavière.

« Ces documents seront prochainement publiés par MM. Dorez « et de la Roncière. »

— La Porte, voulant assurer la tranquillité des populations agricoles en Syrie, a décidé (mars 1893) d'entreprendre une expédition sérieuse contre les Arabes nomades du Djebel-Safa, à l'est de Damas, coupables de nombreuses déprédations.

— M. Georges Armstrong, secrétaire de la Société du *Palestine Exploration Fund,* a fait tirer des photographies de la carte en relief de la Palestine construite par lui, et il en a offert un exemplaire à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. Clermont-Ganneau a présenté dans les termes suivants cette pièce à l'Académie (séance du 8 décembre 1893) : « M. Armstrong « avait pris, en qualité de sous-officier des *Royal Engineers*, une « part active aux levées sur le terrain et à la mise au net de la carte « anglaise d'un pouce par mille, en 26 feuilles grand aigle, carte « monumentale qui est désormais la base de toutes les études « géographiques relatives à la Terre-Sainte. M. Armstrong était

« donc mieux que tout autre qualifié pour entreprendre ce travail « qui lui a coûté de longues années de labeur. Il l'a exécuté avec « une conscience et une précision dignes de tout éloge. Nous « avions déjà des cartes en relief de la Palestine; mais ce n'étaient « que de grossiers à peu près, sans aucune valeur scientifique. « Celle-ci, traduction rigoureusement exacte de la carte du *Pales-* « *tine Exploration Fund,* nous donne pour la première fois une « image du terrain, fidèlement modelé jusque dans ses moindres « détails. L'échelle planimétrique est de 3/8 de pouce par mille, « soit au 1/168,960; l'échelle hypsométrique est trois fois et demie « plus grande. La carte ne mesure pas moins de 7 pieds 6 pouces « de long sur 4 pieds de large. En dehors des indications propre- « ment typographiques exprimées par le relief et différentes colo- « rations, les localités y sont représentées par des numéros « d'ordre correspondant à une longue liste toponymique. Cette « carte en relief peut donc servir à tous les usages d'une carte « ordinaire. Il en a été tiré plusieurs surmoulages en plâtre fibreux « que les grands établissements scientifiques de l'étranger se sont « empressés d'acquérir. Il est à espérer que la France ne voudra « pas rester en arrière et qu'il sera pris par qui de droit les « mesures nécessaires pour nous en assurer au moins un exem- « plaire. »

— La *Revue des Églises d'Orient,* dirigée depuis neuf ans par le R. P. Emmanuel, annonce dans son numéro de décembre 1893 qu'elle va cesser de paraître.

— Un comité romain vient de se constituer pour faire appel aux catholiques des divers pays, à l'effet d'ériger, à Patras, sur le golfe de Lépante, une église votive à Notre-Dame du Rosaire, à l'occasion du troisième centenaire de la bataille de Lépante. C'est, en effet, en vue de Patras, à la hauteur de l'embouchure de l'Achelaos, que les flottes chrétiennes ont triomphé de la flotte turque. La petite ville de Lépante qui a donné son nom au golfe est située à plus de 30 kilomètres à l'est.

— La *Revue illustrée de la Terre-Sainte,* du 1er janvier 1894, décrit une petite chapelle dédiée à Sainte-Anne, dans l'île de Tinos, l'une des Cyclades. Ce monument, qui remonte à l'époque de la domination vénitienne, est malheureusement dans un état complet de délabrement.

— Le P. L. Féderlin, des Pères Blancs, supérieur du séminaire grec de Sainte-Anne, à Jérusalem, croit avoir découvert dans la

gorge de Wady-ed-Dabor près de Khan-es-Sahel (désert de Judée) les ruines des fameuses laures de S. Euthyme et de S. Théoctiste, dont l'emplacement n'avait pas jusqu'ici été très nettement déterminé. Il en donne une description sommaire dans une lettre adressée au P. Charmetant et publiée dans la *Revue illustrée de la Terre-Sainte,* du 1er mars 1894.

— Dans l'une des dernières séances de l'Institut de France à Athènes, M. Millet fait une communication sur les églises de Trébizonde au moyen âge. Ces églises étaient au nombre de trois : la métropole, portant le nom de Παναγία, Sainte-Sophie et Saint-Jean. La Παναγία est bâtie sur un plan particulier en ceci, qu'au lieu de présenter la forme de croix grecque elle a une largeur quintuple de sa longueur. Les deux autres églises se rapprochent pour la forme des églises latines. Toutes les trois sont ornées d'images de saints en mosaïques de diverses couleurs.

— On annonce la mort à Smyrne de l'orientaliste Auguste Dementrevich-Jaba, ancien consul général de Russie à Erzeroum. Il s'était adonné tout spécialement à l'étude de la langue kourde et on lui doit un *Dictionnaire kourde-français,* et un *Recueil de notices et récits kourdes servant à la connaissance de la langue et de la littérature.*

— Un nouveau custode vient d'être nommé à Jérusalem. C'est le R. P. Aurelio da Buja, qui avait déjà exercé ces mêmes fonctions en 1886-1887 et avait donné sa démission avant l'expiration de son mandat dans la ville sainte; le chancelier du consulat de France et les drogmans des divers consulats l'attendaient à la gare, où le gouverneur lui avait envoyé le directeur politique du vilayet pour lui adresser les félicitations d'usage et un peloton de cavaliers pour l'escorter. M. Ledoulx, consul général de France, comme représentant de la puissance protectrice des intérêts chrétiens, a assisté, à l'église, à la cérémonie d'intronisation. Ajoutons que, la veille, le custode de Terre-Sainte avait débarqué à Jaffa, dans une embarcation portant à l'arrière les couleurs françaises et à l'avant le pavillon de Jérusalem.

— Un jeune naturaliste suisse, M. A. Kaiser, qui s'occupe spécialement de l'empaillage des oiseaux, s'est fait construire une habitation près de Tur, dans la péninsule du Sinaï. La *Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins* (XVI, 297) annonce qu'il se propose d'y recevoir les savants désireux de poursuivre des recherches scientifiques dans la contrée.

— Voici la liste des sujets qui seront traités dans les conférences publiques du lundi à l'École biblique de Jérusalem : Les enceintes de Jérusalem et la prise de la ville par les Romains, par le R. P. Séjourné. — Le Saint-Sépulcre et les églises des croisés à Jérusalem. La tradition sur le lieu de naissance de S. Jean, par le T. R. P. Germer-Durand. — Le tombeau de Josué ; Capharnaum et Bethsaida, par dom Jean Khalil. — La piscine de Béthesda par le T. R. P. Léon Cré. — Introduction historique à l'Évangile par le R. P. Lagrange.

Le propriétaire-gérant : E. LEROUX.

Le Puy. — Imprimerie Marchessou fils, boulevard Saint-Laurent, 23.









Héliog & Imp Lemercier Paris

E. Leroux édit

SCEAUX DE L'ORIENT LATIN



Héliog & Imp Lemercier Paris

E. Leroux Edit.

SCEAUX DE L'ORIENT LATIN

NEUF SCEAUX DE L'ORIENT LATIN

(PLANCHES I ET II)

J'ai reçu d'Orient ou acquis depuis quelque temps à Paris un certain nombre de sceaux fort précieux se rapportant à l'histoire de l'Orient latin. Presque tous sont inédits. On sait la rareté extraordinaire de ce genre de monuments et l'intérêt très grand qu'ils présentent.

1.

Sceau de plomb des *Aumônes de la Confraternité d'Acre.*

+ ELEMOSINA · F[RATE]RNITATIS ACCŌ*(nensis). Aumônes de la Confraternité d'Acre.*

Les saints Pierre et André entre les sigles de leurs noms : S. P., S. A. — Saint Pierre tient les clefs traditionnelles et un *volumen.* — Saint André tient un livre des Évangiles.

Rev. + IN · HONORE · D̄Ī · 7 · (pour ET). XP[IS]-T[I]ĀN̄ĪTATIS · *En honneur de Dieu et de la Chrétienté.*

Le Saint-Sépulcre avec son toit en tronc de cône, entre le soleil et la lune.

Ce magnifique sceau, dans un superbe état de conservation, m'a été apporté de Tyr. C'est peut-être celui de la fameuse

Confrérie de Saint-André d'Acre, confrérie moitié religieuse, moitié militaire, qui joua un grand rôle dans la défense de Saint-Jean d'Acre, en 1188. Je n'ai trouvé aucun renseignement sur les confréries de charité de Terre-Sainte dans le beau livre du Dr Prutz intitulé : *Kulturgeschichte der Kreuzzüge*. Ces confréries devaient avoir pour objet principal le rachat des captifs et les soins à donner aux pèlerins et nouveaux arrivants malades ou nécessiteux.

2.

Sceau de plomb de *Girard de Montolif, vicomte de Tripoli*.

+ S · GIRARDI · VICECOMITIS

Ecu portant trois jumelles [1].

Rev. + CIVITAS TRIPOLIS

La cité de Tripoli sous la forme d'une porte de ville crénelée, flanquée de deux tours surmontées chacune d'une guette à coupole hémisphérique.

Un autre exemplaire, publié par Paoli et reproduit par lui sous le numéro 40 de sa planche IV, était appendu, du temps de cet auteur, à un document en date du mois de mars 1181 ou du mois de juin 1184 [2], conservé aux Archives de Malte. Cet exemplaire a aujourd'hui disparu.

Un troisième exemplaire se trouve décrit dans un document en date de 1182, publié dans G. Müller, *Docum. sulle relaz. delle città toscane coll' Oriente*, etc., p. 24.

1. Du Cange (*Familles d'Outre-mer*, éd. E. G. Rey, p. 557) dit que les armes des Montolif étaient « un escu chargé d'un *lyon rampant*, ayant pour cimier un dragon ». Voyez le sceau de *Pierre de Montolif, bouteiller de Chypre*.

2. *Codice diplom.*, t. I, pp. 71 et 76. Paoli a négligé de nous dire auquel de ces deux documents, dans chacun desquels figure le vicomte Girard, était appendu ce sceau qu'il a reproduit sous le numéro 40.

3.

Sceau de plomb de *Guillaume, vicomte de Tripoli.*

+ S' GVILLELMI : VICECOMITIS.

Ecu portant deux fasces.

Rev. + CIVITAS TRIPOLIS

La cité de Tripoli sous la forme d'une porte de ville, etc. Au dessus une étoile; au dessous un croissant renversé.

On connaît deux Guillaume qui ont été vicomtes de Tripoli [1]. Un premier a été témoin de plusieurs actes entre 1145 et 1174. Un second a été témoin de divers actes de 1236 et 1241. Je pense que ce sceau appartient plutôt au plus ancien de ces deux personnages.

4.

Sceau de bronze anonyme du *châtelain de Nicosie.*

J'ai acquis d'un antiquaire de Venise une matrice de sceau de bronze portant la légende + CASTELLVM NICOSSIE [2], *Château de Nicosie.* C'est une des très rares matrices de sceau de bronze provenant de l'Orient, où Latins comme Byzantins scellaient presque toujours au moyen de la bulle de plomb. C'est, en outre, le premier sceau connu du château de la capitale royale cypriote. Il servait certainement à sceller les actes du châtelain ou du vicomte. Ce sceau porte, en outre de la légende déjà décrite, la représentation de la grande porte du château surmontée d'une haute tour crénelée et flanquée de deux tours moindres. Cette représentation offre une assez grande ressemblance avec celle qui figure sur certaines monnaies de bronze fort rares attribuées au roi Henri Ier de Chypre [3], pour qu'on puisse attribuer le sceau à l'époque de

1. Voy. *Familles d'Outre-mer*, éd. E. G. Rey., p. 495.
2. Le graveur, par erreur, a écrit NIEOSSIE.
3. Voy. ma *Num. de l'Or. Lat.*, p. 187, pl. VI, 10.

ce prince, c'est-à-dire à la première moitié du XIIIe siècle. J'ai vainement cherché dans les auteurs quelques renseignements sur le château de Nicosie (était-ce le même que le fameux château du Temple?). D'après ce que je crois, il ne doit en subsister aucune trace.

5.

Sceau de plomb de *Raymond du Puy, grand maître de l'Hôpital.*

+ RAIMVNDVS CVSTOS

Le grand maître agenouillé devant la croix à double traverse flanquée d'un *alpha* et d'un *oméga.*

Rev. + HOSPITALIS · IHERVSALEM

Personnage traditionnel couché sous l'édifice du Saint-Sépulcre à triple coupole. Une croix à ses pieds; une autre à son chevet. Une lampe est suspendue à la voûte. Un encensoir aux pieds du personnage, agité par une main invisible.

Raymond du Puy est le plus ancien haut dignitaire de l'Ordre dont on connaisse le sceau. Paoli en a publié un exemplaire qui était appendu à un document conservé aux Archives de Malte, en date de 1134 [1]. Cet exemplaire est aujourd'hui perdu. Celui que je publie est le seul que je connaisse actuellement existant.

6.

Sceau de plomb de *Bertrand Texi, grand maître de l'Hôpital* (1230-1240).

+ FR · BERTRANDVS CVSTOS ·

Le grand maître à droite agenouillé devant la croix à double traverse entre l'*alpha* et l'*oméga.*

1. *Cod. diplom.*, t. I, p. 202, pl. VIII, n° 1. Reproduit d'après Paoli par Paciaudi et par P. Ant. Paoli.

Rev. + HOSPITALIS · IHERVSALEM ·

Même représentation que sur le sceau précédent.

Sceau provenant de Tyr. — On ne connaissait pas jusqu'ici le sceau de ce grand maître [1].

7.

M. P. Savoye, consul de France à Tripoli, a bien voulu se dessaisir en ma faveur d'un magnifique exemplaire de sceau de plomb du grand maître de l'Hôpital, Guillaume de Châteauneuf (1251-1260), trouvé en même temps que celui de son contemporain Guillaume, vicomte de Tripoli [2]. On ne connaissait jusqu'ici qu'un seul exemplaire de ce sceau. C'est celui qui est encore aujourd'hui conservé aux Archives de Malte, appendu à un document en date du mois de mai 1243, et qui a été reproduit par Paoli sous le numéro 8 de sa planche VIII. M. J. Delaville Le Roulx en a donné également une reproduction à la p. 19 de sa *Note sur les sceaux de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.* Ces deux figures sont malheureusement si défectueuses que je n'hésite pas à faire reproduire mon exemplaire.

8.

Sceau de *Vitalis Druro.*

Buste de face de saint Jacques le Majeur. SANCTVS IACOBVS, dans le champ.

Rev. + SIGILLVM VITALIS DRVRO

Monogramme constitué par les caractères grecs ΝΩΙΛ (?).

1. On sait que, jusqu'à Guarin de Montaigu (1206-1230) inclusivement, la légende du droit sur les sceaux des grands maîtres se compose uniquement du nom du grand maître suivi du titre de *Custos.* Par contre, à partir de Guérin, cette même légende s'augmente du mot *Frater* écrit en entier, précédant le nom du titulaire. Sur le sceau n° 6 on lit *Fr.* et non *Frater.* Je crois donc devoir l'attribuer à Bertrand de Texi, successeur de Guarin de Montaigu et prédécesseur de Guérin plutôt qu'à Bertrand de Comps, successeur de Guérin (1244-1248).

2. Cf. ci-dessus, n° 3.

Ce sceau fort curieux, du XIIe plutôt que du XIIIe siècle, m'a été apporté de Tyr. L'aspect du droit est tout byzantin, sauf que le nom du saint est écrit en caractères latins. Au revers, l'aspect de la légende est plus occidental. Mais que vient faire dans le champ ce monogramme où semble bien figurer un *oméga* et que je ne puis du reste déchiffrer?

Le nom de *Vitalis Druro* doit être celui de quelque négociant italien, peut-être bien vénitien, établi à Tyr ou dans quelque autre ville des côtes de Syrie.

9.

Je donne sous ce numéro la reproduction d'une curieuse matrice de sceau en bronze, qui m'a été envoyée de Smyrne. Autour d'un écu portant un lion couronné à droite, on lit l'inscription : + S*(igillum)* STACELEFEROR*(um),* inscription en caractères du XIVe siècle que je ne puis parvenir à déchiffrer. Quelle était cette association de *Stassiliferi*?

M. Salomon Reinach me communique la note suivante : « Les *stacéléphores* sont peut-être des « porte-aiguillon », *Stacheltræger,* quelque chose comme des porte-étendard. En vieil allemand, *Stachel, pointe* ou *pieu,* se dit *Stachila,* d'où *Stacila* dans le composé hybride qu'on lit sur la légende du sceau. »

Gustave SCHLUMBERGER.

UN PROJET RELATIF

A LA CONQUÊTE DE JÉRUSALEM

1609

I

L'époque, à laquelle les projets de croisade sont les plus nombreux, — avec le but bien déterminé de reconquérir Jérusalem — est la première moitié du XIVe siècle [1]. Dès le commencement du XVe, il n'est presque plus question du rétablissement d'un état franc en Palestine : c'est de la guerre contre les Turcs qu'il s'agit, du recouvrement des provinces perdues par la Chrétienté. Si on parle de temps en temps de chasser les Turcs de l'Europe, de les détruire même, Jérusalem n'est mentionnée que dans quelques très rares et très obscurs écrits théologiques de cette période [2].

Dans les premières années du siècle suivant, des projets de plus haute envergure apparaissent : on en connaît trois, dont les promoteurs sont Léon X, François Ier et l'empereur d'Allemagne, Maximilien Ier [3]. François Ier déclare nettement vouloir

1. Voy. les chapitres consacrés à ces projets dans l'ouvrage de M. Delaville Le Roulx, *La France en Orient au* XIVe *siècle*, I (Paris, 1886, in-8°), passim.

2. Une analyse, même sommaire, de ces projets n'a pas encore été donnée : l'auteur du présent article compte l'essayer.

3. Zinkeisen, *Drei Denkschriften über die orientalische Frage, vom Papst Leo X, Kœnig Franz I und Maximilian I;* Gotha, 1854. Les pièces reproduites et commentées dans cet ouvrage ont été publiées pour la première fois dans Charrière, *Négociations de la France dans le Levant* (Collection des documents inédits), I (1849), pp. 6 et suiv.

se consacrer à la conquête de Jérusalem (1515) [1]. Mais l'attention publique, absorbée par la Réforme et les grandes guerres européennes, oublie de nouveau la Terre-Sainte, qui tombe au pouvoir de Sélim Ier (1517) [2]. La bataille de Lépante (1571) remet en honneur les idées de croisade, qui occupent de nouveau l'esprit des politiques, comme des rêveurs.

D'assez nombreux projets virent le jour au commencement du XVIIe siècle. Les historiens de l'empire ottoman mentionnent celui du duc de Nevers, qui élevait des prétentions à la couronne de Constantinople et comptait les soutenir à l'aide d'une flotte dont l'existence était « dans les nuages [3] »; celui d'un Candiote, Jean-Fantin Minotto, adressé à Henri IV en 1609 [4], celui de Richelieu et du père Joseph, que devait révéler le corsaire normand Jacques-Pierre, *il Capitano* (action franco-espagnole destinée à mettre un prince de la maison d'Autriche, branche d'Espagne, sur le trône byzantin [5]). Un personnage, qui n'était rien moins qu'un rêveur, Ferdinand Ier de Toscane, fit débarquer des troupes en Chypre, se mit en relations avec Djamboulad et Fakhr-ed-Din, chefs des Asiatiques révoltés contre le sultan (1607-1608), et forma le projet, sous les dehors pieux de la conquête de la Terre-Sainte, d'accaparer le commerce de la Syrie et de l'Égypte [6]. Enfin, l'ancienne alliance avec les Persans, qui avaient soutenu les chrétiens pendant une partie du XVe siècle [7], fut discutée de nouveau en 1601 [8].

Ferdinand mourut le 7 février 1609 : le projet que nous nous proposons d'analyser [9] fut écrit au Caire, le 20 novembre

1. Charrière, I, CXXVIII-CXXXI. Cf. Zinkeisen, *Geschichte des Osmanischen Reichs in Europa;* Gotha, 1855, p. 807 et suiv. L'exemple de Godefroi de Bouillon est proposé par le cardinal Sadolet, au nom du pape, au roi Louis XII, en 1514 (Zinkeisen, III, 807).

2. Cf. Zinkeisen, *Gesch. des Osman. Reichs.*, III, l. c.

3. *Ibid.*, IV, 268. « In the clowdes », expression de Nicholas Roe (*ibid.*, 270). Des pièces sur ce projet sont conservées à Paris (Bibl. nat., ms. fr. 3259).

4. Zinkeisen, III, 859 et suiv. (Appendice).

5. *Ibid.*, pp. 267-269.

6. *Ibid.*, IV, 268 et note 1; 257; 85-7. Voy. aussi Galluzzi, *Istoria del granducato di Toscana sotto il governo della casa Medici;* Florence, 1781, t. III, pp. 156-8, 236-42, 251-3.

7. Sous Uzun-Hassan.

8. Zinkeisen, *Gesch. des Osman. Reichs*, III, 581, note 1. On rencontre encore cette idée dans le projet de Léon X, en 1517 (Charrière, I, p. 10; Zinkeisen, *Drei Denkschriften*, 114).

9. Münich, Archives d'État, *K. Schw.* 490/32. Cahier de 14 feuillets, gr. in-8°, de provenance inconnue.

de cette même année. L'unique manuscrit qui nous l'a conservé est une copie contemporaine, peut-être même l'original de l'auteur anonyme.

La situation politique de l'Europe était alors la suivante : bien que le sultan eût conclu la paix avec l'empereur dès le 11 novembre 1606, les affaires de Transylvanie et les déprédations des Heydouques avaient amené de nouveaux conflits entre la Porte et l'Allemagne. Les négociations continuaient pendant ce temps — elles devaient se prolonger jusqu'à la paix de Vienne (14 juillet 1615), — et on pouvait s'attendre à chaque instant à une reprise des hostilités [1].

En Asie, le sultan, par une expédition qui avait duré deux ans, venait de mettre fin à la révolte; il avait écrasé Djamboulad en Syrie (bataille du 24 octobre 1607) [2]; mais Fakhr-ed-Din et ses Druses résistaient encore, et Côme II, le successeur de Ferdinand de Toscane, avait renouvelé avec celui-ci, en septembre 1609, l'alliance conclue par son père. Il avait accueilli, au mois d'août de cette même année, les propositions d'alliance du schah, et il accordait en même temps son appui à un prétendant au trône de Turquie Jahja [3].

La guerre commencée en 1603 contre les Persans devait être reprise au printemps de l'année 1610 [4].

Venise, occupée de ses intérêts commerciaux, avait conclu une nouvelle convention avec la Porte, son alliée (fin 1604), et, le 16 juillet 1607, le sultan avait signé la paix avec la Pologne [5].

Ces renseignements ne seront pas inutiles pour distinguer ce qu'il y a de sérieux et de fantastique dans le projet anonyme qui nous occupe ici.

II

L'auteur, un Italien sans doute, qui écrit dans sa langue maternelle, commence par déplorer la discorde des princes chrétiens. S'ils avaient combattu ensemble, le Turc, l'ennemi

1. Zinkeisen, *Gesch. des Osman. Reichs*, III, 617-705.
2. *Ibid.*, 669 et suiv.; cf. Hammer (éd. de 1829), IV, 403.
3. Zinkeisen, ouvr. cité, IV, 87. — Galluzzi, III, 279-303.
4. *Ibid.*, III, 664-670.
5. *Ibid.*, 624-626, 659.

commun, serait depuis longtemps refoulé dans les steppes de l'Asie, berceau obscur de sa puissance; « le trésor du Saint-Sépulcre et les Lieux Saints ne seraient plus aux mains des Infidèles »[1]. Les circonstances sont redevenues particulièrement favorables à une action militaire. Le sultan n'a-t-il pas à soutenir des guerres à la fois en Hongrie, en Perse, et à combattre les rebelles de l'Asie-Mineure[2]?

La mort du grand duc de Toscane[3], si épris de la gloire, ayant empêché la réussite de ces grands projets, dont la réalisation paraissait si prochaine, le roi catholique, à son défaut, est désigné pour prendre l'initiative, dût-il être seul parmi les souverains de l'Europe et ne trouver chez ceux-ci aucun appui.

Le plan de campagne proposé par l'auteur se distingue d'une manière radicale des autres projets contemporains. Il ne s'agit plus d'opérer dans la Méditerranée ou dans l'Archipel, de se saisir des îles et de viser Constantinople, dont la conquête serait rendue facile par la révolte des Grecs. Il faut frapper la puissance ottomane du côté où elle paraît le mieux assurée, surprendre la ville qui alimente Constantinople, l'Anatolie, la Caramanie, Rhodes et l'Archipel entier, d'où deux fois par an, en avril et en août, les galères apportent dans la capitale de l'empire le blé, le riz, le sucre et les autres produits de l'Égypte[4]. Il faut se saisir d'Alexandrie.

Comme on le voit, ces idées étaient vieilles de trois siècles. On se croit à l'époque, où Ludolphe de Sudheim réfutait l'opinion qui faisait d'Alexandrie une place inexpugnable[5]; à l'époque où Pierre Ier de Chypre débarquait dans l'ancien port, prenait la ville d'assaut et ne la quittait, quelques jours après, que pour obéir aux injonctions de ses soldats rassasiés de pillages et pressés de regagner leur pays. Les choses changent si peu dans l'immobile Orient que ce qui était juste en 1365 ne l'était pas moins en 1609.

1. « Al sicuro a quest'hora saria stato cacciato fin dove la grandezza Ottomaña ha havuto il suo principio, e dalle mani d'Infedeli saria stato levato il thesoro del santissimo sepolchro et j lochi santi d'Hierusalem » (f° 3).
2. F^os^ 3-3 v°.
3. Ferdinand, mort le 7 février de cette même année 1609.
4. F° 7 v°.
5. Lud. de Sudheim, ch. XLIIII : « Hec civitas humano visui inexpugnabilis videtur, et tamen facilius esset capienda, de quo michi dicere non est cura. »

Pour la conquête, l'auteur préconisait le plan suivant : les vaisseaux de commerce, appartenant à toutes les nations de l'Europe, avaient libre accès dans le nouveau port d'Alexandrie, — l'ancien étant fermé aux Chrétiens depuis la tentative des Chypriotes, — et y entraient journellement en grand nombre ; un troisième port, situé à l'ouest de ce dernier, n'avait pas, disait-on, de défenses, malgré sa position avantageuse. Les quatre châteaux, qui protégeaient les deux premiers ports, contenaient chacun à peine une demi douzaine de soldats pendant la nuit, et leurs murs étaient assez délabrés. Deux cents hommes en tout étaient chargés de défendre la ville et les châteaux. Il était dès lors facile de surprendre Alexandrie.

Les combattants entreront dans la place en se faisant passer pour des marchands : ils attaqueront au moment où une flotte, arrivée furtivement, paraîtra pour leur donner son concours, le château principal, ou même les deux châteaux du nouveau port, et, dans l'ancien, celui qui est le plus rapproché de la ville. Les portes, qui ne sont pas défendues, ne pourront pas leur résister. On les ferme, il est vrai, en même temps que les portes des *fondoucs* et on en porte les clefs au cadi, qui habite hors de la ville, près du rivage ; mais les fermetures sont en bois et ne résisteront pas à une attaque.

S'il se trouve, du reste, 4,000 « braves soldats » dans l'intérieur des murs, on pourrait commencer sans la flotte, qui n'interviendra que pour aider à la conquête des châteaux. Il faudra éviter que les galères de Constantinople se trouvent dans le port [1].

Une question se pose maintenant : pourra-t-on conserver une place sur le littoral de l'Égypte? Les tentatives antérieures avaient été, sans exception, malheureuses. L'auteur s'efforce cependant de prouver que la conquête d'Alexandrie sera durable.

La province entière ne contient que 4,000 soldats, bien que les rôles en indiquent 12,000, des pensions étant accordées sur le même fond à des femmes et à des enfants [2]. Une révolte récente a amené la destruction de 2,000 spahis, de 6,000 per-

1. Fol. 7-8.
2. « Ma fra questi vi sono di molte donne, e figliuoli, che per gratia le tirano, et in somma non si trova in essere il numero predetto » (fol. 9).

sonnes en tout, en comptant leurs parents et alliés. Outre les soldats réguliers « spahis, chiaoux, mutefari-agas et janissaires »[1], le pacha peut, il est vrai, lever des troupes arabes, mais ces cavaliers sans armes, munis de la lance seulement, ne résisteront pas à 3,000 ou 4,000 soldats chrétiens, dont ils craignent l'artillerie et les arquebuses. Si le sultan voulait reprendre Alexandrie, il lui faudrait rassembler des forces considérables; mais il a beaucoup à faire du côté de la Perse, et, pour la première fois depuis l'établissement de la domination musulmane, des troupes égyptiennes, qui ont accompagné à Constantinople la caravane du fisc, doivent être employées contre les Persans. C'était donc un véritable « échec et mat » pour l'empire ottoman, qui résulterait de cette première tentative contre Alexandrie[2].

A cinq cents milles *(sic)* de distance à peine, une autre conquête, des plus faciles, attend les Chrétiens. L'île de Chypre, récemment prise par les Turcs, n'a pas de places fortifiées : celles qui existaient à l'époque latine et vénitienne n'ont plus guère d'ouvrages de défense. Famagouste seule est en état de résister[3]. En outre, les chrétiens, qui se sont révoltés pendant les dernières années — ce qui avait amené de la part du gouvernement turc la saisie des armes et autres outils en fer, même des bêches — n'attendent qu'une occasion favorable pour se révolter. Si on parvenait à leur fournir des armes, par l'entremise de marchands déguisés, ils décideraient, sans autre secours, de la victoire. On devra aussi se saisir de Cérines (Cirène), point de débarquement des soldats de l'Anatolie, de la Caramanie et de Constantinople[4].

Des secours afflueront bientôt : « Le révérend père Giovan Dominelli, de la Sorbonne de Paris »[5], s'est entretenu, en revenant de Jérusalem, avec Fakhr-ed-Din, émir de Saïda (Si-

1. « Spaini, chiausi, muttafariaga et gianizzeri » (fol. 8 v°).
2. Fol. 9. — La chute de Rosette, grand entrepôt de blés, suivra de près celle d'Alexandrie.
3. Il cite aussi les succès des arquebusiers florentins, qui débarquèrent, vers cette époque, dans l'ile, dont le grand duc convoitait la possession. Cf. Zinkeisen, *Gesch. des Osman. Reichs*, IV, 85; Galluzzi, III, 240.
4. « Perchè da quella parte sbarcano, e non altrove, li soccorsi, che vengono dalle dette provincie. » (Fol. 12).
5. « Secondo la relatione del R. P. Giov. Dominelli della Sorbona di Parigi. » (Fol. 10).

don)[1]. Celui-ci lui a déclaré ses intentions, sa haine contre les Turcs et son zèle singulier pour la foi chrétienne[2]. Ses sujets Maronites, ainsi que les habitants du Liban, sont de ceux sur lesquels on peut compter. En lui fournissant de l'artillerie et des armes, on recevrait de lui en échange des provisions et un contingent de cavalerie syrienne. Si même Fakhr-ed-Din ne se décidait pas à agir, on pourrait compter sur les populations chrétiennes de la Syrie : quand on aura remporté la victoire, on lui enverra un ambassadeur, avec des instructions fournies par Dominelli; on négociera, et l'émir livrera probablement, en se déclarant pour les vainqueurs, son fils, qu'il a promis depuis longtemps. Cette alliance — ici Fakhr-ed-Din s'efface complètement — donnera la côte de Syrie aux nouveaux croisés et par suite leur livrera Jérusalem[3].

C'est alors qu'interviendront les autres puissances de la Chrétienté, pour reprendre aux vaincus leurs anciennes possessions. Venise, par exemple, recouvrera l'Hellespont, la Morée, l'Albanie, la Grèce, l'Istrie. Les circonstances sont favorables pour tenter l'entreprise : une trêve de douze ans vient d'être conclue en Flandre; on peut pacifier sans difficulté l'Italie; la guerre de Hongrie, qui, dit-on, a recommencé, a dégarni de troupes les possessions asiatiques du Sultan.

Ici s'arrête le projet. L'auteur s'interdit d'aller plus loin dans l'expression de ses désirs. Ce qu'il a écrit jusqu'ici, c'est à son zèle pour Sa Majesté catholique qu'on doit l'attribuer. Ce roi fera discuter, dans son conseil d'État et de guerre, les idées que l'auteur s'est permis d'exprimer, si jamais son humble ouvrage — *questa mia pocha fatica* — parvient jusqu'à Sa Majesté. Ce projet était-il réalisable? L'exposé qui précède notre analyse répond à cette question.

N. JORGA.

1. Sur la possession de Saïda, voy. Zinkeisen, IV, 78 et suiv.
2. « Zelo di religione christiana, che regna in lui. »
3. La ville n'est éloignée que de deux journées de Jaffa et Gaza, et les habitants, pour la plupart chrétiens, accourront sans doute au secours des libérateurs. (Fol. 13 v°).

TRAITÉ POUR L'ÉDITION

DE L'*ORIENS CHRISTIANUS*

DU P. LE QUIEN

Dès 1722, le P. Le Quien avait songé à publier son *Oriens christianus*, qui ne devait paraître que dix-huit ans plus tard [1], et après sa mort, à l'Imprimerie royale, en 1740. Il avait à cet effet signé, avec le libraire parisien Nicolas Simart, un traité dont le texte nous a été conservé, au milieu de papiers les plus divers, dans le manuscrit français 9457, fol. 251, de la Bibliothèque nationale.

H. O.

Nous soussignez sommes convenus de ce qui suit, sçavoir :

1° Que moi F. Michel Le Quien, religieux de l'ordre des Frères Précheurs, promets et m'oblige de fournir au Sr Nicolas Simart, libraire à Paris, la copie de l'ouvrage intitulé *Oriens christianus,* avec tous les desseins des cartes géographiques qui doivent y entrer ;

2° Que moi Nicolas Simart promets et m'oblige d'imprimer par souscriptions ledit ouvrage in-folio, de caractère de St Augustin, et de faire graver les cartes nécessaires pour l'intelligence dudit livre ;

3° Que, par forme de présent, je fournirai audit R. Père quatre vingts exemplaires en blanc dudit ouvrage, aussitôt

1. Voy. le début de la préface de l'*Oriens christianus*.

que l'impression en sera finie, avant d'en exposer aucun en vente;

4° Que moi Nicolas Simart commencerai ladite impression si-tôt que j'aurai trois cents souscriptions remplies, et ne discontinuerai point que l'ouvrage ne soit achevé d'imprimer, et ferai la diligence nécessaire pour en donner un volume en un an;

5° Que ledit Révérend Père étant obligé de faire des frais pour les éclaircissements qu'il demande aux sçavants des différentes nations, et de se faire aider pour la revision des épreuves, moi Simart m'oblige de payer la somme de trois cents livres de pension par an, exigible depuis que ledit ouvrage sera sous presse jusqu'à son entière exécution;

6° Que moi Simart, m'engage de donner par présent pour la valeur de cent écus de livres à la bibliothèque du convent de Saint-Honoré, où loge ledit Révérend Père, et ce lorsque l'ouvrage sera entiérement achevé;

7° Que ledit Révérend Père dédiera ledit ouvrage à qui il voudra, et que, si ledit Révérend Père fait graver à ses frais le portrait de la personne à qui l'ouvrage sera dédié, ledit Sr Simart payera le tirage et le papier;

8° Que ledit sieur Simart donnera audit Révérend Père, dans le nombre de quatre-vingts exemplaires ci-dessus mentionnez, douze exemplaires reliez, dont un en maroquin avec les armes de la personne à qui l'ouvrage sera dédié.

Fait double entre nous, à Paris, ce vingt-sept février mil sept cent vingt-deux.

Fr. Mich. Le Quien,

N. Simart.

LES PATRIARCHES LATINS D'ANTIOCHE[1]

[La Basilique de Sainte-Marie-Majeure leur était affectée à Rome.]

Depuis les croisades et pendant tout le moyen âge, les papes n'ont admis, comme patriarches légitimes et réguliers du siège d'Antioche, que les patriarches latins nommés par eux, alors même que ces prélats ne résidaient point en Terre-Sainte.

De nos jours, le Saint-Siège, voulant assurer d'une égale protection tous les rites orientaux qui reconnaissent la suprématie romaine, a institué et entretient quatre patriarches d'Antioche pour les quatre rites : latin, maronite, melchite et syrien, tous unis et soumis à la chaire de Saint-Pierre par l'identité de dogme et de foi.

Le patriarche latin s'intitule : *Patriarcha Antiochenus Latinorum,* et réside à Antioche même. Le patriarche maronite s'intitule : *Patriarcha Antiochenus Maronitarum* et demeure à Djébaïl, le Giblet du moyen âge, au pied du Mont Liban, entre Tortose et Laodicée; le troisième, pour le rite melchite : *Patriarcha Antiochenus Melchitarum,* réside à Damas; le quatrième, pour le rite syrien : *Patriarcha Antiochenus Syrorum,* réside à Mardin, en Mésopotamie, entre Diarbékir et Mossoul (*Trésor d'hist. et de chronol.,* col. 2200).

1100. BERNARD, Français, né à Valence, en Dauphiné, nommé évêque d'Artah ou Artésia, près d'Antioche, dès la conquête de cette dernière ville, en 1098, par Aimar, évêque

1. Voy. Le Quien, *Oriens christ.*, t. III, col. 1153; *Tractatus historico-criticus de patriarchis Antiochenis,* auct. Petro Boschio, Venise, 1748, in-fol.; Du Cange, *Familles d'Outremer,* éd. Rey, p. 379; R. Röhricht, *Syria sacra,* p. 3.

du Puy, chapelain et légat du pape, fut promu patriarche d'Antioche après le départ du patriarche oriental Jean, lequel, ne pouvant se faire à la domination et aux usages des Latins, malgré la déférence qu'ils lui témoignaient, prit le parti de quitter la Syrie pour aller terminer ses jours à Constantinople. Les Bénédictins et Le Quien retardent la nomination de Bernard au patriarcat d'Antioche jusqu'en 1100. Elle nous semble antérieure et bien voisine de sa nomination à l'évêché d'Artésia. On voit dans Guillaume de Tyr, qui lui donne trente-six ans de pontificat [1], qu'il consacra Pierre de Narbonne archevêque d'Albara, en qualité de patriarche, dès l'année 1098 [2]. Il est mentionné comme premier patriarche latin d'Antioche dans les années 1102, 1115, 1118, 1119, 1122, 1127, 1129 [3]. Il mourut en 1132 [4].

1132. Raoul, Français, né à Domfront en Normandie, déjà évêque de Mopsueste, en Cilicie, fut promu au patriarcat, par l'acclamation populaire, à la mort de Bernard [5]. Déposé en 1141, il mourut empoisonné en 1142 [6].

1142. Aymeri ou Haimery, de son vrai nom [7], dit aussi Amaury et Amalric, Français, de la province du Limousin, ou de Limoges même; d'abord doyen du chapitre d'Antioche, fut élevé au siége patriarcal en 1142. Il eut de graves différends, d'abord avec Renaud de Châtillon, prince du Crac de Montréal et régent d'Antioche, puis avec Boémond III, prince d'Antioche, devenu majeur. En 1181, durant ses démêlés avec Boémond, il se réfugia dans l'inexpugnable château de Margat, où Renaud Le Mazoier lui donna l'hospitalité [8]. L'éditeur des *Familles d'Outremer,* dans une addition au texte de Du Cange, dit que le patriarche Aymeri mourut l'année même du désastre de Tibériade, au mois de

1. Liv. XIV, ch. x, p. 619.
2. Liv. VI, ch. xxviii, p. 288-289.
3. Guill. de Tyr, p. 439, 444, 503, 504, 517, 542, 590, 593; Gautier le Chancelier (*Hist. occ. des cr.*, t. V, p. 100, 101, 115, 183).
4. Guill. de Tyr, liv. XIV, ch. x, p. 619.
5. Guill. de Tyr, liv. XIV, ch. x, p. 619.
6. Guill. de Tyr, liv. XV, ch. xvii, p. 686.
7. Texte français de Guillaume de Tyr (*Rec. des hist. occid. des crois.*, t. I, p. 1006, 1076); *Contin. de Guill. de Tyr,* texte du ms. D., p. 207-209; Paoli, t. I, p. 56.
8. Guill. de Tyr, t. I, p. 1072.

septembre 1187 [1]; mais les *Continuations de Guillaume de Tyr* le mentionnent encore en 1194 [2], et les *Annales de Terre-Sainte* [3], comme les *Gestes des Chyprois* [4], fixent sa mort en 1196, l'année même où Pierre d'Angoulême lui succéda. M. Schlumberger possède un sceau de plomb d'Aymeri qu'il a décrit dans le *Musée archéologique*. Il représente, d'un côté, le buste du patriarche bénissant de la main droite et tenant de la gauche la crosse crucigère, avec la légende : † AIMERICUS PATRIARCA ANTIOCHENUS; au revers de la bulle, le buste de saint Pierre, premier évêque et patron d'Antioche, avec la légende : † SIGILLUM SANCTI PETRI [5].

Raoul. M. R. Röhricht supprime ici un Raoul, qui serait Raoul II, inséré dans les listes antérieures, comme élu en 1188 et mort en 1198 ou 1200, entre Aymeri de Limoges et Pierre d'Angoulême.

1196. PIERRE D'ANGOULÊME était, suivant un des continuateurs de Guillaume de Tyr, évêque de Tripoli et chancelier du roi Guy de Lusignan en 1192, à l'époque où ce prince, dépossédé de la couronne de Jérusalem, acheta l'île de Chypre au roi Richard d'Angleterre [6]. L'évêque de Tripoli, appelé toujours Pierre d'Angoulême, fut nommé patriarche d'Antioche dès l'année 1196 et peu de temps après la mort du patriarche Aymeri [7]. On ignore l'époque de sa mort.

Après 1204. PIERRE DE CAPOUE, premier du nom, Italien, de la famille des seigneurs de Capoue, dit aussi *Pierre d'Amalfi*, parce qu'il était né en cette ville [8]; d'abord évêque de Tripoli de Syrie [9]; créé cardinal diacre de Sainte-

1. P. 274.
2. P. 207-209, variantes et additions du ms. D.
3. « Et en cel an meïsmes morut Aymeriz d'Antioche, et fu fais patriarche Pierres d'Angolesme, qui estoit evesques de Triple. » (*Arch. de l'Or. lat.*, t. II, 2e part., p. 434, col. B.).
4. *Hist. arméniens des crois.*, t. II, p. 662.
5. *Musée arch.* publié sous la direction de M. Caix de Saint-Amour, t. II (Paris, Leroux, 1879); tirage à part, p. 26. Une reproduction grossière d'un sceau analogue se trouve dans Paoli, *Cod. dipl.*, planche III, n° 31.
6. *Contin.*, p. 187 : « Et tantost parla à son chancelier, qui se nomoit Piere « d'Angolesme, qui estoit evesques de Triple. » Var. du ms. D. — Ni Le Quien ni Gams ne mentionnent ce prélat.
7. *Archiv. de l'Orient latin.* Voy. ci-dessus, p. 3, note 4.
8. Cardella. Cf. Ciaconius, *Vitae pap. et card.*, t. I, col. 1162.
9. Röhricht, p. 4; Baluze, p. 313; lettres d'Inn. III; Bréquigny, p. 883.

Marie *in via lata* en 1193, puis cardinal-prêtre du titre de S. Marcel.

Dès 1197, ou peu après, Innocent III l'envoya comme légat apostolique en France, afin de seconder les prédications de Foulques de Neuilly pour la nouvelle croisade et promettre les plus larges indulgences aux croisés qui iraient combattre les Infidèles en Terre-Sainte. Villehardouin, en rappelant ces faits, l'appelle toujours *Perron de Capes* ou *de Chappes,* c'est-à-dire de Capoue [1]. Il était à Venise avec les Croisés en 1203 et 1204, mais il les abandonna et les frappa même d'excommunication [2] dès qu'il les vit disposés à céder aux instigations des Vénitiens pour détourner la croisade de sa vraie destination, qui était la Terre-Sainte, et à aller attaquer d'abord la ville de Zara, que Venise disputait aux rois de Hongrie.

Lui-même ne tarda pas à passer en Syrie, mais il y séjourna peu; le pape, ayant appris la prise inattendue de Constantinople par l'armée croisée, lui ordonna de se rendre immédiatement en cette ville [3], afin d'y surveiller, comme légat apostolique, la suite des graves événements qui venaient de s'accomplir contrairement à ses desseins et nonobstant ses défenses.

Il fut un des six prélats choisis par les Français pour procéder avec les six délégués vénitiens au choix du nouvel empereur de Constantinople, élection qui donna, on le sait, la couronne byzantine à Baudouin, comte de Flandre.

Le Quien l'inscrit comme patriarche d'Antioche dès l'année 1201 [4]. Nous croyons qu'il ne fut pourvu de ce siége qu'après l'entier accomplissement de sa mission à Constantinople et après son retour en Syrie. En 1208, il prit parti pour les habitants d'Antioche révoltés contre Boémond IV et constitués en commune. Boémond, ayant comprimé le soulèvement, fit enfermer le patriarche dans une des tours du château, où il

1. Édit. de Wailly, p. 3, 4, 218, 222. Cf. Du Cange, *Hist. de Constantinople sous les emp. franç.*, édit. Buchon, in-8°, t. I, p. 25, 32, 39, où Pierre est, par erreur, qualifié abbé de Locédio, titre et dignité de son successeur.
2. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 254.
3. Du Cange, t. I, p. 32.
4. T. III, col. 1158, qui cite en preuve Sanuto, l. III, p. 2, c. 1.

mourut peu après [1]. On trouvera des détails sur ces événements dans les Continuateurs de Guillaume de Tyr et dans la Chronique d'Amadi [2]. Fabricius cite de ce prélat différents écrits, dont l'un *(Lexicon concionatorium)* existe en manuscrit au Mont Cassin [3].

1209. Pierre de Capoue, deuxième du nom, neveu du précédent [4]. Abbé de Locedio [5], monastère du diocèse de Verceil, en Lombardie, mais non évêque d'Ivrée [6], Pierre était déjà connu comme docteur en théologie de l'Université de Paris [7] quand il fut promu au patriarcat d'Antioche, peu après la mort de son oncle. Créé cardinal-prêtre du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, à la promotion du mois de novembre 1219, il semble s'être démis à cette époque de la dignité patriarcale. Il mourut le 10 des calendes d'avril [8].

1219. Rainier, Toscan [9], délivre, comme vice-chancelier de l'Église romaine et comme patriarche d'Antioche, une bulle d'Honorius III datée du 20 décembre 1219 [10]. Il mourut en 1226.

1228. Albert Rezato, dit aussi Albert de Reggio, évêque de Brescia en 1213, nommé patriarche d'Antioche en 1228, d'après Gams, vint en Syrie comme légat du pape en 1229. En 1231, il réconcilia ou sacra de nouveau les églises de

1. *Annales de Terre-Sainte*, dans les *Archiv. de l'Orient latin*, t. II, 2e part., p. 436, où le texte de la colonne B. nomme par erreur le patriarche *Pierre d'Angolerme*, tandis qu'il s'agit de Pierre de Capoue. *Contin. de Guill. de Tyr*, p. 313, 314 ; Sanuto, *Secret. fidel. Crucis*, p. 205.
2. P. 96, 97.
3. *Bibl. medii ævi*, éd. Mansi, t. V, p. 251.
4. Cardella, *Mem. stor. dei cardinali*, 2e part. p. 240 ; Ciaconius, *Vitae pap. et card.*, t. II, col. 63.
5. C'est bien lui, et non son oncle, qui fut abbé de Locédio.
6. On l'a quelquefois confondu avec un Pierre, religieux, cistercien, qui fut évêque d'Ivrée, ensuite archevêque de Thessalonique, et qui mourut en 1217 (Gams, p. 816).
7. Ciaconius le pense (t. II, col. 63); mais Du Boulay n'en dit rien.
8. Ciaconius, t. II, col. 63. Le Nécrologe de l'église de Paris inscrit son obit au 21 mars (qui répond au 12 des calendes d'avril) et le qualifie de cardinal-diacre de Saint-Georges au voile d'or (Guérard, *Cartul. de N.-D.*, p. 31 ; Riant, *Exuviae*, t. Ier, p. CXCIV ; t. II, p. 189).
9. *Renerus de Tuscia*, dit Aubry de Trois-Fontaines, fut patriarche d'Antioche immédiatement après Pierre et eut pour successeur Albert de Brescia (Dom Bouquet, t. XXI, p. 611 B).
10. R. Röhricht, *Syria sacra*, p. 4.

la ville de Jérusalem rendue (momentanément) aux chrétiens par le sultan d'Égypte [1]. Il était encore en Terre-Sainte en 1232 [2], peut-être alors comme légat apostolique et légat impérial. Frédéric II lui contestant la délégation apostolique, le prélat en référa au pape qui attacha à titre perpétuel la qualité de légat apostolique au patriarcat d'Antioche [3]. Présent au premier concile général de Lyon [4], ouvert le 28 juin 1245, il se trouva à la troisième session du 17 juillet suivant; il y scella avec le patriarche de Constantinople et autres prélats les documents connus sous le titre de *Rouleaux de Cluny* [5]. Il mourut à Lyon en 1245 ou en 1246 [6].

1247. *Élie,* religieux dominicain, aurait été sacré le 8 octobre 1247 et aurait siégé au moins jusqu'en 1250 [7]. Les Bénédictins doutent de son patriarcat et M. Rœhricht ne l'admet pas.

La *Continuation de Guillaume de Tyr* marque l'arrivée à Saint-Jean-d'Acre, en l'année 1255, d'Épice ou Opice, patriarche d'Antioche [8]; il ne peut y avoir dans cette mention qu'une erreur, causée par l'inattention du compilateur ou du copiste de la Continuation, qui aurait dû inscrire ce fait dans les éphémérides de l'année 1275 [9].

1268. CHRÉTIEN, qui répond à l'*Anonymus* de M. Rœhricht, périt en 1268, lors de la prise d'Antioche par Bibars Bondocdar. C'était, comme son prédécesseur, un religieux dominicain. A notre connaissance, aucun document ancien ne donne son nom. Le Quien et Rainaldi [10] lui conservent celui de Chrétien, en se référant aux histoires de son ordre. C'est le dernier patriarche d'Antioche inscrit dans le Catalogue de l'*Art de vérifier les Dates.*

1. Dom Bouquet, t. XXI, p. 606.
2. *Gestes des Chiprois*, nos 157, 172 (*Rec. des Hist. arméniens des crois.*, t. II, p. 700).
3. *Gestes des Chiprois,* loc. cit.
4. Mathieu Paris, dans Labbe, *Concil.*, t. XI, col. 658.
5. *Notices et extr. des mss.*, t. XXI, 2e part., p. 271.
6. Salimbene, *Chron.*, p. 63 (*Mon. hist., prov. Mutin. et Placent.*, t. III, Parme, 1857); Ughelli, t. IV, p. 546; Cicogna, *Inscr. Venez.*, t. I, p. 314, 316.
7. Le Quien, t. III, col. 1161.
8. Pag. 441.
9. Voyez plus loin. L'auteur de la *Chronique* d'Amadi (p. 203) a suivi aveuglément la *Continuation.*
10. *Ann.*, ad an. 1268, § 53.

1274. Opizon ou Obizzo de' Fieschi, de l'antique famille génoise des Fieschi [1], dont le nom a été écrit en latin *Flisco,* et en français *Fiesque,* était neveu des papes Innocent IV et Adrien V. Il assista, comme patriarche d'Antioche (*Opizio, Antiochie patriarcha* [2]) au deuxième concile général tenu à Lyon par Grégoire X, du 7 mai au 17 juillet 1274, et partit ensuite pour l'Orient. Il arriva à Saint-Jean-d'Acre à une époque indéterminée [3], peut-être en septembre 1275, en même temps que Guillaume de Beaujeu, grand-maître du Temple, qui avait assisté lui aussi au concile de Lyon [4].

En 1275, Barthélemy, évêque de Tortose, était vicaire du patriarche d'Antioche [5].

Opizon, ne voulant pas résider dans la ville d'Antioche reconquise avec les pays environnants par les Infidèles, n'eut que le titre de patriarche sans pouvoir en exercer les réelles fonctions. Afin de suffire aux convenances et aux charges qui incombaient néanmoins à sa dignité, le Saint-Siège lui conféra l'administration de l'archevêché de Trani en Italie [6]; puis Nicolas III, le 2 des nones de juin de la première année de son pontificat (4 juin 1278), lui donna l'administration de l'archevêché de Gênes [7], et son successeur, Nicolas IV, le nomma définitivement archevêque de cette ville en 1288. Opizon mourut en 1292 [8].

1311. Isnard, archevêque de Thèbes, patriarche d'Antioche, assista au concile de Vienne en 1311, fut déposé par Jean XXII, en 1320, et mourut en 1329 [9].

1320-1342. Vacance du patriarcat.

1. Ughelli, t. IV., col. 887.
2. Labbe, t. XI, part. 1, col. 956.
3. T. II, 2e part., p. 446.
4. Cf. *Biblioth. de l'Éc. des Chartes,* 1891, p. 47-48. — Amadi (p. 203) place son arrivée à Acre au 4 octobre 1255. Mais il a dû le confondre avec un autre patriarche d'Antioche qui, suivant les *Annales de Terre-Sainte* (*Arch. de l'Or. lat.,* t. II, 2e part., p. 446) et la *Continuation de Guillaume de Tyr* (p. 441), serait arrivé à Acre le 22 juillet 1255.
5. *Les Gestes des Chiprois,* § 385 (*Rec. des hist. arm. des crois.,* t. II, p. 780).
6. Ughelli (t. IV, p. 888) qui, au tome VII, col. 906, dit qu'un Ottoboni, patriarche d'Antioche, fut chargé de l'administration de l'archevêché de Trani par Nicolas III, le 1er avril 1280. De même dans Gams, p. 933.
7. Ughelli, t. IV, col. 887, t. VII.
8. Ughelli, t. IV, col. 887.
9. Aubry de Trois-Fontaines (Dom Bouquet, t. XXI, p. 87).

1342. GÉRARD, général des religieux Mineurs, nommé habituellement dans les documents apostoliques *Geraldus Othonis* [1], était né en France dans la province d'Aquitaine. Il fut nommé patriarche d'Antioche avec administration de l'évêché de Catane en 1342, et conserva sa dignité jusqu'en 1348. C'est tout ce que nous savons de lui. Sbaraléa a donné la liste de ses nombreux écrits [2].

RAYMOND DE SALGUES, évêque d'Agen en 1364, mort en 1374, est qualifié patriarche d'Antioche [3].

Après 1380. SÉGUIN D'ANTON, Français, nommé archevêque de Tours en 1380, résigna l'archevêché quelques mois après son élection, et fut nommé ensuite patriarche d'Antioche; mais, attendu que la province d'Antioche était occupée par les Infidèles, il fut de nouveau investi par le pape, le 7 avril 1385, de l'église de Tours, en qualité d'*administrateur perpétuel tant au spirituel qu'au temporel,* mais non comme archevêque. Il mourut à Candé, le 25 mars 1395 [4]. En admettant, ce qui est très vraisemblable, que Séguin ait conservé le titre de patriarche jusqu'à la fin de ses jours, c'est lui qui dut assister, en 1392, avec le patriarche de Jérusalem, à la translation des reliques de saint Louis [5]. On peut même croire encore qu'il fut présent, toujours avec le patriarche de Jérusalem, à l'assemblée du clergé de France, convoquée à Paris en 1394 [6]. Il faut, toutefois, remarquer que le religieux de Saint-Denis [7], dont le manuscrit peut être ici altéré, rappelle la présence à cette assemblée des patriarches d'Alexandrie et de Jérusalem, et ne mentionne pas celui d'Antioche.

1398. WENCESLAS, chancelier de l'empereur Wenceslas VI, roi de Bohême. Trois lettres, la première datée de Coblentz, le 1er juin 1398, la seconde datée de Luxembourg, le 24 février 1399, la troisième datée de Reims, le 31 mars 1399, toutes

1. Wadding, an. 1342.
2. Sbaraléa, *Script. ord. min.*, t. II, p. 306.
3. Gams, p. 479.
4. *Gallia christ.*, t. XIV, col. 120-122.
5. Bellaguet, *Le Religieux de Saint-Denis,* t. II, p. 34.
6. M. Hauréau, *Gall. christ.*, t. XIV, p. 122.
7. *Le Religieux,* II, p. 220. « Patriarche Alexandrinus et Jerosolomitanus « Sancti Poncii Thomeriarum eccles. administratores. »

relatives à un prêt de 10,000 francs d'or consenti par le duc d'Orléans au roi de Bohême, sont les plus anciens documents qui mentionnent, à notre connaissance, le patriarche Wenceslas. Il y prend les titres suivants : *Nos Wenceslaus, Dei gratia, patriarcha Antiocensis, serenissimi principis et domini Wenceslai, Roman. regis semper Augusti et Boemie regis, cancellarius* [1]. Son sceau a été décrit par M. Douet d'Arcq [2].

En 1406, le Patriarche d'Antioche était à Saint-Denis de France, le 17 septembre, lorsque la châsse du saint patron de l'abbaye fut ouverte et présentée à la vénération du duc d'Orléans, avant son départ pour l'armée [3].

En 1409, le 7 août, il était à Pise; il souscrit ainsi : *R. P. D. Wenceslaus, patriarcha Antiochenus,* à la séance du Concile, tenue sous les auspices d'Alexandre V, pape reconnu par les cardinaux des deux obédiences de Rome et d'Avignon [4]. Nous ne savons plus rien de lui.

1415. Jean, *Johannes patriarcha Antiochenus,* assiste, en 1415, au Concile de Constance, à la tête du clergé de France [5]. En rappelant qu'il était administrateur perpétuel de Saint-Ruf, le *Gallia* dit qu'il mourut en 1426 [6].

Le ms. n° 340 (fol. 136) de la Bibliothèque Sainte-Geneviève conserve un mémoire de lui contre la décision d'Eugène IV dissolvant le concile de Bâle.

1429. Guillaume de La Tour, évêque de Rodez, était patriarche d'Antioche en 1429; il résigna sa dignité avant 1457, et mourut le 20 mars 1470.

1439. Denis du Moulin, archevêque de Toulouse, en 1425, patriarche d'Antioche et évêque de Paris en 1439 [7]. Son sceau

1. Paris, *Archiv. Nation.*, K. 54, n. 58, pièces 5, 6 et 7.
2. *Sceaux des Arch.*, t. II, p. 454, n° 6280.
3. *Le Religieux de Saint-Denis*, édit. Bellaguet, t. III, p. 436.
4. Labbe, t. XI, col. 2216.
5. *Le Religieux*, t. V. p. 673; Labbe, t. XII, col. 184.
6. T. XVI, p. 367. Sur ses rapports avec S. Ruf, voy. une lettre d'un religieux de cette abbaye, de l'année 1695, dans le ms. n° 608 (fol. 322) de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.
7. *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. II (1876), p. 328; M. Tuetey, *Journal d'un Bourg. de Paris*, p. 357, 366.

est appendu à une pièce de 1445 aux Archives nationales. On y lit : *S. Dyonisii patriarce Anti......... Parisiensis* [1]. Il mourut le 15 septembre 1447 [2].

1449. JACQUES JOUVENEL DES URSINS, né en 1410, et frère cadet de Jean, l'historien bien connu, était archidiacre de Paris et président de Chambre à la Cour des Comptes, quand il fut nommé archevêque de Reims le 25 septembre 1444. Il montra beaucoup de dévouement et un grand talent dans les diverses missions qu'il remplit tant en Angleterre qu'en Italie. Il en fut récompensé par sa promotion au patriarcat d'Antioche au mois de mars 1449 [3]. Il résigna alors l'archevêché de Reims, en faveur de son frère aîné Jean, mais il reçut comme dédommagement l'administration de l'évêché de Poitiers, peu après l'administration du prieuré de Saint-Martin-des-Champs, et, au mois de décembre (en commende), l'évêché de Fréjus, auquel il renonça [4]. On le voit présent et mentionné dans les séances du conseil du roi Charles VII, aux mois de mai et de juin 1455, sous l'une de ces désignations : *le Patriarche, M. le Patriarche,* ou *l'Évêque de Poitiers* [5]. Il mourut à Poitiers, le 12 mars 1457, et fut inhumé dans la cathédrale de cette ville [6].

La famille de Jouvenel ou Juvenel était une famille d'honnêtes marchands drapiers de la ville de Troyes. Devenus riches, ayant hôtel à Paris, où ils étaient justement estimés, ils eurent l'idée d'ajouter à leur nom celui des Ursins, aimant à se persuader sur de futiles indices qu'ils descendaient des illustres Orsini de Rome. M. Louis Batiffol considère comme certain que l'addition définitive du nom des Ursins au premier nom des Jouvenel eut lieu entre le 1er juillet 1437 et le 1er avril 1438 [7].

1. Douet d'Arcq, *Sceaux,* t. II, p. 454, n. 6279.
2. *Journal d'un Bourg.*, p. 385; la note porte par erreur le 25 septembre. Le testament de Denis du Moulin, *patriarche d'Antioche et évêque de Paris,* est du 13 sept. 1447. Arch. Nat. Registre des testaments soumis au Parlement. X[1a] 9807. Vol. 34.
3. *Gallia,* t. IX, col. 137.
4. *Gallia,* t. IX, col. 138.
5. N. Valois, *Le conseil du roi, du* XIVe *au* XVe *siècle*, p. 274, 288, 290, 292, 294, 296, 298, 301, 341-313.
6. *Gallia,* t. IX, col. 138.
7. *Bibliothèque de l'École des Chartes,* t. LIV, 1893, p. 716.

1461. *Anonyme,* qui, le 15 août 1461, assista, avec nombre d'autres prélats, au sacre de Louis XI, à Reims [1].

1478. LAURENT ZANE, évêque de Brescia, patriarche d'Antioche; résigne son évêché en 1481 et meurt en 1485 [2].

Ce patriarche d'Antioche, désigné par la seule lettre L., assista au couronnement d'Innocent VIII, à Rome, le 12 septembre 1484 [3].

1505. ALPHONSE CARAFFA, évêque de Santa Agatha de' Golhi dans les Abruzzes, et patriarche d'Antioche en 1505, évêque de Lucera en 1512, mourut en 1534 [4].

Différentes mentions, postérieures à l'année 1519, mais appartenant au XVIe siècle et qu'il est difficile de récuser, portent que le village de Psimolopho, situé dans l'île de Chypre au S.-O. de Nicosie, ancienne propriété des patriarches latins de Jérusalem, appartenait alors aux patriarches d'Antioche [5]. Le P. Lusignan ajoute que le patriarcat d'Antioche était affecté à cette époque à la famille chypriote des Lases [6]. Nous ne voyons rien qui confirme formellement cette dernière assertion.

1568. JEAN DE RIVERA, archevêque de Valence, fut patriarche d'Antioche. Il mourut le 6 janvier 1611 [7].

1581. *Anonyme :* « Il nuovo patriarca di Antiochia [8] ».

1622. LOUIS CAJÉTAN OU GAÉTANI, des ducs de Sermonetta, fut adjoint, en 1622, comme coadjuteur, à son oncle le cardinal Antoine, archevêque de Capoue, avec le titre de *patriarche d'Antioche* [9]. Créé cardinal-prêtre de sainte Pudentienne

1. Bulletin officiel du sacre, publ. par J. Quicherat, dans l'éd. de Thomas Basin, t. IV, p. 226.
2. Cicogna, *Inscriz. Venez.*, t. I, p. 320.
3. Burchard, *Diarium*, édit. Thuasne (Paris, 1883), p. 90.
4. Gams, p. 845, 891; Ughelli, t. VIII, col. 353.
5. « Lo patriarcha d'Antiochia, videlicet casal Psimolofu et Laphetera » (Cato Deftera?). *Hist. de Chyp.*, t. III, p. 502.
6. Voy. *Revue de l'Or. latin*, t. I, p. 38 : Patriarches de Jérusalem, 1509.
7. Gams, p. 88.
8. Discours de Possevino à Venise du 11 avril 1581, publié par le P. Pierling *Bathory et Possevino* (Paris, Leroux, 1887, in-8°), p. 41.
9. Cardella, *Mem. dei card.*, t. VI, p. 249.

en 1626, il renonça sans doute au patriarcat dès cette époque, et mourut à Rome en 1642.

1626. JEAN-BAPTISTE PAMPHILI, plus tard pape Innocent X, fut créé patriarche d'Antioche pendant le cours de sa carrière diplomatique, après avoir été légat en France, avant d'être envoyé comme nonce à Madrid [1], et vraisemblablement à l'époque où Louis Cajétan, son prédécesseur, renonça au patriarcat. Créé cardinal-prêtre du titre de saint Eusèbe à la promotion du mois d'août 1627, il fut promulgué seulement en 1629, et fut élevé à la chaire de saint Pierre en 1644.

1631. CÉSAR MONTI, noble Milanais, archevêque de Milan en 1632, créé cardinal-prêtre de Sainte-Marie au Transtevère, le 19 novembre 1629, promulgué seulement le 28 novembre 1633, aurait eu la dignité de patriarche d'Antioche, suivant Cardella, avant sa nomination au siège de Milan, et dès l'époque où il fut envoyé comme nonce à Naples et à Madrid, c'est-à-dire vers 1631 ou 1630 [2]. Peut-être même eut-il le patriarcat dès l'année 1629, à l'époque où Jean-Baptiste Pamphili (Innocent X) fut promulgué cardinal. Il mourut à Milan en 1650.

Après 1675. ALEXANDRE CRESCENZI, d'abord patriarche d'Alexandrie, puis, en mai 1675, cardinal-prêtre de sainte Prisque, échangea ensuite son titre patriarcal d'Alexandrie contre celui d'Antioche, suivant Moréri [3], et mourut à Rome en 1688.

1701. CHARLES-THOMAS MAILLARD DE TOURNON, né à Turin, visiteur général à la Chine et aux Indes Orientales, avec le titre de légat *a latere*, avait été consacré par le pape Clément XI lui-même, le 21 décembre 1701, patriarche d'Antioche [4] et envoyé en Chine dès 1702. Créé cardinal-prêtre à la promotion du 1er août 1707, il mourut à Macao le 8 juin 1710,

1. Cardella, t. VI, p. 285.
2. *Mem. dei card.*, t. VI, p. 304. Gams le mentionne aussi comme patriarche d'Antioche dans la série des archevêques de Milan. Moréri lui donne le patriarcat de Jérusalem.
3. Cardella (t. VII, p. 232) ne dit rien de son changement de siège patriarcal.
4. Cardella, t. VIII, p. 108.

âgé de quarante-deux ans. Son corps, transporté à Rome, fut inhumé à la Propagande.

1711-1714. GIBERT ou GILBERT BORROMÉE, de l'illustre famille des comtes d'Arone, nommé au mois de janvier 1714, maître de la chambre du pape, évêque de Novare en 1714, avec le titre de patriarche d'Antioche [1]; créé, le 15 mai 1717, cardinal-prêtre du titre de Saint-Alexis; mourut le 22 janvier 1740.

1740? JOACHIM-FERDINAND DE PORTO CARRERO, Espagnol, était déjà chevalier de Malte et amiral de la flotte, lorsque Clément XII (mort le 6 février 1740) lui conféra lui-même l'ordre de la prêtrise avec le titre de patriarche d'Antioche [2]. Il fut créé cardinal-prêtre des Quatre-Saints-Couronnés le 9 septembre 1743, cardinal-évêque de la Sabine en 1756, et mourut le 22 juin 1760 [3]. Il fut inhumé à Rome en l'abbaye de Saint-Basile, de l'ordre de Malte, au mont Aventin.

Nous n'avons pu nous procurer la série des patriarches postérieurs à 1760. Voici ce que nous savons des patriarches de nos temps :

Rite Latin.

1886, 15 janv. Mgr. VINCENT TIZZANI, de la congrégation des chanoines de Latran, né à Rome en 1809, archevêque de Nésib, en 1855; *patriarcha Antiochenus Latinorum.*

Rite Maronite.

1855, 23 mars. Mgr. PAUL-PIERRE MASSHAD, né au Mont-Liban en 1806, archevêque de Tarse en 1855, mort le 23 juillet 1880; *Antiochenus Maronitarum.*

1880. Mgr. JEAN-PIERRE HAGE est toujours patriarche maronite d'Antioche.

Rite Melchite.

1865, 28 mars. Mgr. GRÉGOIRE JUSSEF, né à Alexandrie d'Égypte en 1823, évêque de Saint-Jean-d'Acre, en 1854, est

1. Cardella, t. VIII, p. 168. Suivant Gams (p. 820), il fut patriarche d'Antioche dès 1711.
2. Cardella, t. IX, p. 2.
3. Gams, p. XV.

toujours patriarche melchite d'Antioche; *Antiochenus Melchitarum.*

Rite Syrien.

1866, 6 mars. IGNACE-PHILIPPE ARCUS, auparavant évêque de Diarbékir, mort le 7 mars 1874; *Antiochenus Syrorum.*

1874, 21 décembre. Mgr. IGNACE-DENIS-GEORGES SCELHOT, né à Alep en 1818, archevêque d'Alep en 1862; mort en 1892; *Antiochenus Syrorum.*

1894. CYRILLE BENHAM BENNI. Préconisé comme patriarche syrien d'Antioche, le 18 mai 1894, dans un consistoire tenu à Rome; *Antiochenus Syrorum.*

L. de MAS LATRIE.

LETTRE DES CHRÉTIENS DE TERRE-SAINTE

A CHARLES D'ANJOU

(22 AVRIL 1260)

Lorsque, durant le XIIIe siècle, l'irruption des hordes mongoles menaça les peuples soumis à la loi du Christ, il semble que, devant le péril commun, les Chrétiens dussent partout regarder les Tartares triomphants avec la même horreur. Cependant on doit remarquer que ceux qui subirent le premier choc, s'ils résistèrent d'abord avec opiniâtreté, acceptèrent le joug des vainqueurs avec une facilité que leurs coreligionnaires moins directement exposés ne montrèrent jamais. En Europe, par exemple, les Russes acceptèrent de devenir tributaires du khan, tandis que les Polonais, les Hongrois et les Bohémiens, malgré les terribles défaites qu'ils essuyèrent d'abord, refusèrent obstinément de se soumettre. En Asie, les premiers chrétiens, rencontrés par les Tartares, les Géorgiens, furent sans doute contraints de céder à la plus effroyable violence, mais ils poussèrent la soumission jusqu'à combattre aux côtés de leurs vainqueurs contre ceux de leur nation qui résistaient encore. On vit ainsi le prince géorgien Dchalal prendre pour gendre le fils du général mongol Tchermagan, et les Géorgiens associés à leurs ennemis de la veille pour assiéger la forteresse géorgienne d'Ani. Malheureusement, on vit aussi, en 1244, un prince, qu'une souveraineté musulmane séparait encore des Tartares, Héthoum, roi de la Petite-Arménie, ne pas attendre leurs sommations pour leur offrir sa soumission.

Héthoum, il faut le dire, était peut-être, dès lors, sous l'empire d'une illusion que partagèrent certainement les catholiques d'Orient jusqu'au jour où ils se trouvèrent en contact direct avec les Mongols. Tandis qu'en Europe, les Chrétiens se voyaient immédiatement menacés par les envahisseurs, en Asie, Tartares et Latins avaient les mêmes ennemis, c'est-à-dire ces princes musulmans qui, tenant enserrés les domaines des Chrétiens, étaient, par cela même, exposés les premiers aux incursions des barbares. De là, à considérer ceux-ci comme des amis, la transition était facile. Le bruit courut même qu'ils étaient prêts à se convertir au christianisme : les papes leur envoyèrent des missionnaires et saint Louis, partageant ces espérances, fit partir une ambassade pour la cour du khan. Les Arméniens, d'ailleurs, intéressés à justifier leur alliance avec les Mongols, entretenaient les illusions des Chrétiens; un homonyme du roi d'Arménie qui était en même temps son neveu, l'historien Héthoum, par exemple, attribue à l'intervention de son oncle, l'expédition entreprise par Houlagou, en 1255, dans le dessein, dit-il, d'ôter la Terre-Sainte aux Musulmans pour la mettre aux mains des Chrétiens. Dès le début de cette expédition, les Tartares requirent les Templiers et les Hospitaliers de reconnaître leur suzeraineté. Mais les Latins avaient l'âme plus fière que les Géorgiens ou les Arméniens; les frères répondirent qu'ils n'avaient pas pris l'habit de leur ordre pour mener une vie molle, mais pour mourir pour leur Sauveur : « Si les diables tartares viennent, ils trouveront les serviteurs du Christ prêts à combattre [1]. »

Cependant les princes musulmans d'Orient étaient successivement écrasés par les Tartares; le sultan d'Iconium fut contraint d'abandonner ses états; le dernier khalife de Bagdad dépouillé des siens, fait prisonnier, fut bientôt mis à mort par le vainqueur; enfin, au début de 1260, le sultan d'Alep et de Damas vit ses deux capitales tomber aux mains des conquérants. Sur ces entrefaites, Houlagou, prévenu de la mort de son frère l'empereur Mangou, rebroussa chemin pour tenter de se faire élire à sa place, laissant le soin d'achever la conquête de la Syrie à son lieutenant Ketboga. C'est vers ce

1. B. KUGLER, *Geschichte der Kreuzzüge*, p. 383.

moment qu'éclata l'hostilité entre les Chrétiens et les Tartares. Héthoum en donne pour cause le meurtre d'un neveu de Ketboga dans une rixe survenue à Sidon ; il paraît plus vraisemblable que les Latins, mis en contact direct avec les Mongols, durent perdre les illusions que les Arméniens avaient soigneusement propagées chez eux. Les Tartares leur firent parvenir une sommation écrite à laquelle ils répondirent en se préparant à la résistance ; mais bloqués dans deux ou trois cités de la côte et dans les châteaux des ordres militaires, ils étaient, à eux seuls, hors d'état de tenir tête aux Mongols. D'Acre devenu le centre de la résistance, partirent, à l'adresse des princes et des prélats d'Occident, des lettres suppliantes dont quelques-unes nous ont été conservées.

La première, insérée dans la chronique de Menko [1], est datée du 1er mars 1260. C'est une circulaire par laquelle le légat Thomas Agni, évêque de Bethléem, en demandant à tous les princes chrétiens de venir au secours de la Terre-Sainte, rapportait la chute des principautés musulmanes et parlait de la lettre audacieuse par laquelle le khan avait sommé les Latins de se soumettre. Cette circulaire était sans doute au nombre des lettres qu'un Templier, parti d'Acre vers le 16 mars et arrivé à Londres vers le 16 juin, avait apportées d'Orient avec une célérité extraordinaire pour le temps [2].

C'est, on peut le croire, par le même porteur que parvint une lettre très longue et très détaillée adressée par le maître du Temple, Thomas Bérard, à frère Amé, précepteur du Temple d'Angleterre ; transcrite dans les Annales de Burton [3], elle est comme celle du légat datée du 4 mars, mais du 4 mars 1261. Elle nous paraît cependant devoir être rattachée à l'année précédente. De toutes les raisons qui nous portent à la vieillir ainsi, la principale c'est qu'elle n'aurait plus sa raison d'être, si elle était postérieure à la bataille d'Aïn-Djalout dans laquelle les Tartares furent battus par les Égyptiens en septembre 1260. François Bérard avait, d'ailleurs, écrit des lettres analogues

1. *Monumenta Germaniae*, t. XXIII, p. 547-549.
2. *Flores historiarum*, II, 451-452.
3. H.-R. Luard, *Annales Monastici*, t. Ier, p. 451, dans la collection du Maitre des Rôles.

aux principaux dignitaires de son ordre en Occident entre autres au visiteur, frère Guy de Bassainville [1].

Les lettres qui viennent d'être citées et deux autres datées du 4 avril, dont il sera question plus tard, étaient, je crois, les seules qui fussent connues jusqu'ici. Cependant il n'est pas douteux que tous les princes chrétiens, et que saint Louis entre autres, durent en recevoir de semblables. Un heureux hasard m'a permis de retrouver celle qui fut adressée le 22 avril à Charles d'Anjou [2]. Rédigée au nom du légat, des évêques, des seigneurs et de tout le peuple du royaume de Jérusalem, elle n'est pas moins curieuse que les précédentes et plus d'un événement y est présenté sous un jour nouveau.

Les Tartares, y est-il dit, balayent devant eux tous les obstacles; ils ont pris Bagdad en sept jours, Alep en cinq. Pendant qu'ils achevaient de recueillir les dépouilles d'Alep conquise, toutes les villes voisines, comme Hamah et Émesse, se sont soumises. Le sultan de Damas a fui avec toute son armée, il a traversé Gaza, a voulu entrer en Égypte, mais repoussé, il a gagné le désert et on ne sait ce qu'il est devenu. Son armée, ainsi que les peuples musulmans qui s'y étaient joints, a été dispersée et les misérables restes qui en subsistent encore, sont aux mains des Égyptiens. Sa capitale s'est livrée aux Tartares. Partout les Sarrasins fuient et se réfugient sur les terres des Latins; partout, de Damas à Alep et à Jérusalem, les vainqueurs les ont suivis et, comme un déluge, ils ont envahi les domaines des Chrétiens.

Mais à quoi bon parler des Sarrasins? Avant la prise d'Alep, Antioche s'est soumise sans essayer de résister; elle croyait ne subir qu'un tribut, mais elle subit de plus des insultes à la foi catholique.

La lettre contient ici le récit d'un épisode qui jette quelque lumière sur les rapports des schismatiques avec les Mongols. Le patriarche grec d'Antioche, plusieurs fois excommunié par les patriarches latins et expulsé par l'autorité séculière, rentré à la suite de Houlagou, khan des Tartares, s'était fait réintégrer par lui sur son siège. Outre ce qu'avait d'odieux la con-

1. Voir la lettre de Guy de Bassainville à Francon de Born, précepteur des Templiers d'Aquitaine (*Monumenta Boïca*, t. XXIX, partie 2, p. 197-202).
2. Archives nationales, M 877.

duite de ce prêtre chrétien, protégé volontaire des Bouddhistes, son rétablissement était une injure à Boémond VI qui l'avait exilé. Celui-ci, en effet, hors d'état de résister, avait suivi l'exemple de ses sujets d'Antioche, s'était soumis aux Tartares avec tout son comté de Tripoli et avait reçu d'eux des assurances de sécurité. On voit que, loin d'imiter son beau-père, le roi d'Arménie, dans son empressement à rechercher l'alliance des Mongols ainsi qu'on le répète généralement, le prince d'Antioche n'avait cédé qu'à la nécessité. On voit encore par la suite de la lettre, qu'en dépit de sa soumission, les envahisseurs continuèrent à massacrer ses sujets et à piller ses domaines. A bout de ressources, le malheureux prince fut réduit à aller lui-même se jeter aux pieds du khan et « à sentir « la honte de la servitude Tartare ».

L'exemple du malheureux Boémond n'était pas fait pour déterminer les Latins à accepter docilement le joug des envahisseurs. Acculés dans Tyr, dans Acre et dans les châteaux des Templiers, des Hospitaliers et des Teutoniques, ils se préparèrent à résister à outrance; c'est par l'annonce de cette résolution et par un pressant appel au concours des Occidentaux que se termine la lettre à Charles d'Anjou.

Mais au moment même où partaient d'Acre les appels désespérés des Chrétiens, les Tartares allaient voir interrompre leur marche triomphante. Ketboga, maître d'Adjiloun, de Naplouse, d'Hébron, de Beit-Djibril, parvenu jusqu'à Gaza, fit sommer le soudan du Caire de se soumettre. Celui-ci, sous l'influence des émirs, répondit en faisant mettre à mort les envoyés Mongols et en plaçant à la tète de l'armée égyptienne l'émir Bibars qui repoussa les Tartares, au mois de mars 1260. A leur tour les Égyptiens s'avancèrent jusque sous les murs d'Acre. Pour les chrétiens, c'était tomber d'un mal dans un autre; au commencement d'avril, pris entre les Tartares et les Musulmans, ils adressèrent de nouvelles lettres aux princes chrétiens pour les presser plus vivement encore de leur porter secours [1]. Le secours, on le sait, ne vint jamais; le 17 novembre 1260, Alexandre IV adressa bien aux souverains

1. Acre, 4 et 5 avril 1260. Lettres du légat et des maitres des ordres militaires au roi d'Angleterre (Rymer, *Fœdera*, éd. de 1816, I, p. 395 et 396).

une bulle où il les engageait à marcher contre les Tartares aussi bien en Europe qu'en Asie [1]. Cette bulle eut pour conséquence une assemblée de prélats et de barons tenue par saint Louis à Paris le 10 avril 1261 ; on y ordonna des processions et des prières, on y prohiba les jurements, les péchés de toute sorte, le luxe de la table et des vêtements; mais on n'y prit pas d'autres mesures effectives que d'interdire pendant deux ans les tournois et tous les exercices autres que le tir à l'arc et à l'arbalète [2]. Du reste, les chrétiens d'Orient avaient trouvé chez leurs ennemis mêmes l'appui que leurs coreligionnaires n'avaient pas su leur donner. Une conformité d'intérêts semblable à celle qui avait jadis amené quelques-uns d'entre eux à rechercher l'alliance mongole, les rapprocha des Égyptiens; aux ouvertures que vinrent lui faire des envoyés latins, le soudan répondit en termes amicaux, et, libre du côté des Chrétiens, son armée infligea, le 3 septembre 1260, aux Tartares, près d'Aïn-Djalout, une défaite qui en débarrassa définitivement la Syrie [3].

H.-François DELABORDE.

Egregio et magnifico domino.. illustri comiti Provincie et Andagavie, frater Thomas de ordine Predicatorum, Bethleemitanus episcopus, Apostolice Sedis legatus [4], Tyrensis [5], Nicossiensis [6],

1. Potthast, 17964.
2. *Vie de S. Louis* par Guillaume de NANGIS; dans les *Historiens de France*, t. XX, p. 412 E. — Guy de Bassainville parle de certaines mesures financières (*Monumenta Boïca*, XXIX, 2e partie, p. 201-202) qui ne paraissent pas avoir été mises à exécution.
3. Voir les substantielles *Études sur les derniers temps du royaume de Jérusalem* de RŒHRICHT (*Archives de l'Orient latin*, t. Ier, p. 636).
4. Thomas Agni, mort archevêque de Cosenza en 1276.
5. Gilles, archevêque de Tyr en 1253, mort avant le 16 juin 1266.
6. On ne sait pas exactement à quelle époque Hugues de Fagiano, archevêque de Nicosie depuis 1251, quitta Chypre pour la Syrie. Cette mention prouve que son départ fut antérieur de plusieurs mois à la bulle du 3 juillet 1260, par laquelle le pape reconnaissait au métropolitain grec le droit de conserver, sa vie durant, son titre et ses prérogatives (L. de Mas Latrie, *Histoire des archevêques latins de Chypre; Archives de l'Orient latin*, II, 237).

Cesariensis [1] et Nazarenus [2] archiepiscopi.....................
....................[3] Beritensis et.. Bibliensis episcopi, magistri domorum Hospitalis Sancti Johannis [4], militie Templi [5] et Sancte Marie Theotonicorum [6], Goffridus de Sarginis, regni Jerosolimitani bajulus et senescalcus, Johannes dominus Cayphe [7]..............
.... marescalcus, cum universitate baronum, militum et totius populi Cismarini cum omni devotione se ipsos .et prosperos ad vota successus.

Quod Deus auribus nostris intonuit opus quod operatus est in diebus............................... [Xpisti]anorum cismarinorum refugio singulari cum lacrimis coguntur nuncciare dum mali, nostris exigentibus malis, finibus nostris appropriant et terminis illabuntur. Jam enim obducta tonitrua fulgurescunt, et sus .... [im]petu condescendunt, fragor ille terrificus qui dudum orbis auribus procul insonuit, jam non aures, sed corda graviter concutit et percellit. Ecce jam vobis offerimus singultus et lacri[mas].........................
.... [Tar]tarorum qui, dum ab oriente, multis annorum curriculis evolutis, totam plagam orientalem usque ad fines nostros indefessa falce messuerint, nunc jam eorum feroces incursus, innumerabilem......................................
.... instabilem cogimur experiri; fama eorum famosos invadit et, dum eorum terror ubique diffunditur, via eis sine resistencia preparatur. Ut enim de ceteris orientalibus nationibus taceamus..
.... subjecerunt Baldach [8], civitatem regiam, infra septem dies, et Alappiam [9], famosissimam civitatem et Sarracenorum presidium militare, circumrotantibus undique machinis infra quinque dies ....
....

1. C'est sans doute celui que l'*Estoire de Eracles*, appelle *Lociaumes* (Continuateurs de Guillaume de Tyr, II, p. 455).

2. Henri.

3. Cette lacune et les suivantes proviennent d'une déchirure dans le coin supérieur droit de la lettre, déchirure qui a fait disparaître la fin des dix premières lignes.

4. Hugues Revel.

5. Thomas Bérard.

6. Annon de Sangershausen.

7. C'est Jean de Valenciennes dont parle Joinville (§§ 465 à 467, 578) et qu'on trouve de 1257 à 1264 (*Familles d'Outremer*, 269).

8. Bagdad fut prise par les Tartares le 27 janvier 1258 (Abou'l-Féda, dans les *Historiens orientaux des Croisades*, I, 136).

9. Alep succomba le 25 janvier 1260; la citadelle le 25 février (Abou'l-Féda, *ibid.* 140-141).

.... coequavit. Verum dum adhuc occupate colligeret spolia civitatis, omnes proxime civitates Sarracenorum, sicut Haman et Chamella [1] et cetera oppida convicinia *(sic)*, confractis viribus prius de resisten...
soldanis earumdem terrarum ad solum fuge presidium confugientibus, sponte se eorum imperio subicerunt. Soldanus autem Damasci cum toto exercitu suo, dissolutis manibus et divisis cordibus, fugam initus...
credens esse presidium, Gazam pertransiens, ab Egipto repulsus, interiora deserti petiit, et jam inter homines nullatenus invenitur; exercitus ejus, inter se diffidens et mutuo se mucrone concidens, sic universus interiit quod de Turchomannis, Changerinis, Cesurinis qui omnes ad ipsum confluxerant ut simul Tartaros debellarent, pauce reliquie remanserint a Babilloniis captivate. Damascenus autem populus truncatus capite, confractis alis et suarum plumarum varietate nudatus, manibus sine ulla contradictione se tradidit Tartarorum. Fugiunt undique Sarraceni et ad Xpistianorum terras confugiunt quos tanto quondam prosequebantur odio, velut avis accipitrem fugiens et manibus capientium se exponens; irruunt undique Tartari et de Alappia usque Damascum; et de Damasco usque Jerusalem, omnes fere Sarracenos residuos gladio consummantes, diripientes predam, spolia spoliantes undique, se nostris terminis sicut inundans diluvium immerserunt.

Sed quid de Sarracenis eloquimur? Alappia nondum capta, Antiochia Xpistiane religionis scola primaria, diutius a Turquemannis afflicta, non elevato pro defensione sua clippeo nec vibrata lancea, ditioni, prodolor! est reddita, funestorum; que, dum saltem sub tributo serviens crederet respirare, jam servitutis crudelis luget dispendia, jam detrimenta Xpistiane fidei experitur. Nam patriarcha Grecorum scismaticus, per patriarchas Antiochenos latinos multiplici excommunicationis sententia innodatus et per dominos temporales expulsus, nunc mandante Hollaun [2], principe Tartarorum, introductus in terram, restitutus ad sedem, prophanus prophanat divina misteria in Apostolice Sedis contemptum et enervationem nervi ecclesiastice discipline et in dissipationem et dispendium ecclesiastice unitatis. De aliis autem enormibus actibus quos exercent, lator presentium vobis oretenus explicabit. Princeps autem Antiochenus [3], cum toto comitatu Tripolitano, timore confractus,

1. Hamah, Émesse et Damas tombèrent aux mains des Tartares dans les premiers mois de 1260 (Abou'l-Féda, *ibid.*, 442).
2. Houlagou, khan des Tartares.
3. Boémond VI, prince d'Antioche et comte de Tripoli, marié depuis 1254 à Sybille, fille du roi d'Arménie, Héthoum Ier.

Antiochenorum vestigia est secutus, qui tandem, post acceptas fidantias, irruentibus Tartaris in terram suam, multis hominibus per diversa casalia interfectis, et totius fere terre animalibus depredatis, ad pedes ejus cui jam voluntarie se subjecerat, ivit invitus cum magnis exenniis et sentire compulsus est vilitatem Tartarice servitutis. Sicque factum est ut omnes alie civitates et castra Xpistianorum ad terrorem fulminis fulminantis exterrita, dum resistere non confidunt, aut desolationem pariant aut subjectionem perpetue servitutis. Sola Tyrus et Accon cum castris religiosarum domorum Templi, Hospitalis et Theotonicorum que fratres predictarum domorum pro viribus munierunt, ad defensionem se preparant et resistentiam se accingunt in Dei auxilio et in vestro specialiter festinato subsidio confidentes. Videat igitur Nobilitas vestra quot sumus timoribus angustati, quot sumus oppressi terroribus, quot et quantis periculis sit exposita tota Xpistianitas Cismarina! Nam, nisi nobis celeriter succurratur, furentium impetum non diu poterimus sustinere, cum multa nobis desint necessaria illis qui tante et tam fortis multitudinis conatibus se opponunt. Scitis enim quod armorum copia, militum et peditum multitudo, victualium habundantia et pecunia indeficiens ad tantum negotium requiruntur; que qualiter nobis adsint vestra prudentia non ignorat. Sperantes tamen de Dei misericordia, probabiliter oppinamur quod Jerusalem et totum regnum Jerosolimitanum de facili cum Dei adjutorio possit acquiri, si illi qui vocantur nomine Xpistiano ad succurrendum sine mora et viriliter se accingant. Sarraceni namque in parte jam maxima defecerunt; Tartari vero si resistentiam invenerint, Latinorum guerram, sicut credimus, invenire se timent, quantocius reponent gladium cruentatum. Credimus enim quod, sicut dicit apostolus, Deus faciet cum temptatione provectum. Flexis igitur genibus, junctis manibus, fusis lacrimis, Nobilitatem vestram rogamus quatinus in tante necessitatis articulo, amore Illius qui pro nobis dignatus est crucifigi, nobis vix jam respirantibus et in tantis periculis constitutis, opem ferre dignemini sine mora, ut per Dei et vestrum adjutorium, non solum de ferorum *(sic)* crudelibus faucibus eruamur, sed etiam ad Dei gloriam et vestrum honorem perpetuum et coronam, in Jerusalem civitate sancta, pro tantis nobis collatis beneficiis, ab omni natione Xpistianorum que sub celo est, laudes exultantibus animis Domino decantentur. Rogamus autem ut hee littere, si placet, baronibus et magnatibus terrarum vestrarum legantur, ut compassionis gladio vulnerati, defendere se non possint quin ad liberandum fratres suos Xpistianos in tantis periculis positos, animentur.

Ad hec latori presentium cui que desunt presentibus, de predictis, vestris auribus commisimus referenda qui in predictis omnibus est instructus, credatis, ipsius dictis indubitatam fidem adhibentes, si placet. Valeat vestra Nobilitas per tempora longiora. Datum Accon, x kalendas maj., pontificatus domini Alexandri pape iiij anno sexto.

NOTES ET OBSERVATIONS

SUR LES ACTES DU NOTAIRE GÉNOIS

LAMBERTO DI SAMBUCETO

GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES[1]

AVERTISSEMENT

La presque totalité des mots du présent *Glossaire* est tirée des actes du notaire Sambuceto que nous avons publiés dans le

1. Abréviations employées :

A. O. L. = *Archives de l'Orient latin*, t. I.
B. = Bourquelot, *Études sur les foires de Champagne;* Paris 1865-1866, in-4°.
Be. = Belgrano, *Vita privata de' Genovesi;* Genova, 1875 (contient de nombreuses notices et explications relatives à des mots d'origine génoise).
D. = Du Cange, *Glossarium.*
De. = Desimoni, *Glossaires* divers :
1° De[1] = Dans son : *Statuto dei Padri del commune della Repubblica di Genova;* Genova, 1886, pp. xxxix-lx.
2° De[2] = Le glossaire des documents anglo-génois dans ses *Conti dell' ambasciata al Chan di Persia* [*Atti della Soc. Ligure di storia patria*, XIII, pp. 681-694].
3° De[3] = Le glossaire du *Libro d'Oltramare* [*Giornale Ligustico*, 1882, pp. 135-150].
F. = *Foliatium notariorum.* Ms. de la *Bibliotheca civica* de Gênes, contenant un riche dépouillement d'actes notariés.
H. = Heyd, *Hist. du commerce* (trad. Furcy-Raynaud), spécialement le vol. II, pp. 555-711.
L. = Linné.
P. = Fr. Bald. Pegolotti (sæc. XIV), *Pratica della mercatura;* dans l'ouvrage de Pagnini (anonyme) : *Della decima et delle altre gravezze;* Lisbonne et Lucques, 1726, t. III.
Pr. = Vinc. Promis, *Statuti della colonia genovese di Pera* (*Miscell. di stor. ital.* (Turin, 1871), t. XI, pp. 513 et suiv.)
U. = Di Uzzano Giovanni di Antonio (1442), *Pratica della mercatura;* dans Pagnini, *Della decima*, t. IV.

tome II des *Archives de l'Orient latin* et dans le tome Ier de la *Revue de l'Orient latin*. Nous y avons joint quelques termes tirés d'autres actes notariés, par exemple de ceux de l'Aias, pouvant servir à expliquer les premiers ou comportant une orthographe un peu différente.

Pour l'ordre des mots, il nous a semblé préférable d'adopter un double classement : méthodique et alphabétique. Sous une première rubrique, nous répartissons les mots en huit catégories d'après leur sens, en réservant un neuvième paragraphe aux mots inconnus ou douteux, et nous fournissons à leur sujet les explications utiles. Nous avons pensé, en effet, qu'il y aurait avantage pour le lecteur à grouper ainsi, dans cette première série, tous les termes se rattachant à un même ordre d'idées ou de faits, ou à un même objet. Ces termes, souvent, s'expliquent ou se complètent mutuellement. En les rapprochant, nous nous épargnions le soin de les commenter un à un. Nous n'avons pas cru devoir indiquer l'équivalent français des mots dont le sens ne peut faire de doute. C'eût été encombrer notre travail sans aucun profit. Nous donnons quelquefois l'équivalent italien, qui sert à faire comprendre le terme latin.

Sous la seconde rubrique, nous donnons simplement la liste alphabétique des mots, avec renvois aux actes qui les contiennent.

A la suite du glossaire, nous reproduisons un très important contrat de nolis du 21 juillet 1301, qui se trouve dans la partie non publiée du registre de Sambuceto et qui a été édité déjà, mais d'une manière très incorrecte, par M. Doneaud. Il contient la mention d'un grand nombre de termes relatifs au gréement des navires et de renseignements concernant la navigation.

Qu'il nous soit permis, en terminant, de remercier notre ami et élève, M. l'avocat Alarico Calvino, qui a réuni pour nous une grande partie des matériaux du présent glossaire, et auquel nous devons en particulier la vérification de toutes les références de notre liste alphabétique.

CORN. DESIMONI.

A. — *Classement méthodique.*

I. — Produits naturels. Animaux.

Ambra, Ambray (bottones, pomelli de).

Anofantum, *Ivoire* (buxola de anofanto).

Braxille, *Brésil.*

Gingiber, Gingaberum. Indicum. Incensum.

Piper nitidum.

Sofranum (Coccus sativa).

Galbanum, Xurbanum, *Gomme de la* Ferula galbanifera.

Gamellum, *Terre de Barbarie* [cf. *Arch. de l'Or. latin*, t. I, p. 170, nº 49].

Galanga, *Racine d'une plante aromatique, l'*Alpina galanga *ou l'*Alpina officinarum.

Gravelie cinis, *Cendre d'un produit venant de Syrie et servant de mordant pour la teinture des étoffes* [cf. B. I, 292; P. 379].

Ladanum, *Gomme ou résine d'une plante du genre* Cistus [L.].

Rogia, Rogeria, Rinogena, *Garance* (Rubbia major, Rubbia tinctorum).

Scamonia, *Plante médicinale de Syrie* (Convolvulus scamonia [L]).

Titia, Tussia, *Minerai de zinc.*

Xandarus, *Bois de sandal.*

Zucharum. Cotonum (grane cotoni). **Bombecium. Saponum, Sabonaria. Speciaria.** [Sur tous ces produits, voy. H.].

Stagnum. Ferrum. Ramum. Aeneum. Azarium, *Acier.* **Meralium,** *Émeri.*

Diamantum. Rubinum. Smeraudum. Turchesium, *Perle.*

Furmentum Ampurie, *Céréales de la Pouille.*

Carobe, *Fruit du caroubier.* **Oleum** de Catalonia. **Ordium. Nucella.**

Asturis, *Autour.* **Anofantum,** *Éléphant.*

Bufferus, *Buffle* (cuir, cornes de).

Conilium, *Lapin* (penna de conilio. plume [poil] de lapin).

Ocelli. Falcones. Mulus. Leo. Bovinum.

Uncia (*ital.* lonza), *Once* (poil d').

Vulpes, *Renard* (poil de).

Varia, *Vair* (poil de).

Pelliparius, *Pelletier.* **Manescalcus,** *Vétérinaire.* **Chirurgicus. Barberius. Magister lapidum.**

II. — Produits artificiels. Tissus.

Vellutum. Seta, Sericum.

Giellum sericum, *Soie fine, provenant du Ghilan.*

Cendatum (*ital.* zendado), *Étoffe de soie unie, semblable au taffetas.*

Tafta, *Taffetas.*

Camuca (*ital.* camocato), *Étoffe de soie damassée, brochée d'or.*

Macuca (mot peut-être écrit par erreur pour *Camuca*).

Nacus (*ital.* nacco, nacchetto ; de l'arabe : nakh), *Brocart d'or.*

Naxicii cultrix (de l'arabe : nasith, mot ne différant probablement de *Nacus* que par une nuance).

Bucheranum, Bucheramen, Bocarane (et non **Cocarane** comme on l'a écrit). *Étoffe fine et de prix*, par conséquent différente du *bougran* actuel. **Dubletum** de **Bocarane.**

Clamelotus, *Camelot* (originairement étoffe de poil de chameau ou de chèvre).

Tabula clameloti, *Mesure ou quantité légale de la dite étoffe.*

Gamelinum, Camelinum, *Camelin* (étoffe de laine).

Burdum (de l'arabe : bord), *Étoffe vergée et tissée, en bandes de diverses couleurs.* C'est peut-être le *Bordat* actuel.

Scannadri ou **Scannadii** de cotono brachia (?).
Jansemini, *Étoffe*, de nature inconnue.
Jansemimi sarbuxii pecie (?).
Sarbuxius (Cf. plus bas, § III : *Carnarolium*). Du Cange donne le terme *Sarboa* et *Sarboisinum*, et il l'identifie avec *Saraballa*.
Bambaxalis tela. **Fustanea.**
Canabacium. Terlixani pecie (*ital.* traliccio), *Terlis* (sorte d'étoffe brillante et d'un tissu rare).
Tire, Tritane, Tirelle, Tiree, *Tiretaines* (étoffes moitié laine moitié fil) [Voy. sur ces tissus, Pegolotti, 284, 286, 288; Uzzano; Bourquelot, I, p. 238, 264; et Heyd, le plus détaillé de tous].
Virgatum, *Vergé, rayé*.
Saia francigena.
Dubletum, *Toile française de lin et de coton* [Voy. Du Cange, d'après les *Convenzioni di Savona*].
Dubletum,Dublicium, *Doublet* (étoffe et vêtement).
Pannum francescum, de Francia (Balle de panno francesco).
Pannum lombardiscum.
Faldatum [De², 681]. De là *Falda*, qui signifie *Robe blanche* [Pegolotti, 281].
Pannum de Vignono (d'Avignon); de **Ipra** (d'Ypres) [*Arch. de l'Or. lat.*, I, p. 506, nº 2]; de **Doaxio** (de Douai) [Promis, c. 245]; de **Proino** (de Provins) [ibid.]: de **Zalene** (?), de **Zalono** (de Châlons), pannum blavum de **Jalono** (id.); de **Loderio** (de Liège?). — Uzzano [pp. 2, 114, 129, 178] signale des « **panni lœstri** », des « **panni di Liera** »; peut-être est-ce la même chose que les « panni de Loderio ».
Pannum blavum de Fiandara; pannum scarletum, blavum, blancum, blanchetum, faldatum, jalnum, brunetum, violetum, auratum, deauratum, smaldatum [*ital.* smaltato], ad arma [domini].
Draperia, Draperius. Acimator, *Tondeur de draps* (*ital.* cimatore).
Pexarius, *Fripier* (?)
Filator. Taliator. Sartor. Cotonum tractum, filatum.
Custurerius, Custulerius, Cusitor, *Couturier*.
Tonditor, *Tondeur de laine* (Bourquelot, I, p. 220).

III. — Vêtements et leurs accessoires. Ornements.

Camixia. Blaghe, Braghe.
Saraballa,Sarabula, *Pantalons larges et bouffants, à l'orientale* (mot déjà employé dans la Bible [Daniel, III, 94]).
Corzeti, *Corsets* (de corzetis paria octo).
Capa.
Cota, Gona, Gonella, Gamera, Gamerra, *Jupe de femme*.
Argodo (?) (cotam et argodo cameloti curti).
Cotadia gamelini foderata penna (dans Du Cange, aussi : Cotardica), *Cotardie*.
Anzandia cum penna de conilio (?).
Dobla de dorso, **Dubletum** de bocarane, **Dublicium,** *Doublet* (sorte de tunique).
Vestimenta de dorso, de blavo. Vestire, Coprire.
Nariis et **Cimiliariis** [Jansseminі sarbuxii cum...] (?)
Cimiliatum.
Surpertotum, Supratotum, *Surtout*.
Sagora, *Pourpoint, Justaucorps* (?).
Mantum, Mantellum de virgato.
Tabarrum. Cabanum, *Caban*.
Asnisium, Asnissium, Asnesiarum paria, *Harnais, Harnachement*.
Capitergia recamata [Belgrano, *Vita privata dei Genovesi*, 234].
Berrettina deaurata. **Boneta.**
Capellus de aqua, pro aqua.
Capellus de ferro, de fetro (*feutre*).
Gasapa, Gausape, Gauscapum ab aqua, **Gauscapum** pro capite, *Voile de dame* (sens primitif :

Nappe d'autel, de table) [Belgrano, p. 227].
Capucium, Caputium.
Calige de scarleto, de cimiliato.
Calegarius.
Stivari de corio, *Bottes* de cuir.
Recamatum. Foderatum, foratum, infodratum.
Munitum, guarnitum, varnitum de penna de conilio, etc.; **desguarnitum.**
Ars pararie, *Art de préparer, de confectionner les étoffes.*
Collarium.
Lacium pro spalla.
Stacha. Scarsella.
Braxalia, *Bracelets.*
Botoni de ambray. **Pomelli** grossi de ambra.
Cordonum de seta pro clavibus.
Bocha, *Boucle*, par exemple : *Boucles d'oreilies* (anulus et boche in pignore).
Moscoli. Ce sont peut-être, comme dans le dialecte génois, de gros *Pendants d'oreilles.* Le mot dériverait de musculus = *concha margaritifera,* ou de musculus = *parva navis ad modum musculi in carne.* De même d'autres sortes de pendants d'oreilles se désignent sous les noms de nacelles, de clochettes.
Centura munita de argento, **Centuleta. Corrigium** argenti.
Anulus pro sigillando, de leone.
Frisetus, *Ruban.* **Frissetinus** albus, de naco. **Frixei,** *Lambris.*
Frexellerius (Ars faciendi frixeos et incidere folia auri) [Belgrano, 246].
Carnarolium cum infulis intus et sarbuxiis [dans Uzzano, p. 6 : *Carnajoli di refe* (fil); dans Du Cange : *Carnerium sive bursam de bono serico*].
Infula, *Bande, Feston, Ruban.*
Bursa serica.
Moscherum, *Éventail, Chasse-mouches.*
Jocalia.
Luterius tuscus. *Luthier* (fabricant ou marchand de luths).

IV. — Usages domestiques. Accessoires. Ustensiles. Armes.

Cabana. Casale, Cassale, *Cabane, Maison rustique.*
Camera. Pensio. Logerium.
Incensivum, *Loyer d'une maison, Cens, Redevance.*
Molimentum, Fovea, *Monument d'un sépulcre.*
Ruga, Ruda coperta, Rudacium copertum, *Rue.*
Placia pro dormire et comedere.

Cultrix naxicii.
Matarassum, Materacium.
Linteamina recamata.
Cossinum.
Oregerium. Traverserium.
Coperte oregerii. Xonia (X = Ch), *en dialecte génois :* sceunie [cf. F. II, 2e part., fol. 158], *Couverture d'oreiller, Taie.*
Sogneria, a probablement le même sens que *Xonia.*
Lectus. Tabule de lecto. Tripodes de lecto.
Carpita virgata, alia **de Catalonia.**
Carpita varnita burdi. Tappetum (Tappeta a festis cum ocellis et aliud de purpura cum leonibus... ad arma [domini]) [Belgrano, p. 59].
Cortina tele depicte.
Tabuletum, *Écran.*
Barexium, *Balais.*
Buxola de anofanto, *Boîte d'ivoire.*
Pietancia, *Aumône pour les funérailles.*
Baconerius (de *Baco,* porc engraissé, grillé et salé) [De², p. 682].
Panatica.
Ventresche de bovino.
Schinata de bovino. Carnes porchive, salse.
Sochame (*ital.* mosciame), *Poisson séché*, vendu au détail (vient peut-être de *siccamen*).
Aquarose, *Eau de rose.*
Toagia, Togagia, Toagia francesca, de tabula.
Toaionum, Toaiolum recamatum,

Toaiolum pro manibus. Manutergium sive **toaieletta recamata.**

Cultellum januescum, januense, tartarese.

Cultellum munitum de argento de tribus cospenis (Cospena = pointe ?).

Coclearia, Cocleria.

Nappus cum pede argenti, de fusto *(de bois).* **Sciphus, Siphus** cum pede argenti.

Tacie argenti. **Scutella** argenti.

Copa.

Bocellus, *Bouteille* (?).

Bacile. Messilaba de ramo, de argento, *Aiguière, Broc.*

Misserara, *Burette, Ampoule* [d'après Du Cange].

Messarinum (?).

Jarre, Javrones. Stagnaria de ramo. **Vegetes.**

Traffoda. C'est peut-être le *Traffau ante ignem positus* de Du Cange, c'est-à-dire un *Garde-feu.* — Dans Pegolotti (p. 298) on rencontre l'expression peu intelligible: *la treffola magna turcisi de Tiro.*

Caldera, Calderonum de ramo.

Patella de ramo.

Mortale de meralio (émeri ?), cum pistono.

Macie sine **manico,** deaurate.

Siflum de ramo. **Fischetum** pro sibillando.

Lanterna.

Capsia argenti, **Capscia** de labore, pisanesca, **Caxia.**

Capsiete. Cofanum.

Tabule, Tavolorum duodene, **Tabuletorum** paria.

Planche, Plancones. Barzena, Barcinaria (ces deux derniers mots sont les noms sous lesquels on désigne le *Bois travaillé,* dans la Petite Arménie).

Tabule clameloti, voy. § IV : Clamelotus.

Balista, Balistra, Balistarius.

Tabollerium de **balista,** désigne le *Pied* ou *Support* sur lequel est posée l'*arbalète.*

Quadrelli, Quadralli passatores. Veretes. Jaculum.

Cogeria de fusto. Ce mot qui, dans le texte où il se trouve, est placé à côté de *Jaculum,* doit désigner un objet de même nature (Cf., dans De Rubeis [*Mon. eccl. Aquileiensis.* Append., p. 54], un passage où il est question d'un soldat qui molestait fort ses adversaires « *portans arcum unum cum una cogera* ». Ce serait donc probablement un instrument à l'usage de l'arc. L'expression *cogeria de fusto* montre que cet instrument devait être en bois. Le terme de *cheuggia* ou *chiocciola,* que l'on trouve dans le dialecte génois, en a peut-être été tiré. — Diefenbach [*Glossarium medie et infime etatis* (Francfort, 1857)] donne les mots: *Cogaria, Cogorea, Cogera* et les traduit par *Garbenband,* c'est-à-dire une gerbe de blé, de foin. Nous serions plutôt disposé à traduire par *Carquois.*

Fresetum pro armando.

Spata florentina.

Cultellum ad feriendum, pro ferire.

Scutarius.

Coiracia. Cervelieria pisanesca.

Targia, Tarconum cruciatum. *Tarconum* doit avoir le même sens que le *Targonum* de Du Cange, c'est-à-dire le sens de grande *Targe;* d'autant mieux que le qualificatif *cruciatum* doit indiquer la croix représentée sur la targe et qui était un insigne de fonctions ou une marque d'autorité. Dans la république de Gênes, la personne chargée de porter les ordres du magistrat s'appelait *il Targietta,* de la targe qui était l'insigne de son office.

V. — Ethnologie. Religion. Charité.

Sclavi albi, de Sclavonia, bruneti, saracini, mozarabi, griffoni de Malvasia (Grecs de Morée), olivegni, olivegii, cum rigetis cobeteriis (*ayant certains dessins, certaines raies sur le visage ?*). **Sclavi** Judei.

Franchire. Florida civitas romana.

Mater ecclesia. Domus Dei. Capella. Altare. Capellanus. Parrochia. Cimiterium. Conventus. Confrater. Dedicatus (se dedicare = *se consacrer à une religion*).

Conversus (laïque). **Repentite,** *Refuge de converties*. **Recluse.**

Laborerium ecclesie. Offerenda.

Missa universalis. Processio Resurressionis, Pasche, *Procession de Pâques*.

Templi mansio, *la Maison du Temple*. **Militia. Preceptor magnus, Preceptor volte Templi,** peut-être *Garde du trésor*. En dialecte génois, *Volta* signifie une chambre voûtée : Volta della seta = fondouc du commerce de la soie. — **Accatator** Templi, *Censitaire* ou *feudataire du Temple*.

Commendator sive **prepositus navis Templi.**

Necessitosi, Vergognosi, *Pauvres*.

Pauperes Christi. Leprosi. Panis calidus.

Pietancia.

Hospitalerius. Nuritus (Nutritus).

Baptizatus, *Filleul adoptif* ou *illégitime*.

VI. — Commerce et marine.

Mercemonium. Merseria. Rauba. Cambium.

Banchum, Bancha. Apotheca, Potheca.

Fundicus. Magazenum. Statio. Stazonerius.

Logia. Censarius. Drugumannus.

Consors. Ponere ad partem (c'est-à-dire en société). **Compara,** *Achat*.

Caparrum. Capitale. Proficuum. Valimentum.

Cursibiles, expendibiles monete.

Pondus generale de terra.

Canterate, Quintalate, *Chiffre de quintaux*.

Expense et **missiones,** *Frais de commission*.

Ratio, *Compte* (ponere in ratione; sicut ratio ponet).

Expendere et lucrari per soldum ou **per libram, per bisantium** ou **per daremum,** c'est-à-dire en proportion des sous ou des livres, des besants ou des direms mis en société, L'expression : « expendere per soldum, libram, s'emploie en Occident ; celle : « expendere per bisantium, per daremum », en Orient.

Pagator. Reliquatus. Perdentes.

Cartularium. Quaternum de papiro.

Scripture. Apodixie.

Annullare. Cassare, Cassum. Sigillare. Quitare, Quietare, Quitacio.

Capsie. Sachi. Cofanum. Fardellum. Sporte. Saculi. Bisacie signate signo. Levare. Ligare.

Faxes. Vegetes. Pecie. Balle de **Tuscana. Tabule clameloti** (voy. Clamelotus).

Camardus (peut-être la même chose que le *Camallo*, c.-à-d. le portefaix, génois).

Discargatorium. Cambia, *Rue* ou *local du Change*.

Depositum. Recommendatio.

Mutuum gratis et amore.

Implicita, *Emplette,* sorte de commandite. **Implicatus, Implicare.**

Accomendatio, Comanda. Jatenum, Zaterium (Cf. ci-dessus, *Notes et observations,* § XI).

Cambium maritimum. Risicum.

Salvum in terra. Salvum in bonis. (Sur ces derniers contrats voy. nos *Notes et observations,* ci-dessus.)

Navis a duobus, a tribus **copertis.**

Quarterium navis, le *Quart* du navire entier.

Carati, *La vingt-quatrième partie de la propriété du navire*. **Medii carati navis.**

Navis in comitiva, *Navire en convoi*.

Lignum, toute espèce de *bateau* (ligna de duobus teriis (?), armata de longo [Pr., c. 249]).

Tarida, Tariga de bandis (?) et de duobus arboribus.

Sagitea, *Frégate* (de la rapidité ou de la forme d'une flèche).

Gamella, sorte de *Bateau* (cum corredu sarcie) [Sambuceto, n° 451; *Arch. de l'Or. lat.*, I, p. 477, n° 65].

Varxium. Uxerium (?), *Bateau pour transporter les chevaux.*

Galea. Galeonus.

Gagia galeoni, Gabia, *Hune du navire.*

Barca discoperta. Gondola, Xondola.

Corredum, Correrium navis. **Apparatus.**

Arbor navis. **Popa,** *Poupe.* **Sartie. Agomena.**

Gropiale. Ancole, Ancore. Antenne. Timones. Vella. Stivare [mercimonium] ad brachia vel ad cuneum.

Cuneus.

Placia pro dormire et comedere.

Admiratus [pour l'étymologie de ce mot, voy. De³, p. 135, D², p. xxxix]. **Prepositus navis. Commendator. Patronus. Nauclerius. Marinarius. Compagni. Corsarius. Cartularium navis. Scriba galee.**

Pelagus, *Haute mer.* Pour Gênes les limites de la haute mer se trouvaient du côté de l'est à Rome, du côté de l'ouest à Salò, du côté du sud au Cap Corso [De³, p. 146; et *Atti della Soc. ligure di storia patr.*, III, p. xc]. **Gurffum.**

Navigare. Orsegare, *Aller du côté de l'Ourse* (Orsa), *c'est-à-dire du nord.*

Naulizare ad scarsum, ad canteratum (voy. ci-dessus *Notes et observations,* § x).

Portus. Modulus, *Môle.*

Calafatus. Remolarius, *Rameur.*

Magister ascie, asie. Ars azarie.

[Dans l'important contrat de nolis du 21 juillet 1301 qui se trouve dans la partie encore inédite du registre de Sambuceto, et dont, après Doneaud (*ouvr. cité,* p. 137), nous donnons ci-dessous un texte plus correct, on trouvera des détails sur d'autres parties du gréement des navires.]

VII. — Institutions politiques, civiles, économiques. Dette publique.

Curia, Curialitas. Commune. Curtis.

Potestas. Consul. Vicecomes. Baiulus. Abbas populi. Capitaneus populi. Locum tenens. Gerens vicem. Canzelerius. Consulatus.

Officium gazarie. Gazaria est la Crimée ou la Tauride; mais l'importance ou l'antiquité de cette colonie fit qu'on appliqua d'une façon générale l'expression de « officium gazarie » au *Bureau* et aux *Lois de la navigation.*

Scriba. Scriptor domini consulis.

Drugumannus.

Logia. Custos logie. Placerius.

Bastonerius (voy. ci-dessus, *Notes et observations*...). **Serviens.**

Cridator, Cridagium publicum.

Requisitio.

Stabiliti (= constituti ad officia).

Siniscalcus.

Acta publica curie. Sigillare. Sigillum communis.

Populus. Civis. Burgensis [voy. Heyd, I, 200, 220; II, 172).

Sponsalicie. Jugales.

Dama, Dona, Domina.

Nona (= Ava). **Nuria. Nuritus.**

Baptizatus (voy. ci-dessus, § v).

Dos. Antefactum, *Antiphernes.*

Crescentia, *Augment de dot.*

Testamentum nuncupativum. Nuncupatio.

Codicillare. Cassare.

Jurare in anima sua, in anima populi.

Incidere, Incisum (voy. ci-dessus, *Notes et observations*).

Raubaria. Barataria. Prexonerii.

Officium monete, Camera, les *Offices des finances* de la République.

Pondus incameratum, *Poids légal de la* Camera.

Malatolta. Avarie (*Tributs, frais, dommages*) **maris et terre.**

Centenaria, *Cent livres* ou *objets de la même espèce.*

Cantarium, *Quintal* (= 100 rotuli).

Rotulus (de l'arabe : rotl), *La centième partie du cantarium.*

Rubus (de l'arabe : robai = *quart*), *Quart du centenerium* = 25 livres.

Libra = 12 onces.

Carati auri = la vingt-quatrième partie de l'aureus perpère, besant, etc.

Carobe auri, bisantii, etc. = la vingt-quatrième partie de l'once ou de la monnaie d'or.

Superposita, Superpositio, Salsa, *Sur-impôt, Surcharge, Augmentation.*

Devetum, *Marchandise* ou *région prohibée au commerce.*

Dacita, *Droit, Tribut* (mundus a dacitis = *franc impôt*).

Expedire a Curia. Expedicare, Expeditare, Expeditamentum, *Acte de payer un droit ou d'en affranchir la marchandise.*

Commerzium, *Douane.*

Apodixie, *Polices* ou *Écritures.*

Bulleta, Bullare.

Callega, *Vente aux enchères, par huissier.* **Incallegare.**

Compara communis Janue, *Capital ou montant d'un emprunt créé par la République, ou par la banque de Saint-Georges, et versé au trésor par une Société dite de* « Comperisti », *divisé en* Loca, *c'est-à-dire en actions de 100 livres chacune.*

Compara, Loca salis, grani, Venetorum, Corsice, pacis, etc. *Emprunts ainsi nommés par ce qu'ils sont garantis envers la Société des* « Comperisti » *par le rendement du sel, du grain, ou par un impôt créé soit en vue de la guerre contre Venise, la Corse, Final,* etc., *soit pour la conclusion de la paix.*

Loca, *Actions de 100 livres, représentant le montant d'un emprunt quelconque.*

Columna, *Un certain nombre d'actions attribuées au* « Comperista » *et inscrites à la suite dans une colonne du livre de l'emprunt* [Cf. De[1], pp. XLIV-V, LII].

VIII. — Provinces, Cités, Régions du trafic.

Partes cismarine, ultramarine. La limite entre le *cis* et l'*ultra* pour Gênes devait se trouver à l'est de Péra du côté de l'Asie-Mineure.

Ampuria, *La Pouille*, avec *Barletta.*

Annea, Ville de la Carie ou de l'Asie-Mineure, en face de Samos, colonie génoise [cf. Sambuceto, nos 438, 458].

Arsuff de Syrie [Sambuceto, nº 361].

Barcheriva, port de la Romanie [Sambuceto, nº 463].

Cervia, Servia.

Caramelle gurffum, Ville incertaine, probablement en Asie-Mineure près de l'antique Issus.

Candea, *Candie* (perperi, yperperi de Candea) [Cf. notre notice sur les monnaies, dans un prochain nº de la *Revue*].

Candelor, *Alaia*, en Asie-Mineure.

Doagium (panni de), *Douai* [Pr., ch. 245].

Fiandara (canne, blavi de).

Gazaria, *Crimée* ou *Tauride* (Cf. Officium gazarie).

Grifoni, *Gens de Grèce et de Thrace.*

Ipra (panni de), *Ypres* (en Flandres).

Jarra, *Zara.*

Manfredonia, Manfrededonia (ville d'Italie, prov. de Foggia).

Marffi, *Amalfi.*

Mozarabi, *Chrétiens d'Espagne.*

Majonica, *Majorque.*

Malvasia, *Malvoisie* en Morée.

Nimocium, *Limisso* en Chypre.

Paralime (vinum de), peut-être le *Pailolime* des cartes nautiques, c.-à-d. le golfe de *Moudania*, près de la mer de Marmara.

Pillis (dominus de) [Sambuceto, nº 53].

Pallorum portus, de Pallibus (cf. *Arch. de l'Or. lat.*, t. I, p. 436).
Positanum, orthographié par erreur Poritanum et Posiranum (petite ville de commerce près d'Amalfi).
Proinum, *Provins* [Pr., c. 245].
Riperia turcha, *Côte de Turquie, d'Asie-Mineure.*
Romania, *Grèce* et *Thrace*, *Empire byzantin.*
Saytum, *Sidon* en Syrie.
Sagona, *Savone*, et non *Sagona* en Corse.
Saronichi, *Salonique* en Macédoine.
Salinarum portus, *Larnaca* en Chypre.
Sicilia, Sysilia.
Smirna.
Tarsus, Tersus, *Tarse.*
Tabaria, *Tibériade* en Palestine [Sambuceto, n° 41], fief transféré ensuite en Chypre ou en Arménie.
Vignono, *Avignon* (panni de Vignono).
Xaccarello, peut-être *Zuccarello* en Ligurie (Riviera di ponente).

IX. — Termes inconnus ou douteux.

Accatator (et non : accarator) **Templi** [Sambuceto, n°s 76, 76, 306]. Ce doit être le même que l'*Acaptator* de Du Cange. *Acaptare* suivant cet auteur signifie : « *capere feuda sub* « *onere et agnitione dominii.* »
Anzandia, *Sorte d'habit* (?) [Sambuceto, n° 224].
Argodo [Sambuceto, n° 224] : cotam et argodo clameloti curti. Ce doit être une *Pièce de vêtement.*
Azarie ars [*Arch. de l'Or. lat.*, I, 486], (Ars magistri ascie).
Bandis (Tarida de) [Sambuceto, n° 134].
Barzena, Barcinarius [*Arch. de l'Or. lat.*, I, 466 et note].
Bocellus [*Arch. de l'Or. lat.*, I. 505, n° 19], *Bouteille* (?).
Boche (Boccole) [Sambuceto, n° 244].
Bordonum [*Arch. de l'Or. lat.*, I, 500, n° 12].
Burgensis [Sambuceto, n°s 119, 376, 458, 477]. Sur la signification de ce terme, voy. Heyd, *Hist. du commerce,* I, 200, 220; II, 172.
Cotadia [Sambuceto, n° 42], probablement la même chose que Cotardica, *Cotardie.*
Camardus [Sambuceto, n° 214), peut-être le *Camallo*, c.-à-d. le *Facchino* ou *Portefaix* génois.
Cemiliarium, Cimiliarium, Cimiliatum [Sambuceto, n° 42].
Cocarane [Sambuceto, n° 189], corrigez en : Bocarane.
Cogeria de fusto [Sambuceto, n° 390]. *Instrument à l'usage de l'arc ou des flèches.*
Corzetorum paria [Sambuceto, n° 42], *Corset ?*
Cospenis (cultellum munitum de argento de tribus cospenis), *Lame* (?) ou *Pointe* (de : *Cuspis*) [Sambuceto, n° 224].
Curloti [Sambuceto, n° 364].
Cuneus. Stivare ad cuneum [Sambuceto, n° 401], *signifie, semble-t-il, placer les marchandises dans la cale du bateau à l'aide d'un coin et non en les passant de bras à bras.*
Custulerius, Custurerius, *Couturier* (?). **Taliator,** *Tailleur.*
Faldatum pannum [Pr. ch. 245; De[1], 681), peut-être la même chose que les « Falde cioè gamurre bianche » [*jupes blanches*] de Pegolotti (*Pratica della mercatura,* p. 284).
Fresetum, *Galon* [Sambuceto, n° 219]; pro armando (*ibid.*, n° 477).
Frexellerius [Sambuceto, n° 201].
Gamella [Sambuceto, n° 451; *Arch. de l'Or. lat.*, I, 477, n° 65], *Sorte de navire.*
Gamellum [*Arch. de l'Or. lat.*, I, p. 470, n° 49], *Terre de Barbarie.*
Giellum sericum [Sambuceto, n° 41], *Soie noire?*
Infula [Sambuceto, n° 42].
Lobie aibe (?) [ibid.].
Jansemini pecie [Sambuceto, n° 42].
Jansemini sarbuxii [ibid.].

Lerdigiva (in summa in lerdigiva) [*Arch. de l'Or. lat.*, I, 500, n° 12].

Loderio (pannum de), de *Liège?* peut être la même chose que les *panni di Lodolo*, cités dans Uzzano, 178, ou que les *panni loestri* [ibid., 114] ou que les *panni di Liera* [ibid., 256, 129].

Macucha [Sambuceto, n° 42], écrit peut-être par erreur pour *Camuca.*

Meralium (mortale, cum pistono de meralio) [Sambuceto, n° 434], *Émeri* (?).

Mezaro (Scyphus de), cum pede argenti [Sambuceto, n° 42].

Messilaba de ramo [Sambuceto, n°s 390, 417; de argento (ibid., n° 489]), a peut-être le même sens que le *Mesciroba* italien, c'est-à-dire *Aiguière, Broc.*

Messarinum [Sambuceto, n° 390]. **Misserara** [ibid.], *Ampoules* (?).

Moscoli [Sambuceto, n° 390], *Pendants d'oreilles* (?).

Narii [Sambuceto, n° 42].

Pexarius [Sambuceto, n° 415], *Revendeur d'habits, Fripier* (?).

Rinogera, Rogeria [Sambuceto, n° 100].

Sarcharus [Sambuceto, n° 333]. **Sinachus** [ibid., n° 275].

Sarbuxius. Janseminus sarbuxius [Sambuceto, n° 42].

Sagorarum precium [Sambuceto, n° 332], vient peut-être de *Sagula, Saie.*

Scegellum sericum [Sambuceto, n° 46]; cf. Giellum.

Seta, Sericum.

Sogneria laborata [Sambuceto, n° 447], (Xonia, coperte oregerii) (?).

Sochame [Sambuceto, n° 244] (de: *siccamen?*), *ital.* mosciame, *Poisson salé.*

Tarconum, Tarconum cruciatum [Sambuceto, n° 189] (Targonum?).

Tabollerium de balista [Sambuceto, n° 434], *Instrument à l'usage de l'arbalète.*

Tabuletorum paria [Sambuceto, n° 447], *Écran* [Du Cange].

Tire [Pr. c. 245], peut-être la même chose que les *Tiree, Tirelle, Tritane* [dans P. 284, 286, 288] et que les *Tiretaines* [dans B., 238, 264].

Toaloni [Sambuceto, n° 403]. **Toaioni** [Sambuceto, n° 434].

Terra (pondus generalis de) [Sambuceto, n° 143].

Teriis (ligna de duobus).

Traffoda [Sambuceto, n° 399], *Paravent pour le feu* (?).

Vecia. Ce n'est pas la plante légumineuse connue sous le nom de vesce.

Varxium [Sambuceto, n° 439]. Mot à peine lisible dans l'acte; peut-être faut-il lire tout simplement « **Uxerium** », c.-à-d. *Bateau de transport.*

Xandarus albus [Sambuceto, n° 386]. *Bois de sandal.*

Xondola [*Arch. de l'Or. lat.*, I, 503, n° 19], *Gondole.*

Xurbanum [*Arch. de l'Or. lat.*, I, 488], *Résine de la* Ferula galbanifera de Linné.

B. — *Liste alphabétique.*

134. — Argodo, 224. — Arma (domini), 42, etc. — Armata (navis), 127, 412. — Artimonum, 109. — Asnesiarum paria, 417. — Asnisium, Asnissium, 146, 198, 253, 331. — Asturis, 42. — Avarie maris et terre, A. O. L., 484, nn. 75, 76. — Axie, Asie magister, 13, 161, 165, etc., A. O. L., 486, n. 80. — Azarie ars, A. O. L., 486, n. 80.

Bacile, 300, 390, 489. — Baile (corr. : Balle), 42. — Bailia, A. O. L., 505, n. 19, 514, n. 35. — Balia, 468. — Baiulus, 58, 127, 134, 135,etc. — Balista, Balistra, 140, 189, 249, 434. — Balistarius, 278, 356. — Balle, 300, 328, 403. — Bancum, Bancha, 58, 86, 375. — Banca cambii, 83. — Bancherius, 86, 375. — Bandis (tarida de), 134. — Baptizatus, A. O. L., 477, n. 64; 478, n. 68. — Barberius, 150, 178, 181, etc. — Barca, 437. — Barca (navis), 74. — Barcinaria, A. O. L., 466, n. 41; 484, n. 75; 492, n. 90. — Barexium, 236. — Barzena seu lignamina, A. O. L., 495, n. 4. — Bastardus, 457. — Bastonerius, 224, 280, 283. — Berretina, 42. — Bisacie, 224. — Blage, Braghe, 189, 224, 447. — Blanchetum, A. O. L., 505, n. 19. — Blancus, 335. — Blavum, 42, 189, 224, 335, 390, 477. — Blavum de Fiandara, 42. — Bocarane, voy. Cocarane. — Bocaranum, 159, 189, 390. — Bocellus, A. O. L., 505, n. 19. — Boche, 244. — Bombaxalis tela, 390. — Bombecium, A. O. L., 475, n. 58. — Boneta, 42. — Bordonum, A. O. L., 500, n. 12. — Bottoni, 189. — Bovinum, 434. — Brachia (stivare ad), 401. — Brachia (mesure), 224. — Braghe, Blage, Blaghe, 189, 224, 447. — Braxalia, 447. — Braxile, Braxille, 256; A. O. L., 509, n. 26. — Brunetum, 91. — Bufferus, A. O. L., 503, n. 17, etc. — Bullatus, 59, 472. — Burdum, 42. — Burgensis, 119, 128, 352, 351, 390, 403, 410, 458, 477. — Bursa, 189, 447. — Buxola, 42.

Cabana, A. O. L., 505, n. 19. — Cabanum, 42. — Calafatus, 192. — Caldera, Calderia, 390; A. O. L., 500, n. 12. — Calderonum, 335. — Calega, Callega (publica), 127, 241, 253, 260, 261, etc. — Calegarius, Callegarius, 224, 282, 301, 327, 441. — Calidus (panis), 189, etc. — Calige, 42, 89, 224. — Camardus, 214. — Cambia (locus), 43, 47, 48, 69, 113, etc. — Cambium, 5, 12, 41, 55, 58, etc. — Camera, 187, 253. — Camisa, Camisia, 189, 224, 335. — Camucum, Camuca, 46, 189. — Canabacium, 52, 335, 437. — Candelle, 189, 224. — Canne, 189, 390. — Cantaria, 60, 218, 227, 470, etc. — Canterata, A. O. L., 512, n. 32. — Canzelerius regis, A. O. L., 457, n. 24. — Capa, A. O. L., 500, n. 12 (de blavo). — Caparrum, 368; A. O. L., 499, n. 11. — Capella, Capellanus, 457. — Capellettum pisanescum, 189. — Capellus, 434. — Capellus de aqua, 42. — Capellus pro aqua, A. O. L., 505, n. 19. — Capellus de ferro, n. 42. — Capitale, 183, 336, 337, etc. — Capitaneus populi, A. O. L., 451, n. 15. — Capsia, capxia, capscia, 42, 331, 442, 457. — Capsia de labore, A. O. L., 500, n. 12. — Capsia pisanesca, 335, 447. — Capsiarius, 253. — Capsiete, 42, 189, 249. — Capucium, caputium, 189. — Carati navis, 252, 393. — Carati bizancii, A. O. L., 508, n. 25. — Carati auri, 183, 184, etc. — Carnarolium, 42. — Carobe (auri), 386. — Carrobe, 339, 358. — Carpita, 42, 224, 335. — Cartularium, 447, 458, — Cartularium navis, 42, 98, 99, 192. — Casale, Cassale, A. O. L., 483, n. 74. — Cassare, 190. — Cassatus, 253. — Cassus, 76, 102, 190; A. O. L., 453, n. 20, etc. — Caxia, 116. — Cemiliarium, 42. — Cendatum, Cendadum, 42, 189, 441. — Censarius, Censsarius, 83, 93, 162, 335, etc. — Centenarium, 109. — Centuleta, 224. — Centura, 224, 489. — Cerveleria, 219; pisanesca, 189. — Chirurgicus, 189, 213, 253, 301. — Cimiliarium, 42. — Cimiliatum, 42. — Cimiterium, 477, etc. — Ciprisium, 335, 476. — Cirotecus, Ceroteca, 189, 351. — Clamelotum, 224, 262, 298, 327, 442. — Cobeterii, 172. — Cocadia (corr. : cotadia). — Cocarane (corr. : Bocarane), 189. — Coclearia, Cocleria, 42, 166, 224, 390, 447, 489. — Cofanum, 42. — Cogeria, 390. — Coiracia, 351. — Collarium, 189, 351. — Columna, 187. — Comanda, A. O. L., 501, n. 12. — Comes de Jarra, 382; de Ancona (peut-être nom de famille), A. O. L.,

Gonella, 189. — Granc (cotoni), 47. — Grani uncie auri, 332. — Gravelie cinis, 470. — Griffoni, 42, 394. — Gropiale, 338. — Grossus, 42. — Guanti, 42. — Guastripum, A. O. L., 505, n. 19. — Gurffum, 459, 461; A. O. L., 466, n. 41.

Hospitale (S. Antonii; circa littus maris; Alamannorum; S. Johannis Hierosol.), 91, 111, 138, 452, 457; A. O. L., 500, n. 12; 519, n. 46. — Hospitalerius, 452, A. O. L., 501, n. 12.

Implicare, 46, 51, 65, 70, etc. — Implicita, 51, 122, 141, 142. — Incalegare, 127. — Incameratum, 228, 229, 235, 256, etc. — Incensivum, 120. — Incensum, 256. — Incidere, 213. — Incisum, 26, 40, 117, 190. — Indicum, A. O. L., 503, n. 17. — Infodradus, A. O. L., 500, n. 12. — Infula, 42. — Iaculum, 390. — Ialonum, 184; A. O. L., 532, n. 74. — Ianseminum, Iaseminum, 42. — Iarre, 195, 364, 466. — Iatenum (cf. Zaterium?) A. O. L., 453, n. 19. — Iavrones, A. O. L., 453, n. 18. — Iocalia, 295, 457. — Iudæi (sclavi), 257, 258, 322, 323. — Iugales, 73.

Laborerium (ecclesie), 198. — Laborerium (servicium), A. O. L., 486, n. 86. — Lacium (pro spalla), 447. — Lanterna, A. O. L., 505, n. 19. — Lapides pretiosi, 90, 236; smeraudini, 236. — Ladanum, 339. — Lapidum (magister), 187. — Lecti tabule, 335. — Lecti tripodes, 335. — Leo (in anulo), 42. — Leprosi, 457. — Lerdigiva, A. O. L., 500, n. 12. — Levare (sachos, cotonum in galea), 314, etc. — Liga, 59. — Ligare in auro, 236. — Lignum, 89, 151, 338. — Linteamina, 42, 224, 390. — Lobie, 42. — Loca salis, 253; communis, 253. — Locotenens, 329, 370. — Loderio (pannum de), 113. — Logerium, 120. — Logia, 48, 69, 93, 120, 127, 162, 472, 483. — Lombardiscum (pannum), 42, 330, 409. — Lucrare (per daremum), A. O. L., 443, n. 2; 485, n. 77. — Luterius, 87.

Macie, 42. — Macuca (Camuca?), 42. — Magazenum, 155, 177. — Magister asie, A. O. L., 486, n. 80; cf. Axie. — Magister lapidum, 187. — Malatolta, 332. — Manescalcus, 452. — Manicus, 42. — Mansio, Mansio templi, 109, 221, 222. — Mantum, Mantellum, 42. — Manutergia, 390. — Marinarius, 331, etc. — Maritare, 75, 224, 457. — Mater Ecclesia, 457. — Materacium, Matarassum, 447; A. O. L., 500, n. 12. — Meralium, 434. — Mercare, 250, 274, 275. — Mercemonium, 129, etc. — Mersaria, 191. — Mersarius, Merzarius, 83, 191. — Messarinum, 390. — Messilaba, 390, 447, 489. — Mezarum, 42. — Militia domus Templi, 74. — Missa universalis, 457, etc., Misa magna, ibid., 477, 489, etc. — Misserara, 390. — Missiones, voy. Expense. — Modius, 7, 71, 460. — Modulus, 187, 189, 321, etc. — Molimentum, sive fovea, 189. — Mortale, 434. — Moschetum (corr. : Moscherum), 42. — Moscoli, 390. — Mundus, mondus (a dacitis), A. O. L., 449, n. 10, n. 13, etc. — Mulus, A. O. L., 492, n. 89. — Munitus (argento), 180, 489.

Nacus, 42, 46, 329. — Napus, 390, 447, 467, 477, 489. — Narii, 42. — Naucle-rius, 321. — Naulum, Naulizare, Naulizacio, 29, 69, 73, 74, 101, 211, 401, 478, etc. — Navis Hospitalis S. Johannis Hiersolimitani, 221, 222; A. O. L., 511, n. 32; 519, n. 46. — Navis coperta, cf. Coperta. — Navis cartularium, corredum, correrium, carati, quarterium, cf. ad voces. — Naxicium, 42. — Necessitosi, 189, 253, 457, etc.. — Nitidum, 42, 256. — Nona, 108. — Nucelle, 358. — Nuncupatio, 224; A. O. L., 504, n. 19. — Nuria, 114. — Nuritus, 294.

Offerenda, 457. — Officiare, 253. — Olivegii, Olivegni, 95, 172. — Oregerium, 42, 390, 447. — Oregerium coperte, cf. ad vocem. — Ordeum, 368. Ordium, A. O. L., 533, n. 77. — Orsegare, 250, 274, 275.

Pagator, 74, 195; A. O. L., 467, n. 42. — Panatica, 109. — Panerium, A. O. L., 505, n. 19. — Panis calidus, 189, 457, etc. — Pannum, 42, 113, 224, 300, 325, 330, 403, 447. — Pannum de Ipra, A. O. L., 506, n. 20. — Papirus, 447. — Pararie (ars), 457. — Parrochia, 457. — Partem (ponere ad), 338. — Passatores

baliste, 434. — Tabule de lecto, 335. — Tabule clameloti, 442. — Tabuletorum paria, 447. — Tacie, 467. — Tafta, 46. — Taliator, 133; A. O. L., 474, n. 56-58. — Tapetum, 139. — Taremus (= Daremus), 332. — Tarconum, 189. Tarconum cruciatum, 189. — Targia, 331, 477. — Tarida, 131, 148, 195, 196, 398. — Tarida de bandis, 131. — Tarida de duobus arboribus, 131. — Tariga, A. O. L., 473, n. 74. — Tavolus *ou* Tavolum, A. O. L., 504, n. 19. — Templum, 17, 18-22, 77, 78, 306. — Templi domus militie, 74. — Templi mansio, volta, accatator, cf. ad voces. — Tenens locum consulis, 370. — Terra (pondus generale de), 144, 231. — Terra (salvum in), cf. Salvum. — Timones navis, 109. — Titia, A. O. L., 503, n. 17. — Toagia, 331, 390, 434, 447. — Toagia de tabula, 390, 447. — Toaionum, 434. — Toaliolum, 42; pro manibus, 42. — Toalonum, 403. — Tonditor, 187, 485. — Traffoda, 390. — Tractum (cotonum), 314, 340-344. — Traverserium de pluma, 390. — Tripodes (de lecto), 335. — Tunica, 42, 335. — Turchesium, 90.

Uncia (penna de), 42. — Uncia, Unchia (pondus), A. O. L. 508, n. 26. — Uncia auri, 109, 318, 332.

Varxium (Uxerium?), 439. — Valementum, Valimentum, 42, 195, 248, etc. — Varia (penna de), 42. — Varnitum, 42. — Vecia, 447. — Vegetes zucari, 256. — Vegii, A. O. L., 464, n. 38. — Vella, 109, etc. — Vellutum, 46, etc. — Veneciani, sive ducati, 42. — Ventresca, 434. — Veretes, 189. — Vergognosi, 457, etc. — Vermuolium, Vermilium, Virmilium, 42, 390; A. O. L., 500, n. 12. — Vestire, 457. — Vestimenta, 450. — Vestimenta de blavo, 189. — Vestimenta de dorsso, 489. — Vicarius, A. O. L., 456, n. 24. — Vicecomes, 99; A. O. L., 445, n. 6; 451, n. 15; 458, n. 27; 483, n. 73; 501, n. 12; 511, n. 19; 524, n. 56. — Vices gerens, A. O. L., 501, n. 12. — Vignono (pannum de), 300, 328. — Villania, A. O. L., 497, n. 8. — Violetum, 189. — Virgatum, 42, 447, etc. — Virtute dominorum (in), 42. — Volta Templi, 482. — Vulpe (penna de), 42. — Xandarus, 386. — Xondola, A. O. L., 504, n. 18. — Xurbanum, A. O. L., 488, n. 82.

Ypra (pannum de), A. O. L., 506, n. 20.

Zalenum, 224. — Zalono (pannum de), 447. — Zaterium, 125, 140, 157. — Zucarum, 42, 256, 442.

APPENDICE

Contrat de nolis passé, le 21 juillet 1301, à Famagouste, entre Henri Paxius, *citoyen de Gênes, agissant au nom de* Daniel Lomellini, *citoyen de la même ville, et plusieurs marchands de Plaisance agissant tant en leur nom qu'au nom de diverses sociétés plaisantines.*

In nomine Domini. Amen. Ego Enricus Paxius, civis Janue, nomine meo proprio et nomine procuratorio ad infrascripta

Danielis Lomellini, civis Janue, secundum quod constat, de dicta procura per instrumentum publicum, scriptum manu Francisci de Pontilli, notarii, MCCCI, die Veneris tercia Marcii, dictis nominibus naulizo et titulo naulizationis concedo vobis mercatoribus infrascriptis, recipientibus nominibus vestris propriis et societatum infrascriptarum, pro quibus promittitis de rato habendo pro cantariis certis trescentis, ad cantarium Famaguste, marmoriorum infrascriptorum, navim meam et dicti Danielis de tribus copertis, vocatam Sancta Maria, que nunc est in portu Famaguste, quam vero dictam navim, dictis nominibus, promitto et convenio vobis nomine quo supra habere paratam et furnitam ut infra, videlicet bene aptatam, calcatam, stagnam et abilem et sufficientem ad navigandum usque completum viagium infrascriptum; et de bonis arboribus et anthenis et tribus peciis antenarum pro respectu, de bonis timonibus, de augumenis sexdecim novis cum gumenis decem bonis pro una anchola, agumenis veteribus sex de cavis, de collatoribus, ultra furnimentum arboris, de mollis octo. Item, pro iseis novis quatuor, item de flonchis duobus ultra illos de arbore. Item, de amantis duobus ultra illos de arboribus. Item, de ancholis salacesiis tresdecim. Item, de ancholis nostralibus quinque. Item, de vellis septem. Item, artimonum, vellas de medio, et terzarolum, de quibus sunt tres nove. Item, de marinariis sexaginta et servitoribus quindecim, de uno nauclerio, et uno piloto ad voluntatem vestram, quos habere promitto bene munitos jupis, coraciis, cervelleriis, capellis ferri et aliis armis opportunis ad deffendendam dictam navim. Et ultra hec habere in dicta navi, videlicet ultra arma de marinariis, quinquaginta coiracias et collaretos. Item, cervellerias quadraginta, scuta octuaginta, ballistas viginti, quadrellos bonos quinquemillia. Item, quadrellos de caravana tresmillia. Item, verrugos quadringentos de caravana, gratoirolios centum, lancias longas quadraginta, lancias clavaricias quinquaginta, runcholas viginti. Item, placatam unam lapidum. Item, falchas pro dicta navi de popa usque proram. Item, trombatores duos et tambuletum unum. Item, barchas de palascharmo duas furnitas. Item, lignamen de barcha una de palascharmo pro respectu. Item, gundolam unam novam, item aliam sartiam minutam necessariam dicte navi et victualia pro me et meis gentibus pro mensibus tribus. Videlicet vobis, Rollando de Rivalta, recipienti nomine tuo proprio et sociorum de Dianis, Perraccio Accono, recipienti nomine tuo proprio et sociorum de Guagnaben, Guioto de Zena, recipienti nomine tuo proprio et sociorum de Camprimodi seu Bonanorum, Ardoino de la Rocha, recipienti

nomine tuo proprio et sociorum SCOTORUM, RUFFINO de PUTEO, recipienti nomine tuo proprio et sociorum de ZAPONIS, et tibi FULCONI de RUNCOVETERI recipienti nomine tuo proprio et heredum JOHANNIS de VALTIDONO, vobis omnibus supradictis existentibus de Placencia, et de societatibus loci eiusdem de Placencia, pro eundo primo cum dicta navi ad Lazacium pro levando in dicta navi ibi illud mercimonium quod mihi dare volueritis in ea, expectando ibi cum dicta navi usque medium mensem septembris proxime venturum, ita tamen quod infra dictum terminum ibi teneamini et debeatis mihi dedisse illam raubam quam mihi dare volueritis. Et, transacto termino, de presenti ab inde in antea, dictis nominibus promitto vobis dictis nominibus recedere cum dicta nave de Lazacio et venire cum dicta Famagustam, et, cum fuero in Famagusta, recipere illam raubam sive onus ex dictis cantariis, quod seu quam dare volueritis mihi in dicta navi, et ibi expectare vos cum dicta navi, a die qua dicta navis Famagustam aplicuerit pro dicto onere recipiendo, per dies octo tunc proxime venturos. Et liceat etiam vobis ponere in dicta navi, ultra dicta cantaria certa trescenta, cantaria ducenta ad dictum cantarium de mercimonio infrascripto, solvendo similiter naulum per eandem consimilem rationem infrascriptorum mercimoniorum. De quibus vero ducentis cantariis, teneamini et debeatis mihi respondere hinc usque medium mensem Augusti proxime venturum. Et, transactis enim dictis diebus octo, promitto vobis, dictis nominibus quo supra, cum dicta navi sic parata, furnita et onusta ex dictis cantariis ut supra in bono ordine omnimodo recedere de Famagusta et ire cum ea recto tramite, viagio non mutato, Marsiliam vel ad Aquas Mortuas, videlicet in quo loco predictorum ellegerint in voluntate eorum mercatores socii vestri, venientes in dicta navi, et qui in ea prefuerunt pro nobis, vobis dantibus et solventibus pro naulo et nomine nauli, pro quolibet certo cantario cotoni, bisancios saracinales sex, computato etiam quolibet dicto cantario pro cantariis duobus de dictis cantariis, et, pro quolibet dicto cantario de zuccaro, bisancios saracinales quatuor et dimidium. Item, de brazille, canella, et dentibus de alifante, bisancios saracinales similiter quatuor et dimidium. Item, pro quolibet dicto cantario de gingebra, laca, incenso et indico, bisancios saracinales tres et quartam, et de aliis mercibus secundum morem et consuetudinem navium, computato etiam quolibet dicto cantario zuchari, brazillis, canelle et aliarum mercium, que ibunt per eamdem rationem, pro cantario uno et dimidio predicto. Solvendo mihi dictum naulum integraliter, cum vobis sive vestro certo nuncio dedero et consig-

navero integraliter vestrum onus, prout mos et consuetudo est, pro quolibet dicto bisancio sarracinale turonenses argenti, de moneta domini Regis Francie, septem, usque integram solutionem et satisfactionem totius nauli.

Versa vice, et nos predicti mercatores, nomine quo supra, promittimus tibi, dictis nominibus, de rato ratificantes et approbantes dictum naulizamentum et omnia et singula supradicta ut supra. Et promittimus tibi habere te expeditum de dicto onere, ad terminos predictos ut supra, et tibi sive tuo certo nuncio facere integram racionem, solucionem et satisfactionem de dicto naulo, modo et forma ut superius est decretatum. Que omnia et singula supradicta, dicte partes inter se vicissim promiserunt attendere, complere et observare et contra in aliquo de predictis non attentare vel venire, et hoc sub pena librarum quingentarum turonensium, inter dictas partes solempniter stipulata et promissa, in qua vero pena pars non observans incidat observanti, ratis nihilominus manentibus omnibus et singulis supradictis. Et ultra promittit pars non observans alteri observanti dare et restituere omne damnum et interesse quas fecerit de predictis in pecunia numerata. Pro quibus attendendis et observandis, universa bona earum et dictarum societatum et dicti DANIELIS dictis nominibus habita et habenda inter se ad invicem pignori obligaverunt, abrenunciantes dicte partes in predictis omnibus exceptioni et deceptioni et juri quibus contra in aliquo de predictis dicere vel opponere possent et privillegio fori, ita quod una pars possit alteram convenire sub quolibet magistratu.

Actum Famaguste, die 21 Julii, circa vesperas, in domo domini Regis, qua morantur predicti mercatores, juxta domum D. PHILIPI de BELLINO. Testes vocati et rogati : ANTONIOTUS CLOSUS de Placencia, BARTOLOMEUS BARILE de Venecia et NOLASCUS GIRUS de Finali, Januensis.

[Gênes, Archivio di Stato; archivio notarile. Notaro LAMBERTO di SAMBUCETO, Registro 1300-1301, fol. 230.]

(A suivre.)

HISTOIRE DU PATRIARCHE MAR JABALAHA III

ET DU MOINE RABBAN ÇAUMA

TRADUITE DU SYRIAQUE

CHAPITRE XII

Le roi Cazan honore Mar Jabalaha.

Quand le soleil fut descendu dans le Bélier et que l'univers se fut un peu réchauffé, le Catholique envoya un des moines de sa résidence près du roi victorieux Cazan, au lieu appelé Moughan, station hivernale des Mongols, pour saluer le roi et l'informer des événements qui lui étaient arrivés.

Ce moine, en arrivant au camp, prit soin de voir tous les émirs. Ceux-ci l'introduisirent près du roi victorieux, à qui il répéta exactement les paroles que lui avait dites Monseigneur le Catholique : « Ton trône est béni, ô Roi ; qu'il soit à jamais affermi ; qu'il soit éternellement assuré à ta race ! »

Le roi demanda : « Pourquoi le Catholique n'est-il pas venu près de nous ? »

Le moine lui répondit : « Parce qu'il est dans l'agitation. Il a été suspendu la tête en bas et frappé violemment, et c'est à cause de la vive douleur qu'il en a ressentie qu'il n'a pu venir rendre hommage au roi ; c'est pour cela aussi qu'il m'a envoyé te présenter ses compliments ; mais, Sire, quand le roi victorieux arrivera en bonne santé à Tauriz, le Catho-

lique viendra, malade ou bien portant, le saluer et lui rendre hommage. »

Dieu fit en sorte que ces paroles fussent agréables aux yeux du roi. Il accorda au Catholique un édit, selon la coutume : premièrement pour que l'impôt de capitation [1] ne soit pas exigé des chrétiens; ensuite : pour qu'aucun de ceux-ci n'abandonnât sa religion ; que le Catholique soit traité selon l'usage comme auparavant, qu'il agisse selon son rang, qu'il rentre en possession de son trône, qu'il détienne le sceptre de l'autorité sur sa province. Il fit aussi notifier un autre édit en tous lieux, nommément à tous les émirs et aux troupes, ordonnant qu'ils restituassent tout ce qu'ils avaient pris par violence au Catholique ou aux évêques, et que les gens de Bagdad, ainsi que leurs envoyés dont nous avons parlé plus haut [2], rendissent tout ce qu'ils avaient extorqué. De plus, il accorda et fit remettre au Catholique pour ses dépenses cinq mille dinars, en disant : « Ils lui serviront de subvention jusqu'à ce qu'il vienne près de nous. »

Le Christ n'abandonne pas son Église, il est la consolation de ceux qui ont le cœur contrit, il sauve les humbles d'esprit, il est le refuge des pauvres et leur secours dans le temps de l'affliction. Dieu châtie dans sa miséricorde, et il aime pour attirer à lui. Sa réprimande apprend à quiconque a du discernement qu'il n'est point étranger [à Dieu] qui ne lui enverra pas d'épreuves au-dessus de ses forces, qui ensuite, dans ses miséricordes, se tournera vers lui pour panser [ses plaies], et le réunira au bercail de la vie après l'avoir éprouvé. Dieu — que sa Majesté soit adorée ! — tourna donc le cœur du roi

1. L'origine de cet impôt de capitation est indiquée dans la *Chronique syriaque* de Denys de Tellmahré, que je publie actuellement (*Bibl. de l'École des Hautes-Études*, section des *Sciences historiques et philologiques*).

On y lit, à l'année 1003 (692), « 'Abd el-Malik fit le *ta'adil* (= cens) des Syriens. Un édit rigoureux parut, qui obligeait tout homme à se rendre dans son pays, à son village, à la maison de son père, afin de faire inscrire son nom et celui de son père, sa vigne, ses oliviers, ses biens, ses enfants, tout ce qu'il possédait. Dès lors le tribut de capitation [*gzitha*] commença à être exigé pour les hommes. Telle est l'origine des maux qui fondirent sur le peuple chrétien. Jusqu'alors, en effet, les rois percevaient le tribut de la terre mais non des hommes. Dès lors les enfants d'Hagar commencèrent à réduire les enfants d'Israël dans la servitude d'Égypte. Mais, malheur à nous ! Parce que nous avons péché des esclaves dominent sur nous ! Ce fut là le premier cens que firent les Arabes ».

2. Voir ci-dessus, p. 141.

vers son peuple, « car ce cœur est dans ses mains comme une source d'eau et il le dirige où il veut »[1].

Dès ce jour, des rayons de salut commencèrent à luire sur toute l'Église.

Dans la région d'Arbèle, les églises étaient dévastées[2]; dans celles de Tauriz et de Hamadan[3], elles étaient complètement détruites; dans la ville et la province de Mossoul, leurs fondations avaient été arrachées de la terre; à Bagdad, elles avaient été rachetées moyennant des prix considérables, jusqu'à des milliers de dariques. Mais l'église, qui avait été bâtie dans cette ville par le Catholique Makikha[4] sur l'ordre du roi victorieux Houlaghou et de la reine chrétienne Dokouz Khâton[5], fut reprise par les Musulmans, avec la résidence et le palais qui avait appartenu aux rois Arabes[6]. Quand Hou-

1. *Prov.*, XXI, 1.

2. Bar Hébréus (*Chron. syr.*, éd. Bedjan, pp. 595-597) nous a laissé un tableau de cette persécution. Après avoir parlé des mesures vexatoires prises contre les chrétiens dans Bagdad (Cf. ci-dessus p. 135, n. 1) il continue en ces termes : « Ensuite parut un édit, et un *yarligh* fut expédié dans toutes les provinces, et des commissaires y furent envoyés pour détruire les églises et démolir les couvents. Quand ces envoyés arrivaient quelque part, si les chrétiens se présentaient devant eux et leur offraient des présents, ils se laissaient aisément fléchir, car ils étaient plus occupés d'acquérir des richesses que de détruire les églises. C'est ce qui arriva dans la ville d'Arbèle. Quand les envoyés y arrivèrent, ils attendirent vingt jours que quelque chrétien vint leur présenter de l'or, et leur offrir des présents pour le rachat des églises qui se trouvaient en ce lieu. Personne ne se présenta. Le métropolitain lui-même ne prit pas soin de ses églises; aucun autre ne s'en chargea; chacun songeait à lui-même et à sa propre maison. C'est pourquoi ils donnèrent à la populace la liberté d'agir, et celle-ci détruisit de fond en comble les trois belles églises qui se trouvaient là, dans la journée du mercredi 28 septembre (1295). En apprenant ce qui s'était passé là, le peuple de Mossoul fut consterné et saisi de frayeur. Quand les envoyés approchèrent de cette ville, des hommes pieux allèrent les trouver et leur promirent une somme d'argent considérable. Mais comme ils ne possédaient rien, ils prirent les vases sacrés des églises et ne laissèrent même ni croix, ni image, ni encensoir, ni évangéliaire qui fût couvert d'or ou d'argent; et comme tout cela ne suffisait pas, ils durent encore avoir recours aux chrétiens des environs. Ils recueillirent ainsi environ quinze mille dinars, avec lesquels ils rachetèrent les églises, et, par le secours de Dieu, aucune ne fut détruite. »

3. *Hamadan*, l'Ecbatane des Grecs, la fameuse capitale de l'ancienne Médie, célèbre aussi au temps des Mahométans par sa beauté et son opulence, est une ville de l'Irak-Adjemi située à 300 kilom. O.-S.-O. de Téhéran, près du mont Elvend par 34° 13' de lat. N. et 46° 26' de long. E. Elle compte environ 30,000 habitants.

4. Le Catholique Makikha, prédécesseur de Denha, né à Djougabad, dans la région de Nisibe, était métropolitain de cette dernière ville quand il fut élu patriarche, en 1257. Il mourut le samedi 18 avril 1265.

5. Voir ci-dessus, p. 125, n. 6.

6. Aux rois Arabes, c'est-à-dire aux Khalifes. — L'espace que Houlaghou

laghou, l'ancêtre des rois actuels, avait pris et saccagé Bagdad, il l'avait donné au Catholique Mar Makikha, afin qu'en ce lieu on fit perpétuellement des prières pour lui et pour sa race. Ils ne se contentèrent pas de prendre l'église et la résidence, mais ils obligèrent les chrétiens à emporter les ossements des Catholiques [1] qui y avaient été ensevelis ainsi que ceux des évêques, des moines et des fidèles.

Toutes ces choses se firent sur l'ordre de ce fils de perdition, le maudit et exécrable Naurouz, l'adversaire de toute justice, l'ennemi de la vérité, l'ami du mensonge.

Lorsque le moine en revenant près de Monseigneur le Catholique, lui apporta le décret et lui fit connaître l'affection des émirs et la grande bienveillance du roi victorieux à son égard, la porte de la résidence fut ouverte, le Catholique siégea sur son trône, réunit ses ouailles dispersées et rappela ses familiers qui s'étaient éloignés. Ce jour-là on lut au Diwan les édits ordonnant que quiconque avait extorqué quelque chose au patriarche ait à le lui rendre. De là, le Catholique prit la somme nécessaire pour se rendre près du roi Cazan, au lieu appelé Oughan [2]. Il sortit de Maragha au mois de Tamouz de

donna à Makikha, était celui de l'hôtel du petit Dévatdar, ou vice-chancelier (*Dévatdar* signifie litt. *porte-écritoire*) (Voir D'OHSSON, III, 270). — « Anno post [electionem Makikhae, i. e. 1258] Hulachus Mogulorum Tartarorumque Rex, devicto Chalipha, Bagdadum expugnavit, qui Machichae ad habitandum aedes Chaliphae dedit quas *aedes Duidari* appellant, in quibus novam is ecclesiam extruxit » (ASSÉMANI, *Bibl. Or.*, II, 455). Le texte ajoute que le patriarche fut enterré dans cette église.

1. Ces Catholiques étaient Makikha et Denha. L'historien AMROU, cité par ASSÉMANI (*Bibl. Or.*, II, 455) nous a conservé la date précise de cet événement : « Cadaver [Denhæ] in nova ecclesia, in aedibus Chaliphae, apud Machicham conditum : unde postea, mense martio, anno Graecorum 1607 (1296), feria quinta, quum Mahumetani Christianos ex aedibus Chaliphae ejecissent, ad ecclesiam *Vici tertii* (*souq al thalathat*) nuncupatam, una cum corpore Machichae translatum est ibique feria sexta conditum. »

2. Oughan (ou Oudjan) était une station d'été des Mongols située à huit fersenks de Tauriz, sur les dernières pentes N.-E. du mont Sehend (Voir BAR HÉBRÉUS, *Chron. syr.*, éd. Bruns, p. 602). — Cazan semble avoir affectionné particulièrement cette résidence qu'il habitait surtout au printemps; vers 1298, il y fit construire des marchés et des bains, et ses officiers, sur son ordre, y bâtirent des hôtels avec des jardins et des pavillons : ce qui en fit promptement une jolie ville. Il s'y fit lui-même construire un palais dont il fêta l'inauguration au mois d'août 1302. « Au centre d'une prairie délicieuse abondamment pourvue d'eaux courantes, traversée par deux allées de saules et de cyprès qui se coupaient en croix, et servaient d'abri à une multitude d'oiseaux de toute espèce, s'élevaient des habitations, des kioschks, des bains et d'autres bâtiments. Dans cette prairie qui était fermée par une clôture carrée

l'an des Grecs 1607 (juillet 1296) qui tombait cette année-là au mois de Ramadhan.

Deux jours après son arrivée, il entra chez le roi victorieux avec les honneurs convenables. Le roi fit brûler de l'encens selon la coutume; il fit asseoir le Catholique à sa droite, fit apporter du vin et lui présenta la coupe. Il traita également avec beaucoup d'honneur tous les évêques venus avec lui.

Aussi, la haine grandissait-elle dans le cœur de ses ennemis, qui ourdissaient des cabales et rapportaient tout ce qui se passait au fils de perdition, le maudit Naurouz.

CHAPITRE XIII

NOUVEAUX PILLAGE ET MASSACRE A MARAGHA.

L'an 1608 des Grecs le roi victorieux descendit passer l'hiver (1296-1297) à la ville de Bagdad, et Monseigneur le Catholique demeura à Maragha.

Or, il advint qu'un individu portant le nom de Schenak et-Timour, arriva à Maragha et répandit le bruit qu'il avait avec lui un édit portant que quiconque n'abandonnerait pas le christianisme et n'abjurerait pas sa foi serait mis à mort. Il exagéra encore la nouvelle et y ajouta des choses jusqu'alors inouïes dans le monde. En entendant cela, les Musulmans devinrent furieux, ils s'excitèrent, s'animèrent; endurcirent leur cœur, et, avec l'impétuosité de leur violence, se portèrent vers la résidence où ils pillèrent tout ce qu'ils trouvèrent.

C'était pendant le carême, le mercredi après le dimanche *tau naudê vanschabach.*

où il y avait pour chaque classe de serviteurs une entrée particulière, fut placé un pavillon de drap d'or auquel les meilleurs artistes avaient travaillé pendant trois ans. Il fallut plus d'un mois pour le dresser avec son salon de réception et ses accessoires servant à donner de l'ombre, tant il était vaste. On y voyait un trône rayonnant de pierreries. Cazan, pour l'inaugurer, fit venir les ministres de la religion mahométane et des autres cultes. Il mit le pied dans la tente en prononçant le nom de Dieu et fit un discours dans lequel il exprima sa reconnaissance envers le Créateur. Après avoir donné un festin à l'assemblée, il distribua de sa main quantité d'or et d'étoffes. » D'OHSSON, IV, 310-312.

Quand on sut que cet impudent avait agi non par ordre du roi, mais par la malignité de sa propre volonté et par la violence de sa malice, les émirs et les magnats, qui étaient à Maragha, se rassemblèrent et résolurent de rendre un jugement le dimanche suivant pour faire restituer tous les objets précieux que ces arrogants avaient pillés dans la résidence.

Il y avait des ornements d'un grand prix, entre autres le sceau d'or que le Roi des rois, Mangou-Khan [1] — que Notre-Seigneur accorde le repos à son âme et lui donne une part avec les saints! — avait concédé à la résidence patriarcale; la tiare que Monseigneur le Pape avait envoyée à la résidence [2], un autre sceau en argent que le défunt roi Argoun avait donné au Catholique.

Quand le peuple des Arabes fut rassemblé devant les émirs et les juges, et qu'on eut fait apporter des verges pour châtier les coupables, ils se mirent à vociférer tous unanimement, prirent des pierres dans leurs mains, fermèrent l'oreille et poursuivirent les émirs et les magnats chacun à sa demeure. Tout chrétien qui tombait entre leurs mains était frappé et fustigé sans pitié.

Dans leur fureur, ils parvinrent jusqu'à la résidence. Ils démolirent tous les bâtiments jusqu'au toit; ils brisèrent la tête, à coups de pierres, aux moines et aux jeunes gens qui étaient montés sur la terrasse pour échapper. Un des disciples de la résidence, en voyant cela, lança ces pierres et atteignit quelques-uns d'entre eux. Alors ils devinrent encore plus furieux : l'un d'eux monta près de ce disciple, le frappa du glaive, lui trancha la tête et la jeta en bas. Les moines qui étaient là se précipitèrent en bas et plusieurs se brisèrent les os. Un de ces fanatiques, voyant que les moines se jetaient en bas pour se sauver, mit la main à son couteau et en

1. Mangou-Khan, prédécesseur de Khoubilaï-Khan, fut le quatrième des grands Khans mongols. Fils aîné de Toulouï et petit-fils de Gengis-Khan, il fut élu par un *kouriltaï* en 1250. Il s'était acquis les sympathies de ses sujets par des réformes utiles. Ce fut sous son règne que l'empire Mongol atteignit ses plus vastes proportions, son frère Houlaghou s'étant emparé des régions orientales du Thibet et la Perse pendant que Mangou lui-même achevait la conquête de la Chine. Il fut tué au siège de Ho-Tchéou, en 1260. Le roi saint Louis lui avait envoyé une ambassade que le Khan considéra presque comme l'hommage d'un vassal à son suzerain (V. ABEL RÉMUSAT, *Mém. cité*, p. 59).

2. Voir ci-dessus, p. 120.

frappa un qu'il tua. Les fidèles entraînèrent les autres et les firent entrer dans leurs maisons.

Le trésor de la sainte église de Mar Georges, qu'avait fait bâtir Rabban Çauma [1], fut ouvert, et tout ce qu'il y avait dans la résidence, les vases de cuivre ou de fer, les tapis, les caisses de provisions qui avaient échappé au premier pillage, fut pris et saccagé en même temps. Par leur pillage même l'église fut sauvée et échappa à la démolition et à la destruction. C'était bien là leur intention, mais Dieu, dans sa miséricorde, les empêcha de le faire, en leur laissant piller les objets.

Bref, le mal continua, depuis le premier pillage, d'une manière telle que la langue ne saurait l'exprimer ni la plume du plus habile écrivain la décrire.

Si Dieu n'eût usé de miséricorde et s'il ne se fût trouvé une reine chrétienne, Bourgaçin Argai [2], qui cacha dans sa maison le Catholique ainsi que les évêques et, avec l'aide du Dieu secourable, les couvrit de sa protection, l'Église n'avait plus qu'à baisser la tête et à se couvrir le visage, car les émeutiers ne cherchaient qu'à faire un massacre.

Après cinq jours, ils se retirèrent dans un endroit appelé Schâqâtou [3], et de là s'en allèrent à la montagne appelée Siah-kouh [4], jusqu'au moment où le roi revint de Bagdad à Hamadan [5].

Dans le voisinage de cette ville, le Catholique fut reçu par lui.

1. Voir ci-dessus, page 127.

2. Il s'agit probablement de la reine Boulgan ou Bouloughan, femme de Cazan. Cependant le nom est si défiguré qu'on ne pourrait assurer cette identité d'une manière absolue; d'autant plus que le titre de *reine* n'était pas réservé aux femmes du Khan, mais s'appliquait à toutes les princesses de sa famille.

3. La position de ce lieu n'étant pas indiquée, il est d'autant plus difficile d'essayer une identification que la manière dont les noms propres sont transcrits dans notre texte laisse souvent à désirer. Peut-être s'agit-il du village de Sekoudan situé sur les dernières pentes N.-O. du Sehend, à mi-chemin, entre Maragha et Tauriz? C'est du moins celui dont le nom se rapproche le plus de l'orthographe adoptée par notre auteur.

4. Voir ci-dessus, chap. v.

5. Cazan était parti, le 19 septembre 1296, des environs de Maragha pour aller hiverner à Bagdad. Il s'arrêta plus d'un mois en route. La cour fut établie à Bagdad dans le mois de décembre, mais le prince passa l'hiver à chasser dans l'Irak. Il repartit de Bagdad le 10 mars 1297, pour se rendre à Hamadan (D'Ohsson, IV, 172).

En le voyant, le roi s'affligea sur lui et sur son malheur. Il lui donna un édit et envoya un député pour faire saisir, emprisonner et rouer de coups tous les habitants de la ville de Maragha, jusqu'à ce qu'ils eussent rendu tout ce qu'ils avaient pillé dans la résidence et rebâti les églises comme elles étaient auparavant.

Après beaucoup d'efforts, lorsqu'ils eurent reçu des coups et enduré des tourments, ils rendirent une faible partie de ces choses; le reste resta introuvable.

CHAPITRE XIV

TROUBLES ET COMBATS DANS LA CITADELLE D'ARBÈLE.

Ce ne fut pas assez du désastre qui frappa la résidence. Les fidèles qui habitaient la citadelle d'Arbèle [1] tombèrent aussi

1. Pour bien saisir le récit contenu dans ce chapitre et les suivants, il faut se représenter exactement la topographie de cette ville.

Arbèle, et, selon la prononciation moderne, *Arbil* ou *Irbil* est une des plus anciennes villes du Turkistan turc, située à 85 kil. (S.-S.-O.) environ de Mossoul par 36° de lat. N. et 41° 41' de long. E. Cette ville, dans laquelle se sont déroulés les derniers épisodes de l'Histoire de Jabalaha, occupe ou à peu près les sites de l'ancienne *Arbela* dont la victoire décisive d'Alexandre sur Darius a fait ùn des noms les plus célèbres de l'histoire.

La ville actuelle qui ne compte guère plus de 6,000 habitants est située à 430 mètres d'altitude en dehors de la région des montagnes, dans une plaine gracieusement ondulée qui ouvre à l'ouest vers le grand Zab et le Tigre, au sud vers la vallée du petit Zab; elle est placée exactement à la limite du territoire de langue arabe, sur la frontière ethnologique des Kurdes, dont elle est le marché principal.

De nos jours, comme au temps de Jabalaha, la cité est divisée en ville haute et ville basse. V. PLACE, qui visita Arbèle en 1852, en donne la description que voici (*Journ. Asiat.*, IVe série, t. XX, p. 457) :

« L'Arbil moderne se trouve dans une position fort intéressante ; elle est placée sur un vaste monticule artificiel dont il m'a été difficile d'apprécier les dimensions, à cause des maisons qui en occupent le sommet. Il en est littéralement couvert, car les murailles crénelées qui en font une espèce de place de guerre s'élèvent directement sur la limite extrême des bords de l'éminence à tel point qu'il ne reste pas le moindre espace pour circuler autour et qu'on se demande comment elles ne se sont pas écroulées. Les côtés du monticule m'ont paru avoir de vingt-six à vingt-huit mètres de hauteur; on arrive au sommet par une pente fort rapide d'un difficile accès, à l'extrémité de laquelle s'ouvre une double porte fortifiée et coudée dans le système des places de guerre du moyen âge. C'est par là que l'on entre dans la ville. Au pied de l'éminence est un assez grand nombre de maisons qui forment comme une

dans un malheur encore plus grand, car les habitants de la ville qui étaient des Arabes voulurent faire détruire l'église [1] par les Kurdes.

Il arriva que quelques-uns des soldats chrétiens de la garnison, appartenant à la tribu des *Cayatchiyé* [2], c'est-à-dire des « montagnards », lancèrent des flèches contre eux et tuèrent un notable. La guerre et l'inimitié suivirent, la sédition s'accrut, le mal s'augmenta, la haine et la colère grandirent des deux côtés, de celui des chrétiens et de celui des Arabes. Ils se dressèrent des embûches les uns aux autres; ils engagèrent un combat en règle et le pont de la citadelle fut coupé.

Cela n'est pas arrivé par hasard, mais parce que le fils de perdition, le maudit Naurouz, était allé dans le Khoraçan et avait voulu se révolter contre le pouvoir royal et s'en emparer [3]. Il s'était constitué des auxiliaires en tous lieux et des

seconde ville. C'est là que sont les bazars et les caravansérails. — La population de la ville basse, comme celle de la ville haute, est presque exclusivement musulmane. On y compte pourtant quelques juifs... La plupart des habitants sont Turcomans et présentent ce phénomène, assez rare dans ces contrées, d'une cité où l'on ne parle que la langue turque. »

Dans la plaine, autour de la ville, de nombreux vestiges et des restes d'enceinte et de fossés indiquent l'emplacement de la ville florissante du temps des Khalifes.

1. L'église de la citadelle d'Arbèle avait été fondée par le Catholique Denha, en 1268, tandis qu'il séjournait dans cette ville, après qu'il eût été expulsé de Bagdad. BAR-HÉBRÉUS, *Chron. syr.*, éd. Bedjan, p. 525 (Cfr. ci-dessus, chap. III).

2. Suivant le continuateur de la *Chron. syr.* de BAR HÉBRÉUS, les *Cayatchiyé* (mot à mot *qui escaladent* ou *habitent les cimes*, ou simplement *montagnards*) servaient dans les troupes mongoles; en leur qualité de chrétiens, ils détestaient les Arabes et leur faisaient subir toute sorte de tourments, quand ils en trouvaient l'occasion. C'est à la suite des cruautés qu'ils avaient subies de leur part que les Kurdes, dans l'été de 1290, descendirent de la montagne, occupèrent Arbèle et refoulèrent des habitants dans la citadelle.

3. Naurouz avait été envoyé dans le Khoraçan pour y réprimer une invasion des fils de Kaïdou (Voir ci-dessus, p. 134, n. 2). Il se conduisit avec fierté et insolence vis-à-vis des chefs militaires de cette région. Plusieurs étaient mécontents de la conversion de Cazan à l'islamisme et avaient formé le projet de tuer Naurouz et de détrôner le roi. Leur révolte fut réprimée; mais Cazan lui-même commençait à être mécontent de l'arrogance de Naurouz. Ce général, en arrivant dans la province, froissa Nourin-Aka, gouverneur militaire du Khoraçan et du Mazanderan, qui avait la confiance du roi; il se contenta de passer les troupes en revue et reprit la route de l'Adherbaidjan sous prétexte de voir sa femme Togandjouk qui était malade. Le roi lui ordonna de rebrousser chemin. Il n'en fit rien et arriva à la cour le 24 juin 1296. Il repartit au mois de septembre pour le Khoraçan où Cazan envoya aussi son propre frère Kharbendé. Alors le gouverneur Nourin revint près du roi et travailla avec d'autres mécontents à perdre Naurouz. Celui-ci envoya à

partisans de tous côtés, jusqu'à ce que Dieu manifestât ses desseins et dévoilât ses ruses.

Pendant que les Arabes assiégeaient la citadelle, le frère de ce cruel, ses femmes et ses enfants furent pris, et Cazan, le roi victorieux, — que sa vie soit conservée! — les fit exécuter le dimanche *aïnau asia*, pendant le carême de l'année 1608 des Grecs (1297).

Le trouble s'éleva derechef; les routes et les sentiers furent coupés par les postes de surveillance qu'on y établit, car ce fils de perdition s'était échappé et les armées royales étaient sorties à sa recherche et s'efforçaient de le saisir [1].

Or, tandis que celles-ci poursuivaient ce rebelle, les chrétiens de la citadelle d'Arbèle étaient poursuivis par les habitants de l'extérieur qui firent une terrasse d'attaque, dres-

la cour un messager nommé Sadr ed-Din, qui devait être son agent près du souverain, mais qui devint l'instrument de sa perte. Au temps où Naurouz travaillait à mettre Cazan sur le trône, il avait demandé le concours des sultans d'Égypte et s'était servi pour leur expédier ses lettres d'un certain 'Alem ed-Din Kaïssar, commis d'un marchand de Bagdad, qui faisait souvent le voyage d'Égypte et de Syrie. Kaïssar récemment arrivé du Khoraçan descendit chez Sadr, qui le reçut à bras ouverts. A l'instigation des émirs, Sadr lui donna un breuvage assoupissant, et pendant son sommeil glissa dans ses bagages des lettres supposées de Naurouz aux Oméras d'Égypte par lesquelles il leur mandait qu'à la vérité Cazan était musulman et voulait protéger la religion, mais que ses officiers s'y opposaient; et qu'en conséquence il les priait de l'assister pour anéantir ces infidèles, promettant de leur livrer tout l'Iran; il ajoutait qu'il avait écrit sur le même sujet à ses deux frères Hadji Narin et Lékétsi. Sadr contrefit aussi une lettre à Hadji qu'il glissa parmi les papiers de celui-ci, pendant une visite. Ces dispositions étant ainsi prises, on insinua à Cazan de faire venir Kaïssar. Il fut amené à Schéherénan où se trouvait le roi qui lui demanda de lui faire connaitre la vérité sur les agissements de Naurouz. Kaïssar ne dit rien de défavorable à cet émir. On fit alors fouiller ses bagages et on trouva les fausses lettres. Sadr jura que c'était l'écriture de Hadji Ramazan, secrétaire de Naurouz. Cazan entra en fureur et fit mettre Kaïssar à mort, ce jour même, 17 mars 1297. Il donna aussi l'ordre de faire périr tous les membres de la famille de Naurouz. Son frère Hadji, saisi au moment où il allait fuir, fut massacré et ses biens furent livrés au pillage. Ses deux autres frères Lékétsi et Satelmisch, ainsi que son fils Ordouboka, furent également mis à mort presque aussitôt. Notre auteur a donc raison de dire que ces massacres eurent lieu pendant le carême. Il s'exprime aussi très exactement en disant que Naurouz avait placé ses partisans en tous lieux, car dans le récit de la campagne menée contre lui par les généraux de Cazan, RASCHID rapporte qu'on mit à mort les gouverneurs établis par lui à Raï, à Véramois, à Khawar, à Simisan, à Bisttam.

1. Plusieurs généraux avaient été envoyés par Cazan à la poursuite de Naurouz qui sortit de Nischapour pour aller au devant de ses ennemis et les attaqua bravement. Bien que ses troupes fussent supérieures en nombre, il fut vaincu. Ses deux fils, Ahmed et Ali, furent pris et tués, son camp et ses trésors tombèrent au pouvoir des vainqueurs. Il prit lui-même la fuite et gagna Hérat, avec quatre cents hommes seulement.

sèrent des béliers et des balises et organisèrent un violent assaut contre la citadelle. Ils s'emparèrent du métropolitain d'Arbèle, homme vénérable et plein de mérites, qui s'appelait Abraham, ainsi que de beaucoup de prêtres attachés à l'église, du clergé et des fidèles. Les uns furent massacrés, les autres furent vendus pour de fortes sommes.

La citadelle continua d'être assiégée par les troupes, composées en partie de Mongols appartenant à la faction de Naurouz, en partie de Kurdes de différentes tribus. En un mot, on venait de tous lieux pour piller les chrétiens.

Dans cette affaire, il y eut des meurtres nombreux et des rapines qu'il est impossible de raconter. Même parmi le peuple des Arabes, beaucoup périrent par la bouche du glaive.

Cela dura depuis le lundi des Rogations des Ninivites, jusqu'à la fête de l'adorable Croix de l'année susdite [1].

Les choses se passèrent ainsi.

Les armées du roi victorieux ayant à leur tête un grand émir [2] cernèrent enfin le fils de perdition dans une forteresse [3]. Les habitants de la forteresse lui tendirent un piège, l'enchaînèrent et le livrèrent en cet état aux troupes royales [4].

1. C'est-à-dire du lundi avant la Septuagésime (voir ci-dessus, p. 105, n. 1), qui se trouvait cette année là le 10 février, jusqu'au 14 septembre (1297).

2. Ce grand émir était Koutloukshah, commandant en chef des troupes expédiées contre Naurouz. Ce général, un des plus distingués qui fussent au service de Cazan, avait déjà servi ce prince pendant sa guerre contre Baïdou. Il avait épousé Oldjaï-Timour, sœur de Cazan.

3. C'est-à-dire dans la citadelle de la ville de Hérat, connue sous le nom d'*Ikhtiar ed-Din*.

Hérat, l'antique Ἀρεία d'Alexandre, fut longtemps la capitale d'un petit état indépendant lors même qu'il était nominativement soumis à une puissance extérieure. Cette ville, aujourd'hui chef-lieu du Khoraçan afghan, est située par 43° 30 de lat. N. et 59° 40 de long. E. Sa population est de près de 100,000 habitants. Elle renferme de beaux édifices. C'est une des places les plus importantes au point de vue stratégique, car toutes les routes qui mènent de l'Occident vers l'Inde convergent vers ce point. Aussi est-elle un centre de commerce très actif.

Naurouz, malgré le conseil de ses officiers, s'enferma dans Hérat sur l'invitation du mélik Fakhr ed-Dìn qui venait de combattre pour lui et cependant le trahit peu de temps après.

4. A peine Naurouz était-il entré dans Hérat que Koutloukschah parut devant les murs de la ville et la cerna de toutes parts. Il fit écrire à Fakhr ed-Din, gouverneur de la ville, de livrer Naurouz s'il voulait éviter la destruction de la cité. Le mélik Fakhr ed-Dìn communiqua la lettre à Naurouz qui fut convaincu par ce trait de la loyauté de son hôte. Mais le prince, considérant que les troupes mongoles s'empareraient tôt ou tard de la ville et traineraient en captivité les femmes et les enfants ; que d'ailleurs Naurouz avait violé son

A l'instant même on lui trancha la tête, que l'on expédia au roi victorieux. L'envoyé qui la portait parvint le 25 du mois d'Ab (août) de cette année, près du roi qui se trouvait dans un lieu appelé Scharbkhâneh[1], situé dans le voisinage d'Alatagh.

On fut délivré des flots de sa malice et des vagues de ses ruses et débarrassé de ses artifices. Que sa part soit avec Satan, son conseiller, dont il fut le collègue!

Au camp royal, on multiplia les accusations contre la citadelle d'Arbèle et les fidèles qui s'y trouvaient : le mécontentement contre eux s'accrut. On disait qu'ils avaient tué beaucoup d'Arabes, qu'ils s'étaient révoltés contre le gouvernement, que s'ils rencontraient des Ismaélites[2] ils les mettaient à mort sans pitié. La haine grandit, l'audace fut poussée au point de faire entendre ces paroles aux oreilles du roi victorieux et de les répéter devant son trône.

D'après ce que nous avons dit précédemment, Dieu fit trouver grâce aux chrétiens aux yeux du roi. Quand il connut qu'ils étaient affligés, quoiqu'il eût abandonné la voie de ses pères et qu'il eût embrassé un dogme qui rend l'âme amère, il fut cependant bienveillant envers eux. Voici quelle

serment de ne pas prendre les armes contre Cazan, résolut de le livrer à ses ennemis. Il lui dit donc que les troupes de la garnison, qui se composait de plusieurs milliers de guerriers, étaient découragées, et que Naurouz ferait bien de répartir les quatre cents soldats qu'il avait avec lui parmi les troupes de la ville pour les exciter à combattre vaillamment. Naurouz, donnant dans le piège, fit placer deux de ses gens dans chaque dizaine des troupes du mélik et resta presque seul dans la citadelle. En un instant tous ses gardes furent faits prisonniers, et le mélik lui-même monta avec quelques hommes robustes à la citadelle où il arrêta Naurouz, le fit garrotter, et, la nuit suivante, l'envoya, sous bonne escorte, à Koutloukschah. Celui-ci au comble de la joie questionna son prisonnier. « C'est à Cazan et non à toi qu'il apppartient de m'interroger », répondit fièrement Naurouz qui persista à garder le silence. Il fut alors jeté à terre et coupé en deux par le milieu du corps. C'était le 13 août (D'Ohsson, IV, 188-190, d'après Raschid).

1. Ou *Scharafkâneh*, selon une autre lecture. Au mois d'août Cazan avait certainement pris ses quartiers d'été, et la donnée de notre auteur parait beaucoup plus précise et plus vraisemblable que celle des écrivains qui placent le roi à ce moment à Bagdad : « Foulad-Caya partit aussitôt [après la mort de Naurouz] pour porter sa tête à Cazan; il trouva ce prince à Bagdad et la tête de Naurouz resta suspendue pendant plusieurs années devant la prison de cette ville » (D'Ohsson, IV, 190). — Il est d'ailleurs facile de concilier les deux récits en supposant que la tête de l'émir ait été envoyée à Bagdad après avoir été présentée au roi à Scharbkhâneh.

2. C'est-à-dire des Arabes; c'est le synonyme d'Hagaréens, tiré du nom d'Ismaël, fils d'Hagar. Cfr. ci-dessus, p. 74, n. 1.

fut la réponse donnée à ceux qui avaient parlé devant le roi contre la citadelle.

Le patriarche était venu avec le camp à Ala-tagh, à cause de la nécessité dans laquelle il se trouvait, car il n'avait plus un lieu où reposer sa tête. Le roi victorieux lui adressa deux des grands de son entourage : l'un était Khodja Raschid ed-Dîn [1], et l'autre l'émir Tarmada [2]. Ceux-ci lui dirent : « Le roi a ordonné. Que Monseigneur le Catholique écoute son ordre. »

Le Catholique répondit : « Sans doute; qui donc ne reçoit pas les ordres du roi ? — qu'il vive à jamais ! »

Ceux-ci reprirent : « Le roi ordonne : Si le roi faisait sortir les chrétiens de la citadelle et leur donnait des terres, de l'eau et des maisons, s'il les défendait contre tout ce qui peut leur nuire, les faisait amener ici et les exemptait de toute charge d'impôt, qu'adviendrait-il ? que t'en semble-t-il ? L'inimitié a grandi entre les deux religions des Arabes et des Syriens ; si la chose reste en l'état actuel il s'ensuivra pour

1. Il s'agit du célèbre historien persan. Fadhel Allah Raschid ed-Din, fils d'Aboul-Kaïr, fils d'Ali, surnommé *el-Tahib* (*le médecin*) naquit à Hamadan et exerça d'abord la médecine. Selon quelques historiens, il était né juif et se fit mahométan. Il passait pour un esprit fort; par ses mérites et aidé de la faveur de Cazan, il s'éleva à la première dignité de l'empire. Sous le règne d'Oldjaïtou il continua à jouir des honneurs dus à ses mérites, mais sous Abou-Saïd, successeur de ce prince, un autre vizir avec qui il partageait l'administration de l'empire, Ali-Schah, jaloux de l'influence de Raschid, résolut de le perdre. Après avoir essayé beaucoup d'intrigues, il le fit accuser d'avoir fait empoisonner par son fils Soultan-Ibrahim le roi Oldjaïtou. Tockmak et Hadji Dilcandi témoignèrent contre eux et ils furent condamnés à mort. Ibrahim fut exécuté sous les yeux de son père et Hadji coupa Raschid par le milieu du corps (18 juillet 1318). Ses biens et ceux de sa famille furent confisqués. Sa tête fut promenée à Tauriz, ses membres furent exposés en divers lieux et son tronc fut brûlé. Il était âgé de plus de quatre-vingts ans.

Le principal ouvrage auquel Raschid ed-Dîn doit sa célébrité est intitulé *Djamâ out-Touarik*, ou *Collection des Annales*. Il s'étend depuis le règne de Houlaghou jusqu'à la mort de Cazan.

L'histoire des règnes d'Oldjaïtou et d'Abou-Saïd a été écrite par Massoud, fils d'Abdallah, sur l'invitation du sultan Scharoukh, fils et successeur de Tamerlan, pour compléter l'histoire de la dynastie de Houlaghou. Cet immense ouvrage entrepris à la sollicitation de Cazan, est un très curieux spécimen de la littérature orientale. Il est fort précieux par les renseignements qu'il contient sur l'histoire et la géographie de l'Asie. On n'en connait en Europe qu'un seul manuscrit complet conservé au British Museum. Cfr. QUATREMÈRE, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Raschid ed-Dîn*, en tête de sa traduction de l'*Histoire des Mongols* (*Collect. Orient.*, t. I).

2. Je ne sais quel personnage peut désigner cette transcription syriaque d'un nom mongol. Peut-être s'agit-il du général Taremtan, qui combattit dans le Khoraçan sous les règnes d'Oldjaïtou et d'Abou-Saïd son successeur.

cet empire de graves dommages; beaucoup d'autres se révolteront si on ne réprime ceux-ci. Que dira le patriarche de ce dessein et de la manière de l'accomplir? »

Celui-ci leur répondit. En entendant cela ses yeux se remplirent de larmes; sa bouche laissa échapper l'expression de sa douleur amère et il dit en suffoquant : « J'ai entendu l'ordre du roi mon maître; personne ne peut s'en écarter ni en changer la teneur. Mais quand je me souviens de ce qui m'est arrivé et que je le fais connaître, le ciel et la terre sont contraints de pleurer. S'il vous plaît, puisque vous demandez de moi une réponse à donner au roi victorieux, voici ce que je dis : « J'avais une résidence à Bagdad, avec une église et « une dotation foncière; tout cela m'a été enlevé [1]. L'église et « la résidence de Maragha ont été détruites de fond en comble « et on a enlevé tout ce qui y avait été déposé, comme vous « savez [2]. J'ai à peine échappé au massacre de Tauriz, comme le « fait est manifeste [3]. L'église et la résidence de Tauriz ne sont « qu'une place nivelée et tout ce qu'il y avait a été pillé; la « résidence de la ville de Hamadan a disparu avec l'église : « on ne peut pas même en montrer la place [4]. Reste la rési- « dence et la citadelle d'Arbèle occupée par une centaine « d'habitants. Voulez-vous aussi disperser et piller ceux-là? « A quoi bon la vie? Que le roi m'ordonne de retourner en « Orient d'où je suis venu ou d'aller finir mes jours au pays « des Francs! »

En entendant cela, les envoyés furent peinés et leurs yeux se remplirent de larmes. Ils se levèrent aussitôt, allèrent en hâte trouver le roi victorieux et lui transmirent exactement ces réponses. Alors le roi — qu'il vive à jamais! — ordonna de ne pas faire sortir les chrétiens de la citadelle, et, s'ils manquaient de vivres, de leur en fournir pendant l'hiver, aux frais du Diwan, jusqu'à ce que l'armée puisse descendre à leur secours.

1. Cfr. ci-dessus, p. 237.
2. Voir ci-dessus, pp. 237 et 241.
3. Il faut conclure de cette phrase que le Catholique se trouvait à Tauriz au moment du pillage des églises. L'événement devrait donc être placé dans les premiers jours d'octobre 1295 au moment où le patriarche s'enfuyait de Maragha, ce qui concorde bien avec les données de BAR-HÉBRÉUS (*loc. cit.*).
4. Cfr. ci-dessus, p. 237.

Un émir, homme haineux, empêcha cela; il écrivit et agit autrement [1].

Ce qui importait c'était la délivrance des malheureux habitants de la citadelle enfermés dans ses murs.

Après beaucoup de fatigues et des courses continuelles, un édit parut et des envoyés furent désignés pour aller à Arbèle délivrer les habitants de la citadelle.

Le Catholique fit partir un évêque avec eux pour la citadelle, pensant que par son intermédiaire les envoyés se feraient ouvrir plus facilement les portes et que les habitants en viendraient à une complète réconciliation.

Le patriarche se sépara des envoyés et de l'évêque qui allait avec eux. Ceux-ci parvinrent à Arbèle le 14 d'Iloul de l'année susdite (septembre 1297).

Ils rétablirent le pont de la citadelle. Ils y entrèrent; ils délivrèrent les habitants et les réconcilièrent avec les Arabes, après beaucoup de difficultés, de tourment d'esprit et d'affliction du cœur.

Les dépenses qui incombèrent au patriarche et aux chrétiens d'Arbèle ne furent pas minimes : dix mille [dinars], sans compter ce qui fut donné par la résidence aux émirs qui leur rendirent ce service, c'est-à-dire quinze cents autres dinars!

Le pacte de réconciliation des Arabes fut signé par leur chef, et le pacte de réconciliation des chrétiens avec ceux-ci fut signé par leur métropolitain [2] : un émir emporta les deux écrits et les montra au roi victorieux.

Bientôt parut un nouvel édit ordonnant que la citadelle demeurât aux chrétiens et donnant à ceux-ci le droit de réclamer tout ce qu'on leur avait enlevé.

Le mal cessa et la réconciliation s'affermit par la protection de Dieu et l'effusion de ses miséricordes sur ses créatures.

Cependant, comme les Arabes ne cessent de faire le mal, ils cherchaient à nuire aux chrétiens, ainsi qu'ils ont fait de tout temps. Survint, en effet, un certain Naçr ed-Din, maître

1. Cet émir était un certain Naçr ed-Din dont il est parlé à la fin de ce chapitre et encore plus loin (chap. XVIII).
2. Abraham, dont nous avons rencontré le nom ci-dessus, p. 215.

du Diwan, qui obtint du roi un édit forçant les chrétiens à payer la capitation et à porter des ceintures quand ils iraient par les rues. Cette mesure fut le plus pernicieux de tous les maux. Beaucoup de chrétiens furent massacrés dans la Ville de la Paix (c'est-à-dire à Bagdad [1]). On exigea d'eux sans délai le tribut, c'est-à-dire la capitation, et on les contraignit de s'attacher des ceintures autour des reins. A vrai dire, ce n'était pas [l'acquittement du] tribut, mais une complète spoliation.

Toutes les fois que les chrétiens allaient par les rues ou dans les maisons, on les insultait, on les tournait en dérision, on se moquait d'eux en disant : « Voyez à quoi vous ressemblez avec ces ceintures, misérables ! » On ne laissa de côté aucune des vexations qu'on put leur faire subir, jusqu'au moment où Dieu prenant pitié d'eux, allégea, par sa grâce, les fardeaux qui pesaient sur eux et éloigna d'eux les épreuves dans lesquelles ils étaient tombés et qui les environnaient de tous côtés [2].

1. Le premier nom que Bagdad reçut, à sa fondation, fut celui de *Médinet es-Salam*, qui signifie, en arabe « *Ville de la Paix* ». Les auteurs byzantins contemporains le traduisent par *Irênopolis* qui en est l'équivalent.

2. BAR HÉBRÉUS (*Chron. syr.*, p. 595) semble rapporter cet édit à Nauroaz, au commencement de l'année 1607 (octobre 1295), ce qui parait plus vraisemblable, bien qu'il ne soit pas difficile de supposer que Naçr ait renouvelé la même mesure. Il s'accorde avec notre auteur sur les détails de la persécution : « Il serait impossible, dit-il, de décrire les vexations et les insultes que les chrétiens eurent à subir, principalement à Bagdad où, dit-on, aucun d'eux n'osait se montrer dans les rues; c'étaient leurs femmes qui sortaient pour acheter et vendre, parce qu'on ne les pouvait pas distinguer extérieurement des femmes mahométanes; mais si par hasard on les reconnaissait, elles étaient insultées et frappées. Enfin, tous les chrétiens habitants de ces contrées furent affligés d'un inénarrable abandon de Dieu. Leurs ennemis leur disaient en se moquant : « Où est votre Dieu ? Voyons si vous avez un protecteur ou un libérateur. » Cette persécution ne se borna pas à nous seuls, elle s'étendit aussi aux Juifs et aux prêtres idolâtres et dut même paraître à ces derniers encore beaucoup plus dure après les grands honneurs qu'avaient coutume de leur rendre les souverains mongols qui leur donnaient la moitié des fonds versés dans le trésor, pour en faire des idoles d'or et d'argent. Aussi beaucoup de ces ministres des idoles se firent-ils mahométans à cette époque. »

CHAPITRE XV

Mar Jabalaha est en faveur près du roi et fait achever le couvent de Maragha.

Le Catholique alla cet hiver-là avec le roi victorieux à Moughan, leur quartier d'hiver. De là, il revint avec lui à Tauriz et passa l'été dans le camp [1]. Il espérait ainsi arriver habilement à pourvoir aux nécessités les plus urgentes de son église et aux siennes, à détourner l'impétuosité et la violence de l'obstination de ses ennemis et à apaiser leur colère.

Pendant ce temps, le roi victorieux rendit un édit par lequel il donnait au patriarche un sceau, pareil au grand sceau qui lui avait été dérobé [2], et portant les mêmes caractères que celui-ci, et aussi un *soukour*, c'est-à-dire un parasol [3]. Des lueurs d'affection commencèrent à briller pour le Catholique.

Il alla passer l'hiver de l'année 1610 (1298-1299) dans la citadelle d'Arbèle, dont il n'avait pas vu les habitants depuis l'année que nous avons indiquée, c'est-à-dire depuis 1605. Il fut réjoui de les revoir et passa agréablement avec eux cet hiver. Grande fut la joie du père avec ses enfants et celle des enfants avec leur père : ils sortaient, en effet, des labeurs, c'est-à-dire des épreuves, et ils étaient à peine au lendemain d'un grand malheur et d'une violente douleur.

Quand l'hiver fut passé, au mois de Nisan, le Catholique partit pour le camp [4] et alla trouver le roi à Oughan, sa station d'été. Celui-ci l'accueillit avec grande joie et le traita avec beaucoup d'honneur. Il lui permit de retourner à Mara-

1. Cazan partit de Tauriz le 7 novembre 1297, pour aller hiverner dans l'Arran. Il revint à Tauriz le 25 mai 1298 et quitta de nouveau cette ville au mois d'octobre pour aller passer l'hiver dans l'Irak-Arabi. Il est probable que dans l'intervalle il s'était rendu dans la montagne Noire pour y passer l'été, et c'est vraisemblablement là que le Catholique le rejoignit.

2. Cf. ci-dessus, p. 240.

3. Cf. ci-dessus, chap. v.

4. Cazan revenu à Bagdad le 8 mars 1299 quitta cette ville le 20 pour se rendre à Oudjan où il arriva le 28 mai. Il y passa l'été et y épousa, le 17 juillet, Kéramoun, fille de Koutlouktimour.

gha, et, muni de cette permission, le Catholique arriva à cette ville le dimanche *hau dbaitouteh*. Il passa l'été avec beaucoup de satisfaction dans la résidence de Maragha.

Au mois de Teschri [premier] de l'an 1611 des Grecs (octobre 1299), il descendit de nouveau avec le roi Cazan dans les régions d'Arbèle et de Mossoul [1]. L'intention du roi victorieux était de s'emparer des contrées de la Palestine et de la Syrie. Le Patriarche passa l'hiver à Arbèle, dans la citadelle. Pendant tout cet hiver son occupation fut de recueillir les sommes exigées par le couvent dont il avait jeté les fondements [2].

Or, quand le roi victorieux revint de Palestine après avoir foulé aux pieds et broyé les armées de ce pays, après avoir pillé, dispersé, tué, pris des captifs et avoir exécuté tout ce qu'il avait eu l'intention de faire, le Catholique monta de nouveau avec lui dans l'Adherbaidjan [3]. Il s'appliqua à la construction de cette résidence et y apporta tout son soin, jusqu'à ce qu'il l'eût terminée.

Au mois d'Iloul de cette même année (septembre 1300), le roi victorieux Cazan vint trouver Monseigneur le Catholique, à Maragha, et demeura trois jours chez lui. Grande fut la joie des chrétiens. Le roi leur témoigna beaucoup d'affection; il reconnut bien, en effet, qu'ils étaient innocents, sans mauvais desseins et exempts de toute malice. Il partit de chez le Catholique le cœur joyeux, car celui-ci l'avait bien traité. Le

1. Cazan était arrivé à Tauriz le 12 septembre 1299. Il apprit dans cette ville qu'un corps de quatre mille Syriens était entré dans le Diarbékir et s'était emparé de Mardin. Cette invasion excita le ressentiment de Cazan qui n'hésita plus à tenter la conquête de la Syrie. Il quitta Tauriz le 16 octobre, suivit la route de Maragha, Arbèle et Keschaf. Ses femmes l'accompagnèrent jusqu'à Mossoul. Il passa l'Euphrate le 7 décembre (D'OHSSON, IV, 228).

2. A Maragha.

3. On peut lire tout au long dans D'OHSSON (liv. VI, chap. VI) le récit de cette campagne de Cazan en Syrie et des faits d'armes qui la signalèrent, dont les plus importants sont la bataille de Homs, où les Égyptiens furent complètement mis en déroute, et l'investissement de Damas. Le Khan laissa en Syrie le général Koutloukschah et revint dans ses États au mois de février (1300). Il repassa l'Euphrate le 16.

Cazan était à Maragha le 4 juin. Il se rendit de là à Oudjan où il avait convoqué un *kouriltaï* qui s'ouvrit le 23 de ce mois. Après sa clôture, il revint à Tauriz. C'est à ce moment que se place la visite au Catholique. Il est probable qu'il était revenu à Maragha pour étudier à nouveau le célèbre observatoire de cette ville, afin de faire construire sur le même modèle celui qu'il avait fondé à Tauriz.

roi retourna de nouveau dans la région d'Arbèle et de Mossoul pour l'hiver de l'année 1612 (1300-1301). Le Catholique descendit avec lui; il l'accompagna jusqu'à un endroit proche de Singar [1] et revint passer l'hiver dans la citadelle d'Arbèle [2].

Au retour du roi victorieux, il remonta de nouveau avec lui [3].

Pendant ce retour, les Kurdes [4] s'étaient mis en embuscade pour attaquer Monseigneur le Catholique. Au moment où il passait sur la route, ils lancèrent contre lui des flèches, dont une l'atteignit au doigt et le blessa légèrement.

Le roi victorieux fut irrité de cela; il jura par tous leurs serments qu'il se vengerait de ces Kurdes.

Parvenu à Maragha, le Catholique se rendit au cloître de saint Jean-Baptiste, qu'il avait fondé, et y emmena avec lui les moines qu'il avait rassemblés. Il se proposait de terminer cette construction et il disait : « Si Dieu a pitié de moi, je l'achèverai et la consacrerai. Ce sera pour moi une grande grâce de sa part. »

Le Dieu dont la gloire est adorable lui vint en aide. Son désir fut accompli. La construction fut achevée dans toute sa beauté, dans toute son ornementation; la parole ne peut en

1. Cf. ci-dessus, chap. III.

2. Après le départ de Cazan, Koutloukschah avait dû interrompre le siège de la citadelle de Damas, qui avait résisté, et se replier sur la Perse. La Syrie fut reconquise par les troupes égyptiennes, Cazan se prépara en conséquence à faire une nouvelle invasion dans ce pays. Il quitta Tauriz le 30 septembre et arriva devant Alep le 6 janvier 1301.

3. Cette seconde campagne de Syrie ne fut pas heureuse pour les troupes mongoles. La neige et les pluies firent périr beaucoup de bêtes de somme pendant la marche de l'armée sur Damas. La plupart des hommes se trouvèrent démontés. Cazan se vit ainsi forcé de renoncer à son entreprise; il commença sa retraite le 3 février (selon MAKRIZI; le 18, selon RASCHID), repassa l'Euphrate à Er-Rakka, et rejoignit ses femmes, le 23, près de Singar. HAÏTON (chap. 43) raconte un peu différemment les motifs de la retraite de Cazan. — Voir D'OHSSON, IV, 284-286.

4. Les Kurdes ou habitants du Kurdistan sont un des peuples les plus anciens de l'Asie. Leur origine et leur histoire sont enveloppées d'obscurité. Selon la plupart des auteurs ce sont les anciennes populations connues sous le nom de *Curdi*, *Gordyaei*. On croit aussi que ce sont ces peuples que Xénophon, dans la *Retraite des Dix-Mille*, désigne sous le nom de *Cardaques*. (Voir P. LERCH, *Forschungen über der Kurden*... Saint-Pétersbourg; 1858.) Aujourd'hui, les Kurdes habitent encore le même territoire dépendant en partie de la Perse et en partie de la Turquie. En réalité ils continuent à vivre dans une indépendance presque absolue. Ceux de la Perse payent seulement un léger tribut. Très braves et excellents cavaliers, actuellement encore, ils font de fréquentes razzias dans les territoires environnants.

exprimer les splendeurs [1] : bâtiments superbes, portails admirables, murs et fondements construits en pierre de taille, escaliers de même. La parole est impuissante à dire sa grandeur. Le lieu où elle est située possède une grande consolation et une grandiose magnificence. Les rideaux qui sont à l'entrée du sanctuaire, sur les châsses et sur la sacristie, sont admirables et précieux, faits de tissus variés, entremêlés d'or fin. Son mur est assez élevé pour former terrasse tout autour.

Les eaux traversent, au moyen de canaux, toutes les cellules des moines et chassent au dehors toutes les immondices qui s'y trouvent. Il y a une habitation particulière pour le patriarche. C'est même là qu'est actuellement son trône [2] et le Catholique n'en sort pas. La plupart des ordinations s'y font, et les définitions, c'est-à-dire les canons ecclésiastiques, y sont confirmées. Les reliques des saints dont nous allons bientôt donner les noms y sont déposées. Elles répandent des guérisons sur tous ceux qui ont recours à elles. Bien que l'église ait été bâtie sous [le vocable de Mar] Jean-Baptiste, on y a réuni des reliques des saints avec un soin et une diligence qui dépassent la parole. Elles y sont placées pour le secours des fidèles, le refuge de ceux qui pleurent, le repos des affligés, le soulagement de ceux qui souffrent. Ces saintes reliques sont placées en ordre, l'une à côté de l'autre.

La longueur des nefs, d'après le dire de ceux qui les ont mesurées, est de soixante coudées avec le sanctuaire. On avait fait le chœur, le sanctuaire et le trésor très spacieux. La coupole, au-dessus de l'autel, est entièrement recouverte à l'extérieur de poteries émaillées en vert et surmontée de la croix.

Voici les noms des saints dont les reliques y sont renfermées : La Mère bénie Madame Marie (un petit morceau du voile de

1. Il est probable que pour l'ornementation de cet édifice, on avait mis à contribution les célèbres puits de marbre de Maragha, situés à quelque distance de la ville près du village de *Deh-Kourgan*. Ces marbres sont formés par les dépôts cristallins de nombreuses sources chargées de carbonate de chaux. D'un grain très fin, ils sont employés en plaques minces et translucides très appréciées dans toute la Perse.

2. Cette observation confirme ce que j'ai dit dans l'*Avant-propos* au sujet de la date de la composition de l'*Histoire de Jabalaha;* car les successeurs de ce patriarche ne résidèrent pas longtemps à Maragha : « Anno 1338, Denha [Catholicus] Camelisae in partibus Orientis versabatur. » ASSÉMANI, *Bibl. or.*, t. III, part. 2, p. 629.

sa tête, que feu Rabban Çauma avait rapporté des contrées des Francs)[1]; Mar Jean-Baptiste; les saints apôtres Pierre et Paul[2] — que leurs prières soient avec nous!; — Mar Thomas l'apôtre[3]; Mar Georges[4]; Mar Adai[5] et Mar Maris[6], apôtres et évangélisateurs de la région de l'Orient; Mar Étienne[7]; Mar Cyriaque[8] le saint martyr, avec les Quarante martyrs[9]; Mar Siméon Bar Çaboë[10]; Mar Jean de Daïlam[11]; Mar Ser-

1. Cf. ci-dessus, p. 120.
2. Les Nestoriens ont un culte spécial pour les deux grands Apôtres. Voir P. MARTIN, *Saint Pierre et saint Paul dans l'Église nestorienne*, dans la *Revue des sciences eccl.;* Amiens, 1875.
3. Voir ci-dessus, p. 91, n. 3.
4. Voir ci-dessus, p. 127, n. 3.
5. Voir ci-dessus, p. 91, n. 3.
6. Voir ci-dessus, chap. IV.
7. Voir ci-dessus, p. 99, n. 2.
8. Saint Cyriaque ou Cyr souffrit le martyre avec sa mère sainte Julitte au temps de la persécution de Dioclétien, en 304, à Tarse en Cilicie, où sa mère s'était réfugiée après avoir quitté Icône, sa ville natale, et avoir séjourné à Séleucie. Dénoncée comme chrétienne, Julitte fut conduite devant le préfet Alexandre qui ordonna de l'étendre sur le chevalet et la fit rouer de coups de nerfs de bœuf. Ayant voulu pendant ce temps caresser le jeune Cyr âgé de trois ans, celui-ci irrita, par sa résistance et ses paroles, ce gouverneur qui saisit l'enfant par le pied et lui brisa la tête contre les marches de son tribunal. Julitte, après avoir beaucoup souffert, eut la tête tranchée. L'Église latine célèbre la fête de ces martyrs le 16 juin et les églises orientales le 15 juillet. — Cf. RUINART, *Acta sincera*, p. 517; et aussi : *Acta sanctorum*, juin, t. III, p. 17; ASSÉMANI, *Bibl. or.*, III, 647, 652; Les actes de ce saint ont été édités en syriaque par BEDJAN, *Acta mart. et sanct.*, t. III, pp. 254-283.
9. Voir ci-dessus, p. 127, n. 4.
10. Siméon Bar Çaboë succéda, sur le siège épiscopal de Séleucie, à Papas, qui avait assisté au Concile de Nicée et qui mourut vers 332. Il fit plusieurs réformes liturgiques et a laissé des *Lettres* et des *Cantiques* ('EBEDJÉSUS, *Cat. script.*). Sous son épiscopat eut lieu la grande persécution de Sapor contre les chrétiens. Siméon fut pris et enfermé avec cinq évêques, et quatre-vingt-dix prêtres, diacres et fidèles. On leur fit subir les plus cruels tourments sans pouvoir vaincre leur constance. Tous furent mis à mort sous les yeux de l'évêque qui fut exécuté le dernier. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la date exacte de leur martyre. S. E. ASSÉMANI (*Acta mart. orient.*, Praef., p. 71-84) le fixe au vendredi 14 de la lune de Nisan, de l'an 118 des Perses, 32 de Sapor, 341 de notre ère. Saint Siméon souffrit le martyre à Ledan et fut enseveli à Suse, ville de la région d'Élam (*Bibl. or.*, I, 3). Les actes du martyre de Siméon et de ses compagnons ont été édités dans les *Acta martyr. orient.*, t. I, p. 10-42, et de nouveau par BEDJAN, *Acta mart. et sanct.*, t. II, p. 128-208. Voir en outre *Bibl. or.*, t. I, p. 2-8; BAR HÉBRÉUS, *Chron. eccl.*, II, 34-36.
11. « Johannes, patria Hadatensis, monachus coenobii Jesu-Zachae, quod Beth Raban appellatur, Dilumitae cognomen adeptus est quod a Dilumitis in captivitatem ductus apud eam gentem dies clausit. Sunt autem Dilumitae populi in littore Hyrcani seu Caspii maris, in Media magna, ad occasum habentes Adorbiganam, ad austrum Cazuinum urbem, ad ortum Rajam et Tabrestanam, ad boream Caspium mare, teste Abulpheda in Tabulis geogr. n. 163, qui regionem eorum *Dailam* arabice vocat eosque cum Galanitis conjungit, ipsos vero Galanitas nunc provinciae *Cheilan*, arabice *Gilan* appellari affirmat. Porro Johannes

gius, Mar Bacchus [1]; Mar Schalita [2]; Mar Saba, le martyr [3]; Mar Hannanjésus [4]; Mar Samuel [5]; Mar Jacques l'Intercis [6]; Mar Çaliba [7]; Mar Jésusabran [8]; Mar Élisée,

claruit temporibus Ananjesu primi patriarchae, circa ann. Chr. 690, ut ex Amro dixi, t. II, p. 425. Ejus gesta ex Abu-Noë celebri apud Nestorianos auctore descripta, in suam *Historiam monasticam* transtulit Margensis lib. II, cap. 22-25. » Assémani, *Bibl. or.*, t. III, part. 1, p. 185. L'*Histoire monastique* de Thomas de Margha vient d'être éditée, avec une traduction anglaise, par M. W. Budge. La plus grande partie des chapitres concernant Jean de Daïlam se trouve déjà reproduite dans Assémani, *loc. cit.*, p. 183-185.

1. Ces deux saints, dont les noms sont presque toujours associés, étaient des officiers distingués qui servaient dans les armées de l'empire. Ils souffrirent la mort sous Maximien, après avoir enduré de cruels tourments, à Rasaphe, dans le diocèse de Hiéraple, en Syrie, où on montrait autrefois leur tombeau, et où l'évêque du lieu, Alexandre, fit bâtir une magnifique église sous leur vocable, en 431. Justinien fortifia la ville de Rasaphe, lui donna le nom de Sergiopolis et la fit métropole de la province. Théodoret, Jean Moschus, Evagre, Grégoire de Tours, Bède et tous les martyrologes parlent de ces martyrs dont le culte fut très répandu en Orient et même en Occident. Nous n'avons point d'Actes authentiques de leur martyre. Cf. Tillemont, *Mém.*, t. V, p. 491. P. Bedjan a publié des *Actes* syriaques de nos deux saints dans ses *Acta martyr. et sanct.*, t. III, pp. 283-322.

2. Voir ci-dessus, p. 80, n. 1.

3. Il y a deux martyrs de la Perse principalement célèbres parmi beaucoup d'autres saints qui ont porté ce même nom de Saba, signifiant *vieillard, vénérable.* L'un fut mis à mort vers l'an 350 et l'autre, surnommé l'Adorateur du Christ et le Docteur des Gentils, vers l'an 380. On trouvera le résumé de leur histoire dans Hoffmann, *Auszüge aus syrischen Akten persicher Märtyrer* (pp. 22-28, pour le premier, et pp. 68-78, pour le second). Le texte syriaque de leurs *Actes* a été publié par Bedjan, *Acta martyr. et sanct.* (t. II et t. IV).

4. Hannanjésus « cognomento Hagira, hoc est claudus, hujus nominis primus Syrorum Nestorianorum Patriarcha post Johannem Marthae filium ordinatus fuit anno Christi 685. Obiit in coenobio Jonae apud Niniven, anno Chr. 699, quum annos 14 sedisset, multaque a Johanne Leproso qui sedem patriarchalem invaserat passus fuisset, ut ex Amro et Bar Hebraeo fuse retuli, t. II, p. 423. » Assémani, *Bibl. Or.*, t. III, part. I, p. 154. Je n'ose cependant pas affirmer absolument l'identité de ce personnage avec celui qui est mentionné parmi les saints dont les reliques se trouvaient à Maragha. Ce nom, très commun parmi les chrétiens orientaux, fut porté par beaucoup de pieux personnages. Peut-être s'agit-il d'un de ces nombreux martyrs mis à mort durant la persécution de Sapor et dont les *Actes* ne nous sont pas parvenus.

5. Il s'agit peut-être du personnage de ce nom qui fonda, à la fin du IVe siècle, le célèbre couvent de Cartamin, situé dans les environs de Mardin. Bar Hébréus (*Chron. eccl.*, II, 122) l'appelle « *le saint archimandrite Mar Samuel* », et prétend qu'il fonda ce monastère, avec son disciple Mar Siméon, d'après les plans qui lui avaient été montrés par un ange. Nous n'avons pas d'autres documents sur ce saint.

6. Voir ci-dessus, p. 128, n. 1.

7. Ce nom, qui signifie *croix*, est très commun. Il est impossible de dire avec certitude de quel saint il s'agit ici. Cependant, dans un lectionnaire nestorien conservé au British Museum (*add. ms.*, 17,923), on trouve mentionnée (fol. 159 *a*) la commémoraison de Sabarjésus et autres fondateurs du couvent de Beth Nouhadra, parmi lesquels figure un Mar Çaliba, qui pourrait bien être celui dont parle notre texte.

8. Ce saint nestorien est appelé un peu plus loin par notre auteur « l'*illustre*

le martyr éprouvé [1]; la sainte fille de Manoueh [2]; Schamouna et ses fils [3]. Que leur prière secoure le monde et préserve l'univers de tous les dangers!

Le Catholique consacra l'église et posa la pierre de l'autel le jour de la sainte fête de la Croix adorable, le treize d'Iloul de l'an 1612 des Grecs (septembre 1301). Tous les fidèles bénis de l'Adherbaidjan se réunirent en ce jour de sa consécration et vinrent apporter des offrandes et des dîmes, chacun selon ses moyens, chacun selon sa position et son rang. Ils se réjouirent tous vivement.

Monseigneur le Catholique fit un grand festin dans lequel il réunit des personnes de toutes les confessions. Il leur présenta à tous la coupe et les enthousiasma. Il les bénit, comme le roi Salomon, après avoir achevé le grand temple, bénit le peuple du Seigneur [4].

La totalité des dépenses qu'il consacra à cet édifice, jusqu'à son achèvement, est de quatre cent vingt mille zouz.

Aux évêques et aux moines, aux architectes, c'est-à-dire aux charpentiers et aux artisans, et à quiconque y avait travaillé, il donna des vêtements, à chacun selon sa condition et son labeur.

Maintenant encore les prières et les messes continuent

martyr » (p. 278). Sa vie, écrite par Jésujab qui occupait le trône patriarcal de Séleucie de 650 à 660 de notre ère, existe dans le ms. syriaque CLXI de la Bibl. vaticane sous ce titre : « Historia sancti Jesusabrani confessoris et monachi inclyti scripta a Beato Mar Jesujabo Adiabeno Catholico Patriarcha Orientis. » Je ne sache pas qu'elle ait été publiée. Son contenu ne m'est connu que par la courte note d'Assémani, ainsi conçue : « Notandum tamen est quod etsi Jesusabranus a Jesujabo dicatur ex Magorum secta ad Christi fidem conversus, et propter eamdem fidem in vincula per annos quindecim conjectus, ac demum in crucem actus fuisse; idem tamen fertur nestorianam heresim coluisse. » *Catalogus Bibl. Vatic.*, t. III, p. 328.

1. Probablement un de ces nombreux martyrs de Perse dont nous ignorons encore la vie.

2. Il s'agit évidemment d'une pieuse femme de l'Ancien Testament. Dans une prière pour les cérémonies de la tonsure des religieuses on invoque « ... Thamar, Rachel, Ruth, Marie sœur d'Aaron, la sœur de Sama qui fut martyre, la *sainte fille de Manoueh*, Debora, Anaël qui tua Sisara, la mère de Samson, ... » (*Cat. Bibl. vatic.*, t. II, p. 368). D'après la place qu'elle occupe dans cette énumération notre sainte pourrait bien être cette Rahab qui accueillit les espions de Josué (Jos., II).

3. C'est sous ce nom que les Syriens désignent la mère et les sept frères, ses enfants, qui furent mis à mort, sous le règne d'Antiochus Épiphane, pour avoir refusé de manger les viandes prohibées (II Mach., VII).

4. II *Chron.*, VI.

dans cette église. Elle est, pour tous les Orientaux, un but de pèlerinage, une maison de refuge qui répand les secours.

Le Catholique donna, en effet, à ce saint monastère un village situé à l'est de Maragha, appelé Dahbi, qu'il avait acheté onze mille dinars. Il le constitua en waqf, c'est-à-dire en fondation pieuse, à ce saint monastère auquel il assigna encore d'autres biens-fonds, tels que jardins, vignes, potagers, terres labourables, etc., afin que leurs revenus, c'est-à-dire leurs fruits, puissent pourvoir aux besoins de la vie et à l'alimentation des moines, aux lampes, aux cierges, aux réparations et à l'entretien de ce saint lieu. Il appela ce saint monastère *malka d'oumré* (le *Roi des monastères*).

Que [Dieu] accueille son mérite; qu'il lui accorde, comme récompense de ses peines, les délices du royaume céleste et une demeure avec les saints amis de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'il place à sa droite quiconque a travaillé avec lui et l'a aidé dans cette grande œuvre! Amen.

CHAPITRE XVI

AFFECTION DU ROI CAZAN POUR MAR JABALAHA; SA MORT.

Après l'achèvement de ce couvent et sa consécration, Monseigneur le Catholique se rendit à Tauriz, près du roi victorieux Cazan qui l'accueillit avec satisfaction, se réjouit de le voir, l'honora plus que de coutume et le traita d'une manière extraordinaire. Il l'interrogea sur sa construction et sur son entreprise. Le Catholique ayant répondu qu'elle était entièrement achevée, le roi victorieux tressaillit de joie et d'allégresse. Le Catholique le bénit [1] en présence des assistants.

Le roi partit pour passer l'hiver à Moughan. Il permit à Monseigneur le Catholique de demeurer dans son monastère pendant l'hiver « car, dit-il, c'est un édifice nouveau et il sera agréable à son maître, à cause de la grande peine [qu'il s'est donnée]. »

1. C'est-à-dire, lui souhaita des bénédictions, le félicita.

Au retour de l'année [1], le roi revint de Moughan. Le Catholique alla le voir et le bénir. Cette rencontre fut la plus joyeuse et cette entrevue la plus affectueuse de toutes. Le roi lui assigna un siège d'honneur à sa droite; il lui fit divers présents [entre autres] une païza [2] avec insignes et de précieux vêtements royaux [3]. Il lui témoigna l'affection sincère d'un cœur très pur.

Monseigneur le Catholique le remercia et retourna à Arbèle en l'an 1614 des Grecs (1302), pour se rendre de là à Bagdad. Il y avait longtemps — à peu près neuf ans — qu'il n'était pas allé à ce grand siège. Le principal motif de sa venue était que le roi victorieux avait résolu lui-même de s'y rendre.

Il partit d'Arbèle le vendredi après la fête de Noël [4] et arriva à Bagdad la veille [5] de la sainte Épiphanie (1303). Il célébra cette fête dans le monastère de Dârat Roumâyé [6]. Toute la population se réjouit en lui; et sa propre joie fut immense.

Après vingt jours il quitta Bagdad et partit pour aller voir le roi Cazan à Hellah [7], [ville] située auprès de cette Babylone que le roi chaldéen Neboucadnaçr avait bâtie.

1. De l'année mongole qui commençait le 1er février (voir ci-dessous, p. 260, n. 1), c'est-à-dire au printemps de l'année 1302. Le Catholique passa sans doute l'été près du roi, puisqu'il le quitta en l'an 1614 des Grecs qui commençait au mois d'octobre 1302.

2. Cfr. ci-dessus, chap. v.

3. Ces distributions de vêtements précieux et de robes d'honneur, dans les circonstances solennelles, dont nous avons déjà rencontré de nombreux exemples, étaient très en usage chez les Mongols.

Marco Polo (chap. lxxxviii) nous raconte que plusieurs fois l'an aux grandes fêtes, Khoubilaï-Khan donnait à chacun des douze mille « barons et chevaliers » qui formaient sa garde des robes de différentes couleurs, qui sont « aournées de pierres et de perles et d'autres nobles choses moult richement et de moult grant vaillance. Encore lor donne à chascun de ces douze mille barons avec chascune robe... une ceinture d'or moult belle et moult riche et de grant vaillance. Et encore une paire de chaucemente de camut qui est bourgal labouré de fils d'argent moult soutilement; si que, quant il ont ce vestu, si semble chascuns d'eux roys ».

4. Le 28 décembre 1302.

5. Le 5 janvier.

6. Cf. ci-dessus, p. 129, n. 4.

7. *Hillah* ou *Hellah*, en arabe, *Hellah el-Feïa* (Hella la vaste), est aujourd'hui une petite ville de l'Irak-Adjemi (Turquie d'Asie), située sur l'Euphrate et à 100 kilomètres au S. de Bagdad. Son enceinte confine aux ruines de l'antique Babylone, au milieu desquelles on a fait, en ces derniers temps, d'importantes découvertes. Hillah fut fondée en l'an 1100 de notre ère. Un voyageur arabe, Ibn Djobaïn, qui la visita à la fin du xiie siècle, en parle déjà comme d'une cité populeuse. La ville moderne, bâtie pour la plus grande partie avec des briques

Dès son arrivée, il se rendit près du roi, le jour où les Mongols célèbrent la *Fête Blanche* [1]. Celui-ci le reçut avec une joie au-delà de toute expression; il lui demanda comment

provenant de l'ancienne cité sa voisine, a beaucoup perdu de l'importance qu'elle eut autrefois.

Cazan était parti de Tauriz au mois de juillet (1302) pour Oughan. Après avoir célébré grandiosement l'inauguration de son palais d'été (cf. ci-dessus, p. 238, n. 2) il quitta cette station le 26 août, et, passant par Hamadan, vint à Hillah où il arriva le 6 décembre. Il y réunit ses troupes pour une troisième expédition en Syrie. Il passa l'Euphrate le 30 janvier suivant, au témoignage de Raschid ed-Din qui l'accompagnait dans cette campagne. Actuellement encore, c'est à Hillah qu'on traverse le fleuve sur un pont de bateaux.

1. Il est probable que la *Fête Blanche* se célébrait à la cour des rois mongols de la Perse avec des cérémonies analogues à celles qui étaient observées à la cour du Khakan de Péking. Marco Polo nous en a laissé la description dans le chapitre (lxxxvii) où « *ci devise de la grant feste que le grant Kaan fait à leur chief de l'an* ». En voici le texte :

« Il est voirs que il font leur chief de l'an le moys de fevrier et le grant sire et tous ceux qui sont sougiet à li font aussi une tel feste si comme je vous conterai.

« Il est usage que le grant Kaan o tous ses subgiez se vestent touz de robes blanches, si que chascuns en celui jour et hommes et femmes petis et grans sont tous vestus de blanc. Et ce font il pour ce que blanche vesteure leur semble bonneureuse et bonne; et por ce la vestent il le chief de leur an, à ce que tuit l'an aient bien et joie. Et cestui jour toutes les genz de toutes provinces et régions et royaumes et contrées, qui de lui tiennen, terre, li portent grans presenz d'or et d'argent et de perles et de pierres et de mains riches draps. Et ce font il à ce que tuit l'an le seigneur en provist avoir tressor assez et joie et leesce. Et encore se presentent l'une gent à l'autre, choses blanches, et s'acollent et baisent et font grant joie, à ce que tout l'an il aient joie et bonne aventure et sachiez qu'en ce jour vient presens au grand seigneur de plusieurs parties qui sont ordennees, plus de cent mille chevaux blans moult beaus et riches. Et en celui jour tous ses olifans qui sont bien cinq mille sont tuis couverts de draps entaillés moult beaus et riches et porte chascun sur son dos deux ecrins moult beaulx et riches qui sont tout plains de vessellemente du seigneur, et d'autre riche hernois qui besoigne à celle court de la blanche feste. Et encore y vient grandisme quantité de chameus aussi couvers de moult riches draps qui sont tout chargiés de choses qui besoignent à ceste feste et tuit passe par devant le grand Sire; et ce est la plus belle chose à veoir qui soit ou monde.

« Encore vous dit que le matin de celle feste, avant que les tables soient mises, touz les roys et touz les barons et touz les contes, et touz les ducs et marchis et barons et chevaliers et astronomiens et philosophes et mires et fauconniers et mains autres officiers de toutes les terres entour, viennent en la grant sale devant le seigneur. Et ceux qui ne puent [entrer] dedens demeurent en tel lieu dehors que le seigneur les puet bien touz veoir. Et sont tuit ordené en tel maniere. Premierement sont ses filz et ses neveus et ceux de son lignage emperial. Apres sont les roys et puis les ducs, et puis chascun apres l'autre selonc son gré qui li est convenable. Et quant il sont assis chascuns en son lieu, adonc se lieve un des plus sages et dist à haute voiz : « enclinez et aourez. » Et tantost que il a ce dit, il inclinent maintenant et mettent leur front en terre, et font leur oroisons envers le seigneur. Et l'aourent aussi comme se il fut diex. En telle maniere l'aourent par quatre fois. Et puis vont à un autel qui moult est bien aournez. Et sus de cel autel a une table vermeille en laquelle a escript le nom du grant Kaan. Et y a bel encensier d'or, et

allaient ses affaires et pourquoi il avait pris la peine de venir près de lui. Monseigneur le Catholique répondit ce qu'il fallait.

Or, le roi avait pris la résolution d'entrer de nouveau en Palestine, de conquérir et de subjuguer ces régions.

Après quelques jours, Monseigneur le Catholique eut une nouvelle entrevue avec lui pour [prendre congé et] retourner à Bagdad. Le roi lui donna cinq pièces d'étoffes précieuses qui servaient pour les vêtements royaux et lui régla toutes ses affaires selon son désir.

Le roi entra dans ces contrées et le Catholique retourna à Bagdad, où il demeura à Dârat Roumâyé. Il y passa le reste de l'hiver, espérant remonter à la fin du carême vers l'Adherbaidjan et se fixer dans le monastère qu'il avait construit à Maragha.

Le dix du mois de Nisan de cette année (avril 1303), il partit de Bagdad, sa ville patriarcale, et le treize du mois de Yar (mai), il arriva à la ville de Maragha et parvint en bonne santé au monastère qu'il avait fondé. Ensuite, le dix de Haziran (juin), le roi victorieux vint lui-même à ce monastère [1]. Monseigneur le Catholique alla à sa rencontre et le reçut en grande pompe. Il donna un grand banquet, comme il convenait, au roi, aux princes, aux émirs et aux grands de l'empire.

Le roi fit beaucoup d'honneur à Monseigneur le Catholique; il l'éleva en dignité au-dessus de toute mesure, il lui fit

encensent celle table et l'autel a grant reverence; puis s'en torne chascuns en son lieu.

« Et quand ils ont tout ce fait, adonc se font les presens que je vous ai conté, qui sont de si grant vaillance et si riche. Et quand les presens sont tuit faits, et il a veues toutes ces choses si li mettent toutes les tables. Et quant elles sont mises, si s'assiet chascuns en son lieu si ordeneement comme je vous ai conté autrefois. Et quand ils ont mengié, si viennent les jugleours, et soulagent la court si comme autrefois avez ouy. Quant tous ce est fait si s'en torne chascun en son hostel. — Or vous ai devisé de la blanche feste du chief de l'an. »

1. La troisième expédition de Cazan ne fut pas plus heureuse que la seconde. Après avoir laissé la direction de la campagne à ses généraux il repassa l'Euphrate le 2 avril, se rendit à Singar où ses femmes vinrent le rejoindre, traversa le Tigre et attendit dans la plaine de Keschaf l'issue de son expédition. Koutloukshah, après avoir été complètement défait à *Merdj us-Safar* non loin de Damas, ramena les débris de l'armée en-deçà de l'Euphrate et rejoignit Cazan le 7 mai. Celui-ci partit dès le lendemain pour Oughan en passant par Maragha.

d'excellentes et sublimes promesses et enleva son propre manteau pour l'en revêtir, ce qui causa une grande joie aux fidèles.

Le roi coucha au monastère. La nuit, tandis qu'il dormait, il vit en songe trois anges qui se tenaient au-dessus de lui : l'un portait des vêtements rouges, les deux autres des vêtements verts brillants. Ils le consolèrent et l'assurèrent de la guérison des douleurs dont il souffrait aux talons.

Le lendemain matin, le roi sortit une belle croix en or fin, ornée de pierres précieuses d'une grande valeur, dans laquelle se trouvait une parcelle du bois adorable de la Croix de notre Sauveur, que Monseigneur le Pape des Romains lui avait envoyée en signe d'honneur [1]. Il en fit cadeau à Monseigneur le Catholique. Il raconta son songe devant tous les assistants et avoua que c'était par les bénédictions de cette

1. Il est probable que cette croix lui avait été rapportée par ce même Buscarel qui avait déjà, comme nous l'avons vu, rempli la fonction d'ambassadeur en Occident pour le compte d'Argoun et qui fut de nouveau envoyé en Europe par Cazan, ainsi que nous l'apprenons par deux lettres d'Édouard I[er], roi d'Angleterre, adressées l'une à Cazan et l'autre au patriarche d'Orient, évidemment notre Jabalaha. Nous reproduirons ailleurs cette lettre (Cf. RÉMUSAT, *Mém. cité*, p. 388). Buscarel est ici appelé Buscarellus de Guissurfo.

Dans sa lettre datée de Westminster (12 mars 1302), Édouard — probablement en réponse aux reproches que Cazan lui avait adressés sur ses délais — s'excuse de ne pas s'être engagé dans une croisade en alléguant les guerres qui le retenaient en Occident. Cette lettre fut portée à la cour mongole par un envoyé du roi d'Angleterre, Geoffroy de Langles, qui était accompagné de deux gentilshommes écuyers, dont l'un était Nicolas de Chartres. Ils rejoignirent Buscarel à Gênes et voyagèrent jusqu'à la cour de Perse, avec lui, son neveu Conrad et Percival de Gisolfi. La relation de leur voyage existe et a été analysée par M. T. Hudson Turner. La cour mongole étant constamment déplacée, la route des envoyés dut être fréquemment changée. Quand l'ambassade partit, la cour était supposée en résidence à Cassaria (l'ancienne Césarée, en Arménie). On trouve les envoyés successivement à Sébaste, Tauriz, Mardin, Erzerum, Coya (?), Perpetum (*i. e.* Baiburt, en Arménie) et Sarakhana. Il est curieux de voir l'équipement dont ils se munirent à Gênes. Il se composait de fourrures, habits, armures, tapis, vaisselle d'argent et pelisses de fourrure. On dit même que la vaisselle d'argent coûta la grosse somme de L. 193. 12 s. 7 d., en monnaie courante (anglaise) de l'époque. Leurs quinze tapis, qui devaient servir de lits, étaient d'une valeur de L. 15. 15 s. 6 d. Leurs armures, y compris sept assiettes de fer, onze petits bassins, coûtèrent L. 44. 5 s. Dans leur voyage à travers l'Asie-Mineure, les Sarrasins leur servirent de porteurs et de serviteurs. A Trébizonde, Buscarel se munit lui-même d'un « *parasole* » (sic). Comme le temps devenait plus chaud, on en acheta un autre à Tauriz. Ceux-ci, dit M. Turner (*Archaeological Journal*, VIII, 49-50), de la valeur de 2 shellings furent leurs plus remarquables acquisitions. Les envoyés, en revenant en Angleterre, ramenèrent avec eux, dans une cage, un léopard qui fut nourri pendant la traversée avec des moutons embarqués à Constantinople pour cet usage (Cf. HOWORTH, *Hist. of the Mongols*, III, 489).

sainte maison qu'il avait recouvré la santé. Il resta là encore toute la journée, exaltant et honorant le Catholique.

De là, il partit pour le lieu où il avait coutume de passer l'été, c'est-à-dire, Oughan[1]. Le vingt de Haziran (juin) de cette année, il envoya de nouveau à Monseigneur le Catholique un cheval de luxe qu'il montait lui-même, et un manteau d'honneur, avec un courrier pour s'informer de sa santé et lui faire encore de belles promesses. Après cela, au mois d'Ab (août), de cette même année, il lui envoya de nouveau des vases de cristal et des émaux (en persan *gini*), peints avec de l'or[2]. Il avait, en effet, fait venir des ouvriers de la ville de Damas et de celle de Kâschan[3]. Il montra beaucoup d'affection au patriarche par l'envoi de ces objets[4].

1. D'après Raschid-ed-Din, Cazan arriva à Oughan le 26 juin. Il tint en ce lieu un *kouriltaï* qui s'ouvrit le 17 juillet, lorsqu'on eut fini d'informer contre les officiers qui avaient commandé en Syrie. Ce *kouriltaï* donna lieu à beaucoup de fêtes et à de grandes largesses. « Assis dans une grande tente, où il avait fait déposer les sommes recueillies dans toutes les provinces et entouré de ses principaux officiers, il répartit cet argent en raison des services rendus, ayant soin de motiver ses préférences. Des tas d'habits plus ou moins riches rangés par espèces; des rouleaux d'or et d'argent de différentes grandeurs, sur lesquels était inscrite la quotité de la somme, et à quel corps de troupes ils étaient destinés, se donnaient à mesure que le prince appelait chaque corps par son nom. Cette distribution dura près de quinze jours pendant lesquels furent dépensés 300 toumans d'or en espèces [= 3 millions de dinars], vingt mille habits, cinquante ceintures garnies de pierreries et trois cents ceintures d'or. » D'OHSSON, IV, 344. C'est probablement en cette même circonstance qu'il envoya des présents au Catholique.

2. Le mot *gini*, *djini*, ou plutôt *tchini* désigne des porcelaines émaillées, et semble dérivé du nom de la *Chine* que les Chaldéens prononcent *tchine*.

3. *Kaschan* est une ville de la Perse, située dans la province d'Irak-Adjemi, à 150 kilom. au N. d'Ispahan sur la route de Téhéran, par 33° de lat. N., et 48° de long. E.; elle fut fondée par Zobéide, femme du khalife Haroun ar-Raschid, et était encore dans ces derniers temps une des villes les plus florissantes de la Perse. On y voyait un superbe palais royal, de belles mosquées, des collèges, des bains remarquables. De nombreuses manufactures d'étoffes : châles, brocart, velours, soieries, et des manufactures d'armes en faisaient tout récemment un centre commercial important et elle comptait 30,000 habitants, lorsqu'elle fut détruite par un terrible tremblement de terre en novembre 1893.

4. « Nous voyons dans tout ce récit Kazan en fréquents rapports avec le catholique Jab-Alaha, et favorisant les chrétiens, mais nulle part il n'est dit qu'il ait reçu le baptême ou pratiqué la religion chrétienne. Au contraire, le récit indique bien qu'il n'était pas chrétien. Ayton ou Haytoum, l'historien arménien contemporain qui avait souvent conversé avec Kazan, ne le dit pas non plus. C'est donc à tort que Darras (*Hist. de l'Église*, t. XXX, p. 108), sur la foi de quelques écrivains occidentaux, déclare que « le fait de sa conversion ne saurait être mis en doute ». J. S. Assémani et Baronius se contentent de citer les témoignages sans se prononcer. Voir BARONII, *Annales eccl.*, ad an. 1301. » LAMY. op. cit., p. 241. — MOSHEIM lui-même, toujours enclin à exagérer les progrès du christianisme chez les Tartares, se refuse à admettre la

Au mois de Teschri second de l'an 1615 des Grecs (novembre 1303), tandis que le roi était à Tauriz [1], Monseigneur le Catholique descendit, comme c'était l'habitude, pour aller passer l'hiver dans la citadelle d'Arbèle. Tous les prêtres qui se trouvaient là et les notables d'entre les chrétiens se rassemblèrent près de lui.

Après la grande fête de la Résurrection de Notre-Seigneur [2], (1304), le grand émir à qui était confiée l'administration du gouvernement de Diarbekir, vint aussi trouver le Catholique, et il monta, tranquillement et en grand honneur, avec lui, au couvent qu'il avait bâti, à Maragha. Ils y parvinrent la veille de la fête de la Pentecôte [3].

conversion de Cazan et nous fait connaitre la source où puisèrent les auteurs qui ont cru à cette conversion. Voici ce qu'il dit à ce sujet : « Sanctus Antoninus (*Chron. P.* III, *Tit.* XX, *Cap. VIII*, § IX *fol.* LXXXII) Gasanum non solum christianum esse factum refert sed prodigium quoque commemorat quo ad veritatem sit adductus. Uxorem duxerat Gasanus filiam regis Armeniae christianam eamque pulcherrimam, et dulcissimo ejus amore flagrabat. Sed accidit, nescio quo fato, ut ea filium ipsi pareret ita deformem, ut vix aliquid humani prae se ferret. Obstupescit Argonus consilium convocat et quid caussae sit, quod ex tam formosa uxore natus sit filius turpissimus, ex amicis querit. Hi inde id evenisse respondent quod uxor parum casta cum alio rem habuerit, ex quo adulterio puer esset procreatus ; hanc ob rem principem gravissimo supplicio esse adficiendam, et cum sobole cremandam. Gasanus idem decernit; extruitur rogus, et feminae innocenti sententia adnunciatur. Ipsa ut sibi antea liceat peccata more christianorum confiteri, sacro epulo animam reficere ac puerum baptismo initiare, supplex rogat. Permittit Gasanus : uxor sanctissimum viaticum sumit, puer baptizatur. Sed esse miraculum ! Puer, qui modo deformis erat ac teterrimus, pulcher ex baptismo exit et formosus. Imperator insigni hoc prodigio de pietate uxoris ac religionis Christianorum veritate convictus, eamdem profitetur veritatem et coetui christianorum cum multis aliis publice adscribitur. Ita rem narrat S. Antoninus, qui eam per virum quemdam ex Florentia oriundum innotuisse addit, qui inter Tartaros educatus, et ab iis ad Bonifacium romanum episcopum aliosque Europae principes missus esset ad divulgandum miraculum. Verum enim vero haec omnia non impediunt quo minus tota hec narratio dubia et incerta et veri parum similis nobis videatur » (*Hist. Tartarorum eccles.*, p. 85). L'auteur ajoute qu'il serait bien surprenant de voir la naissance d'un enfant difforme causer une si vive surprise à un prince dont HAÏTON (*Liv. des Hist.*, chap. 41) nous fait le portrait en ces termes : « Et hoc praecipue erat admirandum quod in tantillo corpusculo tanta virtutum copia inveniri poterat. Nam *inter xx mille milites vix potuisset staturae minoris aliquis reperiri, neque turpioris adspectus.* » Il fait encore observer que si le récit avait quelque apparence de fondement, on pourrait l'expliquer bien naturellement par une substitution d'enfant très facile à opérer par l'évêque qui administra le baptême selon le rite nestorien.

1. Cazan arriva à Tauriz le 8 septembre; il y resta jusqu'au 31 octobre, selon RASCHID, et partit ce jour-là pour Oughan.

2. La fête de Pâques se trouvait cette année-là le 29 mars.

3. La Pentecôte était le 17 mai. C'est de Maragha et de cette époque (18 mai 1304) qu'est datée la fameuse lettre de Jabalaha au pape Benoit XI, sur laquelle

Cinq jours après, arriva une nouvelle cruelle, lamentable vraiment affligeante : le décès du roi victorieux Cazan! Il était mort le jour de la Pentecôte [1], vers le soir, dans les environs du Sahand [2]. Tous les habitants des régions de son vaste empire prirent le deuil [3]; son cercueil fut conduit à la ville de Tauriz, le dimanche *coulmedem so'ar* et déposé dans la grande *Coubba*, que le défunt lui-même avait fait construire [4].

on s'appuie pour démontrer la prétendue soumission de ce Catholique au Saint-Siège. Nous l'examinerons plus tard.

1. « Cazan, arrivé près de Khaïlbuzurk dans le canton de Raï, retomba malade. Il expédia aussitôt un courrier à Boulgan-Khatoun pour la prier de venir et continua sa route à petites journées jusqu'à Yeskezé-round, près de Cazvin, où Boulgan-Khatoun arriva au commencement de mai. Cazan se sentant près de sa fin assembla les grands de l'État, adressa à chacun d'eux une exhortation et fit son testament par lequel il laissait le trône à son frère Œuldjaïtou, qu'il avait déjà désigné pour son successeur quatre ans auparavant; il recommanda vivement aux assistants de veiller à la stricte exécution de tous les points que renfermaient ses dernières volontés. Après avoir accompli ce devoir, il passa la plupart du temps en retraite. Quoique affaibli par la maladie, il conserva toutes ses facultés et son éloquence naturelle jusqu'au moment où il expira dans la soirée du dimanche 17 mai 1301. » D'OHSSON, IV, 349.

2. Le *Sahand* ou *Sehend* est une montagne de l'Adherbaidjan à 150 kil. sur la rive orientale du lac d'Ourmiah. Son plus haut sommet dépasse 3,500 mètres. C'est du haut de cet observatoire que Monteith dressa la carte de l'Adherbaidjan étendu à ses pieds. Le massif formé de porphyres trachytiques auxquels s'appuient des calcaires, des schistes, des grès, des conglomérats, est très abondant en sources de toute espèce, thermales et froides, acidulées, ferrugineuses, alcalines. Ce sont des fontaines du Sehend qui alimentent les réservoirs de Tauriz et les bains très fréquentés de Lala près du village de Sirdaroud. Une des vallées voisines est un des trois « paradis de l'Iran ». Sur le versant occidental, les eaux très chargées de sel qui descendent dans le lac en augmentent la teneur saline. Une caverne profonde, l'*Iskanderia* « Grotte d'Alexandre », émet en abondance de l'acide carbonique et les animaux qui pénètrent dans cette fissure du sol périssent infailliblement, des amas d'ossements encombrent l'entrée. Pour les indigènes, c'est au fond de l'antre si bien gardée qu'Alexandre a enfoui ses trésors. Les roches du versant oriental sont veinées de cuivre et de plomb argentifère; les gens du pays vont y faire leur provision de minerai uniquement pour en retirer le plomb au feu de leur cuisine, ignorant que ce métal est allié à une quantité d'argent que d'ailleurs ils ne sauraient pas extraire (CZARNOTTA, *Geologische Reichsanstalt*, II).

3. « Son cercueil fut transporté à Tébriz sur des chevaux de ses écuries, suivi des Khatounes et des Oméras. Les habitants des villes et des villages sur la route, hommes et femmes, sortaient de leurs maisons tête et pieds nus et vêtus de bure, se couvraient la tête de poussière et faisaient entendre des gémissements. Les minarets dans tout le royaume furent couverts de bure; on étendit de la paille dans les rues, les bazars et les places publiques. Les habitants de toutes les classes se vêtirent, pendant sept jours, d'habits déchirés ou de bure. La population de Tébriz, portant le deuil en bleu foncé, alla jusqu'à la dernière station au-devant du convoi; militaires et bourgeois marchaient autour du cercueil, en poussant des sanglots. » D'OHSSON, IV, 350.

4. A Schenb, tout près de Tauriz. — « Jusqu'à ce prince les souverains mongols de la race de Tchinguiz-Khan avaient choisi pour leur sépulture un lieu isolé dont on dérobait soigneusement la connaissance à tout le monde. On

CHAPITRE XVII

Le roi Oldjaitou et Mar Jabalaha.

Il n'y eut aucun trouble, il ne s'éleva de confusion absolument nulle part, grâce à la ferme direction des grands émirs qui tenaient les rênes du gouvernement [1].

Ils envoyèrent chercher le frère consanguin du roi défunt, qui s'appelait Oldjaïtou et se trouvait dans le Khoraçan. Ils le

plantait un bois sur ce terrain et on y plaçait une garde sûre qui en défendait l'approche. Cazan, devenu musulman, voulut suivre en tout les pratiques de sa nouvelle religion et dérogea à la coutume de ses ancêtres quoiqu'elle fût indifférente aux yeux de l'Islamisme. » Il avait visité dans toute la Perse un grand nombre de tombeaux révérés et voulut avoir, lui aussi, un lieu de repos qui fût connu et respecté de tous. Dans ce but il l'entoura d'établissements de bienfaisance. Il jeta donc à Schenb les fondements de grandes constructions. « Ces édifices, plus vastes encore que le célèbre *Kounbed* (coupole) du sultan Sindjar le Seldjoucide, à Merv, qui passait pour le plus grand bâtiment connu, consistaient en un mausolée couvert d'un dôme, une mosquée, deux collèges, l'un du rite Schafi, l'autre du rite Hanefi, un monastère, un hospice pour les Séyids, un hôpital, un observatoire, une bibliothèque, un dépôt d'archives, une maison pour l'administrateur de ces établissements, une citerne qui fournissait de l'eau à boire, et une maison de bains chauds. Il assigna des dotations considérables, soit pour les frais du matériel nécessaire à ces établissements, comme tapis, parfums, lumières, bois, etc..., soit pour l'entretien et les émoluments d'un grand nombre de personnes qui y étaient employées. » D'Ohsson, IV, 272-273.

1. Voici ce que notre auteur entend par une ferme direction : « A la mort de Cazan, son frère Kharbendé, qu'il avait désigné son successeur, se trouvait dans le Khorassan, son apanage. Le général Moulaï lui conseilla de cacher cet événement et de prendre des mesures pour prévenir les troubles que pouvait causer l'ambition du prince Alafrenk, fils de Gaïkhatou, soutenu par le général Harcoudac, qui venait d'être nommé commandant en chef de l'armée du Khorassan. Ce général avait épousé la fille de Coutloucshah qui, étant marié à la sœur d'Alafrenk, voulait élever au trône ce jeune prince. Il fut arrêté dans un conseil que Kharbendé tint avec ses officiers, qu'avant de publier la mort de Cazan on se déferait de ceux qui étaient soupçonnés de vouloir s'opposer à Kharbendé. Trois capitaines des plus distingués furent choisis pour aller ôter la vie au prince Alafrenk..... Lorsqu'ils arrivèrent à son ordou, ce prince ignorait encore la mort de Cazan. Ils lui demandèrent un entretien privé, au milieu duquel Gurdji le tua d'un coup de sabre. » D'Ohsson, IV, 479. Dès que les trois officiers furent revenus, Kharbendé les chargea d'aller s'emparer du général Harcoudac. On le lui amena et il le fit mettre à mort avec tous les siens. Après s'être ainsi débarrassé de son compétiteur, il se mit en route pour Tauriz avec ses familiers et un gros corps de troupes.

firent venir et le proclamèrent roi, le douze de Tamouz de cette année (juillet 1304)[1].

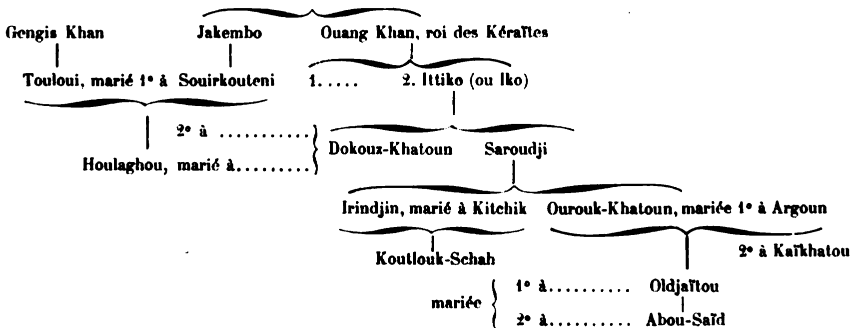
Quand il était petit, au temps du roi Argoun son père, il avait habité à Maragha et il était allé souvent visiter le Catholique avec sa mère Argou-Khaton qui était chrétienne[2]. Aussi

1. Oldjaïtou arriva à Oughan le 11 juillet, et fut proclamé roi le lendemain; mais il ne fut placé sur le trône que le 21, jour désigné par les astrologues comme propice.

2. Kharbendé était le troisième fils d'Argoun-Khan; il naquit en 1281. Sa mère, Ourouk-Khatoun, arrière petite-fille d'Ouang-Khan, roi des Kéraïtes, était la fille du prince Saroudji frère de Dokouz-Khatoun. « Elle fut surprise par les douleurs de l'enfantement au milieu du désert qui sépare Merv de Sérakhs. Obligés de s'arrêter et souffrant de la disette d'eau, les gens de sa suite étaient inquiets sur leur sort, mais dès que le prince fut venu au monde il commença à tomber une pluie abondante qui répandit la joie dans la troupe; ce qui fit donner au nouveau-né le nom d'*Œuldjaï-Bouka*. Quelque temps après on y substitua celui de *Tamoudar*, selon l'usage des Mongols qui croyaient par ce changement de nom, garantir leurs enfants de l'influence maligne des yeux de l'envie. Plus tard, il fut appelé *Kharbendé*, nom persan qui signifie muletier; enfin après son avènement au trône..., les Émirs et les Vézirs proposèrent au nouveau souverain de prendre le titre d'*Œuldjaïtou Soultan*. Dans la plupart des actes publics, son nom est écrit Œuldjaïtou Mohammed Khoudabendé. Ce dernier nom qui signifie « serviteur de Dieu » remplaça celui de muletier. » D'OHSSON, IV.

Le témoignage de notre auteur affirmant que la princesse Ourouk-Khatoun était chrétienne, concorde avec les paroles du pape NICOLAS IV, dans une lettre qu'il adressa à celle-ci, en 1291, par l'intermédiaire de deux frères mineurs, et avec l'assertion de HAÏTON (chap. 45) qui s'exprime ainsi à son sujet : « Cette princesse fut toute sa vie fort affectionnée à la foi de Jésus-Christ. Elle se faisait célébrer les divins offices et avait toujours chez elle un prêtre chrétien et une chapelle, en sorte que son fils Carbaganda fut baptisé et nommé Nicolas. Il professa la religion chrétienne tant que sa mère vécut, mais après sa mort, il rechercha avec affection la compagnie des Sarazins et embrassa le Mahométisme. »

On voit une fois de plus, par ce qui est dit ici de la reine Ourouk-Khatoun, et plus bas (pp. 289 et 297) de la femme de l'émir Gaïdjak, l'heureuse influence exercée en faveur des chrétiens par la reine Dokouz-Khatoun (Cfr. ci-dessus, p. 125, n. 6). Comme nous avons eu plusieurs fois occasion de parler des membres de sa famille, pour faciliter l'intelligence de ces relations assez compliquées nous avons dressé le tableau généalogique ci-dessous :



le Patriarche usait-il avec lui d'une grande liberté. Il lui portait une affection sans limite; il se réjouissait de son avènement et pensait en lui-même : « Celui-ci favorisera l'Église plus que son père, plus que son frère, quand il aura vu et appris l'honneur que celui-ci lui rendait et l'affection qu'il avait pour elle ».

Il ne soupçonnait pas que les changements volontaires sont plus puissants et plus forts que les habitudes et les inclinations naturelles, surtout lorsqu'ils prennent racine et s'affermissent. Or le roi s'était fait hagaréen dans ces régions. Il avait reçu une autre éducation qui lui avait fait oublier la première [1], et, sous l'influence des nombreux discours qu'il avait entendus, une certaine haine des chrétiens s'était emparée de lui.

Le Catholique vint le trouver et le rencontra deux fois. Ce roi le traita avec honneur, mais non cordialement; il se montra un peu aimable simplement par convenance.

Il prêtait, en effet, une main puissante et un bras vigoureux aux hagaréens en toutes choses : présents, édits, honneurs, construction de mosquées. Ceux-ci, dès lors, méprisèrent ce qui était de l'Église; ils poussèrent leur malice jusqu'à insinuer aux oreilles du roi Oldjaïtou la pensée de s'emparer du couvent que le Catholique avait bâti, de transformer l'église de la ville de Tauriz en mosquée et d'attribuer à celle-ci ses waqfs, c'est-à-dire, ses terres.

Peu s'en fallut que cela ne fût accompli; mais l'aide et la bonté divine éveillèrent l'attention de l'oncle maternel du roi, l'émir sublime Irindjin [2] — que sa vie soit conservée! —

1. On avait fait épouser à ce prince, dans son enfance, Koundjouskab-Khatoun, princesse de la race d'Houlaghou, avec laquelle il fut élevé. Elle lui fit embrasser l'Islamisme après la mort d'Ourouk-Khatoun.

2. L'émir Kéraïte Irindjin, fils de Saroudji, et par conséquent neveu de Dokouz-Khatoun, devint un des personnages les plus importants du règne d'Oldjaïtou surtout après qu'il eut donné sa fille Koutloukschah en mariage à ce prince. Il était, en effet, l'oncle maternel d'Oldjaïtou, car la mère de celui-ci, Ourouk-Khatoun, était fille de Saroudji et sœur d'Irindjin (cfr. p. 267, n. 2). En 1314, il était gouverneur du Roum. Il dut quitter cette province à la suite de troubles et fut nommé gouverneur du Diarbékir à l'avènement d'Abou-Saïd, mais le général Tchoban lui fit enlever cette charge. Aussi, lors du soulèvement de quelques mécontents contre ce généralissime, embrassa-t-il le parti de ces derniers. Il marcha à leur tête contre les troupes royales. Sa fille, qui était devenue la femme d'Abou-Saïd, essaya vainement avant le combat de le sauver. Il livra bataille contre sa parole donnée. Il fut pris et réservé avec deux autres chefs pour un supplice ignominieux. On les conduisit à Soultaniyeh où on les

Celui-ci retint leur audace et empêcha leur tyrannie; sans cela, ils allaient s'emparer même du couvent bâti par le Catholique.

Le Patriarche passa l'hiver de l'an 1616 des Grecs (1304-1305) dans la ville d'Ouschnouq [1]. Il y échappa à peine aux mains de ses adversaires et s'en vint au monastère qu'il avait fait bâtir. De là, il gagna le camp, à Oughan, entra avec le roi à Tauriz et s'efforça de faire prospérer les affaires de l'Église. Il reçut un diplôme et revint à son couvent [2].

De cet endroit, il monta passer l'hiver dans la citadelle d'Arbèle, et dès son arrivée, au commencement de l'année 1617 (octobre 1305), il y jeta les fondements d'une grande résidence. Il la bâtit en chaux et en pierres. Il la termina et la décora magnifiquement.

Au commencement du mois de Yar de cette année (mai 1306), il remonta au couvent qu'il avait bâti pour y passer l'été. Ayant appris que le roi avait commencé à exiger des chrétiens l'impôt de capitation, il retourna à Oughan. Il rencontra le roi, mais ne put rien obtenir.

Le roi avait alors commencé à bâtir, sur la limite du territoire de Kazwin [3], une ville qu'il embellit et nomma Soultaniyeh. Il avait rassemblé en cet endroit des artisans de toutes

suspendit par les côtes à des crocs de fer, au-dessus d'un brasier (1319). Sa femme qui l'accompagnait dans le combat avait été tuée dans la mêlée. Voir D'OHSSON; IV, 633-642.

1. *Ouschnouk* ou *Ouschnou*, que les chaldéens appellent aujourd'hui Ouschnouq, est une ville de la province de l'Adherbaidjan, dans le Turkistan persan, située à 58 kil. au S.-S.-O. d'Ourmiah. « Cette ville que j'ai visitée en l'an 617 de l'hégire, dit le géographe arabe Yaqout, a de beaux jardins qui donnent une excellente qualité de poires que l'on porte dans les pays environnants. Elle est presque ruinée. » Cf. BARBIER DE MEYNARD, *Dict. géogr. de la Perse*, p. 39. Le colonel RAWLINSON a donné une intéressante description de tout ce district dans le *Journal of the geogr. Soc.*, t. X, p. 16 et suiv.

2. A Maragha.

3. *Kaswin* ou *Kazbin*, que l'on identifie communément avec l'antique *Arsacia*, capitale des *Caspii*, est située dans l'Irak-Adjémi, 115 kilom. N.-O. de Téhéran par 36° de lat. N. et 47° de long. E. Le roi Sapor, fils et successeur d'Ardeschir-Babegan, qui fonda la dynastie des Sassanides en 223 de notre ère, s'était fait construire un palais dans cette ville célèbre. Détruite par un tremblement de terre, elle fut reconstruite et fortifiée, en 601. A l'époque de MARCO POLO, elle était le chef-lieu d'une province importante. Les Sophis, en firent leur capitale jusqu'à Abbas le Grand qui transporta sa résidence à Ispahan (Cfr. CHARDIN, *Voyage en Perse*, t. II, p. 392). Cette cité compte encore actuellement près de 40,000 habitants.

les parties de son royaume et fit faire des constructions splendides, telles que la parole ne peut les décrire [1].

Comme Monseigneur le Catholique était privé de toute sorte de ressources et que ses dépenses augmentaient, il regagna la résidence qu'il avait fait bâtir dans la citadelle d'Arbèle. Il y passa l'hiver de l'année des Grecs 1618 (1306-1307), puis l'été, et encore l'hiver de l'an 1619. Au mois de Yar (mai 1308), il remonta dans l'Adherbaidjan et alla près du roi, à la ville d'Oughan. Il fut traité avec honneur selon la règle et l'usage.

1. *Soultaniyeh* est aujourd'hui une ville ruinée de la Perse centrale située à 45 kil. S.-O. de Zendjan, sur un plateau à environ 1,500 m. d'altitude. « Le premier jour de l'an 705 de l'hégire (24 juillet 1305), dit D'Ohsson (IV, 485), Œuldjaïtou jeta les fondements d'une ville dans les riantes prairies de Concour-eulong. Son père Argoun avait conçu ce projet que la mort l'empêcha d'exécuter; Œuldjaïtou voulut l'accomplir. On vit en peu de temps s'élever une cité qui reçut le nom de *Soultaniyeh* [ville du Sultan]. Elle eut plusieurs mosquées, la principale fut bâtie aux frais du sultan et richement ornée de marbres et de porcelaines peintes. Il fonda un hôpital pourvu d'une pharmacie et de tout le mobilier nécessaire, au service duquel il attacha plusieurs médecins, ainsi qu'un collège sur le modèle de celui de Mostausser à Bagdad. Les seigneurs se firent à l'envi bâtir de beaux hôtels. Tout un quartier, contenant mille maisons, fut construit aux frais du vizir Raschid qui, en outre, fit élever un grand édifice flanqué de deux minarets, lequel comprenait un collège, un hôpital et un couvent tous richement dotés. La citadelle était ceinte d'un mur carré, flanqué de tours, dont chaque côté avait cinq cents *guez* (coudées) en pierre de taille, et si épais que sur sa crête quatre chevaux auraient pu aisément courir de front. Œuldjaitou se fit construire un mausolée dans le château; c'était un édifice de forme octogone, dont chaque face avait soixante *guez* de long, couvert d'une coupole qui s'élevait à la hauteur de cent vingt *guez*. Il était percé d'un grand nombre de fenêtres garnies en fer artistement travaillé. Auprès de cet édifice furent fondés une mosquée, un hospice et un hôtel pour les Seyids, établissements qui reçurent des dotations considérables. L'habitation royale se composait d'un pavillon élevé, entouré, à une certaine distance, de douze plus petits, ayant chacun une fenêtre sur la cour, qui était pavée en marbre, d'une chancellerie assez vaste pour contenir deux mille individus et de plusieurs autres bâtiments. » L'historien Novaïri, cité par D'Ohsson (*ibid.*), dit, en parlant de cette ville : « Nous apprimes en 713 (1313) qu'elle était achevée et habitée, car Khoudabendé y avait fait transporter de Tébriz un grand nombre de marchands, de tisserands et autres artisans, qui furent forcés de s'y établir, et qui l'habitèrent malgré eux. Nous sûmes ensuite que la plupart de ces artisans étaient retournés à Tébriz. » — Cette ville fut longtemps considérée comme la place la plus importante du nord de la Perse après Tauriz; mais, de même que beaucoup d'autres cités, elle a été ruinée par les guerres civiles et les invasions. « De toutes ses grandeurs passées, dit Hommaire de Hell, il ne lui reste que sa célèbre mosquée et de nombreuses ruines gisant dans les alentours de la ville moderne composée seulement de quelques centaines de misérables maisons. Son nom seul indique son origine. C'est sous le règne de Schah-Abbas, à la fin du XVI[e] siècle, que le siège de l'empire fut transféré à Ispahan, ville alors peu considérable. » Les principaux monuments sont le palais de Fateh Ali Schah, le superbe mausolée du Sultan Khoudaband et celui de Molah Hassan Kachi.

Le roi partit pour la chasse et vint au saint monastère qu'avait bâti Monseigneur le Catholique[1]. Les moines sortirent au-devant de lui et l'y introduisirent solennellement. Quand il entra dans la cellule du directeur du couvent, celui-ci trouva grâce aux yeux du roi. Le prince l'interrogea sur la doctrine chrétienne : sa réponse fut agréable et pleine d'élégance, ce qui causa grande joie au roi. Celui-ci entra dans la résidence du Catholique, s'assit sur le trône, fit venir les moines et se réjouit avec eux. Il leur donna cinq pièces d'étoffes précieuses. Le directeur lui ayant parlé de la capitation, il promit de ne pas la prendre. Il n'occasionna aucune dépense au couvent.

Le lendemain, quand le roi était déjà parti, le Catholique qui avait appris sa venue, arriva au monastère et fut fort contristé de ne pas s'y être trouvé. Il courut après le roi, accompagné des évêques et du directeur du couvent, et le rejoignit au bord du fleuve appelé Djaqatoui[2], en mongol, et Wakyaroud, en persan. Le roi traita Monseigneur le Catholique avec très grand honneur. Il lui accorda un grand diplôme, pour lui et pour les chrétiens, défendant que dans toute l'étendue de l'empire, quelqu'un exigeât la capitation des évêques, des moines, des prêtres ou des diacres.

Le roi revint au monastère; il manda plus tard le Patriarche à Tauriz et lui donna une mule de selle et un manteau d'honneur. Le nœud qui serrait le cœur du roi était rompu depuis sa réception au monastère, et Dieu lui inspira la miséricorde. Il permit au Catholique de passer l'hiver dans son monastère et lui-même s'en alla à la station hivernale d'Oughan, que les Mongols appellent Moughan[3].

Le Catholique passa donc dans son monastère l'hiver et aussi l'été de cette année 1620 des Grecs (1308-1309). Le roi agit miséricordieusement dans des édits admirables. Il attribua

1. A Maragha.
2. C'est le fleuve dont le nom est généralement transcrit dans nos langues *Djagathou*. Il désigne un cours d'eau de l'Adherbaidjan, un des principaux tributaires du lac d'Ourmiah, à l'extrémité méridionale duquel il débouche après un cours, du S. au N., de plus de 200 kilomètres.
3. Oughan et Moughan étaient deux stations distinctes. Voir ci-dessus, p. 140, n. 3, et p. 238, n. 2. Il s'agit bien ici de Moughan qui était, en effet, la station hivernale.

même au Catholique tout le tribut de capitation d'Arbèle et ordonna de ne plus exiger cet impôt des chrétiens.

Au mois de Teschri second, de l'année 1621 (novembre 1309), le Catholique partit pour la citadelle d'Arbèle, et, aussitôt en route, il fut saisi par une maladie qui devait le conduire à la mort; mais Notre-Seigneur le guérit.

Il entra solennellement dans la citadelle d'Arbèle; toute la ville s'était portée au-devant de lui et on l'y introduisit avec de grands honneurs.

CHAPITRE XVIII

Massacre des chrétiens d'Arbèle [1].

Il est impossible que les décrets divins ne reçoivent pas leur accomplissement, et les dispositions de la Providence admirable de Dieu n'ont d'autre but que leur réalisation.

Il permit donc que des montagnards, les Cayatchiyé *(habitants des rochers élevés* [2]*)*, eussent des dissentiments entre eux. Quelques-uns allèrent trouver le roi pour se plaindre de leur émir Zaïn ed-Din Balou, qui était chargé de distribuer la solde à un corps de trois mille hommes. Le roi s'irrita contre lui et le fit enfermer dans la prison pendant un an.

A ce propos le roi victorieux envoya à la citadelle d'Arbèle un Arabe méchant et rempli d'intentions perverses, nommé Naçr [3]. Ce fut l'occasion pour cet Arabe d'accomplir le dessein qu'il avait déjà tenté de réaliser en l'an 1608 des Grecs (1297) [4]. Tous les enfants d'Hagar, grands et petits, nobles et plébéiens, émirs et soldats, scribes et secrétaires, gouverneurs et conseillers, réunirent leurs efforts pour reprendre aux chrétiens la citadelle d'Arbèle et faire périr ses habitants.

1. Cet intéressant épisode du règne d'Oldjaïtou parait avoir été ignoré ou plutôt complètement passé sous silence par les historiens des Mongols.
2. Cfr. ci-dessus, p. 243, n. 2.
3. Ce Naçr était le frère de l'émir Hadji Dilcandi et jouissait d'une assez grande influence à la cour.
4. Voir plus haut, pp. 213 et 218.

Il faut dire, il est vrai, que les habitants de la citadelle, et les autres qui étaient avec eux, avaient le cœur endurci, qu'ils avaient entièrement abandonné la voie du christianisme, qu'ils méprisaient complètement les lois divines, tournaient en dérision les moines et les prêtres et s'opprimaient mutuellement; ils transgressaient totalement les préceptes du Seigneur, de sorte qu'il n'y avait plus accès, chez eux, ni à la correction ni à l'instruction. La haine s'était accrue, la rancune s'était emparée de leur cœur; ils s'accusaient les uns les autres; ils se maltraitaient, se frappaient, se persécutaient, se volaient, se haïssaient, se réunissaient par bandes et attaquaient les maisons des riches; en un mot, ils se permirent de commettre toutes sortes d'iniquités. Personne ne se préoccupait, personne n'avait peur de la colère véhémente ou du châtiment, [personne ne songeait que] de tels événements viennent de Dieu dont la Providence les accomplit quand elle a des raisons [pour cela].

Ainsi, la raison pour laquelle Dieu décréta la mort contre l'homme fut la transgression du précepte. Quand on dit qu'il endurcit le cœur du Pharaon pour infliger le châtiment, et d'autres choses semblables, ce sont des figures; mais le but de la Providence doit s'entendre selon ce qui est dit à Pharaon : « Je t'ai amené pour montrer en toi ma force et pour que mon nom soit proclamé par toute la terre, » et selon cette autre parole : « Que le Seigneur endurcit le cœur de Pharaon pour qu'il ne le connaisse pas, afin de montrer sa puissance sur toute la terre [1]. »

Les mêmes choses arrivèrent au cœur des montagnards, qu'on appelait Cayatchiyé [2]; les habitants de la citadelle d'Arbèle furent endurcis et privés du secours divin, pour faire connaître les propriétés de la Providence et pour enseigner les secrets de sa nature glorieuse. Mais, parce que Dieu souverainement adorable sait, avant d'amener l'homme à l'être, quel but atteindra sa volonté, il le dirige et le châtie selon la connaissance qu'il a par sa prescience [3].

1. Cf. *Exod.*, X, 1; XIV, 4, 17.
2. Voir ci-dessus, p. 243, n. 2.
3. Dans les passages de ce chapitre que nous venons de traduire le texte parait quelque peu altéré.

Ce Naçr dont nous avons parlé plus haut vint à la citadelle et entra dans une tour près de la porte. Il n'en sortit plus; mais il faisait venir en secret des armes, des munitions et des soldats, puis il mandait au camp que ces gens étaient des rebelles, c'est-à-dire des ennemis du roi [révoltés] à cause de leur émir qui était en prison. Plus il agissait en ce sens, plus les habitants de la citadelle montraient de malice. Mais ils ne purent lui nuire en rien. Il avait pour lui à peu près tout le peuple et l'or de tout l'islamisme; chez eux, au contraire, on ne pouvait pas même en trouver un qui voulût aider son voisin d'une obole. Il avait pour lui les conseils perfides [1] de tous les scribes et de tous les chefs, eux n'avaient pas un homme : soit parce qu'ils s'enivraient de vin et perdaient leurs sens, soit à cause du grand abandon dans lequel Dieu les laissa parce qu'ils avaient fait toute sorte d'œuvres mauvaises. Ils ne craignaient point les justes jugements ni la correction du Seigneur.

Et de là qu'arriva-t-il?

Des envoyés du roi, après bien des allées et venues, dirent : « Allons, chrétiens, descendez de la citadelle! » Ceux-ci n'obéirent point. Ils avaient pris la résolution absolue de résister.

En les voyant agir ainsi, les Arabes se réjouissaient et tressaillaient d'allégresse : ils entrevoyaient que leur dessein allait recevoir son accomplissement.

Le mal empirant, le roi adressa un ordre à un émir nommé Souti [2], qui se trouvait alors dans la contrée de Diarbekir. — Il y avait aussi un certain Hadji Dilcandi [3], frère du susdit

1. Littéralement : *les conseils d'Achitophel*, du nom du conseiller de David qui entra dans la conjuration d'Absalon contre son père. Cfr. II Sam., xv; I *Chron.*, xxvii, 33.

2. Cet émir est probablement le même que D'Ohsson appelle Soutaï; il combattit contre Baïdou, en faveur de Cazan, et il se distingua par ses talents militaires sous le règne de ce dernier, principalement pendant la troisième expédition en Syrie. Cf. ci-dessus, p. 261, n. 1.

3. Cet émir, qui semble avoir été un des principaux instigateurs de la persécution contre les chrétiens, était un homme d'un caractère fourbe et violent. C'est lui qui exécuta le célèbre vizir Raschid ed-Din en le coupant par le milieu du corps (cfr. ci-dessus, p. 247, n. 1). Lui-même fut mis à mort le 15 novembre 1317, par l'ordre de Tchoban qui avait appris que cet officier avait formé, avec d'autres émirs, le complot de lui ôter la vie. Cfr. D'Ohsson, IV, 611, 612. Dilcand est un village du canton de Simnan, dans le Khoraçan (*ibid.* note).

Naçr, qui était dans la citadelle. — Il prescrivait que les Cayatchiyé sortissent de la citadelle, sinon on devait l'assiéger et la prendre de force; les troupes royales devaient être réunies pour organiser une attaque en règle.

Le Catholique, comme il était en faveur à la cour, ne croyait pas qu'on mettrait cet ordre à exécution contre la citadelle tandis qu'il l'habitait, ni les chrétiens qu'on ferait cela tant que le Catholique était auprès d'eux.

Ils ne se préoccupèrent ni de ce qu'il y avait lieu de faire, ni d'aller au camp exposer ce qui leur advenait. Ils se plongèrent dans le sommeil de la négligence jusqu'à ce qu'ils fussent atteints par certains événements qu'ils ne pensaient pas devoir arriver.

Le mercredi, neuf du mois d'Adar [1] de cette année (mars 1310), pendant le carême, le fils de l'émir mentionné plus haut [2], accompagné de trois généraux, monta près du patriarche pour lui ordonner de descendre avec les chrétiens, et le menacer de l'emprisonner s'il refusait.

Le lendemain [jeudi], on le fit, en effet, descendre de force, et dès lors la crainte et le gémissement régnèrent dans la citadelle.

De mauvais présages se montraient.

On conduisit le Catholique au couvent de Mar Mikael, à Tar'el [3]. L'émir Souti vint le trouver avec ses troupes, les commandants de régiments, etc., et lui témoigna beaucoup d'égards. Il était souvent venu autrefois à la résidence, avait été en rapport d'amitié avec Monseigneur le Catholique et avait été traité par lui avec beaucoup d'honneur au temps du roi défunt, Cazan.

1. Lire : le mercredi 11; l'auteur parle très exactement un peu plus bas du samedi 14.

2. Souti.

3. Il a déjà été question plus haut (chap. III) de ce couvent qui est simplement désigné, dans plusieurs passages des historiens, par ces mots : « Mar Mikaël dans la région d'Arbèle. » Notre auteur nous apprend qu'il se trouvait dans le village de Tar'el, situé lui-même à moins de dix heures de marche d'Arbèle comme il est permis de déduire d'un passage qu'on lira à la page suivante. D'après cela, sachant par Bar Hébréus que le couvent se trouvait entre Mossoul et Arbèle, je crois pouvoir identifier *Tar'el* avec le village de *Terdjilla*, situé à environ 30 kilom. de Mossoul et 55 d'Arbèle. La conformité des deux noms rend cette opinion encore plus vraisemblable. — Les restes de Mar Jabalaha furent transportés dans ce couvent lorsque les Musulmans s'emparèrent de celui de Maragha. Cfr. ci-dessous, chap. XIX.

Il dit au patriarche : « L'ordre du roi est que les montagnards descendent de la citadelle et que les autres y demeurent. Ils ne te désobéiront pas. Envoie donc un de ceux qui sont auprès de toi de ta part pour les faire descendre. »

Dès le lendemain matin — qui était un vendredi — le Catholique fit conduire des bœufs, des moutons, et du vin à la demeure de l'émir susdit. Il lui présenta la coupe, selon l'usage des Mongols, et lui fit monter un beau cheval pour calmer ses esprits. Les Arabes qui étaient là, Hadji Dilcandi, le scheik Mohammed, gouverneur d'Arbèle, et le frère de celui-ci nommé Ahmed, murmuraient fort contre les chrétiens et aussi contre le Catholique, lui disant : « Personne en dehors de toi ne les fera descendre de la citadelle. » Mais l'émir, considérant le présent qui lui avait été offert par le Catholique, ne les écoutait pas.

Enfin, ils convinrent de leur envoyer une députation pour leur conseiller de descendre. Le Catholique envoya un des évêques qui se trouvaient près de lui, Mar 'Abdischô', évêque de Hanithâ [1]; et l'émir envoya un des commandants d'armée nommé Sati-bag, pour s'entendre avec eux et leur conseiller de descendre.

Après s'y être rendus, après avoir parlé avec eux, avoir essayé tous les moyens de persuasion et leur avoir fait les plus belles promesses, ils ne furent ni accueillis ni écoutés. Ils rebroussèrent chemin et revinrent près de ceux qui les avaient envoyés, le samedi 14 d'Adar (mars). Dès que l'émir Souti connut la nouvelle, il se rendit près du Catholique et lui dit : « Ceux-ci sont vraiment rebelles, c'est-à-dire ennemis [du gouvernement]. »

Le Catholique leur adressa encore un second message. Il leur écrivit lui-même une exhortation à descendre, qu'il remit aux mains des évêques qu'il leur envoya, Mar Jésusabran, le métropolitain [2], Mar 'Abdischô' susnommé, avec les moines

1. « Hanitha Assyriae civitas [episcopalis] sub Adiabenis metropolita de qua nihil certi comperi, nisi quod Nuhadrae proxima sit atque Maaltae : quippe trium illarum urbium unus aliquando episcopus fuit, adeoque Hanita ad provinciam Arbelae sive Adiabenes pertinuisse videtur. » LEQUIEN, *Oriens Christianus*, t. II, p. 1233. — Voir une ample dissertation sur le site de Hanitha, dans HOFFMANN, *Auszüge aus der syrischer Akten*, etc., p. 216-222.

2. Je ne sais quel était ce métropolitain. Ce n'était évidemment pas celui

Rabban David le Reclus et Rabban Denha, directeur du couvent de Mar Mikael, à Tar'el. Ceux-ci partirent la nuit du dimanche *ênhau dtê'ôl* et, dès la pointe du jour, ils entrèrent dans la citadelle et s'entretinrent avec les habitants qui se décidèrent à descendre.

Lorsque Naçr apprit la nouvelle, il éleva le signal convenu entre lui et les habitants de la ville : au moment où l'on dresserait ce signal sur le toit de la tour dans laquelle il s'était établi, ceux-ci devaient monter près de lui et s'organiser pour le combat.

Les malheureux à qui l'on avait conseillé de descendre, qui se trouvaient dans l'église, en voyant les glaives qui scintillaient et les traits acérés qui tombaient sur eux, se précipitèrent non sans difficulté vers la porte de la citadelle et se mirent eux-mêmes à combattre, depuis quatre heures du jour jusqu'au soir et encore toute la nuit. Il y eut trois Arabes et douze chrétiens de tués; et si ceux-ci n'eussent jeté du feu toute la nuit sous la tour en question ils eussent été massacrés tous sans la moindre difficulté.

A cette nouvelle, l'émir Souti et les troupes qui étaient avec lui s'empressèrent d'aller cerner la citadelle. Ils emmenèrent avec eux de force le Catholique qui pleurait. Le jour même ils arrivèrent au pied de la citadelle. Ils disaient au Catholique : « Ne les laisse pas se ranger pour le combat. »

Dans la nuit du [dimanche au] lundi, quelques hommes descendirent de la citadelle : Dieu les délivra. Le patriarche était retenu prisonnier avec eux et les évêques de sa suite.

Le lundi, dès le matin, l'émir Souti et les siens contraignaient Monseigneur le Catholique d'envoyer dire aux habitants de la citadelle de laisser descendre Naçr avec tout ce qu'il avait. Le Catholique envoya l'évêque Jésusabran et le moine reclus Rabban David.

Quand les Arabes les virent, ils massacrèrent sans pitié Rabban David et frappèrent Jésusabran du glaive et du bâton; mais Dieu le délivra de leurs mains. Il s'enfuit et revint.

d'Arbèle, car il se nommait Abraham, ainsi que nous l'avons vu plus haut, et son successeur immédiat fut Joseph qui passa du siège de Mossoul à celui d'Arbèle (Cfr. ci-dessous, p. 299). Un peu plus bas, ce même Jésusabran est simplement appelé évêque et non métropolitain.

Le mal s'aggrava. Le moment du châtiment arrivait et déjà les armées des Arabes et des Mongols avaient commencé à construire des terrasses d'approche et diverses machines pour une attaque en règle.

Quant aux chrétiens qui étaient dans la ville, dès que Naçr eut levé le signal fatal, ils furent massacrés dans les rues et dans les places publiques. Beaucoup s'enfuirent et se réfugièrent dans les maisons des Musulmans; des hérauts les en firent sortir et dans la journée du lundi ils périrent sans miséricorde dans un cruel massacre.

Quelques-uns qui étaient dans la prison de leur Qadi furent amenés et cruellement flagellés jusqu'à ce que la mort s'ensuivit. Les femmes jeunes furent dépouillées de leurs vêtements et promenées par les rues de la ville, les femmes enceintes furent éventrées, leurs enfants mis à mort et leurs cadavres jetés devant la porte de la citadelle. On envoya dire ensuite à l'émir Souti : « Envoie, émir, voir comment ils massacrent les musulmans et les jettent à la porte de la citadelle. » Lui, dans sa simplicité, les crut et leur permit de saccager les quatre églises qui se trouvaient en bas, les deux nôtres[1] : celle qui est bâtie sous le vocable de Jésusabran, l'illustre martyr[2], et celle qui est construite sous le nom de Man'you[3]; l'église des Jacobites, sous le vocable de Madame Marie, et l'église des Arméniens. Elles furent rasées jusqu'à terre ainsi que les maisons et les enclos des chrétiens et la résidence du siège métropolitain.

L'émir envoya dans toute la contrée : il rassembla des hommes pour préparer l'attaque et fit descendre les Kurdes de leurs montagnes. Les chrétiens des villages, ne pouvant plus se réfugier dans la ville, durent donner des sommes considérables pour l'armement et la nourriture des troupes. Une attaque vigoureuse était dirigée, jour et nuit, contre la citadelle des quatre côtés à la fois.

Il y périt un grand nombre d'assiégés et d'assiégeants, de Kurdes et d'Arabes, mais pas de Mongols, car ceux-ci ne

1. C'est-à-dire celles des Nestoriens.
2. Cfr. ci-dessus, p. 256, n. 8.
3. Peut-être faut-il lire Manouch. Cfr. ci-dessus, p. 257, n. 2.

s'étaient pas approchés et se contentaient de lancer des flèches de loin. Les routes furent coupées aux chrétiens, là et en tous lieux; partout où on les voyait on leur criait : « Êtes-vous de la citadelle? » ou bien : « Ce sont des fuyards! »

Le vertige de la mort s'emparait de chacun. Le Catholique n'obtenait point de secours en œuvre et très peu en parole de ceux qui le tenaient. On le gardait de près pendant la nuit et de loin pendant le jour. Il ne savait pas ce qui allait lui arriver. Ses pensées étaient troublées pour lui-même et pour la citadelle. Il trouva cependant occasion d'écrire au métropolitain d'Arbèle qui s'était enfui au village de Beth Çayâdé [1]. Irrité contre les habitants de la citadelle qui n'avaient pas voulu l'écouter, il s'était réfugié à Beth Çayâdé avec tout ce qu'il avait et s'était fixé en cet endroit. Le Catholique disait au métropolitain : « De quelle utilité sera ta délivrance si tu ne vas au camp? »

Deux jours après, l'émir Souti expédia le Catholique sous escorte et le fit conduire à Beth Çayâdé.

Le métropolitain partit, accompagné d'un jeune homme, la nuit même où la lettre lui parvint. En quatre jours il gagna Bagdad et se rendit au camp. Il fit connaître ce qui était arrivé au Catholique et aux chrétiens. Les émirs du camp étaient déjà au courant de toutes ces nouvelles, car l'émir Souti avait expédié des messagers pour faire savoir au camp tout ce qui avait été fait par lui. Le Catholique, de son côté, avait écrit à un des serviteurs de la résidence pour lui dire ce qui était arrivé. Or, celui-ci alla faire connaître et exposer la situation aux émirs et aux notables et les entretint du massacre des chrétiens. Les émirs qui n'avaient point connaissance de cette affaire en furent très affligés. Ceux qui avaient commis le crime avaient gardé le silence.

Le métropolitain lui-même arriva en toute hâte et raconta la chose devant tous les émirs. Un édit royal fut envoyé par un messager à Souti; il renfermait ces paroles : « Tu nous exposes les choses ainsi, et le Catholique autrement. Lequel de vous deux croirons-nous et approuverons-nous? »

Cela empêcha un peu le mal.

1. Je n'ai pu identifier ce village qui devait être situé à moins d'une journée de marche d'Arbèle, avec aucune des localités marquées sur les cartes.

Souti, en entendant ces paroles, fut contrarié et s'enflamma de colère. Il envoya chercher le Catholique et le fit amener : « Tu as écrit ainsi? » lui dit-il.

Tout le peuple arabe vociférait contre le Catholique, et chacun criait ce qu'il voulait.

Le Catholique répondit : « Je n'ai rien écrit, mais un tel, métropolitain de l'endroit, est allé parler en faveur de sa maison et de son diocèse. »

On lui dit : « Maintenant, fais descendre ces rebelles, selon l'ordre du roi, ou déclare par écrit qu'ils sont révoltés. »

Le Catholique envoya auprès des habitants de la citadelle le métropolitain de Mossoul, accompagné de [deux] jeunes gens de la résidence, pour les exhorter; mais ils eurent peur de descendre. Il y avait réellement des rebelles parmi eux et ceux-ci, craignant d'être mis à mort, persuadaient aux autres de ne pas descendre.

Dès lors le Catholique fut malmené par Souti et les siens. Ils le tourmentaient : « Donne-nous un écrit que nous puissions envoyer et faire connaître au roi, constatant qu'ils sont rebelles. » Ils lui enlevèrent et lui prirent tout ce qu'il avait avec lui. Plusieurs de ceux qui étaient descendus de la citadelle se trouvaient près de lui : les uns furent massacrés, les autres vendus. Enfin, ils lui arrachèrent par force, ainsi qu'aux évêques qui l'accompagnaient, un écrit tel qu'ils le voulaient.

Le jour même, l'émir envoya Hadji Dilcandi près du roi.

Dès son arrivée, celui-ci exposa l'affaire. Un des émirs, nommé Assan Koutlouk [1], le réprimanda et blâma son audace : il connaissait, en effet, la vérité et savait que cette lettre avait été obtenue par force; il voulut même frapper Hadji qui s'esquiva. L'émir Assan se rendit avec tous les conseillers

1. Issen Koutlouk était un des familiers du prince Oldjaïtou qu'il avait accompagné dans son apanage du Khoraçan. Il revint avec lui à Tauriz lors de son intronisation. D'Ohsson (IV, 480) l'appelle Uveïs-Coutloug.

Il demeura dans l'entourage du prince, mais ne parait pas avoir joui sous son règne d'une très grande faveur. La raison en est peut-être que, au moment où Oldjaïtou passa de la secte mahométane des Sunnites, qu'il avait embrassée en abandonnant le christianisme, à celle des Seyids, Tchoban et Issen Koutlouk, tous les deux zélés Sunnites, furent les seuls émirs qui refusèrent d'imiter le roi dans son changement de rite. Abou-Saïd donna le commandement général des troupes du Khoraçan à Issen Koutlouk qui joua un rôle important dans les luttes qui ensanglantèrent cette contrée sous le règne de ce prince et sous celui d'Arpagaoun, son successeur.

près du roi, pour lui exposer l'affaire. Le roi rendit un édit prescrivant de rétablir la paix entre ceux de la citadelle et les Arabes, et de ne pas punir les coupables, soit d'un parti, soit de l'autre, et défendant aussi à qui que ce fût de continuer la lutte.

Cet édit fut rendu après beaucoup de fatigues, de démarches, de peines de la part du métropolitain et de ses compagnons. Il fut remis à des messagers royaux pour être porté à Arbèle. Hadji Dilcandi s'en retourna plein de confusion et le visage couvert de honte.

Deux disciples de la résidence accompagnèrent les messagers chargés de l'édit et parvinrent à Arbèle le jour du vendredi des Confesseurs [1]. Aussitôt, le pont de la citadelle qui avait été brûlé fut rétabli. Ils firent la paix. Beaucoup de personnes descendirent de la citadelle dans la région.

Mais, comme il a été dit précédemment, les Musulmans donnaient à Naçr ainsi qu'à son frère autant d'or qu'ils en voulaient pour faire des cadeaux. Ceux-ci rassasièrent la cupidité des envoyés qui apportèrent la lettre et leur persuadèrent de monter à la citadelle. Ils y montèrent en effet. Mais là, personne ne leur présenta un tapis pour s'asseoir, ni ne leur donna une bouchée de pain ou même une obole.

Ces envoyés regrettèrent d'avoir fait la paix et revinrent à des desseins méchants et cruels. Ils menacèrent les jeunes gens de la résidence qui les accompagnaient. L'un d'eux s'enfuit secrètement de la porte de la citadelle et alla se réfugier à Beth Çayâdé; ils le poursuivirent mais ne purent le trouver. Ils s'emparèrent de son compagnon et le gardèrent. Ces envoyés royaux coururent au village de Beth Çayâdé. Ils emmenèrent le Catholique et lui tinrent ce langage : « Ceux-ci ne descendront que sur ton ordre. Viens; écoute l'ordre du roi. »

Quand il arriva à Arbèle, tout le peuple des Arabes se rassembla près de Souti. Ils commencèrent à attaquer violemment

1. Sous le nom de vendredi des Confesseurs, les Nestoriens, comme les Jacobites, désignent le vendredi qui suit la fête de Pâques, dans lequel ils honorent la mémoire de tous les saints *martyrs*. Ils ignorent, en effet, l'acception du mot *confesseur* au sens où il est actuellement pris dans la liturgie latine.
Les envoyés arrivèrent donc à Arbèle le 24 avril.

le Catholique. Celui-ci, à cause de la grande confiance qu'il avait dans le gouvernement, leur répondait par des paroles vives. De concert avec l'émir Souti, il réitéra aux habitants de la citadelle l'ordre de descendre. Ils devaient jurer sur l'Évangile qu'ils ne feraient aucun mal à Naçr; celui-ci devait aussi jurer, et ainsi la paix serait rétablie. Beaucoup, en effet, descendirent et jurèrent de ne pas lui faire de mal et de lui obéir selon sa volonté. Mais, lorsqu'on fut assuré qu'il montait avec trois cents hommes, on ferma de nouveau la porte, car ils avaient le cœur fourbe.

Souti, en voyant cela, saisit tous ceux qui étaient descendus et les massacra. Le disciple de la résidence, compagnon de celui qui avait pris la fuite, fut violemment frappé pendant qu'on l'interrogeait sur son compagnon. Le Catholique lui-même put à peine le sauver. Ils s'emparèrent des juments et des mules de la résidence et de tout ce qui appartenait aux disciples et aux évêques qui l'avaient accompagné, même des vêtements. Ensuite, ils dirent insidieusement : « Nous, nous irons dans la place, au bas de la citadelle, et les notables de la ville avec toi, en haut, pour que personne ne résiste plus et ne soit plus excité au combat jusqu'à ce que le roi victorieux ait été informé. » Le Catholique, dans sa simplicité, accepta et monta à la citadelle, ignorant le piège que les Musulmans lui tendaient pour le tuer.

Ce jour-là, arriva près de l'émir Souti un messager de chez lui[1] pour lui dire : « Les armées de la Palestine entrent dans la région et, si tu tardes à venir, peut-être même que ta famille sera emmenée en captivité. » A l'instant même il partit ainsi que toutes les troupes qu'il avait avec lui, bien qu'il souffrît d'une maladie grave. Il ne resta au bas de la citadelle que les Kurdes et les habitants de la ville.

Le lendemain, le combat et le massacre recommencèrent entre les deux partis. Les voies furent coupées. La faim se fit sentir dans la citadelle. Quiconque sortait pour fuir ou chercher des vivres pour les siens, était tué sans pitié.

Le Catholique ainsi que les trois évêques qui l'accompa-

1. Souti était, comme nous l'avons vu plus haut (p. 274), gouverneur du Diarbékir.

gnaient et les disciples restés près lui, furent enfermés dans la citadelle sans vêtements, sans lit, sans provisions, sans vivres. L'épreuve devint plus dure, le trouble augmenta, la terreur s'aggrava; il ne leur resta pas un défenseur, ni un lieu de refuge, ni quelqu'un qui pût leur venir en aide en disant une parole en leur faveur.

Quant aux envoyés, ils retournèrent au camp avec Hadji Dilcandi et exposèrent au roi que les habitants de la citadelle étaient des rebelles, que le Catholique les excitait à la révolte, qu'il avait donné des présents pour pouvoir monter à la citadelle, et là, avait ouvert les trésors et partagé l'or aux rebelles, qu'il leur avait livré des provisions de froment, des armes de guerre, des cordes et des machines, et qu'il les encourageait à se préparer au combat.

L'irritation fut au comble dans le cœur du roi et de ses grands. Il donna de nouveaux ordres en treize exemplaires, adressés nommément aux émirs : à chacun des émirs des Kurdes, aux quatre émirs du roi des Mongols et au gouverneur du territoire d'Arbèle, prescrivant que : si quelqu'un faisait monter des vivres à la citadelle ou lui en fournissait, son village serait dévasté et massacré et, s'il possédait des terres dans la région, ses propriétés seraient confisquées et attribuées en propre au roi; de plus, on devait organiser une attaque vigoureuse pour l'honneur de la confession ismaëlite.

Il donna à l'adresse du Catholique un édit spécial dans lequel il était dit : « Nous et nos pères, nous t'avons honoré pour que tu pries pour nous et que tu nous bénisses; mais maintenant que tu agis autrement, sache que ce qui t'arrive vient de toi-même et non pas de nous. »

Les édits furent remis à un des officiers de la cour nommé Toghan [1] et à Hadji Dilcandi lui-même, tous deux ennemis des chrétiens, qui devaient venir à Arbèle et y accomplir leur dessein.

Le métropolitain d'Arbèle était resté dans le camp encore

1. *Toghan* était un des principaux officiers de la cour. Il avait combattu, sous les ordres du généralissime Koutloukschah, d'abord en Syrie, pendant la troisième campagne de Cazan, puis dans le Gilhan au commencement du règne d'Oldjaïtou. Il fut ensuite envoyé, par Abou-Saïd, dans le Khoraçan et se mêla dans cette contrée à plusieurs intrigues.

trois jours après l'envoi des messagers qui partirent avec deux disciples de la résidence pour faire la paix. Il pensa : « Si les habitants de la citadelle et les Arabes font la paix, ma présence dans le camp n'est d'aucune utilité; si au contraire ils continuent les hostilités, je ne puis rien dire sans l'avis du Catholique. »

Aussitôt, il se mit en route en toute hâte et vint au village de Beth Çayadé; à son arrivée il apprit que, ce jour-là même, le Catholique avait été emmené avec les évêques de sa suite, comme il a été expliqué plus haut, et enfermé dans la citadelle. Tous les chrétiens étaient plongés dans la douleur, affligés, éprouvant une vraie tristesse du cœur — et non des sourcils et des paupières, comme chez certains — qui faisait fondre leur chair et dissolvait leurs os. Ils ignoraient, en effet, ce qui leur arriverait entre les mains des Arabes et [ne savaient] s'ils seraient délivrés ou non de cette persécution. Comme ceux qui sont ballotés sur la mer, au milieu des flots et des tempêtes, ils craignaient eux aussi d'être submergés dans le péril de la persécution.

Le métropolitain ne savait que faire. Il considérait que pour retourner au camp d'où il arrivait les routes étaient coupées, qu'il n'avait pas de compagnon et ne pourrait prendre conseil du Catholique; d'un autre côté, s'il restait dans la résidence tandis que le Catholique et les évêques étaient opprimés et enlevés, les chrétiens tourmentés, il se rendrait coupable en transgressant la règle de vérité, la loi du Christ, qui dit que celui qui est pasteur, celui qui aime, doit se donner lui-même, se livrer à la mort, mépriser la vie, supporter tous les tourments pour l'amour du Christ[1]. Il s'encouragea donc, prit avec lui les disciples de la résidence qui avaient fui et s'étaient cachés, et partit du village de Beth Çayadé, le soir du 6 du mois de Yar de cette année-là (mai 1310).

Ils marchèrent nuit et jour, à travers les montagnes et les plaines, les hauteurs et les bas fonds, remplis de frayeur et craignant les embûches des ennemis, sans tente ni provisions suffisantes.

Ils parvinrent, par la grâce de Dieu, en dix jours, à la ville

1. Cfr. Jean, x.

de Hamadan où ils avaient entendu dire que le roi victorieux se trouvait. Ils y entrèrent le jour même où le roi était parti pour la capitale.

Le métropolitain et les disciples se mirent en route le lendemain pour se rendre à Soultaniyeh. Là, ils eurent connaissance des ordres donnés aux deux hommes dont nous avons parlé plus haut, Toghan et Hadji Dilcandi, qui se préparaient à partir pour aller à Arbèle. A cette nouvelle, leurs mains faiblirent, leurs genoux tremblèrent, leurs yeux répandirent des larmes sur le malheur de l'Église et sur tout ce qui était arrivé à ses enfants. Ils prirent conseil des amis du Catholique et des chrétiens pour savoir que faire. On leur répondit : « N'épargnez ni vos biens ni ceux de la résidence, autrement le Catholique est perdu et vous aussi; les églises seront dévastées et les waqfs des chrétiens seront confisqués à cause du Catholique. »

Le métropolitain prit aussitôt avec lui la somme nécessaire et se rendit près d'un des émirs, qui avait facilement accès auprès du roi. L'émir reçut le métropolitain, le traita avec honneur, écouta ce qu'il lui dit au sujet du Catholique et des chrétiens, et lui demanda une relation de tout ce qu'il lui avait dit écrite de sa main, pour la montrer aux émirs et au roi — Dieu lui accorde la victoire ! — afin qu'ensuite le métropolitain puisse se présenter et exposer de vive voix ce qu'il avait écrit à chacun des émirs et des vizirs qui pourraient l'introduire devant le roi. Il fut présenté à l'émir Assan Koutlouk, à Khodja Saïd ed-Din, chef des scribes [1], à Khodja Raschid ed-Din, le vizir [2].

Le métropolitain exposa l'affaire avec confiance en ces termes : « Monseigneur le Catholique vous salue et vous fait dire : Vous savez, ô émirs, qu'il y a maintenant trente-cinq ans que je suis venu de l'Orient, que j'ai été placé sur ce siège par la volonté de Dieu, que j'ai servi et béni sept rois en toute patience et crainte de Dieu, surtout le père de ce roi victorieux, feu

1. Le vizir Sa'd ed-Din Saoudji avait été mis par Oldjaïtou à la tête du département des finances conjointement avec Raschid ed-Din. Ces deux hommes, après avoir été unis de la plus étroite amitié, se brouillèrent. Un favori du sultan, Ali Schah, qui devait plus tard perdre Raschid lui-même, accusa Sa'd ed-Din de malversation. Ce dernier fut exécuté, avec plusieurs de ses employés, le 19 février 1312 (Cfr. D'Ohsson, IV, 482, 542-544).

2. Cfr. ci-dessus, p. 247, n. 1.

Argoun et sa mère Ourgou-Khaton, qui était chrétienne [1]. Je n'ai fait de tort à personne. Je n'ai jamais rien désiré des biens du gouvernement et, si j'en ai reçu des largesses, j'ai dû les dépenser ensuite pour lui. Alors j'étais jeune. Maintenant je suis un vieillard; je n'ai ni femme, ni enfants, ni parents, ni famille. Serai-je tenté de me révolter contre le roi pour l'amour du monde? Puis-je avoir la pensée de lui dérober quelque chose? Pourquoi donc ajoute-t-on foi aux paroles de mes ennemis contre moi? Je n'ai éprouvé aucun mal de la part de ce roi victorieux; mais, si même — ce qu'à Dieu ne plaise! — il arrivait qu'il me maltraitât, l'Évangile, ce livre dont je professe la doctrine, m'ordonnerait de lui rendre le bien pour le mal; il dit, en effet [2] : « Priez pour vos ennemis, bénissez celui qui « vous hait », et moi, je ne puis m'écarter en rien de ce que Dieu m'a prescrit par le Christ, car celui qui transgresse un précepte se sépare de celui qui l'a posé. Je vous en prie, si le roi est persuadé que j'ai commis le mal, qu'il me fasse venir au tribunal royal et me montre exactement ce que j'ai fait qui me rende digne de la mort : alors il sera innocent de mon sang. Ne m'abandonnez pas aux mains de mes ennemis. Tel est le discours du Catholique. Les chrétiens qui sont dans la citadelle disent tous : Nous ne sommes pas des révoltés contre le roi victorieux. Mais nous sommes remplis de terreur en présence de nos ennemis, les Kurdes et les Arabes. Ils nous tuent sans pitié, et il n'y a personne qui ait pitié de nous, et nous n'avons personne qui fasse connaître au roi l'angoisse dans laquelle nous nous trouvons. Nous sommes tes serviteurs et tes sujets. Nous avons toujours payé régulièrement le tribut et l'impôt. Si le roi ordonne que nous fassions descendre les Cayatchiyé contre lesquels il est fâché, nous sommes impuissants à le faire. Si, au contraire, il ordonne que nous descendions nous-mêmes de la citadelle, qu'il envoie quelqu'un pour nous délivrer des mains de ces tyrans, et nous irons là où il voudra; car ce n'est pas pour l'agrément du lieu que nous restons ici, mais à cause de la vive crainte des Palestiniens [3]

1. Cfr. ci-dessus, p. 267, n. 2.
2. Cfr. MATTH., V, 44.
3. On ne voit pas clairement le sens que ce mot peut avoir ici. Peut-être dé-

et des Kurdes. Voici que nos fils et nos filles sont conduits en captivité et que la plupart de nos hommes sont massacrés. Chacun de vous, émirs, est au courant de ces choses, et moi, le métropolitain, votre serviteur, j'en réponds et je les dis de même que je les ai écrites de ma main. »

Les émirs accueillirent son discours et l'exposèrent au roi victorieux et miséricordieux. Celui-ci ordonna que le grand émir [1] Tchoban [2] prenne connaissance de l'affaire, qu'il fasse venir le métropolitain et s'entretienne avec lui. On le fit donc venir et il répéta tout ce qu'il avait raconté. Il ajouta même : « C'est à cause de toi que toutes ces choses nous sont arrivées. » L'émir, en effet, était lié avec l'émir des Cayatchiyé nommé

signe-t-il les Juifs qui habitaient la ville? Peut-être aussi s'agit-il d'une tribu arabe dont le nom serait défiguré?

1. Litt. : *émir el-oméras*, généralissime.

2. Tchoban, fils de Mélik et petit-fils de Toudan Bahadour de la tribu des Seldouze, se distingua par ses talents militaires et ses qualités d'homme d'État. Il avait combattu en faveur de Cazan dans le Khoraçan; il accompagna ce prince dans sa troisième expédition de Syrie, et reçut à la suite quelques coups de bâton en punition de ses revers; sous Oldjaïtou, il prit part à l'expédition du Ghilan et reçut à son retour le commandement du corps d'armée de Koutloukschah qui avait été tué dans cette campagne. Il avait épousé, en 1307, Dilendi, fille d'Oldjaïtou. En 1314, il fut chargé d'apaiser les soulèvements du Roum. A l'avènement d'Abou-Saïd, il fut nommé généralissime. Il gouverna véritablement et mécontenta la plupart des grands qui formèrent le complot de le tuer; mais il échappa et se vengea cruellement.

Cependant, quand Abou-Saïd eut atteint sa vingtième année, il commença à devenir jaloux de l'autorité dont jouissait Tchoban et fut surtout mécontent de ce que celui-ci ne voulut pas lui livrer sa fille, Bagdad-Khatoun, déjà mariée à Scheïk-Hassan. De plus, un des fils de Tchoban, Dimaschk, s'étant livré impunément à toute sorte d'excès, pendant que son père était dans le Khoraçan, Abou-Saïd le fit tuer et donna même l'ordre aux généraux qui commandaient près de Tchoban de mettre ce dernier à mort. Ceux-ci hésitèrent et communiquèrent à Tchoban l'ordre qu'ils avaient reçu. Tchoban réunit soixante-dix mille hommes et marcha contre Abou-Saïd. Bientôt, abandonné par les généraux qui lui avaient juré fidélité, il se réfugia à Hérat; mais il fut trahi également par le Mélik de cette ville, qui le fit arrêter, et craignant le ressentiment d'Abou-Saïd, ne voulut pas même faire conduire Tchoban près du Khan. Il le fit mettre à mort ainsi que tous les officiers de sa suite (1327). — Ce généralissime que nous voyons si favorable au Catholique Jabalaha est très probablement le personnage désigné sous le nom de Zoban Begilay (= *Beïlerbey* i. e. *généralissime*) dans un bref que le pape Jean XXII lui adresse d'Avignon, le 22 novembre 1321, où il lui mande qu'il a appris de Jacques et de Pierre, de l'Ordre des Frères Mineurs, « porteurs des présentes », que Zoban traite avec beaucoup de bonté les chrétiens établis dans le royaume du Khan de Perse; ce qui lui donne l'espoir que ses yeux s'ouvriront à la lumière de la foi. Il prie *sa prudence* de continuer à protéger les chrétiens et lui recommande les dits frères, qui se rendent dans les États du Khan pour travailler au salut de Zoban et des peuples soumis à son souverain.

Balou [1]. Il accueillit favorablement le discours du métropolitain, empêcha Hadji Dilcandi de partir pour Arbèle, fit de belles promesses et désigna pour aller sur les lieux des envoyés autres que les premiers.

Cependant, — pour ne pas allonger le discours — Hadji Dilcandi ne s'assoupit pas, ne s'endormit pas, n'accorda pas de sommeil à ses yeux; tout le peuple arabe fit comme lui. Il fit des largesses considérables aux émirs, aux grands, aux petits, aux troupes. Cette sentence fut accomplie : « Le présent obscurcit les yeux des sages dans le jugement [2]. »

Ils revinrent sur ce qui était statué et convenu. Ils s'emparèrent en cachette du métropolitain et le livrèrent à Toghan, afin ou qu'il aille faire descendre le Catholique et les chrétiens de la citadelle, ou qu'on le massacre sans pitié. On le fit sortir la nuit hors de la ville et on le mena à une montagne située dans le voisinage. Personne ne savait absolument rien de lui. Les chrétiens de toutes les confessions qui s'étaient réunis dans la ville furent profondément affligés. Tous les disciples de la résidence prirent la fuite et se dispersèrent. Il ne leur restait ni aide ni assistance, en dehors des adorables miséricordes de Dieu qui agit selon sa bonté et dispose toutes choses selon ses miséricordes.

Le métropolitain avait un frère cadet qui s'échappa, courut près de l'émir Tchoban — que sa vie soit conservée! — et lui exposa tout ce qui était arrivé. Il lui dit : « Le serviteur du grand émir, le métropolitain qui est venu hier s'entretenir avec lui au sujet de la citadelle d'Arbèle, a été conduit de force et par ruse à Arbèle. »

L'émir entra en fureur. Il expédia un messager et fit revenir le métropolitain délivré des mains de ces misérables. Il l'introduisit devant le roi victorieux à qui le métropolitain répéta ce qu'il avait dit au sujet du Catholique et des chrétiens. Le roi ordonna de faire venir le Catholique au camp et de faire descendre les chrétiens de la citadelle sans les molester. Il fit aussi venir Toghan, lui donna des instructions à ce sujet et lui commanda de partir pour Arbèle.

1. Voir plus haut, p. 272.
2. Cfr. *Eccl.*, XX, 1.

Le grand émir et chef du Diwan, Tchoban, conduisit le métropolitain à sa demeure. Il lui écrivit plusieurs lettres pour tous les émirs des Mongols qui étaient allés faire le siège de la citadelle et pour l'émir Gaïdjak[1], gendre du défunt roi Houlaghou ancêtre de tous ces rois, recommandant de faire descendre le Catholique avec honneur, selon l'ordre royal et de faire également descendre les chrétiens sans les molester. Il dit à l'envoyé : « Si quelqu'un étend la main contre les chrétiens, ne les fais pas descendre. »

Il congédia le métropolitain avec honneur, le confia à l'envoyé royal et lui dit : « Si les Arabes ou les Kurdes n'écoutent pas ces ordres, reste auprès du Catholique et des chrétiens et fais-le moi savoir. »

Le métropolitain et l'envoyé se rendirent d'abord près de l'émir Gaïdjak et lui montrèrent les lettres scellées du grand émir Tchoban. Celui-ci et sa femme se réjouirent vivement de cet édit favorable au Catholique et aux chrétiens. Ce même émir Gaïdjak envoya à la citadelle cent autres de ses cavaliers mongols pour aider à l'exécution de ces mesures et il écrivit aux huit cents fantassins Kurdes placés sous ses ordres de faire descendre le Catholique.

Or, trois jours avant l'arrivée du métropolitain et de l'envoyé qui accompagnait celui-ci, Toghan avait envoyé près du Catholique et lui avait fait montrer l'ordre de descendre. Celui-ci était descendu sans tarder le vendredi vingt-six de Haziran (juin 1310), avec les évêques et les prêtres qui l'accompagnaient. Il avait obéi à l'ordre du roi.

Toghan lui persuada de remonter de nouveau à la citadelle pour en faire descendre les chrétiens. Dans la simplicité de son cœur, il remonta et ordonna aux chrétiens de descendre. Ces malheureux obéirent loyalement aux ordres royaux et paternels. Ils descendirent le samedi matin avec leurs fils, leurs

1. L'émir Gaïdjak avait épousé Toutoukaï ou Boudakaï, quatrième fille de Houlaghou, née d'une esclave de l'*ordou* de Dokouz-Khatoun. Il n'est donc pas extraordinaire qu'elle ait été favorable aux chrétiens. Elle fut mariée en premier lieu au Ouïrat Tendjkir ou Tenker Kourkan; elle épousa ensuite le fils de celui-ci, Soulamisch, et, après la mort de ce dernier, elle devint la femme de son fils Gaïdjak ou Jijak Kourkan. Elle fut ainsi successivement l'épouse du père, du fils et du petit-fils (Cfr. Howorth, *History of the Mongols*, t. III, p. 213).

filles, leurs épouses, au nombre d'environ cent cinquante hommes (non compris les femmes et les enfants), sans arme, sans glaive et sans couteau.

En les voyant descendre, le peuple mauvais des Arabes devint féroce et entra en fureur. Ils tirèrent l'épée, immolèrent tous [les hommes], depuis le plus grand jusqu'au plus petit, sans pitié ni crainte et s'emparèrent des femmes et des enfants.

Ils prirent pour prétexte : « On a lancé sur nous des flèches du haut de la citadelle. » Mais tout cela avait pour but d'effrayer le Catholique et de l'empêcher de quitter la citadelle afin de justifier l'accusation qu'ils avaient portée contre lui près du roi [1], espérant que peut-être celui-ci entrerait en fureur et ordonnerait de le mettre à mort avec tous les chrétiens.

Le Catholique, confiant en la promesse du Christ, pleurant, se lamentant, la tristesse dans l'âme, se disposa à descendre. Il méprisait les glaives, car il pensait en lui-même : « Dans la citadelle, je mourrai de faim, j'aurai une réputation déplorable [2], et c'est là un grand malheur. Il vaut mieux pour moi obéir jusqu'à la mort. Je descendrai. Si Notre-Seigneur me sauve, ce sera un triomphe pour moi; sinon, je suis prêt à recevoir, pour le nom du Christ, la couronne du martyre. »

Les chrétiens tombèrent à ses pieds, en pleurant et disant : « Nous ne te laisserons pas descendre. » Les évêques eux-mêmes qui l'accompagnaient parlaient ainsi. Le Catholique leur répondit : « Rien ne pourra m'empêcher de descendre; mais je ne force absolument personne à descendre avec moi; quant à celui qui veut partager mes épreuves, je ne l'en empêche pas non plus. »

Il se sépara donc d'eux, suivi des trois évêques qui l'accompagnaient, de quelques moines et prêtres, disciples de la résidence. Ils descendirent le long du mur en marchant sur les victimes massacrées innocemment. Le Catholique voyait ses enfants le ventre ouvert et les entrailles répandues à terre, et il n'y avait personne pour les ensevelir et prendre soin de leurs funérailles! Pour lui, il se fiait à la parole de Toghan. Il

1. En assurant qu'il était un rebelle.
2. C'est-à-dire : « Je passerai pour un rebelle. »

pensait que celui-ci était un ami, lorsqu'en réalité il n'était qu'un faux ami.

Alors il put dire en son cœur avec le prophète [1] : « J'ai appelé mes amis et eux-mêmes m'ont trompé! Mes prêtres et mes vieillards ont dépéri au milieu de moi : ils ont cherché pour eux-mêmes la nourriture afin de sauver leur vie et ils n'en ont pas trouvé. Vois, Seigneur, comme je suis affligé, et [comme] mes entrailles [sont] troublées. Mon cœur est renversé au-dedans de moi-même, car je suis rempli d'amertume. Le glaive détruit au dehors : à la maison, la mort. On m'a entendu gémir et il n'y a eu personne pour me consoler! Tous mes ennemis ont appris mon malheur et ils se sont réjouis, car c'est toi qui m'as fait cela. Arrive le jour que tu as annoncé et qu'ils deviennent semblables à moi! Que toute la malice de ces *Hagaréens* paraisse en ta présence. Frappe-les comme tu m'as frappé à cause de tous mes péchés; ([traite-les] comme tu m'as traité dans mes enfants et mes bien-aimés), car mes gémissements sont abondants et mon cœur affligé. »

Le vase d'iniquité [2] alla au-devant du Catholique en souriant, comme s'il n'avait rien fait. Il le conduisit sous sa tente, le traita avec honneur et lui présenta la coupe à genoux.

Le Catholique lui dit : « Sont-ce là tes promesses? Est-ce ainsi que s'accomplit à notre égard l'édit royal que tu as lu, et dans lequel il était prescrit de ne pas molester quiconque descendrait, de ne pas même faire couler le sang de son nez? »

Toghan reprit : « On a tiré des flèches de la citadelle : deux hommes ont été atteints et en sont morts. »

Le Catholique répondit : « Il fallait mettre à mort ceux qui avaient tiré et non pas ceux qui en descendant obéissaient à l'ordre du roi. »

Toghan se tut et ne répliqua pas un mot.

Ces peuples maudits avaient pris la résolution de faire périr le Catholique. Toghan et Naçr, frère de Dilcandi, agissaient comme s'ils n'étaient au courant de rien, afin d'avoir une excuse. Mais le Seigneur veille sur ses élus et il envoie le salut d'où ils ignorent et d'où ils ne soupçonnent pas.

1. *Thren.*, I, 19-22; selon la version Peschithta.
2. Toghan.

Le métropolitain avait réfléchi et dit à l'émir Gaïdjak : « Émir, tu sais quel homme est ce Toghan! Il nous a devancés à Arbèle et je crains qu'il ne fasse du mal avant notre arrivée. Il serait bon que l'émir envoyât un de ses hommes et un des compagnons du messager qui est avec moi. »

L'émir, sans tarder, fit cela. Il envoya un de ses hommes avec un de ceux qui accompagnaient l'envoyé. Ceux-ci arrivèrent à Arbèle le samedi même au déclin du jour, après que les malheureux avaient été massacrés. Ils allèrent saluer le Catholique et Toghan à qui ils montrèrent le document écrit, sur l'ordre du roi, par Tchoban au sujet de l'affaire du Catholique.

A cette nouvelle, le visage de Toghan fut troublé et celui de Naçr également. Ils pâlirent et commencèrent à parler à voix basse. Or, il ne leur restait pas d'excuse, car les nouveaux venus avaient vu le Catholique. A la tombée de la nuit, Naçr et Toghan montèrent à cheval et accompagnèrent celui-ci l'espace d'un mille. Il s'en alla au village de 'Amkava[1].

Le métropolitain et le messager qui l'accompagnait arrivèrent le dimanche 27 de Haziran (juin)[2] au matin et virent ce qui s'était passé. Ils furent vivement peinés et leur douleur fut grande. Ils furent un peu consolés par la délivrance du Catholique et des évêques qui étaient avec lui. Ils allèrent aussitôt le trouver et ils lui exposèrent l'ordre du grand émir et les dispositions de l'édit royal à son sujet. Le Catholique se réjouit et les bénit ainsi que l'émir.

Dès le lendemain matin, le messager se rendit près de Toghan et lui demanda à monter à la citadelle. Celui-ci l'en détournait : « Ils te tueront, disait-il, car ce sont des rebelles. »

Le messager répondit : « Qu'ils me tuent ou qu'ils me laissent vivre, je monte près d'eux. »

Toghan ne laissa monter avec lui absolument aucune nour-

1. Aujourd'hui Aïnkawa, à 2 kil. environ au N.-O. d'Arbèle : « C'est un village chaldéen de deux cent cinquante familles, avec plusieurs écoles et sept prêtres. La plupart des habitants sont agriculteurs. Actifs au travail, ils ont mis en plein rapport la meilleure partie de la plaine et leur village est devenu le grenier du pays. » CUINET, *La Turquie d'Asie. Géographie administrative*, t. II, p. 858. — Ce lieu est indiqué sur la carte de Ritter avec l'orthographe *'Ain Chawa*. — Cf. HOFFMANN, *Auszüge*, etc., note 1893.

2. Lire : dimanche 28.

riture ni boisson. « Tu es venu, dit-il, pour délivrer les chrétiens qui sont les adversaires de notre foi, les ennemis de notre nation. Puisque les chrétiens n'obéissent pas aux ordres du roi, nous n'obéirons pas, nous, à l'ordre de ton émir. »

Celui-ci ne se laissa pas influencer; il monta à la citadelle, montra aux chrétiens l'ordre de l'émir et les engagea à descendre.

Tous consentirent.

L'envoyé descendit le soir, accompagné de trois personnes; or, l'une fut arrachée de ses mains et massacrée, les deux autres emmenées captives. Il apportait avec lui les clefs de la citadelle, qu'il remit à Toghan, et il se rendit, très triste, près du Catholique pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. « Ceux d'en bas, disait-il, sont nombreux et forts. Dans la citadelle, il n'y a pas de vivres pour un jour et ils m'empêchent d'en faire monter. Si je fais sortir les autres, ils les enlèvent et les massacrent. Je n'ai ici aucun secours. Je ne sais que faire, si ce n'est rassembler les hommes qui sont venus avec moi et les cent cavaliers de l'émir Gaïdjak. Ils feront descendre d'abord les femmes et les enfants qu'ils conduiront dans les villages. Les hommes de guerre, moi et ceux qui m'accompagnent, nous passerons pendant la nuit et nous nous sauverons. Si quelqu'un nous attaque, nous riposterons. »

Le Catholique répondit : « Tu sais ce que tu as à faire. Agis selon l'inspiration de Dieu. »

Le mardi, l'envoyé remonta près de ceux [qui étaient dans la citadelle]. Il les réunit autour de lui et s'entretint avec eux. La plupart acceptèrent son conseil. Mais, comme dit le proverbe : « Du rameau sort le ver. » Certains habitants de la citadelle étaient déjà traîtres et s'étaient liés avec Naçr ed-Din. Chaque jour ils lui envoyaient dire ce qui se passait dans la citadelle.

Quand ils virent que la plupart étaient résolus à descendre, ils le lui firent savoir. Naçr décréta aussitôt « que les habitants de la citadelle, à l'exception des montagnards, n'auraient rien à donner à personne, qu'ils ne descendent pas de la citadelle mais qu'ils soient rassurés; que les montagnards seuls paieraient les frais de route des envoyés du roi et que, s'ils le voulaient, ils pourraient descendre. »

Sur cette parole, les habitants de la citadelle se séparèrent les uns des autres. Les montagnards descendirent, avec leurs familles, près de Naçr sans rencontrer d'obstacle; on les laissa aller au village de 'Amkava, mais le lendemain on les en tira pour les massacrer.

Dès lors, il ne restait dans la citadelle ni chef, ni directeur, ni conseiller, ni homme instruit. L'envoyé royal était demeuré seul dans la résidence patriarcale. Bientôt il descendit et les abandonna sans secours, dans des pleurs amers et des gémissements retentissants : « Hélas! quelle heure pleine de malheurs! Hélas! quel moment triste et rempli d'affliction! » S'il restent : pas même un seul homme qui ait la force de puiser l'eau! Qui organisera le combat?

La faim s'empara d'eux complètement. Le froment déjà épuisé se vendait huit zouz la livre [1]. Qui peut trouver du sel? Ils ont déjà mangé les ânes, les chiens, les chats [2]. Il ne restait plus de vieux cuirs. Ils vivaient de *groumé,* c'est-à-dire de graines de cotonnier [3]. Les veuves tendaient la main et il n'y avait personne pour guérir leur désolation. Personne absolument pour ensevelir les défunts! Qui a la force de creuser les fosses? Qui prend pitié et qui est miséricordieux? Qui donne l'aumône? Les orphelins sont morts sur le fumier. Les uns tombèrent et se desséchèrent dans leurs demeures; d'autres se jetèrent eux-mêmes du rempart: ceux d'en bas les reçurent avec le glaive et les mirent en pièces.

O hommes honorés que le Seigneur a méprisés! O hommes honorables que Dieu a rejetés! O peuple auquel il ne reste plus d'intercesseur! qui n'a plus de qui attendre du secours!

Venez et voyez combien est sévère le châtiment de Notre

1. La valeur des poids, comme celle des monnaies, a beaucoup varié avec le temps, et il est impossible de la déterminer avec précision. Le lexicographe BAR'ALI dans son dictionnaire (au mot *dinar*) dit que la livre contient 6,112 beaux grains d'orge.

2. Les *kakouschiaté,* littéralement les *ichneumons*, qui autrefois remplissaient dans les maisons le rôle des chats (R. DUVAL). Les ichneumons ou mangoustes sont des mammifères carnassiers assez semblables, pour l'aspect, à la fouine ou au furet. Ces animaux encore très communs en Égypte y sont vulgairement connus sous le nom de rats de Pharaon.

3. Les graines du cotonnier fournissent une huile assez bonne à manger, mais que l'on emploie surtout maintenant à la fabrication du savon. Les tourteaux qui résultent de l'extraction de cette huile sont très recherchés comme aliment pour le bétail.

Seigneur pour ceux qui ne se convertissent pas! Combien dur est ton bâton, ô notre Dieu! Combien tes coups sont funestes, ô nötre providence! Combien cruelles sont tes verges, ô notre médecin! Tu as détourné ton visage, et la couronne est tombée de leur tête [1], et leurs joies se sont changées en deuil [2]. Ils ont pleuré jour et nuit; les larmes coulaient sur leurs joues et ils n'avaient point de consolateur parmi tous leurs amis [3]. Tous gémissent et demandent du pain [4]; leurs yeux sont obscurcis par les larmes, leurs entrailles sont émues, leur foie s'est répandu sur la terre à cause de la ruine de leur citadelle. Les enfants et ceux qui sont encore à la mamelle ont dit à leurs mères : « Où est le pain? où est l'huile? » Ils tombent en défaillance en leur présence comme des blessés à mort [5]; ils demandent du pain et il n'y a personne pour le rompre et le leur donner. Ceux qui mangeaient voluptueusement gisent maintenant dans les rues; ceux qui avaient grandi dans la pourpre dorment sur le fumier [6]. Leur visage est devenu plus noir que le charbon et ils sont méconnaissables. Leur peau s'est attachée à leurs os; elle s'est desséchée et est devenue comme du bois. Plus heureux ceux qui ont péri par le glaive que par la faim. Des femmes mangèrent leur fruit; des mains miséricordieuses firent cuire leurs enfants qui devinrent leur nourriture [7]. Les enfants et les vieillards furent couchés à terre. Les vierges et les jeunes gens ont été couverts d'ignominie. Les hommes ont été immolés, et le Seigneur n'a pas eu pitié d'eux [8]! Des flèches ont pénétré leurs reins. Ils sont devenus un objet de dérision pour toutes les nations [9], car le Seigneur a accompli sa fureur, il a répandu la colère de son indignation [10]; c'est pourquoi leurs observateurs ont observé en vain [11]. Et dès lors ils crient avec le prophète en disant :

1. Cfr. *Thren.*, V, 16.
2. Cfr. *Thren.*, V, 15.
3. Cfr. *Thren.*, I, 2.
4. Cfr. *Thren.*, I, 11.
5. Cfr. *Thren.*, II, 11-12.
6. Cfr. *Thren.*, IV, 4-5.
7. Cfr. *Thren.*, IV, 8-10.
8. Cfr. *Thren.*, II, 21.
9. Cfr. *Thren.*, III, 13-14.
10. Cfr. *Thren.*, IV, 11.
11. Cfr. *Thren.*, IV, 16.

« Nos péchés se sont dressés contre nous, notre force a été affaiblie. Le Seigneur nous a livrés à une main contre la puissance de laquelle nous ne pouvons rien [1]. Il est juste le Seigneur que nous avons offensé. Entendez, peuples! et voyez notre douleur. Nos vierges et nos jeunes gens sont partis en captivité [2]; nos jeunes hommes et nos hommes faits ont été massacrés. Que dire? Que nos prêtres nous ont trompés et ne nous ont pas avertis à propos de nos péchés [3]? A Dieu ne plaise! Ils nous ont exhortés, et nous n'avons pas entendu. Ils nous ont réprimandés, et nous n'avons pas prêté l'oreille. Nous les avons méprisés. Nous ne les avons pas bien accueillis. Nous n'avons pas eu pitié de nos vieillards. Nous avons opprimé les veuves. Nous avons persécuté nos pauvres. Notre iniquité est plus grande que celle de Jérusalem. Notre malice dépasse celle du temps de Noé. C'est pourquoi le Seigneur a fait tout ce qu'il a médité. Il a accompli sa parole, comme il a décrété depuis les temps anciens. Il nous a renversés! Il n'a pas eu pitié de nous! Il a réuni les ennemis autour de nous. Il a élevé au-dessus de nous l'affluence de nos oppresseurs [4]. Tous nos ennemis ont ouvert leur bouche contre nous. Ils ont sifflé et grincé des dents. Ils ont vendu au loin nos enfants. Ils ont souillé nos vierges en notre présence. Ils ont insulté nos femmes devant nos yeux [5]. Et ils disent : « Nous « vous dévorons! Voilà le jour que nous attendions, nous « l'avons trouvé, nous l'avons vu de nos propres yeux [6]! »

Le peuple arabe monta à la citadelle avec Toghan et Naçr, le mercredi 1er de Tamouz de cette année qui était l'an 1621 des Grecs (juillet 1310).

Ils s'en emparèrent.

Ils tuèrent tous ceux qu'ils trouvèrent et n'épargnèrent personne. Ils saisirent tous ceux qu'ils virent. Ils pillèrent le trésor et enlevèrent les richesses. Ils précipitèrent du haut du mur les montagnards, les Cayatchiyé, qui étaient restés, tandis que ceux qui étaient en bas les recevaient avec le glaive et

1. Cfr. *Thren.*, I, 14.
2. Cfr. *Thren.*, I, 18.
3. Cfr. *Thren.*, II, 14.
4. Cfr. *Thren.*, II, 17.
5. Cfr. *Thren.*, V, 11.
6. Cfr. *Thren.*, II, 16.

les achevaient. Ils vendirent pour la plupart les femmes et les jeunes filles, ou les donnèrent à tout venant et les offrirent en cadeau. En un mot, ils mirent au jour toute la malice qui était cachée dans leur cœur.

Et nous, avec ce même prophète, disons : « Tressaillez, habitants d'Arbèle ! La coupe approche aussi de vous. Vous serez affligés et agités [1] [?] et il n'y aura personne pour vous délivrer. Car le Seigneur se souviendra de ce qui a été fait à son peuple et comment son héritage a été pillé [2]. Le Seigneur est bon pour quiconque espère en lui et pour celui qui le cherche [3]. Il vous rendra l'angoisse du cœur. Ses coups vous poursuivront ; dans sa colère il vous perdra et vous fera disparaître de sous les cieux [4], parce que vous avez détruit ses églises et que vous avez mis en pièces les brebis de son bercail. Et tous ceux qui passeront sur la route battront des mains sur vous, siffleront, branleront la tête et diront : « Voilà cette Arbèle que le Seigneur a maudite [5] ! ! »

CHAPITRE XIX

Mort de Mar Jabalaha.

Le Catholique ainsi que les évêques qui le suivaient, et des Mongols envoyés par l'émir Gaïdjak pour l'accompagner, se rendirent au village de Beth Çayadé. Cependant ils étaient toujours remplis de crainte, de terreur, de douleur profonde et d'angoisse. Ils restèrent là le temps nécessaire pour réunir l'or qu'ils remirent à l'envoyé de l'émir Tchoban, aux cent hommes de l'émir Gaïdjak et aux Kurdes venus avec eux. Ils partirent ensuite pour se rendre au camp.

Le 8 de Tamouz de cette année (juillet 1310), le Catholique fit visite à la princesse, femme de l'émir Gaïdjak [6]. Elle le traita

1. Cfr. *Thren.*, IV, 21.
2. Cfr. *Thren.*, V, 1.
3. Cfr. *Thren.*, III, 25.
4. Cfr. *Thren.*, III, 65-66.
5. Cfr. *Thren.*, II, 15.
6. Cfr. ci-dessus, p. 289, n. 1.

avec honneur et envoya un de ses hommes avec lui jusqu'au camp [1].

Dès son arrivée, il se rendit près du grand émir Tchoban, qui le reçut avec les honneurs dus à sa dignité; puis il vint se fixer à la ville [2]. Tous les émirs savaient à quoi s'en tenir à son sujet. Il alla trouver le roi victorieux et le bénit selon l'usage et lui présenta la coupe; le roi lui présenta également la coupe; mais ni l'un ni l'autre n'engagea la conversation. Il sortit de cette entrevue très affligé. Il s'était proposé, si le roi l'interrogeait, de lui faire connaître tout ce qui lui était arrivé, à lui-même et à ses ouailles. Aussi fut-il très contristé. Il resta là un mois entier, espérant en vain un changement, ou que quelqu'un l'interrogeât sur ce qui lui était advenu.

Quand certaines affaires urgentes de la résidence et des chrétiens furent arrangées, il revint au monastère qu'il avait bâti près de Maragha et prit la résolution de ne plus jamais retourner au camp. « Je suis las, disait-il, de servir les Mongols. »

Le Catholique passa l'hiver de l'année 1622 des Grecs (1310-1311) dans le couvent. A l'été, il alla à la ville de Tauriz parce qu'il avait appris que l'émir Irindjin — que Dieu lui conserve la vie! — était venu en cet endroit. Il le rencontra dès son arrivée. L'émir traita le Catholique avec grand honneur; il lui fit des dons et des présents, ainsi que sa femme [3], fille du roi Ahmeh, fils du feu roi Houlaghou. Elle était très considérée dans le royaume, parce que sa fille avait épousé le roi victorieux [Oldjaïtou] et était alors la première parmi les femmes de ce prince [4]. Cet émir Irindjin et sa femme donnèrent au Catholique la somme de dix mille dinars, c'est-à-dire soixante mille zouz, et des chevaux de selle. L'émir donna

1. Au mois de juillet, la cour était probablement à Soultaniyeh.

2. Le texte porte bien *lamdinta, à la ville;* il faut peut-être corriger *lmaschrita, au camp.*

3. Cette femme se nommait Kitchic ou Kikhschek. Elle suivit son mari dans la lutte qu'il soutint contre Abou-Saïd et prit une part active au dernier combat, dans lequel Irindjin fut fait prisonnier. Elle fut tuée dans la mêlée. Cfr. ci-dessus, p. 268, n. 2 et D'OHSSON, IV, 638, 641.

4. La fille d'Irindjin, Koutloukschah-Khatoun, avait, en effet, épousé Oldjaïtou le 23 mars 1305 et avait reçu de ce prince le *yort* ou apanage de Dokouz-Khatoun. Cf. D'OHSSON, IV, 484.

encore un grand village à l'église de Mar Schalita le saint martyr [1], dans laquelle avait été déposé feu son père et où avaient été aussi ensevelies sa mère et ses femmes.

Le Catholique passa l'hiver de l'année 1623 des Grecs (1311-1312) dans le monastère, et aussi l'été.

Des conseillers exposèrent sa situation au roi qui lui attribua [une pension de] cinq mille dinars qui lui servaient pour vivre chaque année. Il lui donna aussi des villages dans la région de la ville de Bagdad.

Le nombre des vénérables pères métropolitains et évêques qu'il consacra par l'imposition des mains s'élève, jusqu'à cette année, à soixante-quinze.

C'est tout.

Il vécut dans le monastère qu'il avait bâti [2] jusqu'à l'année 1629 des Grecs [3]. Il y mourut la nuit du [samedi au] dimanche *ma schbich maschknak* 15 de Teschri second [4] (novembre 1317) et y fut inhumé [5].

1. Cfr. ci-dessus, p. 80, n. 1.
2. A Maragha. Voir ci-dessus, p. 253.
3. Dans l'intervalle, le roi Oldjaïtou lui-même était mort, le 16 décembre 1316, à l'âge de trente-six ans. Il eut pour successeur, son fils Abou-Saïd, qui régna jusqu'en 1334.
4. Le 13, selon Amrou, qui a raison sur ce point.
5. L'écrivain nestorien Maris, cité sous le nom d'Amrou, par ASSÉMANI (*Bibl. or.*, t. III, p. 2, p. 184), termine sa notice sur Jabalaha par ces paroles : « Honorem, gloriam et auctoritatem consequutus est supra omnes decessores suos adeo ut Mogulensium imperatores et Kani eorumque filii caput illi aperirent et genua flecterent ejusque potestas amplissima Orientis regna omnia obtineret. Quocirca Christiani in diebus ejus ad magnam gloriam et existimationem provecti sunt. Unde in fine dierum ejus in teterrimum statum conciderunt, in quo ad praesens usque tempus jacent. In ea rerum felicitate aedificavit Jaballaha ingens monasterium prope urbem Maragam : at mox alternante fortuna sub ejusdem episcopatu capta fuit nova ecclesia [*in aedibus Duidari exstructa*] et Cella [*patriarchalis*], innovata fuit adversus Christianos certae pecuniae pensio aliam a Saracenica religionem profiteri volentibus imperari solita. Imperium autem, ejus aetate, tenuere ex Mogulensium regum stirpe septem Kani : Abaka nimirum Kanus, et Achmed Soltanus, et Argon Kanus, et Caichatus Kanus, et Baidus Kanus, et Kazanus Kanus, et Charbanda Kanus : rerumque potitus est Abusaïdus Kanus filius Charbandae. In hoc temporum rerumque varietate ad decrepitam senectutem provectus Pater iste, requievit die Sabbati, nocte abeunte in Dominicam tertiam Consecrationis Ecclesiae quae est dies tertius decimus Tesri posterioris [*Novembis*] anni Alexandri Graeci 1629, inciditque in septimam Romadani anni Arabum 717, sepultus que fuit in monasterio quod ipse sub titulo S. Joannis construxerat. Posquam vero a Mahumetanis loca illa expugnata atque in potestatem redacta fuere et monasterium occupatum est, translatus fuit ad coenobium S. Michaelis in provincia Arbelae. Sedit autem ad annos septem et triginta : vacavitque sedes octo dies et menses tres. » — Jabalaha eut pour successeur sur le siège

Que sa mémoire soit en bénédiction !

Que les prières de Mar Jabalaha le Catholique et de Rabban Çauma nous protègent, qu'elles protègent le monde entier jusqu'à ses extrémités, la sainte Église et ses enfants !

Et qu'à Dieu soient gloire, honneur, louange, adoration dans les siècles des siècles.

Amen. Amen.

patriarcal le métropolitain d'Arbèle, Joseph, qui avait succédé à Abraham, et qui, après son élection au patriarcat, changea son nom en celui de Timothée, ainsi que nous l'apprend 'EBEDJÉSUS (*Epitome can. synod.* p. v, sub fine; apud ASSÉMANI, *Bibl. or.*, t. III, p. 567) : «... In Patriarcham et Catholicum electus fuit pater noster Mar Timotheus, metropolita Arbelensis, cui in metropolitica dignitate nomen fuerat Mar Joseph, quique antequam sedem Arbelensem tenuisset Mossulanam metropolim rexerat : defuncto autem et a temporaria hac vita ad vitae lucisque regionem translato patre nostro Mar Abrahamo Arbelensi metropolita, relicto Athurensi [seu *Assyrio*, i. e, *Ninivitico et Mossulano*] throno ad ejus locum translatus fuit. »

Le célèbre auteur nestorien que nous venons de citer, EBEDJÉSUS, métropolitain de Nisibe, était le contemporain de Jabalaha et avait dédié à ce patriarche son ouvrage intitulé « la Perle » [*Marganitha*], traité théologique en cinq livres achevé en 1298, dont ASSÉMANI a donné une analyse développée (*Bibl. or.*, t. III, part. 1, p. 352-360) et dont MAÏ a publié une version latine (*Script. vet. nova coll.*, t. X).

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS MENTIONNÉS DANS L'HISTOIRE DE MAR JABALAHA III ET DE RABBAN ÇAUMA.

N.-B. — Dans cette table ne figurent en général que les événements dont il est parlé dans le texte. Les dates sont celles de l'ère chrétienne. Celles qui ont été établies par conjecture sont marquées d'un point d'interrogation.

1227,		Mort de Gengis-Khan.
1245,		Naissance de Marcos, plus tard Mar Jabalaha.
1251,		Avènement de Houlaghou, en Perse.
1260,		Avènement de Khoubilaï, en Chine.
1265,		Mort de Houlaghou. Avènement d'Abaka.
1278,		Départ de Marcos (Jabalaha) et de Rabban Çauma pour la Palestine.
1280,		Marcos est sacré métropolitain de la Chine sous le nom de Jabalaha, et Çauma est institué visiteur général.
1281,	24 févr.,	Mort du patriarche Mar Denha.
	nov.,	Jabalaha est sacré patriarche.
	déc.,	Le roi Abaka se rend à Bagdad.
1282,	18 mars,	Abaka meurt à Hamadan.
	6 mai,	Avènement d'Ahmed. Jabalaha est emprisonné.
1284,	août,	Mort d'Ahmed. Avènement d'Argoun.
1287,	mars,	Départ de Rabban Çauma pour l'Europe.
	3 avril,	Mort du pape Honorius IV.
	fin avril (?)	Rabban Çauma parvient à Byzance, près d'Andronic II.
	mi-juin,	Il arrive à Naples,
	24 juin,	et assiste à la bataille navale dans le golfe de Naples.
	juill.,	Il séjourne à Rome,

	10 août (?),	passe à Gènes,
	comm. sept.,	et arrive à Paris, près de Philippe le Bel.
	mi-octobre,	Il se rend en Gascogne, près d'Édouard I[er], roi d'Angleterre,
	fin nov. (?),	et revient à Gênes passer l'hiver.
1288,	20 févr.,	Élection du pape Nicolas IV.
	4 mars,	Rabban Çauma arrive à Rome,
	mi-avril,	il en repart
	été,	et revient en Perse, près d'Argoun. — Jabalaha mandé par celui-ci consacre une église portative dans le camp royal.
1289,	août,	Argoun fait baptiser son fils Kharbendé (Oldjaïtou) sous le nom de Nicolas.
	sept.,	Le roi se rend à Maragha, près de Jabalaha.
1291,	7 mars,	Mort d'Argoun.
	22 juill.,	Avènement de Kaïkhatou.
	15 août,	Jabalaha officie dans l'église du camp en présence du roi.
1292,		Rabban Çauma fait construire l'église de Saint-Georges, à Maragha.
	été,	Kaïkhatou visite deux fois le patriarche à Maragha.
1293,	nov.,	Jabalaha part pour Bagdad.
1294,	10 janv.,	Mort de Rabban Çauma, à Bagdad.
	18 avril,	Jabalaha quitte Bagdad pour se rendre près du roi à Ala-dagh.
	fin juin,	De retour à Maragha, il y jette les fondements de l'église de Saint-Jean-Baptiste.
1295,	23 avril,	Assassinat de Khaïkhatou. Avènement de Baïdou.
	25 sept.,	Baïdou est détrôné et assassiné quelques jours après. Avènement de Cazan. Persécution suscitée par Naurouz contre les chrétiens à Tauriz, à Bagdad, à Hamadan, à Arbèle, à Maragha.
	27 sept.,	Pillage du couvent de Maragha. Jabalaha est saisi et frappé.
	28 sept.,	Pillage de l'église de Saint-Georges, à Maragha. Jabalaha protégé par le roi des Arméniens, Haïton, s'enfuit.
	5 oct.,	Cazan entre à Tauriz. Il accueille froidement le catholique.
	mi-oct.,	Cazan part pour Moughan, son quartier d'hiver. Jabalaha revient à Maragha.
	fin déc.,	Nouvelle persécution à Maragha. Jabalaha est de nouveau obligé de s'enfuir.
1296,	25 mars,	La persécution prend fin. — Jabalaha obtient les faveurs de Cazan.
	juill.,	Jabalaha part pour rejoindre le roi à Oughan, station d'été.

	sept.,	Cazan se rend à Bagdad et Jabalaha à Maragha.
1297,	mars,	Nouveau pillage de l'église Saint-Georges, à Maragha. — Les Kurdes assiègent la citadelle d'Arbèle, occupée par les chrétiens.
	18 mars,	Cazan quitte Bagdad pour se rendre à Hamadan. — La femme et les fils de Naurouz sont pris et mis à mort.
	13 août,	Naurouz assiégé et pris dans Hérat est mis à mort.
	14 sept.,	Fin du siège d'Arbèle. Pacte de réconciliation entre les chrétiens et les arabes.
	nov.,	Cazan part pour Moughan où Jabalaha va le rejoindre.
1298,	25 mai,	Cazan, accompagné de Jabalaha, rentre à Tauriz. — Ils passent ensemble l'été à Siah-Kouh (Montagne Noire). Jabalaha se rend à Arbèle pour l'hiver.
1299,	avril,	Jabalaha part pour le camp à Oughan et passe l'été près du roi.
	oct.	Cazan part pour la Syrie; le patriarche l'accompagne à Arbèle et à Mossoul, puis revient passer l'hiver à Arbèle.
1300,	févr.,	Cazan revient de Syrie; Jabalaha l'accompagne et remonte à Maragha.
	sept.,	Cazan visite Maragha.
	30 sept.,	Cazan part pour sa deuxième expédition de Syrie; Jabalaha l'accompagne jusqu'à Arbèle, et passe là l'hiver.
1301,	févr.,	Cazan revient de Syrie. Jabalaha remonte avec lui jusqu'à Maragha et y achève le couvent et l'église de Saint-Jean-Baptiste.
	14 sept.,	Dédicace de l'église de Saint-Jean-Baptiste. — Jabalaha se rend près de Cazan à Tauriz. Le roi part pour Moughan et le patriarche vient à Maragha.
1302,	mars,	Cazan revient de Moughan à Tauriz. Jabalaha va le saluer et passe l'été près de lui à Oudjan, d'où
	oct.,	il revient à Arbèle.
	28 déc.,	Jabalaha quitte Arbèle et
1303,	5 janv.,	arrive à Bagdad;
	25 janv.,	il en repart et
	1er févr.,	arrive à Hillah, près de Cazan. — Celui-ci part pour la Syrie; Jabalaha retourne à Bagdad.
	10 avril,	Jabalaha quitte Bagdad, et
	13 mai,	arrive à Maragha.
	10 juin,	Cazan visite le couvent de Maragha, d'où
	12 juin,	il part pour Oughan;
	20 juin,	il envoie de précieux cadeaux à Jabalaha et
	août,	lui fait parvenir de nouveaux présents.
	nov.,	Cazan revient à Tauriz. Jabalaha va passer l'hiver à Arbèle.

1304,	avril,	Jabalaha part pour Maragha après Pâques (29 mars).
	16 mai,	Il arrive à Maragha.
	17 mai,	Mort de Cazan.
	12 juill.,	Kharbendé, fils d'Argoun, est proclamé roi sous le nom d'Oljaïtou.
	nov.,	Jabalaha se rend à Oschnou pour y passer l'hiver, revient à Maragha d'où
1305,	été,	il va à Oughan.
	nov.,	Le patriarche va passer l'hiver à Arbèle ; il fait construire une résidence dans la citadelle.
1306,	mai,	Il retourne à Maragha, et de là à Oughan.
	nov.,	Il revient à Arbèle où il passe dix-huit mois.
1308,	mai,	Le roi visite le couvent de Maragha ; le Patriarche rejoint le roi à Oughan en passant par Maragha.
	nov.,	Il revient à Maragha.
1309,	nov.,	Il part pour Arbèle.
1310,	févr.,	Les Arabes de la ville d'Arbèle recommencent à molester les chrétiens et les tiennent assiégés dans la citadelle.
	mars-juin,	Siège de la citadelle par les Arabes et les armées royales. Épisodes divers : pillage des églises de la ville ; massacres ; ordres du roi pour la délivrance des chrétiens ; opposition de certains émirs.
	1er juill.,	Les Arabes s'emparent de la citadelle et massacrent tous les chrétiens qui s'y trouvent. Le Catholique se rend près du roi et revient passer l'hiver à Maragha.
1311,	mai,	Jabalaha se rend à Tauriz.
	nov.,	Il revient passer l'hiver à Maragha où il se fixe définitivement. — Le roi lui accorde une pension annuelle de 5,000 dinars.
1316,	16 déc.,	Mort du roi Oldjaïtou. Avènement d'Abou-Saïd.
1317,	13 nov.,	Jabalaha meurt à Maragha.

Dr J.-B. CHABOT.

(La carte destinée au présent article sera jointe au prochain numéro de la Revue.)

BIBLIOGRAPHIE

I. — PÉRIODIQUES SPÉCIAUX

Zeitschrift des Deutschen Palæstina Vereins, t. XVII, 1894.

Nº 1. — E. Kautsch, Philipp Wolff. Article nécrologique. — C. Schick, Die Baugeschichte der Stadt Jerusalem in kurzen Umrissen von den ældesten Zeiten bis auf die Gegenwart dargestellt. II. Von David bis zur Zerstœrung der Stadt durch die Chaldæer (pp. 1-24); avec un plan. — H. Melander, Hakeldama (pp. 25-35). Exploration et reconstitution de l'ancienne nécropole existant dans cette localité; avec renvois aux descriptions des voyageurs du moyen âge qui en ont parlé. — H. Gelzer, Zu der Beschreibung Palæstina's des Georgios Kyprios (pp. 36-41). — Lydia Einsler, Mâr Eljâs, el-Chadr und Mâr Dschirjis (pp. 42-55). Sur l'origine de ces exclamations, par lesquelles les Musulmans invoquent saint Élie et saint Georges. *Sera continué.* — Martin Hartmann, Das Bahnnetz Mittelsyriens (pp. 56-64). Sur le réseau de chemins de fers projeté en Syrie; avec une carte.

Œuvres des Écoles d'Orient, 1894, mai-juin.

Nº 202. — Mésopotamie et Kurdistan. Rapport du R. P. Duval, pro-préfet apostolique de la mission dominicaine, à M. le directeur de l'Œuvre des Écoles d'Orient. Suite et fin : Pensionnat nestorien à Mar-Yakoub (pp. 285-291). — Lettre du frère Évagre, directeur des Frères des Écoles chrétiennes en Palestine, sur les nouvelles fondations de Bethléem et Nazareth (pp. 292-297). — Arménie. Rapport de S. B. Mgr. Azarian, patriarche des Arméniens catholiques, à M. le Directeur de l'Œuvre des Écoles d'Orient (pp. 297-302). — Lettre de Mgr. Paul Terzian, évêque arménien catholique d'Adana et de Tarse (Cilicie), au même;

Adana, 4 avril 1894 (pp. 302-305). — Lettre de Mgr. TURKIAN, évêque arménien catholique de Marache, au même; Paris, 7 avril 1894 (pp. 305-307). — Lettre du R. P. GIANNANTONIO, préfet apostolique de la mission des Capucins en Mésopotamie et Arménie Mineure, au même; Diarbékir, 16 avril 1894 (pp. 308-312). — L'abbé BEDJAN, Lettre au P. Charmetant sur ses dernières publications chaldéennes (pp. 313-315).

Revue illustrée de la Terre-Sainte et de l'Orient catholique, 1894, t. XI.

N° 7, 1er avril. — L'union morale et l'union réelle des deux Églises (pp. 97-99). — La Russie est-elle schismatique? (pp. 99-101). Fin au n° 8 (pp. 120-124). — L. de MAS LATRIE, Les patriarches latins de Jérusalem (pp. 101-104). Fin. Reproduction de l'article paru dans la *Rev. de l'Or. latin*, t. I (pp. 16-41). — P. FÉVAL, fils, Des villes mortes à la mer. Souvenirs de voyage (pp. 106-108). Fin au n° 8 (pp. 124-126). = **Gravures :** Vue de Jaffa. — Gethsémani (Jardin des Oliviers).

N° 8, 15 avril. — P. MICHEL, L'union [des Églises] et ses avantages pour les églises orientales (pp. 113-116). Extrait du livre : *L'Orient et Rome,* dont il sera question plus loin. — L'encyclique de LÉON XIII aux Polonais (pp. 116-120). = **Gravures :** Vue des constructions du Saint-Cénacle. — Tombeau dit « Retraite des apôtres ».

N° 9, 1er mai. — Missions de Don Bosco en Terre-Sainte (pp. 129-130). Suite au n° 10 (pp. 145-148). — RABOISSON, La véracité du livre de Judith (pp. 131-133). Suite aux nos 10, 11, 12 (pp. 148-151, 162-165, 182-183). — Les Anglais en Égypte (pp. 133-135). — Lettre de Grèce. Byzantinisme ressuscité (pp. 135-136; cf. pp. 175-176). A propos d'un article des Καιροί, journal d'Athènes, contre l'union des Églises. — Le catholicisme en Russie (pp. 136-138). — Le Montenegro et ses anciens rois francs (pp. 138-139). — A. SALIÈGE, Le collège français d'Antoura, au Mont-Liban (p. 139). — A. LEPAGE, L'Euphrate, champ de bataille de l'avenir et le Congrès [eucharistique] de Jérusalem (pp. 140-142). Suite aux nos 10, 11 (pp. 157-158, 172-174). = **Gravures :** Portraits de Don Rua, successeur de Don Bosco; de Don Bosco et de sa mère.

N° 10, 15 mai. — Abbé P. AOUAÏES, Les faits miraculeux de Jounieh (pp. 151-156). Jounieh est entre Beyrouth et Biblos. Il s'agit d'une image de la Vierge qu'une famille maronite prétend avoir vu pleurer. — Les Bulgares (pp. 156-157). A propos du

livre : *Les Bulgares, par un diplomate*, Paris, E. Leroux, 1894. = **Gravures :** Portrait de Don Antonio Belloni. — L'orphelinat de Bethléem.

N° 11, 1er juin. — Léon XIII et l'Orient. Allocution prononcée par le Souverain Pontife dans le consistoire secret du 18 mai, à l'occasion de la préconisation de Mgr. Benni au patriarcat d'Antioche pour les Syriens catholiques (pp. 161-162). — Les nouveaux évêques bulgares en Macédoine et le conflit gréco-bulgare (pp. 162-167). — Les fouilles de Dahchour (pp. 167-170). — Question canonique concernant le rite latin et les rites orientaux (p. 170). — N. Nicolaïdès, Les églises orientales. Constantinople (p. 171). = **Gravures :** Les fouilles de la pyramide de Dahchour. — Carrières de Pharaons, à Tourah, pour la construction des pyramides.

N° 12, 15 juin. — J. Crouset, Mission lazariste d'Abyssinie (pp. 177-181). — Lettre de la sœur Reygasse, fille de la Charité, à la très honorée mère Lamartinie (pp. 181-182). A propos de l'invasion des derviches dans la haute Égypte. — F. Romanet du Caillaud, Des origines de l'ordre du Carmel. Comment un Limousin, S. Berthold Malafaïda, en fit un ordre de l'Église latine (pp. 187-188). — La France en Orient (pp. 188-189). Résumé d'une conférence faite à Amiens au commencement de mars par M. Eug. Poiré, sur le protectorat des intérêts catholiques et des écoles en Orient. — L'abbé A. Raboisson, *Le mois bibliographique,* des Bénédictins de Solesmes (pp. 189-190). A propos d'un compte rendu, paru dans cette revue, de son livre : *En Orient, récits et notes d'un voyage en Palestine* (Paris, 1886-1887). = **Gravures :** Jeune fille abyssine. — Un village en Abyssinie.

Der Bote aus Zion, 1894, 10e année :

N° 2. — J. L. Schneller, Jahresbericht des syrischen Waisenhauses in Jerusalem, vom Jahr 1893 (pp. 17-27). — Eine feierliche Bestattung in Jerusalem (pp. 27-31). Description des cérémonies d'un enterrement juif dans la vallée de Josaphat. Laufende Nachrichten (pp. 31-32). A propos des principaux pèlerinages en Palestine de l'année 1893.

Die Warte des Tempels. *Wochenblatt zur Belehrung über die wichtigsten Fragen unserer Zeit :*

1894, avril-juin. — Der Tempel in seiner Beleuchtung von Seiten des Herrn Hofpredigers, Dr Braun. III : Sekten mit politischer und sozialer Farbung, n° 17. — Orientpost. Sarona, 5 April 1894, n° 17.

— Ein Freibrief, nº 17. Sur les persécutions contre les chrétiens d'Égypte au IIIe siècle. — Erzæhlungen über Hiob, nos 18, 19, 20, 23, 24. — Eine buddhistiche Messe in Paris, nº 20. – Die Kirche und die breiten Massen, nº 23. — Chr. HOFFMANN, Der biblische Begriff vom Kœnigreich Gottes, nº 24 (cf. nos 3, 11, 12, 14). — Orientpost. Caifa, 15 April 1894, nº 24. — Wetterbericht von Jerusalem, April 1894, nº 24.

Das Heilige Land, 1894.

Nº 1. — Spaltung zwischen dem orthodoxen (griechisch-schismatischen) Klerus und dem Volke in Palästina und Syrien (pp. 1-6). — G. GATT, Lehre der schismatischen Griechen über die Sacramente (pp. 6-11). — ID., Erklärung der Beschreibung Jerusalem's bei Josephus (pp. 11-15). — ID., Jebus, Sion, Stadt Davids (pp. 15-19). — Drei Uferorte des See's Genesareth (pp. 19-25).

II. — LIVRES ET ARTICLES DIVERS [1]

ARBELLOT (Abbé). — **Étude biographique sur Guillaume Lamy, patriarche de Jérusalem et évêque de Chartres.**

[*Bull. de la Soc. archéol. et histor. du Limousin*, 1893, pp. 515-544.]

L'auteur adopte l'année 1299 pour la date de naissance de ce prélat. Il pense que son véritable nom en langue vulgaire devait être Ami, et il rejette l'opinion d'après laquelle Lamy aurait été archevêque d'Aix et cardinal.

BALME (Le P. François). — **La province dominicaine de Terre-Sainte, de janvier 1277 à octobre 1280.**

[*Rev. de l'Or. latin*, 1893, t. I, pp. 526-536. — Tir. à part, Paris, E. Leroux, in-8º, 11 pp.]

BAROZZI (N.). — **Bas-relief du Campo-Angaran à Venise représentant un empereur byzantin du xe siècle. Quelques monuments byzantins inédits.**

[*Nuovo archivio veneto*, 1893, t. VI, pp. 251-253.]

A propos de deux articles de M. G. Schlumberger parus sous ce titre dans la *Byzant. Zeitschr.*, et en tirage à part, Leipzig, 1893, in-8º.

BERGER (Élie). — **Saint-Louis et Innocent IV. Étude sur les rap-**

1. Nous devons à M. le docteur Cl. Klein, de Berlin, les notices d'un certain nombre de travaux allemands relatifs aux croisades, que nous signalons ci-dessous, et à M. Papadopoulos-Kérameus, privat-docent à l'Université de Saint-Pétersbourg, l'indication de plusieurs articles parus en Russie, en Grèce, et à Constantinople. Ces deux savants ont bien voulu, avec une complaisance rare et toute désintéressée, dont nous leur sommes infiniment reconnaissants, nous promettre leur concours pour la partie bibliographique de la *Revue*. Notre excellent collaborateur M. le chevalier C. Desimoni espère pouvoir nous envoyer, de son côté, des notices sur les travaux publiés en Italie.

ports de la France et du Saint-Siège. — Paris, Thorin, 1893, in-8°, III-427 pp.

Une partie du volume est consacrée à la prédication de la première croisade de Saint-Louis.

Comptes rendus : *Rev. crit.*, 25 juin 1894, XVIIIe an., n° 26 (Ch. Pfister). — *Rev. bénéd. de l'abbaye de Maredsous*, 1893, n° 4. — *Deutsche Litt. Zeitg.*, 5 mai 1894, XVe an., n° 18 (Dr R. Davidsohn).

Berger (Sam.). — **Les reliques de l'abbaye de Saint-Riquier au IXe siècle.**
[*Rev. de l'Or. lat.*, 1893, t. I, pp. 467-474.]

Bikélas (D.). — **La Grèce byzantine et moderne.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 625.

Comptes rendus : *Rev. des ét. grecques*, janv.-mars 1894, t. VI, pp. 96-97 (T. Reinach). — *Litt. Centralbl.*, 16 déc. 1893 (G. M-r.).

Blancard (Théodore). — **Essai d'étude additionnelle à l'histoire moderne de la Grèce, de la Turquie et de la Roumanie.** — Paris, 1893, in-8°, IV-923 pp.

Compte rendu : *Rev. histor.*, 1894, t. LV, pp. 137-138 (A. D. Xénopol).

Bonnac (Jean-Louis Dusson, marquis de). — **Mémoire historique sur l'ambassade de France à Constantinople, publié avec un précis de ses négociations à la Porte ottomane,** par M. Charles Schefer. — Paris, E. Leroux, 1894, in-8°, LXXVIII-287 pp.

Bourel de la Roncière (Ch.). — **Une escadre franco-papale,** 1318-1320.
[*École française de Rome. Mél. d'archéol. et d'hist.*, XIIIe an., déc. 1893, pp. 397-418.]

La formation de cette flotte correspondait à un projet de croisade de Louis de Clermont. Les navires construits et armés pour cette expédition appareillèrent en effet ; mais le pape ne tarda pas à les mettre à la disposition de Robert, roi de Naples, qui les envoya devant Gênes. Là, ils furent pris par Conrad Doria. Ces renseignements ont été fournis à l'auteur par un livre de comptes des Archives du Vatican.

Bouvy (Edm.) et Legrand (Em.). — **Canon à la louange du patriarche Euthyme II. Note additionnelle.**
[*Rev. des ét. grecques*, avril-juin 1893, t. VI, pp. 271-272.]

Braun (Dr O.). — **Der Briefwechsel des Katholikos Papa von Seleucia. Ein Beitrag zur Geschichte der ostsyrischen Kirche im vierten Jahrhundert.**
[*Zeitschrift f. kathol. Theol.*, t. XVIII, 1894, pp. 163-182, 546-565.]

Le premier article contient une version allemande de huit lettres dont le texte original se trouve dans un manuscrit de la Propagande à Rome. Le second article est consacré à une notice biographique du catholicos Papa, rédigée à l'aide de sources diverses, entre autres les lettres ci-dessus. Malheureusement l'authenticité de ces lettres n'est pas très solidement établie.

Capitanovici (Geo. J.). — **Die Eroberung von Alexandria (Iskanderije) durch Peter I von Lusignan, Kœnig von Cypern,** 1365. — Berlin, R. Hinrich, 1894, in-8°, 50 pp. Carte.

Carrière (A.). — **Nouvelles sources de Moïse de Khoren.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 625.

Compte rendu : *Litt. Centralbl.*, 9 déc. 1893 (H. Hn.).

Carte de Palestine à l'échelle de 1 : 700,000, exécutée par J. Fischer et G. Guthe, et publiée par la Société impériale (russe) de la Palestine. — Saint-Pétersbourg, 1893, in-fol.

La carte est accompagnée d'une brochure in-8° contenant l'index alphabétique des noms et quelques renseignements sur l'exécution du travail.

Castile. — **Apuntes para la historia de Leon Lusignan V, rey de Armenia y primero de este nombre de Madrid, Andújar y Villareal, 1380, siendo rey de Castilla D. Juan I.** — Madrid, tip. Cruzado, 1893, in-8°, 94 pp.

CATERGIAN (Joseph). — **De fidei symbolo quo Armenii utuntur.** — Wien, Druckerei der PP. Mechitharistarum, 1893, in-8°, 93 pp.

Compte rendu : *Deutsche Litt. Zeitg.*, 22 juil. 1893, XIVe an., n° 29.

CENTELLI (Attilio). — **Caterina Cornaro e il suo regno.** — Venezia, F. Ongania, 1893, in-8°.

Compte-rendu : *Nuovo archivio veneto*, 1893, t. V, pp. 501-502.

CHALATHIANTZ (Gregor.). — **Zur Erklærung der Armenischen Geschichte des Moses von Chorene.**
[*Wiener Zeitschr. f. die Kunde des Morgenlandes*, t. VII, 1893, fasc. I, pp. 21-28.]

CHAMBERLAYNE. — Voy. TANKERVILLE.

CHATZIDAKI (G. N.). — **Περὶ τοῦ γλωσσικοῦ ζητήματος ἐν Ἑλλάδι. Μέρος δεύτερον καὶ περὶ τῆς ἐτυμολογίας τῆς λέξεως Μορέας.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 625.
['Αθηνᾶ, t. V. — Tir. à part, Athènes, Perris, 1893, 64 pp.]

Compte rendu : *Litt. Centralbl.*, 13 janv. 1894 (A. Th.).

Chronique (La) de STRAMBALDI, publiée par M. René de MAS LATRIE. — Paris, Imprim. nat., 1893, in-4°, 340 pp.
[*Coll. des doc. inédits sur l'histoire de France.*]

Compte rendu : *Nuovo archivio veneto*, 1893, t. VI, pp. 481-488 (C. SATHAS).

Chrysostome Papadopoulo Germanos, métropolitain d'Athènes. — Portrait.
[*Le Pèlerin russe* (S. Pétersb.), 1893, n° 41, pp. 641-643.]

CUNTZ (O). — **Beitræge zur Textkritik des Itinerarium Antonini.**
[*Wiener Studien*, Jahrg. XV, 1893, n° 2, pp. 260-298.]

L'auteur, qui prépare avec Kubitschek une nouvelle édition de l'Itinéraire, indique dans le présent mémoire les principaux résultats des collations faites par lui sur le manuscrit de l'Escurial et celui de Paris.

DELABORDE (Fr.). — **Un frère de Joinville** [Geoffroy, sire de Vaucouleurs] **au service de l'Angleterre.**
[*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1893, t. LIV, pp. 331-343.]

DELABORDE (Fr.). — **Joinville et le conseil tenu à Acre en 1250.**
[*Romania*, 1894, t. XXIII, pp. 148-152.]

DELECTORSKY (N.). — **Le concile de Florence, d'après des récits russes anciens, et la question de l'union ecclésiastique chez les Russes.**
[*Le Voyageur* (russe); journal théologique de Saint-Pétersbourg, 1893, sept. et oct., pp. 56-85, 236-259.]

DERENBOURG (H.). — **Ousâma Ibn Mounkidh.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 463.

Comptes rendus : *Litt. Centralbl.*, 16 juin 1894 (H. HAGENMEYER). — *Deutsche Litt. Zeitg.*, 31 mars 1894, XVe an., n° 13 (Dr J. WELLHAUSEN).

DESIMONI (Corn.). — **Notes et observations sur les actes du notaire génois Lamberto di Sambuceto.**
[*Rev. de l'Or. latin*, 1894, t. II, pp. 1-34.]

DIMITRIEWSKY (A.). — **Les Russes au Mont-Athos; esquisse de la vie et de l'activité de l'higoumène-archimandrite Macarii.**
[*Le Voyageur* (russe), 1893, pp. 61-94, 418-443.]

DRIVER (S. R.). — **Archaeology and the Old Testament.**
[*The Contempor. Rev.*, n° 339, mars 1894, pp. 408-426.]

Église (L') apostolique de Jérusalem, à l'époque du saint apôtre Jacques le Juste. — Saint-Pétersbourg, 1893, in-16, 52 pp. En russe.

ENLART (C.). — **L'église des chanoines du Saint-Sépulcre à Barletta en Pouille.**

[*Rev. de l'Or. latin*, 1893, t. I, pp. 556-566.]

Feu (Le) dans l'église de Jérusalem. Fragments tirés des lettres de A. N. MOURAVIOFF.

[*Le Pèlerin russe* (Saint-Pétersbourg), 1893, nº 13, pp. 198-202.]

FISCHER (G.). — Voy. **Carte.**

FITA (Fidel). — **El concilio nacional de Palencia en el ano 1100 y el de Gerona en 1101.**

[*Bolet. de la real Academia de la Historia* (Madrid), mars 1894, t. XXIV, pp. 215-235.]

Contient quelques détails sur la prédication de la première croisade.

FITA (Fidel). — **Concilios nacionales de Carrión en 1103 y de León en 1107.**

[*Bolet. de la real Acad. de la Historia,* avril 1894, t. XXIV, pp. 299-342.]

Publie quelques bulles inédites de Pascal II.

FITA (Fidel). — **Bulas ineditas de Urbano II. Illustraciones al concilio nacional de Palencia** (5-8 diciembre 1100).

[*Bolet. de la real Academia de la Historia* (Madrid), juin 1894, t. XXIV, pp. 547-553.]

Publie quatre bulles d'Urbain II. Elles n'intéressent en rien l'histoire de la croisade, mais pourraient servir à élucider certains points de la vie du pontife.

FLAVII JOSEPHI **Opera omnia** post Immanuelem Beckerum recognovit Samuel Adrianus NABER, t. III et IV. — Leipzig, Teubner, 1892-1893, in-8º, L-384 et XL-385 pp.

[*Biblioth. script. Graec. et Roman.*]

Les deux premiers volumes de cette nouvelle édition des œuvres de Josèphe ont paru en 1888 et 1889.

Compte rendu : *Deutsche Litt. Zeitg.*, 30 sept. 1893, XIVᵉ an., nº 39 (P. WENDLAND).

GARABED Bey. — **A travers les églises grecques.**

[*Rev. d'Orient et de Hongrie*, 10 juin 1894.]

Sur la décoration des églises du rite grec.

GÉDÉON (Manuel J.). — **Περιληπτική σημείωσις περὶ τῶν ἐν Κωνσταντινουπόλει κατὰ τὸν ιζ' αἰῶνα βυζαντινῶν ναῶν.**

[Ἑλλην. Φιλολογ. Σύλλογος (Constantinople), t. XXIII, 1893, pp. 39-41.]

Article insignifiant, où l'on ne trouvera rien de nouveau. L'auteur présente à ses lecteurs, comme des découvertes, des faits bien connus. Il se propose de décrire quelques églises grecques-orthodoxes, qui existaient à Constantinople au XVIIᵉ siècle. Ses renseignements sont tirés de documents manuscrits de la bibliothèque du Saint-Sépulcre (Phanar); mais, au lieu de citer exactement ces textes ou de les publier, de façon que l'on puisse juger de leur valeur, M. G. néglige de les mentionner et se contente, la plupart du temps, d'exprimer des opinions sans fondement sur l'emplacement des églises constantinopolitaines. Du reste, les textes prétendus inédits auxquels il fait allusion étaient déjà connus en partie. Ainsi, la *Nomenclature* de quelques églises de C. P., en 1648, a été signalée depuis longtemps par M. Sathas dans sa *Biblioth. medii aevi,* t. III, p. 583 (note). M. G. oublie de renvoyer le lecteur à cet ouvrage. Il parle aussi d'églises incendiées en 1660, en ajoutant que le fait est bien connu de ses lecteurs. Il aurait pu dire que ces renseignements étaient empruntés à l'auteur qui le premier a fait connaître l'événement en question, M. Papadopoulos-Kérameus, lequel a traité le sujet dans deux articles de l'Ἡμερολογίον τῆς Ἀνατολῆς (1883, pp. 235-241) et du Δελτίον τῆς ἱστορικῆς ἑταιρίας (t. II, pp. 445-447), où l'on trouve réunis des textes contemporains sur ces églises et le sinistre de 1660. Au lieu de convenir qu'il ne fait que copier sur ce point M. P.-Kérameus, M. G. s'exprime de la façon suivante : « M. Kérameus « a décrit quelques églises constantinopolitaines dans le VIIᵉ fasc. du Δελτίον et dans « une dissertation antérieure; mais ces deux « travaux sont sans valeur. » De semblables procédés permettent de douter que le travail de M. G. ait été préparé avec tout le soin que l'on voudrait trouver dans une œuvre d'érudition et mettront le lecteur en garde contre les affirmations de l'auteur.

GELZER (H.). — **Leontios von Neapolis.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 629.

Compte rendu : *Deutsche Litt. Zeitg.*, 9 juin 1894, XVᵉ an., nº 23 (H. HOLTZMANN).

Genealogia della sacra Famiglia. [*Gerusalemme. Periodico dell' Alleanza cristiana*, 8 janv. 1894, an. XVIII, pp. 55-6.]

GMELIN (Dr Jul.). — **Schuld oder Unschuld des Templerordens. Kritischer Versuch zur Lœsung der Frage.** — Stuttgart, Kohlhammer, 1893, in-8°, xiv-532 pp.

Comptes rendus : *Litt. Centralbl.*, 21 avril 1894 (H. HAGENMEYER). — *The english hist. Rev.*, avril 1894, vol. IX, n° 34, pp. 365-368 (Henry-Charles LEA).

GMELIN (Dr Jul.). — **Die Regel des Templerordens kritisch untersucht.** [*Mittheil. d. Instit. f. œsterr. Gesch. Forschung*, 1893, t. XIV, pp. 193-236.]

Compte rendu dans : *Münch. Allg. Zeit.*, Beilage vom 22 dec. 1893 (B. KUGLER).

GOLTHER (W.). — **Baudouin de Sebourc in altniederlændischer Bearbeitung.** [*Zeitschrift für deutsche Philologie*, 1894, t. XXVII, n° 1, pp. 14-27.]

G. publie un fragment d'un remaniement d'origine néerlandaise du roman de Baudouin de Sebourc, qu'il a découvert dans un manuscrit de Munich. Ce remaniement a dû être fait d'après une rédaction passablement plus étendue et plus circonstanciée que celle fournie par le seul manuscrit de la rédaction française aujourd'hui connu.

GREN (A.). — **La dynastie Bagratide en Arménie.** [*Journal* (russe) *de l'instruction publique* (Saint-Pétersbourg), 1893, nov., pp. 51-139.]

GUTHE (H.). -- Voy. **Carte.**

Habitants (Les) de l'Abyssinie et leur langue. [*Le Pèlerin russe* (Saint-Pétersbourg), 1893, n° 11, p. 171.]

HARISSON (Frederic). — **Constantinople as an historic City.** [*The Fortnightly Rev.*, avril 1894, pp. 438-458.]

HARRISSON (Frederic). — **The problem of Constantinople.** [*The Fortnightly Rev.*, mai 1894, pp. 614-633.]

Vue générale des vicissitudes de l'empire byzantin, depuis le haut moyen âge jusqu'à nos jours, et des destinées que l'avenir peut lui réserver.

HIÉROCLÈS. — **Synecdemus.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 628.

Compte rendu : *Rev. des ét. grecques*, janv.-mars 1894, t. VI, pp. 103-104 (H. GRUEBLER).

KEPPLER (Dr). — **Gethsemane.** [*Theol. Quartalschr.*, 1893, n° 3, pp. 430-455.]

Recherches topographiques sur l'emplacement de cette localité. L'auteur fait entrer en ligne de compte la tradition de l'époque franque.
Recension dans : *Revue biblique*, 1894, t. III, p. 155 (Fr. M.-J LAGRANGE).

KLEIN (Cl.). — **Entgegnung.** [*Mitteil. aus d. histor. Litter.*, t. XXI (1893), p. 375.]

Réponse à un compte rendu de son livre sur Raimond d'Aguilers.

KNELLER (K. A.), S. J. — **Des Richard Lœwenherz deutsche Gefangenschaft** (1192-1194). [*Stimmen aus Maria Laach*, Ergænzungs-Heft 57. — Freiburg-i.-B., Herder, 1893, gr. in-8°, iv-128 pp.]

Compilation faite avec soin, mais n'apportant rien de nouveau.
Compte rendu : *Der Katholik*, oct.-déc. 1893.

KRAJEWSKY (D.-M.). — Voy. VERCHOVETZ (A. D.).

KUGLER (K.). — **Eine neue Handschrift der Chronik Albert's von Aachen.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 628.

Comptes rendus : *Deutsche Litt. Zeitung*, 15 juil. 1893, XIVe an., n° 28 (Cl. KLEIN). — *Litt. Centralbl.*, 28 oct. 1893 (B.-M.).

KUUN (Geza). — **Relationum Hungarorum cum Oriente gentibusque orientalis originis historia antiquissima.** Vol. I. — Klausenburg,

Typograph. Gesellschaft, 1893, in-8°, 285 pp.

Lane-Poole (S.). — **The Mohammedan dynasties; chronological and genealogical tables, with historical introduction.** — Westminster, Constable, 1893, in-8°, 361 pp.

Lea (H.-Ch.). — **The Absolution Formula of the Templars.**
[*American Church History Society*, 1893, t. V, pp. 35-58. — Tir. à part, 22 pp.]

Compte rendu : *Mittheil. des Instit. f. œsterr. Gesch. Forsch.*, 1894, t. XV, pp. 148-150 (L. Gmelin).

Legrand (Em.). — Voy. Bouvy (Edm.).

Levitsky (C.) — **Monuments du concile de Florence (1439).** — Gravures sur bois.
[*Le Pèlerin russe*, 1893, n°s 7 et 8, pp. 109-110, 119-123.]

Livres du journal illustré *Le Pèlerin russe*, **pour l'année 1893.** — Saint-Pétersbourg, 1893, vol. I-III. In-16.

Mas Latrie (L. de). — **Inscription française trouvée dans l'île de Chypre.**
[*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1893, t. LIV, p. 791.]

Il s'agit d'une inscription gravée sur la dalle funéraire de Simone, fille de Guillaume Guers et femme de Renier de Gibelet, morte le 5 novembre 1351.

Mas Latrie (René de). — Voy. **Chronique.**

Mauss (C.). — **L'église de Saint-Jérémie à Abou-Gosch (Emmaüs de Saint-Luc et Castellum de Vespasien); avec une étude sur le stade au temps de saint Luc et de Flavius Josèphe. Mesures théoriques du pilier de Tello.** — Paris, E. Leroux, 1894, in-8°, VIII-138-283 pages.

Nouvelle édition augmentée de l'ouvrage paru sous le même titre en 1892.

Max-Muller (F.). — **Mohammedanism and Christianity.**
[*The Nineteenth Century*, févr. 1891, n° 204, pp. 302-312.]

Memorie di Palestina.
[*Gerusalemme. Periodico dell' Alleanza cristiana*, 8 oct. et 8 nov. 1893, 8 mai 1894, an. XVIII, pp. 22-23, 32-33, 104-106]

Série de courtes notices sur les sujets suivants : Come era servito il tempio di Gerusalemme. — Una tradizione sul santo vecchio Simeone. — Come Tacito descrive il Mar Morto e la pianura adiacente. — Il modo di predicare di Gesù Cristo. — I tetti nella Palestina. — Le vesti degli Israeliti ai tempi di Cristo. — L'uso dei profumi e degli olii odorosi presso gli Ebrei. — Testimonianza che lo storico Giuseppe, quantunque Ebreo, rende a S. G. Battista e al Redentore. — Il fico d'Adamo. — Le sette dei Farisei, Sadducei, Erodiani, Esseni.

Métaxas (Épaminondas). — Ἱστορία τῆς οἰκογενείας Μεταξᾶ ἀπὸ τοῦ 1081, μέχρι τοῦ 1864 ἔτους. — Athènes, 1893, in-8°.

Les Métaxas habitaient C. P. ; une partie de leur famille émigra dans l'île de Chio après la conquête turque.
Recension dans : Νεολόγος, n° 7409, 30 avril/12 mai 1894.

Meyer (Elard Hugo). — **Quellenstudien zur mittelhochdeutschen Spielmannsdichtung. — I : Zum Orendel. — II : Zum Ortnit und Wolfdietrich.**
[*Zeitschr. f. deutsches Alterthum*, 1893, t. XXXVII, fasc. 4, pp. 321-56, 1894, t. XXXVIII, fasc. 1, pp. 65-95.]

Dans le poème d'*Orendel*, un grand nombre d'épisodes sont empruntés à l'histoire de la troisième croisade et de la chute du royaume de Jérusalem. Le couple Orendel-Bride rappelle par divers traits Gui de Lusignan, roi de Jérusalem, et sa femme Sibylle, ou Richard Cœur-de-Lion et sa sœur Jeanne. — Le poème d'*Ortnit* se rattache, sinon par son sujet du moins par de nombreux passages, à l'histoire de la croisade de 1217 et des entreprises de Frédéric II. — Enfin dans *Wolfdietrich*, le châtelain Belian présente une affinité indiscutable avec le Vieux de la Montagne. — On relèvera de plus, dans le deuxième article, d'intéressants détails sur la civilisation italo-arabe et celle de la Sicile, et en particulier sur l'influence musulmane dans l'industrie de la soie et du velours de ce pays.

MEYER (Gust.). — **Türkische Studien. I. Die griechischen und romanischen Bestandtheile im Wortschatze des Osmanisch-Türkischen.**

[*Sitzungsber. der k. Akad. der Wiss. in Wien*. Philos.-histor. Cl., t. CXXVIII. — Tir. à part, Wien, Tempsky, in-8°, 96 pp.]

Compte rendu : *Litt. Centralbl.*, 30 sept. 1893.

MICHEL (R. P. P.). — **L'Orient et Rome, étude sur l'Union.** — Paris, Vic et Amat, 1894, in-8°, XXII-344 pp.

Le Père Michel, qui a été directeur du grand Séminaire grec-uni de Sainte-Anne de Jérusalem, appartient à la phalange de jour en jour plus nombreuse de ces catholiques qui bataillent ardemment pour l'union religieuse de l'Orient avec Rome. C'est assez dire que son livre, *L'Orient et Rome*, est moins un livre d'histoire qu'un pamphlet de politique ecclésiastique pour servir une cause. Aussi, la plupart du temps n'est-il guère facile de suivre l'auteur sur le terrain où il se place, par exemple, lorsqu'il fulmine contre « la science antichrétienne ou protestante — car c'est tout un — qui inonde l'Orient tout entier », ou que, s'emparant d'un mot de Joseph de Maistre, il anathématise « le grand acide répandu à foison ». Heureusement, pour les besoins mêmes de sa cause, le père Michel n'a pas pu s'en tenir à des considérations aussi paradoxales. Il a été amené à faire œuvre d'historien malgré lui et il a donné asile, dans son livre, à des considérations intéressantes sur la situation respective des églises d'Orient, unies ou non unies, sur les phases diverses que le projet d'union a traversées, sur la question théologique elle-même. A vrai dire, si l'on excepte un développement très original sur la propagande protestante en Orient, les renseignements fournis par le P. Michel ne paraissent pas le fruit de ses recherches personnelles ; mais ils ont du moins le mérite d'être puisés à des sources assez sûres : pour toutes les statistiques, à l'*Orbis terrarum catholicus* du P. Werner et à la carte religieuse de la Turquie du P. Charmetant. On doit savoir gré infiniment au P. Michel d'avoir réuni, dans un volume commode à consulter et d'une lecture agréable, beaucoup de détails bons à connaître et épars ailleurs.

Quant aux questions historiques si nombreuses que soulève le projet d'union, il va sans dire que le P. Michel, étant données les dimensions de son livre, n'a guère fait que les effleurer. Par exemple, le chapitre consacré à la conduite des papes à propos des rites orientaux est loin d'avoir épuisé la matière. Peut-on en faire un reproche à l'auteur qui écrit en politique non en historien et qui voit dans l'histoire un moyen, non un but ?

Mais si nous devons accepter le point de départ du livre, nous pouvons signaler les écueils de la méthode en ce qui concerne l'histoire. Le principal est de fausser inconsciemment, presque à chaque pas, la vérité historique, à force de la presser pour en faire sortir un argument. La préoccupation doctrinale chez le Père Michel fait ainsi constamment tort à ses qualités d'observation et à sa critique. Une boutade d'Aksakoff lui suffira pour juger l'Église russe, et un article de M. Lionel Radiguet, dans la *Revue française*, pour exécuter l'Église grecque : c'est quelque chose, mais, en vérité, ce n'est pas assez.

Reste la thèse elle-même. On la connaît. C'est celle de ce généreux, de cet admirable évêque de Diakovar, Mgr Strossmayer, la conservation des anciens rites et l'union dogmatique avec Rome. Là encore le P. Michel, dans son ardeur de prosélytisme, ne manque pas de donner quelques entorses à l'histoire. Ici, il affirmera des chiffres dont il est impossible d'être sûr — par exemple, dans la statistique visiblement enflée de l'Église arménienne unie. Là, il prendra au pied de la lettre tel discours de l'exarque bulgare se plaignant de l'affaiblissement du sentiment religieux, comme il est du devoir de tout bon prêtre de s'en plaindre. Remarquons, en passant, que le P. Michel paraît ne pas si bien connaître les chrétiens de l'Orient européen, et que, pour la Bulgarie en particulier, il semble ignorer que le pays est médiocrement religieux et que le mouvement national y a été mené et accompli par des gens ou indifférents ou notoirement athées. Pas un mot non plus sur l'élasticité, pour ainsi parler, de la conscience religieuse dans les Églises d'Orient non unies, élasticité qui est une si grande force et qui permet que le même homme puisse être à la fois, et le plus naturellement du monde, un historien distingué et un fervent croyant aux miracles accomplis par le corps de saint Spiridion. Il y a beaucoup de lacunes de ce genre dans le livre du P. Michel qui est surtout un hymne à l'unité de l'Église catholique, unité qui lui paraît un argument sans réplique. Et si, d'une part, l'on ne peut s'empêcher de sourire en pensant que les théoriciens des Églises non unies font exactement le même raisonnement et qu'il n'est ni plus ni moins probant dans leurs livres, comment, d'autre part, ne pas concevoir une véritable admiration pour une foi tellement souple que, dans son désir de triompher, elle atténue si bien les différences dogmatiques ou autres sur lesquelles on s'est buté jusqu'à ce jour, que ces différences semblent maintenant à peine visibles à l'œil nu ?

L. RICHARD.

MOREL-FATIO (Alf.). — **Sur Guillaume de Machaut.**

[*Romania*, 1893, t. XXII, pp. 275-276.]

A propos de diverses formes du nom de ce

poète : Michaut, Mechaut, Mexaud, Maixaut, Maixant.

Mosto (Andrea da). — **Il Portolano attribuito ad Aloise da ca' Da Mosto.**
[*Bolletino della Soc. geogr. ital.*, (Roma). Serie III, vol. VI, 1893, pp. 540-567.]

Moukhtar Pacha (Ghazi Ahmed). — **La réforme du calendrier [turc];** traduit de l'original turc avec l'autorisation de l'auteur, par O. N. E. — Leyden, Brill, 1893, gr. in-8°, II-71 pp. et XXVIII tableaux.

Compte rendu : *Litt. Centralbl.*, 24 juin 1893 (H. Grtfd.).

Mouravioff (A.-N.). — Voy. **Feu.**

N. N. — **The results of the Crusades.**
[*Edinburgh Review*, n° 367, janv. 1894, pp. 158-179.]

A propos des *Regesta regni Hierosolosymitani* de Röhricht. Article sans grande portée scientifique.

Naumann (Dr E.). — **Vom Goldenen Horn zu den Quellen des Euphrat. Reisebriefe, Tagebuchblætter und Studien über die asiatische Türkei und die anatolische Bahn.** Mit 140 Illustrat. nach Originalzeichnungen, etc. — München und Leipzig (Oldenbourg), 1893, in-fol., XV-494 p.

Neumann (K.). — **Die Weltstellung des byzantinischen Reiches vor den Kreuzzügen.** — Leipzig, Duncker und Humblot, 1894, gr. in-8°, IX-121 pp.

Nous consacrerons une notice à cet ouvrage dans un de nos prochains numéros.

Nicolaïdis (K.). — **Sa Béatitude le patriarche d'Antioche, Spyridion.** Portrait.
[*Le Pèlerin russe* (Saint-Pétersbourg), 1893, n° 45, pp. 705-707.]

Nicole (Jules). — **Bref inédit de Germain II, patriarche de Constantinople (an. 1230), avec une recension nouvelle du chrysobulle de l'empereur Jean Ducas Vatacès.**
[*Rev. des ét. grecques*, janv.-mars, 1894, t. VI, pp. 68-80.]

Olga (Sainte) la grande à Constantinople.
[*Le Voyageur* (russe), 1893, juin-juil., pp. 276-290; août, pp. 321-338; oct., pp. 468-478.]

Omont (H.). — **Un nouvel évêque latin de Milo. Étienne Gatalusio** (1563).
[*Revue de l'Or. latin*, 1893, t. I, pp. 537-539.]

Omont (H.). — **Projets de prise de Constantinople et de fondation d'un empire français d'Orient sous Louis XIV.**
[*Rev. d'hist. diplomatique*, 1893, t. VII, pp. 145-246.]

P. (Th.). — Voy. Th. P.

Paola (Santa) in Palestina.
[*Gerusalemme. Periodico dell' Alleanza cristiana* (Genova, Tip. arcivescovile), an. XVII, 8 avril 1893, pp. 88-90.]

Papadopoulos - Kérameus (A.). — Ἱεροσολυμιτικὴ βιβλιοθήκη ἤτοι κατάλογος τῶν ἐν ταῖς βιβλιοθήκαις τοῦ ἁγιωτάτου ἀποστολικοῦ τε καὶ καθολικοῦ ὀρθοδόξου πατριαρχικοῦ θρόνου τῶν Ἱεροσολύμων καὶ πάσης Παλαιστίνης ἀποκειμένων ἑλληνικῶν κωδίκων, συνταχθεῖσα μὲν καὶ φωτοτυπικοῖς κοσμηθεῖσα πίναξιν... τύποις δ' ἐκδοθεῖσα ἀναλώμασι τοῦ Αὐτοκρατορικοῦ Ὀρθοδόξου Παλαιστινοῦ Συλλόγου. Τόμος δεύτερος. — Ἐν Πετρουπόλει; Leipzig, Harrassowitz, 1894, gr. in-8°, II-294 pp.

Compte rendu : *Deutsche Litt. Zeitg.*, 2 juin 1894, XVe an., n° 22 (E. von Gebhardt).

Papadopoulos-Kérameus (A.). — Ἀνά-

λεκτα Ἱεροσολυμιτικῆς σταχυολογίας, ἢ συλλογὴ ἀνεκδότων καὶ σπανίων ἑλληνικῶν συγγραφῶν περὶ τῶν κατὰ τὴν Ἑῴαν ὀρθοδόξων ἐκκλησιῶν καὶ μάλιστα τῆς τῶν Παλαιστινῶν... ἐκτυπούμενα δὲ ἀναλώμασι τοῦ Αὐτοκρατορικοῦ Ὀρθοδόξου Παλαιστινοῦ Συλλόγου. Τόμος δεύτερος. — Ἐν Πετρουπόλει; Leipzig, Harrassowitz, 1894, gr. in-8°, VIII-540 pp.

Compte rendu : *Deutsche Litt. Zeitg.*, 23 juin 1894, XV° an., n° 25 (E. v. Gebhardt).

Papadopoulos-Kérameus (A). — **Documents grecs sur la quatrième croisade (Liturgie et reliques).**
[*Rev. de l'Or. latin,* 1893, t. 1, pp. 542-555. — Tir. à part, Paris, E. Leroux, 14 pp. in-8°.]

Paris (G.). — **La chanson d'Antioche provençale et la Gran conquista de Ultramar.**
[*Romania*, 1893, t. XXII, pp. 345-363.]

L'auteur termine dans cet article une étude commencée en 1888 et poursuivie en 1890, dans la même Revue (t. XVII, pp. 513-541; XIX, pp. 562-591). Il conclut que le fragment d'une chanson d'Antioche provençale, publié par M. P. Meyer dans les *Archives de l'Orient latin* (t. II, 2° part., pp. 473-494), peut très bien avoir appartenu au poème de Grégoire Béchada, sur la première croisade, signalé dans la chronique de Gaufrei de Vigeois, et que la *Gran Conquista de Ultramar* doit être, dans certaines parties, une traduction ou un remaniement de la même chanson. A l'aide du fragment conservé et des morceaux reproduits par la *Gran Conquista* on arrive à se faire une idée générale de l'œuvre de Béchada.

Paris (G.). — **La chanson composée à Acre en juin 1250.**
[*Romania*, 1893, t. XXII, pp. 541-547.]

Cette chanson avait été publiée déjà par Paulin Paris et par Le Roux de Lincy, d'après le ms. franç. 20050 de la Bibliothèque nationale. M. G. Paris en donne une nouvelle édition d'après ce même manuscrit et une seconde copie conservée dans le ms. franç. 24406 de la même bibliothèque. Elle a été certainement composée entre le 12 et le 26 juin 1250, au moment où S. Louis hésitait à rentrer en France ou à rester en Syrie, et elle offre avec le récit de Joinville relatif au même incident des ressemblances si frappantes que M. G. Paris ne serait pas éloigné d'en attribuer la paternité à l'illustre sénéchal de Champagne.

Prasek (J.-B.). — **Der ursprüngliche Name von Palætyrus.**
[*Münch. allg. Zeitung.*, Beil. vom 29 Jan. 1894.]

Préobrazensky (B.). — **Saint Taraise, patriarche de Constantinople** († 806), **et le VII° concile œcuménique** (Nicée II, an. 787).
[*Le Voyageur* (russe), 1893, janv., févr., mars, pp. 3-25, 170-190, 343-360.]

Prétextat (L.). — **Les arts et métiers en Turquie.**
[*Rev. d'Orient et de Hongrie*, 8 avril 1894.]

Psichari (J.). — **Études de philologie néo-grecque.** — Paris, Bouillon, 1892, in-8°, CCXI-377 pp. — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 165.

Compte rendu : *Rev. des ét. grecques*, janv.-mars 1893, t. VI, pp. 141-142 (Th. Reinach).

Quartiers musulmans et juifs à Jérusalem.
[*Le Pèlerin russe*, 1893, n° 28, pp. 441-446.]

Raabe (Rich.). — **Die Geschichte des Dominus Mâri.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 165.

Comptes rendus : *Litt. Centralbl.*, 9 juin 1894 (R.). — *Deutsche Litt. Zeitg.*, 9 juin 1894, XV° an., n° 23 (H. Holtzmann).

Rauschen (G.). — **Neue Untersuchungen über die Descriptio und ihre Bedeutung für die grossen Reliquien zu Aachen und S. Denis.**
[*Histor. Jahrbuch der Gœrres-Gesellsch.*, t. XV, 1894, n° 2, pp. 257-278.]

Examen approfondi de la légende du voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople, au point de vue de l'origine, des sources et de l'époque de la rédaction de la *Descriptio*. On ne trouve dans cette œuvre aucune allu-

sion aux croisades. Il est donc infiniment probable qu'elle est antérieure à 1095 ; mais l'on peut admettre qu'elle est de peu antérieure à cette date.

REMEZOFF (M.). — **Mes vacances. Lettres de Jérusalem, Jaffa, Port-Saïd, Alexandrie, Chio, Smyrne, Constantinople, Odessa.**

[*La Pensée russe* (Moscou), 1893, XIVe année, pp. 90-111.]

RENAN (Ary). — **Deux villes syriennes : Homs et Hama.**

[*Revue hebdomadaire* (Plon et Nourrit), 1893, 18 et 25 mars, 1er avril 1893.]

RENIÉRIS (M.). — Μητροφάνης Κριτόπουλος καὶ οἱ ἐν Ἀγγλίᾳ καὶ Γερμανίᾳ φίλοι αὐτοῦ (1617-1628). — Athènes, Perris, 1893, in-8°, 114 pp.

Métrophane Critopoulos, de Béroé, en Macédoine, mort patriarche d'Alexandrie, fut envoyé en 1617, par le patriarche de cette ville, dans les écoles d'Angleterre et d'Allemagne pour étudier la philologie, et peut-être aussi pour préparer l'union des Églises orthodoxe et calviniste.

Compte rendu : *Rev. des ét. grecques*, juil.-sept. 1893, t. VI, p. 403 (A. M.).

RIANT (Comte). — **Éclaircissements sur quelques points de l'histoire de l'église de Bethléem-Ascalon.** Notices VII-XVI.

[*Rev. de l'Or. latin*, 1893, t. I, pp. 475-525; 1894, t. II, pp. 35-72.]

RODENBERG (J). — **Eine Frühlingsfahrt nach Malta. Mit Ausflügen in Sicilien.**

[*Deutsche Rundschau*, XIXe an., n°s 7 et 8, avril et mai 1893, pp. 93-106, 255-285; n°s 10 et 11, juil. et août, pp. 90-105, 246-267; n° 12, septembre, pp. 416-433.]

RŒHRICHT (R.) — **Regesta regni Hierosolymitani.** — Cf. *Rev. de l'Orient latin*, t. I, pp. 465 et 632.

Compte rendu : *Mittheil des Instit. f. œsterr. Gesch. Forsch.*, 1893, t. XIV, pp. 670-671 (HOOGEWEG).

RŒHRICHT (R.). — **Die Deutschen im Heiligen Lande.** Chronologisches Verzeichniss derjenigen Deutschen welche als Jerusalempilger und Kreuzfahrer sicher nachzuweisen oder wahrscheinlich anzusehen sind (c. 650-1291). — Innsbruck, Verlag der Wagner'schen Universitæts-Buchhandlung, 1894, in-8°, IV-169 pp.

Le travail de M. R. nous fournit la liste la plus complète des pèlerins allemands jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Une première subdivision est consacrée aux pèlerins avant les croisades. Viennent ensuite les croisés proprement dits. Les listes sont disposées, par ordre alphabétique du lieu d'origine des personnages cités, non en une série unique, mais en dix-sept séries, dont cinq (soit une pour chaque siècle) pour la période antérieure aux croisades et douze pour la période de 1096 à 1300. Dans cette dernière partie la division est faite par croisades et périodes intermédiaires aux croisades. — Par pèlerins allemands M. R. n'entend pas seulement les pèlerins de *langue* allemande. Il applique cette qualification aux habitants de tous les pays qui ont été rattachés par un lien plus ou moins étroit à l'empire germanique, pendant les sept siècles sur lesquels porte son travail. C'est ainsi que nous voyons figurer dans ses listes des gens de Hollande, de Gand, de Cambrai, d'Ardres, de Metz, de Toul et de Verdun, de Besançon, des Vaudois de Lausanne, de Blonay, de Grion, de Crassier, des Savoyards, etc.

A cette liste, M. R. a joint une courte et intéressante étude sur les légendes et les romans d'aventures que les croisades ont fait éclore dans les pays allemands.

Le volume se termine par un index alphabétique des personnages cités, un index géographique sommaire et une table des matières.

Cette nouvelle œuvre du savant professeur de Berlin ne le cède en rien aux précédentes pour l'abondance et la précision des renseignements dont elle enrichit le domaine des études palestiniennes. — CH. K.

SALOMONE-MARINO (Salvatore). — **Alcune note intorno al libro :** ***La Sicilia nella battaglia di Lepanto.***

[*Archivio stor. ital.*, nouv. sér., an. XVIII (1893), pp. 157-183.]

A propos du livre de G. ARENAPRIMO, baron de Montechiaro (Messine, G. Principato, 1892, in-16).

SATHAS (C.). — **Cipro nel medio evo. La Chronique de Strambaldi, publiée par M. René de Mas Latrie.**

[*Nuovo archivio veneto*, t. VI, (1893), pp. 481-488.]

SCHIFFERS (Dr M.). — **Die Emmaus Frage und der Context des hl. Lucas.**

[*Der Katholik*, 1893, t. I, fasc. 4 et 5, pp. 337-349, 398-407.]

C'est une traduction revue et augmentée d'un article paru dans la *Rev. biblique*, 1893, t. II, pp. 26-40. — Compte rendu dans cette même revue, janv. 1894, t. III, pp. 154-155.

SCHMISCHLIAEW (D.). — **L'ancienne Alexandrie.**

[*Le Voyageur* (russe), 1893, avril, pp. 566-585.]

Semaine (La) de la Passion en Grèce.

[*Le Pèlerin russe* (Saint-Pétersbourg). 1893, no 12, p. 191.]

STEINDORFF (Georg). — **Deutsche Ausgrabungen in Orient.**

[*Deutsche Rundschau*, XXe an. (mars 1894), pp. 453-457.]

Sur les dernières fouilles en Babylonie et à Sendjirli.

STEINDORFF (Georg). — **Koptische Grammatik mit Chrestomathie, Wœrterverzeichniss und Litteratur.** — Berlin, Reuther und Reichard, 1894, in-8°, XVIII-220-94* pp.

On nous demande de signaler aux orientalistes ce nouveau volume dont la *Porta linguarum orientalium* vient de s'enrichir. Il nous procure l'occasion de constater les améliorations constantes qui sont apportées dans la publication de cette remarquable série d'ouvrages élémentaires. Conçu sur le plan uniforme de la collection, le volume de M. S. a sur plusieurs autres l'avantage d'être vraiment pratique. L'auteur a visé à la clarté et à la précision, et il a atteint son but. — Écrite dans un style facile et avec méthode, sa *Grammaire* est de tous points recommandable. Au lieu de confondre tous les dialectes dans un même exposé, il a fait choix du sahidique pour base de ses explications. Le chapitre du Nom est traité avec beaucoup de méthode. Celui du Verbe est bien présenté. On regrettera toutefois que M. S. n'ait pas réuni dans des tableaux synoptiques une série de paradigmes. La Syntaxe (pp. 167-211) a reçu des développements convenables. La Philologie comparée, qui ne doit pas occuper une large place dans une grammaire élémentaire, n'a pas été totalement négligée. M. S. renvoie constamment, en indiquant les paragraphes, à la *Grammaire égyptienne* d'Erman (même collection). — La *Litterature* (pp. 212-220) ne comprend que les principaux ouvrages publiés. — La *Chrestomathie* assez considérable (pp. 1*-64*) ne contient que des morceaux déjà édités. M. S. aurait pu profiter de l'occasion pour nous donner quelque texte nouveau.

En un mot, ce manuel est excellent pour quiconque désire s'initier à la langue copte; avec lui on peut facilememt se passer du secours d'un maître. — Dr J. B. C.

STEINHERZ (S.). — **Die Einhebung des Lyoner Zehnten im Erzbisthum Salzburg,** 1282-1285.

[*Mittheil. d. Instit. f. œsterr. Gesch. Forschung*, 1893, t. XIV, pp. 1-86.]

Sur la levée, dans le diocèse de Salzbourg, des décimes pour la croisade ordonnée par le deuxième concile de Lyon, en 1274. — Recension dans : *Histor. Zeitschr.*, 1893, t. LXXI, p. 175.

STRAKOSCH-GRASSMANN (D.). — **Der Einfall der Mongolen in Mittel-Europa.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 166.

Compte rendu : *Litt. Centralbl.*, 18 nov. 1893 (Hb.).

STRAMBALDI. — Voy. **Chronique.**

STRZYGOWSKI (Josef). — **Die Sæule des Arkadius in Konstantinopel.**

[*Jahrbuch des K. deutschen archaeologischen Instituts*, VIII, 1893, pp. 230-249.]

Avec 10 gravures dans le texte.

TANKERVILLE J. CHAMBERLAYNE (Major). — **Lacrimae Nicossienses. Recueil d'inscriptions funéraires, la plupart françaises, suivi d'un armorial chypriote et d'une description topographique et archéologique de la ville de Nicosie.** Avec des dessins de W. WILLIAMS, reproduits par M. GRIGGS, de Londres. Dédié au comte de Mas Latrie. — T. I. — Paris, Librairies-imprimeries réunies, May et Motteroz, 1894, in-4°, 172 pp.

TER-MIKELIAN (Dr Aršak). — **Der kritische Wert rœmischer Literatur.**

[*Zeitschr. f. wiss. Theol. Jahrg.*, XXXVI, t. II, 1893, n° 4, pp. 598-627.]

Signale de nombreuses erreurs dans les publications des catholiques romains et en particulier des Mechitaristes sur l'histoire de l'église d'Arménie. Expose les diverses tentatives faites pour unir l'église arménienne à l'église catholique romaine.

TER MIKELIAN (Dr Aršak). — **Die armenische Kirche.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 466.

Compte rendu : *Hist. Zeitschr.*, 1893, t. XXXIV, n° 3.

TH. P. — **Découvertes archéologiques : 1° Une ancienne copie du Nouveau Testament ; — 2° Inscription grecque et crâne humain trouvés au Mont des Oliviers.** — Gravures.

[*Le Pèlerin russe*, 1893, n° 4, pp. 652-653.]

VANEL (Abbé J.-B.). — **Histoire de la Sainte Tunique d'Argenteuil.** — Manuscrit inédit d'un bénédictin de Saint-Maur, publié avec une introduction biographique, un supplément et des notes. — Paris, V. Havard, 1894, in-12.

Venerazione alla terra del luogo del Santo Sepolcro.

[*Gerusalemme. Periodico dell' Alleanza cristiana*, 8 avril 1894, an. XVIII, pp. 92-93.]

VERCHOVETZ (A.-D.). — **Description détaillée de la vie, de la passion et des miracles de saint Georges, et de son culte ;** 2e éd., publ. par D. M. KRAJEWSKY. — Saint-Pétersbourg, 1893, in-8°.

VOLINETZ (A.). — **La fête de Pâques en Grèce.**

[*Le Pèlerin russe* (Saint-Pétersbourg), 1893, n° 13, pp. 202-203.]

Voti (I) del congresso [eucaristico] di Gerusalemme.

[*Gerusalemme. Periodico dell' Alleanza cristiana* (Genova, Tip. arcivescovile), an. XVIII, 8 oct. 1893, 8 janv. 1894, pp. 17-18, 53-54.]

WAGNER (M.). — **Ein deutscher Malteserritter des XVI Jahrhunderts.**

[*Preussische Jahrbücher*, 1893, t. LXXIII, n° 3, pp. 484-517.]

D'après les mémoires récemment retrouvés de Moersperg (1573-1600), lesquels sont d'un grand intérêt pour l'histoire de l'ordre et en particulier de ses guerres contre les Turcs à la fin du XVIe siècle.

ZAHN (Th.). — **Die syrische Statthalterschaft und die Schatzung des Quirinus.**

[*Neue kirch. Zeitschr.*, 1894, t. IV, pp. 633-654.]

Le recensement eut lieu non en 6-7 après J.-C., comme l'ont fait supposer de fausses indications de Josèphe, mais en 4-3 avant J.-C., ce qui concorde avec un renseignement légèrement modifié de saint Luc.

CHRONIQUE

— Nous parlions dans notre dernière chronique d'un projet de congrès anti-eucharistique protestant qui devait se tenir à Jérusalem. Ce congrès s'est réuni effectivement en mars dernier, sous le nom de Congrès biblique; il a été organisé par les Sociétés évangéliques de la Grande-Bretagne et se tient dans l'église de Saint-Paul bâtie, il y a quinze ans, hors des murs de la Ville Sainte.

— Dans la séance du 28 mars de la section d'histoire et de philologie du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, M. Hauser, maître de conférences à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, a fait une communication relative au voyage de Ph. Canaye, seigneur de Fresnes, dans le Levant (1572-73). « La relation de ce voyage remplit les ff. 23-58 du « manuscrit Dupuy 238; il est rédigé en italien. Moreri dit qu'il a « été publié sous le titre d'*Éphémérides ;* en tous cas, contraire- « ment à ce que prétendent quelques biographes, il n'est pas dans « les trois tomes de ses *Lettres et ambassades,* et Robert Regnault « n'en a connu que le texte italien. Le manuscrit que nous pos- « sédons est-il une simple copie ou une version d'une rédaction « française, et y a-t-il eu réellement une publication? Ce sont des « questions que je n'ai pu résoudre. — Parti de Venise le 14 octo- « bre 1572, Canaye se rendit par Raguse à Constantinople; le « 9 juin 1573, il quitta cette ville pour visiter les côtes et les îles de « l'Archipel, et revint à Venise le 17 octobre. Il donne des détails « géographiques intéressants sur Raguse, le Bosphore, Constanti- « nople, etc. Plein des souvenirs classiques, il visite les sites histo- « riques, les ruines de Troie, où il voit très bien les restes d'une « ville romaine, etc. Ses observations politiques sont particulière- « ment intéressantes : il décrit le gouvernement de Raguse et sur-

« tout il juge les Turcs avec beaucoup d'impartialité. Il admire la « grandeur de l'empire, la discipline de l'armée, la tolérance reli- « gieuse, la justice ; il blâme certaines cruautés du peuple et l'avi- « dité des employés publics. Il donne de très curieux détails sur « la façon dont un Turc intelligent jugeait les guerres religieuses. « Ses remarques sur les mœurs sont piquantes. Nous citerons ses « passages sur les dames de Raguse, les caloyers (moines grecs), « les Pérotes, les femmes turques, les marchés de Stamboul et « surtout le marché aux esclaves. Esprit avisé et curieux, il ne « s'irrite ni ne se scandalise de ce qu'il voit en Orient ; dans ce « jeune homme de 21 ans, on devine déjà l'habile et heureux négo- « ciateur qu'Henri IV chargera de réconcilier Rome et Venise. »

— Dans un compte rendu des publications récentes relatives à la Roumanie (*Rev. histor.*, 1894, t. LV, pp. 125-148), M. A.-D. Xénopol réfute (pp. 134-136), en s'appuyant sur des documents roumains, l'opinion d'après laquelle le prince de Valachie, Mircea, aurait trahi les princes occidentaux dans la croisade de Nicopolis. Cette opinion, fondée sur les récits des historiens hongrois, avait été soutenue en dernier lieu par M. Delaville Le Roulx dans son ouvrage *La France en Orient au* XIVe *siècle*. C'est en parlant de ce livre que M. Xénopol est amené à la combattre.

— La direction du British Museum a fait paraître une liste descriptive des manuscrits hébraïques et samaritains de cet établissement. Un catalogue détaillé a été commencé par M. G. Margoliouth ; mais il ne pourra être achevé avant plusieurs années.

— La *Palestine pilgrims text Society*, fondée il y a une dizaine d'années, à Londres, pour la traduction en langue anglaise et la publication des œuvres géographiques de l'antiquité et du moyen âge relatives à la Palestine, a fait traduire et a édité jusqu'à ce jour les textes suivants :

1. *The Holy Places visited*, by ANTONINUS MARTYR (560-570) ; translated by AUBREY STEWART.
2. *The Pilgrimage of the holy Paula*, by S. JEROME ; translated by AUBREY STEWART, and annotated with an introduction by Col. Sir. C. W. WILSON. Illustrated with a map.
3. *The buildings of Justinian*, by PROCOPIUS (560) ; translated by AUBREY STEWART, annotated by Col. Sir. C. W. WILSON and Prof. HAYSER LEWIS. Illustrated with a map and fourteen plans.
4. *Description of Syria, including Palestine*, by MUKADDASI (985 ap. J.-C.) ; translated from the Arabic and annotated by GUY LE STRANGE.

5. *The Bordeaux Pilgrim* (*Itinerary from Bordeaux to Jerusalem*, 333 ap. J.-C.); translated by AUBREY STEWART, and annotated with an introduction by Col. Sir C. W. WILSON. Illustrated with a map.
6. *The Pilgrimage of the Russian Abbot* DANIEL (1106-1107); annotated with an introduction by Col. Sir C. W. WILSON. Illustrated with three plans.
7. *A Crusader's Letter from the Holy Land.* Letter from Sir JOSEPH de CANCY, Knight of the Hospital of St John of Jerusalem, to King Edward I (1281) and *Letter* from King EDWARD I to Sir Joseph (1282). Communicated to the Palestine Pilgrims' Text Society by the late W. B. SANDERS, Esq.
8. *The City of Jerusalem and* ERNOUL'S *Account of Palestine;* translated from the old French with notes by Major CONDER. Illustrated with two maps.
9. *Diary of a Journey through Syria and Palestine,* by NASIR-KHUSRAU (1047); translated from the Persian and annotated by GUY LE STRANGE. Illustrated with a map and five plans.
10. *The Pilgrimage of* ARCULFUS *in the Holy Land* (About the year 670); translated and annotated by the Rev. James ROSE MACPHERSON. Illustrated with two plans.
11. *The Pilgrimage of* JOHANNES PHOCAS *in the Holy Land* (1185); translated by AUBREY STEWART.
12. *The Letter of* PAULA *and* EUSTOCHIUM *to Marcella about the Holy Places* (386); translated by AUBREY STEWART and annotated with an introduction by Col. Sir C. W. WILSON.
13. *The Epitome of* S. EUCHERIUS *about certain Holy Places* (440) *and the Breviary or Short Description of Jerusalem* (530); translated by AUBREY STEWART and annotated by Col. Sir C. W. WILSON.
14. *Description of the Holy Land* by JOHN of WÜRZBURG (1160-1170); translated by AUBREY STEWART with notes by Col. Sir C. W. WILSON. Illustrated with a plan of Jerusalem.
15. *The Churches of Constantine at Jerusalem;* translated from EUSEBIUS and the early Pilgrims by the Rev. John H. BERNARD, with preface by Col. Sir C. W. WILSON and an introduction, explanatory notes and drawings by Professor H. LEWIS.
16. *The Pilgrimage of* S. SYLVIA *of Aquitania to the Hoy Places* (385); translated with an introduction and notes by the Rev. J. H. BERNARD, and with an Appendix by Col. Sir C. W. WILSON.
17. THEODERICH'S *Description of the Holy Places* (1172); translated by AUBREY STEWART; with map and illustrations.
18. *The Hodoeporicon of* St WILLIBALD (754); translated by the Rev. Canon BROWNLOW; with two maps.
19. FRETELLUS' *Description of Jerusalem and the Holy Land* (1130); translated, with an introduction and notes, by Rev. James ROSE MACPHERSON.
20. *The Wanderings of* FELIX FABRI (1481). Vol. I, Parts I and II. Translated by AUBREY STEWART.
21. SAEWULF'S *Pilgrimage to Jerusalem and the Holy Land* (1102, 1103); with a copy of the original text Translated by the Rev. Canon BROWNLOW. With route map and two plans.

— On compte actuellement en Palestine quatorze colonies israé-

lites qui sont en pleine voie de progrès. Voici, d'après la *Revue d'Orient et de Hongrie,* du 22 avril 1894, quelques renseignements sur chacune d'elles :

1. La colonie Pétah Tikva. — Elle occupe un terrain de 15,000 deunums dont 6,500 sont ensemencés de blés, orge, divers légumes, et le reste comprend 200,000 pieds de vigne et des arbres fruitiers. Cette colonie, fondée en 1875, contient actuellement 600 habitants ; elle possède deux synagogues, deux écoles, une pharmacie et un bain.

2. Rischon le Sion. — Elle comprend 6,000 deunums d'étendue tous ensemencés, dont 150,000 plants de vigne, 6,000 mûriers et 20,000 arbres fruitiers (amandiers, grenadiers, noyers, poiriers, etc.). — Population : 3,000 habitants possédant une synagogue, une école mixte, un bain, etc.

3. Ikaron. — 4,090 deunums, tous cultivés. — Population : 215 habitants, une synagogue, une école, une pharmacie et un bain.

4. Guédara. — Superficie : 3240 deunums. — Population : douze familles.

5. Rohoboth. — Superficie : 10,600 deunums comprenant 700,000 plants de vigne et 7,000 amandiers. — Population : 200 habitants possédant une synagogue, une école, un hôpital de dix lits, une pharmacie et un cimetière.

6. Nahalath-Réuben. — Superficie : 1,568 deunums. — Population : 100 habitants.

7. Béer Toubia. — Superficie : 6,360 deunums. — Population : 40 habitants.

8. Mikvé-Israël (près Jaffa). — C'est là que se trouve l'école agricole modèle fondée par l'Alliance israélite en 1875. Le budget annuel de cette institution se chiffre par 98,000 francs. L'école compte 100 élèves en temps ordinaire, mais, à l'époque de la moisson, la population de cette colonie est doublée. Cette colonie dont la superficie est de 2,000 deunums est dirigée par des horticulteurs et des professeurs sortant de l'école agricole de Montpellier. Les services de l'école agricole de Jaffa sont ainsi divisés : 1. vignes et cave ; — 2. pépinière ; — 3. jardin potager ; — 4. jardin fruitier ; — 5. labours, moissons et défrichement ; — 6. animaux domestiques, étables, bergerie et basse-cour.

9. Zikaron Jacob ou Samarin. — Colonie située à six heures de Caïffa. — Superficie : 30,000 deunums comprenant 1,000,000 de plants de vigne. — On trouve à Zikaron cent édifices de pierre, une fabrique de verrerie, 800 habitants, deux écoles, une magni-

fique synagogue, un bain, un hôpital, une pharmacie, un rabbin, un médecin, un chirurgien et une sage-femme.

10. Rosch-Pina. — Population : 250 habitants. — Superficie : 3,000 deunums. — Plantations : 300,000 plants de vignes, 10,000 oliviers, 70,000 mûriers.

11. Yessod ha-Mahala. — Superficie : 4,500 deunums. — Plantations : 400,000 plants de vignes. On a essayé d'y acclimater les roses; d'une récolte de 1,000 kilos de roses on a extrait jusqu'à 2 kilos d'huile; c'est-à-dire trois fois autant que dans les autres pays. — Population : 120 habitants.

12. Mischmar-Hayarden. — Superficie : 2,500 deunums; sol très fertile. Population : 60 habitants.

13. Hédra. — Superficie : 27,000 deunums. — Plantations : 250,000 plants de vigne et 40,000 mûriers. — Population : 100 habitants.

14. Etz-Zittim. — Superficie : 2,500 deunums. — Population : 15 habitants.

— On vient de réparer complètement, sur l'ordre du Sultan, les maisons où sont nés, dans le Hedjaz, le prophète Mahomet, sa fille Fatimé et son gendre Ali. Le Sultan a fait fabriquer à Constantinople le mobilier qui doit garnir ces maisons historiques.

— La Société du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem, créée en 1889, a déposé son bilan afin d'obtenir le bénéfice de la liquidation judiciaire. Le dépôt du bilan est motivé par l'impossibilité où la Compagnie s'est trouvée de faire face, le 15 mars dernier, au paiement du coupon et à l'amortissement des obligations.

— On a commencé sur la rivière Missraré, près de Jaffa, la construction d'un pont métallique de 22 mètres, à une seule arche. Les matériaux sont fournis par l'usine Eiffel à Paris. Un autre pont en bois, long de 60 mètres, vient d'être construit en Syrie, entre Salt et Maan.

— Il est question, en Turquie, d'abandonner les calendriers arabe et grec, pour y substituer un calendrier adapté sur le calendrier grégorien. Le P. Tondini, qui travaillait depuis longtemps à l'établissement du nouveau calendrier, vient de remettre au grand vizir le projet détaillé de cette réforme. Dès 1888, Munif-Pacha, ministre de l'instruction publique, avait envoyé Coumbary-Effendi, directeur de l'Observatoire de Constantinople, pour étudier cette question et demander l'adoption du méridien de

Jérusalem, que le délégué ottoman avait déjà proposé aux puissances occidentales à la conférence télégraphique de 1868. (*Rev. illustrée de la Terre-Sainte,* 1er mai 1894.)

— Le gouvernement turc vient de s'emparer, en Syrie, de la ville de Karak, repaire de Bédouins situé sur la chaîne de montagnes qui s'étend dans la direction du sud-est jusqu'à la Mer Morte. — Karak, sous la domination franque en Palestine, était le siège d'un évêché, qui disparut avec la chute définitive du royaume de Jérusalem. Les murailles en sont taillées dans le roc, et la porte est une sorte de tunnel creux dans le rocher. Ibrahim-Pacha avait vu échouer contre ses murs l'effort de ses troupes. Grâce aux dissensions intestines qui régnaient dans la place, la Porte a pu s'en emparer, sans coup férir. Elle y a installé un pacha et une garnison. (*Rev. ill. de la Terre-Sainte,* 15 avril 1894.)

— Le Syllogue littéraire hellénique de Constantinople a procédé, le 20 mai, à l'élection de son bureau pour l'année 1894-1895. Ont été élus : MM. Ét. Képédji, président; Michel Képhalas et Const. Métaxas, vice-présidents; Chr. Pantazidis, secrétaire général; P. Nicolopoulos, secrétaire spécial; N. Papayannopoulos, bibliothécaire; D. Miliotis, trésorier; D. Contogeorgi, comptable.

— La Société russe orthodoxe de la Palestine entreprend la publication des lettres pastorales des patriarches de Jérusalem écrites en langue grecque et conservées au Ministère des affaires étrangères à Saint-Pétersbourg. Elle a commencé, en outre, la publication d'un album photographique sur la Palestine.

— L'École archéologique russe à Constantinople, dont nous avons annoncé la fondation, sera dirigée par le professeur Théodore Ouspenski, qui enseigne actuellement l'histoire ancienne à Odessa.

— Le Dr M. Blanckenhorn, d'Erlangen, s'est rendu, au commencement de février, en Palestine, pour dresser la carte géologique de la région de l'Ouest-Jourdain, puis celle de la Judée proprement dite. Le *Deutscher Verein zur Erforschung Palæstinas* a contribué par un don de 2,000 marks aux frais de l'entreprise. La même Société a confié à M. le professeur D. Furrer et au Dr Kersten le soin de recueillir des observations météorologiques, botaniques et agricoles en Palestine.

— M. Saint-René Taillandier, consul général de France à

Beyrouth, vient de remettre à Mgr Hagg, patriarche maronite, la croix de commandeur de la légion d'honneur.

— Parmi les personnages de marque qui ont visité la Terre-Sainte au printemps de cette année, nous mentionnerons : MM. Félix Faure, alors vice-président de la Chambre des députés; Pierre Loti, de l'Académie française; Philippe Berger, de l'Académie des Inscriptions; l'abbé Vigouroux, le duc d'Orléans et la princesse Hélène, le duc de Schleswig, frère de l'impératrice d'Allemagne. La plupart d'entre eux se trouvaient à Jérusalem au moment des fêtes de Pâques.

— Dans la *Deutsche Literatur Zeitung* du 24 mars 1894, M. C. Frey donne un compte rendu des principaux articles publiés dans les deux premiers volumes de la *Byzantinische Zeitschrift* et apprécie les services rendus par cette importante publication.

Le propriétaire-gérant : E. LEROUX.

Le Puy. — Imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.

AUTOBIOGRAPHIE D'OUSÂMA

TRADUCTION FRANÇAISE D'APRÈS LE TEXTE ARABE

PAR

HARTWIG DERENBOURG

AVANT-PROPOS

Quelques bons juges, MM. Barbier de Meynard, Hagenmeyer et Wellhausen, tout en manifestant leur sympathie pour mon essai de restitution historique dans la *Vie d'Ousâma*, ont exprimé le regret que je n'aie pas mis à leur disposition une traduction suivie, exacte, calquée sur l'*Autobiographie,* sans additions et sans omissions, avec l'ordonnance originale du document authentique lui-même. Le reproche impliquait une invitation trop flatteuse pour ne pas être acceptée avec empressement par l'éditeur de l'*Autobiographie.* Il croyait avoir rompu pour quelque temps le lien qui l'a uni à l'émir de Schaizar pendant de longues années. C'est à recommencer, m'assure-t-on, au risque de quelques redites et de répétitions inévitables. Je me soumets, en saisissant cette occasion de mieux rendre les parties déjà connues de l'*Instruction par les exemples*, d'améliorer la forme de premier jet que j'avais adoptée, quand j'ai reproduit naguère en français un grand nombre de passages.

Lorsque je suis allé à l'Escurial en 1880, les feuillets du texte arabe étaient disséminés au hasard dans plusieurs liasses. Je les ai reconnus et rassemblés. Il ne subsiste plus de lacunes entre eux jusqu'à la fin, y compris la souscription. Mais le commencement, les quarante-deux premières pages, ont échappé à

toutes les investigations. En conséquence, pas d'introduction, pas d'avertissement au lecteur. On entre dans le livre au milieu d'un récit de bataille, par la fin d'une phrase commencée. Ce début insolite ajoute encore à ce que la rédaction de l'auteur présente de décousu, d'incohérent, excepté peut-être dans le chapitre final sur les soixante-dix années de chasses, où se sont complus le jeune homme et le vieillard. Cette monographie si curieuse de pure cynégétique devait-elle être omise dans un recueil consacré exclusivement à l'Orient latin? Après réflexion, je ne l'ai pas pensé. La faune ne doit pas être négligée par ceux qui étudient un pays à une époque donnée et certaines notices d'écrivains chrétiens seront utilement contrôlées par les assertions sincères et expérimentées d'Ousâma.

Je me suis demandé d'autre part si je ne donnerais pas plus de relief à l'ouvrage sauvé de l'oubli d'Ousâma Ibn Mounḳidh, en y pratiquant d'habiles coupures, en l'allégeant de détails insignifiants, d'anecdotes notoirement indifférentes aux lecteurs de cette *Revue*. Ma réponse à cette question ne pouvait être ni hésitante, ni favorable au système des éliminations. Il m'a paru qu'un choix, pour impartial et pour raisonné qu'il s'efforçât d'être, deviendrait forcément parfois embarrassé, souvent arbitraire, toujours inspiré par des tendances de goût personnel, et que les avantages d'une traduction intégrale, sans aucune mutilation, en dépasseraient de beaucoup les inconvénients. Bien loin de rien élaguer, j'ai tenu à être aussi complet que possible; dans ce but, j'ai ajouté, sous forme d'appendice, trois morceaux que j'ai retrouvés ailleurs, fragments empruntés à la première partie, aujourd'hui perdue, de l'*Autobiographie*.

On excusera la sobriété de l'annotation : il a paru oiseux de refaire ou de reproduire ici le commentaire qu'avec l'index les amateurs curieux de détails et d'explications n'auront aucune peine à retrouver dans ma *Vie d'Ousâma*.

LIVRE INTITULÉ

L'INSTRUCTION PAR LES EXEMPLES

PAR

IBN MOUNḲIDH

ET C'EST AINSI QU'ON DÉSIGNE
MOU'AYYAD AD-DAULA ABOÛ 'L-MOUṮHAFFAR OUSÂMA,
FILS DE MOURSCHID,
DE LA TRIBU DE KINÂNA, DE LA VILLE DE SCHAIZAR,
DE LA RACE DES MOUNḲIDHITES.

....

[L'atâbek Zenguî] avait reconnu que le combat redevenait très meurtrier pour les musulmans. Or il était arrivé de la part de l'imâm Ar-Râschid, fils d'Al-Moustarschid Billâh (qu'Allâh les ait tous deux en pitié!) [1], un envoyé auprès de l'atâbek pour le mander. C'était Ibn Bischr. Il prit part à cette bataille [2]. Une cuirasse dorée le couvrait. Un cavalier franc, nommé Ibn Ad-Daḳîḳ, le frappa de sa lance en pleine poitrine. L'arme lui ressortit par le dos (qu'Allâh l'ait en pitié!). En revanche, un très grand nombre de Francs furent massacrés. L'atâbek ordonna qu'on réunît leurs têtes dans un champ cultivé qui fait face à la citadelle. On pouvait les évaluer à trois mille têtes.

Plus tard, l'empereur des Grecs [3] avait de nouveau quitté le pays pour se rendre dans les contrées de Syrie en l'an 532 [4]. Ils avaient conclu un accord, lui et les Francs (qu'Allâh leur fasse défection!). Les alliés s'étaient concertés pour se porter

1. Le khalife 'Abbaside Ar-Râschid succéda à son père Al-Moustarschid Billâh le 7 septembre 1135 et fut déposé le 8 août 1136.
2. En septembre 1135.
3. « Le roi des Roûm » dit le texte. C'était Jean Comnène.
4. Entre le 19 septembre 1137 et le 7 septembre 1138. Le siège de Schaizar par les Grecs dura du 29 avril au 21 ou au 22 mai 1138.

vers Schaizar et pour l'assiéger. Ṣalâḥ ad-Dîn [1] me dit : « Ne sais-tu pas ce qu'a fait mon fils que j'ai subrogé en ma place [2]? » Il désignait ainsi son fils Schihâb ad-Dîn Aḥmad. — « Eh bien, dis-je, qu'a-t-il fait? » — « Il a envoyé, me répondit-il, un messager vers moi pour m'inviter à me pourvoir de quelque autre qui se charge d'administrer mon territoire. » — Je repris : « Et toi, qu'as-tu-fait? » — « J'ai, me dit-il, envoyé moi aussi un messager vers l'atâbek pour remettre en sa possession un endroit qui lui appartient. » — Je m'écriai : « Que tu as mal agi! L'atâbek ne serait-il pas fondé à dire de toi : Lorsque ce sont des morceaux de viande, il les mange; ne reste-t-il plus que des os, il me les jette? » — « S'il en est ainsi, demanda-il, que me conseilles-tu? » — Je lui répondis : « Je m'installerais dans la ville. Si Allâh le Tout Puissant lui apporte le salut, ce sera grâce à ta bienheureuse intervention, et tu pourras te présenter la tête haute chez ton maître [3]. Si la ville est prise et que nous soyons tués, ce sera un effet de nos destinées et tu n'auras encouru aucun reproche. » — Il se contenta de répliquer : « Personne ne m'a encore tenu pareil langage. »

Je m'imaginais qu'il écouterait mon avis. Je réunis les troupeaux, de la farine en quantité, de la graisse et ce qui nous était nécessaire pour supporter un blocus. J'étais dans ma maison, située à l'ouest de la ville [4], lorsqu'un messager vint me trouver de sa part et me dit : « Ṣalâḥ ad-Dîn te fait prévenir qu'après-demain nous nous mettrons en route vers Mauṣil. Prends tes dispositions en conséquence pour le départ. » Mon cœur se serra à la pensée d'abandonner mes enfants, mes frères et mes femmes dans une ville assiégée, tandis que je me rendrais à Mauṣil.

Le lendemain, à l'aurore, je montai à cheval et je me dirigeai vers la tente de Ṣalâḥ ad-Dîn. Je lui demandai l'autorisation de rentrer à Schaizar. C'était pour moi une nécessité absolue. Il me répondit : « Lorsque ta famille traverse une telle épreuve, ne t'attarde pas. » Mon cheval me transporta rapidement à Schaizar.

1. L'émir chambellan de Zengui, Ṣalâḥ ad-Dîn Moḥammad, fils d'Ayyoûb, Al-Yâguisiyânî.
2. Je ne suis sûr, ni du texte, ni du sens.
3. Mot à mot : « ton visage sera blanc auprès de ton maître. »
4. Texte et traduction me laissent des doutes.

Le spectacle qui s'y offrit à mes yeux attrista mon cœur. Mon fils [1] avait combattu bravement, puis était descendu de sa monture et avait pénétré dans ma maison. Il en avait enlevé tout ce qui s'y trouvait en fait de tentes, d'armes et de selles et s'était chargé de défendre les êtres aimés [2]. Mes compagnons poursuivirent sans relâche une lutte qui fut un malheur terrible, épouvantable.

Puis les circonstances déterminèrent mon départ pour Damas, tandis que les émissaires de l'atâbek [3] se succédaient pour me desservir auprès du prince de Damas [4]. Je restai dans cette ville pendant huit années [5], et j'y assistai à nombre de combats. Le prince (qu'Allâh l'ait en pitié !) m'octroya libéralement une redevance et un fief. Il me distingua en m'admettant dans son intimité et en me faisant des honneurs. Ces faveurs s'ajoutaient aux marques de bienveillance dont j'étais l'objet de la part de l'émir Mou'în ad-Dîn [6] (qu'Allâh l'ait en pitié !), aux obligations que je lui avais, à la sollicitude qu'il témoignait pour mes intérêts.

Diverses causes m'obligèrent ensuite à gagner l'Égypte. Il s'égara bien des ustensiles de ma maison, ainsi que beaucoup d'armes que je ne pus emporter avec moi, et les pertes que j'éprouvai dans mes possessions furent pour moi une nouvelle catastrophe. Et cependant l'émir Mou'în ad-Dîn me voulait du bien, m'aimait et était très affligé de me laisser partir, mais il avouait son impuissance à me soutenir. Ce fut au point qu'il m'envoya son secrétaire, le chambellan Maḥmoûd Al-Moustarschidî, qui me dit en son nom : « Par Allâh, si je disposais de la moitié des hommes, je me mettrais à leur tête pour battre l'autre moitié ; si je disposais seulement du tiers des hommes, je me mettrais à leur tête pour battre les deux autres tiers et je ne t'abandonnerais pas. Mais la population entière s'est coalisée contre moi, et je n'ai plus sur elle aucune autorité.

1. Ousâma veut parler de son fils préféré, l'émir 'Aḍoud ad-Daula Aboû 'l-Fawâris Mourhaf.

2. Traduction hypothétique, le texte étant très endommagé.

3. L'atâbek Zengui.

4. Schihâb ad-Dîn Maḥmoûd, fils de Tâdj al-Mouloûk Boûri, fils de Ṭogtakîn.

5. Depuis la fin de 532 jusqu'à la fin de 538 de l'hégire (août 1138 à juin 1144 de notre ère). Cela fait en tout cas moins de huit années.

6. Mou'în ad-Dîn Anar, le vrai maître de Damas sous ce prince et sous ses trois successeurs.

En quelque lieu que tu sois, l'amitié que je te porte te restera fidèle. »

C'est à ce sujet que je dis :

Mou'în ad-Dîn, combien de colliers ta générosité attache à mon cou, ainsi que les colliers des colombes!

Tes bienfaits font de moi ton esclave volontaire : les cœurs généreux prodiguent la becquée de leurs bienfaits.

Ce n'est que de ton affection que je me réclame encore, si nobles que soient ma race et mes actions.

N'as-tu pas su que, pour avoir fait remonter mon origine à ta personne, chaque archer m'a visé au cœur?

Sans toi, mon naturel intraitable n'aurait jamais subi de violence, que je ne l'eusse effacée avec mon sabre.

Mais j'ai redouté le feu allumé par tes ennemis contre toi, et pourtant j'avais agi pour éteindre l'incendie.

Mon arrivée à Miṣr [1] eut lieu le jeudi deux du second djoumâdâ, en l'an 539 [2]. Aussitôt Al-Ḥâfiṭh li-dîn Allâh [3] m'enjoignit de rester [4], ordonna qu'en sa présence on me revêtit d'un manteau d'honneur, me donna une riche garde-robe et cent dînârs, me fit introduire dans ses bains et m'assigna comme résidence une maison magnifique parmi les maisons d'Al-Afḍal, fils de l'Émir des armées (*amîr al-djouyoûsch*) [5]. On y avait laissé les nattes, les tapis et une installation complète, avec quantité d'ustensiles en cuivre. Tout cela m'était octroyé à titre définitif. Aussi restai-je longtemps à Miṣr, honoré, respecté, comblé de faveurs non interrompues, tirant les revenus d'un fief prospère.

Les nègres, alors fort nombreux, étaient animés de mauvais sentiments et ressentaient de l'aversion les uns contre les autres. On voyait, d'une part les Raiḥânites, fidèles serviteurs d'Al-Ḥâfiṭh, d'autre part les Djouyoûschites, les Alexandrins

1. Ousâma emploie indifféremment les noms de Miṣr et de Al-Ḳâhira « Le Caire ». Nous nous sommes chaque fois conformé rigoureusement au texte.
2. Le 30 novembre 1144.
3. Le khalife Fâṭimide régnant, qui mourut le 10 octobre 1149.
4. A moins qu'il ne faille lire comme je le propose dans la note 1 du texte et traduire « me manda ».
5. Al-Afḍal, fils de Badr Al-Djamâli « l'émir des armées », fut assassiné en décembre 1121 par ordre du khalife Al-Âmir bi-aḥkâm Allâh, après avoir dirigé comme vizir les affaires d'Égypte pendant vingt-huit années consécutives, sous trois khalifes.

et les Farḥites. Les Raiḥânites étaient seuls pour faire face à tous les autres unis contre eux. Une partie des jeunes gens de la garde particulière faisaient cause commune avec les Djouyoûschites. Les troupes affluaient dans les deux camps. Al-Ḥâfiṭh tenta une médiation; ses représentants allèrent et vinrent et il s'efforça d'amener la pacification; mais il échoua dans ses démarches auprès des combattants massés aux alentours de son palais. Dès le lendemain matin, la rencontre eut lieu au Caire. Les Djouyoûschites et leurs alliés remportèrent la victoire sur les Raiḥânites, qui laissèrent mille morts sur le Petit Marché de l'Émir des armées (*souwaiḳat amîr al-djouyoûsch*), au point que tout l'emplacement en fut chargé. Nous ne cessions pas d'être sous les armes nuit et jour, dans la crainte d'une attaque des Djouyoûschites, comme autrefois avant mon arrivée au Caire.

Après le massacre des Raiḥânites, on se figurait généralement qu'Al-Ḥâfiṭh, dans son mécontentement, sévirait contre leurs meurtriers. Mais Al-Ḥâfiṭh était malade, à toute extrémité et mourut (qu'Allâh l'ait en pitié !) deux jours après. Il n'y eut pas deux chèvres pour se disputer à coups de corne sa succession. Le khalifat échut à Aṭh-Ṭhâfir bi-amr Allâh, le plus jeune de ses fils. Celui-ci prit pour vizir Nadjm ad-Dîn Ibn Maṣâl, un vieillard très âgé, tandis que l'émir Saif ad-Dîn Aboû 'l-Ḥasan ʿAlî Ibn As-Sallâr était alors relégué dans l'administration d'une province. Celui-ci recruta et rassembla des troupes, marcha sur Le Caire et s'y rendit dans sa propre maison. De son côté, Aṭh-Ṭhâfir bi-amr Allâh convoqua les émirs dans le Palais du vizirat et envoya vers nous le régisseur des palais, chargé de nous dire : « O émirs, ce Nadjm ad-Dîn est mon vizir et mon représentant. Que quiconque m'obéit lui obéisse et se conforme à ses ordres. » — Les émirs s'écrièrent : « Nous sommes les esclaves soumis et fidèles de notre maître. » L'intendant rapporta cette réponse.

Ce fut à ce moment qu'un émir vénérable, nommé Lakroûn, prit la parole en ces termes : « O émirs, laisserons-nous massacrer ʿAlî Ibn As-Sallâr? » — « Non, par Allâh, » répondirent-ils. — « Dans ce cas, dit Lakroûn, agissez. » Ils partirent tous, sortirent du Château, sellèrent leurs chevaux et leurs mulets et apportèrent leur concours à Saif ad-Dîn Ibn As-Sallâr.

Lorsque Ath-Thâfir vit ce mouvement et qu'il eut essayé en vain de l'enrayer, il mit à la disposition de Nadjm ad-Dîn Ibn Maṣâl des sommes considérables et lui dit : « Rends-toi dans le Ḥauf, réunis des hommes, groupe-les, fais leur des distributions d'argent et repousse avec eux Ibn As-Sallâr. »

Ibn Maṣâl se mit en route pour exécuter ces instructions. Mais Ibn As-Sallâr entra au Caire et pénétra dans le Palais du vizirat. L'armée entière fut d'accord pour lui promettre obéissance. Il traita les troupes avec bonté. Il m'ordonna à moi, ainsi qu'à mes compagnons, de séjourner dans sa maison, et m'y assigna un endroit où j'habiterais.

Dans le Ḥauf, Ibn Maṣâl avait rassemblé en grande quantité des hommes de Lawâta, des soldats de Miṣr, des nègres et des Arabes. Roukn ad-Dîn ʿAbbâs, beau-fils de ʿAlî Ibn As-Sallâr, était sorti de la ville et avait établi ses campements en dehors de Miṣr. Le lendemain matin, une bande de Lawâta, commandée par un parent d'Ibn Maṣâl, apparut tout à coup et se dirigea vers la tente qu'il occupait. Un certain nombre d'hommes de Miṣr quittèrent ʿAbbâs en fuyant. Quant à lui, il resta ferme à son poste avec ses officiers d'ordonnance et ceux de ses soldats qui tinrent bon jusqu'au soir de cette attaque par surprise.

Ibn As-Sallâr, informé de ce qui s'était passé, me fit venir pendant la nuit. J'habitais sa maison. Il me dit : « Ces chiens (il entendait par là les soldats de Miṣr) ont retenu l'émir (il désignait ainsi ʿAbbâs) dans de vains amusements jusqu'au moment où une bande de Lawâta s'est élancée à la nage contre lui. Ils se sont alors enfuis, quelques-uns sont même rentrés dans leurs maisons au Caire, bien que l'émir s'y opposât. » — Je répondis : « O mon maître, à l'aube nous monterons à cheval pour attaquer cette engeance et, avant le milieu de la matinée, nous en aurons fini avec eux, si Allâh le Tout Puissant le veut. » — « C'est bien, dit Ibn As-Sallâr, monte à cheval au point du jour. »

Le lendemain, à la première heure, nous fîmes une sortie contre nos adversaires. Pas un seul d'entre eux n'échappa, excepté ceux à qui leurs chevaux firent traverser le Nil à la nage. Le parent d'Ibn Maṣâl fut fait prisonnier et eut le cou tranché.

L'armée toute entière, sous les ordres de ʿAbbâs, fut alors dirigée contre Ibn Maṣâl. ʿAbbâs le rencontra devant Dalâṣ, mit en déroute ses partisans et tua Ibn Maṣâl lui-même. Il n'y eut pas moins de dix-sept mille hommes tués, nègres et blancs. La tête d'Ibn Maṣâl fut apportée au Caire, et il ne resta plus personne qui s'obstinât ou qui se révoltât contre Saif ad-Dîn.

Aṭh-Ṭhâfir revêtit Ibn As-Sallâr du manteau du vizirat, et le surnomma *Al-Malik Al-ʿÂdil* « le roi juste ». Il fut chargé du pouvoir, malgré la répugnance et l'aversion qu'il inspirait à Aṭh-Ṭhâfir, qui nourrissait contre lui de mauvaises pensées et qui avait même conçu la résolution de le mettre à mort.

Le khalife convint avec quelques-uns des jeunes gens de sa garde particulière et avec d'autres personnes, dont il obtint le concours et qu'il soudoya, qu'on envahirait la maison d'Ibn As-Sallâr et qu'on le mettrait à mort. On était au mois de ramaḍân[1]. Les conjurés se réunirent dans une maison voisine de celle qu'occupait le vizir, pour attendre que la nuit fût à moitié passée et que les compagnons d'Al-ʿÂdil[2] se fussent dispersés.

J'étais ce soir-là dans sa société. Lorsque ses commensaux eurent fini de souper et qu'ils eurent pris congé de lui, le vizir, informé en toute hâte par un de ses fidèles de ce qu'on tramait contre lui, manda deux hommes d'entre ses gardes du corps et ordonna que ses gardes du corps feraient invasion en masse dans la maison où ses ennemis étaient réunis. Cette maison, par la volonté d'Allâh, qui avait résolu de ne pas les faire périr tous, avait deux portes, l'une voisine, l'autre éloignée de la maison d'Al-ʿÂdil. Une première troupe pénétra par la porte la plus rapprochée avant que les autres fussent parvenus à la seconde porte par laquelle passèrent et sortirent nombre de fuyards, entre autres environ dix jeunes gens de la garde particulière du khalife, amis de mes officiers d'ordonnance, qui vinrent à moi pendant cette nuit pour que nous les cachions. Le lendemain matin, la ville entière était occupée à rechercher les fuyards. Tous ceux sur lesquels on réussit à mettre la main furent tués.

1. Le 26 de ramaḍân 544, c'est-à-dire le 27 janvier 1150.
2. C'est-à-dire du vizir Al-Malik Al-ʿÂdil Ibn As-Sallâr.

Une des choses étonnantes que je vis en ce jour fut la fuite d'un nègre d'entre les conspirateurs qui chercha une retraite à l'étage supérieur de ma maison, tandis qu'on le poursuivait l'épée à la main. Il s'éleva au-dessus du sol à une hauteur considérable. Dans la cour de ma maison était un grand figuier. Du toit en terrasse, il sauta dans la direction de cet arbre, y tomba juste, puis descendit, entra par un couloir étroit qui était là tout près et qui aboutissait à un salon, marcha sur un flambeau de cuivre, le brisa, et alla se cacher derrière un tas de bagages amoncelés dans le salon. Ceux qui le poursuivaient étaient montés après lui. Je poussai un cri retentissant pour les effrayer, et je les fis rejoindre par mes officiers d'ordonnance, qui les éloignèrent. J'allai trouver ce nègre. Il avait ôté un riche costume qu'il portait et me dit : « Prends-le pour toi. » —Je répondis : « Qu'Allâh te comble de ses faveurs! Je n'en ai pas besoin. » Je fis sortir cet homme sous bonne escorte, et il fut sauvé.

Je m'assis alors sur un banc de pierre dans le vestibule de ma maison. Voici qu'entra vers moi un jeune homme qui salua et s'assit. J'admirai sa conversation et ses réparties. Nous étions en train de causer, lorsqu'on vint l'appeler; aussitôt il se laissa emmener. J'envoyai l'un de mes officiers d'ordonnance que je chargeai de le suivre et de me rapporter la cause de cet appel pressant. L'endroit où je me tenais était voisin du palais d'Al-ʿÂdil. Dès que le jeune homme eut été introduit devant le vizir, celui-ci ordonna de lui couper le cou, et incontinent il fut mis à mort. Mon officier d'ordonnance revint vers moi, il s'était informé de la faute si cruellement punie. On lui répondit : « Ce jeune homme écrivait de faux firmans [1]. » Gloire à celui qui fixe la durée des existences et l'heure des trépas!

La guerre civile avait fait de nombreuses victimes parmi les soldats de Miṣr et parmi les nègres.

Le vizir Al-Malik Al-ʿÂdil me donna comme instruction de m'équiper pour me rendre vers Al-Malik Al-ʿÂdil Noûr ad-Dîn [2] (qu'Allâh l'ait en pitié!) et me dit : « Tu emporteras de

1. Littéralement : « contrefaisait les *tauḳîʿ*. »
2. Il s'agit du grand Noûr ad-Dîn, fils de Zengui.

l'argent et tu te rendras vers lui pour qu'il mette le siège devant Tibériade et pour qu'il détourne de nous l'attention des Francs. Cette diversion nous permettra, en partant d'ici, d'aller ravager Gazza. » Or les Francs (puisse Allâh leur faire défection!) avaient commencé à reconstruire Gazza[1] pour se mettre en mesure de bloquer ensuite Ascalon. Je répondis : « O mon maître, si Noûr ad-Dîn allègue des excuses, ou que d'autres préoccupations l'arrêtent, que m'ordonnes-tu? » — Il me dit : « Dans le cas où il dresserait ses tentes devant Tibériade, donne-lui la somme qui sera entre tes mains. Si, au contraire, il est empêché par un obstacle quelconque, enrôle autant de soldats que tu le pourras. Monte alors vers Ascalon, restes-y pour combattre les Francs et annonce-moi ton arrivée pour que je te transmette des ordres en conséquence. »

Al-ʿÂdil me remit six mille dînârs de Miṣr et toute une charge de bête de somme en étoffes de Dabîḳ, en soie brochée d'or, en fourrures de petit-gris, en brocart de Damiette, en turbans. Il mit à ma disposition des guides arabes, sous la conduite desquels je partis. Il ne m'avait laissé aucun prétexte de ne point voyager, en me fournissant tout ce dont j'avais besoin, gros et menu.

Lorsque nous fûmes arrivés près d'Al-Djafr, les guides me dirent : « Voici un endroit qui ne peut pas manquer de contenir des Francs. » Sur mon ordre, deux d'entre les guides montèrent sur deux dromadaires, pour nous précéder à Al-Djafr. Au bout d'un moment, ils revinrent, leurs dromadaires les ramenant au grand galop. « Les Francs, s'écrièrent-ils, sont près d'Al-Djafr. » Je ne bougeai pas, je réunis les chameaux chargés de mes bagages et quelques hommes de ma caravane, et je les ramenai vers l'ouest. Puis j'interpellai six cavaliers qui étaient à mon service, et je leur dis : « Précédez-nous, je m'avance sur vos traces. » Ils se mirent à trotter, tandis que je les suivais. L'un d'eux revint vers moi et me dit : « Pas âme qui vive près d'Al-Djafr. Peut-être les guides ont-ils pris des corbeaux pour des hommes. » Les guides et lui se disputèrent.

1. Ce fut à la fin de 1149 ou au plus tard en 1150 que Baudouin III, roi de Jérusalem, entreprit la restauration de Gazza, qui était en ruines, pour en confier la garde aux Templiers.

Je fis alors revenir ceux qui avaient ramené les chameaux en arrière et je continuai ma route. Parvenu à Al-Djafr, j'y remarquai de l'eau, des herbes et des arbres. Voici que tout à coup il surgit de cette prairie un homme vêtu de noir que nous fîmes prisonnier. Mes compagnons, qui s'étaient disséminés, s'emparèrent d'un autre homme, de deux femmes et de plusieurs jeunes gens.

Une de ces femmes vint à moi, s'accrocha à mon vêtement et dit : « O maître, je dépends de ta générosité. » — Je répondis : « Tu peux être sans crainte ; qu'as-tu ? » — « J'ai, dit-elle, que tes compagnons m'ont enlevé un morceau d'étoffe, un animal qui brait, un animal qui aboie, enfin un objet précieux. » — Je dis à mes officiers d'ordonnance : « Que celui qui a pris quoi que ce soit le rende. » L'un d'eux apporta un morceau d'étoffe, long à peine de deux coudées. « C'est le morceau d'étoffe, » dit la plaignante. Un autre apporta un fragment de sandaraque. « C'est, dit-elle, l'objet précieux. » — Je demandai : « Où sont restés l'âne et le chien ? » — On me répondit : « Quant à l'âne, on l'a jeté dans la prairie, après lui avoir lié les pieds de devant et les pieds de derrière. Le chien a été lâché, il court d'un endroit à l'autre. »

Je réunis mes prisonniers, et je fus frappé de leur état lamentable d'affaissement physique. Ils avaient la peau desséchée sur les os. Je leur dis : « Qui êtes-vous donc ? » — « Nous sommes, répondirent-ils, des rejetons d'Oubayy. » Or, les Banoû Oubayy sont une tribu d'Arabes Ṭayyites ; ils ne mangent que des charognes et disent : « Nous sommes les plus parfaits des Arabes. Il n'y a parmi nous ni mutilé, ni lépreux, ni malade atteint d'une maladie chronique, ni aveugle. » Lorsqu'un hôte s'assied à leur foyer, ils égorgent pour lui un animal vivant, et lui font préparer une nourriture à part. Je leur dis : « Quelles circonstances vous ont amenés jusqu'ici ? » — Ils répondirent : « Nous avons à Ḥismâ plusieurs tas de grand millet (*dhoura*) enfouis, que nous sommes venus prendre. » — J'insistai : « Depuis quand êtes-vous arrivés ? » — Ils répondirent : « Depuis la fête qui a suivi le ramaḍân [1] nous sommes ici, sans avoir vu de nos yeux la moindre pro-

1. Depuis le 1er février 1150.

vision. » — « De quoi vivez-vous alors? » demandai-je. — « D'os cariés, répondirent-ils en désignant ainsi les os gâtés qu'ils ramassaient; nous les pilons, nous y ajoutons de l'eau et des feuilles d'arroche, plante répandue dans cette région. Cela suffit à notre subsistance. » — Je repris : « Mais comment nourrissez-vous vos chiens et vos ânes? » — Ils dirent : « Les chiens mangent comme nous; quant aux ânes, on les bourre d'herbe sèche. » — Je leur dis encore : « Pourquoi donc n'êtes-vous pas entrés à Damas? » — Ils reprirent : « C'est que nous avons craint la peste. » Or, jamais peste ne mit les gens aussi bas qu'étaient ces malheureux. Cela se passait le jour après la Fête des victimes [1]. Je m'arrêtai jusqu'à l'arrivée de mes chameaux et je distribuai une partie des provisions qui nous accompagnaient. Je coupai en deux un morceau d'étoffe rayée, qui était roulé autour de ma tête, et je le partageai entre les deux femmes. La joie causée par les provisions faillit troubler la raison d'hommes affamés; je leur dis : « Ne restez pas ici; car les Francs vous feraient captifs! »

Une aventure singulière de ce voyage fut ce qui m'advint un soir, alors que j'avais fait halte pour réciter les prières du coucher du soleil et de la nuit [2], en les abrégeant et en les confondant [3]. Les chameaux étaient partis. Je m'arrêtai sur une hauteur et je dis à mes officiers d'ordonnance : « Allez dans tous les sens à la recherche des chameaux, puis revenez vers moi. Je ne bougerai pas d'ici. » Ils galopèrent de tous côtés, mais sans résultat. L'un après l'autre, ils me rejoignirent et me dirent : « Nous n'avons rien aperçu, et nous ne savons pas quelle direction ils ont prise. » — Je répondis : « Nous implorerons le secours d'Allâh le Tout Puissant et nous nous laisserons conduire par le coucher des étoiles. » Notre abandon dans le désert, loin de nos chameaux, avait rendu notre situation très pénible. Or il y avait parmi les guides un certain Djizziyya, plein de vigilance et de sagacité. Lorsqu'il

1. En arabe *'îd al-adḥâ*. Cette fête tombe le 10 du douzième mois, du dhoû l-ḥidjdja. Ces Arabes erraient donc dans le pays depuis soixante-dix jours environ, lorsque Ousâma les rencontra le 11 avril 1150.

2. Les quatrième et cinquième prières de la journée musulmane.

3. Lecture et traduction douteuses.

s'aperçut de notre retard, il comprit que nous nous étions égarés à distance, sortit un briquet, monta sur son chameau et fit jaillir dans l'air des étincelles qui se répandirent par-ci par-là. Si loin que nous fussions, ce spectacle nous frappa. Nous avions bientôt pris le chemin du feu, qui nous ramenait directement à eux. N'était la faveur d'Allâh et ce qu'il inspira à ce guide, nous étions perdus !

Voici une autre péripétie de ce voyage. Avant de partir, le vizir Al-Malik Al-'Âdil [1] m'avait dit : « Tu ne feras rien savoir aux guides que tu amènes de la somme que tu emportes ! » En conséquence, je plaçai quatre mille dînârs dans une sacoche sur un mulet de selle tenu en laisse près de moi par un de mes écuyers ; je plaçai les deux autres mille dînârs, de l'argent pour mes frais d'entretien, une bride en or et des dînârs magrébins dans une autre sacoche sur un cheval conduit en laisse à ma suite par un de mes écuyers. A chaque station que je faisais, je plaçais les sacoches au centre d'un tapis dont je ramenais les extrémités sur elles; j'étendais ensuite un deuxième tapis sur le premier et je dormais sur les sacoches. A l'heure du départ, je me levais le premier; les deux écuyers venaient recevoir leur dépôt, et ce n'est que lorsqu'ils avaient serré les deux sacoches sur les animaux maintenus à nos côtés que je montais à cheval, que je réveillais mes compagnons et que nous nous préoccupions de poursuivre notre route

Un soir nous fîmes halte dans le Désert des fils d'Israël (*tîh banî Isrâ'îl*). Lorsque je me levai pour donner le signal du départ, l'écuyer chargé de tenir en laisse le mulet vint, prit la sacoche, la jeta sur les hanches du mulet et tourna autour de l'animal pour le sangler. Le mulet lui glissa des mains et partit au galop, emportant la sacoche. Je montai aussitôt sur mon cheval que mon valet tenait tout préparé et je dis à l'un de mes écuyers : « En avant ! en avant ! » Je galopai à la poursuite du mulet, sans parvenir à l'atteindre ; il courait comme un onagre, et mon cheval était épuisé par la longueur de la route. L'écuyer me rejoignit. Je lui dis : « Cours par ici, tu rattraperas le mulet. » Il revint en disant :

1. Le vizir Ibn As-Sallâr.

« Par Allâh, ô mon maître, je n'ai pas vu le mulet, mais j'ai rencontré sur mon chemin cette sacoche que j'ai ramassée. » — Je répondis : « Ç'était précisément de la sacoche que je m'étais mis en quête. La perte du mulet m'importe peu. » Je retournai au campement. En attendant, le mulet était rentré au galop dans l'écurie et y occupait sa place. Il n'avait voulu en fuyant que se débarrasser des quatre mille dînârs.

Après plusieurs étapes, nous étions arrivés à Boṣrâ et nous avions trouvé Al-Malik Al-ʿÂdil Noûr ad-Dîn devant Damas. L'émir Asad ad-Dîn Schîrkoûh [1] (qu'Allâh l'ait en pitié !) venait aussi d'arriver à Boṣrâ. Ce fut avec lui que j'allai rejoindre l'armée. J'y parvins le dimanche soir. Le lendemain matin, j'eus un entretien avec Noûr ad-Dîn sur l'objet de ma mission. Il me dit : « O Ousâma, sache que les habitants de Damas sont nos ennemis et que les Francs sont nos ennemis. Il n'y aura de sécurité d'aucune part, si je m'avance entre les uns et les autres. » — Je lui dis : « Tu me permettras bien d'enrôler quelques-uns de ceux qui n'ont pas été admis dans les troupes régulières. Je les prendrai et je te les ramènerai. Tu m'associeras l'un de tes chefs à la tête de trente cavaliers, afin que tout se passe en ton nom. » — Noûr ad-Dîn répondit : « Fais à ta guise. » Jusqu'au lundi suivant, j'avais enrôlé huit cent soixante cavaliers, avec lesquels je me dirigeai au cœur des régions occupées par les Francs. Les cors retentissaient lorsque nous faisions halte et aussi lorsque nous partions en campagne. Noûr ad-Dîn avait envoyé pour m'accompagner ʿAin ad-Daula Al-Yâroukî, à la tête de trente cavaliers.

A mon retour, je passai devant Al-Kahf et Ar-Raḳîm. Je m'y arrêtai et j'entrai prier dans la mosquée. Mais je ne m'engageai pas dans le défilé qui y débouche. Un des émirs Turcs qui étaient avec moi, nommé Berschek, arriva avec l'intention de pénétrer dans cette passe étroite. Je lui dis : « Que vas-tu faire là-bas? Prie plutôt au dehors. » — Il répondit : « Il n'y a de Dieu qu'Allâh ! Suis-je donc un bâtard, que je ne puis pénétrer dans cette gorge resserrée? » — « Que dis-tu là? » lui répliquai-je. — Il reprit : « Cet endroit est de

1. Asad ad-Dîn Schîrkoûh, fils de Schâdhi, était le frère de Nadjm ad-Dîn Ayyoûb, père de Saladin.

ceux où jamais le fils d'une femme adultère ne pénétrera, dont il ne pourra jamais forcer l'accès. » Sa parole eut pour effet que je me levai aussitôt, que j'entrai aussi dans cette passe, que j'y priai et que j'en sortis. Et pourtant, Allâh le sait, je n'ajoutais pas foi à ses paroles. La plupart des soldats vinrent, entrèrent et accomplirent leurs dévotions.

Un de mes officiers, Barâḳ Az-Zoubaidî, se faisait servir par un esclave noir très dévôt, assidu à la prière, un homme des plus minces et des plus longs. A son tour, cet esclave, arrivé au même endroit, fit avec persistance des efforts pour entrer. Mais il n'y réussit pas. Le malheureux se mit à pleurer, s'affligea, soupira de regret et s'en retourna en voyant son incapacité d'entrer.

Un matin, nous arrivâmes enfin au point du jour à Ascalon. A peine avions-nous installé nos armes et nos bagages près de la place publique destinée à la prière (*al-mouṣallâ*), que les Francs nous saluèrent en nous attaquant dès que le soleil fût levé. Nâṣir ad-Daula Yâḳoût, gouverneur d'Ascalon, accourut vers nous, en disant : « Enlevez, enlevez vite vos bagages ! » — Je lui répliquai : « Tu as donc peur? Les Francs ne nous les prendront certes pas. » — « Il est vrai, dit-il, que j'ai peur. » — Je le rassurai en disant : « Ne crains rien. Ils nous voyaient nous avancer dans la plaine et s'efforçaient de nous barrer la route, lorsque nous n'étions pas encore parvenus dans Ascalon. Nous ne les avons pas redoutés alors. Pourquoi les redouterions-nous, aujourd'hui que nous sommes près d'une ville qui nous appartient? »

Les Francs restèrent immobiles à peu de distance pendant un certain temps; puis ils retournèrent dans leurs régions, rassemblèrent une armée contre nous et vinrent nous assaillir avec cavaliers, fantassins et objets de campement, afin de cerner Ascalon. Nous étions sortis pour les atteindre et les fantassins d'Ascalon avait aussi opéré une sortie. Je fis le tour de cette troupe de fantassins et je leur dis : « O nos compagnons d'armes, retournez derrière vos murailles et laissez-nous aux prises avec les Francs. Si nous sommes vainqueurs, vous nous rejoindrez. S'ils sont victorieux, vous serez là en réserve sains et saufs dans l'enceinte. Dans ce cas, gardez-vous bien de revenir à la charge. »

Je les quittai et je me dirigeai vers les Francs. Déjà ceux-ci avaient fait le tracé de leurs campements et se préparaient à dresser leurs tentes. Entourés et pressés par nous, ils n'eurent pas le temps de replier les toiles. Ils les abandonnèrent déployées comme elles l'étaient et reculèrent.

Lorsque les Francs se furent éloignés de la ville, un certain nombre des habitants, qui étaient rentrés dans leurs foyers, les poursuivirent, renonçant aux défenses de la place et à leur sécurité. Les Francs se retournèrent, fondirent sur eux et en tuèrent plus d'un. Les fantassins, que j'avais tenus à l'écart, furent mis en déroute, ne purent pas battre en retraite et jetèrent sur le sol leurs boucliers. A notre tour, nous reprîmes le combat contre les Francs, qui furent vaincus et rentrèrent dans leurs régions, situées aux environs d'Ascalon. Quant aux fantassins mis en déroute, ils s'empressèrent, en revenant, de récriminer l'un contre l'autre et dirent : « Ibn Mounḳidh a fait preuve de plus d'expérience que nous. Il nous avait conseillé de rebrousser chemin. Nous n'en avons rien fait avant d'avoir été repoussés et d'avoir essuyé un affront. »

Mon frère ʿIzz ad-Daula Aboû 'l-Ḥasan ʿAlî (qu'Allâh l'ait en pitié!), avec ses compagnons d'armes, se trouvait parmi ceux qui étaient venus avec moi de Damas à Ascalon. Il était un des plus brillants cavaliers entre les musulmans. Il combattait pour les intérêts de la religion, non pour ceux de ce monde. Nous étions un jour sortis d'Ascalon pour faire une incursion et tenter la lutte contre Bait Djibrîl. Lorsque, après y être arrivés et l'avoir attaqué, nous fûmes sur le retour, je vis qu'il devait se passer quelque chose de grave devant Ascalon. J'ordonnai à mes compagnons de faire halte. Du feu fut allumé et jeté sur les piles de blé fauché. Alors, nous changeâmes nos positions. Je restai en arrière de nos troupes. Les Francs (qu'Allâh les maudisse!) avaient quitté toutes les forteresses du voisinage, où était massée leur nombreuse cavalerie, et s'étaient concentrés pour assiéger Ascalon sans trêve, jour et nuit. C'étaient eux qui, cette fois, avaient pris l'offensive contre nos compagnons.

L'un de ceux-ci vint à moi au galop et me dit : « Les Francs sont là. » Je rejoignis nos compagnons, et déjà ils avaient

devant eux les avant-gardes des Francs, qui sont (qu'Allâh les maudisse !) les guerriers les plus prudents du monde. Ils avaient gravi une éminence, où ils s'étaient postés ; nous, de notre côté, nous étions montés sur une éminence leur faisant face. Au milieu, une foule de nos compagnons débandés et les gardiens de nos montures conduites en laisse passaient au-dessous des Francs. Aucun de leurs cavaliers ne descendait vers eux par crainte d'une embuscade ou d'une ruse de guerre. S'ils étaient descendus, ils auraient capturé nos compagnons jusqu'au dernier.

Nous faisions face aux Francs avec des forces inférieures, nos troupes ayant été précédemment mises en déroute. Les Francs restèrent immobiles sur l'éminence qu'ils occupaient jusqu'au moment où nos compagnons cessèrent de défiler. Alors, ils se ruèrent sur nous et nous fûmes repoussés devant eux, la lutte étant circonscrite entre nous. Ils n'avaient pas besoin de grands efforts pour nous atteindre. Car ceux dont les chevaux ne bronchèrent pas furent tués; ceux dont les chevaux s'affaissèrent furent emmenés comme prisonniers. Ensuite les Francs quittèrent le champ de bataille.

Allâh (qu'il soit exalté !) décréta pour nous le salut, grâce à leur système de temporisation. Si nous avions été en nombre comme ils l'étaient et que nous eussions remporté la victoire sur eux, comme ils la remportèrent sur nous, nous les aurions exterminés.

J'étais resté quatre mois dans Ascalon pour combattre les Francs. Dans cette campagne, nous avions surpris Youbnâ, nous y avions tué environ cent hommes et fait des captifs. Au bout de cette période, je reçus une lettre d'Al-Malik Al-ʿÂdil, pour me rappeler. Je retournai à Miṣr. Mon frère ʿIzz ad-Daula Aboû 'l-Ḥasan ʿAlî resta dans Ascalon jusqu'au moment où l'armée de cette ville partit pour conquérir Gazza. Ce fut là que mon frère fut tué en martyr. Il avait compté parmi les savants, les cavaliers et les dévôts d'entre les musulmans.

Et, quant à la sédition dans laquelle fut tué Al-Malik Al-ʿÂdil Ibn As-Sallâr (qu'Allâh l'ait en pitié !), celui-ci avait envoyé à Bilbîs des troupes commandées par le fils de sa femme, Roukn ad-Dîn ʿAbbâs, fils d'Aboû 'l-Foutoûh, fils de Tamîm, fils de Bâdîs, pour protéger la région contre les

Francs. ʿAbbâs avait amené son fils Nâṣir ad-Dîn Naṣr (qu'Al-lâh l'ait en pitié!), qui resta quelques jours avec son père à la tête des troupes, puis rentra au Caire sans avoir reçu d'Al-ʿÂdil ni autorisation ni congé. Al-ʿÂdil désapprouva son retour et lui ordonna de rejoindre l'armée, dans la pensée où il était que le jeune homme était revenu au Caire pour s'amuser, pour se distraire et par ennui d'un séjour prolongé dans une garnison.

Mais le fils de ʿAbbâs s'était concerté avec Aṭh-Ṭhâfir et, d'accord avec lui, il avait enrôlé quelques jeunes écuyers du khalife par lesquels il ferait assaillir Al-ʿÂdil dans son palais, au moment où, après être entré le soir dans son harem, il se serait endormi. Naṣr se réservait alors de le tuer, et s'était entendu avec un des ostâdârs du palais pour qu'il l'informât aussitôt que son maître sommeillerait. La maîtrise de la maison appartenait à la femme d'Al-ʿÂdil, qui était la grand'mère de Naṣr, et auprès de laquelle celui-ci était admis sans avoir à demander audience.

Lorsque Al-ʿÂdil s'endormit, l'ostâdâr en apporta la nouvelle à Naṣr qui, avec six de ses hommes, fondit sur lui dans la maison, où il reposait. Ils le tuèrent. Naṣr lui coupa la tête, qu'il apporta à Aṭh-Ṭhâfir. Cet événement eut lieu le jeudi 6 de mouḥarram en l'an 548 [1].

Al-ʿÂdil avait dans son palais ses mamloûks et les troupes en faction, environ mille hommes, mais ils étaient dans le Palais du Salut (*dâr as-salâm*), et il fut tué dans le gynécée. Ils sortirent du Palais et la lutte se déchaîna entre eux et entre les partisans d'Aṭh-Ṭhâfir et de Naṣr. Mais elle s'apaisa dès que celui-ci eut apporté la tête d'Al-ʿÂdil sur la pointe de sa lance. Les fidèles d'Al-ʿÂdil, en la voyant, se partagèrent en deux partis : les uns sortirent du Caire pour offrir leurs services et jurer obéissance à ʿAbbâs; les autres jetèrent leurs armes, se présentèrent devant Naṣr, fils de ʿAbbâs, baisèrent la poussière et s'attachèrent à sa personne.

Quelques jours après, son père ʿAbbâs rentra un matin au Caire et s'installa dans le Palais du vizirat. Aṭh-Ṭhâfir le revêtit du manteau d'honneur et lui confia la direction des affaires.

1. Le 3 avril 1153.

Quant à Naṣr, il fréquentait sans cesse le khalife et avait des relations intimes avec lui, au grand déplaisir de ʿAbbâs, qui s'indignait contre son fils, parce qu'il n'ignorait pas le système qui consiste à frapper les hommes les uns par les autres, pour que les uns réduisent à néant et dépouillent de tout ce qu'ils possèdent les autres, jusqu'à ce que les deux adversaires s'entre-détruisent.

Un soir, ʿAbbâs et Naṣr me firent appeler auprès d'eux. Ils étaient en tête-à-tête, s'adressant l'un à l'autre des reproches. A plusieurs reprises ʿAbbâs apostrophait son fils qui baissait la tête avec la grâce du léopard, réfutant chaque point successivement. A chaque réponse, ʿAbbâs, qui s'échauffait, se mettait à le blâmer et à le réprimander de plus belle. Je dis à ʿAbbâs : « O mon maître Al-Afḍal[1], pourquoi accuser ainsi mon maître Nâṣir ad-Dîn et lui adresser des objurgations qu'il écoute patiemment? Fais retomber sur moi ton blâme; car je suis associé à tout ce qu'il fait, j'ai ma part dans ses péchés, comme dans ses nobles actions. Mais, du reste, quelle est sa faute? Il n'a lésé aucun de tes compagnons, n'a montré aucune négligence dans l'administration de ton bien, et aucune pensée de son âme n'a porté atteinte au prestige de ta puissance, puisque tu as atteint ce haut rang. Sa conduite ne mérite pas ton blâme. » ʿAbbâs ne s'entêta pas, et son fils me tint compte de mon attitude.

Aṭh-Ṭhâfir conçut alors le projet de pousser Naṣr à tuer son père, dont il deviendrait le successeur comme vizir. Le khalife combla Naṣr des plus riches présents. Un jour, j'étais chez Naṣr, lorsqu'il reçut de la part d'Aṭh-Ṭhâfir vingt plateaux en argent, contenant vingt mille dînârs. Quelques jours s'écoulèrent sans cadeaux; puis un nouvel envoi réunit en vêtements de tout genre une collection telle que je n'en avais jamais vu auparavant de pareille. Après une interruption de quelques jours, le khalife lui fit porter cinquante plateaux d'argent, contenant cinquante mille dînârs. Après un nouveau délai fort court, il lui fit amener trente mulets de selle et quarante chameaux avec leur attirail, leurs sacs à grains et leurs brides.

Entre Aṭh-Ṭhâfir et Naṣr circulait sans cesse un messager,

1. Surnom de ʿAbbâs.

nommé Mourtafi', fils de Faḥl. Telle était mon intimité avec le fils de 'Abbâs qu'il ne me permettait de le quitter, ni pendant la nuit, ni pendant le jour. Je dormais, la tête appuyée sur son oreiller.

Un soir, j'étais avec lui dans le Palais de la *schâboûra*, lorsqu'arriva Mourtafi', fils de Faḥl. Ils causèrent ensemble pendant le premier tiers de la nuit, tandis que je me tenais à l'écart. Puis Naṣr se retourna, m'invita à m'approcher et me dit : « Ou étais-tu donc? » — « Près de la fenêtre, lui répondis-je, occupé à lire le Coran; car aujourd'hui je n'avais pas eu le temps de terminer ma lecture quotidienne. » Alors Naṣr commença à me révéler quelques points de leur entretien pour voir ce que j'en penserais; il désirait être fortifié par moi dans la résolution coupable qu'Aṭh-Ṭhâfir cherchait à lui faire prendre. Je lui dis : « O mon maître, puisse Satan ne pas te faire trébucher! Puisses-tu ne pas te laisser tromper par qui veut t'égarer! Car le meurtre de ton père est une autre affaire que le meurtre d'Al-'Âdil. Aussi ne fais pas une chose pour laquelle tu serais maudit jusqu'au jour du jugement dernier. » Naṣr baissa la tête, coupa court à notre conversation, et ce fut pour nous deux le moment de nous endormir.

'Abbâs connut les projets que son fils avait ourdis contre lui. Il le cajola, chercha à le gagner et se concerta avec lui pour mettre à mort Aṭh-Ṭhâfir. Le khalife et Naṣr étaient des compagnons du même âge. Ils sortaient ensemble la nuit en gardant l'incognito. Naṣr invita un jour le khalife à venir dans sa maison, située au Marché des fabricants d'épées (*soûḳ as-souyoûfiyyîn*). Il avait disposé dans une des ailes de sa maison une poignée de ses compagnons. Lorsque la compagnie eut pris place, ces hommes s'élancèrent sur le khalife et le tuèrent. Cet événement eut lieu la veille au soir du jeudi, dernier jour du mois de mouḥarram, en l'année 549 [1].

Naṣr jeta le cadavre d'Aṭh-Ṭhâfir dans un souterrain de sa maison. Le khalife était venu, accompagné d'un esclave noir, qui ne le quittait jamais, et qu'on appelait Sa'îd ad-Daula. On le mit également à mort.

Le lendemain matin, 'Abbâs se rendit au palais selon son

1. Dans la soirée du 15 avril 1154.

habitude, afin d'apporter ses salutations pour la journée du jeudi. Il s'assit dans un salon de la partie du palais où siège le vizir, comme s'il attendait le moment où Aṭh-Ṭhâfir accueillerait ses hommages. Lorsque l'heure où le khalife lui donnait audience chaque jour fut passée, ʿAbbâs manda le régisseur du palais et lui dit : « Qu'a notre maître pour avoir manqué l'audience du salut? » Le régisseur ne savait que répondre. ʿAbbâs s'emporta contre lui et lui dit : « Pourquoi ne me réponds-tu pas? » — Il répliqua : « O mon maître, notre maître, nous ne savons pas où il est. » — « Les pareils de notre maître, reprit le vizir, ne sont jamais égarés. Retourne pour faire une nouvelle enquête. » — Le régisseur partit, revint et dit : « Nous n'avons pas trouvé notre maître. » — ʿAbbâs s'écria : « Le peuple ne saurait rester sans khalife. Entre chez les princes, frères d'Aṭh-Ṭhâfir. Qu'un d'entre eux sorte ! Nous lui prêterons le serment de fidélité. » — Le régisseur revint presqu'aussitôt lui dire : « Les princes te font savoir : Nous n'avons aucune part au pouvoir, le père d'Aṭh-Ṭhâfir nous en ayant déshérités, lorsqu'il l'a transmis à notre frère Aṭh-Ṭhâfir. Après lui, c'est à son fils qu'appartient l'autorité. » — « Eh! bien, dit alors ʿAbbâs, amenez-le, ce fils, que nous le proclamions khalife. »

Or ʿAbbâs avait tué Aṭh-Ṭhâfir et s'était proposé de dire que celui-ci avait été tué par ses frères et de punir leur crime par leur mort. Le fils d'Aṭh-Ṭhâfir parut. C'était un enfant, qu'un des eunuques du Château portait sur son épaule. ʿAbbâs le prit et le souleva dans ses bras. L'assemblée pleura. Puis ʿAbbâs, sans abandonner son fardeau, entra dans la salle d'audience d'Aṭh-Ṭhâfir, où se tenaient les fils d'Al-Ḥâfiṭh, l'émir Yoûsouf et l'émir Djibrîl, ainsi que le fils de leur frère, l'émir Aboû 'l-Baḳâ.

Nous étions assis dans le portique. Le palais contenait plus de mille hommes des troupes de Miṣr. Nous n'éprouvions aucun trouble, lorsque, tout à coup, une troupe sortit de l'audience vers la salle, et l'on entendit le cliquetis des épées s'acharnant sur une victime. Je dis à un écuyer Arménien qui me servait : « Regarde qui l'on vient de tuer. » Il revint immédiatement et me dit : « Ces gens ne se conduisent pas en musulmans. C'est mon maître Aboû 'l-Amâna (il désignait

ainsi l'émir Djibrîl) qu'ils ont tué. L'un d'eux a fendu le ventre du cadavre pour en retirer les intestins. Ensuite ʿAbbâs sortit, portant sous son aisselle la tête de l'émir Yoûsouf découverte, labourée par un coup d'épée, laissant ruisseler des flots de sang. Aboû 'l-Baḳâ, le fils du frère de l'émir Yoûsouf, se trouvait avec Naṣr, fils de ʿAbbâs. On fit entrer l'oncle et le neveu dans un salon du Château, où ils furent tués. Il y avait dans le palais mille épées nues!

Ce jour fut un des plus pénibles que j'aie endurés. Car je vis les hommes se vautrer dans les hontes d'une impiété telle que la réprouvent Allâh et toutes ses créatures.

Une curieuse aventure, qui advint en ce même jour, fut que ʿAbbâs, voulant entrer dans la salle du conseil, en trouva la porte verrouillée à l'intérieur. Or, il y avait un vieil eunuque, chargé d'ouvrir et de fermer la salle d'audience. Il était surnommé Amîn al-Moulk. Après de nombreux essais, on finit par forcer la serrure. On entra et l'on trouva le gardien derrière la porte. Il était mort subitement et tenait la clef dans sa main.

Quant à la guerre civile, qui éclata dans Miṣr et où ʿAbbâs vainquit les troupes de la ville, elle eut pour cause le malaise ressenti par tous les cœurs, lorsque ʿAbbâs eut fait aux enfants d'Al-Ḥâfiṭh (qu'Allâh l'ait en pitié!) ce qu'il leur fit. L'hostilité et la haine restèrent d'abord à l'état latent. Celles des filles d'Al-Ḥâfiṭh, qui se trouvaient encore dans le palais, écrivirent au champion des musulmans [1], à Aboû 'l-Gârât Ṭalâ'iʿ Ibn Rouzzîk (qu'Allâh l'ait en pitié!) pour implorer son secours. Celui-ci enrôla des combattants et sortit de son gouvernement pour se diriger vers Le Caire. ʿAbbâs donna des instructions pour qu'on équipât la flotte et pour qu'on y apportât des provisions, des armes et de l'argent. Il prit le commandement de l'armée de mer et de terre, le jeudi 10 de ṣafar, en l'an 549 [2]. Il ordonna à son fils Nâṣir ad-Dîn Naṣr de rester au Caire et me dit : « Tu resteras avec lui. »

Lorsque ʿAbbâs fut sorti de son palais pour arrêter la marche d'Ibn Rouzzîk, ses soldats le trahirent et fermèrent les

1. Littéralement « au cavalier des musulmans ».
2. Le 26 avril 1154.

portes du Caire. La lutte s'engagea entre nous et eux sur les routes et dans les avenues, leurs cavaliers nous combattant pour nous barrer le passage, et leurs fantassins nous atteignant avec des flèches en bois et avec des pierres du haut des terrasses, tandis que les femmes et les enfants nous jetaient des pierres par les fenêtres. La lutte ne dura entre nous et eux qu'un seul jour, depuis le matin jusqu'au coucher du soleil. 'Abbâs remporta la victoire. Les rebelles ouvrirent les portes du Caire et s'enfuirent. 'Abbâs s'attacha à leurs pas tant qu'ils restèrent sur le territoire de Miṣr et en fit périr un grand nombre. Puis il retourna dans son Palais et reprit son droit d'ordonner et d'interdire. Il résolut d'incendier la Barḳiyya parce que les maisons des soldats étaient groupées dans ce quartier du Caire. Je cherchai par la douceur à modifier ses idées, et je lui dis : « O mon maître, lorsque le feu brûlera, l'incendie consumera ce que tu veux, mais aussi ce que tu ne veux pas, et tu ne sauras comment l'éteindre. » Je réussis à le détourner de son projet et j'obtins la grâce de l'émir Al-Mou'taman, fils d'Aboû Ramâda, après que 'Abbâs eut ordonné son exécution. Je demandai excuse pour lui, et sa faute lui fut pardonnée.

La rébellion s'apaisa. Elle avait effrayé 'Abbâs, en lui démontrant l'hostilité des troupes et des émirs, en le convaincant qu'il n'y avait point place pour lui au milieu d'eux. Sa résolution fut bientôt définitive : il s'éloignerait de Miṣr et se rendrait en Syrie auprès d'Al-Malik Al-'Âdil Noûr ad-Dîn (qu'Allâh l'ait en pitié!), dont il implorerait l'assistance.

Les messages entre le personnel des Châteaux et Ibn Rouzzîk se succédaient sans trêve. Depuis mon entrée en Égypte, j'étais uni à lui par des liens d'amitié et par des relations suivies. Un envoyé vint me trouver de sa part pour me dire : « 'Abbâs ne peut rester en Égypte. Il doit en sortir pour aller en Syrie. Alors moi, je m'emparerai du pouvoir. Quant à toi, tu sais ce que nous ressentons l'un pour l'autre. Aussi ne t'associeras-tu pas à son départ. Il ne manquera pas, ayant besoin de toi en Syrie, de t'inviter à le suivre et d'insister pour t'emmener avec lui. Aussi vrai qu'Allâh est le seul dieu, ne t'attache pas à ses pas; car tu auras ta part dans tout avantage que je recueillerai. » Ce furent les satans qui soufflèrent

tout cela aux oreilles de 'Abbâs, ou peut-être le soupçonna-t-il, connaissant l'affection qui existait entre moi et Ibn Rouzzîk.

Voici quelques détails sur la sédition qui contraignit 'Abbâs à quitter l'Égypte et amena son meurtre par les Francs. Lorsqu'il soupçonna l'accord entre moi et Ibn Rouzzîk, ou bien lorsqu'il en eut été informé, il me fit venir et me fit prêter des serments solennels, ne laissant aucune échappatoire, que je partirais avec lui et que je l'accompagnerais. Ma parole ne lui paraissant pas une garantie suffisante, il envoya pendant la nuit son ostâdâr, qui avait accès dans son gynécée et qui emmena dans sa maison mes femmes, ma mère et mes enfants, en me disant de sa part : « Je prends à ma charge en ton lieu et place toute dépense que comportera leur entretien pendant la route, et je les ferai transporter avec la mère de Nâṣir ad-Dîn. » 'Abbâs disposa pour son voyage ses chevaux, ses chameaux et ses mulets. Il possédait deux cents chevaux et juments tenus en laisse entre les mains des serviteurs selon l'habitude égyptienne, deux cents mulets de selle et quatre cents chameaux pour porter ses bagages.

'Abbâs était adonné avec ardeur à l'étude des étoiles, et, sous l'influence d'un horoscope favorable, il avait fixé son départ au samedi 15 du premier rabî', en cette même année[1]. J'étais auprès de lui, lorsque se présenta un de ses serviteurs qu'on appelait 'Antar[2] le grand, qui gérait ses affaires, grandes et petites, et qui lui dit : « O mon maître, qu'avons-nous à espérer de notre départ pour la Syrie? Prends tes trésors, tes femmes, tes aides de camp et tes fidèles, conduis-nous vers Alexandrie; c'est de là qu'après avoir réuni des troupes fraîches nous reviendrons attaquer Ibn Rouzzîk et ses partisans. Si nous sommes victorieux, tu reprendras possession de ton palais et de ton autorité. Si nous échouons, nous retournerons à Alexandrie, où nous nous fortifierons et où nous nous mettrons en état de défense contre notre ennemi. » Mais 'Abbâs le rabroua et déclara son opinion erronée. Et pourtant il était dans le vrai!

La veille, le vendredi, en se levant, 'Abbâs m'avait fait

1. 30 mai 1154.
2. Peut-être : « 'Anbar »; de même à la page suivante.

appeler dès l'aube. J'étais à peine arrivé auprès de lui que je lui dis : « O mon maître, lorsque je passe mon temps dans ta société depuis l'aurore jusqu'à la nuit, comment pourrais-je vaquer à mes préparatifs de voyage? » — Il me répondit : « Il y a chez nous des messagers venus de Damas; tu les expédieras, puis tu iras faire tes préparatifs. »

Auparavant, il avait fait appeler un certain nombre d'émirs et leur avait demandé le serment de ne pas le trahir et de n'ourdir aucun complot contre lui. Il avait fait venir aussi les chefs de certaines tribus arabes, de Darmâ, Zouraiḳ, Djoudhâm, Sinbis, Ṭalḥa, Dja'far et Lawâta, et leur avait fait prêter un serment identique par le Coran et par le divorce. Nous étions sans défiance au moment où je me trouvais auprès de 'Abbâs, le matin du vendredi, lorsque, tout à coup, des hommes armés parurent et se précipitèrent sur nous, conduits par les émirs mêmes qui, la veille, s'étaient laissé arracher un serment de fidélité.

'Abbâs ordonna de seller ses bêtes de somme. Elles furent sellées et arrêtées devant la porte de son palais. Il y avait entre nous et les révoltés de Miṣr comme une barrière, qui les empêchait de nous atteindre, par suite de l'encombrement produit en avant de nous par l'accumulation des bêtes de somme. Voici que 'Antar le grand, le majordome de 'Abbâs, celui qui lui avait donné un si excellent avis, sortit vers les gens de son maître, et il était leur chef, s'emporta contre eux et les invectiva en disant : « Retournez dans vos maisons, et laissez paître librement les bêtes de somme. » Les palefreniers, les muletiers et les chameliers partirent. Les bêtes de somme restèrent à l'abandon. Le pillage s'y exerça sans obstacle.

'Abbâs me dit : « Sors, amène à notre aide les Turcs, qui ont leurs quartiers près de la Porte de la victoire (*bâb an-naṣr*); les payeurs les rétribueront largement. » Lorsque j'arrivai à eux et que je leur adressai cet appel, ils montèrent tous à cheval, et ils n'étaient pas moins de huit cents cavaliers, mais ils sortirent du Caire par la Porte de la victoire afin de se dérober au combat. Les mamloûks de 'Abbâs étaient plus nombreux que les Turcs; ils sortirent également par la Porte de la victoire et je retournai vers le vizir pour l'en informer.

Je m'occupai ensuite de faire sortir mes femmes, qu'il avait

fait transporter dans son palais. En même temps que j'y réussis, je fis sortir les femmes de 'Abbâs. Puis, lorsque la route fut libre et que les bêtes de somme eurent été volées jusqu'à la dernière, les hommes de Miṣr parvinrent jusqu'à nous et nous expulsèrent. Nous n'étions qu'une poignée d'hommes; ils formaient une masse compacte.

Après que nous eûmes dépassé la Porte de la victoire, ils s'élancèrent vers les issues de la ville, les fermèrent et revinrent piller nos maisons. Chez moi, ils prirent dans la grande salle de mon habitation quarante sacs magnifiques en cuir, contenant une quantité considérable d'argent, d'or et de vêtements, et enlevèrent dans mon écurie trente-six chevaux et mules destinés à être montés, avec leurs selles et leur attirail en parfait état, et aussi vingt-cinq chameaux. Quant à mon fief de Koûm Aschfîn, ils y firent main basse sur deux cents têtes de bœufs appartenant aux fermiers, sur mille moutons et sur des greniers regorgeant de denrées.

Nous n'étions pas encore bien loin de la Porte de la victoire, que les tribus arabes, dont 'Abbâs avait réclamé le serment de fidélité, se concentrèrent et nous combattirent depuis le vendredi dès l'aube jusqu'au jeudi 20 du premier rabî' [1]. La lutte se poursuivait pendant toute la journée. Lorsque la nuit devenait noire et que nous faisions halte, ils nous laissaient d'abord nous endormir en paix, pour ensuite détacher contre nous une centaine de cavaliers montés, poussant leurs chevaux sur l'une des ailes de notre camp, et élevant tout à coup la voix dans un cri retentissant. Ceux de nos cavaliers qui, prenant peur, sortaient à leur rencontre, devenaient leurs prisonniers.

Il m'arriva un jour de me trouver séparé de mes compagnons. J'étais monté sur un cheval blanc, le plus mauvais de mes trotteurs. Mon écuyer l'avait sellé, sans que nous eussions prévu ce qui arriverait. Je n'avais emporté aucune autre arme que mon épée. Les Arabes fondirent sur moi. J'étais hors d'état de les repousser et mon cheval était incapable de me conduire vite hors de leur portée. Déjà leurs lances m'avaient effleuré. Je me dis : « Si je sautais à bas de

1. Du 29 mai au 4 juin 1154.

mon cheval et si je brandissais mon épée pour essayer de me défendre! » Je rassemblai tout mon courage pour sauter. Mais mon cheval fit un faux pas : je tombai sur des pierres et sur un sol escarpé. Le choc produisit une lésion dans la peau de ma tête, et mon étourdissement fut tel que je restai sur place, sans savoir où j'en étais.

Quelques-uns des Arabes s'arrêtèrent devant moi et me virent adossé, avec la tête découverte, sans connaissance. Mon épée avait été projetée avec les harnais du cheval. Un Arabe m'asséna deux coups avec l'épée, en disant : « Donne-lui bonne mesure! » Je ne savais rien de ce qui se disait autour de moi. On s'empara ensuite de mon cheval et de mon épée.

Les Turcs m'aperçurent et s'empressèrent vers moi. Nâṣir ad-Dîn Naṣr, fils de ʿAbbâs, m'envoya un cheval et une épée. Enfin je partis, ne disposant pas même d'un bandage pour comprimer mes blessures. Je n'en puis pas moins glorifier aujourd'hui encore Celui dont la royauté est éternelle!

Notre caravane se mit en route. Aucun de nous n'avait de provisions suffisantes. Lorsque je voulais boire de l'eau, je descendais de cheval pour en puiser dans le creux de ma main. Quand je pense que, le soir qui avait précédé mon départ, j'étais assis dans une des salles d'entrée de ma demeure, sur une sorte de trône, et qu'on m'avait présenté seize charges de réceptacles pleins d'eau et Allâh le Tout Puissant sait combien de cruches et d'outres en peau!

Je compris que je ne pourrais pas emmener avec moi les gens de ma famille. De Bilbîs, je les fis retourner auprès d'Al-Malik Aṣ-Ṣâliḥ Aboû 'l-Gârât Ṭalâ'iʿ Ibn Rouzzîk (qu'Allâh l'ait en pitié!). Il les traita avec faveur, leur assigna une maison et se chargea de subvenir à leurs besoins.

Lorsque les Arabes, qui nous combattaient, se disposèrent à retourner en Égypte, ils vinrent à nous, nous demandant notre garantie pour l'époque où nous serions revenus.

Nous avions continué à avancer, lorsque le dimanche, 23 du premier rabîʿ [1], l'armée des Francs massée nous surprit dès l'aurore à Al-Mouwailiḥ. ʿAbbâs fut tué, ainsi que son fils Ḥousâm al-Moulk; son autre fils, Nâṣir ad-Dîn Naṣr, fut

1. Le 7 juin 1154.

fait captif. Les Francs prirent à 'Abbâs ses trésors et ses femmes, et tuèrent les soldats qui tombèrent entre leurs mains. Parmi leurs prisonniers était mon frère Nadjm ad-Daula Aboû 'Abd Allâh Moḥammad.

Enfin ils se lassèrent de nous combattre, après que nous nous fûmes retranchés à l'abri de leurs coups sur les montagnes. Notre voyage se continua à travers les régions des Francs dans des conditions plus pénibles que la mort, sans les provisions nécessaires aux hommes, sans fourrages pour les chevaux, jusqu'aux montagnes des Banoû Fahîd (qu'Allâh les maudisse!), dans la Vallée de Moïse (*wâdî Moûsâ*).

Notre montée s'effectua par des chemins aussi étroits qu'escarpés jusqu'à une vaste plaine et jusqu'à des hommes, vrais satans lapidés. Tous ceux d'entre nous qu'ils purent saisir isolément, ils les tuèrent.

Ce pays devait être habité par quelque émir Ṭayyite, descendant de Rabî'a. Je demandai : « Quel émir de la tribu de Rabî'a est ici présent? » — On me répondit : « Manṣoûr, fils de Guidafl. » Or, c'était un de mes amis. Je donnai deux dînars à un homme de service qui irait trouver Manṣoûr, et qui lui dirait : « Ton ami Ibn Mounḳidh te salue et te prie de venir vers lui demain de bon matin. »

Notre nuit fut troublée par la crainte que nous ressentions. Lorsque l'aurore brilla, les habitants s'équipèrent et se postèrent près de la source. « Nous ne vous laisserons pas, dirent-ils, boire notre eau, quand nous, nous mourons de soif. » Or, cette source aurait suffi aux besoins de Rabî'a et de Moḍar. Et combien n'avaient-ils pas d'autres sources semblables sur leur territoire! Mais leur but était uniquement de provoquer la lutte entre nous et eux et de s'emparer de nos personnes.

Nous en étions là, lorsque Manṣoûr, fils de Guidafl, arriva, leur adressa des reproches et les invectiva. Ils se dispersèrent. Manṣoûr me dit : « Monte à cheval. » Nos chevaux nous descendirent par un chemin plus étroit et plus accidenté que celui par lequel j'étais monté. Nous étions parvenus sains et saufs dans le fond de la vallée, après avoir failli périr. Je réunis pour l'émir Manṣoûr mille dînârs de Miṣr, et je lui en fis présent. Il nous quitta. Nous poursuivîmes notre route, et enfin, avec ceux qui avaient échappé aux massacres des Francs

et des Banoû Fahîd, nous atteignions la contrée de Damas le vendredi 5 du dernier rabî', dans cette même année [1]. Notre délivrance, après les périls d'un tel voyage, fut un signe manifeste de la providence d'Allâh et de son admirable protection.

Dans cette série d'événements, il m'arriva une histoire étonnante. Aṭh-Ṭhâfir avait envoyé à Naṣr, fils de 'Abbâs, un cheval d'amble, petit, gracieux, franc d'origine. J'avais quitté Le Caire pour me rendre dans un village, qui m'appartenait, tandis que mon fils Aboû 'l-Fawâris Mourhaf tenait société au fils de 'Abbâs. « Nous voudrions, dit celui-ci, pour ce cheval d'amble une selle élégante, une selle de Gazza. » —Mon fils lui répondit : « O mon maître, je t'en connais une vraiment exceptionnelle. » — « Où est-elle? » demanda-t-il. — Mon fils répliqua : « Dans la maison de ton serviteur, mon père. Il possède une selle de Gazza magnifique. » — « Fais-la apporter, » dit Naṣr. Celui-ci envoya dans ma maison un messager qui prit la selle. Naṣr en fut enchanté et la fit attacher sur le cheval d'amble. Cette selle était montée de Syrie avec moi sur l'un des chevaux tenus en laisse; elle était contrepointée, avec une bordure noire, d'un très bel effet. Elle pesait cent trente mithḳâls. Lorsque je revins de mon fief, Nâṣir ad-Dîn me dit : « Nous nous sommes mal conduits à ton égard et nous t'avons enlevé cette selle de ta maison. » — Je répondis : « O mon maître, quel bonheur pour moi d'avoir pu te servir! »

Lorsque plus tard les Francs nous attaquèrent à Al-Mouwailiḥ, j'avais avec moi cinq de mes mamloûks montés sur des chameaux, les Arabes leur ayant pris leurs chevaux. Au moment où les Francs survinrent, nombre de chevaux erraient librement. Mes écuyers descendirent des chameaux, interceptèrent la course des chevaux et en prirent cinq, qui leur servirent de montures. Or, sur l'un des chevaux dont ils s'étaient emparés était placée cette même selle d'or que le fils de 'Abbâs s'était appropriée naguère.

Parmi les survivants de notre caravane étaient Ḥousâm al-Moulk, cousin de 'Abbâs, et un frère utérin de 'Abbâs, fils d'Al-'Âdil [2]. Ḥousâm al-Moulk avait entendu raconter l'his-

1. Le 19 juin 1154.
2. Al-'Âdil est ici le vizir Ibn As-Sallâr.

toire de la selle. Il dit, pendant que je prêtais l'oreille : « Tout ce qu'a possédé ce malheureux (il désignait ainsi Naṣr) a été pillé, que ce soit par les Francs ou par ses compagnons d'armes. » — Je dis alors : « Peut-être fais-tu allusion à la selle d'or? » — « Précisément, » répondit-il. J'ordonnai qu'on apportât la selle, puis je dis à Ḥousâm al-Moulk : « Lis le nom inscrit sur la selle, si c'est celui de ʿAbbâs, celui de son fils ou le mien. Et qui, du temps d'Al-Ḥâfiṭh, pouvait chevaucher à Miṣr sur une selle d'or, si ce n'est moi? » Or, mon nom était brodé en noir sur le tour de la selle, dont le milieu était contrepointé. Lorsqu'il l'eut constaté, il me fit des excuses et garda le silence.

Et, n'était l'action de la volonté divine à l'égard de ʿAbbâs et de son fils, n'étaient les conséquences de la rébellion et de l'ingratitude, ʿAbbâs aurait dû chercher un avertissement dans ce qui advint avant lui à Al-Malik Al-Afḍal Rouḍwân Ibn Al-Walakhschî (qu'Allâh l'ait en pitié!). Il était vizir, lorsque les troupes s'étaient révoltées contre lui[1] à l'instigation d'Al-Ḥâfiṭh, comme elles se révoltèrent contre ʿAbbâs, et il avait quitté l'Égypte pour se rendre en Syrie, sa maison et son gynécée ayant été livrés au pillage.

Sur ces entrefaites, un homme, qu'on appelait le chef (*ḳâ'id*) Mouḳbil, vit une jeune fille entre les mains des nègres. Il la leur acheta et l'envoya dans sa maison. Or Mouḳbil avait une femme vertueuse, qui fit monter la jeune fille dans une chambre au haut de la maison. Elle l'entendit qui disait : « Par la vie d'Allâh, tu nous feras triompher de qui s'est révolté contre nous et a renié nos bienfaits. » — La femme lui demanda : « Qui es-tu? » — La jeune fille répondit : « Je suis Goutte de rosée (*Ḳaṭr an-nidâ*), fille de Rouḍwân. » La femme fit alors appeler et manda son mari, le chef Mouḳbil, qui était de service dans ses fonctions à la porte du Château, et lui fit connaître l'origine de la jeune fille. Celui-ci écrivit à Al-Ḥâfiṭh une lettre pour l'en informer. Al-Ḥâfiṭh envoya aussitôt un serviteur du Château vers la demeure de Mouḳbil pour prendre la jeune fille et la ramener au Château.

Quant à Rouḍwân, il s'était rendu à Ṣalkhad auprès de

1. Le 14 juin 1139.

Amîn ad-Daula Goumouschtakîn [1]. Celui-ci honora Rouḍwân, lui donna l'hospitalité et lui offrit ses services. Or, à ce moment, le roi des émirs, l'atâbek Zenguî, fils de Aḳ Sonḳor, assiégeait Ba'lbek. Il envoya un messager vers Rouḍwân et insista pour attirer vers lui cet homme parfait, noble, brave, qui était en même temps un écrivain distingué, et pour lequel les troupes se sentaient fort portées, à cause de ses nobles qualités.

L'émir Mou'in ad-Dîn [2] me dit : « Si cet homme s'attache à l'atâbek, il en résultera un grand dommage pour nous. » — Je lui demandai alors : « Quels sont tes projets ? » — Il me répondit : « Tu iras vers Rouḍwân. Peut-être le détourneras-tu de se rendre auprès de l'atâbek et le détermineras-tu à venir à Damas. A toi de voir ce que tu croiras devoir faire dans ces conjonctures. »

Je me rendis vers Rouḍwân à Ṣalkhad. J'eus une entrevue avec lui et avec son frère, surnommé *Al-Auḥad* « l'Unique », et je m'entretins avec eux deux. Al-Afḍal Rouḍwân me dit : « Je ne suis plus libre ; car j'ai engagé ma parole avec ce sultan [3] que je me joindrais à lui. Me voici donc tenu d'exécuter ma promesse. » — Je lui répondis : « Qu'Allâh te donne la prééminence ! Pour ma part, je suis sur le point de retourner vers mon maître, car il ne saurait se passer de moi. Il a compté qu'auparavant je te ferais connaître toute ma pensée. » — « Parle », dit Rouḍwân. — « Lorsque tu seras parvenu au camp de l'atâbek, lui dis-je alors, crois-tu qu'il divisera son armée en deux moitiés, dont l'une partira avec toi pour l'Égypte, dont l'autre restera pour nous assiéger ? » — « Non certes », répondit-il. — Je repris : « Eh ! bien, lorsqu'il aura campé devant Damas, qu'il aura assiégé et pris cette ville après de longs efforts, pourra-t-il, avec des troupes affaiblies, des provisions épuisées, après des marches forcées, se rendre avec toi en Égypte sans renouveler d'abord son équipement et sans reconstituer son armée ? » — « Non certes », répondit-il. — Je poursuivis : « A ce moment, l'atâbek te dira :

1. Manuscrit et texte imprimé portent l'atâbek Amin ad-Daula Ṭogtakin.
2. Mou'in ad-Din Anar, premier ministre à Damas.
3. L'atâbek Zenguì.

Nous irons ensemble à Alep pour y renouveler notre appareil de voyage. Puis, lorsque vous aurez atteint Alep, il dira : Nous allons nous avancer jusqu'à l'Euphrate pour recruter les Turcomans. Une fois que vous serez campés sur les bords de l'Euphrate, il te dira : Si nous ne traversons pas l'Euphrate, nous ne pourrons pas enrôler les Turcomans. L'Euphrate traversé, l'atâbek se parera de toi et tirera vanité auprès des sultans orientaux de pouvoir dire : Ce grand d'Égypte est maintenant à mon service. C'est alors que tu souhaiteras revoir une pierre d'entre les pierres de Syrie, mais tu ne le pourras plus. Tu te souviendras à ce moment de ma parole et tu penseras : Il m'avait donné un bon conseil que je n'ai pas écouté. »

Rouḍwân baissa la tête et resta pensif, ne sachant que dire. Puis il se tourna vers moi et me demanda : « Que dois-je décider, puisque tu veux t'en retourner? » — Je lui répondis : « S'il y a quelque utilité à ce que je reste, je resterai. » — « C'est le cas », me dit-il.

Je restai. Il y eut entre nous plusieurs entretiens. Il fut enfin convenu que Rouḍwân se rendrait à Damas, y recevrait trente mille dînârs, dont la moitié serait payée en espèces et dont l'autre moitié serait représentée par un fief, qu'on attribuerait à son habitation la Maison d'Al-'Aḳîḳî, et que ses compagnons recevraient une solde.

Rouḍwân souscrivit à ces conditions de sa plus belle écriture et me dit : « Si tu veux, je partirai avec toi. » — « Non, lui répondis-je. Je prendrai les devants, j'emporterai d'ici une colombe messagère. Dès que je serai arrivé, que j'aurai installé ta maison et que j'aurai tout disposé, je lâcherai vers toi la colombe et, sur l'heure, je me mettrai en route pour te rencontrer à mi-chemin, afin de t'introduire à Damas. » Nos conventions ainsi arrêtées, je pris congé de Rouḍwân et je partis.

Amîn ad-Daula, de son côté, désirait que Rouḍwân retournât en Égypte pour y exécuter les promesses qu'il lui avait faites, pour y satisfaire les ambitions qu'il avait éveillées en lui. Amîn ad-Daula rassembla les hommes disponibles et les amena à Rouḍwân après que je l'eus quitté. A peine celui-ci avait-il franchi les frontières de l'Égypte que ses troupes tur-

ques le trahirent et pillèrent ses bagages [1]. Il mit sa personne à l'abri dans une des tribus arabes et envoya une députation vers Al-Ḥâfiṭh pour lui demander l'amân. Peu aprés, il rentra à Miṣr et, sur l'ordre du khalife, fut aussitôt emprisonné, ainsi que son fils.

Au moment où j'arrivai à Miṣr [2], Roudwân était enfermé dans un bâtiment accolé au Palais. A l'aide d'un clou en fer, il finit par percer le mur sur une épaisseur de quatorze coudées. Il sortit dans la nuit du mercredi au jeudi [3]. L'un des émirs, son parent, informé de ses intentions, se tenait auprès du Palais pour l'attendre, ainsi que l'un de ses protégés, appartenant à la tribu de Lawâta. Tous trois marchèrent jusqu'au Nil, qu'ils traversèrent à la hauteur de Gîzeh? Sa fuite mit Le Caire en agitation. Le lendemain matin, il se montra à Gîzeh dans un salon de réception, où la foule se pressa autour de lui, pendant que l'armée de Miṣr se disposait à le combattre. Puis, le vendredi matin, il passa sur l'autre rive du Nil pour atteindre Le Caire, tandis que l'armée égyptienne, sous la direction de Ḳaimâz, le Maître de la porte (*Ṣâḥib al-bâb*), revêtait ses cottes de mailles pour le combat. Lorsque Roudwân les eut rejoint, il les mit en déroute et entra au Caire.

J'étais monté à cheval et je m'étais dirigé avec mes compagnons vers la porte du Palais, avant que Roudwân ne fût entré dans la ville. Je trouvai les portes du Palais fermées, sans que personne se tînt aux abords. Je revins sur mes pas et je ne bougeai plus de ma maison.

Roudwân s'était établi dans la mosquée Al-Aḳmar. Les émirs se rendirent en foule vers lui, apportant des vivres et de l'argent. Al-Ḥâfiṭh, de son côté, avait massé une troupe de nègres dans le Palais. Ils burent, s'enivrèrent, puis on leur ouvrit la porte et ils sortirent, demandant la tête de Roudwân. Le tumulte qui se produisit fit monter à cheval tous les émirs, qui abandonnèrent Roudwân et se dispersèrent. A son tour, il quitta la mosquée, mais sa monture n'y était plus; son écuyer l'avait prise et était parti.

Un jeune garde du corps vit Roudwân arrêté sur le seuil

1. En septembre 1139.
2. Le 30 novembre 1144.
3. Du 12 au 13 avril 1148.

de la mosquée, et lui dit : « O mon maître, ne veux-tu pas prendre ma place sur mon cheval? » — « Bien volontiers », dit Rouḍwân. Le jeune homme s'avança vers lui au galop, l'épée à la main, inclina la tête en se penchant comme pour descendre et frappa Rouḍwân de son épée. Celui-ci tomba. Les nègres, l'ayant rejoint, le tuèrent. Les gens de Miṣr se partagèrent les morceaux de sa chair, dont ils mangèrent pour se donner du courage. Il y aurait eu là pour 'Abbâs une instruction par l'exemple et un avertissement, si Allâh n'en avait pas décidé autrement.

Dans ce même jour, un homme de nos compagnons, un Syrien, fut atteint de nombreuses blessures. Son frère vint me trouver et me dit : « Mon frère est dans un état désespéré. Voici ce qui lui est arrivé : il a été blessé par des épées et par d'autres armes, a perdu connaissance et ne revient pas à lui. » — Je répondis : « Retourne et saigne-le. » — Il répliqua : « Son corps a rendu vingt livres de sang. » — Je répétai : « Retourne et saigne-le. Car j'ai plus d'expérience des blessures que toi. Il n'y a pour lui d'autre remède que la saignée. » Il partit, resta loin de moi pendant deux heures, puis revint tout joyeux, en disant : « Je l'ai saigné et il est revenu à lui, s'est assis, a mangé et bu. Son mal l'a quitté. » — Je m'écriai : « Gloire à Allâh! Si je n'avais pas expérimenté ce procédé sur moi-même plus d'une fois, je ne te l'aurais pas recommandé. »

Ensuite, je m'attachai au service d'Al-Malik Al-'Âdil Noûr ad-Dîn (qu'Allâh l'ait en pitié!)[1]. Il entra en correspondance avec Al-Malik Aṣ-Ṣâliḥ[2] pour le prier de mettre en route mes femmes et mes enfants, qui étaient demeurés à Miṣr et qu'il traitait avec bienveillance. Le vizir renvoya le messager chargé de la demande et s'excusa en disant qu'il s'effrayait pour eux des Francs. Puis il m'écrivit en ces termes : « Tu reviendras à Miṣr, car tu sais dans quelles relations nous sommes ensemble. Mais, si tu éprouves trop de répulsion contre les gens du Château, tu te rendras à La Mecque, je te ferai parvenir un décret t'octroyant la ville d'Ouswân et je

1. A partir du 19 juin 1154.
2. Ṭalâ'i' Ibn Rouzzîk.

mettrai à ta disposition les renforts nécessaires pour que tu sois en mesure de combattre les Abyssins ; car Ouswân est une ville frontière sur les confins des territoires musulmans. C'est là que je te ferai rejoindre par tes femmes et par tes enfants. » Je consultai Al-Malik Al-'Âdil et je cherchai à pénétrer son opinion. « O un tel, me dit-il, tu n'es certes pas disposé, alors que tu es délivré de Miṣr et de ses luttes intestines, à y retourner. La vie est trop courte pour cela. C'est moi qui ferai les démarches en vue d'obtenir pour ta famille un sauf-conduit du roi des Francs [1] et qui enverrai quelqu'un pour ramener tes proches. » Et, en effet, Noûr ad-Dîn (qu'Allâh l'ait en pitié !) détacha un messager qui obtint et me fit parvenir de la part du roi un sauf-conduit valable sur terre et sur mer.

Je mis en route l'un de mes serviteurs, porteur du sauf-conduit, ainsi que d'une lettre d'Al-Malik Al-'Âdil et aussi d'une lettre pour Al-Malik Aṣ-Ṣâliḥ. Celui-ci fit parvenir mes proches parents jusqu'à Damiette sur un bateau du domaine privé, les munit des sommes et des provisions nécessaires à leurs besoins et leur donna ses instructions. A partir de Damiette, ils larguèrent les voiles en pleine mer sur un navire franc. Lorsqu'ils approchèrent d'Acre, où se trouvait le roi (puisse Allâh ne point le prendre en pitié !) le roi envoya sur un frêle esquif quelques hommes qui, avec leurs haches, brisèrent le navire, sous les yeux de mes parents. Le roi monta à cheval, resta sur la rive, pillant tout ce qu'il y rencontrait.

Mon serviteur arriva jusqu'à lui à la nage, en apportant le sauf-conduit, et lui dit : « O mon maître le roi, ceci n'est-il pas ton sauf-conduit ? » — « En effet, répondit le roi, mais il est d'usage chez les musulmans que, lorsqu'une de leurs embarcations fait naufrage en face d'une ville, les habitants de cette ville aient le droit d'y exercer le pillage. » — « Nous feras-tu prisonniers ? » demanda mon serviteur. — « Non », répondit le roi. Celui-ci (qu'Allâh le maudisse !) les réunit dans une maison et alla jusqu'à fouiller les femmes de manière à enlever tout ce que la troupe possédait.

Il y avait sur le navire des parures que les femmes y avaient déposées, des costumes, des perles, des épées, des armes, de

1. Le roi de Jérusalem, le « roi des Francs », était alors Baudouin III.

l'or et de l'argent, une valeur d'environ trente mille pièces d'or.

Le roi fit main basse sur le tout et remit aux voyageurs cinq cents pièces d'or, en leur disant : « Que cette somme serve à votre rapatriement. » Or, ils n'étaient pas moins de cinquante personnes, hommes et femmes.

A ce moment, j'accompagnais Al-Malik Al-'Âdil Noûr ad-Dîn dans les régions du roi Mas'oûd, à Ra'bân et à Kaisoûn. Le salut de mes enfants, des enfants de mon frère et de nos femmes me rendit facile à endurer la perte de mon bien. Je ne fus sensible qu'à la perte de mes livres. Il y avait quatre mille volumes, rien que des ouvrages précieux. Leur disparition est restée pour moi un crève-cœur tant que j'ai vécu.

Ce sont là des catastrophes qui ébranlent les montagnes et qui anéantissent les richesses. Et Allâh (gloire à lui!) les compense par sa miséricorde, cicatrise les plaies par sa grâce et par son pardon. Que d'événements graves auxquels j'ai assisté, que de catastrophes dont j'ai été frappé! Et pourtant ma personne y est restée sauve, parce que les destins l'avaient ainsi décidé. J'ai été ruiné par la perte de ma fortune et, dans l'intervalle de ces événements graves, j'ai pris part à des batailles innombrables avec les infidèles et avec les musulmans. Et, parmi les merveilles de ce que j'ai vu et éprouvé en fait de batailles, je rapporterai ce que ma mémoire me rappellera; car l'oubli ne saurait être blâmé chez ceux sur lesquels a passé une longue série d'années. Il est héréditaire chez les fils d'Adam depuis leur premier père (sur lui soit la bénédiction et le salut!).

Un exemple, dont j'ai été témoin, du point d'honneur chez les cavaliers et de leur intrépidité à braver les dangers, fut qu'il y eut une rencontre entre nous et Schihâb ad-Dîn Maḥmoûd, fils de Ḳarâdjâ, seigneur de Ḥamâ à cette époque [1]. La guerre entre nous et lui était de celles qu'on boit à petites gorgées, les détachements restant toujours en éveil et les troupes rivalisant de rapidité dans la lutte. Or, je vis venir à moi un de nos soldats et de nos cavaliers les plus réputés, Djam'a le Noumairite. Il était en larmes. Je lui dis : « Qu'as-

1. Vers 1123.

tu donc pour le moment à pleurer ainsi, ô Aboû Maḥmoûd? » — Il répondit : « J'ai reçu un coup de lance de Sourhanak, fils d'Aboû Manṣoûr. » — « Eh bien, repris-je, quelle importance y a-t-il à recevoir un coup de lance de Sourhanak? » — Il répondit : « Aucune, sinon qu'il me vient d'un homme tel que Sourhanak. Par Allâh, la mort me serait plus légère que le coup dont il m'a frappé. Mais il m'a atteint par surprise et à l'improviste. » J'essayai de le calmer et d'atténuer la chose à ses yeux. Mais il fit faire volte-face en arrière à la tête de son cheval. Je lui dis : « Où vas-tu, ô Aboû Maḥmoûd? » — Il répondit : « Vers Sourhanak. Par Allâh, je lui donnerai un coup de lance ou je mourrai de sa main. » Il s'absenta pendant une heure, je m'occupai de l'ennemi qui me faisait face; puis il revint en riant. Je lui demandai : « Qu'as-tu fait? » — Il répondit : « Je lui ai donné un coup de lance, par Allâh; et, si je l'avais manqué, j'étais perdu. » En effet il avait fondu sur Sourhanak qui était au milieu de ses compagnons, l'avait percé d'un coup de lance et était revenu.

Voici un fragment de poésie relative à Sourhanak et à Djam'a :

C'est d'Allâh que vient ton lait! Tu ne t'imaginais pas qu'il exercerait le talion, qu'il serait altéré, empêché de dormir par des désirs de vengeance.

Tu l'avais réveillé, puis tu t'étais endormi toi-même; mais lui, il ne s'était pas assoupi, par colère contre toi; comment dormirait-il dans son ardeur?

Si le temps triomphe de toi, et ce sera peut-être un jour, c'est qu'on t'aura donné trop bonne mesure et que la coupe débordera.

Ce Sourhanak était un des cavaliers les plus illustres, un chef des Kurdes. Seulement il était jeune, tandis que Djam'a était en pleine maturité, avec le discernement de l'âge et la supériorité du courage.

L'action de Sourhanak m'a rappelé ce que fit Mâlik ibn Al-Ḥârith Al-Aschtar (qu'Allâh l'ait en pitié!) à l'égard d'Aboû Mousaika Al-Iyâdî. Lorsque, à l'époque d'Aboû Bekr Aṣ-Ṣiddik (qu'Allâh l'ait en sa grâce!), les Arabes rompirent avec l'islamisme et qu'Allâh (gloire à lui!) eut résolu de les combattre en

faveur de cette religion, Aboû Bekr dirigea les armées vers les tribus d'Arabes apostats. Or, Aboû Mousaika Al-Iyâdî était, avec les Banoû Ḥanîfa, les plus puissants des Arabes, tandis que Mâlik Al-Aschtar était l'un des généraux d'Aboû Bekr (qu'Allâh l'ait en pitié!). Lorsque l'accord fut rétabli, Mâlik s'avança entre les deux armées en présence et cria : « O Aboû Mousaika! » Celui-ci sortit des rangs. L'autre reprit : « Malheur à toi, ô Aboû Mousaika! Comment, après avoir pratiqué l'islamisme et lu le Coran, tu es revenu à l'impiété! » — « O Mâlik, prends garde à toi, dit Aboû Mousaika. Il est interdit aux musulmans de boire du vin. Or, sans vin, il n'y a pas de constance. » — « Te plairait-il, reprit Mâlik, de lutter avec moi en combat singulier? » — « Oui », dit l'autre. Ils s'entrechoquèrent avec les lances et avec les épées. Aboû Mousaika frappa Mâlik, lui fendit la tête et lui renversa les paupières, ce qui le fit surnommer Al-Aschtar (l'homme aux paupières renversées). Mâlik revint alors, en se retenant à la crinière du cheval depuis la selle. Des gens de sa famille et de ses amis se réunirent à lui en pleurant. Il dit à l'un d'eux : « Fais pénétrer ta main dans ma bouche. » Celui-ci fit pénétrer son doigt dans la bouche de Mâlik qui le mordit. L'homme se tordit de douleur. Mâlik s'écria : « Votre maître n'a aucun mal. L'on dit que, tant que les dents sont solides, la tête est solide. Bourrez ma blessure de farine fine, puis bouchez-la avec un turban. » Une fois qu'on eut bourré et bouché la plaie, il dit : « Amenez mon cheval ». — On lui demanda : « Pour aller où? » — Il répondit : « Vers Aboû Mousaika. » Mâlik s'avança entre les deux armées en présence et cria : « O Aboû Mousaika. » Aboû Mousaika s'avança, rapide comme la flèche. Mâlik frappa Aboû Mousaika de son épée sur l'épaule qu'il fendit jusqu'à l'endroit de la selle et le tua. Mâlik retourna vers son campement, resta quarante jours sans pouvoir remuer. Ensuite il se remit et guérit de cette blessure.

J'ai vu un cas analogue où l'homme blessé de la lance fut sauvé, alors qu'on s'était imaginé qu'il était mort. Nous avions eu une rencontre avec les éclaireurs de la cavalerie de Schihâb ad-Dîn Maḥmoûd, fils de Ḳarâdjâ, qui avait fait invasion dans notre pays et nous avait dressé une embuscade.

Puis, après la bataille, nos cavaliers se séparèrent. Alors vint à moi un cavalier de nos troupes, nommé 'Alî ibn Salâm, un Noumairite, et dit : « Nos compagnons se sont débandés. Si les ennemis fondent sur eux, ils les anéantiront. » — Je dis : « Retiens en mon nom mes frères et mes cousins, afin que je ramène nos hommes en arrière. » — 'Alî s'écria : « O émirs, laissez Ousâma ramener les hommes en arrière et ne le suivez pas. Autrement, l'ennemi fondrait sur eux et les délogerait. » — Ils répondirent : « Nous rentrerons. » Je sortis au galop de mon cheval pour faire rentrer nos hommes en arrière. Quant aux ennemis, ils se tenaient à distance d'eux pour les attirer et s'emparer de leurs personnes. Mais, lorsqu'ils me virent leur faire rebrousser chemin, ils s'élancèrent sur nous et leur embuscade se montra, tandis que j'étais à quelque distance de mes compagnons. Je revins sur mes pas pour les rejoindre, voulant protéger leurs derrières. Je trouvai mon cousin Laith ad-Daula Yaḥyâ (qu'Allâh l'ait en pitié!) qui avait dégainé à l'arrière-garde de mes compagnons sur le côté de la route au sud, tandis que j'étais sur le côté du nord. Nous avions rejoint nos compagnons.

Un cavalier ennemi, Fâris ibn Zimâm, un Arabe bien connu, s'avança en hâte et passa devant nous, avide de jouer de la lance sur nos compagnons. Mon cousin me devança, le frappa de sa lance. Fâris tomba, ainsi que son cheval, et la lance se brisa avec un fracas que nous entendîmes, moi et mes compagnons.

Or, mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) avait envoyé un messager à Schihâb ad-Dîn qui l'amena avec lui, lorsqu'il vint nous combattre. Après le coup de lance qui atteignit Fâris ibn Zimâm, et après la déception de la campagne, Schihâb ad-Dîn rendit la liberté au messager qui emporta une réponse touchant l'objet de sa mission et retourna à Ḥamâ.

J'interrogeai le messager : « Est-ce que Fâris ibn Zimâm est mort? » — « Non, répondit-il, par Allâh. Il n'est même pas blessé. » Il ajouta : « Laith ad-Daula l'a frappé de la lance sous nos yeux. Il l'a renversé et il a renversé son cheval. J'ai bien entendu le fracas de la lance, lorsqu'elle s'est brisée; mais, au moment où Laith ad-Daula l'enveloppait à gauche, il s'est rejeté sur le côté droit, tenant lui-même à la main une

lance, sur laquelle son cheval s'est abattu près d'un précipice. Cette lance s'est brisée. Laith ad-Daula s'est acharné contre son adversaire avec sa propre lance; elle lui est tombée des mains. Ce que tu avais entendu était donc le fracas de la lance de Fâris ibn Zimâm. La lance de Laith ad-Daula a été apportée devant Schihâb ad-Dîn en ma présence. Elle était intacte, sans la moindre félure, et Fâris n'a pas été le moins du monde blessé. »

Son salut m'étonna. Ce coup de lance avait ressemblé aux coups que l'on porte avec une épée tranchante, selon la parole d'Antar :

Les chevaux et les cavaliers savent que j'ai violemment séparé leur masse par un coup d'une épée tranchante.

L'armée et l'embuscade de Schihâb ad-Dîn s'en retournèrent sans avoir conquis ce qu'ils auraient voulu.

Le vers précédent est extrait d'une poésie par 'Antara ibn Schaddâd (Antar), dans laquelle il dit :

Je suis un héros, dont une moitié appartient à la plus haute lignée de 'Abs; l'autre, je la protège avec mon sabre.

Et, lorsque l'escadron demeure immobile et observe du coin de l'œil, je suis considéré comme supérieur à qui se vante de ses oncles paternels et maternels.

Certes la mort, si on la comparait à quelque chose, devrait être assimilée aux coups portés par mes pareils lorsque l'ennemi s'arrête dans le campement resserré.

Les chevaux et les cavaliers savent que j'ai violemment séparé leur masse par un coup d'une épée tranchante.

Renoncez à descendre de vos montures; car je suis le premier à mettre pied à terre. Sur quelles montures chevaucherais-je, si je n'en descendais jamais?

Il m'arriva une aventure analogue devant Apamée. En effet, Nadjm ad-Din Îlgâzî[1] l'Ortokide défit les Francs devant Al-Balâṭ, et cela le vendredi 5 du premier djoumâdâ, en l'an 513[2],

1. Le texte porte Nadjm ad-Din Ibn Îlgâzi.
2. 14 août 1119. Confusion avec la seconde bataille de Dânith qui eut lieu à cette date, tandis que Roger avait été vaincu et tué à Al-Balâṭ dès le 28 juin.

et les anéantit. Roger (*Roûdjâr*), prince d'Antioche, fut tué, ainsi que tous ses cavaliers.

Mon oncle 'Izz ad-Dîn Aboû 'l-'Asâkir Soulṭân (qu'Allah l'ait en pitié !) s'était rendu au camp de Nadjm ad-Dîn Îlgâzî, tandis que mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) était resté en arrière, dans la citadelle de Schaizar. Mon oncle lui avait recommandé de me faire partir pour Apamée à la tête des hommes valides restés avec moi à Schaizar et de les exciter, ainsi que les Arabes, à une incursion pour piller les champs cultivés d'Apamée. Une quantité d'Arabes était venue grossir notre population.

Peu de jours après le départ de mon oncle, le héraut nous appela aux armes. J'entraînai avec moi une petite bande, vingt cavaliers tout au plus. Nous étions convaincus qu'Apamée était dégarnie de cavalerie. A notre suite s'avançait une masse de pillards et de Bédouins. Parvenus à la Vallée de Boémond (*wâdî aboû 'l-maimoûn*), isolés des pillards et des Arabes qui s'étaient dispersés dans les champs, nous vîmes fondre sur nous un détachement considérable de Francs. Il leur était arrivé cette nuit-là même soixante cavaliers et soixante fantassins. Nous fûmes délogés de la vallée, pourchassés. A la fin, nous avions rattrapé ceux de nos hommes qui étaient occupés à dévaster les plantations.

Les Francs poussèrent un cri de guerre retentissant. Je dédaignai la mort, en pensant que tout ce monde y était exposé avec moi. A la tête des Francs s'avançait un cavalier, qui avait rejeté sa cotte de mailles et s'était allégé afin de pouvoir nous dépasser. Je me précipitai sur lui et je l'atteignis en pleine poitrine. Son cadavre s'envola à distance de la selle. Puis je courus sus à leurs cavaliers, qui s'avancaient à la file. Ils reculèrent. Et pourtant je n'avais pas l'expérience des combats, car c'était ma première bataille. J'étais monté sur un cheval rapide comme l'oiseau ; je m'élançai à leur poursuite pour frapper dans leurs rangs, sans qu'ils m'inspirassent de terreur.

Dans l'arrière-garde des Francs, il y avait un cavalier monté sur un rouan cap de more qui ressemblait à un chameau. Il avait sa cotte de mailles et sa cuirasse. J'avais peur de lui et je ne me souciais pas qu'il dégainât en faisant un

retour offensif contre moi. Tout à coup, il éperonna sa monture, dont je vis avec joie briller la queue. Elle paraissait épuisée. Je m'élançai sur le cavalier, je le frappai, et ma lance traversa son corps, faisant saillie en avant de près d'une coudée. La légéreté de mon corps, la violence du coup porté et la rapidité de mon cheval me firent tomber de la selle. Je m'y assis de nouveau, je brandis ma lance, bien convaincu que j'avais tué le Franc, et je rassemblai mes compagnons. Ils étaient tous sains et saufs.

Un petit mamloûk m'accompagnait, tenant en laisse une jument rouanne de rechange qui m'appartenait. Il montait une belle mule de selle, avec une housse aux franges d'argent. Il en descendit, la lâcha et enfourcha la jument qui prit son vol avec lui jusqu'à Schaizar.

Aussitôt que je fus de nouveau réuni à mes compagnons, qui s'étaient emparés de la mule, je m'informai de mon écuyer. « Il s'en est allé, » me répondirent-ils. Je compris qu'il allait rentrer dans Schaizar et inquiéter à mon sujet le cœur de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!). J'apostrophai l'un de nos soldats et je lui dis : « Fais hâte vers Schaizar et informe mon père de ce qui s'est passé. »

Mon écuyer, à peine rentré, avait été invité par mon père à se présenter devant lui. « Par quelles épreuves avez-vous passé? » demanda Mourschid. — « O mon maître, répliqua l'écuyer, les Francs ont fait une sortie contre nous; ils étaient bien mille, et je m'étonnerais s'il y avait un seul survivant en dehors de mon maître. » — « Mais, dit Mourschid, comment ton maître aurait-il échappé seul au massacre général? » — « Je l'ai vu, dit l'écuyer, couvert de sa cuirasse, chevaucher sur sa jument grise pommelée. »

Il en était là de son récit, quand le cavalier envoyé par moi survint, apportant la certitude. A mon tour, je rentrai. Mon père m'interrogea, et je lui dis : « O mon maître, c'est bien vraiment ma première bataille. Lorsque j'ai vu les Francs en venir aux mains avec nos hommes, j'ai dédaigné la mort, je me suis tourné contre les Francs, pour me faire tuer ou pour sauver tout ce monde. » Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) m'appliqua alors ce vers du poète :

Le lâche fuit pour sauver sa tête ; l'homme brave défend même ceux qui ne lui tiennent pas de près.

Mon oncle (qu'Allâh l'ait en pitié !) arriva quelques jours après, ayant pris congé de Nadjm ad-Dîn Îlgâzî (qu'Allâh l'ait en pitié !). Il m'envoya aussitôt quérir par un messager, me priant de me rendre auprès de lui à l'heure accoutumée. Il me reçut, ayant à ses côtés un homme d'entre les Francs. « Ce cavalier, me dit-il, est venu d'Apamée, il aspire à voir le cavalier qui a frappé le chevalier Philippe, car les Francs ont été surpris du coup qui lui a été porté, qui a fendu sa cotte de mailles à deux endroits de la bordure, et pourtant le chevalier a été sauvé. » — « Comment, m'écriai-je, a-t-il pu être sauvé ? » — Le cavalier Franc répondit : « Le coup s'est émoussé contre la peau des hanches. » — Je dis : « Merveille du destin ! Combien le destin est une forteresse imprenable ! Je n'aurais jamais supposé que le cavalier survivrait à un coup pareil ! »

Voici mon opinion : Il est indispensable à celui qui se propose de donner un coup de lance qu'il serre sa main et son avant-bras contre son côté, sur la lance, et qu'il laisse le cheval se diriger d'après ce qu'il fait lui-même au moment où il frappe. Car, toutes les fois que l'homme remue sa main ou sa lance ou tend celle-là pour manier celle-ci, le coup ne laisse aucune trace et ne cause aucun dommage.

J'ai vu un cavalier de nos hommes, nommé Badî ibn Talîl Al-Ḳouschairî. C'était un de nos braves. Nous nous étions rencontrés, nous et les Francs. Il était désarmé, n'ayant sur lui que deux vêtements. Un cavalier Franc le frappa de la lance en pleine poitrine, fit une entaille dans la courbe autour de la poitrine. Le fer sortit de l'autre côté. Cet homme revint, et nous ne supposions pas qu'il regagnerait sa demeure vivant. Or, Allâh (gloire à lui !) décréta qu'il échappât et que sa blessure guérît. Mais, pendant une année entière, lorsqu'il voulait dormir sur le dos, il ne pouvait s'asseoir sans qu'un homme l'assît en le saisissant par les épaules. Puis, ce dont il se plaignait se calma et il revint à ses habitudes de se mouvoir et de chevaucher. Aussi dis-je : Gloire à Celui dont la volonté domine ses créatures, qui fait vivre et qui fait mourir, tandis

qu'il reste vivant et ne meurt pas, dans la main duquel est tout bien, dont la puissance est universelle [1] !

Il y avait chez nous un artisan, nommé 'Attâb, le plus corpulent et le plus long des hommes. Celui-ci entra un jour dans sa maison et, au moment de s'asseoir, appuya sa main sur une étoffe placée à sa portée. Elle contenait une aiguille qui lui entra dans la paume de la main et il en mourut. Par Allâh, il gémissait dans la ville et l'on entendait son gémissement de la citadelle à cause de sa haute stature et de sa voix sonore. Il mourait d'une piqure d'aiguille, tandis qu'Al-Ḳouschairî avait une lance qui lui pénétrait dans la poitrine et qui le transperçait sans qu'il fût atteint gravement.

Une certaine année, le seigneur d'Antioche [2] (qu'Allâh le maudisse !) déploya contre nous ses cavaliers, ses fantassins, ses tentes. Nous montâmes à cheval et nous les atteignîmes, nous imaginant qu'ils allaient nous combattre. Ils vinrent, s'établirent dans leur campement habituel et s'enfermèrent dans leurs tentes. Nous rentrâmes de notre côté jusqu'à la fin du jour. Puis, nous montâmes à cheval, nous imaginant qu'ils allaient nous combattre. Mais ils ne bougèrent pas de leurs tentes.

Mon cousin Laith ad-Daula Yaḥyâ avait des récoltes qui avaient prospéré. Elles étaient dans le voisinage des Francs. Il réunit des bêtes de somme pour aller chercher et pour emporter ses récoltes. Nous partîmes avec lui au nombre de vingt hommes armés et nous nous postâmes entre lui et les Francs jusqu'à ce qu'il eût pris possession des récoltes. Il partit.

Je m'écartai avec un de nos affranchis, un certain Ḥousâm ad-Daula Mousâfir (qu'Allâh l'ait en pitié !), vers un vignoble, au milieu duquel nous avions aperçu des individus placés sur le bord du fleuve [3]. Lorsque, au déclin du soleil, nous arrivâmes aux individus que nous avions vus, voici que c'était un vieillard portant une calotte de femme et un autre vieillard. Ḥousâm ad-Daula, qui était (qu'Allâh l'ait en pitié !) un homme excellent, habitué à plaisanter, dit au premier des

1. Cf. *Coran*, III, 25.
2. Probablement Baudouin II, vers 1122.
3. De l'Oronte.

deux vieillards : « O schaikh, que fais-tu ici? » — Il répondit : « J'attends les ténèbres et je donnerai satisfaction à Allâh le Tout Puissant sur les chevaux de ces infidèles. » — Je repris : « O schaikh, sera-ce avec tes dents que tu couperas leur cavalerie? » — « Non, dit-il, mais avec ce couteau. » Il tira du milieu de sa robe un couteau, attaché par un fil, brillant comme un tison ardent. Il n'avait aucun autre vêtement que sa robe. Nous le quittâmes et nous prîmes congé de lui.

Le lendemain matin, je montai à cheval, attendant ce qui adviendrait des Francs. Voici que le schaikh était assis sur une pierre de la route, avec du sang figé sur sa jambe et sur son pied. Je lui dis : « Salut! qu'as-tu fait? » — Il répondit : « Je leur ai pris un cheval, un bouclier et une lance. Un fantassin s'est attaché à moi, au moment où je m'éloignais de leur armée, m'a donné un coup de sa lance et l'a fait pénétrer dans ma cuisse. J'ai pu lui échapper avec le cheval, le bouclier et la lance. » Il méprisait le coup qu'il avait reçu, comme si un autre en avait été frappé. Cet homme, appelé Az-Zamarrakal, était parmi les satans des bandits.

C'est à son sujet que l'émir Mou'în ad-Dîn[1] (qu'Allâh l'ait en pitié!) m'a raconté ce qui suit : « Alors que je séjournais à Ḥoms, je fis une expédition contre Schaizar. A la fin du jour, je m'en retournai camper près d'un domaine sur le territoire de Ḥamâ. J'étais alors en hostilité avec le seigneur de Ḥamâ. Voici que vinrent à moi des gens entraînant un schaikh dont ils se méfiaient, qu'ils avaient fait prisonnier et amené. Je lui dis : « O schaikh, qui es-tu? » — Il répondit : « O maître, je suis un mendiant âgé, atteint d'une maladie chronique. » Il me montra sa main, qui était atteinte d'une maladie chronique, et me dit : « Les troupes m'ont pris deux chèvres; je me suis mis à la poursuite des soldats, dans l'espoir qu'ils me feraient l'aumône de mes deux chèvres. » Je donnai à quelques-uns de mes gardes du corps l'ordre de garder le mendiant jusqu'au matin. Ils le firent asseoir au milieu d'eux et s'assirent auprès de lui sur les manches d'une pelisse. Le mendiant trompa leur surveillance pendant la nuit, sortit de la pelisse et la laissa sous eux pour s'enfuir. Le len-

1. Mou'în ad-Dîn Anar.

demain, ils s'élancèrent à sa poursuite; mais il les devança et disparut. »

Mou'în ad-Dîn continua en ces termes : « Et j'avais envoyé quelques-uns de mes compagnons pour régler une affaire. Lorsqu'ils revinrent, et parmi eux était un de mes gardes du corps, nommé Saumân, qui habitait naguère Schaizar, je lui racontai l'histoire du schaikh. Il me dit : « Quels regrets il m'inspire! Si je l'avais rattrappé, j'aurai bu son sang à ce Zamarrakal. » — Je lui demandai : « Qu'y a-t-il donc entre toi et lui? » — Il répondit : « L'armée des Francs campa devant Schaizar. Je me mis à en faire le tour. Peut-être leur déroberais-je un cheval. Lorsque l'obscurité fut complète, je m'avançais vers une écurie qui était devant moi. Or, voici que ce Zamarrakal m'arrêta et me dit : « Où vas-tu? » — Je lui répondis : « Prendre un cheval dans cette écurie. » — Il répliqua : « Comment, depuis le souper, j'observerais l'écurie pour que tu y prisses toi le cheval! » — Je dis : « Tu n'es pas dans la bonne voie. » — Mais il reprit : « Tu ne passeras pas, par Allâh. Je ne te laisserai rien prendre. » Je ne tins pas compte de sa défense et je me dirigeai vers l'écurie. Alors il se leva et cria de sa voix la plus forte : « O ma misère, ô déception pour mon honneur et pour ma renommée! » Il vociféra jusqu'au moment où les Francs s'élancèrent contre moi. Quant à lui, il avait disparu. Les Francs me poursuivirent de si près que je me jetai dans le fleuve. Je ne croyais pas que je leur échapperais. L'aurais-je rattrapé que j'aurais bu son sang. Car c'est un brigand redoutable qui n'a jamais suivi les troupes que pour les voler. »

Ce Saumân disait : « Qui verrait Zamarrakal le considérerait comme incapable de voler dans sa maison une couronne de pain rond. »

En fait de vol merveilleux, je raconterai l'anecdote suivante : J'avais à mon service un certain 'Alî ibn Ad-Doûdawaihi, dont la conduite était répréhensible. Les Francs (qu'Allâh les maudisse!) campèrent un jour devant Kafarṭâb qui appartenait alors à Ṣalâḥ ad-Dîn Moḥammad, fils d'Ayyoûb, Al-Yâguîsiyânî (qu'Allâh l'ait en pitié!). Cet 'Alî ibn Ad-Doûdawaihi sortit de la ville, tourna autour des Francs et prit un cheval, sur lequel il monta et qu'il amena au galop hors du

campement. ʿAlî entendait du bruit derrière lui et s'imaginait qu'un cavalier s'acharnait à sa poursuite. Il pressait sa monture, le bruit persistant sur ses derrières. Son galop se poursuivit l'espace de deux parasanges, sans que le bruit discontinuât. Alors il se retourna pour voir ce qui l'accompagnait ainsi dans les ténèbres. C'était une mule, compagne du cheval, qui avait rompu son licou pour le suivre. ʿAlî serra ses rênes sur la tête de la mule dont il s'empara. Au lendemain matin, il vint auprès de moi à Ḥamâ m'offrir le cheval et la mule. Le cheval était une des montures les meilleures, les plus belles et les plus rapides.

J'étais un jour auprès de l'atâbek, alors qu'il assiégeait Rafaniyya [1]. Il m'avait mandé. Il me dit : « O Ousâma, qu'as-tu fait de ton cheval dont tu as fait mystère ? » On lui avait raconté l'histoire du cheval. Je lui répondis : « Non, par Allâh, ô mon maître, je n'ai pas de cheval caché. Tous mes chevaux sont montés par nos soldats. » — Il reprit : « Et le cheval Franc ? » — « Il est présent », lui dis-je. — Il ordonna : « Envoie, qu'on l'amène. » J'envoyai pour qu'on l'amenât, puis je dis à l'écuyer : « Conduis-le à l'étable de l'atâbek. » — L'atâbek s'écria : « Je le laisserai provisoirement chez toi. » Le lendemain matin il le monta et devança tous les autres de vitesse, puis il le rendit à mon étable. Il demanda de nouveau qu'on le lui amenât de la ville, le monta et devança tous les autres de vitesse. Je le fis alors transporter dans son étable.

Et j'ai vu dans le combat qui suivit la fin de la trêve cet épisode : Il y avait chez nous parmi nos troupes un cavalier réputé, nommé Râfiʿ Al-Kilâbî. Nous nous combattîmes, nous et les Banoû Ḳarâdjâ [2] qui avaient recruté et rassemblé contre nous des Turcomans, ainsi que d'autres soldats. Nous les laissâmes se déployer dans une plaine de la région. Ils s'amoncelèrent pour nous combattre. Nous retournâmes, en protégeant la rentrée les uns des autres, ce Râfiʿ étant à la tête de ceux qui défendaient notre arrière-garde. Il portait un casaquin ; sur sa tête était un casque sans visière. Il se retourna, comme s'il voyait une occasion de les châtier. Une flèche le

1. L'atâbek Zengui, en 1137.
2. Ṣamṣâm ad-Dîn Khirkhân, prince d'Émesse, et Schihâb ad-Dîn Maḥmoûd, prince de Ḥamâ.

frappa, lui faisant une entaille à la gorge, la déchira. Il tomba sur place raide mort.

J'ai vu mourir de même Schihâb ad-Dîn Maḥmoûd, fils de Ḳarâdjâ [1]. Les différends entre nous et lui étaient apaisés, et il avait envoyé à mon oncle un message pour lui dire : « Tu ordonneras à Ousâma de me rejoindre le plus tôt possible avec un seul cavalier, pour que nous allions à la découverte d'un endroit propice à nos embûches et à notre attaque contre Apamée. » Mon oncle m'ayant donné des ordres dans ce sens, je montai à cheval, je rencontrai Maḥmoûd et j'allai avec lui examiner toutes les positions.

Notre armée et la sienne se rassemblèrent bientôt. J'avais le commandement de l'armée de Schaizar, il commandait son armée. Avant d'être arrivés à Apamée, nous étions en présence des cavaliers et des fantassins Francs dans la région dévastée qui précède la ville. C'est un terrain où les chevaux évoluent difficilement à cause des pierres, des colonnes et des fondements de murailles détruites. Nous fûmes impuissants à déloger les Francs de cet endroit.

Un de nos soldats me dit : « Tu voudrais les tailler en pièces? » — « Certes, » répondis-je. — « Eh bien, reprit le soldat, dirige-nous vers la porte de la citadelle. » — Je lui dis : « Allez-y. » Mon interlocuteur se repentit de sa parole et reconnut que nos ennemis nous fouleraient aux pieds pour arriver avant nous à leur citadelle. Il chercha à me détourner de ce qu'il m'avait d'abord conseillé. Mais je ne voulus rien entendre et je pris la direction de la porte.

A l'instant où les Francs nous virent engagés dans le chemin de la porte, ils revinrent vers nous, fantassins et cavaliers, nous foulèrent aux pieds et passèrent. Leurs cavaliers mirent pied à terre à l'entrée de la porte et renvoyèrent leurs chevaux, qu'on fit remonter jusque dans la forteresse même. Ils alignèrent les pointes de leurs lances dans l'espace de la porte. Moi et un de mes compagnons, serviteur de mon père, né dans sa maison, nommé Râfi', fils de Soûtakîn, nous nous tenions sous le mur en face de la porte, atteints par nombre de pierres et de flèches en bois, tandis que Schihâb

1. En 1124.

ad-Dîn, avec son escorte, se tenait à distance, dans sa crainte des Kurdes.

Par accident, un coup de lance avait atteint l'un de nos compagnons, nommé Ḥâritha An-Noumairî, parce qu'il était accroupi sur le poitrail de son cheval. La lance s'enfonça ensuite dans le cheval, le blessa violemment et finit par retomber. La peau du poitrail de l'animal fut toute entière enlevée et la bête resta suspendue sur ses jambes de devant.

Schihâb ad-Dîn se tenait à l'écart du champ de bataille. Et pourtant une flèche lancée de la forteresse l'atteignit et le frappa sur le côté de l'os du poignet, sans pénétrer plus avant que l'épaisseur d'un grain d'orge. Son aide de camp vint me dire de sa part : « Reste à ton poste, afin de rallier les troupes dispersées dans le pays, car j'ai été blessé, et je crois sentir ma blessure jusque dans mon cœur. Je m'en retourne ; veille sur nos hommes. »

Il partit. Je ramenai les hommes, je fis halte devant le château fort de Khouraiba. Les Francs y avaient placé une sentinelle pour nous épier de loin, lorsque nous projetterions une incursion vers Apamée.

J'arrivai au déclin du jour à Schaizar. Schihâb ad-Dîn était dans la maison de mon père. Il avait voulu dénouer les bandages de sa blessure et la soigner. Mon oncle l'en empêcha et lui dit : « Par Allâh, tu ne dégageras pas ta blessure ailleurs que dans ta résidence. » — Il répondit : « Je suis dans la maison de mon père. » C'était mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) qu'il désignait ainsi. Mon oncle reprit : « Lorsque tu seras parvenu chez toi et que ta blessure sera guérie, la maison de ton père sera à ta disposition. » Schihâb ad-Dîn se dirigea vers l'ouest et se rendit à Ḥamâ. Il s'y arrêta le lendemain et le surlendemain. Puis sa main noircit, il perdit connaissance et mourut. Ainsi s'accomplit sa destinée.

Parmi les coups de lance les plus terribles, j'ai vu un coup dont un cavalier d'entre les Francs (puisse Allâh leur faire défection !) frappa l'un de nos cavaliers, nommé Sâya (?) ibn Ḳounaib, un Kilâbite. Celui-ci eut trois côtes fendues à gauche et trois à droite, sans parler de son coude atteint et détaché par le tranchant de la lame, comme le boucher disjoint les articulations. Le Kilâbite mourut sur l'heure.

Un Kurde qui servait dans nos troupes, un nommé Mayyâḥ, frappa de la lance un cavalier d'entre les Francs, fit pénétrer dans son corps un fragment de sa cotte de mailles et le tua. Puis les Francs firent, quelques jours après, une incursion contre nous. Mayyâḥ s'était juste marié. Il sortit armé et, au dessus de sa cuirasse, il portait, comme les nouveaux épousés, un vêtement rouge qui le faisait remarquer. Un cavalier le frappa de sa lance et le tua (qu'Allah l'ait en pitié!).

Que le deuil causé par sa mort fut proche de ses noces!

Je me souviens à ce propos de ce qu'on a raconté au sujet du Prophète (qu'Allâh lui donne la bénédiction et le salut!). On venait de réciter devant lui la parole de Ḳais ibn Al-Khaṭîm :

Je me bats avec eux au jour du danger pour ma famille, en soupirant, comme si ma main, par rapport à l'épée, était un joueur d'échecs ayant perdu une tour.

Le Prophète (qu'Allâh lui donne la bénédiction!) dit aux assistants d'entre les Anṣâr (qu'Allâh les ait en grâce!) : « Est-ce que quelqu'un parmi vous a pris part à la Journée du verger? » — « Moi, dit l'un d'eux, ô envoyé d'Allâh (qu'Allâh te donne la bénédiction et le salut!), et Ḳais ibn Al-Khaṭîm en était également, au moment où il venait de se marier. Il portait un manteau rouge. Or, par Celui qui t'a envoyé apporter la vérité, il se conduisit à la bataille comme il l'a dit de lui-même.

Entre autres coups de lance merveilleux, je rapporterai qu'un Kurde, nommé Ḥamadât, nous était uni par de très anciennes relations. Il avait voyagé avec mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) jusqu'à Ispahan à la cour du sultan Malik-Schâh [1]. Depuis, il avait vieilli et sa vue s'était affaiblie. Ses enfants avaient grandi. Mon oncle 'Izz ad-Dîn [2] lui dit un jour : « O Ḥamadât, tu as vieilli et tu t'es affaibli. Nous avons des devoirs envers toi, en raison de tes services. Si tu voulais seulement rester attaché à ta mosquée (or il y avait une

1. Le sultan Seldjoûḳide Malik-Schâh mourut en 1092.
2. 'Izz ad-Dîn Aboû 'l-'Asâkir Soulṭân, émir de Schaizar.

mosquée contiguë à la porte de sa maison)! Nous inscririons tes fils sur les rôles, et toi, tu recevrais chaque mois deux dînârs, avec une charge de farine, pourvu que tu te tiennes dans ta mosquée. » — Il répondit : « C'est entendu, ô émir. » L'arrangement ne dura que peu de temps ; puis il vint trouver mon oncle et lui dit : « O émir, par Allâh, ma nature ne s'accommode pas de cette vie sédentaire dans le temple. Être tué sur mon cheval me semble plus désirable que mourir sur ma couche. » — « Libre à toi! », répondit mon oncle qui ordonna de lui rétablir sa solde antérieure. Quelques jours à peine s'étaient écoulés depuis lors, quand le comte de Cerdagne [1], seigneur de Tripoli, fit une incursion sur notre territoire. Nos hommes se mirent en campagne vers eux, et Ḥamadât était parmi ceux qui répandaient la terreur. Il s'arrêta sur un tertre dans la direction de la *ḳibla* [2]. Un chevalier franc s'élança contre lui du côté ouest. Nos compagnons lui crièrent alors : « O Ḥamadât. » Il se retourna et vit le chevalier se diriger vers lui. Ḥamadât tourna la tête de son cheval à gauche, saisit sa lance et la fit pénétrer en droite ligne dans la poitrine du Franc qui fut transpercé. Le Franc revint en se suspendant à la crinière de son cheval, expirant. Lorsque le combat fut terminé, Ḥamadât dit à mon oncle : « O émir, si Ḥamadât était dans la mosquée, qui aurait donné pareil coup de lance? »

Cela me remet en mémoire la parole d'Al-Find Az-Zimmânî.

O coup de lance d'un vieillard très âgé, décrépit, usé!
J'en ai rajeuni ; car d'ordinaire les gens de mon âge ont horreur des armes.

Al-Find, quoique très âgé, avait assisté au combat. Il avait frappé de la lance deux cavaliers qui s'étaient approchés de lui et les avait tous deux atteints.

Il nous était arrivé quelque chose d'analogue. Un paysan (*fallâḥ*) de la ville haute vint en galopant vers mon père et mon oncle (qu'Allâh les ait tous deux en pitié!), en disant :

1. En arabe : As- Sardânî, c'est-à-dire Guillaume Jourdain, comte de Cerdagne, neveu de Raimond de Saint-Gilles. Événements de 1108.
2. Vers le sud-est.

« J'ai vu un détachement de Francs égarés, qui sont venus du désert. Si vous décidiez une sortie contre eux, vous les feriez prisonniers. » Mon père et mon oncle [1] mirent en campagne leurs troupes pour surprendre le détachement égaré. Or c'était le comte de Cerdagne, à la tête de trois cents cavaliers et de deux cents Turcopoles (*Tourkouboûlî*). On appelle ainsi les archers des Francs. Lorsqu'ils aperçurent nos compagnons, ils remontèrent sur leurs chevaux, firent une charge à fond sur nos soldats, les mirent en déroute et les contraignirent à abandonner jusqu'au dernier le champ de bataille.

Un mamloûk de mon père, nommé Yâḳoût le Long, s'acharna contre eux, sous les yeux de mon père et de mon oncle (qu'Allâh les ait tous deux en pitié !). Il donna un coup de lance à un de leurs cavaliers, un autre cavalier étant à côté du premier, alors que ceux-ci poursuivaient nos compagnons. Yâḳoût renversa les deux cavaliers et les deux chevaux. Or cet écuyer avait une conduite douteuse et irrégulière, ne cessant de s'exposer aux punitions. Toutes les fois que mon père se proposait de le châtier, mon oncle disait : « O mon frère, donne-moi sa grâce et ne lui oublie pas ce coup de lance. » Alors mon père lui pardonnait grâce à l'intercession de son frère.

Ce Ḥamadât, dont j'ai parlé plus haut, était un causeur ingénieux. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) m'a raconté ce qui suit : « Un matin, je dis à Ḥamadât, alors que nous nous trouvions sur la route d'Ispahan : « O émir Ḥamadât, as-tu mangé quoi que ce soit aujourd'hui ? » — « Oui, répondit-il, ô émir, j'ai mangé un morceau de pain trempé. » — Je repris : « Nous avons chevauché de nuit sans faire halte, sans allumer de feu. D'où t'est venu ce pain trempé ? » — Il répondit : « Le mélange a été opéré dans ma bouche. J'y mettais le pain et je buvais là-dessus de l'eau. Il en résultait comme du pain trempé. »

Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) avait pris part à nombre de combats. Il avait sur le corps des blessures horribles et mourut cependant sur sa couche [2]. Un jour, il assistait à la

1. Je traduis ainsi, bien que le texte semble porter : et mes deux oncles.
2. Le 30 mai 1137.

bataille, armé et couvert d'un heaume musulman. Un homme l'attaqua avec le fer d'un javelot, et c'est ainsi qu'à cette époque les Francs combattaient le plus souvent les Arabes. Le fer se fixa dans la visière du casque. Mon père se replia et laissa saigner son nez, sans dommage pour lui-même. Et si Allâh (gloire à lui !) avait décrété que le javelot déviât de la visière du casque, mon père en serait mort.

Une autre fois, il fut frappé à la jambe par une flèche de bois. Dans sa bottine était une dague. La flèche s'y enfonça et s'y brisa, sans le blesser, parce que telle était la beauté de la protection dont l'entourait Allâh le Tout Puissant.

Il assista (qu'Allâh l'ait en pitié !), le dimanche 29 de schawwâl, en l'an 497 [1], à la bataille livrée contre Saif ad-Daula Khalaf ibn Moulâʿib Al-Aschbahî (?), seigneur d'Apamée, sur le territoire de Kafarṭâb. Mon père avait revêtu sa cuirasse. L'écuyer, dans sa hâte, avait négligé de rejeter sur le côté le crochet de la cuirasse. Une pique atteignit mon père à l'endroit que l'écuyer avait négligé de dissimuler au-dessus du sein gauche et alla sortir au-dessus du sein droit. Les causes de son salut furent que, la volonté divine ayant ordonné merveille en fait de blessure, Allâh (gloire à lui !) décréta merveille en fait de guérison.

Dans ce même jour, mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) avait donné un coup de lance à un cavalier ; puis, inclinant de côté son cheval, il avait ployé sa main pour retirer le fer enfoncé dans le corps du blessé. Voici ce qu'il m'a raconté : « Je ressentis comme une piqure à mon poignet. Je l'attribuai à la chaleur produite par les feuilles de métal de la cuirasse. Mais ma lance me tomba des mains et je la ramassai. Je m'aperçus alors que j'avais été atteint à la main et que la peau y était pendante par la rupture d'un nerf. » Je vis mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !), alors que Zaid le chirurgien soignait sa blessure. A son chevet un serviteur se tenait debout. Celui-ci dit : « O Zaid, sors ce caillou de la blessure. » Le chirurgien ne lui répondit pas. Il reprit : « O Zaid, ne vois-tu pas ce caillou ? Ne le retireras-tu pas de la blessure ? » Ennuyé de son insis-

1. 25 juillet 1104.

tance, Zaid dit : « Où est ce caillou ? Ce que je vois est le haut d'un nerf, qui s'est rompu. » Or, en réalité, ce nerf était blanc, semblable à l'un des cailloux de l'Euphrate.

Mon père fut ce même jour percé d'un autre coup de lance. Allâh le sauva au point qu'il mourut (qu'Allâh l'ait en pitié !) sur sa couche le lundi 8 de ramadân 531.

Il avait une magnifique écriture, que n'avait point altérée le coup de lance sur la main. Il ne copiait que le Coran. Un jour, je l'interrogeai et je lui dis : « O mon maître, combien as-tu achevé d'exemplaires ? » — Il répondit : « A l'heure suprême vous le saurez. » Lorsque sa mort fut proche, il dit : « Dans cette caisse que voilà, il y a des transcriptions de ma main, que j'ai distinguées chacune par une conclusion originale. Mettez-les sous ma joue dans le tombeau. » Le compte fait, il y en avait quarante-trois, avec quarante-trois appendices différents. Il y avait un exemplaire en grand format, écrit en lettres d'or, qui contenait à la fin une dissertation sur les sciences relatives au Coran, telles que ses variantes, ses particularités, sa langue, ce qui y abroge et ce qui y est abrogé, son explication, les causes de sa révélation et sa jurisprudence. Dans cette dissertation intitulée : *Le grand commentaire*, la sépia, le rouge et le bleu alternaient. Mon père avait écrit en lettres d'or un autre exemplaire indépendant de son commentaire. Quant aux autres copies, l'encre y était employée pour le texte, mais l'or pour les décades, les quintains, les coupes des versets, les têtes des cent quatorze chapitres (*soûra*) et les têtes des trente sections (*djouz'*).

Mon livre ne comportait pas ici cette mention. Je ne l'y ai insérée que pour demander à qui lira l'un de ces exemplaires d'implorer en faveur de mon père la pitié d'Allâh.

Je reviens à mon sujet. Dans cette même journée, un ancien serviteur de mon oncle paternel ʿIzz ad-Daula Aboû 'l-Mourhaf Naṣr (qu'Allâh l'ait en pitié !), serviteur qui se nommait Mouwaffaḳ ad-Daula Schimʿoûn, reçut un coup de lance terrible destiné à mon autre oncle paternel ʿIzz ad-Dîn Aboû 'l-ʿAsâkir Soulṭân (qu'Allâh l'ait en pitié !). Il était advenu que mon oncle Soulṭân avait envoyé Schimʿoûn en mission à Alep vers le roi Rouḍwân, fils de Tâdj ad-Daula Toutousch. En l'accueillant, celui-ci dit à ses serviteurs : « Voici le modèle des

serviteurs et des justes dans leurs devoirs envers leurs maîtres. » Puis, s'adressant à Schim'oûn, il ajouta : « Raconte-leur ce qui t'est arrivé au temps de mon père et comment alors tu t'es conduit envers ton maître. » — Schim'oûn prit la parole en ces termes : « O notre maître, hier j'ai assisté au combat avec mon maître. Un cavalier l'a assailli pour lui donner un coup de lance. Je me suis précipité entre ce cavalier et mon maître pour racheter celui-ci au prix de ma vie. Le cavalier s'est vengé sur moi et m'a fendu deux côtes. Je le jure par ta bienveillance, je les ai apportées avec moi dans un coffret. » — Le roi Rouḍwân lui dit : « Je ne te rendrai pas réponse, tant que tu n'auras pas envoyé chercher le coffret et les côtes. » Schim'oûn resta auprès du roi et fit chercher le coffret. Il contenait deux os de ses côtes. Rouḍwân, saisi d'admiration, dit à ses compagnons : « Agissez de même à mon service. »

Quant au fait sur lequel Rouḍwân avait interrogé Schim'oûn et qui s'était passé du temps de son père Tâdj ad-Daula Toutousch, voici ce que c'était : Mon grand-père Sadîd Al-Moulk Aboû 'l-Ḥasan 'Alî ibn Mouḳallad ibn Naṣr Ibn Mounḳidh (qu'Allâh l'ait en pitié !) avait envoyé son fils 'Izz ad-Daula Naṣr (qu'Allâh l'ait en pitié !) au service de Tâdj ad-Daula, campé dans la banlieue d'Alep. Toutousch le fit saisir, emprisonner, surveiller et ne permit à personne d'entrer auprès de lui, excepté à son mamloûk, à ce Schim'oûn. On faisait bonne garde autour de la tente. Mon oncle écrivit à son père (qu'Allâh les ait tous deux en pitié !) en lui demandant de faire partir vers lui, dans telle nuit qu'il désigna, des hommes de ses compagnons qu'il indiqua et des chevaux de selle qui se rendraient dans un endroit fixé d'avance. Lorsque cette nuit fut arrivée, Schim'oûn entra dans la tente et ôta ses vêtements que son maître revêtit. Celui-ci sortit devant les gardiens qui ne le reconnurent pas, alla rejoindre ses compagnons, monta à cheval et partit.

Schim'oûn dormit sur la couche demeurée vide. A l'aurore, les gardiens furent étonnés de ne pas le voir arriver, lui qui venait régulièrement assister son maître pour les ablutions. Or, Naṣr (qu'Allâh l'ait en pitié !) était un de ces ascètes qui se lèvent la nuit pour lire en psalmodiant le Livre d'Allâh

le Tout Puissant. Lorsqu'au matin ils ne virent pas Schim ʿoûn entrer selon son habitude, ils pénétrèrent dans la tente et l'y trouvèrent, tandis que ʿIzz ad-Daula était parti. Tâdj ad-Daula, informé par eux de ce qui s'était passé, manda Schimʿoûn. Celui-ci se présenta aussitôt. « Quels moyens as-tu employés? » demanda Toutousch. — « J'ai, répondit Schimʿoûn, donné mes vêtements à mon maître, qui, à la faveur de ce déguisement, a pu s'échapper; quant à moi, j'ai dormi sur sa couche. » — Le prince reprit : « Et n'as-tu pas craint que je fasse tomber ta tête? » — Schimʿoûn dit alors : « O mon maître, lorsque tu auras fait tomber ma tête, si je sais mon maître en sûreté, au milieu des siens, cette perspective suffira à me rendre heureux. Il ne m'a acheté et ne m'a élevé que pour pouvoir disposer un jour de ma vie. » Tâdj ad-Daula (qu'Allâh l'ait en pitié!) dit alors à son chambellan : « Que l'on remette à cet écuyer les chevaux, les bêtes de somme, les objets de campement et tous les bagages de son maître. » Il l'envoya rejoindre celui auquel il appartenait, ne lui tint pas rancune, ne lui manifesta aucune colère à propos de ce qu'il avait fait pour le service de son maître. C'est à ce propos que Rouḍwân avait dit à Schimʿoûn : « Raconte à mes compagnons ce qui t'est arrivé au temps de mon père et comment tu t'es conduit envers ton maître. »

Je reviens au récit de la bataille, dont j'ai parlé précédemment, que nous avions engagée avec Ibn Moulâʿib. Mon oncle ʿIzz ad-Daula (qu'Allâh l'ait en pitié!) subit, dans cette journée, plusieurs blessures dont l'une produite par un coup de lance au bas de la paupière, près du coin intérieur de l'œil. La lance s'accrocha au coin de l'œil, à son extrémité. La paupière se détacha complètement et resta suspendue à la peau qui la retenait à l'angle extérieur de l'œil endommagé, vacillant; car ce sont les paupières qui seules maintiennent l'œil. Le chirurgien sut recoudre la partie déchirée de l'œil et le guérit. L'œil atteint reprit sa santé d'autrefois, sans qu'on pût le distinguer de l'autre.

Mon père et mon oncle (qu'Allâh les ait tous deux en pitié!) étaient parmi les hommes les plus courageux de leur contrée. J'admirai leur conduite un jour qu'ils étaient sortis pour la chasse aux faucons dans la direction du Tell Milḥ,

qui abondait en oiseaux aquatiques. A notre insu, l'armée de Tripoli avait fait invasion et s'était répandue dans la région. Nous rentrâmes. Mon père relevait de maladie. Mon oncle, avec sa faible escorte, s'avança vers les Francs jusqu'au moment où ceux-ci le virent traverser le gué. Quant à mon père, il laissa son cheval marcher au trot. Je l'accompagnais et j'étais encore un adolescent. Il tenait à la main un coing qu'il suçait. Lorsque nous fûmes parvenus dans le voisinage des Francs, il me dit : « Va de ton côté, entre par la levée. » Mais lui, il passa le fleuve aux environs du point occupé par les Francs.

Une autre fois, je vis mon père, alors que les cavaliers de Maḥmoûd, fils de Ḳarâdjâ, avaient fait incursion sur le territoire de Schaizar. Nous étions à une certaine distance de la ville. J'avais assisté à la bataille et pris part au combat, revêtu de ma casaque, monté sur mon cheval, armé de ma lance. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) était sur une mule. Je lui dis : « O mon maître, pourquoi ne montes-tu pas sur ton cheval ? » — Il répondit : « Certes non. » Et il resta sur sa mule, sans se troubler et sans se hâter. Quant à moi, effrayé pour lui, j'insistai pour qu'il montât sur son cheval jusqu'au moment où nous arrivâmes à la ville, sans qu'il eût quitté sa mule. Lorsque nos ennemis furent rentrés dans leur campement et que notre sécurité fut revenue, je dis à mon père : « O mon maître, tu vois l'ennemi campé entre nous et notre territoire, pourquoi ne montes-tu pas sur un des chevaux tenus en laisse pour ton usage? J'ai beau t'en presser, tu ne m'écoutes pas. » — « Mon fils, répondit Mourschid, il y a dans mon horoscope que je serai inaccessible à la peur. » Or, mon père avait la main longue dans la science des astres, malgré sa crainte du péché, sa foi, ses jeûnes continuels et sa récitation du Coran. Il m'encourageait à m'instruire à mon tour dans cette science; mais je m'y refusais et je m'en défendais, bien qu'il me dît sans cesse : « Mais sache au moins les noms des étoiles et distingue celles qui montent de celles qui descendent à l'horizon. » Et il persistait à me les faire connaître et à me les nommer.

Un trait de bravoure des hommes et une manifestation de leur point d'honneur à la guerre se déroulèrent devant mes

yeux [1]. Nous vîmes un matin, à l'heure de la prière de l'aurore, une petite troupe de Francs, dix cavaliers environ, venir jusqu'à la porte de la ville avant qu'elle fût ouverte. Ils dirent au portier : « Quel est le nom de cette contrée? » La porte avait deux battants en bois avec des poutres transversales. Le portier était à l'intérieur. Il répondit : « C'est Schaizar. » Par un interstice de la porte, les Francs lui lancèrent une flèche de bois ; puis, ils s'en retournèrent, au trot de leurs montures.

De notre côté, on monta à cheval. Mon oncle (qu'Allâh l'ait en pitié!) fut le premier prêt. J'étais avec lui, et les Francs se retiraient sans se presser. Quelques-uns de nos soldats nous rejoignaient l'un après l'autre. Je dis à mon oncle : « Ordonne seulement, et je poursuivrai les Francs avec nos compagnons, je saurai bien les désarçonner avant qu'ils soient loin d'ici. » — Mon oncle, qui était plus expert que moi aux choses de la guerre, me répondit : « Il n'y a pas en Syrie un seul Franc qui ne connaisse Schaizar. Quelque machination se cache là-dessous. »

Mon oncle appela deux cavaliers montés sur des chevaux agiles et leur dit : « Allez explorer le Tell Milḥ. » C'est là que d'ordinaire les Francs se mettaient en embuscade. Arrivés sur le sommet, les deux cavaliers furent attaqués par l'armée d'Antioche toute entière. En hâte, nous nous étions avancés vers les Francs, pour saisir l'occasion de nous mesurer avec eux avant que le combat fût terminé. Avec nous étaient Djam'a, de la tribu de Noumaïr, et son fils Maḥmoûd. Or, Djam'a était notre cavalier et notre schaikh. Son fils Maḥmoûd s'était aventuré au milieu de l'armée franque. Djam'a cria : « O cavaliers, sauvez mon fils ! » Nous revînmes avec lui, à la tête de seize cavaliers ; nos lances frappèrent seize cavaliers Francs, auxquels notre compagnon fut arraché. Nous nous mêlâmes, nous et les Francs, jusqu'à ce que l'un de nos cavaliers emportât sous son aisselle la tête du fils de Djam'a [2] ; il fut sauvé par l'un de nos coups de lance.

Malgré ce succès, qu'aucun homme ne se fie à son courage

1. Probablement au printemps de 1122.
2. Le manuscrit porte : « la tête de Djam'a ».

et ne soit infatué de sa bravoure. Par Allâh, je partis avec mon oncle paternel [1] (qu'Allâh l'ait en pitié!) pour une incursion contre Apamée [2]. Il advint que les troupes de cette ville firent une sortie pour protéger le départ d'une caravane qu'ils mirent en route. Sur le retour, nous les rencontrâmes et nous mîmes à mort environ vingt hommes. Je vis alors Djamʿa le Noumairite (qu'Allâh l'ait en pitié!), portant enfoncée la moitié d'une lance, qui avait d'abord atteint le coussinet sous la selle, qui était sortie d'un des coins jusqu'à sa cuisse, qui avait pénétré dans son corps par derrière et s'y était brisée. J'en fus ému. Mais il me dit : « Ne t'inquiète pas ! Je suis sain et sauf. » Il saisit la pointe de la lance et la retira, lui et son cheval étant tous deux en parfait état. Je lui dis : « O père de Maḥmoûd, j'aimerais m'approcher de la forteresse pour l'examiner. » — Il dit : « En route ! » Nous trottions ensemble sur nos deux chevaux. Arrivés à un point d'où nous dominions la forteresse, voici que huit Francs étaient postés sur la route située au-dessus de l'amphithéâtre, sur une hauteur d'où l'on ne pouvait descendre que par ce chemin. Djamʿa me dit : « Fais halte pour que je te montre comment je vais les traiter. » — Je répondis : « Ce n'est pas juste; mais nous allons les assaillir, moi et toi. » — « Soit », dit-il. Nous nous élançâmes sur eux et nous revînmes, assurés d'avoir fait ce qu'aucun autre n'aurait pu faire. A nous deux, nous avions mis en déroute huit cavaliers Francs. Nous demeurâmes sur cette hauteur pour examiner la forteresse. Nous n'y fûmes troublés que par un petit fantassin qui était monté pour nous attaquer sur cette montée escarpée. Il avait emporté un arc et des flèches en bois. Il nous atteignit, sans qu'aucun chemin nous fût ouvert dans sa direction. Nous fûmes mis en déroute, croyant à peine que nous lui échapperions, et nos chevaux ne furent pas touchés. Revenus sur nos pas, nous entrâmes dans les prairies autour d'Apamée, d'où nous poussâmes devant nous un butin considérable de buffles, de bœufs et de brebis, et nous nous en retournâmes. Mon cœur soupirait à la pensée de ce fantassin qui nous avait mis en déroute, dans la direction

1. L'émir ʿIzz ad-Dîn Aboû 'l-ʿAsâkir Soulṭân.
2. Vers 1124.

duquel aucun chemin n'avait été ouvert pour nous. Comment donc un seul fantassin nous avait-il mis en déroute, nous qui avions mis en déroute huit cavaliers Francs?

J'étais présent un jour, alors que les cavaliers de Kafarṭâb, en petit nombre, avaient fait une incursion contre nous. Nous nous élançâmes sur eux, désirant profiter de leur petit nombre. Or ils avaient disposé contre nous une embuscade où leurs combattants étaient massés. Les auteurs de l'attaque s'étaient enfuis. Nous nous mîmes à leur poursuite jusqu'à une certaine distance de la ville. L'embuscade sortit contre nous, ceux que nous repoussions revinrent à la charge, et notre conviction fut que, si nous étions mis en déroute, ils nous anéantiraient jusqu'au dernier. La rencontre eut donc lieu et nous leur fîmes face. Allâh nous donna la victoire sur eux et nous délogeâmes dix-huit de leurs cavaliers, les uns frappés de la lance et tués, d'autres frappés et jetés à terre sans qu'ils fussent morts, d'autres enfin dont les chevaux furent atteints et qui devinrent des fantassins. Ceux d'entre eux qui étaient restés en vie sur le terrain dégainèrent leurs épées, se postèrent pour guetter tous les passants et les frapper.

Djam'a le Noumairite (qu'Allâh l'ait en pitié!) passa devant l'un de ces Francs. Celui-ci marcha vers lui et le frappa à la tête. Djam'a avait sur la tête un haut bonnet que le coup déchira, lui fendant le front, d'où le sang découla jusqu'à s'épuiser. Son front resta ouvert comme la bouche d'un poisson. Je le rencontrai, tandis que nous étions ainsi entourés de Francs, et je lui dis : « O père de Maḥmoûd, pourquoi ne pas bander ta blessure? » — Il répondit : « Ce n'est pas actuellement le temps des bandages et des compressions sur les blessures. » Or Djam'a, de tout temps, avait sur le visage un teint brûlé, noir, et il avait les yeux chassieux, avec des veines visibles. Après que cette blessure l'eut atteint et que son sang en eut coulé avec abondance, le mal dont il se plaignait aux yeux cessa, sans qu'il y éprouvât désormais ni chassie ni douleur. Parfois la santé des corps est le résultat des maladies.

Quant aux Francs, ils se réunirent après que nous eûmes tué d'entre eux ceux que nous tuâmes et se postèrent en face de nous. Je vis alors venir à moi mon cousin Dhakhîrat ad-Daula Aboû 'l-Ḳanâ Khiṭâm (qu'Allâh l'ait en pitié!). Il me dit :

« O mon cousin, tu as avec toi deux montures tenues en laisse, tandis que je suis sur ce cheval efflanqué. » — Je dis à l'écuyer : « Fais avancer pour lui le cheval rouge. » Ce que fit l'écuyer. Au moment même où Khiṭâm fut en équilibre sur sa selle, il fit une charge à lui seul contre les Francs. Ceux-ci l'attirèrent au point qu'il se jeta au milieu d'eux, reçut un coup de lance et fut désarçonné. Le cheval fut aussi atteint. Les Francs retournèrent leurs lances pour renverser Khiṭâm ; mais il portait une cotte de mailles résistante sur laquelle les lances n'avaient pas prise. Nous criâmes à l'envi : « Au secours de votre compagnon, de votre compagnon ! » Nous nous élançâmes contre eux, nous les mîmes en fuite et nous le dégageâmes, alors qu'il était sain et sauf. Quant au cheval, il mourut le jour même. Gloire à Celui qui préserve, au Tout Puissant !

Cette bataille eut lieu pour le bonheur de Djam'a et pour la guérison de ses yeux. Gloire à celui qui dit : [1] « Il se peut que vous abhorriez une chose, tandis qu'elle est parfaite pour vous. »

Il m'arriva une aventure analogue. J'étais en Mésopotamie (*Al-Djazîra*), dans l'armée de l'atâbek [2]. Un de mes amis m'appela dans sa maison. J'y vins, accompagné d'un écuyer nommé Gounaim, qui était devenu hydropique, son cou s'étant aminci et son corps s'étant enflé. Il s'était expatrié avec moi et je lui en tenais compte. Mon serviteur conduisit sa mule dans l'étable de mon ami, en se joignant aux écuyers des autres personnes présentes. Nous avions parmi nous un jeune Turc qui s'était enivré et qui avait été vaincu par l'ivresse. Il sortit vers l'étable, tira son couteau et s'élança contre les écuyers qui s'enfuirent et partirent. Quant à Gounaim, vu sa faiblesse et sa maladie, il avait étendu la selle sous sa tête et dormait. Il ne se leva qu'après la sortie de tous ceux qui étaient dans l'étable. Cet ivrogne le frappa de son couteau au-dessous du nombril et fit dans son corps une fente large de quatre pouces. Il tomba sur le sol à la place même. Celui qui nous avait invités (c'était le seigneur de la forteresse de Bâsahrâ) le fit

1. *Coran*, II, 213.
2. L'atâbek Zengui.

transporter dans ma demeure, où l'on porta également l'auteur de la blessure, atteint de son côté à l'épaule. Je rendis la liberté à mon serviteur. Le chirurgien alla vers lui. Il se remit, se reprit à marcher et à se mouvoir; seulement sa blessure n'était pas cicatrisée et, pendant deux mois, il ne cessait pas d'en sortir comme des croûtes et de l'eau jaunâtre. Puis la blessure se ferma, le corps s'amincit, il revint à la santé et ce fut cette blessure qui causa sa guérison.

J'ai vu un jour le fauconnier arrêté devant mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) pour lui dire : « O mon maître, ce faucon a perdu ses plumes, et il va mourir; l'un de ses yeux est déjà perdu. » Mon père avait chassé avec ce faucon à l'époque où c'était un faucon fringant, et maintenant il était perdu. Nous partîmes pour la chasse. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) avait avec lui plusieurs faucons. Il lança celui-là sur un francolin. Le faucon bondissait dans les touffes de jusquiame, où rappelait le francolin, parmi des amas de broussailles [1]. Le faucon y pénétra avec lui, ayant sur l'œil comme un gros point. Une épine des broussailles le piqua sur cette tache qu'elle perça. Le fauconnier emporta le faucon dont l'œil désarticulé secrétait des humeurs, et dit : « O mon maître, l'œil du faucon est perdu. » Il ajouta : « Le faucon est perdu tout entier. » Le lendemain, le fauconnier ouvrit l'œil de l'animal. Or, il était guéri. Ce faucon demeura sain et sauf chez nous et y mua à deux reprises. Il fut parmi les plus agiles des faucons.

Son souvenir m'a été rappelé par ce qui advint à Djam'a et à Gounaim, bien que ce ne soit pas ici l'endroit de mentionner les faucons.

J'ai vu également un hydropique, auquel on pratiqua une saignée et qui mourut, tandis que Gounaim, qui eut le ventre fendu par cet ivrogne, fut sauvé et guéri. Gloire au Tout Puissant!

L'armée d'Antioche fit une incursion contre nous [2]. Nos compagnons s'étaient rencontrés avec leurs avant-gardes et étaient allés en avant vers eux, tandis que, posté sur leur route, j'attendais leur arrivée jusqu'à moi. Peut-être me fourniraient-ils une occasion de les atteindre. Je voyais nos com-

1. Traduction par à-peu-près et par conjecture.
2. Vers 1127.

pagnons en déroute passer devant moi. Entre ceux qui passèrent ainsi, je reconnus Maḥmoûd, fils de Djam'a, et je lui dis : « Halte-là, ô Maḥmoûd ! » Il s'arrêta un instant, puis poussa son cheval et me quitta. Les éclaireurs de la cavalerie franque me rejoignirent. Je fus porté vers eux, tandis que je brandissais en arrière ma lance dans leur direction, en les observant et en les regardant. Aucun de leurs cavaliers ne se pressait de m'atteindre pour me donner un coup de lance. Devant moi étaient quelques-uns de nos compagnons. Nous étions entourés de jardins clos par des murs hauts d'une taille d'homme. Je fis faire volte-face à ma monture qu'un de nos compagnons tenait par la poitrine, je retournai sur la gauche la tête de ma jument et je l'éperonnai. La muraille était devenue proche. Je la saisis et elle se trouva placée entre moi et les Francs rangés en lignes. Un d'entre eux se hâta de me rattraper. Il portait une tunique en soie verte et jaune, sous laquelle je croyais deviner une cotte de mailles. Je le laissai passer devant moi, j'éperonnai ma jument et, dans le voisinage du mur, je lui donnai un coup de lance. Il se renversa au point que sa tête rejoignit son étrier; son bouclier et sa lance lui tombèrent des mains, ainsi que son casque de sa tête. Puis il se releva de nouveau sur sa selle. Il avait une cotte de mailles sous le manteau et mon coup ne l'avait pas blessé. Ses compagnons le rejoignirent, revinrent en arrière pour ramasser le bouclier, la lance et le casque. Lorsque le combat fut terminé et que les Francs se furent éloignés, Djam'a (qu'Allâh l'ait en pitié!) vint à moi pour s'excuser au nom de son fils Maḥmoûd. « Ce chien, dit-il, s'est enfui de toi. » — « Qu'importe? » répondis-je. — Il reprit : « Mon fils s'enfuit de toi, et cela serait sans importance ! » — Je dis : « Par ta vie, ô père de Maḥmoûd, toi aussi tu t'enfuiras de moi. » — Il répliqua : « O émir, par Allâh, certes la mort me serait plus légère que la fuite en t'abandonnant. »

Peu de jours après, les cavaliers de Ḥamâ firent une incursion contre nous. Ils nous prirent un troupeau de bœufs et les enfermèrent dans une île au-dessous du Moulin Al-Djalâlî. Les archers montèrent au-dessus du Moulin pour protéger le troupeau de bœufs. Je les rejoignis, moi, Djam'a et Schoudjâ' ad-Daula Mâḍî, un esclave né dans notre maison, un brave. Je

leur dis à tous deux : « Nous traverserons sur l'autre rive et nous enlèverons les animaux. » Ce plan fut exécuté. Quant à Mâḍî, sa jument fut atteinte par une flèche en bois qui la tua. A grand'peine, je le ramenai vers ses compagnons. Pour ma part, ma jument reçut une flèche en bois à la nuque, où elle fit une trouée d'un empan environ, sans que, par Allâh, ma monture frappât du pied, ni qu'elle s'agitât, ni qu'elle parût sentir la blessure. Enfin Djam'a revint terrifié sur sa jument. A notre retour, je lui dis : « O père de Maḥmoûd, ne t'avais-je pas dit que tu t'enfuirais de moi, toi qui blâmais ton fils Maḥmoûd ? — Il répondit : « Je n'ai eu peur que pour ma jument ; car elle m'est chère. » Et il s'excusa.

Ce même jour, nous nous étions rencontrés avec les cavaliers de Ḥamâ. C'étaient leurs avant-gardes qui avaient poussé vers l'île les troupeaux de bœufs. Il y eut un combat entre nous et eux. Parmi les combattants étaient les cavaliers principaux de l'armée de Ḥamâ, Sourhanak, Gâzî At-Toullî, Maḥmoûd ibn Baldâdjî, Ḥaḍr At-Ṭoûṭ et le généralissime Khoṭlokh. Les troupes de Ḥamâ étaient plus nombreuses que les nôtres. Cependant notre attaque les mit en déroute. Je me dirigeai vers un de leurs cavaliers, pour lui donner un coup de lance. Or, c'était Ḥaḍr At-Ṭoûṭ, qui me dit : « A tes ordres, ô Ousâma. » Je me détournai de lui vers un autre, que je frappai. Ma lance lui tomba sous l'aisselle et elle ne se serait pas enfoncée, s'il l'avait laissée aller. Mais il serra son avant-bras sur l'aisselle pour saisir la lance, tandis que sa jument passait rapidement devant moi. La lance traversa la selle jusqu'au cou de la monture qui s'accroupit, puis se releva sur le bord du torrent qui descend vers Al-Djalâlî. Le cavalier frappa sa jument, la poussa devant lui et mit pied à terre. Je louai Allâh (gloire à lui !) de ce que ce coup de lance ne lui avait causé aucun dommage, car mon adversaire était Gâzi At-Toullî, et (qu'Allâh l'ait en pitié !) il était un héros.

Un certain jour, l'armée d'Antioche s'établit contre nous dans les campements qu'elle occupait toutes les fois qu'elle nous attaquait. Nous leur faisions face sur nos chevaux. Le fleuve [1] nous séparait. Aucun de nos ennemis ne prit l'offen-

1. L'Oronte.

sive contre nous. Ils avaient dressé leurs tentes et s'y étaient établis. Nous retournâmes en arrière pour regagner nos demeures. Nous les voyions de la citadelle. Tout à coup, il sortit de nos troupes environ vingt cavaliers vers Bandar Ḳanîn, village voisin de Schaizar, pour faire paître leurs chevaux, sans se munir de leurs lances. Deux cavaliers Francs se détachèrent, allèrent auprès de ces hommes qui faisaient paître leurs chevaux, rencontrèrent sur la route un particulier qui poussait devant lui une vache, s'emparèrent de lui et de sa vache. Nous les observions de la forteresse. Nos hommes remontèrent à cheval et se tinrent en arrêt, n'ayant pas emporté leurs lances. Mon oncle paternel [1] dit : « Ils sont à vingt, sans pouvoir délivrer un prisonnier gardé par deux cavaliers. Si Djamʿa était présent, vous verriez ce qu'il ferait. » A peine avait-il ainsi parlé que Djamʿa s'armait pour s'élancer au galop contre eux. Mon oncle paternel s'écria : « Voyez maintenant ce qu'il va faire. » Lorsque Djamʿa arriva au galop à proximité des deux cavaliers, il détourna la tête de son cheval et le fit avancer à une certaine distance derrière eux. Mon oncle paternel, installé sur un balcon de sa résidence dans la forteresse, le vit alors s'arrêter loin des deux cavaliers Francs, quitta le balcon et rentra furieux en disant : « C'est une trahison. » Or Djamʿa s'était arrêté par crainte d'un creux visible devant les deux cavaliers. Peut-être recelait-il une embuscade. Lorsque Djamʿa, parvenu à ce creux, constata qu'il ne renfermait personne, il s'élança sur les deux cavaliers, délivra l'homme et la vache et repoussa ses deux adversaires jusqu'à leurs campements, sous les yeux de Boémond (*Ibn Maimoûn*) [2], seigneur d'Antioche. Lorsque les deux cavaliers Francs furent rentrés, Boémond leur fit prendre leurs boucliers qu'il livra en pâture aux bêtes, fit renverser leurs tentes, les expulsa et dit : « Un seul cavalier d'entre les musulmans repousse deux cavaliers d'entre les Francs ! Vous n'êtes pas des hommes, vous êtes des femmes. » Quant à Djamʿa, mon oncle paternel le réprimanda et s'irrita contre lui, parce qu'il s'était arrêté

1. ʿIzz ad-Dîn Aboû 'l-ʿAsâkir Soulṭân.
2. Boémond Ier, ou peut-être Boémond II.

loin d'eux tout d'abord, lorsqu'il les avait poursuivis. Djam'a répondit : « O mon maître, j'ai craint que dans le creux de la Colline des Ḳarmaṭes, il n'y eût une embuscade qui m'assaillirait. Lorsque j'eus exploré ce creux et que j'eus vu qu'il ne renfermait personne, j'ai délivré le prisonnier et sa vache et je les ai fait avancer jusqu'à ce qu'ils eussent rejoint notre armée. » Mais mon oncle n'accueillit pas son excuse et lui témoigna du mécontentement.

Les Francs (puisse Allâh leur faire défection !) n'ont aucune des supériorités des hommes, excepté la bravoure. Il n'y a chez eux de prééminence et de préséance que pour les cavaliers. Les cavaliers sont vraiment leurs seuls hommes. Aussi les considèrent-ils comme les arbitres des conseils, des jugements et des décisions. Un jour [1], je leur demandai justice pour des troupeaux de brebis que le seigneur de Panéas (*Bâniyâs*)[2] avait enlevés dans la forêt. Or, la paix régnait entre nous et eux, et j'habitais alors Damas. Je dis au roi Foulques, fils de Foulques [3] : « Ce seigneur a fait acte d'hostilité contre nous et s'est emparé de nos troupeaux. C'était l'époque, où les brebis mettent bas; leurs petits sont morts en naissant. Il nous les a rendues, après avoir causé la perte de leur progéniture. »

Le roi dit aussitôt à six ou sept cavaliers [4] : « Allez siéger pour lui faire justice ! » Ils sortirent de la salle, se retirèrent et délibérèrent jusqu'à ce qu'ils fussent tombés d'accord. Ils rentrèrent alors dans la salle où le roi tenait son audience, et dirent : « Nous avons décidé que le seigneur de Panéas a l'obligation de leur rembourser ce qu'il leur a fait perdre par la mort de leurs agneaux. » Le roi lui ordonna d'acquitter cette dette. Il me sollicita, insista auprès de moi et m'implora; à la fin, j'acceptai de lui comme payement quatre cents dînârs. Or, la décision, une fois que les cavaliers l'ont prononcée, ni le roi ni aucun chef des Francs ne peut, ni l'altérer, ni l'atténuer, tant le cavalier est à leurs yeux de grande importance!

1. En 1140.
2. Renier, surnommé Brus.
3. Foulques d'Anjou, quatrième roi de Jérusalem, fils de Foulques IV, comte d'Anjou, monté sur le trône le 31 août 1131.
4. La traduction a maintenu ici, comme dans maint autre passage, la confusion du texte entre cavaliers et chevaliers.

Le roi me dit : « O Ousâma, par la vérité de ma religion, j'ai éprouvé hier une joie très vive. » — Je répondis : « Qu'Allâh réjouisse le roi! De quoi t'es-tu réjoui? » — Le roi reprit : « On m'a rapporté que tu es un noble cavalier. Or, je ne savais pas le moins du monde que tu fusses un cavalier. » — « O mon maître! répondit Ousâma, je suis un cavalier à la manière de ma race et de ma famille. Ce qu'on y admire surtout dans un cavalier, c'est quand il est mince et long. »

Tancrède (*Dankarî*), le premier seigneur d'Antioche après Boémond (*Maimoûn*) [1], avait dressé ses tentes contre nous. Après le combat, il y avait eu réconciliation. Tancrède s'avança, demandant qu'on lui cédât un cheval appartenant à un écuyer de mon oncle paternel 'Izz ad-Dîn [2] (qu'Allâh l'ait en pitié!). C'était un cheval magnifique. Mon oncle le lui fit amener, monté par un Kurde de nos compagnons, nommé Ḥasanoûn, cavalier brave, jeune, sympathique d'allure, élancé, qui ferait prendre les devants au cheval, sous les yeux de Tancrède. Le cavalier lança sa monture et lui fit dépasser tous les autres chevaux qu'on faisait galoper sur la route. Lorsque Ḥasanoûn fut admis en présence de Tancrède, les cavaliers francs examinèrent la vigueur de ses avant-bras, admirèrent sa taille fine et sa jeunesse et reconnurent en lui un vaillant cavalier. Tancrède l'honora par des présents. Ḥasanoûn dit alors : « O mon maître, je voudrais recevoir de toi une assurance, c'est que, si jamais tu t'empares de ma personne à la guerre, tu me favoriseras en me relâchant. » Tancrède lui accorda ce qu'il demandait, ou du moins Ḥasanoûn le supposa, car ces hommes ne parlaient pas d'autre langue que la langue des Francs; nous ne savions pas le sens de leurs paroles.

Une année s'était écoulée, ou un peu plus [3]. La trêve expira et Tancrède s'avança de nouveau vers nous, à la tête de l'armée d'Antioche. La lutte s'engagea sous les murs de notre ville. Nos cavaliers avaient rejoint l'avant-garde des Francs. Un Kurde d'entre nos compagnons, nommé Kâmil Al-Maschṭoûb (Kâmil le Balafré), frappa sur eux à coups redou-

1. Tancrède succéda, comme prince d'Antioche, à Boémond Ier, lorsque celui-ci partit pour l'Europe en 1104.
2. 'Izz ad-Dîn Aboû 'l-'Asâkir Soulṭân.
3. Au printemps de 1110.

blés. Lui et Ḥasanoûn avaient un égal courage. Entre temps, Ḥasanoûn se tenait avec mon père dans une petite maison qu'il possédait, attendant son cheval, que son écuyer lui ramènerait de chez le vétérinaire, attendant aussi sa cuirasse. Il s'impatienta, se troubla de voir les coups portés par Kâmil Al-Maschṭoûb, et dit à mon père : « O mon maître, mets à ma disposition un équipement, fût-il léger. » — « Ces mulets, répondit mon père, portent des armures, choisis celles qui sont à ta convenance. » A ce moment, je me tenais derrière mon père, j'étais un adolescent, et ce fut le premier jour où j'assistai à un combat. Ḥasanoûn passa en revue les cuirasses enfermées dans les gaines sur les dos des mulets ; aucune ne lui allait. Il écumait de colère, dans son ardent désir de se distinguer dans l'action, comme Kâmil Al-Maschṭoûb. Il s'avança sur le pas de sa maisonnette, sans être cuirassé. Un cavalier Franc lui barra le passage. Ḥasanoûn frappa de sa lance la jument de son ennemi sur la croupe. La jument prit le mors aux dents et emporta Ḥasanoûn, qu'elle jeta au milieu d'un escadron des Francs. Ceux-ci le firent captif, lui infligèrent toutes les variétés de tortures et voulurent lui crever l'œil gauche. Mais Tancrède (qu'Allâh le maudisse!) leur dit : « Crevez-lui plutôt l'œil droit afin que, lorsqu'il portera son bouclier, son œil gauche étant caché, il ne puisse plus rien voir. » On lui creva l'œil droit, comme Tancrède l'avait ordonné. L'on réclama pour sa rançon mille dînârs et un cheval brun qui appartenait à mon père, un cheval magnifique de Khafâdja, dont mon père se dessaisit pour racheter Ḥasanoûn.

Dans cette journée, il était sorti de Schaizar des fantassins nombreux. Les Francs chargèrent contre eux sans ébranler leurs lignes. Alors Tancrède s'irrita et leur dit : » Vous êtes mes cavaliers, et chacun de vous touche une solde équivalente à la solde de cent musulmans. Vous avez en face de vous des sergents (il voulait dire par là : des fantassins), et vous ne seriez pas capables de les déloger! » — Ils répondirent : « Nous n'avons de crainte que pour nos chevaux ; autrement, nous aurions écrasé et percé de nos lances de tels adversaires. » — Tancrède reprit : « Les chevaux m'appartiennent ; celui d'entre vous dont la monture aura été tuée, je la lui remplacerai. » Ils exécutèrent alors plusieurs

charges de cavalerie contre les hommes de Schaizar, perdirent soixante-dix chevaux, mais ne purent débusquer leurs ennemis des positions occupées par eux.

Il y avait à Apamée un cavalier, l'un des plus vaillants parmi les Francs, nommé Badrhawâ. Il disait : « Tu verras ce qui se passera le jour où je me rencontrerai dans le combat avec Djam'a », tandis que Djam'a disait : « Tu verras ce qui se passera le jour où je me rencontrerai dans le combat avec Badrhawâ. »

Or, l'armée d'Antioche campa contre nous et dressa ses tentes à l'endroit habituel. Entre nous et les Francs était le fleuve. Nous avions un détachement posté sur une hauteur vis-à-vis d'eux. Un cavalier se mit à chevaucher hors de leurs tentes, s'avança et s'arrêta au-dessous de notre détachement, l'eau le séparant de nos troupes. Il leur cria : « Djam'a est-il parmi vous? » — « Non, répondirent-ils ». Et, par Allâh, il n'était vraiment pas présent. Le cavalier qui avait posé la question était Badrhawâ.

Il se retourna et vit quatre de nos cavaliers de son côté du fleuve. C'étaient Yaḥyâ, fils de Ṣâfî, le gaucher (*al-a'sar*), Sahl, fils d'Aboû Gânim, le Kurde, Ḥâritha An-Noumairî et un quatrième. Il s'élança contre eux et les mit en déroute. Il s'attacha à l'un d'eux, lui donna un coup de lance, puis d'un bond se déroba à la poursuite de son cheval et à son coup de lance et rentra dans les campements.

Nos quatre cavaliers revinrent à Schaizar, couverts de honte. On les railla, on les blâma, on les méprisa, on dit : « Quatre cavaliers se laissent mettre en déroute par un seul cavalier! Vous vous êtes dispersés à cause de lui. Il a donné un coup de lance à l'un de vous. Les trois autres auraient dû le tuer. Mais non. Vous vous êtes couverts de honte. » Le plus acharné contre eux était Djam'a An-Noumairî. On eût dit que cette déroute leur avait donné du cœur comme ils n'en avaient jamais eu et un courage auquel ils n'auraient même pas aspiré. Ils se piquèrent d'amour-propre, combattirent, se firent connaître dans la guerre et devinrent des cavaliers renommés après cette déroute.

Quant à Badrhawâ, il se rendit ensuite, pour quelque besogne, d'Apamée dans la direction d'Antioche. Il traver-

sait sur sa mule la vallée d'Ar-Roûdj, lorsqu'il fut happé par un lion qui le désarçonna, l'emporta dans sa tanière et le mangea vif. Qu'Allâh ne l'ait pas en pitié !

Parmi les traits de courage d'un seul homme contre une troupe nombreuse, je rapporterai que le généralissime Maudoûd (qu'Allâh l'ait en pitié !) campa dans la banlieue de Schaizar le jeudi 9 de rabî' premier, en 505 [1]. Tancrède (*Dankarî*), seigneur d'Antioche, se disposait à l'y attaquer avec des troupes considérables. Mon oncle paternel [2] et mon père (qu'Allâh les ait tous deux en pitié !) sortirent vers Maudoûd et lui dirent : « Le meilleur parti à prendre serait de lever le camp (il était établi à l'est de Schaizar sur les bords du fleuve) et de t'installer à l'intérieur de la ville. Les soldats dresseront leurs tentes sur les toits en terrasses de nos maisons et nous combattrons les Francs après avoir mis en sûreté nos tentes et nos bagages. » Maudoûd quitta ses positions pour se conformer aux instructions de mon oncle paternel et de mon père qui se joignirent à lui le lendemain matin. Il sortit alors de Schaizar cinq mille fantassins armés, dont la vue réjouit et réconforta le généralissime. De son côté, il avait amené des soldats excellents. Il fit ranger ses troupes au sud du fleuve, tandis que les Francs campaient au nord. Tout le jour, on empêcha ceux-ci de boire et de descendre à l'abreuvoir. La nuit, ils partirent pour retourner dans leurs régions, nos hommes les entourant de toute part. Le lendemain, ils campèrent à Tell at-Tirmasî, où ils furent écartés de l'eau, comme la veille. Ils partirent la nuit suivante et campèrent à Tell at-Touloûl [3], serrés de près par notre armée qui les empêchait d'avancer et qui bloquait les abords de l'eau pour qu'ils ne pussent pas y parvenir. Ils repartirent la nuit, se dirigeant vers Apamée. Notre armée les attaqua et les cerna, afin de leur couper la retraite. Un cavalier sortit de leurs rangs, assaillit nos hommes et se fraya un chemin jusqu'au milieu d'eux. On lui tua son cheval, on le cribla de blessures ; il combattit à pied et finit par rejoindre ses compagnons. Les Francs rentrèrent dans leurs ré-

1. 15 septembre 1111.
2. 'Izz ad-Dîn Aboû 'l-'Asâkir Soulṭân.
3. Lecture incertaine.

gions et les musulmans cessèrent de les poursuivre. Le généralissime Maudoûd (qu'Allâh l'ait en pitié!) partit pour Damas.

Quelques mois plus tard, il nous parvint une lettre de Tancrède, seigneur d'Antioche, par l'entremise d'un cavalier accompagné d'une escorte d'écuyers et de compagnons. La lettre disait : « Le porteur est un cavalier respecté d'entre les Francs, qui est venu faire le pèlerinage et qui va retourner dans son pays. Il m'a prié de l'introduire auprès de vous pour qu'il voie vos cavaliers. Je vous l'ai adressé. Traitez-le bien. » Il était jeune, d'un bel extérieur, portant le costume avec élégance. Il gardait seulement les traces de nombreuses blessures. Sur sa face ressortait un coup d'épée qui l'avait fendue depuis la lisière des cheveux jusqu'au menton. Je m'informai qui il était. On me répondit : « C'est lui qui s'était élancé contre les troupes du généralissime Maudoûd, qui a eu son cheval tué sous lui, qui a combattu pour rejoindre ses compagnons. » Que soit exalté Allâh qui peut ce qu'il veut comme il le veut. L'abstention ne retarde pas plus le terme fixé que la témérité ne l'avance.

C'est ce que montre bien le récit que m'a fait le poète Al-'Oukâb, l'un de nos combattants, un Magrébin. « Mon père, dit-il, sortit de Palmyre (*Tadmour*) pour se rendre au marché de Damas. Il avait avec lui quatre cavaliers et quatre fantassins traînant avec eux huit chameaux pour les vendre. » Il poursuivit en ces termes : « Pendant notre voyage, voici qu'un cavalier s'avança sur la limite du désert, et franchit bien vite la distance qui le séparait de nous. Il s'écria alors : « Abandonnez-moi les chameaux. » Nous l'accueillîmes par des cris et par des injures. Il lança son cheval contre nous, frappa l'un de nos cavaliers de sa lance, le renversa et le blessa. Nous repoussâmes l'agresseur, mais il revint à la charge contre nous et s'écria : « Abandonnez-moi les chameaux. » Nous l'accueillîmes par des cris et par des injures. Il nous assaillit et frappa de sa lance l'un de nos fantassins qu'il cribla de blessures. Nous le poursuivîmes, mais il nous devança et revint contre nous. Il nous avait déjà mis deux hommes hors de combat. Son nouvel assaut fut repoussé par un des nôtres qui lui donna un coup de lance. Le coup tomba sur l'arçon de la selle et la lance s'y brisa. Alors le cavalier

ennemi lui donna un coup de lance et le blessa. Puis il nous attaqua encore et donna un coup de lance à l'un des nôtres qu'il renversa par terre. Il s'écria de nouveau : « Abandonnez-moi les chameaux ! Sinon, je vous anéantirai. » — Nous dîmes : « Viens, prends-en la moitié. » — Il répondit : « Non. Attachez-en quatre, laissez-les en place. Prenez les quatre autres et allez-vous en. » Ce que nous fîmes, pouvant à peine croire que nous étions délivrés avec ce que nous avions gardé. Il entraîna les quatre chameaux sous nos yeux. Nous étions impuissants et sans ardeur contre lui. Il partit avec son butin, lui qui était seul contre huit hommes. »

Un fait du même genre se passa, lorsque Tancrède, seigneur d'Antioche, fit campagne contre Schaizar, d'où il enleva des bêtes de somme en quantité, après avoir tué des nôtres et fait des prisonniers. Son campement était près d'un village appelé Zalîn, où sont des cavernes inaccessibles, comme suspendues aux flancs de la montagne. On ne peut y accéder par aucun chemin qui parte des hauteurs ou qui monte de la plaine. Veut-on se retrancher dans ces cavernes, ce n'est qu'à l'aide de cordes qu'on peut y descendre de la cime. On était au jeudi 20 du rabî' second, en 502[1]. Un satan d'entre les cavaliers Francs s'approcha de Tancrède et lui dit : « Fais faire à mon intention une caisse en bois. Quant j'y serai assis, lancez-moi du haut de la montagne vers nos ennemis, en prenant soin d'employer des chaînes de fer, assez solidement attachées à la caisse pour qu'on ne puisse, ni les couper avec des épées, ni me faire tomber. » On lui fabriqua une caisse, on le lâcha, en retenant les chaînes de fer, dans la direction des cavernes suspendues. Il s'en empara et emmena tous ceux qui s'y trouvaient vers Tancrède. C'est que l'intérieur formait une galerie couverte, sans la moindre cachette et qu'en y tirant des flèches, il atteignait un homme à chaque coup, tant le lieu était resserré, tant la foule y était pressée !

Parmi les prisonniers de cette journée il y avait une femme d'une noble origine arabe. On avait fait son éloge à mon oncle paternel 'Izz ad-Dîn Aboû 'l-'Asâkir Soulṭân (qu'Allâh l'ait en pitié !), alors qu'elle était dans la maison de son père. Mon

1. Le 27 novembre 1108.

oncle envoya une vieille femme de son entourage pour la voir. Elle revint, en vantant sa beauté et son intelligence, soit parce qu'on lui fit un cadeau, soit parce qu'on lui montra une autre femme. Mon oncle demanda la femme noble en mariage. Lorsqu'elle entra chez lui, elle ne ressemblait pas à la description qu'on lui en avait faite. De plus elle était muette. Il lui donna la dot qui lui revenait et la rendit à sa famille. Or, elle fut faite prisonnière et enlevée ce jour-là aux maisons de sa famille. Mon oncle dit : « Je ne laisserai pas une femme que j'ai épousée et qui s'est découverte devant moi, captive des Francs. » Il la racheta (qu'Allâh ait mon oncle en pitié!) pour cinq cents dînârs et la remit à sa famille.

Il y a de l'analogie dans ce que m'a raconté le poète de Bagdâdh, Al-Mou'ayyad, à Mauṣil, en l'an 565[1]. « Le khalife[2], dit-il, avait gratifié mon père d'un domaine où il allait et venait. La région était infestée de vagabonds qui coupaient les routes et que mon père tâchait de gagner, parce qu'il les craignait et parce qu'il comptait tirer quelque avantage de leurs prises. Nous étions un jour assis dans le domaine, lorsque s'avança un jeune Turc sur son cheval, avec un mulet de selle portant une sacoche et une jeune fille montée sur la sacoche. Il descendit, fit descendre la jeune fille et dit : « O vous, aidez-moi à déposer la sacoche. » Nous allâmes avec lui pour déposer la sacoche. Or, elle ne renfermait que des dînârs en or et des bijoux précieux. Il s'assit, lui et la jeune fille, pour manger quelque chose. Puis il dit : « Aidez-moi à lever la sacoche. » Nous la levâmes avec lui. Il reprit : « Quel est le chemin d'Al-Anbâr? » — Mon père lui dit : « Voici quelle est la route. » Et il la lui indiqua, en ajoutant : « Mais, sur la route, sont embusqués soixante vagabonds que je crains pour toi. » — Le Turc se moqua de lui et dit : « Moi, je m'effraierais des vagabonds! » Mon père quitta son interlocuteur et se rendit vers les vagabonds, leur raconta ce qui concernait le Turc et ce qu'il emportait. Ceux-ci sortirent et lui barrèrent la route. Lorsqu'il les aperçut, il prit son arc, où il avait laissé une flèche, et le banda pour les viser, mais la corde se fendit.

1. Du 25 septembre 1169 au 13 septembre 1170.
2. Le khalife 'Abbaside Al-Moustandjid Billâh, monté sur le trône en 1160.

Alors les vagabonds s'élancèrent sur lui, le mirent en déroute et s'emparèrent du mulet, de la jeune fille et de la sacoche. La jeune fille leur dit : « O jeunes gens, par Allâh, ne me déshonorez pas. Laissez-moi me racheter, ainsi que le mulet, au prix d'un collier de perles qu'a sur lui ce Turc et qui vaut cinq cents dînârs. Prenez la sacoche et son contenu. » — Ils répondirent : « C'est déjà fait. » — Elle ajouta : « Envoyez avec moi l'un d'entre vous, afin que je parle au Turc et que je prenne le collier. » On envoya avec elle quelqu'un pour la garder; enfin elle s'approcha du Turc et lui dit : « Je me suis rachetée, ainsi que le mulet, contre le collier qui est dans la tige de ta botte gauche. Livre-le moi. » — Il répondit : « Oui. » Il se sépara d'eux, ôta sa botte. Elle renfermait une corde d'arc. Il l'ajusta sur son arc et revint vers eux. Le combat se poursuivit de part et d'autre. Il les tuait successivement, jusqu'à ce qu'il en eût achevé quarante-trois. Il regarda et reconnut mon père parmi les vagabonds survivants. Il dit : « Comment? Tu es avec eux! C'est que tu désires recevoir ta part des flèches en bois. » — « Non, » répondit mon père. — Le Turc reprit : « Prends avec toi les dix-sept survivants et amène-les, en les précédant, vers le gouverneur (*schiḥna*) de la ville. » Ces hommes se réjouirent et mirent bas les armes. Le Turc poussa en avant son mulet avec sa charge et partit. Allâh le Tout Puissant avait, par son entremise, envoyé sur les vagabonds une catastrophe et une marque de sa violente colère.

J'ai assisté à un événement analogue en l'an 509 [1]. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) était sorti pour rejoindre avec notre armée le général en chef Boursouḳ, fils de Boursouḳ. Celui-ci avait entrepris l'expédition par ordre du sultan [2]. Il commandait à des troupes nombreuses et à plusieurs émirs, parmi lesquels l'Émir des armées Uzbek, prince de Mauṣil [3], Sonḳor Dirâz, maître de Raḥaba, l'émir Koundougadî, le grand chambellan Bektimour, Zenguî, fils de Boursouḳ, un véritable héros, Tamîrek, Ismâ'îl de Balkh, pour ne nommer que les

1. Du 27 mai 1115 au 15 mai 1116.
2. Le sultan Seldjoûḳide d'Ispahan Moḥammad-Shâh, fils de Malik-Schâh.
3. L'atâbek de Mauṣil, connu sous le surnom de *Djouyoûsch-Bek*, « l'Émir des armées ».

principaux. Ils campèrent devant Kafarṭâb, ville dans laquelle se trouvaient les deux frères de Théophile, à la tête des Francs, et attaquèrent la place. L'armée du Khorasan pénétra dans le fossé pour creuser la mine. Les Francs, se sentant perdus, mirent le feu à la citadelle et incendièrent les hourdages. La flamme atteignit et anéantit les chevaux, les bêtes de somme, le menu bétail, les porcs et les captifs. Les Francs restèrent comme suspendus aux murailles sur le sommet de la forteresse.

Il me vint à l'esprit d'entrer à l'intérieur de la mine, afin de l'examiner. Je descendis dans le fossé, tandis qu'on lançait sur nous une vraie pluie de flèches en bois et de pierres. Je pénétrai dans la galerie et j'y admirai une ordonnance remarquable. Un tunnel avait été percé à partir du fossé jusqu'à la barbacane; sur les côtés, deux étais supportaient une traverse empêchant ce qui était au-dessus de s'écrouler. Le boisage se continuait sans interruption jusqu'aux fondements de la barbacane. Puis les assaillants avaient creusé sous le mur de la barbacane, l'avaient suspendu et étaient parvenus aux fondements du château fort. Le tunnel était étroit. Il n'existait pour eux aucun autre chemin vers le château fort. Une fois arrivés à ce point, ils élargirent la galerie percée dans le mur du château fort, et, détachant successivement les pierres par éclats, ils firent porter le mur sur des étançons. Le sol, à l'intérieur du tunnel, après des parties sèches, était devenu boueux. C'est ce qui me décida à en sortir. Les troupes du Khorasan ne me reconnurent pas M'eussent-elles reconnu, elles ne m'auraient pas laissé sortir à moins d'une forte contribution.

Elles étaient occupées à tailler le bois desséché et à l'accumuler dans la galerie. Dès le lendemain matin, elles y mirent le feu. Quant à nous, nous avions endossé nos cuirasses et nous nous étions précipités dans le fossé pour monter à l'assaut de la citadelle, lorsque le château fort s'effondrerait; en attendant, les pierres et les flèches en bois nous infligeaient une épreuve terrible. Le premier effet du feu fut de faire tomber l'enduit de chaux qui liait les pierres. Il se produisit un craquement, l'ouverture s'élargit, le château fort s'effondra. Nous nous étions imaginés qu'ensuite nous serions

en mesure d'arriver jusqu'à nos adversaires. Mais la face extérieure seule s'était écroulée. Le mur intérieur était resté debout, tel qu'il avait été. Nous demeurâmes jusqu'à ce que le soleil nous brûlât; alors eut lieu le retour dans nos cantonnements, tandis que les pierres lancées contre nous nous faisaient éprouver de grands dommages.

Après que le repos se fut prolongé jusqu'à midi, voici qu'un fantassin était sorti de nos rangs, tenant son épée et son bouclier, s'était dirigé vers le mur écroulé, dont les extrémités formaient comme les degrés d'une échelle, et avait escaladé la hauteur jusqu'à ce qu'il en eût atteint le point culminant. Lorsque nos autres soldats le virent, dix fantassins environ, munis de leur armement, s'élancèrent sur ses traces, se hâtèrent de gravir la pente l'un derrière l'autre et finalement arrivèrent au château fort, sans avoir éveillé l'attention des Francs. Le temps de mettre nos cuirasses, et, à notre tour, nous avions quitté nos tentes pour marcher en avant. Le château fort fut envahi par une armée nombreuse, avant que les Francs se fussent concentrés. Ceux-ci se dirigèrent vers les assiégeants, les criblant de leurs flèches en bois, et blessèrent celui qui était monté le premier. Il descendit, alors qu'à l'envi ses compagnons continuaient à monter. Ils se trouvèrent en face des Francs sur une courtine des murailles du château fort.

Devant eux était une tour, dont la porte était gardée par un cavalier couvert d'une cuirasse, portant son bouclier et sa lance, chargé d'en interdire l'accès. De la plate-forme les Francs massés assaillaient nos hommes, en lançant dru les flèches en bois et les pierres. Un Turc monta, et nous le regardions faire; il s'avança en affrontant la mort jusqu'à ce qu'il se fût approché de la tour et qu'il eût lancé sur celui qui se tenait à l'entrée un vase rempli de naphte. Je vis, sur cet amas de pierre, le chevalier rouler vers ses compagnons, comme un tison ardent. Eux, ils s'étaient jetés à terre, par crainte d'être brûlés vifs. Le Turc revint ensuite vers nous.

Un autre Turc monta sur cette même courtine. Il avait son épée et son bouclier. On vit sortir de la tour, à la porte de laquelle le chevalier avait monté la garde, un fantassin Franc qui s'avançait à sa rencontre, protégé par une double cotte

de mailles, brandissant une lance, n'ayant pas de bouclier. Le Turc l'aborda, son épée à la main. Le Franc lui porta un coup; mais le Turc, grâce à son bouclier, repoussa loin de lui la pointe de la lance, marcha droit sur le Franc pour le désarmer. Mais celui-ci se détourna, ploya et pencha son dos à la manière du musulman en prières, afin de préserver sa tête. Le Turc lui asséna plusieurs coups, qui ne lui firent aucun mal, et le Franc rentra indemne dans la tour.

La situation de nos soldats devenait de plus en plus solide. Leur nombre croissait toujours. Les Francs rendirent la citadelle. Les prisonniers furent alors conduits dans le bas, là où étaient dressées les tentes de Boursouḳ, fils de Boursouḳ.

Parmi eux je reconnus le fantassin à la lance, qui était sorti à la rencontre du Turc. On l'avait amené avec les autres dans le pavillon réservé à Boursouḳ, fils de Boursouḳ, afin de stipuler pour chacun le prix de sa mise en liberté. Le fantassin attendait patiemment. C'était un sergent. « Combien, dit-il, me prendrez-vous? » — « Nous demandons six cents pièces d'or, » lui répondit-on. — Il leur rit au nez et dit : « Je suis un sergent; ma solde mensuelle comporte deux pièces d'or. D'où voulez-vous que je m'en procure six cents? » Puis il retourna s'asseoir parmi ses compagnons.

Les prisonniers étaient là en foule. L'émir, le noble chef, l'un des principaux émirs de son temps, dit à mon père (qu'Allâh les ait tous deux en pitié!) : « O mon frère, tu vois ces gens, demandons à Allâh qu'il nous garde d'eux! » Or, Allâh décréta que nos troupes se dirigeraient de Kafarṭâb à Dânîth, que, dès l'aurore, elles y seraient surprises par l'armée d'Antioche, le mardi, 23 du second rabî', la reddition de Kafarṭâb ayant eu lieu le vendredi, 13 du même mois [1]. L'émir en chef (qu'Allâh l'ait en pitié!) fut tué, ainsi qu'un très grand nombre de musulmans.

Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) vint me retrouver. J'avais pris congé de lui lorsqu'il avait quitté Kafarṭâb, et maintenant l'armée du sultan avait été défaite. Quant à nous, nous étions restés à Kafarṭâb pour veiller à la garde de cette ville, notre intention étant de la restaurer; car le général en chef nous

1. Le 15 et le 5 septembre 1115.

l'avait cédée. Nous faisions sortir les captifs deux à deux, pour qu'on les conduisît enchaînés chez les habitants de Schaizar. Un tel avait eu la moitié du corps brûlée et la cuisse transpercée, tel autre avait péri par le feu. Ce qui leur était arrivé nous fut un enseignement salutaire. Nous devions nous résoudre à partir et à retourner à Schaizar avec mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!). Chacun s'appropria auparavant ce qu'il trouva à sa portée : tentes, chameaux, mulets, bagages, tout ce dont on pouvait charger les bêtes de somme. Puis l'armée se dispersa.

Ces revers inattendus furent causés par un stratagème de l'eunuque Lou'lou', qui dominait alors dans Alep. Il s'était engagé envers le maître d'Antioche [1] à user de ruse à l'égard des musulmans et à les diviser. Celui-ci n'aurait plus ensuite qu'à faire sortir d'Antioche son armée pour les tailler en pièces. Lou'lou' avait fait parvenir au généralissime Boursouḳ un message ainsi conçu : « Tu m'enverras un émir avec des forces suffisantes pour que je lui livre Alep, car je crains bien que les habitants n'obéissent pas à ma volonté pour la reddition de la place; aussi voudrais-je que l'émir disposât d'une troupe sur laquelle je pourrais m'appuyer contre les Alépins. » Boursouḳ mit en campagne l'Émir des armées Uzbek, à la tête de trois mille cavaliers. Le lendemain matin, Roger (qu'Allâh le maudisse!) les attaqua et les tailla en pièces. Ainsi fut accomplie la volonté divine!

Les Francs (qu'Allâh les maudisse!) rentrèrent dans Kafarṭâb, reconstruisirent cette ville et s'y installèrent. Allâh le Tout Puissant avait résolu que les captifs Francs, pris à Kafarṭâb, recouvreraient la liberté; car les émirs se les étaient partagés, puis les avaient épargnés, afin qu'ils se rachetassent. Il n'y eut d'exception que pour ceux qui étaient tombés entre les mains de l'Émir des armées; car, avant de se mettre en route vers Alep, il avait fait couper le cou à tous les prisonniers qui lui étaient échus en partage.

Les débris de l'armée musulmane se dispersèrent; ceux des soldats, qui échappèrent à la déroute de Dânîth, retournèrent dans leurs foyers. Cet homme, qui était monté

1. Roger, prince d'Antioche depuis la fin de 1112.

seul à la forteresse de Kafarṭâb, en avait déterminé la conquête.

Autre fait du même genre : J'avais à mon service un certain Noumair Al-'Allâroûzî, un fantassin courageux, entreprenant, qui, avec des habitants de Schaizar, assaillit les Francs à Ar-Roûdj. Ils passèrent sur notre territoire devant une caravane de Francs réfugiés dans une caverne et se dirent : « Qui entrera contre eux? » — « Moi », répondit Noumair. Il lança dans leur direction son épée et son bouclier, tira son couteau et pénétra dans la caverne. Un d'entre eux s'avança à sa rencontre, reçut un coup du couteau, fut renversé, et Noumair s'agenouilla sur lui pour le tuer. Derrière cet homme était un Franc portant une épée, qui le frappa. Mais Noumair avait sur le dos un sac à provisions contenant du pain, qui le préserva. Lorsque l'homme, qu'il avait sous lui, eut été tué, il se retourna vers le porteur de l'épée pour l'assaillir. Mais celui-ci le frappa de son épée sur le côté de sa face, lui fendit le sourcil, la paupière, la joue, le nez et la lèvre supérieure. Tout un côté de sa figure pendit sur sa poitrine. Noumair sortit de la caverne pour rejoindre ses compagnons. Ils lui bandèrent sa blessure et le ramenèrent par une nuit fraîche et pluvieuse. Le blessé parvint à Schaizar dans cet état. On recousit sa face et l'on soigna ses blessures. Noumair guérit et redevint ce qu'il avait été, sans que son œil fût perdu. Il fut un des trois que les Ismaéliens précipitèrent de la forteresse de Schaizar et dont nous avons fait mention précédemment [1].

J'ai entendu raconter ce qui suit par le chef (*ar-ra'îs*) Sahrî, qui était au service de l'émir Schams al-Khawâṣṣ Âltoûntâsch, seigneur de Rafaniyya, un ennemi et un adversaire de 'Alam ad-Dîn 'Alî Kourd, seigneur de Ḥamâ : « Schams al-Khawâṣṣ m'ordonna de sortir pour apprécier la région de Rafaniyya et pour examiner ses cultures. Je sortis, amenant quelques hommes, j'appréciai la région et je campai un soir avant la nuit près d'un village situé dans la banlieue de Rafaniyya, où était une tour dont nous gravîmes le toit en terrasse. Nous y prîmes notre souper, nous y étant assis, tandis que nos chevaux étaient sur la porte de la tour. A notre insu, un homme

1. Dans la partie aujourd'hui perdue de l'*Autobiographie*.

était monté jusqu'à nous. Il apparut à travers les crénaux de la tour, poussa un cri contre nous et s'élança, un couteau à la main, sur notre petite troupe. Ce fut pour nous la déroute, la descente sur une première échelle, tandis qu'il nous poursuivait, puis sur une seconde, tandis qu'il nous poursuivait encore, jusqu'à la porte. A notre sortie, la porte était gardée par des hommes qu'il y avait postés, qui nous saisirent tous, nous attachèrent avec des cordes et nous amenèrent à Ḥamâ vers ʿAlî Kourd. Nous n'échappâmes à la gorge coupée que par un sauf-conduit du destin. ʿAlî nous emprisonna et nous rançonna. » Celui qui avait accompli tout cela était un homme isolé.

Il arriva un épisode semblable dans la forteresse d'Al-Kharba, qui appartenait à Ṣalâḥ ad-Dîn Moḥammad, fils d'Ayyoûb, Al-Yâguîsiyânî. Elle avait pour gouverneur (*wâlî*) le chambellan (*ḥâdjib*) ʿÎsâ. La forteresse était inaccessible, juchée sur un rocher élevé de tous les côtés. On n'y montait que par une échelle en bois, qui était enlevée après qu'elle avait servi, aucun chemin ne restant pour y parvenir. Il n'y avait dans la forteresse, outre le gouverneur, que son fils, son écuyer et le portier. Celui-ci avait un camarade nommé Ibn Al-Mardjî, qui venait le voir de temps en temps pour certaines affaires. Celui-ci s'aboucha avec les Ismaéliens et fit avec eux un pacte lui assurant de l'argent et un fief, à condition qu'il leur livrerait la forteresse d'Al-Kharba. Puis il vint, demanda à être admis, monta, commença par le portier qu'il tua, continua par l'écuyer venu à sa rencontre qu'il tua, entra chez le gouverneur qu'il tua, revint vers le fils du gouverneur qu'il tua, et remit la citadelle aux Ismaéliens qui tinrent envers lui leurs engagements. Les hommes, lorsqu'ils prennent une résolution, l'exécutent.

C'est à quoi il faut rapporter la rivalité qui existe entre eux pour faire prévaloir leurs idées et leurs ambitions. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) me disait : « Dans toutes les espèces, il y a entre ce qui est bon et ce qui est mauvais la même proportion de valeur qu'entre un bon cheval qui vaut cent dînârs et cinq mauvais chevaux qui valent cent dînârs à eux cinq. Il en est de même pour les chameaux, pour les vêtements de tout genre, mais non pour les fils d'Adam. Car cent hommes mau-

vais ne peuvent être mesurés avec un seul homme de bien. » Et il avait raison (qu'Allâh l'ait en pitié!).

J'avais envoyé un de mes mamloûks dans un cas urgent à Damas [1]. Or, il était advenu que l'atâbek Zenguî (qu'Allâh l'ait en pitié!) avait pris Ḥamâ et qu'il avait établi son camp devant Ḥomṣ. Le chemin du retour fut obstrué pour mon serviteur, qui se dirigea d'abord vers Ba'lbek et de là vers Tripoli, où il loua le mulet d'un chrétien appelé Yoûnân. Celui-ci le conduisit au point convenu, prit congé de lui et s'en retourna. Mon compagnon sortit dans une caravane, pour se rendre à Schaizar à travers les forteresses de la montagne [2]. La caravane rencontra un homme qui dit aux possesseurs des montures : « N'allez pas plus loin, car, sur votre route, à tel et tel endroit, est postée une bande de voleurs, soixante à soixante-dix hommes, qui vous feront prisonniers. » Il avait ainsi parlé. Nous nous arrêtâmes, ne sachant que faire, peu disposés à retourner sur nos pas, n'ôsant pas avancer par crainte. Nous étions dans cette situation, lorsque le chef (*ar-ra'îs*) Yoûnân s'avança en toute hâte. « Qu'as-tu, ô chef? », lui dîmes-nous. — Il répondit : « J'ai entendu que sur votre chemin il y avait des brigands. Je suis venu pour vous faire passer. Allez! » Il nous accompagna jusqu'à l'endroit périlleux. Nombre de brigands étaient descendus de la montagne pour s'emparer de nos personnes. Yoûnân s'aboucha avec eux et leur dit : « O jeunes gens, rentrez chez vous. Je suis Yoûnân et ceux-ci sont sous ma protection. Par Allâh, aucun de vous n'approchera d'eux. » Par Allâh, il les repoussa tous loin de nous et les empêcha de manger un seul rond de pain de nos provisions. Yoûnân se joignit à nous jusqu'à ce qu'il nous eût mis en sûreté, puis prit congé de nous et s'en retourna.

Ce même compagnon m'a fait un récit d'après le fils du seigneur d'Aṭ-Ṭoûr. Or, ce compagnon était monté avec moi à Miṣr, en l'an 538 [3], et Aṭ-Ṭoûr est une province lointaine d'Égypte, voisine des contrées des Francs, à laquelle Al-Ḥâfiṭh li-dîn Allâh (qu'Allâh l'ait en pitié!) préposait celui des

1. En 1129 ou en 1130.
2. Du Liban.
3. Ousâma n'y arriva que le jeudi, 2 de djoumâdâ deuxième 539 (30 novembre 1144).

émirs qu'il voulait éloigner. Le fils du gouverneur (*wâlî*) d'At-Toûr m'a raconté ce qui suit : « Mon père prit possession de cette province et je m'y rendis avec lui. J'étais passionné pour la chasse et je sortis pour satisfaire mon goût. Des Francs m'assaillirent, me firent captif et m'amenèrent à Bait Djibrîl. On m'y enferma seul dans une prison souterraine. Le seigneur de Bait Djibrîl fixa ma rançon à deux mille dînârs. Je restai dans la prison souterraine pendant un an, sans que personne s'informât de moi.

« Un jour que j'étais dans cette fosse, on en souleva la fermeture et on descendit vers moi, à l'aide d'une corde, un Bédouin. Je dis au nouveau venu : « Où t'ont-ils pris ? » — Il répondit : « Sur la route. » Il resta auprès de moi quelques jours et fut taxé à cinquante dînârs. A peine avions-nous passé un peu de temps ensemble qu'il me dit : « Veux-tu reconnaître qu'excepté moi personne ne te délivrera de ce cachot ? Sauve-moi pour que je te sauve. » Je me dis : « Voilà un homme placé dans une situation pénible, qui voudrait pour lui-même la délivrance. » Je ne lui répondis pas. Quelques jours après, il renouvela auprès de moi la même tentative. Je me dis : « Par Allâh, je ne cours aucun risque en le délivrant; peut-être Allâh me délivrera-t-il en récompense de ce que j'aurai fait. » J'appelai le geôlier et je lui dis : « Préviens le seigneur que je désire m'entretenir avec lui. » Le geôlier partit, revint, me fit monter du souterrain et m'introduisit auprès du seigneur, auquel je dis : « Il y a un an que je suis dans ta prison, sans que personne se soit informé de moi ni sache si je suis vivant ou mort. Depuis lors tu as emprisonné auprès de moi ce Bédouin, que tu as taxé à cinquante dînârs. Ajoute-les au chiffre de ma rançon et laisse-moi le faire partir chez mon père afin qu'il me libère. » — « Fais », répondit-il. Je retournai informer le Bédouin. Celui-ci partit, prit congé de moi et s'en alla.

« J'attendis des mois[1], sans voir aucune trace ni entendre aucune nouvelle du Bédouin, et je désespérai de lui. Une nuit, à ma grande surprise, il m'apparut sortant d'une brèche sur le côté du cachot et me dit : « Lève-toi. Par Allâh, voici cinq mois que je creuse ce chemin depuis le village de Kharba. Enfin, je

1. Le texte porte : « deux mois ».

suis parvenu à toi. » Je me levai avec lui, nous sortîmes par ce chemin, il brisa mes chaînes et me ramena à ma maison. Je ne sais ce dont je m'étonne le plus, de sa fidélité à la foi jurée, ou de la précision avec laquelle il conduisit sa mine jusqu'au côté de la prison souterraine. »

Lorsque Allâh (gloire à lui!) décide le soulagement, que ses voies sont aisées!

J'allais et je venais vers le roi des Francs [1], lors d'une trêve entre lui et Djamâl ad-Dîn Moḥammad, fils de Tâdj al-Mouloûk [2] (qu'Allâh l'ait en pitié!), à cause d'une dette contractée envers mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) par le roi Baudouin [3], père de la reine [4], femme du roi Foulques, fils de Foulques.

Les Francs amenaient successivement devant moi leurs captifs pour que je les rachetasse. J'étais en train de racheter ceux dont Allâh le Tout Puissant avait facilité la délivrance, quand parut un satan d'entre les Francs, nommé Guillaume (*Kilyâm*) Djîbâ, monté sur un char qui lui appartenait, excitant à la guerre. Il venait de surprendre un convoi de pèlerins magrébins, environ quatre cents individus, hommes et femmes.

Il continuait à affluer vers moi nombre de prisonniers avec leurs possesseurs. Je rachetais tous ceux que je pouvais. Je remarquai un homme jeune encore qui saluait et s'asseyait sans parler. Je demandai qui il était. On me répondit : « C'est un ascète, il appartient à un tanneur. » — Je dis au propriétaire : « Quel prix me demandes-tu de ce captif? » — Il répliqua : « Par la vérité de ma religion, je ne le vendrai qu'avec ce vieillard, tous deux ensemble au prix coûtant, pour quarante-trois dînârs. » Je conclus le marché. Je payai la rançon de quelques autres encore, tant pour mon compte que pour le compte de l'émir Mou'în ad-Dîn [5] (qu'Allâh l'ait en pitié!), pour cent vingt dînârs.

Je versai la somme que j'avais sur moi, et je me portai garant du reste. Rentré à Damas, je m'adressai à l'émir Mou'în ad-Dîn en ces termes : « J'ai racheté pour toi des prisonniers

1. Foulques d'Anjou, roi de Jérusalem.
2. Tâdj al-Mouloûk Boûrî, fils de Ṭogtakîn.
3. Baudouin II (Baudouin du Bourg), roi de Jérusalem.
4. La reine Mélisende.
5. Mou'în ad-Dîn Anar.

que je te destine. Je n'avais pas emporté la somme nécessaire. Maintenant que je suis revenu dans ma maison, si tu les veux, paye leur rançon; sinon, je la payerai moi-même. » — « Non pas, dit-il, c'est moi, par Allâh, qui veux les racheter. En revanche, je désire les hommes pour prix de ma dépense. » Personne au monde n'était plus empressé que Mouʿîn ad-Dîn (qu'Allâh l'ait en pitié !) à faire du bien, mais aussi à en tirer profit.

Il paya la rançon de ces hommes, et je retournai, quelques jours après, à Acre. Il restait encore auprès de Guillaume Djîbâ trente-huit prisonniers, parmi lesquels une femme mariée à l'un de ceux qu'Allâh le Tout Puissant avait délivrés par mon entremise. Je la lui rachetai, mais sans verser immédiatement la somme. Je me rendis à cheval vers la maison de ce maudit, et je lui dis : « Tu me vendras bien dix de ces captifs ? » — Il répondit : « Par la vérité de ma foi, je ne les vendrai qu'en bloc. » — Je repris : « La somme que j'ai emportée est insuffisante. Je rachèterai d'abord quelques-uns des captifs, puis viendra le tour des autres. » — Il répéta : « Je ne les vendrai qu'en bloc. »

Je m'en retournai. Or, Allâh (gloire à lui !) décréta qu'ils s'enfuiraient jusqu'au dernier dans cette même nuit. Les habitants des campagnes autour d'Acre étant tous musulmans, à mesure qu'un captif parvenait jusqu'à eux, ils le cachaient et l'aidaient à regagner les régions de l'islâm. Ce maudit les réclama, mais sans pouvoir en rattraper un seul, et Allâh favorisa leur délivrance.

Le lendemain matin, Guillaume exigea de moi la rançon de la femme, que j'avais rachetée, mais dont je n'avais pas versé le prix. Elle s'était enfuie avec les autres. Je lui dis : « Livre-la moi d'abord et tu recevras son prix ! » — Il répondit : « Son prix m'est acquis depuis hier avant sa fuite ». Il me contraignit à faire ce payement. Je m'y résignai facilement, tant j'étais réjoui par la délivrance de ces malheureux !

Une autre délivrance merveilleuse, due à l'intervention du destin et à la décision de la volonté divine, eut lieu pendant une des nombreuses tentatives que l'émir Fakhr ad-Dîn Ḳarâ Arslân, fils de Souḳmân, l'Ortoḳide, fit contre la ville d'Âmid, pendant le temps que je restai à son service. Elles avaient échoué l'une après l'autre. Avant le dernier effort qu'il tenta,

il avait reçu un messager envoyé par un émir Kurde, inspecteur des rôles à Âmid. Ce messager avait amené plusieurs affidés de son maître et avait stipulé, au nom de celui-ci, que l'armée des assaillants le rejoindrait dans une nuit désignée d'avance, qu'il les ferait monter par des cordes et qu'Âmid tomberait en leur pouvoir.

Dans ces conjonctures, Ḳarâ Arslân s'ouvrit de ses intentions à un Franc, nommé Yâroûḳ, qui servait sous ses ordres et qui, à cause de son déplorable caractère, inspirait à toute l'armée des sentiments de haine et d'aversion. Yâroûḳ monta à cheval et partit en avant à la tête d'une partie de l'armée; puis les autres émirs montèrent à cheval et le suivirent. A un certain moment, il ralentit sa marche et fut devancé par les émirs qui arrivèrent sous les murs d'Âmid.

L'émir Kurde et ses compagnons les aperçurent du haut de la citadelle, d'où ils leur lancèrent des cordes, en leur disant : « Montez. » Aucun d'eux ne monta. Le Kurde et ses compagnons descendirent de la citadelle, brisèrent les verrous fermant l'une des portes de la ville, et dirent : « Entrez. » Personne n'entra.

Cette singulière attitude provenait de la confiance que Fakhr ad-Dîn avait accordée à un jeune homme ignorant, au lieu de consulter, dans un cas aussi grave, les émirs les plus expérimentés.

L'émir Kamâl ad-Dîn ʿAlî Ibn Nîsân fut informé de ce qui se passait. Les habitants et les troupes fondirent aussitôt sur leurs ennemis, dont les uns furent tués, d'autres se jetèrent dans le vide, d'autres enfin furent faits prisonniers. Parmi ceux qui s'étaient ainsi précipités, il y en eut un qui, dans sa chute à travers les airs, étendit la main comme s'il voulait saisir quoi que ce soit pour s'y rattacher. Sa main rencontra une des cordes qui avaient été lancées au début de la nuit et dont on ne s'était pas servi pour monter. Il s'y accrocha, échappa seul de tous ses compagnons et fut quitte pour quelques écorchures aux mains par le contact de la corde.

J'assistai à cette scène. Le lendemain matin, le gouverneur d'Âmid se mit à la poursuite de ceux qui avaient intrigué contre lui et les fit périr. Cet homme fut le seul qui survécut. Gloire à Celui qui, lorsqu'il a décrété le salut de quelqu'un,

l'arracherait même du gosier d'un lion! C'est là une réalité, et non un exemple.

Il y avait dans la Citadelle du pont (*ḥouṣn al-djisr*) un de nos compagnons, un Kinânite, connu sous le nom d'Ibn Al-Aḥmar. Il avait quitté la Citadelle du pont, monté sur son cheval, pour se rendre à Kafarṭâb en vue de régler une affaire. Il passa devant Kafarnaboûdhâ, alors qu'une caravane traversait la route. Le lion se montra. Ibn Al-Aḥmar portait une lance qui reluisait. Les gens de la caravane lui crièrent : « O possesseur de la lance qui brille, à toi le combat avec le lion! » La honte de se dérober à leurs cris le décida à s'élancer sur le lion. Mais son cheval le renversa à terre. Le lion vint, s'accroupit sur lui; mais, comme Allâh voulait son salut, le lion étant rassasié, après avoir semblé faire une bouchée de sa figure et de son front, les rejeta et se mit à lui lécher le sang en restant accroupi sur lui, sans lui causer aucun dommage. Ibn Al-Aḥmar a dit : « J'ouvris les yeux et j'aperçus la luette du lion. Puis je me retirai de sous lui, je relevai sa cuisse de sur moi et je sortis en m'accrochant à un arbre voisin, dans lequel je montai. Le lion me vit et se mit à ma poursuite. Mais je l'avais devancé et j'étais monté dans l'arbre. Il s'endormit sous les branches. Je fus rejoint par une troupe nombreuse de fourmis qui montèrent vers mes blessures. Or, les fourmis recherchent ceux qui ont été blessés par les lions, comme les souris ceux qui ont été blessés par les panthères. Je vis alors le lion se coucher et tendre les oreilles, comme s'il écoutait. Puis il se leva en bondissant. Une caravane s'était avancée sur la route et le lion semblait l'avoir pressentie. » On retrouva notre compagnon et on le ramena dans sa maison. La trace des dents du lion sur son front et sur ses joues ressemblait à l'empreinte du feu. Gloire à l'Arbitre du salut!

Autre histoire : Un jour notre entretien roulait sur l'art de la guerre, tandis que mon précepteur, le savant schaikh Aboû 'Abd Allâh Moḥammad, fils de Yoûsouf, connu sous le nom d'Ibn Al-Mounîra (qu'Allâh l'ait en pitié!), prêtait l'oreille. Je lui dis : « O mon maître, si tu montais à cheval, si tu revêtais une casaque rembourrée et un heaume, si tu ceignais une épée, si tu te munissais d'une lance et d'un bouclier pour te poster près de la chapelle de l'Oronte, dans un défilé par lequel

passeraient les Francs (qu'Allâh les maudisse!), pas un d'entre eux ne t'échapperait. » — « Par Allâh, tu te trompes, répondit-il; ils m'échapperaient tous. » — Je repris : « Ils auraient peur de toi et ne te reconnaîtraient pas. » — « Gloire à Allâh, s'écria Ibn Al-Mounîra, je ne me reconnaîtrais pas moi-même! » Puis il ajouta : « O Ousâma, jamais homme intelligent ne combat. » — Je lui dis, en lui énumérant les cavaliers les plus courageux de notre race : « O mon maître, celui-ci et celui-là passent-ils donc à tes yeux pour des fous? » — « Telle n'était pas ma pensée, répliqua Ibn Al-Mounîra; j'ai seulement voulu dire que l'intelligence est absente à l'heure du combat. Si elle était présente, l'homme ne livrerait pas sa face aux épées, sa poitrine aux lances et aux flèches. Ce n'est point là une conduite dictée par l'intelligence. »

Mon défunt professeur (qu'Allâh l'ait en pitié!) avait plus d'expérience scientifique que d'expérience guerrière; car l'intelligence est ce qui dispose l'homme à affronter les épées, les lances et les flèches, par le dégoût qu'inspirent l'immobilité du poltron et la mauvaise réputation. La preuve en est que le plus brave, lorsqu'il songe et réfléchit d'avance aux dangers de la lutte, est en proie à l'agitation, au tremblement, à la pâleur, qu'il s'inquiète, qu'il hésite et qu'il s'effraye avant d'arriver sur le champ de bataille; mais, une fois qu'il est entré dans la mêlée et qu'il a plongé dans les abîmes du combat, on voit disparaître son agitation, son tremblement, sa pâleur. Tout acte, dont l'intelligence est absente, laisse paraître le péché et l'erreur.

On peut comparer ce qui se passa, lorsque les Francs campèrent une fois [1] contre Ḥamâ dans les fourrés qui, aux alentours, abritaient des champs fertiles. Ils campèrent au milieu des terres ensemencées. On vit alors sortir de Schaizar un ramassis de coquins, qui se mirent à rôder autour de l'armée franque pour commettre sur elle des rapines. Ils virent les tentes dressées en pleine végétation. L'un d'eux se présenta de bon matin chez le seigneur de Ḥamâ [2]. « Avant la nuit, dit-il, j'aurai mis le feu à toute l'armée franque. » — « Si tu fais

1. En 1117.
2. Khîrkhân, fils de Ḳarâdjâ.

cela, répondit le seigneur de Ḥamâ, je te donnerai une robe d'honneur. » A la tombée du jour, ce bandit sortit avec une poignée d'hommes pour exécuter son dessein. L'incendie fut allumé à l'ouest des tentes, afin que le feu, poussé par les vents, les atteignît. Par l'éclat de la flamme, la nuit était devenue aussi claire que le jour. Les Francs aperçurent les incendiaires, se ruèrent sur eux et les tuèrent pour la plupart. Quelques-uns échappèrent au massacre en se jetant dans le fleuve et en gagnant à la nage l'autre rive. Telles sont les marques et les conséquences de la sottise.

J'ai vu quelque chose d'analogue, bien que ce ne fût pas un fait de guerre. Les Francs avaient réuni contre Panéas (*Bâniyâs*) des troupes nombreuses qu'accompagnait le patriarche. Celui-ci avait fait dresser une vaste tente qu'il avait transformée en église pour y faire les prières. Un vieux diacre (*schammâs*) veillait au service de cette église et il y avait étendu sur le sol de l'alfa et du chanvre qui avaient attiré nombre de puces. Il vint à l'idée de ce diacre d'incendier l'alfa et le chanvre pour que les puces périssent. La flamme allumée se répandit dans les matières sèches; les langues de feu s'élevèrent et gagnèrent la tente qu'elles réduisirent en cendres. Cet homme avait manqué d'intelligence.

Tout au contraire, il nous arriva certain jour de partir à cheval de Schaizar pour la chasse. Mon oncle paternel (qu'Allâh l'ait en pitié!) était des nôtres, avec un détachement de troupes. Nous fûmes attaqués par un lion caché dans une cannaie, où nous étions entrés à la poursuite des francolins. Un de nos officiers, un Kurde, Zahr ad-Daula (Fleur de la dynastie) Bakhtiyâr Al-Ḳarṣî, surnommé Fleur de la dynastie à cause de son charmant naturel, l'un des cavaliers entre les musulmans (qu'Allâh l'ait en pitié!), s'élança sur le lion qui s'avança pour l'accueillir. Le cheval qu'il montait fit un écart et le renversa. Le lion vint vers cet homme étendu, qui leva le pied. Le fauve saisit ce pied gloutonnement. Nous avions bien vite rejoint notre compagnon, tué le lion, délivré sa victime qui était saine et sauve. Nous lui dîmes alors : « O Zahr ad-Daula, pourquoi as-tu levé ton pied vers la gueule du lion? » — Il répondit : « Mon corps, tel que vous le voyez, est faible et maigre. J'ai sur moi un vêtement et une tunique;

mais rien chez moi n'est plus couvert que mon pied avec ses guêtres, ses bottines et leurs tiges. Je me suis dit : En l'occupant de mon pied, je le détournerai de mes côtes, de ma main, de ma tête, jusqu'à ce qu'Allâh le Tout Puissant me délivre. Cet homme avait eu sa présence d'esprit dans une situation où les intelligences font défaut. Ces autres avaient manqué d'intelligence. Or, l'homme a plus besoin de l'intelligence que les autres êtres. Allâh est digne d'être loué par l'intelligent et par le sot!

De même, Roger (*Roûdjâr*), seigneur d'Antioche, avait écrit une lettre à mon oncle pour lui demander le libre passage d'un de ses chevaliers se rendant à Jérusalem pour une affaire pressante, et une escorte qui le prendrait à Apamée pour le conduire jusqu'à Rafaniyya. Mon oncle organisa l'escorte et se fit amener le chevalier, qui lui dit : « Mon maître m'a envoyé pour mener en son nom une négociation secrète; mais j'ai reconnu ton intelligence, aussi te mettrai-je au courant. » — Mon oncle répliqua : « Comment as-tu appris que j'étais intelligent, toi qui ne m'as jamais vu avant l'heure présente? » — « C'est, répondit le chevalier Franc, que j'ai trouvé la dévastation dans tous les pays que j'ai parcourus, tandis que la contrée de Schaizar est florissante. Or, je me suis convaincu que tu n'as pu atteindre ce résultat que par ton intelligence et par ta bonne administration. » Il lui exposa ensuite l'objet de son voyage.

L'émir Faḍl, fils d'Aboû 'l-Haidjâ, seigneur d'Irbil, m'a raconté, comme le tenant de son père Aboû 'l-Haidjâ qui lui avait dit : « Le sultan Malik-Schâh, dès son arrivée en Syrie, m'envoya vers l'émir Ibn Marwân, seigneur du Diyâr-Bekr, pour lui réclamer trente mille dînârs. J'eus une entrevue avec lui et je lui répétai l'objet de ma mission. Il me répondit : « Repose-toi d'abord; nous en causerons. » Le lendemain matin, il ordonna qu'on m'introduisît dans ses bains privés et m'envoya les ustensiles du bain, tous en argent, avec un habillement complet, en faisant prévenir mon valet de chambre que tous ces ustensiles étaient notre propriété. En sortant, j'endossai mes vêtements à moi et je rendis tous les objets. Quelques jours s'écoulèrent. Puis Ibn Marwân ordonna de nouveau qu'on m'introduisît dans ses bains. On ne lui avait

pas caché la restitution des objets. On apporta dans la salle des ustensiles de bain plus précieux que les premiers et un habillement complet plus riche que le premier. Son valet de chambre dit au mien comme la première fois. En sortant, j'endossai mes vêtements à moi et je rendis les objets, ainsi que l'habillement. Trois ou quatre jours se passèrent. Puis, il me fit introduire dans ses bains. On m'apporta des ustensiles en argent plus précieux que les précédents et un habillement complet plus riche que le précédent. En sortant, j'endossai mes vêtements à moi et je restituai le tout. Lorsque je me présentai chez l'émir, il me dit : « O mon fils, je t'ai adressé des vêtements que tu n'as pas revêtus, et des ustensiles de bain que tu n'as pas acceptés et que tu as rendus. Quel est le motif de ta conduite? » — Je répondis : « O mon maître, j'ai apporté le message du sultan pour une affaire qui n'a pas été réglée. Comment accueillerais-je tes présents pour revenir, sans que la demande du sultan ait reçu satisfaction? J'aurais l'air de n'être venu que dans mon intérêt. » — Il reprit : « O mon fils, n'as-tu pas vu comme mes régions sont cultivées, en pleine prospérité, avec des jardins et des laboureurs, comme les domaines y sont habités? T'imagines-tu que je ruinerais toute cette contrée pour trente mille dînârs? Par Allâh, certes l'or, je l'ai mis dans des sacs depuis le jour de ton arrivée. J'ai voulu seulement attendre le passage du sultan sur mon territoire pour que tu lui remettes la somme, par crainte que, si je lui payais d'avance ce qu'il a demandé, une fois arrivé près de nos régions, il ne réclamât le double. Aussi ne t'inquiète pas, car ton affaire est réglée. » Ensuite Ibn Marwân me fit apporter les trois habillements complets qu'il m'avait destinés et que j'avais rendus, ainsi que la totalité des ustensiles qu'il m'avait envoyés à trois reprises. J'acceptai son cadeau. Lorsque le sultan traversa le Diyâr-Bekr, l'émir me remit la somme que j'emportai, et dont j'étais muni lorsque je rejoignis le sultan. »

La bonne administration est pleine d'avantages pour la prospérité des régions. C'est ainsi que l'atâbek Zenguî (qu'Allâh l'ait en pitié !) avait demandé en mariage la fille du seigneur de Khilâṭ [1]. Celle-ci avait perdu son pére; sa mère admi-

1. En 1134.

nistrait la région. D'autre part, Ḥousâm ad-Daula Ibn Dilmâdj, seigneur de Badlîs, avait envoyé demander la main de cette même personne pour son fils. L'atâbek conduisit une armée magnifique jusqu'à Khilâṭ, sans suivre la route habituelle, afin d'éviter le chemin de Badlîs. Il traversa les montagnes à la tête de ses troupes. Nous campions sans tentes, chacun se choisissant un emplacement sur la voie, jusqu'à ce que nous eussions atteint Khilâṭ. L'atâbek établit sa tente aux environs; quant à nous, nous entrâmes dans la forteresse de cette ville et nous inscrivîmes le chiffre de la dot. Puis, lorsque l'affaire fut conclue, l'atâbek ordonna que Ṣalâḥ ad-Dîn[1] prît le gros de l'armée et se rendît à Badlîs pour opérer contre cette place forte. Nous montâmes à cheval au commencement de la nuit et, après avoir voyagé, nous étions le lendemain matin devant Badlîs. Ḥousâm ad-Daula, qui en était le seigneur, sortit vers nous, nous rencontra dans la banlieue, installa Ṣalâḥ ad-Dîn dans l'Hippodrome, lui offrit une brillante hospitalité, se mit à son service et but avec lui dans l'Hippodrome, en lui disant : « O mon maître, que prescris-tu? Car ce n'est pas sans dessein que tu t'es absenté et que tu as fait un voyage fatigant jusqu'ici. » — « L'atâbek, répondit Ṣalâḥ ad-Dîn, s'est irrité de ce que tu as demandé en mariage la personne dont il était aussi le prétendant. Tu t'es engagé envers eux pour dix mille dînârs que nous te réclamons. » — « A tes ordres, » répondit-il. Aussitôt il fit apporter à Ṣalâḥ ad-Dîn une partie de la somme et lui demanda pour le reste un court délai dont il fixa le terme. Nous n'eûmes plus qu'à nous en retourner. Grâce à son excellente administration, son pays était florissant et n'avait subi aucune perturbation.

Cela se rapproche de ce qui advint à Nadjm ad-Dîn Mâlik ibn Sâlim (qu'Allâh l'ait en pitié!), lorsque Josselin (*Djoûslîn*) fit une incursion contre Ar-Rakka et Ḳal'at Dja'bar, conquit les villages environnants, emmena des captifs, entraîna de nombreux troupeaux et campa en face de Ḳal'at Dja'bar, n'en étant séparé que par l'Euphrate. Nadjm ad-Daula Mâlik monta sur une petite barque avec une escorte de trois ou quatre écuyers, traversa l'Euphrate pour se rendre

1. Ṣalâḥ ad-Dîn Moḥammad, fils d'Ayyoûb, Al-Yâguisiyânî.

vers Josselin auquel il était lié par d'anciennes relations. Josselin était l'obligé de Mâlik. Il s'imagina qu'il y avait dans la barque un messager envoyé par Mâlik; mais un Franc accourut le prévenir que Mâlik lui-même était dans la barque. Il se refusa à le croire d'abord; mais un autre Franc arriva et dit : « Mâlik a débarqué et est venu jusqu'à moi à pied. » Josselin se leva, alla à la rencontre de Mâlik, l'honora et lui rendit toutes ses prises en fait de troupeaux et de prisonniers. N'eût été la politique habile de Nadjm ad-Daula, son territoire eût été ravagé.

Lorsque le terme fatal est fixé, rien ne sert, ni le courage ni l'énergie. J'assistai à une journée où nous fûmes assaillis par l'armée des Francs. Quelques-uns d'entre eux se dirigèrent, avec l'atâbek Ṭogtakîn, vers la Forteresse du pont (*Ḥouṣn al-djisr*) pour l'attaquer. L'atâbek avait conclu dans Apamée un pacte avec l'Ortoḳide Îlgâzî et avec les Francs contre les armées du sultan. Le général en chef, Boursouḳ, fils de Boursouḳ, était arrivé en Syrie et avait établi son camp devant Ḥamâ le dimanche 19 de moḥarram, en l'an 509 [1]. Quant à nous, nos ennemis vinrent lutter contre nous, non loin des murs de notre ville, furent vaincus et repoussés. Leur départ fut pour nous une délivrance.

J'étais présent, lorsqu'un de nos compagnons, nommé Moḥammad, fils de Sarâyâ, un jeune homme énergique, hardi, vit fondre sur lui un cavalier Franc (qu'Allâh le maudisse!), qui lui donna un coup de lance dans la cuisse. La lance y pénétra. Moḥammad la saisit, alors qu'elle était enfoncée dans sa cuisse. Le Franc voulut l'en sortir pour la reprendre, Moḥammad faisant de son côté des efforts pour s'en emparer. La lance se mouvait ainsi dans sa cuisse en y formant une ouverture arrondie par les efforts faits pour l'en extraire. Il en résulta pour notre compagnon la perte de la cuisse et ensuite la mort deux jours après (qu'Allâh l'ait en pitié!).

Je vis dans cette même journée, et je me tenais sur le côté des combattants, un cavalier Franc qui avait désarçonné un de nos cavaliers, avait tué d'un coup de lance sa monture et avait fait de lui un fantassin. Impossible de le reconnaître à la distance qui nous séparait! Je dirigeai mon cheval vers

1. Le 14 juin 1115.

lui, craignant qu'il ne subît une nouvelle attaque de ce même Franc. La lance avait ouvert une brèche dans le corps de la monture qui était morte en laissant tomber ses boyaux. Le Franc s'était écarté à une légère distance, avait dégainé son épée et s'était posté en face de son adversaire. Lorsque j'eus rejoint celui-ci, il se trouva que c'était mon cousin Nâṣir ad-Daula Kâmil, fils de Mouḳallad (qu'Allâh l'ait en pitié!). Je m'approchai de lui, j'ôtai mon pied de l'étrier et je lui dis : « Monte sur mon cheval. » Lorsqu'il s'y fut assis, je tournai la tête de ma monture vers l'ouest, bien que, par rapport à nous, la ville fût à l'est. « Où allons-nous? » me demanda Kâmil. —Je répondis : « Vers celui qui a frappé ton cheval et qui t'a blessé au-dessus des côtes. » Kâmil étendit la main, saisit les rênes et dit : « Tu ne pourras rien tant que ton cheval portera un homme en plus. Ramène-moi, puis retourne frapper mon adversaire. » Je suivis son conseil; je le ramenai, puis je retournai vers ce chien, mais il avait repris sa place parmi ses compagnons.

J'ai vu se manifester la bienveillance d'Allâh et sa belle protection, lorsque les Francs (qu'Allâh les maudisse!) campèrent contre nous avec cavaliers et fantassins. Nous n'étions séparés les uns des autres que par l'Oronte (*Al-'Âṣî*), dont les eaux étaient tellement grosses qu'ils ne pouvaient point passer vers nous et que nous étions empêchés de passer vers eux. Ils dressèrent leurs tentes sur la montagne et quelques-uns s'établirent jusque vers les jardins placés dans leur voisinage, laissèrent en liberté leurs chevaux dans les prés de fourrages et s'endormirent. Quelques jeunes fantassins de Schaizar se déshabillèrent et, après avoir ôté leurs vêtements, prirent leurs épées; nagèrent dans la direction de ces dormeurs et en tuèrent plusieurs. Alors, de nombreux ennemis s'acharnèrent contre nos compagnons qui se jetèrent à l'eau et rentrèrent, tandis que l'armée des Francs était descendue à cheval de la montagne, comme le torrent. A côté de ceux-ci était une mosquée, la Mosquée d'Aboû 'l-Madjd ibn Soumayya, dans laquelle était un homme appelé Ḥasan Az-Zâhid (l'ascète), qui se tenait sur un toit en terrasse, faisant une retraite dans la mosquée et priant. Il avait des vêtements noirs, en laine. Nous le voyions, mais nous n'avions aucun moyen

d'arriver à lui. Les Francs étaient venus, avaient mis pied à terre devant la porte de la mosquée, étaient montés jusqu'à lui, tandis que nous disions : « Il n'y a de force et de puissance qu'en Allâh ! Les Francs vont le tuer. » Mais lui, par Allâh, n'interrompit pas sa prière et ne bougea pas de sa place. Les Francs s'en retournèrent, s'arrêtèrent, remontèrent sur leurs chevaux et partirent, tandis qu'il était immobile au même endroit, continuant à prier. Nous ne doutions pas qu'Allâh (gloire à lui !) eût aveuglé les Francs par rapport à lui et l'eût caché à leurs regards. Gloire au Tout Puissant, au Miséricordieux !

Et parmi les faveurs d'Allâh le Très Haut fut ce qui se passa lorsque le roi des Grecs (*Ar-Roûm*)[1] campa devant Schaizar en l'an 532 [2]. Il sortit de Schaizar une troupe de fantassins pour combattre. Les Grecs les taillèrent en pièces, tuèrent les uns et firent prisonniers les autres. Parmi ceux qui furent emmenés en captivité, se trouvait un ascète des Banoû Kardoûs, un saint homme, né dans l'esclavage de Maḥmoûd, fils de Ṣâliḥ, seigneur d'Alep. Lorsque les Grecs s'en retournèrent, il était leur captif. Il arriva à Constantinople (*Al-Ḳousṭanṭîniyya*). Un jour qu'il s'y trouvait, il y rencontra un homme qui lui dit : « Es-tu Ibn Kardoûs? » — « Oui, » répondit-il. — L'autre reprit : « Viens avec moi, conduis-moi chez ton maître. » Ils partirent ensemble et Ibn Kardoûs présenta à son maître son compagnon, qui discuta avec celui-ci la rançon du prisonnier jusqu'à ce qu'elle fût fixée entre les deux interlocuteurs à une somme dont le Grec se déclara satisfait. Le montant ayant été pesé, l'homme donna encore à Ibn Kardoûs une somme d'argent, en lui disant : « Que cela te serve à rejoindre ta famille. Pars en paix avec Allâh le Très Haut. » Ibn Kardoûs sortit de Constantinople et rentra à Schaizar. Cette délivrance provint d'Allâh et de sa faveur mystérieuse. Car Ibn Kardoûs ne savait pas qui l'avait racheté et affranchi.

Il m'arriva quelque chose de semblable. Lorsque les Francs nous attaquèrent sur la route, au départ de Miṣr [3],

1. L'empereur Jean Comnène.
2. Au printemps de 1138. Corrigez d'après cela *Vie d'Ousâma*, p. 155, où 1133 est une faute d'impression.
3. Dans la première moitié de 1154.

après qu'ils eurent tué 'Abbâs, fils d'Aboû 'l-Foutoûḥ, et son fils aîné Naṣr, nous prîmes nous la fuite vers une montagne voisine. Nos hommes la gravirent à pied, en traînant leurs chevaux. Quant à moi, j'étais sur une mazette et je ne pouvais pas marcher. Je montai sur ma bête. Or, les flancs de cette montagne sont tout en pierres crevassées et en cailloux qui, foulés au pied par le cheval, faisaient couler le sang de ses pieds. Je frappai la mazette pour qu'elle montât. Mais elle ne put pas et descendit, poussée en arrière par les pierres crevassées et par les cailloux. Je mis pied à terre, je la fis reposer et je m'arrêtai, ne pouvant pas marcher. Alors un homme descendit vers moi de la montagne, saisit l'une de mes mains, tandis que ma rosse était dans l'autre, et me hissa au sommet. Non, par Allâh, je ne savais pas qui il était et je ne l'ai jamais revu.

Dans ces temps difficiles, on vous rappelait les moindres bienfaits et on en réclamait la rétribution. J'avais été abreuvé par un Turc d'un peu d'eau en échange de laquelle je lui avais donné deux dînârs. Il ne cessa point, après notre arrivée à Damas, de me mettre à contribution pour ce dont il avait besoin et de me demander la satisfaction de ses désirs, à cause de ce peu de boisson qu'il m'avait donné. Or, mon bienfaiteur se considérait comme un ange (qu'Allâh m'ait en pitié!) par lequel Allâh était venu à mon secours.

Entre autres faveurs d'Allâh le Très Haut je citerai ce que m'a raconté 'Abd Allâh Al-Mouschrif (l'Inspecteur) en ces termes : « Je fus emprisonné à Ḥaizân, enchaîné, traité avec rigueur. J'étais dans la prison à la porte de laquelle veillaient les gardiens. Je vis dans un rêve le Prophète (qu'Allâh lui accorde bénédiction et paix!), qui me dit : « Secoue ta « chaîne et sors. » Je me réveillai, je détachai ma chaîne qui s'enleva de mes pieds, je me levai pour ouvrir la porte que je trouvai ouverte, je dépassai les gardiens jusqu'à une meurtrière dans le mur, par laquelle je n'aurais pas soupçonné que ma main pût sortir. J'y passai tout entier et je tombai sur un tas de fumier, où restèrent les traces de ma chute et celles de mes pieds. Je descendis dans une vallée aux alentours des murs et j'entrai dans une caverne sur le flanc de la montagne, de ce même côté. Je me disais : Ils

vont sortir, verront ma trace et me prendront. Mais Allâh (gloire à lui!) envoya de la neige qui couvrit les traces. Les gardiens sortirent, tournant autour de moi sous mes yeux pendant toute la journée. Au soir, lorsque je fus en sûreté contre les recherches, je sortis de cette caverne et je me rendis dans un endroit sûr pour moi. »

Cet 'Abd Allâh était inspecteur (*mouschrif*) des cuisines de Ṣalâḥ ad-Dîn Moḥammad, fils d'Ayyoûb, Al-Yâguîsiyânî (qu'Allâh l'ait en pitié!).

Parmi les hommes, il y en a qui combattent, comme autrefois les compagnons du Prophète (la grâce d'Allâh soit sur eux!) combattaient pour le Paradis, non pas pour obtenir conquêtes et réputation.

C'est ainsi que, le roi des Allemands (*Alamân*) le Franc [1] (qu'Allâh le maudisse!) étant à peine parvenu en Syrie, tous les Francs qui étaient en Syrie s'y coalisèrent sous sa direction pour attaquer Damas. Les troupes et les habitants de Damas sortirent de la place pour combattre leurs ennemis. On remarquait dans le nombre le jurisconsulte Al-Findalâwî et le schaikh austère 'Abd ar-Raḥmân Al-Ḥalḥoûlî (qu'Allâh les ait tous deux en pitié!), deux des meilleurs parmi les musulmans. Lorsqu'ils furent proches des chrétiens, le jurisconsulte dit à 'Abd ar-Raḥmân : « Ne sont-ce pas les Roûm? » — « Mais oui », répondit 'Abd ar-Raḥmân. — Al-Findalâwî reprit : « Jusqu'à quand resterons-nous immobiles? » — « Viens, dit 'Abd ar-Raḥmân, allons défendre le nom d'Allâh le Très Haut ». Ils s'avancèrent tous deux et luttèrent jusqu'à ce qu'ils fussent tués dans un même endroit. Puisse Allâh les prendre tous deux en pitié!

Et, parmi les hommes, il y en a qui combattent à cause de leur fidélité. Ce fut le cas d'un Kurde, nommé Fâris (cavalier), qui justifiait son nom de cavalier, et quel cavalier il fut! Mon père et mon oncle paternel (qu'Allâh les ait tous deux en pitié!) assistèrent à une bataille livrée entre eux et Saif ad-Daula Khalaf ibn Moulâ'ib [2], qui s'y conduisit mal à leur égard et les trahit. Il avait recruté et rassemblé des troupes, tandis que,

1. L'empereur d'Allemagne Conrad III. Épisode du 25 juillet 1148.
2. Dans la seconde moitié de 1109.

de notre côté, l'on n'était nullement préparé à ce qui s'était produit. La cause en était que Khalaf avait envoyé leur dire : « Nous nous rendrons à Asfoûnâ, où sont les Francs, nous les ferons captifs. » Nos compagnons l'y devancèrent, mirent pied à terre et s'attaquèrent à la citadelle qu'ils minèrent. Pendant que ceux-ci combattaient, Ibn Moulâʿib s'avança et prit les chevaux de ceux de nos compagnons qui avaient mis pied à terre. Le combat eut lieu entre eux, après avoir menacé les Francs. La lutte devint acharnée. Fâris le Kurde s'y jeta avec impétuosité, fut blessé à plusieurs reprises et ne cessa de se battre, ne cessa d'être blessé qu'après avoir été criblé de blessures. La bataille se termina. Mon père et mon oncle paternel (qu'Allâh les ait tous deux en pitié !) passèrent devant lui, alors qu'il était porté au milieu de nos troupes. Ils s'arrêtèrent pour féliciter ce héros d'être sain et sauf. « Par Allâh, leur dit-il, je n'ai pas combattu pour défendre ma vie, mais la vôtre. Vous m'avez accordé des bienfaits et des avantages en grand nombre et je ne vous ai jamais vus dans un danger pareil à celui d'aujourd'hui. Je me suis promis de combattre en avant de vous, de vous revaloir vos bienfaits et de me faire tuer pour vous sauver. » Or Allâh (gloire à lui !) décréta que Fâris serait guéri de ces blessures et se rendrait à Djabala où était Fakhr al-Moulk Ibn ʿAmmâr, tandis que les Francs étaient à Laodicée.

Quelques cavaliers de Fakhr al-Moulk sortirent de Djabala pour attaquer Laodicée, quelques cavaliers Francs sortirent de Laodicée pour attaquer Djabala. Les deux escadrons campèrent sur la route, séparés par une colline. Un cavalier Franc gravit le versant septentrional de la colline, au moment même où Fâris le Kurde montait de l'autre côté. Chacun d'eux se proposait de reconnaître le pays au nom de ses compagnons d'armes. Ils se rencontrèrent sur le faîte de la colline, se lancèrent l'un sur l'autre, et, au même moment, échangèrent deux coups qui les firent tomber simultanément raides morts. Les chevaux continuèrent à se ruer l'un contre l'autre avec fureur sur la colline, alors que leurs maîtres avaient péri.

Ce Fâris avait chez nous un fils nommé ʿAlân, un combattant qui possédait des chevaux magnifiques et le plus bel attirail de guerre. Mais il était inférieur à son père. Tancrède,

seigneur d'Antioche, campa contre nous un jour et nous combattit avant d'avoir dressé ses tentes. Cet 'Alân, fils de Fâris, était monté sur un cheval beau et fringant, un coursier exceptionnel. Il était posté sur une élévation de terrain, lorsqu'un cavalier Franc l'assaillit dans un moment d'inadvertance, perça son cheval à l'encolure avec sa lance qui y pénétra. Le cheval se cabra et renversa 'Alân. Quant au Franc, il s'en retourna, emmenant à ses côtés le cheval avec la lance enfoncée dans l'encolure, comme s'il le tenait en laisse, fier d'un riche butin.

Puisque j'ai parlé des chevaux, je dirai qu'il y en a de très endurants, comme certains hommes, et qu'il y en a d'autres sans énergie. Nous avions dans nos troupes un Kurde, nommé Kâmil Al-Maschṭoûb (Kâmil le Balafré), courageux, religieux, excellent (qu'Allâh l'ait en pitié !). Il possédait un cheval bai brun, zain, semblable au chameau. Une rencontre eut lieu entre lui et un cavalier des Francs, qui frappa de la lance ce cheval à l'endroit du collier. La violence du choc inclina le cou de l'animal et la lance sortit du bord de l'encolure pour frapper la cuisse de Kâmil Al-Maschṭoûb et pour ressortir de l'autre côté. Le cheval supporta cette violence sans se laisser ébranler, non plus que son cavalier. J'eus l'occasion de voir la blessure qui avait endommagé la cuisse de Kâmil, après qu'elle eut été cicatrisée et fermée. Jamais je n'en avais vu d'aussi large. Le cheval guérit et Kâmil affronta sur lui un autre combat, où également il se mesura avec un cavalier des Francs, qui frappa de la lance ce cheval et lui perça le front. Le cheval ne bougea pas et se remit de cette seconde atteinte. Après que la blessure eut été fermée, si un homme adaptait la paume de sa main et la plaçait sur le front du cheval à l'endroit de la blessure, c'était de part et d'autre la même largeur.

Voici une anecdote piquante relative à ce cheval, que mon frère 'Izz ad-Daula Aboû 'l-Ḥasan 'Alî (qu'Allâh l'ait en pitié !) avait acheté à Kâmil Al-Maschṭoûb. Il était devenu un coureur alourdi. Mon frère s'en dessaisit comme gage d'un rapprochement entre nous et un cavalier Franc de Kafarṭâb. Le cheval resta chez celui-ci une année, puis mourut. Le cavalier envoya vers nous réclamer le prix du cheval. « Tu l'as acheté,

lui fut-il répondu, tu l'as monté et il est mort chez toi. De quel droit réclames-tu son prix? » — Il dit alors : « Vous lui avez fait boire quelque chose dont il meurt au bout d'un an. » Nous fûmes étonnés de sa sottise et de sa faible intelligence.

Un cheval fut blessé sous moi devant Ḥomṣ. Le coup lui fendit le cœur et plusieurs flèches l'atteignirent. Il me transporta hors du champ de bataille, tandis que ses narines dégouttaient de sang, ainsi que le haut de ses deux cuisses, et je ne trouvai rien d'étrange dans son attitude. Après m'avoir ramené vers mes compagnons, il mourut aussitôt.

Un autre cheval fut blessé sous moi par trois blessures, dans la région de Schaizar, lors de la guerre avec Maḥmoûd, fils de Ḳarâdjâ. Je continuais à le monter en combattant, et, par Allâh, j'ignorais qu'il eût été blessé, parce que je ne trouvais rien d'étrange dans son attitude.

Quant à l'absence de vigueur et à la faiblesse des chevaux en face des blessures, en voici un exemple. L'armée de Damas campa devant Ḥamâ qui appartenait alors à Ṣalâḥ ad-Dîn Moḥammad, fils d'Ayyoûb, Al-Yâguîsiyânî, tandis que Damas était à Schihâb ad-Dîn Maḥmoûd, fils de Boûrî, fils de Ṭogtakîn [1]. Je me trouvais à Ḥamâ, que des troupes nombreuses venaient assaillir et dont le gouverneur (*wâlî*) était Schihâb ad-Dîn Aḥmad, fils de Ṣalâḥ ad-Dîn, celui-ci étant sur le Tell Moudjâhid. Le chambellan (*ḥâdjib*) Gâzî At-Toullî vint l'y trouver et lui dit : « Les fantassins ennemis se sont déployés et l'on voit les casques scintiller au milieu des tentes. Ils vont charger contre nos hommes et les anéantir. » — « Va, répondit Ṣalâḥ ad-Dîn, fais-leur rebrousser chemin. » — Gâzî At-Toullî reprit : « Par Allâh, personne ne saurait les ramener en arrière, excepté toi ou un tel. » C'était moi qu'il désignait. Ṣalâḥ ad-Dîn me fit dire : « Tu sortiras, tu les feras retourner en arrière. » J'enlevai une cotte de mailles qu'avait endossée l'un de mes écuyers, je la revêtis pour ramener nos hommes, fût-ce à coups de massue. J'étais monté sur un cheval alezan magnifique, élancé. Lorsque j'eus ramené nos hommes, l'assaut contre nous se produisit. Tous les cavaliers étaient déjà à l'abri derrière les murs de Ḥamâ, excepté moi.

1. En 1137 ou en 1138.

Les uns étaient rentrés dans la ville, convaincus qu'ils y seraient faits captifs, d'autres avaient mis pied à terre dans mon escorte. Lors de l'attaque contre nous, je reculai mon cheval en tirant les rênes, pour ne pas rester face à face avec les ennemis. Lorsqu'ils s'en retournèrent, je les suivis d'abord à cause de l'espace étroit et de l'encombrement. Mon cheval fut atteint à la jambe par une flèche en bois qui la déchira. Il tomba en me portant, se releva, retomba, tandis que je le frappais si fort que les gens de mon escorte me dirent : « Entre dans la barbacane, monte une autre bête. » — Mais je répondis : « Par Allâh, je ne descendrai pas de ce cheval. » Je vis chez ce cheval une faiblesse telle que je ne l'ai jamais vue chez aucun autre.

Un trait de belle patience de la part d'un cheval servit Ṭirâd ibn Wahîb le Noumairite, lorsqu'il assista à la bataille entre les Noumairites, qui avaient tué 'Alî ibn Schams ad-Daula Sâlim ibn Mâlik, gouverneur (*wâlî*) d'Ar-Raḳḳa, et qui avaient pris possession de cette ville, et le frère de celui-ci, Schihâb ad-Dîn Mâlik ibn Schams ad-Daula. Ṭirâd ibn Wahîb était monté sur un cheval magnifique, de grand prix, qui lui appartenait. Ce cheval fut pointé de la lance à la hanche et ses boyaux sortirent. Ṭirâd les sangla avec des courroies, de peur que le cheval, en foulant aux pieds ses boyaux, ne les détachât, et combattit jusqu'à la fin de la bataille. Puis il ramena à Ar-Raḳḳa son cheval qui mourut aussitôt.

Je dis : En parlant des chevaux, je me rappelle ce qui m'arriva avec Ṣalâḥ ad-Dîn Moḥammad, fils d'Ayyoûb, Al-Yâguîsiyânî (qu'Allâh l'ait en pitié !). Le roi des émirs, l'atâbek Zenguî (qu'Allâh l'ait en pitié !), avait campé devant Damas l'an 530 [1] sur le territoire de Dârayyâ. Or le seigneur de Ba'lbek, Djamâl ad-Dîn Moḥammad, fils de Boûrî, fils de Ṭogtakîn (qu'Allâh l'ait en pitié !), avait envoyé un message à l'atâbek pour lui annoncer qu'il viendrait le rejoindre et avait quitté Ba'lbek, allant se mettre à son service. L'atâbek fut informé que l'armée de Damas était sortie pour s'emparer de Djamâl ad-Dîn. Il ordonna à Ṣalâḥ ad-Dîn de nous faire monter à cheval pour aller à sa rencontre et pour tenir à distance de

1. Lisez probablement 532, c'est-à-dire entre le 19 septembre 1137 et le 7 septembre 1138.

lui les Damascéniens. L'envoyé de Ṣalâḥ ad-Dîn vint me dire pendant la nuit : « Monte à cheval. » Or, ma tente était contiguë à la sienne et déjà il était sur son cheval, en arrêt devant sa tente. Sur l'heure, je montai à cheval. Il me dit alors : « Avais-tu su que j'avais pris les devants? — « Non, par Allâh, » répondis-je. — Il reprit : « A l'instant, j'ai envoyé vers toi, et te voilà déjà à cheval! » — Je répliquai : « O mon maître, mon cheval mange son orge, l'écuyer le tient bridé et s'assied, l'ayant en main, sur la porte de la tente. Quant à moi, j'endosse mon équipement, je me ceins de mon épée et je m'endors. Lorsque ton envoyé est venu me trouver, je n'avais rien qui m'arrêtât. »

Ṣalâḥ ad-Dîn resta en place jusqu'à ce qu'il eût été rejoint par une partie de son armée. Il dit : « Endossez vos armures. » La plupart des assistants avaient obéi. J'étais à ses côtés. Il ajouta : « Combien de fois devrai-je vous dire : Endossez vos armures? » — Je pris la parole : « O mon maître, ce n'est pas à moi que s'adressent tes reproches? » — « Mais si », répondit-il. — Je repris : « Par Allâh, je ne puis pas faire ce que tu demandes. Nous sommes au commencement de la nuit et mon casaquin renferme deux cottes de mailles superposées. Je le mettrai dès que je verrai l'ennemi. » Ṣalâḥ ad-Dîn se tut et nous partîmes.

Le lendemain matin, nous campions près de Ḍoumair. Ṣalâḥ ad-Dîn me dit : « Tu ne mets pas pied à terre pour manger quelque chose? Car l'insomnie doit t'avoir affamé. » — Je répondis : « A toi d'ordonner. » A peine étions-nous descendus de cheval qu'il me dit : « Où est ton casaquin? » J'ordonnai à mon écuyer de l'apporter, je le sortis du sac en cuir qui le renfermait et, avec mon couteau, j'y pratiquai une fente sur le devant pour mettre à jour l'extrémité des deux cottes de mailles. Mon casaquin renfermait une cotte de mailles franque qui descendait jusqu'en bas et qui était surmontée jusqu'en son milieu par une autre cotte. Toutes deux avaient des mailles étroites, des coussinets, des lacets et des poils de lièvre. Ṣalâḥ ad-Dîn se tourna vers un de ses écuyers qu'il interpella en turc. Je ne savais pas ce qu'il lui disait. Celui-ci amena devant Ṣalâḥ ad-Dîn un cheval bai-brun, cadeau récent de l'atâbek, monture inébranlable comme le rocher massif qu'on aurait arraché au

sommet de la montagne. Ṣalâḥ ad-Dîn dit : « Ce cheval convient à ce casaquin. Donne-le à l'écuyer d'Ousâma. » On le remit à mon écuyer.

Je dis : Mon oncle paternel ʿIzz ad-Dîn [1] (qu'Allâh l'ait en pitié !) désirait me voir plus de présence d'esprit dans les combats et me mettait à l'épreuve en me questionnant. Nous étions un jour ensemble dans l'une des guerres entre nous et le seigneur de Ḥamâ. Celui-ci avait recruté et rassemblé des troupes qu'il avait postées dans un domaine parmi les domaines de Schaizar, pour l'incendie et le pillage. Mon oncle détacha de ses troupes de soixante à soixante-dix cavaliers et me dit : « Prends-les et va vers l'ennemi. » Partis, nous rivalisions de vitesse et nous atteignions les éclaireurs de la cavalerie ennemie, qui furent taillés en pièces, percés de coups de lance, délogés de leur position.

J'envoyai un cavalier d'entre mes compagnons vers mon oncle paternel et vers mon père (qu'Allâh les ait tous deux en pitié !). Ils étaient restés en arrière avec le reste de l'armée et nombre de fantassins. Je leur fis dire : « Amenez les fantassins, car j'ai taillé en pièces nos ennemis. » Ils vinrent tous deux vers moi. Lorsqu'ils approchèrent, nous fîmes une nouvelle charge, nouveau désastre pour nos adversaires qui lancèrent leurs chevaux dans le Schâroûf alors débordé, le traversèrent à la nage et s'enfuirent.

Nous revenions victorieux. Mon oncle paternel me demanda : « Que m'as-tu envoyé dire ? » — Je répondis : « Je t'ai envoyé dire : Fais avancer les fantassins, car nous avons taillé en pièces l'ennemi. » — Il reprit : « Qui as-tu chargé du message ? » — Je répondis : « Radjab l'esclave. » — Il s'écria : « Tu as dit vrai. Je vois que maintenant tu as gardé ta présence d'esprit, que le combat ne t'a pas troublé. »

Une autre fois, il y eut combat entre nous et l'armée de Ḥamâ. Maḥmoûd, fils de Ḳarâdjâ, avait appelé à son secours contre nous l'armée de son frère Khîrkhân, fils de Ḳarâdjâ, seigneur de Ḥomṣ. Il leur était arrivé justement une provision de lances si bien adaptées qu'en les accouplant deux par deux, on obtenait une arme longue de vingt coudées, de dix-huit au

1. ʿIzz ad-Dîn Aboû 'l-ʿAsâkir Soulṭân, émir de Schaizar.

moins. Un de leurs détachements me faisait face et je commandais à une petite troupe de quinze cavaliers environ. ʿAlawân Al-ʿIrâḳî, un de leurs cavaliers et de leurs braves, s'élança sur nous et s'approcha de nos rangs, mais ne réussit pas à nous ébranler. Il s'en retourna et poussa sa lance en arrière. Lorsque je la vis allongée sur le sol comme une corde, sans qu'il pût la relever, je poussai mon cheval vers lui et je le frappai de ma lance. Il avait rejoint ses compagnons. Je reculai, alors que déjà leurs drapeaux flottaient au-dessus de ma tête. Mes compagnons continuèrent la lutte, sous la conduite de mon frère Bahâ ad-Daula Mounḳidh (qu'Allâh l'ait en pitié!), qui repoussa nos adversaires. Mon arme s'était brisée par le milieu contre la casaque rembourrée de ʿAlawân. Nous nous étions peu à peu rapprochés de mon oncle, qui me suivait des yeux. Lorsque le combat fut terminé, mon oncle me dit : « Où as-tu frappé avec ta lance ʿAlawân Al-ʿIrâḳî? » — « Je visais, dis-je, son dos, mais le vent a dérangé l'inclinaison de mon arme, et ma lance l'a atteint au côté. » — « C'était bien conçu, me répondit-il. Tu as maintenant toute ta présence d'esprit. »

Je n'ai jamais vu mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) me retenir de combattre, ni d'affronter un danger, en dépit de ce que je ressentais pour lui et de ce qu'il me témoignait en fait de tendresse et de préférence. C'est ce que je constatai certain jour. Nous avions alors [1] chez nous, à Schaizar, comme otages destinés à garantir une dette contractée par Baudouin (*Bagdouwîn*), roi des Francs [2], envers Ḥousâm ad-Dîn Timourtâsch, fils d'Îlgâzî (qu'Allâh l'ait en pitié !), des cavaliers Francs et Arméniens. Au moment où, la dette réglée, ceux-ci voulurent retourner dans leurs pays, Khîrkhân, seigneur de Ḥomṣ, fit sortir une troupe de cavaliers qui se postèrent en embuscade à l'extérieur de Schaizar. Lorsque les otages s'avancèrent, leurs ennemis se montrèrent et s'emparèrent d'eux. Le crieur public prévint mon père et mon oncle paternel (qu'Allâh les ait tous deux en piété!), qui montèrent aussitôt à cheval, se postèrent en évidence et envoyèrent tous ceux

1. En 1124.
2. Baudouin II, roi de Jérusalem.

qui les rejoignirent à la délivrance des otages. Je vins, moi aussi, et mon père me dit : « Suis leurs traces avec tes compagnons, ne reculez pas devant la mort pour le salut de vos otages. » Je partis, j'arrivai juste à temps, après avoir galopé la plus grande partie de la journée, je les délivrai, eux et leur escorte, je pris quelques cavaliers de Ḥomṣ, mais j'admirai surtout la parole de mon père : « Ne reculez pas devant la mort pour le salut de vos otages. »

Il arriva un jour qu'étant avec mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!), dans la cour intérieure de sa maison, j'aperçus un serpent de grande taille, qui avait sorti sa tête sur l'auvent du portique aux arcades cintrées de la maison. Mon père s'arrêta pour regarder le serpent. Quant à moi, je me saisis d'une échelle qui était dans un coin, je l'appliquai au-dessous du serpent et je montai vers lui, tandis que mon père m'observait et me laissait faire. Je saisis un petit couteau que j'avais sur moi et je l'enfonçai dans le cou du serpent endormi. Entre ma face et la sienne, il y avait moins d'une coudée de distance. Je me mis ensuite à lui pratiquer une entaille dans la tête. Le serpent sortit et s'enroula autour de ma main; alors je lui coupai la tête et je l'emportai mort dans la maison.

D'autre part, j'ai vu l'attitude de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!), un jour que nous étions sortis pour combattre un lion qui s'était montré vers la Citadelle du pont (*Al-Djisr*). Arrivés à ce point, nous le vîmes bondir sur nous d'un fourré où était son repaire. Il se jeta sur les chevaux, puis il s'arrêta, tandis que moi et mon frère Bahâ ad-Daula Mounḳidh (qu'Allâh l'ait en pitié!), nous étions entre le lion et une troupe faisant cortège à mon père et à mon oncle paternel (qu'Allâh les ait tous deux en pitié!), troupe nombreuse de soldats. Le lion s'était accroupi sur la rive du fleuve, se battant la poitrine sur le sol et rugissant. Je m'élançai sur lui. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) me cria : « Ne va pas à sa rencontre, ô insensé, de peur qu'il te saisisse. » Je pointai de ma lance le lion qui ne bougea pas de l'endroit et mourut sur place. Ce fut la seule circonstance où je vis mon père me retenir de combattre.

Allâh le Puissant, l'Élevé, a créé ses êtres de catégories et de natures diverses : le blanc et le noir, le beau et le laid, le

long et le court, le fort et le faible, le courageux et le lâche, selon sa décision et sa puissance universelle.

J'ai vu l'un des fils des émirs Turcomans qui s'étaient mis au service du roi des émirs, de l'atâbek Zenguî (qu'Allâh l'ait en pitié !), alors que ce jeune Turcoman avait été atteint par une flèche en bois, qui ne lui avait pas pénétré dans la peau tout à fait la profondeur d'un grain d'orge. Il fut pris de langueur, ses membres se relâchèrent, il perdit la parole et sa pensée devint absente. Or, c'était un homme semblable à un lion, le plus corpulent des hommes. On fit venir pour lui le médecin et le chirurgien. Le médecin dit : Il n'a aucun mal, mais à la seconde contusion il mourra. » Cet homme se reposa, puis monta à cheval et reprit ses anciennes habitudes. Une seconde flèche en bois l'atteignit quelque temps après. Elle était moins forte et moins redoutable que la première. Pourtant il mourut.

J'ai vu un fait analogue. Il y avait chez nous à Schaizar deux frères qu'on appelait les Banoû Madjâdjoû. L'un deux se nommait Aboû 'l-Madjd, l'autre Mouḥâsin. Ils étaient les fermiers du Moulin du pont, moyennant un loyer de cent dînârs. Près du Moulin, il y avait un abattoir pour les moutons que le seigneur terrier faisait tuer. Les traces du sang attiraient les guêpes. Un jour, Mouḥâsin, fils de Madjâdjoû, passa devant le Moulin et fut piqué par une guêpe. Il eut une hémiplégie, perdit la parole et faillit mourir. Il resta ainsi quelque temps, puis guérit et resta quelque temps sans mettre les pieds au Moulin. Alors son frère Aboû 'l-Madjd lui fit des reproches en ces termes : « O mon frère, nous sommes associés pour exploiter le Moulin contre un loyer de cent dînârs. Tu ne le diriges pas et tu ne le surveilles pas. Demain on nous en supprimera la ferme et nous mourrons en prison. » — Mouḥâsin lui répondit : « Toi, ton but est que je sois piqué par une autre guêpe pour qu'elle me tue. » Le lendemain matin, Aboû 'l-Madjd se rendit au Moulin. Une guêpe le piqua et il mourut. La chose la plus légère tue, lorsque le terme fixé est arrivé, et la logique est subordonnée aux présages.

C'est ainsi qu'apparut chez nous, sur le territoire de Schaizar, un lion. Montés à cheval pour l'atteindre, nous trouvâmes à l'endroit indiqué un nommé Schammâs, écuyer de l'émir Sâbiḳ ibn Wathâb ibn Maḥmoûd ibn Sâliḥ. Cet écuyer faisait

paître son cheval. Mon oncle paternel lui dit : « Où est le lion? » — « Dans ces broussailles, » répondit-il. — Mon oncle reprit : « Marche devant moi vers lui. » — L'écuyer répliqua : « Toi, ton but est que le lion sorte pour me saisir. » Il marcha devant mon oncle, le lion sortit comme s'il était envoyé vers Schammâs, le saisit et le tua seul de la société. Le lion à son tour fut tué.

J'ai vu chez le lion ce que je n'aurais pas soupçonné, et jamais je n'aurais cru que les lions, comme les hommes, sont, les uns braves, les autres lâches. Un jour, Djaubân al-Khail vint vers nous au galop et dit : « Dans le repaire du Tell at-Touloûl, il y a trois lions. » Nous montâmes aussitôt à cheval pour les combattre. C'était une lionne, derrière laquelle étaient deux lions. Nous fîmes plusieurs tours dans ce fourré. La lionne sortit contre nous et bondit sur nos hommes. Je demeurai immobile. Mon frère Bahâ ad-Daula Aboû 'l-Mouguîth Mounḳidh (qu'Allâh l'ait en pitié!) s'élança sur elle, la frappa de la lance, la tua et laissa sa lance brisée dans le corps. Revenus vers le repaire, nous vîmes sortir contre nous l'un des deux lions, qui repoussa nos chevaux. Nous restions, moi et mon frère Bahâ ad-Daula, postés sur sa route, attendant son retour après qu'il aurait repoussé les chevaux. Car le lion, lorsqu'il sort d'un endroit, est, de toute nécessité, forcé d'y revenir. Nous lançâmes vers lui les croupes de nos montures, retournant dans sa direction nos lances en arrière, nous imaginant qu'il nous attaquerait, que nous ficherions nos lances dans son corps et que nous le tuerions. Mais il ne fit pas attention à nous et passa devant notre bande, rapide comme le vent, pour se diriger vers un de nos compagnons qu'on appelait Sa'd Allâh Asch-Schaibânî. Il atteignit sa jument qu'il renversa. Je lui donnai un coup de ma lance, je la plongeai au milieu de son corps. Il mourut sur place. Nous revînmes vers l'autre lion, avec environ vingt fantassins des troupes arméniennes, habiles archers. L'autre lion sortit. C'était le plus grand des trois comme stature. Il s'avançait, quand les Arméniens lui barrèrent la route avec leurs flèches en bois. Je me tenais sur le côté des Arméniens, attendant qu'il fondît sur eux et qu'il saisît l'un d'eux, pour lui donner un coup de lance. Mais il avançait paisiblement. Toutes les fois qu'une flèche en bois

s'abattait sur lui, il rugissait et agitait sa queue. Je me disais : Voilà le moment où il va bondir. Mais il poursuivait sa marche et ne l'interrompit que lorsqu'il tomba mort. J'ai vu de la part de ce lion ce que je n'aurais jamais imaginé.

Plus tard, j'ai assisté à une chose plus étonnante encore de la part d'un lion. Il y avait dans la ville de Damas un lionceau, dressé par un dompteur qui l'avait fait grandir à ses côtés, qui s'en servait pour attaquer les chevaux et causer du dommage aux hommes. On dit à l'émir Mou'în ad-Dîn [1] (qu'Allâh l'ait en pitié !), et j'étais présent : « Ce lion a fait du mal aux hommes, et les chevaux fuient à son approche. Il se tient sans cesse sur la route. » Or, il était jour et nuit sur un banc de pierre, aux abords de l'Hôtel de Mou'în ad-Dîn. Celui-ci prescrivit que le dompteur amenât le fauve, puis il donna des instructions au chef de la table (*khouwânsallâr*) : « Apporte, lui dit-il, de la cuisine un bélier destiné à être égorgé, lâche-le dans la cour intérieure de la maison, afin que nous voyions comment le lion le déchirera. » Le chef de la table conduisit un bélier dans la cour intérieure de la maison, et le dompteur entra, ayant avec lui le lion. Dès que le bélier vit le lion au moment où le dompteur l'amenait par la chaîne pendue à son cou, il s'élança sur lui et lui asséna un coup de corne. Le lion s'enfuit et se mit à tourner autour du bassin, tandis que le bélier était derrière lui, le poussait en avant et lui donnait des coups de corne. Jusque-là nous avions pu réprimer notre envie de rire. L'émir Mou'în ad-Dîn (qu'Allâh l'ait en pitié!) dit alors : « C'est un lion néfaste. Emmenez-le, égorgez-le, équarrissez-le et rapportez sa peau. » On l'égorgea et on l'équarrit. Ce fut lui qui préserva le bélier destiné à être égorgé.

Autre histoire étonnante au sujet des lions. L'un d'eux se montra chez nous, sur le territoire de Schaizar. Nous sortîmes vers lui, accompagnés par quelques fantassins d'entre les habitants de Schaizar, parmi lesquels un écuyer du chef (*moukayyid*) [2] auquel obéissaient, qu'adoraient presque comme un dieu les gens de la montagne. Avec cet écuyer, était un chien

1. Mou'in ad-Din Anar.
2. Mot et sens douteux.

lui appartenant. Le lion sortit pour s'attaquer aux chevaux, qui détalèrent devant lui, effarouchés. Il se précipita alors au milieu des fantassins, se saisit de cet écuyer et s'accroupit sur lui. Alors le chien sauta sur le dos du lion qui abandonna l'homme et retourna dans le fourré. L'écuyer se rendit devant mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) qui riait. Il lui dit : « O mon maître, par ta vie, il ne m'a ni blessé ni endommagé. » On tua le lion et l'homme rentra, mais mourut dans cette même nuit, sans avoir été atteint par aucune blessure, des suites de l'effroi qui lui avait brisé le cœur. J'admirais la hardiesse de ce chien en face du lion, tandis que les animaux fuient devant lui et s'en gardent.

J'ai vu porter la tête d'un lion vers l'une de nos maisons. On aperçut les chats s'enfuyant de cette maison et se jetant du haut des toits en terrasse, n'ayant jamais vu un lion auparavant. Quant à nous, nous équarrissions l'animal et nous lancions ses débris de la citadelle vers la plate-forme de la barbacane. Les chiens n'en approchaient pas, non plus qu'aucun oiseau. Les aigles, à la vue de cette viande, descendirent des hauteurs, s'approchèrent, puis crièrent et reprirent leur vol. Combien la crainte inspirée par le lion aux animaux a de ressemblance avec la crainte inspirée par l'aigle aux oiseaux ! Car l'aigle est-il aperçu pour la première fois par le poulet, celui-ci crie et se sauve par un sentiment de terreur qu'Allâh le Très Haut a répandu dans les cœurs des animaux à l'égard des lions et des aigles.

Puisque je m'occupe des lions, je dirai que nous avions chez nous deux frères, deux compagnons d'armes, appelés les Banoû 'r-Rouʿâm, deux fantassins, sans cesse allant et venant entre Schaizar et Laodicée (*Al-Lâdhiḳiyya*). Laodicée appartenait alors à mon oncle paternel ʿIzz ad-Daula Aboû 'l-Mourhaf Naṣr qui y avait placé son frère ʿIzz ad-Dîn Aboû 'l-ʿAsâkir Soulṭân (qu'Allâh les ait tous deux en pitié !). Les Banoû 'r-Rouʿâm, qui leur servaient de courriers dans leurs échanges de lettres, ont raconté : « Sortis de Laodicée, nous avions gravi la colline d'Al-Manda, colline élevée qui domine de haut la plaine. Nous vîmes le lion accroupi au bord d'un fleuve qui coule sous la colline. Nous nous arrêtâmes en chemin, n'osant pas descendre par crainte du lion. Sous nos

yeux, un homme s'était avancé. Nous lui criâmes en agitant nos vêtements pour le mettre en garde du lion. Mais il ne nous écouta pas, banda son arc, y fixa une flèche en bois et se mit en marche. Le lion le vit. L'homme sauta sur lui, le frappa sans manquer de l'atteindre au cœur et le tua. Puis il s'approcha du lion, l'acheva, reprit sa flèche en bois, se dirigea vers ce fleuve, ôta ses chaussures, se déshabilla et descendit se baigner dans l'eau. Puis il remonta, se rhabilla sous nos yeux, se mit à secouer ses cheveux pour les sécher, mit l'une de ses chaussures, s'appuya sur son côté et resta longtemps dans cette posture. Nous dîmes : « Qu'est-ce qui l'a arrêté? Qui veut-il induire en erreur? » Lorsque nous descendîmes, il était dans ce même état. Nous le trouvâmes mort. Nous ignorions ce qui avait pu l'atteindre. Nous lui enlevâmes du pied son unique bottine. Or, elle contenait un petit scorpion qui l'avait piqué au pouce. Il était mort sur l'heure. Grand fut notre étonnement au sujet de ce héros qui avait tué le lion et qu'avait tué un scorpion de la grosseur d'un doigt. Gloire à Allâh le Tout Puissant, dont la volonté s'exerce sur les créatures!

Je dis : J'ai livré aux lions des combats innombrables, j'en ai tué une telle quantité que si, sur d'autres points, j'ai des rivaux, je ne connais personne qui possède au même degré que moi l'expérience de la lutte contre les lions. Je sais, par exemple, que le lion, comme tous les autres animaux, a peur de l'homme et le fuit. Il a une forte dose d'insouciance et de paresse, tant qu'il n'a pas été blessé. Mais, une fois atteint, il est vraiment le lion, et c'est alors qu'il devient effroyable. A-t-il quitté le bas-fond d'une forêt ou un fourré quelconque pour se précipiter sur les cavaliers, il retourne infailliblement à ce même repaire, quand bien même il apercevrait des lumières sur sa route. Instruit par l'expérience, je ne manquais pas, lorsqu'il s'attaquait à nos cavaliers, de m'embusquer, avant qu'il eût été blessé, sur son chemin de retour; au moment où il revenait sur ses pas, je le guettais jusqu'à ce qu'il passât devant moi, et je lui assénais le coup mortel.

Quant aux panthères, la lutte contre elles présente plus de difficultés que la lutte contre les lions, à cause de leur légèreté

et de leurs bonds à grande distance, et aussi parce qu'elles pénètrent dans les cavernes et dans les amas de rochers, comme les hyènes, tandis que les lions ne quittent jamais les bas-fonds des forêts et les fourrés.

On avait aperçu chez nous une panthère à Mouʿarzaf, village dans la banlieue de Schaizar. Mon oncle paternel ʿIzz ad-Dîn (qu'Allâh l'ait en pitié !) monta à cheval afin d'attaquer la panthère et envoya vers moi un cavalier qui me trouva sur ma monture, occupé d'une affaire personnelle, pour me dire de le rejoindre à Mouʿarzaf. Je le rejoignis et nous arrivâmes à l'endroit où l'on soupçonnait la présence de la panthère, mais sans l'y voir. Il y avait là une cavité. Je descendis de mon cheval, muni d'une lance, et je m'assis devant l'orifice de cette cavité, aussi peu profonde que la taille d'un homme, avec une fissure dans le côté qui ressemblait au trou d'un reptile. J'agitai ma lance dans la fissure au côté de la cavité. La panthère sortit sa tête de la fissure pour saisir la lance. Nous étions ainsi informés que la panthère était dans cet endroit. Quelques-uns de nos compagnons vinrent me seconder. L'un de nous mettait en mouvement sa lance à cet endroit. Si la panthère provoquée sortait, un autre la pointait de sa lance. Toutes les fois qu'elle voulut remonter de la fosse, elle fut criblée par nos lances et finit par être tuée. Elle était d'une très grande taille; mais elle s'était alourdie en dévorant des bêtes de somme du village. La panthère est le seul des animaux qui fasse des bonds de plus de quarante coudées.

Il y avait dans l'église de Ḥounâk une fenêtre à la hauteur de quarante coudées; chaque jour, à l'heure de midi, une panthère s'élançait pour y dormir jusqu'au soir; puis, d'un bond également, elle en redescendait. Or, à cette époque, passait à Ḥounâk un chevalier Franc, nommé Sire Adam, un des satans parmi les Francs. On lui raconta l'histoire de la panthère. « Informez-moi, dit-il, dès que vous la verrez. » La panthère vint, selon son habitude, et sauta dans la fenêtre. Un paysan courut prévenir Sire Adam. Celui-ci revêtit sa cotte de mailles, monta à cheval, prit son bouclier et sa lance, et vint dans l'église, qui était alors en ruines. Un seul mur restait debout, avec cette unique fenêtre. Lorsque la panthère aperçut Sire Adam, elle ne fit qu'un bond de la fenêtre sur lui,

l'atteignit sur son cheval, lui fendit le dos, le tua et poursuivit son chemin. Les paysans de Ḥounâk appelaient cette panthère la panthère qui prend part à la guerre sainte.

Parmi les caractères particuliers de la panthère, je citerai celui-ci : lorsqu'elle blesse l'homme et qu'une souris urine sur lui, l'homme meurt. Et la souris ne s'éloigne pas de celui qui a été blessé par la panthère, jusqu'à ce qu'on lui ait fabriqué un brancard qu'on fait flotter sur l'eau. Et l'on confie la garde du cadavre aux chats, parce qu'on craint pour lui les souris.

Presque jamais la panthère ne s'habitue aux hommes et ne s'apprivoise avec eux. Un jour, je passai par Ḥaifâ, ville du Ṣâḥil appartenant aux Francs. Un Franc me dit : « Serais-tu disposé à m'acheter un magnifique guépard? » — Très volontiers », répliquai-je. Puis il m'amena une panthère qu'il avait apprivoisée, au point qu'elle semblait entrée dans la peau d'un chien. Je repris : « Le marché ne me convient pas, car c'est une panthère et non un guépard. » Je m'étonnai que cet animal se fût familiarisé et assoupli avec le Franc en question.

La différence entre la panthère et le guépard, c'est que la face de la panthère est allongée comme celle du chien et que ses yeux sont bleuâtres, tandis que le guépard a la face arrondie avec des yeux noirs.

Un Alépin avait pris une panthère et l'amena, en venant demander justice, auprès du seigneur d'Al-Ḳadmoûs, l'un des Banoû Mouḥarrar, qui était en train de boire. Le seigneur ouvrit la séance. La panthère s'élança sur tous les assistants. Quant à l'émir, il était près d'une issue voûtée de la citadelle, par laquelle il passa, puis il ferma la porte de la salle. La panthère tournoya dans la résidence, tua les uns, blessa les autres jusqu'à ce qu'elle fût tuée.

J'ai entendu dire, mais je n'ai point constaté que, parmi les fauves, il y a le léopard. Je n'ai pas été à même de vérifier ce que je vais rapporter, mais mon autorité est le schaikh, l'imâm Ḥoudjdjat ad-Dîn Aboû Hâschim Moḥammad ibn Moḥammad Ibn Ṭhafar (qu'Allâh l'ait en pitié!). Voici ce qu'il m'a raconté : « Je voyageais vers les régions occidentales, en compagnie d'un vieil écuyer ayant appartenu à

mon père, et qui avait voyagé, plein d'expérience. Nous avions épuisé nos provisions d'eau et nous étions altérés. Nous n'avions pas avec nous de troisième, étant seuls, moi et lui, sur deux chameaux de race. Nous nous dirigeâmes vers un puits sur notre route et nous trouvâmes devant l'orifice un léopard endormi. Après que nous nous fûmes éloignés, mon compagnon descendit de son chameau, me remit les rênes, prit son épée, son bouclier et une outre que nous avions apportée. Il me dit : « Maintiens la tête du chameau de race. » Il marcha vers l'eau. Lorsque le léopard le vit, il se leva et sauta dans sa direction, mais le dépassa et poussa un cri. Alors d'autres bêtes féroces surgirent, accoururent et assaillirent le léopard. Il ne put, ni nous barrer la route, ni nous causer aucun mal. Nous eûmes toute liberté pour boire et pour abreuver nos montures. » Voici ce qu'il m'a raconté (qu'Allâh l'ait en pitié!). Or il était un des musulmans les plus parfaits dans sa foi et dans sa science.

Parmi les merveilles des destinées je dirai ce qui se passa, lorsque les Grecs (*Ar-Roûm*) vinrent camper devant Schaizar en l'an 532 [1]. Ils avaient dressé contre la place des machines de guerre effrayantes, qu'ils avaient apportées avec eux de leurs contrées. Elles lançaient des pierres parcourant des distances infranchissables même pour les flèches en bois, des pierres pesant de vingt à vingt-cinq livres.

Un jour, les Grecs atteignirent la maison d'un de mes amis, nommé Yoûsouf, fils d'Aboû 'l-Garîb. Elle fut surchargée du haut et détruite de fond en comble par une seule pierre.

Sur un château fort, dans la résidence de l'émir, on avait attaché un bois de lance, au bout duquel flottait un drapeau. Le chemin, par lequel les habitants montaient vers la citadelle, passait au dessous. Une pierre de la catapulte arriva sur le bois de lance, le rompit juste au milieu et s'appesantit sur la fente qui renfermait le fer. Le fer tomba sur la route, pendant qu'un de nos compagnons descendait. De cette hauteur, entraînant avec lui la moitié du bois de lance, le fer s'enfonça dans les clavicules de cet homme et ressortit vers le sol après l'avoir tué.

1. En mai 1138.

Khoṭlokh, un mamloûk de mon père, m'a raconté ce qui suit en propres termes : « Pendant le siège de Schaizar par les Grecs, nous nous reposions une fois dans la salle d'entrée de la forteresse avec notre équipement et nos épées. Tout à coup, un vieillard vint à nous en courant et dit : « O musulmans, défendez vos femmes! Les Grecs sont entrés avec nous. » Nous fîmes diligence pour saisir nos épées, partir, rencontrer ceux qui étaient montés par un point découvert du mur où les catapultes avaient pratiqué une brèche, les battre par le choc de nos épées, les expulser, nous élancer à leur poursuite, enfin les ramener de force vers leurs compagnons d'armes, revenir sur nos pas et nous disperser. Je restai avec le vieillard qui avait jeté parmi nous l'effroi. Il s'arrêta et tourna sa face vers le mur pour cracher. Je le quittai; mais aussitôt j'entendis le bruit d'une chute. Je me retournai, et voici que le vieillard avait la tête abattue par une pierre de catapulte, qui l'avait séparée du corps et incrustée dans la muraille, tandis que sa moelle avait coulé tout autour sur le mur. Je relevai la dépouille du vieillard, nous appelâmes sur lui les bénédictions d'Allâh, et nous l'enterrâmes à ce même endroit.

Une pierre de catapulte frappa également un de nos compagnons qui eut le pied fracturé. On l'apporta auprès de mon oncle paternel, qui était assis dans la salle d'entrée de la forteresse. « Faites venir, dit mon oncle, le renoueur. » Or, il y avait à Schaizar un opérateur, nommé Yaḥyâ, qui excellait à remettre les luxations. On l'amena. Il s'occupa de renouer le pied du malade, et, à cet effet, il s'installa avec lui dans un lieu abrité, à l'extérieur de la citadelle. Malgré les précautions, une pierre vint frapper la tête du blessé et la fit voler en éclats. Le renoueur revint dans la salle d'entrée. Mon oncle lui dit : « Que tu as rapidement fait ton œuvre! » — Il répondit : « Le patient a été atteint par une seconde pierre, ce qui m'a dispensé de l'opération. »

C'est Allâh qui dispose des trépas et des existences. Les Francs (puisse Allâh leur faire défection!) s'étaient mis d'accord pour attaquer et prendre Damas. Ils concentrèrent en conséquence une armée considérable [1], que vinrent renforcer

1. En 1110 ou en 1111. C'est l'armée de Baudouin Ier, roi de Jérusalem.

le seigneur d'Édesse et de Tell Bâschir [1] et le maître d'Antioche [2]. Celui-ci, en faisant route vers Damas, fit halte devant Schaizar. Les princes coalisés mirent aux enchères entre eux les maisons, les bains, les bazars de Damas. Des bourgeois (*al-bourdjâsiyya*) les leur achetèrent ensuite et leur en payèrent le prix en pièces d'or. Nul doute pour les assaillants que Damas serait emporté d'assaut et capitulerait.

Kafarṭâb appartenait alors au maître d'Antioche. Il avait détaché de ses troupes cent cavaliers d'élite, et leur avait ordonné de rester à Kafarṭâb pour nous tenir en respect, nous et les habitants de Ḥamâ. Lorsqu'il fut parti pour Damas, tous les musulmans de la Syrie se concertèrent pour attaquer Kafarṭâb, et dépêchèrent un de nos compagnons, nommé Ḳounaib, fils de Mâlik, pour espionner la ville à leur intention. Il s'y introduisit pendant la nuit, en fit le tour et revint en disant : « Réjouissez-vous d'avance du butin et de la délivrance. » Les musulmans pénétrèrent dans la ville, mais ils se heurtèrent à une embuscade. Allâh (gloire à lui !) n'en donna pas moins la victoire à l'islâm, et ils tuèrent les Francs jusqu'au dernier.

Quant à Ḳounaib, qui avait si habilement pratiqué pour nous l'espionnage à Kafarṭâb, il aperçut, dans le fossé qui entourait la ville, des troupeaux en grand nombre. Après la défaite et le massacre des Francs, il voulut s'approprier ces troupeaux et espéra accaparer le butin. Il se dirigea en courant vers le fossé. Un Franc lança contre lui, du haut de la citadelle, une pierre dont le choc l'étendit raide mort. Sa mère, une vieille très âgée, une pleureuse dans nos deuils, pleurait cette fois son fils. Quand elle gémissait sur le trépas de son fils, ses deux mamelles répandaient du lait au point que ses vêtements en étaient inondés. Lorsqu'elle eut épuisé ses larmes et que sa souffrance s'apaisa, ses mamelles redevinrent comme deux morceaux de peau sèche, sans une goutte de lait. Gloire à Celui qui a inspiré aux cœurs la tendresse pour les enfants !

Lorsque l'on dit au maître d'Antioche, qui était campé

1. Josselin Ier.
2. Roger, prince d'Antioche.

devant Damas : « Les musulmans ont tué tes compagnons! », il répondit : « C'est faux, car j'ai laissé à Kafarṭâb cent cavaliers, qui suffiraient à repousser tous les musulmans. Et Allâh (gloire à lui!) décréta qu'à Damas les musulmans triompheraient des Francs, en feraient un carnage effroyable et leur enlèveraient toutes leurs montures. Les Francs partirent de Damas, affaiblis et humiliés. Gloire à Allâh, le maître des mondes!

Parmi les choses étonnantes qui arrivèrent aux Francs dans cette bataille, je raconterai qu'il y avait dans l'armée de Ḥamâ deux frères, des Kurdes, nommés l'un Badr et l'autre ʿAnâz. Or, cet ʿAnâz avait la vue faible. Lorsque les Francs eurent été taillés en pièces et massacrés, on coupa leurs têtes et on les attacha aux courroies des chevaux. ʿAnâz coupa une tête qu'il serra dans les courroies de sa monture. Des gens de l'armée de Ḥamâ le virent et lui dirent : « O ʿAnâz, qu'est-ce que cette tête que tu emportes? » — « Gloire à Allâh, répondit-il, de ce qui est advenu entre moi et lui; j'ai réussi à le tuer! » — Ils dirent alors : « O homme, c'est la tête de ton frère Badr. » ʿAnâz regarda, examina la tête. C'était bien celle de son frère. Il eut honte et sortit de Ḥamâ. Nous ne savions pas où il s'était rendu et nous n'avons plus jamais entendu parler de lui. En réalité son frère Badr avait été tué dans cette bataille, mais il avait été tué par les Francs (qu'Allâh le Très Haut leur fasse défection!).

Le choc par lequel la pierre de cette machine de guerre enleva la tête du vieillard (qu'Allâh l'ait en pitié!) m'a rappelé les coups des épées tranchantes.

C'est ainsi qu'un de nos compagnons, nommé Hammâm Al-Ḥâdjdj (Hammâm le Pèlerin), se mesura avec un des Ismaéliens, lorsque ceux-ci attaquèrent la forteresse de Schaizar [1]. La rencontre eut lieu dans un portique de la résidence de mon oncle paternel (qu'Allâh l'ait en pitié!). Dans la main de l'Ismaélien était un couteau, dans celle d'Al-Ḥâdjdj était une épée. Le Baṭénien s'élança sur son adversaire avec son couteau, Hammâm le frappa de son épée au-dessus des yeux et lui brisa le crâne. La moelle de la tête tomba sur le sol, s'y

1. En 1108.

répandit et s'éparpilla. Hammâm se dessaisit de son épée et vomit tout ce qu'il avait dans le ventre, troublé qu'il était par la vue de cette moelle.

Ce même jour, je me rencontrai avec un Ismaélien qui avait dans la main un poignard, tandis que dans la mienne était une de mes épées. Il s'élança sur moi avec son poignard. Je le frappai au milieu de l'avant-bras, la poignée de son arme étant maintenue dans sa main et la lame adhérant à son avant-bras. La lame de son poignard avait été tranchée sur une longueur de quatre pouces et son avant-bras avait été coupé par le milieu qui était mis à nu. La trace de la pointe du poignard resta sur le tranchant de mon épée. Un artisan de chez nous la vit et me dit : « Je ferai disparaître cette brèche. » — Je lui répondis : « Laisse-la telle quelle, car elle est le plus bel ornement de mon épée. » Et aujourd'hui encore, lorsque quelqu'un la voit, il y reconnaît la trace du couteau.

Cette épée a une histoire que je vais raconter. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) avait un écuyer nommé Djâmi'. Les Francs firent une incursion contre nous. Mon père revêtit sa casaque rembourrée et sortit de sa maison pour monter à cheval. Mais il ne trouva pas sa monture et s'arrêta quelque temps pour l'attendre. Enfin, Djâmi' l'écuyer amena le cheval. Il s'était mis en retard. Mon père, qui avait ceint son épée, l'en frappa sans la sortir du fourreau, mit en pièces l'équipement, les sandales argentées, un manteau long et une tunique de laine, que portait cet écuyer, et lui fracassa l'os du coude. La main fut emportée du coup. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) l'entretint et entretint ses enfants après sa mort, en raison de ce coup. Quant au sabre, il était appelé le *Djâmi'ite,* du nom de cet écuyer.

Parmi les coups d'épées célèbres, je raconterai que quatre frères apparentés avec l'émir Iftikhâr ad-Daula Aboû 'l-Foutoûḥ Ibn 'Amroûn, seigneur de la forteresse de Boûḳoubais, montèrent vers lui dans la forteresse, tandis qu'il dormait, et le criblèrent de blessures. Or, il était seul dans la forteresse avec son fils. Ils partirent ensuite, s'imaginant qu'ils l'avaient tué et se dirigeant vers son fils. Or, à cet Iftikhâr ad-Daula Allâh avait donné une force peu commune. Il se leva tout nu de sa couche, saisit son épée accrochée dans sa demeure et

sortit contre ses agresseurs. L'un d'eux, leur chef et leur héros, le rencontra. Iftikhâr ad-Daula lui asséna un coup d'épée, ne fit ensuite qu'un bond pour s'éloigner, dans la crainte que celui-ci ne se jetât sur lui avec un couteau qu'il tenait à la main, puis regarda en arrière et le vit étendu sur le sol, tué du coup. Ibn 'Amroûn se dirigea vers le deuxième qu'il frappa, qu'il tua. Les deux survivants s'enfuirent et se précipitèrent du haut de la citadelle. L'un d'eux mourut, l'autre échappa.

La nouvelle de cet événement nous parvint à Schaizar. Un messager fut chargé par nous de féliciter Ibn 'Amroûn de son salut. Trois jours après, nous montions à la forteresse de Boûḳoubais pour lui faire visite, car sa sœur habitait chez mon oncle paternel 'Izz ad-Dîn [1], et il avait d'elle des enfants. Il nous raconta ce qui lui était arrivé et nous mit au courant, puis ajouta : « J'ai des démangeaisons sur l'omoplate et je ne puis y atteindre. » Il appela l'un de ses serviteurs pour faire examiner l'endroit sensible, la cause de cette piqûre. Le serviteur regarda. Or, il avait une blessure, où était restée la pointe d'une épée qui s'était brisée dans son dos, sans qu'il en eût connaissance, sans qu'il eût rien senti, sinon un grattement lorsque la plaie avait suppuré.

Cet homme avait une telle force qu'il saisissait le tarse du pied d'un mulet, frappait la bête sans qu'elle pût dégager son pied de la main qui la tenait, en même temps qu'il prenait entre ses doigts les clous du maréchal-ferrant et les enfonçait dans une planche de bois de chêne.

Sa voracité était comme sa force, même plutôt supérieure.

J'ai raconté quelques actions des hommes; je vais mentionner quelques hauts faits des femmes, après les avoir fait précéder de certains détails, comme ceux-ci :

Antioche obéissait à un satan d'entre les Francs, nommé Roger (*Roûdjâr*). Il se rendit en pèlerinage à Jérusalem, dont le prince était alors le Baron Baudouin [2] (*Bagdouwîn*), un vieillard, tandis que Roger était jeune. Celui-ci dit à Baudouin : « Prenons un engagement mutuel. Si je meurs

1. 'Izz ad-Dîn Aboû 'l-'Asâkir Soulṭân.
2. Baudouin II, roi de Jérusalem.

avant toi, Antioche t'appartiendra; si tu meurs avant moi, Jérusalem est à moi. » Ils conclurent un pacte à ces conditions, sur lesquelles ils tombèrent d'accord.

Or, Allâh le Très Haut décréta que Nadjm ad-Dîn Îlgâzî l'Ortoḳide (qu'Allâh l'ait en pitié!) eut une rencontre avec Roger à Dânîth le jeudi 5 du premier djoumâdâ en l'an 513 [1], le tua et massacra son armée entière. Il ne rentra pas vingt hommes à Antioche. Baudouin s'y rendit et en prit possession.

Quarante jours après, Baudouin livra bataille à Nadjm ad-Dîn Îlgâzî. Celui-ci, lorsqu'il buvait des liqueurs fermentées, contractait une fièvre qui durait vingt jours. Il en but après la défaite et l'extermination des Francs, et fut pris d'un violent accès de fièvre. Lorsqu'il en guérit, le roi Baudouin le Baron, à la tête de son armée, était déjà parvenu à Antioche.

Le deuxième choc entre Îlgâzî et Baudouin ne tourna à l'avantage ni de l'un ni de l'autre. Des compagnies franques mirent en déroute des compagnies musulmanes et des compagnies musulmanes mirent en déroute des compagnies franques. De part et d'autre, on perdit beaucoup de monde. Les musulmans firent captif Robert, prince de Ṣihyaun, de Balâṭounous et de la région avoisinante. C'était un ancien ami de Ṭogtakîn, maître de Damas, et il avait accompagné Nadjm ad-Dîn Îlgâzî, lorsque, à Apamée, celui-ci s'était associé aux Francs contre les armées orientales, venues en Syrie, sous le commandemant de Boursouḳ, fils de Boursouḳ.

Ce Robert, surnommé le Lépreux (*al-abraṣ*), avait dit alors à l'atâbek Ṭogtakîn : « Je ne sais comment exercer envers toi les devoirs de l'hospitalité, mais dispose des pays que je gouverne, fais-y pénétrer tes cavaliers, qu'ils y passent librement, qu'ils prennent tout ce qu'ils y trouveront, pourvu qu'ils ne fassent pas de prisonniers et qu'ils ne tuent pas. Pour ce qui est des troupeaux, de l'argent et des denrées, ils peuvent en disposer et s'en saisir à leur guise. »

Or, ce même Robert venait d'être fait prisonnier dans une bataille, à laquelle avait pris part Ṭogtakîn, prêtant assistance à Îlgâzî. Robert évalua lui-même sa rançon à dix mille

1. Le 14 août 1119.

pièces d'or. Îlgâzî dit : « Amenez-le vers l'atâbek. Peut-être, en lui faisant peur, lui arrachera-t-il une plus forte contribution. » On l'amena. L'atâbek buvait dans sa tente. Lorsqu'il le vit s'avancer, il se leva, mit les pans retroussés de sa robe dans sa ceinture, brandit son épée, sortit vers Robert, et lui trancha la tête. Îlgâzî rejoignit l'atâbek et lui fit des reproches : « Nous manquons, lui dit-il, même d'une pièce d'or pour la solde des Turcomans. Voici qu'un prisonnier nous offre dix mille dînârs pour sa rançon. Je te l'envoie pour que, par la terreur, tu lui extorques une plus grosse somme, et tu l'as tué ! » — L'atâbek répondit : « Pour ma part, je n'approuve aucun autre procédé pour provoquer la terreur. »

Puis ce fut le Baron Baudouin qui régna dans Antioche. Or, mon père et mon oncle paternel (qu'Allâh les ait tous deux en pitié !) avaient rendu de nombreux services à Baudouin. Fait captif par Noûr ad-Daula Balak (qu'Allâh l'ait en pitié !), il avait passé, après le meurtre de Balak, entre les mains de Ḥousâm ad-Dîn Timourtâsch, fils d'Îlgâzî, qui nous l'avait envoyé à Schaizar, afin que mon père et mon oncle paternel (qu'Allâh les ait tous deux en pitié !) s'interposassent pour discuter le prix de son rachat. Il fut traité par tous deux avec de grands égards ; car, lorsqu'il était monté sur le trône, nous devions une contribution au maître d'Antioche. Il nous en avait relevé gracieusement et, depuis lors, nos relations avec Antioche s'étaient maintenues excellentes.

Telle était la situation de Baudouin, et il avait auprès de lui en audience l'un de nos envoyés, lorsqu'un navire arriva à As-Souwaidiyya. Un jeune homme en débarqua, couvert de vêtements usés. On l'introduisit auprès de Baudouin, auquel il se fit reconnaître comme le fils de Boémond (*Ibn Maimoûn*). Baudouin lui livra Antioche, en sortit, et alla établir ses campements en dehors de la ville. Notre représentant auprès du roi Baudouin nous a juré que celui-ci avait dû acheter sur le marché, le soir de ce même jour, l'orge nécessaire à ses chevaux, alors que les greniers d'Antioche regorgeaient de denrées. Baudouin retourna ensuite à Jérusalem.

Le fils de Boémond, ce satan, fit subir à nos hommes une épreuve terrible. Un certain jour, il vint camper et dresser ses tentes à nos portes avec son armée. Nous étions déjà montés

sur nos chevaux pour leur tenir tête. Pas un d'entre eux ne s'avança à notre rencontre. Ils ne quittèrent pas leurs tentes, tandis que nous chevauchions sur une éminence, les observant, n'étant séparés d'eux que par le cours de l'Oronte.

Le fils d'un de mes oncles paternels, Laith ad-Daula Yaḥyâ, fils de Mâlik, fils de Ḥoumaid (qu'Allâh l'ait en pitié!), sortit de nos rangs dans la direction de l'Oronte. Nous nous imaginions qu'il allait abreuver sa jument. Il s'enfonça dans l'eau, franchit le fleuve et se dirigea vers un petit détachement des Francs, immobile auprès des tentes. Lorsqu'il se fut approché d'eux, un de leurs cavaliers vint à sa rencontre. Les deux adversaires s'élancèrent l'un contre l'autre, mais chacun d'eux esquiva le coup de lance qui lui était destiné.

J'arrivai en hâte, à ce moment même, vers les deux combattants, avec d'autres jeunes hommes comme moi. Le détachement s'ébranla. Le fils de Boémond monta à cheval, ainsi que ses soldats. Ils se précipitèrent, rapides comme le torrent. La jument de mon parent avait reçu un coup de lance. Les premières lignes de nos cavaliers se heurtèrent aux premières lignes de leur cavalerie. Dans nos troupes, il y avait un Kurde, nommé Mîkâ'îl, qui avait atteint en fuyant leur avant-garde. Sur ses derrières, un cavalier Franc l'avait percé de sa lance. Le Kurde, étendu devant lui, gémit bruyamment et poussa les hauts cris. Je le rejoignis. Quant au Franc, il s'était détourné du cavalier Kurde et avait filé loin de ma route à la poursuite de cavaliers à nous, postés en nombre au bord du fleuve, sur notre rive. J'étais derrière lui, éperonnant mon cheval pour qu'il le rattrapât et que je pusse le frapper; mais je n'y réussis pas. Le Franc ne faisait pas attention à moi; il était uniquement occupé de nos cavaliers groupés. Enfin, il les atteignit, toujours poursuivi par moi. Mes compagnons portèrent à son cheval un coup de lance mortel. Mais ses compagnons étaient sur sa trace, trop nombreux pour que nous pussions rien contre eux. Le cavalier Franc partit sur son cheval expirant, rencontra ses soldats, les ramena tous en arrière et s'en retourna sous leur protection. Or, ce cavalier n'était autre que le fils de Boémond, seigneur d'Antioche. Encore adolescent, il avait laissé envahir son âme par la terreur. S'il eût permis à ses soldats

d'agir, nous eussions été mis en déroute et refoulés jusque dans l'enceinte de notre ville.

Pendant la bataille, une vieille servante, nommée Bouraika, au service d'un Kurde de nos compagnons ʿAlî ibn Maḥboûb, se tenait au milieu des cavaliers sur la rive du fleuve. Elle tenait à la main de la boisson pour se désaltérer et pour désaltérer les hommes. La plupart de nos compagnons, lorsqu'ils virent les Francs s'avancer en telles masses, rebroussèrent chemin vers la ville, tandis que cette diablesse demeurait, n'étant nullement épouvantée par ce grave événement.

Et je vais mentionner un trait à propos de cette Bouraika, bien que ce ne soit pas ici la place; mais l'anecdote a des ramifications. ʿAlî, le maître de Bouraika, était religieux et ne buvait pas de vin. Il dit un jour à mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) : « Par Allâh, ô émir, je ne me croirais pas autorisé par la loi à manger sur les fonds publics. Je ne veux manger que grâce aux bénéfices réalisés par Bouraika. » Et lui, ce sot, s'imaginait que ce trafic illicite était plus légitime que de s'adresser au trésor pour lui demander un salaire. Quant à la servante, elle avait un fils, du nom de Naṣr, homme de haute taille, intendant d'un domaine appartenant à mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!), qu'il dirigeait avec un certain Baḳiyya, fils d'Al-Ouṣaifir.

Baḳiyya m'a raconté ce qui suit : « J'entrai, à la tombée de la nuit, dans la ville, voulant pénétrer dans ma maison où j'avais à faire. Lorsque j'approchai de Schaizar, j'aperçus au milieu des tombeaux, à la lueur de la lune, un être vivant qui ne paraissait ni un homme ni un animal sauvage. Je me tins à distance et je me sentis effrayé. Puis je me dis : « Ne suis-je donc pas Baḳiyya? Que signifie cette crainte d'un être isolé? » Je déposai mon épée, mon bouclier et ma lance que j'avais avec moi et je m'avançai pas à pas, en entendant cet être chanter et parler. Puis, lorsque je me fus approché, je m'élançai sur lui, tenant dans la main un poignard, et je le saisis violemment. Or, c'était Bouraika, avec la tête découverte, les cheveux hérissés, chevauchant sur une branche, hennissant et tournant au milieu des tombeaux. Je dis : « Malheur à toi! Que fais-tu à cette heure ici? » — Elle répondit : « De la

sorcellerie. » — Je repris : « Qu'Allâh t'abomine, qu'il abomine ta sorcellerie et tes artifices entre tous! »

L'énergie de cette chienne m'a rappelé l'attitude des femmes dans le combat qui eut lieu entre nous et les Ismaéliens [1], bien qu'elles aient agi tout différemment. Dans cette journée, le chef des Ismaéliens, 'Alawân ibn Ḥarâr [2], se rencontra avec mon cousin Sinân ad-Daula Schabîb ibn Ḥâmid ibn Ḥoumaid (qu'Allâh l'ait en pitié!) dans notre château fort. Or, mon cousin était mon contemporain, venu au monde le même jour que moi : tous deux nous sommes nés le dimanche, 27 djoumâdâ, en l'an 488 [3]. Il ne prit point part au combat dans cette journée, tandis que j'en fus le pivôt. 'Alawân voulut se l'attacher et lui dit : « Retourne vers ta maison; emporte tout ce que tu pourras et viens, pour que tu ne sois pas tué. Car le château fort, nous en avons pris possession. » Schabîb rentra chez lui et dit : « Quiconque a quelque chose me le remettra. » Il parlait ainsi à sa tante et aux femmes de son oncle paternel, et chacune d'elles s'empressa de lui donner ce qu'il demandait. Sur ces entrefaites, voici qu'un homme entra dans la maison, couvert d'une cotte de mailles et d'un casque, portant une épée et un bouclier. A sa vue, Schabîb se crut perdu. Le personnage retira son casque. Il n'était autre que la mère de son cousin Laith ad-Daula Yaḥyâ (qu'Allâh l'ait en pitié!). Elle dit : « Que veux-tu faire? » — Il répondit : « Prendre tout ce que je pourrai, descendre du château fort à l'aide d'une corde et m'en aller vivre dans le monde. » — Elle reprit : « Quelle mauvaise action tu vas commettre! Tu laisserais tes cousines et les femmes de ta famille aux séducteurs pour t'en aller! Quelle existence sera la tienne, lorsque tu te seras déshonoré dans ta famille et que tu te seras enfui loin d'elle! Cours au combat pour les tiens, afin de te faire tuer au milieu d'eux. Qu'Allâh te châtie, qu'il te châtie encore! » Et cette femme (qu'Allâh l'ait en pitié!) l'empêcha de fuir. Et désormais il devint l'un des cavaliers les plus estimés.

Dans cette même journée, ma mère (qu'Allâh l'ait en pitié!) distribua mes épées et mes casaques rembourrées. Elle se ren-

1. En avril 1109.
2. Nom de lecture incertaine.
3. Le 4 juillet 1095.

dit auprès d'une de mes sœurs plus âgée que moi et lui dit : « Revêts tes bottines et ton manteau. » Elle obéit et sa mère l'entraîna vers un balcon de ma maison, qui dominait la vallée à l'est. Elle l'y fit asseoir, s'asseyant elle-même sur le pas de la porte du balcon. Allâh (gloire à lui !) nous donna la victoire sur les Ismaéliens. J'arrivai dans ma maison, réclamant quelqu'une de mes armes, sans trouver autre chose que les fourreaux des épées et les sacs en cuir des casaquins. Je dis à ma mère : « Où sont mes armes? » — Elle répondit : « O mon cher fils, j'ai donné les armes à ceux qui combattaient pour nous, et je ne présumais pas que tu fusses en vie. » — Je repris : « Et ma sœur, que fait-elle ici? » — Elle répliqua : « O mon cher fils, je l'ai fait asseoir sur le balcon, et je me suis assise en arrière d'elle. Dès que j'aurais vu les Baṭéniens parvenir jusqu'à nous, je l'aurais poussée, je l'aurais lancée dans la vallée pour la voir morte plutôt qu'emmenée en captivité avec les paysans et les séducteurs. » Je remerciai ma mère, que ma sœur remercia également en lui témoignant sa reconnaissance. En vérité, ce point d'honneur est plus strict que les points d'honneur des hommes.

Une vieille, nommée Fanoûn, qui avait servi mon grand-père l'émir Aboû 'l-Ḥasan ʿAlî (qu'Allâh l'ait en pitié !) se couvrit, dans cette même journée, la bouche d'un voile, saisit une épée et s'élança au combat. Elle ne discontinua pas jusqu'à ce qu'elle nous vît prendre le dessus et l'emporter sur nos adversaires.

On ne saurait dénier aux femmes distinguées la bravoure, le point d'honneur et la sagesse du jugement. J'étais parti un certain jour avec mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) à la chasse. Il était épris de ce divertissement et possédait une collection presque unique de faucons, de gerfauts, de sacres, de guépards et de chiens braques. Il montait à cheval à la tête de quarante cavaliers, ses enfants et ses serviteurs, tous experts en matière de chasse, au courant de la pêche. Or il avait à Schaizar deux rendez-vous de chasse. Un jour il chevauchait à l'ouest de la ville vers des cannaies et des rivières, où il poursuivait les francolins, les oiseaux aquatiques, les lièvres et les gazelles, tuait les sangliers; l'autre jour, il gravissait à cheval la montagne au sud de la ville, faisant la

chasse aux perdrix et aux lièvres. Un jour que nous étions sur la montagne, arriva l'heure de la prière de l'après-midi. Il fit halte et nous fîmes halte pour faire notre prière chacun pour soi. Voici qu'un écuyer nous rejoignit au galop, s'écriant : « Le lion est là. » Je fis mes oraisons finales avant mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!), afin qu'il ne m'empêchât pas d'aller combattre le lion. Je montai à cheval, ayant avec moi ma lance. Je m'élançai vers le lion qui se porta à ma rencontre et rugit. Mais mon cheval m'emmena à l'écart et la lance me tomba des mains à cause de sa lourdeur, le cheval m'entraînant dans une course rapide, pour revenir ensuite s'arrêter au pied de la montagne. Le lion était des plus corpulents, bombé comme une arcade cintrée, affamé. Toutes les fois que nous approchions de lui, il descendait de la montagne, repoussait les chevaux et retournait à sa tanière. Et il ne descendait pas une seule fois sans marquer la trace de son passage dans notre compagnie. Je l'avais même vu monter en croupe derrière un écuyer de mon oncle, un nommé Baschtakîn Garza, s'accrocher aux deux hanches de son cheval et lui déchirer avec les griffes ses vêtements et ses guêtres, puis retourner vers la montagne. Je n'avais aucune prise sur ce lion, lorsque je m'avisai de monter au-dessus de lui sur le versant de la montagne. Ensuite, je précipitai mon cheval sur lui, je le frappai avec ma lance que j'enfonçai dans son corps et que je laissai dans son flanc. Il roula jusqu'au bas de la montagne, sans pouvoir se débarrasser de la lance. Le lion mourut et la lance se brisa, tandis que mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) était arrêté à nous regarder, en société des fils de son frère 'Izz ad-Dîn [1], de tout jeunes gens curieux de voir ce qui se passerait. Nous transportâmes le lion, et notre entrée dans la ville eut lieu à la tombée du soir.

Au milieu de la nuit, ma grand'mère du côté de mon père (puisse Allâh les avoir tous deux en pitié!) était venue me trouver, tenant une cire allumée. C'était une femme très âgée, presque centenaire. Je ne mis pas en doute qu'elle était venue me féliciter d'avoir échappé au danger et m'exprimer sa joie de ma noble action. Je m'avançai vers elle et je lui

1. 'Izz ad-Dîn Aboû 'l-'Asâkir Soulṭân.

baisai la main. Mais elle me dit avec colère et emportement : « O mon cher fils, quel motif te pousse à affronter ces dangers, dans lesquels tu risques ta vie et celle de ton cheval, tu brises tes armes et tu aggraves les mauvaises dispositions et l'antipathie de ton oncle paternel à ton égard? » — Je répondis : « O ma princesse, je n'expose ma vie en cette occasion et dans d'autres que pour gagner le cœur de mon oncle. » — Elle répliqua : « Non, par Allâh, ce n'est pas ce qui te rapprochera de lui, c'est au contraire ce qui t'en éloignera de plus en plus, ce qui aggravera envers toi son inimitié et son aversion. » Or, j'ai reconnu que cette femme (qu'Allâh l'ait en pitié!) m'avait donné un avis sage et qu'elle avait dit vrai en parlant ainsi. Par ma vie, de telles femmes sont assurément les mères des hommes!

Ma grand'mère (qu'Allâh l'ait en pitié!) était parmi les plus vertueuses musulmanes, pratiquant la religion, l'aumône, le jeûne et la prière d'une façon admirable. J'étais un jour présent, la veille au soir du 15 scha'bân, alors qu'elle priait auprès de mon père. Et celui-ci (qu'Allâh l'ait en pitié!) excellait à psalmodier le Livre d'Allâh le Très Haut, sa mère s'associant à sa prière. Il eut compassion de sa mère et lui dit : « O ma mère, si tu priais assise! » — Elle répondit : « O mon cher fils, me reste-t-il assez de jours à vivre pour que je revoie une nuit comme celle-ci? Non, par Allâh, je ne m'assiérai pas. » Or, mon père, à ce moment, était septuagénaire, et ma grand'mère (qu'Allâh l'ait en pitié!) était presque centenaire.

J'ai vu merveilles de l'héroïsme des femmes. C'est ainsi qu'un des compagnons de Khalaf ibn Moulâ'ib, un certain 'Alî 'Abd Ibn Abî 'r-Raidâ, avait été doué par Allâh le Très Haut d'une vue aussi étonnante que celle de Zarḳâ Al-Yamâma. Car il faisait campagne avec Ibn Moulâ'ib, apercevant les caravanes à une distance d'un jour entier.

Il m'a été raconté par un de ses amis, Sâlim Al-'Idjâzî, qui passa au service de mon père après l'assassinat de Khalaf ibn Moulâ'ib : « Nous étions montés un jour, et, dès le lendemain matin, nous avions envoyé en avant 'Alî 'Abd Ibn Abî 'r-Raidâ pour faire le guet à notre profit. Il nous rejoignit et dit : « Réjouissez-vous du butin. En ce moment une caravane

considérable s'avance. » Nous eûmes beau regarder, rien ne nous apparut. Nous dîmes : « Nous ne voyons ni caravane ni quoi que ce soit. » — Il répondit : « Par Allâh, je vois une caravane, et en tête s'avancent deux chevaux qui ont telle et telle marque, avec les couleurs effacées. » Nous restâmes dans l'embuscade jusque dans l'aprés-midi. La caravane nous arriva, précédée par les deux chevaux marqués. Une sortie nous en rendit maîtres. »

Sâlim Al-'Idjâzî m'a encore raconté ce qui suit : « Nous montâmes un jour et 'Alî 'Abd Ibn Abî 'r-Raidâ monta pour faire le guet à notre profit. Il s'endormit et, à son insu, fut saisi par un Turc, qui appartenait à un détachement de Turcs et qui s'était attaqué à lui. On lui dit : « Qui es-tu? » — Il répondit : « Je suis un mendiant qui ai loué mon chameau à un commerçant de la caravane. Donne-moi ta main comme gage que tu me rendras mon chameau, à condition que je vous guide vers la caravane. » Leur chef lui donna la main. Il marcha devant eux jusqu'à ce qu'il les eût fait parvenir à nous, à l'embuscade. Nous fîmes une sortie contre eux et ils devinrent nos captifs. 'Alî s'attacha à celui qui était devant lui, prit son cheval et son équipement. Notre butin fut abondant.

« Lorsque Ibn Moulâ'ib eut été assassiné [1], 'Alî 'Abd Ibn Abî 'r-Raidâ se mit au service de Théophile le Franc, seigneur de Kafarṭâb. Il entraînait les Francs vers les musulmans pour piller ceux-ci, pour leur nuire avec acharnement, pour s'emparer de leurs biens et pour verser leur sang, au point qu'il détroussait les voyageurs sur les chemins. Il avait avec lui à Kafarṭâb, sous la domination franque, une femme, qui lui reprochait sa conduite et le retenait, sans qu'il se soumît. Elle envoya chercher l'un de ses parents à elle, un artisan, son frère, je suppose, et le cacha dans sa maison jusqu'au soir. Tous deux conspirèrent contre son mari 'Alî 'Abd Ibn Abî 'r-Raidâ, le tuèrent et s'approprièrent tout son bien. Le lendemain matin, elle apparut parmi nous à Schaizar. « Je me suis irritée, dit-elle, pour les musulmans de ce que faisait contre eux cet infidèle. » Elle soulagea les hommes de ce satan et nous lui tînmes compte de sa belle action, en lui assurant chez nous l'honneur et le respect. »

1. En 1106.

Il y avait parmi les émirs de Miṣr un homme nommé Nadî Aṣ-Ṣoulaiḥî, sur la figure duquel ressortaient deux traces de coups; l'une s'étendait de son sourcil droit à la lisière de ses cheveux, l'autre de son sourcil gauche jusqu'à ses cheveux les plus rapprochés. Je l'interrogeai au sujet de ces deux coups. Il me répondit : « Au temps de ma jeunesse, je montais d'Ascalon à pied. Un jour, je montai dans la direction de Jérusalem pour attaquer les pèlerins des Francs. Nous nous heurtâmes à quelques-uns d'entre eux. Dans le nombre je rencontrai un homme avec une lance, ayant derrière lui sa femme qui portait une jarre en bois remplie d'eau. L'homme me frappa de ce coup que voici; j'usai de représailles et je le tuai. Je marchai vers sa femme qui me frappa au visage avec la jarre en bois et m'infligea cette autre blessure. Tous deux ils marquèrent ma face. »

Voici un autre trait de bravoure des femmes : Une troupe de pèlerins Francs, ayant accompli le pèlerinage, revint à Rafaniyya qui, à ce moment, appartenait aux Francs [1]. Ils en sortirent pour se rendre à Apamée, mais s'égarèrent de nuit et arrivèrent à Schaizar, au nombre de sept à huit cents, hommes, femmes et jeunes gens. Or, l'armée de Schaizar était sortie sous la direction de mes deux oncles 'Izz ad-Dîn Aboû 'l-'Asâkir Soulṭân et Fakhr ad-Dîn Aboû Kâmil Schâfi' (qu'Allâh les ait tous deux en pitié!) pour aller à la rencontre des deux femmes qu'ils avaient épousées, deux sœurs, de la famille Alépine des Banoû 'ṣ-Ṣoûfî. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) était demeuré dans la forteresse. Un des nôtres était sorti de la ville pendant la nuit, pour une besogne urgente. Il vit un Franc, retourna sur ses pas prendre son épée, sortit et le tua. Le cri de guerre retentit à Schaizar. Les habitants sortirent, tuèrent les Francs et pillèrent ce qu'ils avaient avec eux, femmes, jeunes gens, argent et bêtes de somme.

Or, il y avait à Schaizar une femme mariée à l'un de nos compagnons. Elle se nommait Naḍra, fille de Boûzarmâṭ et était sortie avec les habitants. Cette femme fit captif un Franc, qu'elle introduisit dans sa maison; elle en sortit pour prendre un autre Franc qu'elle introduisit dans sa maison, puis en sortit

1. Après 1126.

pour prendre un troisième Franc. Ils furent réunis à trois chez elle. Alors, elle s'empara de ce qu'ils avaient avec eux et de ce qu'il lui convint de leur enlever, appela ensuite quelques-uns de ses voisins qui les mirent à mort.

Mes deux oncles et l'armée arrivèrent pendant la nuit. De nombreux Francs avaient été mis en déroute et poursuivis par des habitants de Schaizar, qui les avaient tués à l'extérieur de la ville. Aussi les cavaliers qui rentraient trébuchaient-ils dans l'obscurité au milieu des cadavres, sans savoir ce qui les faisait trébucher. L'un d'eux mit pied à terre et vit les cadavres dans les ténèbres. Ce spectacle les épouvanta et ils s'imaginèrent que Schaizar avait été envahi par surprise. En réalité, c'était un butin qu'Allâh le Tout Puissant avait poussé vers les habitants.

On avait amené dans la maison de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) quelques jeunes filles captives d'entre les Francs. Ils sont (qu'Allâh les maudisse!) une race maudite, qui ne s'allie pas avec qui est d'autre origine. Mon père distingua une jeune fille belle, à la fleur de l'âge. Il dit à l'intendante de sa maison : « Fais-la entrer dans le bain, répare le désordre de sa toilette et outille-la pour le voyage. » L'intendante obéit. Mon père confia la jeune fille à l'un de ses écuyers et la fit conduire vers l'émir Schihâb ad-Dîn Mâlik ibn Sâlim ibn Mâlik, seigneur de Ḳal'at Dja'bar, l'un de ses amis, auquel il écrivit : « Nous avons fait sur les Francs du butin, dont je t'ai envoyé une part. » La jeune fille plut à l'émir et le charma. Il se la réserva et elle mit au monde pour lui un fils qu'il nomma Badrân. Son pére le constitua son héritier présomptif. Il grandit, son père mourut. Badrân gouverna la ville et les sujets, sa mère conservant le droit d'ordonner et de défendre. Celle-ci s'entendit avec quelques hommes et se laissa glisser sur une corde du haut de Ḳal'at Dja'bar. Ces hommes l'accompagnèrent jusqu'à Saroûdj qui appartenait alors aux Francs. Elle se maria avec un cordonnier Franc, tandis que son fils était seigneur de Ḳal'at Dja'bar.

Parmi les femmes Franques qui avaient été dirigées vers la maison de mon pére, il y avait une vieille avec une de ses filles, jeune et bien faite, et un fils robuste. Le fils devint musulman et son islamisme fut de bon aloi, étant donné ce

qu'il étalait de sa prière et de son jeûne. Il apprit l'art de travailler le marbre à l'école d'un artiste qui pavait en marbre la maison de mon père. Puis, son séjour s'étant prolongé, mon père le maria avec une femme d'une famille pieuse et lui fournit tout ce dont il avait besoin pour ses noces et pour son installation. Sa femme lui donna deux fils, qui grandirent parmi nous. Ils avaient cinq et six ans, quand leur père, l'ouvrier Raoul, dont ils étaient la joie, partit avec eux et avec leur mère, emportant tout ce qu'il avait dans sa maison pour rejoindre les Francs à Apamée. Il redevint chrétien, lui et ses enfants, après des années d'islamisme, de prière et de foi. Puisse Allâh le Très Haut purifier le monde de cette engeance!

Gloire à Allâh, l'auteur de toutes choses, le créateur! Quiconque s'est mis au courant de ce qui concerne les Francs ne peut que glorifier et sanctifier Allâh le Tout Puissant; car il a vu en eux des bêtes qui ont la supériorité du courage et de l'ardeur au combat, mais aucune autre, de même que les animaux ont la supériorité de la force et de l'agression.

Je vais rapporter quelques traits relatifs aux Francs et à mes surprises au sujet de leurs intelligences.

Il y avait dans l'armée du roi Foulques fils de Foulques un chevalier Franc respectable, qui était venu de leurs contrées pour accomplir le pèlerinage et s'en retourner ensuite. Il fit ma connaissance et s'attacha à moi au point qu'il m'appelait : Mon frère. Nous nous aimions et nous nous fréquentions. Lorsqu'il se disposa à repasser la mer pour rentrer dans son pays, il me dit : « O mon frère, je m'en retourne chez moi, et je voudrais, avec ta permission, emmener ton fils pour le conduire dans nos régions (j'avais avec moi mon fils âgé de quatorze ans) [1]. Il y verra nos chevaliers [2], il y apprendra la sagesse et la science de la chevalerie. Lorsqu'il reviendra, il aura pris l'allure d'un homme intelligent. » Mon oreille fut blessée de paroles qui n'émanaient pas d'une tête sensée. Car mon fils, eût-il été fait prisonnier, la captivité ne lui aurait pas apporté d'autre calamité que d'être transporté dans les

1. Aboû 'l-Fawâris Mourhaf.
2. Le texte porte : nos cavaliers.

pays des Francs. Je répondis : « Par ta vie, telle était mon intention, mais j'en ai été empêché par l'affection que porte à mon fils sa grand'mère, ma mère. Elle ne l'a laissé partir avec moi qu'en me faisant jurer de le lui ramener. » — « Ta mère vit donc encore? » me dit-il. — « Oui », répondis-je. — Il me dit : « Ne la contrarie pas. »

Parmi les curiosités de la médecine chez les Francs, je raconterai que le gouverneur d'Al-Mounaiṭira avait écrit à mon oncle paternel pour le prier de lui adresser un médecin qui s'y chargerait de plusieurs cures urgentes. Mon oncle arrêta son choix sur un médecin chrétien, nommé Thâbit (?). Celui-ci ne resta absent que pendant dix jours, puis remonta vers nous. Ce fut un cri général : « Comme tu as rapidement obtenu la guérison des malades! » — Thâbit répondit : « On a fait venir devant moi un chevalier pour un abcès, qui lui avait poussé à la jambe, et une femme, que rongeait une fièvre de consomption. J'ai appliqué au chevalier un petit cataplasme; son abcès s'est ouvert et a pris bonne tournure; quant à la femme, je lui ai interdit certains aliments et je lui ai rafraîchi le tempérament. J'en étais là, lorsque survint un médecin Franc, qui dit : « Cet homme est incapable de les guérir. » Puis, s'adressant au chevalier : « Que préfères-tu, lui demanda-t-il, vivre avec une seule jambe, ou mourir avec tes deux jambes ? » — « J'aime mieux, répondit le chevalier, vivre avec une seule jambe. » — « Qu'on m'amène, dit alors le médecin Franc, un chevalier robuste, avec une hache tranchante. » Chevalier et hache ne tardèrent pas à paraître. J'assistais à la scène. Le médecin étendit la jambe du patient sur un billot de bois, puis dit au chevalier : « Abats-lui la jambe avec la hache; qu'un seul coup la détache. » Sous mes yeux, le chevalier asséna un coup violent, sans que la jambe se détachât. Il asséna au malheureux un second coup, à la suite duquel la moelle de la jambe s'écoula, et le chevalier expira sur l'heure. Quant à la femme, le médecin l'examina et dit : « C'est là une femme dans la tête de laquelle est un satan, dont elle est possédée. Rasez-lui les cheveux ! » On accomplit sa prescription et elle se remit à manger, comme ses compatriotes, de l'ail et de la moutarde. Sa consomption empira. Le médecin dit

alors : « C'est que le satan lui a pénétré dans la tête. » Saisissant le rasoir, le médecin lui fendit la tête en forme de croix, et lui écorcha la peau dans le milieu si profondément que les os furent mis à découvert. Il frotta ensuite la tête avec du sel. La femme à son tour expira sur l'heure. Après leur avoir demandé si mes services étaient encore réclamés et après avoir obtenu une réponse négative, je revins, ayant appris à connaître de leur médecine ce que jusque-là j'avais ignoré. »

J'ai assisté à un fait, où leur médecine se montra sous un jour absolument opposé. Le roi des Francs [1] avait pour trésorier un de leurs chevaliers, nommé Bernard [2] (puisse Allâh le maudire!), qui comptait parmi les plus détestables et les plus criminels d'entre eux. Un cheval lui avait lancé à la jambe une ruade qui détermina chez lui des douleurs au pied. On fit des incisions à quatorze endroits; mais les blessures, dès qu'elles étaient fermées sur un point, se rouvraient sur un autre. Je faisais des vœux pour la mort de cet impie. Mais il reçut la visite d'un médecin Franc, qui enleva les emplâtres et se mit à laver les blessures avec du vinaigre très acide. Les blessures se cicatrisèrent; il revint à la santé et se releva, semblable à un satan.

Entre les procédés étonnants de la médecine des Francs, je parlerai aussi de ce qui advint à un artisan, nommé Aboû 'l-Fatḥ, qui habitait parmi nous, à Schaịzar. Il avait un fils dont le cou était gonflé de scrofules. Toutes les fois qu'une tumeur se fermait, il s'en ouvrait une autre. Aboû 'l-Fatḥ se rendit à Antioche pour une affaire et prit avec lui son fils. Un Franc remarqua l'état du malade et demanda qui il était. — L'artisan répondit : « C'est mon fils. » — Le Franc dit alors : « Tu me jureras par ta foi que, si je te donne une recette pour le guérir, tu n'accepteras de personne, à qui tu feras part de ce remède, aucun salaire. Dans ce cas, je vais t'apprendre un moyen de guérir ton fils. » L'artisan jura et son interlocuteur lui dit : « Tu prendras pour ton fils de la soude non pilée, que tu feras cuire et que tu arroseras

1. Foulques d'Anjou, quatrième roi de Jérusalem.
2. Le texte porte Barnâd.

d'huile d'olive et de vinaigre très acide; tu feras des frictions avec ce mélange jusqu'à ce qu'il ait été absorbé par l'endroit sensible. Procure-toi ensuite du plomb fondu, dont tu corrigeras l'effet en y ajoutant de la graisse, répands-le sur les scrofules et tu les feras disparaître. » L'artisan appliqua ce traitement à son fils qui guérit. Les plaies se cicatrisèrent et la santé revint, aussi florissante qu'auparavant. Je recommandai ce mode de traitement à quiconque était frappé par cette maladie. Il fut toujours employé avec succès et arrêta le mal, dont bien des gens se plaignaient.

Il n'est personne parmi ceux qui habitent de fraîche date les territoires des Francs qui ne se montre plus inhumain que ses prédécesseurs fixés parmi nous et familiarisés avec les musulmans.

Une preuve de la dureté des Francs (qu'Allâh les flétrisse!) est ce qui m'arriva lorsque je visitai Jérusalem [1]. J'entrai dans la Mosquée Al-Aḳṣâ. A côté se trouvait une petite mosquée que les Francs avaient convertie en église. Lorsque j'entrais dans la Mosquée Al-Aḳṣâ, qui était occupée par les Templiers, mes amis, ils m'assignaient cette petite mosquée pour y faire mes prières. Un jour, j'y entrai, je glorifiai Allâh. J'étais plongé dans ma prière, lorsque l'un des Francs fondit sur moi, me saisit et retourna ma face vers l'orient, en disant : « Voici comment l'on prie! » Une troupe de Templiers se précipita sur lui, se saisit de sa personne et l'expulsa. Je me remis à prier. Échappant à leur surveillance, ce même homme fondit de nouveau sur moi et retourna ma face vers l'orient, en répétant : « Voici comment l'on prie! » Les Templiers s'élancèrent de nouveau sur lui et l'expulsèrent; puis ils s'excusèrent auprès de moi et me dirent : « C'est un étranger, qui est arrivé ces derniers jours des pays des Francs. Il n'a jamais vu prier personne qui ne fût tourné vers l'orient. » — Je répondis : « J'ai assez prié pour aujourd'hui. » Je sortis, en m'étonnant combien ce satan avait le visage décomposé, comme il tremblait et quelle impression il avait ressentie de voir quelqu'un prier dans la direction de la *ḳibla* [2].

1. Vers 1140.
2. Dans la direction de La Mecque.

Je vis l'un des Templiers rejoindre l'émir Mou'în ad-Dîn [1] (qu'Allâh l'ait en pitié!), alors qu'il était dans le Dôme de La Roche (*Aṣ-Sakhra*). « Veux-tu, lui demanda-t-il, voir Dieu (*Allâh*) enfant? » — « Oui, certes », répondit Mou'în ad-Dîn. Le Templier nous précéda, jusqu'à ce qu'il nous montrât l'image de Marie, avec le Messie (sur lui soit le salut!) enfant dans son giron. « Voici, dit le Templier, Dieu (*Allâh*) enfant. Puisse Allâh s'élever très haut au-dessus de ce que disent les impies! »

Les Francs ne savent pas ce qu'est le sentiment de l'honneur, ce qu'est la jalousie. Si l'un deux se promène avec sa femme et qu'il rencontre un autre homme, celui-ci prend la main de la femme et se retire avec elle pour causer, tandis que le mari demeure à l'écart, attendant la fin de l'entretien. Si la femme le prolonge outre mesure, le mari la laisse seule avec l'interlocuteur et s'en retourne.

Voici un fait du même genre, dont j'ai été témoin. Lorsque je venais à Naplouse, j'habitais la maison d'un nommé Mou'izz, chez lequel descendaient les musulmans. Nos fenêtres s'ouvraient sur la route. En face, de l'autre côté, habitait un Franc, qui vendait du vin aux marchands. Il tirait en bouteilles du vin et faisait appel aux consommateurs : « Le marchand un tel a ouvert la barrique de ce vin. Quiconque en veut n'a qu'à se présenter à l'endroit que je lui désigne. Je lui fournirai de ce vin autant de bouteilles qu'il en désirera. »

Un jour, en entrant dans sa chambre, le marchand de vin trouva dans son lit un homme couché avec sa femme : « Quel motif, dit-il, t'a fait entrer auprès de ma femme? » — « J'étais fatigué, dit l'autre, je suis entré pour me reposer. » — « Mais comment, reprit le Franc, as-tu osé pénétrer dans mon lit? » — « J'ai trouvé une couche unie comme un tapis et je m'y suis endormi. » — « Mais ma femme dormait à tes côtés. » — « Le lit était à elle, aurais-je pu la chasser de sa couche? » — « Par la vérité de ma religion, répondit le mari, je le jure, si tu recommences, nous viderons ensemble le différend. » Voilà ce qu'est chez un Franc son mécontentement, voilà ce qu'est le comble de sa jalousie.

1. Mou'in ad-Din Anar.

Autre fait du même genre : Nous avions chez nous un baigneur, nommé Sâlim, originaire de Ma'arrat an-No'mân, employé au service de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !). Sâlim nous dit un jour : « J'avais installé des bains à Ma'arrat an-No'mân, pour en vivre. Un chevalier d'entre les Francs y entra. Or, ils ont une répugnance contre notre usage d'avoir au bain le caleçon serré à la ceinture. Mon client étendit la main, détacha mon caleçon et le jeta. Il me vit alors. Or j'avais, peu de temps auparavant, rasé mes poils du pubis. Il me cria : « Sâlim! ». Je m'approchai de lui. Il étendit la main sur mon pubis et dit : « Sâlim est magnifique (*sâlim*)! Par la vérité de ma religion, fais-m'en autant. » Il s'étendit sur le dos, et la partie du corps dont il s'agissait ressemblait chez lui à sa barbe. Je lui rasai ce membre. Il y passa la main et s'aperçut que la peau y était devenue lisse. Il me dit alors : « O Sâlim, par ta religion, je t'en conjure, fais cette même opération à la dame (*dâmâ*). » Or, dans leur langue, la dame (*dâmâ*), c'est l'épouse. C'était à sa femme qu'il pensait. Il envoya un de ses serviteurs prévenir la dame pour qu'elle vînt. Le serviteur se rendit auprès de la dame, l'amena et la fit entrer. A son tour, elle s'étendit sur le dos. Le chevalier répéta : « Fais-lui ce que tu m'as fait. » Je lui rasai ces mêmes poils, pendant que son mari était assis, me regardant faire. Celui-ci me remercia et me remit ensuite le salaire qui me revenait pour ma peine. »

Considérez cette contradiction absolue. Voilà des hommes sans jalousie et sans point d'honneur. D'un autre côté, ils sont doués d'un grand courage. Or, en général, le courage tire son origine uniquement du point d'honneur et du souci que l'on a d'éviter toute atteinte à sa réputation.

Il m'arriva une aventure du même genre. J'étais entré dans les bains publics à Tyr (*Ṣoûr*), et j'y avais pris place dans une salle réservée. Un de mes serviteurs me dit : « Il y a dans le bain, en même temps que nous, une femme. » Lorsque je sortis de l'eau, je m'assis sur l'un des bancs en pierre. Et voici que la femme, qui avait été dans le bain, était sortie elle aussi et me faisait face. Elle était rhabillée et se tenait avec son père. Je n'étais pas sûr de son sexe et je dis à l'un de mes compagnons : « Par Allâh, regarde donc si c'est une

femme, et j'aimerais bien si tu t'informais qui elle est. » Il me quitta tandis que je le suivais des yeux, pendant qu'il relevait la queue de sa robe et parvenait jusqu'à elle. Le père se tourna vers moi et me dit : « C'est ma fille, sa mère est morte, et elle n'a plus personne pour soigner la toilette de sa tête. Aussi l'ai-je fait entrer avec moi au bain pour lui faire des ablutions à la tête. » — Je répondis : « Tu as bien fait! C'était de ta part une œuvre pie. »

Un autre procédé surprenant de leur médecine est celui que nous a rapporté Guillaume de Bures, seigneur de Tibériade, l'un des principaux chefs chrétiens. Celui-ci accompagnait l'émir Mou'în ad-Dîn [1], qui se rendait d'Acre à Tibériade. J'étais du voyage. On causa en chemin, et voici ce que Guillaume de Bures nous raconta : « Il y avait, dit-il, chez nous, dans nos contrées, un chevalier très puissant. Il tomba malade et fut sur le point de mourir. Notre dernière ressource fut d'aller vers un prêtre chrétien (*ḳouss*) d'une grande autorité et de lui confier le malade, en lui disant : « Tu viendras avec nous pour examiner le chevalier un tel. » Il y consentit et se mit en route avec nous. Notre conviction était qu'il n'aurait besoin que d'imposer ses mains sur lui pour le guérir. Lorsque le prêtre vit le malade, il dit : « Apportez-moi de la cire. » Nous lui en avions aussitôt apporté un peu qu'il pétrit pour en faire des fils minces comme les articulations des doigts. Il les lui enfonça dans les narines. Le chevalier mourut sur l'heure. Nous dîmes au prêtre : « Eh bien, il est mort! » — « Oui, il se tourmentait, répondit le prêtre. Je lui ai bouché le nez afin qu'il mourût et qu'il reposât. »

Laisse ceci et remets-toi à parler de Harim [2].

Nous passons à un autre sujet, après avoir rapporté les procédés médicaux des Francs.

Je me trouvai à Tibériade, alors que les Francs célébraient l'une de leurs fêtes. Les cavaliers étaient sortis de la ville pour s'adonner à des jeux de lances. Ils avaient entraîné avec eux deux vieilles femmes décrépites qu'ils placèrent à une extrémité de l'hippodrome, tandis qu'à l'autre on maintenait

1. Mou'in ad-Din Anar.
2. Hémistiche du poète antéislamique Zohair.

un porc, attaché et placé en avant sur un quartier de roc. Les chevaliers ordonnèrent une course à pied entre les deux vieilles. Chacune d'elles s'avançait, escortée par un détachement de cavalerie qui lui obstruait la route; à chaque pas qu'elles faisaient, elles tombaient et se relevaient, aux grands éclats de rire des spectateurs. Enfin, l'une d'elles arriva la première et saisit le porc comme prix de sa victoire.

A Naplouse, j'assistai un jour à un spectacle curieux. On introduisit deux hommes pour le combat singulier, le motif étant le suivant. Des brigands d'entre les musulmans avaient envahi un domaine dans la banlieue de Naplouse. Un cultivateur avait été soupçonné d'avoir guidé les brigands vers cet endroit. Le cultivateur prit la fuite, mais revint bientôt, le roi [1] ayant fait emprisonner ses enfants. « Traite-moi avec équité, dit l'accusé, et permets que je me mesure avec celui qui m'a désigné comme ayant introduit les brigands au cœur du village. » Le roi dit alors au seigneur qui avait reçu en fief le village : « Fais venir l'adversaire. » Le seigneur rentra dans son village, jeta son dévolu sur un forgeron qui y travaillait, et lui dit : « C'est toi qui iras te battre en duel ». Car le possesseur du fief se préoccupait surtout qu'aucun de ses laboureurs n'allât se faire tuer, de peur que ses cultures ne fussent ravagées.

Je vis ce forgeron. C'était un jeune homme fort, mais qui, en marchant ou en s'asseyant, avait toujours envie de réclamer quelque chose à boire. Quant à l'autre, au provocateur du combat singulier, c'était un vieillard au courage robuste, faisant claquer ses doigts en signe de défi, affrontant la lutte sans inquiétude. Le vicomte (*al-biskound*), gouverneur (*schiḥna*) de la ville, vint, donna à chacun des deux combattants la lance et le bouclier, et fit ranger tout autour la foule en cercle.

L'attaque s'engagea. Le vieillard pressait le forgeron en arrière, le rejetant vers le cercle, puis revenait vers le milieu de l'arène. Il y eut un échange de coups si violents, que les rivaux, restés debout, semblaient ne former qu'une seule colonne de sang.

1. Foulques d'Anjou, quatrième roi de Jérusalem.

Le combat se prolongea, et pourtant le vicomte leur recommandait d'en hâter le dénoûment. « Plus vite! » leur criait-il. Le forgeron profita de son expérience à manier le marteau. Quand le vieillard fut épuisé, le forgeron lui asséna un coup qui le renversa, et lui fit tomber derrière le dos la lance qu'il tenait à la main. Le forgeron s'accroupit sur le vieillard, afin de lui enfoncer ses doigts dans les yeux, mais il ne pouvait y parvenir à cause des flots de sang qui en découlaient; il se releva, et, de sa lance, le frappa à la tête avec tant de violence qu'il l'acheva.

Aussitôt on attacha au cou du cadavre une corde, avec laquelle on l'enleva, et on le pendit au gibet.

Le seigneur, qui avait délégué le forgeron, lui donna une grande propriété, le fit monter à cheval dans sa suite, l'emmena et partit. Vois, par cet exemple, ce que sont la jurisprudence et les décisions juridiques des Francs (qu'Allâh les maudisse!).

Une autre fois, j'eus l'occasion de me rendre avec l'émir Mou'în ad-Dîn à Jérusalem [1]. Nous fîmes halte à Naplouse. Là il vit venir à lui un aveugle, jeune encore, portant un beau costume, un musulman, qui lui apporta des douceurs et lui demanda la permission d'entrer à son service à Damas. Mou'în ad-Dîn y consentit.

Je m'informai de cet homme, et j'appris que sa mère avait été mariée à un Franc et qu'elle avait tué son mari. Son fils usait de ruse contre les pèlerins francs, et se servait d'elle pour l'aider à les assassiner. Les Francs l'avaient finalement soupçonné de pareils méfaits et lui avaient appliqué la coutume franque.

On avait installé une grande barrique, et on l'avait remplie d'eau, puis on avait placé en travers une planchette de bois. Alors, l'homme qui était l'objet des suspicions fut garrotté, suspendu par ses omoplates à une corde et précipité dans la barrique. S'il était innocent, il enfoncerait dans l'eau, et on l'en retirerait au moyen de cette corde, sans qu'il fût exposé à y mourir. Avait-il au contraire commis quelque faute, impossible pour lui de plonger dans l'eau. Le malheureux, lorsqu'on le jeta dans la barrique, fit des efforts pour aller jusqu'au

1. Mou'în ad-Dîn Anar. Vers 1140.

fond, mais il n'y réussit pas, et dut se soumettre aux rigueurs de leur jugement (qu'Allâh les maudisse!). On lui passa sur les yeux le poinçon d'argent rougi au feu, et on l'aveugla.

Puis, ce même homme se rendit à Damas, où l'émir Mou'în ad-Dîn[1] (qu'Allâh l'ait en pitié!) subvint à tous ses besoins et dit un jour à l'un de ses serviteurs : « Tu le conduiras chez Bourhân ad-Dîn de Balkh (qu'Allâh l'ait en pitié!), auquel tu enjoindras en mon nom de lui donner un professeur qui lui enseigne le Coran, avec quelques notions de jurisprudence. » — L'aveugle s'écria : « Aussi vrai que le secours et la victoire émanent d'Allâh, telle n'était pas mon ambition. » — « Qu'espérais-tu de moi? » reprit Mou'în ad-Dîn. — L'aveugle répondit : « Que tu me donnerais un cheval, une mule et des armes, que tu ferais de moi un cavalier. » Mou'în ad-Dîn dit alors : « Je ne me serais pas imaginé qu'un aveugle pût être rangé parmi les cavaliers. »

Entre les Francs, nous en voyons qui sont venus se fixer au milieu de nous et qui ont fréquenté la société des musulmans. Ils sont bien supérieurs à ceux qui, plus récemment, les ont rejoints dans les régions qu'ils occupent. Ils constituent, en effet, une exception qu'il ne faut point ériger en règle.

C'est ainsi que j'envoyai un de mes compatriotes à Antioche pour régler une affaire. A ce moment, le chef de la municipalité (*ar-ra'îs*) y était Theodoros Sophianos (*Ta'odoros ibn Aṣ-Ṣafî*). Nous avions l'un avec l'autre des liens d'amitié. Son autorité prévalait à Antioche. Il dit un jour à mon compatriote : « Je suis invité par un Franc de mes amis, tu viendras avec moi, afin que tu voies leurs usages. »

Voici ce que m'a raconté mon compatriote : « J'allai avec lui, et nous entrâmes dans la maison d'un chevalier parmi les chevaliers de vieille roche, qui étaient arrivés avec la première expédition des Francs. Il avait été rayé des rôles pour l'impôt et dispensé de tout service militaire, et de plus avait été doté à Antioche d'un fief, d'où il tirait sa subsistance. Sur son ordre, on apporta une table magnifique, dressée avec des mets d'une pureté excessive et d'une perfection absolue. Cependant, mon hôte s'aperçut que je m'abstenais de manger.

1. Mou'in ad-Din Anar.

« Mange, me dit-il, tu t'en trouveras bien. Car moi non plus, je ne mange pas de la nourriture des Francs, mais j'ai des cuisinières égyptiennes, et je ne me nourris que de leur cuisine. De plus, il n'entre jamais dans ma maison aucune viande de porc. » Je me décidai à manger, mais avec circonspection. Ensuite nous prîmes congé de notre hôte. Quelques jours après, je passais sur la place du marché, lorsqu'une femme franque s'attacha à moi, proférant des cris barbares dans leur langue, et je ne comprenais pas un mot de ce qu'elle me disait. Un rassemblement se forma autour de moi. C'étaient des Francs, et j'eus la conviction que ma mort était proche. Mais voici que ce même chevalier s'était avancé. Il me vit, s'approcha et dit à la femme : « Qu'as-tu donc à faire avec ce musulman? » — « Il est, répondit-elle, le meurtrier de mon frère Hurso (*'Ours*). » Or, Hurso était un chevalier d'Apamée, qui avait été tué par un soldat de l'armée de Ḥamâ. Le chevalier chrétien fit des reproches à la femme, et lui dit : « Tu as devant toi un bourgeois (*bourdjâsî*), c'est-à-dire un commerçant, qui ne combat pas, qui n'assiste même pas aux combats. » Il réprimanda ensuite la foule assemblée, qui se dispersa. Puis il me prit par la main et m'accompagna. Ce fut grâce à ce repas que j'échappai à une mort certaine. »

La nature humaine présente cette singularité que le même homme s'enfonce dans les abîmes, affronte les dangers, sans éprouver aucun effroi, et s'effraye de ce dont ne s'effrayent ni les jeunes gens ni les femmes.

J'ai constaté cela chez mon oncle paternel 'Izz ad-Dîn Aboû 'l-'Asâkir Soulṭân (qu'Allâh l'ait en pitié!), l'un des hommes les plus braves de sa race. Il avait à son actif des campagnes illustres et des coups de lance réputés. Apercevait-il une souris, les traits de son visage en étaient altérés, il était pris d'une sorte de frisson à son aspect et il s'éloignait de l'endroit où il la voyait.

Au nombre de ses serviteurs, il y avait un brave, connu pour son courage et pour sa hardiesse, nommé Ṣandoûḳ. Il avait peur des serpents au point d'en perdre la tête. Un jour, mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) lui dit en présence de mon oncle paternel : « O Ṣandoûḳ, tu es un homme remarquable, d'une bravoure reconnue. Ne rougis-tu pas de la peur que te

font éprouver les serpents? » — Il répondit : « O mon maître, qu'y a-t-il là de surprenant? A Ḥomṣ, il y avait un homme courageux, un héros d'entre les héros, qui s'effrayait des souris et qui en mourait. » Il faisait allusion à son maître, mon oncle paternel (qu'Allâh l'ait en pitié!), qui lui dit : « Qu'Allâh te flétrisse, ô Ṣandoûḳ ! »

J'ai vu un esclave (*mamloûk*) de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!), nommé Lou'lou'. C'était un brave, plein d'audace. J'étais sorti une nuit de Schaizar, avec nombre de mulets et de bêtes de somme, voulant aller dans la montagne pour en rapporter des charges de bois, que j'y couperais afin d'en fabriquer une noria (*nâ'oûra*). Nous avions quitté les alentours de Schaizar, nous imaginant que l'aurore était proche, et nous étions arrivés à un village nommé Doubais, la moitié de la nuit n'étant pas encore écoulée. Je dis : « Descendez de vos montures, car nous n'entrerons pas avant le jour dans la montagne. » Lorsque nous fûmes descendus et installés, nous entendîmes le hennissement d'un cheval et nous dîmes : « Ce sont les Francs. » Nous montions aussitôt à cheval dans les ténèbres, tandis que je me promettais de donner un coup de lance à l'un d'eux et de lui prendre son cheval, résigné que j'étais à leur laisser enlever nos bêtes de somme et leurs valets. Je chargeai Lou'lou' et trois serviteurs de nous devancer et de nous renseigner sur ce hennissement. Ils partirent en avant au galop, rencontrèrent ceux que nous avions entendus en troupes et en masses nombreuses. Lou'lou' les aborda en disant : « Parlez; sinon, je vous tuerai jusqu'au dernier. » Il était un archer très habile, ses interlocuteurs le reconnurent et lui dirent : « N'es-tu pas le gardien (*ḥâdjib*) Lou'lou'? » — « En effet, » répondit-il. Or c'était l'armée de Ḥamâ, commandée par l'émir Saif ad-Dîn Souwâr (qu'Allâh l'ait en pitié!), qui revenait d'une incursion sur le territoire des Francs [1]. La bravoure de Souwâr assurait son autorité sur ces troupes si nombreuses; mais, lorsqu'il voyait dans sa maison un serpent, il sortait en fuyant et disait à sa femme : « A toi de t'en tirer avec le serpent! » Elle se levait pour attaquer et elle tuait le serpent.

1. En 1137.

Le combattant, fût-il le lion, peut être anéanti et réduit à l'impuissance par le plus infime obstacle, comme il m'arriva devant Ḥomṣ. Dans une sortie, mon cheval fut tué et je fus frappé par cinquante épées. Tout cela par un effet de la volonté divine, puis par la négligence de mon écuyer dans l'adaptation des rênes du mors, qu'il avait attachées aux anneaux, au lieu de les faire passer à travers. Lorsque je tirai les rênes pour me sauver, elles se détachèrent du lien qui les unissait aux anneaux, et il m'arriva ce qui m'arriva.

Un jour, le crieur public s'était fait entendre à Schaizar du côté de la *ḳibla* (du sud). Nous fûmes bientôt équipés, prêts à partir. Mon père et mon oncle paternel (qu'Allâh les ait tous deux en pitié!) se mirent en mouvement et je me tins derrière eux. Le crieur public se montra alors au nord, du côté des Francs. Je montai sur mon cheval pour me diriger vers le crieur public. Je vis nos hommes traverser le gué, les uns sur les talons des autres; je le traversai à mon tour et je leur dis : « Ne craignez rien, je suis là pour vous défendre. » Puis je gravis au galop la colline des Ḳarmates (*râbiyat Al-Ḳarâmiṭa* [1]), et de là j'aperçus des cavaliers qui s'avançaient en masses considérables, ayant à leur tête un cavalier recouvert par une cotte de mailles et par un casque. Celui-ci s'était approché de moi. Je me dirigeai vers lui, voulant profiter de l'occasion contre lui d'abord, contre ses compagnons ensuite. Il vint à ma rencontre. Au moment où je poussais mon cheval vers lui, mon étrier se détacha. Je me trouvai forcément face à face avec lui et je m'élançai à sa rencontre sans étrier. Lorsque notre contact fut immédiat et qu'il ne me resta plus qu'à pointer de ma lance, mon adversaire me salua et m'offrit ses services. Or c'était le général (*aṣ-ṣallâr*) 'Omar, l'oncle maternel du général (*aṣ-ṣallâr*) Zain ad-Dîn Ismâ'îl ibn 'Omar ibn Bakhtiyâr, qui était monté avec l'armée de Ḥamâ vers la place de Kafarṭâb. Les Francs avaient fait une sortie contre les assaillants qui, mis en déroute, s'en retournaient vers Schaizar où ils avaient été précédés par l'émir Souwâr (qu'Allâh l'ait en pitié!).

Le guerrier est exposé fréquemment à perdre l'équipement de son cheval. Or, la moindre chose, la plus légère, cause du

1. Lecture douteuse, peut-être *râbiyat Al-Karâfiṭa*.

dommage, parfois la mort, sans compter ce qu'amènent les décrets et les décisions d'Allâh.

J'ai pris part à la lutte contre les lions dans des campagnes innombrables et j'en ai tué plus que personne au monde, sans qu'ils m'aient fait éprouver aucun mal.

Je sortis un jour à la chasse avec mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) sur une montagne voisine de Schaizar, où nous lancions les faucons sur les perdrix. Nous étions sur la montagne, mon père et nous avec lui, ainsi que les fauconniers. Au pied de la montagne se tenaient quelques écuyers et des fauconniers pour recueillir les faucons et assurer leur repos dans les touffes de jusquiame. Une lionne nous apparut. J'entrai dans une caverne qui renfermait un repaire où elle s'était réfugiée. Je criai pour appeler un de mes écuyers, nommé Yoûsouf. Celui-ci se déshabilla, saisit un couteau et pénétra dans le repaire. Quant à moi, une lance à la main, je me tins en face de l'endroit. Lorsqu'elle sortirait, je lui donnerais un coup de lance. Mon écuyer cria : « Sur vos gardes! Elle est sortie. » Je lui donnai un coup de lance, mais je la manquai, parce qu'elle avait le corps mince. L'écuyer cria : « Il y avait auprès de moi une autre lionne, qui est sortie sur les traces de la première. » Je me levai, je me tins près de la porte de la caverne, porte étroite, haute d'environ deux tailles d'homme, pour voir ce que nos compagnons, qui étaient dans la plaine, feraient à l'égard des lions qui étaient descendus vers eux.

Une troisième lionne sortit, alors que j'étais absorbé par l'attention que je prêtais aux deux premières. Elle me renversa, me jeta de la porte de la caverne vers les bas-fonds qui étaient au-dessous. Elle faillit me déchirer. Je fus endommagé par une lionne, moi qui n'avait pas été endommagé par les lions. Gloire à Celui qui rend les décrets, qui cause les causes!

J'ai assisté à des manifestations de faiblesse d'âme et de lâcheté chez certains hommes, que je n'aurais pas soupçonnées possibles, même chez les femmes. J'étais un jour sur la porte de la maison de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!). Je n'avais pas encore dix ans. Voici qu'un écuyer de mon père, nommé Moḥammad Al-ʿAdjamî, souffleta un tout jeune serviteur de la maison. Celui-ci prit la fuite devant son agresseur et vint se suspendre à mon vêtement. Il fut bientôt rejoint par l'autre,

tandis qu'il ne lâchait pas ma robe, et reçut un second soufflet. Je frappai Moḥammad avec un bâton que je tenais à la main. Moḥammad me repoussa. Je tirai alors un couteau que j'avais sur moi, je l'en frappai; la lame pénétra dans son sein gauche et il tomba. Un vieil écuyer de mon père, nommé le *ḳâ'id* Asad, nous rejoignit, s'arrêta près du blessé, examina sa plaie. Lorsque celui-ci revint à lui, les flots de sang en jaillissaient, semblables aux bulles qui se forment à la surface de l'eau. Le patient devint jaune, eut des frissons et perdit connaissance. On le porta dans sa maison. Il habitait avec nous dans la forteresse. Il ne put jamais se remettre de son étourdissement jusqu'à son dernier jour. Enfin, il mourut et fut enterré. »

Un fait de même nature est le suivant. Nous recevions à Schaizar la visite d'un Alépin, homme distingué, lettré qui jouait aux échecs, soit devant une table, soit à distance. On l'appelait Aboû 'l-Mardja' Sâlim ibn Ḳânit (qu'Allâh l'ait en pitié!). Il passait chez nous chaque année un temps plus ou moins long. Plusieurs fois il tomba malade. Le médecin lui conseillait alors la saignée. Mais, lorsque l'opérateur se présentait devant lui, son teint s'altérait et il était saisi de frayeur. Après la saignée, il perdait connaissance et restait évanoui jusqu'à ce que l'ouverture fût bandée. Alors il se remettait.

Le contraire de cela était que nous avions parmi nos compagnons, parmi les Banoû Kinâna, un nègre nommé 'Alî ibn Faradj, sur le pied duquel avait poussé un furoncle. Les doigts du pied se gâtèrent et tombèrent malades; le pied lui-même sentit mauvais. Le chirurgien dit au malade : « Il n'y a rien à faire pour ton pied, sinon de le couper. Autrement tu es perdu. » Le chirurgien se procura une scie et se mit à lui scier la jambe, au point que, terrassé par l'effusion de son sang, il perdit connaissance. Lorsqu'il fut remis, le chirurgien recommença son opération, jusqu'à ce qu'il eût enlevé le pied depuis le milieu de la jambe qui, bien soignée, guérit.

'Alî ibn Faradj (qu'Allâh l'ait en pitié!) était un des hommes les plus robustes et les plus vigoureux. Il chevauchait sur sa selle avec un seul étrier; de l'autre côté, il y avait une courroie dans laquelle était son genou. Il assistait au combat, luttait de la lance avec les Francs, malgré cet état d'infériorité. Je le voyais (qu'Allâh l'ait en pitié!), défiant tout homme de le

vaincre, soit par la ruse, soit par la contrainte. Il était d'humeur douce, en dépit de sa force et de sa bravoure.

Lui et les Banoû Kinâna, ils habitaient notre forteresse, la Forteresse du pont (*ḥouṣn al-djisr*). Un certain jour, il envoya dès le matin vers des hommes parmi les notables des Kinânites pour leur faire dire : « Aujourd'hui, il tombe une petite pluie. Or, j'ai chez moi un restant de boisson fermentée et de victuailles. Faites-moi l'honneur de venir chez moi, que nous buvions. » On se réunit chez lui. Il s'assit devant la porte de la maison et dit : « Y en a-t-il un parmi vous qui pourrait sortir par cette porte, si je m'y opposais? » Il faisait allusion à sa force. — « Non, répondirent les assistants, par Allâh. » — Il reprit : « Aujourd'hui, il tombe une petite pluie. Il n'y a rien ce matin dans ma maison, ni farine, ni pain, ni boisson fermentée. Or, aucun de vous n'est dépourvu dans sa maison de ce dont il a besoin pour sa journée. Envoyez quérir dans vos maisons votre nourriture et votre boisson fermentée. Quant à moi, je fournirai la maison et nous nous réunirons aujourd'hui pour boire et pour converser. » — « D'accord, ô Aboû 'l-Ḥasan, » répondirent-ils unanimement. Ils envoyèrent alors quérir ce que leurs maisons renfermaient à manger et à boire et achevèrent leur journée chez ʿAlî ibn Faradj, qu'ils vénéraient. Que soit exalté celui qui a créé ses créatures de plusieurs catégories! Où retrouver pareille énergie, pareille force d'âme en présence de la lâcheté et de la faiblesse d'esprit de ces autres?

Je rapprocherai de cela ce que m'a raconté un Kinânite dans la Forteresse du pont (*ḥouṣn al-djisr*). Un de ceux qui l'habitaient devint hydropique. Il se fendit le ventre, guérit et reprit son ancien état de santé. Je dis : « J'aimerais le voir et l'interroger. » Or, mon information émanait d'un Kinânite, nommé Aḥmad ibn Maʿbad ibn Aḥmad, qui manda cet homme auprès de moi. Je l'interrogeai sur son état et sur la manière dont il s'était traité lui-même. Il répondit : « Je suis un mendiant dans la solitude. Mon ventre s'est gonflé par l'hydropisie au point que j'étais incapable de me mouvoir et que je me suis dégoûté de la vie. Alors j'ai pris un rasoir, j'ai asséné plusieurs coups sur les orifices de mon nombril, dans la largeur de mon ventre, que j'ai fendu. Il en est sorti deux marmites pleines d'eau (il voulait dire : deux mesures). A peine l'eau

en avait-elle suinté sans arrêt que mon ventre s'est aminci. J'ai recousu le trou et soigné la blessure qui a guéri. Mon mal a complètement cessé. » J'examinai l'endroit où il avait pratiqué la fente de son ventre sur une longueur d'un empan. Sans aucun doute, cet homme avait eu sur la terre une faveur exceptionnelle.

Dans d'autres circonstances, j'ai vu un hydropique, dont le ventre avait été ouvert par le médecin. Il en sortit de l'eau, comme du ventre de celui qui se l'était fendu lui-même. Seulement il mourut de cette opération. Mais la destinée est une forteresse imprenable.

La victoire dans la guerre vient d'Allâh (qu'il soit béni et exalté!), non pas des dispositions prises, de l'organisation, du nombre des fuyards et des vainqueurs. Toutes les fois que mon oncle paternel (qu'Allâh l'ait en pitié!) m'envoyait pour combattre les ennemis, Turcs ou Francs, je lui disais : « O mon maître, ordonne-moi les dispositions à prendre, lorsque je rencontrerai l'ennemi. » — Il répondait : « O mon cher fils, la guerre se dirige elle-même. » Et il disait vrai.

Mon oncle paternel m'avait prescrit de me charger de sa femme et de ses enfants, celle-là une princesse (*khâtoûn*), fille de Tâdj ad-Daula Toutousch, avec une escorte de troupes, et de partir pour les conduire à la forteresse de Masyâth, qui lui appartenait alors. Dans sa sollicitude pour eux, il voulait les soustraire aux chaleurs excessives de Schaizar.

Je montai à cheval. Mon père et mon oncle paternel (qu'Allâh les ait tous deux en pitié!) montèrent à cheval avec nous, afin de nous conduire à une certaine distance. Puis, ils s'en retournèrent, accompagnés seulement de quelques jeunes mamloûks qui traînaient les montures de rechange et portaient les armes. Toutes les troupes étaient avec moi. En approchant de la ville, ils entendirent tous deux remuer le tablier[1] du pont, et dirent : « Il s'est passé quelque chose sur le pont. » Ils stimulèrent leurs chevaux, s'avancèrent avec précaution, et trottèrent dans cette direction. Une trêve avait été conclue entre nous et les Francs (qu'Allâh les mau-

1. Peut-être convient-il de traduire : Ils entendirent tous deux battre la timbale du pont.

disse!), et pourtant ceux-ci s'étaient fait précéder par un homme qui leur révéla le secret d'un gué, d'où ils passeraient vers la Ville du pont (*madînat al-djisr*), située dans une île, à laquelle on ne pouvait accéder que par un pont voûté, construit de pierre et de chaux, protégé contre l'entrée des Francs. Cet espion leur indiqua la place du gué. Ils vinrent en masse d'Apamée sur leurs chevaux, et, dès l'aurore, ils arrivèrent au passage, qui leur avait été montré, traversèrent le fleuve, s'emparèrent de la ville, pillèrent, firent des prisonniers, tuèrent, envoyèrent une partie des captifs et du butin à Apamée, et s'installèrent dans les maisons. Chacun d'eux plaça comme marque distinctive sa croix sur une maison, ficha en terre devant la porte son étendard.

Lorsque mon père et mon oncle paternel (qu'Allâh les ait tous deux en pitié!) remontèrent à la citadelle, les habitants les implorèrent et se lamentèrent bruyamment. Or, il advint qu'Allâh (gloire à lui!) répandit sur les Francs la terreur et l'impuissance. Les Francs ne reconnurent pas l'endroit où ils avaient franchi le fleuve. Ils lancèrent leurs chevaux, qu'ils montaient couverts de leurs cottes de mailles, sur un autre point que celui où était le gué de l'Oronte. Le nombre des noyés fut considérable, chaque cavalier plongeant dans l'eau, tombant de sa selle, et s'enfonçant dans l'abîme, tandis que le cheval remontait à la surface. Ceux qui ne périrent pas s'enfuirent en désordre, sans se préoccuper les uns des autres. Voilà ce qu'était devenue une armée considérable, tandis que mon père et mon oncle avaient en tout une escorte de dix mamloûks adolescents.

« Mon oncle resta dans la Ville du pont (*al-djisr*), et mon père retourna à Schaizar. Quant à moi, j'avais conduit les enfants de mon oncle paternel à Masyâth. Le lendemain, je revins vers le soir, je fus informé des événements, je me présentai chez mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) et je le consultai pour savoir si je devais me rendre incontinent auprès de mon oncle à la Forteresse du pont (*ḥouṣn al-djisr*). « Tu arriveras de nuit, me répondit-il, lorsqu'ils seront endormis. Vas-y plutôt demain matin. » Dès l'aurore, je me mis en route, je me présentai chez mon oncle et nous montâmes à cheval, afin de visiter l'endroit où les Francs s'étaient noyés. Quantité de

nageurs lui offrirent leurs services et retirèrent de l'eau de nombreux cadavres de cavaliers Francs. Je dis à mon oncle : « O mon maître! ne trancherons-nous pas leurs têtes, pour les envoyer à Schaizar? » — « Fais-le, si tu veux », me répondit-il. Il nous suffit de trancher vingt têtes environ. Le sang en découlait, comme si la mort les avait atteints à ce moment même, et cependant elle remontait à un jour et une nuit. J'imagine que l'eau avait conservé leur sang dans cet état. Nos hommes s'approprièrent des armes de tout genre en grand nombre, cottes de mailles, épées, bois de lances, casques, chausses de mailles.

Et j'ai vu un des laboureurs (*fallâḥ*) de la Ville du pont (*al-djisr*), qui s'était présenté devant mon oncle paternel, sa main cachée sous ses vêtements. Mon oncle lui dit, en plaisantant avec lui : « Que m'as-tu donc réservé comme ma part du butin? » — Il répondit : « Je t'ai réservé un cheval avec son équipement, une cotte de mailles, un bouclier et une épée. » L'homme partit et apporta le tout. Mon oncle accepta l'équipement, mais rendit le cheval, et reprit : « Qu'as-tu dans la main? ». — L'autre répondit : « Nous nous sommes empoignés, moi et le Franc. Je ne possédais ni équipement, ni épée. Je renversai le Franc, et je lui donnai un si violent coup de poing à la figure, que recouvrait le bas d'un heaume en mailles, que je l'étourdis et que je saisis son épée avec laquelle je le tuai. La peau des articulations de mes doigts fut réduite en charpie, et ma main enfla au point que je ne pouvais pas m'en servir. » Il nous montra sa main. Elle ressemblait à sa description et laissait voir à découvert les os de ses doigts.

Il y avait dans l'armée de la Ville du pont (*al-djisr*) un Kurde, nommé Aboû 'l-Ḥabasch, dont la fille Rafoûl avait été faite prisonnière par les Francs. Aboû 'l-Ḥabasch soupirait sur la captivité de sa fille, disant à quiconque le rencontrait pendant une journée entière : « Rafoûl a été faite prisonnière ». Nous sortîmes le lendemain pour nous avancer le long du fleuve et nous vîmes sur la rive une masse noire. Aussitôt l'un des écuyers reçut l'ordre de nager, d'examiner cette masse noire. Il s'y rendit. Or, voici que c'était Rafoûl revêtue d'un vêtement bleuâtre. Elle s'était jetée de sur le cheval du Franc qui l'avait conquise et s'était noyée, son

vêtement restant suspendu à un saule. Le gémissement de son père Aboû 'l-Ḥabasch finit par s'apaiser.

Le cri de détresse qui avait retenti au milieu des Francs, leur déroute et leur mort furent dus à une grâce d'Allâh et non à une supériorité de forces ou à une armée. Béni soit Allâh qui décrète ce qu'il veut!

La crainte que l'on inspire est quelquefois profitable à la guerre. C'est ainsi que l'atâbek parvint en Syrie, et je l'accompagnais, en l'année 529 [1]. Damas était son objectif. Nous avions fait halte à Al-Ḳouṭayyifa. Ṣalâḥ ad-Dîn [2] me dit : « Monte à cheval, et devance-nous jusqu'à Al-Foustouḳa. Ne t'écarte pas de la route, afin qu'aucun de nos soldats ne puisse fuir dans la direction de Damas. » Je pris les devants et, après une heure d'attente, voici que Ṣalâḥ ad-Dîn était venu me rejoindre à la tête d'un petit nombre de ses compagnons.

Un nuage de fumée s'élevait sous nos yeux à ʿAdhrâ. Ṣalâḥ ad-Dîn envoya des cavaliers examiner d'où provenait cette fumée. C'étaient des hommes de l'armée de Damas, qui faisaient brûler de la paille en abondance dans ʿAdhrâ. Ils s'enfuirent. Ṣalâḥ ad-Dîn les poursuivit, et nous l'escortions, trente ou quarante cavaliers tout au plus. Arrivés à Al-Ḳouṣair, nous y trouvâmes l'armée de Damas toute entière, barrant l'accès du pont. Nous nous tenions dans le voisinage du caravansérail. Ce fut notre cachette. Nous en faisions sortir cinq ou six cavaliers à la fois, pour que l'armée de Damas les aperçût. Ils revenaient ensuite se mettre à l'abri dans le caravansérail, nos ennemis étant convaincus que nous y avions établi une embuscade.

Ṣalâḥ ad-Dîn fit partir un cavalier vers l'atâbek pour lui faire connaître notre situation critique. Tout à coup, nous vîmes environ dix cavaliers se diriger vers nous en toute hâte et derrière eux s'avançait l'armée en rangs serrés. Ils parvinrent jusqu'à nous. A ce moment même, l'atâbek venait d'arriver. Son armée le suivait. Zenguî adressa des reproches à Ṣalâḥ ad-Dîn sur ce qu'il avait fait, et lui dit : « Tu t'es lancé précipitamment jusqu'à la porte de Damas avec trente

1. L'atâbek Zenguî. Du 22 octobre 1134 au 10 octobre 1135.
2. Ṣalâḥ ad-Dîn Moḥammad, fils d'Ayyoûb, Al-Yâguisiyânî.

cavaliers pour te faire tailler en pièces, ô Moḥammad [1]. » Et il le réprimanda. Tous deux s'exprimaient en turc, et je ne savais pas le sens de leurs paroles.

Lorsque les avant-gardes de notre armée nous eurent rejoints, je dis à Ṣalâḥ ad-Dîn : « Ordonne seulement, je prendrai avec moi ceux qui sont arrivés jusqu'à présent, je fondrai sur les cavaliers de Damas, qui sont postés en face de nous, et je les délogerai. » — « N'en fais rien », me répondit-il. Pour donner un tel conseil, quand on est au service de Zenguî, il faut n'avoir pas entendu la manière dont il m'a traité. » N'était la faveur d'Allâh le Très Haut, n'était cette crainte et cette terreur qui leur fut inspirée, nos ennemis nous auraient délogés.

Il m'arriva pareille chose. J'avais accompagné mon oncle paternel (qu'Allâh l'ait en pitié!), se rendant de Schaizar à Kafarṭâb. Avec nous il y avait pas mal de laboureurs (*fallâḥ*) et de vagabonds, avides de piller dans la banlieue de Kafarṭâb des récoltes et du coton. Ces hommes se dispersèrent pour piller, tandis que les cavaliers de Kafarṭâb étaient montés à cheval pour se poster devant leur ville. Nous étions entre eux et la populace disséminée au milieu des champs et des plants de coton. Voici qu'un de nos compagnons, un cavalier d'entre les éclaireurs, arriva vers nous au galop en disant : « La cavalerie d'Apamée est arrivée. » Mon oncle paternel me dit : « Tu resteras en face des cavaliers de Kafarṭâb, tandis que j'emmènerai les troupes pour aller à la rencontre des cavaliers d'Apamée. » Je me tins à la tête de dix cavaliers dissimulés par les oliviers. De temps en temps, trois ou quatre d'entre eux nous quittaient pour faire illusion aux Francs et pour retourner ensuite vers les oliviers, tandis que les Francs s'imaginaient que nous étions en nombre. Eux étaient concentrés, criaient, poussaient leurs chevaux jusque dans notre voisinage, tandis que nous ne bougions pas, afin de les voir rebrousser chemin. Cette situation se prolongea jusqu'au retour de mon oncle paternel et jusqu'à la déroute des Francs venus d'Apamée.

Un des écuyers de mon oncle lui dit : « O mon maître, tu

1. Le texte porte : *yâ moûsâ* « ô Moïse ».

vois ce qu'il a fait (c'était de moi qu'il parlait). Il est resté en arrière et n'a pas pris part à la bataille que tu as livrée aux cavaliers d'Apamée. » — Mon oncle lui répondit : « Si Ousâma n'avait pas, à la tête de dix cavaliers, retenu la cavalerie et l'infanterie de Kafarṭâb, ils auraient pris possession de cette contrée entière. » Inspirer la crainte et la terreur aux Francs avait, à cette époque, plus d'avantages que leur livrer bataille. Car nous étions peu nombreux, tandis qu'ils disposaient d'armées considérables.

Il m'arriva encore pareille aventure à Damas. J'étais un jour avec l'émir Mou'în ad-Dîn [1] (qu'Allâh l'ait en pitié), lorsqu'un cavalier vint lui dire : « Les brigands ont fait main basse sur une caravane, qui passait sur la colline, emportant des étoffes de coton écru. » Mou'în ad-Dîn me dit : « Tu vas chevaucher dans leur direction. » — Je répondis : « A toi d'ordonner; dis aux officiers de ta garde de faire monter à cheval tes troupes pour t'accompagner. » — Il reprit : « Qu'avons-nous besoin des troupes? » — J'insistai : « En quoi, dis-je, leur concours peut-il nous nuire? » — Il répéta : « Nous n'avons pas besoin d'elles. »

Mou'în ad-Dîn était un cavalier intrépide; mais, dans certaines circonstances, l'audace est un excès et une calamité. Nous partîmes, vingt cavaliers au plus. Le lendemain matin, Mou'în ad-Dîn lança deux cavaliers par ci, deux autres par là, encore un sur une autre piste pour explorer les chemins. Nous deux également, nous nous avancions à la tête de quelques hommes. Lorsqu'il fut temps de faire notre prière de l'après-midi, Mou'în ad-Dîn dit à un de mes écuyers : « O Sawindj, monte examiner vers l'ouest, dans quel sens nous devons nous tourner pour prier. » Celui-ci nous avait à peine salués qu'il revenait au galop, disant : « Ces hommes sont dans la vallée; ils portent sur leurs têtes des pièces d'étoffes écrues. » Mou'în ad-Dîn (qu'Allâh l'ait en pitié!) ordonna de monter à cheval. Je lui dis : « Laisse-nous quelque répit pour revêtir nos casaques rembourrées. Puis, lorsque nous les approcherons, nous saisirons les têtes de leurs chevaux et nous les frapperons de nos lances, sans qu'ils sachent si nous

1. Mou'in ad-Din Anar.

sommes plus ou moins nombreux. » — « Non, répondit-il, c'est lorsque nous les aurons rejoints que nous revêtirons nos casaques. »

Il monta à cheval et se dirigea avec nous vers les brigands. Nous les atteignîmes dans la vallée de Ḥalboûn, vallée étroite, où la distance entre les deux montagnes est à peine de cinq coudées et aux deux côtés de laquelle les montagnes sont escarpées, très élevées. Le défilé ne livre passage qu'à un cavalier après l'autre.

Les brigands formaient une troupe de soixante-dix fantassins, munis d'arcs et de flèches en bois. Nous étions arrivés jusqu'à eux, mais nos écuyers étaient en arrière avec nos armes, fort à distance de nous. Nos adversaires étaient, les uns dans la vallée, les autres au pied de la montagne. Je m'imaginai que les premiers étaient de nos compagnons, et je les pris pour des laboureurs de la campagne, que la frayeur aurait entraînés jusque-là; à mes yeux, les seconds seuls étaient les brigands.

Je brandis mon épée, et je m'élançai contre ceux-ci. Mon cheval, en grimpant sur le roc escarpé, faillit rendre le dernier soupir. Lorsque je fus arrivé, et que mon cheval s'arrêta, incapable de se mouvoir, l'un d'eux agita sa flèche en bois dans sa main pour me frapper. Je poussai un cri retentissant, et je l'intimidai. Il retira sa main de sur moi, et je fis aussitôt redescendre mon cheval. J'avais peine à croire que je leur échapperais.

L'émir Mou'în ad-Dîn gravit le sommet de la montagne, espérant y trouver des laboureurs (*fallâḥ*), qu'il comptait exciter au combat. Il me cria d'en haut : « Ne lâche pas nos ennemis jusqu'à ce que je revienne », et demeura caché à nos regards. Je revins vers ceux qui étaient dans la vallée; j'avais enfin reconnu que c'étaient les brigands. Je fis une charge contre eux, à moi seul, tant l'endroit était resserré! Ils s'enfuirent en laissant tomber les étoffes de coton écru qu'ils portaient, et je leur enlevai deux mulets qu'ils emmenaient et qui portaient également des étoffes de coton écru. Ils montèrent jusqu'à une caverne située sur la pente de la montagne. Nous les voyions sans pouvoir nous frayer un chemin jusqu'à eux.

L'émir Mou'în ad-Dîn revint vers le soir, mais il n'avait pas

fait de nouvelles recrues. Si l'armée avait été avec nous, pas un de ces brigands n'aurait eu la vie sauve, et nous aurions recouvré toute leur capture.

Une aventure analogue m'arriva une autre fois, et la cause en fut, d'abord l'accomplissement de la volonté divine, puis le manque d'expérience guerrière. Nous étions partis avec l'émir Ḳoṭb ad-Dîn Khosroû ibn Talîl de Ḥamâ pour nous rendre à Damas au service d'Al-Malik Al-ʿÂdil Noûr ad-Dîn (qu'Allâh l'ait en pitié!), et nous étions parvenus à Ḥomṣ. Lorsque Khosroû se disposa au départ sur la route de Baʿlbek, je lui dis : « J'irai en avant pour visiter l'église de Baʿlbek [1], en attendant que tu me rejoignes. » — « Fais, » répondit-il. Je montai à cheval et je m'en allai.

J'étais dans l'église, lorsqu'un cavalier vint me dire de la part de Khosroû : « Une bande de voleurs a marché contre une caravane, dont ils se sont emparés. Monte à cheval, reviens vers moi dans la direction de la montagne. » Je montai à cheval, je le rencontrai et, ayant gravi la montagne, nous aperçûmes les voleurs, au-dessous de nous dans la vallée, que cette montagne, sur laquelle nous étions, entoure de tous les côtés. Un compagnon de Khosroû lui dit : « Tu vas descendre vers eux. » — J'intervins : « Ne le fais pas. Nous contournerons le sommet, gardant notre position au-dessus de leurs têtes, nous leur barrerons la route vers l'ouest et nous les ferons captifs. » Ces voleurs venaient des régions franques. Un autre compagnon dit : « A quoi bon contourner le sommet? Nous sommes arrivés jusqu'à eux, c'est comme s'ils étaient déjà nos prisonniers. » On résolut de descendre. Lorsque les voleurs nous virent, ils montèrent sur la montagne. Khosroû me dit : « Monte, rattrape-les. » Je fis des efforts pour gravir la pente, mais sans y réussir.

Il était resté sur la montagne quelques-uns de nos cavaliers, six ou sept, qui mirent pied à terre pour se mesurer avec les brigands et marchèrent, menant en laisse leurs chevaux. Les brigands, qui étaient nombreux, se précipitèrent sur nos compagnons, tuèrent deux de leurs cavaliers et s'emparèrent de leurs deux chevaux, ainsi que d'un troisième cheval dont le

1. Mot douteux.

possesseur put s'échapper. Quant aux brigands, ils descendirent par l'autre versant de la montagne, emportant leur butin.

Nous nous en retournâmes, après que deux de nos cavaliers eurent été tués et qu'on nous eut pris trois chevaux, ainsi que la caravane. Un tel aveuglement avait eu pour origine le manque d'expérience guerrière.

Lorsqu'on se jette aveuglément dans les périls, ce n'est pas que l'on fasse fi de l'existence. La seule cause de cette témérité, c'est que l'homme, connu pour son courage et appelé un héros, lorsqu'il assiste au combat, subit l'obsession de son ambition qui l'oblige à faire ce dont il a la réputation et ce qui le distingue des autres hommes. Et pourtant son âme, qui redoute la mort et le danger, le dominerait presque et le détournerait de ses projets, s'il ne la contraignait pas et s'il ne l'entraînait pas à ce qu'elle déteste. Il éprouve au début de la stupeur et il pâlit ; mais, une fois lancé dans la mêlée, son effroi disparaît et son trouble s'apaise.

J'ai assisté au siège de la forteresse d'Aṣ-Ṣaur [1], avec le roi des émirs, l'atâbek Zenguî (qu'Allâh l'ait en pitié !), dont j'ai déjà rapporté plusieurs exploits. La forteresse appartenait à l'émir Fakhr ad-Dîn Ḳarâ Arslân, fils de Dâwoud, fils de Soḳmân, l'Ortoḳide (qu'Allâh l'ait en pitié !), et elle était garnie d'arbalétriers. L'atâbek Zenguî s'était auparavant épuisé en vains efforts contre Âmid.

Aussitôt que les tentes furent dressées, l'atâbek envoya l'un de ses compagnons crier au-dessous de la citadelle : « O troupe d'arbalétriers, l'atâbek me charge de vous dire : Par la grâce du sultan, si un seul de mes compagnons tombe victime de vos flèches, je vous couperai les mains. » L'atâbek mit en position contre Aṣ-Ṣaur les machines de guerre qui abattirent un côté de la place. A peine ce côté était-il abattu que les troupes y montèrent. Un garde du corps de l'atâbek, un Alépin, nommé Ibn Al-'Ouraiḳ, monta par cette brèche, attaqua de son épée les arbalétriers qui lui infligèrent plusieurs blessures et le jetèrent du haut de la forteresse dans le fossé. Nombre de nos combattants passèrent ensuite par cette brèche

1. Vers 1133.

et conquirent la forteresse. Les lieutenants de l'atâbek y arrivèrent et en prirent les clefs qu'ils firent parvenir à Ḥousâm ad-Dîn Timourtâsch, fils d'Îlgâzî, l'Ortoḳide, auquel l'atâbek la céda.

Il advint qu'une flèche d'arbalète atteignit au genou un homme de la troupe du Khorâsân et lui fendit la partie arrondie qui est à l'intersection du genou. Cet homme mourut. Au premier moment, après que l'atâbek se fut emparé de la forteresse, il fit mander les arbalétriers, neuf en tout, qui vinrent avec leurs arcs bandés sur les épaules. Il ordonna de détacher à chacun d'eux les pouces des poignets; leurs mains se desséchèrent et dépérirent.

Quant à Ibn Al-'Ouraiḳ, il soigna ses blessures et guérit, après avoir frôlé la mort. Il était courageux, affrontant les dangers.

J'ai été témoin d'un fait du même genre. L'atâbek Zenguî avait campé devant la forteresse d'Al-Bâri'a, qui est entourée de blocs de rochers sur lesquels on ne peut pas dresser les tentes. L'atâbek descendit dans la plaine et délégua dans le commandement les émirs à tour de rôle. Un jour, l'atâbek se dirigea à cheval vers ses troupes. Le roulement avait amené à leur tête Aboû Bakr Ad-Doubaisî, qui était mal outillé pour le combat. L'atâbek s'arrêta et dit à Aboû Bakr : « Va de l'avant, combats les ennemis. » Aboû Bakr entraîna ses compagnons, bien qu'ils n'eussent pas d'équipement. Les défenseurs de la citadelle firent une sortie contre les assaillants.

Un compagnon d'Aboû Bakr, nommé Mazyad, qui ne s'était encore fait connaître, ni par son ardeur batailleuse, ni par son courage, prit les devants, se battit avec acharnement, donna des coups d'épée dans les rangs ennemis, dispersa leurs masses et reçut plusieurs blessures. Je le vis lorsqu'on le transporta vers notre armée. Il semblait rendre le dernier soupir. Puis il guérit. Aboû Bakr Ad-Doubaisî en fit un officier, lui donna un manteau d'honneur et se l'attacha comme garde du corps.

L'atâbek disait : « J'ai trois serviteurs dont l'un craint Allâh le Très Haut et ne me craint pas. » Il désignait ainsi Zain ad-Dîn 'Alî Koûdschek (qu'Allâh l'ait en pitié!). « Le deuxième me craint et ne craint pas Allâh le Très Haut. »

Il désignait ainsi Naṣîr ad-Dîn Sonḳor (qu'Allâh l'ait en pitié!). « Le troisième ne craint ni Allâh ni moi. » Il désignait ainsi Ṣalâḥ ad-Dîn Moḥammad, fils d'Ayyoûb, Al-Yâguîsiyânî (qu'Allâh l'ait en pitié!).

J'ai constaté chez Ṣalâḥ ad-Dîn (puisse Allâh se détourner de lui!) ce qui justifie la parole de l'atâbek à son sujet. Un jour nous avions assailli Ḥomṣ où, la nuit précédente, le sol avait été détrempé par une pluie si abondante que les chevaux ne pouvaient pas se mouvoir dans l'épaisseur de ce bourbier, tandis que les fantassins luttaient corps à corps. Ṣalâḥ ad-Dîn s'était arrêté, m'ayant avec lui. Nous voyions les fantassins devant nous. L'un d'eux se rendit de grand matin vers les fantassins de Ḥomṣ et se mêla à eux, sous les yeux de Ṣalâḥ ad-Dîn. Celui-ci dit à l'un de ses compagnons : « Amène cet homme qui était à côté du déserteur. » On partit et on l'amena. Ṣalâḥ ad-Dîn lui dit : « Quel était ce fantassin qui s'est enfui d'auprès de toi et qui est entré dans Ḥomṣ? » — Il répondit : « Par Allâh, ô mon maître, je ne le connais pas. » — « Tranchez-le par le milieu », s'écria Ṣalâḥ ad-Dîn. — Je dis : « O mon maître, emprisonne-le, et fais une enquête sur le déserteur. S'il le connaissait ou s'il était uni avec lui par quelque parenté, tu lui couperas le cou. Sinon, tu aviseras. » Ṣalâḥ ad-Dîn parut incliner à mes idées. Mais un de ses écuyers, placé derrière lui, dit : « L'un s'enfuit, on met la main sur son voisin. Qu'on lui coupe le cou ou qu'on le tranche par le milieu! » Sa parole mit en fureur Ṣalâḥ ad-Dîn qui dit : « Tranchez-le par le milieu. » On lui lia le pied selon l'usage et on le trancha par le milieu. Cet homme n'avait commis aucune faute, sinon d'avoir persisté dans son attitude et d'avoir trop peu craint Allâh le Très Haut.

J'ai vu dans une autre circonstance Ṣalâḥ ad-Dîn, à notre retour de la bataille de Bagdâdh, alors que l'atâbek voulait faire montre de persévérance et d'énergie, alors qu'il avait ordonné à Ṣalâḥ ad-Dîn de se diriger vers l'émir Ḳafdjâḳ pour l'assiéger. Notre voyage au départ de Mauṣil dura six jours, avec des privations extrêmes, pour arriver à l'endroit où était l'émir et où nous le trouvâmes comme suspendu dans les montagnes du Koûhistân. Nous établîmes notre camp devant une forteresse nommé Mâsourra, où notre arrivée eut lieu au

lever du soleil. Une femme se montra sur le rebord de la citadelle et dit : « Avez-vous apporté du coton écru ? » — Notre réponse fut : « Le moment nous semble peu propice à la vente et à l'achat. » — Elle reprit : « Nous voudrions du coton écru pour vos linceuls; car, d'ici cinq jours, vous mourrez tous. » Elle entendait par là que cet endroit était insalubre.

Ṣalâḥ ad-Dîn s'établit et prit ses mesures pour attaquer la citadelle dès le lendemain matin. Il ordonna aux sapeurs de pénétrer sous une des tours, la citadelle étant toute entière construite en argile et les hommes qui s'y trouvaient appartenant tous à la classe des laboureurs (*fallâḥ*). L'attaque eut lieu, nous gravîmes la colline qui portait la citadelle, les troupes du Khorâsân minèrent une tour qui tomba avec deux hommes, dont l'un mourut et dont l'autre fut fait captif par nos compagnons. On l'amena à Ṣalâḥ ad-Dîn qui dit : « Tranchez-le par le milieu. » — Je dis : « O mon maître, nous sommes au mois de ramaḍân, c'est un musulman, ne nous chargeons pas d'un péché par son meurtre. » — Il reprit : « Tranchez-le par le milieu, afin que la citadelle capitule. » — Je répliquai : « O mon maître, la citadelle, tu la posséderas dans un instant. » Il répéta : « Tranchez-le par le milieu », et s'entêta dans cette résolution. On trancha l'homme par le milieu et aussitôt après nous prîmes possession de la citadelle.

On vit bientôt Ṣalâḥ ad-Dîn s'avancer vers la porte, dans l'intention de redescendre de la citadelle, avec ses troupes victorieuses. Il confia la garde de la citadelle à quelques-uns de ses compagnons et partit pour s'installer un moment dans sa tente, tant que durerait la dispersion de son armée. Ensuite il monta à cheval et me dit : « Monte aussi. » Nous chevauchâmes pour aller vers les hauteurs de la citadelle. Il s'assit, fit venir le gardien de la citadelle, qui devait le renseigner sur ce qu'elle renfermait et qui introduisit devant lui des femmes et des jeunes gens, des chrétiens et des juifs.

Il se présenta une vieille, une Kurde, qui dit à ce gardien : « As-tu vu mon fils, un tel ? » — Le gardien répondit : « Il a été tué; une flèche en bois l'a atteint. » — Elle reprit : « Et mon fils, un tel ? » — Le gardien répondit : « L'émir l'a tranché par le milieu. » Elle cria, se découvrit la tête, montra sa chevelure semblable à du coton cardé. Le gardien lui dit : « Tais-

toi à cause de l'émir. » — « Mais, répondit-elle, que reste-t-il à l'émir qu'il puisse faire contre moi? J'avais deux fils qu'il a tués. » On la renvoya.

Le gardien fit comparaître ensuite un vieillard (*schaikh*) très âgé, avec des cheveux blancs magnifiques, qui marchait sur deux bâtons. Il salua Ṣalâḥ ad-Dîn, qui dit : « Qu'est-ce que ce vieillard? » — Le gardien répondit : « C'est l'imâm de la forteresse. » — « Avance, ô vieillard, s'écria Ṣalâḥ ad-Dîn, avance! » Il le fit asseoir devant lui, étendit la main, le saisit par la barbe, sortit un couteau serré dans la ceinture de sa robe et coupa cette barbe à partir du menton. Elle lui resta dans la main en fils comme des articulations de doigts. Le vieillard dit à Ṣalâḥ ad-Dîn : « O mon maître, comment ai-je mérité ta manière d'agir envers moi? » — L'émir répondit : « Par ta rébellion contre le sultan. » — « Par Allâh, reprit le vieillard, je n'ai rien su de ton arrivée avant qu'à l'instant le gardien soit venu m'en instruire et me faire comparaître. »

Puis nous allâmes camper devant une autre citadelle, appelée Al-Karkhînî, dont le seigneur était aussi l'émir Ḳafdjâḳ, et dont nous prîmes possession. On y trouva un magasin rempli de vêtements cousus en coton écru, aumône destinée aux pauvres de La Mecque. Ṣalâḥ ad-Dîn s'empara de ce que possédaient les habitants de la citadelle, chrétiens et juifs coalisés, et on les dépouilla de leurs biens, à la manière dont le pillage est pratiqué par les Grecs (*Ar-Roûm*). Puisse Allâh (gloire à lui!) se détourner de Ṣalâḥ ad-Dîn!

C'est à ce point du chapitre que je m'arrêterai pour lui appliquer ce vers dont je suis l'auteur :

Renonce à mentionner avec complaisance les assassins; car ce qu'on raconte d'eux ferait blanchir parmi nous les cheveux des nouveau-nés.

Je reviens à rapporter quelques détails sur ce qui nous advint, à nous et aux Ismaéliens, dans la forteresse de Schaizar.

Pendant cette journée[1], un de mes cousins, nommé Aboû 'Abd Allâh ibn Hâschim (qu'Allâh l'ait en pitié!), vit en passant

1. Vers 1135.

un Baṭénien dans une tour du palais de mon oncle paternel. Ce Baṭénien avait avec lui son épée et son bouclier. La porte était ouverte. Au dehors stationnait une foule nombreuse de nos compagnons. Pas un n'osait se diriger vers le Baṭénien. Mon cousin dit à l'un de ceux qui se tenaient là : « Entre vers lui. » Cet homme entra. Sans tarder, le Baṭénien lui asséna un coup et le blessa. Il sortit blessé. Mon cousin dit à un autre : « Entre vers lui. » Cet autre entra, fut frappé, blessé, et sortit comme était sorti son prédécesseur. Alors mon cousin dit : « O chef (*ra'îs*) Djawâd, entre vers lui. » Le Baṭénien s'adressa au chef Djawâd en ces termes : « O artisan de souffrances que tu es! Que n'entres-tu pas? Tu fais entrer vers moi les autres hommes, tandis que tu demeures immobile. Entre, ô artisan de souffrances, pour voir de tes yeux. » Le chef Djawâd entra vers le Baṭénien qu'il tua. Ce Djawâd était un arbitre dans les luttes, un homme d'une grande bravoure.

Peu d'années se passèrent jusqu'à l'époque où je le revis à Damas [1]. Il était devenu marchand de fourrages, vendeur d'orge et de paille, et avait vieilli, au point d'être devenu semblable à l'outre usée, de ne plus pouvoir chasser les rats de sa marchandise.

Qu'est-ce donc que la vie des hommes? Je m'étonnais des commencements de Djawâd pour aboutir à ce dénoûment et des changements que sa longévité avait apportés à son état. J'ai longtemps ignoré que la maladie de la vieillesse est générale, s'attaquant à tous ceux que la mort a oubliés. Mais, maintenant que j'ai gravi le sommet des quatre-vingt-dix ans, que le passage des jours et des années m'a épuisé, je suis devenu comme Djawâd le marchand de fourrages et non pas comme le prodigue (*al-djawâd*), le dissipateur. La faiblesse m'a figé au sol, la vieillesse a fait rentrer une partie de mon corps dans l'autre, au point que je ne me suis plus reconnu moi-même, que j'ai soupiré sur ce que j'étais hier et que j'ai dit en décrivant mon état :

Lorsque j'atteins de la vie un terme que je désirais, je souhaite le trépas.

1. Du 28 août 1139 au 16 août 1140.

La longueur de mon existence ne m'a pas laissé d'énergie pour combattre les vicissitudes du temps, quand elles m'attaquent en ennemies.

Mes forces sont affaiblies et j'ai été trahi par les deux alliés en qui j'avais mis ma confiance, ma vue et mon ouïe, alors que je suis monté jusqu'à cette limite.

Car, lorsque je me lève, je m'imagine soulever une montagne; si je marche; je crois marcher attaché avec des chaînes.

Je rampe, le bâton dans cette main que j'ai connue portant pour les combats une lance fauve et une épée en acier de l'Inde.

Je passe la nuit sur la couche la plus moelleuse dans l'insomnie et dans l'agitation, comme si j'étais étendu sur des rochers.

L'homme est renversé de haut en bas dans la vie. C'est au moment même où il arrive à la perfection et à la plénitude qu'il retourne à ses commencements.

Et c'est moi pourtant qui disais autrefois à Miṣr pour condamner le bien-être et le laisser-aller de l'existence (comme elle a rapidement et promptement marché vers son dénoûment!) :

Regarde les vicissitudes de ma vie, comme elle m'a accoutumé, après que mes cheveux sont devenus blancs, à de nouvelles habitudes!

Et dans cette transformation qu'a apportée le revirement du temps il y a un enseignement par l'exemple. Quel est l'état que les jours écoulés n'aient point modifié?

J'avais été un brandon de guerre; toutes les fois que la guerre s'éteignait, je la rallumais en frottant comme des briquets les épées blanches sur les gardes des sabres.

Mon seul souci était de lutter avec mes rivaux que je considérais comme des proies que je déchirerais; car ils tremblaient devant moi;

Qui faisais pénétrer plus de terreur qu'une nuit, qui m'élançais plus impétueux qu'un torrent, plus entreprenant sur le champ de bataille que la mort.

Or, je suis devenu comme la jeune fille flexible, langoureuse, qui repose sur les coussins rembourrés, derrière le voile et les rideaux.

J'ai failli tomber en poussière par la durée de ma halte, comme l'épée indienne est rouillée par une trop longue attente dans les fourreaux.

Après les cottes de mailles de la guerre, je suis enveloppé dans des manteaux en étoffes de Dabîk; malheureux que je suis, malheureux manteaux!

L'aisance n'est ni ce que je recherche ni ce que je poursuis; la jouissance n'est ni mon affaire, ni ma préoccupation.

Et je n'aimerais atteindre ni la gloire dans une vie d'abondance, ni la célébrité sans briser les épées blanches et les fers des lances.

Et je m'imaginais alors que le favori du temps n'est jamais usé, que son héros n'est jamais affaissé, et que, lorsque je retournerais en Syrie, j'y retrouverais mes jours comme je les avais connus, sans que le temps y eût rien changé pendant mon absence. Mais, lorsque je revins, les promesses de mes désirs me prouvèrent le mensonge de mes illusions, et cette imagination s'évanouit comme l'éclat du mirage. O Allâh, pardonne-moi cette phrase incidente qui m'a échappé par l'effet d'un chagrin qui s'est abattu sur moi et qui s'est ensuite dissipé. Je reviens au sujet qui m'occupe et je me dégage de l'oppression de la nuit ténébreuse.

Si les cœurs étaient purifiés de la souillure des péchés, s'ils s'en remettaient à Celui qui connaît les mystères, ils sauraient que s'exposer aux dangers des guerres n'abrège pas l'éloignement du terme inscrit d'avance. Car j'ai vu, au jour où nous nous combattions, nous et les Ismaéliens, dans la forteresse de Schaizar, un enseignement par l'exemple, qui démontre à l'homme courageux et intelligent, et même à l'homme lâche et stupide, que la durée de l'existence est fixée, marquée par le destin, sans que le terme en puisse être avancé ni retardé.

Lorsque, dans cette journée, nous eûmes fini de combattre, un homme cria sur le côté de la forteresse : « Les ennemis! » J'avais auprès de moi quelques-uns de mes compagnons avec

leurs armes. Nous courûmes en hâte vers celui qui avait crié. Nous lui dîmes : « Qu'as-tu? » — Il répondit : « Je flaire ici les ennemis. » Nous nous rendîmes vers une étable vide, obscure, et nous y entrâmes. Il s'y trouvait deux hommes armés qui furent tués par nous. Nos recherches nous firent ensuite rencontrer un de nos compagnons qui avait été assassiné. Son corps reposait sur quelque chose. Lorsqu'il eut été soulevé, il recouvrait un Baṭénien qui s'était enveloppé d'un linceul et avait placé le corps sur sa poitrine. Après avoir emporté notre compagnon, nous tuâmes celui qui était au-dessous de lui et, par nos soins, il fut déposé, lui, dans la mosquée voisine de cet endroit, criblé de blessures graves. Nous ne mettions pas en doute qu'il fût mort, puisqu'il ne se mouvait pas et qu'il ne respirait plus. Et moi, par Allâh, je remuais avec mon pied sa tête sur les dalles de la mosquée, et nous doutions de moins en moins qu'il fût mort. Le malheureux avait passé devant cette étable, avait entendu un bruit léger et avait avancé sa tête pour vérifier ce qu'il entendait. Un des Baṭéniens l'ayant tiré en avant, on lui avait donné des coups de poignard jusqu'à ce qu'il passât pour mort. Mais Allâh (gloire à lui!) décida que ces blessures au cou et sur tout le corps fussent recousues, qu'il guérît et qu'il revînt à son ancien état de santé. Béni soit Celui qui rend les décrets, qui fixe les trépas et les vies!

J'ai assisté à quelque chose de semblable. Les Francs (qu'Allâh les maudisse!) avaient fait une incursion contre nous dans le dernier tiers de la nuit. Nous montâmes à cheval dans l'intention de les poursuivre. Mon oncle 'Izz ad-Dîn [1] (qu'Allah l'ait en pitié!) nous retint et nous dit : « C'est une embuscade et l'attaque aura lieu de nuit. » A notre insu, des fantassins avaient quitté Schaizar pour se lancer à la poursuite des Francs qui tombèrent sur une compagnie d'entre eux à sa rentrée et la décimèrent. Les autres échappèrent au massacre.

Le lendemain matin, je me tenais à Bandar Ḳanîn, village dans la banlieue de Schaizar, losque je vis s'avancer trois individus, deux ressemblant à des hommes, celui du milieu avec une face différente de ce que sont les faces humaines.

1. 'Izz ad-Dîn Aboû 'l-'Asâkir Soulṭân.

Ils approchèrent de nous. Celui du milieu avait été frappé par un Franc d'un coup d'épée en plein nez et son visage avait été fendu jusqu'aux oreilles. La moitié de son visage, devenu pendant, était retombée sur sa poitrine, et entre les deux moitiés de sa face était une ouverture presque large d'un empan. Il marchait entre deux compagnons. Ce fut ainsi qu'il rentra à Schaizar. Le chirurgien lui recousit le visage et le soigna. Cette blessure fut de nouveau recouverte de chair. Il guérit et revint à son ancien état jusqu'à ce qu'il mourût sur sa couche. Il vendait des bêtes de sommes et était appelé Ibn Gâzî le Balafré (*Ibn Gâzî al-maschṭoûb*). Son surnom de Balafré était dû à ce coup d'épée.

Qu'on n'aille pas s'imaginer que la mort peut être avancée par la témérité à affronter le danger, ni retardée par l'excès de la prudence. En effet, ma vie prolongée fournit l'instruction la plus frappante par l'exemple. Car que d'effrois j'ai bravés, combien de fois me suis-je précipité dans les lieux redoutables et au milieu des dangers! Combien ai-je combattu de cavaliers, tué de lions! Que de coups j'ai portés avec les épées, d'atteintes avec les lances! Que de blessures j'ai faites avec les flèches et avec les arbalètes! Je n'en suis pas moins par rapport au trépas dans une forteresse inaccessible, au point que j'ai accompli mes quatre-vingt-dix ans et que j'ai considéré mon état de santé et de vie comme conforme à la parole du Prophète : « La santé me suffit comme maladie. » En effet, ma délivrance de ces dangers a eu comme conséquence ce qui est plus pénible que la mort violente et que le combat. Et mourir à la tête d'un détachement de l'armée m'eût été plus doux que les difficultés de l'existence. Parce que ma vie a duré trop longtemps, les jours écoulés m'ont repris tous les plaisirs qui en faisaient le charme, et la souillure de la privation a troublé la limpidité de mon existence prospère.

C'est de moi-même que j'ai dit :

Avec mes quatre-vingts années, le temps a flétri ma peau, et j'ai enduré la faiblesse de mon pied, le tremblement de ma main;

Lorsque j'écris, alors je semble tracer des caractères avec la pointe de l'épée d'un homme effrayé; on les dirait l'œuvre d'un vieillard aux paumes vacillantes, saisi d'épouvante.

Aussi étonne-toi d'une main incapable de manier le kalam, après qu'elle a brisé les lances dans le poitrail du lion.

Si je marche, soutenu par mon bâton, il n'y a pas terrain si dur que mon pied alourdi n'y enfonce, comme dans la vase.

Dis à celui qui souhaite une longue existence : Regarde les conséquences de la longévité et de la sénilité !

Mon énergie s'est affaiblie et a été ruinée, le bien-être de ma vie a disparu et a pris fin, j'ai été renversé par la trop longue durée de mon séjour parmi les humains, mon feu allumé dans les ténèbres tend à s'éteindre, et je suis devenu conforme à ce que j'avais dit :

Les destins paraissent m'avoir oublié, au point que je me sens harassé comme une chamelle exténuée d'avoir longtemps voyagé dans le désert.

Et mes quatre-vingts ans ne m'ont laissé aucune force ; si je veux me lever la nuit pour prier, je suis comme brisé en morceaux.

J'accomplis ma prière en restant assis ; et me prosterner, lorsque je désire me mettre à genoux, m'est un supplice.

Cet état m'a averti que le temps du voyage suprême est proche, et que l'heure du départ est arrivée.

Affaibli par les années, j'étais devenu impuissant à servir les sultans ; je cessai de vivre sur le seuil de leurs palais, je séparai mes destinées de leurs destinées, je demandai à être relevé de mes fonctions, et je leur rendis les biens dont ils m'avaient gratifié. Je ne savais que trop combien l'abaissement produit par la caducité fait perdre les forces nécessaires pour remplir de lourdes tâches, et combien le vieillard (*schaikh*) âgé est pour l'émir une marchandise hors de vente. Je me confinai dans ma maison, je fis de l'obscurité mon trait distinctif, je finis par trouver une vraie satisfaction dans mon isolement à l'étranger et dans ma retraite, loin de ma patrie et du sol natal. Ma répugnance finit par s'apaiser au point que je n'éprouvai plus aucune amertume. Je pris patience, comme le captif s'habitue à ses chaînes, comme le voyageur altéré supporte la violence de la soif, tant qu'il ne trouve pas à l'étancher.

Enfin, je fus mandé par une lettre missive de notre maître Al-Malik An-Nâṣir Ṣalâḥ ad-Dîn [1], le sultan de l'islâm et des musulmans, celui qui sert de trait d'union pour l'affirmation de la foi, qui frappe les adorateurs des croix, qui élève le drapeau de la justice et des bonnes œuvres, qui ressuscite l'autorité de l'émir des croyants [2], Aboû 'l-Mouṭhaffar Yoûsouf, fils d'Ayyoûb. Puisse Allâh embellir l'islâm et les musulmans en lui accordant longue vie, les fortifier par les épées et les conceptions acérées de notre maître, leur concéder la faveur de s'abriter à son ombre étendue, comme il leur a concédé la faveur de remplacer les sources impures par les abreuvoirs de sa générosité ! Puisse Allâh faire pénétrer jusqu'aux extrémités de la terre sa haute puissance d'ordonner et de défendre, établir ses sabres tranchants comme des arbitres sur les cous de ses ennemis ! Car sa clémence a creusé des mines pour m'atteindre dans les contrées, alors que j'y vivais, séparé de lui par les montagnes et les plaines, dans un coin perdu de la terre, n'ayant plus ni fortune ni famille.

Tout à coup, il m'arracha à la morsure des malheurs, grâce à sa belle initiative, me transporta à sa noble cour par un effet de sa bienveillance large et abondante, répara ce que le temps avait brisé de ma personne, et, dans sa grandeur d'âme, remit en vogue le vieillard qui, hors lui, n'aurait pas trouvé preneur. Il répandit sur moi les faveurs les plus étonnantes, m'autorisa, dans sa générosité, à m'emparer, comme d'un butin, de ses dons les plus parfaits, au point que, grâce à sa libéralité débordante, il me récompensa de mes services antérieurs auprès d'autres princes. Il m'en tenait compte et y avait égard avec tant de sollicitude qu'il paraissait y avoir assisté, en avoir été témoin. Ses cadeaux prenaient le chemin de ma maison pendant mon sommeil, et affluaient vers moi, alors que j'étais accroupi, que je restais assis.

Maintenant, grâce à sa munificence, je suis de plus en plus comblé chaque jour de biens et d'honneurs; grâce à la noblesse de ses intentions, il m'a mis, moi, le plus humble des serviteurs d'Allâh, à l'abri des chances d'accidents. Sa

1. Le grand Saladin, en 1174. Le texte porte la formule plus complète : *Ṣalâḥ ad-dounyâ wa-'d-dîn*.
2. L'émir des croyants est le khalife 'Abbaside de Bagdâdh, Al-Moustaḍî'.

grâce m'a rendu ce que m'avait arraché le temps par des chocs terribles; il a versé sur moi ses largesses, après que sa règle et sa tradition m'eurent tant alloué que les cous les plus solides ne sauraient porter le plus léger de ses bienfaits; et sa générosité n'a laissé subsister aucun de mes désirs, dont j'aie à souhaiter la satisfaction, que j'emploie mon temps à lui réclamer jour et nuit.

Sa miséricorde s'est étendue à tous les serviteurs d'Allâh, ses bénédictions ont fait revivre les contrées. Il est le sultan qui a restauré la tradition des khalifes bien dirigés [1], qui a relevé la colonne de la dynastie et de la foi, la mer dont l'eau ne s'épuise point par le grand nombre de ceux qui s'y désaltèrent, le donateur prodigue, dont la libéralité ne s'arrête pas, malgré les rangs serrés des visiteurs. La nation n'a pas cessé de se sentir, par ses épées comme dans une forteresse imprenable, par sa générosité comme dans un printemps aux pluies bienfaisantes, par sa justice comme dans des rayons de lumière, qui dissipent les ténèbres des vexations et qui éloignent la main étendue de l'ennemi violent, par son autorité puissante comme sous des ombrages touffus, dans un bonheur ininterrompu, le bonheur nouveau suivant la trace du bonheur passé, tant que se succéderont la nuit et le jour, tant que tournera le globe céleste.

J'ai prié, tandis que les deux Anges qui tiennent les registres avaient dit Amen, *et qu'Allâh, assis sur son trône, s'était rapproché de celui qui l'avait prié;*

Tandis que le Glorifié avait dit à ses serviteurs : Invoquez-moi, car j'écoute, j'exauce.

Et gloire à Allâh, le maître des mondes! Qu'il répande ses bénédictions sur notre maître Moḥammad et sur tous les membres de sa famille! Allâh nous suffit; qu'il est parfait comme protecteur! Quoi que vous ayez en fait de bonheur vient d'Allâh.

1. Expression imité du *Coran*, XLIX, 7, par laquelle on désigne les quatre khalifes orthodoxes, successeurs immédiats du Prophète, Aboû Bekr, 'Omar, 'Othmân et Ali.

PREMIER SUPPLÉMENT

Section. Dire d'Ousâma, fils de Mourschid, fils de ʿAlî, fils de Moukallad, fils de Naṣr, le Mounkidhite; qu'Allâh lui pardonne, ainsi qu'à son père et à sa mère, ainsi qu'à tous les musulmans!

Voici des anecdotes piquantes relatives à des faits, dont j'ai vu les uns, dont j'ai connu les autres par les récits de gens qui ont ma confiance. Je les ai ajoutées, comme un supplément, à ce livre, puisqu'elles ne faisaient point partie des sujets que je m'étais proposé de traiter dans ce qui précède.

J'ai commencé par les histoires où il est parlé des saints; qu'Allâh les ait tous en sa grâce!

Il m'a été raconté par le schaikh, l'imâm, le prédicateur (*al-khaṭîb*) Aboû Ṭâhir Ibrâhîm, fils d'Al-Ḥosain, fils d'Ibrâhîm, qui faisait le prône (*khaṭîb*) dans la ville d'Isʿird, alors que j'y étais, en dhoû 'l-kaʿda 562[1], qu'Aboû 'l-Faradj de Bagdâdh lui avait rapporté le fait suivant en propres termes : « J'assistai, dit Aboû 'l-Faradj, à la séance tenue à Bagdâdh par le schaikh, l'imâm Aboû ʿAbd Allâh Moḥammad de Baṣra. Une femme se présenta à lui et lui dit : « O mon maître, tu as été l'un des témoins pour la donation lors de mon mariage. Or, j'ai perdu l'acte relatif à ma dot. Je te demande de me favoriser en venant confirmer ton témoignage au tribunal. » — Moḥammad répondit : « Je ne le ferai pas avant que tu m'aies apporté une pâte sucrée. » La femme s'arrêta, s'imaginant qu'il plaisantait en parlant ainsi. Mais il ajouta : « Ne traîne pas les choses en longueur. Je n'irai pas avec toi, à moins que tu m'apportes une pâte sucrée. » Elle partit, puis elle revint et tira de son sac, sous son vêtement, un feuillet où était enveloppée une douceur

1. Du 19 août au 17 septembre 1167.

sèche. Les amis de Mohammad furent surpris de ce qu'un ascète, voué à l'abstinence comme lui, réclamait la pâte sucrée. Il saisit le feuillet, l'ouvrit, jeta la pâte sucrée morceau par morceau jusqu'à ce qu'il eût achevé l'examen du feuillet. Or, c'était l'acte relatif à la dot de la femme, acte qu'elle avait perdu. Il lui dit : « Prends ton contrat que voici. » Tous les assistants furent émerveillés de ce qui venait de se passer. Il leur dit : « Nourrissez-vous de ce qui est licite [1]. Ce que vous avez fait d'ailleurs et le plus souvent. »

J'ai entendu faire le récit suivant par le schaikh Aboû 'l-Kâsim Al-Khiḍr, fils de Mouslim, Ibn Kousaim [2], de Ḥamâ, dans cette ville, le lundi, dernier jour de dhoû 'l-ḥidjdja 570 [3] : « Il arriva vers nous un descendant du Prophète qui habitait Koûfa et qui nous rapporta ce qui suit, dans les termes mêmes où son père le lui avait rapporté : « J'avais mes entrées, dit celui-ci, chez le ḳâḍî suprême de la Syrie, né à Ḥamâ, qui m'honorait et me distinguait. Il m'adressa un jour la parole : « J'aime, me dit-il, les gens de Koûfa en souvenir de l'un d'entre eux. J'étais à Ḥamâ, jeune encore, lorsqu'y mourut 'Abd Allâh Ibn Maimoûn, de Ḥamâ (qu'Allâh l'ait en pitié !). On lui demanda de faire connaître ses dernières volontés. Il répondit : « Lorsque je serai mort et que vous aurez achevé les préparatifs de mon enterrement, faites sortir mon cadavre vers le désert, qu'un homme monte sur la hauteur qui domine les tombeaux et qu'il s'écrie : « O 'Abd Allâh ibn Al-Koubais, sache que 'Abd Allâh Ibn Maimoûn est mort, viens vers lui et prie pour lui. » Lorsque Ibn Maimoûn fut décédé, on fit ce qu'il avait ordonné. Alors s'avança un homme, portant un costume de coton écru et un manteau de laine, venant du côté où l'appel avait été prononcé. Il vint, récita les prières des morts, sans que les assistants ébahis lui adressassent la parole ; puis, les prières terminées, il s'en retourna par où il était venu. Les uns reprochèrent aux autres de ne pas l'avoir retenu pour l'interroger. On courut à sa poursuite, mais il leur échappa et ne leur adressa pas une parole.

J'ai assisté à un événement analogue à Ḥouṣn Kaifâ. Il y

1. Voyez *Coran*, II, 163 ; V, 90 ; VIII, 70 ; XVI, 115.
2. Manuscrit : Ibn Kâsim.
3. Le 1er août 1174.

avait là, dans la mosquée appelée Masdjid Al-Khiḍr, un homme, connu sous le nom de Moḥammad As-Sammâʿ, qui occupait une cellule sur le côté de la mosquée. Il en sortait à l'heure de la prière, disait à haute voix les oraisons, puis rentrait dans sa cellule. C'était un saint. La mort le frappa, alors qu'il était dans le voisinage de ma demeure. Il dit : « Je désirerais, par Allâh le Très Haut, qu'on fît venir vers moi mon maître (mon *schaikh*) Moḥammad Al-Boustî. On n'avait pas encore terminé les préparatifs pour le laver et pour l'ensevelir que son maître Moḥammad Al-Boustî était près de son cadavre qu'il se chargea de laver, qu'il suivit en marchant devant nous, sur lequel il prononça les prières. Ensuite Moḥammad Al-Boustî s'installa dans la cellule de Moḥammad As-Sammâʿ et y séjourna quelque temps, me faisant des visites, en recevant de moi. C'était (qu'Allâh l'ait en pitié!) un savant, un ascète tel que je n'en ai jamais vu, ni entendu mentionner de pareil. Il jeûnait sans cesse, ne buvait pas d'eau, ne mangeait ni pain ni graines quelconques, et rompait le jeûne avec deux grenades ou une grappe de raisins, ou deux pommes. Une ou deux fois par mois, il mangeait quelques petites bouchées de viande frite. Je lui dis un jour : « O vieillard (*schaikh*), ô Aboû ʿAbd Allâh, comment en es-tu venu à ne pas manger de pain et à ne pas boire d'eau? Tu jeûnes sans cesse. » — Il répondit : « J'ai jeûné et je me suis privé; puis je me suis senti fortifié pour cette épreuve, je me suis privé pendant trois jours et je me suis dit : Je réduirai désormais ma nourriture aux animaux morts, qui sont autorisés en cas de nécessité[1] après trois jours de jeûne. Ensuite, je me suis senti plus fort pour endurer, j'ai renoncé à manger régulièrement et à boire de l'eau. Maintenant j'y suis accoutumé, mes besoins se sont apaisés et mon être s'est maintenu dans l'état où tu me vois à présent. »

Un notable de Ḥouṣn Kaifâ avait fait arranger pour ce vieillard (*schaikh*) un jardin qu'il mit à sa disposition. Le vieillard vint me trouver, le 1er ramaḍân, et me dit : « Je vais te faire mes adieux. » — Je répondis : « Et la cellule qui a été préparée pour toi? Et le jardin? » — « Je n'en ai nul besoin, ô mon frère, s'écria-t-il, et je ne veux pas rester. » Il prit

1. Voir *Coran*, II, 168.

congé de moi et partit (qu'Allâh l'ait en pitié!). Cela se passait en 570[1].

Le schaikh Aboû 'l-Ḳâsim Al-Khiḍr, fils de Mouslim, Ibn Ḳousaim, de Ḥamâ, m'a raconté dans cette ville, l'année précédente[2], qu'un homme travaillait dans un jardin appartenant à Moḥammad, fils de Misʿar (qu'Allâh l'ait en pitié!). Cet homme vint trouver les gens de Moḥammad, alors qu'ils étaient assis devant les portes de leurs maisons à Maʿarrat an-Noʿmân, et leur dit : « A l'instant, j'ai entendu une chose étonnante. » — « Quelle est-elle? » demandèrent-ils tous. — Il répondit : « Quelqu'un est passé devant moi, porteur d'une outre, dans laquelle il m'a imploré de mettre de l'eau. Quand je lui en eus donné, il s'est livré à des ablutions répétées. Je voulais lui donner deux concombres qu'il refusa d'accepter. Je lui dis alors : « Certes de ce jardin la moitié est à moi, par le droit que me confère mon travail et l'autre moitié à Moḥammad, fils de Misʿar, par le droit que lui confère sa propriété. » — « Moḥammad a-t-il fait cette année le pèlerinage? », demanda le passant. — Je répondis : « Oui. » — Il reprit : « Hier, après que nous avions quitté la station, il est mort. » Nous priâmes pour le défunt. On courut après celui qui avait donné la nouvelle pour l'interroger. Mais on le vit à telle distance qu'on ne pouvait pas le rattraper. On revint et on répéta son récit. Il était conforme à la réalité.

Le très honoré Schihâb ad-Dîn Aboû 'l-Fatḥ Al-Mouthaffar, fils d'Asʿad, fils de Masʿoûd, fils de Bakhtakîn, fils de Sabouktakîn, ce dernier un affranchi de Mouʿizz ad-Daula le Boûyide (*Ibn Bouwaih*), m'a raconté à Mauṣil, le 18 ramaḍân 565[3], ce qui suit : « L'émir des croyants Al-Mouḳtafî li-amr Allâh (qu'Allâh l'ait en pitié!) visita la mosquée de Ṣandoûdiyâ, dans la banlieue d'Al-Anbâr, sur la rive occidentale de l'Euphrate. Le vizir accompagnait le khalife. J'étais présent. Le khalife entra dans la mosquée, appelée la Mosquée de l'émir des croyants Ali (que la faveur d'Allâh soit sur lui!). Le khalife était revêtu d'un costume fabriqué à Damiette et ceint d'une

1. Le 26 mars 1175.
2. En 569 de l'hégire, entre le 12 août 1173 et le 1er août 1174.
3. Le 5 juin 1170 et non pas dans les derniers jours de mai, comme j'ai imprimé dans la *Vie d'Ousâma*, p. 353.

épée aux ornements en fer. Quiconque ne le connaissait pas ignorait qu'il fût l'émir des croyants. Le préposé à la mosquée se mit à faire des vœux pour le vizir qui lui dit : « Misérable, prie plutôt pour l'émir des croyants. » Al-Mouḳtafî dit au vizir : « Demande-lui ce qui pourrait l'obliger. Interroge-le sur la maladie qui autrefois le défigurait. Car je l'ai vu, sous notre maître Al-Moustaṭhhir (qu'Allâh l'ait en pitié !), avec une maladie à la face. Il avait alors une glande scrofuleuse qui s'étendait sur la plus grande partie de sa face et, voulait-il manger, il la couvrait avec une serviette, afin que la nourriture parvînt à sa bouche. » Le préposé dit au vizir : « J'étais dans l'état que tu connais, j'allais et venais entre cette mosquée et Al-Anbâr, lorsque quelqu'un me rencontra et me dit : Si, dans tes allées et venues, tu te rendais chez un tel (il m'indiquait le gouverneur d'Al-Anbâr), comme tu vas et viens vers cette mosquée, il manderait pour toi un médecin, et celui-ci te débarrasserait de la maladie qui te défigure. Je fus troublé et oppressé par sa parole. A peine endormi dans cette nuit-là, je vis l'émir des croyants Ali, fils d'Aboû Ṭâlib (la grâce d'Allâh soit sur lui !), dans la mosquée, me disant : Qu'est-ce que cette tristesse? Ali entendait par là une tristesse pour des douleurs terrestres. Je me plaignis à lui de ma souffrance. Mais il se détourna de moi. J'insistai et je me plaignis à lui, en répétant ce que m'avait dit cet homme. Ali insista : Es-tu donc de ceux qui veulent les satisfactions de ce monde [1]? Ensuite je me réveillai. La glande avait été rejetée sur le côté et mon mal avait disparu. » Al-Mouḳtafî (qu'Allâh l'ait en pitié!) dit : « Il a été sincère »; puis, s'adressant à moi, il ajouta : « Entretiens-toi avec lui, informe-toi de ce qu'il demande, rédige un acte en sa faveur et fais-le entrer pour que je fasse sa connaissance. » Je m'entretins avec le préposé qui me dit : « Je suis un père de famille et j'ai des filles. Je voudrais une pension de trois dînârs par mois. » Je rédigeai au nom du khalife une décision officielle, en tête de laquelle le khalife inscrivit de sa main : « Le serviteur, le préposé à la Mosquée d'Ali »; et par laquelle il lui concéda ce qu'il avait souhaité. Le khalife me dit : « Va, fais-la enregistrer dans le bureau des

1. *Coran*, XVII, 19; cf. LXXV, 20; LXXVI, 27.

finances (*ad-dîwân*). » Je partis et je m'étais contenté de lire la désignation du préposé, objet de la générosité du khalife. Or, la coutume était qu'on écrivît pour le titulaire de l'ordonnance un acte scellé et qu'on lui reprît l'original contenant l'autographe de l'émir des croyants. Lorsque le scribe ouvrit la pièce officielle pour la copier, il y trouva, au-dessous de « le préposé à la Mosquée d'Ali », les mots suivants de l'écriture d'Al-Mouḳtafî, émir des croyants (les bénédictions d'Allâh soient sur lui !) : « S'il avait demandé plus, on lui aurait octroyé davantage [1]. »

Le ḳâḍî, l'imâm Madjd ad-Dîn Aboû Soulaimân Dâwoud, fils de Moḥammad, fils d'Al-Ḥasan, fils de Khâlid, Al-Khâlidî (qu'Allâh l'ait en pitié !), m'a raconté dans la banlieue de Ḥouṣn Kaifâ, le jeudi, 22 de rabî' premier 566 [2], d'après celui dont il tenait ce récit, qu'un vieillard (*schaikh*) demanda audience au premier ministre (*khôdjâ bouzourk*). Celui-ci, en le voyant entrer, reconnut en lui un vieillard respectable, plein d'autorité, et lui dit : « D'où viens-tu, ô vieillard ? » — L'autre répondit : « De l'étranger. » — Le premier ministre reprit : « As-tu quelque besoin ? » — Il répliqua : « Je suis l'envoyé de l'Envoyé d'Allâh (puisse Allâh répandre sur lui bénédiction et salut !) vers Malik-Schâh. » — « Qu'est-ce que cette histoire ? », demanda le premier ministre. — Son interlocuteur lui répondit : « Si tu me fais parvenir vers lui, je lui communiquerai mon message. Sinon, je ne m'éloignerai pas avant d'avoir eu avec lui une entrevue et de lui avoir transmis ce dont je suis chargé. » Le premier ministre entra chez le sultan qui, informé des propos tenus par le vieillard, ordonna qu'il fût introduit. Admis en présence du sultan, il lui offrit un cure-dents et un peigne, en lui disant : « Je suis le malheureux père de plusieurs filles, un pauvre homme qui ne peut, ni les pourvoir, ni les marier. Chaque nuit, j'invoque Allâh le Très Haut, afin qu'il me gratifie des ressources nécessaires pour les établir. Je m'endormis dans la nuit qui précède le vendredi de tel et tel mois, je priai Allâh (gloire à lui !) de m'aider en leur faveur. Je vis alors

1. Rectifier d'après cette traduction quelques détails dans la *Vie d'Ousâma*, p. 353.
2. Le 3 décembre 1170.

dans un rêve l'Envoyé d'Allâh (puisse Allâh répandre sur lui bénédiction et salut!), qui me dit : « C'est toi qui implores Allâh le Très Haut, afin qu'il te gratifie des ressources nécessaires pour établir tes filles! » — Je répondis : « Oui, ô Envoyé d'Allâh. » — Il reprit : « Va vers un tel (il me nomma le sultan Mou'izz Malik-Schâh) et dis-lui : L'Envoyé d'Allâh (puisse Allâh répandre sur lui bénédiction et salut!) t'ordonne de donner le nécessaire à mes filles. » — Je demandai : « O Envoyé d'Allâh, s'il réclame de moi une preuve de ce que je lui dirai, que répondrai-je? » — Le Prophète répondit : « Indique-lui comme signe que chaque nuit, avant de s'endormir, il lit la soûra *tabâraka*[1]. » Lorsque le sultan entendit cette parole, il s'écria : « Voici un indice authentique, qui n'est connu que d'Allâh (qu'il soit béni et qu'il soit exalté!). Car mon précepteur m'a ordonné de lire chaque nuit cette soûra avant de m'endormir. Ce que je fais régulièrement. » Le sultan ordonna qu'on lui remît tout ce qu'il demanderait pour l'établissement de ses filles, le combla de présents et le congédia.

On peut rapprocher de ce récit ce que j'ai entendu raconter au sujet d'Aboû 'Abd Allâh Moḥammad, fils de Fâtik, le maître dans l'art de réciter le Coran (*al-mouḳri'*). Il dit : « J'étudiais un jour sous la direction d'Aboû Bakr Ibn Moudjâhid (qu'Allâh l'ait en pitié!), le maître dans l'art de réciter le Coran à Bagdâdh, lorsque se présenta devant lui un vieillard, avec un turban rapé, avec un manteau et des vêtements rapés. Ibn Moudjâhid, qui connaissait ce vieillard, lui dit : « Que m'a-t-on donc rapporté de la petite? » — Le vieillard répondit : « O Aboû Bakr, il m'est né hier une troisième fille. Mes femmes ont réclamé de moi hier une pièce de monnaie (*dâniḳ*) pour acheter du beurre et du miel qu'elles feraient mâcher à l'enfant. Je n'ai pas pu la leur fournir et j'ai passé la nuit dans l'inquiétude. J'ai vu alors dans un rêve le Prophète (puisse Allâh répandre sur lui bénédiction et salut!), qui m'a dit : Ne te trouble pas et ne t'attriste pas. Dès demain, entre chez 'Alî, fils de 'Îsâ, le vizir du khalife[2], salue-le de

1. Soûra xxv ou soûra LXVII du *Coran*, toutes deux commençant par *tabâraka*.
2. Il s'agit du khalife 'Abbaside Al-Mouḳtadir Billâh, qui régna de 295 à 320 de l'hégire (907 à 932 de notre ère).

ma part et dis-lui : En raison de ce que, à ma connaissance, tu as prié pour le Prophète auprès de son tombeau quatre mille fois, donne-moi cent dînârs en or. »

Aboû Bakr Ibn Moudjâhid répondit : « O Aboû ʿAbd Allâh, dans ton rêve il y a une instruction. » Il cessa son enseignement, saisit la main du vieillard, se leva et le conduisit chez ʿAlî, fils de ʿÎsâ. Celui-ci vit Ibn Moudjâhid accompagné d'un vieillard qu'il ne connaissait pas et lui demanda : « D'où te vient, ô Aboû Bakr, cet homme? » — Ibn Moudjâhid répondit : « Le vizir le fera approcher et entendra sa parole. » ʿAlî accueillit le vieillard et lui dit : « Quelle est ton affaire, ô schaikh? » — Le schaikh répliqua : « Aboû Bakr Ibn Moudjâhid sait bien que j'avais deux filles. Hier, il m'en est né une troisième. Mes femmes ont réclamé de moi une pièce de monnaie pour acheter du miel et du beurre qu'elles feraient mâcher à l'enfant. Je n'ai pas pu la leur fournir et j'ai passé la nuit dans l'inquiétude. J'ai vu alors dans mon sommeil le Prophète (puisse Allâh répandre sur lui bénédiction et salut!), qui me disait : « Ne te trouble pas et ne t'attriste pas. Dès demain, entre chez ʿAlî, fils de ʿÎsâ, salue-le de ma part et dis-lui : En raison de ce que, à ma connaissance, tu as prié pour le Prophète auprès de son tombeau quatre mille fois, donne-moi cent dînârs en or. »

Ibn Moudjâhid poursuit en ces termes : « Les yeux de ʿAlî, fils de ʿÎsâ, furent baignés de larmes. Puis il dit : « Allâh et son Envoyé ont dit vrai et toi aussi, ô homme, tu as dit vrai. Voilà un fait que personne n'a connu, hors Allâh le Très Haut et son Envoyé (puisse Allâh répandre sur lui bénédiction et salut!). Serviteur, apporte le sac. » Le serviteur le plaça à sa portée; il y enfonça la main et en tira cent dînârs en disant : « Ce sont les cent dont t'a parlé l'Envoyé d'Allâh (puisse Allâh répandre sur lui bénédiction et salut!). Voici cent autres pour la bonne nouvelle que tu m'as annoncée. En voici encore cent dont nous te faisons présent. » L'homme sortit de chez ʿAlî, emportant dans sa manche trois cents dînârs. »

Le chef, le pèlerin (*al-ḳâʾid al-ḥâdjdj*) Aboû ʿAlî m'a raconté en ramaḍân 568 [1], à Ḥouṣn Kaifâ, ce qui suit : « J'étais,

1. Entre le 16 avril et le 15 mai 1173.

dit-il, dans la boutique (*doukkân*) de Moḥammad, fils de ʿAlî, fils de Moḥammad, fils de Mâma, lorsque passa devant nous un brasseur corpulent, aux jambes épaissies. Moḥammad[1] l'appela et lui dit : « O musulman, je t'en conjure par Allâh, raconte-lui ton histoire. » — Il répondit : « Je vendais, comme tu le vois encore, de la cervoise. Je m'endormis, dans la nuit du mardi au mercredi, très bien portant. Lorsque je me réveillai, la moitié de mon corps avait fondu, j'étais incapable de remuer, mes deux pieds s'étaient desséchés et amincis au point qu'il en restait seulement la peau et les os, et je me traînais en arrière, parce que mes pieds ne me suivaient pas et qu'ils restaient absolument immobiles. Je m'assis sur la route où devait passer Zain ad-Dîn ʿAlî Koûdschek (qu'Allâh l'ait en pitié !). Cet émir ordonna de me transporter dans sa maison. On me transporta et l'on manda les médecins. Il leur dit : « Je désire que vous me guérissiez ce malade. » — « Oui, répondirent-ils, nous le guérirons, si Allâh le veut. » Ensuite ils prirent un clou qu'ils rougirent au feu et s'en servirent pour cautériser mon pied, sans que je le sentisse. Ils annoncèrent le résultat à Zain ad-Dîn : « Nous ne pouvons pas guérir ce malade, il n'y a pas moyen. » Alors l'émir me donna deux dînârs et un âne. L'âne resta chez moi environ un mois et mourut. Je retournai m'asseoir sur le chemin de Zain ad-Dîn : il me donna un autre âne qui mourut. Il m'en donna un troisième qui mourut. Je l'implorai de nouveau. Il dit à l'un de ses compagnons : « Emmène cet homme, et jette-le dans le fossé. » Je m'adressai à Zain ad-Dîn : « Par Allâh, ordonne qu'on me jette sur la hanche, car je n'y éprouve aucune espèce de sensation. » — Mais l'émir dit : « J'ordonne qu'on te jette la tête en avant. » L'envoyé de Zain ad-Dîn (qu'Allâh l'ait en pitié !) vint vers moi, mais il ne tarda pas à me ramener auprès de lui. Ce qu'il avait prescrit de me jeter dans le fossé n'était qu'une plaisanterie. Lorsque je me trouvai de nouveau en sa présence, il me donna quatre dînârs et un âne. Je demeurai dans ce même état jusqu'à une nuit où je vis en rêve un homme qui se tenait devant moi et qui me dit : « Lève-toi. » — Je lui demandai : « Qui es-tu ? » — Il répon-

1. Le manuscrit porte : Aḥmad.

dit : « Je suis Ali, fils d'Aboû Ṭâlib. » Je me levai, je me tins debout et je réveillai ma femme, en lui disant : « Pauvre amie, j'ai eu telle et telle vision. » — Elle répondit : « Te voici debout. » Je me mis à marcher sur mes pieds, mon mal avait disparu et je revins à l'état où tu me vois. Je me rendis à l'audience de l'émir Zain ad-Din ʿAlî Koûdschek (qu'Allâh l'ait en pitié !), et je lui racontai mon rêve. Il constata ma guérison et me donna dix dînârs. Gloire à Celui qui guérit, qui préserve ! »

Le vieillard qui sait le Coran par cœur (*asch-schaikh al-ḥâfiṭh*) Aboû 'l-Khaṭṭâb ʿOmar, fils de Moḥammad, fils de ʿAbd Allâh, fils de Maʿmar Al-ʿOulaimî, m'a raconté à Damas, dans les premiers jours de l'année 572 [1], d'après un Bagdâdhien qui lui a cité en propres termes ce qui suit, au nom du ḳâḍî Aboû Bakr Moḥammad, fils de ʿAbd al-Bâḳî, fils de Moḥammad, Al-Anṣârî Al-Fourḍî, connu sous le nom du Ḳâḍî de l'hôpital (*ḳâḍî al-mâristân*) : « Lorsque je fis le pèlerinage, au moment où je faisais le tour de la Kaʿba, je trouvai un collier de perles que je serrai à l'intérieur de mon costume de pèlerin (*iḥrâm*). Quelques instants après, j'entendis un homme qui réclamait le collier dans le sanctuaire et qui promettait vingt dînârs à qui le lui restituerait. Je lui demandai le signe distinctif de ce qu'il avait égaré. Il me l'indiqua et je lui rendis son collier. Il me dit alors : « Tu vas venir avec moi dans ma demeure, pour que je te remette la somme fixée. » — Je répondis : « Non, je n'en ai pas besoin et je ne t'ai pas rendu le collier à cause de la gratification. Grâce à Allâh, je vis dans une large aisance. » — Il reprit : « Tu ne l'as donc rendu que pour Allâh (qu'il soit élevé et exalté !) ? » — Je répliquai : « Oui, certes. » — Il dit : « Accompagne-nous à la Kaʿba, et dis amen sur mon vœu. » Je l'accompagnai à la Kaʿba où il dit : « O Allâh, sois-lui clément, et permets-moi de lui rendre la pareille. » Puis il prit congé de moi et partit.

« Or, il advint que je voyageai de La Mecque vers les contrées d'Égypte. Je traversai la mer, me dirigeant vers l'occident. Les Grecs (*Ar-Roûm*) s'emparèrent de l'embarcation et je fus alloué à un prêtre chrétien (*ḳouss*) que je ne cessai pas

1. Après le 10 juillet 1176.

de servir jusqu'à sa mort. Par ses dernières volontés, il ordonnait de m'affranchir. Je sortis du pays des Grecs et je me dirigeai vers l'une des villes de l'occident. Je m'engageai comme scribe dans la boutique d'un boulanger qui avait dans sa clientèle l'un des propriétaires de cette ville.

« Au commencement du nouveau mois, un serviteur de ce propriétaire arriva chez le boulanger et lui dit : « Mon maître te fait mander, pour que tu règles tes comptes avec lui. » Le boulanger se fit accompagner par moi, et nous nous rendîmes vers son client, avec lequel je comptai à haute voix. Lorsqu'il eut reconnu mon talent de comptable et admiré mon écriture, il me réclama au boulanger qui me céda, et il me confia le soin de faire rentrer les impositions de ses immeubles. Il possédait une fortune considérable et il m'octroya une maison voisine de sa résidence.

« Lorsqu'un certain temps se fut écoulé, il me dit un jour : « O Aboû Bakr, que penses-tu du mariage? » — Je répondis : « Je n'ai pas les ressources nécessaires pour moi-même, comment aurais-je assez pour une femme? » — Il reprit : « Je te fournirai la dotation, la demeure, les vêtements et tout ce qu'il te faudra. » — Je dis : « Ordonne! « — Il continua : « O mon fils, la femme que je te destine a de nombreux défauts physiques. » Et il n'y eut sorte de défaut physique dans son corps, depuis la tête jusqu'au pied, qu'il ne m'énumérât, tandis que je disais : « Je suis satisfait. » Et ma pensée intime était conforme à ce que je laissais percer. Il finit par me dire : « Ton épouse est ma fille. » Il convoqua une réunion et l'union fut contractée.

« Au bout de quelques jours, il me dit : « Prépare-toi à entrer dans ta maison. » Puis il me fit revêtir un costume magnifique. J'entrai dans une maison luxueusement meublée et installée. Puis on me fit asseoir sur une estrade de coussins et l'on introduisit la mariée sous une robe colorée. Je me levai pour aller à sa rencontre. Lorsqu'elle eut soulevé la robe colorée, je vis une apparition telle que je n'avais jamais rien vu de plus beau dans ce monde.

« Je m'enfuis de la maison plutôt que je n'en sortis. Le vieillard me rencontra et m'interrogea sur la cause de ma fuite. Je lui répondis : « Assurément l'épouse n'est pas celle

dont tu m'as décrit les défauts physiques. » — Il sourit et dit : « O mon fils, elle est ta femme et je n'ai pas d'autre enfant qu'elle. Je ne t'ai fait la description que tu rappelles que pour t'empêcher de dédaigner ce que tu verrais. » Je revins et elle se découvrit à moi.

« Le lendemain matin, je me mis à examiner les ornements et les pierres précieuses dont elle était parée. Je vis, parmi les objets qu'elle avait sur elle, le collier que j'avais trouvé à La Mecque. Je m'en étonnai et je me plongeai dans la réflexion à ce sujet. Lorsque je sortis de la maison, mon beau-père me fit appeler et m'interrogea sur mon état, en disant : « La jouissance licite a mutilé le nez de la jalousie. » Je le remerciai de sa conduite à mon égard, puis je fus obsédé par l'idée du collier qui était parvenu entre ses mains. Il me dit : « A quel propos réfléchis-tu ? » — Je répondis : « A propos de tel et tel collier. Car j'ai fait le pèlerinage en telle année; je l'ai trouvé ou bien un collier pareil dans le sanctuaire. » — Il poussa un cri et dit : « C'est donc toi qui m'as rendu le collier ! » — Je repris : « Oui, c'est bien moi. » — Il répliqua : « Réjouis-toi ; car Allâh nous a pardonné, à moi et à toi. J'avais invoqué alors Allâh (gloire à lui !), afin qu'il me pardonnât, ainsi qu'à toi, et afin qu'il me permît de te rendre la pareille. Je t'ai depuis lors confié ma fortune et mon enfant. Je ne pense pas que mon trépas se fasse longtemps attendre. » Ensuite il fit un testament en ma faveur et ne tarda pas à mourir (qu'Allâh l'ait en pitié !). »

L'émir Saif ad-Daula Zenguî, fils de Ḳarâḏjâ (qu'Allâh l'ait en pitié !), m'a raconté ce qui suit : « Schâhânschâh nous invita à Alep (or, il était le mari de la sœur de Zenguî). Lorsque nous fûmes réunis chez lui, nous envoyâmes chercher un de nos compagnons que nous fréquentions, l'un de nos commensaux, irréfléchi de nature, aimable en société, en faveur de qui nous avions demandé une invitation. Il arriva et nous lui offrîmes de la boisson. Mais il répondit : « Je dois m'en abstenir, car le médecin m'en a interdit l'usage pour quelques jours, jusqu'à ce que cette glande scrofuleuse soit fendue. » Or, il avait sur le derrière du cou une glande énorme. Nous lui dîmes : « Fais comme nous aujourd'hui ; tu t'abstiendras demain. » Ce qu'il fit et il but avec nous jusqu'à la fin du jour.

« Nous demandâmes à Schâhânschâh quelque chose à manger. Il prétendit ne rien avoir; mais, sur notre insistance, il consentit à nous faire apporter des œufs que nous ferions cuire sur le brasero. Il fournit les œufs, tandis que nous disposions d'un plat creux. Nous brisâmes les œufs, dont le contenu fut vidé dans le plat creux, et nous plaçâmes la poêle sur le brasero, afin qu'elle chauffât. Je fis signe à cet homme qui avait la glande au cou de gober des œufs. Il porta à sa bouche le plat creux pour en avaler quelques-uns; mais, au même moment où il en goba, le reste de ce que le plat renfermait se répandit sur son cou. Nous demandâmes au maître de la maison : « Remplace-nous les œufs, » mais il refusa net. Après avoir bu, nous nous séparâmes.

« Le lendemain, j'étais de bon matin sur ma couche, lorsqu'on frappa à ma porte. Une servante sortit pour voir qui était là. Voici que c'était ce même ami. Je dis : « Fais-le entrer. » Il vint à moi, tandis que j'étais étendu sur ma couche, et me dit : « O mon maître, cette glande que j'avais au cou, j'en suis débarrassé et il n'en est pas resté trace. » Je regardai l'endroit, qui maintenant ressemblait aux autres côtés de son cou, et je lui demandai par quel procédé il avait fait disparaître la glande. Il répondit : « Gloire à Allâh! Je ne sache pas que j'aie employé aucun procédé en plus de ce que je faisais; seulement j'ai avalé ces œufs crus. » Gloire au Tout Puissant, qui met à l'épreuve, qui préserve! »

Il y avait chez nous à Schaizar deux frères, dont l'aîné se nommait Mouṭhaffar et le cadet Mâlik, tous deux fils de 'Ayyâḍ et natifs de Kafarṭâb. En leur qualité de commerçants, ils voyageaient à Bagdâdh et dans d'autres villes. Mouṭhaffar fut atteint d'une hernie très forte qui le fatiguait. Il traversa, dans une caravane, As-Samâwa pour se rendre à Bagdâdh. La caravane fit halte dans une tribu d'entre les tribus arabes, où l'on offrit aux voyageurs, comme plat d'hospitalité, des oiseaux cuits à leur intention, dont ils soupèrent. Puis ils s'endormirent. Mouṭhaffar se réveilla et réveilla le compagnon couché à côté de lui, auquel il dit : « Est-ce que je dors ou est-ce que je veille? » — L'autre lui répondit : « Tu veilles. Si tu dormais, tu ne parlerais pas. » — Mouṭhaffar s'écria : « Mon hernie a disparu et il n'en est pas resté trace. » Le

voisin regarda. Mouṭhaffar était revenu au même état de santé que les autres. Le lendemain matin, les hôtes des Arabes leur demandèrent avec quoi ils les avaient hébergés. Ils répondirent : « Vous avez fait halte parmi nous, alors que nos bêtes de somme étaient dans des pâturages éloignés. Nous sommes sortis et nous avons capturé de jeunes corbeaux que nous avons fait cuire pour vous. »

Lorsque les hommes de la caravane parvinrent à Bagdâdh, ils se rendirent à l'hôpital et racontèrent au directeur l'histoire de Mouṭhaffar. Le directeur parvint à se procurer de jeunes corbeaux, dont il nourrit ceux qui souffraient de cette même maladie, mais sans obtenir aucun résultat, sans que le remède produisît aucun effet. Il en vint à dire : « Ces petits que Mouṭhaffar a mangés avaient reçu de leurs pères comme becquée des vipères. Telle a été la cause de leur action bienfaisante. »

Un pendant de cette anecdote est la suivante : Quelqu'un se présenta chez Youḥannâ Ibn Boṭlân, le médecin célèbre par ses connaissances, par sa science et par sa supériorité dans la pratique de son art. Il le trouva dans sa boutique à Alep et se plaignit à lui d'une maladie bien apparente. Il était atteint d'hydropisie, avait le ventre gonflé, le cou aminci, le teint altéré. Ibn Boṭlân lui dit : « O mon fils, je n'ai point de remède pour toi, et la médecine est impuissante à l'égard de ton mal. » Le patient se retira ; puis, au bout d'un certain temps, il passa devant Ibn Boṭlân qui était dans sa boutique. La maladie avait disparu, le corps avait maigri, la mine était excellente. Ibn Boṭlân l'appela et lui dit : « N'est-tu pas celui qui s'est présenté chez moi naguère, étant atteint d'hydropisie ? Tu avais le ventre gonflé, le cou aminci et c'est bien à toi que j'ai dit n'avoir aucun remède pour te guérir ? » — « En effet, » répliqua-t-il. — « Par quel procédé, reprit le médecin, t'es-tu soigné au point que ton mal a disparu ? » — L'homme répondit : « Par Allâh, je ne me suis soigné en aucune façon. Je suis un indigent sans ressources et personne ne s'inquiète de moi, excepté ma mère, une vieille femme épuisée par l'âge. Or, elle possédait dans une petite jarre du vinaigre dont elle versait chaque jour quelques gouttes sur mon pain. » — Ibn Boṭlân dit alors : « Est-il resté un peu de ce vinaigre ? » —

« Oui, » répondit son interlocuteur. — « Viens avec moi, dit le médecin, montre-moi la jarre qui contenait le vinaigre. » L'homme précéda Ibn Boṭlân jusqu'à sa maison et lui fit examiner la jarre au vinaigre. Ibn Boṭlân en vida le contenu et trouva au fond deux vipères dépecées. « O mon cher fils, dit alors Ibn Boṭlân, pour te soigner avec ce mélange de vinaigre et de vipères de manière que tu guérisses, il n'y a qu'Allâh, le Glorieux, le Puissant. »

Cet Ibn Boṭlân avait en médecine des trouvailles merveilleuses. C'est ainsi qu'un homme vint à lui, tandis qu'il était dans sa boutique à Alep. Cet homme n'avait plus de voix et pouvait à peine se faire comprendre lorsqu'il parlait. « Quel est ton métier ? » lui demanda Ibn Boṭlân. — Il répondit : « Je suis un cribleur. » — « Apporte-moi, dit le médecin, une demi-livre de vinaigre piquant. » Il le lui apporta, reçut l'ordonnance de le boire, le but, s'assit un moment, fut pris de vomissements et rejeta, avec ce vinaigre, de la boue en abondance. Sa gorge fut dégagée et sa voix rétablie. Ibn Boṭlân dit alors à son fils et à ses élèves : « Ne soignez aucun malade par ce procédé, car vous le tueriez. Cet homme avait dans l'œsophage des grains de poussière provenant du crible, qui s'y étaient attachés. Rien ne pouvait les en faire sortir, hors le vinaigre. »

Ibn Boṭlân était attaché au service de mon arrière-grand-père Aboû 'l-Moutawwadj Moukallad ibn Naṣr Ibn Mounkidh. Il se manifesta chez mon grand-père Aboû 'l-Ḥasan 'Alî ibn Moukallad ibn Naṣr Ibn Mounkidh (qu'Allâh l'ait en pitié !) une apparence de lèpre, alors que celui-ci était un jeune enfant. Cela troubla son père qui se préoccupa de sa maladie et fit appeler Ibn Boṭlân. « Regarde, lui dit-il, l'accident qui s'est produit dans le corps de 'Alî. » Le médecin regarda et dit : « Je voudrais cinq cents dînârs pour le soigner et le débarrasser de cela. » — Mon arrière-grand-père répondit : « Si tu soignais 'Alî, je ne me croirais pas quitte envers toi avec cinq cents dînârs. » Lorsque Ibn Boṭlân eut remarqué la fureur de mon arrière-grand-père, il s'écria : « O mon maître, je suis ton serviteur, ton esclave, dans ta dépendance. Ce que j'ai dit, je ne l'ai dit qu'en plaisantant. Les taches ne sont chez 'Alî que la dartre de la jeunesse. Lorsqu'il deviendra un adolescent, elles disparaîtront. Ne t'en fais

donc aucun souci. Aucun autre médecin ne s'engagera non plus à le soigner, en t'imposant l'achat de certains médicaments. Car cela s'en ira de soi-même quand il aura grandi. » Son pronostic se réalisa.

Il y avait à Alep, entre les femmes les plus distinguées, une femme nommée Barra. Elle fut atteinte d'un refroidissement à la tête. Elle y accumulait le coton de choix, le bonnet, les étoffes veloutées, les longues bandes roulées, au point qu'on eût dit sur sa tête un immense turban. Et pourtant elle demandait du secours contre le froid. Elle manda Ibn Boṭlân et se plaignit à lui de sa maladie. Il lui dit : « Procure-moi pour demain matin cinquante mesures (*mithkâl*) de camphre sentant fort, que l'on te prêtera ou que tu loueras à quelque parfumeur, car la quantité lui retournera intégralement. » Elle avait le camphre, lorsque Ibn Boṭlân arriva dès l'aurore. Il jeta tout ce qu'elle avait sur la tête et lui bourra les cheveux avec ce camphre. On remit ensuite sur sa tête tout ce qui l'enveloppait, quand la malade gémissait sur le froid. Elle s'endormit un moment et se réveilla, en se plaignant de chaleur et de lassitude excessives à la tête. Elle enleva successivement, objet par objet, ce qui y était entassé au point qu'il n'y resta qu'un fichu. Ensuite elle secoua ses cheveux pour en faire tomber le camphre. Son refroidissement avait cessé. Elle se contenta désormais sur la tête d'un seul fichu.

Il m'arriva à Schaizar une aventure du même genre. J'éprouvais un refroidissement violent et des frissons sans chaleur. Pourtant j'étais couvert de nombreux vêtements et de ma pelisse. Toutes les fois que je faisais un mouvement pour m'asseoir, j'avais des tremblements, les cheveux de mon corps se hérissaient et je me repliais sur moi-même. Enfin, je fis appeler le schaikh Aboû 'l-Wafâ Tamîm le médecin. Je me plaignis à lui de ma souffrance. « Procurez-moi, dit celui-ci, une citrouille. » On lui en apporta une; il la partagea en plusieurs tranches et me dit : « Manges-en autant que tu pourras. » — « Mais, lui répondis-je, ô docteur! je suis à la mort par suite d'un refroidissement et la citrouille est froide; comment se fait-il que je doive cependant en manger? » — Le médecin reprit : « Mange, comme je te le dis. » J'obéis. Aussitôt je transpirai et mon impression de refroidissement

disparut. « Ce que tu ressentais, me dit Aboû 'l-Wafâ, provenait d'un échauffement de la bile et non d'un froid réel. »

J'ai fait connaître plus haut quelques détails relatifs à ce qu'il y a d'extraordinaire dans les songes. J'avais, d'ailleurs, dans mon livre intitulé : « Le sommeil et les rêves », mentionné, au sujet du sommeil et des songes, les diverses opinions de ceux qui s'en sont occupés, les heures propices aux visions, les paroles mêmes des savants qui en ont parlé, avec citations à l'appui des vers arabes qui s'y rapportent. J'ai développé mon exposition et j'y ai épuisé le sujet. Il n'est donc pas nécessaire d'y revenir ici.

Cependant j'ai encore rapporté l'anecdote suivante pour ce qu'elle a de piquant et pour ce qu'elle me rappelle. Mon grand-père Sadîd al-Moulk Aboû 'l-Ḥasan 'Alî, fils de Mouḳallad, fils de Naṣr, le Mounḳidhite (qu'Allâh l'ait en pitié!), avait une servante nommée Lou'lou'a, qui prit soin de mon père Madjd ad-Dîn Aboû Salâma Mourschid, fils de 'Alî (qu'Allâh l'ait en pitié!). Lorsque celui-ci devint plus âgé et quitta la maison paternelle, elle le suivit. Ce fut mon père qui me nourrit, ce fut cette vieille qui m'éleva jusqu'à ce que je fusse d'âge à me marier et à quitter la maison de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) Elle partit avec moi : à mon tour, je pourvus du nécessaire mes enfants et elle les éleva. Elle était (qu'Allâh l'ait en pitié!) pieuse, pratiquant le jeûne, passant la nuit en prières.

De temps en temps, Lou'lou'a souffrait de coliques. Elle en eut une attaque si violente à certain jour qu'elle en perdit la raison et que l'on désespéra de la sauver. Elle resta dans cet état pendant deux jours et deux nuits; puis elle se remit et dit : « Il n'y a pas de Dieu excepté Allâh! Combien était merveilleux ce par quoi j'ai passé! Je me suis rencontré avec tous nos morts : ils m'ont fait des récits extraordinaires et m'ont dit entre autres choses : « Certes, cette colique ne s'attachera plus à toi. » Elle vécut après cela de nombreuses années, sans subir aucune atteinte de colique. Elle vécut près de cent ans, faisant toujours ses prières avec régularité (qu'Allâh l'ait en pitié!).

J'allai une fois la voir dans une demeure que j'avais détachée pour elle de mon habitation. Elle se servait d'une

écuelle, afin de laver une serviette pour les ablutions qui accompagnent les prières. Je lui dis : « Qu'est-ce que ceci, ô ma mère? » — Elle répondit : « Ils ont touché cette serviette avec des mains sentant fortement le fromage. J'ai eu beau la laver, elle a continué à exaler l'odeur du fromage. » — Je repris : « Montre-moi le savon avec lequel tu fais ton lavage. » Elle le sortit de la serviette. Or, voici que c'était un morceau de fromage, qu'elle avait pris pour du savon. Toutes les fois qu'elle frottait la serviette avec ce fromage, elle s'imprégnait de plus en plus de ses parfums. Je dis : « O ma mère, c'est du fromage, ce n'est pas du savon. » Elle examina ce dont elle s'était servi : « Tu as raison, ô mon cher fils; j'étais convaincue que ce ne pouvait être autre chose que du savon. » Béni soit Allâh, le plus véridique de ceux qui parlent!

Allâh dit : « Ceux que nous conservons en vie, nous renversons leur forme extérieure [1]. » La longévité provoque l'ennui, les accidents et les malheurs se multipliant au point de ne pouvoir plus être comptés. Il y a dans les existences un terme où l'on se sent attiré par un désir ardent vers Allâh le Puissant, le Glorieux, où l'on demande grâce pour le temps qui reste à vivre, où la miséricorde et la faveur d'Allâh envers l'homme consistent à le gratifier de la mort. Car Allâh (gloire à lui) est le plus noble pour exaucer les prières, le plus disposé à réaliser les espérances. Gloire à Allâh l'Unique; que ses bénédictions et son salut se répandent sur notre maître Moḥammad, ainsi que sur la famille du Prophète!

1. *Coran*, XXXVI, 68.

DEUXIÈME SUPPLÉMENT

J'ai mis ma confiance en Allâh le Très Haut [1].

C'est à Allâh qu'appartient l'un de mes deux côtés que je ne laisserai pas s'égarer; l'autre appartient au jeu et aux futilités.

J'ai mentionné les situations belliqueuses dont j'ai été témoin, luttes, batailles et dangers, autant que leur souvenir m'est resté présent et que le temps écoulé ne me les a pas fait oublier. Car ma vie s'est prolongée et j'ai été atteint par l'isolement, ainsi que par l'abandon. L'oubli du passé est un héritage dont l'antiquité remonte jusqu'à notre père Adam (sur lui soit le salut!).

Maintenant une section va être consacrée à ce ce que j'ai vu et à ce que j'ai expérimenté en fait de chasse, de pêche et d'oiseaux de proie.

Ce fut d'abord, au début de ma vie, à Schaizar; puis avec le roi des émirs, l'atâbek Zenguî, fils d'Âḳ Sonḳor (qu'Allâh l'ait en pitié!); plus tard, à Damas, avec Schihâb ad-Dîn Maḥmoûd, fils de Tâdj al-Mouloûk [2] (qu'Allâh l'ait en pitié!); ensuite à Miṣr; puis encore avec Al-Malik Al-'Âdil Noûr ad-Dîn Aboû 'l-Mouthaffar Maḥmoûd, fils de l'atâbek Zenguî (qu'Allâh l'ait en pitié!); enfin, dans le Diyâr Bekr, avec l'émir Fakhr ad-Dîn Ḳarâ Arslân, fils de Dâwoud, l'Ortoḳide (qu'Allâh l'ait en pitié!).

Quant à ce qui se passa dans Schaizar, cela se passa en la compagnie de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!). Celui-ci était fanatique de la chasse, son ardeur s'étendant à tous les oiseaux de proie, et il faisait largement de la dépense pour

1. *Coran*, x, 72.
2. Tâdj al-Mouloûk Boûri.

satisfaire cette passion; tant il y trouvait d'agrément! C'était sa distraction. Car il n'avait d'autre occupation que la bataille, la guerre sainte contre les Francs et la transcription du livre d'Allâh le Glorieux, le Puissant, lorsqu'il avait fini de régler les affaires de ses compagnons. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) jeûnait sans cesse et s'adonnait à la lecture psalmodiée du Coran. Quant à la chasse, elle justifiait pour lui l'aphorisme suivant : « Réjouissez vos cœurs, ils seront la sauvegarde de votre renommée. » Or je n'ai jamais vu talent comme le sien pour organiser les parties de chasse.

J'ai assisté aux chasses du roi des émirs, de l'atâbek Zenguî (qu'Allâh l'ait en pitié!). Il possédait les oiseaux de proie les plus nombreux. Je l'ai vu, tandis que nous nous avancions le long des fleuves, que les fauconniers prenaient l'avance avec les faucons pour les lancer sur les oiseaux aquatiques, qu'on frappait sur les tambours selon l'usage, que les faucons attaquaient ou manquaient le gibier, qu'on tenait en arrière les gerfauts de montagne (*asch-schawâhîn al-koûhiyya*) sur les mains de leurs fauconniers pour les lancer contre les oiseaux aquatiques qui auraient échappé aux faucons. Le perchoir ayant été enlevé, les gerfauts s'attachaient à pourchasser les perdrix, sur lesquelles ils étaient lancés, les serraient de près, tandis qu'elles gravissaient la pente de la montagne, et ne les lâchaient plus. Car la rapidité du vol est, chez les gerfauts, d'une qualité merveilleuse.

Je me trouvai un jour avec l'atâbek, alors que, dans la plaine inondée aux environs de Mauṣil, nous traversions des champs d'aubergines. Devant l'atâbek était un fauconnier, sur la main duquel était un faucon. Un francolin se mit à voler. Le faucon, lancé sur lui, le saisit et descendit. Parvenu sur le sol, le francolin échappa à son étreinte et s'envola. A son tour, le faucon se lança dans les airs, le saisit et redescendit. Cette fois, il le tenait ferme.

J'ai vu à plusieurs reprises l'atâbek Zenguî, acharné à la chasse des bêtes sauvages. L'enceinte était close et les bêtes sauvages y avaient été amassées, personne ne pouvant pénétrer dans le cercle. S'il en sortait une bête sauvage, on la visait avec des flèches. Or, l'atâbek était un des plus habiles archers. Quelque gazelle s'approchait-elle de lui, il l'attei-

gnait, la voyait ensuite faire mine de trébucher, tomber, être égorgée. La première gazelle qu'il abattit dans chacune de ses chasses, tant que je fus avec lui, il me la fit envoyer par l'entremise d'un de ses écuyers.

L'atâbek Zenguî m'eut comme témoin, un jour que l'enceinte avait été close et que nous étions dans la région de Nisibe (*naṣîbîn*), sur les bords de l'Hermès (*al-hirmâs*). Les tentes avaient été dressées. Les bêtes sauvages sortirent jusqu'aux campements. Les écuyers, munis de bâtons et de massues, se montrèrent et frappèrent nombre d'entre ces bêtes. Un loup avait été enfermé dans l'enceinte, au milieu de laquelle il sauta sur un mâle de gazelle, qu'il saisit, qu'il couvrit de son corps, et qui fut tué, pendant que le loup était dans cette posture.

J'étais également auprés de l'atâbek Zenguî à Sindjâr, lorsqu'il fut abordé par un cavalier d'entre ses compagnons qui lui dit : « Il y a ici une hyène endormie. » Il partit en notre compagnie jusqu'à une vallée voisine, où l'hyène dormait sur un rocher de la côte. L'atâbek mit pied à terre et s'avança jusqu'à ce qu'il fît face à l'hyène, qu'il atteignit par une flèche en bois et qu'il précipita dans le fonds de la vallée. On descendit et on la rapporta devant lui. Elle était morte.

J'ai vu également l'atâbek Zenguî dans la banlieue de Sindjâr. On lui avait montré un lièvre. Sur son ordre, les cavaliers tournèrent tout autour du lièvre, et un écuyer placé derrière lui porta le loup-cervier, comme l'on porte le guépard. Il ordonna de lancer le loup-cervier sur le lièvre, qui pénétra entre les jambes des chevaux, sans se laisser prendre. Jamais auparavant, je n'avais aperçu le loup-cervier en chasse.

A Damas, j'ai assisté à des parties de chasses sous Schihâb ad-Dîn Maḥmoûd, fils de Tâdj al-Mouloûk [1]. On s'attaquait aux oiseaux, aux gazelles, aux onagres et aux chevreuils. J'étais à ses côtés un jour que nous nous étions rendus jusque dans la forêt de Panéas (*Bâniyâs*). Sur le sol, l'herbe était touffue. Nous abattîmes nombre de chevreuils. On dressa les tentes dans une enceinte. Nous y étions établis, lorsqu'on vit paraître dans l'enceinte un chevreuil qui dormait sur l'herbe. Il fut pris au milieu des tentes.

1. Maḥmoûd, fils de Tâdj al-Mouloûk Boûrî, en 1138 ou en 1139.

Pendant que nous rentrions, je m'aperçus que l'un d'entre nous avait vu un petit-gris monter à un arbre. Il en informa Schihâb-ad-Dîn. Celui-ci se posta sous l'arbre, visa l'animal à deux ou trois reprises sans l'atteindre, puis y renonça et se retira furieux de l'avoir manqué. Je vis alors un Turc, qui, l'ayant visé, coupa le petit-gris en deux de sa flèche en bois. Ses deux pattes de devant devinrent flasques, et il resta suspendu par les deux pattes de derrière, avec la flèche en bois enfoncée dans le corps, jusqu'au moment où l'on secoua l'arbre et où il tomba. Si cette flèche en bois avait été ainsi fichée dans le corps d'un fils d'Adam, il serait mort à l'instant même. Gloire au Créateur des créatures! »

J'ai vu aussi les chasses de Miṣr. Al-Ḥâfiṭh li-dîn Allâh 'Abd al-Madjîd Aboû Maimoûn (qu'Allâh l'ait en pitié!) possédait de nombreux oiseaux de proie, faucons, sacres et gerfauts apportés d'au-delà des mers (*asch-schawâhîn al-baḥriyya*). Un grand veneur était préposé à leur garde et les faisait sortir deux jours par semaine, la plupart d'entre eux perchés sur les mains de leurs hommes. Quant à moi, toutes les fois qu'ils étaient conduits en chasse, je montais à cheval pour me distraire par le spectacle qu'ils m'offraient.

Le grand veneur se rendit au jour auprès d'Al-Ḥâfiṭh et lui dit : « Ton hôte, un tel, nous accompagne régulièrement, comme s'il espérait prendre part à ce que nous faisons. » — Al-Ḥâfiṭh répondit : « Emmène-le désormais avec vous, qu'il trouve une distraction dans nos oiseaux de proie. »

Il advint que nous étions sortis ensemble. L'un des fauconniers tenait un faucon ayant mué dans la maison, dont les yeux étaient rouges. Nous aperçûmes des grues. Le chef dit au fauconnier : « Avance-toi, lance sur elles ton faucon aux yeux rouges. » Ce qu'il fit. Les grues s'envolèrent. Mais le faucon en atteignit une à grande distance de nous et la lia. Je dis à l'un de mes écuyers monté sur un excellent cheval : « Pousse ta monture vers le faucon, descends de cheval, enfonce le bec de la grue dans la terre, maintiens-le et laisse ses deux pattes sous tes deux pieds jusqu'à ce que nous t'ayons rejoint. » Mon écuyer partit et se conforma à mes instructions. Le fauconnier arriva ensuite, tua la grue et s'occupa de repaître le faucon. Puis le grand veneur, à son retour, fit son

rapport à Al-Ḥâfiṭh sur ce qui s'était passé et sur les ordres que j'avais donnés à mon écuyer. Il termina en disant : « Ses propos ont été ceux d'un chasseur de profession. » — Al-Ḥâfiṭh répondit : « Quelle autre occupation cet homme a-t-il, sinon le combat et la chasse? »

Les fauconniers emportaient aussi des sacres qu'ils lançaient sur les hérons au vol. Le héron apercevait-il le sacre, il tournoyait et s'élevait en l'air, tandis que le sacre décrivait plusieurs tours à un autre endroit pour s'élever ensuite au-dessus du héron, puis faire sa pointe et le saisir.

Il y a dans cette région des oiseaux aquatiques qu'on nomme *al-boudjdj*, qui ressemblent à l'espèce d'oies appelée *naḥḥâm*, et que l'on chasse également. Or, les oiseaux aquatiques se laissent facilement prendre dans les bras du Nil. Les gazelles sont rares en Égypte, mais on y rencontre le bœuf des Banoû Isrâ'îl, animal de petite taille, dont les cornes sont pareilles à celles d'un bœuf, le reste du corps n'étant pas à l'avenant, un coureur rapide.

On voit sortir du Nil une bête que l'on nomme la jument fluviatile, qui ressemble à la vache de taille inférieure, avec de tout petits yeux. Elle n'a pas plus de poils que le buffle. A la mâchoire inférieure elle a des dents longues; les dents de sa mâchoire supérieure sont dans des creux dont les extrémités ressortent au-dessous de ses yeux. Son cri ressemble à celui du cochon. Elle ne peut vivre que dans un étang où il y a de l'eau. Elle mange du pain, du chanvre et de l'orge.

Je m'étais rendu avec l'émir Mou'în ad-Dîn[1] (qu'Allâh l'ait en pitié) à Acre (*'Akkâ*), auprès du roi des Francs, Foulques fils de Foulques. Nous vîmes un Génois, récemment arrivé du pays des Francs, qui avait avec lui un faucon de grande taille, ayant mué dans la maison, faisant la chasse aux grues, et une petite chienne. Lorsqu'il lâchait le faucon sur les grues, la chienne courait au dessous; puis, le faucon avait-il saisi la grue et l'avait-il posée à terre, la chienne la mordait, sans lui laisser la possibilité de s'échapper. Le Génois nous dit : « Chez nous, le faucon, pour chasser la grue, doit avoir sur la queue treize plumes. » Nous fîmes le compte des plumes

1. Mou'in ad-Dîn Anar, vers 1140.

sur la queue de ce faucon. Il y en avait treize. L'émir Mou'în ad-Dîn (qu'Allâh l'ait en pitié!) demanda ce faucon au roi Celui-ci le prit, ainsi que la chienne, au Génois qui les possédait pour en faire présent à Mou'în ad-Dîn. Ce faucon, sur le chemin, sautait sur les gazelles comme sur une proie. Une fois arrivé à Damas, il n'y vécut pas longtemps, n'y prit point part aux chasses et mourut.

J'ai assisté également aux chasses à Ḥouṣn Kaifâ avec l'émir Fakhr ad-Dîn Ḳarâ Arslân, fils de Dâwoud (qu'Allâh l'ait en pitié!). Il y avait là des perdrix, des gangas (?) en quantité et aussi des francolins. Quant aux oiseaux aquatiques, ils occupaient la rive du Tigre, sur un espace trop vaste pour que les faucons eussent prise sur eux. Les habitants chassaient surtout les mouflons et les chèvres de la montagne. Ils dressaient des filets et les tendaient au travers des vallées; puis ils traquaient la bête, jusqu'à ce qu'elle tombât dans leurs filets. Les mouflons abondaient dans la contrée, et il était facile de les prendre ainsi. On procédait de même pour les lièvres.

J'ai aussi assisté à des parties de chasse avec Al-Malik Al-'Âdil Noûr ad-Dîn (qu'Allâh l'ait en pitié!). J'étais à ses côtés sur le territoire de Ḥamâ, alors qu'on venait de lui montrer la femelle d'un lièvre. Incontinent, il lui lança une flèche en bois. Elle bondit et se jeta en avant jusqu'à son repaire où elle entra. Nous nous élançâmes au galop à sa poursuite. Noûr ad-Dîn resta en observation. Voici que le noble seigneur (*asch-scharîf as-sayyid*) Bahâ ad-Dîn (qu'Allâh l'ait en pitié!) me tendit le pied de cette femelle, qui avait été détaché par la flèche en bois au-dessus du jarret, la pointe du fer lui ayant fendu les entrailles d'où était tombée la matrice. Après cela, cette femelle s'était portée en avant jusqu'à son repaire. Sur l'ordre de Noûr ad-Dîn, quelqu'un de sa domesticité descendit, ôta ses sandales et entra à la suite de la bête, mais sans parvenir jusqu'à elle. Je dis alors au porteur de la matrice où étaient deux levreaux : « Brise-la et fais-les sauter dans la poussière. » Quand ce fut fait, ils se mirent à se mouvoir et vécurent.

Ce fut en ma présence qu'un jour Noûr ad-Dîn lança une chienne sur un renard, près de Ḳarâḥiṣâr, dans la région

d'Alep. Il galopa à la poursuite du renard, m'ayant avec lui. La chienne s'acharna, saisit la queue du renard. Celui-ci retourna sa tête vers elle et lui mordit les cartilages du nez. La chienne aboyait, tandis que Noûr ad-Dîn (qu'Allâh l'ait en pitié !) riait. Puis il dégagea la chienne. Le renard, sur lequel nous n'avions pas prise, retourna dans son repaire.

Un jour, l'on apporta un faucon à Noûr ad-Dîn, pendant que nous chevauchions sous la citadelle d'Alep, au nord de la ville. Il dit à Nadjm ad-Dîn Aboû Ṭâlib, fils de 'Alî Kourd (qu'Allâh l'ait en pitié!) : « Ordonne à Ousâma de prendre ce faucon et de l'exercer. » — La commission m'ayant été faite, je répondis : « J'en suis incapable. » — Noûr ad-Dîn reprit : « Vous êtes à la chasse sans trêve. Comment ne saurais-tu pas dresser le faucon? » — Je répondis : « O mon maître, ce n'est pas nous qui dressons les faucons nous-mêmes. Nous avons des fauconniers et des écuyers qui les dressent et qui s'en servent pour chasser devant nous. » Je n'acceptai pas de prendre le faucon.

J'ai assisté, dans la société de ces grands personnages, à des parties de chasse si nombreuses que le temps me manquerait pour les mentionner en détail. Ces princes disposaient de gibier en abondance, d'un appareil parfait, des ressources nécessaires. Mais je n'ai jamais vu de chasses comparables à celles de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !). Et j'ignore si je le voyais avec l'œil de l'affection, comme a dit le poète :

Et tout ce que fait l'être aimé est aimable.

Je ne sais si mon observation ne s'appuyait pas plutôt sur la réalité. Et je vais raconter à son sujet ce qui permettra à qui en prendra connaissance de porter un jugement sur ce point.

Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) occupait tout son temps, pendant le jour, à réciter le Coran, à jeûner et à chasser; la nuit, il transcrivait le Livre d'Allâh le Très Haut. Il en avait transcrit quarante-six exemplaires, avec des conclusions de sa main, dont deux exemplaires complets, d'un bout à l'autre, en or. De deux jours l'un, il chevauchait vers la chasse et le lendemain il se reposait dans des jeûnes continuels.

Or, nous avions à Schaizar deux endroits propices aux chasses : l'un sur la montagne, au sud de la ville, où abon

daient les perdrix et les lièvres; l'autre sur les bords du fleuve, dans les cannaies, à l'ouest de Schaizar, où l'on rencontrait les oiseaux aquatiques, les francolins, les lièvres et les gazelles.

Mon père se préoccupait d'envoyer quelques-uns de ses compagnons dans les contrées pour y acheter des faucons. Il se fit venir des faucons d'aussi loin que de Constantinople (*Al-Ḳousṭanṭîniyya*). Ses écuyers apportèrent avec les faucons la quantité de colombes qu'ils jugèrent suffisante pour les nourrir sur la route. Mais la mer se déchaîna contre eux et ils furent retardés au point que leurs provisions pour l'entretien des faucons s'épuisèrent. Ils en furent réduits à leur faire manger de la chair de poisson. Ce qui laissa des traces sur les ailes des faucons, dont les plumes se brisaient et se cassaient. Lorsque les écuyers apportèrent à Schaizar leurs acquisitions, on y remarqua cependant des faucons exceptionnels.

Il y avait au service de mon père un fauconnier, nommé Ganâ'im, qui avait la main longue pour dresser et soigner les faucons. Celui-ci rejoignit les plumes détachées, chassa avec les nouveaux venus et en fit muer quelques-uns chez lui. L'endroit, où il allait quérir et où il achetait à grands frais la plupart des faucons, était la Vallée (*wâdî*) d'Ibn Aḥmar. Ganâ'im fit venir dans ce but des habitants de la montagne qui avoisinait Schaizar, des gens de Baschîlâ, de Yasmâlikh et de Ḥillat 'Ârâ. Il les engagea à établir dans leurs villages des lieux de chasse au faucon, leur donna des présents et des vêtements et les décida à partir pour organiser des stations de chasse, où ils attrapèrent nombre de faucons avant et après la mue, ainsi que des éperviers blancs. Ils apportèrent leur butin à mon père, auquel ils dirent : « O mon maître, nous avons négligé nos moyens d'existence et nos champs ensemencés pour ton service. Nous désirons que tu t'engages à prendre tout le produit de nos chasses et que tu nous fixes un prix que nous connaîtrons, sur lequel il n'y aura pas de contestation. » Mon père fixa le prix du faucon niais à quinze dînârs, celui du jeune épervier blanc à la moitié, celui du faucon ayant mué à dix dînârs, celui de l'épervier blanc après la mue à la moitié.

Il s'ouvrit ainsi pour ces montagnards une source de revenus en dînârs, sans effort et sans fatigue. Il suffisait à chacun d'eux de se bâtir une maisonnette en pierres, à hauteur de sa taille, de la couvrir avec des branches et de la dissimuler sous des touffes de paille et d'herbe sèche. Il y perçait une ouverture, prenait une colombe dont il rapprochait et liait les deux pieds sur une branche sans feuilles, puis la faisait sortir par cette ouverture, en agitant le morceau de bois. L'oiseau, mis en mouvement, ouvrait ses ailes, le faucon l'apercevait et s'élançait sur lui pour le prendre. Aussitôt que le chasseur sentait la présence du faucon, il tirait la branche vers l'ouverture, étendait la main, saisissait les deux pieds du faucon qui serrait la colombe, se l'appropriait, lui sillait les yeux; puis, le lendemain matin, se rendait chez nous pour recevoir le prix convenu et rentrait chez lui deux jours après. Les chasseurs se multiplièrent et les faucons devinrent chez nous aussi nombreux que les poulets. Il y en avait que l'on utilisait à la chasse, tandis que d'autres mouraient sur les perchoirs, à cause de leur nombre excessif.

Le service de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) comprenait des fauconniers, des valets maniant les sacres et des valets de chiens. Il avait enseigné à un personnel de mamloûks l'art de dresser les faucons. Plusieurs y excellèrent. Quant à lui, il sortait pour la chasse, accompagné de ses quatre fils, nous-mêmes amenant avec nous nos écuyers, nos montures tenues en laisse et nos armes. Car nous n'étions pas en sécurité par rapport aux Francs, à cause de leur voisinage. Avec nous sortaient de nombreux faucons, plus d'une dizaine. Dans son équipage l'on voyait encore deux valets maniant les sacres, deux guépardiers et deux valets de chiens, l'un avec les lévriers, l'autre avec les chiens braques.

Mon père se proposait-il de se diriger vers la montagne pour chasser les perdrix, il était à distance de son but qu'il nous disait sur la route : « Dispersez-vous. Que quiconque n'a pas encore accompli sa lecture du Coran remplisse son obligation! » Alors nous, ses fils, qui savions le Coran par cœur, nous nous séparions les uns des autres et nous récitions jusqu'à ce qu'il fût arrivé au rendez-vous de chasse. Il nous faisait aussitôt appeler et nous interrogeait sur la portion

qu'avait récitée chacun de nous. Une fois renseigné, il nous disait : « J'ai récité cent versets, ou quelque chose d'approchant. » Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) lisait le Coran tel qu'il a été révélé.

Lorsque nous étions parvenus à l'endroit de la chasse, mon père donnait ses ordres aux écuyers, dont un groupe le quittait pour se joindre aux fauconniers. Là-bas, on observait le vol de la perdrix, afin de lancer un faucon sur elle. Auprès de mon père restaient, d'entre ses mamloûks et ses compagnons, quarante cavaliers, les chasseurs les plus expérimentés. A peine un oiseau volait-il, un lièvre, une gazelle soulevaient-ils la poussière, nous leur faisions la chasse. Nous parvenions au sommet de la montagne. La chasse se prolongeait jusque tard dans l'après-midi. Puis, nous nous en retournions, ayant fait paître les faucons et les ayant plongés dans les étangs de la montagne, où ils avaient bu et où ils s'étaient baignés. Nous rentrions à Schaizar après le premier tiers de la nuit.

Lorsque nous montions à cheval vers la région des oiseaux aquatiques et des francolins, c'était pour nous un jour de distraction. Nous partions pour la chasse par la porte de la ville pour parvenir ensuite aux cannaies, les guépards et les sacres étant maintenus au dehors, et nous n'entrions sur le terrain marécageux qu'avec les faucons. Si un francolin volait, le faucon le liait; si un lièvre sautait, nous lancions sur lui un faucon qui le liait ou qui le renvoyait vers les guépards que l'on lançait contre lui. Une gazelle bondissait-elle de manière à sortir vers les guépards, on les lançait contre elle. Parfois ils s'en emparaient. Dans le cas contraire, on lançait sur elle les sacres. Rarement un gibier nous échappait, si ce n'est par un caprice du destin.

Dans les cannaies marécageuses, il y a aussi nombre de sangliers. Nous sortions au galop pour les combattre et les tuer. Notre joie de les avoir tués était plus intense que la distraction procurée par la chasse.

Mon père possédait un talent d'organiser la chasse, comme s'il s'agissait de la bataille, de l'affaire la plus urgente. Sous sa direction, personne ne s'occupait de converser avec son compagnon. Le seul souci était d'étudier le terrain, pour apercevoir les lièvres ou les nids des oiseaux.

Il s'était établi entre mon père et les descendants de Roûpen (*Roûbâl*), Theodoros (*Taroûs*) et Léon (*Lâwoun*), les Arméniens, seigneurs d'Al-Maṣṣîṣa. d'Anṭarṭoûs, d'Adhana et des Défilés (*ad-douroûb*), des relations d'amitié et un échange de lettres, dont le sujet principal était la passion de mon père pour les faucons. Ces princes lui adressaient chaque année dix faucons environ, sur les poings de fauconniers Arméniens qui venaient à pied. L'envoi comprenait aussi nombre de chiens braques. De son côté, mon père leur faisait parvenir des chevaux, des parfums et des vêtements d'Égypte. Il nous arrivait de chez eux des faucons magnifiques, d'espèces rares. Dans une certaine année, il s'accumula chez nous des faucons originaires des Défilés, parmi lesquels un jeune faucon, grand comme un aigle, et d'autres faucons un peu plus petits, auxquels vinrent s'ajouter plusieurs faucons apportés de la montagne, dont l'un, encore tout jeune, était large comme s'il était un sacre. Le fauconnier Ganâ'im disait de ce dernier : « Ce faucon, nommé Al-Yaḥschoûr, n'a pas son pareil entre tous les faucons. Il ne laisse aucun gibier qu'il n'atteigne. » Nous mettions en doute son assertion.

Ganâ'im dressa ce faucon, qui fut tel qu'il se l'était figuré, un des plus agiles, des plus rapides au vol et des plus rusés. Il mua chez nous et sortit de la mue, supérieur à ce qu'il était auparavant. Ce faucon vécut et mua chez nous pendant treize années. Il était devenu comme un des habitants de la maison. Il faisait la chasse pour servir son maître et n'imitait pas les oiseaux de proie, qui d'habitude font la chasse pour eux-mêmes.

Al-Yaḥschoûr séjournait près de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !), qui ne le laissait pas au fauconnier. Car celui-ci ne porte le faucon que pendant la nuit et l'essime pour obtenir de lui un meilleur concours. Mais ce faucon suffisait à sa tâche de lui-même et faisait tout ce qu'on attendait de lui. Or, nous sortions pour chasser les perdrix, ayant avec nous pas mal de faucons. Alors mon père confiait Al-Yaḥschoûr à l'un des fauconniers, en disant : « Tiens-toi à l'écart avec lui. Abstiens-toi de le lancer avec ceux qui font l'attaque. Mais promène-toi en permanence sur la montagne. »

Lorsque, un jour, le fauconnier et Al-Yaḥschoûr se furent

retirés, on aperçut une perdrix qui se blottissait au pied d'un arbre. On en avait informé mon père qui dit : « Apportez Al-Yaḥschoûr. » A peine mon père eut-il soulevé la main pour tenir le faucon que celui-ci s'envola de sur la main du fauconnier pour tomber sur la sienne, sans autre appel, puis, dressant la tête et le cou, considéra la perdrix endormie. Mon père ayant frappé celle-ci avec un bâton qu'il portait à la main, afin qu'elle s'envolât, on lança Al-Yaḥschoûr sur elle à une distance de dix coudées et il la saisit. Le fauconnier descendit vers lui, lui enveloppa les pieds dans sa robe et le rapporta. Mon père dit de nouveau : « Tiens-toi à l'écart avec lui. » Puis, voyait-on une autre perdrix se blottir, Al-Yaḥschoûr opérait de même, jusqu'à ce qu'il eût chassé ainsi cinq à six perdrix dont il venait à bout à une distance de dix coudées.

Mon père disait ensuite au fauconnier : « Fais-le paître. » — Le fauconnier répondait : « Ne nous laisseras-tu pas l'employer à la chasse? » — Mon père répliquait : « O mon cher fils, nous avons avec nous dix faucons préparés pour nos chasses. Celui-ci a fourni toutes ces courses. Il risque d'abréger son existence. » Le fauconnier lui donnait alors le pât et le tenait à l'écart.

Lorsque la partie était terminée, que nous avions fait paître les faucons, que nous les avions posés près de l'eau, qu'ils avaient bu et qu'ils s'étaient baignés, Al-Yaḥschoûr restait sur la main du fauconnier. Mais, aussitôt que nous nous dirigions vers Schaizar, au retour de la montagne, mon père disait : « Apporte Al-Yaḥschoûr », le prenait sur sa main et partait. En route, si une perdrix volait devant lui, le faucon était lancé sur elle et lui faisait la chasse, au point qu'il recommençait dix fois ou plus encore, selon qu'il rencontrait plus ou moins de perdrix dans leur vol. Rassasié comme il l'était, il n'enfonçait son bec dans la gorge d'aucune des perdrix et ne buvait pas leur sang.

Après notre rentrée à la maison, mon père disait : « Apportez-moi une écuelle pleine d'eau. » On apportait une écuelle contenant de l'eau, on l'approchait du faucon qui, placé sur la main de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!), y buvait. S'il voulait se baigner, il agitait son bec dans l'eau, afin de faire con-

naître son désir. Alors mon père ordonnait qu'on fît venir une grande cuve avec de l'eau et qu'on l'avançât vers le faucon. Celui-ci volait, descendait au milieu de la cuve, battait des ailes dans l'eau, jusqu'à ce qu'il eût suffisamment nagé. Ensuite, il remontait, et mon père le faisait reposer sur un gant en bois fabriqué pour lui, de grande taille, et approchait de lui un brasier allumé; puis il était peigné et frotté d'huile pour sécher son plumage, et l'on disposait pour lui une pelisse enroulée, vers laquelle il descendait, sur laquelle il dormait. Il ne cessait pas de se reposer au milieu de nous sur cette pelisse jusque fort avant dans la nuit. Mon père voulait-il entrer dans le gynécée, il disait à l'un de nous : « Emporte le faucon », et il était emporté, endormi dans la pelisse comme il était, pour être déposé sur le côté de la couche de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !).

Les traits merveilleux de ce faucon sont fort nombreux; mais je ne citerai que ceux dont le souvenir m'est encore présent, un long temps s'étant écoulé depuis lors et les années m'ayant fait oublier quantité de ses particularités. Voici l'une d'elles. Il y avait dans la maison de mon père des colombes, des oiseaux aquatiques au plumage vert avec leurs femelles, et aussi des poules [1], de celles qui circulent au milieu des bœufs pour attraper les mouches de la maison. Mon père entrait, avec ce faucon sur le poing, s'asseyait sur une estrade à l'intérieur, tandis que le faucon était perché à son côté. Il ne poursuivait aucun de ces oiseaux et ne sautait sur aucun d'eux, comme s'il n'avait pas eu l'habitude de leur faire la chasse.

Pendant l'hiver, les eaux débordaient dans la banlieue de Schaizar, et des flaques, placées hors de son enceinte, devenaient de véritables puits, dans l'eau desquels il y avait des oiseaux aquatiques. Mon père ordonnait alors au fauconnier et à un écuyer qui l'accompagnaient de s'avancer à proximité de ces oiseaux. Lui-même, il prenait Al-Yaḥschoûr sur sa main et se tenait avec lui sur la citadelle, pour lui montrer les oiseaux. Il était à l'est, les oiseaux étant

1. Traduit par conjecture, le texte portant *al-bîḍâniyyât,* mot à mot « les couveuses d'œufs ».

à l'ouest de Schaizar. Dès que le faucon les avait aperçus, mon père le lançait; le faucon descendait, planait au-dessus de la ville jusqu'à ce qu'il en fût sorti, et parvenait jusqu'aux oiseaux. Le fauconnier faisait entendre un roulement de tambour; les oiseaux s'envolaient et Al-Yaḥschoûr prenait son butin parmi eux. Et cependant, entre eux et l'endroit où il avait été lancé, la distance était considérable.

Nous sortions pour aller à la chasse des oiseaux aquatiques et des francolins; puis nous rentrions après le premier tiers de la nuit, en écoutant des oiseaux chanter dans de grands cours d'eau voisins de Schaizar. Mon père réclamait Al-Yaḥschoûr, saisissait le faucon rassasié et s'avançait vers les oiseaux qui, au roulement du tambour, s'envolaient. Il lançait Al-Yaḥschoûr à leur poursuite. Si sa chasse était heureuse, le faucon retombait au milieu de nous. Le fauconnier descendait vers lui, lui enveloppait le pied dans sa robe et le rapportait en haut. En cas d'insuccès, le faucon allait se réfugier dans une des cavernes du fleuve, nous ne le voyions pas et nous ignorions le lieu de sa retraite. Sans nous occuper de lui, nous rentrions dans la ville. Le lendemain matin, à l'aube, le fauconnier sortait à sa recherche, le saisissait et le faisait remonter vers la citadelle, auprès de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié) auquel il disait : « O mon maître, le givre a couvert d'une gelée blanche le manteau de son plumage pendant la durée de la nuit et, le lendemain matin, il aurait réussi à couper les rasoirs. Monte à cheval, examine ce que nous devons faire aujourd'hui. »

Aucun gibier n'échappait à ce faucon, depuis les cailles jusqu'aux oies au plumage isabelle et jusqu'aux lièvres. Le fauconnier désirait l'employer pour chasser les grues et les sauteuses (?). Mais mon père n'y consentait pas et disait : « Les sauteuses (?) et les grues, tu te serviras contre elles des sacres. »

Une certaine année, ce faucon se montra inférieur pour la chasse à lui-même, au point que, si on le lançait et s'il manquait son but, il ne revenait pas à l'appel. Ses forces s'affaiblissaient et il ne se baignait plus. Nous ne savions ce qu'il avait. Ensuite il se remit de son infériorité et recommença à chasser.

Un jour, il se baigna. Le fauconnier le releva de l'eau avec

les plumes séparées de ses flancs par l'humidité. Or, voici qu'il avait sur le côté une excroissance, de la taille d'une amande. Le fauconnier l'apporta à mon père et dit : « O mon maître, cet abcès est ce qui a réduit le faucon à l'impuissance et a failli le tuer. » Mon père saisit le faucon et pressa l'abcès qui sortit sec comme une amande. La plaie se ferma et Al-Yaḥschoûr sortit vers les oiseaux, comme auxiliaire de l'épée pour tuer et de la natte pour manger [1].

Schihâb ad-Dîn Maḥmoûd, fils de Ḳarâdjâ, seigneur de Ḥamâ à cette époque, envoyait chaque année chercher le faucon Al-Yaḥschoûr, qu'on lui faisait parvenir avec un fauconnier et qui restait chez lui vingt jours pour servir à ses chasses. Le fauconnier le reprenait ensuite et revenait. Le faucon mourut à Schaizar.

Il arriva que j'avais rendu visite à Schihâb ad-Dîn dans Ḥamâ. Je m'y trouvais un certain matin, lorsque se montrèrent les lecteurs du Coran, les pleureurs qui criaient *Allâh Akbar,* et une foule nombreuse d'entre les habitants de la ville. Je demandai qui était mort. On me répondit : « Une fille de Schihâb ad-Dîn. » Je voulus suivre l'enterrement. Mais Schihâb ad-Dîn s'y opposa et me l'interdit. On sortit et l'on enterra le mort sur la Colline (*tell*) de Ṣaḳroûn. Lorsque l'on revint, Schihâb ad-Dîn me dit : « Sais-tu quel était le mort ? » — Je répondis : « Un de tes enfants, à ce que l'on m'a rapporté. » — Il répliqua : « Non, par Allâh ; c'était le faucon Al-Yaḥschoûr. J'ai appris qu'il était mort, j'ai envoyé le prendre, j'ai commandé pour lui un cercueil et des funérailles, et je l'ai enterré. Car il méritait bien cela ! »

Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) avait un guépard, qui était parmi les guépards ce qu'était Al-Yaḥschoûr parmi les faucons. On dressa pour la chasse ce guépard qui était de nature sauvage, l'un des plus grands de son espèce. Le guépardier le prit, le garrotta et l'apprivoisa. Il se laissait monter sur le cheval, mais ne voulait pas faire la chasse. Il avait des attaques d'épilepsie, comme en a l'homme atteint dans son intelligence, et jetait de l'écume. Lui présentait-on de la viande de jeunes gazelles, il ne la happait pas et n'en voulait

1. Traduction incertaine.

qu'après l'avoir flairée et y avoir mordu. Cet état dura longtemps, une année environ.

Un jour que nous étions sortis vers les cannaies et que j'avais pénétré dans la cannaie sur la montagne, sans pourtant dépasser la lisière, le guépardier se tenait dans mon voisinage avec ce guépard. On vit surgir de la cannaie une gazelle qui s'avança vers moi. Je lançai mon cheval, un magnifique coursier qui me portait, afin de rejeter la gazelle vers le guépard. Mon cheval l'eut bientôt rejointe, renversée avec son poitrail et jetée à terre. Le guépard sauta sur elle et lui fit la chasse. Il paraissait un dormeur, réveillé subitement, qui disait : « Prenez autant de gibier que vous le désirerez. » Depuis lors, toutes les fois que ce guépard voyait paraître une gazelle, il la saisissait, et, sans que le guépardier pût le contenir, la tirait à lui, la terrassait, et ne s'arrêtait pas, à la manière des guépards, dans sa chasse; mais, au moment où son dresseur disait : « Elle a fait halte », il se remettait à courir et ressaisissait la gazelle.

Nous chassions à Schaizar la gazelle au poil brun clair, et c'est une gazelle de grande taille.

Lorsque nous emportions ce guépard exceptionnel vers la hauteur du côté de l'est, où étaient les gazelles blanches, nous ne laissions pas le guépardier galoper avec le guépard en croupe, afin qu'il les conquît, sans qu'il tirât à lui une gazelle et ne la renversât, sans qu'il s'attaquât aux autres gazelles, comme s'il les prenait pour des animaux nouveau-nés, tant les gazelles sont petites !

Ce guépard était le seul qui séjournât dans la maison de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !). Celui-ci avait chargé une servante de le soigner. Pour le guépard, on avait disposé sur le côté de la maison une couverture ployée, sous laquelle était de l'herbe sèche, et l'on avait ouvert dans le mur une brèche par laquelle le guépardier venait, au sortir de la chasse, jusqu'au seuil de la maison, placer la bête, qui y trouvait l'estrade, qui se dirigeait à l'intérieur vers l'endroit où sa couche était préparée et qui y dormait, La servante venait à sa rencontre, pour lui mettre ses entraves, jusqu'à la brèche ouverte dans le mur.

Dans la maison de mon père, il y avait, par Allâh, environ

vingt gazelles au poil brun clair et au poil blanc, des étalons, des chèvres et des faons de gazelle nés chez lui. Ce guépard ne les poursuivait pas et ne les effrayait pas. Il ne bougeait pas de sa place et rentrait dans la maison, en les laissant paître librement, sans faire attention même aux gazelles.

J'étais présent, lorsque la servante, chargée de veiller sur lui, lissait ses poils avec le peigne. Il ne s'y opposait pas et ne cherchait pas à s'enfuir.

Un jour, je vis cette même servante, alors que le guépard avait uriné sur cette couverture étendue pour lui, le secouer et le battre pour cet acte de malpropreté, sans que le guépard fît entendre des hurlements contre elle et sans qu'il la battît.

J'ai été témoin de ce qui se passa un jour que deux lièvres avaient soulevé la poussière devant le guépardier. Le guépard s'attacha à l'un d'eux qu'il prit et qu'il mordit avec sa gueule. L'autre le suivait de près. Le guépard s'accrocha à lui et se mit à le frapper avec ses deux pattes de devant, tandis que sa gueule était occupée à ne pas lâcher le premier lièvre. Il ne se dessaisit du second et ne le laissa s'éloigner qu'après lui avoir donné nombre de coups avec ses pattes de devant.

Parmi les chasseurs de notre entourage ce jour-là était le schaikh, le savant Aboû 'Abd Allâh de Tolède (*Aṭ-Ṭoulaiṭilî*), le grammairien (qu'Allâh l'ait en pitié). Il était en grammaire le Sîbawaihi de son époque. J'ai étudié la grammaire sous sa direction pendant près de dix ans. Il avait longtemps été préposé au Palais de la science (*dâr al-'ilm*) de Tripoli. Lorsque les Francs se furent emparés de cette ville [1], mon père et mon oncle paternel (qu'Allâh les ait tous deux en pitié!) confisquèrent à leur profit ce schaikh Aboû 'Abd Allâh, ainsi que Yânis le copiste. Celui-ci était familier avec l'écriture des manuscrits, et, comme calligraphe, son talent se rapprochait de celui d'Ibn Al-Bawwâb. Yânis resta auprès de nous à Schaizar pendant longtemps et copia pour mon père deux Corans entiers; puis il se rendit à Miṣr où il mourut.

J'ai vu merveille du schaikh Aboû 'Abd Allâh. J'entrai un jour chez lui pour lire sous sa direction. Je le trouvai, ayant devant lui les principaux traités de grammaire : le Livre de

1. Le 12 juillet 1109.

Sîbawaihi, les Particularités d'Ibn Djinnî, l'Élucidation d'Aboû 'Alî Al-Fârisî, les Parterres fleuris, les Propositions. Je lui dis : « O schaikh Aboû 'Abd Allâh, as-tu vraiment lu tous ces livres? » — Il répondit : « Oui, je les ai lus; ou plutôt, par Allâh, je les ai transcrits sur mes tablettes et je les ai appris par cœur. Veux-tu t'en convaincre? Prends un fascicule quelconque, ouvre-le et lis-moi une ligne du premier feuillet. » Je pris un fascicule, je l'ouvris, j'y lus une ligne. Il continua de mémoire, jusqu'à ce qu'il eût épuisé toute la collection des fascicules. J'ai vu là un phénomène remarquable, qu'il n'est pas en la puissance des hommes de produire.

C'est une parenthèse étrangère à la liaison de ma narration.

J'ai vu Aboû 'Abd Allâh assister à la chasse de ce guépard. Il était à cheval, avec les pieds enveloppés dans des linges de couleur [1], de nombreuses épines, placées au-dessus du sol, lui ayant déchiré les pieds et les ayant fait saigner, tandis qu'il était absorbé dans la contemplation de la chasse de ce guépard. Il ne sentait pas sa douleur, tant il était occupé à voir ce guépard se lancer furtivement sur les gazelles, leur courir sus et leur faire une belle chasse!

Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) était enchanté des oiseaux de proie exceptionnels, excellents, qui montraient leur supériorité sur les autres, d'ailleurs fort nombreux chez lui. Dans une certaine année il possédait un faucon, qui avait mué dans sa maison, aux yeux rouges, d'une agilité remarquable. Il arriva de Miṣr une lettre de mon oncle paternel, la Couronne des émirs (*tâdj al-oumarâ*) Aboû 'l-Moutawwadj Mouḳallad (qu'Allâh l'ait en pitié!), qui y séjournait au service d'Al-Âmir bi-aḥkâm Allâh [2]. Il disait dans cette lettre : « Dans la salle d'audience d'Al-Afḍal, j'ai entendu parler du faucon aux yeux rouges, alors qu'Al-Afḍal s'informait de ce qu'on en racontait et de ses talents à la chasse. » Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) l'envoya chez Al-Afḍal avec un fauconnier. Lorsqu'il eut été introduit devant Al-Afḍal, celui-ci dit : « Est-ce bien le faucon aux yeux rouges? » — « Oui, répondit-il, ô mon maître. » — « Que chasse-t-il? », demanda Al-Afḍal. —

1. Traduction incertaine, d'après une lecture conjecturale *afdâm*, le manuscrit ne donnant aucun des points diacritiques.
2. Après 1102.

Le fauconnier répliqua : « Les cailles, les sauteuses (?) et d'autres bêtes du même genre. » Ce faucon resta quelque temps à Miṣr, puis il s'échappa et partit, resta une année dans le désert au milieu des sycomores et mua dans le désert. Puis on l'employa de nouveau à la chasse. Nous reçûmes une nouvelle lettre de mon oncle paternel (qu'Allâh l'ait en pitié!), où il disait : « Le faucon aux yeux rouges avait été égaré. Il a mué au milieu des sycomores; on l'a employé de nouveau à la chasse, et l'on a organisé des parties avec son concours. Il a fait éprouver aux oiseaux une catastrophe terrible. »

Nous étions un jour auprès de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!), lorsque vint à lui un homme d'entre les laboureurs (*fallâḥ*) de Maʿarrat an-Noʿmân, apportant un faucon dressé, avec des plumes brisées aux ailes et à la queue. Ce faucon avait la taille du plus grand aigle. Jamais je n'avais vu faucon pareil. Le laboureur dit : « O mon maître, je tendais mon arçon à laine comme filet pour prendre les ramiers, lorsque ce faucon heurta un ramier pris dans l'arçon. Je pris le faucon et je te l'apportai. » Mon père accepta le cadeau et se montra généreux envers celui qui le lui avait fait. Le fauconnier rapprocha de nouveau les ailes de l'oiseau, le prit avec lui et l'apprivoisa. Ce faucon était accoutumé à la chasse, bien conformé, ayant mué dans une maison. Il s'était enfui de chez les Francs, avait mué alors sur la montagne qui domine Maʿarrat an-Noʿmân. Peu d'oiseaux de proie pouvaient lui être comparés pour l'agilité et pour l'adresse.

J'ai assisté à une partie de chasse avec mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!). A distance apparut un homme qui s'avançait vers nous, porteur d'un objet que nous ne distinguions pas. Lorsqu'il s'approcha, voici que c'était un petit de gerfaut, remarquable par sa taille et par sa beauté, qui lui avait déchiré les mains tandis qu'il le portait. Il relâcha ses liens et ne retint que les deux entraves de ses pieds, de sorte que le gerfaut, un peu dégagé, pouvait déployer ses ailes. Lorsque cet homme nous eut rejoint, il dit : « O mon maître, j'ai atteint à la chasse cet oiseau et je te l'ai apporté. » Mon père confia le gerfaut au fauconnier, qui le remit en état et répara celles de ses plumes qui avaient été brisées. Mais sa renommée ne répondit

pas à son apparence. Le chasseur l'avait perdu par sa maladresse à le manier. Le gerfaut, en effet, ressemble à la balance, que le moindre accident fausse et gâte. Quant au fauconnier, c'était un spécialiste supérieur dans l'art de dresser les gerfauts.

Nous sortions par la porte de Schaizar pour nous rendre à la chasse, avec tout l'appareil nécessaire, jusques y compris les filets, les haches, les pelles et les harpons pour le gibier qui se réfugierait dans ses antres. Nous amenions les oiseaux de proie, les faucons, les sacres, les gerfauts et les chiens. Dès notre sortie, mon père faisait tournoyer deux gerfauts qui ne cessaient pas de planer au-dessus de l'équipage. Si l'un d'eux déviait du but, le fauconnier toussait à dessein et indiquait avec sa main la direction où il tendait. Aussitôt, par Allâh, le gerfaut reprenait cette direction.

J'étais présent, lorsque mon père fit tournoyer un gerfaut au-dessus d'une troupe de pigeons ramiers, qui reposaient au milieu d'un marécage. Lorsque le gerfaut eut pris position, on frappa sur le tambour pour faire envoler les ramiers. Le gerfaut décrivit des cercles au-dessus d'eux, heurta la tête d'un ramier, la trancha, saisit l'oiseau et descendit. Par Allâh, nous recherchâmes en tous sens cette tête sans la trouver. Sa trace nous apparut à distance dans l'eau, l'endroit où nous étions avoisinant le fleuve.

Un jeune homme, nommé Aḥmad ibn Moudjîr, qui ne chevauchait pas dans l'escorte de mon père, lui dit un jour : « O mon maître, je désirerais être admis à ta chasse. » — « Avancez, dit mon père, un cheval pour Aḥmad. Il le montera et sortira avec nous. » Nous sortîmes pour chasser les francolins. Un mâle se mit à voler et agita ses ailes comme il en avait l'habitude. Sur la main de mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !), était le faucon Al-Yaḥschoûr, que mon père lança sur le francolin. Le faucon vola à fleur de terre, les herbes lui battant la poitrine, tandis que le francolin s'était élevé à une grande hauteur. Aḥmad dit à mon père : « O mon maître, par ta vie, le faucon joue avec sa proie avant de la saisir. »

Mon père recevait du pays des Grecs (*Ar-Roûm*) des chiens braques excellents, mâles et femelles. Ils se multipliaient ensuite chez nous. La chasse aux oiseaux leur est naturelle.

J'ai vu un petit de braque tout jeune, qui était sorti derrière les chiens conduits par le valet. Celui-ci lança un faucon sur un francolin qui rappelait dans les broussailles situées sur la rive du fleuve. On lança les chiens dans les broussailles, afin que le francolin s'envolât, le jeune braque restant immobile sur la rive. Dès que l'oiseau s'envola, le jeune braque quitta la rive pour sauter à sa poursuite et tomba au milieu du fleuve. Il ne savait rien de la chasse et c'était sa première tentative.

J'ai encore vu l'un de ces chiens braques, alors qu'une perdrix avait rappelé sur la montagne, dans des touffes de jusquiame inextricables. Le chien avait pénétré jusqu'à elle et s'y était attardé. Puis, nous entendîmes un bruit violent à l'intérieur des touffes de jusquiame. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) dit : « Il doit y avoir dans ces touffes une bête fauve qui aura tué le chien. » Puis, au bout d'un certain temps, le chien sortit, traînant par le pied un chacal qu'il y avait rencontré, qu'il avait tué, traîné et apporté jusqu'à nous.

Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) avait voyagé jusqu'à Ispahan, jusqu'au palais du sultan Malik-Schâh (qu'Allâh l'ait en pitié!)[1]. Il m'a raconté ce qui suit : « Lorsque mes affaires furent réglées avec le sultan et que je me disposai à partir, je voulus me munir de quelques oiseaux de proie pour me divertir pendant la route. On m'accorda des faucons et une belette savante qui attirait les oiseaux à sortir des touffes de jusquiame. Je pris aussi des sacres qui s'attaquent aux lièvres et aux outardes. Les soins qu'il fallut donner aux faucons ajoutèrent beaucoup pour moi aux embarras de cette pérégrination. »

Il y avait également chez mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) des lévriers parfaits. Un jour, mon père lançait les sacres contre les gazelles sur le sol gras de boue après une pluie. J'étais avec lui, adolescent monté sur une mazette, mon bien ; tandis que les autres chevaux avaient fait halte, ne pouvant galoper dans la boue, ma rosse, grâce à la légèreté de mon corps, triomphait des difficultés. Les sacres et les chiens avaient terrassé une gazelle. Mon père me dit : « O Ousâma,

1. Vers 1085.

va rejoindre la gazelle, descends de cheval, retiens-la par les pieds jusqu'à notre arrivée. » J'obéis. Il arriva ensuite (qu'Allâh l'ait en pitié!) et égorgea la gazelle.

Mon père avait avec lui une chienne au poil jaunâtre, pleine d'audace, que l'on nommait la Ḥamâtite (*al-ḥamawiyya*) et qui avait terrassé la gazelle. Elle était en arrêt, lorsqu'une troupe de gazelles, que nous avions décimée, passa devant nous en s'en retournant. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) prit le collier de la Ḥamâtite et l'emporta d'un pas régulier pour indiquer les gazelles à la chienne qu'il lança sur la troupe. La chienne attrapa une seconde gazelle.

Malgré la lourdeur de son corps, malgré son grand âge, malgré sa persévérance à jeûner, mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) galopait toute la journée et ne chassait que sur un cheval de race ou sur un bon petit cheval. Nous étions avec lui, ses quatre fils, fatigués et épuisés, tandis qu'il n'était affaibli, ni par épuisement, ni par fatigue. Il n'autorisait aucun serviteur, aucun écuyer de monture tenue en laisse, aucun porteur d'armes, à ralentir le galop à la poursuite du gibier.

J'avais à mon service un jeune homme, nommé Yoûsouf, qui portait ma lance et mon bouclier, qui maintenait sur le côté mon cheval, qui, pour ne pas le fatiguer, s'abstenait de trotter à la poursuite du gibier. Mon père ne cessait pas de s'irriter contre lui à ce sujet. Yoûsouf lui dit : « O mon maître, aucun des assistants (et le recours est vers Allâh!) ne te rend autant de services que ton fils Ousâma. Laisse-moi rester à sa suite, avec son cheval et ses armes. Si tu as besoin de lui, tu le trouveras. Et tiens compte que moi, je ne suis pas avec vous. » Mon père renonça à le blâmer et à lui adresser des reproches sur ce qu'il ne galopait pas à la poursuite du gibier.

Le prince d'Antioche [1] campa pour nous combattre et se retira sans qu'il y eût de réconciliation. Aussitôt mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) monta à cheval pour aller à la chasse, sans attendre que l'arrière-garde des Francs se fût éloignée de Schaizar. Nos cavaliers poursuivirent l'ennemi qui se retourna contre eux. Quant à mon père, il était déjà loin quand

1. Tancrède, en 1108.

les Francs parvinrent jusqu'à la ville. Il était monté sur le Tell Sikkîn, d'où il les voyait occupant l'espace situé entre lui et la ville. Il ne cessa pas de se tenir sur la colline jusqu'à ce que les Francs se fussent éloignés de la ville et que lui, il fût retourné à la chasse.

Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) poursuivait les chevreuils sur le territoire de la Citadelle du pont (*ḥouṣn al-djisr*). Il en renversa un certain jour cinq ou six, étant monté sur une jument cap de more, qui lui appartenait, nommée la jument de Kourdjî d'après son ancien propriétaire qui la lui avait vendue et à qui il l'avait achetée pour trois cent vingt dînârs. Après qu'il eut attaqué le dernier de ces chevreuils, les pieds de devant de la jument tombèrent dans une fosse, comme l'on en creuse pour les sangliers; la jument se renversa sur lui, lui brisa la clavicule, puis se releva et galopa sur un espace de vingt coudées, tandis qu'il était étendu sur le sol, revint ensuite se tenir près de sa tête en gémissant et en hennissant, jusqu'à ce qu'il se relevât à son tour et que ses écuyers vinssent le hisser sur sa monture. Voici comment agissent les chevaux arabes.

Je sortis avec mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) dans la direction de la montagne, pour aller chasser les perdrix. Un de ses écuyers, nommé Lou'lou' (qu'Allâh l'ait en pitié !), nous quitta pour une affaire personnelle, alors que nous étions dans le voisinage de Schaizar. Il était monté sur un cheval de bât, qui, en voyant l'ombre du carquois de son cavalier courir en avant, le jeta à terre et se renversa. Je partis au galop, par Allâh, pour atteindre le cheval, moi et un écuyer, depuis l'aube jusque tard dans l'après-midi. A la fin, nous le mîmes à l'abri auprès d'un possesseur d'écurie, dans une des cannaies. Les palefreniers s'occupèrent de l'attacher avec des cordes et prirent possession de lui, comme l'on prend possession des bêtes fauves. Je le pris et je m'en retournai, tandis que mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) se tenait en dehors de la ville pour m'attendre, ne chassant plus, ne rentrant pas encore dans sa demeure. Les chevaux de bât, en effet, ressemblent plus aux fauves qu'aux coursiers.

Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) m'a rapporté en propres termes : « Je sortais pour aller à la chasse, et avec moi sortait

le chef (*ar-ra'îs*) Aboû Tourâb Ḥaidara, fils de Ḳaṭrama (qu'Allâh l'ait en pitié !). » Or, il avait été son précepteur (*schaikh*), sous la direction duquel mon père avait appris par cœur le Coran et étudié la langue arabe. Mon père poursuivit : « Lorsque nous arrivions au rendez-vous de chasse, il descendait de cheval, s'asseyait sur un rocher et lisait le Coran, pendant que nous chassions aux alentours. Puis, lorsque nous avions fini notre expédition, il remontait à cheval et partait avec nous.

« Il me dit un jour : « O notre seigneur, j'étais assis sur un rocher, quand une petite perdrix vint en hâte, en dépit de sa lassitude, jusqu'à ce rocher dans le creux duquel elle entra. Et voici que le faucon arriva à ses trousses, mais fondit à distance, et descendit en face de moi, tandis que Lou'lou' criait : « Prends garde à toi, prends garde à toi, ô notre maître. » Lou'lou' vint au galop au moment où je disais : « O Allâh, cache la perdrix. » Alors, il dit : « O notre maître, où est la perdrix? ». — Je répondis : « Je n'ai rien vu, elle n'a point paru ici. » Lou'lou' mit pied à terre, tourna autour du rocher, regarda au-dessous, aperçut la perdrix et dit : « J'affirme qu'elle est ici ; toi, tu prétends que non. » Il la saisit, ô notre seigneur, lui brisa les deux pieds et la jeta au faucon. Son sort me brisait le cœur. »

Ce Lou'lou' (qu'Allâh l'ait en pitié !) était le plus expérimenté des chasseurs. J'étais à ses côtés un jour que des lièvres nous étaient arrivés, sans se dissimuler, du désert. Nous sortions pour faire un butin considérable de ces lièvres, petits, au poil rouge. Je l'aperçus un autre jour où il avait découvert dix lièvres, dont il frappa et saisit neuf à l'aide de ses faucons Nablî. Pour ce qui était du dixième, mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) lui dit : « Réserve-le aux chiens ; il sera pour eux une distraction. » On le réserva et on lança sur lui les chiens. Le lièvre prit les devants et s'échappa. Lou'lou' dit alors : « O mon maître, si tu m'avais laissé libre, je l'aurais frappé et saisi. »

J'ai aperçu un jour un lièvre que nous avions fait sortir de son gîte et sur lequel nous avions lancé les chiens. Il rentra dans son antre, sur le territoire d'Al-Ḥoubaiba. Une chienne noire pénétra à sa suite dans le repaire, puis en ressortit

immédiatement, toute transformée, tomba et mourut. Nous ne la quittâmes pas, avant que ses poils fussent tombés, qu'elle fût morte et qu'on l'eût dépecée. Son mal provenait de ce qu'elle avait été mordue par un serpent dans le repaire.

Parmi les spectacles merveilleux de la chasse au faucon que j'ai vus, je me rappelle être sorti avec mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!), après des pluies successives qui nous avaient, pendant plusieurs jours, empêchés de monter à cheval. La pluie s'étant arrêtée, nous emportâmes les faucons, afin d'attaquer les oiseaux aquatiques. Sous nos yeux, des oiseaux barbotaient dans un marécage au-dessous d'une hauteur. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) ordonna qu'on lançât sur eux un faucon domestiqué, qui monta avec les oiseaux, en atteignit quelques-uns et redescendit. Il ne paraissait en possession d'aucune proie. Nous étant approchés de lui, nous pûmes constater qu'il avait fait la chasse à un étourneau, qu'il l'avait enveloppé de sa main, sans être blessé, ni endommagé. Le fauconnier survint alors et dégagea le faucon qui était sain et sauf.

J'ai remarqué chez l'oie au plumage isabelle [1] une ardeur et une bravoure pareilles à l'ardeur et à la bravoure des hommes. C'est ainsi que nous lançâmes les sacres sur une bande d'oies au plumage isabelle, qu'au roulement de nos tambours, la bande prit sa volée, les sacres lièrent une oie qu'ils portèrent bas, loin de ses compagnes. Nous étions à distance. L'oie cria. Alors cinq ou six oies se dirigèrent vers elle pour frapper les sacres de leurs ailes. Si nous n'étions pas accourus, elles auraient dégagé l'oie et brisé les ailes des sacres avec leurs becs.

L'ardeur de l'outarde est toute différente. Car, lorsque le sacre s'approche d'elle, elle descend vers le sol; et, selon les tours que le sacre décrit autour d'elle, l'outarde l'accueille avec sa queue; s'il vient près d'elle, elle lui jette ses excréments, lui asperge les plumes, lui remplit les deux yeux et s'envole. Mais, si elle le manque avec ce qu'elle fait, il s'empare d'elle.

Parmi les chasses au faucon les plus extraordinaires qu'ait dirigées mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!), je raconterai qu'il avait sur la main un faucon sor, à l'allure fière. Au-dessus d'un

1. Traduction douteuse de *wazz samand;* peut-être l'oie casarka; de même, p. 521.

cours d'eau il y avait une *'aima,* oiseau de grande taille, de la même couleur que le héron, plus haut que la grue, large de quatorze empans de l'extrémité d'une de ses ailes à l'extrémité de l'autre. Mon père mit le faucon en position, pour qu'il poursuivît la *'aima,* et le lança sur elle. Au roulement du tambour, l'oiseau s'envola, le faucon l'atteignit, le saisit et tous deux tombèrent dans l'eau. Ce fut pour le faucon une cause de salut. Car, autrement, la *'aima* l'aurait tué avec son bec. L'un de nos écuyers se jeta à l'eau avec ses vêtements et ses armes, saisit la *'aima* et la fit remonter à la surface. Lorsqu'elle fut sur la terre ferme, le faucon se mit à la regarder, à crier et à voler à distance, sans jamais plus se présenter à elle. Je n'ai du reste jamais vu faucon, excepté celui-là, qui ait chassé la *'aima;* car on peut dire d'elle ce qu'Aboû 'l-'Alâ, fils de Soulaimân, a dit du griffon :

Je considère le griffon comme trop grand pour être chassé.

Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) se rendait aussi à la Citadelle du pont (*housn al-djisr*), région très giboyeuse, où il restait plusieurs jours de suite et où nous faisions avec lui la chasse aux perdrix, aux francolins, aux oiseaux aquatiques, aux chevreuils et aux lièvres. Il y alla un jour et nous montâmes à cheval pour chasser les francolins. Il lança un faucon, que portait et que dressait l'un de ses mamloûks, nommé Nicolas (*Nikoûlâ*), sur un francolin. Nicolas le poursuivit en galopant, tandis que le francolin avait rappelé au milieu des broussailles. Tout à coup, les cris de Nicolas nous remplirent les oreilles et il revint en galopant. Nous lui dîmes : « Qu'as-tu? » — Il répondit : « Le lion est sorti des broussailles, dans lesquelles le francolin s'était abattu. J'ai abandonné le faucon et je me suis enfui. » Or, voici que le lion lui-même avait été aussi lâche que Nicolas. Dès qu'il avait entendu le son produit par le cri du faucon, il était sorti des broussailles pour s'enfuir vers les bas-fonds (*al-gâb*).

Nous allions à la chasse et, au retour, nous faisions halte auprès du Boûschamîr, petite rivière voisine du château fort, nous envoyions chercher les pêcheurs et nous voyions merveilles de leur habileté. C'est ainsi que l'un d'eux avait un

roseau terminé par une lame entrée dans le creux du manche, le tout ressemblant à une pique, sinon que de ce même creux se détachaient trois branches en fer, d'une étendue chacune d'une coudée. A l'extrémité du roseau avait été passé un fil long, attaché à la main du pêcheur. Celui-ci se tenait sur la berge étroite de la rivière, regardait le poisson, le pointait avec le roseau muni de fer, ne le manquait pas, puis le tirait à lui grâce au fil. Le roseau remontait, chargé de poisson. Un autre pêcheur avait avec lui un bois, de la grosseur du poing, terminé d'un côté par un croc et de l'autre par un fil attaché à la main du pêcheur. Celui-ci descendait dans l'eau, y nageait, regardait le poisson, lui enfonçait son fer crochu qu'il laissait dans son corps, remontait, tirait son butin par ce fil, faisant ainsi remonter la pointe et le poisson. Un troisième pêcheur descendait dans la rivière, nageait et faisait passer ses mains à travers les saules des rives sur le poisson, auquel il parvenait à entrer ses doigts sous les cartilages des ouïes, de sorte que le poisson ne pouvait ni remuer, ni s'échapper. Alors il le prenait et remontait.

Ces hommes nous procuraient des distractions comme celles dont nous jouissions par la chasse au faucon.

La pluie et les coups de vent se succédèrent, à notre détriment, pendant plusieurs jours, alors que nous étions dans la Citadelle du pont (*ḥouṣn al-djisr*). Ensuite la pluie se calma un moment. Ganâ'im le fauconnier vint à nous et dit à mon père : « Les faucons sont essimés et excellents pour la chasse. Il fait beau temps et la pluie a cessé. Ne monteras-tu pas à cheval? » — « Mais si », répondit-il. Nous montâmes à cheval. Mais nous étions à peine sortis vers la plaine que les portes du ciel s'ouvrirent et lancèrent la pluie. Nous dîmes à Ganâ'im : « Tu avais prétendu qu'il faisait beau et que le ciel était serein. Tu as réussi à nous faire sortir par cette pluie. » — Il répondit : « N'avez-vous pas des yeux pour voir les nuages et les indices de la pluie? Vous auriez dû me dire : Tu mens dans ta barbe. Il ne fait pas beau et le ciel n'est pas serein. »

Ce Ganâ'im était un spécialiste excellent dans l'art de dresser les gerfauts et les faucons, ayant l'expérience des oiseaux de proie. Il était de plus un causeur spirituel, un compagnon agréable. Devant lui avaient passé, en fait d'oiseaux

de proie, et les plus remarquables et les moins dignes d'être connus.

Un jour, nous avions quitté pour la chasse la citadelle de Schaizar. Nous vîmes quelque chose près du Moulin Al-Djalâlî. Voici que c'était une grue étendue sur le sol. Un écuyer descendit de cheval et la retourna. Elle était morte, mais elle était chaude et son corps ne s'était pas encore refroidi. Ganâ'im la vit et dit : « Elle a été la victime du faucon Al-Lazîḳ. Inspecte le dessous de son aile. » Le côté de la grue présentait une brèche et son cœur avait été mangé. Ganâ'im reprit : « Al-Lazîḳ est un oiseau de proie, comme le faucon Al-ʿAusaḳ [1]. Il s'attache à la grue, se cramponne au-dessous de son aile, perce une brèche dans ses côtes et lui mange le cœur. »

Allâh (gloire à lui!) décréta que je passerais au service de l'atâbek Zenguî (qu'Allâh l'ait en pitié!) [2]. On lui apporta un oiseau de proie qui, comme le faucon Al-ʿAusaḳ, avait le bec, les pieds et les paupières rouges. Cet oiseau de proie magnifique, qui était, dit-on, Al-Lazîḳ, ne resta chez lui que peu de jours; il rongea ses lanières avec son bec et s'envola.

Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) sortit un jour pour chasser les gazelles. J'étais avec lui, presque enfant. Il parvint à la Vallée des ponts (*wâdî al-ḳanâṭir*), où se trouvaient des individus, des vauriens qui interceptaient les routes. Il mit la main sur eux, les garotta et les confia à quelques-uns de ses écuyers, pour les faire conduire en prison à Schaizar. Quant à moi, je pris à l'un des brigands une pique et nous partîmes en chasse.

Voici qu'apparut une troupe d'ânes sauvages. Je dis à mon père : « O mon maître, je n'ai jamais vu auparavant d'ânes sauvages. Ordonne, et je partirai au galop pour les regarder. » — « Fais », répondit-il. J'avais sous moi une jument alezane excellente : je galopai, tenant dans la main cette pique, que j'avais enlevée aux brigands, et j'arrivai au milieu de la troupe. J'isolai un âne et je m'efforçai de le pointer avec cette pique, mais sans qu'elle lui fît aucun mal, soit parce que ma main était trop faible, soit parce que la pointe n'était pas assez

1. J'ai considéré Al-Lazîḳ et Al-ʿAusaḳ comme les noms de deux faucons célèbres. Peut-être sont-ce les désignations de deux espèces.
2. Vers 1130.

tranchante. Je poussai l'âne devant moi jusqu'à ce que je l'eusse entraîné vers mes compagnons, qui le prirent. Mon père et son entourage s'étonnèrent de la course fournie par cette jument.

Allâh (gloire à lui!) décréta que je sortirais un jour pour me distraire sur les bords du fleuve de Schaizar [1]. J'étais monté sur cette jument. J'avais avec moi un professeur qui, tantôt récitait des poésies, tantôt psalmodiait des passages du Coran, tantôt chantait. Je descendis m'asseoir sous un arbre et je laissai la jument à un écuyer qui lui mit des entraves, au bord du fleuve. Elle s'enfuit et tomba sur le flanc dans l'eau. Toutes les fois qu'elle voulait remonter, elle retombait à cause des entraves. L'écuyer était tout jeune, incapable de la dégager. Nous ne savions rien, nous ignorions tout. Lorsque la jument fut sur le point de mourir, elle nous appela par ses cris. A notre arrivée, elle rendit le dernier soupir. Nous coupâmes les entraves et nous la fîmes remonter. Elle était morte, bien que l'eau dans laquelle elle s'était noyée ne lui arrivât pas jusqu'à l'épaule. C'étaient les entraves seules qui l'avaient tuée.

Un jour, mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) partit pour la chasse [2] et amena avec lui un émir qu'on appelait Ṣamṣâm ad-Daula (*Aṣ-Ṣamṣâm*), ancien compagnon d'armes de Fakhr al-Moulk Ibn ʿAmmâr, seigneur de Tripoli, qu'il avait servi. C'était un chasseur peu expérimenté. Mon père lança sur des oiseaux aquatiques un faucon qui lia l'un d'eux et tomba au milieu du fleuve. Ṣamṣâm ad-Daula se mit à se frapper une main contre l'autre et à dire : « Il n'y a de force et de puissance qu'en Allâh. Pourquoi suis-je sorti aujourd'hui ? » — Je lui dis : « O Ṣamṣâm ad-Daula, crains-tu que le faucon se noie? » — « Oui », répondit-il. — Je repris : « Lui, il a noyé un canard, ce qui l'a fait se jeter à l'eau, mais non se noyer. » Je ris et j'ajoutai : « A l'instant même, il va remonter. » En effet, le faucon avait saisi la tête de l'oiseau et avait nagé en l'emportant, puis l'avait ramené captif. Ṣamṣâm ad-Daula resta dans l'admiration de ce que le faucon avait échappé, et dit : « Gloire à Allâh! » et « Louange à Allâh! ».

1. L'Oronte.
2. Vers 1109.

Les animaux ne meurent pas tous de la même manière. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) avait lancé un épervier blanc sur un francolin. Celui-ci s'abattit dans des broussailles, où l'épervier entra avec lui. Dans ces broussailles était un renard qui saisit l'épervier et lui coupa la tête. Or, c'était un des oiseaux de proie les plus vaillants et les plus agiles.

J'ai vu mourir bien des oiseaux de proie. Un jour, j'étais monté à cheval, et devant moi était un de mes serviteurs ayant avec lui un épervier blanc. Lancé sur des passereaux, il en prit un. Le serviteur vint, enveloppa dans sa robe le passereau suspendu au pied de l'épervier, qui secoua la tête, vomit du sang et tomba mort, tandis que le passereau, cause de sa mort, était égorgé. Gloire à Celui qui détermine l'époque des trépas!

Je passai un jour devant une porte que nous avions ouverte dans la citadelle pour une construction placée là. J'avais avec moi une sarbacane. Je vis un passereau sur un mur au-dessous duquel je me tenais; je le visai avec une balle qui le manqua; le passereau s'envola, tandis que mes yeux suivaient la balle qui descendit le long du mur. Or, le passereau avait passé sa tête par une brèche dans le mur. La balle tomba sur sa tête et le tua. Il vint tomber devant moi et je l'égorgeai. Cette manière de l'atteindre n'était, ni avec préméditation, ni de propos délibéré.

Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) lança un jour le faucon sur un lièvre qui s'était montré à nous dans une cannaie très épineuse. Le faucon le saisit, mais il réussit à lui échapper Le faucon s'assit sur le sol; le lièvre était parti. Je me mis à galoper moi-même sur une jument cap de more, une bête excellente, pour faire rebrousser chemin au lièvre. Les pieds de devant de ma jument se prirent dans un trou; elle se retourna sur moi et remplit mes mains, ainsi que mon visage, de ces épines, pendant que ses pieds de derrière étaient disloqués. Puis le faucon se releva du sol après que le lièvre se fut éloigné, le rejoignit et lui fit la chasse. On eût dit que son but était de faire périr ma jument et de me nuire par ma chute au milieu des épines.

Un matin, le premier de radjab, nous jeûnions. Je dis à mon père (qu'Allâh l'ait en pitié!) : « J'aimerais sortir et m'occuper exclusivement de la chasse, au lieu de jeûner. » —

Mon père répondit : « Soit. » Je sortis aussitôt, moi et mon frère Bahâ ad-Daula Aboû 'l-Mouguîth Mounkidh (qu'Allâh l'ait en pitié !), emportant un faucon, vers les cannaies. Nous venions de pénétrer dans des plants de réglisse, lorsque se dressa devant nous un sanglier mâle. Mon frère le frappa et le blessa. Le sanglier s'en retourna vers les réglisses. Mon frère dit : « Sa blessure le fera revenir et il ressortira. J'irai à sa rencontre, je le frapperai, je le tuerai. » — Je répondis : « Ne le fais pas ! Il frappera ta jument et la tuera. » Nous nous entretenions ainsi, lorsque le sanglier sortit pour gagner une autre cannaie. Mon frère s'avança vers lui, le frappa sur la saillie de son dos, où se brisa la pointe de la lance avec laquelle il l'avait frappé. Ce sanglier s'introduisit au-dessous d'une jument alezane, que mon frère montait, jument pleine depuis dix mois, au pelage blanc des pieds et de la queue, la frappa, la renversa et le renversa à terre. Quant à la jument, sa cuisse fut disloquée et elle périt. Pour ce qui est de mon frère, l'un de ses petits doigts fut détaché et son cachet fut brisé. Je galopai à la poursuite du sanglier, qui entra dans un plant de réglisse fertile et dans un champ d'asphodèles, où dormaient des bœufs, que je ne voyais pas du marécage où j'étais. Un des taureaux se leva et s'attaqua au poitrail de mon cheval, qu'il jeta à terre. Je tombai et mon cheval tomba, son mors ayant été brisé. Je me levai, je saisis ma lance, je montai à cheval et je poursuivis le taureau qui s'était précipité dans la rivière. De la berge où je m'étais arrêté, je le pointai avec ma lance qui s'enfonça dans son corps et s'y brisa sur une longueur de deux coudées. Le fer y resta après que la lance s'y fut brisée. Le taureau nagea vers l'autre rive. Nous appelâmes à grands cris des gens qui, de ce côté-là, frappaient sur des briques de terre destinées à la construction de maisons dans un village que possédait mon oncle paternel. Ils vinrent, se tinrent en observation, aperçurent le taureau sous une berge par laquelle il tentait en vain de remonter et se mirent à l'assommer avec des pierres immenses, jusqu'à ce qu'ils l'eussent tué. Je dis à l'un de mes aides de camp : « Descends vers lui. » Il se débarrassa de son équipement, se déshabilla, prit son épée et nagea jusqu'à lui, l'acheva, le tira par le pied et apporta sa dépouille, en disant : « Puisse Allâh vous faire connaître les

bénédictions du jeûne de radjab, que nous avons inauguré par la souillure du sanglier! »

Si le sanglier avait des griffes et des dents canines semblables à celle du lion, il ferait plus de mal que lui. J'ai vu, en effet, une femelle de sanglier que nous avions séparée de ses petits. L'un d'eux frappait avec son grouin le sabot d'un cheval monté par un écuyer qui m'accompagnait. A la taille il semblait le petit d'un chat. Mon écuyer tira de son carquois une flèche en bois, s'inclina vers le petit du sanglier, l'en perça et le tint en l'air sur sa flèche. Je m'étonnai de l'audace à combattre et à frapper un sabot de cheval chez un petit qu'on portait sur la flèche d'un archer.

Parmi les merveilles de la chasse, il est que nous sortions vers la montagne pour traquer les perdrix, à l'aide de dix faucons que nous occupions toute la journée, tandis que les fauconniers se dispersaient dans la montagne. Chaque fauconnier avait avec lui deux ou trois cavaliers d'entre les mamloûks. Avec nous, étaient deux valets dont l'un se nommait Pierre (*Boutrous*) et l'autre Zarzoûr Bâdiya. Toutes les fois que le fauconnier lançait le faucon sur une perdrix et qu'elle rappelait, on criait: « O Pierre »; il accourait vers eux, rapide comme le dromadaire; et ainsi, tout le jour, il courait d'une montagne à l'autre, lui et son camarade. Puis, lorsque nous avions fait paître les faucons et que nous étions revenus, Pierre prenait un gros caillou, courait à la poursuite d'un mamloûk et l'en frappait. Le serviteur prenait un gros caillou et frappait Pierre. Les serviteurs ne cessaient pas de se combattre, eux à cheval, lui à pied, et de se lancer de gros cailloux de la montagne jusqu'à leur arrivée à la porte de Schaizar. Pierre n'avait pas l'air d'avoir passé la journée entière à courir d'une montagne à l'autre.

Parmi les merveilles des chiens braques, je raconterai qu'ils ne mangent pas les oiseaux, sauf pourtant les têtes et les pieds, où il n'y a pas de chair, ainsi que les os dont les faucons ont mangé la viande. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié !) possédait une chienne noire braque, sur la tête de laquelle les serviteurs posaient pendant la nuit le luminaire. Ils s'asseyaient ensuite pour jouer aux échecs, tandis que cette chienne restait immobile. Elle ne s'éloignait pas jusqu'à ce que ses yeux devinssent chassieux. Mon père (qu'Allâh l'ait en pitié) s'irri-

tait contre ses serviteurs et disait : « Vous avez aveuglé cette chienne »; mais eux, ils ne se laissaient pas dissuader.

L'émir Schihâb ad-Dîn Mâlik, fils de Sâlim, fils de Mâlik, seigneur de Ḳal'at Dja'bar, conduisit à mon père une chienne savante qu'on lançait au-dessous des sacres sur les gazelles. Nous voyions merveille de cette chienne, la chasse avec les sacres étant bien organisée. Celui d'entre eux qui occupait le premier rang était lancé d'abord, s'accrochait à l'oreille d'une gazelle, lui portait un coup. L'auxiliaire était lancé après le premier sacre et frappait une autre gazelle. Le deuxième auxiliaire était lancé et en faisait autant. Enfin, un quatrième sacre était lancé dans les mêmes conditions. Chacun de ces sacres frappait une gazelle. Le premier d'entre eux saisissait l'oreille d'une gazelle qu'il isolait de ses compagnes. Alors les autres sacres venaient tous le rejoindre et lâchaient les gazelles qu'ils étaient en train de frapper. Quant à la chienne, placée au-dessous des sacres, elle ne s'inquiétait d'aucune gazelle sur laquelle il n'y eût pas un sacre. Si par hasard l'aigle se montrait, les sacres s'éloignaient des gazelles devenues libres de s'enfuir et se remettaient à tournoyer. Nous voyions alors la chienne s'éloigner des gazelles, en même temps que les sacres, et décrire sur le sol au-dessous des sacres les mêmes tours circulaires que ceux-ci décrivaient dans l'air. La chienne ne cessait pas ses mouvements de rotation sous les sacres jusqu'à ce qu'ils descendissent à l'appel. Elle s'arrêtait alors et suivait les chevaux.

Il y avait entre Schihâb ad-Dîn et mon père (qu'Allâh les ait tous deux en pitié !) une amitié, des relations par correspondance et par des messages. Schihâb ad-Dîn envoya un jour dire à mon père : « Je suis sorti pour chasser les gazelles. Nous avons attrapé trois mille petits en un jour. »

Et cela provient de ce que les gazelles abondent chez eux, sur le territoire de Ḳal'at Dja'bar. Ils font campagne contre elles, à cheval et à pied, à l'époque où les gazelles mettent bas, pour prendre ce qui vient d'être enfanté dans cette dernière nuit, dans la précédente, et deux ou trois nuits auparavant. On les ramasse comme on ramasse le bois à brûler et l'herbe.

Les francolins pullulent chez eux dans les cannaies, sur les bords de l'Euphrate. Lorsque l'on fend le ventre du francolin,

qu'on le vide et qu'on le bourre de poils, son odeur ne s'altère pas pendant nombre de jours. Il m'est arrivé de voir un francolin, dont on avait fendu le ventre et dont on avait sorti l'estomac. Il contenait un serpent, long d'un empan environ, qu'il avait mangé.

Nous tuâmes un jour à la chasse un serpent, du ventre duquel sortit un autre serpent qu'il avait avalé, qui s'échappa au-dessous de lui, à peu près bien portant.

Dans les natures de tous les êtres vivants, existe l'hostilité du fort contre le faible.

L'injustice est un des caractères distinctifs des âmes. Si tu trouves quelqu'un qui s'en abstient, c'est qu'il a un motif pour ne pas nuire.

Il serait impossible d'énumérer toutes les chasses auxquelles j'ai assisté pendant soixante-dix années de ma vie ; je n'y parviendrais pas. Et d'ailleurs, perdre son temps à des futilités est parmi les accidents les plus redoutables. Pour ma part, je demande pardon à Allâh le Très Haut de gaspiller le peu qui reste de mon existence, en l'employant à autre chose qu'à la soumission, qu'à la conquête d'une rétribution et d'une récompense. Et Allâh (qu'il soit béni et exalté !) pardonnera le péché et prodiguera les trésors de sa miséricorde. Il est le Noble qui ne trompe pas quiconque met son espoir en lui, qui ne repousse pas quiconque l'implore.

On lisait à la fin du livre en propres termes[1] : « J'ai lu ce livre d'un bout à l'autre en quelques séances, sous la direction de mon maître, mon grand-père, l'émir éminent, le savant supérieur, le chef parfait, 'Adoud ad-Dîn, le familier des rois et des sultans, l'autorité reconnue par les Arabes, l'homme plein d'un attachement pur pour l'émir des croyants (puisse Allâh prolonger sa félicité !). Et je lui ai demandé d'attester que j'avais exactement reproduit la tradition dont il est détenteur. Il y consentit en ma faveur et apposa son attestation autographe le jeudi 13 de ṣafar, en l'an 610[2] : c'est la rédaction authentique ; je l'affirme, moi, son grand-père, Mourhaf, fils d'Ousâma, en glorifiant Allâh et en lui adressant mes prières. »

1. Ce n'est plus l'Autobiographie, c'est la souscription du manuscrit.
2. Le 4 juillet 1213.

APPENDICE

A. Extrait de la préface de l'Autobiographie d'Ousâma, d'après l'Histoire de l'islamisme, par Adh-Dhahabî [1].

J'ai assisté à des batailles et à des combats dont le danger était redoutable, j'ai été brûlé par la flamme de leur feu, j'ai connu la guerre dès l'âge de quinze ans jusqu'à ce que je fusse parvenu à la limite des quatre-vingt-dix années; et, resté parmi les derniers, je suis devenu l'ami de ma demeure, me tenant à l'écart des guerres, n'étant plus compté pour rien à cause de mes soucis, n'étant plus convoqué à cause du débordement de mes malheurs, après avoir été le premier que les petits doigts se pliaient pour montrer, le plus parfaitement équipé pour écarter les dangers, le premier qui s'avançait vers l'étendard lorsque ses compagnons attaquaient l'ennemi, le dernier qui dégaînait dans la lutte pour défendre les derrières de l'armée :

De combien de combats j'ai été le témoin; plût au ciel que, dans l'un d'eux, j'eusse été tué avant que mon corps fût renversé !

Car, être tué est plus beau, plus brillant pour le héros, avant que le temps ne s'évanouisse et ne l'épuise.

Aussi vrai que tu as un père, je ne me suis jamais abstenu d'affronter la mort sur le champ de bataille ; mon sabre apportera ce témoignage en ma faveur.

Mais la décision d'Allâh m'a retardé jusqu'au terme fixé pour mon trépas. Que me reste-t-il donc à faire?

Voici quelles sont les grandes batailles auxquelles j'ai assisté. Parmi elles, je signalerai le combat entre nous et les

1. Adh-Dhahabi, *Ta'rîkh al-islâm*, manuscrit 753 de l'ancien fonds arabe de la Bibliothèque nationale, fol. 15 r° et v°; manuscrit Or. 52 du Musée britannique, fol. 18 v°; *Vie d'Ousâma*, p. 601-602.

Ismaéliens, dans la citadelle de Schaizar, lorsqu'ils assaillirent la forteresse en 507 [1]; la lutte entre l'armée de Ḥamâ et l'armée de Ḥomṣ en 525 [2]; la bataille de Takrît entre l'atâbek Zenguî, fils d'Âḳ Sonḳor, et Ḳarâdjâ, seigneur du Fârs, en 526 [3]; la bataille entre Al-Moustarschid Billâh et l'atâbek Zenguî devant Bagdâdh en 527 [4]; la bataille entre l'atâbek Zenguî et les Ortoḳides unis au seigneur d'Âmid devant Âmid en 528 [5]; la bataille de Rafaniyya entre l'atâbek Zenguî et les Francs, en 531 [6]; la bataille de Ḳinnasrîn entre l'atâbek et les Francs en 532 [7]; un combat entre les Egyptiens et Rouḍwân Al-Walakhschî en 542 [8]; un combat entre les nègres de Miṣr, sous le règne d'Al-Ḥâfiṭh, en 544 [9]; un combat qui fut livré entre Al-Malik Al-ʿÂdil Ibn As Sallâr et les partisans d'Ibn Maṣâl, dans cette même année; un autre combat entre les partisans d'Al-ʿÂdil et Ibn Maṣâl, dans cette même année également, à Dalâṣ; une sédition où fut tué Al-ʿÂdil Ibn As-Sallâr en 548 [10]; une sédition où furent tués Aṭh-Ṭhâfir, ses deux frères et son cousin, en 549 [11]; la rébellion des gens de Miṣr et de ʿAbbâs, fils d'Aboû 'l-Foutoûḥ, dans la même année; une autre rébellion un mois plus tard, lorsque l'armée se souleva contre lui; un combat entre nous et les Francs dans cette même année.

1. Entre le 18 juin 1113 et le 6 juin 1114.
2. Entre le 4 décembre 1130 et le 22 novembre 1131.
3. Entre le 23 novembre 1131 et le 11 novembre 1132.
4. Entre le 12 novembre 1132 et le 31 octobre 1133.
5. Entre le 1er novembre 1133 et le 21 octobre 1134.
6. Entre le 29 septembre 1136 et le 18 septembre 1137.
7. Entre le 19 septembre 1137 et le 7 septembre 1138.
8. Entre le 2 juin 1147 et le 21 mai 1148.
9. Entre le 22 mai 1148, et le 10 mai 1149.
10. Entre le 29 mars 1153 et le 17 mars 1154.
11. Entre le 18 mars 1154 et le 6 mars 1155.

B. Fragment de l'Autobiographie d'Ousâma, d'après l'Histoire des atâbeks de Mauṣil, par Ibn Al-Athîr [1].

On savait parmi les hommes combien j'étais hardi et entreprenant. Pendant que je me trouvais à Schaizar, quelqu'un vint m'informer qu'auprès d'un puits voisin de sa demeure s'agitait un lion féroce [2]. Je montai à cheval, je saisis mon épée et je me dirigeai vers l'animal pour le tuer. Je n'avais révélé mon intention à personne pour ne pas être contrecarré dans mon projet. Arrivé près du lion, je mis pied à terre, j'attachai ma monture et je marchai droit sur lui. Quand il m'aperçut, il chercha à m'atteindre, s'élança sur moi, et je lui fendis la tête d'un coup d'épée. Après l'avoir achevé, je coupai la tête du lion, et, l'ayant mise dans le sac à fourrages de mon cheval, je m'en retournai à Schaizar.

J'entrai chez ma mère et je déposai la tête à ses pieds, en lui racontant ce qui s'était passé. Elle me dit : « O mon cher fils, fais tes préparatifs pour quitter Schaizar ; car, par Allâh, ton oncle ne t'autorisera plus, ni toi ni aucun de tes frères, à y séjourner. Vous êtes trop hardis et trop entreprenants. » Le lendemain matin, mon oncle ordonna notre expulsion et décida qu'il y serait procédé sans répit. Il nous fallut nous disperser dans les contrées.

1. Ibn Al-Athîr, dans *Historiens orientaux des croisades*, II, II, p. 199.
2. En juillet 1138.

C. Morceau de l'Autobiographie d'Ousâma, d'après le Livre des deux jardins, par Aboû Schâma [1].

Je me rencontrai avec Djamâl ad-Dîn, vizir de Mauṣil [2], dans cette ville, en l'an 555 [3], alors que je me dirigeais vers le lieu du pèlerinage. Nous étions liés tous deux par un passé, remontant bien haut, d'amitié, de relations suivies et d'intimité. Il mit à ma disposition une maison, à l'intérieur de Mauṣil. Mais je refusai, et je campai sous ma tente, sur la rive du fleuve. Aussi longtemps que j'y restai, il chevauchait chaque jour, passant sur le pont dans la direction de Ninève, tandis que l'atâbek Ḳoṭb ad-Dîn [4] dirigeait sa promenade vers l'hippodrome. Djamâl ad-Dîn me faisait dire : « Monte à cheval, car je fais halte pour t'attendre. » Je montais à cheval, je sortais avec lui, et nous causions.

Un jour, je me trouvai en tête à tête avec lui sans mes compagnons, et je lui dis : « J'ai sur le cœur une chose qui me hante depuis que nous nous sommes retrouvés, et que je voulais toujours te dire, mais jamais je ne réussissais à être seul avec toi. Voici enfin l'occasion qui se présente aujourd'hui. » — « Parle », dit le vizir. — Je répondis : « Je te répéterai la parole d'Asch-Scharîf Ar-Riḍâ :

« *La conduite, que t'ont dictée envers quelqu'un les secrets penchants de ton affection, n'aurait pas dû t'attirer les désagréments d'un blâme ;*

« *Mon affection pour toi repousse tes bontés pour moi, afin que je ne te voie jamais trébucher.*

« Or, tu as ouvert largement ta main pour dépenser ton bien en aumônes, en bonnes œuvres et en bienfaits, tandis que les

1. Aboû Schâma, *Kitâb ar-rauḍatain* (édition du Caire), I, p. 138, l. 32-139, l. 6.
2. Djamâl ad-Dîn Aboû Dja'far Moḥammad, fils de 'Alî, d'Ispahan.
3. Entre le 12 janvier et le 30 décembre 1160.
4. Ḳoṭb ad-Dîn Maudoûd, fils de Zengui, frère de Noûr ad-Dîn.

sultans reculent devant de telles dépenses et ne savent pas s'y résigner. Que doivent-ils ressentir, si un particulier prend tout cela sur sa fortune personnelle? C'est ce qui autrefois a perdu les Barmécides. Réfléchis, pour ton bien, à la façon dont tu pourras sortir de la voie où tu es entré. » Il garda le silence un bon moment, puis il me dit : « Puisse Allâh te récompenser! J'ai su éviter ce que tu redoutes. »

Je pris congé de lui, je me rendis dans le Ḥidjâz, et je revins de La Mecque par la route de la Syrie. Djâmâl ad-Dîn fut destitué et mourut en prison.

INDEX ALPHABÉTIQUE DES NOMS PROPRES

CITÉS DANS L'AUTOBIOGRAPHIE D'OUSÂMA [1]

Un n., placé à côté d'un nombre, renvoie aux notes de la page indiquée. Les noms géographiques sont imprimés en italique.

A ('A)

1. Le dépouillement de ma traduction française pour y recueillir les éléments de l'Index alphabétique est dû à l'un de mes élèves les plus distingués, M. Arthur Guy.

B

D (Ḍ)

E

F

G

H (Ḥ)

I ('I)

J

K (Ḳ)

L

M

N

O ('O)

P

R

S (Ṣ, Sch)

T (Ṭ)

U

W

Y

P. S. — Le deuxième supplément, exclusivement consacré aux souvenirs de chasses, présentait pour le traducteur des difficultés techniques, qu'il n'aurait pas pu surmonter sans le concours d'un spécialiste. M. Pierre-Amédée Pichot, directeur de la *Revue Britannique,* m'a prêté l'appui de sa compétence et de son érudition, rehaussées chez lui par une sagacité et une pénétration héréditaires, dont mon travail a profité plus que je ne saurais dire.

NOTES

SUR LES RELATIONS DU ROI ARGOUN

AVEC L'OCCIDENT

(Appendice I a l'histoire de Mar Jabalaha III)

Dans les notes que nous avons ajoutées à notre traduction du texte syriaque de l'*Histoire de Mar Jabalaha III,* nous avons renvoyé à une étude ultérieure sur les relations du roi Argoun avec les princes chrétiens de l'Occident, et nous avons promis de reproduire *in extenso* plusieurs documents concernant notre patriarche. Telle est la raison d'être de ce premier Appendice.

Il n'est pas douteux que Jabalaha ait été tenu au courant des diverses négociations entreprises avec le pape et les princes occidentaux par les successeurs d'Argoun; si nous nous bornons à reproduire des pièces concernant le règne de ce dernier, c'est que le moine Rabban Çauma, dont l'histoire est intimement liée à celle de Jabalaha, fut seulement ambassadeur de ce Khan. Pourquoi alors, diront peut-être nos lecteurs, n'avoir pas donné simplement les documents qui concernent la mission de Rabban Çauma, en laissant de côté ceux qui ont rapport aux années postérieures du règne d'Argoun? Il eût été plus logique, je le reconnais volontiers, de procéder ainsi. Mais je me suis proposé de compléter et de rectifier sur certains points le savant *Mémoire sur les relations politiques des princes chrétiens et particulièrement des rois de France avec les empereurs mongols*, de A. Rémusat, et on verra par la suite de cette étude qu'il m'eût été impossible de le faire sans parler des autres ambassades d'Argoun, puisque cet auteur, faute de documents suffisants et par suite d'une erreur d'interprétation, avait attribué à la mission de notre moine des pièces qui lui sont postérieures. Il convenait donc, dès lors, de réunir les documents auxquels je devais nécessairement faire allusion. Ils ont été, il est vrai, déjà publiés, pour la plupart; mais ils sont disséminés dans des brochures assez rares ou dans diverses collections

spéciales qu'on n'a pas toujours sous la main. Quelques-uns cependant sont édités ici pour la première fois, et la date de tous a été vérifiée sur la récente édition des *Registres* des papes, ce qui fait qu'elle ne concorde pas toujours avec celle indiquée dans différents recueils[1]. J'ai cru bon de ne pas me borner aux documents que l'on pourrait appeler exclusivement politiques, et de donner en même temps ceux qui concernent les rapports religieux de l'Orient avec l'Occident. RÉMUSAT, lui-même, avait appelé l'attention sur ce point : « La fondation, dit-il, de l'archevêché de Khan-Balikh et de l'évêché de Soultaniyeh, les permissions, qu'il fallait obtenir des rois Tartares pour pouvoir prêcher l'Évangile dans l'étendue de leurs États, ont fait naître des correspondances qui mériteraient sous plus d'un rapport de fixer notre attention, qui devaient exciter beaucoup d'intérêt dans le temps où elles eurent lieu, mais qui n'ayant eu ni dans leur objet, ni dans leurs résultats, aucun point de contact avec les événements politiques, ne peuvent être examinées en détail dans un mémoire sur les relations diplomatiques des princes chrétiens avec les Mongols[2]. » La réunion et l'examen de toutes les pièces de cette nature fourniraient le sujet d'une intéressante étude qui embrasserait l'histoire des missions en Asie aux XIIIe et XIVe siècles. PAULSEN n'a fait que l'ébaucher dans son *Historia Tartarorum ecclesiastica*[3]. Il y aurait lieu d'utiliser dans le même but un certain nombre de documents conservés par les historiens arabes et plusieurs relations de voyages que cet auteur a ignorés. Mais, un tel travail sort du cadre que nous nous sommes tracé. Nous nous bornerons donc à reproduire les documents qui ont eu pour origine les ambassades d'Argoun, ou qui ont été écrits à l'occasion de ces dernières.

Nous réunirons dans un second Appendice quelques pièces qui, bien que postérieures au règne d'Argoun, ont cependant un rapport plus étroit avec l'*Histoire de Mar Jabalaha III*, et en particulier la fameuse lettre de ce patriarche au pape Benoît XI, lettre dont les écrivains occidentaux ont fait tant de cas et bien à tort, croyons-nous.

Dr J.-B. CHABOT.

1. Nous devons la copie des pièces publiées ici pour la première fois à la bienveillante obligeance du R. P. EHRLE.
2. *Mém. cité*, p. 150 du tirage à part.
3. Helmstadt, 1741. Cet ouvrage, qui n'est autre chose que la thèse soutenue par PAULSEN, est ordinairement cité sous le nom du professeur MOSHEIM à qui elle était dédiée. L'auteur est généralement enclin à exagérer les progrès du christianisme en Orient.

I.

Première ambassade d'Argoun en Occident. (1285)

Argoun, en montant sur le trône, reprit les projets ambitieux de ses ancêtres.

La Syrie, que les troupes mongoles avaient momentanément occupée sous Houlaghou, mais qu'elles durent abandonner promptement, avait fait l'objet des convoitises d'Abaka. Son successeur Ahmed avait eu assez de difficultés à l'intérieur pour ne pas songer à s'engager dans des luttes lointaines. Argoun, sentant sa position affermie, voulut mettre à exécution les desseins de son grand-père et de son père. Comme celui-ci, il comprit que les Francs qui, à ce moment-là (1284), conservaient encore quelques places fortes en Palestine, pourraient lui être d'utiles auxiliaires contre les musulmans et, en conséquence, il chercha, à l'exemple de ses aïeux, à renouer avec eux des négociations qui n'avaient encore jamais abouti, mais qui n'avaient pas été non plus complètement interrompues. « Il se disait en lui-même, si les rois de l'Occident, qui sont chrétiens, ne me viennent en aide, je ne pourrai accomplir mon dessein [1]. »

Son premier soin fut donc d'envoyer en Europe une ambassade ayant pour but de concerter une tentative contre la Palestine avec les princes des nations qui avaient précédemment pris part aux croisades.

Nous avons lu plus haut [2], dans l'*Histoire de Mar Jabalaha*, le récit de voyage de son ambassadeur Bar Çauma. Ce récit n'indique pas qu'un autre messager fût venu anté-

1. Cf. ci-dessus, p. 81.
2. Pp. 82-122.

rieurement en Occident de la part du même prince, dans la même intention.

Mais un autre document nous porte à croire qu'avant l'époque du départ de Bar Çauma (1287), Argoun avait déjà envoyé en Europe une première ambassade. Du moins, si la chose ne peut être démontrée apodictiquement, elle paraît très vraisemblable.

Ce document, publié pour la première fois dans les *Annales ecclésiastiques* de Baronius [1], n'est autre chose que la tradnction d'une lettre originale adressée au pape par Argoun, et datée du mois de mai 1285, c'est-à-dire de la première année du règne de ce prince. La lettre a dû être considérée à Rome comme assez importante, car elle fut insérée dans le registre des lettres d'Honorius IV, à qui elle fut sans doute remise [2].

Les lettres qui furent apportées à Rome par Bar Çauma étaient bien, elles aussi, à l'adresse du pape Honorius IV, qui mourut pendant le trajet des ambassadeurs; mais il semble peu probable que ces lettres eussent été datées de deux ans avant le départ du messager qui les apporta. Il n'est guère possible non plus d'admettre une erreur de date dans un document où celle-ci n'est pas exprimée en chiffres, mais d'après les années d'un cycle qui ne permettait pas la confusion.

D'un autre côté, cependant, Argoun paraît faire allusion dans cette lettre à l'investiture qu'il aurait déjà reçue du grand Khan (février 1286), et l'*Histoire de Mar Jabalaha* insinue que Rabban Çauma différa quelque peu son départ, après avoir accepté la mission qui lui était confiée par le prince mongol [3]. On peut donc, je le répète, conserver quelques doutes au sujet d'une ambassade antérieure à celle du moine ouïgour, et il est permis de se demander si le document dont nous parlons ne serait pas la traduction des lettres que celui-ci apporta à Rome au mois de juillet 1287; d'autant mieux que les Annales pontificales, qui auraient dû enregistrer le souvenir de cette première ambassade et les réponses

1. *Ann. eccles.*, éd. Raynaldi, ad ann. 1285, n° 79.
2. Elle se trouve parmi les lettres curiales de la première année de ce pape. *Regist. Vat.* 44, n° 22; fol. 128, selon la désignation moderne.
3. Ci-dessus, p. 81.

du pape, restent muettes sur ce point. On ne voit pas non plus qu'à cette époque des ambassadeurs mongols soient venus en France ou en Angleterre. Il est possible que la lettre ait été parmi celles de la première année d'Honorius IV à cause de sa date [1].

Dans cette lettre plusieurs noms propres des envoyés sont tellement défigurés qu'on ne sait à quelle nation ils appartiennent, et la phrase latine est si mal construite qu'on a vraiment de la peine à distinguer, au premier abord, s'il est question d'ambassadeurs envoyés par les Francs ou par les Orientaux.

Il n'est pas permis cependant de douter de son authenticité. On y reconnaît facilement les traces du style mongol et des particularités qui se retrouvent dans d'autres pièces originales du même genre; mais ceux qui ont fait la traduction de ce document, sachant apparemment mieux le mongol que le latin, y ont commis tant de fautes qu'elle est à peu près inintelligible. Telle qu'elle est, elle suffit pour constater l'existence d'une lettre originale en mongol dont elle offre une reproduction plus que littérale : la barbarie même des expressions dont elle est remplie est la meilleure preuve de son origine. Il n'est pas impossible non plus, quand on est au courant des événements dont il y est parlé et des relations qui y sont indiquées, d'en tirer par conjecture certaines explications.

En voici, d'ailleurs, le texte [2] :

Litere misse a.. rege Tartarorum.

In Christi nomine, amen. Gratia Magni Cam et verbum de Argo-

1. Le nom propre du pape n'est pas désigné dans le texte de la lettre; c'était l'usage des Mongols, comme on le voit par les lettres à Philippe le Bel qui sont simplement adressées : *au roi de France.* S'il y avait eu un nom propre ce n'aurait pas été celui d'Honorius IV, car, au 18 mai 1285, date de la lettre, son élection était trop récente (2 avril) pour que la nouvelle en fût parvenue en Perse.

2. La lettre a été publiée dans les *Ann. eccl.* (loc. cit.) et reproduite d'après ce texte dans : MOSHEIM, *Hist. Tart. eccl.;* app. n° XXV, p. 84; RÉMUSAT, *Mém. cité,* app. n° VI, p. 168. — Le texte que je reproduis ici diffère un peu de ces éditions; il est emprunté à celle des *Registres d'Honorius IV,* de M. PROU (coll. 346-347). Pour l'interprétation de cette lettre en rapprocher le début et la fin, de celle d'Argoun à Philippe le Bel (ci-dessous, p. 604).

num, domino sancto papa patri. Gingiscam primo patri omnium Tartarorum, et serenissimo domino rege Francorum, et serenissimo domino rege Carolo preceptum sum [1] et omnium cristianorum, non dentur aliquid de tributum et fiant franchi in sua tera. Magnus Cam fecit gratiam ad Ise terchiman roba et tus quod mixi ad ordo Cam Argum, et predictus Ase terciman servitus istis partibus donec compleantur esset tarde et Bogagoc, et Mengilic, et Thomas Banchrinus et Ugeto terciman predictis miximus in ista anbascata si esset ad principium. Nostra prima mater esset cristiana, Magnus Cam nostrum bonum patrem Alaum, et bonus Abaga filius ejus, quod custodiebantur omnium cristianorum in tera sua, et pose suo et vobis domino sancto patri potestis intelligere. Et modo Cobla Cam, sicut erat primum principium, fecit gratiam. Et habui in corde voluntatem vel pensamentum ad domino sancto patri papa mitantur robas vel vestimentas et tus, et nos Argoni preceptum de Cam, sicut erat mox tera cristianorum, faciebimus gratiam et habuerimus in nostra custodia, et abemus in pensamentum de eos custodire et facere gratiam. Anno preterito Ameto erat intratus in moribus Saracinorum, et tera cristianorum quod non custodi, et ideo venit tarde nostris anbascatoribus. Et siat modo, quod tera Saracinorum non siat nobis in medium nostrum bonum patrem nos quod sumus in istis partibus et vobis quod estis in vestris partibus. Teram Scami videlicet teram Egipti inter nos et vos estrengebimus. Vobis mitimus mesaticis supradictis et vos quod mixistis pasagium et prelium in teram Egipti et siat modo nos de istis partibus et vos de vestris partibus estrengebus (*sic*) in medium cum bonis hominibus et mitatis nobis per bonum hominem, ubi vultis quod siat predictum factum. Saracenis de medio nostri levabimus, dominus siat et dominum papa et Cam. Nostra litera anno de Gallo, de luna Madii die XVIII, in coris.

On comprendra, après l'avoir lue, que nous n'essayions pas de faire une traduction de cette pièce. Nous nous contenterons de reproduire l'interprétation qui en a été donnée par Rémusat [2] en la modifiant légèrement sur quelques points.

Argoun rappelle d'abord la bienveillance que les Mongols

1. Le registre porte *sum. omnium cristianorum. et omnium cristianorum*, mais les points entre lesquels sont placés les mots *omnium cristianorum* nous semblent indiquer une exponctuation. (M. P.)
2. *Mém. cité*, p. 99.

ont eue, dès le temps de Gengis-Khan, *leur premier père*, pour le pape, le sérénissime roi des Francs, et le sérénissime roi Charles (d'Anjou); la protection qu'ils ont constamment accordée aux chrétiens qui ont toujours été exemptés de tout tribut et francs dans leur terre : *et omnium cristianorum non dentur aliquid de tributum, et fiant franchi in sua tera*. Il rappelle aussi les faveurs dont les ont comblés son grand-père Houlaghou et le bon Abaka, son père [1]. Il parle ensuite d'un certain *Ise tercimam*, c'est-à-dire l'*interprète*, envoyé avec plusieurs compagnons [2], à ce qu'il semble, à la cour du pape et de quelques autres princes chrétiens, par le grand Khan, et qui en avaient reçu des vêtements précieux et des parfums, *roba et tus*. Lui-même, aussitôt qu'il a obtenu *la grâce du grand Khan*, c'est-à-dire la patente d'investiture pour le trône de la Perse, a songé à envoyer des présents au pape, *ad domino sancto patri mitantur robas et vestimentas et tus* [3]. Il a le projet de rendre aux chrétiens tous les avantages dont ils ont joui précédemment : *et abemus in pensamentum de eos custodire et facere gratiam*.

Le long espace de temps qui s'est écoulé depuis la dernière ambassade envoyée aux princes chrétiens est expliquée par l'apostasie d'Ahmed (*anno praeterito Ameto erat intratus in moribus Saracinorum*), qui, pour cette raison, n'avait pas *gardé la terre des chrétiens*. Enfin, on promet aux Francs un partage de la terre de *Scam*, c'est-à-dire non pas de l'Égypte, *terram Scami, videlicet Egypti*, comme interpréta le copiste; mais beaucoup plus vraisemblablement de

1. Argoun était fils d'Abaka et d'une concubine nommée Katmisch Ikadji. Il n'est dit nulle part que cette princesse fût chrétienne. Les mots *prima mater* de la lettre nous paraissent désigner Dokouz-Khatoun, première femme de Houlaghou, grand-père d'Argoun. Voir ci-dessus, p. 125, n. 6.

2. Bogagoc et Mengilic paraissent des noms mongols fort altérés. Thomas Banchrinus pourrait bien être le même que Thomas de Anfusis dont il est question dans une lettre de Nicolas IV à Argoun, où l'interprète Ougueto est aussi mentionné (ci-dessous, p. 581). Ce nom d'Ougueto, dit Rémusat, semble signifier la fonction même de celui qui le portait.

3. En rapprochant ce passage très obscur de la lettre d'Argoun d'un passage d'une lettre de Nicolas IV à Khoubilaï-Khan (ci-dessous, p. 597), je me demande s'il ne serait pas plutôt question d'une ambassade envoyée au pape par Khoubilaï lui-même, à laquelle Argoun aurait adjoint, au passage, ses propres messagers ?

la Syrie, *la terre de Damas*, dont le nom arabe, *esch-Scham*, se laisse deviner, semble-t-il, sous la forme *Scam*.

Les messagers qu'on envoie ont ordre de le leur proposer, et l'on demande que les princes chrétiens veuillent bien faire savoir, par un homme digne de foi, où ils entendent que doit se faire la jonction de leurs forces avec celles des Mongols, et, de cette manière, le Khan et le pape anéantiront la puissance des Sarrasins : *Saracenis de medio nostri levabimus dominus papa et Cam*. La lettre est datée de l'an du coq [1], c'est-à-dire de 1285, le dix-huitième jour de la lune de *madii* ou mai. Enfin, les derniers mots de la lettre, *in coris*, semblent indiquer qu'elle a été écrite à Tauris; « car c'est dans cette ville que les princes mongols de Perse faisaient habituellement leur résidence », dit Rémusat, et aussi encore plus probablement parce que le premier copiste du document, qui avait sous les yeux un texte écrit en caractères gothiques, a

1. L'an du *coq* correspond à l'année 1285, selon le cycle en usage chez les Mongols. A propos de ce cycle M. J. Halévy a émis de très ingénieuses conjectures sur l'époque de l'introduction du christianisme dans la haute Asie (*Revue de l'Hist. des Religions*, t. XXII, p. 289). « L'usage même du cycle de douze ans a sans aucun doute été emprunté par les Turcs aux Chinois chez lesquels on le trouve depuis les époques les plus reculées. Mais les années du cycle chinois ne portent pas de noms d'animaux... les populations mongoles et mandchoues chez lesquelles il se trouve aujourd'hui l'ont sans aucun doute emprunté aux tribus turques. Il serait donc utile de savoir, si la chose est possible, par qui et à quelle occasion cet usage bizarre a pu s'introduire dans la chronologie turque. Les animaux choisis à cet effet ne manquent pas de présenter de notables singularités. On sait qu'ils se succèdent dans l'ordre suivant : rat, taureau [bœuf], tigre [panthère], lièvre, dragon, serpent, cheval, mouton, singe, coq [poule], chien, cochon. » — Après avoir examiné en détail les mots qui expriment le nom de ces animaux, M. Halévy résume ainsi la substance des arguments qui paraissent favoriser, selon lui, l'idée que l'introduction des noms d'animaux dans ce cycle est d'origine chrétienne et notamment d'origine alexandro-égyptienne : 1° l'habitude de voir dans les animaux des symboles religieux a eu surtout l'Égypte pour foyer principal; 2° quelques-uns des animaux cycliques, surtout le singe, ne paraissent pas avoir été originaires des pays turcs et doivent y être parvenus de l'étranger; 3° les noms turcs qui désignent la poule [coq] et le lièvre sont d'origine araméenne, et accusent par là même qu'ils ont été introduits par les Nestoriens; 4° le nom turc du singe révèle une origine copte et par conséquent l'influence des moines égyptiens..... Il est donc permis « de rechercher l'influence d'une des églises les plus intéressantes du christianisme primitif dans l'œuvre de propagande de la foi chrétienne chez les tribus barbares de la Haute-Asie. Désormais les Nestoriens ne seront pas les seuls à réclamer la gloire de cette propagande civilisatrice. L'église d'Alexandrie pourra aussi avoir une part dans cette œuvre glorieuse qui, si elle n'a pas définitivement abouti, si elle a dû céder devant l'invasion du bouddhisme, d'une part, et de l'islamisme, de l'autre, n'en aura pas moins une page d'or dans l'histoire religieuse » (*loc. cit.*, p. 301).

pu facilement prendre un T pour un C, confusion dont les exemples sont nombreux [1].

L'absence du nom de Bar Çauma dans ce document nous incline fortement à penser, comme nous l'avons dit, qu'il s'agit d'une mission antérieure à la sienne. La similitude des noms de plusieurs personnes qui y sont mentionnées (Thomas Banchrinus, Ugueto) avec les noms de celles qui sont désignées dans les réponses de Nicolas IV (Thomas de Anfusis, Uguetus), n'est pas une preuve du contraire, car les mêmes personnages, déjà au courant des affaires et des routes, furent naturellement choisis de préférence pour les ambassades envoyées successivement en Europe par les princes mongols, comme nous en aurons la preuve manifeste tout à l'heure dans la personne de Buscarel, citoyen génois, qui fit au moins trois fois le voyage de Perse en Occident pour ce motif.

Il nous est toutefois impossible, faute de documents, de nous étendre plus longuement sur cette première ambassade d'Argoun.

1. La traduction de cette pièce a été tentée par M. Prou (*Les Registres d'Honorius IV;* Introd., p. LXIX). Cette version est en général basée sur l'interprétation de Rémusat. En voici la teneur :

« Au nom du Christ. Amen.

« Par la grâce du Grand Khan paroles de moi, Argoun, à notre saint père le pape. Gengis-Khan premier père de tous les Tartares, par affection pour le sérénissime roi des Francs, et pour le sérénissime roi Charles, a décidé que les chrétiens ne lui paieraient aucun tribut et qu'ils seraient libres dans sa terre. Le Grand Khan a remis à Ise, ambassadeur et interprète, des présents et des parfums que moi, Argoun, vous envoie en son nom par mes ambassadeurs, Ise l'interprète, Bogagoc, Mengilic, Thomas Banchrinus et Ugueto, qui resteront en Occident le temps nécessaire à l'accomplissement de leur mission. Notre première mère était chrétienne; le Grand Khan, notre bon père, Houlagou et son fils, le bon Abaga, ont maintenu les chrétiens dans leur terre et leur puissance, et vous, très saint père, devez le savoir. Et maintenant que le Grand Khan Khoubilaï, notre chef suprême, m'a accordé sa grâce, j'ai songé à envoyer au très saint père le pape des présents, des vêtements et des parfums. Et nous, Argoun, sur l'ordre du Khan, nous délivrerons la terre des chrétiens et la prendrons sous notre protection ; c'est là ce que nous vous proposons. — L'an passé Ahmed s'est fait musulman et a envahi la terre des chrétiens au lieu de la garder ; c'est pourquoi notre ambassade a été retardée. Comme la terre des Sarrasins qui ne nous appartient pas, c'est-à-dire la terre de Cham ou Égypte, est placée entre nous et vous, nous l'étreindrons. Nous vous envoyons les susdits messagers pour vous prier d'envoyer une armée sur l'Égypte, afin que, nous venant d'un côté et vous de l'autre, nous puissions avec de bons guerriers la prendre. Faites-nous savoir par un messager sûr où vous voulez que le combat ait lieu. Nous chasserons ces Sarrasins avec l'aide du seigneur, du pape et du Khan. La présente lettre écrite en l'an du coq, le dix-huitième jour de la lune de mai, à Tauris. »

II.

Deuxième ambassade d'Argoun en Occident.
(1287-1288)

Pour nous renseigner sur la seconde ambassade qui vint à Rome au mois de juillet 1287, sous la direction de Rabban Çauma, nous avons encore, outre le journal de voyage de cet envoyé, conservé dans l'*Histoire de Jabalaha* [1], le texte des nombreuses lettres pontificales qui lui furent remises à son départ de Rome et quelques autres indications fournies par des documents que nous publions plus bas.

Comme nous le savons déjà, Rabban Çauma, porteur des lettres d'Argoun et de Jabalaha, après s'être arrêté à Constantinople près d'Andronic II, arriva à Naples au mois de juin 1285, parvint à Rome, tandis que le siége pontifical était encore vacant par suite de la mort d'Honorius IV (3 avril), et, en attendant l'élection d'un nouveau pape, poursuivit son voyage jusqu'à Paris, où Philippe le Bel lui promit d'envoyer avec lui un de ses « émirs » pour aller rendre réponse au roi Argoun. De Paris, il gagna la Gascogne où se trouvait, à ce moment-là, Édouard Ier qui, n'ayant pas lui-même quitté la croix et n'attendant qu'une occasion favorable pour recommencer la guerre sainte, entra pleinement dans les vues d'Argoun.

Rabban Çauma revint à Gênes pour y passer l'hiver de 1287-1288, et, aussitôt après l'élection du nouveau pape, Nicolas IV (20 février), il fut mandé à Rome par ce dernier auquel il présenta les lettres d'Argoun et celles du Catholique Jabalaha.

Après avoir passé les fêtes de Pâques à Rome, où il fut traité avec beaucoup d'honneur, il en repartit, au mois d'avril 1288, chargé de pieuses reliques, de présents et aussi de lettres pour le Catholique, pour Argoun, pour plusieurs princesses de la cour mongole, pour un évêque de Tauriz

1. Voir ci-dessus, pp. 81 et suiv.

nommé Denys et pour divers personnages importants de l'empire persan [1].

Toute cette correspondance porte un caractère surtout religieux et semble n'avoir guère de rapport avec le but que les Mongols avaient principalement en vue. Elle paraît indiquer que le pape, tout en acquiesçant avec beaucoup d'empressement aux désirs du Khan, conservait des doutes sur l'appui que pouvaient prêter à ce dernier les princes chrétiens de l'Occident, et qu'il mettait beaucoup plus d'espoir dans la conversion des Tartares que dans la conquête de la Palestine.

La réponse du pape au Catholique Mar Jabalaha ne permet pas de conjecturer en quels termes étaient conçues les lettres de ce dernier. On peut cependant en conclure que Jabalaha y rappelait sa bienveillance pour les missionnaires latins qui prêchaient dans ces régions, ce qui concorde, d'ailleurs, avec le témoignage de Ricoldo [2]. Dans sa réponse, le pape félicite Jabalaha de ses bonnes dispositions, l'exhorte à y persévérer et lui transmet une profession de foi qui doit servir de règle pour lui et pour son clergé dans l'instruction du peuple. Cette profession de foi est la même qui avait été rédigée par Clément IV pour être transmise à l'empereur Michel VIII Paléologue [3]. Elle vise surtout les erreurs des Grecs et n'insiste en aucune façon sur les dogmes rejetés par les Nestoriens. On voit par là que le pape n'était pas très exactement informé de l'état de la religion chrétienne chez les Mongols.

Voici le texte même de la lettre [4].

NICOLAUS, etc., *Venerabili fratri* YAULAHAE, *episcopo in partibus Orientis, salutem et apostolicam benedictionem.*

Copiosae benignitatis affectu recepimus litteras quas nobis

1. Ci-dessus, p. 120.
2. Ci-dessus, p. 113, n. 2, sub fin.
3. Dans la Bulle *Magnitudinis tuae*, 4 mars 1267, reproduite dans les *Ann. eccl.*, ad h. ann., nos 72 sqq.
4. *Regist. Vatic.*, 44, c. 13, fol. 88 vo. — Le texte est donné ici d'après SBARALEA, *Bullarium franciscanum*, t. IV, p. 9. La lettre se trouve encore en tout ou en partie dans : *Ann. eccl.*, ad ann. 1288, no 33; WADDING, *Ann. Minorum*, t. V, p. 172. — Cf. LANGLOIS, *Registres de Nicolas IV*, no 572; POTTHAST, no 22614.

venerabilis frater noster Bersauma, episcopus in partibus Orientis, nobilis vir Sabadinus, Thomas de Anfusis et Uguetus, interpres, laici nuncii regis Tartarorum illustris ex parte tua praesentare curarunt; et quae continebantur in illis, pleno collegimus intellectu, benignae tuae providentiae studium plenis in Domino laudibus efferentes quod, sicut nobis ex litteris ipsis innotuit, dilectos filios Fratres ordinis Minorum in partibus ipsis morantes, ad serenda inibi salutis semina, et in fide catholica illarum incolas informandos, uberi favore prosequeris, et gratiosa exhibitione pertractas; de quo tibi eo foecundiores gratiarum referimus actiones quod id ex majori benignitate dignoscitur processisse. Fraternitatem tuam rogantes attentius, et hortantes quatenus Fratres ipsos, intuitu Dei, cujus prosequuntur obsequia, et pro Apostolicae Sedis et nostra reverentia recommendatos propensius habeas et favorabiliter prosequaris, ut tui favoris ope suffulti, utilius et efficacius salutis opera prosequi valeant quae exercent, tuque proinde ab omnium Retributore bonorum condigna praemia consequaris.

Caeterum, quia clerus et populus tibi subjecti a Romana Ecclesia, quae, veluti pia mater, cunctorum salutem solerter exquirit cunctosque desiderat aeternae beatitudinis effici possessores, longo maris terraeque spatio sunt remoti nec possunt ad eam commode se conferre, ac facile habere recursum pro recipienda doctrina et informatione fidei christianae, nos praefatum clerum et populum tenere fidei puritatem quam Romana tenet et servat Ecclesia, cupientes, dictam fidem et ejus formam quae annotantur inferius, tibi duximus destinandas, tuae diligentiae studium sollicitius exhortando, ut, mentis oculis erectis ad Dominum, eosdem clerum et populum in fide praedicta solerter instruas et informes, easque frequenter amplecti et diligenter observari procures, ut, tanquam minister idoneus, clerum et populos supradictos ad loca perducere valeas pascuae salutaris. Fides autem praedicta et forma ejus hae sunt :

Credimus sanctam Trinitatem, Patrem et Filium et Spiritum Sanctum; unum Deum omnipotentem totamque Deitatem coessentialem, consubstantialem, coaeternam et coomnipotentem, unius voluntatis, potestatis et majestatis, creatorem omnium craeaturarum, a quo omnia, per quem omnia, in quo omnia quae sunt in coelo et in terra, visibilia et invisibilia, corporalia et spiritualia.

Credimus singulam quamque in sancta Trinitate personam unum verum Deum plenum et perfectum.

Credimus ipsum Filium Dei, Verbum Dei, aeternaliter natum de Patre, consubstantialem, coomnipotentem et aequalem per

omnia Patri in divinitate, temporaliter natum de Spiritu Sancto ex Maria Virgine cum anima rationali, duas habentes nativitates, unam ex Patre aeternam, alteram ex Matre temporalem, Deum verum et hominem verum, proprium in utraque natura atque perfectum, non adoptivum, neque fantasmaticum, sed unum et unicum Filium Dei in duabus et ex duabus, divina scilicet et humana, naturis; sed in unius personae singularitate impassibilem et immortalem divinitate, sed in humanitate pro nobis et pro salute nostra passum vera carnis passione, mortuum et sepultum, et descendisse ad inferos ac tertio die resurrexisse a mortuis vera carnis resurrectione; die quadragesimo post resurrectionem, cum carne, in qua resurrexit, et anima ascendisse in coelum et sedere ad dexteram Patris; inde venturum judicare vivos et mortuos; et redditurum unicuique secundum opera sua, sive bona fuerint sive mala.

Credimus etiam Spiritum Sanctum, plenum et perfectum, verumque Deum ex Patre et Filio procedentem, coaequalem et coessentialem, et coomnipotentem, et coaeternum per omnia Patri et Filio.

Credimus hanc sanctam Trinitatem non tres Deos, sed unum Deum, omnipotentem, aeternum, invisibilem et incommutabilem.

Credimus Sanctam, Catholicam et Apostolicam unam esse veram Ecclesiam, in qua unum datur baptisma, et vera omnium remissio peccatorum.

Credimus etiam veram resurrectionem ejusdem carnis, quam nunc gestamus, et vitam aeternam.

Credimus etiam novi et veteris Testamenti, Legis ac Prophetarum et Apostolorum unum esse auctorem Deum, ac Dominum omnipotentem.

Haec est vera fides Catholica; et hanc super dictis articulis tenet et praedicat sacrosancta Romana Ecclesia.

Sed et propter diversos errores, a quibusdam ex ignorantia et ab aliis ex malitia introductos, dicit et praedicat eos qui post baptismum in peccata labuntur non rebaptizandos [1] *sed per veram poenitentiam suorum posse consequi veniam peccatorum* [2]. *Quod si vere poenitentes in caritate decesserint, antequam dignae poenitentiae fructibus de commissis satisfecerint et omissis, eorum animas poenis Purgatoriis* [3] *post mortem pur-*

1. Ce paragraphe vise l'hérésie de Marcion. Cf. S. Epiphanii *Haeres.*, 42.
2. Allusion aux Novatiens, que S. Cyprien appelle « durissimos haereticos ».
3. Ceci vise directement les Grecs qui diffèrent de l'Église latine, sur ce point, plutôt dans les expressions que par la doctrine elle-même.

gari; et ad poenas hujusmodi relevandas prodesse eis fidelium vivorum suffragia, missarum scilicet sacrificia, orationes, et eleemosynas, et alia pietatis officia quae a fidelibus pro aliis fidelibus fieri consueverint, secundum Ecclesiae instituta. Illorum igitur animas, qui post sacrum baptisma susceptum nullam omnino peccati maculam incurrerunt; illas etiam quae post peccati contractam maculam, vel in suis manentes corporibus, vel eisdem exutae, prout superius dictum est, sunt purgatae, in Coelum mox recipi [1] *: illorum autem animas qui in mortali peccato, vel in solo originali decedunt, mox in infernum descendere, poenis tamen disparibus puniendas, eadem Sancta et Romana Ecclesia credit et firmiter asseverat; et quod nihilominus in die Judicii omnes homines ante tribunal Christi cum suis corporibus comparebunt, reddituri de factis propriis rationem.*

Tenet etiam et docet eadem Romana Ecclesia septem esse ecclesiastica sacramenta : unum scilicet Baptisma, de quo dictum est supra; aliud est sacramentum Confirmationis, quod per manus impositionem episcopi conferunt chrismando renatos; aliud est Poenitentia; aliud est Eucharistia; aliud est sacramentum Ordinis; aliud est Matrimonium, aliud est Extrema Unctio, quae, secundum doctrinam beati Jacobi, infirmantibus exhibetur. Sacramentum Eucharistiae ex azymo [2] *conficit eadem Romana Ecclesia, tenens et docens quod in ipso sacramento panis vere transubstantiatur in corpus, et vinum in sanguinem Domini nostri Jesu Christi. De Matrimonio tenet quod nec unus vir semel plures uxores nec una mulier simul habere permittitur plures viros; soluta vero lege matrimonii per mortem alterutrius conjugum, secundas, et tertias, et deinceps nuptias successive licitas esse dicit, si impedimentum canonicum ex causa alia non obsistat* [3].

Ipsa quoque sacrosancta Romana Ecclesia summum et plenum Primatum et Principatum super universam Catholicam Ecclesiam obtinens [4], *quem se ab ipso Domino in beato Petro, apo-*

1. Ce paragraphe est dirigé contre les Millenaires.

2. Les Grecs, comme dans la plupart des rites orientaux, célèbrent avec du pain fermenté. L'Église latine ne met pas pour cela en doute la validité du sacrement. Il est même interdit aux Grecs et aux Orientaux catholiques de changer la discipline et de se servir de pain azyme.

3. Les Grecs regardent comme illicites les secondes noces. C'est la doctrine des montanistes exposée par Tertullien dans son livre *de Monogamia*.

4. On sait que c'est cette doctrine qui forme la principale divergence entre l'Église latine et l'Église grecque; celle-ci considérant le pape comme jouissant seulement d'une primauté d'honneur sur les autres patriarches « *primus inter pares* ».

stolorum Principe, seu vertice, cujus Romanus Pontifex est successor, cum potestatis plenitudine recepisse veraciter et humiliter recognoscit. Sicut prae ceteris tenetur Fidei veritatem defendere, sic et, si quae de Fide subortae fuerint quaestiones, suo debet judicio definire. Ad quam potest gravatus quilibet in negociis ad forum ecclesiasticum pertinentibus appellare; sed et in omnibus causis ad examen ecclesiasticum spectantibus, ad ipsius potest recurri judicium, et eidem omnes Ecclesiae sunt subjectae; ipsarumque Praelati et obedientiam et reverentiam sibi debent, apud quam sic potestatis plenitudo consistat, quod ecclesias ceteras, ad sollicitudinis partem admittit. Quarum multas, et patriarchales praecipue, diversis privilegiis eadem Romana Ecclesia honoravit, sua tamen praerogativa, tam in generalibus Conciliis quam in quibuscumque aliis, semper salva.

Dat. Romae apud Sanctum Petrum, vij idus aprilis, anno primo.

La teneur de cette lettre nous montre que les interprètes mongols n'ont pas dû se rendre un compte exact de la nature des documents qui leur étaient remis. Nous avons vu plus haut que Rabban Çauma pensait avoir reçu du pape pour Jabalaha « une lettre patente qui contenait l'autorité patriarcale sur tous les Orientaux [1]. » On le voit, il n'y a rien de semblable dans la lettre de Nicolas IV.

Dans sa réponse à Argoun le pape exprime la satisfaction que lui avait fait éprouver le contenu de la lettre du Khan et les assurances qui lui avaient été données par ses envoyés en présence de ses frères (les cardinaux). Il s'était réjoui de ce que le Seigneur, qui tient dans ses mains les cœurs des princes de la terre, avait fait à Argoun la grâce de lui inspirer de la bienveillance envers les Chrétiens sujets de son trône et surtout le vif désir, manifesté dans ses lettres et confirmé par ses envoyés, de reculer les bornes de la chrétienté. Le souverain pontife lui en adresse ses remerciements et joint à sa lettre un exemplaire de la profession de foi qu'il a transmise à Jabalaha.

Il est probable qu'on donna connaissance aux ambassadeurs, par le moyen d'un interprète, du contenu de cette lettre. Ceux-ci ayant sans doute de nouveau affirmé les bonnes inten-

1. Cf. ci-dessus, p. 120.

tions du Khan et son projet de se faire baptiser, comme il n'en avait été question que vaguement dans la lettre précédente, on leur en remit une seconde dans laquelle le pape manda à Argoun qu'il avait appris de ses envoyés que, si le prince réussissait à délivrer le royaume de Jérusalem des mains des impies, c'est dans cette ville qu'il voudrait recevoir le baptême. Il le loue de cette bonne intention; mais, persuadé que son baptême facilitera, avec l'aide de Dieu, la délivrance de la Terre-Sainte et comme, d'ailleurs, l'intérêt de son salut ne lui permet pas de différer l'exécution d'un pareil dessein, il l'exhorte à se faire baptiser sans délai : il n'en sera que plus agréable aux yeux de Dieu et il entraînera par son exemple un grand nombre de ses sujets.

Voici la première de ces lettres [1] :

NICOLAUS *etc.....* ARGONI, *regi Tartarorum illustri, gratiam in praesenti, quae perducat ad gloriam in futuro.*

Ad summi praesulatus officium, nuper nobis supernae dispositionis arbitrio, quo coelestia pariter et terrena dispositionem ordinemque suscipiunt, evocatis, venerabilis frater noster Bersauma, episcopus in partibus Orientis, nobilis vir Sabadinus, Thomas de Anfusis et Uguetus, interpres, tuae magnitudinis nuntii, ad nostram praesentiam accedentes, regias nobis litteras praesentarunt. Nos autem nuntios ipsos et litteras libenti animo vultuque sereno recipimus, intuitu destinantis; et tam quae in litteris continebantur eisdem quam quae nuntiorum praedictorum facta coram nobis et fratribus nostris propositio reservavit, benigne audivimus et intelleximus diligenter; gaudentes quam plurimum et exultantes in Domino, in cujus manu corda sunt principum terrenorum, quod te clementer gratiae suae dono praeveniens, illo tui pectoris intima foecundavit affectu, quod sicut et litterarum ipsarum tenor aperuit, et eorundem patefecit assertio nuntiorum, ad dilatandos Christianitatis fines fervens dirigitur desiderium mentis tuae; quodque degentibus in terris tuae ditionis subjectis imperio, fidei cultoribus christianae, te benignum

1. *Reg. Vat.* 44, c. 12, fol. 88 r°. — Cf. LANGLOIS, n° 571 ; POTTHAST, 22631. — Le texte est donné ici d'après SBARALEA, *Bull. francisc.*, t. IV, p. 6. Il se trouve encore dans *Ann. eccl.*, ad ann. 1288, n° 36; WADDING, t. V, p. 170; MOSHEIM, App. n° 26, p. 86.

et benevolum exhibes, eosque, non sine laudis humanae praeconio et dispositionis indiciis ad salutem, quae de bono semper in melius deduci cupimus in augmentum, favore prosequeris gratioso. De quo celsitudini regiae tanto gratiarum uberiores excoluimus actiones, quanto id plenior et benignior operatur affectus, et ex munificentia provenire dignoscitur ampliori.

Sane, princeps egregie, tuis aperiri sensibus affectamus, quod Rex excelsus, Filius summi Regis, de polorum sublimibus prodiens et ad mundi hujus infima, ut hominem, quem ad imaginem et similitudinem suam de limo terrae formaverat de servitutis nexibus, in quos ipsum impegerat maligna suggestio, liberaret, clementi dignatione descendens vestem nostrae mortalitatis assumpsit, ut proprii aspersione cruoris incendia perpetui cruciatus extingueret, ac suos mortis aeternae tenebris obvolutos, vitae perennis efficeret possessores; qui, commissae sibi legationis a Patre in regione peccantium piis studiis exercens officium mundumque salutaribus institutis informans, tandem, post sanctae conversationis et operationis exempla, post evangelicae instructionis eloquia, post doctrinae salutaris effectum, dirae mortis ultro supplicium subiit, dieque tertia surrexit a mortuis gloriosus, ut mortem moriendo destrueret et vitam resurgendo benignius repararet. Qui postmodum, transiturus de mundo ad Patrem ac ascensurus in coelum, claves regni coelorum beato Petro apostolorum principi, et per eum suis successoribus committendas, per hoc eis tam sublimis potestatis auctoritatem impendens, ut quodcumque super terram ligatum redderent, ligatum haberetur in coelis, et quodcumque solverent super terram, solutum existeret in eisdem.

Unde nos, licet insufficientibus meritis, Christi vicarii, et ejusdem Petri successores in terris, disponente Domino, constituti, summo desiderio ducimur, ut quos baptismatis unda conspersit, suosque christiana fides professores agnovit, divina ferventer complectantur obsequia et salutaribus actibus immorentur. Ac alii quos lavacrum regenerationis ignorat, et ejusdem religio fidei non includit, erroris initio, per quod periculosius elabuntur, omnino relicto, ad rectitudinis semitam, favente Domino, revocentur, ipsamque devote colant et sollicite servent fidem.

Haec est etenim fides recta, fides vera, fides fiduciam sperandae felicitatis impertiens. Haec est fides sine cuius concomitante suffragio placere Altissimo nemo potest, quae, reatus expurgans, commoda salvationis impendit. Per hanc aeternae beatitudinis gaudia, virtutis concurrentibus actibus, acquiruntur. Per hanc

de arce mentis antiquus hostis expellitur. Haec corda mentesque purificat et infidelitatis nubilum suae radiis expiat claritatis. Haec est fundamentum virtutum omnium, sydus irradians, stella micans, solem justitiae intelligentiaeque praeveniens, per quam dies oritur gratiae, quam dies gloriae subsequitur. Re vera, princeps magnifice, tuis in orbe terrarum titulis plenitudo gloriosae laudis accederet, ac nominis tui fama ingens susciperet incrementum, si te tam purae, tam solidae tamque salutiferae fidei amplexibus dulcibus copulans, teque illius exhibens cognitorem, professorem extendens, baptismum duceres assumendum. Grandia quoque superius exinde gaudia civibus orirentur, laetaretur in immensum Ecclesia, quae rugam non habet, maculam non agnoscit, si tantum tamque potentem Regem sibi devotum in filium vindicaret, totique populo christiano, de tam magnifici principis, et per eum innumerae, ut speratur, multitudinis aliorum conversione salubri, copiosa exultationis materia praeberetur.

Excitamus itaque magnitudinem regiam et hortamur attentius, tibique, cujus in hac parte salutem exquirimus, sano et sincero consilio suademus, quatenus alta et sedula meditatione recogitans, quam fragilis et caduca humanae naturae condicio quam plena periculis, quantis exposita casibus, quam sit instabilis status ejus, considerans etiam quod a lege mortis, qua nihil certius cernitur, nihil habetur incertius hora ejus, nullus excluditur, nullus effugit metas suas, nullus a Domino redditur exemptus illius, promptus exsurgas, praesto te offeras, paratus accedas ad agnitionem christianae fidei, et suscipiendum baptimatis sacramentum, ad laudem divini nominis, tuae salutis profectum et augmentum fidei supradictae, ut, lucis suae radio illustratus, ejus triumphalis efficiaris athleta, illius fines amplificans terminosque dilatans, ut, post vitae praesentis ergastulum, a porta inferi libereris, et, ejus diris cruciatibus poenisque gravissimis evitatis, aeternae beatitudinis praemia, quae omnem dulcedinem superant, omnem delectationem excedunt, tanquam princeps emeritus consequaris.

Datum Romae apud Sanctum Petrum, iiij nonas aprilis, anno primo.

La seconde lettre est ainsi conçue [1] :

1. *Reg. Vat.* 44, c. 17, fol. 90 r°. — LANGLOIS, n° 577; POTTHAST, 22632. — Le texte est donné d'après SBARALEA, t. IV, p. 7; voir en outre *Ann. eccl.*, ad ann. 1288, n° 37; *Ann. Min.*, t. V, p. 171; *Hist. Tart. eccl.*, App. n° 27, p. 89.

NICOLAUS, etc..... ARGONI, *regi Tartarorum,* etc.

Intelleximus, referentibus venerabili fratre nostro Bersauma, episcopo in partibus Orientis, nobili viro Sabadino, Thoma de Anfusis et Ugueto interprete, laicis, tuae magnitudinis nuntiis, quod, si regnum Hierosolymitanum de manibus liberari contigerit impiorum, in civitate Hierosolymitana renasci desideras lavacro baptismali.

Nos autem, tuam tuorumque salutem propensius cupientes, hujusmodi tuum salubre laudandumque propositum multipliciter in Domino commendamus. Verum, quia magna spe ducimur, quod sacro a te suscepto baptismate, facilius, Domino favente, proveniet regni memorati liberatio; quia etiam salutis tuae commodis expedire dignoscitur, ut conceptum propositum perducere studeas, sublato dilationis obstaculo, ad effectum; celsitudinem tuam excitandam attente duximus et hortandam, quatenus sibi salubriter consulens, et exhortationibus nostris, quae de puri pectoris intimo prodeunt, laudabiliter acquiescens, ad baptismum promptus acceleres, illumque ad laudem Dei tuaeque salutis profectum festinus suscipere non omittas; tanto amplius proinde Domino placiturus, quanto celerius et libentius ad susceptionem ejus procedere te continget, quantoque plures ad eam tuo exemplo laudabili provocabis.

Dat. ut supra [= Romae apud Sanctum Petrum, iiij nonas aprilis, anno primo].

Les ambassadeurs furent en outre chargés de deux autres lettres destinées aux princesses Touctan et Elagag.

Touctan ou Noukdan-Khatoun était la veuve d'Abaka, père d'Argoun, et la mère de Kaïkhatou qui succéda à ce dernier. Cette princesse était de race tartare. Les historiens orientaux ne nous parlent pas de sa religion. Sa conversion affirmée par les ambassadeurs d'Argoun n'a rien d'invraisemblable et semble même confirmée indirectement par ce que Raschid ed-Din et d'autres écrivains ont rapporté. Il est certain que son fils Kaïkhatou témoigna une grande bienveillance aux chrétiens. Dokouz-Khatoun, si favorable à ces derniers, paraît avoir été très liée avec Noukdan.

Elagag est peut-être le nom défiguré d'Olgataï et pourrait désigner, soit la deuxième femme d'Argoun, fille de Soulamisch

et petite-fille de Tengir, de la tribu des Ouïrats, soit plus probablement la princesse du même nom, fille d'Argoun et d'Ourouk-Khatoun qui était elle-même chrétienne [1].

Dans ces deux lettres, conçues en termes identiques, le pape exprime aux princesses la satisfaction qu'il a eue d'apprendre leur conversion à la foi catholique et le soin qu'elles mettent à la propager; il les en félicite et les exhorte à redoubler de zèle dans la voie du Seigneur.

Voici le texte de ces lettres [2] :

Carissimae in Christo filiae TUCTANI, *reginae Tartarorum illustri, salutem et apostolicam benedictionem.*

Habet, carissima filia, fide dignae relationis expressio, quod tu, catholicae fidei lumine illustrata, eam non solum studiis observare sollicitiis comprobaris, sed, alios etiam ad agnitionem illius excitando et ejus terminos dilatando, opem et operam curiosa non desinis exhibere. Haec sunt profecto, quae te reddunt in conspectu divinae Majestatis acceptam, quae tibi laudis humanae praeconium vindicant et augent multipliciter famam tuam, dum ex his, pietatis divinae clementiam, quae te de tenebris infidelitatis ereptam ad viam vitae reduxit et ad veritatis semitam revocavit, tanquam benedicta et reverens filia, recognoscis.

Excitamus igitur magnitudinem tuam et hortamur in Filio Dei Patris, quatenus, mentis tuae oculis erectis ad Dominum, cujus obsequiis salubriter adhaesisti, praemissa de bono in melius semper prosequaris, et, quasi apis argumentosa, non cesses, ut eo gratior et praemiis digna majoribus occurras Domino Deo tuo, quo uberiores bonorum operum in ejus horreum manipulos introduces.

Dat. ut supra [= Romae apud Sanctum Petrum, iiij nonas aprilis, anno primo.]

Rabban Çauma fut aussi chargé d'une lettre pour un évêque

1. Peut-être aussi une sœur d'Argoun, nommée Oldjath. Voir ci-dessous, p. 612, n. 1. — HOWORTH (*Hist. of. the Mongols*, III, 349), insinue que ce nom serait la traduction de Ilkoutlouk; il désignerait alors probablement une veuve d'Ahmed, fille de Sahdi Noyan.

2. *Reg. Vat.*, 44, c. 16, fol. 89 v°. — LANGLOIS, n° 575; POTTHAST, 22633. — Le texte est donné ici d'après WADDING; *Ann. Minor.*, t. V, p. 172. — Voir *Ann. eccl.,* ad ann. 1288, n° 34; SBARALEA, t. IV, p. 8; MOSHEIM, App. n° 28, p. 89.

de Tauriz, nommé Denys. J'ai en vain cherché ce nom parmi ceux des évêques nestoriens connus de cette ville. Il est bien vraisemblable qu'il s'agit de l'évêque jacobite du même nom dont parle Bar Hebreus [1]. Le fait paraîtra moins extraordinaire si l'on se rappelle que Jabalaha était en très bons termes avec les jacobites, au point d'avoir mérité les éloges du continuateur de Bar Hebreus [2]. Je me suis cependant demandé s'il ne fallait pas voir dans ce personnage un évêque grec. Nous savons, en effet, que la princesse Marie, fille de Michel Paléologue, onzième femme d'Abaka, continuait à pratiquer sa religion paternelle dans la capitale de l'empire mongol. Elle fit même demander à son père des peintres pour orner l'église grecque de Tauriz [3]. Il y avait donc, sans aucun doute, un évêque grec dans cette ville. La lettre à Denys ne diffère pas quant au fond de celles adressées aux autres pasteurs des diocèses orientaux. C'est une exhortation à embrasser et à protéger la doctrine catholique suivie de la même profession de foi. Conçue dans les termes d'une réponse, elle montre que Denys avait lui-même chargé Rabban Çauma de présenter une lettre au pape.

En voici le texte [4] :

Venerabili fratri DIONYSIO, *episcopo in Taurisio, in partibus Orientis, salutem et apostolicam benedictionem.*

Praesentatas nobis tuae fraternitatis litteras foecundae benignitatis affectu recepimus, et quae ipsarum series continebat plano collegimus intellectu, gaudentes et exultantes in Domino, a quo

1. *Chron. eccl.*, t. II, col. 446 : « Anno 1588 (Chr. 1277) obiit Severus Tabrizi episcopus, et fideles magnum luctum habuerunt ob ejus decessum, dederuntque suffragium commune Josepho monacho, ejus ex sorore nepoti. Hic adveniens consecratus est in coenobio Mar Matthaei a maphriano, diebus jejunii quadragesimalis, ac profectus resedit in ecclesia Tabrizi, porro Dionysius appellatus. » — Cf. LEQUIEN, *Oriens christ.*, t. II, coll. 1599-1601.

2. Voir ci-dessus, chap. V.

3. « Haec [Maria] pictores duos a parente postulavit ut sacram graecorum aedem in Taurizio conditam ornaret. » *Hist. Tart. eccl.*, p. 64; d'après le témoignage de BAR HEBR., *Chr. eccl.*, II, 464.

4. *Reg. Vat.* 44, c. 14, fol. 89, v°. — LANGLOIS, n° 573; POTTHAST, 22643. — Texte d'après SBARALEA, t. IV, p. 9. Voir en outre WADDING, t. V, p. 172; MOSHEIM, app. n° 29, p. 90.

est omne datum optimum et omne donum perfectum, quod, sicut litterarum ipsarum tenor apertius innuebat, Christianam fidem, quam tenet et servat Romana mater Ecclesia, quamque a dilectis fratribus Minoribus, in partibus ipsis, ad serenda inibi salutis semina et in fide praedicta partium ipsarum incolas informandos, morantibus, accepisti, te tenere ac servare sollicite profiteris : commendantes itaque devotionem, reverentiam et obedientiam tuam, quam habere dignosceris erga Romanam Ecclesiam supradictam, fraternitatem tuam excitandam attente duximus et hortandam, quatenus, mentis oculis erectis ad Dominum, qui servos suos coelestis benedictionis efficit possessores, christianam fidem ferventer amplectens et constanter observans, alios in ea, juxta datam tibi ex alto prudentiam, solerter instruas et informes, ut eo reddaris acceptior et gratiosior Domino Deo tuo, quo plures per tuae sollicitudinis studium de infidelitatis nubilo ad christianae fidei claritatem et de erroris invio ad rectitudinis semitam revocabis. Caeterum praedictos fratres, intuitu Dei, cujus prosequuntur obsequia, et ob reverentiam Apostolicae Sedis et nostram recommendatos specialiter habeas, et favorabiliter prosequaris, ut, tui favoris auxilio communiti, utilius et efficacius salutis opera prosequi valeant quae exercent, tuque proinde ab omnium Retributore bonorum illa merearis consequi praemia quae pro piis actibus recompensat. Ut autem in fide christiana quam tenet et servat Romana mater Ecclesia plenius et efficacius valeas alios informare dictam fidem ac ejus formam praesentibus fecimus annotari, quae sunt haec : *Credimus Sanctam Trinitatem,* etc.

Dat. ut supra. [= Romae, apud SanctumPetrum, vij idus aprilis, anno primo.]

Un exemplaire de la profession de foi catholique fut également remis à Bar Çauma qui paraît avoir été traité à Rome comme un évêque orthodoxe, et qui y célébra solennellement la messe avec l'autorisation du pape [1], malgré sa profession de foi nestorienne dont les termes n'étaient pas équivoques.

Il est à remarquer que Rabban Çauma considérait cette pièce comme « une patente de visiteur sur tous les chrétiens orientaux [2] ». — On voit par là que les interprètes ne se rendaient pas toujours un compte exact de la valeur des ex-

1. Voir ci-dessus, p. 111.
2. Cf. ci-dessus, p. 120.

pressions qu'ils devaient traduire. Voici le texte de ce document [1] :

BERSAUME, *episcopo in partibus Orientis, salutem*, etc.

Nuper ad apostolatus nostri presentiam te personaliter accedentem libenter vidimus et recepimus cum affectu gaudentes, et exultantes in Domino, a quo universorum carismatum dona manant, quod tu, christiane fidei radio illustratus et renatus fonte baptismatis, circa illa, prout habet fide digne relationis expressio, te sollicitum ex[h]ibes et attentum, per que ipsius fidei fines amplifices terminosque dilates, teque in conspectu Altissimi, cujus obsequiis salubriter adhesisti, de bono semper in melius constituas gratiosum. Hec sunt profecto, que de te cunctisque fidei orthodoxe cultoribus, gratanter percipimus et letanter audimus. Hec sunt, ex quibus nobis exuberans delectatio provenit, cumulus oritur gaudiorum. Hec sunt, que tibi laudis humane titulum vendicant, nomen efferunt, augent famam.

Excitamus igitur fraternitatem tuam et hortamur in Filio Dei Patris, quatenus, mentis oculis erectis ad Dominum, qui pro minimis grandia recompensat, christianam fidem ferventer amplectens et constanter observans, alios in ea, juxta datam tibi ex alto prudentiam, sollerter instruas et informes, ut eo reddaris acceptior et gratiosior domino Deo tuo, quo plures per tue sollicitudinis studium de infidelitatis nubilo ad christiane fidei claritatem et erroris invio ad rectitudinis semitam revocabis.

Ut autem in ipsa christiana fide, quam tenet et servat Romana mater Ecclesia, plenius et efficatius valeas alios informare, dictam fidem et ejus formam presentibus fecimus annotari, que sunt hec : *Credimus* etc.

Dat. ut supra. [= Rome apud Sanctum Petrum, vij idus aprilis, anno primo.]

Parmi les compagnons de Rabban Çauma se trouvait un certain chrétien du nom de Sabadin, qualifié d'homme noble et surnommé Archaon, mot qui en mongol signifie précisément « le chrétien », selon Rémusat [2].

1. *Reg. Vat.*, 44, c. 15, fol. 89 v°. — LANGLOIS, n° 574; POTTHAST, 22644. — Texte copié sur le registre. — Il se trouvait déjà dans le *Suppl. ad Bull. francisc.*, p. 210.
2. *Mém. cité*, p. 117.

Nous retrouverons ce personnage dans une ambassade postérieure [1]. Il avait demandé, comme font encore les catholiques qui accomplissent le pèlerinage de Rome, la bénédiction papale qui lui fut accordée par une lettre ainsi conçue [2] :

Dilecto filio, nobili viro SABADINO *Archaoni, salutem et apostolicam benedictionem.*

Te nuper, ad nostram presentiam accedentem, affectione paterna recepimus, et benigne audivimus que coram nobis proponere voluisti, letantes in Domino quod tu, catholice fidei lumine illustratus et lavacro regenerationis aspersus, in hiis salubri studio diceris delectari, que sint in oculis divine majestatis accepta, tue salutis accedant augmentum et dilatationem fidei christiane.

Duximus itaque sollicitudinem tuam excitandam attentius et hortandam, quatenus premissa de bono semper in melius prosequaris, ut eo gratiosior occurras domino Deo tuo, quo majori fultus extiteris cumulo meritorum.

Ceterum, quia benedictionis nostre munus exhiberi tibi humiliter postulasti, nos tuis devotis precibus benignius annuentes, benedictionem nostram in remissionem tuorum tibi concedimus peccatorum.

Dat. Rome apud Sanctum Petrum, idibus aprilis, anno primo.

A la suite de cette lettre le Registre du Vatican porte la mention :

In e[umdem] m[odum] pro dilectis filiis (*sic*) Elyae, capellano in partibus Orientis [3].

Cet Elias (ou Isaïe) était sans doute l'un de ces « prêtres et diacres de la résidence patriarcale » qui accompagnèrent Rabban Çauma en Europe [4].

Une autre lettre, plus curieuse par son titre que par sa teneur, est adressée collectivement à neuf chrétiens laïcs, ori-

1. Voir ci-dessous, p. 618.
2. *Reg. Vat.*, 44, c. 19, fol. 90 r°. — LANGLOIS, n° 579; POTTHAST, 22663. — Le texte est donné ici d'après la copie du registre. — Voir *Ann. eccl.*, ad ann. 1288, n° 35; MOSHEIM, App. n° 30, p. 91.
3. La copie que j'ai reçue porte ainsi. LANGLOIS donne : *In e. m. Esyae capellano in partibus Orientis.*
4. Cfr. ci-dessus, p. 82.

ginaires de diverses villes d'Europe et qualifiés « d'interprètes du roi des Tartares ».

C'étaient, sans doute, quelques-uns de ces nombreux Occidentaux qui étaient allés pratiquer le commerce et chercher fortune dans les contrées asiatiques. Ces sortes d'émigrés n'étaient point rares à cette époque. Ils appartenaient à toutes les régions occidentales, mais surtout aux nations commerçantes et particulièrement à Gênes, à Pise, à Venise. Quand ils étaient parvenus, à force d'intelligence et d'habileté, à s'établir dans le pays, ils devenaient facilement des personnages importants. Leurs connaissances, bien supérieures à celles de leur entourage, leur donnaient du prestige, et, s'ils n'arrivaient pas toujours à occuper des charges importantes à la cour des princes, ils étaient du moins, de leur part, l'objet d'une grande considération. L'histoire de Marco Polo en est un exemple frappant et bien connu, auquel on en pourrait joindre beaucoup d'autres moins célèbres, mais non moins instructifs [1].

1. « Le premier ambassadeur qui vint trouver le roi de la part des Tartares était un Anglais, banni de son pays pour certain crimes, et qui, après avoir erré dans toute l'Asie, avait fini par prendre du service chez les Mongols. (MATTH. PARIS, ad ann. 1243). Un cordelier flamand rencontra dans le fond de la Tartarie une femme de Metz, nommée *Paquette*, qui avait été élevée en Hongrie, un orfèvre parisien, dont le frère était établi à Paris sur le grand pont, et un jeune homme des environs de Rouen qui s'était trouvé à la prise de Belgrade. Il y vit aussi des Russes, des Hongrois, des Flamands. Un chantre nommé Robert, après avoir parcouru l'Asie Orientale, revint mourir dans la cathédrale de Chartres. Un Tartare était fournisseur de casques dans les armées de Philippe le Bel (Comptes de la recette et de la dépense du trésor de 1296 à 1301). Jean de Plan-Carpin trouva près de Gayouk un gentilhomme russe qu'il nomme *Temer*, qui servait d'interprète ; plusieurs marchands de Breslau, de Pologne, d'Autriche l'accompagnèrent dans son voyage en Tartarie. D'autres revinrent avec lui par la Russie : c'étaient des Génois, des Pisans, des Vénitiens. Deux marchands de Venise, que le hasard avait conduits à Bokkara, se laissèrent aller à suivre un ambassadeur mongol qu'Houlagou envoyait à Khoubilaï. Ils séjournèrent plusieurs années tant en Chine qu'en Tartarie, revinrent avec des lettres du grand Khan pour le pape, retournèrent auprès du grand Khan, emmenant avec eux le fils de l'un d'eux, le célèbre Marc-Pol, et quittèrent encore une fois la cour de Khoubilaï pour s'en revenir à Venise. Des voyages de ce genre ne furent pas moins fréquents dans le siècle suivant. Dans ce nombre sont ceux de Jean de Maudeville, médecin anglais, d'Oderic de Frioul, de Pegoletti, de Guillaume de Bouldeselle et de plusieurs autres. » A. RÉMUSAT, *Mém. cité*, pp. 154-155. — MARCO POLO dit, dans sa description de Tauriz et en plusieurs autres endroits, qu'il avait rencontré « pluseurs marchans latins et *proprement genevois* ». Voir plus haut, p. 138, n. 1; et ci-dessous, p. 596, ce qui est dit du pisan Isoli et d'autres chrétiens attachés à la personne d'Argoun.

La lettre adressée à ces « interprètes » était ainsi conçue [1] :

NICOLAUS etc. *dilectis filiis* JOHANNI DE BONACHIA, HUGONI GANTELINI, PETRO DE MOLINA, GIRARDO GALINURI DE CONSTANTINOPOLI, BALABE DE JANUA, GIRARDO DE CATURCO, GEORGIO CHUFI, JOHANNI BARLARA *et* JOHANNI DE CASARIA, *laicis, illustris.. regis Tartarorum interpretibus, salutem et apostolicam benedictionem.*

Letamur in Domino, quod, sicut habet fide digna relatio, prudenter et laudabiliter vos gerentes, ad dilatandos christiane fidei terminos solerter intenditis, ad agnitionem ipsius alios, qui nondum ejus sunt lumine illustrati, sollicite inducendo; de quo vestre sollicitudinis studium tanto commendamus amplius, quanto magis salutem omnium affectamus.

Excitamus itaque diligentiam vestram et hortamur in domino Jhesu XPO, quatenus circa hujusmodi salubres actus vestros et opera sedule sollicitudinis studium impendatis, ut exinde tanto acceptiores et gratiores vestro reddamini Salvatori, quanto plures ab erroris invio ad veritatis semitam et ab infidelitatis nubilo ad claritatem catholice fidei reducetis. Nos autem benedictionem nostram vobis tenore presentium in vestrorum remissionem dirigimus peccatorum.

Dat. ut supra. [= Rome, apud Sanctum Petrum, idibus aprilis, anno primo.]

On confia encore aux envoyés une lettre adressée collectivement : *Dilectis filiis universis fratribus ordinis Minorum inter Tartaros, de mandato vel ordinatione seu licentia aut permissione Sedis Apostolicae, constitutis* [2]. Elle renferme la concession de divers privilèges ecclésiastiques, tels que d'absoudre ceux qui ont encouru l'excommunication

1. *Reg. Vat.*, 44, c. 20, fol. 90 r°. — LANGLOIS, n° 581. Le texte est donné d'après une copie du registre. Le titre dans LANGLOIS présente ces deux variantes avec ma copie : « ... Hugoni *Gantelmi*... Girardo *Gasinuri*... »

2. *Reg. Vat.*, 44, c. 18, fol. 90 r°; LANGLOIS, n° 578; POTTHAST, 22645. — Cette lettre commence par les mots *In apostolicae servitutis....* Le texte en est donné dans SBARALEA, t. IV, p. 11. Elle est datée : Romae apud Sanctum Petrum, v idus aprilis, anno primo.

Toutes les lettres que nous venons de citer sont précédées dans le *Regist. Vat.*, fol. 88 r°, de la rubrique générale : *Littere misse ad Tartaros.*

pour avoir frappé les clercs, de recevoir l'abjuration des hérétiques, de bénir les ornements, linges et vases sacrés, etc.

Rabban Çauma, chargé de toutes ces missives, dut partir de Rome vers le milieu d'avril et rejoindre Argoun vers la fin de l'été de cette même année 1288. Il était très probablement accompagné des envoyés du roi de France, qui avaient dû le retrouver dans quelque port de la mer Noire, Ce qui est certain, c'est que Philippe le Bel envoya une ambassade à Argoun, et que celle-ci arriva en Perse, sûrement avant l'été de 1289 [1].

L'histoire ne nous a point conservé le nom des envoyés qui furent chargés de cette mission diplomatique. Nous verrons bientôt qu'ils se conduisirent à la cour mongole avec une fierté qui choqua le prince et son entourage. Malgré sa susceptibilité, Argoun retint, sans le dissimuler complètement, son vif mécontentement. Le désir de conquérir la Palestine, auquel s'ajoutait peut-être une crainte secrète inspirée par les progrès toujours croissants des armées égyptiennes, le poussa à redoubler d'instances auprès des princes occidentaux, afin de les engager à prendre promptement les armes pour la guerre sainte. Voyant que, malgré les assurances données par Bar Çauma, les Francs n'abordaient point en Asie, il expédia, dès l'été de 1289, une troisième ambassade au pape et aux rois de France et d'Angleterre.

III.

Troisième ambassade d'Argoun en Occident. *(1289-1290)*

Argoun ne confia point cette nouvelle mission à un moine oriental. Il avait jugé bon, pour inspirer plus de confiance aux Occidentaux, de leur envoyer un chrétien [2]. Peut-être pensa-t-il qu'un chrétien originaire de l'Occident aurait encore plus de crédit auprès de ses compatriotes. Ce fut donc un génois,

1. Cf. ci-dessus, p. 109, n. 1.
2. Voir ci-dessus, p. 92.

un certain Buscarel, qu'il choisit pour messager. Nous ne connaissons guère de cet ambassadeur que le nom. Dans la lettre d'Argoun, qu'il remit à Philippe le Bel, il est nommé Mouskril, déformation mongole de son nom italien [1]. Sa qualité de génois nous est révélée par une lettre du pape à Édouard, où il est appelé *Biscarellus de Gisulfo, cives Januenis* [2]. Dans un document français qui accompagne la lettre à Philippe le Bel, il se nomme *Busquarel* [3]. Une autre pièce le désigne sous le nom de *Buscarellus de Guissurfo* [4].

Nous ignorons quelle était la condition de Buscarel et quelles étaient ses fonctions à la cour d'Argoun. Un mot ajouté après son nom dans la lettre qu'il présenta à Philippe le Bel porte à croire que c'était un officier de la garde privée du Khan [5]. Cela ne doit pas nous surprendre, car nous savons par ailleurs qu'un autre chrétien était investi des mêmes fonctions [6]. Cette hypothèse concorde assez bien avec le récit de Steph Orbélian qui raconte [7] qu'Argoun, après avoir fait baptiser son fils Karbandé sous le nom de Théodosios [Nicolas], mit ce jeune homme sous la garde d'un prince franc nommé Sir Tchol, que le P. Chanazarian a voulu identifier avec Buscarel [8].

Nous retrouvons notre Buscarel en Europe en 1291 [9], et encore dix ans plus tard (1302-1303), faisant partie d'une ambassade envoyée par Cazan aux princes occidentaux [10].

Buscarel, chargé de nouvelles lettres et sans doute aussi de nouveaux présents du roi Argoun, partit de la Perse après les fêtes de Pâques de l'an 1289 [11] et arriva à Rome à l'automne de cette même année, ou, pour plus de précision, entre

1. Voir ci-dessous, p. 607.
2. Voir ci-dessous, p. 614.
3. Ci-après, p. 610.
4. Lettre d'Édouard Ier à Jabalaha. Ci-dessous, p. 637.
5. Voir ci-dessous, p. 608.
6. Un certain Xanctus. Voir ci-dessous, p. 629.
7. *Histoire de la Siounie*, trad. BROSSET, p. 265. — Ce sir Tchol ne serait-il pas plus tôt le Xancthus dont il est question plus loin? Cf. ci-dessous, p. 629, n. 1.
8. Cfr. HOWORTH, *Hist. of the Mongols*, t. III, p. 355.
9. Cfr. ci-dessous, p. 617.
10. Voir ci-dessus, p. 262.
11. Cela résulte du passage de sa *Note* (ci-dessous, p. 612) où il est dit que Rabanata [= Bar Çauma] célébra ce jour-là une messe solennelle. Pâques se trouvait le 10 avril.

les dates extrêmes du 15 juillet et du 30 septembre. Cette dernière date nous est fournie par un bref dans lequel le pape recommande l'envoyé d'Argoun au roi d'Angleterre [1]. La première est prouvée par ce fait que Buscarel n'était pas encore arrivé au moment où Nicolas IV adressait lui-même un message à Argoun par l'intermédiaire de plusieurs religieux franciscains qui partaient de Rome à cette époque pour retourner en Orient, d'où ils étaient arrivés peu de temps auparavant, après s'y être exercés à la prédication pendant une dizaine d'années [2].

Ces missionnaires partirent emportant des lettres pour la plupart des princes de l'Orient. Dans celle adressée à Argoun, Nicolas mande au Khan qu'il a appris du frère Jean de Monte Corvino que le prince portait de l'affection au pape, à l'Église romaine et aux autres Églises chrétiennes; que Jean et ses compagnons avaient été traités avec beaucoup de bonté, pendant leur séjour en Orient, par ce prince, qui protégeait et aimait les chrétiens. Il lui en témoigne sa joie et lui renouvelle l'exhortation qu'il lui avait adressée, l'année précédente, dans sa lettre remise à Bar Çauma, de ne plus tarder à recevoir le baptême et à entrer dans la voie du salut. Il affirme de nouveau au prince qu'il n'y a point de salut hors de la religion chrétienne, dont il fait le panégyrique, et il le presse, vu l'incertitude du terme de la vie humaine, de l'embrasser au plus tôt, afin qu'il puisse éviter les tourments de l'enfer et acquérir la récompense de la béatitude éternelle, supérieure à toutes les jouissances de ce monde. Il termine en recommandant à la protection du Khan le frère Jean et ses compagnons, qui retournaient en Orient.

Voici le texte de cette lettre [3] :

1. Voir le texte, ci-dessous, p. 614.

2. Le chef de cette caravane était le fameux Jean de Monte Corvino, né vers 1247, un des plus célèbres parmi les franciscains qui évangélisèrent l'Extrême-Orient au XIII[e] siècle. Il fonda l'archevêché latin de Péking. Après avoir enduré de nombreuses persécutions, il mourut vers 1330. RÉMUSAT a très bien résumé sa vie dans l'article : *Montecorvino* de la *Biographie universelle*. Voir aussi MOSHEIM, *Hist. Tart. eccl.* — Cf. *Ann. eccl.*, ad ann. 1289, n. 60; et WADDING, t. V, p. 198. — Dans une lettre adressée de Péking, par Jean lui-même, à ses supérieurs, il rapporte qu'il quitta Tauriz en 1291.

3. *Reg. Vat.* 44, c. 54, fol. 313 r°. — LANGLOIS, n° 2240; POTTHAST, 23009. — Texte d'après WADDING, t. V, p. 195; voir en outre *Ann. eccl.*, ad ann. 1289, n. 60; MOSHEIM, App. n. 31, p. 92.

ARGONI, *regi Tartarorum illustri, gratiam in praesenti quae perducat ad gloriam in futuro.*

Inter caetera desideria cordis nostri, hoc novimus esse potissimum, hoc propensius affectamus ut cuncti reges et principes orbis terrarum, caeterique gentium populi sic salubriter dirigant gressus suos, sic provide suorum operum moderentur habenas, ut, post vitae praesentis exitum, quae nullius certitudinem status habet, salus laeta proveniat animarum; ideoque uberibus perfundimur gaudiis, cum illos perpendimus fore dispositos ad complacendum Altissimo per laudabilium exercitium actionum.

Dilectus filius frater Johannes de Monte Corvino, de ordine Minorum, lator praesentium, ad nostram, de orientalibus partibus, praesentiam veniens, attentae relationis officio, nostro apostolatui patefecit, quod tu, tanquam a Domino, in cujus manu corda sunt terrenorum principum, inspiratus et specialis gratiae dono praeventus, erga nos et Romanam ecclesiam ac alias etiam christianorum ecclesias magnae devotionis geris affectum. Adjecit etiam, dictus frater, quod sibi ejusque sociis, dum in tuis partibus morarentur, Christi prosequentes obsequia, humanitatem grandem et benignitatem exuberem tua clementer exhibuit magnitudo; quodque degentibus in terris tuae ditionis subjectis imperio fidei cultoribus, te benignum et benevolum exhibes, eosque, non sine sonoro praeconio et dispositionis indiciis ad salutem, quam de bono semper in melius deduci cupimus in augmentum, sedulae tuitionis auxilio confoves et favore prosequeris gratioso.

Nos autem, tam gratis et acceptis rumoribus intellectis, laetati fuimus in immensum cum tuae salutis augmentum sinceris affectibus cupiamus; celsitudini regiae tanto proinde profusiores gratias referentes, quanto id uberioris benignitatis zelus exsequitur et ex magnificentia provenit ampliori. Porro, princeps egregie, sicut magnificentiae regiae per alias nostras litteras, tibi, per venerabilem fratrem nostrum Roban Barsamma, in partibus Orientis episcopum, et nonnullos tuos nuncios ad nos missos, duximus intimandum, nos, qui, quamvis insufficientibus meritis, vicarii Christi sumus et Petri Apostolorum principis successores, quamplurimum cupimus et ardenti desiderio affectamus, ut quos baptismatis unda non diluit et fidei christianae religio non includit, erroris invio, per quod gressibus periculosis oberrant, omnino relicto, ad rectitudinis semitam revocentur et fidem servent fideliter supradictam.

Haec est etenim, sicut magnificentiae regiae, per jam dictas notificavimus literas, fides recta, fides vera, quae felicitatis sperandae fiduciam repromittit, et sine cujus suffragio placere Domino nemo potest. Haec est, quae reatus expurgat, quae commoda salvationis impendit et per quam aeterna gaudia, bonis concurrentibus actibus, acquiruntur. Per hanc hostis antiquus de arce mentis expellitur. Haec corda purificat, et infidelitatis nubilum suae radiis expiat claritatis. Haec est virtutum omnium fundamentum, sydus irradians, stella micans, solem justitiae intelligentiaeque praeveniens, per quam dies oritur gratiae, per quam dies gloriae subsequitur. Excitamus itaque magnitudinem regiam et hortamur attente, tibique, cujus in hac parte salutem exquirimus, sano et sincero consilio suademus, quatenus alta et sedula meditatione recogitans quam fragilis et caduca humanae naturae condicio, quam plena periculis, quam exposita casibus, quam sit instabilis status ejus, considerans etiam quod a lege mortis, qua nihil certius cernitur, nihil habetur incertius hora ejus, nullus excluditur, nullus effugit metas suas, nullus a Domino redditur exemptus illius, promptus exurgas, praesto te offeras, paratus accedas ad agnitionem christianae fidei, ac suscipiendum baptismatis sacramentum, ad laudem divini nominis, tuae salutis profectum et augmentum fidei supradictae; ut lucis suae radio illustratus, ejus triomphalis efficiaris athleta, illius fines amplificans, terminosque dilatans; ut post vitae praesentis ergastulum a porta inferi libereris, et, ejus diris cruciatibus poenisque gravissimis evitatis, aeternae beatitudinis praemia, quae omnem delectationem excedunt, tanquam princeps emeritus consequaris.

Caeterum praelibatum fratrem Johannem et ejus socios ad partes ipsas salubre prosequuturos negocium quod ceperunt fiducialiter remittendos instanter exposcimus ut eos, intuitu Dei et ob reverentiam Apostolicae Sedis et nostram, benigne habeas commendatos, eis super hujusmodi exequutione negocii favorem regium impensurus, cujus fulti presidio utilius et efficacius se habere valeant in hac parte; quodque aliquos ex ipsis tecum jugiter teneas qui tibi tuoque proponant populo verbum Dei, et de salute tractare valeant animarum. Dat. Reate, idibus julii, anno II.

Ces missionnaires avaient été aussi chargés de missives pour un certain Isoli [1], originaire de Pise, et pour un autre

1. Ce Pisan, établi depuis longtemps dans ces régions, avait acquis une grande fortune et une autorité considérable parmi les Tartares. Il avait puis-

chrétien nommé Jean de Bonastra [1], pour Kaïdou [2] que Mosheim veut identifier à tort avec Baïdou, second successeur d'Argoun [3], et pour Khoubilaï-Khan, dans l'empire duquel ils allaient prêcher l'Évangile.

Cette dernière, à laquelle nous avons fait allusion plus haut, mérite d'être citée [4].

NICOLAUS, etc..... COBLA CHAN, *magno principi Tartarorum, gratiam in praesenti quae perducat ad gloriam in futuro.*

Gaudemus in Domino, princeps egregie, tibique devotas et uberes gratiarum referimus actiones, quod ipse in cujus manu corda sunt principum terrenorum, te, prout laetanter audivimus, suae dono gratiae clementi pietate praeveniens, illo tui pectoris intima foecundavit affectu, quod ad christianitatis terminos ampliandos dirigitur desiderium mentis tuae. Dudum siquidem, post nostrae promotionis initia, certos nuncios ad nostram praesentiam ex parte magnifici principis Argonis, regis Tartarorum illustris, transmissos, recepimus, nobis aperte referentes quod ad personam nostram et Romanam Ecclesiam, et etiam gentem seu populum Latinorum, grandis devotionis affectum magnificentia tua gerit; dictique nuncii ex parte regia cum instantia petierunt, ut aliquos religiosos latinos ad tuam praesentiam mitteremus. Nos autem, tam gratis et acceptis de tanto tamque sublimi principe rumoribus intellectis, exultavimus in Domino vehementer, cum tuae salutis augmentum tuique nominis gloriam sinceris affectibus cupiamus, Patri luminum, a quo est omne datum optimum et omne donum perfectum, humiliter supplicantes ut tui pectoris intima de bono semper in melius munere suae inspirationis illuminet ac suae gratiae rore perfundat, ad laudem sui gloriosi nominis et honorem.

samment aidé les missionnaires de l'appui de son crédit et de ses ressources. On trouve son nom écrit sous les formes Isoli, Ozolo, Iolo. — Cf. WADDING, t. V, p. 198. — Voir ci-dessous, p. 628.

1. *Reg. Vat.* 44, c. 57, fol. 314 v°. — LANGLOIS, n° 2243; POTTHAST, 23003. — *Lætamur in Domino...* Dat. iij idus julii.

2. *Reg. Vat.* 44, c. 56, fol. 314 r°. — LANGLOIS, n° 2242; POTTHAST, 23004.

3. « Caidonus hicce procul dubio Baidus ille est penes quem paucis mensibus in Tartaria occidentali summam imperii fuisse infra dicemus. » *Hist. Tart. eccl.*, p. 74. Or, il s'agit bien de Kaïdou dont nous avons parlé plusieurs fois dans l'Histoire de Jabalaha et sur le territoire duquel les missionnaires devaient passer pour se rendre près de Khoubilaï. Cf. chap. III.

4. *Reg. Vat.* 44, c. 55, fol. 314 r°. — LANGLOIS, n° 2241; POTTHAST, 23003. Texte d'après WADDING, t. V, p. 196. Voir en outre MOSHEIM, App. n° 32, p. 94.

Volentes igitur votis regiis benigne annuere in hac parte, ac desiderantes admodum ut ad suscipiendam christianam fidem, quam praedicta Romana tenet et servat Ecclesia, promptus accedas, praesto te offeras, studiosus occurras, cum sine ipsius comitante suffragio placere Altissimo nemo possit, ecce dilectum filium fratrem Johannem e Monte Corvino, cum ejus sociis de ordini Minorum, latorem praesentium, ad te duximus destinandum, cum instantia postulantes ut ipsum et socios supradictos benigne habeas commendatos, eis, quorum doctrinae, cum salutis commoda suggerat, te inseparabiliter cupimus adhaerere, super salubri commisso illis negocio, quod salutem respicit animarum, regii favoris auxilium impensurus, ut, ejus fulti praesidio, utilius et efficacius habere se valeant in eodem, tuque a Domino, qui pro minimis grandia recompensat, aeternae beatitudinis praemia consequaris.

Datum Reate, iij idus julii, anno II.

Les Frères étaient aussi porteurs de nombreuses lettres adressées au patriarche des Jacobites et à son frère [1], au patriarche des Arméniens, à celui des Géorgiens, à celui des Nestoriens, c'est-à-dire à notre Jabalaha, à un grand nombre d'évêques parmi lesquels se trouve nommé Denys de Tauriz, déjà connu à Rome par ses lettres antérieures [2]. Ils en avaient également pour le roi des Arméniens, Haïton, pour son frère Thoros, et pour plusieurs princes et princesses de son entourage. En dehors de ces lettres personnelles, il y en avait qui étaient adressées collectivement « aux peuples arménien, nestorien, jacobite, grec », etc. — La plupart de ces lettres sont rédigées selon la même formule [3].

Voici le texte de celle destinée à Jabalaha [4] :

1. LANGLOIS, n° 2227. « In e. m. sacerdoti fratri, patriarchae Jacobitarum. » Cette rubrique visait probablement Bar Çauma, frère du célèbre écrivain Bar-Hebreus, qui, à cette époque, avait succédé à ce dernier dans sa dignité de *maphrian,* équivalant à peu près à celle du véritable patriarche, qui était alors Philoxène, aussi appelé Nemrod.

2. Voir ci-dessus, p. 586. — La lettre commence : *Affluentis devotionis...* (*Reg. Vat.* 44, c. 49, fol. 312). — LANGLOIS, n° 2228; POTTHAST, 22998. — Voir le texte dans SBARALEA, *Bull. franc.*, t. IV, p. 84.

3. Voir l'énumération de toutes ces lettres dans LANGLOIS, n°s 2218-2243. Elles sont précédées dans le *Reg. Vat.* 44 (fol. 312 r°) de la rubrique générale *Littere misse ad partes Tartarorum.* Elles sont datées de Rieti, du 5 au 15 juillet 1289.

4. *Reg. Vat.* 44, c. 48, f° 312 r°. — LANGLOIS, n° 2218. — POTTHAST, 22997. Le texte donné ici est emprunté à LANGLOIS, col. 391. — Voir en outre *Ann. eccl.,* ad ann. 1289, n. 56 ; WADDING, t. V, p. 202 ; SBARALEA, t. IV, p. 83.

Venerabili fratri.., patriarche Nestorianorum, salutem et apostolicam benedictionem.

Disponente summi Regis arbitrio, cujus providentie magnitudo celestia simul et terrena disponit, ad apicem apostolice dignitatis assumpti, grandi desiderio ducimur ut sic cunctorum gressus mortalium salubriter dirigantur, sic illi suorum operum moderentur habenas ut accepti reddantur Altissimo eisque salus proveniat animarum. Quid enim illa jocundius, quid desiderabilius, quid in terris pretiosius fore dinoscitur, cum, si totius orbis quis sibi dominium vindicet, prout evangelica testatur auctoritas, nichil prosit, si detrimentum anime patiatur?

Quamobrem multiplici reddimur attentione solliciti ut universi per mundum populi constituti, Christo domino, sub christiane fidei religione commilitent, quam sacrosancta romana ecclesia tenet firmiter et observat, que ut semitam preparat panditque aditum ad eterna gaudia promerenda. Speramus insuper ut et tu, cui multus, ut dicitur, subjectus est populus, magno desiderio ferveas et solerter exquiras, ut per laudabilium exercitium actionum sic suo creatori complaceat ut salutis commoda mereatur, quod absque ipsius observatione fidei, que reatus expurgat, maculas diluit, nequit penitus pervenire. Ideoque fraternitatem tuam paternis exhortamur affectibus ut in filio Dei patris, tibi sinceris mentibus suademus, quatenus ad observandam fidem catholicam, quam sicut premittitur tenet et servat romana ecclesia inconcusse, ac etiam ad ipsius ecclesie unionem, sublato cujuslibet tarditatis obstaculo et nexibus difficultatis effractis festinus acceleres, promptus advenias, occurras spontaneus, studiosus accedas, eo majoris retributionis premia proinde consecuturus a Domino quo plures ad id tuo exemplo laudabili evocabis, cum facile trahi soleat in exemplum a subditis quod agi conspicitur a prelatis.

Speramus etenim magnaque fiducia ducimur quod premissa libenter et efficaciter adimplebis, subjectum tibi populum ad ea diligenter et sollicite inducendo, cum sicut dilectus filius frater Johannes de Montecorvino, de ordine fratrum minorum, lator presentium, multa bona multaque laudabilia opera, que letanter audivimus, de tuis studiis nobis duxerit referenda. Suscipe igitur reverenter exhortationem sinceram et salubrem devotus amplectere Christi vicarii suadelam, sic te laudabiliter gerere studeas ad honorem et gloriam omnium conditoris ut in conspectu ejus reddaris acceptior cumulo meritorum. Ceterum instanter expetimus

ut eumdem fratrem et ejus socios spetialiter habeas commendatos, ipsosque benigne ac favorabiliter prosequaris, ut, tali et tanto muniti presidio, utilius et commodius in ministerio se gerere valeant quod exercent et ad laudem divini nominis opera efficatius prosequi Jesu Christi.

Ut autem in fide christiana predicta plenius et melius valeas alios informare, dictam fidem et ejus formam presentibus fecimus annotari que tales sunt : Credimus Sanctam Trinitatem, Patrem et Filium et Spiritum Sanctum, etc., ut habetur regestrata [1] in regestro primi anni litterarum curie ejusdem domini Nicolai, cap. XIII°, usque Dat.

Dat. Reate, idibus julii, anno secundo.

Si l'on en croyait le naïf Wadding, la mission des religieux franciscains aurait eu, en Perse, les plus heureux succès, et Argoun aurait reçu le baptême ainsi que Kaïdou [2]. Mais nous savons qu'il n'en fut pas ainsi, et, dans les lettres de Nicolas IV à Argoun, écrites en 1291, mais qui ne parvinrent en Perse qu'après la mort de ce dernier, le Pontife l'exhorte encore à se faire baptiser [3].

Les assertions de Rabban Çauma, qui affirmait les bonnes intentions d'Argoun vis-à-vis des chrétiens, avaient pu paraître suspectes à la cour de Rome [4]. Celles des missionnaires franciscains ne pouvaient l'être en aucune façon. Aussi, lorsque après le départ de ceux-ci, le nouvel envoyé du prince mongol arriva en Italie, il dut recevoir un accueil très favorable. S'était-il arrêté, comme son prédécesseur, à Constantinople et à Naples? Nous ne le savons pas. Il est à croire que non, du moins pour Naples. La triste situation dans laquelle Rabban Çauma avait trouvé les princes d'Anjou et le récit qu'il en fit à Argoun, dut faire comprendre à ce dernier qu'il y avait peu

1. C'est la lettre publiée plus haut, p. 576.
2. Si l'on peut se méfier des narrations que WADDING a accueillies d'après certains récits fantaisistes, et qu'il n'a pas justifiées par des pièces authentiques, il n'est pas permis cependant de mettre en doute la bonne foi des missionnaires dans leurs lettres, comme le fait MOSHEIM quand il les accuse d'imposture (*Hist. Tart. eccl.*, pp. 108-109), parce qu'ils prétendent avoir converti plusieurs rois et reines. Cet érudit n'aurait pas dû ignorer que les titres de *Melik* et de *Khatoun* étaient portés par un grand nombre de princes et de princesses de la famille royale. Nous en avons vu de nombreux exemples dans le cours de l'Histoire de Mar Jabalaha.
3. Voir ci-dessous, pp. 619 et 621.
4. Voir ci-dessus, pp. 91-93.

à compter sur le secours d'un roi dont les forces étaient insuffisantes à défendre ses propres États.

Buscarel remit au pape les lettres du Khan dans lesquelles celui-ci annonçait qu'il marcherait, selon les désirs de la cour de Rome, au secours de la Terre-Sainte, à l'époque du passage général, c'est-à-dire de l'expédition des croisés.

Comme cet envoyé devait se rendre près du roi d'Angleterre, Nicolas IV lui donna une lettre de recommandation, datée de Riéti, le 30 septembre 1289, dans laquelle il prie Édouard Ier de traiter honorablement l'envoyé du roi mongol et d'écouter avec attention ce qu'il avait à lui dire de la part du roi Argoun.

Pour se rendre en Angleterre, l'ambassadeur mongol prit le chemin de Paris. Il devait, comme son prédécesseur, s'acquitter de la même mission auprès du roi de France, et, ainsi que je l'ai dit plus haut, nous possédons encore aujourd'hui aux Archives nationales [1] la lettre originale d'Argoun que Buscarel était chargé de remettre à Philippe le Bel.

Cette lettre a été découverte et publiée pour la première fois par A. Rémusat [2]; mais, ce savant orientaliste ayant mal interprété les premières lignes, fut amené par suite de son erreur à confondre l'ambassade de Rabban Çauma, qu'il croyait être le porteur de la lettre, avec celle de Buscarel.

La lettre originale d'Argoun au roi de France, écrite en langue mongole et en caractères ouïgours, a la forme d'un rouleau de près de six pieds et demi de long, sur dix pouces de haut, en papier de coton [3]. Elle offre, d'un seul côté trente-quatre lignes verticales d'écriture noire, et l'empreinte,

1. *Arch. nat.*, J. 937.
2. *Mém. cité*, p, 105-106.
3. Cette lettre présente de notables différences dans la dimension du papier, la longueur des lignes, la largeur des marges et des intervalles, avec celle qui fut adressée vingt ans plus tard au roi de France par Oldjaïtou et qui a été aussi publiée par A. Rémusat et étudiée par Is. Schmidt *(op. mox. cit.)*. Or, toutes ces particularités ont leur importance aux yeux des Orientaux. Elles sont, dans les usages de leur diplomatie, un moyen d'exprimer et de graduer les marques d'estime qu'ils accordent aux princes avec lesquels ils veulent traiter. Argoun, malgré sa « bonté et bienveillance », s'en était tenu à cet égard au plus strict nécessaire. Sa lettre n'offre point de marges et presque pas de blancs, et elle n'avait que six pieds et demi de long. Celle d'Oldjaïtou a une longueur de dix pieds et le sceau y est apposé cinq fois au lieu de trois.

répétée trois fois, d'un sceau carré, de quinze centimètres de côté, imprimé en rouge [1].

Peu de temps après qu'elle eut été éditée par Rémusat, cette lettre fut de nouveau interprétée d'après la reproduction figurée donnée dans le *Mémoire* de cet auteur par un autre orientaliste, I.-J. Schmidt, qui corrigea la lecture de quelques mots et donna le vrai sens du document dont le début, très mal compris par le premier éditeur, avait amené celui-ci à de fausses déductions. L'opuscule de Schmidt, aujourd'hui assez rare, porte pour titre complet : *Philologisch-Kritische Zugabe zu den von H. Abel Rémusat bekannt gemachten in den kœniglich franzœsischen Archiven befindlichen zwei mongolischen Original-Briefen der Kœnige von Persien Argun und Œldshaïtu an Philipp den Schœnen, von* Isaac Jacob Schmidt [2].

Comme le document qui nous occupe est des plus intéressants on nous permettra de donner ici, à côté de la reproduction figurée, la lecture et la traduction littérale de Schmidt [3].

Mŏngkä Tägrîn kütschündur, || *Chaghanu Ssû dur* ||
Ewig Gottes {in der Kraft / durch die..... des Kaisers durch {den Schutzgenius / das Glücksgestirn

Argun; ügä manu. || *Irad Barans a!* || *Namduni tschi Mar Bar* || *Ssevma*
Wort unser. Roi de France! Zu mir du

Ssachora || *terigüten iltschin* || *jär ötschidshu ilärun :* || *Il-*
vornehmlich Gesandten durch vortragend hast geschickt : Des Il-

Chanu tsärigüd Missirün || *sük morilabâssu, bida bär* || *endätsä*
Chans Truppen Ægyptens Gegend wenn marschiren würden, wir von hier

1. Rémusat (*Mém. cité*, pp. 106-117) donne une longue description de cette lettre et du sceau dont elle porte l'empreinte. Ce sceau était envoyé aux princes mongols de la Perse avec leur patente d'investiture, par le grand Khan de Péking, leur suzerain nominal. La légende du sceau d'Argoun, en caractères chinois antiques doit se lire, selon Rémusat : *fou kouë 'ân min tchi p'ào*, ce qui signifie : *Sceau du ministre d'État, pacificateur des peuples*. Pauthier (Marco Polo, II, 777) traduit avec plus de vraisemblance : *Sceau de celui qui soutient l'empire et gouverne les peuples.*

2. S. Petersbourg. Gedruckt bey Karl Kray ; 1824, in-8°, pp. 3-31.

3. Voir les lithographies jointes au *Mémoire* de Rémusat, et la planche ci-contre qui en est la réduction. Cette planche était déjà achevée quand nous avons appris que le prince Rolland Bonaparte devait éditer prochainement la même pièce, en fac-similé, dans une « collection de documents mongols conservés en France », ouvrage publié avec la collaboration de MM. Chabannes et Devéria.

moriladshu chamssaja, || kämän ötschidshu iläkseni tschinu ||
aufbrechend würden uns vereinigen, sagend vortragende Botschaft deine,

söbschijädshu, || Tägriji salbaridshu Bars dshil übülün || ätsüs
genehmigend, Gott {bittend / vertrauend} Panther-Jahr des Winters letzten

ssarada moriladshu chaburun || tärigün ssaraïn arban-tabuna ||
im Monath aufbrechend, des Frühlings ersten des Monaths funfzehnten

Dimiski baghôja, kämäbäi. Edügä || ünän ügä dur
{in / bei} Damask wir werden lagern, habe ich gesagt. Jetzt wahres Wort zu

jän kürün, || tsärigüd jän bolsaldur
{deinem / eigenem} gelangend, Truppen {deine / eigene} zum bestimmten {Ort / Termin}

ilädshu, || Tägrida mör öktädshu, tädä irgä || abubâssu
schickend, von Gott {Glück / Bahn} gegeben werdend, jenes Volk wenn wir {nehmen / besiegen}

Urislimi tana öggüjä. || Kem bolsal chodshidadshu,
Jerusalem an Euch wir werden geben. {Zeitmass u. Ort / Sammelplatz} versäumend,

tsärigudi ärgegülbässu || jacho sokicho?
die Truppen wenn sie herumgetrieben werden, wie würde es sich schicken?

choina bär gänubässu || jaghon tussa? Bassa alibär kälän ||
Nachher wenn man {dumm / rathlos} ist, welchen Nutzen? Ferner allerlei Zungen,

aman iltschin jär jän Dshigürä || agholghan, Barangkudun
{Mund / Sprache} Gesandten durch {dein / eigene} (?) darbringend, der Franken

ghasarun || tangssugud schinägud ildeb önggäten || Küruk
des Landes Annehmlichkeiten und {Seltenheiten / Neuigkeiten} verschiedenfarbige Bilder

öktschu iläbässu; ker ba ssojorchachoiji || Tägrîn
wenn gebend geschickt würden; wie auch es verliehen werden wird Gottes

kütschün || Chaghanu Ssû mädätugäi, kämän Muskäril ||
Kraft und des Kaisers {Schutzgenius / Glücksgestirn} mögen es wissen, sagend den Muskäril

Churtschiji iläbäi Bitschik manu Üker || dshil sunu
Churtschi ich habe geschickt. Brief unser Ochsen-Jahr des Sommers

tärigün ssarain || dshirgughan chaghotschidta Kündülâna || bököi
ersten des Monaths den sechsten der {alten / abnehmenden} {in / bei} Kündülân seyend

dur bitschibäi.
ist geschrieben.

Voici maintenant une traduction française de ce docu-

ment basée sur la transcription qui précède et dans laquelle on a conservé autant que possible la disposition originale [1] :

Par la puissance du Dieu éternel
Sous les auspices du Kakhan
Argoun. Notre parole :
Roi de France !
Par l'envoyé
Mar Bar
Sevma Sakhora,
Tu m'as mandé :
Quand les troupes de l'Ilkhan se mettront en campagne
contre l'Égypte, alors nous partirons d'ici pour
nous joindre à lui [2]. Ayant agréé ce message
de ta part, j'ai dit que nous nous proposions,
confiants en
Dieu, de partir dans le dernier mois d'hiver
de l'année de la panthère [3] et de camper
devant Damas vers le 15 du premier mois
du printemps [4]. Si tu tiens parole et envoies
les troupes à l'époque fixée, et que
Dieu nous favorise, lorsque nous aurons pris
à ce peuple Jérusalem, nous te la donnerons;
mais manquer au rendez-vous serait
faire marcher inutilement les troupes ;
cela siérait-il ? Et si ensuite on ne sait que faire,
à quoi bon ? Je fais partir Mouskril
Kurdji qui te dira que si tu nous
envoies des ambassadeurs sachant parler
plusieurs langues, et nous apportant des
cadeaux, des raretés, des images de diverses
couleurs du pays des Francs, nous t'en
saurons bon gré, par la puissance [5] de
Dieu et la fortune du
Kakhan. Notre lettre est écrite à Keundeulen,
le sixième jour du premier mois
d'été de l'année du bœuf [6].

1. G. PAUTHIER a aussi donné une reproduction en caractères modernes et une transcription de ce document dans son édition de Marco Polo, t. II, p. 775.
2. PAUTHIER traduit : « à elles. »
3. Janvier 1290.
4. Vers le 20 février.
5. PAUTHIER : « l'exécution de toutes ces choses dépend de la puissance... »
6. Avril-mai 1289.

Quelques observations sont nécessaires pour compléter l'interprétation de ce document.

Ligne 1re (de la traduction) : *Par la puissance*, etc. — C'est probablement cette même formule qui a été transcrite dans la lettre d'Argoun à Honorius IV, par les mots : *In Christi nomine. Amen* [1]. Cette formule sert aussi de légende à plusieurs monnaies tartares frappées en Perse et dans le Kaptchak.

Ligne 2e : *Sous les auspices*, etc. — Cette formule marque que les princes mongols de la Perse se reconnaissaient, au moins nominalement, les vassaux des empereurs de Chine.

Ligne 3e : *Notre parole*. — On voit, une fois de plus, par cet exemple, que Chardin [2] a tort d'attribuer à Tamerlan l'invention de cette formule.

Ligne 4e : Dans l'original il y a *Irad-Barans*. — Les mongols ignorent l'*F* et ne peuvent commencer un mot par la lettre *R* sans le secours d'une voyelle prosthétique. Rémusat croit pouvoir établir une différence entre cette formule et celle de *roi des Francs*. La première serait un nom propre, la seconde commune à tous les princes de l'Occident.

Ligne 5e. — *Mar* est un titre honorifique, comme nous l'avons expliqué plus haut [3]. Nous avons également donné la signification du nom propre Bar Çauma [4].

Ligne 6e : *Sakhora*. — Rémusat a pris avec raison ce mot pour le titre de Bar Çauma, mais c'est arbitrairement qu'il l'interprète par « chef d'ambassade ou premier ambassadeur ». Schmidt, qui a cherché également à en découvrir la signification, s'est perdu en conjectures. Il est curieux de voir, par l'exemple de cet érudit, jusqu'où peut aller l'imagination d'un philologue quand ses déductions n'ont pas une base positive. Il dit : « Dem Namen *Mar Bar Ssevma*, ist noch das Wort, der Name oder Titel *Ssachora* beigefügt, dessen Bedeutung sich nicht mit Gewissheit bestimmen lässt. Vielleicht ist dieses Wort, wie *Mar* und *Bar* und *Urislim* oder *Urischlim*, Syrisch. *Sachuro* heisst im Syrischen, wie *Sichuro* im Chal-

1. Voir plus haut, p. 570.
2. *Voyage en Perse*, t. II, p. 99 (édit. de 1811).
3. *Hist. de Jabalaha*, Préface.
4. Ci-dessus, chap. I.

däischen und *Sachir* im Arabischen, ein Zauberer, Wahrsager oder Schwarzkünster. Da nun Bar-Seuma ein Mœnch war, und die religiœsen Verrichtungen der nicht buddhaischen Mongolen in Zauberei, Wahrsagerei und Gaukelei bestanden, so kœnnte Mœnch und Zauberer bei *Argun* leicht für Eins gegolten haben. Oder bezeichnet vielleicht das Wort *Ssachora* die Heimath oder den Volkstamm des *Bar-Sevma.* Bei *Abulfaradsh* (Assemani, *Bibl. Or.*, t. III, part. II, p. 116) wird er « der Igurische Mœnch » gennant. Bei *Ssanang-Ssœtsœn*, wird das südwestlich vom *Saissang-noor* gelegene Gebirge Tarbaghâtai (das Murmelthier-Gebirge) *Ssachara* Tarbaghâtai genannt; und in dem dritten von Herrn Klaproth edirten sogennanten uigurischen Briefe (*Ueber die Sprache und Schrift der Uiguren;* Paris, 1820, s. 30) nennt sich der Kœnig von Chodsho *Ssachara.* Sollte also dieses Wort nicht vielleicht die *mongolische* oder auch die *eigenthümliche* Benennung der sogenannten *turkischen Uiguren* sein? Damit ist jedoch der mongolische Begriff des Namens *Uigur* nicht zu verwechseln; den bekanntlich verstehen die Mongolen unter letzterer Benennung tibetische, nicht aber turkischen Vœlker [1]. » — Schmidt avait raison de penser qu'on devait chercher dans une langue sémitique l'interprétation du titre de *Sakhora.* Notre *Histoire de Jabalaha* démontre en toute évidence que c'est simplement la transcription tout à fait littérale de son titre de *Visiteur*, en syriaque *sa'ôra* [2]. L'aspiration écrite par le *'E* syriaque a été rendue en mongol par une aspiration plus forte. Peut-être est-ce là un indice qu'à cette époque et dans cette région, l'aspiration de cette lettre, aujourd'hui presque effacée, se faisait encore sentir fortement dans la prononciation.

Lignes 8e et suiv. — Rémusat, ayant lu fautivement le verbe à la première personne et au présent, est ainsi amené à mettre dans la bouche d'Argoun les paroles que celui-ci attribue à Philippe le Bel. Il prétend « qu'Argoun annonce au roi de France que les troupes de *Il-Khan* ont remporté plusieurs victoires dans leurs expéditions contre le pays de

1. *Op. cit.*, pp. 20-22.
2. Cf. ci-dessus, chap. V.

Misr ou Égypte, et qu'en adressant ses prières à Dieu, il se propose d'attaquer de nouveau ce royaume ».

Mais, comme on l'a vu, il n'y a, dans cette lettre, aucune indication des victoires des Mongols sur les Égyptiens; il y a seulement l'acceptation par Argoun des propositions que lui a faites Philippe le Bel par l'intermédiaire de Bar Çauma.

Ligne 14e. — Le nom de Dieu est ainsi placé dans l'original en dehors du corps de la lettre : c'est une marque de respect religieux. Cette particularité avait déjà été observée par Ricoldo di Monte Croce [1].

Lignes 15-17. — Une autre méprise de Rémusat concerne l'époque indiquée pour le rendez-vous. Argoun, selon lui, se propose d'attaquer l'Égypte, dans l'année du léopard [1290], à la lune du chien qui est la onzième en hiver, et de se trouver dans la plaine de Damas, le 15 de la première lune du printemps suivant.

L'année de la panthère (ou du léopard) correspond bien à l'an 1290; mais il n'est nullement question d'un mois du chien. Le mot lu *It* par Rémusat [2] doit être lu *ätsus* et signifie « le dernier ». Le mot *it* n'est pas mongol, mais turc. Chien en mongol se dit *nọchaï*. Comment, d'ailleurs, en partant à la lune du chien (premier mois d'*automne*), aurait-on pu arriver au *printemps* de la *même* année, car il n'est nullement question d'une année suivante [3].

Lignes 24-25. — Rémusat, qui a pris Bar Çauma pour l'ambassadeur, s'étonne de voir qu'on recommande ici un envoyé du nom de Muskril. Il se tire d'affaire en supposant que ce dernier « était apparemment chargé plus spécialement de la négociation avec le roi de France ». C'était bien le véritable ambassadeur.

Ce nom de Muskril est celui de Buscarel transcrit en mongol. La permutation de *M* et de *B* n'a rien qui doive surprendre; Schmidt en produit plusieurs exemples. Rémusat avait reconnu le fait et pensait avec raison que cet envoyé était le même que Nicolas IV recommandait à Édouard Ier, dans son bref de Rieti, du 30 septembre 1289. Pourtant, il lui

1. Ci-dessus, p. 81; édit. Laurent, p. 115.
2. *Mém. cité*, pp. 112 et 171.
3. Cf. SCHMIDT, *op. cit.*, p. 22.

restait un doute : « Ce qu'il y a d'embarrassant, dit-il, c'est que le pape, en désignant cet ambassadeur, le qualifie de citoyen génois (*civis Januensis*) et que dans la lettre mongole son nom est suivi du mot Kurdji, qui paraît signifier *Géorgien* [1] ». Mais, selon Schmidt, le mot pour dire Géorgien serait *Gurdshi*. Kurdji ou *Churtschi*, selon lui, serait le titre de Buscarel et signifierait « joueur de luth » ou « gardien des luths princiers », position très en vue à la cour mongole. D'Ohsson [2] dit que « Kurudji signifie celui qui prend soin des armes (du prince), *armiger*, comme en persan *silahdar*, et qu'on désignait aussi sous ce nom les gardes du souverain ». — Schmidt pense que ce mot ne peut pas désigner un compagnon de Buscarel, parce que les noms devraient, dans ce cas, être suivis du mot *chojar* (= *ambo*). Je ferai cependant remarquer que dans une ambassade postérieure d'Argoun l'envoyé principal était accompagné de son neveu, nommé Gorgi dans un bref du pape [3]. Ne serait-ce pas précisément ce même personnage?

Ligne 28e. — Schmidt avoue que le mot *Dshigürœ*, qu'il traduit par « tribut », « cadeau », lui est inconnu. Bien qu'il y ait, dit-il, un autre mot mongol pour dire *tribut*, le sens de toute la phrase et le verbe *algholghacho*, qui signifie « *rapporter, offrir, présenter* », semblent justifier cette acception. Ce serait une manière polie et détournée de demander des présents, bien qu'il soit impossible de dire s'il s'agit d'un impôt obligatoire ou d'un présent d'amitié. La conjecture de Schmidt peut être appuyée par un passage de la lettre d'Édouard Ier à Argoun et par un passage d'une lettre du pape au même prince, dans laquelle le souverain pontife semble s'excuser de ne pas envoyer au Khan les présents que celui-ci avait *demandés* [4].

Ligne 32e. — La lettre est datée d'un lieu appelé Kündülæn, comme a très bien lu Rémusat, qui s'est d'ailleurs ingénié sans succès à chercher une identification pour ce mot mongol. Après avoir observé que ce pourrait être une cor-

1. *Loc. cit.*, p. 113.
2. *Hist. des Mongols*, t. IV, p. 72.
3. Voir ci-dessous, p. 617.
4. Voir ci-dessous, p. 616, et p. 620.

ruption de Kongorlan, premier nom de Soultaniyeh, qu'il y a au nord du lac d'Ourmiah une rivière se jetant dans l'Araxes, appelée Koundalan, et que le géographe Soyouthi, selon Saint-Martin, mentionne dans son *Dictionnaire géographique* un lieu appelé Kondelan, près de Ispahan, il conclut en disant que c'était le nom d'un *oulous* ou campement voisin du lac d'Ourmiah, et il s'appuie pour cela sur l'autre lettre en mongol, d'Oldjaïtou à Philippe le Bel. Mais c'est à tort, selon Schmidt, qu'il a cru y trouver le même nom. Le mot qu'il a lu *Kündülœn* dans cette dernière lettre doit être lu *kürtœlœ* et signifie « jusqu'à », ce qui change ainsi le sens donné à la phrase d'Oldjaïtou, dans laquelle le mot suivant, *uluss,* ne doit pas se prendre pour un campement ou une tribu, mais pour tout le peuple, et doit se construire non avec *Kürtœlœ* mais avec le mot suivant *barildudshu*, « faire alliance ».

Lignes 33-34. — La lettre d'Argoun est datée du 6, premier mois de l'été de l'an du bœuf (1289), huit ou neuf mois par conséquent avant l'époque qu'il choisit pour se mettre en route afin de rejoindre les troupes françaises à Damas, après un mois de marche. Ceci montre que les ambassadeurs des rois mongols mettaient environ quatre mois pour accomplir leur voyage de Perse en France et justifie les conjectures que j'ai faites sur l'époque du départ et du retour de Bar Çauma [1].

Schmidt fait encore observer, au sujet de la date de la lettre d'Argoun, une particularité qui a échappé à Rémusat. Dans cette lettre (comme dans celle d'Oldjaïtou), le mot *chaghotschin*, « vieux », est au pluriel. Il croit donc que ce mot a un rapport avec les phases de la lune. C'est encore actuellement, selon lui, un usage général chez les Mongols que, quand ils écrivent du 1er au 15 (*sic*), c'est-à-dire pendant la période d'accroissement de la lune, ils ajoutent à la date le mot *schinaï*, « nouveau ». Du 15 au 30 (*sic*), pendant la période de décours, on ne se sert plus du mot *chaghotschin,* mais cet usage a existé, comme on le voit par des yarliks tartares contenus dans les anciennes chroniques russes où l'on trouve par exemple : « im Hasen-Jahre, des ersten Herbstmondes den 4ten *des alten;* des Schweines-Jahres achten Mondes, des 6ten *des*

1. Ci-dessus, p. 111, n. 2.

alten [1] ». Il semble donc que le mois ait été partagé en deux par la nouvelle lune, et par conséquent la date du 6, dans la lettre d'Argoun, représenterait en réalité le 20.

La lettre mongole d'Argoun est accompagnée, aux Archives, d'une note diplomatique, en français de l'époque, remise par Buscarel, pour expliquer les intentions du khan [2].

Dans cette note, Argoun fait savoir au roi de France qu'il est prêt à marcher avec son armée, de concert avec lui, à la conquête de la Terre-Sainte. Si le roi de France vient en personne, Argoun se fera accompagner de deux rois chrétiens de la Géorgie, qui sont ses vassaux, et qui pourront amener vingt mille hommes de cavalerie et même plus. Attendu la difficulté de faire passer la mer aux chevaux, Argoun fournira au roi de France et à ses barons vingt ou trente mille chevaux, soit à titre de don, soit à un prix convenable. Il leur fera aussi préparer des vivres en Turquie (Roum) et on leur livrera, par ses ordres, du gros et du menu bétail, des chameaux, du grain, de la farine et toutes sortes de provisions. Il se plaint ensuite de ce que les envoyés du roi de France n'ont pas voulu observer l'étiquette mongole et prie le roi, s'il lui envoie de nouveaux ambassadeurs, de leur prescrire de se conformer aux usages, sans être obligés toutefois de passer par le feu.

Voici le texte de cette note collationné de nouveau sur l'original. On verra qu'il présente de très notables différences avec celui édité par Rémusat [3].

Ci est la messagerie de Busquarel, message d'Argon, fete en l'an du buef, en Condelan.

Premierement, Argon fet assavoir au roy de France, comme a son frere, que en toutes les parties d'Oriant entre Tartars, Sarrazins et toute autre langue, est certainne renomée de la grandesse, puissance et loiauté du royaume de France, et que les rois de France qui ont esté o leur barons, o leur chevaliers et leur puissance, sont venuz plusseurs foiz en l'aide et conqueste de la terre seinte, a l'oneur du filz de la vierge Marie et de tout

1. Le texte russe est donné dans Schmidt.
2. Arch. J. 937. Rouleau de papier de coton mesurant 0m540 sur 0m185. — Cfr. Rémusat, *Mém. cité*, p. 116-117.
3. *Mém. cité;* App. n° VIII.

le pueple crestien. Et fet assavoir le dit Argon au dit roy de France comme a son frere que son cors et son host est prest et appareillié d'aler au conquest de ladite sainte terre, et de estre ensemble avec le roy de France en cest beneoit service [1].

Et je, Busquarel, devant dit message d'Argon [2], di que se vous rois de France, venez en persone en cest beneoit service, que Argon y amenra ij rois crestiens Jorgiens [3] qui sont souz sa seignourie et qui, de nuit et de jour, prient Dieu d'estre en cest beneureus service et ont bien pooir d'amener avecques eus xx^{m} homes de cheval et plus.

Encore di je que, porce que Argon a entendu que grieve chose est au roy de France et a ses barons de passer par mer tant de chevaus comme mestier est a eus et a leur gent, le dit roy de France porra recouvrer d'Argon, se il en a mestier et il l'en requiert, xx^{m} ou xxx^{m} chevaus en don ou en convenable pris.

Item, se vous, monseigneur le roy de France, voulez, Argon vous fera appareillier por cest beneoit service par toute la Turquie bestial menu et bues, vaches et chameus, grain et farine, et toute autre vitaille que l'en porra trouver a vostre volenté et mandement.

Item, ci pouez veoir bones entreseignes et grant presomption de la bonté d'Argon; car, si tost comme il entendy que Tripple fu prise de Sarrazins, et qu'il avoit grans barons Sarrazins de souz sa seignourie, qui liez estoient et fesoient joie du domage qui estoit avenu au crestiens, il fist amener devant ly quatre de touz les plus grans et les plus puissanz barons Sarrazins qui fussent en sa seignorie et les fist taillier par mi, et ne souffri que les cors en fussent enterré, mais voust et commanda que l'en les lessast illecques mengier a chiens et as oisiaus [4].

1. « Il n'y a rien de pareil à ces compliments dans la lettre originale; Busquarel se crut sans doute autorisé à les ajouter pour capter la bienveillance du roi de France. J'en dis autant des faits cités par l'ambassadeur et qui semblent indiquer de la part d'Argoun une grande propension pour le christianisme, comme le mariage de sa sœur avec le fils du roi de Géorgie, à raison duquel il la *fist tantost presentement chrestienner et lever.* » *Ibid.*, p. 118.

2. Rémusat, croyant que Rabban Çauma était le chef de l'ambassade, s'étonne de la liberté de langage prise par Buscarel : « Il parle en son nom, dit-il, comme s'il eût été le principal ambassadeur, quoiqu'il ne le fût pas » (p. 117). C'est peut-être là ce qui a prédisposé le savant orientaliste à juger le langage de l'envoyé avec trop de sévérité, comme nous le ferons remarquer dans les notes suivantes.

3. Ces mots désignent probablement David et son fils Wakhtang. — Cfr. Howorth, *Hist. of the mongols*, III, 329, 330.

4. « Il fallait que le négociateur supposât un grand fonds de crédulité à ceux à qui il faisait ce récit. Je ne veux assurément pas révoquer en doute le fait de l'exécution de ces quatre grands barons Sarrazins, mais je crois qu'on peut raisonnablement supposer qu'elle eut un autre motif que la

Item, que tantost que le dit Argon ot sa suer mariée au filz le roy Davî de Jorgie, il la fist tantost presentement crestienner et lever [1].

Item, que cesti jour de pasques, prochainnement passé, le dit Argon fist chanter messe en une chapelle que il fet porter o soi a Rabanata [2], evesque nectorin, que l'autre an, vous vint en message, et fist illecques presentement devant ly accomenier et recevoir le saint sacrement de l'autel plusseurs de ses barons Tartars [3].

Encore, sire, vous fet assavoir ledit Argon que les vos grans messages que vous anten li envoiastes ne li voudrent fere redevance ne honeur tele comme il est a coustume de fere de toutes manieres de genz, rois, princes et barons qui en sa court viennent. Car, si, comme il disoient, il ne feroient pas vostre honeur d'age-

joie qu'ils avaient pu faire éclater à la nouvelle de la prise de Tripoli. Argoun, monté sur le trône par l'effet d'une révolte contre un prince qui avait favorisé les musulmans, et lui-même ennemi acharné du sultan d'Égypte, ne manquait pas de raisons personnelles pour haïr les partisans de l'islamisme et pour chercher les occasions de sévir contre eux sans recourir à un prétexte aussi frivole que celui que lui prête ici son ambassadeur Busquarel. » — Cette observation de RÉMUSAT (*Mém. cité*, p. 119) ne nous paraît pas juste. Au moment où Argoun avait l'intention avérée de s'emparer de la Palestine avec le secours des Francs, c'était assurément une grave injure aux yeux de ce prince que d'applaudir aux succès des armées égyptiennes qui étaient par le fait ses adversaires. Le motjf allégué de l'exécution des « quatre grands barons » n'a donc rien d'invraisemblable.

1. Ce fils du roi David s'appelait Wakhtang. La sœur d'Argoun qu'il épousa se nommait Oldjath (Cfr. HOWORTH, *Hist. of the Mongols*, III, 330). C'est peut-être cette princesse qui est désignée sous le nom d'*Elagag* dans la lettre du pape citée plus haut (Cf. p. 585, n. 1).

2. « Ce nom de *Rabanata*, dit RÉMUSAT (*Mém. cité*, p. 101), ne paraît pas être un nom propre. Déjà, dans mon premier mémoire, j'ai parlé d'un syrien nommé *Siméon*, qui jouissait d'un grand crédit à la cour d'Ogodaï et qui était communément appelé *Ata* (père) par le grand Khan, et *Rabban* (maitre) par les officiers de la cour. Rabban-ata seraient donc deux mots pris dans deux langues différentes, et dont la réunion marquerait le respect que l'on aurait pour un évêque et la déférence due à ses lumières. » Il conclut que probablement « Rabanata » désigne « Barsauma ». Cette probabilité est changée pour nous en certitude. L'exemple sur lequel s'appuyait le savant orientaliste français est emprunté à l'histoire arménienne de TCHAMCHEAN : « Il y avait, à cette époque, dans le pays des Tartares, un docteur syrien nommé Siméon.... Sa sagesse lui avait concilié l'amitié du roi des Tartares, qui l'honorait beaucoup et l'appelait *Atha* (père) ; les autres l'appelaient *Rhaban* (docteur). » *Extraits* publiés par KLAPROTH (*Journ. as.*, sept. 1833, t. XII, p. 204).

3. « Toutes ces particularités sont, je ne dirai pas controversées, mais vraisemblablement exagérées, et bien certainement introduites dans la note de Busquarel, avec l'intention évidente, et déjà si souvent remarquée, qui avait fait vingt fois annoncer en Occident la conversion du grand Khan, celle de plusieurs autres rois et de tant de *barons mongols*, qu'il n'eût pas dû rester un seul païen dans toute la Tartarie, si ces annonces avaient eu quelques fondements. » *Ibid.* — Nous avons vu plus haut que ces faits étaient historiquement prouvés.

noillier soi devant li porce que il n'est mie baptisié ne levé crestien, et si les en fist il par trois foiz requerre par ses grans barons; et, quant il vit que il n'en vouloient autre chose fere, il les fist venir en la maniere que il voudrent, et si leur fist grant joie et moult les honoura si comme il meismes sevent. Si vous fet assavoir, sire, le dit Argon que, se li dit vostre message firent ce par vostre commandement, il en est tout liez, car tout ce qui vous plest li plest ausi, priant vous que se vous li envoiez jces ou autres messages, que vous vouilliez souffrir et commander leur que il li facent tele reverence et honeur comme coustume et usage est en sa court, sanz passer feu [1].

Et je, Busquarel, devant dit message d'Argon offre mon cors, mes freres, mes enfans et tout mon avoir a mettre tout nuit et jour ou service de vous monseigneur le roy de France, et vous promet que se vous voulez envoier messages au dit Argon, que je les menerei et conduirei a meins la moitié de despens, travail, peril et doute que il ni ont esté, quant a vous plera.

Les historiens français nous laissent dans une ignorance complète sur les effets de la négociation de Buscarel. Il est certain qu'elle n'amena présentement aucune résolution conforme aux vues d'Argoun et aux désirs des Croisés.

L'envoyé poursuivit sa route et se rendit près du roi d'Angleterre, Édouard Ier, pour lequel Nicolas IV lui avait remis une lettre, ainsi que nous l'avons dit plus haut [2].

D'après cette Bulle nous pouvons conclure que la lettre d'Argoun au souverain pontife était conçue à peu près dans les mêmes termes que celle au roi de France. Le pape annonce au roi qu'un personnage distingué, *Biscarellus de Gisulfo,* citoyen Génois, envoyé d'Argoun, roi des Tartares, est venu récemment lui apporter des lettres de ce prince, dans lesquelles il dit, entre autres choses, qu'il est tout prêt à venir, à la réquisition de l'Église, au secours de la Terre-Sainte, dans le temps du passage général, c'est-à-dire à l'époque fixée

1. Nous savons par divers récits de voyage que telle était, en effet, la coutume chez les Tartares : « Et ut breviter dicam, per ignem credunt omnia purificari : unde quando nuncii veniunt ad eos, vel principes, vel personae quaecunque, oportet ipsos et munera quae portant per duos ignes transire, ut purificentur, ne forte veneficia fecerint et venenum vel aliquid mali portaverint. » JEAN DU PLAN DE CARPIN, *Relation des Mongols*, éd. d'Avezac, p. 231.

2. Ci-dessus, p. 601.

pour la croisade. Ledit envoyé devant, pour cette affaire, venir trouver le roi d'Angleterre, le pape lui a donné cette lettre de recommandation et il prie Édouard de le recevoir avec bonté et d'écouter avec attention ce qu'il lui dira de la part d'Argoun. Cette bulle est datée de Rieti, le 30 septembre 1289. En voici le texte [1] :

NICHOLAUS, *episcopus servus servorum Dei, Charissimo in Christo filio...* EDWARDO, *regi Angliae illustri, salutem et apostolicam benedictionem.*

Nuper ad praesentiam nostram accedens dilectus filius, nobilis vir Biscarellus de Gisulfo, civis Januensis, nuncius Argoni regis Tartarorum illustris, lator praesentium, nobis ex parte ipsius Argoni litteras praesentavit, inter caetera continentes, quod ipse Argonus ad requisitionem Ecclesiae paratus et promptus existit viriliter et potenter accedere in Terrae Sanctae subsidium, tempore passagii generalis.

Cum autem praefatus nuncius (cui, de multae probitatis et fidelitatis meritis ac fide dignis, laudabile testimonium perhibetur) ad praesentiam regiam propter hoc, ex parte praefati Argoni regis accedat; celsitudinem regiam rogamus et hortamur attente, quatenus nuncium ipsum benigne recipiens et honeste pertractans, diligenter audias, quae tibi ex parte ipsius Argoni duxerit referenda.

Datum Reate, ij kal. octobris, Pontificatus nostri anno secundo.

D'après les comptes domestiques d'Édouard I[er], Buscarel arriva à Londres la veille de l'Épiphanie, 5 janvier 1290, accompagné de trois gentilshommes, un cuisinier, huit cavaliers et six *garçons*. Il resta treize jours à la cour et en tout vingt jours en Angleterre. Il fut totalement défrayé de ses dépenses par la munificence du roi Édouard. Les lettres

1. D'après RYMER (t. I, part. III, p. 50), qui déclare l'avoir copiée sur l'original. — Cette lettre n'est pas enregistrée. Cf. LANGLOIS, n° 7516. — RÉMUSAT (*Mém. cité*, p. 123) dit que Buscarel se rendit en Angleterre accompagné de Zagan, Dominique et Moracius. « Les bulles qui leur servirent d'introduction sont datées du 30 septembre et du 2 décembre 1289. Elles ne furent reçues en Angleterre qu'en 1290, ce qui marque le temps de leur séjour en France. » Or il n'y a pas de bulle du 2 décembre 1289, mais seulement une du 2 décembre 1290 qui se rapporte, par conséquent, à la quatrième ambassade d'Argoun dont nous parlerons plus loin (Cfr. p. 617).

d'Argoun à celui-ci, dont le texte original n'a pas été retrouvé, devaient être rédigées dans les mêmes termes que celles au pape et au roi de France et se terminaient, comme ces dernières, par une demande de présents. Buscarel y avait joint une note identique à celle laissée à Paris. C'est du moins ce qu'il est permis de conclure de la réponse que le roi remit à Buscarel lors du départ de ce messager.

Édouard félicite Argoun de vouloir combattre le sultan de Babylone (c'est-à-dire d'Égypte) et venir en aide aux chrétiens de la Terre-Sainte. Il le remercie pour l'offre de ses chevaux, et il l'assure qu'aussitôt qu'il aura obtenu l'assentiment du pape, il se mettra en route avec son armée et dépêchera à Argoun un messager pour l'informer de l'époque du passage, et lui porter des gerfauts et d'autres objets précieux, comme le Khan l'a demandé.

Les archives de la Tour de Londres conservent encore une copie de cette lettre dont voici le texte [1] :

In omni [?] *nomine Salvatoris Argon' regi Tartarorum illustri salubriter vivere ac thronum regium justicia roborare.*

Reducentes ad sedule recordationis examen devocionis eximie puritatem qua inclitus vir, genitor vester, erga Christicolas suis fulgebat temporibus, attendentesque quod vos, tanquam laudabilis imitator ipsius, Christi nominis et honoris cupiatis augmentum proinde virtutum, Domino gratias vobisque grates referimus multiformes; glorificetur altissimus Dominus dominantium et Rex regum, qui tam bonum tamque laudabile propositum inspiravit conceptui mentis vestre, ut contra soldani Babylon' sueque gentis perfidiam exurgere delectamini in terre sancte subsidium et fidei

1. Le texte qui suit et les détails précédents sur la mission de Buscarel en Angleterre, sont empruntés à un article de M. T. Hudson Turner, intitulé : *Unpublished notices of the times of Edward I especially of his relations with the Moghul sovereigns of Persia,* publié dans *The Archeological Journal,* t. VIII (1851) pp. 45-51. — Dans une note du même volume (p. 200) le même auteur dit que M. Meadows, dans un article du *Chinese Repository,* avait signalé l'existence, à la Bibliothèque nationale, de *deux lettres* en mongol *d'Argoun* au roi de France. Or, après vérification, j'ai constaté qu'il ne s'agit dans l'article de M. Meadows que des lettres déjà publiées par Rémusat, c'est-à-dire celle d'Argoun, et celle d'Oldjaïtou. L'article est intitulé : *Translations and Notice of two Mongolian Letters to Philippe the Fair by Mr* Meadows; *Chinese Repository,* t. XIX, pp. 526-535; Canton, 1850.

Christiane, beatum quoque vos dicent omnes generaciones si vobis votum perseveret hujusmodi, et ea que dictus vester nuncius ex parte vestra nobis exposuit efficaciter perstuderitis adimplere. Ceterum pro equitatura et aliis exercitui nostro necessariis que per eumdem vestrum nuncium, cum nos agredi contigerit terram sanctam, nobis liberaliter fecistis offerri, non nullas vobis grates referimus iterato, vos ignorare nolentes quod quamcicius poterimus sanctissimi in Christo patris sancte Romane ecclesie summi pontificis super nostro nostrique exercitus transitu ultra mare optinere consensum, vos inde reddere curabimus cerciores, et ad terram predictam disponemus nostros gressus, adjutorio Jhesu Christi, quod faciendi habemus utique magnum velle, quamcito possumus; et hoc vobis faciemus constare per nostros proprios nuncios, per quos vobis mittemus de nostris Girofalcis et aliis jocalibus nostre terre, prout inde nos requisivit vestra regia celsitudo. In predicto laudabili vestro proposito vos conservet gratie summus dator [1].

Les guerres d'Édouard en Écosse paralysèrent sa bonne volonté et ne lui permirent pas de s'engager dans une nouvelle croisade, malgré les pressantes instances du pape.

IV.

Quatrième ambassade d'Argoun en Occident.
(1290-1291)

Au lieu de se rebuter de l'inutilité de ses démarches, Argoun en fit encore une l'année suivante.

Il envoya à Rome un chrétien converti nommé Chagan ou Zagan, chargé de lettres pour le pape et le roi d'Angleterre, et probablement aussi pour le roi de France, bien qu'on ne trouve dans nos historiens, aucune trace du passage à Paris de cette nouvelle ambassade. Nicolas IV prit connaissance de celles qui lui étaient adressées et fit passer les autres à Édouard. Elles avaient le même but. Le roi de Perse s'efforçait d'exciter les chrétiens à faire, de concert avec lui, une expédition en Syrie.

1. Tow. — Rot. Claus. 18 Edw. I. m. 6, in dorso.

Les deux brefs destinés à servir d'introduction aux ambassadeurs près du roi d'Angleterre sont datés d'Orvieto, du 2 et du 31 décembre 1290 [1].

Ils nous donnent les noms de quelques-uns des compagnons de ce Chagan qui devait être un personnage assez important puisque Buscarel, qui avait déjà rempli les fonctions d'ambassadeur, n'est nommé qu'en seconde ligne.

Voici la première de ces lettres [2] :

NICOLAUS, *episcopus servus servorum Dei charissimo in Christo filio* EDWARDO, *regi Angliae illustri, salutem et apostolicam benedictionem.*

Cum dilecti filii, nobiles viri Andreas dudum dictus Zaganus (qui nuper a Domino inspiratus, una cum nepote suo Dominico pridem vocato Gorgi, apud Sedem Apostolicam per manus venerabilis fratris nostri L. Ostiensis episcopi gratiam lavacri baptismalis accepit [3]) et Bascarellus (*sic*) de Gisulfo, cives Januensis, ac Moracius, magnifici viris Argonis regis Tartarorum illustris nuncii, latores praesentium, ad tuam praesentiam confidenter accedant : Celsitudinem regiam rogandam attente duximus et hortandam quatinus pro ejusdem sedis ac nostra reverentia, nuncios ipsos benigne recipiens et pertractans, diligenter audias quae coram te duxerint proponenda : studium prout commode poteris impendendo sollicitum ad expeditionem celerem eorumdem ; sic te in hoc efficaciter habiturus ut devotionem regiam exinde non immerito commendemus. Nos enim ad praefatum regem, cum nunciis ipsis, in eorum ad nos reditu, destinare proponimus nostrum nuncium specialem.

Dat. apud Urbem Veterem, iiij nonas decembris pontificatus nostri anno tertio.

1. Voir ci-dessus, p. 614, n. 1.

2. Nous les publions ici d'après RYMER, t. I, part. III, p. 76, qui déclare les avoir copiées sur les originaux. Elles ne sont pas enregistrées dans les Registres du Vatican. Cfr. LANGLOIS, n°s 7578 et 7583. — Les dates correspondent exactement quant au lieu avec le jour indiqué. C'est à tort que RÉMUSAT et d'autres après lui les datent de 1289. Toutes les lettres datées du mois de décembre 1289 sont données à Sainte-Marie-Majeure. Il ne peut donc y avoir de doute sur la lecture de l'année indiquée par RYMER. — Ces nouveaux messagers ont dû partir de Perse aussitôt après le retour de Buscarel.

3. Un fait semblable s'était déjà produit, en 1274, au deuxième Concile de Lyon, où l'un des envoyés d'Abaka fut baptisé par l'évêque d'Ostie. Voir *Ann. eccl.*, ad ann. 1274, n° 22; MANSI, *Conciliorum coll.*, t. XXIV, p. 67.

L'autre lettre est adressée au noble Sabadin Archaon, que nous avons déjà vu, trois ans auparavant, parmi les compagnons de Bar Çauma. C'est pour avoir mal lu la date de ce bref que Rémusat écrit [1] que Sabadin « dut rester en Europe, car il n'est pas mentionné parmi les envoyés mongols qui vinrent en 1289, et cependant nous apprenons, par une bulle de Nicolas IV, du 31 décembre *1289,* qu'il passa en Angleterre à la suite des nouveaux ambassadeurs Tartares qui y vinrent à cette époque. » Ce bref comme le précédent est daté de 1290 [2].

En voici la teneur [3] :

NICOLAUS, *episcopus, servus servorum Dei, charissimo in Christo filio* EDWARDO, *regi Angliae illustri, salutem et apostolicam benedictionem.*

Cum nobilis vir Saabedin Archaon, magnifici viri Argonis, regis Tartarorum illustris, nuncius has tibi litteras deferens, ad praesentiam regiam confidenter accedat : Celsitudinem regiam rogandam attente duximus et hortandam, quatenus pro nostra et Apostolicae Sedis reverentia, nuncium ipsum benigne recipiens et affectuose pertractans, diligenter audias quae coram te pro parte Regis ejusdem duxerit proponenda, et, quantum cum Deo et fidei christianae profectu, ac regiae dignitatis honore poteris, ejus honestis petitionibus condescendas.

Dat. apud Urbem Veterem, ij kalendas januarii, Pontificatus nostri anno tertio.

Nous ignorons combien de temps les envoyés demeurèrent dans leur voyage en Angleterre. Toujours est-il qu'ils restèrent assez longtemps en Occident.

Peut-être la nouvelle de la prise d'Acre (4 mars 1291) retarda-t-elle l'époque de leur départ, et l'agitation qu'elle produisit en Europe leur donna-t-elle l'espoir de voir les princes se hâter d'organiser la croisade? En tout cas, ils ne partirent pas de Rome avant la fin d'août, car il existe des lettres du

1. *Mém. cité*, p. 102.
2. Voir ci-dessus, p. 614, n. 1.
3. D'après RYMER, *loc. cit.*

pape, datées de cette époque, qui sont conçues dans les termes d'une réponse à Argoun, bien qu'elles n'aient pas été remises à Chagan, mais à deux religieux de l'ordre de saint François, probablement les envoyés spéciaux dont le souverain pontife parle dans sa lettre à Édouard [1].

Le pape, dans sa réponse, annonce à Argoun qu'il a reçu sa lettre des mains de son envoyé Chagan et que, conformément à son désir, il a transmis au roi Édouard celle qui lui était destinée. Il renouvelle les instances qu'il avait faites près d'Argoun dans ses lettres précédentes, pour le presser d'embrasser la foi chrétienne, et l'engage, puisqu'il a fait baptiser son cher fils Nicolas, à manifester plus ouvertement encore ses louables intentions, en recevant lui-même le baptême. Il termine en lui recommandant tous les chrétiens de son royaume, et spécialement les frères Guillaume de Cherio, pénitentiaire, et Mathieu de civitate Theatina, de l'ordre des frères Mineurs, qui se rendent avec ses lettres à la cour de Perse.

Cette lettre est datée du 21 août 1291. En voici la teneur [2] :

Magnifico viro ARGONI, *regi Tartarorum illustri, gratiam in praesenti, quae perducat ad gloriam in futuro.*

Solita benignitate recepimus litteras quas nobis per dilectum filium nobilem virum Chaganum, tuum nuncium, direxisti, et ea quae continebantur in ipsis pleno collegimus intellectu. Nos autem, celsitudinis regalis affectibus, quos in beneplacitum Domini dirigi cupimus, annuentes, super contentis in literis supradictis favorabiles et affectuosas litteras, prout a nobis instantius postulasti, carissimo in Christo filio nostro Eduardo, illustri regi Angliae, duximus dirigendas. Sane, princeps magnifice, salutem tuam sinceris affectibus diligentes, penes magnitudinem regiam, per alias nostras litteras, quas sincera charitas produxit in medium, duximus hactenus insistendum, ut sacrum baptisma reciperes, teque christianae fidei titulis insignires, ut in conspectu Regis altissimi, qui virtutum omnium operator, coelestia simul et terrena disponit,

1. Voir ci-dessus, p. 617.
2. *Reg. Vat.* 46, c. 31, fol. 169 r°. — LANGLOIS, n° 6722; POTTHAST, 23791. — Texte d'après WADDING, *Ann. Minor.*, t. V, p. 255; voir encore : *Ann. eccl.*, ad ann. 1291, n. 33; *Hist. Tart. eccl.*, app. n° 36, p. 99.

gratus et acceptus occurreres, honor regius incrementa susciperet, et augeretur in populis gentium nomen tuum, tuque fama et viribus cresceres, laudando christianorum consortio copulatus.

Cum autem noster hujusmodi circa te tuamque salutem affectus exuberet, teque ipsis fidei aggregari cultoribus cupiamus, magnitudinem tuam, sicut iterum, sic attentius et instantius rogandam duximus et hortandam, tibi ex intimo cordis affectu nihilominus suadentes, quatenus, diligenter considerans et prudenter advertans, quod cum dilectum filium nobilem virum Nicolaum, natum tuum, quem affectione sincera diligimus et favore prosequimur speciali, feceris non sine laudum amplo preconio baptizari, dignum et decens fore dignoscitur, ut et ad tuae laudandae intentionis propositum apertius exprimendum praefatum baptisma sub mentis devotione recipias et christianam fidem, quae humana illuminat pectora, et sine qua placere Deo nemo potest, submotis quibusvis obstaculis, et impedimentis quibuslibet eminus relegatis, promptis assumas constantibus animis observandam, ac universos Christicolas in terris tui dominii consistentes habens favorabiliter commendatos, eisque te reddens in favore munificum et benignum, ipsos tuae potentiae brachio tuearis, ut per bonorum exercitium operum, post vitae praesentis excursum, quae nullius certitudinem status habet, ad supernae beatitudinis patriam perducaris, aeternis gaudiis cum electis caeteris potiturus.

Caeterum si ea que per eumdem nuncium tibi postulasti transmitti non mittimus, celsitudo regia non miretur, quoniam nos, personae uti ecclesiasticae, usum talem non habemus.

Ad haec dilectos filios fratres Guillemum de Cherio, poenitentiarium nostrum, et Matthaeum de civitate Theatina, ordinis Minorum, latores praesentium, quos ad praesentiam regiam pro tua tuaeque gentis salute destinamus, pro Apostolicae Sedis et nostra reverentia, benigne recipias et favorabiliter prosequaris, illosque diligenter audias et consiliis ipsorum salubribus efficaciter acquiescas.

Dat. apud Urbem Veterem, xII kal. sept., anno IIII.

D'après sa réponse, comme on le voit, Nicolas IV ne paraît compter que faiblement sur l'assistance du roi d'Angleterre et il emploie les raisons les plus pressantes pour attirer le prince mongol au christianisme. « Cette conquête importante, dit A. Rémusat, si elle eût pu s'effectuer, eût bien valu celle de la Palestine; et la conversion des Mongols venant après les croisades aurait été le résultat le plus heureux et le plus solide des expéditions d'outre-mer et des relations

qu'elles avaient fait naître. Par malheur, les Mongols, toujours indécis entre les deux religions, ou peut-être voulant ménager les partisans qu'elles avaient dans les contrées qui leur étaient soumises, n'étaient pas un peuple qu'il fût aisé de convertir [1]. »

Dans une deuxième lettre, écrite seulement deux jours après la première, le pape tient un langage tout différent. Il mande au Khan qu'il avait exhorté, par ses lettres, tous les rois et les princes catholiques à réunir leurs efforts pour recouvrer la Terre-Sainte; qu'Édouard, roi d'Angleterre, avait pris la croix et passerait la mer prochainement avec des forces considérables; que le pape, de son côté, avait ordonné de prêcher, dans tous les pays de la chrétienté, la croisade contre les abominables Sarrazins et qu'il était convaincu que cette entreprise, si elle était soutenue par la puissance d'Argoun, serait couronnée de succès. Il exhorte de nouveau ce prince à recevoir le baptême et à employer ses forces à recouvrer promptement la Palestine par les moyens que sa prudence royale jugera les plus opportuns, afin qu'il puisse obtenir de celui qui accorde les grâces une digne récompense.

Voici le texte de cette lettre [2] :

Magnifico viro Argoni, *regi Tartarorum illustri, gratiam in presenti que perducat ad gloriam in futuro.*

Precurrentis fame relatibus que litterarum et nuntiorum de more prevenit missionem, ad notitiam regiam credimus jam perductum, qualiter etiam non sine totius Christianitatis obprobrio Terra Sancta funiculus hereditatis dominice ac sacratissima, et alia loca ejus ad manus devenerunt alienas, inter que, proh dolor! Acconensis civitas venisse dinoscitur in ruinam quam etsi Romana

1. *Mém. cité*, p. 123; Cfr. ci-dessus, p. 142.
2. *Reg. Vat.*, 46, c. 66, fol. 178 v°; — Langlois, n° 6815; Potthast, 23797. — Le texte est publié en partie seulement dans *Ann. eccl.*, ad ann. 1291, n° 32. Sbaralea, t. IV, p. 283. Mosheim, app. n° 35, p. 98. Celui que je donne ici a été complété, d'après une copie du Registre même, jusqu'aux mots *Cum igitur ad recuperationem*. Depuis ces mots jusqu'à la fin le texte est emprunté aux *Ann. eccl.* (loc. cit.). — Un exemplaire de cette même lettre était adressé à divers princes de l'Orient, savoir : *regi Armeniae,... regi Hyberorum,.... regi Jurgiae... imperatori Trapensundae... imperatori Graecorum.*

ecclesia veluti pia mater sollicite vitare studuerit, ut expectare sufficeret adventum passagii generalis in galeis aliisque vasis maritimis, copiis bellatorum et pecuniariis subveniendo subsidiis, prout exinde necessitas nunciata suggessit et series super hoc oblate multotiens petitionis exegit; nichilominus tamen civitas eadem sic prompto talique ipsius ecclesie munita suffragio, sic diligenter instructa, post artissime obsidionis instantiam, quam contra eam in multitudine copiosa per temporis spatium hostilis continuavit impietas, die noctuque ipsam frequentibus machinarum ictibus atterendo et renovando infestos quasi continue sibi succedentes insultus et ipsius etiam menia arietando cuniculis, ante faciem persequentium cecidit occupata et voracibus flammis exposita, per eosdem, christicolis, qui tunc inhabitabant eandem, pro parte maxima crudeliter interemptis, reliquis, prout asseritur, in capturam deductis, ac civitate Tyrensi multo proinde terrore concussa quasi e vestigio ejus extitit deditio subsecuta.

Cum igitur ad recuperandam de manibus impii terram ipsam ferventibus studiis intendentes, cunctos orbis terrae catholicos reges et principes per nostras litteras excitemus, ut, ob reverentiam Jesu Christi, opem pro viribus impendant et operam ad hujus modi negocium celeriter et feliciter promovendum; et charissimus in Christo filius noster Eduardus, rex Anglorum illustris, prout ad tuam notitiam forsitan jam pervenit, vivificae crucis assumpto signaculo, in brevi, actore Domino, in manu potenti transfretare intendat; ac per universas Christianitatis provincias, contra nefandissimos Sarracenos ordinaverimus facere proponi sollicite verbum crucis; firmaque nobis credulitas suggerat, quod praetactum negocium, si tuae potentiae brachio fulciatur, votivum et festinum sortietur effectum; magnitudinem tuam rogamus et hortamur attente, instanter petimus et requirimus confidenter, quatenus, promptis et reverentibus animis sacrum baptisma recipiens et divinis placitis te coaptans, ad recuperationem celerem dictae terrae, ac etiam ad suorum hostium nequitiam et superbiam conterendam, tuae potentiae vires exerceas, prout utilius regiae magnitudo prudentiae viderit expedire; ad id subditos tibi populos sollicitis studiis inducendo, ut tuo et aliorum regum et principum ac aliorum fidelium auxilio suffragante, celerius recuperatio eadem valeat provenire; tuque ab illo, qui dat gratias et proemia elargitur, condignae retributionis impendia consequaris, et praeter humanae laudis sonora praeconia tibi exinde proventura, nos magnitudinem regiam non immerito commendemus.

Ad haec multae benignitatis affectum, quem christianis in

partibus ipsis morantibus favorabiliter exhibes, uberibus gratiis prosequentes, petimus ut hujusmodi affectum regia celsitudo continuet circa illos. Caeterum dilectos filios fratres Guillelmum de Cherio, poenitentiarium nostrum, et Matthaeum de civitate Theatina, ordinis minorum, latores praesentium, quos ad tuam praesentiam destinamus, pro tua tuaeque gentis salute, pro Apostolicae Sedis et nostra reverentia, benigne recipias et favorabiliter prosequaris, illosque diligenter audias, et salubribus ipsorum consiliis efficaciter acquiescas.

Dat. apud Urbem Veterem, x kalend. septembris, anno IIII.

La différence de langage entre ces deux lettres écrites seulement à deux jours d'intervalle doit, sans doute, s'expliquer par les informations que le pape venait de recevoir au sujet de l'émotion que causa parmi les princes croisés la nouvelle de la prise de Saint-Jean-d'Acre. Chagan était sûrement de retour d'Angleterre à ce moment là, et on peut supposer qu'il fit route vers la Perse en compagnie des deux frères Mineurs, chargés de nombreuses missives du pape pour le Khan et son entourage, car, en dehors des lettres que nous venons de citer, ils en emportaient beaucoup d'autres.

L'une d'elles était adressée à la reine Ourouk-Khatoun [1]. Dans cette lettre, datée du 13 août, le pape lui témoigne sa joie d'apprendre qu'elle professe le christianisme et l'exhorte à redoubler de zèle. Il l'invite à engager les deux princes Saron et Cassian, fils du roi Argoun, auxquels il écrit directement, à embrasser la foi catholique, et il recommande à sa protection les deux frères Mineurs, porteurs de la lettre, ainsi conçue [2] :

Charissimae in Christo filiae ANICHOHAMINI, *reginae Tartarorum illustri.*

Gaudemus in Domino, a quo universorum charismatum dona

1. C'est du moins le nom que l'on s'accorde généralement à reconnaitre sous la forme Anichohamini. Cependant l'identification laisse toujours quelque doute. Ce nom pourrait aussi désigner Ermeni, veuve d'Ahmed, princesse qui était, comme Dokouz-Katoun, de la tribu en partie chrétienne des Konkourat. — LANGLOIS lit : Anicbohamini.

2. *Reg. Vat.*, 46, c. 67, fol. 179 r°; LANGLOIS, n° 6816; POTTHAST, 23799. — Texte d'après *Ann. eccl.*, ad ann. 1291, n° 36. Voir en outre *Ann. Min.*, t. V, p. 256; *Hist. Tart. eccl.*, app. n° 37, p. 101.

manant, quod tu, sicut habet fide digna relatio, christianae fidei radio illustrata, ipsam et intentis observas studiis, et, ad ejus agnitionem ac terminos ampliandos attenta et sollicita, exhibes opem et operam efficacem. Re vera, charissima filia, per hujusmodi laudanda opera et salubria studia in conspectu Regis aeterni grata, redderis et accepta, et dilatabuntur in saeculo sonora praeconia famae tuae. Excitamus igitur in Domino magnitudinem tuam et hortamur in Filio Dei Patris, quatenus, mentis tuae oculis erectis ad Dominum, cujus obsequiis salubriter adhaesisti, praemissa de bono semper in melius prosequaris, ut eo gratior et praemiis digna majoribus occurras Domino Deo tuo, quo uberiores bonorum operum in ejus horreum manipulos introduces.

Caeterum, cum nobiles viros Saronem et Cassianum, fratres, filios magnifici viri Argonis, regis Tartarorum illustris, ad assumendam fidem catholicam per nostras exhortatorias litteras excitemus, eos, ut precibus nostris animis promptis obtemperent, prudenter inducere studeas, prout tibi Dominus ministrabit.

Cum autem dilectos filios fratres Guillelmum de Cherio, poenitentiarium nostrum, et Matthaeum de civitate Theatina, ordinis Minorum, latores praesentium, ad partes ipsas pro salute gentis ipsarum fiducialiter destinemus, ipsos, pro nostra et Apostolicae Sedis reverentia, benigne recipias et favorabiliter prosequaris, eis super commissis sibi negociis tuum favorem et auxilium, cum ab eis requisita fueris, impensura. Nos enim benedictionem nostram tibi tenore praesentium in tuorum remissionem dirigimus peccatorum.

Dat. apud Urbem Veterem, idibus augusti, anno IIII.

La reine Ourouk-Khatoun, destinataire de cette lettre, était la troisième femme d'Argoun, fille du prince Saroudji, frère de Dokouz-Khatoun [1] et mère du prince Kharbendé, qui occupa plus tard le trône sous le nom d'Oldjaïtou.

Ce prince avait été baptisé peu de temps auparavant et avait reçu le nom de Nicolas [2]. Une lettre à son adresse fut aussi remise aux deux franciscains.

Nicolas IV lui exprime sa joie d'avoir appris qu'il s'est fait baptiser; il l'exhorte à remplir avec zèle les devoirs de la religion chrétienne, tout en lui conseillant de ne rien changer à sa manière de vivre, ni à son costume, ni à sa nourri-

1. Voir ci-dessus, p. 267, n. 2.
2. Voir ci-dessus, p. 123

ture, de peur que sa nation n'en soit blessée et n'en ressente de l'éloignement pour lui, mais à suivre les mêmes coutumes qu'il observait avant son baptême. Le pape lui expose ensuite les dogmes de la foi chrétienne et lui recommande les deux frères porteurs de sa lettre. Celle-ci est datée du 21 août et conçue en ces termes [1] :

Dilecto filio nobili viro NICOLAO, *nato magnifici viri Argonis, regis Tartarorum illustris, salutem et apostolicam benedictionem.*

Exultat cor nostrum in Domino, a quo universorum dona manant quod, sicut fide dignis aperitur affatibus, tu, supernae claritatis radio illustratus, et coelestis gratiae benedictione praeventus, ad fontem baptismatis, non sine laudum sonoro praeconio, promptis animis convolasti. Quod eo acceptius et gratius nostris accidit affectibus, quo te sincerius gerimus in visceribus charitatis, tuaeque salutis et honoris augmentum votis ferventibus affectamus.

Rogamus nobilitatem tuam et hortamur in Filio Dei Patris, quatenus circa dona et laudabilia opera et virtutes, per quae coelorum regnum acquiritur, tanquam benedictionis filius, vigilantibus et continuis studiis te exercens, christianam fidem, cujus praecelsis insigniis te salubriter decorasti, sub mentis constantiae et sincerae devotionis affectu studeas observare, ut clara tuae professionis initia observationis continuae laudabilis commendet effectus, caeterique tuo salubri exemplo inducti, ad ejusdem assumptionem fidei propensius excitentur; tuque, post vitae praesentis curricula, quae nullius certitudinem status habent, aeternae beatitudinis premia, quae suis electis reservavit Altissimus, consequaris.

Caeterum tibi affectuose consulimus et attentius suademus, quod in habitu seu vestibus vel in victu, ne inde materia dissensionis aut scandali contra te forsitan in gente tua valeat suboriri, nullam mutationem facias; sed in eis consuetudinem illam serves quam ante baptismi lavacrum observasti.

Ut autem ipsius fidei series tibi plenius innotescat, eam tibi annotatam inferius destinamus, quae talis est : « *Credimus sanctam Trinitatem...* »

Caeterum dilectos filios fratres Guillelmum de Cherio, poeni-

1. *Reg. Vat.*, 46, c. 72, fol. 180 r°. LANGLOIS, n° 6833; POTTHAST, 23792. — D'après WADDING, *Ann. Minor.*, t. V, p. 257 ; voir en outre *Ann. eccl.*, ad ann. 1291, n° 37 ; *Hist. Tart. eccl.*, App. n° 38, p. 102.

tentiarium nostrum, et Matthaeum de civitate Theatina, ordinis Minorum, latores praesentium, quos ad tuam praesentiam et ad partes tuas pro gentis tuae salute dirigimus, pro Apostolicae Sedis et nostra reverentia benigne recipias et favorabiliter prosequaris, impendendo eisdem super commissis sibi negociis, cum ab eis fueris requisitus, auxilium, consilium et favorem.

Dat. apud Urbem Veterem, xii kal. septembris, anno IIII.

En dehors des lettres pontificales que nous venons de citer, d'autres étaient adressées à la reine Dathanaticatum [1], aux princes Saron et Cassian, fils d'Argoun, au général Tagatchar et à divers autres personnages de l'empire mongol.

Toute cette correspondance, comme l'observe justement Mosheim [2], montre les progrès que le christianisme faisait parmi les Tartares, grâce à la bienveillante protection dont Argoun entourait les ministres de cette religion.

Le prince Saron, dont il est question dans la lettre à Ourouk-Khatoun, paraît avoir été considéré par le pape comme un fils d'Argoun. Raschid, cependant, ne nous donne aucun nom semblable. Les quatre fils d'Argoun qu'il mentionne sont Cazan, Yeschou Timour, Oldjaïtou et Khataï Oghoul [3]. S'agirait-il d'un enfant mort en bas âge, ou du prince Saroudji, beau-frère d'Argoun? Je ne sais.

La lettre à Saron était conçue dans des termes identiques à celle adressée au prince Cassian, nom sous lequel on reconnaît sans peine Cazan, fils aîné d'Argoun, né de Kutlak Ikadji, neuvième femme de ce prince.

Nicolas IV exhorte Cazan à embrasser la foi chrétienne dont il lui expose les principaux dogmes, ce qui est une nouvelle preuve que ce prince n'était pas chrétien [4]; il le remercie de sa bienveillance envers les chrétiens, lui demande de la leur continuer et recommande spécialement à ses bontés les deux frères Guillaume et Matthieu.

Voici cette lettre [5] :

1. Je n'ai pas réussi à identifier ce nom.
2. *Hist. Tart. eccl.*, p. 65.
3. Cf. HOWORTH, *Hist. of the Mongols*, III, 346.
4. Cfr. ci-dessus, p. 263, n. 4.
5. *Reg. Vat.*, 46, c. 68, fol. 179 r°. LANGLOIS, n° 6817; POTTHAST, 23798. — D'après WADDING, *Ann. Min.*, t. V, p. 256. Voir en outre : *Ann. eccl.*, ad ann. 1291, n° 32; *Hist. Tart. eccl.*, App. n° 39, p. 103; *Bull. francisc.*, t. IV, p. 283.

Nobili viro CASSIANO, *nato magnifici viri Argonis, regis Tartarorum illustris, gratiam in praesenti quae perducat ad gloriam in futuro.*

Pastoralis officii commissi nobis a Domino debitum exigit ut te ad ea quae tuae salutis profectus et honoris incrementa respiciunt tibique in orbe terrarum laudum titulos afferunt, solicitis inducamus studiis et affectuosis exhortationibus excitemus. Sane, tuae magnitudini cupimus aperiri, quod Salvator noster Dei filius, Jesus Christus, de summis coelorum ad ima mundi, ut hominem, quem plasmarat, de nexibus servitutis eriperet, in quos ipsum impegerat maligna suggestio, clementi dignatione descendens, vestem nostrae mortalitatis assumpsit.... [*la suite comme dans la lettre à Argoun, p. 582, avec quelques mots omis ou légèrement changés, jusqu'aux paroles :*].... suae radiis expiat claritatis.

Excitamus itaque nobilitatem tuam et attentius exhortamur, sano et sincero tibi consilio suadentes, quatenus sedula meditatione recogitans quam sit fragilis et caduca humanae naturae condicio, quam plena periculis, quantis exposita casibus, quam instabilis status ejus, considerans etiam quod magnifici principis Argonis, regis Tartarorum illustris, tui patris, affectio sincera dirigitur ad christianam fidem, prout laetantes accepimus, assumendam, quodque dilectus filius nobilis vir Nicolaus, frater tuus, de sua salute sollicitus, et divinis beneplacitis se coaptans, sacrum baptisma suscepit; seduloque recogitans quod a lege mortis mordentis omnia nullus excluditur, cum omne quod nascitur necessario moriatur, promptus assurgas, praesto te offeras, paratus accedas ad agnitionem christianae fidei, ac suscipiendum baptismatis sacramentum, ad laudem divini nominis, tuae salutis profectum et augmentum fidei supra dictae, ut, lucis suae radio illustratus, te solerter exerceas ad ejus fines laudabiliter ampliandos, ut, post vitae praesentis ergastulum, a porta inferi libereris et, ejus diris cruciatibus poenisque gravissimis evitatis, aeternae beatitudinis praemia perpetuis duratura temporibus consequaris, et extollatur gloriose in saecula nomen tuum.

Caeterum dilectos filios fratres.... [*le reste comme dans la lettre à Argoun, p. 623*].

Dat. apud Urbem Veterem, x kalend. septembris, anno IIII.

La lettre à Dathanaticatun était conçue dans les mêmes termes que celle à la reine Anichohamini [1].

1. *Gaudemus...*: ci-dessus, p. 623.

Celle au général Tagatchar ou Tagharzar, selon l'orthographe du Registre, était identique à celle destinée aux princes Saron et Cazan [1]; mais elle est datée du XII des kalendes de septembre, au lieu du X [2]. Ce personnage, qualifié de *dux exercitus Tartarorum,* était un des officiers mongols les plus célèbres de cette époque. Son nom est mêlé à toutes les affaires importantes, à toutes les expéditions, et aussi à toutes les intrigues, sous les règnes d'Ahmed, d'Argoun, de Kaïkhatou, de Baïdou et de Cazan. Ce dernier le fit mettre à mort en 1296 [3].

D'autres lettres, dans lesquelles on recommande les deux Frères Mineurs, toutes identiques et également datées d'Orvieto le 13 août, sont adressées à plusieurs évêques d'Orient entre autres à Bersaume, *episcopus in partibus Orientis,* à l'évêque de Tauriz, dont le nom est en blanc, et, en dernier lieu, à un certain Rabanatha, qualifié de *vir nobilis.* Si l'on se rappelle ce que nous avons dit plus haut [4], il est vraisemblable que cette désignation s'applique également à Bar Çauma. C'est sans doute par suite d'une confusion et d'une erreur commise par les interprètes ou le scribe, qu'à Rome on a attribué ce nom à une personne différente [5].

Une autre série de lettres comprend celles adressées à divers chrétiens originaires d'Occident qui habitaient la cour mongole. C'étaient Ozolo de Pise, et Jean de Bonastra, dont nous avons déjà rencontré les noms [6]; Xancthus, garde du corps d'Argoun, et le médecin de ce prince, nommé Suffrid,

1. *Pastoralis officii...*; ci-dessus, p. 627.
2. LANGLOIS, n° 6819.
3. Cfr. HOWORT, *Hist. of the Mongols*, III, 405.
4. Ci-dessus, p. 612, n. 2.
5. *Reg. Vat.*, 46, c. 71, fol. 179 v°. — LANGLOIS, n°s 6825-32. — Voici l'analyse donnée par cet auteur :
Infradictis personis eosdem [fratres] commendat :
Carissimo in Christo filio Andronico, imperatori Grecorum illustri.
« Gerentes de probitate..... Dat. apud Urbemveterem, idibus augusti, anno quarto. »
In e. m. ..regi Armeniae.
In e. m. ..imperatori Trapesonnae.
In e. m. ..Bersaume episcopo in partibus Orientis.
In e. m. S., catholico Armeniae.
In e. m. ..episcopo Thaurisii.
In e. m. ..archiepiscopo Trapesonnae.
In e. m. nobili viro Rabanathae.
6. Ci-dessus, pp. 596, 597.

qui s'était fixé en Perse avec toute sa famille [1]. Les deux frères emportaient encore des lettres pour diverses personnes habitant les pays qu'ils devaient traverser [2], et plusieurs brefs leur accordant à eux-mêmes certains privilèges [3]. Dans l'un de ces brefs Nicolas IV leur enjoint de prendre des informations et de faire une relation sur l'état de la religion chez les Tartares [4]. Ce dernier est du 23 août. Cette date est la plus récente et fixe l'époque au-delà de laquelle on ne peut reculer le départ des messagers.

Argoun ne vit pas le retour de son envoyé.

Au moment où le pape lui écrivait, il avait déjà depuis longtemps, bien que la nouvelle n'en fût pas encore parvenue à Rome, rendu le dernier soupir [5], sans avoir pu même tenter de mettre à exécution son projet de conquérir la Palestine, et sans avoir reçu le baptême.

Le caractère de Kaïkhatou, son successeur, et les luttes intestines qu'il dut soutenir contre son entourage et contre Baïdou, son compétiteur, semblent avoir ralenti les relations entre ce prince et l'Occident. Elles furent renouées sous Cazan et Oldjaïtou, qui reprirent avec une nouvelle ardeur les projets ambitieux de leurs ancêtres. Mais, comme nous l'avons dit, notre étude doit se limiter au règne d'Argoun.

Il nous reste maintenant à donner quelques documents concernant plus particulièrement le Catholique Jabalaha.

1. *Reg. Vat.*, 46, c. 69, fol. 179. — LANGLOIS, nos 6820-23. — Voici l'analyse de cet auteur :

Infradictos viros apud Tartaros morantes, collaudat de eis quae ad fidem propagandam fecerunt, eisque Guillelmum de Chyerio et Johannem de civitate Theatina commendat.

Dilecto filio nobili viro Ozolo de Pisis.

« Accedit gratum et...... Dat. idibus augusti, anno quarto. »

In e. m. nobili viro Johanni de Bonastra.

In e. m. nobili viro Xanctho, custodi personae magnifici viri Argonis, regis Tartarorum.

In e. m. Suffridino, medico Argonis... « Nos insuper benedictionem nostram tibi,... matri et... uxori, filiis et nepotibus tuis... dirigimus. »

2. Voir l'analyse de toutes ces lettres dans LANGLOIS.

3. LANGLOIS, n° 6735.

4. LANGLOIS, n° 6808.

5. Il mourut le 7 mars 1291. Voir ci-dessus, p. 124.

DOCUMENTS
CONCERNANT MAR JABALAHA III

(APPENDICE II A L'HISTOIRE DE CE PATRIARCHE)

1. — *Lettre de Jabalaha au pape Benoît XI. (18 mai 1304)*

Baronius a laissé une note manuscrite, insérée dans la continuation de son ouvrage [1] et conçue en ces termes : « Hoc anno (1304), ante obitum Benedicti, episcopus orientalium scripsit litteras chaldaice ad ipsum Benedictum Romanum Pontificem, quibus fidem catholicam est professus faterque Romanam Ecclesiam esse caput omnium ecclesiarum. Habetur libro privilegiorum Romanae ecclesiae; habentur illic ipsae litterae. »

D'après cette note de Baronius, et en déduisant des conclusions que le docte cardinal n'avait point formulées, plusieurs écrivains occidentaux ont prétendu que, sous le patriarcat de Jabalaha III, les Nestoriens s'étaient réunis à l'Église romaine [2]. Assémani, dans le chapitre intitulé *Conversio Nestorianorum ad fidem orthodoxam* [3], après avoir distingué les conversions particulières d'un évêque ou d'un diocèse et la conversion générale du peuple nestorien, écrit : « Altera Nestorianorum cum Ecclesia Romana reconciliatio contigit sub Jabalaha Patriarcha, qui eam gentem ab anno 1281 ad annum 1317 rexit. Ad hunc Nicolaus IV, ann. 1288, litteras

1. *Ann. eccles.*, ad ann. 1304, n. 23.
2. SPONDANUS, *Ann. eccl.*, ad ann. 1305 (sic) parle de la conversion de Jabalaha qu'il appelle *Insibraimo!* — NAT. ALEXANDER, *Hist. eccles.* (éd. de 1789, t. XV, p. 78) a reproduit son erreur. — RORBACHER, *Hist. univ. de l'Eglise catholique* (éd. Gaume, t. X, p. 305), se contente de citer Baronius.
3. *Bibl. or.*, t. III, part. 2, pp. 407-413.

misit quibus ipsius, erga Fratres Minores in iis regionibus Evangelium promulgantes, eximiam voluntatem commendabat; fidei etiam formam adjunxit, qua sibi commissos populos informaret. Nec dubium est quin pontificiis mandatis Jabalaha obtemperaverit, nam extat illius fidei orthodoxae professio, scripta anno 1304 et transmissa ad Benedictum XI per Jacobum ordinis Praedicatorum religiosum [1]. »

Mosheim, au contraire, regarde la conversion de Jabalaha comme peu vraisemblable [2]. Il fait observer que les Nestoriens les plus ardents et les plus attachés à leur doctrine, comme Amrou et Ébedjésus, et même les Jacobites, dont l'antipathie pour le siège de Rome n'était pas moindre, font à l'envi son éloge et celui de sa doctrine [3]. Le jugement de Mosheim en cette matière est quelque peu suspect, car, dans tout le cours de son ouvrage, il cherche autant que possible à atténuer ce qui peut contribuer à relever l'autorité du pape et de l'Église romaine.

Avant de donner notre propre opinion sur cette question, nous mettrons d'abord sous les yeux de nos lecteurs le document lui-même, en joignant au texte quelques notes destinées à en compléter l'intelligence [4].

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen. Sanctissimo Patri nostro domino BENEDICTO [5], *advena et peregrinus* HYABALAHA, *qui per gratiam Domini nostri Jesu Christi factus*

1. *Loco cit.*, p. 412. — Cette assertion est d'autant plus surprenante, que le même auteur écrivait un peu auparavant (p. 374), en parlant des évêques nestoriens : « Etsi Romanum Pontificem sancti Petri successorem confitentur eumque Patriarcharum omnium et Ecclesiae universae caput agnoscunt, nullam tamen ei obdientiam praestant », et pour justifier ses paroles il renvoie précisément à la lettre de Jabalaha.
2. « Parum credibilis videtur ». *Hist Tart. eccl.*, p. 92.
3. Voir plus haut, p. 299, n. 5, le témoignage d'Amrou ; Ébedjésus lui a dédié l'un de ses principaux ouvrages, Cfr. ci-dessus, p. 300. — Voir l'appréciation du continuateur de Bar Hébreus, plus haut, chap. V.
4. Texte emprunté aux *Ann. eccles.*, ad ann. 1304. (*Ex Libro privilegiorum Rom. ecclesiae*, t. III, p. 277.) Reproduit dans MOSHEIM, *Hist. Tart. eccl.*, App., n° 43, p. 110.
5. Il s'agit de Benoit XI. — Nicolas Bocasini, fils d'un notaire de Trévise, était entré chez les Dominicains à l'âge de quatorze ans. Il devint général de son ordre en 1296. Boniface VIII le créa cardinal, et, à la mort de ce pontife, il fut choisi pour lui succéder.

fuit Isalicus [1] *et Patriarcha totius Orientis, petit a sanctitate vestra benedictionem et inclinat vobis cum humili salutatione in charitate Domini nostri Jesu Christi.*

Superabundanti patri in sanctitate, et superexcellenti in spiritualibus donis, vicario Domini Jesu Christi, super totam fidem christianam, sedenti super sedem beati Petri Apostoli, pastoris nostri et patroni, Patri patrum, Regi regum, sanctissimo papae Benedicto, quem Deus induit sanctissima ac dignissima veste. Custodiat Deus per vestram sanctam orationem, ab omni adversitate et tribulatione omnes illos, qui signum sanctae crucis in suis frontibus susceperunt : et postquam inclinavimus humiliter et dulciter salutando, quod praestantius est, oramus nos omnes continue pro vobis.

Et novit sanctitas vestra reverenda, quod religionis vir ac sanctus frater Jacobus, ordinis Praedicatorum [2], quem Deus, in via quam assumpsit, dirigat et confirmet, venit ad nos et manifestavit nobis quomodo sanctus pater Bonifacius, papa, cujus animam Deus habeat, de hac vita tenebrosa ad lucem perpetuam transmigravit [3]. Insinuavit insuper nobis quod istud donum permaximum, quod est maxima sedes throni apostolici, ac universalis paternitas omnium fidelium, ac summus pontificatus omnium pontificum in omni Ecclesia catholica et apostolica, Deus omnipotens et piissi-

1. *Isalicus.* — Ce mot n'est pas dans Du Cange. Le sens ne saurait en être douteux. Nous avons vu plus haut (p. 113, n. 1) que Ricoldo donnait ce titre au patriarche nestorien. Brocard (cité par Assemani, *Bibl. or.*, t. III, part. 2, p. 274) écrit dans sa description de la Terre sainte : « Nestoriani loco papae habent praelatum quem Jacelichum vocant, cui magna pars Orientis paret. »

2. Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur ce religieux. Il est probable qu'il faisait partie de cet essaim de missionnaires dominicains qui gagnèrent l'Orient cinq ans auparavant. Trois d'entre eux seulement nous sont connus par la bulle de Boniface VIII qui leur fut remise à leur départ. Elle est datée du 10 avril 1299 et commence ainsi : Bonifacius *episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis Fratribus* Sanctio de Bolea, Guillelmo Bernardi, Bernardo Guille, etc., *Ordinis Praedicatorum ad terras Saracenorum, Paganorum, Graecorum, Bulgarorum, Cumanorum, Aethiopum, Syrorum, Hiberorum, Alanorum, Gazarorum, Gotorum, Zichorum, Ruthenorum, Jacobitarum, Nubianorum, Nestorianorum, Georgianorum, Armenorum, Indorum, Moscelitorum, Tartarorum, aliarumque terrarum Orientalium et Aquilonarium nationum proficientibus, nunciis nostris, salutem et apostolicam benedictionem* — Immaculata lex Domini..... (Voir Rayn. *Ann. eccl.*, ad ann. 1299, n. 39; *Bullarium Praedicatorum*, t. II, p. 22). Il existe une autre bulle de Nicolas IV rédigée à peu près dans les mêmes termes et datée du 3 septembre 1288 (*op. cit.*, p. 22).

3. Boniface VIII mourut le 11 octobre 1303, et Benoit XI fut élu pour lui succéder le 22 du même mois. La nouvelle de ce double événement avait donc eu parfaitement le temps de se propager jusqu'en Perse.

mus vestrae contulit sanctitati, quam Deus custodiat et conservet. Insinuavit etiam nobis dictus frater quod vos, Dei voluntate et dispositione, et Spiritus sancti gratia ordinante, Sedem Romanam apostolicam obtinetis; et dixit nobis quod in vobis relucet sanctitas, religio, sapientia et fervor fidei cum devotione, et habetis amorem coelestium cum desiderio exaltandi fidem Christi plus satis quam ipse nobis sciret exprimere [1].

Quibus auditis, gaudium nostrum multum accrevit, et dolor et tristitia a nobis recessit, et laudavimus ac benediximus Jesum Christum, Dominum nostrum, qui promisit nobis per suum Evangelium : *Non relinquam vos orphanos* [2], et postulavimus a misericordia ejus, quod sit benedicta vestra paternitas et dominatio super omnes generationes; et faciat Deus vos agnoscere in tota fide nostra christiana, cui Infideles invident, pontificatus vestri benedictionem et clementiam, et exaltet verbum vestrum super universum mundum, et corroboret conceptum animi vestri ad honorem suum, et faciat vestrum concilium benedictum.

Et postulamus a vestra sanctitate, quatenus dignemini recordari nostri et omnium christianorum in vestris sanctis orationibus, et postulamus etiam humiliter, quatenus omnium praelatorum, et religiosorum, et clericorum, ac caeterorum omnium fidelium, vestro regimini commissorum, orationibus et suffragiis, quibus valde indigemus, dignemini nos efficaciter commendare; et postulent a Deo, ut det suae ecclesiae sanctae securitatem, consolationem, et pacem, et det populo suo felicitatem et gratiam spiritualem et temporalem. Tota enim spes nostra pendens in vestris sanctis orationibus est, et in vestro regimine ac gubernatione : nec habemus ad quem dirigamus oculos nostros post Deum nisi ad vestram pietatem et misericordiam, qui pater noster estis loco Domini nostri Jesu Christi. Deus omnipotens aperiat portus misericordiae suae super filios sacro baptismate generatos in sua benedictione, et dirigat eis vias salvationis per vestras orationes.

Quod si sanctus pater noster, summus pontifex, quem Deus custodiat et conservet, fidem nostram scire vel audire voluerit, haec est quae sequitur [3] :

1. Les éloges pompeux que Jabalaha décerne à Benoit XI n'étaient pas déplacés. Tous les historiens s'accordent à louer la sagesse, la modération et les vertus privées de ce pontife. Il fut béatifié par Benoit XIV; et l'Église latine célèbre sa fête le 7 juillet.

2. Johan., XIV, 18.

3. Il serait curieux de comparer cette profession de foi avec celle faite, à Rome, par Rabban Çauma. Voir plus haut, p. 93. Dans les notes suivantes, nous indiquerons seulement quelques rapprochements.

Credimus in unum Deum aeternum, summe sapientem, vivum, omnium bonorum largitorem, omnipotentem ; unam substantiam et tres personas : Patrem, Filium et Spiritum sanctum ; unam deitatem : Patrem generantem, Filium generatum, Spiritum sanctum procedentem ; unum dominum, unum adoratum, creatorem rerum visibilium et invisibilium, infigurabilem, incorporeum, et inimagibilem super omnem intellectum, immensum et incomprehensibilem propter humani intellectus debilitatem. Quapropter ad aliquam fidelium manuductionem dicimus et confitemur ipsum Patrem generantem sive loquentem, Filium autem genitum sive Verbum, Spiritum autem sanctum tam Verbi quam loquentis esse Spiritum sive vitam; et propter hoc scriptum est in principio Genesis : *Dixit Deus faciamus hominem ad imaginem et similitudinem nostram* [1]. Sicut etiam videmus in sole ipsum corpus solare, et radium sive lucem ab ipso exeuntem, et calorem ab utroque manantem : quae tria unum solem dicimus et non tres, sic et tres personas unum Deum [2].

Confitemur etiam quod in fine saeculorum una persona de tribus divinis, illa scilicet quam assimilavimus radio solari vel Verbo Dei, induit perfectam humanitatem de virgine Maria, propter salutem hominum et ut ostenderet nobis lucem veritatis, et fuit unita divinitas humanitati et humanitas divinitati inseparabiliter et sine fine [3]. Et ista est fides nostra in Dominum nostrum, Jesum Christum, Deum nostrum, qui completus est Deus et completus homo in una persona, totus apud Patrem et totus in Matre. Et ab illa hora qua, per Gabrielem archangelum, ex parte Dei virgini Mariae annunciatio facta de filio nascituro, et dictum est ei [4] : *Ave gratia plena, Dominus tecum, etc.*, ex tunc divinitas non dimisit humanitatem, nec in cruce nec in sepulchro : ita tamen quod

1. Gen. I, 26.

2. Comme dans la profession de foi de Rabban Çauma, le premier article roule sur la Trinité. Mais la formule de Jabalaha, plus explicite, est parfaitement orthodoxe. Bar Çauma tenait que le Saint-Esprit ne procédait point du Fils. Jabalaha admet le contraire. La comparaison classique du soleil, de la lumière et de la chaleur est aussi employée par le patriarche, mais elle est modifiée. Selon Rabban Çauma, la chaleur est causée directement par la sphère du soleil ; selon Jabalaha, elle provient et de la sphère et des rayons.

3. Dans l'exposé de la doctrine sur l'Incarnation, on reconnait sans peine les expressions habituelles des théologiens nestoriens. Mais, ici encore, la profession de foi de Jabalaha est très explicite et conforme à la doctrine catholique. Il n'admet qu'une personne. Il corrige les termes amphibologiques ; ainsi, par exemple, les mots qu'il fallait traduire dans la profession de foi de Çauma par « hominem completum » sont remplacés par ceux-ci : « perfectam humanitatem ». Il affirme aussi expressément la maternité divine de la Vierge Marie.

4. Luc, I, 28.

divinitas pati non potuit, nec mori, nec aliquam poenalitatem sustinere.

Et confitemur nihilominus, quod domina nostra, virgo sancta Maria, genuit et peperit Deum et Dominum nostrum, Jesum Christum, qui est homo perfectus et unitus Deo perfecto, sicut attestatur sanctum Evangelium, quando dixit angelus ad pastores: *Annuntio vobis gaudium magnum, quia natus est vobis hodie salvator mundi, qui est Christus Dominus Deus, in civitate David* [1].

Et nos etiam acceptamus et recipimus fidem et dicta omnium illorum quae ordinata fuerunt in Niceno concilio per sanctos Patres CCCXVIII, quorum orationibus nos Deus custodiat. Illorum ordinationem et dicta nos recipimus sicut dicta quatuor Evangelistarum, et sicut ordinationes Apostolorum, et sicut epistolas Pauli; elongamur et separamur ab omnibus qui dictis sanctis Patribus contradicunt.

Profitemur insuper sanctum romanum summum pontificem et patrem universalem omnium fidelium Christi, et confitemur quod ipse est successor beati Petri, universalis vicarii Jesu Christi, super omnes filios Ecclesiae, ab Oriente usque in Occidentem [2]; cujus amor et dilectio in nostris cordibus est firmata, et nos sub ejus obedientia sumus, et requirimus ac imploramus suam benedictionem, et sumus parati ad omne ejus praeceptum; requirentes humiliter et implorantes ejus auxilium in necessitatibus nostris, et tribulationibus, in quibus longo tempore jam fuimus, et permanemus, et ipse pius pater ne avertat a nobis faciem suam, cum simus omnes fratres in Christo, et ejus filii per veram fidem catholicam, et dignetur corda nostra erigere in gaudium et consolationem per litteras suas, mandando nobis quae facere debeamus, quae accepta et grata sint suae sanctitati.

Et insinuamus sanctitati vestrae reverendae, quod nos imposuimus et commisimus verbotenus verba aliqua praedicto fratri Jacobo, exhibitori praesentium, tanquam fideli et veraci nuncio, coram vobis proponenda, cui debeatis credere in omnibus tanquam nobis; et illa, quae loquitur de nobis vera sunt, quia nos cognovimus firmiter in eo veritatem et fidelitatem [3].

1. Luc, II, 10, 11.

2. La profession de foi de Rabban Çauma était fort incomplète. Elle ne comprenait que la Trinité et l'Incarnation. Jabalaha, après avoir déclaré qu'il souscrivait aux canons du concile de Nicée, confesse, en termes non équivoques, la suprématie d'honneur et de juridiction du Pontife romain.

3. Cette phrase donne à entendre que le moine Jacques avait reçu du patriarche une mission secrète pour le pape. — Rapprocher de ce passage le texte de Ricoldo cité plus haut (p. 113, n. 2).

Inclinamus cum salutatione et oratione sanctis et electis dominis nostris cardinalibus, et omnibus aliis praelatis, et regibus, et sacerdotibus, et religiosis, et baronibus, et fidelibus omnibus, qui obedientes sunt fidei Romanae Ecclesiae. Det nobis Deus suam benedictionem et sancti patris nostri summi pontificis per merita et orationis apostolorum Petri et Pauli. Omnes praelati Orientis, qui circa nos sunt, archiepiscopi et episcopi, et sacerdotes et religiosi, et alii fideles supplicant vobis, et salutant cum orationibus, et petunt a vobis orationem et benedictionem.

Scriptum feria secunda, in crastino Pentecostes, XVIII die mensis madii MDCXV ab Alexandro rege, in civitate Maraga, regno Persarum [1].

De la lecture de ce document et des notes que nous y avons ajoutées, il résulte, pour nous, que la lettre de Mar Jabalaha doit être regardée comme authentique.

Nous ne croyons pas qu'on puisse mettre en doute l'existence même de la lettre. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler plusieurs circonstances dans lesquelles le Catholique avait adressé des missives aux papes. Mais on pourrait se demander si les expressions de l'original ont été bien rendues dans la traduction latine, et si Jabalaha avait sincèrement le désir de se réunir à l'Église romaine. Nous croyons la traduction en général fidèle. On doit au moins admettre que Jabalaha, doué d'un bon sens pratique bien supérieur à ses connaissances théologiques, a volontiers cédé aux instances du frère Jacques qui lui faisait envisager l'union avec Rome comme un nouveau et puissant motif, pour le pape et les chrétiens occidentaux, de hâter le moment de la croisade, et que, sous l'inspiration et peut-être sous la dictée du dominicain, il a pu facilement rédiger la lettre apportée à Rome.

Il n'est pas impossible non plus, et les derniers paragraphes de cette lettre donneraient à entendre, que Jabalaha désirait

1. L'année 1615 des Séleucides commençait le 1er octobre 1303. — La date indiquée ici est en parfaite conformité avec l'Histoire de Jabalaha. Nous avons vu, en effet (ci-dessus, p. 264), que le Patriarche arriva à Maragha la veille de la Pentecôte de cette année, c'est-à-dire le 16 mai 1304.

Il n'est pas probable que Benoit XI ait eu connaissance de cette lettre, car il mourut le 7 juillet, époque à laquelle le frère Jacques pouvait difficilement être rendu à Rome. Aussi Baronius ne dit-il pas que la lettre fut remise au Pape, mais seulement qu'elle fut écrite peu de temps avant la mort du souverain Pontife.

sincèrement le retour à l'unité de la foi, mais que les difficultés au milieu desquelles il vivait et le peu d'autorité dont il paraissait jouir sur les évêques ses suffragants, ne lui permettaient pas de mettre son désir à exécution.

Nous pouvons donc conclure en disant que la lettre de Mar Jabalaha, en admettant même l'exactitude des expressions par lesquelles elle a été traduite en latin et la sincérité des sentiments qui la dictaient, constitua une démarche toute personnelle, sans aucun résultat ni même aucune influence pour l'union des Nestoriens avec l'Église catholique.

2. — Lettre d'Édouard Ier à Mar Jabalaha. (12 mars 1303)

Le second document que nous donnons ici est une lettre adressée par le roi d'Angleterre, Édouard Ier, au Catholique Mar Jabalaha.

Le texte de cette lettre nous a été conservé par Rymer. Le voici d'après son édition [1] :

Magnae Sanctitatis viro, et in Christo sibi karissimo Domino Dei gratia, PATRIARCHAE *Christianorum Orientis,* EDWARDUS, *eadem gratia rex Angliae etc., salutem in eo qui est omnium vera salus.*

Litteras, quas nobis per Buscarellum de Guissurfo, nuncium vestrum, latorem praesentium, transmisistis, recepimus, et ea quae eaedem litterae continebant, una cum credentia [2], [et] quae idem nuncius vester super aliquibus, negocium Terrae Sanctae tangentibus, nobis dixit ex parte vestra oraculo vivae vocis, intelleximus diligenter. Et quia terra christianorum, versus partes nostras, guerris multipliciter turbata extitit jam est diu, prout sanctitatem vestram credimus non latere, dictusque nuncius vester vobis sciet oretenus plenius aperire, tale consilium quale vel-

1. T. I, part. IV, p. 22.
2. Cette lettre de créance était probablement une note dans le genre de celle que nous avons publiée plus haut (p. 610).

lemus, hactenus apponere nequivimus in dicto negocio Terrae Sanctae. Set, cum dominus summus Pontifex, cum Omnipotentis auxilio, nos posuerit in tali statu quod dicto negocio intendere valeamus; scire vos volumus quod libenter eidem negocio quod prae omnibus aliis negociis hujus mundi cupimus prosperari, quatenus poterimus intendemus.

Dat. apud Westmonasterium, 12 die martii, anno ab Incarnatione Domini 1302 [1].

Nous avons expliqué plus haut [2] dans quelles circonstances et par qui cette lettre fut portée au patriarche nestorien.

La *Chronique de Saint-Denys* fait mention du passage à Paris des envoyés de Cazan [3] : « Après en l'an ensuyvant mil ccc et iij vindrent à Paris au roy de France les messagiers aux Tartarins, disant que le roy de France et les barons du peuple crestien, leurs gens en l'aide de la saincte Terre envoyassent; et le seigneur d'eulx, le seigneur de Tartarie, aux Sarrazins se combattrait, et seroient faiz tant luy comme son peuple de bonne voulenté crestien. »

Nous avons eu occasion de dire ce qu'il fallait penser de ces assertions.

1. C'est-à-dire le 12 mars 1303, l'année de l'Incarnation commençant à Pâques. Par conséquent l'opinion émise plus haut (p. 262, n. 1) sur l'origine de la croix offerte par Cazan au patriarche Mar Jabalaha est erronée.
2. Ci-dessus, p. 262.
3. Règne de Philippe le Bel, chap. XLIX.

LISTE DES DOCUMENTS

PUBLIÉS IN EXTENSO DANS LES DEUX ARTICLES PRÉCÉDENTS

I. Notes sur les relations du roi Argoun avec l'Occident.

II. Documents concernant Mar Jabalaha.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

A L'HISTOIRE DE MAR JABALAHA

Tome I, page 593, note 2, lignes 2 et 10 :

Au lieu de « 1266 », lire « 1265 ».

Tome II, page 113, note 2, ligne 17 :

Au lieu de « *après* le règne d'Argoun », lire « *sous* le règne d'Argoun ». — Fra Ricoldo di Monte Croce (du Mont Calvaire), de son nom de famille Ricoldo Pennini, naquit à Florence, vers 1243. Étant entré dans l'ordre des Dominicains, il partit pour l'Orient en 1288, et dut arriver à Bagdad en 1290. On ignore à quelle date il revint en Europe. Sa présence à Florence est constatée dans un acte officiel du 10 octobre 1301. Il mourut dans cette ville le 31 octobre 1320, sans avoir pu réaliser son désir de retourner en Asie. Il est donc bien certain qu'il parle de notre Jabalaha III, dans le passage cité. — Voir FINESCHI, *Memorie istoriche... del convento di S. Maria Novella*, Firenze, 1780; et MANDONNET, *Fra Ricoldo*, dans la *Revue biblique* de 1893.

Page 122 :

Nous avons, au sujet de la consécration de l'église élevée dans le camp d'Argoun, le témoignage explicite de l'un des évêques présents à cette solennité. Stephanos Orbélian, l'historien de la Siounie, avait été consacré métropolitain de cette province, en 1285, à la cour de Léon III, roi de Cilicie. Il retourna chez lui en 1287. Un peu plus tard, à une date qu'il n'indique pas, mais que notre texte permet d'établir, il se rendit près d'Argoun et assista à la dédicace de l'église. Voici, d'ailleurs, son récit [1] : « Or, après

1. *Histoire de la Siounie*, chap. 71. Trad. BROSSET, Saint-Pétersbourg, 1864, pp. 265-266.

notre retour de Cilicie, nous nous rendîmes près d'Arghoun, maître du monde, et lui fûmes présenté ; il nous accueillit avec beaucoup d'honneur et d'affection. Nous lui fîmes connaître nos chagrins et lui montrâmes notre encyclique qu'il se fit traduire et lire..... Il nous ordonna de rester chez lui pour bénir, dans son palais [1], une église que lui avait envoyée le grand pape de Rome. Là se trouvait le catholicos Nestor [2] avec douze évêques. Conjointement avec eux, nous bénîmes l'église en grande pompe. Arghoun de sa propre main, nous revêtit des ornements pontificaux, tels qu'il les avait déterminés pour le catholicos, pour nous et pour les évêques; tenant la crécelle, il fit le tour du camp et forçait chacun à recevoir la bénédiction. Un autre évêque, envoyé par le même pape, vint quelque temps après et baptisa le jeune fils du monarque, qu'il nomma Théodosios, en leur langue Kharbanda, et le déposa sur le sein d'un prince franc nommé Sir Tchol [3]. »

Page 123, note 2 :

Au lieu de « 1601 [= 1289] », lire « 1601 [= 1290] ».

Page 262, note 1 :

Voir l'observation qui se rapporte à cette note, page 638, n. 1.

Page 299, note 5, ligne 2 :

Au lieu de « page 184 », lire : « page 129 ».

Page 302, ligne 12 :

Au lieu de « 1289 », lire : « 1290 ».

Notre travail était complètement imprimé lorsque nous avons eu connaissance d'un opuscule intitulé : *Textkritische Bemerkungen zur* Jabalaha's Geschichte, *zur Erlangung der venia docendi vorgelegt von Dr*. H. Hilgenfeld (Leipzig, 1894 ; in-8°, pp. 39).

L'auteur de cet opuscule annonce qu'il a achevé l'an dernier une traduction de l'*Histoire de Mar Jabalaha*, mais que le désir d'expliquer clairement certains passages difficiles l'a empêché jusqu'à présent de la publier. Il a réuni dans sa dissertation diverses observations philologiques, qu'une étude approfondie du texte lui a suggérées.

1. Plus exactement : dans son camp ; comme il est dit quelques lignes plus bas.
2. Brosset conjecturait avec raison qu'il fallait lire « Nestorien » au lieu de Nestor.
3. Ce nom, d'après le P. Chanarazian (note 188 du texte arménien), désignerait le génois Buscarel. Voir ci-dessus, p. 593.

Les corrections qu'il propose sont au nombre de quatre-vingt-dix-huit. Il n'y en a aucune qui soit de nature à modifier le texte de manière à en changer le sens au point de vue historique. La plupart ne portent que sur la vocalisation, sur l'emploi des suffixes et sur l'usage du signe du pluriel. Quelques-unes s'appliquent à la ponctuation et impliquent des changements de construction dans les périodes. D'autres ont pour but d'éliminer du texte ou de déplacer certaines phrases regardées comme des gloses surajoutées, ou encore d'insérer certains mots destinés à combler des lacunes.

Les observations de M. Hilgenfeld, à quelques exceptions près, nous ont paru justes et ses conjectures très vraisemblables. Nous nous sommes même rencontré avec lui, dans notre traduction, sur beaucoup de points où les corrections qu'il propose s'imposaient par suite de la construction de la phrase syriaque. Mais il en signale aussi quelques autres dont nous aurions pu utilement profiter si nous avions eu plus tôt connaissance de son travail.

J.-B. C.

BIBLIOGRAPHIE

I. — PÉRIODIQUES SPÉCIAUX

Revue biblique trimestrielle, 3e année, 1894 :

N° 3, juillet. — L. Heidet, Maspha et les villes de Benjamin, Gabaa, Gabaon et Béroth (pp. 321-356). Avec une carte. Cf., sur cette étude, un article de M. l'abbé Raboisson, dans la *Revue illustrée de la Terre-Sainte,* 15 septembre 1894, pp. 275-278. — Gallois, L'Apocalypse de S. Jean (pp. 356-374). — P. Batiffol, Comment s'est formé le Nouveau-Testament (pp. 374-386). — Ch. Robert, La création d'après la Genèse et la science (pp. 386-401). — J. Parisot, Les Psaumes de la captivité (pp. 402-409). — C. Douais, S. Augustin et la Bible (pp. 410-432). — Fr. V. Scheil, La tablette de Lachis (pp. 433-436). — « Christum in cubile ». Question [signée : P.] à M. le Dr Alf. Resch (pp. 437-438). Signification de cette expression dans le Sacramentaire léonien. — Fr. M.-J. Lagrange, Chronique. Lettre de Jérusalem (pp. 439-451). Sur l'activité de l'École pratique d'études bibliques à Jérusalem. Questions de topographie Palestinienne, traitées dans les conférences de S.-Étienne, à Jérusalem. Les fouilles de Tell-el-Hesy. L'emplacement de Maspha. — Fr. M.-J. Lagrange, Une tradition biblique à Jérusalem. S. Étienne (pp. 452-481). Sur le lieu de la lapidation du premier martyr. Conclut pour l'emplacement de l'ancienne basilique d'Eudocie au nord de Jérusalem. Des reliques du saint ont dû séjourner quelque temps dans la basilique de Sion. Discussion bien conduite, mais dont la conclusion ne peut, à notre avis, être tenue pour définitive. = **Bibliographie :** *Ein samaritanisches Fragment ueber den Ta'eb oder Messias,* von Adalbert Merx; 1893 (Fr. J.-M. Lagrange).

N° 4, octobre. — Fr. M.-J. Ollivier, Étude sur la physionomie

intellectuelle de N.-S. Jésus-Christ. La parabole de l'Enfant prodigue (pp. 489-502). — P. Batiffol, L'Église naissante. Introduction à l'étude du Nouveau-Testament (pp. 503-521). — J. B. Semeria, L'Évangile de Pierre (pp. 522-560). — Fr. J.-M. Lagrange, Néhémie et Esdras (pp. 561-565). — L. Hebrans, S. J., De visionibus Ezechielis, prophetae (pp. 586-604). — Ch. Robert, La chronologie biblique (pp. 605-612). — Germer-Durand, Épigraphie palestinienne (pp. 612-613). Sur un milliaire romain, de l'époque d'Hadrien, découvert à Bettir par les PP. Dominicains de l'École biblique. — Fr. Paul-M. Séjourné, Chronique palestinienne. Voyage de l'École biblique. Araq-el-Emir. Jazer. Inscriptions. Fouilles au S.-O. de Jérusalem. Découverte d'une chapelle mortuaire au nord (pp. 614-628). — Fr. J.-M. Lagrange, Chronique générale. Le congrès des Orientalistes à Genève, 1894 (pp. 629-631). Résumé des communications intéressant les études bibliques et palestiniennes.

Revue illustrée de la Terre-Sainte et de l'Orient catholique, 1894, t. XI :

N° 13, 1er juillet. — Grèce et Bulgarie. Projet d'un concile œcuménique de l'Église grecque (pp. 193-194). — La « Société russe de Palestine » (p. 195). Activité, moyens d'action; écoles, hôtelleries pour les pèlerins russes, etc. — J. de Morgan, Les fouilles de Dahchour (pp. 195-198). — Légation russe près le Saint-Siège (pp. 198-199). — A. Raboisson, La véracité du livre de Judith. Détermination des noms de lieu, propres à la version des LXX et omis par la Vulgate (pp. 199-203); suite. Continué dans les nos 16 (pp. 247-250), 17 (pp. 260-263), 18 (pp. 278-282), 19 (pp. 294-298), 20 (pp. 310-314), 21 (pp. 328-331), 23 (pp. 358-360). — F. Romanet du Caillaud, Des origines de l'ordre du Carmel. Comment un Limousin, S. Berthold Malafaïda, en fit un ordre de l'Église latine; suite, II (pp. 203-205). Fin au n° 15 (pp. 235-236). — La question juive et l'Église (p. 206). = **Échos d'Orient** (pp. 206-208) : Aux ruines de Nicée (extrait du *Pèlerin*). — La nouvelle encyclique et l'Union. — La mission catholique en Perse. = **Gravures :** Statues d'Isis et d'Osiris découvertes dans les fouilles de Dahchour. — Kurun, vue des rives du lac de Tibériade.

N° 14, 15 juillet. — Lettre apostolique de Léon XIII aux princes et aux peuples de l'Orient, pour l'union des Églises; 20 juin 1894 (pp. 209-214). — A. Raboisson, Encore Youtah. Développements nouveaux d'arguments anciens; arguments nouveaux; découverte d'une inscription grecque inédite (pp. 214-220). Fin au n° 15 (pp. 225-229). Avec gravure et plan. Youtah serait le lieu désigné

par S. Luc comme celui de la Visitation. — Nécrologie. Mgr Jean Habib, archevêque maronite de Nazareth et restaurateur des missionnaires libanais (pp. 220-223). = **Échos d'Orient** (pp. 223-224) : Service funèbre pour M. Carnot au Saint-Sépulcre. — Tremblements de terre à Constantinople. = **Gravures :** Mgr Jean Habib, archevêque maronite de Nazareth. — Le couvent de Kraïm, au Mont Liban, séminaire des missionnaires libanais.

N° 15, 1[er] août. — L'abbé Denoy, La Fête-Dieu à Salonique (pp. 230-231). — Le tremblement de terre à Constantinople (pp. 231-235). = **Échos d'Orient** (pp. 236-240) : La nouvelle congrégation pour l'union des Églises. L'encyclique et les journaux grecs et autrichiens. — Les tremblements de terre en Turquie. — Service funèbre célébré à Constantinople en l'honneur de M. Carnot. — La Mecque et le choléra. — Institut archéologique russe, à Constantinople. = **Gravure :** Vue générale de Salonique.

N° 16, 15 août. — Dom Bernard-Marie, Le congrès de Reims et l'union des Églises (pp. 242-243). — Photius et la primauté du pape (pp. 243-245). A propos d'un article de M. Paganelli, paru dans l' Ἑστία. — Lettre d'un patriarche de Constantinople à un roi bulgare, au x[e] siècle (pp. 245-246). Il s'agit de la lettre du patriarche Nicolas à Siméon, prince des Bulgares, de l'année 920, l'informant de l'arrivée à C. P., de légats envoyés par le pape Jean X, pour rétablir la paix dans l'Église grecque divisée. — La lettre apostolique et l'*Exégète* de Marseille (pp. 246-247). A propos d'un article de l'*Exégète* sur l'union des Églises. — Le nationalisme des églises d'Orient et l'œcuménicité patriarcale (pp. 250-251). — F. A., Un adversaire de l'union des Églises (pp. 251-252). A propos de lettres adressées par l'archimandrite Jean Martinos aux Καιροί d'Athènes, contre l'union. — La lettre apostolique et la presse (pp. 252-253). — Choses d'Orient (pp. 253-254). Reproduction d'un article de M. Piellat, dans le *Pèlerin,* racontant son voyage à travers la Syrie et sur les côtes de l'Asie-Mineure. = **Échos d'Orient** (p. 256) : Les Arméniens catholiques de Smyrne et de Perse. = **Gravures :** El Arbid (Arbéla des Grecs).

N° 17, 1[er] septembre. — J.-B. Guillemot, Étude sur la topographie sacrée de la Cité de Dieu (Jérusalem) (pp. 257-260). Suite au n° 18 (pp. 273-275). Avec un plan. — L'abbé Vigouroux, L'École des études bibliques, à Jérusalem (p. 263). — J. J., Les temples de l'île de Philae et les ingénieurs anglais (pp. 263-264). — Correspondance (pp. 266-267). Extraits de lettres relatives à l'article de M. l'abbé Raboisson sur la véracité du livre de Judith. — Notes sur l'Église grecque, par un orthodoxe (pp. 267-269). Suite au n° 18 (pp. 282-285). = **Échos d'Orient** (pp. 270-272) :

L'encyclique du pape sur l'union des Églises, à propos d'un article de l' Ἐφημερὶς τῶν Συζητήσεων, d'Athènes. — Les Arméniens catholiques de Smyrne. — Incendie d'Aslambec, village arménien, situé non loin du golfe de Nicomédie. = **Gravures :** L'île de Philae, vues du sud-ouest et du nord-est.

N° 18, 15 septembre. — A Raboisson, Maspha (pp. 275-278). Fin au n° 19 (pp. 289-291). A propos d'un article de M. Heidet dans la *Revue biblique,* de juillet 1894. — Le R. P. Rolland, L'apostolat catholique chez les Coptes (pp. 285-286). — Correspondance de Constantinople. L'encyclique et la presse orthodoxe (pp. 286-288). = **Gravure :** Carte des deux campagnes de la guerre arabique d'Assurbanipal.

N° 19, 1[er] octobre. — A. Lepage, Les Arméniens, notice historique (pp. 291-293). — Lettre de Grèce. Les effets de la lettre apostolique sur l'union des Églises (pp. 298-300). — Vicomte Oscar de Poli, Nobiliaire des croisades : Brebant (pp. 300-304). = **Gravures :** Armoiries des Brebant. — Dukkakin (Mzeirib). Hurarin des Assyriens.

N° 20, 15 octobre. — Cés. Tondini de Quarenghi, L'Eucharistie dans le retour de l'Église gréco-russe à l'unité catholique (pp. 305-308). Suite aux n[os] 21 (pp. 322-324), 22 (pp. 342-346), 23 (p. 367). — P. Pisani, Le catholicisme en Arménie (pp. 308-310). Suite aux n[os] 21 (pp. 324-327), 22 (pp. 349-350), 23 (pp. 356-357). — Cés. Tondini de Quarenghi, Sur l'emploi du mot « schismatiques » (p. 315). — Lettre de Bethléem (pp. 315-316). Menus événements de T.-S. Excursion aux Vasques et aux Jardins de Salomon. — A propos de la lettre apostolique sur l'union des Églises (pp. 316-317). Extrait du *Moniteur de Rome.* = **Échos d'Orient** (pp. 318-320) : Ordination d'un prêtre hellène, de rite grec. — La question de Photius. — La réunion des églises et les patriarches orientaux. — Mgr Benham-Beni, patriarche syrien d'Antioche, et la liturgie syriaque. = **Gravures :** Un groupe d'Arméniens. — Kurun (Huk Kuruna des Assyriens).

N° 21, 1[er] novembre. — Les patriarches d'Orient à Rome (pp. 321-322); pour la conférence sur l'union des Églises. — A. Raboisson, La marche de Sinachérib, selon le prophète Isaïe (pp. 331-335). Suite aux n[os] 22 (pp. 346-349), 23 (pp. 365-366). = **Échos d'Orient** (pp. 335-336) : L'union des Églises. Conférence de Rome. Motifs de l'abstention de Mgr Azarian, patriarche arménien catholique. Attitude de l'Église grecque orthodoxe dans la question de l'union. = **Gravure :** Plan d'invasion de la Palestine par Assurbanipal, dressé par M. l'abbé A. Raboisson.

N° 22, 15 novembre. — Conférence [à Rome] pour la réunion des

Églises (pp. 337-339). — Dom Gérard van Caloen, Un mouvement vers l'union, en Russie (pp. 339-342). Suite au n° 23 (pp. 354-356). — A. Raboisson, L'inscription de Youtah (p. 351). = **Échos d'Orient** (pp. 351-352) : Le tzar et la civilisation chrétienne. — Mort à Jérusalem du capitaine J.-B. Guillemot, auteur de l'article signalé ci-dessus (n° 17). — Pèlerinage à pied vers les Lieux-Saints de Jérusalem, entrepris par A.-François Polvèche, de Hautbourdin (Nord).

N° 23, 1er décembre. — Un acte de vandalisme à Jérusalem. Démolition de l'église des Chevaliers de Saint-Jean (pp. 353-354). — Fouilles à Jérusalem (pp. 357-358). Entreprises par le Dr F. J. Bliss, pour retrouver la trace de l'ancienne enceinte au sud et au sud-est de Jérusalem. — Correspondance de Constantinople. Le *Neologos* et la primauté du Pape. Démission du patriarche grec (pp. 360-364). = **Échos d'Orient :** L'union des Églises. Conférence de Rome. = **Gravure :** La montagne de Kurun. Vue prise du sud-est.

N° 24, 15 décembre. — Lettre apostolique de N. T. S. P. Léon XIII, pape par la divine Providence, sur la protection et la conservation des rites et coutumes des Églises orientales ; Rome, 30 nov. 1894 (pp. 369-372). Version française. — Démission du patriarche œcuménique grec-orthodoxe Néophytos (pp. 373-375). Extraits du journal l'*Orient*. — Nicolas II et les catholiques (pp. 375-376). — Un document sur la question du calendrier (p. 376). C'est une lettre du P. Cés. Tondini de Quarenghi au patriarcat grec de C. P., touchant la réforme du calendrier gréco-russe. — L'ignorance sur la question des deux Églises (pp. 378-381). — **Échos d'Orient** (pp. 382-384) : Les églises orientales et la constitution apostolique du 30 nov. 1894. — L'union des Églises et la presse orientale. — Désordres commis par les Druses dans l'Anti-Liban. — Le chemin de fer de Damas-Hauran. = **Gravure :** Portrait de M. de Lesseps.

Œuvre des écoles d'Orient, 1894 :

N° 203 : juillet-août. — La dernière encyclique (20 juin) et l'union des Églises (pp. 317-326). — Lettre du R. P. Duval, supérieur de la Mission dominicaine de Mossoul, sur un récent accident survenu dans l'église de Mossoul. Réparations nécessaires ; 3 juin 1894 (pp. 326-329). — Tremblements de terre à Constantinople (p. 329). — Comptes de l'exercice 1893 (pp. 330-345). A consulter pour la liste qu'on y trouve des congrégations et des écoles du rite catholique, en Syrie et en Palestine. — Lettre de Mgr Pierre Geraïgiri, évêque grec catholique de Panéas (Césarée de Philippe, aux sources du Jourdain), sur son retour dans son diocèse ; 7 juin 1894 (pp. 346-347).

N° 204, septembre-octobre. — Lettre du R. P. Polycarpe Anastasiadis, supérieur du séminaire helléno-catholique de Constantinople, à M. le directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient (pp. 349-351). Sur les progrès du catholicisme chez les Hellènes du rite grec. — Lettre du R. P. Joachim, des religieux de l'Assomption, supérieur de la mission d'Eski-Chéhir (l'ancienne Dorylée), à M. le directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient (pp. 352-354). Sur l'école catholique d'Eski-Chéhir. — Lettre du R. P. François, supérieur des Augustins de l'Assomption, à Constantinople, à M. le directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient; 14 août 1894 (pp. 355-356). Sur le tremblement de terre de C. P. — L'Œuvre de Saint-Nicolas à Damas. — Rapport adressé au comité de cette œuvre (pp. 356-360). — Lettre de M. l'abbé F. Raulx, prêtre lazariste, à M. le directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient, sur l'école de Damas; 14 mai 1894 (pp. 361-363). — Rapport de S. B. Mgr Azarian, patriarche des Arméniens catholiques, à M. le directeur de l'Œuvre. Fin (pp. 363-369). Sur les écoles dépendant du patriarcat arménien-catholique. — Œuvres du diocèse chaldéen de Sinah (Kurdistan persan). Rapport de M. Malaval, prêtre de la Mission, à Mgr Montéty, archevêque et délégué apostolique en Perse (pp. 370-375). — Mission bulgare de la Thrace. Lettre du R. P. Luc Wranowski, supérieur des missionnaires Résurrectionnistes, à M. le directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient; 7 mai 1894 (pp. 375-378). — Les sœurs Eucharistines pour les Bulgares unis. Lettre de sœur Marie-Christine de Jésus, supérieure des sœurs Eucharistines, de rite bulgare, à M. le directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient; 25 juin 1894 (pp. 379-380).

N° 205, novembre-décembre. — Arménie. Rapport de Mgr Nersès Djendoyan, sur le diocèse arméno-catholique de Mouche; 1er novembre 1894 (pp. 381-389). — Mésopotamie. Lettre du R. P. G. Duval, supérieur de la mission dominicaine de Mossoul, à M. le directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient; 9 octobre 1894 (pp. 389-391). — Syrie. Lettre du R. P. Salomon Nouméir, supérieur général des moines Basiliens (grecs-catholiques) de Saint-Sauveur (Mont Liban), à M. le directeur de l'Œuvre des écoles d'Orient; 8 septembre 1894 (pp. 391-395). — Asie-Mineure. Lettre de Mgr Paul Terzian, évêque arménien-catholique d'Adana et de Tarse, en Cilicie, au même, sur l'incendie qui vient de détruire en partie les bâtiments de la mission de Hadjine; 25 octobre 1894 (pp. 395-397). — Lettre de sœur M. Xavier, supérieure des sœurs de l'Assomption à Eski-Chéhir, au même; 29 septembre 1894 (pp. 397-399). Sur l'école dirigée par ces religieuses à Eski-Chéhir. — Une excursion à Ain-Karim (Saint-Jean-en-Montagne), où est né

le Précurseur (pp. 401-403). = Chronique et avis divers (pp. 403-411) : Fête patronale de S. Jean Chrysostome. — Conférence sur l'union des Églises, à Rome. — Carte du Levant publiée par l'Œuvre des écoles d'Orient.

Palestine Exploration Fund. Quarterly Statement, 1894 :

Juillet. — Notes and News (pp. 153-168) : Compte rendu d'une séance de la Société, du 8 mai 1894. Nouvelles archéologiques diverses de Palestine. — Carte de la Palestine, dressée par M. Georges Armstrong. Nouveautés bibliographiques. — Fred. Jones Bliss, Excavations at Jerusalem (pp. 169-175). Avec un plan. — F. J. Bliss, Notes on the Plain of Jericho (pp. 175-183). Plans et gravures. — C. Schick, The Jerusalem Cross (pp. 183-189). Sur l'origine et les différentes formes de la croix de Jérusalem. — Oldfield Thomas, Remarks on facsimile of Metal Mouse in the Collection of Baron Ustinoff at Jaffa (pp. 189-190). — Samuel Bergheim, Land tenure in Palestine (pp. 191-199). — William Simpson, A Hittite monument (pp. 199-200). Il s'agit d'un monument signalé dans un livre du XVIIIe siècle, comme existant près de Hamah. — D. Lee Pitcairn, Note on the marble fragment from Jebail (pp. 200-201). — C.-R. Conder, Greek Inscriptions in Western Palestine (pp. 201-203). — C.-R. Conder, Notes on Tell el Hesy (pp. 203-205). — C.-R. Conder, Notes on Herr von Schick's Paper on the Jerusalem Cross (pp. 205-206). — C.-R. Conder, Notes on the *Quarterly Statement* (pp. 207-208). Additions à des articles parus dans le précédent n° du *Quart. Statement.* — J.-E. Hanauer, Notes : I, On stone and pottery Masks found in Palestine. II, A Legend of Il Hahim (pp. 209-211). — Th. Barrois, On the depth and temperature of the Lake of Tiberias (pp. 211-220). — The Haematite Weight, with an Inscription in ancient Semitic Characters, purchased at Samaria, in 1890, by Thomas Chaplin (pp. 220-222). Suite en octobre (pp. 284-287). Lettres de A. H. Sayce, S. R. Driver, Ed. Koenig, Th. Chaplin, W. Robertson Smith, Thomas Tyler, reproduites de l'*Academy.*

Octobre. — Notes and News (pp. 233-241) : Nouvelles archéologiques et bibliographiques. — F. J. Bliss, Second Report on the Excavations at Jerusalem (pp. 243-257). Avec un plan. — C. Schick et F. J. Bliss, Discovery of a beautiful Mosaic Pavement with Armenian Inscription, north of Jerusalem (pp. 257-261). Avec une reproduction, d'après une photographie. — C. Schick, Jerusalem Notes (pp. 261-266). Nouvelles archéologiques de Jérusalem. — James Glaisher, Results of meteorological observations taken at Jerusalem in the year 1886 (pp. 266-268). — E. Davis,

The Siloam and later Palestinian Inscriptions considered in relation to sacred textual criticism (pp. 269-277). — P. J. Baldensperger, The birth of Abu-Zaid (pp. 277-282). Ce personnage est le héros d'un poème populaire des fellahs de Palestine, dont M. B. donne le texte. — Rev. W. F. Birch, Ancient Jerusalem. Zion and Acra, south of the Temple (pp. 282-284). — Marcus N. Adler, Jewish pilgrims to Palestine (pp. 288-300). Il s'agit des relations juives de pèlerinages, au moyen âge. — C.-R. Conder, Note on Mr Davis' Paper (pp. 301-302). A propos de l'inscription de Siloé. — C.-R. Conder, Notes on the *Quarterly Statement* (pp. 302-303). Additions au précédent numéro des *Quart. Statement.* — Annual meeting (pp. 303-312). Compte rendu de la séance du comité général du Palestine Exploration Fund, du 17 juillet 1894.

Zeitschrift des deutschen Palaestina Vereins, t. XVII, 1894 : N° 2. — L. Einsler, Mâr Eljas, el-Chadr und Mâr Dschirjis. Fin (pp. 65-74). — C. Schick, Die Baugeschichte der Stadt Jerusalem. Fortsetzung. III : Von der Rückkehr aus dem Exil bis zur Zerstörung durch die Römer (537 av. J.-C.-70 ap. J.-C.). Suite au n° 3. IV : Von der Zerstörung durch die Römer bis zur Einnahme durch die Kreuzfahrer (70-1099 ap. J.-C.) (pp. 75-88, 165-179). — P. Palmer, Das jetzige Bethlehem (pp. 80-97); avec une carte. — R. Röhricht, Die Jerusalemfahrt des Heinrich von Zedlitz, 1493 (pp. 98-114). Suite au n° 3 (pp. 185-200). M. R. publie ce voyage d'après deux manuscrits, l'un de la bibliothèque du château de Fürstentein, l'autre de la bibliothèque de Breslau. L'intérêt du récit réside surtout dans l'abondance des détails relatifs au voyage d'aller et de retour, dans le nombre et la qualité des voyageurs, dans l'exactitude de la description des Lieux Saints. Cette publication a été reproduite dans la *Warte des Tempels,* 1894, nos 34, 35, 36. — Dr Ign. Goldziher, Das Patriarchengrab in Hebron nach Al-'Abdarī (pp. 115-122). Avec une phototypie de l'intérieur du Haram à Hébron. = **Bücheranzeigen** (pp. 123-125) : *Kritische Bemerkungen zu S. Silviae Aquitanae peregrinatio ad loca sancta;* von Paulus Geyer, 1890 (Dr W. A. Neumann). — *Kritische und sprachliche Erläuterungen zu Antonini Placentini Itinerarium;* von Paulus Geyer, 1892 (Id.).

N° 3. — Dr J. Benzinger, Bericht über neue Erscheinungen auf dem Gebiete der Palästinaliteratur, 1892 und 1893 (pp. 129-164). Courtes mais substantielles notices embrassant toute la littérature relative à la Palestine depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. — H. Gelzer, Inschrift aus Kaisareia (pp. 180-182). Il s'agit d'une inscription tombale grecque, du IVe-Ve siècle, après J.-C., récemment

découverte, qui porte les noms de Marie et de Lazare et qui aurait pu appartenir à un sarcophage contenant des reliques de ces deux personnages bibliques. — H. GELZER, Inschrift von Muristan (pp. 183-184). Épitaphe grecque d'une femme, dont il manque le nom, gravée sur une pierre qui a dû être apportée en cet endroit pour servir à la construction des murailles de Jérusalem. — H. GUTHE, Ein vermeintliches hebräisches Talent (pp. 201-203). Trouvé, en 1892, par le P. Léon Cré dans le voisinage de l'église Sainte-Anne, à Jérusalem. = **Bücheranzeigen** (pp. 204-205) : Harfouch (Joseph), *Le drogman arabe ou guide pratique de l'arabe parlé, en caractères figurés, pour la Syrie, la Palestine et l'Égypte ;* Beyrouth, librairie de l'imprimerie catholique, 1894 (M. HARTMANN). = **Kurze Mitteilungen** (pp. 206-208) : A propos de la *Bibliotheca geogr. Palaestinae* de Röhricht. — Sur une inscription grecque publiée dans Lebas-Waddington, part. VI, sect. II, n° 1095.

Byzantinische Zeitschrift, 1894, t. III :

Fasc. 3 et 4. — ZACHARIAE von LINGENTHAL, Wissenschaft und Recht für das Heer, vom 6[ten] bis zum Anfang des 10[ten] Jahrhunderts (pp. 437-457). L'auteur analyse ou publie divers textes relatifs à la tactique et à la discipline des armées byzantines. — Max BONNET, La Passion de l'apôtre André en quelle langue a-t-elle été écrite ? (pp. 458-469). Entre le texte latin et le texte grec que nous ont conservé les manuscrits, M. B. conclut à l'antériorité du texte latin ; mais il admet que ce texte latin pourrait être lui-même la traduction d'un texte grec perdu. — Edwin PATZIG, Leo Grammaticus und seine Sippe (pp. 470-497). — J. DRAESEKE, Theodoros Laskaris (pp. 498-515). Étude sur la vie et les œuvres de ce second empereur de Nicée (1222-1254), fils de Jean Ducas Vatatzès. — C.-Fr. MÜLLER, Handschriftliches zu Ignatius Diaconus (pp. 516-527). — M. GASTER, Die rumänische Version der trojanischen Sage (pp. 528-552). — Petros N. PAPAGEORGIU, Zu den mittelgriechischen Sprichwörtern (pp. 553-580). — G.-N. HATZIDAKIS, Ist Georgillas der Verfasser des Gedichtes von der Eroberung Konstantinopels ? (pp. 581-598). C'est par pure conjecture que presque tous les hellénistes ont attribué à Emmanuel Georgillas, de Rhodes, le poème connu sous le titre de : Ἅλωσις (ou Θρῆνος) Κωνσταντινουπόλεως, qui est, comme on sait, relatif à la chute de C. P., en 1453. L'auteur du présent article cherche à prouver, par l'examen historique et philologique du poème, que cette conjecture n'est pas autorisée par un ensemble de raisons suffisantes. L'Ἅλωσις a été composée l'année même de la chute de C. P., et, à cette époque, Georgillas n'avait guère que vingt ans. Du reste la compa-

raison philologique du poème avec deux autres œuvres versifiées, qui sont certainement du poète rhodien, la *Peste de Rhodes* et le *Bélisaire,* dénote une langue toute différente. — Spyr. P. Lambros, Die Werke des Demetrios Chrysoloras (pp. 599-601). Démétrius Chrysoloras était frère de l'écrivain plus connu, Manuel. Ses œuvres sont pour la plupart théologiques. Mais il existe, dans des manuscrits de Paris et d'Oxford, une centaine de lettres inédites de lui à l'empereur Manuel Paléologue, dont le contenu même n'a jamais été indiqué et qui très vraisemblablement fourniraient des renseignements intéressants sur l'histoire byzantine, au xv[e] siècle. — A. Sonny, Das Todesjahr des Psellos und die Abfassungszeit der *Dioptra* (pp. 602-603). La *Dioptra,* de Philippe Monotropos, qui est précédée d'une sorte de préface due à Michel Psellos, a été composée en 1097. Donc Psellos vivait encore à cette époque et ne mourut pas en 1078, comme on l'a dit. — L. Traube, Hermeneumata Vaticana (pp. 604-606). — **II[te] Abtheilung (Comptes rendus critiques)** (pp. 607-625) : Albrecht Wirth, *Aus orientalischen Chroniken;* Frankfurt a. M., 1894 (K. Krumbacher). Critique sévère, mais parfaitement fondée : l'auteur a mal étudié son sujet et ne possède pas les qualités requises dans un livre d'érudition. — S. Sestakov, *Der Johannes Rhetor der Kirchengeschichte des Evagrios ;* Kazan, 1890 (Carl Erich Gleye). M. S. apporte de nouveaux arguments prouvant que Jean le Rhéteur, cité souvent par Evagrius, n'est autre que Jean Malalas. — V. Vasiljevskij, *Zwei Briefe des byzantinischen Kaisers Michael VII Dukas an Vsevolod Jaroslavic ;* 1875 (Ed. Kurtz). — P. Bezobrazov, *Ein unedierter Ehevertrag des Michael VII Dukas mit Robert Guiscard;* 1889 (Ed. Kurtz). — *Chronica minora collegit et emendavit* Carolus Frick; Lipsiae, 1893 (Carl Weyman). Recueil de petites chroniques gréco-latines des sept premiers siècles du christianisme. = **III[te] Abtheilung. Bibliographische Notizen und kleinere Mittellungen** (pp. 637-644) : A signaler, outre des notices qui seront indiquées plus loin, avec les ouvrages auxquels elles se rapportent, les recensions des ouvrages et articles suivants : V. Istrin, *Die Alexandreis der russischen Chronographen* (K. Krumbacher). — 'Α. Παπαδόπουλος Κεραμεύς, Ἱεροσολυμιτικὴ Βιβλιοθήκη, t. II (E. Kurtz). — Gust. Meyer, *Neugriechische Studien,* II : *Die slavischen, albanischen und rumänischen Lehnworte im Neugriechischen;* 1894 (K. Krumbacher). — Paul Tannery, *Sur l'étymologie du mot chiffre* (K. Krumbacher). — Paul Wendland, *Jahresbericht über die Kirchenväter und ihr Verhältnis zur Philosophie;* 1889-1892 (*Arch. f. Gesch. der Philos.,* 1894) (C. Weyman). — *Anecdota graeca theologica, cum prolegomenis :* Gennadii, archiep. C. P., *Dialogus*

Christiani cum Judaeo..., et ejusdem *Delectus prophetiarum de Christo*. E cod. Bernensi DLXXIX... edidit... Albertus Jahnius...; 1893 (K. Krumbacher). = K.-E. Zachariae von Lingenthal (pp. 645-648). Article nécrologique, par W. Fischer.

Das heilige Land, XXXVIIIe année, 1894 :

N° 2. — Die sechste Station des h. Kreuzweges. Das Haus der heil. Veronica in Jerusalem (pp. 33-46). — P. Placidus, Missionsleben der Franciscaner in Palaestina und Aegypten (pp. 46-57). — Stephan Petrus X. Azarian, Das Erdbeben in Constantinopel (pp. 57-58).

N° 3. — Das jüngste apostolische Sendschreiben Leo's XIII, vom 20 Juni dieses Jahres, und der Orient (pp. 65-71). — Dr Karl Schnabel, Die historisch-politischen Rechtsverhältnisse an den h. Stätten in Palästina (pp. 72-79). Sur la « question des Lieux-Saints », autrefois et aujourd'hui. — Martin Hartmann, Das Bahnnetz Mittel-Syriens (pp. 80-84). Reproduction d'un article de la *Zeitschr. des d. Paläst. Vereins*, t. XVII, p. 56. — Der Jahresbericht des Werkes der orientalischen Schulen für 1893 (pp. 84-85). — Die Pilgerfahrt nach dem h. Lande und den h. Stätten in vorchristlicher und in christlicher Zeit (pp. 85-90). — Das heilige Land auf der 41ten Generalversammlung der Katholiken Deutschlands, zu Köln (pp. 90-93). — Schreiben des Herrn Patriarchen von Jerusalem, Lodovico Piavi, aus Anlass der katholischen Generalversammlung zu Köln; 13 August 1894 (pp. 93-96).

N° 4. — P. Maria-Joseph Lagrange, Jenseits des Jordans (pp. 97-106). Version d'un article paru, en 1890, dans *La Science catholique*. — G. Gatt, Topographisches (pp. 106-108). Sur Emmaüs, Arimathie, Capernaum, Bethsaida, Maspha-Benjamin, Gabaa-Saul, Gabaon, le tombeau de Josué, la patrie du Précurseur, le lieu de la lapidation de S. Étienne, Bethesda, le tombeau de Ste Anne. — Dr Jos. Drammer, Die Schwestern vom h. Rosenkranz zu Jerusalem (pp. 108-116). — Die Rosenkranzschwestern in Birzeit (pp. 116-120). Lettres de Nuncio Abdrabba, curé latin de Birzeit; de Mgr. Pasquale Appodia, vicaire-général; de Joseph Manfredi, missionnaire. — Nachrichten aus dem h. Lande (pp. 120-125). Pose de la première pierre de l'Église évangélique, à Jérusalem. Élection du P. Aurelius da Buja comme custode de T.-S. Pèlerinage russe à Jérusalem, à Pâques 1884. Recherches archéologiques entreprises, en Palestine, sous la direction du *Verein für wissenschaftliche Erforschung Palästinas*, de Leipzig.

Der Bote aus Zion, 1894, 10e année :

N° 3. — Missionsfest für das heilige Land (pp. 33-58). Rapport étendu sur l'assemblée de la Mission évangélique de T.-S., tenue

à Cologne, les 24 et 25 mai 1894. — Laufende Nachrichten (pp. 59-62). Nouvelles de T.-S. Découverte non loin de Jérusalem des fondations d'un ancien cloître arménien, avec une inscription arménienne du XIe siècle. — Ain Pharah und Jeremia XIII (pp. 62-63). Cette localité doit être identifiée avec la source de Pharah, dans la vallée du même nom. — Das Schreiben des Arabischen (p. 63). Sur la façon d'écrire des Arabes : les plumes, les papiers, l'encre, la position du corps.

N° 4. — Auf im Philisterland (pp. 65-72). Description de l'ancien pays des Philistins. — Laufende Nachrichten (pp. 72-75). Nouvelles agricoles de T.-S. Nouvelles de l'orphelinat syrien de la Mission évangélique.

Die Warte des Tempels. *Wochenblatt zur Belehrung über die wichtigsten Fragen unserer Zeit,* 1894, juin-décembre :

Das Nebi Musa-Fest in Jerusalem, n° 25. — J. BACHER, Aufzeichnungen aus der evangelischen Schule des † Herrn Chr. Hoffmann, nos 25, 27, 28, 29, 30, 32, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 44, 45, 46, 47, 48. A propos des cérémonies de l'ancien culte juif, de l'histoire des Israélites, de leur législation, etc. — Chr. HOFFMANN, Der biblische Begriff vom Königreich Gottes (suite), nos 26, 30, 32, 34, 38, 39. — Erzaehlungen über Hiob, n° 26. — Die christliche Kirche in Palaestina, n° 30. — E. BUDDE, Die Christen in Jerusalem, nos 31, 32. Sur les différentes confessions chrétiennes à Jérusalem. — Aegypten zur Zeit Mosis, n° 33. — Orientpost. Sarona, n° 34. — Die deutsche Sprache im Orient, n° 35. Extrait du livre de Theod. NEUMANN, *Das moderne Aegypten.* — Wetterbericht von Jerusalem, nos 35, 40, 41, 50. — Orientpost. Jaffa, n° 36. — Dr Jonathan HOFFMANN, Nachruf, n° 37. A propos de la mort de H.-G. Aberle, l'un des administrateurs de la caisse centrale de la Société du Temple, à Jérusalem. — Orientpost. Jerusalem, nos 37, 49, 51. — Polycarp, Bischof von Smyrna, nos 42, 43, 46, 47, 48, 49, 50. — Jüdische Kolonisation in Palaestina, n° 42. — Bericht über die Generalversammlung der Volkswirtschaftsräte, am 25 September, 1894, nos 43, 44. Sur la réunion à Jérusalem de l'assemblée générale de la Société du Temple. — Festrede gehalten von Chr. HOFFMANN, am Gedächtnistage des Todes des † Tempelvorstehers Chr. Hoffmann, den 10 Dez. 1893, vorgefunden unter den schriftlichen Aufzeichnungen des Lehrers Jeremias LANGE, in Jerusalem, † den 27 Sept. 1894, n° 45. — Wo lag der Paradies?, n° 45. — Der Papst und die orientalischen Kirchen, n° 47. — Oeffentliches Schreiben an die Aeltesten und Mitglieder der Tempelgesellschaft, betreffend die Gedächtnissfeier des Todestages Christoph Hoffmanns, n° 48.

II. — LIVRES ET ARTICLES DIVERS

Album Missionis Sanctae Terrae. Pars. I : **Judaea et Galilaea.** Pars II : **Syria, Cyprus, Aegyptus.** — Milano, Gualissini e Bertarelli, 1893, gr. in-4°, 263 pp.

Anciens (Les) pèlerins russes. [*La vie russe* (Saint-Pétersbourg), 1894, n° 105.]

Anonymous Pilgrims (The). — Voy. **Palestine Pilgrims Text Society.**

APHRAATES. — Voy. **Patrologia.**

Archimandrite (L') Antonin. [*Le Messager officiel du gouvernement* (Saint-Pétersb.), 1894, n° 70. — *Journ. ecclés.* (Saint-Pétersb.), 1894, n° 15, pp. 507-508. — *Journ. ecclés. de Moscou,* 1894, n° 14, p. 181. — *L'Enfant de la patrie* (Saint-Pétersb.), 1894, n° 99. — Νεολόγος, 5/17 avril 1894, n° 7390.]

Articles nécrologiques. Antonin était le représentant du saint synode de l'Église orthodoxe russe auprès du patriarcat orthodoxe de Jérusalem.

Ἀρχιμανδρίτης Κορνήλιος. [Κωνσταντινούπολις, 8/20 févr. 1894, n° 29.]

Article nécrologique sur ce personnage, qui était higoumène de la métochie du Sinaï, à C. P.

BAR BAHLOUL (Hassan). — Voy. **Lexicon syriacum.**

BELIN (A.). — **Histoire de la latinité de Constantinople;** 2me édition, préparée et considérablement accrue par l'auteur, revue, augmentée et continuée jusqu'à notre temps par le R. P. Arsène de CHATEL, ex-provincial des Capucins de Paris. — Paris, A. Picard, 1894, gr. in-8°, 547 pp. — Gravures et plans.

M. A. Belin, ancien consul général de France à Constantinople, a laissé nombre de travaux estimables, relatifs pour la plupart aux questions orientales. Parmi ces travaux l'un des plus étendus, sinon des meilleurs, est une *Histoire de l'Église latine de C. P.*, depuis l'époque du bas-empire, parue en 1872. Au moment de sa mort, en 1877, M. Belin se proposait de publier une seconde édition de cet ouvrage, en vue de laquelle il avait réuni une quantité considérable de nouveaux documents. C'est à l'aide de ces matériaux, auxquels il en a ajouté d'autres, fruit de ses recherches personnelles, que le R. P. Arsène de Chatel, publie aujourd'hui la nouvelle édition annoncée ci-dessus.

L'ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur étudie l'histoire de l'Église latine dans la ville proprement dite de Constantinople, depuis l'établissement du christianisme jusqu'au milieu du XVIe siècle. — La seconde partie est consacrée à l'histoire de la Latinité de Galata-Péra de 1261 à 1783. Enfin, la troisième nous fait connaître l'état actuel et les vicissitudes des établissements religieux latins, depuis la fin du XVIIIe siècle. L'ouvrage tel qu'il se présente ne répond que très imparfaitement à ce que, dans l'état de nos connaissances, on serait en droit d'attendre. Le P. Arsène de Chatel, assurément, est un écrivain consciencieux et des mieux intentionnés. Mais sa préparation est insuffisante. Pour toute la partie ancienne et médiévale, il ne tire presque aucun parti des lettres pontificales et des documents génois et vénitiens. C'étaient là pourtant les véritables sources de l'histoire qu'il se proposait de raconter. Ce qu'il dit des efforts de la papauté en vue de l'union des Églises se restreint à la courte période de l'occupation franque, et, même pour cette période, il est très incomplet. L'histoire de la latinité de C. P., à l'époque du bas-empire et au moyen âge, reste donc à faire : le livre du P. Arsène de Chatel déflore à peine le sujet. La troisième partie de l'œuvre, consacrée à la période moderne, est la plus neuve, mais peut-être la moins bien conçue. Les auteurs, MM. Belin et de Chatel, ont pu consulter les archives de plusieurs des établissements religieux latins de C. P., et ils en ont tiré nombre de renseignements curieux. Mais, là encore, on regrette de ne pas trouver une plus grande précision. A côté de détails insignifiants, on perçoit de nombreuses lacunes qu'avec un peu de patience il eût été possible de combler. Pour être réellement utile, l'exposé aurait dû être fait sur le plan et former comme un chapitre d'un *Oriens christianus.* Au lieu de cela, on nous donne sur chaque établissement tantôt beaucoup, tantôt presque pas de renseignements, réunis un peu au hasard de la trouvaille. Ce n'est ni un tableau d'ensemble ni un bon répertoire.

Compte rendu : *Bull. crit.*, 1er juin 1894, n° 11, pp. 211-215 (P. PISANI).

BERGER (Élie). — **Saint Louis et Innocent IV.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. II, p. 308.

Comptes rendus : *Rev. histor.*, t. LII, pp. 131-133 [A. MOLINIER.] — *Le Moyen âge*, t. VI, pp. 63-67 [F. AUBERT]. — *Rev. des questions histor.*, 1893, oct., t. LIV, pp. 659-660 [J. VIARD]. — *Bulletin crit.*, 1894, n° 1, pp. 6-7 [P. FOURNIER].

BERNARD the WISE. — Voy. **Palestine Pilgrims Text Society.**

BIKÉLAS (D.). — **La Grèce byzantine et moderne.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 625; t. II, p. 309.

Recension : *Bull. crit.*, 1er janv. 1894, n° 1, p. 17 (E. B.).

BLANCARD (Th.). — **Les Mavroyeni.** Essai d'étude additionnelle à l'histoire moderne de la Grèce, de la Turquie et de la Roumanie. — Paris, E. Flammarion, 1893, gr. in-8°, IV-294 pp. Deux cartes, 68 portraits, gravures ou fac-simile.

Compte rendu : *Bull. crit.*, 15 mars 1894, n° 6, pp. 110-115 (P. PISANI). — M. Th. Blancard fait descendre les Mavroyeni de Francesco Morosini, le conquérant de la Morée (1684-1688), mais ses preuves sont plus qu'insuffisantes.

BRACHET (F.). — **Égypte et Palestine. Notes de voyage,** 1892-1893. — Albertville, imprimerie Hodoyer, 1893, in-8°, 46 pp.

Notes d'un touriste, sans aucune prétention historique ou archéologique.

BROCKELMANN (C.). — Voy. **Lexicon.**

B. Y et B. A. — **Inauguration d'une section de la Société impériale orthodoxe de la Palestine dans la ville de Riazan.**

[*Journal* (russe) *de Moscou* (*Moskovsky Vedomost*), 1894, n° 61. — *Le Messager officiel* (russe) *du gouvernement*, 1894, n° 50.]

Carmelo (Il). Rimembrenze d'un pellegrino.

[*Gerusalemme*, an. XVIII (1894), pp. 127-128.]

Pièce de vers.

CARRIÈRE (A.). — **Nouvelles sources de Moïse de Khoren.** Supplément. — Vienne, imprimerie des Méchitaristes, 1894, in-8°, VIII-40 pp.

M. Carrière, dans cette brochure, prouve que Moïse de Khoren s'est servi de la chronique de Malalas et des œuvres de Procope. Ce sont là des arguments à ajouter à ceux qu'il avait donnés dans un précédent travail (cf. *Rev. Or. latin*, t. I, p. 625), pour montrer que l'*Histoire d'Arménie*, de Moïse de Khoren, a été écrite au VIIIe siècle, et non au Ve, comme on l'avait cru jusqu'ici.

Compte rendu : *Rev. crit.*, 22 oct. 1894, n° 43, p. 211 (A. MEILLET).

CAXTON (W.). — Voy. COLVIN (M. N.).

CHABOT (Dr J.-B.). — **Chronique biblique et orientale : le Nestorianisme en Chine. — Philippe le Bel et les Mongols. — Histoire du patriarche nestorien Jabalaha et du moine Bar Çauma.**

[*Le Monde* (Paris), 25 nov. 1894. — Article reproduit dans *L'Orient et l'Abeille du Bosphore*, 1er déc. 1894, pp. 5-7.]

CHABOT (Dr J.-B.). — **Notes sur les relations du roi Argoun avec l'Occident.**

[*Rev. de l'Or. latin*, t. II (1894), pp. 566-629.]

CHABOT (Dr J.-B.). — Voy. **Histoire.**

CHATEL (Eug.). — **Deux chartes originales de Jean de Joinville.**

[*Bulletin de la soc. nationale des antiq. de France*, 1894, 25 avril.]

Communication faite au nom de M. Gillet.

CHATEL (Le P. Arsène de). — Voy. BELIN (A.).

CLÉDAT (Léon). — **Chansons de croisade en vieux français; traductions archaïques et rythmées.**

[*Rev. philol. franç. et prov.*, 1892, t. VI, pp. 222-227.]

Ce sont des chansons de Conon de Béthune et de Thibaut de Navarre.

COLVIN (Mary-N.). — **Godefroy of Bologne, or the siege and con-**

quest of Jerusalem by WILLIAM archbishop of TYRE. Translated from the French by William CAXTON, and printed by him in 1481. Ed. from the copy in the British Museum, with Introd., Notes, Vocabulary and Index, by M. N. Colvin. — London, Paul Trench, Trübner and C°, 1893, XLI-348 pp.

[*Early Engl. Text Society*. Extra Series, n° 64.]

Correspondance de Jérusalem, 18 oct. 1893.

[Νέα Ἡμέρα (Trieste), 1893, 6/18 novembre.]

Correspondance de Jérusalem.

[Νεολόγος, 1894, 12/24 mars, n° 7371.]

Sur le nouveau directeur de l'École théologique orthodoxe à Jérusalem, le R. P. archimandrite Germain Vassilaki.

Correspondance de Kief.

[Κωνσταντινούπολις, 1894, 10/22 janvier, n° 5.]

Résumé du dernier rapport de la Société impériale (russe) de la Palestine.

Corrispondenza (Nostra) particolare di Palestina; 3 oct. 1894.

[*Gerusalemme*, an. XIX (1894), p. 29.]

Sur la misère en Palestine.

Cose d'Oriente.

[*Gerusalemme*, an. XIX (1894), p. 23.]

A propos de la conférence réunie à Rome par Léon XIII, pour délibérer sur l'union des Églises.

COUDERC (C.). — **Journal de voyage...** de L. de ROCHECHOUART. — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 463, 626.

Comptes rendus : *Rev. des quest. histor.*, t. LIV, p. 316. — *Acad. des Inscr. et B.-L. Comptes rendus des séances*, 1893, p. 132. — *Journ. des savants*, 1893, p. 316.

COURET (Alphonse). — **La Palestine sous la domination des empereurs chrétiens.** Édition (russe) de la rédaction du *Pèlerin russe*. — Saint-Pétersbourg, 1894, in-8°, VIII-145 pp.

Recension dans : *La Science* (russe), 1894, n°s 1-2, pp. 103-104.

DELABORDE (H.-François). — **Lettre des chrétiens de Terre-Sainte à Charles d'Anjou** (22 avril 1260).

[*Rev. de l'Or. latin*, t. II (1894), pp. 206-215.]

DELAVAL COBHAM (Claude). — **An attempt at a Bibliography of Cyprus.** Third edition. — Nicosia, at the Government Printing Office, 1894, in-12, II-40 pp.

La première édition de cet essai bibliographique sur l'histoire, la géographie, l'épigraphie, la numismatique et l'étude des langues chypriotes, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, a paru en 1886. Elle donnait cent cinquante-six titres d'ouvrages.

La quatrième, que nous annonçons ici, en contient plus du triple. Elle est, en outre, accompagnée d'une liste des *Rapports consulaires*, depuis 1856; d'un état sommaire des *Papiers parlementaires*, depuis 1878; d'une cartographie; enfin, d'une liste des journaux et revues paraissant en Chypre. L'auteur se proposant de l'améliorer encore, nous prenons la liberté de lui signaler les bibliographies parues dans les t. I et II des *Archives de l'Orient latin*. Il y trouvera la mention de plusieurs livres et articles qui ont échappé à ses consciencieuses recherches.

DELAVILLE LE ROULX (J.). — **L'Ordre de Montjoye.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 463.

Comptes rendus et recensions : *Literar. Centralbl.*, 1893, n° 11 [H. HAGENMEYER]. — *Historisches Jahrbuch*, t. XIV, p. 674. — *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1893, t. LIV, p. 381 (A. D'HERBOMEZ). — *Zeitschr. des D. Pal. Vereins*, t. XVI, 1893, p. 152 [R. RÖHRICHT].

DELAVILLE LE ROULX (J.). — **Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310).** Tome Ier. — Paris, E. Leroux, 1894, in-fol., CCXXX-700 pp.

Ce premier volume de l'importante publication entreprise par M. Delaville Le Roulx, comprend une préface considérable et le texte des documents de 1100 à 1200. Le recueil complet formera quatre volumes. L'auteur publie non seulement les actes émanant des dignitaires de l'Hôpital, mais encore tous ceux qui ont été délivrés en faveur des Hospitaliers par les

papes, empereurs, rois, princes et personnages titrés de l'Europe. Une notice détaillée sera consacrée à ce premier volume dans l'un de nos prochains numéros.

Comptes rendus et recensions : *Archivio storico italiano*, série V, t. XIV (1894), pp. 375-384 (Fr. Carabellese). — *Sémaphore de Marseille*, 24 juillet 1894 (L. Blancard). — *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1894, n° 9, pp. 749-752 (Heyd); en même temps qu'un compte rendu de R. Röhricht, *Die deutschen im Heiligen Lande*. — *Revue critique*, 5 nov. 1894, n° 45, pp. 286-287 (A. de Barthélemy). — *Wochenblatt der Johanniter-Ordens-Balley Brandenburg*, t. XXXV (1894), pp. 301-302 (R. Röhricht). — *Revue historique*, t. LVI (nov.-déc. 1894), pp. 347-349. — *Literarisches Centralblatt*, 1895, n° 2, pp. 46-47 (H. Hagenmeyer).

Derenbourg (H.). — **Ousâma Ibn Mounkidh.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 463; t. II, p. 310.

Comptes rendus : *Rev. crit.*, 10 et 17 sept. 1894, n°s 37-38, pp. 130-134 (Ch. Pfister). — *Rev. histor.*, 1895, t. LVII, pp. 176-178. — *Polybiblion*, 1894, août, pp. 154-155 (E. G. Rey).

Derniers (Les) jours de la vie de l'hégoumène de la Mission ecclésiastique russe en Palestine, l'archimandrite Antonin; sa mort et son enterrement.
[*Travaux de l'Académie ecclésiastique de Kiev*, 1894, n° 5, pp. 161-169.]

Desimoni (Corn.). — **Notes et observations sur les actes du notaire génois Lamberto di Sambuceto. Glossaire des termes techniques.**
[*Rev. de l'Or. latin*, t. II (1894), pp. 216-231.]

Diehl (Ch.). — **L'art byzantin dans l'Italie méridionale.** — Paris, librairie de l'Art, 1894, in-8°, 267 pp. Gravures.

Duncker (Oberstlieutenant von). — **Drei Berichte aus dem belagerten Wien**, 1683.
[*Mittheil. des k. k. Kriegs-Archivs* (Wien). Neue Folge, 1893, t. VII, pp. 265-272.]

Ces relations furent envoyées à l'empereur Léopold Ier, l'une par le général comte Starhemberg, les deux autres par le général comte de Caplirs.

Duval (Rubens). — Voy. **Lexicon syriacum.**

Ἑβραῖοι γεωργοί.
[Κωνσταντινούπολις, 26 févr./10 mars 1894, n° 45. — Ἀμάλθεια (Smyrne), 2/14 mars 1894, n° 5453.]

Sur les colonies juives de Palestine.

Églises (Les) d'Orient. L'église chaldéo-assyrienne (= nestorienne).
[*Revue d'Orient et de Hongrie*, 27 nov. 1894.]

Églises (Les) orthodoxes russes appartenant aux ambassades, et les missions, pendant l'année 1893.
[*Journal ecclés.* (Moscou), 1894, n° 3, pp. 37-39.]

Ἐκδρομὴ εἰς τοὺς Ἁγίους Τόπους.
[Ἀμάλθεια (Smyrne), 1894, n° 5465.]

Sur un projet d'excursion du Pirée à Jérusalem, pour le 25 mars 1894.

Ἐκκλησία Ἱεροσολύμων.
[Κωνσταντινούπολις, 8/20 avril 1894, n° 78.]

Sur l'église grecque fondée récemment à Oreiné, en Palestine. Voir, sur ce même événement, le Νεολόγος (C. P.), 13/25 mars 1894, n° 7386.

Εὐαγγελικὴ Ἐκκλησία ἐν Ἱεροσολύμοις.
[*Mémorial diplomatique* (Athènes), 1893, 28 oct., n° 30.]

Expeditions to Prussia and the Holy Land, made by Henry, earl of Derby (afterwards King Henry IV), in the years 1390-1391 and 1392-1393, being the accounts kept by his treasurer during two years; edited from the originals by Lucy Toulmin-Smith; with introduction, notes and

indices. — London, 1894, in-4°, cxv-360 pp.

[*Cambden Society*, nouv. sér., n° 52.]

Publie (pp. 220-231) le journal des dépenses de Henri, comte de Derby, dans son voyage en Palestine (cf. Röhricht, *Biblioth. geogr. Pal.*, n° 229). — Les comptes du voyage en Prusse de ce même personnage avaient été publiés, dès 1893, par M. Hans Prutz, *Rechnungen über Heinrich von Derbys Preussenfahrten;* Leipzig, civ-226 pp., in-8°.

Festa (La) di S. Anna, a Sefori.

[*Gerusalemme*, an. XIX (1894), pp. 30-31.]

Sefori, l'ancienne Diocésarée, à deux heures de Nazareth, est le lieu de naissance de saint Joachim et de sainte Anne. Il s'y célèbre annuellement une fête en l'honneur des parents de la Vierge.

Gmelin (Dr Jul.). — **Die Regel des Templerordens kritisch untersucht.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 312.

Comptes rendus et recensions : *Hist. Jahrbuch*, t. XIV (1893), p. 637. — *Hist. Zeitchr.*, t. LXXI, 1893, p. 373. — *Rev. histor.*, t. LII, p. 438.

Gmelin (Dr Jul.). — **Schuld oder Unschuld des Templerordens.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 312.

Comptes rendus : *Allgemeine Zeitung*, 1893 ; Beilage zu n° 354, p. 297 [B. Kugler]. — *Historisches Jahrbuch*, t. XV (1894), p. 214. — *Hist. Zeitschr.*, t. LXXIII, 1894, p. 87-90 (H. Haupt). — *Deutsche Litt. Zeitung.*, 1894, n° 27 (W. Bernhardt). — *Nachrichten aus d. hist. Litteratur*, t. XXII (1894), pp. 41-48.

Golgotha (Le) sur une mosaïque du IVe siècle.

[*Le Messager officiel du gouvernement* (russe), 1894, nos 80-81.]

Goltz (C. von der). — **Der erste Eisenbahnzug in Angora. Zugleich ein Beitrag zur Geschichte der Kreuzzüge.**

[*Allgemeine Zeitung* (Münich); Beilage, n° 10-11 (zu n° des 12ten März, 1893).]

Gottlob (Ad.). — **Die paepstlichen Kreuzzugssteuern.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 627 ; t. II, p. 161.

Compte rendu : *Rev. des quest. hist.*, t. LV, janv. 1894, pp. 291-293 (E.-G. Ledos).

Graffin (R.). — Voy. **Patrologia.**

Gruhn (A.). — **Sultan Saladin.**

[*Voss Zeitung.*, Suppl., 1893, n° I.]

Gubanoff (E.). — Voy. Ivin (J.).

Guide-Book to Palestine. — Voy. **Palestine Pilgrims Text Society.**

Guillaume de Tyr. — Voy. Colvin (M.-N.).

Hardy (M.). — **Députation des villes du Périgord pour le procès des Templiers.** — Périgueux, impr. de la Dordogne, 1893, in-8°, 8 pp.

Hassan Bar Bahloul. — Voy. **Lexicon syriacum.**

Henderson (A.). — **Palestine : its historical geography;** 2d ed., revised. — Edinburgh, Clark, 1893, in-8°, 224 pp.

Hilgenfeld (H). — Voy. **Textkritische Bemerkungen.**

Histoire du patriarche Mar Jabalaha III et du moine Rabban Çauma; traduite du syriaque par le Dr J.-B. Chabot.

[*Rev. de l'Or. latin*, t. I, pp. 567-610; t. II, pp. 73-142, 235-304, 630-643. — Tir. à part, Paris, E. Leroux, 1895, in-8°, 278 pp.]

Hoogeweg (Dr H.). — Voy. **Schriften.**

Hoyek (Mgr. E.), archevêque maronite d'Arca. — **L'Église Maronite. Rapport fait à l'occasion du Congrès eucharistique de Reims, l'an 1894.** — Paris, au siège de l'Association de Saint-Louis des Maronites, 1894, in-8°, 24 pp.

[Supplément au n° 64 du *Bulletin de l'Association de Saint-Louis*, octobre 1894.]

Inauguration à Kalouga d'une section de la Société impériale orthodoxe de la Palestine.
[*Le Messager officiel du gouvernement* (Saint-Pétersbourg), 1894, nº 81.]

Inauguration à Tzernigow d'une section de la Société impériale orthodoxe de la Palestine.
[*Le Messager officiel du gouvernement*, 1894, nº 62.]

Inauguration à Riazan d'une section de la Société impériale orthodoxe de la Palestine.
[*La feuille de Riazan* (*Raziansky Listok*), 1894, nº 38.]

Inauguration à Zitomir d'une section de la Société impériale orthodoxe de la Palestine.
[*Journ. ecclés.* (Moscou), 1894, nº 5, p. 82.]

Institutions (Les) de la Société impériale orthodoxe de Palestine en Terre-Sainte. Travaux du père archimandrite Antonin. Les propagandes latine et protestante en Orient.
[*Journ. ecclés.* (Moscou), 1894, nº 1, pp. 11-13.]

IVIN (J.). — **Description de la ville de Jérusalem et de ses alentours, aux temps de la vie du Sauveur et à notre époque;** 2ᵉ édition, publ. par E. GUBANOFF. — Moscou, typographie de Gubanoff, 1894, in-8º, 128 pp.

IZVOLSKY (P.-P.). — **Les institutions scolaires de la Société impériale orthodoxe de la Palestine, aux mois d'avril et de mai** 1893 et 1894. Rapport de l'inspecteur. — Saint-Pétersbourg, typ. Kirschbaum, 1894. (Autographié).

JOHN POLONER'S **Description.** — Voy. **Palestine Pilgrims Text Society.**

JORGA (N.). — **Un projet relatif à la conquête de Jérusalem,** 1609.
[*Rev. de l'Or. latin,* t. II (1894), pp. 183-189.]

KEPPLER (P.) — **Wanderfahrten und Wallfahrten im Orient.** — Freiburg i. B., Herder, 1894, in-8º, 509 pp. — Avec 106 gravures, 1 plan de l'église du Saint-Sépulcre et 2 cartes.

KHALIL ED-DAHIRY. — **Zoubdah Kachf el-Mamâlik.** Tableau politique et administratif de l'Égypte, de la Syrie et du Hidjâz sous la domination des sultans Mamloûks, du XIIIᵉ au XVᵉ siècle. Texte arabe publié par Paul RAVAISSE. — Paris. E. Leroux, 1894, in-8º, 157 pp.
[*Publ. de l'École des langues orientales vivantes,* IIIᵉ série, vol. XVI.]

Compte rendu : *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, 1894, nº 47, pp. 339-340 (CLERMONT-GANNEAU).

KIVSCHENKO (A.-D.). — Voy. SOUVORINE.

KNELLER (K.-A.), S. J. — **Des Richard Lœwenherz deutsche Gefangenschaft...** Cf. *Rev. de l'Or. latin,* t. II, p. 312.

Comptes rendus : *Historisches Jahrbuch,* 1893, t. XIV, p. 922 [Z.]. — *Historische Zeitschrift,* t. LXXII, p. 550 [W. B.].

KOMARSKY. — **Carte de Palestine,** d'après les dernières cartes de Kiepert (1890), du Dʳ Fischer, du Dʳ Guthe (1892) et d'autres, conforme à la nomenclature biblique (édition du Sᵗ-Synode russe); avec des plans de la Ville-Sainte, ancienne, et avec un index alphabétique. — Saint-Pétersbourg, 1894.

ΚΟΝΤΟΠΟΥΛΟΣ (Ἀγαθ. Ἀνδρ.). — Ὁ κλῆρος καὶ οἱ πολέμιοι τῆς Σιωνίτιδος Ἐκκλησίας.
[Ἁρμονία (Smyrne), 20 mai 1894, nº 3060.]

ΚΩΝΣΤΑΝΤΙΝΙΔΗΣ (Γεώργιος). — Ἱστορία τῶν Ἀθηνῶν ἀπὸ Χριστοῦ γεννήσεως μέχρι τοῦ 1821.

Ἔκδοσις δευτέρα. — Ἐν Ἀθήναις, ἐκ τοῦ τυπογραφείου τῆς Ἑολίας, 1894, in-8°.

KUGLER (B. von). — **Die deutschen Codices Alberts von Aachen.** — Tübingen, 1894, in-4°, 95 pp.

[*Doktoren-Verzeichniss der philos. Facultät der Univers. Tübingen,* 1893-1894.]

Le savant allemand, qui a remis en honneur l'œuvre d'Albert d'Aix, nous offre ici le travail préparatoire d'une nouvelle édition de cet auteur. Il demande que cette édition soit insérée dans les *Monumenta Germaniae,* attendu que Godefroi de Bouillon, le héros d'Albert, doit être tenu pour un Allemand. Kugler estime que les éditeurs du t. IV des *Historiens des croisades* n'ont pas attaché une valeur suffisante à la catégorie de mss. à laquelle appartient le ms. D, et il regrette que ces éditeurs aient complètement négligé les mss. d'origine allemande. L'an dernier, il a publié une notice sur l'un de ces mss. jusqu'alors inconnu (Cf. *Rev. Or. lat.*, t. I, p. 628). Dans la présente notice il en fait connaître plusieurs autres, provenant de Trèves, Nuremberg, Hanovre et Darmstadt. Les plus importants sont ces deux derniers. Les variantes en ont été relevées très exactement par un élève de Kugler, M. le Dr Heinrich Gunter; elles sont publiées pp. 34-94 de la notice. Le ms. de Darmstadt nous fournit la plus ancienne mention du nom de l'auteur. Certaines variantes des mss. de Darmstadt et de Nuremberg contiennent de précieux indices sur la façon dont Albert a combiné la chronique lorraine qu'il avait sous les yeux avec divers récits légendaires. Cl. K.

KÜHN (A.). — **Orientalische Bibliographie,** an. 1892. — Berlin, Reuther und Reichard, 1893, in-8°.

Cette bibliographie orientale, publiée annuellement, ne s'occupe qu'accessoirement des rapports de l'Orient et de l'Occident, à l'époque des croisades.

LAGRANGE (R. P. Marie-Joseph). — **Saint-Étienne et son sanctuaire à Jérusalem;** avec une introduction du R. P. Marie-Joseph OLLIVIER. — Paris, A. Picard, 1894, in-8°, XVI-189 pp. — Planches en noir et en couleur.

Compte rendu : *Rev. illustrée de la T.-S.*, 15 oct. 1894 (pp. 317-318).

LALLEMAND (Ch.). — **Jérusalem-Damas.** — Paris, Librairies-Imprimeries réunies, May et Motteroz, 1894, in-4°. Illustré de 100 phototypies, dont 22 hors texte.

[*Collection* Courtellemont.]

LEVACHEW (P.). — **Inauguration d'une section de la Société impériale orthodoxe de la Palestine à Viatka.**

[*Journ. ecclés.* (Saint-Pétersbourg), 1894, nos 15-16; cf. n° 11.]

D'autres articles sur le même fait ont paru dans le *Messager officiel du gouvernement* (russe), 1894, nos 5-6; — le *Journ. ecclés.* (de Moscou), 1894, n° 13.

LEA (H. Ch.) — **The Absolution Formula of the Templars.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 313.

Compte rendu : *Rev. critique,* 1894, n° 1.

LEVAL (André). — **L'union des Églises irréalisable.**

[*Rev. d'Orient et de Hongrie,* 16 oct. 1894.]

Lexicon syriacum, auctore Hassano BAR BAHLULE, **voces syriacas graecasque, cum glossis syriacis et arabicis, complectens,** e pluribus codicibus edidit et notulis instruxit Rubens DUVAL. Fasc. I-IV. — Paris, Imprimerie nationale, 1888-1894, in-4°, 1688 coll.

L'apparition récente du 4e fasc. de cet important ouvrage nous fournit l'occasion de le signaler aux lecteurs de la *Revue*. Bar Bahloul, qui vivait dans la seconde moitié du Xe siècle, est le plus complet et le plus précieux des lexicographes syriaques. Son ouvrage n'est pas un simple lexique; sous beaucoup de mots, après avoir fait des observations purement grammaticales, donné des synonymes, expliqué les divers sens par des gloses syriaques ou arabes, il ajoute des notions encyclopédiques, qui font de son travail comme un vaste répertoire, duquel on pourrait tirer un tableau des connaissances scientifiques des Syriens au moyen âge. Sous un nom de plante, par exemple, il donnera les propriétés médicales de cette plante; sous celui d'un insecte, la description de l'animal, etc. Malheureusement, il n'a pas songé à nous conserver des documents historiques.

L'édition de M. R. Duval est faite avec le plus grand soin et avec beaucoup d'érudition. Les variantes des divers mss. dont il s'est servi sont données au bas des pages. Une introduc-

tion complète, dont le plan est esquissé en tête de l'ouvrage, paraîtra avec le cinquième et dernier fascicule. — Cette publication mérite à tous égards les éloges avec lesquels elle a été accueillie par les sémitisants, et son exécution typographique fait le plus grand honneur à notre Imprimerie nationale. Dr J.-B. C.

Lexicon syriacum, auctore Carolo BROCKELMANN; praefatus est Th. NOELDEKE. Fasc. I et II. — Berlin, Reuther et Reichard, 1894, in-8°, 152 pp.

Compte rendu : *Rev. crit.*, 27 août et 3 sept. 1894, nos 35-36, pp. 97-99 (J.-B. CHABOT).

MAIN (A.). — **I Pisani alle prime crociate.** — Livorno, Meucci, 1893, in-8°, 96 pp.

Recension dans : *Studi storici* (Pisa), III, 1894, fasc. 2, p. 307 (S. M.).

MAS LATRIE (L. de). — **Les seigneurs d'Arsur en Terre-Sainte.**
[*Rev. des questions hist.*, avril 1894, t. LV, pp. 585-597.]

MAS LATRIE (L. de). — **Les patriarches latins d'Antioche.**
[*Rev. de l'Or. latin*, t. II (1894), pp. 192-205.]

MÉMAIN (l'abbé Théoph.). — **Mémoire sur l'accession des orientaux au calendrier grégorien.** — Sens, maison de la Bonne Presse, 1894, in-8°, 29 pp.

Memorie di Palestina : Come si propaga la peste bobbonica. — Il conto che fanno gli Arabi delle figliuole. — Il *laffe*. — S. Ciriaco Gerosolimitano. — Il B. Alberto da Parma. — I pellegrini russi e il clero scismatico. — Un' opinione sul golfo di Caifa.
[*Gerusalemme*, an. XVIII (1894), pp. 129-130; XIX (1894), pp. 19-20.]

MICHEL (R. P. P.). — **L'Orient et Rome...** Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 314.

Compte rendu : *Rev. illustrée de la T.-S.*, 1894, t. XI, n° 15, p. 236 ; n° 16, pp. 254-256 (Cés. TONDINI de QUARENGHI).

MITROVIC' (prof. B.). — **Cipro nella storia medioevale del commercio levantino.** — Triest, Schimpff, 1894, in-8°, 108 pp.

Μοναστηριακὸν ζήτημα.
[*Mémorial diplomatique* (Athènes), 1893, pp. 156, 163-164, 171-172, 176-180, 186-187, 194-196, 210-211, 218-219, 227-228, 235-237, 243-245, 267-270, 283-285, 291-293, 298-301, 307-310.

Documents diplomatiques sur la question des biens des Lieux-Saints en Roumanie (cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 625).

MONTAGNAC (baron de). — **L'ordonnance des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Description de l'uniforme et des insignes de chaque grade.** — Paris, Plon et Nourrit, 1893, in-8°, VIII-123 pp.

N'intéresse que l'histoire moderne de l'Ordre.

MUSS-ARNOLT (W.). — **A concise Dictionary of the Assyrian language** (assyrian-english-germain). — Berlin, Reuther et Reichard, 1894; gr. in-8°. Fascicules I et II, pp. 1-128.

Tandis que les orientalistes possèdent depuis plusieurs années une excellente grammaire assyrienne, ils sont encore privés de tout secours lexicographique. Diverses tentatives infructueuses ont déjà été faites pour combler cette lacune, et actuellement plusieurs glossaires ou dictionnaires assyriens sont en préparation. Tous les sémitisants attendent avec impatience la publication de ces travaux, qui doivent leur fournir de précieux éléments pour l'étude de la grammaire comparée des langues sémitiques.

Le Dictionnaire abrégé de M. M.-A., dont nous avons les premiers fascicules sous les yeux, s'adresse surtout aux débutants. L'auteur a essayé d'être tout à la fois court, précis et scientifique. Les mots ont été classés par ordre alphabétique, avec indication de la racine. Il nous semble qu'il eût été préférable de les traiter sous leur racine, et si l'auteur tenait à les présenter dans leur ordre alphabétique, il pouvait se contenter d'un renvoi ; aux avantages que présentait l'ordre alphabétique, se serait ajouté celui d'avoir, sous une même racine, tous les dérivés.

Les indications grammaticales sont fournies au moyen de renvois à la *Grammaire* de Delitzsch. Pour faciliter l'étude comparée des

dialectes sémitiques, les racines correspondantes des autres langues ont été indiquées. Mais pourquoi avoir traduit le syriaque en caractères hébraïques, et l'éthiopien en caractères romains, alors que les types orientaux se trouvaient à la disposition de l'éditeur dans l'imprimerie Drugulin, qui est chargée de l'exécution de l'ouvrage?

Ces premiers fascicules renferment la majeure partie de la lettre *Alef*, sous laquelle, selon l'usage, l'auteur place tous les mots commençant par une gutturale ou une lettre faible. C'est, par suite, la partie la plus compliquée du Lexique.

Nous ne voulons pas juger l'ouvrage sur ce début; il nous suffira, pour aujourd'hui d'avoir signalé son apparition; nous y reviendrons lorsque la publication en sera achevée.

Dr J.-B. C.

Nazareth.
[*Messager officiel du gouvernement* (Saint-Pétersbourg), 1894, n° 67.]

Nazareth et ses environs. Douze vues prises sur des photographies exécutées par Binfiss, Dumas, Timon et Fiorillo. Édition de la Société impériale orthodoxe de la Palestine. — Saint-Pétersbourg, phototypie de Solovioff, 1894, in-fol.

N. Γ. Κ. — Περιγραφὴ τοῦ ἐν Ἱερουσαλὴμ ναοῦ τῆς Ἀναστάσεως.
[Ἁρμονία (Smyrne), 1894, nos 3036, 3037.]

Description empruntée au Προσκυνητάριον de l'archimandrite Benjamin Joannidès.

Neumann (C.). — **Die Weltstellung des byzantinischen Reiches....** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. II, p. 315.

Compte rendu: *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, 1894, n° 50, pp. 444-445 (Ch. Diehl).

Nevozow (C.-I.). — Voy. Souvorine, (A.).

Nicole (J.). — **Le livre du préfet.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 630.

Compte rendu: *Rev. crit. d'hist. et de litt.*, 1894, 24 déc., n° 52, pp. 508-509 (Ch. Diehl).

Nœldeke (Th.). — Voy. **Lexicon.**

Note sur l'état des églises orthodoxes, en Orient, et des églises slaves, pendant l'année 1893.
[*Journal ecclés.* (Moscou), 1894, n° 5, pp. 71-72.]

Nouveau (Un) témoignage historique sur le feu sacré au Saint-Sépulcre, à Jérusalem.
[*Gazette de Saint-Pétersbourg* (russe), 1894, n° 104.]

Οἰκονομικὰ (Τὰ) τῆς μεγάλης τοῦ Χριστοῦ Ἐκκλησίας.
[*Mémorial diplomatique* (Athènes), 1893, pp. 237-238.]

Sur la situation économique du patriarcat de C. P.

Oliverius, Scolasticus. — Voy. **Schriften.**

Omont (H.). — Voy. **Traité.**

Orient (L') orthodoxe pendant l'année 1893.
[*Journ. ecclés.* (Saint-Pétersbourg), 1894, n° 2, pp. 17-20.]

Ottokars **Oesterreichische Reimchronik,** nach den Abschriften Franz. Lichtensteins herausgeg. von Jos. Seemüller; 2ter Halbband. — Hannover, Hahn, 1893, in-4°, pp. I-CXXV et 721-1439.
[*Monumenta Germ. historica. Deutsche Chroniken*, t. V, 2, 2.]

La célèbre chronique rimée d'Ottokar contient, outre plusieurs passages relatifs aux croisades, une relation de la chute d'Acre, que O. Lorenz considérait comme une œuvre indépendante. Le nouvel éditeur combat cette opinion.

P.-O. (Ch.). — **Nouvelles de l'Orient orthodoxe. Le nouveau recteur de l'école théologique à Jérusalem.**
[*Journal ecclés.* (Saint-Pétersbourg), 1894, n° 12, p. 408.]

Παλαιστίνη (Ἡ).
[Κωνσταντινούπολις, 1894, 10/22 mars, n° 54.]

A propos d'une conférence, faite par G. Philémon à Athènes.

Palestine Pilgrims Text Society. — London, 24 Hanover Square, 1893-1894, in-8° :

THEODOSIUS, *On the topography of the Holy Land* (530 ap. J.-C.); translated by the Rev. J.-H. BERNARD.
Itinerary (The) of BERNARD the WISE (870 ap. J.-C.). — *How the City of Jerusalem is situated* (circ. an. 1090). Translated by the Rev. J.-H. BERNARD.
The Anonymous Pilgrims (XI[th] and XII[th] centuries); translated by Aubrey STEWART.
John POLONER's *Description of the Holy Land* (circa 1421); translated from Tobler's Text by Aubrey STEWART.
Guide-Book to Palestine (circa 1350), translated by John H. BERNARD.

P. A. P. — **Le second Temple de Jérusalem; explication d'un plan.**
[*La joie du chrétien* (Moscou), 1894, n° 3. — *Journal ecclésiastique* (Saint-Pétersbourg), 1894, n° 7.]

PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS (A.). — **Théophane Karykis, patriarche de Constantinople** (✝ 1597).
[*Journ.* (russe) *du Ministère de l'instruction publ.*, fasc. 293, an. 1894, 1[re] part. pp. 1-20.]

L'auteur commence par réfuter les erreurs commises par M. Gédéon (Πατριαρχ. Πίνακες, pp. 538-539) à propos de Théoph. Karykis; puis, au moyen de documents certains, il décrit le rôle joué par ce personnage dans l'église d'Orient, d'abord comme archevêque, puis comme vicaire du patriarche, enfin comme patriarche œcuménique.

PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS (A.). — Ἐπιγραφαὶ Βυζαντιναὶ τρεῖς.
[Βυζαντινὰ Χρονικά (publ. par l'Acad. des sciences; Saint-Pétersb., Imprim. impér. acad., 1894), t. I, pp. 133-141.]

1° Inscription de Jérusalem, mentionnant Aréobinde, préfet de C. P., 553; — 2° Épigramme de Nicéphore, métropolitain d'Héraclée en Thrace (956), sur un bain érigé par lui; — 3° Note sur une inscription de Paxidos, en Thrace, dont la préface reproduit le commencement de la vie de saint Nicéphore de C. P., par Ignace le Diacre. — A propos de la première inscription M. Papadopoulos-Kérameus appelle l'attention sur une ère locale en usage, selon lui, à Jérusalem, et qui commençait à l'année 449, date de l'arrivée à Jérusalem de l'impératrice Eudoxie. L'inscription est datée de l'année 104 de cette ère, c'est-à-dire de l'année 553 de J.-C.

PAPADOPOULOS-KÉRAMEUS (A.). — Συμεὼν ὁ Θαυμαστουρείτης ὡς ὑμνογράφος καὶ μελῳδός (521-596).
[Βυζαντινὰ Χρονικά (Saint-Pétersb., Imp. impér. académ., 1894), t. I, pp. 141-150.]

PARIS (G.). — **La légende de Saladin.** — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. I, p. 631.

Comptes rendus : *Rev. crit.*, 1894, pp. 164-166 (TAMIZEY de LARROQUE). — *Archiv f. d. Studium der neueren Sprachen und Litteraturen*, 1894, pp. 164-166 (TOBLER).

PARISOT (J.). — Voy. **Patrologia.**

Πατριαρχεῖον Ἀντιοχείας.
[Κωνσταντινούπολις, 7/19 avril 1894, n° 77.]

A propos de la nomination du prêtre Christodoule Melissinos comme chancelier du patriarche orthodoxe d'Antioche, à Damas.

Πατριάρχης Ἀντιοχείας, καὶ πρόξενος τῆς Ἑλλάδος.
[*Mémorial diplomatique* (Athènes), 1893, p. 156.]

Patrologia syriaca, accurante R. GRAFFIN. Pars prima; t. I : APHRAATIS Sapientis, Persae, *Demonstrationes*. Textum syriacum vocalium signis instruxit, latinitate donavit, notis illustravit J. PARISOT, O. S. B. — Paris, Didot, 1894, in-4°, LXXX pp. et 1080 col.

M. l'abbé Graffin, professeur de syriaque à l'Institut catholique de Paris, a entrepris, avec la collaboration de quelques-uns de ses anciens élèves, la publication d'une *Patrologie syriaque*. Conçue sur le plan et publiée dans le format des Patrologies grecque et latine de Migne, cette publication doit renfermer le texte vocalisé, avec traduction latine en regard, de tous les auteurs syriens tant orthodoxes, que nestoriens et monophysites. Le premier volume, contenant la majeure partie des ouvrages d'Aphraate, a paru il y a quelques semaines à la librairie Didot. Cette importante entreprise est de nature à exercer une heureuse influence sur le développement des études orientales en général, et nous avons cru qu'à ce point de vue elle méritait d'être signalée aux lecteurs de la *Revue*.
D[r] J.-B. C.

Compte rendu : *Bull. crit.*, 5 févr. 1895, n° 4, pp. 61-66 (L. DUCHESNE).

Pèlerins (Les) de la Société palestinienne.
[*Journ. de Moscou*, 1894, n° 21.]

Φαναρίον καὶ ἐκκλησιαστικὰ ἐν γένει.
[*Mémorial diplomatique* (Athènes), 1893, pp. 159, 173-174, 181, 190, 215-216, 222-223, 238, 246-247, 271, 286, 296, 303-304, 312.]

PHILÉMON (G.). — Ἐν τοῖς Ἁγίοις Τόποις. Ἐν τῷ Γολγοθᾷ; ἐν Γεθσημανῇ.
[Ἀμάλθεια (Smyrne), 1894, n° 5483.]

Fragments d'une conférence faite à Smyrne, par M. Philémon.

Φώτιος Ἀλεξανδρίδης, ἀρχιδιάκονος Ἱεροσολύμων.
[Κωνσταντινούπολις, 1894, 2/14 mars, n° 47.]

Photius Alexandridès, archidiacre du patriarcat orthodoxe de Jérusalem, était directeur de l'École théologique, installée dans le monastère de Sainte-Croix.

Plaine (La) des Philistins.
[*Le Messager officiel du gouvernement* (Saint-Pétersbourg), 1894, n° 7.]

PRÉTEXTAT (L.). — **Les arts et métiers en Turquie** (Suite). — Les tapis d'Orient anciens et modernes. Les *deukmedjis* (fondeurs de cuivre). Les tourneurs d'ambre. La réparation des tapis, châles et étoffes.
[*Revue d'Orient et de Hongrie*, 29 juillet, 5, 12, 26 août, 2 sept., 16 oct., 4 et 11 déc. 1894.]

Voir, pour le début de cet article, *Rev. de l'Or. latin*, t. II, pp. 165, 316.

PRUTZ (H.). — **Kritische Bemerkungen zum Process des Templerordens. Zur Abwehr und Verständigung.**
[*Deutsche Zeitschr. f. Geschichtswiss.*, an. XI, fasc. 2, 1894, pp. 242-275.]

R. C. — **Vie du cardinal Robert de Courson.**
[*Rev. histor. de l'Ouest*, t. X. Notices et mémoires, mai et juillet 1894, pp. 352-380, 381-434.]

Robert de Courson ou Courçon, légat apostolique en Orient, mourut, croit-on, à Damiette, en 1218.

RAVAISSE (P.). — Voy. KHALIL ED-DAHIRY.

RÉCHID (A.). — **Les colonies agricoles juives de Syrie.**
[*Rev. d'Orient et de Hongrie*, 5 août 1894.]

RÉCHID (A.). — **La sériculture en Syrie.**
[*Rev. d'Orient et de Hongrie*, 19 août 1894.]

Religieuses (Les) arméniennes.
[*Revue d'Orient et de Hongrie*, 8 juillet 1894.]

Ces religieuses n'ont que quatre couvents : à Jérusalem, Tiflis, Choucha et Nor-Djougha.

Revue de l'étranger : Mort de l'archimandrite Antonin, à Jérusalem. — DD. Schmischliaew. — Travaux de la Société russe de Palestine ; état de ses institutions. — Historique du Congrès eucharistique de Jérusalem. — Un incident regrettable à Bethléem. — Motif des mésaventures du pèlerinage russe.
[*Journal ecclésiastique* (Moscou), 1894, n° 15-16, pp. 209-211.]

ROEHRICHT (R.). — **Regesta regni Hierosolymitani,** 1097-1291. — Cf. *Rev. de l'Or. latin*, t. 1, p. 465, 632.

Comptes rendus : *Histor. Jahrbuch*, 1894, t. XV, p. 204. — *Mittheil. des Inst. f. œsterr. Gesch. Forschung*, t. XIV, p. 670 (H. HOOGEWEG). — *Le Moyen âge*, 1894, p. 60 [M. PROU]. — *Literarische Rundschau*, t. XIX, p. 242. — *The Athenaeum*, 1894, n° 3425.

RUEPPRECHT (Chr.). — **Eine handschriftliche Orient - Reisebeschreibung vom Jahre 1588.**
[*Zeitschr. f. Kultur Gesch.*, t. I (1894), n° 2-3, pp. 241-3.]

Analyse de la relation de voyage de Emmanuel Oertll, d'Augsbourg, contenue dans le ms. 358, 40 de la Bibliothèque de Munich.

SCHLÉE (E.). — **Die Pæpste und die Kreuzzüge.** Dissertation. — Halle, 1893, in-4°, 55 pp.

SCHLUMBERGER (G.). — **Neuf sceaux de l'Orient latin.** — Planches.
[*Rev. de l'Or. latin*, t. II, pp. 177-182. — Tir à part, Paris, E. Leroux, 1894, 6 pp.]

SCHMITT (L.), S. J. — **Der falsche Balduin von Flandern.**
[*Stimmen aus Maria-Laach*, t. XLV, 1893, pp. 247-257, 363-372, 482-495.]

Il s'agit de cet ermite, nommé Bertrand de Reims, qui réussit pendant quelque temps à se faire passer, en Flandre, pour Baudouin Ier, empereur de Constantinople. — L'auteur traite à ce propos de la mort misérable de Baudouin Ier dans une prison de Bulgarie.

Σχολὴ τοῦ Σταυροῦ.
[Κωνσταντινούπολις, 31 janv. 1894, n° 23.]

Détails biographiques sur le nouveau directeur de l'École théologique du patriarcat orthodoxe à Jérusalem, M. Germain Vassilaki.

SCHULTZ (O.). — **Die Briefe des Trobadors** RAIMBAUT **de** VAQUEIRAS **an Bonifaz I, Markgrafen von Montferrat;** zum ersten Male kritisch herausg. nebst zwei Karten und einer Beilage über die Markgræfen von Montferrat und die Markgræfen Malespina in ihren Beziehungen zu den Trobadoren. — Halle, Niemeyer, 1893, in-8°, IX-140 pp.

Comptes rendus et recensions : *Mittheilungen aus der hist. Literatur*, t. XXI, p. 239 (HIRSCH). — *Literar. Centralblatt*, 1893, n° 52. — *Romania*, t. XXII (1893), p. 338.

Schriften des Kœlner Domscholasters, spæteren Bischofs von Paderborn und Kardinalbischofs von S. Sabina, OLIVERIUS, herausg. von Dr Hermann HOOGEWEG. — Tubingen, 1894, in-8°, CLXXXIII-332 pp.
[*Stuttgarter litterar. Verein*, n° CCII.]

Cette publication, d'un très grand intérêt pour l'histoire de la Palestine au moyen âge, contient les œuvres suivantes d'Olivier le Scolastique : *Descriptio T. S.* (pp. 1-24). — *Historia de ortu Jerusalem et ejus variis eventibus* (pp. 25-79); inédit jusqu'ici. — *Historia regum Terre Sancte* (pp. 81-158). — *Historia Damiatina* (pp. 159-282). — *Epistolæ* Oliverii (pp. 283-316). — *Appendix* (pp. 317-327); relatif à deux lettres d'Olivier.

Séance annuelle des membres de la Société impériale orthodoxe de la Palestine.
[*Novosti*, 1894, n° 139. — *L'Enfant de la patrie*, 1894, n° 140. — *La vie russe* (Saint-Pétersbourg), 1894, n° 135.]

SEEMÜLLER (Jos.). — Voy. OTTOKARS... **Reimchronik.**

Σιναϊτικὸν Μετόχιον ἐν Κωνσταντινουπόλει.
[Κωνσταντινούπολις, 1894, 31 mars/12 avril, n° 71.]

A propos de l'élection du nouvel higoumène de la métochie du Sinaï à C. P.

SMITH (George-Adam). — **The Historical Geography of the Holy Land.** — London, Hodder and Stoughton, 1894, in-8°.

Compte rendu : *The Athenaeum*, 1894, 27 oct., p. 562-563.

SOLOVIOFF (M.). — **La Société impériale orthodoxe de la Palestine et les institutions russes en Terre-Sainte, pendant l'année 1893.**
[*Journal de Moscou*, 1894, n° 2.]

SOUVORINE (A.). — **Palestine.** Dessins de A. D. KIVSCHENKO et C. I. NEVOZOW. Fascic. I-II. — Saint-Pétersbourg, 1893-1894, in-4°.

Recensions dans le *Messager officiel du gouvernement* (S.-Pétersb.), 1893, nos 54 et 261; 1894, nos 9 et 66.

STARCK (E. von). — **Palaestina und Syrien von Anfang der Geschichte bis zum Siege des Islam.** Lexikalisches Hilfsbuch für Freunde des Heiligen Landes. — Berlin,

Reuther et Reichard, 1894, in-8°, VII-168 pp.

Ce lexique géographique, mis au point de la science moderne, est un guide à la fois sûr et commode, point trop concis ni trop prolixe, dont les historiens, comme les exégètes des textes bibliques, apprécieront les services. Il contient l'énumération de toutes les localités de Syrie et de Palestine mentionnées dans les livres saints et dans les auteurs sacrés et profanes antérieurs à la conquête musulmane, au VII° siècle. Sous la dénomination, un peu élastique, de Syrie et de Palestine, l'auteur comprend d'une manière générale les régions ayant formé l'ancien royaume de Salomon, et limitées au nord par l'Oronte, au sud-ouest par les frontières de l'Égypte, au sud-est par les déserts d'Arabie et de Syrie. Il y rattache, en outre, l'ancienne Phénicie. Les noms sont rangés alphabétiquement, d'après leur forme courante; suivant les cas, on donne en outre leur forme hébraïque, latine ou grecque. M. de Starck, dans son avant-propos, annonce la prochaine publication d'un lexique semblable pour l'époque musulmane, œuvre du regretté Gildemeister, et la préparation d'un troisième lexique pour l'époque contemporaine.

Textkritische Bemerkungen zur *Tasch'ita Mar Jabalaha patriarka ouad Rabban Zauma*, der philosoph. Facultät der Universität Jena zur Erlangung der *venia docendi* vorgelegt von Dr H. HILGENFELD. — Jena, Frommann, 1894, in-8°, 39 pp.

Ouvrage de pure philologie, et dans lequel on chercherait vainement la moindre donnée historique. — Voir ci-dessus, p. 642.
Recensions : *Revue critique*, 14 janv. 1895 (J.-B. CHABOT). — *Literarisches Centralblatt*, 21 janv. 1895 (Th. N[ÖLDEKE]).

THEODOSIUS. — Voy. **Palestine Pilgrims Text Society.**

Θεολογικὴ (Ἡ) Σχολὴ τοῦ Σταυροῦ ἐν Ἱεροσολύμοις.
[*Mémorial diplomatique* (Athènes), 1893, pp. 193-194.]

Reproduit une bulle de Gérasime, patriarche grec de Jérusalem, sur la réorganisation de l'École théologique orthodoxe.

TOULMIN SMITH (Lucy). — Voy. **Expeditions.**

Traité pour l'édition de l'*Oriens christianus* **du P. Le Quien**; publié par H. O[MONT].
[*Rev. de l'Or. latin*, t. II (1894), pp. 190-191.]

Travaux (Les) et les services de la Société impériale orthodoxe de la Palestine.
[*Journal ecclésiastique* (Moscou), 1894, nos 15-16, pp. 189-191.]

TRUDON DES ORMES (A.). — **Étude sur les possessions de l'ordre du Temple en Picardie.** — Cf. *Rev. de l'Or. lat.*, t. I, p. 633.

Compte rendu : *Rev. des quest. hist.*, t. LVI, 1894, pp. 634-635 (E.-G. LEDOS).

UHAGON (Fr. de). — **San Francesco de Borja, caballero y comendador de la Orden de Santiago.**
[*Boll. de la Acad. de la historia* (Madrid), t. XXII, 1893, pp. 130-168.]

VOIGT (Moritz). — **Das sogenannte syrisch-rœmische Rechtsbuch.**
[*K. Sächs. Gesellsch. der Wiss. zu Leipzig. Phil.-Hist. Classe. Berichte über die Verhandlungen*, 1893, n° 2, pp. 210-227.]

Ce livre a été publié en 1880 par Bruns et Sachau. Il a été composé, vers 475, par un clerc orthodoxe et servit de code pour la partie orientale de la Mésopotamie appartenant à l'empire perse. Il doit sa naissance aux luttes entre Nestoriens et Orthodoxes.

WIRTH (Albrecht). — **Aus orientalischen Chroniken.** — Frankfurt a. M., Moritz Diesterweg, 1894, in-8°, LXVI-276 pp.

Éditions et extraits de divers textes grecs et orientaux. Nous signalerons spécialement la deuxième partie de l'ouvrage (pp. 47-142), intitulée : *Die Auslæufer der christlichen Chronographie*, où l'auteur donne des notices étendues sur la littérature historique des Syriens et Arabes chrétiens, des Arméniens, des Slaves, des Arabes musulmans, des Perses, des Turcs, des Samaritains. — Comptes rendus dans : *Byzantinische Zeitschrift*, 1894, fasc. III-IV, pp. 607-625 (K. KRUMBACHER). — *Literar. Centralbl.*, 1894, n° 1 (RN). — Cf. ci-dessus p. 653.

CHRONIQUE

— Le 12 décembre 1894, M. G. Dodu, ancien élève de la Faculté des lettres de Lyon, a soutenu, devant la Faculté des Lettres de Paris, les thèses de doctorat suivantes, publiées par la librairie Hachette : *Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem* (1099-1291); in-8°, xiv-381 pp. — *De Fulconis Hierosolymitani regno ;* in-8°, viii-72 pp.

Nous reparlerons, dans un de nos prochains numéros, de ces deux ouvrages, qui font le plus grand honneur à leur auteur.

— Il n'est personne parmi nos lecteurs qui ne connaisse les beaux travaux, sur l'histoire de la Grèce au moyen âge, de Karl Hopf, jadis professeur et bibliothécaire de l'Université de Kœnigsberg, mort le 23 août 1873. La liste la plus complète en a été donnée dans la *Deutsche Bibliographie,* publiée par l'Académie de Munich. Hopf, à sa mort, laissait un très grand nombre de papiers scientifiques, que le regretté comte Riant eût désiré acquérir, en 1874, et qui devinrent alors la possession de M. le Dr Ludwig Streit, directeur du gymnase de Stargard, en Poméranie. M. Streit est mort le 2 septembre 1894, et tous les manuscrits en question ont été repris par le frère et seul héritier de Karl Hopf, conseiller à la Cour supérieure de justice de Hamm, en Westphalie, qui en a disposé de la façon la plus judicieuse en les remettant en toute propriété à M. le professeur R. Rœhricht, de Berlin. — Dans ces manuscrits, se trouvent entre autres : un regeste des années 1200-1800, sur fiches (environ 10,000) rangées par ordre chronologique ; — des notices extraites de livres rares, de chroniques et de documents inédits, existant en majeure partie dans des archives et bibliothèques italiennes ; — une Histoire de Baudouin Ier, empereur de C. P., entièrement rédigée. — M. le professeur Rœhricht nous écrit et nous prie d'informer nos lec-

teurs qu'il sera heureux de communiquer ces reliques scientifiques aux savants qui pourraient y trouver des matériaux pour leurs études. Il estime que cette importante collection, en tombant entre ses mains, est devenue l'héritage commun de tous les érudits, et son très vif désir est de la voir utiliser dans la plus large mesure. Les personnes qui voudraient avoir à ce sujet de plus amples renseignements peuvent s'adresser directement à lui, 76, Weissenburgerstrasse, Berlin, N.

— La Société asiatique de Paris a décidé de faire publier une traduction française du traité de Maçoudi, intitulé : *Le Livre de l'avertissement* (Kitâb-al-tembîh), qui fait suite aux *Prairies d'or,* traduites, comme on sait, par M. Barbier de Meynard. Le soin de faire cette traduction a été confiée à M. le baron Caza de Vaux, dont le travail est déjà très avancé.

— Le *Deutscher Palæstina Verein* a confié à M. l'ingénieur Schuhmacher, résidant à Caïfa, l'exploration de la région transjordane d'Adschlun.

— Le terrible tremblement de terre qui a désolé Constantinople et ses environs, une partie de la Thrace et de la Macédoine et presque toute l'Asie-Mineure, du 10 au 14 juillet 1894, a malheureusement occasionné des dégâts relativement importants à plusieurs des monuments historiques de la capitale de l'empire turc. Nous empruntons à la *Revue d'Orient et de Hongrie* (nº du 22 juillet 1894) quelques détails sur ce sujet : « Les murs d'enceinte du côté de la mer de Marmara ont été très violemment ébranlés, mais les dommages s'y limitent à quelques pierres et briques détachées des parties supérieures des tours et des créneaux. Du côté de la terre, on a à déplorer l'écroulement partiel de la *porte d'Andrinople,* à laquelle se rattachent tant de souvenirs historiques. La rue qui, à l'intérieur de la ville, longe les murs d'enceinte entre Édirné-Capou et Tekfour-Séraï, était devenue impraticable par suite des pierres et briques qui s'étaient détachées du mur. A Égri-Capou, une des tours accolées à la porte s'est détachée et a été transportée à une distance de plus d'un mètre. Les *Sept-Tours* ont subi de grands dommages : la double porte et une partie des murs se sont çà et là effondrés. — Suivant le rapport de la Commission technique, aucun dégât n'a été constaté aux mosquées de Ste-Sophie, Nouri-Osmanié, Sultan Ahmed, Chahzadé, Laléli et Sultan Sélim. Mais Ste-Irène a eu sa coupole fortement crevassée à plusieurs endroits, et l'on ne saurait assez déplorer l'écroulement de la mosquée de Kutchuk-Aya-Sophia (autrefois église des SS. Serge et Bacchus), un

des monuments les plus anciens de Constantinople. Près de la porte d'Andrinople, la ravissante mosquée de Kahrié-Djami, dont les mosaïques byzantines, des XIIIe et XIVe siècles, sont célèbres, a subi des dégâts considérables : les murs du narthex extérieur et les coupoles ont été crevassés en plusieurs endroits. — Les monuments de la place de l'Hippodrome (obélisque de Théodose, colonne serpentine et obélisque de Constantin), comme aussi la colonne dite *brûlée*, sont demeurés intacts. Cela est étonnant, surtout pour l'obélisque de Constantin qui semblait menacer ruine depuis longtemps et dont plusieurs personnes réclamaient la démolition. »

— Le *Syllogue philologique hellénique de Constantinople* a célébré, le 10 juin 1894, le 33e anniversaire de sa fondation. A la séance solennelle qui a eu lieu à cette occasion, assistaient le patriarche œcuménique grec, les ministres de Grèce et de Russie, des représentants du Ministère ottoman de l'instruction publique et de l'ambassade de France. M. l'avocat Maliadis, président du syllogue, a lu le compte rendu des travaux de la Société durant l'année 1893-1894. Le tome XXIII de l'Annuaire du Syllogue a paru récemment, les tomes XXIV et XXV sont en préparation (*Revue d'Orient et de Hongrie,* 24 juin 1894).

— Un projet d'établissement d'un service de bateaux à vapeur sur la Mer Morte a été présenté par les autorités de Syrie à la Sublime-Porte. Le projet a été admis en principe, et la construction d'un vapeur a été commencée à Amsterdam.

— Le mercredi, 24 octobre 1894, a été tenue, à Rome, la première réunion de la conférence convoquée en vue de l'union des Églises. Le pape y a lui-même présidé. Les membres de cette conférence sont les cardinaux Rampolla, Ledochowski, Langénieux, Vanutelli, Galimberti, les patriarches des Syriens et des Melchites, un délégué du patriarche des Maronites, enfin, le secrétaire de la Propagande pour la section des rites orientaux.

— Le pape Léon XIII a publié, le 31 novembre 1894, une lettre apostolique sur la protection et la conservation des coutumes des Églises orientales.

— Le Sultan a conféré le grand cordon du Médjidié à Mgr Behnam Benni, patriarche des Syriens catholiques.

— Des démarches ont été faites par la municipalité de Jérusalem, auprès de la Sublime-Porte, pour obtenir l'autorisation d'éta-

blir dans la ville une canalisation d'eau potable et de capter à cet effet la source d'Ouroub, distante de 4 lieues. On ferait réparer à cet effet, les anciens aqueducs de l'époque juive et romaine. Ces aqueducs fonctionnaient encore, d'une manière imparfaite, il y a une dizaine d'années. Une société anglaise avait proposé au gouvernement turc de les restaurer, mais ses propositions n'avaient pas été agréées.

— Afin de mettre un terme aux rixes qui ont constamment lieu entre les tribus nomades des provinces de Syrie et de Beyrouth, le gouvernement a autorisé le commandant en chef du 5e corps d'armée à mettre à Djédidé, chef-lieu du canton de Madjar, une garnison forte d'une compagnie d'infanterie (*Revue d'Orient et de Hongrie,* 30 octobre 1894).

— Mgr Abdichoui, archevêque chaldéen de Diarbékir, a été élu patriarche chaldéen, en remplacement de Mgr Élias, décédé. Le nouveau patriarche est l'auteur de plusieurs ouvrages historiques d'un réel mérite.

— L'*Institut archéologique russe* de Constantinople, dont nous avons annoncé récemment la fondation, doit commencer ses travaux en janvier 1895, sous la direction de M. Théodore Ivanovitch Ouspenski.

— Une société anglaise vient de se former pour construire un port à Damiette, qui serait, en outre, relié à Port-Saïd par un chemin de fer.

— A partir du 1er janvier 1895, la *Revue biblique trimestrielle,* publiée sous la direction des professeurs de l'École pratique biblique de Jérusalem et éditée à Paris, par la librairie P. Lethielleux, change son titre en celui de *Revue biblique internationale* et paraît dorénavant à la librairie Victor Lecoffre à Paris.

— Les *Railways de Syrie*. La construction des voies ferrées fait en Syrie des progrès rapides. Dernièrement, on a inauguré par les cérémonies habituelles, et en présence des autorités turques, la ligne de Damas au Hauran, ou mieux de Damas à Mzérib (cette dernière ville formant la station *terminus*), longue de 103 kilomètres. L'exploitation de cette ligne a déjà commencé. Sans doute, elle ne saurait être d'un grand rapport, tant que l'embranchement de Damas vers le port de Beyrouth, auquel on travaille activement, n'aura pas été achevé, ce qui n'aura lieu que dans un an environ. On projette en outre, la construction de

la grande ligne qui devra relier Damas à Alep et à Biredjik, sur l'Euphrate, et qui sera prolongée vers la Mésopotamie. Mais il existe encore quelques divergences de vues au sujet du tracé de ces lignes, les autorités militaires voulant, pour des raisons de stratégie, que la ligne desserve certaines localités à l'intérieur du pays, tandis que les concessionnaires voudraient, pour des raisons économiques, construire la ligne autant que possible dans le voisinage de la côte. Dans tous les cas, on croit que la première partie de cette ligne importante sera achevée dans cinq ou six ans. On projette enfin la construction d'une ligne entre Jaffa et Gaza, ainsi que d'un tramway à vapeur entre Tripoli et Beyrouth, ce dernier devant être ultérieurement prolongé jusqu'à Saïda et Haïfa, villes qui sont situées toutes deux au sud de Beyrouth et également sur la côte de Syrie. Lorsque tous ces projets seront exécutés, la Syrie se trouvera, grâce à l'esprit d'entreprise du capital européen, dans une meilleure situation économique, et Beyrouth sera un centre de commerce de premier ordre (*Revue d'Orient et de Hongrie,* 30 octobre 1894).

— Mgr George Ebediesu Kaiyatt, ancien élève du collège de la Propagande, archevêque d'Almida ou Diarbékir, a été élu patriarche de l'Église syro-chaldéenne unie, en remplacement de Mgr Abolonian, décédé, par les deux archevêques et les dix évêques de ce patriarcat. Cette élection vient d'être proposée par la congrégation de la Propagande à la sanction du Pape, qui la publiera dans le prochain consistoire.

— Le prix Saintour, qui est accordé tous les trois ans par l'Acamie des Inscriptions et Belles-Lettres au meilleur ouvrage publié dans un domaine quelconque de la littérature orientale, a été décerné, en 1894, à notre collaborateur M. Hartwig Derenbourg pour sa publication de l'*Autobiographie* d'Ousâma.

— M. le Dr J.-B. Chabot annonce la prochaine publication de la quatrième partie de la *Chronique syriaque* de Denys de Tell-Mahré. Ce document, important pour l'histoire de l'Orient, comprend la période qui s'étend depuis la mort de Justin II jusqu'à l'an 775 de notre ère. L'apparition en a été retardée par la fermeture momentanée de la Bibliothèque vaticane, à la suite des vols qui y ont été commis, ce qui a empêché l'auteur de collationner les dernières feuilles de son manuscrit. L'ouvrage verra le jour incessamment et formera, avec la traduction française, deux fascicules de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études* (section des *Sciences historiques et philologiques*).

— Nous empruntons à la *Revue historique* (janv. 1895, t. LVII, p. 222) l'information suivante :

« Le tome V des *Historiens occidentaux des croisades*, consacré comme les tomes III et IV aux historiens de la première croisade, va être prochainement complété par la publication d'un second et dernier fascicule. En même temps, paraîtront la table des matières et la préface du volume entier.

« Le premier fascicule, édité par les soins du regretté comte Riant, avait paru dès 1886. Rappelons qu'il contient, entre autres textes, le *Hierosolymita*, d'Ekkehard d'Aura, la *Liberatio civitatum Orientis*, de Caffaro, les *Bella Antiochena*, de Gautier le Chancelier, divers récits du martyre de Thiémon de Salzbourg, intéressant l'arrière-croisade de 1101 ; enfin, une série de documents, dont plusieurs inédits, relatifs au transfert de reliques de Palestine en Occident, pendant les années 1098 à 1125. Cette dernière catégorie de documents, peu utilisée jusqu'ici, constitue, parmi les sources accessoires de la croisade, une de celles dont l'on peut tirer le plus grand profit.

« Le second fascicule, dont l'apparition va compléter le volume, avait été préparé également par le comte Riant, mais la publication en avait été interrompue par la mort de cet éminent érudit. Elle a été reprise et terminée sous la direction de M. le comte de Mas Latrie. Les textes contenus dans cette seconde partie, sans avoir d'une façon générale l'intérêt des précédents, méritaient cependant d'être signalés et réunis. Sous la rubrique de *Narrationes minores*, on y trouvera tout d'abord quatorze récits de courte dimension, inédits ou insuffisamment étudiés, sur l'ensemble ou sur certains incidents de la croisade. La plupart de ces récits sont dus à des contemporains de l'expédition et contiennent bien des détails topiques ou locaux que ne nous fournissent pas les grandes histoires de la guerre sainte. Les uns forment des morceaux détachés dans les manuscrits qui nous les ont conservés, les autres ont été intercalés par leurs auteurs dans des œuvres plus générales ou plus étendues, chroniques universelles ou récits hagiographiques. Parmi ces derniers, une narration composée, vers 1110, à Fleury-sur-Loire, déjà connue, au reste, par des éditions de Pithou et de Duchesne, présente un très grand intérêt historique et littéraire. A la suite de ces *Narrationes minores*, viennent divers textes relatifs aux origines de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, textes qui avaient déjà fait l'objet de la thèse latine de M. Delaville Le Roulx ; puis trois grandes histoires de la première croisade composées au xv[e] siècle, d'après des sources d'ailleurs connues, la première en Souabe par un ano-

nyme, les deux autres, en Italie, par Benoît Accolti, secrétaire de la République de Florence, et par un anonyme pavesan qui écrit dans sa langue maternelle. Le poème de Gille de Toucy ou de Paris, doublement remanié avant la fin du XIIe siècle par un certain Foulques et par un anonyme, termine le fascicule.

« Avec ce cinquième volume, le recueil des sources de la première croisade se trouve achevé. L'Académie des inscriptions va, nous dit-on, entreprendre la publication des historiens de la deuxième, puis de la troisième croisade et peut-être, alors, arrêter la collection. »

TABLE DES MATIÈRES

ARTICLES DE FOND

BIBLIOGRAPHIE

I. Périodiques spéciaux :

CHRONIQUE

conservation des coutumes des Églises orientales (p. 671). — Mgr Behnam Benni, patriarche des Syriens catholiques (p. 671). — Adduction d'eau potable à Jrlm. (p. 671). — Renforcement de la garnison turque de Djédidé, en Syrie (p. 672). — Mgr Abdichoui, patriarche chaldéen (p. 672). — Construction d'un port à Damiette (p. 672). — La *Revue biblique internationale* (p. 672). — Les railways de Syrie (p. 672). — Élection de Mgr. Ebediesu Kaiyatt comme patriarche syro-chaldéen (p. 673). — Prix Saintour, décerné à M. Hartwig Derenbourg (p. 673). — Publication de la *Chronique syriaque,* de Denys de Tell-Mahré, par M. le Dr Chabot (p. 673). — *Historiens occidentaux des croisades,* t. V (p. 674).

Le propriétaire-gérant : E. LEROUX.

Le Puy. — Imprimerie R. Marchessou, boulevard Carnot, 23.


GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY
B000918793

